Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 12 mai 2021

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 avril 2021, à 8 h 30

10.005 Procès-verbal

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 9 avril 2021, à 7 h 45

10.006 Procès-verbal

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 avril 2021, à 8 h 30

10.007 Procès-verbal

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 16 avril 2021, à 8 h 50

10.008 Procès-verbal

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 19 avril 2021, à 7 h 45

10.009 Procès-verbal

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 23 avril 2021, à 7 h 45

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles* - 1208057004

Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 996 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats, mandat donné par le comité exécutif lors de la séance du 25 novembre 2020 - conformité constatée

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie* - 1213838001

Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois du contrat conclue avec La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal selon les clauses de l'appel d'offres public 17-16525. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 80 482.50 $ (taxes incluses), ce montant faisant partie du montant total du contrat initial de 308 723,28 $ (taxes incluses), n'ayant pas été utilisé complètement

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1210575001

Accorder un contrat à l'entreprise Resologi Inc., pour l'acquisition, la configuration et l'intégration des équipements réseautiques reliés aux contrôleurs de feux de circulation situés sur le boulevard Pie-IX, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB). Dépense total de 445 371,85 $ taxes incluses (contrat: 387 279,87 $ + contingences: 58 091,98 $) - Appel d'offres public 20-18511 - (2 soumissionnaires)

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA* - 1217711001

Exercer l'option de prolongation pour la période hivernale 2021-2022 des contrats octroyés aux entreprises Sciage Montréal inc. (VSP-4), Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.) (LAC-24, LAC-25, LAC-26, LAS-R006-2021, LAS-R007-2021), Remorquage Marco enr. (MHM-29, MHM-30, SLE-R002-2021), Remorquage TGF (9216-1686 Québec inc.) (S-O-33, S-O-34, VMA-7), Remorquage Centre-Ville inc. (S-O-35, S-O-36), LuckyLuc Auto inc. (VMA-5, VMA-6, VMA- 8), MJ Contach enr. (VSP-1), Les Déneigements et Remorquage SMGR (1990) inc. (VSP-2, VSP-3), Remorquage Discount (LAS-R001-2021, LAS-R002-2021, LAS-R003-2021 , LAS-R004-2021), Remorquage O Secours inc. (SLE-R002-2021) pour des services de remorquage liés aux opérations de déneigement pour une somme maximale de 1 885 984,49 $, majorant les contrats de 2 899 141,57 $ à 4 785 126,05 $, taxes, variation de quantités et contingences incluses

20.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1219120001

Accorder un contrat à AON Reed Stenhouse inc.\AON Parizeau inc., courtiers d'assurance, montant de 5 925 $ sans taxe pour un cautionnement de 395 000 $ auprès de la compagnie d'assurance Travelers du Canada, couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour le Complexe environnemental de Saint-Michel comme exploitant d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles (Règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles, Q-2,r.28.1)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1217910002

Conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire (trois années) - au montant de 11 510 601,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public n° 10360 - (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service de la diversité et de l'inclusion sociale* - 1217736001

Accorder un contrat de service, de gré à gré, à l'OBNL Atelier Entremise pour assurer la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières - Dépense maximale de 364 699 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel* - 1217520002

Accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de service en gré à gré d'une durée de trois ans au fournisseur unique LinkedIn Corporation afin d'optimiser la visibilité de la Ville et les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 374 061,85$ (taxes incluses) et selon les termes de l'offre de services

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.011 Contrat de construction

CG *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231008

Autoriser une dépense additionnelle de 87 028,49$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, dans le cadre du contrat # 329801, accordé à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., (CG20 0313), majorant ainsi le montant total des contingences de 608 276,50 $ à 1 300 000 $, taxes incluses et du contrat de 3 649 659,01 $ à 3 736 687,50 $, taxes incluses / Autoriser le transfert d'un montant de 604 695,01 $, taxes incluses, du poste «Contrat» vers le poste «Contingences»

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.012 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231052

Autoriser une dépense additionnelle de 368 138,51 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat # 310102 accordé à Charex inc. (CM20 0632), majorant ainsi l'enveloppe des contingences reliée au contrat de 594 146,07 $ à 962 284,58 $, taxes incluses

20.013 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231018

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 476 261,41 $ (contrat: 4 759 795,52 $ + contingences: 485 061,64 $ + incidences: 231 404,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463217 - 2 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.014 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231010

Accorder un contrat à Charex Inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2. Dépense totale de 11 932 001,16 $ (contrat : 10 653 572.46 $ + contingences: 1 065 357,25 $ + incidences: 213 071,45 $), taxes incluses. Appel d'offres public 446210 - 9 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.015 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231019

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 299 123,96 $ (contrat: 10 702 400,74 $ + contingences: 1 170 706,72 $ + incidences: 426 016,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460521 - 3 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.016 Contrat de construction

CG *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1213438005

Accorder un contrat à Construction Deric inc, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 $, taxes incluses (contrat 4 506 225,98 $ + contingences : 901 245,20 $) - Appel d'offres public IP21001-181541-C - 3 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.017 Contrat de construction

CG *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1214656002

Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10348 (6 soumissions). Autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes incluses (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $ + incidences : 5 803,16 $) pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 $ (contrat entente : 430 991,38 $ + contingences : 86 198,28 $ et incidences: 53 371,50 $) qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.018 Contrat de construction

CG *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1218197001

Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 $, taxes incluses (contrat : 4 579 215,10 $ + contingences : 686 882,27 $ + incidences de 161 194,95 $) - Appel d'offres public 20-6513 - 2 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.019 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231020

Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 066 739,35 $ (contrat: 2 716 821,00 $, contingences: 271 682,10 $, incidences: 78 236,25 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463317 (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.020 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231023

Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la CSEM dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon. Dépense totale de 7 080 201,97 $ (contrat: 5 489 136,91 $ + contingences: 608 975,65 $ + incidences: 982 089,41 $), taxes incluses. Appel d'offres public 326001 - (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.021 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231027

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 809 574,49 $ (contrat: 10 246 500,00 $ + contingences: 1 154 154,49 $ + incidences: 408 920,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460523 - 5 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.022 Contrat de construction

CG *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1219057006

Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes incluses (contrat : 1 461 102,30 $ + contingences : 219 165,35 $) - Appel d'offres public IMM-15686 - (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats à la demande du président du comité exécutif - conformité constatée

20.023 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231025

Accorder un contrat à Duroking Construction, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée, entre la rue Fleury et le boulevard Gouin. Dépense totale de 8 402 350,55 $ (contrat: 6 586 888,76 $ + contingences: 688 232,54 $ + incidences: 1 127 229,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 428410 - 4 soumissionnaires

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.024 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231021

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball - Dépense totale de 19 465 840,72 $ (contrat: 15 642 000,00 $, contingences: 1 963 059,66 $, incidences: 1 860 781,06 $), taxes incluses - Appel d'offres public 415410 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.025 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1210575002

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à K. F. Construction Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 36 728 444,44 $ (contrat de 31 397 777,77 $ et contingences de 4 790 666,67 $) taxes incluses - Appel d'offres public 202106 (3 soumissionnaires conformes). Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 12 930,14 $ taxes incluses (contrat de 11 243,60 $ et contingences de 1 686,54 $)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.026 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231032

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 15 723 327,14 $ (contrat: 13 820 502,70 $ + contingences: 1 486 754,69 $ + incidences: 416 069,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463211 - (2 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.027 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1217231033

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 768 777,00 $ (contrat: 6 930 000,00 $, contingences: 693 000,00 $, incidences: 145 777,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463318 (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.028 Contrat de services professionnels

CG *Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel* - 1214464004

Accorder un contrat de services professionnels à SuccessFinder d'une durée de cinq ans pour l'administration d'un inventaire de personnalité pour le recrutement des emplois pompier et policier pour une somme maximale de 267 920,49$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 21-18558 (1 soumissionnaire conforme)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.029 Contrat de services professionnels

CG *Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs* - 1219119001

Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes incluses (4 691 439,90 $ contrats + 703 715,99 $ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires)

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.030 Contrat de services professionnels

CG *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1218867001

Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes incluses (contrat : 977 254,50 $ + contingences : 97 725,45 $) - Appel d'offres public (21-18538) - (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.031 Contrat de services professionnels

CG *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1215110001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an - (Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 $, taxes et contingences incluses (contrat 1 : 1 528 107,43 $; Contrat 2 : 3 193 609,93 $) - Appel d'offres public 21-18598 - (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.032 Contrat de services professionnels

CG *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1217343001

Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de 7 ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 $ (contrat : 13 746 238,54 $ et dépenses : 2 061 935,78 $) taxes incluses, pour le contrat A et de 19 803 768,27 $ (contrat : 17 220 668,06 $ et dépenses : 2 583 100,21 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20-18260 - (Contrat A : 4 soumissionnaires, Contrat B: 3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.033 Contrat de services professionnels

CG *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie* - 1216232001

Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « La Société canadienne de la Croix-Rouge » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « La Société canadienne de la Croix-Rouge » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 38 304,76 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 343 210,65 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.034 Contrat de services professionnels

CG *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie* - 1216232002

Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « Jeunesse au Soleil » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 13 690,05 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 122 662,88 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.035 Immeuble - Location

CG *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1216025004

Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc. des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 12 934 pi², pour une durée de 5 ans, à compter du 1er octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est). La dépense totale représente un montant de 1 813 182,71 $, incluant les taxes

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.036 Immeuble - Location

CG *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1216025005

Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 4 100 pi², pour une durée de 5 ans, à compter du 7 novembre 2020 jusqu'au 6 novembre 2025, pour les besoins du Bureau des réclamations. La dépense totale représente un montant de 508 737,65 $, incluant les taxes

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.037 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.038 Immeuble - Location

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1210515004

Approuver l'ajout de 17 places de stationnement tarifé à l'entente-cadre en faveur de l'Agence de mobilité durable à partir du 1er juin 2021, et ce, pour une durée indéterminée, sur le terrain désigné comme étant l'Autoparc 401, situé à l'est de l'avenue Trans Island et au nord du chemin Queen Mary dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, afin d'en permettre la gestion

20.039 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.040 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.041 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.042 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.043 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.044 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.045 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1208031003

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 $ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin de soutenir le projet de recherche sur les zones industrielles durables / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.046 Subvention - Soutien financier avec convention

CG *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1217956001

Accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion de la qualité et de la diversité de la gastronomie et des restaurateurs et des restauratrices indépendants en 2021, conditionnellement à l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation d'un plan d'action pour le centre-ville - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.047 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements* - 1218214007

Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19, Autoriser l'occupation du domaine public du 13 mai au 15 octobre 2021

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1210252001

Mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir une consultation publique portant sur le projet de Cadre d'intervention en patrimoine

30.003 Administration - Nomination de membres

CM *Conseil Jeunesse* - 1217181003

Approuver la nomination de Mme Myriam Boileau au Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, de mai 2021 à mai 2024. Approuver le renouvellement du mandat de Mme Audrey-Frédérique Lavoie, pour un second mandat de trois ans, de mai 2021 à mai 2024

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.005 Nomination / Désignation d'élus

CE *Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales* - 1217934001

Approuver la nomination de MM Alex Norris conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, d'Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement de l'arrondissement du Sud-Ouest et de Mme Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2021-2022

30.006 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1217796007

(AJOUT) Autoriser des virements budgétaires non récurrents totalisant 1 M$ à 18 arrondissements montréalais, afin de soutenir des initiatives de dynamisation des artères commerciales qui ne sont pas desservies par une société de développement commercial

30.007 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Service de sécurité incendie de Montréal* - 1212675027

(AJOUT) Renouveler, pour une quatre-vingt-septième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

Compétence d'agglomération : Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

30.008 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.009 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1210805002

(AJOUT) Approuver le remboursement du coût de projet de construction du nouveau poste de quartier 5, situé au 393, boulevard St-Jean à Pointe-Claire pour un montant maximal de 9 084 473,68 $ et autoriser un budget d'incidences de 316 181,25 $ pour une dépense totale de 9 400 654,93 $, incluant les taxes. Bâtiment 7999

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.010 Nomination / Désignation d'élus

CG *Direction générale , Cabinet du directeur général* - 1215330006

(AJOUT) Approuver la nomination temporaire de M. François Limoges, conseiller de la Ville, au sein du comité d'audit de la Ville en remplacement de Mme Laurence Lavigne-Lalonde, conseillère de la Ville

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

30.011 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.012 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Adoption

CM *Service de l'habitation* - 1217252002

Modifier le règlement 20-041 visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial afin d'y ajouter une zone de logement abordable

40.002 Règlement - Adoption

CG *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie* - 1214863002

Adopter le règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 08-035) afin d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

40.003 Règlement - Adoption

CG *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat* - 1218927008

Adopter le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le soutien aux projets d'affaires des bars et restaurants du Centre-Ville / Réserver la somme de 4 M$ pour sa mise en oeuvre

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.006 Règlement - Emprunt

CM *Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1200769001

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés en géomatique

40.007 Toponymie

CM *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1219026003

Renommer « jardin communautaire des Belles-Roses » le jardin communautaire des Deux-Sapins dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

40.008 Règlement - Adoption

CM *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1214990001

(AJOUT) Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec

40.009 Règlement - Adoption

CG *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1214990002

(AJOUT) Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec

Compétence d'agglomération : Acte mixte

60 – Information

60.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.002 Dépôt

CM *Service du greffe* - 1210132002

Déposer le rapport d'activités 2020 du Conseil du patrimoine de Montréal

60.003 Dépôt

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1217903003

Prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1er février 2021 au 28 février 2021, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

60.004 Dépôt

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1217903002

Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 mars 2021, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière

60.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.006 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.007 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 22
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 26
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 37

CE : 10.002

2021/05/12 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 10.003

2021/05/12 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 7 avril 2021 à 8 h 30
salle Peter-McGill, hôtel de ville
par téléconférence

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé
M. Jocelyn Pauzé, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE21 0478

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 avril 2021, en y retirant les points 20.007, 20.039, 30.002, 30.006 et 40.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE21 0479

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE21 0480

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d’agglomération du 22 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE21 0481

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 16 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE21 0482

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder à Axia Services le contrat de service de gardiennage pour la Cité des Hospitalières pour la période du 5 mai 2021 au 4 mai 2022 aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 325 587,12 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18527;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1217157002

CE21 0483

Il est

RÉSOLU :

1- d'exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois à compter du 1er octobre 2021, et d'autoriser une dépense additionnelle de 83 598 $, taxes incluses, pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Canbec Constructions inc, (CE18 1774 – lot 1), majorant ainsi le montant total du contrat de 218 579,40 $ à 302 177,40 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois à compter du 1er octobre 2021, et d'autoriser une dépense additionnelle 39 475,90 $, taxes incluses, pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Canbec Constructions inc. (CG18 0604 – lot 2), majorant ainsi le montant total du contrat de 103 215,57 $ à 142 691,46 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1217157001

CE21 0484

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder à Protection Incendie Troy ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme incendie pour une période de 32 mois à compter du 15 avril 2021, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 223 734,74 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18617;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1219007001

CE21 0485

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'exercer l'option de prolongation d'une durée de 12 mois à compter du 1er mai 2021, et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 424 207,90 $, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasifs d'hiver, dans le cadre du contrat accordé à Demix Agrégats, une division de groupe CRH Canada inc. (CG19 0511), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 2 848 415,81 $ à 4 272 623,71 $, taxes incluses;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1217360002

CE21 0486

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'exercer la deuxième option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 942 391,09 $, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de produits d'entretien pour la période du 16 mai 2021 au 15 mai 2022, dans le cadre du contrat accordé à Produits Sany inc. (CG20 0132), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 4 213 149,69 $ à 5 878 532,81 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 141 358,66 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1219107001

CE21 0487

Il est

RÉSOLU :

1- d'exercer la première option de prolongation pour la période du 8 mai 2021 au 7 mai 2022, et d'autoriser une dépense additionnelle totale de 295 752,97 $, taxes incluses, pour l'approvisionnement en outils manuels divers qui sont tenus en inventaire dans les différents magasins et dépôts de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total des contrats de 446 400,38 $ à 742 153,35 $, taxes incluses, dans le cadre des contrats accordés (CE19 0762) comme suit :

   - pour le groupe 1 au montant de 48 910,41 $, taxes incluses, accordé à Tenaquip ltée;

   - pour le groupe 2 au montant de 153 817,97 $, taxes incluses, accordé à Le Groupe J.S.V. inc.;

   - pour le groupe 3 au montant de 93 024,59 $, taxes incluses, accordé à Le Groupe J.S.V. inc.;

2- d'autoriser une dépense de 340 115,91 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1219107002

CE21 0488

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des services techniques de travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, de mai 2021 à avril 2024 inclusivement, soit pour une somme maximale de 885 391,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public 20–18524 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel;

2- d'autoriser une dépense de 110 673,95 $, taxes incluses, à titre de budget de variations des quantités;

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1217675001

CE21 0489

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des lots, pour une période de 36 mois, les contrats pour les services d'entretien général des espaces verts et des surfaces, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18520;

Firme	Articles	Montant (taxes incluses)
Vert au rouge inc.	Lot 2 – Taz	73 670,91 $
Vert au rouge inc.	Lot 3 – Stade de soccer	63 811,53 $

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot 1, pour une période de 36 mois, le contrat pour les services d'entretien général des espaces verts et des surfaces, aux prix de leur soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18520;

Firme	Article	Montant (taxes incluses)
178001 Canada inc./Groupe Nicky	Lot 1 – Parc Frédéric-Back	1 214 028,38 $

2- d'autoriser une dépense de 362 171,25 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1219063001

CE21 0490

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder sept contrats aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots, pour une période de 24 mois, avec possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune, pour la gestion de secteurs d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18487;

Soumissionnaires	**Lot**	**Secteur**	**Montant (taxes incluses)**
Remorquage Kar-Pro (2015) inc.	1	A (PDQ 1, 3, 4, 5, 7, 8 et 13)	27 364,50 $
Remorquage Centre-ville inc	3	C (PDQ 15 et 16)	107 604 $
Remorquage Centre-ville inc	4	D (PDQ 12 et 20)	107 604 $
Remorquage Météor inc.	6	F (PDQ 10, 27, 39 et 42)	71 744,40 $
Remorquage Météor inc.	7	G (PDQ 30, 31 et 33)	134 520,76 $
Remorquage Centre-ville inc	9	I (PDQ 38)	179 340 $
Remorquage MOG inc.	10	J (PDQ 23, 45, 46, 48 et 49)	89 680,50 $

2- de procéder à une évaluation du rendement des adjudicataires;

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder deux contrats aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots, pour une période de 24 mois, avec possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune, pour la gestion de secteurs d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18487;

Soumissionnaires	**Lot**	**Secteur**	**Montant (taxes incluses)**
Remorquage Burstall Conrad inc.	2	B (PDQ (9-11) et 26)	139 901,58 $
Remorquage Centre-ville inc	5	E (PDQ 21 et 22)	107 604 $

2- de procéder à une évaluation du rendement des adjudicataires;

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1218812002

CE21 0491

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'exercer l'option de deux années de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 344 925 $, taxes incluses, pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de deux ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023, dans le cadre du contrat accordé à Morpho Canada inc. (CG18 0528), majorant ainsi le montant total du contrat de 494 724,78 $ à 839 649,78 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1210206001

CE21 0492

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder à Adobe Systems inc. un contrat de gré à gré pour une période d'un an, soit du 3 juin 2021 au 2 juin 2022, pour la fourniture de licences logiciels incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 709 830,01 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le directeur institutionnel, du Service des technologies de l'information (TI), à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.012 1218057002

CE21 0493

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Cloud Monitored Objects inc (ci-après CMO), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le service d'installation et de support des ordinateurs véhiculaires du Service de Sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 334 801,45 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18549;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1215035002

CE21 0494

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'exercer l'option de renouvellement de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 086 035,43 $, taxes incluses, pour l'acquisition des pichets d'eau ainsi que des cartouches de rechanges dans le cadre du contrat accordé à Zero Technologies LLC (CM20 0630) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 086 035,43 $ à 2 172 070,86 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépenses de 162 905,31 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1218696002

CE21 0495

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- de conclure une entente-cadre de gré à gré avec Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec Infrastructures technologiques Québec (ITQ), pour la fourniture et l'entretien de licences de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, soit du 1er mai 2021 au 30 avril 2024, pour une somme maximale de 775 033,40 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le Directeur Institutionnel du Service des technologies de l'information à signer tous les documents à cette fin;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1218057001

CE21 0496

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser une dépense additionnelle de 200 558 $, taxes incluses, dans le cadre de l'entente avec Lafarge Canada inc. (CG15 0252), pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 029 048,93 $ à 1 229 606,93 $, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1213438010

CE21 0497

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- de présenter une nouvelle structure de financement pour l'octroi de contrat à la firme Procova inc. (CG20 0510) qui modifie le règlement d'emprunt dans le montage financier initial;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention Addenda - service des finances. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1201670002

CE21 0498

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement du Pôle d'accueil du parc Maisonneuve, incluant le seuil d'entrée de l'Insectarium, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 429 055,11 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-6452;

2- d'autoriser une dépense de 651 486,61 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 380 033,86 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- d'autoriser une dépense de 434 324,41 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1201701004

CE21 0499

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder à Natur'Eau-Lac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de reboisement et de verdissement du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 167 397,85 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15706;

2- d'autoriser une dépense de 16 739,79 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1215886002

CE21 0500

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

1- d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit 283 873,28 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15676;

2- d'autoriser une dépense de 42 580,99 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1219057005

CE21 0501

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à huit intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 21 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 869 784,22 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466620;

2- d'autoriser une dépense de 173 956,84 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1212968005

CE21 0502

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à Services d'Égout Capital inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 331 343 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463315;

2- d'autoriser une dépense de 333 134,30 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 78 236,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1217231016

CE21 0503

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Montréal-Nord, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR et PRCPR-2021), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 414 630,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463413;

2- d'autoriser une dépense de 341 463,05 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 264 315,79 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1217231001

CE21 0504

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Saint-Léonard (PCPR ET PRCPR-2021), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 248 488,20 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463412;

2- d'autoriser une dépense de 324 848,82 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 206 018,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1207231083

CE21 0505

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Gestion Septem inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de remplacement des systèmes énergétiques au mazout par des systèmes de chauffage électrique dans les bâtiments situés au 390, rue du Port-Royal Est, Montréal, et au 388, rue du Port-Royal Est, Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 394 019,33 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15651;

2- d'autoriser une dépense de 57 132,80 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 45 807,65 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1218911002

CE21 0506

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur Sud-Ouest », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 366 500,06 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10357;

2- d'autoriser une dépense de 54 975,01 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 36 650,01 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1216263001

CE21 0507

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à Meloche, Division de Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans l'arrondissement de Saint-Laurent (PCPR et PRCPR-2021), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 328 015,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463415;

2- d'autoriser une dépense de 332 801,55 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 190 117,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1217231012

CE21 0508

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder à Antagon construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la chambre d'air irradié de l'unité de traitement des odeurs de la 75e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 257 401,56 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP20042-157509-C;

2- d'autoriser une dépense de 51 480,31 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 5 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1213438006

CE21 0509

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur Mercier–Hochelaga-Maisonneuve », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 720 835,76 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10355;

2- d'autoriser une dépense de 72 083,58 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 72 083,58 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1216263003

CE21 0510

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur Le Plateau Mont-Royal », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 037 361,94 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10356;

2- d'autoriser une dépense de 103 736,19 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 103 736,19 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1216263002

CE21 0511

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Giorgia Volpe, artiste professionnelle, pour une somme maximale de 82 134,78 $, taxes incluses (75 000 $, net de ristournes) pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Entrelacs » pour le parc de l'Ukraine, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Giorgia Volpe à cet effet;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1210552001

CE21 0512

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à LinkedIn Ireland Unlimited Company (LinkedIn Learning), soumissionnaire unique à la suite de la publication d'un avis d'intention no 20-00009, pour l'achat de licences d'accès à la plateforme de formations vidéo LinkedIn Learning, pour la période du 30 avril 2021 au 29 avril 2024, pour une somme de 273 400 $, exempt de taxes, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'autoriser une dépense de 27 340 $, exempt de taxes, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer tous les documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;

4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1215138001

CE21 0513

Il est

RÉSOLU :

1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, de prestations de services User eXperience (UX) pour la recherche, la conception d'interfaces ergonomiques et la mise en place d'ateliers de cocréation, pour les sommes maximales indiquées à l'égard de chacun de lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18474;

Firme	Description	Montant (taxes incluses)
Conseillers en gestion et informatique CGI inc	Lot 1 - Atelier de cocréation et design Thinking	82 782 $
Conseillers en gestion et informatique CGI inc	Lot 2 - Conception UX (Design, architecture d'information et simplification de système)	266 650,02 $
Onepoint Développement inc.	Lot 3 - Test utilisateurs et Recherche avec des citoyens ou employés	88 530,75 $

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1217655001

CE21 0514

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder à SST Consultant, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services de surveillance en santé et sécurité sur le chantier de l'usine de production d'eau potable à Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 737 334,68 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18313;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1198375002

CE21 0515

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la signature de l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb de la Ville de Westmount sous la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1214656001

CE21 0516

Il est

RÉSOLU :

1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de la Société Immeuble S et T, à des fins de logement social, un immeuble d'une superficie totale de 141 mètres carrés, sur lequel est érigé une façade de trois étages, au 1104-1106, rue Clark, situé du côté ouest de la rue Clark, au sud du boulevard René-Lévesque Est, dans l'arrondissement de Ville–Marie, constitué du lot 1 179 688 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 820 000 $;

2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;

3- d'autoriser le fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières, à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;

4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de la Société Immeuble S et T ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1214501001

CE21 0517

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver, rétroactivement, un amendement au bail par lequel la Ville de Montréal loue à Restaurant Macgeorge inc. pour la période du 25 janvier 2021 au 31 août 2022 avec trois renouvellements d'une année chacun, un terrain à des fins d'entrée charretière non exclusive et chemin d'accès pour le service au volant du restaurant ayant pignon sur le boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, situé à l'est du boulevard Décarie et au nord de la rue Jean-Talon et constitué du lot 2 945 013 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 2 104 pieds carrés (195 mètres carrés) pour un montant total de 59 344,88 $, plus les taxes applicables;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1210515002

CE21 0518

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Îlot 84, à titre gratuit, du 1er avril jusqu'au 31 octobre 2021, un terrain connu sous le nom 50-150 Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade et constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 78 244 pieds carrés (7 269 mètres carrés), afin d'y installer un espace éphémère tel que montré au document concept intitulé « Green Haüs » et d'y organiser différentes activités d'animation et de sensibilisation à l'agriculture urbaine pour la communauté d'affaires et les résidents. Le montant de la subvention immobilière est de 73 027,73 $;

2- de retirer du domaine public la superficie requise et verser cette partie de terrain dans le domaine privé pour la durée du bail.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1215372004

CE21 0519

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Courrier S.O.S / St-Martin inc., pour une période de deux ans, à compter du 1er avril 2021, un espace au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, d'une superficie totale de 500 pieds carrés, à des fins d'entreposage, moyennant un loyer total de 8 444,40 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1218682002

CE21 0520

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier de 85 914 $ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue pour l'année 2021;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1214217001

CE21 0521

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 $ au Conseil québécois du commerce de détail afin de soutenir les détaillants de l'agglomération de Montréal en 2021 et 2022;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1218383003

CE21 0522

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier de 110 000 $ au Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour la réalisation de son plan d'action 2020-2021 dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC/Ville 2018-2021 (EDCM);

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1217464001

CE21 0523

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier de 772 000 $ au Centre de la montagne afin de réaliser son projet de demande de soutien à la mission pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2023;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, le Centre de la montagne et Les Amis de la montagne, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1217102001

CE21 0524

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 400 000 $ à Festival TransAmériques, pour soutenir la 15e édition du Festival TransAmériques 2021;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1216370002

CE21 0525

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un soutien financier de 243 467 $, en 2021, à Dépôt alimentaire NDG pour le projet « Expansion régionale des ateliers boites à lunchs » pour la période du 1er avril 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1210744004

CE21 0526

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier de 374 000 $, pour l'année 2021, à Moisson Montréal inc. pour soutenir le projet « Insécurité alimentaire et impacts de la COVID-19 à Montréal » pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales – Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1210744002

CE21 0527

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 966 533 $, en 2021, à cinq différents organismes ci-après désignés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour leur projet respectif se déroulant du 1er avril 2021 au 31 mars 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales – Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

Organisme	Projet 2021 à 2023	Soutien
Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal	**« Cultiver la solidarité et nourrir l'espoir »**	**250 000 $**

Distribution alimentaire de Montréal-Nord, coopérative de solidarité	**« Bonne boîte futée »**	**248 337 $**
La fabrique des mobilités Québec	**« Cyclistes solidaires : Livraison écologique pour la sécurité alimentaire »**	**157 336 $**
Jeunesse au Soleil	**« Nourrir l'espoir en pandémie »**	**184 802 $**
Les petits frères des pauvres	**« Luttons ensemble contre l'insécurité alimentaire et la dénutrition chez les grands aînés »**	**126 058 $**

2- d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1210744001

CE21 0528

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier de 250 000 $ à Centre de référence du Grand Montréal, en 2021, pour la réalisation du projet « Équipe multidisciplinaire 211 pour lutter contre l'insécurité alimentaire : suivi, documentation et concertation » se déroulant du 1er avril 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre du budget du Service du développement économique;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1210744003

CE21 0529

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 100 000 $ à Festival Fantasia pour l'organisation de la 25e édition du festival Fantasia;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1216370009

CE21 0530

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 580 000 $ aux six organismes ci-après désignés, pour le déploiement du projet Entreprendre Ensemble;

ORGANISME	**MONTANT**
CDEC de Montréal-Nord	100 000 $
CJE ABC	100 000 $
Entreprendre Ici	80 000 $
Groupe 3737	100 000 $
Horizon Carrière	100 000 $
PROMIS	100 000 $

2- d'approuver les six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1217016001

CE21 0531

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 $ au Conseil régional de l'environnement de Montréal pour la réalisation de sa mission sur la période 2021-2023;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1217731002

CE21 0532

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 $ à la Maison du développement durable pour la mise en œuvre du partenariat avec la Ville de Montréal pour l'année 2021;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1217731001

CE21 0533

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier maximal de 200 000 $ au projet MTLAB, pour les années 2021 et 2022, en appui au projet « Incuber l'innovation et accélérer les opportunités afin de faire de Montréal un laboratoire vivant et hub d'innovation dans l'industrie touristique, culturelle et du divertissement » dans le cadre du plan de relance économique - phase 2;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1217952003

CE21 0534

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 100 000 $, aux deux organismes ci-après désignés, pour la période de 2021 à 2023 ainsi que pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

	Organisme	Projet	Montant
1	Marchés Ahuntsic-Cartierville	Des marchés solidaires mobiles innovants pour la résilience du système alimentaire local	50 000 $
2	Institut de recherche en biologie végétale de Montréal	Un terroir montréalais innovant- soutien à un réseau de jardins d'adaptation en contexte urbain	50 000 $

2- d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 776 809 $, aux huit organismes ci-après désignés, pour la période de 2021 à 2023 ainsi que pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

	Organisme	Projet	Montant
3	Laboratoire sur l'agriculture urbaine	Mise en marché mutualisée pour assurer la résilience des producteurs agricoles urbains à Montréal	80 792 $
4	7 à nous	La fermette de Pointe-Saint-Charles	100 000 $
5	Ville en vert	Le conteneur agricole	99 899 $
6	CRPE (Cafés et Restaurants pour l'Environnement) La Vague	Des commandes à emporter Zéro Déchet pour Montréal	96 658 $
7	Table de développement social de LaSalle	Carrefour alimentaire de Lasalle	100 000 $
8	Ya quelqu'un l'aut bord du mur	Ferme urbaine éducative, projet collectif porté par Paysage solidaire	100 000 $
9	Montréal Métropole en Santé (porteur du Conseil du système alimentaire montréalais)	Guichet unique pour la transition alimentaire	100 000 $
10	Coopérative de solidarité Miel Montréal	Première miellerie participative montréalaise	99 460 $

2- d'approuver les huit projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1218369001

CE21 0535

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la planification et la réalisation des travaux de réaménagement du parc Hector-Toe-Blake, de la place Henri-Dunant, de la rue du Sussex (entre l'avenue Hope et la rue Tupper), de la rue Tupper (entre la rue Lambert-Closse et la rue du Sussex) et de l'avenue Hope (entre la rue du Sussex et le boulevard René-Lévesque) incluant la maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du projet Sussex / Tupper, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*

Adopté à l'unanimité.

30.001 1208935001

CE21 0536

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1218126002

CE21 0537

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Ville de Montréal à participer à un appel d'offres public conjointement avec le regroupement de l'Association du transport urbain du Québec piloté par la Société de transport de Montréal, pour la fourniture sur demande de diesel clair et biodiesel dans le cadre d'un contrat de trois ans avec deux possibilités de prolongation d'une année chacune (levées individuellement ou simultanément).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1217362001

CE21 0538

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de nommer Nelly Dennene à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en avril 2024, en remplacement d'André-Yanne Parent;

2- de nommer France Leblanc à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en avril 2024, en remplacement de Zina Laadj;

3- de nommer Marianne-Sarah Saulnier à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en avril 2024, en remplacement de Josiane Maheu;

4- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des Montréalaises.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1217721001

CE21 0539

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de nommer monsieur Ziad Haddad, architecte paysagiste et designer urbain, à titre de membre du Comité Jacques-Viger, pour un premier mandat de trois ans;

2- de désigner madame Isabelle Giasson, architecte paysagiste, designer urbain et récréologue, à titre de première vice-présidente du Comité Jacques-Viger, pour un mandat de trois ans;

3- de désigner monsieur Michel Rochefort, urbaniste, à titre de second vice-président du Comité Jacques-Viger, pour un mandat de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1210132001

CE21 0540

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser une dépense maximale de 536 281,46 $, taxes incluses, en remboursement à la Société québécoise des infrastructures (SQI) du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre dans l'axe du boulevard Gaétan Laberge, entre la rue Hickson et la rue de l'Église, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1205946001

CE21 0541

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles au Service de l'environnement d'un budget nécessaire de 4 455 600 $, taxes nettes, pour l'année 2021, à même la provision pour passif environnemental comptabilisée au bilan à cet effet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1215886001

CE21 0542

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser la réception d'une somme de 36 692,57 $ provenant de Conception et gestion intégrées inc. dans le cadre de la fin du contrat de gestion du Complexe sportif Marie-Victorin;

2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1205978009

CE21 0543

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de nommer, pour une période de trois ans, les personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :

- Maryse Alcindor
- Isabelle Beaulieu
- Bruno Bergeron
- Nicole Brodeur
- Pierre-Constantin Charles
- Helen Finn
- Lise Gagné
- Pierre Gauthier
- Judy Gold
- David Hanna
- Marie Claude Massicotte
- Luba Serge
- Francine Simard
- Arlindo Vieira

2- de fixer leur rémunération à 550 $ par jour pour les commissaires et à 750 $ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*

Adopté à l'unanimité.

30.011 1211079004

CE21 0544

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1213843004

CE21 0545

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement régissant les heures d'exploitation de permis d'alcool pour certains secteurs du territoire de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1217796004

CE21 0546

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004), aux fins de l'exercice par la Ville de Montréal des pouvoirs aux fins de l'application du RMM, dans le cas du fonctionnaire de niveau A, et du programme abordable pérenne, dans le cas du fonctionnaire de niveau C.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1213227002

Règlement RCE 21-002

CE21 0547

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1212675016

CE21 0548

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser rétroactivement, le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour une période de deux ans et 20 jours, soit à compter du 2 décembre 2020, et ce, jusqu'au 22 décembre 2022;

2- d'autoriser le Directeur du SPVM à signer le protocole d'entente de prêt de service au nom de la Ville de Montréal;

3- d'autoriser une dépense de 176 400 $ à cette fin;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1205326006

CE21 0549

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs – Projet de règlement P-04-047-209.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1211079003

CE21 0550

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 janvier 2021, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1217903001

Levée de la séance à 9 h 38

70.001

Les résolutions CE21 0478 à CE21 0550 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le vendredi 9 avril 2021 à 7 h 45
salle Peter-McGill, hôtel de ville
par téléphone

PRÉSENCES :

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE21 0551

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 9 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE21 0552

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;

2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :

1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;

2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;

3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;

4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;

5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du de la *Loi sur la sécurité civile*;

6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1212675019

Levée de la séance à 7 h 50

70.001

Les résolutions CE21 0551 et CE21 0552 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Montréal

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 14 avril 2021 à 8 h 30
salle Peter-McGill, hôtel de ville
par téléconférence

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Isabelle Gauthier, Chargée de dossiers
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
M. Charles-Mathieu Brunelle, Directeur général adjoint par intérim - Qualité de vie
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé
M. Jocelyn Pauzé, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE21 0553

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 avril 2021, en y retirant les points 20.026, 40.002 et 40.007 et en y ajoutant les points 20.039, 30.014 et 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE21 0554

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE21 0555

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE21 0556

Vu la résolution CA21 30 04 0099 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-trembles en date du 6 avril 2021;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et les Villes de Varennes et de Repentigny afin d'offrir un service de navette fluviale, dans le cadre du projet « Fleuve à vélo »;

2 - de mandater la Ville de Varennes afin d'offrir un service de navette fluviale dans le cadre du projet « Fleuve à vélo », en collaboration avec les Villes de Varennes et de Repentigny ainsi que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour les années 2021, 2022 et 2023 avec la possibilité de prolonger le contrat pour les années 2024 et 2025;

3 - d'autoriser une dépense totale de 128 540,13 $ à être versée à la Ville de Varennes pour ce service, correspondant à la portion de l'arrondissement pour les années 2021, 2022 et 2023, pour un montant total de 146 821,15 $, taxes et option incluse;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1211609002

CE21 0557

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la résiliation des ententes-cadres accordées à Métal M-Pacts inc. (CE20 1676 lots 2 à 6 et CG20 0577 lot 1) pour l'acquisition de métaux bruts, pour 36 mois avec option de deux périodes de 12 mois, au montant estimé de 2 043 513,89 $, taxes incluses - Appel d'offres 20-18270.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1215382001

CE21 0558

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, soit pour une somme maximale de 1 449 000,81 $, taxes incluses;

2 - d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'acceptation des travaux à cet effet;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1217231029

CE21 0559

Il est

RÉSOLU :

1 - de conclure deux ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service de nettoyage partiel de puisards, regards, égouts et chambres de vannes en période d'inondation pour deux arrondissements, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18638 ;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
EBI Envirotech inc.	Lot-1 : Île-Bizard Sainte-Geneviève	159 878,47 $
EBI Envirotech inc.	Lot-2 : Pierrefonds-Roxboro	292 643,09 $

2 - d'autoriser une dépense de 20 853,71 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités pour le lot 1;

3 - d'autoriser une dépense de 38 170,84 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités pour le lot 2;

4 - Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1218479001

CE21 0560

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure quatre ententes-cadres d'une durée de 36 mois, avec une option de prolongation, par lesquelles Matériaux Paysagers Savaria ltée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, divers mélanges de terre, sable et compost pour une somme maximale de 2 798 237,04 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18551;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1214338001

CE21 0561

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Osédea inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour l'acquisition et le déploiement d'une solution technologique corporative en gestion de projets, programmes et portefeuilles (solution infonuagique), pour une durée de cinq ans, soit du 1er mai 2021 au 30 avril 2026 avec deux options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 8 575 697,81 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18318;

3- d'autoriser une dépense de 661 106,25 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1217684003

CE21 0562

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc , plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR-PRCPR 2021), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 070 144 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463416;

2- d'autoriser une dépense de 407 014,40 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 360 115,56 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1217231014

CE21 0563

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à Les constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux pour le réaménagement des abords de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) Phase 2A, d'une partie des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 531 606,16 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 457820;

2- d'autoriser une dépense de 1 103 880,04 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 886 011,69 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 637 883,13 $, taxes et contingences incluses, pour les travaux de l'UQAM intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par l'UQAM en vertu de l'entente présentée dans le dossier décisionnel 1214139001;

5- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 484 245,81 $, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;

6- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 38 719,56 $, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;

7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1217231004

CE21 0564

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder à Oslo Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de remplacement de systèmes énergétiques au mazout par des systèmes de chauffage électrique dans le bâtiment situé au 12375, rue de Fort-Lorette (Bâtiment Fort-Lorette) et au 294, chemin Senneville (Maison Eustache-Rouleau), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 194 719,36 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15652;

2- d'autoriser une dépense de 38 943,87 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 37 659,65 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1218911001

CE21 0565

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à Mécanicaction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement des systèmes de stérilisation des bassins (Systèmes UV et détecteurs d'ozone) au Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 486 711,02 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2402_IM-PR-18-0052;

2- d'autoriser une dépense de 97 342,20 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1216891003

CE21 0566

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder à Gestion Septem inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de la roue de dessicant du système de ventilation du Monde Polaire au Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 221 556,83 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2402_IM-PR-18-0050;

2- d'autoriser une dépense de 44 311,37 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1216891002

CE21 0567

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder à Plomberie Noël Fredette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de la ligne de géothermie du Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 218 050,09 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2402_IM-PR-18-0031;

2- d'autoriser une dépense de 43 610,02 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1216891001

CE21 0568

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l’examen des contrats;

2- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 011 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463213;

3- d'autoriser une dépense de 726 499,59 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 142 424,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1207231085

CE21 0569

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à De Sousa-4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de l'Île-Bizard—Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro (PCPR-PRCPR 2021) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 494 454,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463414;

3- d'autoriser une dépense de 449 445,44 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 316 821,55 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1217231002

CE21 0570

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 831 324,16 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463215;

3- d'autoriser une dépense de 1 705 954,66 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 496 054,75 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1217231006

CE21 0571

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 186 830,46 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463216;

3 - d'autoriser une dépense de 445 624,42 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'autoriser une dépense de 133 825,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1217231017

CE21 0572

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Métropolitain et Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 365 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289203;

3 - d'autoriser une dépense de 1 046 828,80 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'autoriser une dépense de 316 181,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1217231003

CE21 0573

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à Mongrain inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 535 231,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15684;

3 - d'autoriser une dépense de 80 284,74 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1219057004

CE21 0574

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'approuver un projet de contrat pour l'exécution d'œuvre d'art avec Marie-Michelle Deschamps, artiste professionnelle, au montant de 344 925 $, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Réciprocités », dans le cadre du projet d'aménagement de la place des Arrimeurs;

2 - d'autoriser une dépense de 34 492,50 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1217637002

CE21 0575

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d’approuver le projet de premier addenda modifiant l’accord de développement intervenu entre la Ville et DEVIMCO inc. pour le développement du projet Griffintown II - Phase I (CG10 0151).

Adopté à l'unanimité.

20.020 1207506001

CE21 0576

Vu la résolution CA21 240106 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 13 avril 2021;

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie et l'Université du Québec à Montréal (UQAM), visant à convenir des conditions de réalisation des travaux des phases 2A et 2B du projet de réaménagement des abords de l'UQAM et à intégrer à ces travaux ceux visant la réfection des membranes des toits de deux tunnels appartenant à l'UQAM situés sous la rue Saint-Denis et la rue Sainte-Catherine.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1214139001

CE21 0577

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation des travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (PLBM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Viau.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1211019001

CE21 0578

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la ratification de l'avenant 2020-8 au contrat de prêt de 120 millions de dollars intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises augmentant le montant du prêt de 30 millions de dollars.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1218927006

CE21 0579

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser la ratification de l'entente tripartite avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, permettant le transfert de 79 400 000 $ destiné à des projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 79 400 000 $;

3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1210196001

CE21 0580

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société du patrimoine Angus, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 2 468,8 mètres carrés, situé du côté sud de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues Augustin-Frigon et Molson, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué des lots 6 243 458 et 6 232 021 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 008 000 $, et par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'hypothèque publiée le 4 juin 2020, au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 25 430 088, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1208190002

CE21 0581

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier aux 45 organismes ci-après désignés pour un montant total de 275 000 $ dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - festivals et événements (PSDEC) 2021;

Organismes	**Montant**
Congrès national des Italo-Canadiens (RQ)	25 000 $
Alchimies, Créations et Cultures	22 750 $
La Fondation B.B.C.M.	21 000 $
Festival Haïti en Folie	20 750 $
La Pépinière Espaces Collectifs	13 250 $
ATSA	10 000 $
Festival Accès Asie	10 000 $
Fondation LatinArte	10 000 $
Société Montréalaise des jeux des Highlands	10 000 $
Société de Promotion et de Diffusion des Arts et de la Culture (S.P.D.A.C Inc)	8 500 $
Fondation Fabienne Colas	8 250 $
Centre culturel Kabir	7 500 $
PAAL Partageons le monde	7 000 $
Festival des arts de ruelle	6 500 $
Société Québécoise d’Ensemble-Claviers	6 500 $
Communauté Sépharade Unifiée du Québec	6 000 $
Festival du Film Coréen au Canada	6 000 $
KEPKAA	6 000 $
Centre des musiciens du monde	5 750 $
Fondation Massimadi	5 250 $
//SAS// Laboratoire de création	5 000 $
Festival de contes Il était une fois...	4 500 $
Notre-Dame-des-Arts	4 000 $
Un Goût des Caraïbes inc.	4 000 $
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	3 750 $
L'Amitié nuestroamericana	3 000 $
Missions Exeko	3 000 $

Mouvement ATD Quart Monde	3 000 $
Racine Croisée Solidarité Sawa	3 000 $
Équipe RDP	2 750 $
Fierté littéraire	2 500 $
Le Centre International de Documentation et d'Information Haïtienne, Caribéenne et Afro-Canadienne (CIDIHCA)	2 500 $
Comédiens et Plus	2 000 $
Compagnie Théâtre Créole	2 000 $
Montréal la plus heureuse	2 000 $
Vues d'Afrique	2 000 $
Alliance Québécoise de l'Asie du Sud	1 500 $
Maison d'Haïti	1 500 $
Centre culturel Georges-Vanier	1 000 $
Centre culturel Kabir	1 000 $
Compagnie culturelle théâtrale Blanch (CCTB)	1 000 $
L`Île de Cuba	1 000 $
Productions evenity	1 000 $
Spice Island Cultural Day Association of Québec	1 000 $
Théâtre de la botte trouée	1 000 $

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1216370003

CE21 0582

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier maximal de 40 000 $ et une mise à disposition de l'expertise interne disponible pour une contribution en nature (en biens et en services) d'une valeur de 40 000 $ à l'Université de Sherbrooke pour la réalisation de son projet concernant la biofiltration passive des biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel;

2- d'approuver le projet de convention de contribution et licence entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement des contributions de la Ville et de la licence consentie par l'Université de Sherbrooke;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1211151001

CE21 0583

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver l'addenda 2 à la convention initiale entre la Ville de Montréal (Ville) et l'Association québécoise pour la qualité environnementale et le développement durable des territoires d'activités (Palme Québec) (CE20 0142 et CE20 1036);

2- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) (CE19 1311);

3- d'imputer la dépense totale de 45 000 $ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1200191007

CE21 0584

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier de 1 200 000 $ à Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), pour les années 2021 et 2022 afin de réaliser son plan d'action, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1216794001

CE21 0585

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 $ au Regroupement des Éco-quartiers afin d'organiser la 17e édition de la Patrouille verte, pour la période du 31 mai au 20 août 2021, dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'Eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Bureau de la transition écologique et de la résilience;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1219089001

CE21 0586

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent maximal de 545 000 $ à C2.MTL afin de réaliser les événements Movin'On et C2 Montréal en 2021;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1217019001

CE21 0587

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 145 000 $ à Productions Nuits d'Afrique inc. pour soutenir la 35e édition du Festival International Nuits d'Afrique;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1216370010

CE21 0588

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un soutien financier maximal de 319 934 $ à Réseau de la communauté autochtone à Montréal, pour un projet de collecte de données par et pour les autochtones qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d’imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1217149003

CE21 0589

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 50 000 $ provenant du Gouvernement du Québec pour l'organisation du Sommet canadien sur les données ouvertes en 2021;

2- d'approuver les conditions de versement de cette contribution conformément à l'entente SSDPITN-160313860;

3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu correspondant.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1215890001

CE21 0590

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un projet de première convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Progimont inc., un espace d'une superficie de 25 851 pieds carrés situé au 10000 Louis-H. Lafontaine, pour les besoins du Centre de formation Maxim'Eau du Service de l'eau, pour une période de 10 ans, à compter du 1er juillet 2021, moyennant un loyer total de 1 159 841,50 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;

2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2021 au locateur, représentant un montant de 759 984,75 $, auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 113 997,71 $, pour une dépense maximale de 873 982,46 $, taxes incluses;

3- d'autoriser un virement budgétaire de 104 659 $ du Service de l'eau vers le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) en 2021;

4- d'autoriser un ajustement budgétaire récurrent de 211 628 $ du Service de l'eau vers le SGPI de 211 628 $ à compter de 2022 et les années subséquentes;

5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1214565002

CE21 0591

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier de 4 579 839 $ à l'organisme à but non lucratif Le Pas de la Rue, pour l'acquisition des lots 1 295 499 et 1 295 500, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés sur la rue Notre Dame Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour la réalisation d'un projet de 19 studios, dans le cadre de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL);

2 - d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire pour et au nom de la Ville de Montréal et du contrat de services professionnels du notaire prévoyant les modalités et conditions du déboursement du second versement de la contribution financière, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière, ainsi que de tout autre document requis pour donner plein effet à ladite convention.

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1218309002

CE21 0592

Il est

RÉSOLU :

1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des items, d'une durée approximative de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des fûts piétons, des luminaires piétons décoratifs et divers accessoires d'éclairage public, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18261 et au tableau de prix reçus;

Firmes	Items	Montant (taxes incluses)
9411-8296, Québec Inc. (ALU MC3)	21	68 567,07 $
Lumen, division de Sonepar Canada inc.	2, 13, 15, 17, 18, 22	221 135,49 $

2- d'autoriser une dépense totale estimée de 43 455,38 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, répartie comme suit;

Firmes	Items	Dépense supplémentaire à titre de budget de variations de quantités (Montant taxes incluses)
9411-8296, Québec Inc. (ALU MC3)	21	10 285,06 $
Lumen, division de Sonepar Canada inc.	2, 13, 15, 17, 18, 22	33 170,32 $

de recommander au conseil municipal :

1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des items, d'une durée approximative de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des fûts piétons, des luminaires piétons décoratifs et divers accessoires d'éclairage public, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18261 et au tableau de prix reçus;

Firmes	Items	Montant (taxes incluses)
Guillevin International Cie	1, 3, 4, 5, 6, 19, 24	2 264 584,36 $
Les Industries Précisions Plus inc.	25	587 752,20 $
Lumca inc.	7, 8, 12, 14, 20, 23	959 627,34 $

2- d'autoriser une dépense totale estimée de 571 794,58 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, répartie comme suit;

Firmes	Items	Dépense supplémentaire à titre de budget de variations de quantités (Montant taxes incluses)
Guillevin International Cie	1, 3, 4, 5, 6, 19, 24	339 687,65 $
Les Industries Précisions Plus inc.	25	88 162,83 $
Lumca inc.	7, 8, 12, 14, 20, 23	143 944,10 $

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1219109001

CE21 0593

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de lettre d'entente entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant l'occupation des espaces intérieurs de la Biosphère à des fins muséales à partir du 1er avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1210348005

CE21 0594

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- de permettre, dans le cadre du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, l'utilisation des contributions financières du compte corporatif pour le logement abordable à des fins de financement de projets de logement social;

2- d'abroger au 31 mars 2021 la politique d'inclusion de la Stratégie d'inclusion de logements abordables à la suite de l'adoption du Règlement pour une métropole mixte.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1210498002

CE21 0595

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement 2020-2030 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1217862009

CE21 0596

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19;

2 - d'autoriser l'occupation du domaine public du 15 avril 2021 au 31 octobre 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1218214004

CE21 0597

Il est

RÉSOLU :

1 - de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence :

- Madame Caroline Lin, pour un second mandat de deux ans
- Mme Yanick Galan pour un premier mandat de deux ans
- Monsieur Paul Evra, pour un premier mandat de deux ans

2 - de désigner Ramana Zanfongnon, cheffe de division au Service de la diversité et de l'inclusion sociale, à titre d'observatrice de la Ville de Montréal au conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1206794003

CE21 0598

Il est

RÉSOLU :

de reconduire ou de nommer les personnes suivantes au sein des différentes commissions des régimes de retraite de la Ville de Montréal :

Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :

- Renouveler le mandat de M. Yves Courchesne, Directeur des finances et trésorier, pour une durée de trois ans et ce, à compter du 12 février 2021;

- Renouveler le mandat de M. Louis Monette à titre de membre indépendant pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 5 décembre 2020;

- Nommer M. Olivier Roberge, Chef de division - Avantages sociaux, en remplacement de M. Errico Cocchi pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 16 avril 2021;

- Nommer M. David Bélanger, Conseiller principal - Avantages sociaux, en remplacement de Mme Lucie St-Jean pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 16 avril 2021; et

- Nommer M. Normand Lapointe, Directeur adjoint - Direction générale. en remplacement de M. Denys Cyr pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 1er mai 2021.

Commission du régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal :

- Nommer M. Olivier Roberge, Chef de division - Avantages sociaux, en remplacement de Mme Lucie St-Jean pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 22 avril 2021; et

- Nommer M. Philippe Brillant, Chef de division - Direction du budget, en remplacement de M. Errico Cocchi pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 22 avril 2021.

Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal :

- Renouveler le mandat de M. Yves Courchesne, Directeur des finances et trésorier, pour une durée de trois ans et ce, à compter du 12 février 2021;

- Renouveler le mandat M. René Delsanne à titre de membre indépendant pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 5 décembre 2020; et

- Nommer M. Olivier Roberge, Chef de division - Avantages sociaux, en remplacement de Mme Lucie St-Jean pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 10 juin 2021.

Commission du régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal :

- Renouveler le mandat M. André Pelletier à titre de membre indépendant pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 5 décembre 2020;

- Nommer M. Olivier Roberge, Chef de division - Avantages sociaux, en remplacement de Mme Lucie St-Jean pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 20 avril 2021; et

- Nommer M. Philippe Brillant, Chef de division - Direction du budget, en remplacement de M. Errico Cocchi pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 20 avril 2021.

Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :

- Renouveler le mandat de M. Yves Courchesne, Directeur des finances et trésorier, pour une durée de trois ans et ce, à compter du 12 février 2021;

- Renouveler le mandat de M. Louis Monette à titre de membre indépendant pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 5 décembre 2020;

- Nommer M. David Bélanger, Conseiller principal - Avantages sociaux, en remplacement de Mme Lucie St-Jean pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 29 mars 2021; et

- Nommer M. Benoît Glorieux, Directeur - Services administratifs, en remplacement de M. Normand Lapointe pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 31 mai 2021.

Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :

- Renouveler le mandat de M. Louis Monette à titre de membre indépendant pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 26 mars 2021; et

- Nommer M. David Bélanger, Conseiller principal - Avantages sociaux, en remplacement de Mme Lucie St-Jean pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 26 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1216335001

CE21 0599

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser, conformément à l'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) (CG21 0022), une dépense totale de 848 425,88 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour le contrat à être accordé par la STM à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réalisation de travaux sur des conduites principales et secondaires (aqueduc) dans le boulevard Lacordaire, à l'intersection de la rue Bourdaloue, dans l'arrondissement de Saint-Léonard;

2- d'autoriser une dépense de 97 895,29 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 97 895,29 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1219059001

CE21 0600

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2021 de l'Agence de mobilité durable;

2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1218373002

CE21 0601

Vu la résolution CA21 30 03 0061 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 9 mars 2021;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de majorer la dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par l'entremise de la réserve du passif environnemental pour un montant total de 171 506,66 $, taxes non incluses, pour des services professionnels pour le suivi des infiltrations de biogaz et la préparation des plans et devis pour la réalisation de travaux d'une tranchée d'aération pour l'évacuation de gaz en arrière de la 52e avenue;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1211528005

CE21 0602

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser le règlement d'une action en recouvrement de taxes foncières intentée par la Ville de Montréal contre 9328-1566 Québec inc. et Université du Québec à Montréal pour la somme de 33 105,83 $ en capital, intérêts et frais. Compte 171694-06, exercice financiers 2017 à 2020;

2- d'autoriser la radiation des livres de la Ville la somme de 6 625,41 $ et tout solde dû, compte 171694-06, exercice financier 2020;

3- d'imputer cette radiation comme suit :

- Radiation taxes foncières : 2101 0000000 000000 00000 11814;
- Montant à radier : 6 625,41 $ et tout solde dû, compte 171694-06, exercice financier 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1218471003

CE21 0603

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser le règlement d'une action en recouvrement de taxes foncières intentée par la Ville de Montréal contre Les Services Alimentaires (S.A.I.) inc. et Collège St-Jean Vianney pour la somme de 5 683,14 $ en capital, intérêts et frais. Compte 891115-21, exercice financier 2017;

2- d'autoriser la radiation des livres de la Ville la somme de 630,40 $ et tout solde dû, compte 891115-21, exercice financier 2017;

3- d'imputer cette radiation comme suit :

- Radiation taxes foncières : 2101 0000000 000000 00000 11814;
- Montant à radier : 630,40 $, et tout solde dû, compte 891115-21, exercice financier 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1218471002

CE21 0604

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'acquisition, par expropriation, des immeubles requis dans le cadre du projet du centre d'attachement Nord-Ouest (ci-après « CANO »), lesquels sont identifiés à l'Annexe A jointe à la résolution CA-2021-027 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1218464001

CE21 0605

Il est

RÉSOLU :

1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;

2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :

   1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;

   2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;

   3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;

   4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;

   5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du de la *Loi sur la sécurité civile*;

   6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1212675020

CE21 0606

Il est

RÉSOLU :

1- de nommer au sein du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal, Mme Suze Youance, à titre d'administratrice, et ce, pour une période de deux ans;

2- de renouveler le mandat à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal de M. Robert Juneau et de M. Alain Lapointe, et ce, pour une période de deux ans;

3- de renouveler, pour une période de deux ans, le mandat de Mme Johanne Brunet, à titre de présidente du conseil d'administration de la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1210845001

CE21 0607

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser des virements budgétaires non récurrents totalisant 3 773 884 $ aux arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Rosemont–La-Petite-Patrie, de Verdun, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, afin de les soutenir dans le déploiement de projets de piétonnisation sur des artères commerciales durant la saison estivale 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1218945003

CE21 0608

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1), l'ordonnance numéro 11 jointe au présent dossier décisionnel pour l'établissement de nouvelles voies de circulation du réseau de voirie artériel réservées à l'usage exclusif des autobus et de certaines autres catégories de véhicules, le prolongement de voies réservées existantes et la modification des heures d'opération de voies réservées existantes.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1210566001

CE21 0609

Vu la résolution CA21 25 0032 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 8 mars 2021;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de fermer et de retirer du domaine public comme rue une partie des lots 2 228 012 et 1 870 280, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et de les verser dans le domaine public comme parc local, et ce, dans le cadre d'un réaménagement complet du secteur.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1202728002

CE21 0610

Vu la résolution CA21 28 026 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève en date du 2 février 2021;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 495 000 $ pour la réalisation des travaux de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'un poste de pompage sanitaire sur la rue Terrasse Martin et sur une partie du chemin du Bord-du-Lac, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1210543001

CE21 0611

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain et l'acquisition d'immeubles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1215950001

CE21 0612

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Elie-Wiesel » le nouveau parc situé au sud de l'avenue de Courtrai, entre les avenues Trans Island et de Westbury, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et constitué du lot numéro 6 049 214 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1214521002

CE21 0613

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) » dans le but de permettre la construction d'une école primaire par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et la construction d'un nouveau pavillon par l'Université de Montréal et de retirer le secteur Atlantic (zone C-12) du territoire d'application du règlement, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) », dans le but de permettre la construction d'une école primaire par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et la construction d'un nouveau pavillon par l'Université de Montréal et de retirer le secteur Atlantic (zone C-12) du territoire d'application du règlement;

2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne les assemblées publiques de consultation prévues conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1217596002

CE21 0614

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé aux abords de la rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues Guy et Towers, jusqu'au boulevard de Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1187400005

CE21 0615

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver la nomination de Mme Clotilde Tarditi au poste de directrice - Service de l'habitation, dans la classe salariale FM12 (143 211 $ - 179 016 $ - 214 820 $), à compter de la date de la résolution du comité exécutif ou toute autre date déterminée entre les deux parties pour une durée indéterminée, conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal.

2- d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1216991002

CE21 0616

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal les dossiers décisionnels 1210739001 (Résolution: CA21 12042) et 1210739002 (Résolution: CA21 12043), adoptés lors de la tenue de la séance du conseil d'arrondissement de l'arrondissement d'Anjou du 2 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1214689001

CE21 0617

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport annuel 2020 de la Commission de la fonction publique de Montréal en conformité aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec,* R.L.R.Q.C. c-11.4 et du Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1219098002

CE21 0618

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2020 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1214060001

Levée de la séance à 10 h 56

70.001

Les résolutions CE21 0553 à CE21 0618 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Montréal

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le vendredi 16 avril 2021 à 8 h 50
salle Peter-McGill, hôtel de ville
par téléphone

PRÉSENCES :

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Isabelle Gauthier, Chargée de dossiers
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels
M. Jocelyn Pauzé, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE21 0619

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 16 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE21 0620

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE21 0621

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un projet de convention d'aide financière entre la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 12 000 000 $ à la Ville aux fins de planifier, de mettre en œuvre et de soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2024 - Entente MIFI-Ville (2021- 2024);

2- d'autoriser la réception d'une aide financière de 12 000 000 $ provenant du MIFI pour la réalisation des projets issus de ladite convention;

3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels correspondant de 12 000 000 $ à affecter pour la réalisation de ladite convention, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1215970001

CE21 0622

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution autorisant, en vertu de l'article 64 et du chapitre VI.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC), le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal à réaliser des travaux et actes visant à restaurer, modifier et agrandir la bibliothèque Maisonneuve située au 4120, rue Ontario Est (lot 1 878 396 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) et visée par un avis d'intention de classement (site patrimonial de Maisonneuve) transmis à la Ville le 30 mars 2021 (numéro de référence SATSA de la demande : 20210572).

Attendu les articles 64 et 179.1 et suivants de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002) (ci-après la « LPC »);

CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété identifiée comme le lot 1 878 396 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur le plan de l'annexe A intitulée « Plan d'arpenteur » jointe à la présente résolution.

La propriété visée par la présente résolution est située dans le territoire visé par un avis d'intention de classement en vertu de la LPC (site patrimonial de Maisonneuve).

CHAPITRE II
AUTORISATIONS

2. Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, le conseil de la Ville autorise :

   Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal (SGPI)
   303, rue Notre-Dame Est
   Montréal (Québec) H2Y 3Y8

à réaliser ou faire réaliser les actes ou travaux suivants :

- modifier des caractéristiques architecturales du bâtiment d'origine pour permettre l'agrandissement du bâtiment;
- restaurer les façades existantes;
- agrandir le bâtiment en deux ailes latérales;
- aménager le terrain;
- ajouter un éclairage architectural au bâtiment.

3. L'autorisation est soumise aux conditions suivantes :

   1° sous réserve du paragraphe 2°, les travaux doivent être réalisés conformément aux plans suivants joints en annexe à la présente résolution :

   - « Bibliothèque Maisonneuve », numérotés de A001 à A312, émis pour construction, préparés par Georges Drolet, architecte, en date du 2020-06-08 (voir l'annexe B en pièce jointe);
   - « Aménagement paysager », numérotés AP-01 à AP-11, émis pour construction, préparés par Peter Soland, architecte paysagiste, en date du 2020-06-08 (voir l'annexe C en pièce jointe);
   - « Éclairage architectural », numérotés E-015 à E-018, émis pour construction, préparé par Olivier Goyette Cournoyer, ingénieur, en date du 2020-06-08 (voir l'annexe D en pièce jointe);
   - « Tuyauterie – Géothermie rez-de-chaussée », numéroté M-031, préparé par Dan Mihaescu et Caroline Paquet, ingénieurs, en date du 2020-06-08 » (voir l'annexe E en pièce jointe).

   2° les plans prévus aux annexes B, C, D et E joints en annexe à la présente résolution doivent être ajustés afin de limiter l'impact visuel de la tour de l'escalier, d'affirmer davantage l'entrée principale du bâtiment inauguré en 1912 et de revoir l'aménagement paysager, le tout de façon à refléter les recommandations formulées dans la section Avis et recommandations de l'avis A21-SC-06 du Conseil du patrimoine de Montréal.

ANNEXE A
PLAN INTITULÉ « PLAN D'ARPENTEUR »

ANNEXE B
PLANS INTITULÉS « Bibliothèque Maisonneuve, numérotés de A001 à A312, émis pour construction, préparés par Georges Drolet, architecte, en date du 2020-06-08 »

ANNEXE C
PLANS INTITULÉS « Bibliothèque Maisonneuve, numérotés AP-01 à AP-11, émis pour construction, préparés par Peter Soland, Architecte Paysagiste, en date du 2020-06-08 »

ANNEXE D
PLANS INTITULÉS « Éclairage architectural , numérotés E-015 à E-018, Émis pour construction, préparé par Olivier Goyette Cournoyer, ingénieur, en date du 2020-06-08 »

ANNEXE E
PLANS INTITULÉS « TUYAUTERIE - GÉOTHERMIE REZ-DE-CHAUSSÉE », numéroté M-031, préparé par Dan Mihaescu et Caroline Paquet, ingénieurs, en date du 2020-06-08 »

Adopté à l'unanimité.

30.001 1216924001

Levée de la séance à 9 h

70.001

Les résolutions CE21 0619 à CE21 0622 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais Président du comité exécutif	Yves Saindon Greffier de la Ville

Montréal

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le lundi 19 avril 2021 à 7 h 45
salle Peter-McGill, hôtel de ville
par téléphone

PRÉSENCES :

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE21 0623

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 19 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE21 0624

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;

2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :

1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;

2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;

3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;

4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;

5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du de la *Loi sur la sécurité civile*;

6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1212675021

Levée de la séance à 7 h 51

70.001

Les résolutions CE21 0623 et CE21 0624 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais Président du comité exécutif	Yves Saindon Greffier de la Ville

Montréal

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le vendredi 23 avril 2021 à 7 h 45
salle Peter-McGill, hôtel de ville
par téléphone

PRÉSENCES :

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
M. Jocelyn Pauzé, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE21 0625

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 23 avril 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE21 0626

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier de 2 011 117 $ à Vilavi Québec, pour l'acquisition et la reconversion d'un immeuble de trois étages situé au 1610-1612, rue Saint-André, dans l'arrondissement de Ville-Marie afin d'y aménager une maison de neuf chambres, dans le cadre de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL);

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire pour et au nom de la Ville de Montréal et du contrat de services professionnels du notaire prévoyant les modalités et conditions du déboursement du second versement de la contribution financière, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière, ainsi que de tout autre document requis pour donner plein effet à ladite convention;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1218309004

CE21 0627

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;

2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :

1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;

2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;

3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;

4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;

5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du de la *Loi sur la sécurité civile*;

6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1212675022

Levée de la séance à 7 h 48

70.001

Les résolutions CE21 0625 à CE21 0627 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais Président du comité exécutif	Yves Saindon Greffier de la Ville

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.001

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1208057004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 966 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Constellio inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien, pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec possibilité de prolongation de trois (3) périodes de vingt-quatre (24) mois, pour un montant maximal de 4 966 920,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (20-18092);
2. d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées à 19,96% par l'agglomération et à 80,04% par la Ville centre selon le taux de répartition appliqué aux activités mixtes d'administration générale;
3. d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024;
4. d'autoriser le Directeur de la direction Institutionnelle du Service des technologies de l'information à signer les documents à cette fin.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-15 22:17

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208057004**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 966 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.
Le projet consiste à acquérir un système de gestion électronique de documents (GED) afin de répondre aux besoins pour la gestion des documents électroniques pour l'ensemble des services et arrondissements de la Ville de Montréal. La GED deviendra une plate-forme normalisée dans le catalogue applicatif du Service des TI pour toutes les unités d'affaires.

La gestion électronique des documents (GED) consiste en un ensemble de fonctionnalités logicielles qui visent à organiser et gérer des informations et des documents électroniques, et ce, selon les normes archivistes et les lois et règlements qui la régissent. Celles-ci permettent de maîtriser la création, l'organisation, la recherche, le stockage, soit le cycle de vie des documents produits et reçus dans le cadre des activités de la ville concernant sa clientèle, ses employés, ses partenaires d'affaires, ses fournisseurs, ses produits et ses services.

Dans le contexte actuel, où la mobilité liée au télétravail est grandissante, une telle application permettra un gain en productivité et en collaboration tout en rehaussant la sécurité des actifs pour les employés et en assurant une meilleure conservation des connaissances à la Ville.

Plusieurs initiatives sont déjà en cours afin de se préparer au déploiement de cette solution; des travaux ayant déjà été amorcés avec les services et les arrondissements de la Ville de Montréal. À terme, tous les services et arrondissements pourront s'intégrer au système de gestion électronique des documents de la Ville. Les projets pour livrer cette intégration se poursuivront donc pendant plusieurs années.

Les documents d'appel d'offres stipulent que l'octroi du contrat sera effectué à un seul soumissionnaire. Ainsi, le 8 avril 2020, la Ville publiait l'appel d'offres public 20-18092, pour l'octroi d'un contrat pour la fourniture de services d'acquisition d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien. Afin d'ouvrir le marché et d'obtenir des offres concurrentielles, cet appel d'offres fut publié dans le Journal de Montréal et sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) et a fait l'objet de 6 addenda. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 juin 2020. Un délai de 70 jours a donc été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission. La durée de validité des soumissions était de 180 jours suivant leur ouverture. Le soumissionnaire a accepté notre demande de prolongation et la nouvelle durée de validité de sa soumission est de 362 jours suivant l'ouverture.

Durant la période de sollicitation, six (6) addenda ont été publiés**:**

Addenda	Date d'émission	Description de l'addenda	Impact sur les prix
1	27 avril 2020	Réponses aux questions des soumissionnaires (questions techniques).	oui
2	30 avril 2020	Réponses aux questions des soumissionnaires (questions contractuelles) et report de date.	non
3	5 mai 2020	Réponses aux questions des soumissionnaires (questions techniques et contractuelles).	oui
4	15 mai 2020	Réponses aux questions des soumissionnaires (questions techniques) et report de date.	oui
5	28 mai 2020	Réponses aux questions des soumissionnaires (questions techniques et contractuelles).	oui
6	5 juin 2020	Réponses aux questions des soumissionnaires (questions techniques et contractuelles) et report de date.	oui

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 966 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

Le cheminement du dossier a été retardé du fait du retrait temporaire du dossier à des fins de validations administratives additionnelles requises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA208057001 - 1er avril 2020 - Approuver la grille d'évaluation des soumissionnaires dans le cadre de l'appel d'offres public no 20-18092 pour l'acquisition d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien.

DESCRIPTION

La présente acquisition vise à doter la Ville d'une solution centralisée de gestion électronique des documents (GED); solution où la gestion des documents institutionnels sera garantie et tous les aspects contractuels et légaux seront pris en charge. La solution sera offerte à tous les employés des services et arrondissements de la Ville de Montréal. Elle permettra la préservation et la gestion des documents institutionnels de la Ville afin d'en assurer la protection et l'intégrité; principalement en permettant la mise en place d'un plan de classement et de conservation uniforme, un étiquetage (métadonnées) centralisé des documents ainsi que des processus standardisés d'approbation.
La solution sera également une fondation technologique sur laquelle pourra se greffer et se développer un bon nombre de systèmes reliés faisant appel à de la gestion documentaire et au cycle de vie des documents (exemple : gestion des factures et permis). Cette solution s'intégrera, entre autres, avec la nouvelle suite bureautique Google.

Ce contrat comporte une clause de trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune à la discrétion de la Ville.

JUSTIFICATION

Lors du processus d'appel d'offres, sur un total de 36 preneurs du cahier des charges, 4 preneurs (11,11 %) ont déposé une soumission alors que 32 (88,89 %) n'ont pas soumissionné. De ces 32 firmes, 9 d'entre elles ont transmis un avis de désistement. Les raisons de désistements invoquées sont :

- une (1) firme a mentionné ne pas être en mesure de rencontrer certaines exigences;
- deux (2) firmes stipulent que la demande leur paraissait restrictive;
- quatre (4) organismes de nature municipale et gouvernementale ont pris possession des documents de l'appel d'offres, dont un (1) en a pris possession à deux (2) reprises;
- deux (2) firmes étaient partenaires de deux (2) soumissionnaires;
- les autres firmes n'ont pas fourni des raisons de désistement.

L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 1er avril 2020 (DA208057001).

Suite à l'évaluation des soumissions, le Service de l'approvisionnement de la Ville a déclaré que trois (3) soumissions fut jugées non conformes, une (1) pour des raisons administratives, une (1) soumission avec une offre financière conditionnelle et une (1) une soumission n'a pas obtenu la note de passage suite à l'analyse de comité de sélection.

La proposition de la firme restante se décline comme suit :

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de	**TOTAL** (taxes incluses)

				quantités) (taxes incluses)	
Constellio inc.	91,19	0,25	4 966 920,00 $		4 966 920,00 $
Dernière estimation réalisée					5 518 800,00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					(551 800,00 $)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					(10,00%)

L'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et la soumission de l'adjudicataire s'explique essentiellement au niveau du coût des licences. Les principaux éléments qui expliquent cet écart sont les suivants :

- l'estimation réalisée se basait principalement sur les prix d'une solution offerte au CSPQ dont le prix est plus élevé;
- le taux d'escompte obtenu de l'adjudicataire sur le prix affiché est plus important que le taux d'escompte anticipé pour l'estimé.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu des critères suivants :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$, et répondant à la condition suivante :

  - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme Constellio inc. a obtenu son accréditation le 6 juillet 2020 et cette dernière demeure valide.

Après vérification, la firme Constellio inc. n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 4 966 920,00 $, taxes incluses et selon la dernière estimation des quantités prévisionnelles des licences qui seront déployées, le montant estimé de la dépense est de 2 364 253,90 $ et sera réparti comme suit:

Année	**du 1er juin 2021 au 31 mai 2022**	**du 1er juin 2022 au 31 mai 2023**	**du 1er juin 2023 au 31 mai 2024**	**du 1er juin 2024 au 31 mai 2025**	**Total**
BF	-	236 425,39 $	472 850,78 $	709 276,17 $	1 418 552,34 $
PDI	236 425,39 $	236 425,39 $	236 425,39 $	236 425,39 $	945 701,56 $
Total	**236 425,39 $**	**472 850,78 $**	**709 276,17 $**	**945 701,56 $**	**2 364 253,90 $**

Budget PDI :

La dépense de 945 701,56 $, taxes incluses (863 551,58 $ net de taxes), sera imputée au PDI du Service des TI au projet 71350 - Gestionnaire électronique de documents et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG17-013 et de compétence locale 17-034.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 49,9% pour 2021. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes. Ce taux sera révisé annuellement.

Budget de fonctionnement :

La dépense de 1 418 552,34 $, taxes incluses (1 295 327,37 $ net de taxes), sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Cette dépense sera financée par un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023, et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il n'y a pas présentement de solution globale de gestion documentaire pour l'ensemble de la Ville. Cette solution permet de centraliser l'archivage des documents pour l'ensemble des services et arrondissements et éliminer les copies, mais également la duplication des copies informatiques.
La conservation des documents en format électronique étant une source de pollution, réduire le nombre de copies et versions aura un impact favorable sur l'empreinte carbone de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat aura comme principaux impacts :

- la mise en place d'une solution de gestion documentaire uniforme pour l'ensemble de la Ville, ce qui simplifiera les échanges entre les services et arrondissements; tout en simplifiant le support et la formation requis;
- l'optimisation des processus d'affaires en lien avec la conservation et la publication des documents; incluant la publication des documents sur le site web de la Ville;
- une amélioration dans le maintien des connaissances contenues dans les différents documents de la Ville.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La crise sanitaire augmente le besoin de mobilité des employés, la gestion électronique des documents supporte pleinement ce besoin.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Mandat donné par le comité exécutif lors de sa séance du 25 novembre 2020;
- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 5 mai 2021;
- Retour du dossier au comité exécutif : le 12 mai 2021;
- Approbation du dossier par le conseil municipal : le 17 mai 2021;
- Approbation du dossier par le conseil d'agglomération : le 20 mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Abdenour TAHRAOUI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-11-03
Naim MANOUCHI Conseiller Solutions Institutionnelles	Antoine FUGULIN-BOUCHARD chef de division - solutions d'affaires - systemes corporatifs
Tél : 514-872-7301 **Télécop. :**	**Tél :** 438-221-1706 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires

Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2020-11-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information

Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2021-04-15

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1208057004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Objet :	Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 966 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18092_PV.pdf 20-18092_DetCah.pdf 20-18092 Intervention VF.pdf

20-18092 Tableau d'Analyse et d'Évaluation VF2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdenour TAHRAOUI
Agent d'approvisionnement II
Tél : 5142404343

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-11

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
Chef de section
Tél : 5148725249
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18092

No du GDD : 1208057004

Titre de l'appel d'offres : Acquisition d'une solution logicielle pour la gestion électronique des documents et du soutien

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 - 4 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 15 - 5 - 2020

Ouverture faite le : 18 - 6 - 2020

Date du comité de sélection : 3 - 9 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 5 - 6 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 70 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 36

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 11,11

Nbre de soumissions rejetées : 3

% de rejets : 75

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Alythia Canada inc.	N'a pas obtenu la note de passage
Open Text Corporation	Administratif
SIA Innovations inc.	Administratif

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 15 - 12 - 2020

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 15 - 12 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Constellio inc.	4 966 920,00 $	√	

Information additionnelle

Des avis de désistement ont été reçus :

Une (1) firme a mentionné ne pas être en mesure de rencontrer certaines exigences.

Deux (2) firmes stipulent que la demande leur paraissait restrictive.

Quatre (4) organismes de nature municipale et gouvernementale ont pris possession des documents de l'appel d'offres, dont un (1) en a pris possession à deux (2) reprises.

Deux (2) firmes étaient partenaires de deux (2) soumissionnaires.

Les autres firmes n'ont pas fourni des raisons de désistement.

Préparé par : Abdenour Tahraoui

Le 9 - 11 - 2020

AO: 20-18092	Acquisition d'une solution logicielle pour la gestion électronique des documents et soutien

Constellio

Grille d'évaluation	Note à saisir		Total pondéré	Pondération
Critère 1 éliminatoire: Note de passage 21/30	25,75		25,75	30,00 %
		Total	91,19	100,00 %

(Pointage intérimaire + 35) x 10 000/Prix = Pointage final	0,25

Prix de la soumission

Sous-total	TPS	TVQ	Total
4 320 000,00 $	216 000,00 $	430 920,00 $	4 966 920,00

Alithya

Grille d'évaluation	Note à saisir		Total pondéré	Pondération
Critère 1 éliminatoire: Note de passage 21/30	18,50		18,50	30,00 %

Rejetée :
N'a pas obtenu la note de passage (21/30)

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 02 MARS 2021

Monsieur Rida Benjelloun
Constellio Inc.
1265 boul Charest, Bureau 1040
Québec (Québec) G1N 2C9

Courriel: rida.benjelloun@constellio.com

Objet : Prolongation de la durée de validité de soumission
Appel d'offres n° 20-18092
Acquisition d'une solution logicielle pour la gestion électronique des documents et du soutien

---

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au **15 JUIN 2021**.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies avec les soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues, ayant répondu de façon affirmative à la demande de prolongation de la durée de validité de leur soumission.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le 05 MARS 2021.**

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation :

02/03/2021

Signature Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature Date

Abdenour Tahraoui
Agent d'approvisionnement II
Courriel: abdenour.tahraoui@montreal.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 15 juin 2020

CONSTELLIO INC.
A/S MONSIEUR RIDA BENJELLOUN
1265, BOUL CHAREST O
SUITE 1040
QUÉBEC (QC) G1N 2C9

Nº de décision : 2020-DAMP-0389
Nº de client : 1100084006

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, faisant également affaire sous CONSTELLIO et DOCULIBRE, une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. CONSTELLIO INC. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juin 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Liste des commandes

Numéro : 20-18092
Numéro de référence : 1361229
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition d'une solution logicielle pour la gestion électronique des documents et du soutien

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
6133025595 275 Slater Street, Suite 900 Ottawa, ON, K1P5H9	Monsieur Jeff Telford Téléphone : 613 302-5595 Télécopieur : 613 302-5595	**Commande : (1736401)** 2020-05-01 17 h 58 **Transmission :** 2020-05-01 17 h 58	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-05-01 17 h 58 - Téléchargement 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-05-01 17 h 58 - Téléchargement 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Alithya Canada inc. 725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525 Québec, QC, G2J 0C4 http://www.alithya.com	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	**Commande : (1727623)** 2020-04-09 9 h 19 **Transmission :** 2020-04-09 9 h 19	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
BiblioMondo Inc. / MONDO-In Inc. 7695 avenue Papineau Montréal, QC, H2E 2H1 http://www.mondoin.com/	Madame Lucie Babin Téléphone : 514 337-3000 Télécopieur : 514 282-8011	**Commande : (1727580)** 2020-04-09 8 h 49 **Transmission :** 2020-04-09 8 h 49	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel

			3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BINATEK INC. 7951, rue Vauban Montréal, QC, H1J2V1	Monsieur Natale Sapone Téléphone : 514 933-3326 Télécopieur : 514 933-3756	**Commande : (1727668)** 2020-04-09 9 h 59 **Transmission :** 2020-04-09 9 h 59	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BKG Logiciels Canada Inc. WeWork pour BlueKanGo 1275 Avenue des Canadiens-de-Montréal Montréal, QC, H3B 0G4 http://www.bluekango.com	Monsieur Thibault Genève Téléphone : 514 443-0984 Télécopieur :	**Commande : (1728895)** 2020-04-14 18 h 18 **Transmission :** 2020-04-14 18 h 18	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Canon Canada Inc - Division des Solutions d'Affaires 8000 Mississauga Road Brampton, ON, L6Y 5Z7 http://www.canon.ca	Monsieur Mark Phillips Téléphone : 905 863-8311 Télécopieur :	**Commande : (1727721)** 2020-04-09 11 h 03 **Transmission :** 2020-04-09 11 h 03	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel

			3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	**Commande : (1727756)** 2020-04-09 11 h 38 **Transmission :** 2020-04-09 11 h 38	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Constellio inc. 1265 boul Charest bureau 1040 Québec, QC, G1N 2C9 http://www.doculibre.com	Monsieur Rida Benjelloun Téléphone : 418 262-3222 Télécopieur :	**Commande : (1728086)** 2020-04-10 8 h 59 **Transmission :** 2020-04-10 8 h 59	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 34 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Consultant Benoit Charron 31 Avenue Du Parc Gatineau, QC, J8Y 1G5	Monsieur Benoit Charron Téléphone : 819 968-7404 Télécopieur :	**Commande : (1728388)** 2020-04-13 15 h 02 **Transmission :** 2020-04-13 15 h 02	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Docu-Depot Inc 2301 Cannes brules Montréal, QC, h8n 3g1	Madame SUZAN LECLERC Téléphone : 514 236-3900 Télécopieur :	**Commande : (1729194)** 2020-04-15 13 h 30 **Transmission :** 2020-04-15 13 h 30	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Edward IA inc. 3370 rue Lefort Trois-Rivières, QC, g8y5r2 http://www.edward-ia.ca	Monsieur Yvan Caron Téléphone : 819 374-6560 Télécopieur :	**Commande : (1727662)** 2020-04-09 9 h 49 **Transmission :** 2020-04-09 9 h 49	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Geomap GIS America 1440 Hocquart Suite 220 Saint-Bruno, QC, J3V 6E1	Monsieur Jean-Francois Belanger Téléphone : 450 461-1158 Télécopieur : 450 461-1159	**Commande : (1727543)** 2020-04-09 7 h 58 **Transmission :** 2020-04-09 7 h 58	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Gestion Deloitte s.e.c. Bay Adelaide East 8 Adelaide Street West, Suite 200	Madame Mary Conway Téléphone : 613 751-	**Commande : (1728012)** 2020-04-09 17 h 07	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 34 - Courriel

Toronto, ON, M5H 0A9 http://www.deloitte.ca	6696 Télécopieur :	**Transmission :** 2020-04-09 17 h 07	3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IBM Canada ltée 2700, boulevard Laurier, bureau 4000 Québec, QC, G1V4K5 http://www.ibm.com	Monsieur Luc Masson Téléphone : 418 653-6574 Télécopieur : 418 523-6868	**Commande : (1727598)** 2020-04-09 9 h 02 **Transmission :** 2020-04-09 9 h 02	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Iron Mountain 1655 Fleetwood Laval, QC, H7N 4B2	Monsieur Eric Mueller Téléphone : 514 409-0096 Télécopieur :	**Commande : (1728071)** 2020-04-10 8 h 28 **Transmission :** 2020-04-10 8 h 28	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 34 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Irosoft Inc. 3100 Cote-Vertu bureau 510 Montréal, QC, H4R 2J8 http://www.irosoft.com	Monsieur Yves Pelletier Téléphone : 514 920-0020 Télécopieur : 514 920-0028	**Commande : (1728349)** 2020-04-13 12 h 35 **Transmission :** 2020-04-13 12 h 35	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-28 9 h 19 - Télécopie 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 15 h 59 - Télécopie 3306959 - 20-18092 2020-05-06 9 h 32 - Télécopie 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses

			2020-05-19 9 h 19 - Télécopie 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Télécopie 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Télécopie 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
IsoVision / Sogi Informatique 952 du Chasseur Lévis, QC, G6Z 2S1 http://www.isovision.com	Monsieur Bernard Néron Téléphone : 418 563-0295 Télécopieur :	**Commande : (1727856)** 2020-04-09 14 h 07 **Transmission :** 2020-04-09 14 h 07	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IXTROM Group Inc. 790, rue Principale Ouest Magog, QC, J1X 2B3 http://www.ixtrom.com	Madame Soledad R. Bourque Téléphone : 819 868-1262 Télécopieur : 819 868-1263	**Commande : (1729918)** 2020-04-16 16 h 16 **Transmission :** 2020-04-16 16 h 16	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Levio Conseils inc. 1001, boul. De Maisonneuve Bureau 320 Montréal, QC, H3A 3C8 http://www.levio.ca	Madame Kathy Tremblay Téléphone : 418 914-3623 Télécopieur :	**Commande : (1727583)** 2020-04-09 8 h 50 **Transmission :** 2020-04-09 8 h 50	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 34 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel

			3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Liferay 240 Richmond Street West Toronto, ON, M5V 1V6	Monsieur Youcef Boudouh Téléphone : 647 890-3851 Télécopieur :	**Commande : (1740604)** 2020-05-12 12 h 41 **Transmission :** 2020-05-12 12 h 41	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-05-12 12 h 41 - Téléchargement 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-05-12 12 h 41 - Téléchargement 3306959 - 20-18092 2020-05-12 12 h 41 - Téléchargement 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Microsoft Corporation 100 Queen St., Suite 500 Ottawa, ON, K1P 1J9	Monsieur Patrick Gilligan Téléphone : 613 212-3872 Télécopieur :	**Commande : (1727627)** 2020-04-09 9 h 24 **Transmission :** 2020-04-09 9 h 24	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ministère de la Justice 1200, route de l'Église 8e étage Québec, QC, G1V 4M1	Madame Marilou Lemay Téléphone : 418 644-4396 Télécopieur : 418 643-4224	**Commande : (1743833)** 2020-05-20 12 h 46 **Transmission :** 2020-05-20 12 h 46	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-05-20 12 h 46 - Téléchargement 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-05-20 12 h 46 - Téléchargement 3306959 - 20-18092 2020-05-20 12 h 46 - Téléchargement 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-20 12 h 46 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Ministère de la Justice 1200, route de l'Église 8e étage Québec, QC, G1V 4M1	Madame Marilou Lemay Téléphone : 418 644-4396 Télécopieur : 418 643-4224	**Commande : (1758027)** 2020-06-19 16 h 03 **Transmission :** 2020-06-19 16 h 03	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-06-19 16 h 03 - Téléchargement 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-06-19 16 h 03 - Téléchargement 3306959 - 20-18092 2020-06-19 16 h 03 - Téléchargement 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-06-19 16 h 03 - Téléchargement

			3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-06-19 16 h 03 - Téléchargement 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-19 16 h 03 - Téléchargement 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 16 h 03 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
NUXEO SAS 46 Rue René Clair PARIS 18, , 75018	Madame PASCALINE GAUTIER Téléphone : 336 756-17852 Télécopieur :	**Commande : (1728054)** 2020-04-10 5 h 09 **Transmission :** 2020-04-10 5 h 09	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Oki Data Americas, Inc 1405 Trans Canada 480 Dorval, QC, H9P2V9	Monsieur Domenic Durante Téléphone : 514 626-3195 Télécopieur : 514 626-3417	**Commande : (1728298)** 2020-04-13 9 h 47 **Transmission :** 2020-04-13 9 h 47	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Open-Text Corporation 275 Frank Tompa Drive Waterloo, ON, N2L0A1	Monsieur Ryan Campbell Téléphone : 519 497-7530 Télécopieur :	**Commande : (1745760)** 2020-05-25 10 h 50 **Transmission :** 2020-05-25 10 h 50	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-05-25 10 h 50 - Téléchargement 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-05-25 10 h 50 - Téléchargement 3306959 - 20-18092 2020-05-25 10 h 50 - Téléchargement 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-25 10 h 50 - Téléchargement 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
OpenTextEast 75, Queen suite 4400 Montréal, QC, H3C 2N6	Monsieur Robert Wright Téléphone : 418 931-8307 Télécopieur :	**Commande : (1727674)** 2020-04-09 10 h 04 **Transmission :** 2020-04-09 10 h 04	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 34 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel

			3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Oracle Canada ULC 600 Maisonneuve O 19e etage Montréal, QC, h3a 3j2 http://www.oracle.com	Madame Karen Margossian Téléphone : 514 918-9528 Télécopieur :	**Commande : (1728348)** 2020-04-13 12 h 29 **Transmission :** 2020-04-13 12 h 29	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PG SOLUTIONS INC. 3655 Avenue des Grandes Tourelles #210 Boisbriand, QC, j7h0e2 http://www.pgsolutions.com	Madame Mélissa Murphy Téléphone : 1866 617-4468 Télécopieur :	**Commande : (1728144)** 2020-04-10 11 h 35 **Transmission :** 2020-04-10 11 h 35	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 34 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 35 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 28 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 06 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SIA Innovations Inc. 1000 de la Gauchetiere ouest Suite 3960 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.siainnovations.com	Monsieur Alexandre Lanoue Téléphone : 514 842-5764 Télécopieur : 514 842-6854	**Commande : (1729275)** 2020-04-15 15 h 01 **Transmission :** 2020-04-15 15 h 01	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sia Partenaires inc. (Sia Partners inc.) 294 Rue Saint-Paul O, Montréal Montréal, QC, H2Y2a3 http://www.sia-partners.com	Monsieur Patrick Robert Téléphone : 514 281-1737 Télécopieur : 514 281-1524	**Commande : (1727644)** 2020-04-09 9 h 37 **Transmission :** 2020-04-09 9 h 37	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 04 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Solutions d'affaires Konica Minolta (Montréal) inc. 8555, route Transcanadienne bureau 102 Montréal, QC, H4S1Z6 http://www.konicaminolta.ca	Madame Kelly St Denis Téléphone : 514 906-8123 Télécopieur : 514 335-4007	**Commande : (1727656)** 2020-04-09 9 h 44 **Transmission :** 2020-04-09 9 h 44	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Télécopie 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 16 - Télécopie 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Télécopie 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Télécopie 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Télécopie 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Télécopie 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ville de Laval 1, place du Souvenir (Bureau du greffier-Soumissions) Laval, QC, H7V1W7	Madame Linda Pellerin Téléphone : 450 978-6888 Télécopieur : 450 662-4580	**Commande : (1727877)** 2020-04-09 14 h 21 **Transmission :** 2020-04-09 14 h 21	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Ville de Longueuil . 4250, Chemin de la Savane Longueuil, QC, J3Y 9G4	Madame Marie-Ève Caron Téléphone : 450 463-7100 Télécopieur : 450 463-7404	**Commande : (1753432)** 2020-06-10 9 h 58 **Transmission :** 2020-06-10 9 h 58	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-06-10 9 h 58 - Téléchargement 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-06-10 9 h 58 - Téléchargement 3306959 - 20-18092 2020-06-10 9 h 58 - Téléchargement 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-06-10 9 h 58 - Téléchargement 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-06-10 9 h 58 - Téléchargement 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-10 9 h 58 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Ville de Québec	Monsieur Samuel Dubé-	**Commande**	Mode privilégié : Ne pas recevoir

50 Rue Marie de l'Incarnation 2e étage Québec, QC, G1N 3E7 http://www.ville.quebec.qc.ca	Leblanc Téléphone : 418 641-6164 Télécopieur : 418 641-6480	**: (1729984)** 2020-04-17 7 h 37 **Transmission :** 2020-04-17 7 h 37	
Xerox 3400 boulevard de Maisonneuve Ouest suite 900 Montréal, QC, H3Z3G1	Monsieur Mathieu Charbonneau Téléphone : 514 939-4262 Télécopieur : 514 939-8128	**Commande : (1727569)** 2020-04-09 8 h 39 **Transmission :** 2020-04-09 8 h 39	3301088 - 20-18092 Addenda 1 Questions et réponses 2020-04-27 15 h 35 - Courriel 3303815 - 20-18092 Addenda 2 Report de date 2020-04-30 13 h 15 - Courriel 3306959 - 20-18092 2020-05-05 15 h 36 - Courriel 3314851 - 20-18092 Addenda 4 Reprt de date et Questions et réponses 2020-05-15 16 h 29 - Courriel 3322496 - 20-18092 Addenda 5 questions et réponses 2020-05-28 17 h 05 - Courriel 3327589 - 20-18092 Addenda 6 REPORT DE DATE et Questions et réponses 2020-06-05 13 h 07 - Courriel 3335916 - Enregistrement de l'ouverture publique 2020-06-19 12 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208057004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Objet :	Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 966 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Virement crédit_GDD 1208057004_PTI.xlsx

GDD 1208057004 BF aj. base budgétaire 2023 et 2024 récurrent.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Tél : (514) 872-0962

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-14

Yves COURCHESNE
Directeur du Service des finances et trésorier

Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.001

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1208057004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Objet :	Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 966 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

Rapport_CEC_SMCE208057004.pdf

Dossier # :1208057004

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE208057004

Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 996 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

"Original signé"	***"Original signé"***
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE208057004

Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 996 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.

À sa séance du 25 novembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe :*
    - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois options de prolongation de vingt-quatre mois chacune.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que, dans le contexte actuel où la mobilité liée au télétravail est grandissante, une telle application permettra de mieux organiser le stockage des documents et leur partage ainsi que d'améliorer la gestion du cycle de vie de ces derniers. En ce qui concerne l'appel d'offres, celui-ci a été d'une durée de 70 jours et a permis de recevoir quatre soumissions, dont une seule qui s'est avérée conforme. Il est à noter que, parmi les 6 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, cinq ont eu un impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis

par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 10,00% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué que le cheminement du dossier a été retardé du fait du retrait temporaire du dossier à des fins de vérification administrative. Des précisions ont également été données concernant les motifs pour lesquels trois soumissions ont été jugées non conformes. La Commission est rassurée de savoir que les soumissionnaires font tous systématiquement l'objet d'un examen de sécurité pour des contrats qui impliquent la gestion des données confidentielles de la Ville et que cette dernière demeure maître de cette solution d'affaires. En sommes, les explications concernant les désistements des preneurs du cahier de charges, les délais dans l'octroi du contrat, les soumissions non conformes et les vérifications de sécurité des soumissionnaires ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe :*
    - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE208057004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.002

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1213838001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois du contrat conclue avec La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal selon les clauses de l'appel d'offres public 17-16525. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 80 482.50 $ (taxes incluses), ce montant faisant partie du montant total du contrat initial de 308 723,28 $ (taxes incluses), n'ayant pas été utilisé complètement.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation du contrat conclue avec La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée pour une période de douze (12) mois, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres public 17-16525 (CG18 0220). Le montant total estimé pour la période de prolongation est de 80 482.50 $ (taxes incluses), ce montant faisant partie du montant total du contrat initial de 308 723,28 $ (taxes incluses), n'ayant pas été utilisé complètement.

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-27 11:39

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1213838001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois du contrat conclue avec La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal selon les clauses de l'appel d'offres public 17-16525. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 80 482.50 $ (taxes incluses), ce montant faisant partie du montant total du contrat initial de 308 723,28 $ (taxes incluses), n'ayant pas été utilisé complètement.

CONTENU

CONTEXTE

Le 26 avril 2018, un contrat a été conclue avec La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 308 723,28 $ (taxes incluses). Ce contrat prévoit deux options de prolongation d'une durée de douze (12) mois. Le présent dossier a pour objet d'exercer une première option de prolongation pour une période de douze (12) mois, selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 17-16525.

En date du 2021-03-23, le contrat a été consommé en proportion de 53 %, représentant un montant total de 187 719.81 $ (taxes incluses).

La compagnie La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée a confirmé l'acceptation de prolonger le contrat initial pour une période supplémentaire de douze (12) mois. La prolongation sera effective pour la période du 26 avril 2021 au 25 avril 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0220 – 26 avril 2018 – Accorder un contrat à La Boutique du Plongeur (Triton) ltée pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour une somme maximale de 308 723,28 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16525 (1 soum.).

DESCRIPTION

Ces équipements sont localisés dans cinq sites afin de répondre efficacement aux besoins de réapprovisionnement de cylindres pour l'ensemble des casernes, soit trois casernes, la Division des services techniques et le Centre de formation du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

JUSTIFICATION

À ce jour, le SIM se déclare satisfait des services fournis par La Boutique du Plongeur (Triton) ltée, notamment au niveau du service à la clientèle offert.
Avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'adjudicataire recommandé sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de son contrat.

L'adjudicataire du contrat n'est pas déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et ni inscrit au Registre des entreprises non admissibles. Le présent dossier décisionnel ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

L'exercice de l'option d'une année de prolongation permettra de maintenir les prix actuels.

Conséquemment, il est recommandé de prolonger le contrat existant qui nous garantit les mêmes conditions pour une période de douze (12) mois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de sécurité incendie de Montréal qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Les crédits seront disponibles au budget de fonctionnement du SIM. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le SIM a effectué une estimation préalable de la dépense pour la prolongation de contrat s'élevant à 80 482.50 $, taxes incluses, pour les douze (12) prochains mois.

Cette estimation est basée sur la consommation au cours des vingt-quatre (24) derniers mois, calculée en fonction des derniers prix payés.

Le montant demandé pour cette prolongation est de 80 482.50 $, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le respect des entretiens selon les recommandations du manufacturier permet d'atteindre la durée de vie espérée pour ce type d'équipement et de réaliser des économies liées à des réparations pour des bris suite à un manque d'entretien.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des entretiens et réparations conformément à la réglementation et aux recommandations du manufacturier permet de se conformer au programme de gestion de l'air comprimé respirable et d'assurer notre obligation en matière de santé et sécurité pour les effectifs pompiers.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Continuité du programme d'entretien et de réparation selon le calendrier recommandé par la réglementation et les recommandations du manufacturier, selon le type d'inspections : mensuel, semestriel et annuel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Saiv Thy CHAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Madalina ROSCA, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Madalina ROSCA, 30 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2021-03-23
Gabriela IBARRA IZQUIERDO	Simon LIMOGES	

Chef de section

Tél : 514 872-4730
Télécop. : 514-872-6894

CD - Sécurite incendie de Montréal

Tél : 514-872-4711
Télécop. : 514-872-6894

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain LECOURS
Assistant-directeur p.i. - SIM
Tél : 514-872-8420
Approuvé le : 2021-03-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur
Tél : 514 872-4298
Approuvé le : 2021-03-29

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 12 mars 2021

Monsieur Sylvain Lecompte
Président
La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée
1355, boulevard des Laurentides
Laval (Québec) H7M 2Y2

Courriel : sylvain@boutiqueduplongeur.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 17-16525
SERVICES D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES COMPRESSEURS D'AIR ET DES STATIONS DE REMPLISSAGE POUR LA GESTION DE L'AIR RESPIRABLE

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 26 avril 2021 au 25 avril 2022 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, j'autorise la Ville de Montréal à conserver la garantie d'exécution fournie pour la durée initiale du contrat sous forme de chèque certifié au montant de 10 000 $.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à madalina.rosca@montreal.ca **au plus tard le 19 mars 2021** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : SYLVAIN LECOMPTE — 15/03/2021
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ — _____
Nom en majuscules et signature — Date

Madalina Rosca
Agente d'approvisionnement II
Courriel : madalina.rosca @montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1213838001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois du contrat conclue avec La Boutique du Plongeur (Triton) Ltée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité incendie de Montréal selon les clauses de l'appel d'offres public 17-16525. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 80 482.50 $ (taxes incluses), ce montant faisant partie du montant total du contrat initial de 308 723,28 $ (taxes incluses), n'ayant pas été utilisé complètement.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

ÉJ GDD 1213838001 - La boutique du plongeur.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Saiv Thy CHAU
Conseiller budgétaire

Tél : 514-872-6012

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Hélène DÉRY
Chef d'équipe - Professionnelle domaine d'expertise
Tél : 514-265-3805
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 20.003

2021/05/12 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.004

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1210575001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Resologi Inc., pour l'acquisition, la configuration et l'intégration des équipements réseautiques reliés aux contrôleurs de feux de circulation situés sur le boulevard Pie-IX, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB). Dépense total de 445 371,85 $ taxes incluses (contrat: 387 279,87 $ + contingences: 58 091,98 $) - Appel d'offres public 20-18511 - 2 soumissionnaires conformes

Il est recommandé :
1. d'accorder un contrat à l'entreprise Resologi Inc., pour l'acquisition, la configuration et l'intégration des équipements réseautiques reliés aux contrôleurs de feux de circulation situés sur le boulevard Pie-IX, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB) d'un montant de 387 279,87 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (#20-18511);

2. d'autoriser une dépense de 58 091,98 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser la réception d'un revenu maximal de 412 598,54 $, taxes incluses, provenant de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-30 06:06

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1210575001**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Resologi Inc., pour l'acquisition, la configuration et l'intégration des équipements réseautiques reliés aux contrôleurs de feux de circulation situés sur le boulevard Pie-IX, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB). Dépense total de 445 371,85 $ taxes incluses (contrat: 387 279,87 $ + contingences: 58 091,98 $) - Appel d'offres public 20-18511 - 2 soumissionnaires conformes

CONTENU

CONTEXTE

Le projet SRB Pie-IX est un projet intégré codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal. Le volet transport collectif du projet vise l'aménagement de treize (13) kilomètres de voies réservées (onze (11) kilomètres à Montréal et deux kilomètres à Laval) entre la rue Notre-Dame à Montréal et le boulevard Saint-Martin à Laval. Sur le territoire montréalais, à l'exception de l'approche du métro Pie-IX, les voies réservées seront situées au centre du boulevard Pie-IX. Le projet prévoit la construction de vingt stations (dix-huit (18) à Montréal et deux à Laval) et la construction d'un stationnement incitatif à proximité du boulevard Saint-Martin à Laval. Le projet prévoit également l'installation de systèmes de transport intelligents (STI) dans les stations et au niveau du corridor (mesures préférentielles aux feux de circulation), ainsi que l'intégration avec les systèmes technologiques en place ou prévus par les différents transporteurs.

En plus du lot Laval, situé entre les boulevards Saint-Martin et Lévesque à Laval, le projet est séparé en cinq (5) lots distincts de travaux sur le territoire montréalais :

- Lot Nord : Rue d'Amos à boulevard des Grandes-Prairies;
- Lot Centre : Boulevard des Grandes-Prairies à rue Everett;
- Lot Jean-Talon : Rue Everett à rue Bélair (4 phases);
- Lot Sud : Rue Bélair à l'avenue Pierre-De Coubertin;
- Lot Notre-Dame : Avenue Pierre-De Coubertin à la rue Notre-Dame.

Actuellement, les lots Laval, Nord, Centre, Jean-Talon (phases 1 et 2) et Sud sont en cours de réalisation. La phase 3 du lot Jean-Talon va débuter cette été la phase 4 suivra au cours

de l'année 2021.

Le présent dossier vise à acquérir des équipements de télécommunication, qui seront installés sur les systèmes de feux de circulation sur Pie-IX, afin de donner une priorité aux autobus. Ainsi l'autobus, via le projet Ibus de la Société de transport de Montréal (STM), communiquera avec le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) qui décidera s'il accorde une priorité ou pas aux autobus. Le CGMU de la VdM communiquera alors via le lien de fibre optique et transmettra l'information aux commutateurs qui seront achetés grâce à ce contrat d'acquisition. Les équipements ainsi acquis par ce contrat seront installés par l'entrepreneur général en charge de chacun des lots de réalisation. Compte tenu que le lot Notre-Dame (LND) est en phase de la conception des plans et devis, il n'est donc pas inclus dans ce contrat. Les commutateurs pour le LND ont été retirés du contrat (addenda #1), car les équipements technologiques, ne pouvant être installés avant l'année 2023, risquent de devenir obsolètes très rapidement.

La publication de l'appel d'offres fut le 30 novembre et le 21 décembre 2020 dans le quotidien Le Journal de Montréal ainsi que le 30 novembre et 16 décembre 2020 sur le site électronique SEAO.

La date initiale prévue pour l'ouverture des soumissions était le 12 janvier 2021, toutefois la date d'ouverture a été reportée au 19 janvier 2021. Le délai accordé aux soumissionnaires a été de 50 jours.

Il y a eu un total de 5 addendas émis. L'impact des addendas sur le coût estimé du contrat est négligeable.

Les soumissions ont une validité de 180 jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0805 - 25 août 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Demix inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 2 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 11 925 180,36 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 202105 (5 soum.)
CM20 0641- 15 juin 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à l'entreprise DE SOUSA_4042077 CANADA INC. d'un montant de 3 682 867,70 $ taxes incluses, pour la réalisation de menus travaux de voirie, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB) pour le secteur longeant le boulevard Pie-IX - Autoriser une dépense totale de 4 603 584,63 $ taxes incluses (contrat: 3 682 867,70 $ + contingences: 552 430,16 $ + incidences: 368 286,77 $) - Appel d'offres public no 20-2108 (3 soumissionnaires conformes)

CG18 0502 – 20 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Sud du tronçon montréalais, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 75 676 545 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212003 (3 soum.) / Autoriser une dépense totale de 88 469 719,98 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 173 138,27 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM remboursables par l'ARTM conformément à l'entente intervenue entre la Ville et l'ARTM (CG18 0234);

CM18 1142 – 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de

construction du lot Nord du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 55 972 336,46 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212001 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 65 740 233,75 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 1 372 046,82 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

CM18 1141 – 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Centre du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 60 269 895 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212002 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 70 668 488,93 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 737 205,01 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

La liste complète des décisions antérieures est mise en pièce jointe au présent dossier.

DESCRIPTION

Le Bureau de projet (BdP) SRB Pie-IX en collaboration avec la Direction de la mobilité de la Ville de Montréal (VdM) a participé à la préparation des documents d'appel d'offres, conjointement avec la firme responsable de la conception, en vue du préachat des équipements TI/STI/Télécom, dans le cadre du projet SRB, afin d'inclure certains de ces systèmes en réponse aux besoins de la Ville.

Afin de faciliter la fluidité de la circulation et l’information aux voyageurs, la VdM a demandé d’installer des caméras de vidéosurveillance, des stations de détection mi-bloc et des stations de jalonnement. Hormis les stations de jalonnements qui sont inclus dans le contrat de construction, les caméras, les stations de détection, ainsi que les commutateurs seront achetés en préachat par le BdP au nom de la VdM et de l'ARTM.

Le présent dossier concerne l'acquisition, la configuration et l'intégration des commutateurs. L'installation de ces équipements est prévue dans le contrat des travaux de l'entrepreneur général et ne fait pas partie du présent dossier.

Un budget de contingences de 15% est prévu au présent contrat.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres a été préparé par la Division des acquisitions, Direction acquisition du Service de l'approvisionnement.
Il y a eu un total de 9 preneurs du cahier de charges, 3 soumissionnaires, soit 33% des preneurs de cahier de charges (2 soumissions conformes et 1 soumission jugée non-conforme).

La soumission la plus basse s'est avérée être non-conforme techniquement par le Service des infrastructures du réseau routier (voir pièces jointes).

Les points techniques majeurs qui font que MI-8 n’est pas conforme sont :

- Le changement de topologie de 1 anneau à 2 anneaux. En plus de ne pas respecter les protocoles demandés dans l’appel d’offres (eRSTP, DTring ou équivalent), cette nouvelle topologie ajoute des travaux supplémentaires à entrepreneur de fusions de fibres sur plusieurs coins de rue.

- La proposition de nouveaux équipements qui n'ont pas été installés dans d'autres projets. Le soumissionnaire n'a pu démontrer dans sa soumission que ces équipements sont compatibles avec les autres équipements de la soumission. De plus, le test de temps de défaillance est manquant puisque l'équipement est nouveau et ce test est toujours en cours.

Voici le tableau des soumissions reçues:

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (TAXES INCLUSES)	**AUTRES (Contingences, variation de quantité)** (TAXES INCLUSES)	**TOTAL** (TAXES INCLUSES)
Resologi Inc.	387 279,87 $	58 091,98 $	445 371,85 $
Télécommunications Grimard	401 244,29 $	60 186,64 $	461 430,93 $
Dernière estimation réalisée ($)	386 086,05 $	57 912,91$	443 998,96 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			1 372,89 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			0,31%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			16 059,08 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			3,61%

En date du 20 avril 2021, l'entreprise recommandée n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ, n'est pas présente sur La liste des personnes ayant contrevenu à la Politique de gestion contactuelle, n'est pas présente sur le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle et n'est pas inscrite à la Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI). Ce type d'appel d'offres ne requiert pas l'obtention d'une autorisation de l'AMP.

Étant donné le faible risque lié au contrat, aucune évaluation de rendement du fournisseur n'est requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du contrat à l'entreprise Resologi Inc est de 387 279,87 $ taxes incluses. Sur ce montant, on ajoute 15% de contingences, soit 58 091,98 $ taxes incluses. Le montant total du contrat (mandat + contingences) est de 445 371,85 $ taxes incluses. Selon la ventilation des coûts établie par le BdP, et tout conformément à l'entente pour la réalisation des travaux (Résolution CG18 0234 du 26 avril 2018), la Ville de Montréal assume 7%, soit un montant total de 32 773,30 $, taxes incluses (contrat de 28 498,53 $ et contingences de 4 274,77 $) et son partenaire, l'ARTM, assume 93%, soit un montant total de 412 598,54 $ taxes incluses (contrat de 358 781,34 $ et contingences de 53 817,20 $).

Suite à l'avancement du mandat, l'entreprise Resologi Inc. transmettra à la VdM une facture avec les coûts réels détaillés des activités réalisées. La Ville assumera d'abord la facture à 100% et, par la suite, facturera l'ARTM pour sa part.

<u>Sources de financement Ville</u>

Le montant dont la Ville de Montréal a la responsabilité est financé par le règlement d'emprunt 17-006, pour un montant de financement de 406 683,86 $ net de ristourne.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible à même l'enveloppe reçue pour le PDI 2021-2031 au projet 54102 - Gestion de corridors de mobilité intégrée. La prévision de dépense est entièrement en 2021.

La répartition des coûts du contrat est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet a été conçu de manière à respecter le plan de développement durable 2016-2020 en contribuant avec les deux premières priorités de la Ville, soit de réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles et verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources.

Le projet SRB Pie-IX s'inscrit dans une vision de développement des modes de transport collectif et aura un impact positif sur la mobilité des passagers, de 40 000 personnes/jour à 70 000 personnes/jour.

Les interventions vont permettre entre autres choses la bonification de l'aménagement urbain par le biais de la reconstruction des trottoirs et l'ajout d'un accès avec la ligne bleue du métro.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision tardive ou défavorable dans ce dossier compromettrait l'échéancier global de réalisation du projet SRB Pie-IX, ainsi que les autres projets planifiés en conséquence, incluant le projet du prolongement de la ligne bleue.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif au COVID-19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: mai 2021
Début du mandat: mai 2021
Fin du mandat: décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jonathan HAMEL-NUNES, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Fidel COTÉ-FILIATRAULT, Service des finances
Isabel Cristina OLIER, Service des finances

Lecture :

Isabel Cristina OLIER, 22 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tatiane PALLU
Chef de section

Tél : 514 350-0800, poste 81623
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-09

Isabelle LEBRUN
Chef de division - Grands projets partenaires

Tél : 514 872-4685
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2021-04-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL
Directrice
Tél : -
Approuvé le : 2021-04-29

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1210575001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Resologi Inc., pour l'acquisition, la configuration et l'intégration des équipements réseautiques reliés aux contrôleurs de feux de circulation situés sur le boulevard Pie-IX, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB). Dépense total de 445 371,85 $ taxes incluses (contrat: 387 279,87 $ + contingences: 58 091,98 $) - Appel d'offres public 20-18511 - 2 soumissionnaires conformes

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18511_Intervention pour le SIRR.pdf

20-18511_Tableau de prix.pdf

20-18511_SEAO __ Liste des commandes.pdf

AO 20-18511_PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre MUNIZ
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514-872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-21

Elie BOUSTANI
Chef de section
Tél : 514 838-4519
Division : Acquisition

SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18511

No du GDD : 1210575001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition, configuration et intégration des équipements réseautiques des intersections reliées au raccordement des contrôleurs de feux de circulation situés sur le boulevard PIE-IX au centre de gestion de la mobilité urbaine

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le Service de l'approvisionnement

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 30 - 11 - 2020

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Ouverture originalement prévue le : 12 1 2021

Date du dernier addenda émis : 14 1 - 2021

Ouverture faite le : 19 1 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 50 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 33

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 33

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 19 - 7 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√
INNOVATION MI-8 INC. (*NON-CONFORME TECHNIQUEMENT*)	$ 325 443,07	
RESOLOGI INC.	$ 387 279,87	√
TÉLÉCOMMUNICATIONS GRIMARD INC.	$ 401 244,29	

Information additionnelle

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue en entier au plus bas soumissionnaire conforme. La soumission de RESOLOGI INC.. est conforme administrativement et techniquement, cette entreprise est donc recommandée comme adjudicataire. À noter que suite à l'analyse technique des soumissions par les responsables du projet au Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR), l'entreprise INNOVATION MI-8 INC. a été déclarée non-conforme techniquement. En date du 20 avril 2021, l'entreprise recommandée n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ, n'est pas présente sur La liste des personnes ayant contrevenu à la Politique de gestion contactuelle, n'est pas présente sur le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle et n'est pas inscrite à la Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI). Ce type d'appel d'offres ne requiert pas l'obtention d'une autorisation de l'AMP. Les raisons de non-participation à l'appel d'offres sont les suivantes: 1-Nous n'avions pas de solution compétitive à proposer; 2-Nous ne fournissons pas les produits ou services demandés.

Préparé par : Alexandre Muniz

Le 20 4 - 2021

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

TABLEAU DE PRIX DÉTAILLÉ

Numéro d'appel d'offres	20-18511
Titre de l'appel d'offres	Acquisition, configuration et intégration des équipements réseautiques des intersections reliées au raccordement des contrôleurs de feux de circulation situés sur le boulevard Pie-IX au centre de gestion de la mobilité urbaine
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire

Numéro d'item et description	**Quantité prévisionnelle**	**Prix unitaire**			**Montant (Sans taxes)**		
	A	**B**			**A x B**		
		INNOVATION MI-8 INC. ***(Non-conforme techniquement)***	**RESOLOGI INC.**	**TÉLÉCOMMUNICATIONS GRIMARD INC.**	**INNOVATION MI-8 INC.** ***(Non-conforme techniquement)***	**RESOLOGI INC.**	**TÉLÉCOMMUNICATIONS GRIMARD INC.**
1-Commutateurs RSG920P (incluant la livraison)	27	2 730,00 $	3 304,16 $	3 814,26 $	73 710,00 $	89 212,21 $	102 985,02 $
2-Commutateur RS940G (incluant la livraison)	53	2 730,00 $	2 505,00 $	2 905,42 $	144 690,00 $	132 765,00 $	153 987,26 $
3-Modules SFP (incluant la livraison)	86	148,50 $	296,67 $	351,54 $	12 771,00 $	25 513,62 $	30 232,44 $
4-Équipements dorsaux sans-fil (incluant la livraison)	3	7 689,50 $	3 642,50 $	4 197,89 $	23 068,50 $	10 927,50 $	12 593,67 $
5-Production des rapports, configuration et tests (global)	1	28 816,00 $	78 420,00 $	49 185,55 $	28 816,00 $	78 420,00 $	49 185,55 $
				Montant total avant taxes:	283 055,50 $	336 838,33 $	348 983,94 $
				TPS:	14 152,78 $	16 841,92 $	17 449,20 $
				TVQ:	28 234,79 $	33 599,62 $	34 811,15 $
				Montant total :	**325 443,06 $**	**387 279,87 $**	**401 244,29 $**

Liste des commandes

Numéro : 20-18511

Numéro de référence : 1425520

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Acquisition, configuration et intégration des équipements réseautiques des intersections reliées au raccordement des contrôleurs de feux de circulation situés sur le boulevard PIE-IX au centre de gestion de la mobilité urbaine

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Cloud Monitored Objects Inc. 3026 Rue Anderson, Suite 201 Terrebonne, QC, J6Y 1W1	Monsieur Jean-Francois Boivin Téléphone : 514 269-3417 Télécopieur :	**Commande : (1817115)** 2020-11-30 12 h 27 **Transmission :** 2020-11-30 12 h 27	3417541 - 20-18511_Addenda #1 (devis) 2020-12-14 17 h 06 - Courriel 3417542 - 20-18511_Addenda #1 (bordereau) 2020-12-14 17 h 06 - Téléchargement 3418611 - 20-18511_Addenda #2 2020-12-16 11 h 04 - Courriel 3421799 - 20-18511_Addenda #3 2020-12-22 11 h 07 - Courriel 3426234 - 20-18511_Addenda #4 2021-01-11 9 h 34 - Courriel 3429675 - 20-18511_Addenda #5 2021-01-14 13 h 21 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Combat Networks Inc. 3883 boulevard St-Jean suite 210 Dollard-des-Ormeaux, QC, H9g3b9	Monsieur Robert Mancuso Téléphone : 514 262-2287 Télécopieur : 866 897-7009	**Commande : (1817214)** 2020-11-30 14 h 22 **Transmission :** 2020-11-30 14 h 22	3417541 - 20-18511_Addenda #1 (devis) 2020-12-14 17 h 06 - Courriel 3417542 - 20-18511_Addenda #1 (bordereau) 2020-12-14 17 h 06 - Téléchargement 3418611 - 20-18511_Addenda #2 2020-12-16 11 h 04 - Courriel 3421799 - 20-18511_Addenda #3 2020-12-22 11 h 07 - Courriel 3426234 - 20-18511_Addenda #4 2021-01-11 9 h 34 - Courriel 3429675 - 20-18511_Addenda #5 2021-01-14 13 h 21 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CPU Design 2323 du Versant Nord Suite 100 Québec, QC, G1N 4P4	Monsieur Stéphane Gingras Téléphone : 418 681-6974 Télécopieur : 418 681-1444	**Commande : (1817547)** 2020-12-01 10 h 30 **Transmission :** 2020-12-01 10 h 30	3417541 - 20-18511_Addenda #1 (devis) 2020-12-14 17 h 06 - Courriel 3417542 - 20-18511_Addenda #1 (bordereau) 2020-12-14 17 h 06 - Téléchargement 3418611 - 20-18511_Addenda #2 2020-12-16 11 h 04 - Courriel 3421799 - 20-18511_Addenda #3 2020-12-22 11 h 07 - Courriel 3426234 - 20-18511_Addenda #4

			2021-01-11 9 h 34 - Courriel 3429675 - 20-18511_Addenda #5 2021-01-14 13 h 21 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 2000, boulevard Lebourgneuf, bureau 300 Québec, QC, G2K 0B8 http://fujitsu.com/ca	Madame Danielle Carbonneau Téléphone : 418 840-5100 Télécopieur : 418 840-5105	**Commande : (1817441)** 2020-12-01 8 h 44 **Transmission :** 2020-12-01 8 h 44	3417541 - 20-18511_Addenda #1 (devis) 2020-12-14 17 h 06 - Courriel 3417542 - 20-18511_Addenda #1 (bordereau) 2020-12-14 17 h 06 - Téléchargement 3418611 - 20-18511_Addenda #2 2020-12-16 11 h 04 - Courriel 3421799 - 20-18511_Addenda #3 2020-12-22 11 h 07 - Courriel 3426234 - 20-18511_Addenda #4 2021-01-11 9 h 34 - Courriel 3429675 - 20-18511_Addenda #5 2021-01-14 13 h 21 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Hewlett-Packard (Canada) Cie 2344 boul. Alfred Nobel Bureau 200 Montréal, QC, H4S 0A4 http://www.hpe.ca	Monsieur Martin De Marinis Téléphone : 514 449-0174 Télécopieur :	**Commande : (1817605)** 2020-12-01 11 h 30 **Transmission :** 2020-12-01 11 h 30	3417541 - 20-18511_Addenda #1 (devis) 2020-12-14 17 h 06 - Courriel 3417542 - 20-18511_Addenda #1 (bordereau) 2020-12-14 17 h 06 - Téléchargement 3418611 - 20-18511_Addenda #2 2020-12-16 11 h 04 - Courriel

			3421799 - 20-18511_Addenda #3 2020-12-22 11 h 07 - Courriel 3426234 - 20-18511_Addenda #4 2021-01-11 9 h 34 - Courriel 3429675 - 20-18511_Addenda #5 2021-01-14 13 h 21 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Innovation MI-8 inc. 2275, 43e avenue Montréal, QC, H8T2K1 http://www.mi8innovation.com	Monsieur Michael De Santis Téléphone : 514 637-1000 Télécopieur :	**Commande : (1817931)** 2020-12-02 9 h 31 **Transmission :** 2020-12-02 9 h 31	3417541 - 20-18511_Addenda #1 (devis) 2020-12-14 17 h 06 - Courriel 3417542 - 20-18511_Addenda #1 (bordereau) 2020-12-14 17 h 06 - Téléchargement 3418611 - 20-18511_Addenda #2 2020-12-16 11 h 04 - Courriel 3421799 - 20-18511_Addenda #3 2020-12-22 11 h 07 - Courriel 3426234 - 20-18511_Addenda #4 2021-01-11 9 h 34 - Courriel 3429675 - 20-18511_Addenda #5 2021-01-14 13 h 21 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Resologi 657 RUE DE TOULOUSE Repentigny, QC, J5Y0C4 http://www.resologi.com	Monsieur Julien Ciesla Téléphone : 450 547-8834 Télécopieur : 514 394-7815	**Commande : (1817383)** 2020-12-01 7 h 06 **Transmission :** 2020-12-01 7 h 06	3417541 - 20-18511_Addenda #1 (devis) 2020-12-14 17 h 06 - Courriel 3417542 - 20-18511_Addenda #1

			(bordereau) 2020-12-14 17 h 06 - Téléchargement 3418611 - 20-18511_Addenda #2 2020-12-16 11 h 04 - Courriel 3421799 - 20-18511_Addenda #3 2020-12-22 11 h 07 - Courriel 3426234 - 20-18511_Addenda #4 2021-01-11 9 h 34 - Courriel 3429675 - 20-18511_Addenda #5 2021-01-14 13 h 21 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tacel ltée 8008 Jarry Montréal, QC, H1J 1H5 http://www.tacel.ca	Monsieur Yassine Benamghar Téléphone : 514 252-4443 Télécopieur : 514 252-6915	**Commande : (1818239)** 2020-12-02 15 h 13 **Transmission :** 2020-12-02 15 h 13	3417541 - 20-18511_Addenda #1 (devis) 2020-12-14 17 h 07 - Télécopie 3417542 - 20-18511_Addenda #1 (bordereau) 2020-12-14 17 h 06 - Téléchargement 3418611 - 20-18511_Addenda #2 2020-12-16 11 h 05 - Télécopie 3421799 - 20-18511_Addenda #3 2020-12-22 11 h 08 - Télécopie 3426234 - 20-18511_Addenda #4 2021-01-11 9 h 35 - Télécopie 3429675 - 20-18511_Addenda #5 2021-01-14 13 h 22 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Télécommunications Grimard 1855, Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 http://www.grimard.ca	Monsieur Patrice Allard Téléphone : 450 665-5553 Télécopieur : 450 665-3655	**Commande : (1817569)** 2020-12-01 10 h 50 **Transmission :** 2020-12-01 10 h 50	3417541 - 20-18511_Addenda #1 (devis) 2020-12-14 17 h 06 - Courriel 3417542 - 20-18511_Addenda #1 (bordereau) 2020-12-14 17 h 06 - Téléchargement 3418611 - 20-18511_Addenda #2 2020-12-16 11 h 04 - Courriel 3421799 - 20-18511_Addenda #3 2020-12-22 11 h 07 - Courriel 3426234 - 20-18511_Addenda #4 2021-01-11 9 h 34 - Courriel 3429675 - 20-18511_Addenda #5 2021-01-14 13 h 21 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?
Aide en ligne
Formation en ligne

Service clientèle
Grille des tarifs
Contactez-nous

À propos
À propos de SEAO
Info et publicité sur

Partenaires
Secrétariat du Conseil du trésor Québec

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1210575001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Resologi Inc., pour l'acquisition, la configuration et l'intégration des équipements réseautiques reliés aux contrôleurs de feux de circulation situés sur le boulevard Pie-IX, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB). Dépense total de 445 371,85 $ taxes incluses (contrat: 387 279,87 $ + contingences: 58 091,98 $) - Appel d'offres public 20-18511 - 2 soumissionnaires conformes

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1210575001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Préposée au budget
Tél : (514) 872-9964

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Isabel Cristina OLIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-3752
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.005

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217711001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation pour la période hivernale 2021-2022 des contrats octroyés aux entreprises Sciage Montréal inc. (VSP-4), Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.) (LAC-24, LAC-25, LAC-26, LAS-R006-2021, LAS-R007-2021), Remorquage Marco enr. (MHM-29, MHM-30, SLE-R002-2021), Remorquage TGF (9216-1686 Québec inc.) (S-O-33, S-O-34, VMA-7), Remorquage Centre-Ville inc. (S-O-35, S-O-36), LuckyLuc Auto inc. (VMA-5, VMA-6, VMA- 8), MJ Contach enr. (VSP-1), Les Déneigements et Remorquage SMGR (1990) inc. (VSP-2, VSP-3), Remorquage Discount (LAS-R001-2021, LAS-R002-2021, LAS-R003-2021 , LAS-R004-2021), Remorquage O Secours inc. (SLE-R002-2021) pour des services de remorquage liés aux opérations de déneigement pour une somme maximale de 1 885 984,49 $, majorant les contrats de 2 899 141,57 $ à 4 785 126,05 $, taxes, variation de quantités et contingences incluses. Appel d'offres nos 19-17650, 20-18234 et SCA 20-21.

Il est recommandé:
1. D'autoriser une dépense additionnelles de 1 571 655,74$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation de 12 mois pour des services de remorquage liés aux opérations de déneigement aux entreprises suivantes :

Sciage Montréal inc.
Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)
Remorquage Marco enr.
Remorquage TGF (9216-1686 Québec inc.)
Remorquage Centre-ville inc.
Remorquage Discount
MJ Contach enr.
Les Déneigement et Remorquage SMGR inc.
LukyLuc Auto inc.
Remorquage O Secours inc.

2. d'autoriser une dépense de 78 582,69 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 235 748,06 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-24 23:31

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217711001**
Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation pour la période hivernale 2021-2022 des contrats octroyés aux entreprises Sciage Montréal inc. (VSP-4), Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.) (LAC-24, LAC-25, LAC-26, LAS-R006-2021, LAS-R007-2021), Remorquage Marco enr. (MHM-29, MHM-30, SLE-R002-2021), Remorquage TGF (9216-1686 Québec inc.) (S-O-33, S-O-34, VMA-7), Remorquage Centre-Ville inc. (S-O-35, S-O-36), LuckyLuc Auto inc. (VMA-5, VMA-6, VMA- 8), MJ Contach enr. (VSP-1), Les Déneigements et Remorquage SMGR (1990) inc. (VSP-2, VSP-3), Remorquage Discount (LAS-R001-2021, LAS-R002-2021, LAS-R003-2021 , LAS-R004-2021), Remorquage O Secours inc. (SLE-R002-2021) pour des services de remorquage liés aux opérations de déneigement pour une somme maximale de 1 885 984,49 $, majorant les contrats de 2 899 141,57 $ à 4 785 126,05 $, taxes, variation de quantités et contingences incluses. Appel d'offres nos 19-17650, 20-18234 et SCA 20-21.

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées (RCG 19-016) est entré en vigueur le 22 mai 2019. Il prévoit la délégation à chaque municipalité liée, dont la Ville de Montréal, des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement, notamment l'octroi, le suivi des contrats ainsi que la gestion administrative de ces activités. Depuis le 1er janvier 2020, le Service de la concertation des arrondissements (SCA) est responsable du remorquage liés aux opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et de l'octroi des contrats.
Les contrats visés par l'option de prolongation sont pour les arrondissements suivants : Lachine, LaSalle, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, St-Léonard, Ville-Marie et Villeray-St-Michel-Parc-Extension.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 19-1036 - 17 septembre 2019 - Adoption - Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux conseils d'arrondissements.

CG 19 0198 - 18 avril 2019 - Adopter le Règlement du conseil d'agglomération sur la

délégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux municipalités liées.

LAC - CA19 19 0249 - 3 septembre 2019 **-** Octroi d'un contrat à 9379-0434 Québec inc. (Groupe Gladiateur), plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de trois remorqueuses avec opérateurs pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2019-2020, avec options de renouvellement pour les années 2020-2021 et 2021-2022, au montant maximal de 150 042,39 $, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 19-17650 - Deux soumissionnaires.

VSP - CA 19 14 0237 - 3 septembre 2019 - Octroyer un contrat aux trois plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leur soumission, soit M.J. Contach enr. au montant de 108 887,07 $, Les Déneigements et Remorquages S.M.G.R. (1990) inc. au montant de 231 674,62 $ et Sciage Montréal inc. au montant de 127 421,04 $, pour une somme maximale de 467 982,73 $, taxes incluses, pour la location de quatre dépanneuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement 2019-2020 et 2020 -2021 - appel d'offres public 19-17650 (10 soumissionnaires).

MHM - CA19 27 0250 - 9 septembre 2019 - Attribuer à Bélanger S.R. inc. et à Remorquage Marco enr., des contrats de 693 299,25 $, taxes incluses, pour le service de remorquage lors des opérations de déneigement pour les saisons hivernales 2019-2020 et 2020-2021 pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents d'appel d'offres public 19-17650 et autoriser une dépense de 693 299,25 $.

VMA - CA 19 1503 - 2 octobre 2019 - Accorder aux firmes LukyLuc Auto inc. et 9216-1686 Québec inc. - Remorquage TGF plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour la location de quatre dépanneuses avec opérateurs, entretien et accessoires pour les opérations de déneigement 2019-2020 et 2020-2021 de l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de leur soumission, respectivement de 448 220,89 $ et 179 547,84 $ taxes incluses.

S-O - CA 19 22 0287 - 15 octobre 2019 - Octroyer deux contrats de location de remorqueuses avec opérateurs pour les saisons hivernales 2019-2020 et 2020-2021: location de deux remorqueuses à l'entreprise Remorquage Centre-Ville inc., au montant de 391 215,04 $, taxes et indexation incluses ,et location de deux remorqueuses à l'entreprise 9216-1686 Québec inc. (Remorquage TGF), au montant de 414 234,23 $, taxes et indexation incluses, pour une dépense totale de 805 449,27 $, taxes et indexation incluses, avec option de renouvellement pour deux années additionnelles, conformément à l'appel d'offres public no 19-17650 (4 soumissionnaires – 2 conformes).

Notez que les contrats conclus en 2020 pour l'hiver 2020-2021 ont été octroyés par Note Simon.

DESCRIPTION

Les contrats de remorquage liés aux opérations de déneigement dans les arrondissements de Lachine, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Villeray-St-Michel-Parc-Extension et Ville-Marie ont commencé à l'hiver 2019-2020. Les durées initiales sont variables de une (1) à deux (2) saisons hivernales incluant une option de prolongation pour une période additionnelle d'une saison hivernale avec l'accord des deux parties.
Les contrats de remorquage liés aux opérations de déneigement dans les arrondissements de LaSalle et St-Léonard ont commencé à l'hiver 2020-2021 et la durée initiale était d'une (1) saison hivernale incluant une option de prolongation d'une (1) saison hivernale avec l'accord des deux parties.

Dans le cas présent, la Ville a informé les adjudicataires de son intention de prolonger pour une période additionnelle d'une saison hivernale et ceux-ci ont donné leurs consentements.

JUSTIFICATION

Le prolongement de ces contrats permettra de diminuer le risque de ne pas avoir de soumissionnaires pour un nouvel appel d'offres considérant la pénurie de main-d'oeuvre et la complexité du processus et des documents d'appel d'offres publics avec lesquels cette industrie est moins familière.
Les arrondissements concernés sont satisfaits des services de remorquages des adjudicataires visés. Ainsi, ils souhaitent prolonger les contrats mentionnés en objet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les contrats a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC et pour couvrir, en termes de précipitations, approximativement 75 % des hivers, comme cela est fait dans toutes les demandes de prolongation de contrat.
Le montant total demandé est présenté dans le tableau suivant. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de renouveler les contrats entraînera le lancement d'un appel d'offres pour l'hiver prochain.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la prolongation des contrats : novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Ève BOIVIN, Ville-Marie
Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle
Luc PERREAULT, Lachine
Thomas AUBÉ, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Patrick DUCHARME, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Josianne LANCIAULT-BISSON, Saint-Léonard
Marco CANTINI, Le Sud-Ouest
Michael SAOUMAA, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline ROUSSELET
Conseillère en planification

Tél : 514-872-7232
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-20

Valérie MATTEAU
Chef de division

Tél : 514 872-7222
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphanie HOULE
Directrice - Projets
Tél : 514.872.4757
Approuvé le : 2021-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Stéphanie HOULE
Directrice - Projets
Tél : 514.872.4757
Approuvé le : 2021-04-22

H21-22 Coût - Prolongation contrat de remorquage GDD 1217711001

Appel d'Offre	Adjudicataire	Contrat	Montant, avant variation quantités et contingences (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5 %)	Montant, après variation quantités et contingences (TTC)
19-17650	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec Inc.)	LAC-24	51 525.80 $	7 728.87 $	2 576.29 $	61 830.96 $
	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec Inc.)	LAC-25	51 525.80 $	7 728.87 $	2 576.29 $	61 830.96 $
	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec Inc.)	LAC-26	51 525.80 $	7 728.87 $	2 576.29 $	61 830.96 $
	Remorquage Marco Enr.	MHM-29	93 279.47 $	13 991.92 $	4 663.97 $	111 935.36 $
	Remorquage Marco Enr.	MHM-30	93 279.47 $	13 991.92 $	4 663.97 $	111 935.36 $
	9216-1686 Québec Inc. / Remorquage TGF	S-O-33	105 894.41 $	15 884.16 $	5 294.72 $	127 073.29 $
	9216-1686 Québec Inc. / Remorquage TGF	S-O-34	105 894.41 $	15 884.16 $	5 294.72 $	127 073.29 $
	Remorquage Centre-Ville	S-O-35	100 009.80 $	15 001.47 $	5 000.49 $	120 011.77 $
	Remorquage Centre-Ville	S-O-36	100 009.80 $	15 001.47 $	5 000.49 $	120 011.77 $
	LukyLuc Auto Inc. / Luc Poirier	VMA-5	76 388.48 $	11 458.27 $	3 819.42 $	91 666.18 $
	LukyLuc Auto Inc. / Luc Poirier	VMA-6	76 388.48 $	11 458.27 $	3 819.42 $	91 666.18 $
	9216-1686 Québec Inc. / Remorquage TGF	VMA-7	91 798.84 $	13 769.83 $	4 589.94 $	110 158.61 $
	LukyLuc Auto Inc. / Luc Poirier	VMA-8	76 388.48 $	11 458.27 $	3 819.42 $	91 666.18 $
	MJ Contach	VSP-1	55 671.56 $	8 350.73 $	2 783.58 $	66 805.87 $
	Déneigement et remorquage SMGR (1990) Inc.	VSP-2	59 225.06 $	8 883.76 $	2 961.25 $	71 070.07 $
	Déneigement et remorquage SMGR (1990) Inc.	VSP-3	59 225.06 $	8 883.76 $	2 961.25 $	71 070.07 $
	Sciage Montréal inc.	VSP-4	65 133.34 $	9 770.00 $	3 256.67 $	78 160.01 $
20-18234	Remorquage Discount	LAS-R001-2021	23 339.93 $	3 500.99 $	1 167.00 $	28 007.91 $
	Remorquage Discount	LAS-R002-2021	23 339.93 $	3 500.99 $	1 167.00 $	28 007.91 $
	Remorquage Discount	LAS-R003-2021	23 339.93 $	3 500.99 $	1 167.00 $	28 007.91 $
	Remorquage Discount	LAS-R004-2021	23 339.93 $	3 500.99 $	1 167.00 $	28 007.91 $
	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	LAS-R006-2021	29 174.91 $	4 376.24 $	1 458.75 $	35 009.89 $
	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	LAS-R007-2021	29 174.91 $	4 376.24 $	1 458.75 $	35 009.89 $
	Remorquage Marco Enr.	SLE-R002-2021	40 261.37 $	6 039.21 $	2 013.07 $	48 313.64 $
SCA-20-21	Remorquage O Secours inc.	SLE-R001-2021	66 518.79 $	9 977.82 $	3 325.94 $	79 822.54 $
		Total	**1 571 653.74 $**	**235 748.06 $**	**78 582.69 $**	**1 885 984.49 $**

TTC : Toutes taxes comprises

H21-22 Coût - Prolongation contrat de remorquage

Appel d'Offre	Adjudicataire	Contrat	Autorisation de dépenses initiale (TTC)	Autorisation de dépenses additionnelles (TTC)	Sous-total autorisations de dépenses en cours de contrat (TTC)	Prolongation (TTC)	Total par contrat (TTC)
19-17650	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec Inc.)	LAC-24	50 014.13 $	63 455.43 $	113 469.55 $	61 830.96 $	175 300.51 $
	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec Inc.)	LAC-25	50 014.13 $	63 455.43 $	113 469.55 $	61 830.96 $	175 300.51 $
	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec Inc.)	LAC-26	50 014.13 $	63 455.43 $	113 469.55 $	61 830.96 $	175 300.51 $
	Remorquage Marco Enr.	MHM-29	164 201.55 $	0.00 $	164 201.55 $	111 935.36 $	276 136.91 $
	Remorquage Marco Enr.	MHM-30	164 201.55 $	0.00 $	164 201.55 $	111 935.36 $	276 136.91 $
	9216-1686 Québec Inc. / Remorquage TGF	S-O-33	207 117.11 $	0.00 $	207 117.11 $	127 073.29 $	334 190.40 $
	9216-1686 Québec Inc. / Remorquage TGF	S-O-34	207 117.11 $	0.00 $	207 117.11 $	127 073.29 $	334 190.40 $
	Remorquage Centre-Ville	S-O-35	195 607.52 $	0.00 $	195 607.52 $	120 011.77 $	315 619.29 $
	Remorquage Centre-Ville	S-O-36	195 607.52 $	0.00 $	195 607.52 $	120 011.77 $	315 619.29 $
	LukyLuc Auto Inc. / Luc Poirier	VMA-5	149 406.97 $	3 761.50 $	153 168.46 $	91 666.18 $	244 834.64 $
	LukyLuc Auto Inc. / Luc Poirier	VMA-6	149 406.97 $	1 425.85 $	150 832.82 $	91 666.18 $	242 499.00 $
	9216-1686 Québec Inc. / Remorquage TGF	VMA-7	179 547.83 $	690.57 $	180 238.41 $	110 158.61 $	290 397.02 $
	LukyLuc Auto Inc. / Luc Poirier	VMA-8	149 406.97 $	3 761.50 $	153 168.46 $	91 666.18 $	244 834.64 $
	MJ Contach	VSP-1	108 887.07 $	0.00 $	108 887.07 $	66 805.87 $	175 692.94 $
	Déneigement et remorquage SMGR (1990) Inc.	VSP-2	115 837.31 $	1 152.62 $	116 989.94 $	71 070.07 $	188 060.01 $
	Déneigement et remorquage SMGR (1990) Inc.	VSP-3	115 837.31 $	0.00 $	115 837.31 $	71 070.07 $	186 907.38 $
	Sciage Montréal Inc.	VSP-4	127 421.04 $	0.00 $	127 421.04 $	78 160.01 $	205 581.05 $
20-18234	Remorquage Discount	LAS-R001-2021	27 594.00 $	1 149.75 $	28 743.75 $	28 007.91 $	56 751.66 $
	Remorquage Discount	LAS-R002-2021	27 594.00 $	1 149.75 $	28 743.75 $	28 007.91 $	56 751.66 $
	Remorquage Discount	LAS-R003-2021	27 594.00 $	1 149.75 $	28 743.75 $	28 007.91 $	56 751.66 $
	Remorquage Discount	LAS-R004-2021	27 594.00 $	1 149.75 $	28 743.75 $	28 007.91 $	56 751.66 $
	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	LAS-R006-2021	34 492.50 $	1 437.19 $	35 929.69 $	35 009.89 $	70 939.58 $
	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	LAS-R007-2021	34 492.50 $	1 437.19 $	35 929.69 $	35 009.89 $	70 939.58 $
	Remorquage Marco Enr.	SLE-R002-2021	47 599.65 $	1 983.32 $	49 582.97 $	48 313.64 $	97 896.61 $
SCA-20-21	Remorquage O Secours inc.	SLE-R001-2021	78 642.90 $	3 276.79 $	81 919.69 $	79 822.54 $	161 742.23 $
		Total	**2 685 249.76 $**	**213 891.81 $**	**2 899 141.57 $**	**1 885 984.49 $**	**4 785 126.05 $**

Arrondissement Lachine			
Contrat :	LAC-24	Adjudicataire	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec Inc.)

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	17 003.51 $	0.00 $	0.00 $	17 003.51 $	15 526.48 $
2021-2022*	44 814.79 $	2 240.74 $	4 470.28 $	51 525.80 $	17 003.51 $	34 522.29 $	2021	34 522.29 $	7 728.87 $	2 576.29 $	44 827.45 $	40 933.43 $
TOTAL	44 814.79 $			51 525.80 $	17 003.51 $	34 522.29 $	TOTAL	51 525.80 $	7 728.87 $	2 576.29 $	61 830.96 $	56 459.91 $

Arrondissement Lachine			
Contrat :	LAC-25	Adjudicataire	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec Inc.)

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	17 003.51 $	0.00 $	0.00 $	17 003.51 $	15 526.48 $
2021-2022*	44 814.79 $	2 240.74 $	4 470.28 $	51 525.80 $	17 003.51 $	34 522.29 $	2021	34 522.29 $	7 728.87 $	2 576.29 $	44 827.45 $	40 933.43 $
TOTAL	44 814.79 $			51 525.80 $	17 003.51 $	34 522.29 $	TOTAL	51 525.80 $	7 728.87 $	2 576.29 $	61 830.96 $	56 459.91 $

Arrondissement Lachine			
Contrat :	LAC-26	Adjudicataire	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec Inc.)

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	17 003.51 $	0.00 $	0.00 $	17 003.51 $	15 526.48 $
2021-2022*	44 814.79 $	2 240.74 $	4 470.28 $	51 525.80 $	17 003.51 $	34 522.29 $	2021	34 522.29 $	7 728.87 $	2 576.29 $	44 827.45 $	40 933.43 $
TOTAL	44 814.79 $			51 525.80 $	17 003.51 $	34 522.29 $	TOTAL	51 525.80 $	7 728.87 $	2 576.29 $	61 830.96 $	56 459.91 $

1. Les variations de quantités et les contingences de l'hiver sont appliquées sur l'année budgétaire suivante

**** Majoré de l'IPC (Indice des prix à la consommation) de 1,5% tel qu'indiqué aux documents d'appel d'offres.***

TTC : Toutes taxes comprises

Arrondissement Lasalle			
Contrat :	LAS-R001-2021	Adjudicataire	Remorquage Discount

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	7 702.18 $	0.00 $	0.00 $	7 702.18 $	7 033.11 $
2021-2022*	20 300.00 $	1 015.00 $	2 024.93 $	23 339.93 $	7 702.18 $	15 637.75 $	2021	15 637.75 $	3 500.99 $	1 167.00 $	20 305.73 $	18 541.84 $
TOTAL	20 300.00 $			23 339.93 $	7 702.18 $	15 637.75 $	TOTAL	23 339.93 $	3 500.99 $	1 167.00 $	28 007.91 $	25 574.96 $

Arrondissement Lasalle			
Contrat :	LAS-R002-2021	Adjudicataire	Remorquage Discount

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	7 702.18 $	0.00 $	0.00 $	7 702.18 $	7 033.11 $
2021-2022*	20 300.00 $	1 015.00 $	2 024.93 $	23 339.93 $	7 702.18 $	15 637.75 $	2021	15 637.75 $	3 500.99 $	1 167.00 $	20 305.73 $	18 541.84 $
TOTAL	20 300.00 $			23 339.93 $	7 702.18 $	15 637.75 $	TOTAL	23 339.93 $	3 500.99 $	1 167.00 $	28 007.91 $	25 574.96 $

Arrondissement Lasalle			
Contrat :	LAS-R003-2021	Adjudicataire	Remorquage Discount

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	7 702.18 $	0.00 $	0.00 $	7 702.18 $	7 033.11 $
2021-2022*	20 300.00 $	1 015.00 $	2 024.93 $	23 339.93 $	7 702.18 $	15 637.75 $	2021	15 637.75 $	3 500.99 $	1 167.00 $	20 305.73 $	18 541.84 $
TOTAL	20 300.00 $			23 339.93 $	7 702.18 $	15 637.75 $	TOTAL	23 339.93 $	3 500.99 $	1 167.00 $	28 007.91 $	25 574.96 $

Arrondissement Lasalle			
Contrat :	LAS-R004-2021	Adjudicataire	Remorquage Discount

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	7 702.18 $	0.00 $	0.00 $	7 702.18 $	7 033.11 $
2021-2022*	20 300.00 $	1 015.00 $	2 024.93 $	23 339.93 $	7 702.18 $	15 637.75 $	2021	15 637.75 $	3 500.99 $	1 167.00 $	20 305.73 $	18 541.84 $
TOTAL	20 300.00 $			23 339.93 $	7 702.18 $	15 637.75 $	TOTAL	23 339.93 $	3 500.99 $	1 167.00 $	28 007.91 $	25 574.96 $

Arrondissement Lasalle			
Contrat :	LAS-R006-2021	Adjudicataire	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	9 627.72 $	0.00 $	0.00 $	9 627.72 $	8 791.39 $
2021-2022*	25 375.00 $	1 268.75 $	2 531.16 $	29 174.91 $	9 627.72 $	19 547.19 $	2021	19 547.19 $	4 376.24 $	1 458.75 $	25 382.17 $	23 177.30 $
TOTAL	25 375.00 $			29 174.91 $	9 627.72 $	19 547.19 $	TOTAL	29 174.91 $	4 376.24 $	1 458.75 $	35 009.89 $	31 968.69 $

Arrondissement Lasalle			
Contrat :	LAS-R007-2021	Adjudicataire	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	9 627.72 $	0.00 $	0.00 $	9 627.72 $	8 791.39 $
2021-2022*	25 375.00 $	1 268.75 $	2 531.16 $	29 174.91 $	9 627.72 $	19 547.19 $	2021	19 547.19 $	4 376.24 $	1 458.75 $	25 382.17 $	23 177.30 $
TOTAL	25 375.00 $			29 174.91 $	9 627.72 $	19 547.19 $	TOTAL	29 174.91 $	4 376.24 $	1 458.75 $	35 009.89 $	31 968.69 $

1. Les variations de quantités et les contingences de l'hiver sont appliquées sur l'année budgétaire suivante

** Majoré de l'IPC (Indice des prix à la consommation) de 1,5% tel qu'indiqué aux documents d'appel d'offres.*

TTC : Toutes taxes comprises

Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			
Contrat :	MHM-29	Adjudicataire	Remorquage Marco Enr.

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	30 782.22 $	0.00 $	0.00 $	30 782.22 $	28 108.27 $
2021-2022*	81 130.22 $	4 056.51 $	8 092.74 $	93 279.47 $	30 782.22 $	62 497.24 $	2021	62 497.24 $	13 991.92 $	4 663.97 $	81 153.14 $	74 103.63 $
TOTAL	81 130.22 $			93 279.47 $	30 782.22 $	62 497.24 $	TOTAL	93 279.47 $	13 991.92 $	4 663.97 $	111 935.36 $	102 211.91 $

Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve			
Contrat :	MHM-30	Adjudicataire	Remorquage Marco Enr.

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	30 782.22 $	0.00 $	0.00 $	30 782.22 $	28 108.27 $
2021-2022*	81 130.22 $	4 056.51 $	8 092.74 $	93 279.47 $	30 782.22 $	62 497.24 $	2021	62 497.24 $	13 991.92 $	4 663.97 $	81 153.14 $	74 103.63 $
TOTAL	81 130.22 $			93 279.47 $	30 782.22 $	62 497.24 $	TOTAL	93 279.47 $	13 991.92 $	4 663.97 $	111 935.36 $	102 211.91 $

1. Les variations de quantités et les contingences de l'hiver sont appliquées sur l'année budgétaire suivante

**** Majoré de l'IPC (Indice des prix à la consommation) de 1,5% tel qu'indiqué aux documents d'appel d'offres.***

TTC : Toutes taxes comprises

Arrondissement Saint-Léonard			
Contrat :	SLE-R002-2021	Adjudicataire	Remorquage Marco Enr.

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	13 286.25 $	0.00 $	0.00 $	13 286.25 $	12 132.12 $
2021-2022*	35 017.50 $	1 750.88 $	3 493.00 $	40 261.37 $	13 286.25 $	26 975.12 $	2021	26 975.12 $	6 039.21 $	2 013.07 $	35 027.39 $	31 984.68 $
TOTAL	35 017.50 $			40 261.37 $	13 286.25 $	26 975.12 $	TOTAL	40 261.37 $	6 039.21 $	2 013.07 $	48 313.64 $	44 116.80 $

Arrondissement Saint-Léonard			
Contrat :	SLE-R001-2021	Adjudicataire	Remorquage O Secours inc.

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	21 951.20 $	0.00 $	0.00 $	21 951.20 $	20 044.37 $
2021-2022*	57 855.00 $	2 892.75 $	5 771.04 $	66 518.79 $	21 951.20 $	44 567.59 $	2021	44 567.59 $	9 977.82 $	3 325.94 $	57 871.34 $	52 844.25 $
TOTAL	57 855.00 $			66 518.79 $	21 951.20 $	44 567.59 $	TOTAL	66 518.79 $	9 977.82 $	3 325.94 $	79 822.54 $	72 888.62 $

1. Les variations de quantités et les contingences de l'hiver sont appliquées sur l'année budgétaire suivante

**** Majoré de l'IPC (Indice des prix à la consommation) de 1,5% tel qu'indiqué aux documents d'appel d'offres.***

TTC : Toutes taxes comprises

Arrondissement Sud-Ouest			
Contrat :	S-O-33	Adjudicataire	9216-1686 Québec Inc. / Remorquage TGF

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	34 945.15 $	0.00 $	0.00 $	34 945.15 $	31 909.58 $
2021-2022*	92 102.12 $	4 605.11 $	9 187.19 $	105 894.41 $	34 945.15 $	70 949.25 $	2021	70 949.25 $	15 884.16 $	5 294.72 $	92 128.13 $	84 125.27 $
TOTAL	92 102.12 $			105 894.41 $	34 945.15 $	70 949.25 $	TOTAL	105 894.41 $	15 884.16 $	5 294.72 $	127 073.29 $	116 034.85 $

Arrondissement Sud-Ouest			
Contrat :	S-O-34	Adjudicataire	9216-1686 Québec Inc. / Remorquage TGF

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	34 945.15 $	0.00 $	0.00 $	34 945.15 $	31 909.58 $
2021-2022*	92 102.12 $	4 605.11 $	9 187.19 $	105 894.41 $	34 945.15 $	70 949.25 $	2021	70 949.25 $	15 884.16 $	5 294.72 $	92 128.13 $	84 125.27 $
TOTAL	92 102.12 $			105 894.41 $	34 945.15 $	70 949.25 $	TOTAL	105 894.41 $	15 884.16 $	5 294.72 $	127 073.29 $	116 034.85 $

Arrondissement Sud-Ouest			
Contrat :	S-O-35	Adjudicataire	Remorquage Centre-Ville

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	33 003.24 $	0.00 $	0.00 $	33 003.24 $	30 136.35 $
2021-2022*	86 983.96 $	4 349.20 $	8 676.65 $	100 009.80 $	33 003.24 $	67 006.57 $	2021	67 006.57 $	15 001.47 $	5 000.49 $	87 008.53 $	79 450.39 $
TOTAL	86 983.96 $			100 009.80 $	33 003.24 $	67 006.57 $	TOTAL	100 009.80 $	15 001.47 $	5 000.49 $	120 011.77 $	109 586.74 $

Arrondissement Sud-Ouest			
Contrat :	S-O-36	Adjudicataire	Remorquage Centre-Ville

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	33 003.24 $	0.00 $	0.00 $	33 003.24 $	30 136.35 $
2021-2022*	86 983.96 $	4 349.20 $	8 676.65 $	100 009.80 $	33 003.24 $	67 006.57 $	2021	67 006.57 $	15 001.47 $	5 000.49 $	87 008.53 $	79 450.39 $
TOTAL	86 983.96 $			100 009.80 $	33 003.24 $	67 006.57 $	TOTAL	100 009.80 $	15 001.47 $	5 000.49 $	120 011.77 $	109 586.74 $

1. Les variations de quantités et les contingences de l'hiver sont appliquées sur l'année budgétaire suivante

**** Majoré de l'IPC (Indice des prix à la consommation) de 1,5% tel qu'indiqué aux documents d'appel d'offres.***

TTC : Toutes taxes comprises

Arrondissement Ville-Marie			
Contrat :	VMA-5	Adjudicataire	LukyLuc Auto Inc. / Luc Poirier

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	25 208.20 $	0.00 $	0.00 $	25 208.20 $	23 018.45 $
2021-2022*	66 439.21 $	3 321.96 $	6 627.31 $	76 388.48 $	25 208.20 $	51 180.28 $	2021	51 180.28 $	11 458.27 $	3 819.42 $	66 457.98 $	60 684.99 $
TOTAL	66 439.21 $			76 388.48 $	25 208.20 $	51 180.28 $	TOTAL	76 388.48 $	11 458.27 $	3 819.42 $	91 666.18 $	83 703.44 $

Arrondissement Ville-Marie			
Contrat :	VMA-6	Adjudicataire	LukyLuc Auto Inc. / Luc Poirier

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	25 208.20 $	0.00 $	0.00 $	25 208.20 $	23 018.45 $
2021-2022*	66 439.21 $	3 321.96 $	6 627.31 $	76 388.48 $	25 208.20 $	51 180.28 $	2021	51 180.28 $	11 458.27 $	3 819.42 $	66 457.98 $	60 684.99 $
TOTAL	66 439.21 $			76 388.48 $	25 208.20 $	51 180.28 $	TOTAL	76 388.48 $	11 458.27 $	3 819.42 $	91 666.18 $	83 703.44 $

Arrondissement Ville-Marie			
Contrat :	VMA-7	Adjudicataire	9216-1686 Québec Inc. / Remorquage TGF

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	30 293.62 $	0.00 $	0.00 $	30 293.62 $	27 662.11 $
2021-2022*	79 842.44 $	3 992.12 $	7 964.28 $	91 798.84 $	30 293.62 $	61 505.22 $	2021	61 505.22 $	13 769.83 $	4 589.94 $	79 864.99 $	72 927.38 $
TOTAL	79 842.44 $			91 798.84 $	30 293.62 $	61 505.22 $	TOTAL	91 798.84 $	13 769.83 $	4 589.94 $	110 158.61 $	100 589.49 $

Arrondissement Ville-Marie			
Contrat :	VMA-8	Adjudicataire	LukyLuc Auto Inc. / Luc Poirier

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	25 208.20 $	0.00 $	0.00 $	25 208.20 $	23 018.45 $
2021-2022*	66 439.21 $	3 321.96 $	6 627.31 $	76 388.48 $	25 208.20 $	51 180.28 $	2021	51 180.28 $	11 458.27 $	3 819.42 $	66 457.98 $	60 684.99 $
TOTAL	66 439.21 $			76 388.48 $	25 208.20 $	51 180.28 $	TOTAL	76 388.48 $	11 458.27 $	3 819.42 $	91 666.18 $	83 703.44 $

1. Les variations de quantités et les contingences de l'hiver sont appliquées sur l'année budgétaire suivante

**** Majoré de l'IPC (Indice des prix à la consommation) de 1,5% tel qu'indiqué aux documents d'appel d'offres.***

TTC : Toutes taxes comprises

Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc Extension			
Contrat :	VSP-1	Adjudicataire	MJ Contach

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	18 371.61 $	0.00 $	0.00 $	18 371.61 $	16 775.73 $
2021-2022*	48 420.58 $	2 421.03 $	4 829.95 $	55 671.56 $	18 371.61 $	37 299.94 $	2021	37 299.94 $	8 350.73 $	2 783.58 $	48 434.25 $	44 226.93 $
TOTAL	48 420.58 $			55 671.56 $	18 371.61 $	37 299.94 $	TOTAL	55 671.56 $	8 350.73 $	2 783.58 $	66 805.87 $	61 002.66 $

Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc Extension			
Contrat :	VSP-2	Adjudicataire	Déneigement et remorquage SMGR (1990) Inc.

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	19 544.27 $	0.00 $	0.00 $	19 544.27 $	17 846.52 $
2021-2022*	51 511.25 $	2 575.56 $	5 138.25 $	59 225.06 $	19 544.27 $	39 680.79 $	2021	39 680.79 $	8 883.76 $	2 961.25 $	51 525.80 $	47 049.93 $
TOTAL	51 511.25 $			59 225.06 $	19 544.27 $	39 680.79 $	TOTAL	59 225.06 $	8 883.76 $	2 961.25 $	71 070.07 $	64 896.45 $

Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc Extension			
Contrat :	VSP-3	Adjudicataire	Déneigement et remorquage SMGR (1990) Inc.

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	19 544.27 $	0.00 $	0.00 $	19 544.27 $	17 846.52 $
2021-2022*	51 511.25 $	2 575.56 $	5 138.25 $	59 225.06 $	19 544.27 $	39 680.79 $	2021	39 680.79 $	8 883.76 $	2 961.25 $	51 525.80 $	47 049.93 $
TOTAL	51 511.25 $			59 225.06 $	19 544.27 $	39 680.79 $	TOTAL	59 225.06 $	8 883.76 $	2 961.25 $	71 070.07 $	64 896.45 $

Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc Extension			
Contrat :	VSP-4	Adjudicataire	Sciage Montréal inc.

Coût - Saison hivernale					Répartition		Coût - Annuel					
Hiver	Contrat	TPS	TVQ	TOTAL	Automne (33%)	Hiver (67%)	Année	Contrat (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5%)	Contrat total (TTC)	Contrat (Net) [1]
							2020	21 494.00 $	0.00 $	0.00 $	21 494.00 $	19 626.89 $
2021-2022*	56 650.00 $	2 832.50 $	5 650.84 $	65 133.34 $	21 494.00 $	43 639.34 $	2021	43 639.34 $	9 770.00 $	3 256.67 $	56 666.00 $	51 743.61 $
TOTAL	56 650.00 $			65 133.34 $	21 494.00 $	43 639.34 $	TOTAL	65 133.34 $	9 770.00 $	3 256.67 $	78 160.01 $	71 370.50 $

1. Les variations de quantités et les contingences de l'hiver sont appliquées sur l'année budgétaire suivante

** Majoré de l'IPC (Indice des prix à la consommation) de 1,5% tel qu'indiqué aux documents d'appel d'offres.*

TTC : Toutes taxes comprises

H21-22 Coût - Prolongation contrat de remorquage GDD 1217711001

Adjudicataire	AO	Contrat	Montant, avant variation quantités et contingences (TTC)	Variation quantités (15 %)	Contingences (5 %)	Montant, après variation quantités et contingences	
9216-1686 Québec Inc. / Remorquage TGF	19-17650	S-O-33	105 894.41 $	15 884.16 $	5 294.72 $	127 073.29 $	
		S-O-34	105 894.41 $	15 884.16 $	5 294.72 $	127 073.29 $	GDD CE (+ de 150 k avec an option
		VMA-7	91 798.84 $	13 769.83 $	4 589.94 $	110 158.61 $	
Déneigement et remorquage SMGR (1990) Inc.	19-17650	VSP-2	59 225.06 $	8 883.76 $	2 961.25 $	71 070.07 $	
		VSP-3	59 225.06 $	8 883.76 $	2 961.25 $	71 070.07 $	
Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec Inc.)	19-17650	LAC-24	51 525.80 $	7 728.87 $	2 576.29 $	61 830.96 $	
		LAC-25	51 525.80 $	7 728.87 $	2 576.29 $	61 830.96 $	
		LAC-26	51 525.80 $	7 728.87 $	2 576.29 $	61 830.96 $	
	20-18234	LAS-R006-2021	29 174.91 $	4 376.24 $	1 458.75 $	35 009.89 $	
		LAS-R007-2021	29 174.91 $	4 376.24 $	1 458.75 $	35 009.89 $	
LukyLuc Auto Inc. / Luc Poirier	19-17650	VMA-5	76 388.48 $	11 458.27 $	3 819.42 $	91 666.18 $	
		VMA-6	76 388.48 $	11 458.27 $	3 819.42 $	91 666.18 $	
		VMA-8	76 388.48 $	11 458.27 $	3 819.42 $	91 666.18 $	
MJ Contach	19-17650	VSP-1	55 671.56 $	8 350.73 $	2 783.58 $	66 805.87 $	
Remorquage Centre-Ville	19-17650	S-O-35	100 009.80 $	15 001.47 $	5 000.49 $	120 011.77 $	
		S-O-36	100 009.80 $	15 001.47 $	5 000.49 $	120 011.77 $	
Remorquage Discount	20-18234	LAS-R001-2021	23 339.93 $	3 500.99 $	1 167.00 $	28 007.91 $	
		LAS-R002-2021	23 339.93 $	3 500.99 $	1 167.00 $	28 007.91 $	1 soum
		LAS-R003-2021	23 339.93 $	3 500.99 $	1 167.00 $	28 007.91 $	1 soum
		LAS-R004-2021	23 339.93 $	3 500.99 $	1 167.00 $	28 007.91 $	1 soum
Remorquage Marco Enr.	19-17650	MHM-29	93 279.47 $	13 991.92 $	4 663.97 $	111 935.36 $	1 soum
		MHM-30	93 279.47 $	13 991.92 $	4 663.97 $	111 935.36 $	1 soum
	20-18234	SLE-R002-2021	40 261.37 $	6 039.21 $	2 013.07 $	48 313.64 $	1 soum
Remorquage O Secours inc.	SCA-20-21	SLE-R001-2021	66 518.79 $	9 977.82 $	3 325.94 $	79 822.54 $	1 soum
Sciage Montréal inc.	19-17650	VSP-4	65 133.34 $	9 770.00 $	3 256.67 $	78 160.01 $	GDD CE (150 k et+)
		Total	**1 571 653.74 $**	**235 748.06 $**	**78 582.69 $**	**1 885 984.49 $**	

TTC : Toutes taxes comprises

H21-22 Coût - Prolongation contrat de remorquage

Adjudicataire	Appel d'Offre	Contrat	Autorisation de dépenses initiale (TTC)	Autorisation de dépenses additionnelles (TTC)	Sous-total autorisations de dépenses en cours de contrat (TTC)	Prolongation (TTC)	Total par contrat (TTC)
9216-1686 Québec Inc. / Remorquage TGF	19-17650	S-O-33	207 117.11 $	0.00 $	207 117.11 $	127 073.29 $	334 190.40 $
		S-O-34	207 117.11 $	0.00 $	207 117.11 $	127 073.29 $	334 190.40 $
		VMA-7	179 547.83 $	690.57 $	180 238.41 $	110 158.61 $	290 397.02 $
Déneigement et remorquage SMGR (1990) Inc.	19-17650	VSP-2	115 837.31 $	1 152.62 $	116 989.94 $	71 070.07 $	188 060.01 $
		VSP-3	115 837.31 $	0.00 $	115 837.31 $	71 070.07 $	186 907.38 $
Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec Inc.)	19-17650	LAC-24	50 014.13 $	63 455.43 $	113 469.55 $	61 830.96 $	175 300.51 $
		LAC-25	50 014.13 $	63 455.43 $	113 469.55 $	61 830.96 $	175 300.51 $
		LAC-26	50 014.13 $	63 455.43 $	113 469.55 $	61 830.96 $	175 300.51 $
	20-18234	LAS-R006-2021	34 492.50 $	1 437.19 $	35 929.69 $	35 009.89 $	70 939.58 $
		LAS-R007-2021	34 492.50 $	1 437.19 $	35 929.69 $	35 009.89 $	70 939.58 $
LukyLuc Auto Inc. / Luc Poirier	19-17650	VMA-5	149 406.97 $	3 761.50 $	153 168.46 $	91 666.18 $	244 834.64 $
		VMA-6	149 406.97 $	1 425.85 $	150 832.82 $	91 666.18 $	242 499.00 $
		VMA-8	149 406.97 $	3 761.50 $	153 168.46 $	91 666.18 $	244 834.64 $
MJ Contach	19-17650	VSP-1	108 887.07 $	0.00 $	108 887.07 $	66 805.87 $	175 692.94 $
Remorquage Centre-Ville	19-17650	S-O-35	195 607.52 $	0.00 $	195 607.52 $	120 011.77 $	315 619.29 $
		S-O-36	195 607.52 $	0.00 $	195 607.52 $	120 011.77 $	315 619.29 $
Remorquage Discount	20-18234	LAS-R001-2021	27 594.00 $	1 149.75 $	28 743.75 $	28 007.91 $	56 751.66 $
		LAS-R002-2021	27 594.00 $	1 149.75 $	28 743.75 $	28 007.91 $	56 751.66 $
		LAS-R003-2021	27 594.00 $	1 149.75 $	28 743.75 $	28 007.91 $	56 751.66 $
		LAS-R004-2021	27 594.00 $	1 149.75 $	28 743.75 $	28 007.91 $	56 751.66 $
Remorquage Marco Enr.	19-17650	MHM-29	164 201.55 $	0.00 $	164 201.55 $	111 935.36 $	276 136.91 $
		MHM-30	164 201.55 $	0.00 $	164 201.55 $	111 935.36 $	276 136.91 $
	20-18234	SLE-R002-2021	47 599.65 $	1 983.32 $	49 582.97 $	48 313.64 $	97 896.61 $
Remorquage O Secours inc.	SCA-20-21	SLE-R001-2021	78 642.90 $	3 276.79 $	81 919.69 $	79 822.54 $	161 742.23 $
Sciage Montréal Inc.	19-17650	VSP-4	127 421.04 $	0.00 $	127 421.04 $	78 160.01 $	205 581.05 $
		Total	**2 685 249.76 $**	**213 891.81 $**	**2 899 141.57 $**	**1 885 984.49 $**	**4 785 126.05 $**

Montréal

Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>

Objet : Prolongation du contrat Le Sud-Ouest SO 33-34 - remorquage lors d'opérations de déneigement (AO-19-17650) - Hiver 2021-2022

1 message

Martin Goulet <remorquagegoulet@videotron.ca> 28 janvier 2021 à 13 h 10
À : Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>

Comme mentionné ci dessous voici le formulaire de prolongation signé pour l'hiver 21-22 merci bien a vous.

Martin jr goulet

Président remorquage TGF

514-527-9677

Provenance : Courrier pour Windows 10

De : Caroline ROUSSELET
Envoyé le :28 janvier 2021 12:10
À : remorquagegoulet@videotron.ca
Cc : SCA CONTRAT; Marco CANTINI; Mohamed Essadki <mohamed.essadki@montreal.ca>
Objet : Prolongation du contrat Le Sud-Ouest SO 33-34 - remorquage lors d'opérations de déneigement (AO-19-17650) - Hiver 2021-2022

PAR COURRIEL : remorquagegoulet@videotron.ca

A : Martin Goulet

De : Service de la concertation des arrondissements

Objet : **Prolongation des contrats S-O-33 et 34 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement (AO 19-17650)**

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation des contrats S-O-33 et 34 de l'appel d'offres n°19-17650. Cette prolongation serait pour une période additionnelle de 12 mois. Cette option est définie à la clause 15.02 du Contrat cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat pour le service de remorquage pour les opérations de déneigement serait effective pour l'hiver 2021-2022, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions **au plus tard le 4 février 2021**, en nous retournant par courriel à scacontrat@montreal.ca la partie ci-dessous dûment remplie et scannée, afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à scacontrat@montreal.ca

Salutations,

Caroline Rousselet, MBA

Conseillère en planification

Direction des travaux publics

Division soutien technique et opérationnel - Section gestion contractuelle

Service de la concertation des arrondissements

Ville de Montréal

425, place Jacques-Cartier

1er étage, bureau 100

Montréal (Québec) H2Y 3B1

514 872-7232

* caroline.rousselet@montreal.ca

c.c. Arrondissement Le Sud-Ouest

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de l'appel d'offres n°19-17650 (lots SO-33 et 34), pour la période hivernale 2021-2022.

_____ _____

Signature Date

Nom (en lettres moulées) :

Titre :

Nom de la compagnie :

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

tgfff.pdf
275K

Conseillère en planification
Direction des travaux publics
Division soutien technique et opérationnel - Section gestion contractuelle
Service de la concertation des arrondissements
Ville de Montréal
425, place Jacques-Cartier
1er étage, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1
514 872-7232
* caroline.rousselet@montreal.ca

c.c. Arrondissement Le Sud-Ouest

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de l'appel d'offres n°19-17650 (lots SO-33 et 34), pour la période hivernale 2021-2022.

Signature

28-01-21
Date

Nom (en lettres moulées) :

Titre :

Nom de la compagnie :

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

De : Caroline ROUSSELET
Envoyé le :2 février 2021 16:24
À : Martin Goulet
Cc : SCA CONTRAT; Martin LAZURE
Objet : Prolongation de contrat VMA 7- remorquage lors d'opérations de déneigement (AO-19-17650) - Hiver 2021-2022

PAR COURRIEL : remorquagegoulet@videotron.ca

A : 9216-1686 Québec inc. / Remorquage TGF
De : Service de la concertation des arrondissements

Objet : **Prolongation de contrat VMA-7 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement (AO 19-17650)**

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat VMA-7 de l'appel d'offres n°19-17650. Cette prolongation serait pour une période additionnelle de 12 mois. Cette option est définie à la clause 15.02 du Contrat cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat pour le service de remorquage pour les opérations de déneigement serait effective pour l'hiver 2021-2022, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions **au plus tard le 15 février 2021**, en nous retournant par courriel à scacontrat@montreal.ca la partie ci-dessous dûment remplie et scannée, afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à scacontrat@montreal.ca

Salutations,

Caroline Rousselet, MBA
Conseillère en planification
Direction des travaux publics
Division soutien technique et opérationnel - Section gestion contractuelle
Service de la concertation des arrondissements
Ville de Montréal
425, place Jacques-Cartier
1er étage, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1
514 872-7232
* caroline.rousselet@montreal.ca

c.c. Martin Lazure, chef section

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de l'appel d'offres n°19-17650 (lot VMA-7), pour la période hivernale 2021-2022.

Signature

02-02-21
Date

Nom (en lettres moulées) : MARtin Junior Goulet

Titre : Président

Nom de la compagnie : Remorquage TGF 9216-1686 Qc. Inc

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

sebastien.bouvier@hotmail.ca

De:	Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>
Envoyé:	21 janvier 2021 12:18
À:	groupe.gladiateur@hotmail.com; sebastien.bouvier@hotmail.ca
Cc:	Marie-Josée M GIRARD/MONTREAL; Luc PERREAULT; SCA CONTRAT
Objet:	Prolongation du contrat LAC-24, 25 et 26 - remorquage lors d'opérations de déneigement (AO-19-17650) - Hiver 2021-2022

PAR COURRIEL : groupe.gladiateur@hotmail.com

A : Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec Inc.)
De : Service de la concertation des arrondissements

Objet : **Prolongation du contrat LAC 24, 25 et 26 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement LAC (AO 19-17650)**

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation des contrats LAC 24, 25 et 26 de l'appel d'offres n°19-17650. Cette prolongation serait pour une période additionnelle de 12 mois. Cette option est définie à la clause 15.02 du Contrat cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat pour le service de remorquage pour les opérations de déneigement serait effective pour l'hiver 2021-2022, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions **au plus tard le 2 février 2021**, en nous retournant par courriel à scacontrat@montreal.ca la partie ci-dessous dûment remplie et scannée, afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à scacontrat@montreal.ca

Salutations,

Caroline Rousselet, MBA
Conseillère en planification
Direction des travaux publics

Division soutien technique et opérationnel - Section gestion contractuelle
Service de la concertation des arrondissements
Ville de Montréal
425, place Jacques-Cartier
1er étage, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1
514 872-7232
* caroline.rousselet@montreal.ca

c.c. Marie-Josée Girard, directrice des travaux publics

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de l'appel d'offres n°19-17650, pour la période hivernale 2021-2022.

Signature _____ Date 28/01/2021

Nom (en lettres moulées) : Sébastien Bouvier

Titre : Président - trésorier

Nom de la compagnie : Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Montréal

Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>

RE: Prolongation du contrat LAC-24, 25 et 26 - remorquage lors d'opérations de déneigement (AO-19-17650) - Hiver 2021-2022

1 message

Sébastien Bouvier <sebastien.bouvier@hotmail.ca> 28 janvier 2021 à 08 h 30
À : SCA CONTRAT <scacontrat@montreal.ca>
Cc : Marie-Josée M GIRARD/MONTREAL <mjgirard@ville.montreal.qc.ca>, Luc PERREAULT <luc.perreault@montreal.ca>, Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>, "groupe.gladiateur@hotmail.com" <groupe.gladiateur@hotmail.com>

Bonjour,

Merci de votre confiance. Nous sommes heureux de prolonger les contrats LAC 24, 25 et 26 de l'appel d'offres #19-17650 pour l'hiver 2021-2022.

Ci-joint le document signé.

Merci et bonne journée

Sébastien Bouvier

Groupe Gladiateur Remorquage (9379-0434 Québec inc.)

95 rue Boivin, Châteauguay, J6J 2Z1

Téléphone : 438 863-8010

Avis de confidentialité : L'information contenue dans ce courriel peut être confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire visé par ce message, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur. Il est interdit de copier ou de modifier ce courriel sans l'autorisation de l'expéditeur. // **Notice of confidentiality:** The information contained in this email may be confidential. If you are not the intended recipient of this message, please destroy it and advise the sender. It is forbidden to copy or modify this email without the sender's consent.

De : Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>
Envoyé : 21 janvier 2021 12:18
À : groupe.gladiateur@hotmail.com; sebastien.bouvier@hotmail.ca
Cc : Marie-Josée M GIRARD/MONTREAL <mjgirard@ville.montreal.qc.ca>; Luc PERREAULT <luc.perreault@montreal.ca>; SCA CONTRAT <scacontrat@montreal.ca>
Objet : Prolongation du contrat LAC-24, 25 et 26 - remorquage lors d'opérations de déneigement (AO-19-17650) - Hiver 2021-2022

PAR COURRIEL : groupe.gladiateur@hotmail.com

A : Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec Inc.)

De : Service de la concertation des arrondissements

Objet : **Prolongation du contrat LAC 24, 25 et 26 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement LAC (AO 19-17650)**

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation des contrats LAC 24, 25 et 26 de l'appel d'offres n°19-17650. Cette prolongation serait pour une période additionnelle de 12 mois. Cette option est définie à la clause 15.02 du Contrat cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat pour le service de remorquage pour les opérations de déneigement serait effective pour l'hiver 2021-2022, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions **au plus tard le 2 février 2021**, en nous retournant par courriel à scacontrat@montreal.ca la partie ci-dessous dûment remplie et scannée, afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à scacontrat@montreal.ca

Salutations,

Caroline Rousselet, MBA

Conseillère en planification

Direction des travaux publics

Division soutien technique et opérationnel - Section gestion contractuelle

Service de la concertation des arrondissements

Ville de Montréal

425, place Jacques-Cartier

1er étage, bureau 100

Montréal (Québec) H2Y 3B1

514 872-7232

* caroline.rousselet@montreal.ca

c.c. Marie-Josée Girard, directrice des travaux publics

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de l'appel d'offres n°19-17650, pour la période hivernale 2021-2022.

_____ _____

Signature Date

Nom (en lettres moulées) :

Titre :

Nom de la compagnie :

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Scanned from a Xerox Multifunction Printer.pdf
49K

Montréal

Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>

Re: Prolongation du contrat VSP-2, VSP-3 - remorquage lors d'opérations de déneigement (AO-19-17650) - Hiver 2021-2022

1 message

Remorquage SMGR <smgrremorquage@hotmail.com> 29 janvier 2021 à 16 h 02
À : Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>

De : Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>
Envoyé : 26 janvier 2021 15:54
À : smgrremorquage@hotmail.com <smgrremorquage@hotmail.com>
Cc : SCA CONTRAT <scacontrat@montreal.ca>; Thomas AUBE <thomas.aube@montreal.ca>
Objet : Prolongation du contrat VSP-2, VSP-3 - remorquage lors d'opérations de déneigement (AO-19-17650) - Hiver 2021-2022

PAR COURRIEL : smgremorquage@hotmail.com

A : Déneigement et remorquage SMGR (1990) inc.
De : Service de la concertation des arrondissements

Objet : **Prolongation des contrats VSP-2 et VSP-3 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement (AO 19-17650)**

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation des contrats VSP-2 et VSP-3 de l'appel d'offres n°19-17650. Cette prolongation serait pour une période additionnelle de 12 mois. Cette option est définie à la clause 15.02 du Contrat cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat pour le service de remorquage pour les opérations de déneigement serait effective pour l'hiver 2021-2022, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions **au plus tard le 4 février 2021**, en nous retournant par courriel à scacontrat@montreal.ca la partie ci-dessous dûment remplie et scannée, afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à scacontrat@montreal.ca

Salutations,

Caroline Rousselet, MBA
Conseillère en planification
Direction des travaux publics
Division soutien technique et opérationnel - Section gestion contractuelle
Service de la concertation des arrondissements
Ville de Montréal
425, place Jacques-Cartier
1er étage, bureau 100

Montréal (Québec) H2Y 3B1
514 872-7232
* caroline.rousselet@montreal.ca

c.c. Thomas Aubé, chef section

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de l'appel d'offres n°19-17650 (lot VSP-2 et VSP-3), pour la période hivernale 2021-2022.

_____ _____

Signature Date

Nom (en lettres moulées) :

Titre :

Nom de la compagnie :

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

prolongation smgr.pdf
469K

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de l'appel d'offres n°19-17650 (lot VSP-2 et VSP-3), pour la période hivernale 2021-2022.

Signature

21/1/29.
Date

Nom (en lettres moulées) : ALINE CONSTANTIN.

Titre : Gérante

Nom de la compagnie : Remorquage SMSR. (1990) Inc.
8646 10e AV.
MR H1Z 3B8.

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Montréal

Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>

Fwd: prolongation de contrac

1 message

SCA CONTRAT <scacontrat@montreal.ca> 27 janvier 2021 à 08 h 17
À : Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>

pti

Division Gestion Contractuelle
Direction des travaux publics
Service de la concertation des arrondissements

425, place Jacques-Cartier,
1er étage, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1
scacontrat@montreal.ca

---------- Forwarded message ---------
De : **francesco massarelli** <mjcontachfrank@outlook.com>
Date: mer. 27 janv. 2021, à 08 h 12
Subject: prolongation de contrac
To: scacontrat@ville.montreal.qc.ca <scacontrat@ville.montreal.qc.ca>

Je vous cofirme que j acepte de prolonger le contrac de deneigement pour 2021-2022

mercie Mail for Windows 10

Francesco massarelli mjcontach

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Montréal

Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>

Re: Prolongation des contrats VMA 5-6-8 - remorquage lors d'opérations de déneigement (AO-19-17650) - Hiver 2021-2022 - RAPPEL

1 message

Poirier Luc <lukyluccinema@gmail.com> 17 février 2021 à 07 h 35
À : Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>

Oui, J'accepte la prolongation.

Le mar. 16 févr. 2021 à 15:23, Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca> a écrit :

> Bonjour M. Poirier,
> Voici la demande de prolongation. Vous n'avez qu'à me répondre, je le consens.
>
> Merci!!
> **Caroline Rousselet, MBA**
> Conseillère en planification
> Division gestion contractuelle
> Service de la concertation des arrondissements
> Ville de Montréal
> 425, place Jacques-Cartier
> 1er étage, bureau 100
> Montréal (Québec) H2Y 3B1
> 514 872-7232
> * caroline.rousselet@montreal.ca
>
> ---------- Forwarded message ---------
> De : **Caroline ROUSSELET** <caroline.rousselet@montreal.ca>
> Date: mar. 9 févr. 2021, à 11 h 20
> Subject: Re: Prolongation des contrats VMA 5-6-8 - remorquage lors d'opérations de déneigement (AO-19-17650) - Hiver 2021-2022 - RAPPEL
> To: <lukylucauto@videotron.ca>
>
> Bonjour,
> Un rappel pour nous signifier le consentement de prolonger le contrat cité en objet.
>
> Merci.
> **Caroline Rousselet, MBA**
> Conseillère en planification
> Division gestion contractuelle
> Service de la concertation des arrondissements
> Ville de Montréal
> 425, place Jacques-Cartier
> 1er étage, bureau 100
> Montréal (Québec) H2Y 3B1
> 514 872-7232
> * caroline.rousselet@montreal.ca
>
> Le mar. 2 févr. 2021, à 16 h 20, Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca> a écrit :
>
> > > > PAR COURRIEL : lukylucauto@videotron.ca
> > > >
> > > > A : LukyLuc Auto inc./Luc Poirier
> > > > De : Service de la concertation des arrondissements

Objet : **Prolongation des contrats VMA 5-6 et 8 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement (AO 19-17650)**

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation des contrats VMA 5-6 et 8 de l'appel d'offres n°19-17650. Cette prolongation serait pour une période additionnelle de 12 mois. Cette option est définie à la clause 15.02 du Contrat cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat pour le service de remorquage pour les opérations de déneigement serait effective pour l'hiver 2021-2022, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions **au plus tard le 145 février 2021**, en nous retournant par courriel à scacontrat@montreal.ca la partie ci-dessous dûment remplie et scannée, afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à scacontrat@montreal.ca

Salutations,

Caroline Rousselet, MBA
Conseillère en planification
Direction des travaux publics
Division soutien technique et opérationnel - Section gestion contractuelle
Service de la concertation des arrondissements
Ville de Montréal
425, place Jacques-Cartier
1er étage, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1
514 872-7232
* caroline.rousselet@montreal.ca

c.c. Martin Lazure, chef section

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de l'appel d'offres n°19-17650 (lots VMA 5-6 et 8), pour la période hivernale 2021-2022.

_____ _____
Signature Date

Nom (en lettres moulées) :

Titre :

Nom de la compagnie :

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale.

> Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

info@remorquagecentreville.com

From: Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>
Sent: Thursday, January 28, 2021 12:13 PM
To: info@remorquagecentreville.com; comptabilite@remorquagecentreville.com
Cc: SCA CONTRAT; Marco CANTINI; Mohamed Essadki <mohamed.essadki@montreal.ca>
Subject: Prolongation du contrat Le Sud-Ouest SO 35-36 - remorquage lors d'opérations de déneigement (AO-19-17650) - Hiver 2021-2022

PAR COURRIEL : info@remorquagecentreville.com et comptabilite@remorquagecentreville.com

A : Remorquage Centre-Ville inc.
De : Service de la concertation des arrondissements

Objet : **Prolongation des contrats S-O-35 et 36 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement (AO 19-17650)**

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation des contrats S-O-35 et 36 de l'appel d'offres n°19-17650. Cette prolongation serait pour une période additionnelle de 12 mois. Cette option est définie à la clause 15.02 du Contrat cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat pour le service de remorquage pour les opérations de déneigement serait effective pour l'hiver 2021-2022, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions **au plus tard le 4 février 2021**, en nous retournant par courriel à scacontrat@montreal.ca la partie ci-dessous dûment remplie et scannée, afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à scacontrat@montreal.ca

Salutations,

Caroline Rousselet, MBA
Conseillère en planification
Direction des travaux publics
Division soutien technique et opérationnel - Section gestion contractuelle
Service de la concertation des arrondissements

Ville de Montréal
425, place Jacques-Cartier
1er étage, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1
514 872-7232
* caroline.rousselet@montreal.ca

c.c. Arrondissement Le Sud-Ouest

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de l'appel d'offres n°19-17650 (lots SO-35 et 36), pour la période hivernale 2021-2022.

Signature

Date 2021-01-28

Nom (en lettres moulées) : Ferraria, Carlos

Titre : Président

Nom de la compagnie : Remorquage Centre Ville

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

RÉPONSE

Option de renouvellement, appel d'offres n° 19-17650

☒ **Nous acceptons** le renouvellement du contrat pour le service de location de dépanneuses avec opérateurs, entretien et accessoires (LOT 4) dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – (Appel d'offres public n° 19-17650).

☐ **Non**, nous ne souhaitons pas renouveler le contrat.

Signature : _____ Date : 17-03-2021

Monsieur Stéphane Boyle - Sciage Montréal inc.

Veuillez nous faire parvenir la lettre-réponse dûment signée par courriel à marco.stpierre@montreal.ca, et ce, le plus tôt possible.

Merci de votre collaboration.

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de l'appel d'offres n°19-17650 (lots MHM-29 et MHM-30), pour la période hivernale 2021-2022.

Marco Barrault

Signature

28-01-2021

Date

Nom (en lettres moulées) : MARCO BARRIAULT

Titre : PRESIDENT

Nom de la compagnie : Remorquage MARCO INC

Montréal

Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>

RE: lesquels no de contrat : LAS-R001, LAS-R002, LAS-R003, LAS-R004, LAS-R005

1 message

michel boucher <AMB_paysagiste@hotmail.com> 8 février 2021 à 10 h 40
À : Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>

Oui merci bonne journée

Envoyé de mon appareil Samsung de Bell via le réseau le plus vaste au pays.

-------- Message d'origine --------
De : Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>
Date : 2021-02-08 10 h 32 a.m. (GMT-05:00)
À : michel boucher <AMB_paysagiste@hotmail.com>
Cc : SCA CONTRAT <scacontrat@montreal.ca>
Objet : Re: lesquels no de contrat : LAS-R001, LAS-R002, LAS-R003, LAS-R004, LAS-R005

M. Boucher,
Suite à notre conversation téléphonique, vous me confirmez que vous consentez à prolonger les 5 contrats de l'arrondissement LaSalle :
LAS-R001, LAS-R002, LAS-R003, LAS-R004, LAS-R005.

En ce qui a trait aux 4 contrats LAS-5-6-7 et 8 de l'appel d'offres 18-17040, ils seront échus le 31 mars 2021. Le SCA fera un appel d'offres pour octroyés ces lots au courant des prochains mois.

Merci.
Caroline Rousselet, MBA
Conseillère en planification
Division gestion contractuelle
Service de la concertation des arrondissements
Ville de Montréal
425, place Jacques-Cartier
1er étage, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1
514 872-7232
* caroline.rousselet@montreal.ca

Le lun. 8 févr. 2021, à 08 h 28, michel boucher <AMB_paysagiste@hotmail.com> a écrit :

> Le tout 20-18234 .5 remorque et .las 17040 et de 4 remorque
> Merci pour plus info Michel boucher 5157179114
>
> Envoyé de mon appareil Samsung de Bell via le réseau le plus vaste au pays.
>
> -------- Message d'origine --------
> De : Caroline ROUSSELET <caroline.rousselet@montreal.ca>
> Date : 2021-02-08 8 h 05 a.m. (GMT-05:00)
> À : michel boucher <amb_paysagiste@hotmail.com>
> Objet : lesquels no de contrat : LAS-R001, LAS-R002, LAS-R003, LAS-R004, LAS-R005

Bonjour,
Vous avez 5 contrats.
SVP spécifiez **les numéros de contrats** que vous désirez prolonger :
LAS-R001, LAS-R002, LAS-R003, LAS-R004, LAS-R005.

Caroline Rousselet, MBA
Conseillère en planification
Division gestion contractuelle
Service de la concertation des arrondissements
Ville de Montréal
425, place Jacques-Cartier
1er étage, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1
514 872-7232
* caroline.rousselet@montreal.ca

Le dim. 7 févr. 2021, à 17 h 46, michel boucher <amb_paysagiste@hotmail.com> a écrit :

Envoyé de mon appareil Samsung de Bell via le réseau le plus vaste au pays.

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

De : Caroline ROUSSELET
Envoyé le :3 février 2021 08:42
À : groupe.gladiateur@hotmail.com; Sébastien Bouvier
Cc : Maxime Ubner SAUVEUR; SCA CONTRAT
Objet : Prolongation des contrats LAS-R007 et 7-2021 - remorquage lors d'opérations de déneigement (AO-20-18234) - Hiver 2021-2022

PAR COURRIEL : ;

A : Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)
De : Service de la concertation des arrondissements

Objet : **Prolongation des contrats LAS-R006, LAS-R007 - Service de remorquage pour les opérations de déneigement (AO 20-18234)**

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation des 2 contrats cités en objet de l'appel d'offres n°20-18234. Cette prolongation serait pour une période additionnelle de 12 mois. Cette option est définie à la clause 15.02 du Contrat cité en objet.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat pour le service de remorquage pour les opérations de déneigement serait effective pour l'hiver 2021-2022, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions **au plus tard le 15 février 2021**, en nous retournant par courriel à la partie ci-dessous dûment remplie et scannée, afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à

Salutations,

Caroline Rousselet, MBA

Conseillère en planification
Direction des travaux publics
Division soutien technique et opérationnel - Section gestion contractuelle
Service de la concertation des arrondissements
Ville de Montréal
425, place Jacques-Cartier
1er étage, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1
514 872-7232
*

c.c. Arrondissement LaSalle

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de l'appel d'offres n°20-18234 (lots LAS-R006, R007), pour la période hivernale 2021-2022.

Signature _____ Date 14 février 2021

Nom (en lettres moulées) : Sébastien Bouvier

Titre : Propriétaire

Nom de la compagnie : Groupe Gladiateur (9379 0434 Québec inc)

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de l'appel d'offres 20-18234 (lot SLE-R002-2021), pour la période hivernale 2021-2022.

Signature

Date
2021-07-FEVRIER

Nom (en lettres moulées) : MARCO BARRIAULT

Titre : PRÉSIDENT

Nom de la compagnie : Remorquage MARCO enr

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat cité en objet. Cette prolongation serait pour une période additionnelle de 12 mois.

Sous réserve de l'approbation relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat pour le service de remorquage pour les opérations de déneigement serait effective pour l'hiver 2021-2022, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions **au plus tard le 15 février 2021**, en nous retournant par courriel à scacontrat@montreal.ca la partie ci-dessous dûment remplie et scannée, afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous à scacontrat@montreal.ca

Salutations,

Caroline Rousselet, MBA
Conseillère en planification
Direction des travaux publics
Division soutien technique et opérationnel - Section gestion contractuelle
Service de la concertation des arrondissements
Ville de Montréal
425, place Jacques-Cartier
1er étage, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1
514 872-7232
* caroline.rousselet@montreal.ca

c.c. Arrondissement St-Léonard

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation de la demande de prix no SCA 20-21 (lot SLE-R001-2021), pour la période hivernale 2021-2022.

Signature

Date 12 février 2021

NO GDD : 1217711001

Exercer l'option de prolongation pour la période hivernale 2021-2022 des contrats octroyés aux entreprises Sciage Montréal inc. (VSP-4), Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.) (LAC-24, LAC-25, LAC-26, LAS-R006-2021, LAS-R007-2021), Remorquage Marco enr. (MHM-29, MHM-30, SLE-R002-2021), Remorquage TGF (9216-1686 Québec inc.) (S-O-33, S-O-34, VMA-7), Remorquage Centre-Ville inc. (S-O-35, S-O-36), LuckyLuc Auto inc. (VMA-5, VMA-6, VMA- 8), MJ Contach enr. (VSP-1), Les Déneigements et Remorquage SMGR (1990) inc. (VSP-2, VSP-3), Remorquage Discount (LAS-R001-2021, LAS-R002-2021, LAS-R003-2021 , LAS-R004-2021), Remorquage O Secours inc. (SLE-R002-2021) pour des services de remorquage liés aux opérations de déneigement pour une somme maximale de 1 885 984,49 $, majorant les contrats de 2 899 141,57 $ à 4 785 126,05 $, taxes, variation de quantités et contingences incluses. Appel d'offres nos 19-17650, 20-18234 et SCA 20-21.

Clé comptable / Numéro d'imputation	Libellé textuel	Adjudicataire	Contrat	Appel d'offre	Estimation utilisation 2021 (net de ristourne)	Estimation utilisation 2022 (net de ristourne)	Total prolongation (net de ristourne)
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.055031.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Lachine*Général*	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec Inc.)	LAC-24	19-17650	18 631.77 $	37 828.14 $	56 459.91 $
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.055031.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Lachine*Général*	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec Inc.)	LAC-25	19-17650	18 631.77 $	37 828.14 $	56 459.91 $
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.055031.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Lachine*Général*	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec Inc.)	LAC-26	19-17650	18 631.77 $	37 828.14 $	56 459.91 $
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.050032.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Mercier - Hochelaga-Maisonneuve*Général*	Remorquage Marco Enr.	MHM-29	19-17650	33 729.93 $	68 481.98 $	102 211.91 $
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.050032.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Mercier - Hochelaga-Maisonneuve*Général*	Remorquage Marco Enr.	MHM-30	19-17650	33 729.93 $	68 481.98 $	102 211.91 $
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.050036.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Sud-Ouest*Général*	9216-1686 Québec Inc. / Remorquage TGF	S-O-33	19-17650	38 291.50 $	77 743.35 $	116 034.85 $
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.050036.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Sud-Ouest*Général*	9216-1686 Québec Inc. / Remorquage TGF	S-O-34	19-17650	38 291.50 $	77 743.35 $	116 034.85 $
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.050036.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Sud-Ouest*Général*	Remorquage Centre-Ville	S-O-35	19-17650	36 163.62 $	73 423.11 $	109 586.74 $
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.050036.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Sud-Ouest*Général*	Remorquage Centre-Ville	S-O-36	19-17650	36 163.62 $	73 423.11 $	109 586.74 $
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.050037.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Ville-Marie*Général*	LukyLuc Auto Inc. / Luc Poirier	VMA-5	19-17650	27 622.13 $	56 081.30 $	83 703.44 $
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.050037.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Ville-Marie*Général*	LukyLuc Auto Inc. / Luc Poirier	VMA-6	19-17650	27 622.13 $	56 081.30 $	83 703.44 $
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.050037.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Ville-Marie*Général*	9216-1686 Québec Inc. / Remorquage TGF	VMA-7	19-17650	33 194.53 $	67 394.96 $	100 589.49 $
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.050037.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Ville-Marie*Général*	LukyLuc Auto Inc. / Luc Poirier	VMA-8	19-17650	27 622.13 $	56 081.30 $	83 703.44 $
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.050038.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension*Général*	MJ Contach	VSP-1	19-17650	20 130.88 $	40 871.78 $	61 002.66 $
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.050038.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension*Général*	Déneigement et remorquage SMGR (1990) Inc.	VSP-2	19-17650	21 415.83 $	43 480.62 $	64 896.45 $
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.050038.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension*Général*	Déneigement et remorquage SMGR (1990) Inc.	VSP-3	19-17650	21 415.83 $	43 480.62 $	64 896.45 $
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.050038.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension*Général*	Sciage Montréal inc.	VSP-4	19-17650	23 552.27 $	47 818.24 $	71 370.50 $
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.055032.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Lasalle*Général*	Remorquage Discount	LAS-R001-2021	20-18234	8 439.74 $	17 135.22 $	25 574.96 $
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.055032.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Lasalle*Général*	Remorquage Discount	LAS-R002-2021	20-18234	8 439.74 $	17 135.22 $	25 574.96 $
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.055032.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Lasalle*Général*	Remorquage Discount	LAS-R003-2021	20-18234	8 439.74 $	17 135.22 $	25 574.96 $
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.055032.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Lasalle*Général*	Remorquage Discount	LAS-R004-2021	20-18234	8 439.74 $	17 135.22 $	25 574.96 $

Clé comptable / Numéro d'imputation	Libellé textuel	Adjudicataire	Contrat	Appel d'offre	Estimation utilisation 2021 (net de ristourne)	Estimation utilisation 2022 (net de ristourne)	Total prolongation (net de ristourne)
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.055032.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Lasalle*Général*	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	LAS-R006-2021	20-18234	10 549.67 $	21 419.02 $	31 968.69 $
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.055032.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Lasalle*Général*	Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.)	LAS-R007-2021	20-18234	10 549.67 $	21 419.02 $	31 968.69 $
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.055035.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Saint-Laurent*Général*	Remorquage Marco Enr.	SLE-R002-2021	20-18234	14 558.54 $	29 558.25 $	44 116.80 $
1001.0010000.114229.03121.54590.014451.0000.000000.055035.00000.00000	AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Remorquage - Neige*Déblaiement et chargement de la neige*Autres services techniques*Remorquage**Général*Saint-Laurent*Général*	Remorquage O Secours inc.	SLE-R001-2021	SCA-20-21	24 053.25 $	48 835.38 $	72 888.62 $
Total					**568 311.22 $**	**1 153 844.00 $**	**1 722 155.22 $**

*** Estimation 2021: Estimation faite à 33% selon l'estimation faite pour tous les contrats de neige pour les mois de novembre et décembre

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217711001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel
Objet :	Exercer l'option de prolongation pour la période hivernale 2021-2022 des contrats octroyés aux entreprises Sciage Montréal inc. (VSP-4), Groupe Gladiateur (9379-0434 Québec inc.) (LAC-24, LAC-25, LAC-26, LAS-R006-2021, LAS-R007-2021), Remorquage Marco enr. (MHM-29, MHM-30, SLE-R002-2021), Remorquage TGF (9216-1686 Québec inc.) (S-O-33, S-O-34, VMA-7), Remorquage Centre-Ville inc. (S-O-35, S-O-36), LuckyLuc Auto inc. (VMA-5, VMA-6, VMA- 8), MJ Contach enr. (VSP-1), Les Déneigements et Remorquage SMGR (1990) inc. (VSP-2, VSP-3), Remorquage Discount (LAS-R001-2021, LAS-R002-2021, LAS-R003-2021 , LAS-R004-2021), Remorquage O Secours inc. (SLE-R002-2021) pour des services de remorquage liés aux opérations de déneigement pour une somme maximale de 1 885 984,49 $, majorant les contrats de 2 899 141,57 $ à 4 785 126,05 $, taxes, variation de quantités et contingences incluses. Appel d'offres nos 19-17650, 20-18234 et SCA 20-21.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1217711001 Remorquage augmentation contrats.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposé au budget

Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Michelle DE GRAND-MAISON
Professionnel(le)(domaine d expertise)-Chef d équipe
Tél : 514-872-7512
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 20.006

2021/05/12 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.007

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1219120001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à AON Reed Stenhouse inc.\AON Parizeau inc., courtiers d'assurance, montant de 5 925 $ sans taxe pour un cautionnement de 395 000 $ auprès de la compagnie d'assurance Travelers du Canada, couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour le Complexe environnemental de Saint-Michel comme exploitant d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles (Règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles, Q-2,r.28.1).

Nous recommandons:
D'octroyer un contrat à AON Reed Stenhouse inc.| AON Parizeau inc., courtier d'assurance, au montant de 5925$ (sans taxe) pour un cautionnement de 395 000$ auprès de la compagnie d'assurance Travelers du Canada, couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2021-04-29 16:43

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1219120001**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à AON Reed Stenhouse inc.\AON Parizeau inc., courtiers d'assurance, montant de 5 925 $ sans taxe pour un cautionnement de 395 000 $ auprès de la compagnie d'assurance Travelers du Canada, couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour le Complexe environnemental de Saint-Michel comme exploitant d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles (Règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles, Q-2,r.28.1).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1995, le Complexe environnemental de Saint-Michel produit un compost de feuilles et de résidus verts de bonne qualité pour distribution aux citoyens, aux arrondissements ainsi qu'à l'aménagement du parc Frédéric-Back. Depuis le 24 avril 2014, date d'entrée en vigueur du Règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles, les lieux de compostage sont assujettis à l'obtention et à la possession d'une garantie financière. Le montant de ladite garantie est calculé selon l'annexe 1 du règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE190510; séance du 3 avril 2019. Accorder un contrat de gré à gré à la firme, AON Reed Stenhouse inc/AON Parizeau inc. courtiers d'assurance, pour une somme maximale de 5925 $, non taxable, pour le cautionnement de 395 000 $ auprès de la compagnie d'assurance Travelers du Canada, couvrant la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, pour le Complexe environnemental de Saint-Michel à titre d'exploitant d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles.

DESCRIPTION

Le montant du cautionnement est en fonction de la vocation de l'installation et se calcule conformément au tableau figurant à l'annexe 1 du règlement Q-2,r.28.1. Pour l'activité de transfert de résidus verts, le cautionnement requis est de 100 000 $. Pour l'activité de tri et traitement biologique (compostage), le cautionnement requis est de 295 000 $, pour un total de 395 000 $. Une demande de soumission a été faite auprès d'AON Redd Stenhouse

inc./AON Parizeau inc., fournisseur de cautionnement par le passé au Complexe environnemental de Saint-Michel. La firme retenue ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte.
Nous demandons une approbation auprès du Comité exécutif, car le montant de la dépense est de 5925 $ non taxable et que le montant de la caution est de 395 000 $. De plus, selon le règlement RCE 02-004 art.19, les pouvoirs délégués dans le cadre d'octroi de contrats pour un montant de 499 999 $ et moins reviennent au Comité exécutif.

JUSTIFICATION

Le règlement sur les garanties financières exigibles, Q-2,r.28.1, s'applique aux activités du Complexe environnemental de Saint-Michel de transfert de résidus verts et de compostage de résidus verts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant forfaitaire de 5925 $ non taxable est requis pour la durée du présent contrat. Cette dépense est 100 % assumée par l'agglomération en un versement unique au début du contrat. Le coût total de ce dossier sera entièrement financé par le budget de fonctionnement du Service de l'environnement. Pour plus de détails, voir l'intervention du service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités comprennent la gestion de transfert de résidus vert d'une capacité maximum de 20 000 t, et la gestion de traitement biologique (compostage) d'une capacité maximum de 16 000 t. Ces deux activités font partie du programme de gestions des matières résiduelles de la ville de Montréal par la valorisation de l'ensemble des matières organiques générées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce cautionnement est requis selon la réglementation pour maintenir les activités de compostage et de transbordement de résidus verts.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Il n'y a pas d'impact lié à la Covid-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opérations de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : 1er janvier 2022
Fin : 31 décembre 2024
Décembre 2021 : Transmission de la preuve du cautionnement au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Paula URRA, Service de l'environnement
Jeanne PARISEAU, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Karla DUVAL, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal GAGNON
Agent de soutien technique - Enfouissement sanitaire

Tél : 438-831-0724
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-26

Luc BORNAIS
Chef de section - soutien tech. et opérations-complexe env. st-michel

Tél : 514 235-1913
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2021-04-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2021-04-29

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1219120001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Objet :	Accorder un contrat à AON Reed Stenhouse inc.\AON Parizeau inc., courtiers d'assurance, montant de 5 925 $ sans taxe pour un cautionnement de 395 000 $ auprès de la compagnie d'assurance Travelers du Canada, couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour le Complexe environnemental de Saint-Michel comme exploitant d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles (Règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de valorisation de matières organiques résiduelles, Q-2,r.28.1).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_1219120001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Prosper Olivier RAMAMONJISOA
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-28

Leilatou DANKASSOUA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.008

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217910002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire (trois années) - au montant de 11 510 601,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public n° 10360 - (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :
1. de conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contra pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire (trois années) au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 510 601,22 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10360;

2. de procéder à une évaluation du rendement du K.F. Construction inc.;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et de la direction de l'eau potable au rythme des besoins à combler.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-15 10:52

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217910002**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire (trois années) - au montant de 11 510 601,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public n° 10360 - (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre rapidement et efficacement aux bris et aux divers besoins d'entretien d'envergure sur les réseaux d'aqueduc, le Service de l'Eau a pris les dispositions nécessaires pour se doter d'une entente-cadre pour la fourniture d'équipes de travail, d'équipements et de matériaux pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire. Cette entente-cadre sera également utilisée par les arrondissements, en collaboration avec la Direction des réseaux d'eau (DRE), pour réparer des bris et des fuites sur le réseau d'aqueduc secondaire qui surviennent sur des conduites en béton-acier.
Le contrat actuel est en vigueur pour une durée maximale de trente-six (36) mois, soit de 2018 à 2021 ou jusqu'à l'épuisement des crédits. Dans le cadre de ce contrat, plusieurs interventions de plus grande envergure ont dû être réalisées à la suite d'une détérioration des chambres d'aqueduc et des conduites. À ce jour, près de 90 % des montants prévus au contrat sont épuisés. Le budget restant ne sera pas suffisant pour répondre à la demande de l'année 2021. Ainsi, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'Eau a lancé un appel d'offres public.

Bien que l'entretien des conduites principales soit une activité déléguée aux arrondissements et aux villes liées, lorsque des réparations majeures et complexes sont requises, les arrondissements et les villes liées font appel, très régulièrement à la DEP pour prendre en charge les travaux, car ces derniers n'ont ni les moyens, ni les capacités, ni l'expertise technique pour faire face à ces situations.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Journal de Montréal ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 15 janvier 2021. L'ouverture des

soumissions pour la réalisation des travaux a eu lieu au Service du greffe le 23 février 2021. La durée de publication a été de vingt-huit (28) jours. Les soumissions sont valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 23 juin 2021.

Durant l'appel d'offres, 3 addendas ont été émis :

Addenda 1	12 février 2021	Ajout de l'item lié à l'inventaire des conduites d'eau en béton acier.
Addenda 2	13 février 2021	Réponse à des questions des soumissionnaires
Addenda 3	17 février 2021	Réponse à des questions des soumissionnaires

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0365 - 21 juin 2018 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans avec Eurovia Québec Grands Projets inc., pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal - Appel d'offres public 10259 (2 soum.)
CG15 0757 - 17 décembre 2015 - Conclure une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans avec Les entreprises Michaudville inc., pour la fourniture d'une équipe de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc primaire et des réservoirs - Dépense totale : 5 895 855,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10184 **-** (6 soumissionnaires).

CG14 0121 - 27 mars 2014 - Conclure une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans avec Entreprises C. R. Ménard inc., pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements pour la réparation du réseau principal d'aqueduc en cas de nécessité, au montant de 3 684 120,93 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10137 - (5 soumissionnaires).

CG10 0324 - 28 septembre 2010 - Conclure une entente cadre d'une durée de trois (3) ans avec Louisbourg SBC, s.e.c., division Construction Louisbourg, pour la fourniture d'une équipe de travail, des équipements et des matériaux nécessaires pour les réparations d'urgence sur le réseau principal d'aqueduc dans l'agglomération de Montréal, au montant de 3 367 287 $ - Appel d'offres public 9967- (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à conclure une entente-cadre avec la firme K.F. Construction inc., pour une durée de trois (3) ans ou jusqu'à l'épuisement des crédits, pour la fourniture d'une équipe de travail, d'équipements et de matériaux pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal.
Les travaux à exécuter dans le cadre de cette entente-cadre comprennent entre autres:

Pour les arrondissements:

- les réparations de fuites et de bris d’aqueduc localisés sur les conduites secondaires en béton-acier.

Pour le Service de l'eau :

- le remplacement d’un ou plusieurs segments de conduites principales détériorées;
- les réparations de fuites et de bris d’aqueduc localisés sur les conduites principales;
- le remplacement ou la réfection de chambres ou de toits de chambres d’aqueduc détériorés;

- la réfection des infrastructures de surfaces.

Aucune enveloppe budgétaire pour les travaux contingents n'est prévue dans le cadre de cette entente-cadre. Les travaux sont payables selon un taux horaire d'équipement et de main-d'œuvre, tel que spécifié au bordereau de prix.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 10360, il y a eu douze (12) preneurs du Cahier des charges sur le site SEAO et cinq (5) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du Cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Les motifs de désistement des sept (7) preneurs sont les suivants :
- un (1) preneur est un fournisseur de conduite en béton acier;

- six (6) preneurs n'ont fourni aucune réponse.

Après analyse des soumissions par la DEP, il s'avère que les cinq (5) soumissionnaires sont conformes et que K.F. Construction inc. présente la soumission la plus basse conforme.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES**	**TOTAL** (taxes incluses)
K.F. Construction inc.	11 510 601,22 $	n/a	11 510 601,22 $
Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc.	12 104 190,19 $	n/a	12 104 190,19 $
Eurovia Québec Grands Projets inc.	12 265 163,68 $	n/a	12 265 163,68 $
Loiselle inc.	12 450 943,00 $		12 450 943,00 $
DUROKING Construction / 9200-2088 Québec inc.	13 094 376,88 $	n/a	13 094 376,88 $
Dernière estimation réalisée ($)	14 628 154,55 $	n/a	14 628 154,55 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 3 117 553,43 $ - 21,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			593 588,97 $ 5,2 %

De façon générale, l'écart entre la dernière estimation et la moyenne des prix soumis par les cinq (5) entrepreneurs est de -19,1 %.

L'analyse des soumissions a permis de constater qu'il y a un écart favorable de -21,3 % (- 3 117 553,43 $), taxes incluses, entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart s'explique par la diminution des prix aux items suivants du Bordereau de soumission. La somme de ces écarts représente près de 60 % de l'écart entre la dernière soumission et le plus bas soumissionnaire, soit un montant de 1 856 299,43 $, taxes incluses. Ces articles sont :

- Les items concernant les conduites d'eau en béton acier
- II-M-3001 - Camion de service (3 Tonnes)

- II-M-3003 - Chargeuse-pelleteuse sur pneus
- II-TS-2001 - Excavation d'une dalle amovible d'une chambre de vannes existante
- II-IS-1100 - Assurances, garanties et frais de chantier généraux
- II-M-1001 - Coordination et organisation de chantier

Le reste de l'écart, soit 1 261 254,00 $, taxes incluses, est réparti entre différents articles du bordereau de soumission.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L`adjudicataire recommandé, K.F. Construction inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), laquelle est valide jusqu'au 29 octobre 2022. Une copie de cette attestation et du renouvellement se trouve en pièce jointe au dossier.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire recommandé K.F. Construction inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction dont la dépense nette est supérieure à 1 000 000 $. Le processus d'évaluation de rendement est précisé à l'article 4.4 du cahier des clauses administratives générales et la grille d'évaluation est incluse à l'article 6 du cahier des clauses administratives spéciales.

Étant donné qu'il s'agit d'un contrat de plus de 10 M$ et que l'écart entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation est supérieur à 20 %, le dossier sera soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette entente-cadre est de 11 510 601,22 $, taxes incluses.

Les achats seront financés au PTI et au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable et au budget de fonctionnement des arrondissements, en respectant les limites maximales de leur budget annuels prévus.

La DEP administrera les travaux sur le réseau d'aqueduc principal qui sont de compétence d'agglomération. Les arrondissements en collaboration avec la DRE administrera les travaux exécutés sur le réseau d'aqueduc secondaire qui sont de compétence locale. Il s'agit d'un contrat de type « entente-cadre » sans imputation budgétaire pour une durée de 3 ans, soit de 2021 à 2024 ou jusqu'à épuisement des crédits.
Chacun des mandats devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre. Chaque bon de commande aura dans la case "Référence au contrat" la mention de l'entente-cadre afin de permettre une bonne gestion des mandats

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réparation des conduites d'eau endommagées contribuera à la diminution des bris sur le réseau et assurera une gestion responsable des ressources, en lien avec la *Politique de développement durable de la Ville de Montréal.* Ces travaux répondent à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Lorsqu'un bris survient sur le réseau d'aqueduc principal, il est difficile de trouver des entrepreneurs spécialisés pour répondre rapidement à ces situations d'urgence afin de procéder aux réparations dans les plus brefs délais. L'octroi de cette entente-cadre permet de diminuer les délais d'intervention, assurer l'entretien préventif et correctif sur les actifs du réseau d'aqueduc principal dans le but de garantir la fiabilité du système de distribution d'eau potable et de la protection incendie.
Advenant que cette entente-cadre ne serait pas octroyé dans les délais planifiés, l'opération du réseau d'aqueduc principal pourrait être à risque et vulnérable selon les situations qui peuvent survenir.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'Entrepreneur agira comme maître d'oeuvre au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Ainsi, ce dernier sera responsable d'implanter les mesures recommandées par le gouvernement et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en matière de précautions à mettre en place pour protéger la santé des travailleurs. Ces mesures étant déjà en place, aucun impact n'est à prévoir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des stratégies de communication seront élaborées en accord avec le Service des communications, selon les incidents qui peuvent survenir dans la période de cette entente-cadre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 mai 2021

- Octroi de contrat : 20 mai 2021
- Mobilisation en chantier : Juin 2021
- Fin des travaux : Juin 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Rémi LACROIX, Service de l'eau

Lecture :

Rémi LACROIX, 22 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume COURSOL TELLIER
chargé de projets

Tél : 514-872-1148
Serge Martin Paul
Chef de section
514-210-4417

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-10

Jean-François DUBUC
Chef de division

Tél : 514 872-4647

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2021-03-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-04-13

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts	
Mesure de gestion des impacts pour toutes les phases et sous-phases du projet	- Se conformer en tout point aux exigences en circulation des Arrondissements et des Villes liées, les exigences détaillées au tableau 2 « Principe de gestion de la circulation » du devis technique – circulation ainsi qu'au DTNI-8A.
	- Communiquer et effectuer la coordination requise avec les différentes parties prenantes (arrondissements, STM, Hydro-Québec, entreprises, etc.) selon les délais requis par les documents contractuels.
	- Assurer la circulation piétonnière, cyclistes et véhicules motorisés à proximité de la zone de travaux.
	- Ajuster la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux.
	- Protéger les aires de travail, les excavations et les aires d'entreposage à l'aide de clôtures autoportantes temporaires au pourtour de l'aire de travail afin d'éviter l'intrusion des piétons/cyclistes, le tout selon les exigences du devis de *Maintien et gestion de la Mobilité* et de la sécurité routière du *Cahier des clauses administratives spéciales*.
	- Protéger les aires de travail des voies de circulation à l'aide de glissières de sécurité pour chantier, le tout selon les exigences du devis de *Maintien et gestion de la Mobilité* et de la sécurité routière du *Cahier des clauses administratives spéciales (ex. : protection des obstacles n'ayant pas un dégagement latéral adéquat)*.
	- Maintenir, au minimum, en tout temps les nombres de voies de circulation ainsi que les largeurs décrites au devis de *Maintien et gestion de la Mobilité* et de la sécurité routière du *Cahier des clauses administratives spéciales*. - Enlever les entraves et redonner les voies de circulation dès la fin des travaux complétés.
	- Assurer la présence de signaleurs en nombre suffisant pour répondre aux besoins des chantiers, à la gestion de la circulation et selon les recommandations du surveillant.
	- Adapter les méthodes de travail et échéancier pour considérer l'environnement où sont réalisés les travaux.
	- Assurer le bon fonctionnement des opérations de déneigement.

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 30 octobre 2019

K.F. CONSTRUCTION INC.
A/S MADAME JOSÉE LATOUR
1410, RUE DE JAFFA
BUR. 201
LAVAL (QC) H7P 4K9

No de décision : 2019-DAMP-1025
N° de client : 3000680424

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). K.F. CONSTRUCTION INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **29 octobre 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **dimanche, 28 février 2021 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : K.F. CONSTRUCTION INC.
Adresse du siège social : 1410, RUE DE JAFFA, BUR. 201, LAVAL, QC, H7P 4K9, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000680424
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1160669041

Autres noms d'affaires
• Aucun

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10360
Numéro de référence : 1441242
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'eau principal (3 années)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com	Madame Karine Ross Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	**Commande : (1832679)** 2021-01-18 6 h 53 **Transmission :** 2021-01-18 7 h 15	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 24 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 24 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 https://cmsgenie.qc.ca	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1832773)** 2021-01-18 10 h 47 **Transmission :** 2021-01-18 10 h 52	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 https://cmsgenie.qc.ca	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1838081)** 2021-01-26 15 h 41 **Transmission :** 2021-01-27 7 h 39	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Camara 711 Harwood Vaudreuil-Dorion, QC, j7v0m7 http://constructioncamara.ca	Monsieur Alexandre Dubé Téléphone : 450 455-9726 Télécopieur : 450 455-4165	**Commande : (1834182)** 2021-01-19 16 h 23 **Transmission :** 2021-01-20 8 h 34	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement

			3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Monsieur Jonathan Groulx Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1833870)** 2021-01-19 12 h 04 **Transmission :** 2021-01-19 12 h 04	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Dragon Construction Limitee 1700 boul. Hymus Dorval, QC, H9P2N6	Monsieur Gilles Gauthier Téléphone : 514 685-3150 Télécopieur : 514 685-1520	**Commande : (1835280)** 2021-01-21 10 h 31 **Transmission :** 2021-01-21 14 h 21	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.duroking.com	Madame Melanie Lozon Téléphone : 450 430-3878 Télécopieur :	**Commande : (1833359)** 2021-01-18 16 h 56 **Transmission :** 2021-01-18 16 h 56	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1832906)** 2021-01-18 13 h 13 **Transmission :** 2021-01-18 13 h 13	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1832770)** 2021-01-18 10 h 34 **Transmission :** 2021-01-18 10 h 34	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau)

			2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
KF Construction inc. 1410, rue de Jaffa, bureau 201 Laval, QC, H7P4K9	Monsieur Jean-Francois Béluse Téléphone : 514 863-5849 Télécopieur :	**Commande : (1832846)** 2021-01-18 12 h 43 **Transmission :** 2021-01-18 13 h 08	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Michaudville Inc. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1835467)** 2021-01-21 12 h 55 **Transmission :** 2021-01-21 12 h 55	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Loiselle inc. Forage directionnel, Fonçage & Éclatement 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	**Commande : (1850224)** 2021-02-16 8 h 37 **Transmission :** 2021-02-16 8 h 37	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-16 8 h 37 - Téléchargement 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-16 8 h 37 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-16 8 h 37 - Téléchargement 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Manorex Inc 330 rue Joseph Carrier Suite 100 Vaudreuil-Dorion, QC, J7V5V5 https://www.manorex.ca	Madame Catherine Lambert Téléphone : 450 218-6060 Télécopieur :	**Commande : (1832992)** 2021-01-18 13 h 37 **Transmission :** 2021-01-18 14 h 23	3451879 - Addenda no 1 - Soumission10360 (devis) 2021-02-12 14 h 25 - Courriel 3451880 - Addenda no 1 - Soumission10360 (bordereau) 2021-02-12 14 h 25 - Téléchargement 3452730 - Addenda no 2 - Soumission10360 2021-02-15 10 h 54 - Courriel 3455655 - Addenda no 3 - Soumission10360 2021-02-18 7 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.008

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217910002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire (trois années) - au montant de 11 510 601,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public n° 10360 - (5 soumissionnaires).

Rapport_CEC_SMCE217910002.pdf

Dossier # :1217910002

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217910002

Conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire (trois années) - au montant de 11 510 601,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public n° 10360 - (5 soumissionnaires).

"Original signé"	***"Original signé"***
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217910002

Conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire (trois années) - au montant de 11 510 601,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public n° 10360 - (5 soumissionnaires).

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe :*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que la présente entente-cadre permettra d'effectuer autant des travaux planifiés que des travaux urgents. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 28 jours et a permis de recevoir cinq soumissions avérées conformes. Il est à noter que, parmi les 3 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 21,3% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué que les estimations sont basées sur l'historique des coûts des contrats similaires octroyés par la Ville. Dans le cas présent, les soumissionnaires n'ont pas ajusté leurs prix relatifs à la main-d'œuvre

et aux matériaux, alors que l'estimé de la Ville tient compte de l'inflation et de l'évolution du marché. Il a été mentionné que l'adjudicataire a la compétence et l'expérience nécessaire pour effectuer ce contrat puisqu'il a déjà réalisé d'autres contrats pour le Service de l'eau, et ce, à sa satisfaction. Il est ajouté que plusieurs contrats de ce type ont débouché sur des soumissions plus basses que les estimés au cours de l'année. Par conséquent, le prix proposé par le soumissionnaire apparaît juste à la lumière des explications fournies par le Service de l'eau.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE217910002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.009

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217736001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de service, de gré à gré, à l'OBNL Atelier Entremise pour assurer la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières - Dépense maximale de 364 699 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

- d'approuver, conformément aux disposition de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Atelier Entremise s'engage à fournir à la Ville les services requis pour assurer la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières pour une durée de 28 mois au montant de sa soumission soit pour une somme maximale de 364 699 $, taxes incluses, dans le cadre du budget de la Direction générale, conformément à son offre de service en date du 8 avril 2021 et selon les termes et conditions stipulées au projet de convention.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2021-04-22 10:05

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217736001**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de service, de gré à gré, à l'OBNL Atelier Entremise pour assurer la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières - Dépense maximale de 364 699 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Au cours de l'été 2017, la Ville de Montréal a acquis la propriété des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (RHSJ), située au pied du mont Royal, en vertu d'une décision du conseil municipal. Un bail à court terme a été conclu avec les RHSJ afin qu'elles occupent le site jusqu'au 1er avril 2019. À la demande de celles-ci, la date a été reportée au 1er mai, date à laquelle la Ville a pris possession de l'ensemble du site (comprenant trois chapelles, un caveau, le couvent, les jardins, le musée et les bâtiments de service). Les religieuses occupent 40 % de la superficie du couvent, en vertu d'un bail à long terme, jusqu'en 2039.

La Ville, en tant que propriétaire de ce site patrimonial, a la responsabilité de protéger ce milieu ainsi que son patrimoine culturel et paysager.

Les efforts de protection de la Ville et le projet de mise en valeur du site devront se conformer aux cinq principes suivants, inscrits à l'acte de vente :

- La préservation de l'esprit des lieux ;
- Le respect des valeurs des Religieuses et de leur mission spirituelle;
- La protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel;
- La cohérence avec l'histoire du site;
- L'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

La requalification de ce site patrimonial exceptionnel passe par la création d'un bien commun qui reflètera les valeurs partagées par les acteurs de la collectivité, tant locale que métropolitaine, et qui saura mettre en valeur les différentes composantes de la propriété, en un tout intégré, vivant, comme l'a été le couvent dans le passé. Pour ce faire, le projet repose sur une démarche d'urbanisme transitoire. Cette approche permettra de définir et d'évaluer, au fur et à mesure de son évolution, le sens, la vocation et le modèle de gouvernance le plus adéquat tout en assurant le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et la communauté en devenir.

En parallèle, un travail important est effectué afin de développer une connaissance et compréhension fine du site. Cette compréhension nourrira la phase transitoire, mais

soutiendra également le développement d’une stratégie de conservation afin d’assurer la préservation des patrimoines matériels et immatériels dans les différentes étapes du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0309 - 22 mars 2021
Accorder un soutien financier de 190 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour l'année 2021
CE21 0332 - 10 mars 2021
Approuver la prolongation d'un bail aux termes duquel la Ville de Montréal loue au Musée des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal l'édifice situé au 201, avenue des Pins Ouest d'une superficie de 1 122,5 m² ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest d'une superficie de 581 m², pour une durée de 12 mois, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, moyennant un loyer symbolique de 100 $ pour la période, auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ
CM20 0803 - 24 août 2020
Accorder un soutien financier de 220 000 $ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour l'année 2020
CM20 0813 - 24 août 2020
Approuver la prolongation d'un bail aux termes duquel la Ville de Montréal loue au Musée des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal l'édifice situé au 201, avenue des Pins Ouest (1 122,5 m²) ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest (581 m²), pour une durée de douze (12) mois, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, moyennant un loyer symbolique de 100 $ pour la période, auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ. Ouvrage #1303-102. Arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Cité des Hospitalières. La subvention immobilière représente une somme de 187 879 $
CM19 1368 - 16 décembre 2019
Approuver un bail aux termes duquel les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph louent de la Ville de Montréal des locaux d'une superficie totale de 219 m² dans la Cité des Hospitalières au 251 et 251A, avenue des Pins Ouest, à des fins d'entreposage d'archives, pour une durée de trois (3) ans à compter du 1er mai 2019, moyennant un loyer total de 77 939,25 $, taxes incluses
CM17 0777 - 12 juin 2017
Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph l'immeuble situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest ainsi que le terrain vacant situé sur l'avenue Duluth Ouest, à des fins municipales, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 14 550 000 $ / Approuver l'intervention de la Ville au projet d'acte de servitudes entre le Centre Hospitalier de l’Université de Montréal et les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph / Approuver l'entente de services entre le Centre Hospitalier de l'Université de Montréal et la Ville de Montréal / Ratifier les principes contenus dans la promesse bilatérale de vente et d'achat intervenue entre la Ville de Montréal et les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, sauf quant aux délais qui n'ont pu être respectés et ratifier le contrat de services professionnels intervenu entre les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph et Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., avec l'intervention de la Ville pour en accepter le bénéfice / Approuver une dépense de 14 450 000 $, constituant le solde du prix de vente, payable à la signature de l'acte vente à l'ordre ou au nom de Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., en fiducie / Ajuster la base budgétaire du SGPI de 1 500 000 $ pour l'entretien de l'Immeuble à compter du 1er janvier 2019 / Approuver un projet de bail à court terme et un projet de bail à long terme en faveur des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph. N/Réf. : 31H12-005-0568-02

DESCRIPTION

À partir d'une étude de faisabilité réalisée en 2019, la Ville a confié à l'OBNL Atelier Entremise, un contrat de services professionnels pour réaliser une proposition de projet d'occupation transitoire, notamment afin de définir :

- Les thématiques du projet transitoire, le phasage, l'aménagement et les usages proposés en respect de la réglementation en vigueur (code du bâtiment et zonage);
- Le cadre d'occupation (règles d'utilisation du site, charte du vivre ensemble, types d'occupation et modèle de sélection);
- Le cadre de gestion collectif;
- La mise en œuvre.

Ce travail a été réalisé au courant de l'automne 2020 à partir d'une série d'ateliers de travail avec des représentants des services impliqués dans le projet (Service de la diversité et de l'inclusion sociale, Service de l'urbanisme et de la mobilité, Service des Grands parcs, du mont Royal et des sports, Service de la culture et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal) et des occupants présents sur le site (Musée et Soeurs Hospitalières de Saint-Joseph).

Le présent contrat de gestion vise le déploiement et la gestion du projet d'occupation transitoire sur le site de la Cité-des-Hospitalières à partir du printemps 2021 pour 28 mois. Les services attendus dans le présent contrat sont les suivants :

- Gestion des espaces;
- Gestion du bureau de permanence (accueil);
- Gestion de l'hôtel à projets (occupation ponctuelle : activités et événements);
- Sélection et gestion des locataires;
- Accompagnement de la Ville dans l'animation de la communauté et gouvernance des occupants;
- Communications;
- Collecte de données et documentation.

Étant donné la nature novatrice du projet, un intérêt particulier sera porté à la collecte de données et à l'évaluation. Ces activités serviront tant à déterminer la vocation et la nature du projet dans sa phase pérenne, qu'à nourrir les réflexions plus larges quant à la pratique émergente qu'est l'urbanisme transitoire à Montréal.

Avant toute occupation régulière du bâtiment principal, des travaux touchant à la mise aux normes et à la sécurité incendie devront être planifiés. Toutefois, des travaux de sécurité mineurs seront réalisés à court terme afin de permettre l'accueil de projets ponctuels dès 2021.

La mise en œuvre du projet transitoire se déroulera en deux phases. Lors de la première phase (activation), un bureau de permanence ainsi qu'un hôtel à projets seront mis en place afin de rendre accessibles certaines parties du site à des projets ponctuels de 1 à 30 jours. Lors de la deuxième phase, des appels à candidatures seront lancés afin de sélectionner des locataires.

JUSTIFICATION

La stratégie d'approvisionnement visait à octroyer un premier contrat de service professionnel à Atelier Entremise pour la conception du projet d'occupation transitoire en partenariat avec la Ville de Montréal suivi de ce contrat de gestion pour sa mise en oeuvre. Elle a été validée par le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal. Elle a permis de développer un projet adapté à la dimension novatrice de cette approche ainsi qu'au contexte de la Cité-des-Hospitalières, en concertation avec l'ensemble des services

impliqués. La Ville peut octroyer ces contrats de gré à gré à Atelier Entremise conformément à l'article 573.3, alinéa 1 (2.1°) de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit une telle exception pour les organismes à but non lucratif (OBNL) dans la mesure où cette dépense est inférieure à 366 200 $ taxes incluses. La Ville de Montréal souhaite bénéficier de l'expertise d'Atelier Entremise qui se spécialise dans la conception, la mise en oeuvre et l'opération de projets d'occupation transitoire. Leur mission vise à transformer des espaces vacants ou sous-utilisés en actifs communs pour des villes plus justes, durables et résilientes. Cette approche permet notamment la préservation et la mise en valeur du patrimoine, d'ouvrir ces espaces aux citoyens, créateurs, organismes communautaires, acteurs de l'économie sociale et d'ouvrir la voie à des projets collectifs novateurs. L'Atelier Entremise a été retenu pour son implication et expérience dans le déploiement des premiers projets d'urbanisme transitoire à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale associée au contrat lié à la gestion du projet d'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières se décline de la manière suivante :

Honoraires estimés	296 298 $
Déboursés estimés	10 900 $
Réserve pour la variation des heures et déboursés estimés	10 000 $
Sous-total, avant taxes	317 198 $
Total avec taxes	**364 699 $**

Ces montants sont ventilés à l'Annexe 2 du projet de convention à l'Intervention des Affaires juridiques joint au présent sommaire décisionnel.

Les décaissements annuels avant taxes, excluant la réserve pour la variation des heures et déboursés estimés, peuvent être prévus de la manière suivante :

- 2021 : 67 198 $
- 2022 : 120 000 $
- 2023 : 120 000 $

La dépense maximale pour ce contrat, toutes taxes incluses, soit 364 699 $ sera financée par le budget de fonctionnement de la Direction générale. Ce dossier ne comporte donc aucun impact sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée en sa totalité par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'urbanisme transitoire participe activement au mouvement de transition écologique mis de l'avant dans le Plan climat 2020-2023. L’urbanisme transitoire est une façon de valoriser autrement des espaces vacants ou délaissés en les réutilisant en l'état actuel afin de planifier au mieux un projet pérenne assurant leur durabilité dans le temps. Cette approche ouverte et inclusive s’inscrit dans un cadre d’urbanisme participatif. L’urbanisme transitoire participe ainsi à la réalisation de la transition socioécologique par l’expérimentation de nouvelles formes de collaboration publique–communautaire, telles que les communs (forme d’usage et de gestion collective d’un lieu ou de ressources).

Le projet met de l'avant dans ses objectifs, les quatre orientations formulées par le plan stratégique Montréal 2030 :

- Accélérer la transition écologique;
- Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion;
- Amplifier la démocratie et la participation;

- Stimuler l'innovation et la créativité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet d'urbanisme transitoire vise à ouvrir le site de la Cité-des-Hospitalières aux Montréalais.es et à nourrir la formulation d'une vocation et d'un projet pérenne. Un retard dans l'octroi du contrat pour le déploiement et la gestion du projet d'occupation transitoire aura ainsi pour impact de retarder l'accès du lieu aux citoyen.nes et la planification, la mise oeuvre et les travaux nécessaires au projet pérenne de requalification du site.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La crise sanitaire a engendré la mise sur pause ou la nécessité de repousser certaines activités dans le temps dont l'ouverture du site et le lancement des activités en personnes. Malgré les circonstances, l'équipe dédiée au projet a poursuivi les activités de planification et de réflexion nécessaires à l'avancement de celui-ci, notamment la mise sur pied du projet d'occupation transitoire pour permettre un lancement au printemps 2021.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications. De plus, un protocole de visibilité sera en vigueur et devra être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2021 Présentation au comité exécutif
Mai 2021 Présentation au conseil municipal pour approbation

Le calendrier prévisionnel du projet conditionnel à son approbation est comme suit :

- Octroi du contrat : mai 2021
- Démarrage du contrat de gestion : mai 2021
- Lancement du projet (ouverture du bureau de permanence et accueil d'activités ponctuelles) : mi-juin 2021
- Fin du contrat : octobre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valentine ABOUT
Conseillère en planification

Tél : 514-872-6180
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-19

Patrice ALLARD
c/d diversite sociale

Tél : 514-872-1274
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nadia BASTIEN
Directrice par intérim SDIS
Tél : (514) 872-3510
Approuvé le : 2021-04-21

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1217736001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , -
Objet :	Accorder un contrat de service, de gré à gré, à l'OBNL Atelier Entremise pour assurer la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières - Dépense maximale de 364 699 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme la convention de services à intervenir entre la Ville de Montréal et Ateliers Entremise inc.
Prendre note que nous avons seulement vérifier la convention de services et l'annexe 1, les autres annexes de la convention de services étant des documents dont le contenu n'est pas juridique.

FICHIERS JOINTS

2021-04-16 V-4 Finale convention de service_OSBL_Atelier Entremise.pdf

2021-04-14 V-10 Finale Annexe 1 _ Description services attendus et modalités de fourniture.docx

2021-04-15 V-3 Finale Annexe 3 Protocole de visibilité.docx

Annexe 2_ Description de la prestation de service du Contractant (3).pdf

Annexe A - Dossier de projet - CH.pdfAnnexe B - Fiche paramètres - hôtel à projets (1).pdf

Annexe B - Fiche paramètres- Bureau de permanence.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-20

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

20 avril 2021

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE SERVICES AVEC UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF
GDD 1217736001

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (QC) H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

(Ci-après, nommée la **« Ville »**)

ET : **ATELIER ENTREMISE**, personne morale constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38, dont l'adresse principale est située au 201, rue Sainte-Catherine Est, Montréal (QC) H2X 1L2, agissant et représentée par Philémon Gravel, directeur général par intérim, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 743316929
Numéro d'inscription TVQ : 1223831261

(Ci-après, nommée le **« Contractant »**)

Le Contractant et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « Partie » ou les « Parties ».

ATTENDU QUE la Ville a acquis en juillet 2017 l'immeuble portant les numéros civiques 201 à 251A, avenue des Pins Ouest à Montréal (ci-après la « Cité-des-Hospitalières »), laquelle inclut les lieux ci-après décrits;

ATTENDU QUE lors de cette acquisition, la Ville s'est engagée à occuper et à utiliser la Cité-des-Hospitalières en accord avec les cinq grands principes suivants : la préservation de l'esprit des lieux, le respect des valeurs des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph et de leur mission spirituelle, la protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel, la cohérence avec l'histoire du site et l'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins;

ATTENDU QUE la Ville requiert les services du Contractant pour la mise en valeur du site patrimonial de la Cité-des-Hospitalières par une occupation transitoire du site, lesquels sont plus amplement décrits à l'article 2 des présentes;

ATTENDU QUE le Contractant œuvre dans le domaine de l'urbanisme transitoire;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Annexe 1** » : Description des services attendus et des modalités de fournitures de ces services par la Ville;

1.2 « **Annexe 2** » :	Description de la prestation de service du Contractant;
1.3 « **Annexe 3**» :	Protocole de visibilité;
1.4 « **Responsable** » :	La Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
1.5 « **Unité administrative** » :	Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1, 2 et 3 ci-jointes, à assurer la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières comprenant la gestion des espaces, l'accueil du public, la sélection et la gestion des occupants réguliers et ponctuels et l'animation de la communauté.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

3.1 Le préambule et les Annexes 1, 2 et 3 font partie intégrante de la présente convention.

3.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1, 2 et 3 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

Nonobstant la date de sa signature, la présente convention prend effet à partir de la signature de la présente convention par les deux parties et se termine lorsque la somme maximale des honoraires prévue à l'article 8.1 de la présente convention est épuisée ou au plus tard le 1er octobre 2023 suivant la première de ces éventualités, le tout sous réserve des articles 11 et 13.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Responsable;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés comme exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Responsable sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant;

5.4 lui verser les sommes prévues à l'article 8 de la présente convention.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

En considération des sommes qui lui sont versées par la Ville, le Contractant s'engage à :

6.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1, 2 et 3;

6.3 assumer ses frais généraux tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.4 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;

6.5 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Responsable, un rapport faisant état des services rendus, des coûts afférents, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités;

6.6 n'offrir aucune prestation de service susceptible d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

6.7 respecter les lois et les règlements en vigueur, se procurer tout permis ou toute licence exigés par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;

6.8 rendre disponibles les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire et le Contractant s'engage à fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;

6.9 prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne de tout jugement ou toute décision qui pourraient être prononcés à son encontre, en capital, intérêts et frais, dans toute poursuite ou réclamation découlant directement des activités décrites dans la présente convention;

6.10 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes;

6.11 offrir l'accès sans discrimination à toute personne se prévalant des services offerts en vertu de la présente convention;

6.12 ne divulguer aucun des renseignements personnels recueillis aux fins des services rendus en vertu de la présente convention;

6.13 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage du Contractant dans les locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;

7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention ou des Annexes;

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de **trois cent soixante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (364 699 $)** couvrant tous les honoraires, les frais et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

8.2 Les honoraires prévus au présent article sont payables comme indiqué à l'Annexe 1.

8.3 Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

8.4 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

8.5 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

8.6 Les factures adressées à la Ville doivent contenir les informations suivantes :

- le numéro de la facture;
- la date d'émission et la période couverte par la facture;
- le montant de la facture et le montant facturé avant cette facture;
- le pourcentage d'avancement des honoraires ventilé comme au plan de travail;
- l'identification du fournisseur, incluant ses numéros de taxe sur les produits et services (T.P.S.) et de taxe de vente du Québec (T.V.Q.);
- le numéro du bon de commande.

Les documents suivants doivent être joints à la facture :

- une liste des déboursés remboursables, les factures correspondantes et les pièces justificatives.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou des omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder trois cent soixante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (364 699 $).

9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxe au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

ARTICLE 10
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En considération des honoraires prévus à l'article 8.1, le Contractant :

10.1 cède à la Ville tous ses droits de propriété intellectuelle se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;

10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits de propriété intellectuelle relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;

10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

11.1 La Ville peut mettre fin à la présente convention en tout temps. Le Responsable avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. À la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Responsable tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.

11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 13
DÉFAUTS

13.1 Il y a défaut :

13.1.1 Si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

13.1.2 Si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

13.1.3 Si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

13.1.4 Si le Contractant perd son statut d'organisme sans but lucratif.

13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, le Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée

de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.2, 13.1.3 ou 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 13.2 ou 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 13.2 ou 13.3.

ARTICLE 14
ASSURANCES ET INDEMNISATION

14.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

14.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

14.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 15
REPRÉSENTATION ET GARANTIE

15.1 Le Contractant déclare et garantit :

15.1.1 Qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

15.1.2 Que les services visés par la présente convention s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences requises et les ressources pour les fournir;

15.1.3 Que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec la présente convention ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

15.1.4 Qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de céder tous ses droits de propriété intellectuelle prévus à l'article 10 de la présente convention;

15.1.5 Que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 16
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

16.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

16.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

16.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou à tel recours.

16.4 **Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

16.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux Parties.

16.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

16.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

16.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

16.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au 201, rue Sainte-Catherine Est, Montréal (QC) H2X 1L2, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Montréal (QC) H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

16.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, A LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le e jour de 2021

ATELIER ENTREMISE

Par : _____
Philémon Gravel, directeur général par intérim

Cette entente a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2021 (Résolution CM21 …….)

Annexe 1 : Description des services attendus et des modalités de fourniture de ces services

Gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières

Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Ville de Montréal
Table des matières

1. Lexique

2. Objet du mandat

3. Contexte
   - 3.1 Le site, son histoire et ses valeurs
   - 3.2 Gouvernance administrative
   - 3.3 Projet d'occupation transitoire
   - 3.4 Projet novateur

4. Objectifs du projet d'occupation transitoire

5. Espaces

6. Phasage du projet d'occupation transitoire

7. Horaires

8. Services attendus
   - 8.1 Gestion des espaces
   - 8.2 Gestion du bureau de permanence
   - 8.3 Gestion de l'Hôtel à projet
   - 8.4 Sélection et gestion des locataires
   - 8.5 Animation de la communauté et gouvernance
   - 8.6 Communications
   - 8.7 Collecte de données et documentation

9. Qualité des services

10. Main d'oeuvre

11. Équipement

12. Obligations complémentaires
    - 12.1 Formats des livrables
    - 12.2 Rencontres
    - 12.3 Documents de suivi des mandats

13. Formule de prix

1. Lexique

Chargé(e) de projet

La personne identifiée comme chargé(e) de projet désigne la personne responsable du contrat chez le Contractant.

Phase d'occupation transitoire

La phase d'occupation transitoire est une période du projet de mise en valeur de la Cité-des-Hospitalières qui comprend plusieurs projets et interventions qui visent à renouveler la vocation du site afin de permettre la formulation d'un projet pérenne.

Projet d'occupation transitoire

Le projet d'occupation transitoire est le projet visé par le présent contrat.

Bureau de permanence

Le bureau de permanence est la porte d'entrée du projet transitoire de la Cité-des-Hospitalières. Composé de personnes-ressources, il est d'abord un lieu physique pour accueillir et informer les visiteurs et les parties prenantes sur le projet transitoire ainsi que sur l'histoire du site. Le bureau de permanence est aussi l'entité qui coordonne la mise en œuvre du projet transitoire.

Occupation ponctuelle

L'occupation ponctuelle désigne toute activité dont la durée est de 1 à 30 jours consécutifs. Voici une liste non exhaustive des types de propositions s'inscrivant dans la définition d'occupations ponctuelles: activités, événements, cours, rencontres, séances de travail, cliniques d'un jour, résidences de création, conférences, représentations artistiques, ateliers de travail, etc.

Occupation régulière

L'occupation régulière désigne toute occupation dépassant le délai de 30 jours consécutifs et nécessitant la signature d'un bail entre l'occupant et la Ville.

Hôtel à projet

L'Hôtel à projet désigne l'outil permettant le déploiement d'occupations ponctuelles. L'Hôtel à projets établira un cadre en vertu duquel les prochaines demandes pourront être évaluées, sélectionnées et accueillies dans le respect des grands principes du projet de mise en valeur et de protection de la Cité-des-Hospitalières. L'Hôtel à projets a pour but de stimuler la participation publique en misant sur l'action et l'utilisation du lieu.

2. Objet du mandat

Le contrat vise à assurer la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières comprenant la gestion des espaces, l'accueil du public, le processus de sélection et la gestion

des occupants réguliers et ponctuels et l'animation de la communauté. Le projet de la Cité-des-Hospitalières est un projet de la Ville qui prévoit la mise en valeur de ce site patrimonial à travers une occupation transitoire du lieu.

Cette approche innovante permettra de définir et d'évaluer, au fur et à mesure de son évolution, la vocation et le modèle de gouvernance le plus adéquat tout en assurant le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et les besoins de la communauté.

Ainsi, le projet d'occupation transitoire qui sera déployé sur le site vise à permettre l'occupation de la Cité-des-Hospitalières, par différents individus, organismes, entreprises, associations, regroupements sur une base ponctuelle comme régulière afin d'évaluer la vocation, les usages, la gouvernance et le modèle d'affaires qui devront être déployés sur le site à long terme, de façon pérenne.

3. Contexte

3.1 Le site, son histoire et ses valeurs

Fig. 1 : Photo aérienne du site de la Cité-des-Hospitalières

La Ville est, depuis juillet 2017, propriétaire de ce site patrimonial situé au pied du Mont-Royal. Elle a la responsabilité de protéger ce milieu ainsi que son patrimoine culturel et paysager. Ce qu'elle vise à faire, entre autres, par une mise en valeur et une prévention d'usages intensifs, destructeurs ou dont la nature ne s'inscrit pas dans l'esprit du lieu.

La mise en valeur du site par la Ville représente une occasion au XXIe siècle de prolonger le rôle et la contribution des Religieuses Hospitalières de St-Joseph (RHSJ) dans le développement de Montréal. L'actualisation de l'esprit du lieu passe par la formulation d'une nouvelle identité et la création d'un bien commun qui reflèteront les valeurs partagées par les acteurs de la collectivité et qui sauront mettre en valeur les différentes composantes de la propriété en un tout intégré, vivant, comme l'a été le couvent dans le passé.

La Ville joue exceptionnellement le rôle de promoteur pour ce projet d'entrepreneurship urbain du fait de l'importance de ce lieu hautement significatif à une échelle tant locale que métropolitaine.

Principes directeurs

La Ville et les Religieuses Hospitalières ont convenu d'inscrire dans l'acte de vente du site, cinq principes directeurs auxquels le projet de mise en valeur doit se conformer :

- La préservation de l'esprit des lieux;
- Le respect des valeurs des Religieuses et de leur mission spirituelle;
- La protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel;
- La cohérence avec l'histoire du site;
- L'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins.

Des définitions des cinq principes ont été formulées et peuvent être consultées.

Énoncé d'intérêt patrimonial

L'énoncé de l'intérêt patrimonial du site de l'Hôtel-Dieu (hôpital et ensemble conventuel inauguré en 1861) recèle des valeurs symboliques, historiques, paysagères, architecturales :

- La forte dimension humaniste et religieuse du lieu qui évoque spiritualité, humilité, générosité et compassion. Un lieu qui appelle le respect et représente une grande source d'inspiration;
- La grande valeur identitaire du site en raison de sa nature liée aux origines et aux fondateurs de Montréal, la sépulture de Jeanne-Mance s'y trouvant;
- La longue histoire d'accueil et de dévouement de ses occupantes marquée par la solidarité, la compassion, l'innovation, l'engagement social, l'éducation, les soins et le recueillement;
- La composition régulière et harmonieuse de l'ensemble ; l'unité de style architectural d'inspiration néo-classique.

3.2 Gouvernance administrative

En janvier 2019, la responsabilité du projet de mise en valeur de la Cité-des-Hospitalières a été confiée au Service de la Diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).

Plusieurs unités administratives internes collaborent de près au projet et font partie du comité de coordination et du comité de direction :

- Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI);
- Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM);
- Le Service des Grands parcs, du mont Royal et des sports (SGMPRS);
- Le Service de la Culture (SC);
- L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (Arr. PMR).

Une charte des rôles et responsabilités a été élaborée afin d'indiquer clairement le rôle de chacun des intervenants (SDIS, SUM, SGPI, SC, SGPMRS, Arr.PMR).

Le Contractant travaillera en collaboration avec les services impliqués dans les comités de direction et de coordination ainsi qu'avec les autres comités ou organes mis en place pour la gestion du site.

3.3 Projet d'occupation transitoire

Il a été convenu que l'occupation des lieux se fera de façon graduelle lors d'une phase transitoire jusqu'à la formulation d'une vocation et d'un projet pérenne pour la Cité-des-Hospitalières.

La projet d'occupation transitoire permettra, par une occupation progressive et évolutive du bâtiment, l'intégration des composantes du projet de mise en valeur : les acteurs, les lieux et leurs sens.

Cette approche permettra de définir et d'évaluer, au fur et à mesure de son évolution, la vocation et le modèle de gouvernance le plus adéquat tout en assurant le meilleur arrimage possible entre le site et les projets.

<u>Le projet d'occupation transitoire devra être développé en respect des principes directeurs formulés par la RHSJ, des lignes directrices dégagées par la Ville et de la vision des jardins en voie de définition par le SGPMRS et le SUM.</u>

À partir de l'étude de faisabilité réalisée en 2019, la Ville a confié à l'organisme à but non lucratif Entremise, un contrat pour réaliser une proposition de projet d'occupation transitoire, notamment afin de définir :

- Les thématiques du projet transitoire, le phasage, l'aménagement et les usages proposés en respect de la réglementation en vigueur (construction et zonage);
- Le cadre d'occupation (règles d'utilisation du site, charte du vivre ensemble, types d'occupation et modèle de sélection);
- Le cadre de gestion collectif;
- La mise en œuvre, l'aménagement et le montage financier.

Ce travail a été réalisé au cours de l'automne 2020 à partir d'une série d'ateliers de travail avec des représentants des services impliqués dans le projet et des occupants présents sur le site (Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal et Soeurs Hospitalières de Saint-Joseph).

L'ensemble des résultats de ces ateliers est compilé dans un dossier de projet et des fiches de paramètres (Annexes A et B de la présente Annexe 1) qui détaillent la forme que prendra le projet transitoire et serviront sa mise en œuvre. Le Contractant devra, dans le cadre du présent contrat, assurer la réalisation du projet selon les paramètres qui y sont détaillés.

Les différents volets compris dans le projet sont les suivants:

- Gestion des espaces;
- Gestion du bureau de permanence;
- Gestion de l'Hôtel à projet (activités ou événements ponctuels);
- L'accueil et la gestion de locataires selon quatre catégories d'occupation : hébergement, espaces de travail; ateliers, espaces communs;
- L'animation de la communauté et la gouvernance;
- La communication et la documentation.

3.4 Projet novateur

Étant donné la nature novatrice du projet, un intérêt particulier sera porté à la collecte de données et à l'évaluation. Ces activités serviront tant à déterminer la vocation et la nature du projet dans sa phase pérenne, qu'à nourrir les réflexions plus larges quant à la pratique émergente qu'est l'urbanisme transitoire à Montréal. De plus, des activités prenant différentes formes (rencontres, présentations, colloques, conférences) pourraient avoir lieu dans le cadre du projet.

4. Objectifs du projet d'occupation transitoire

La mise en valeur du site par la Ville vise à prolonger le rôle et la contribution des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (RHSJ) dans le développement de Montréal. L'actualisation de l'esprit du lieu passe par la formulation d'une nouvelle identité et la création d'un bien commun qui reflèteront les valeurs partagées par les acteurs de la collectivité et qui sauront mettre en valeur les différentes composantes de la propriété en un tout intégré, vivant, comme l'a été le couvent dans le passé.

Le projet d'occupation transitoire vise à atteindre cet objectif de requalification, les objectifs sous-jacents du projet sont les suivants :

- Entretenir, conserver et mettre en valeur ce site patrimonial exceptionnel;
- Actualiser la vocation du site en créant un bien commun qui reflète ses valeurs et son histoire et qui répondra aux besoins de la collectivité;
- Créer une communauté vivante autour du projet qui participe à sa gouvernance et sa mise en valeur.

5. Espaces

Le projet d'occupation transitoire vise les espaces illustrés dans les figures qui suivent.

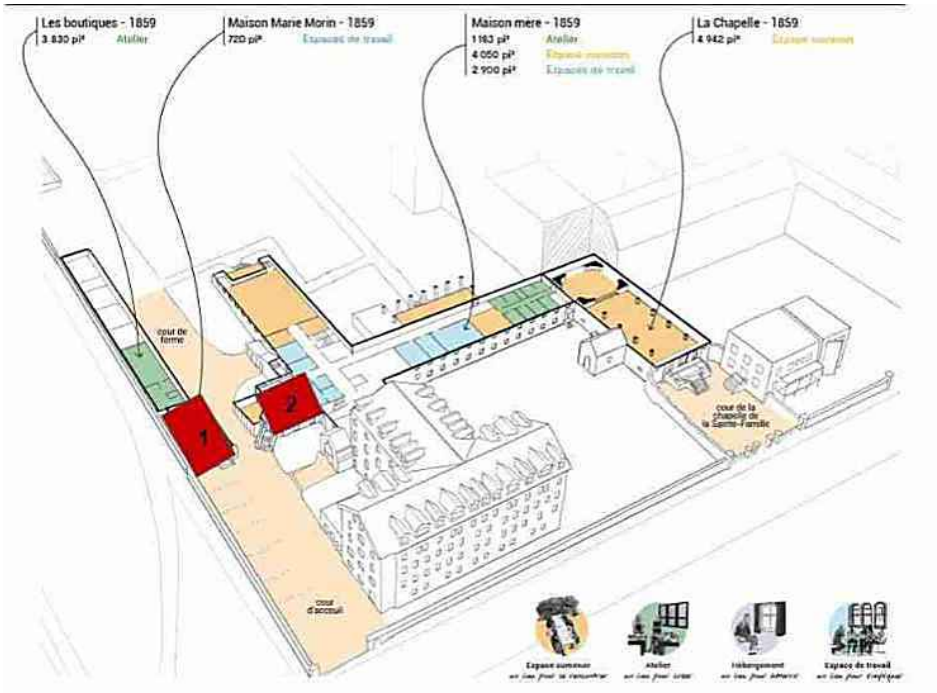

Fig. 2 : Espaces du rez-de-chaussée et 1er étage compris dans le projet d'occupation transitoire

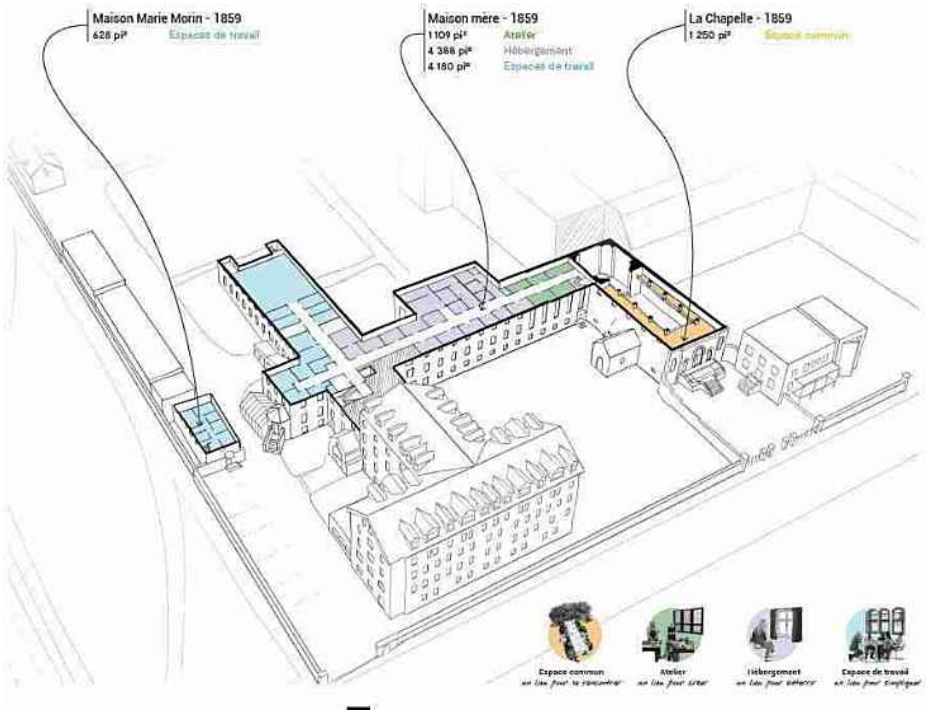

Fig. 3 : Espaces du 2e étage compris dans le projet d'occupation transitoire

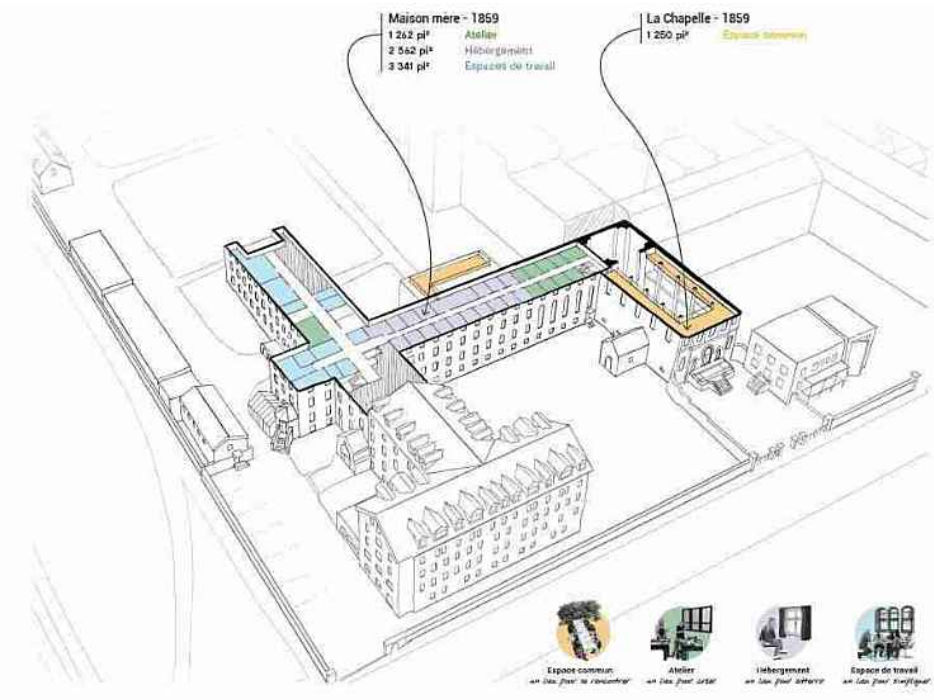

Fig. 4 : Espaces du 3e étage compris dans le projet d'occupation transitoire

Le Contractant devra assurer une présence sur le site en tout temps pendant les horaires d'ouverture.

Les locaux 1 et 2 identifiés en rouge à la figure 3 seront mis à disposition du Contractant afin qu'il puisse exercer cette présence et accomplir ses obligations eu égard à la gestion des espaces et des occupants.

L'occupation devra répondre à la distribution des usages présentée dans l'Annexe A de la présente Annexe 1 (*Dossier de projet*).

Les sections du bâtiment occupées par les RHSJ ne sont pas accessibles au Contractant, aux occupants et aux visiteurs.

6. Déploiement du projet transitoire

Avant toute occupation régulière du bâtiment principal, des travaux touchant à la mise aux normes et à la sécurité incendie devront être planifiés. Toutefois, des travaux de sécurité mineurs seront réalisés à court terme afin de permettre l'accueil de projets ponctuels dès 2021.

Le projet d'occupation transitoire est soumis à l'avancement des travaux de mise aux normes et la mise à disposition des espaces par la Ville. Dans un premier temps, un bureau de permanence ainsi qu'un Hôtel à projets seront mis en place afin de rendre accessibles certaines parties du site à des projets ponctuels dont la durée est de 1 à 30 jours. L'Hôtel à projets sera étendu au fur et à mesure et des appels à candidatures lancés pour sélectionner des locataires. Le Contractant devra faire preuve de flexibilité dans le déploiement du projet afin de permettre

la maximisation des opportunités d'occupation selon le phasage des travaux. Des rencontres de coordination seront organisées sur une base régulière à cette fin.

Le Contractant sera informé par écrit par la Ville des échéanciers de travaux et de la mise à disposition des espaces.

La Ville souhaite profiter de cette activation graduelle du projet au courant de la première phase afin d'entamer la constitution d'une communauté autour du site, de préciser les lignes directrices, le sens du lieu et le potentiel narratif exceptionnel du lieu au vu de l'occupation régulière et enfin de tester les outils et les processus d'appel et de sélection de projets pour assurer le respect et la compatibilité entre le projet, le site et son histoire.

7. Horaires

Les horaires d'opération du site sont les suivantes :

- Mardi et mercredi : 9-17h;
- Jeudi et vendredi : 10-19h
- Samedi et dimanche : 11-17h.

Cet horaire pourra être modifié avec l'accord de la Ville.

8. Services attendus

Les services attendus visent à permettre le bon déroulement du projet tel que décrit dans les Annexes A et B de la présente Annexe 1 (*Dossier de projet et fiches de paramètres).* Ces services seront modulés au fur et à mesure du déploiement du projet transitoire.

Le Contractant doit confier les tâches suivantes à un employé responsable du contrat, qui agira à titre de chargé(e) de projet et qui doit être en contact direct avec la Ville de manière à faciliter le déroulement des opérations et des activités à partir du site :

- planifier, organiser, coordonner et superviser le travail du personnel;
- voir à la formation du personnel;
- informer la Ville de tout enjeu ou situation particulière qui pourrait survenir et qui susciterait son intervention;
- fournir les rapports et documents demandés par la Ville;
- organiser les rencontres nécessaires au bon déroulement du projet;
- poser tous les actes nécessaires à la bonne marche des activités;
- assurer les urgences comme premier répondant.

Le mandataire Contractant doit fournir le matériel de bureau nécessaire au travail de ses employés, selon les nécessités du contrat et effectuer la fourniture du matériel de premiers soins et s'assurer que tout le matériel obligatoire exigé par la CNESST s'y trouve.

Le Contractant devra respecter la vision, les orientations, et les valeurs de la Ville ainsi que celles établies pour la Cité-des-Hospitalières (par la Ville et les RHSJ). Cela devra notamment se traduire dans les différents échanges et communications engendrées par le projet.

La Ville doit approuver tous les travaux, location et action de communication qui surviendraient au fil du projet. Une procédure d'approbation sera mise en place.

Les services requis doivent être réalisés conformément aux recommandations de la santé publique et la sécurité des visiteurs, des usagers et des occupants doit être assurée.

8.1. Gestion des espaces intérieurs

La Ville assurera l'ensemble des tâches concernant les volets de gestion immobilière suivants : entretien technique de l'édifice, travaux capitalisables, entretien sanitaire des parties communes et le déneigement.

Étant donné la nature patrimoniale, fragile et empreinte de signification du lieu, un cadre d'analyse de la conformité des travaux sera mis en place par la Ville afin d'assurer le respect de la qualité du lieu. **L'ensemble des travaux d'aménagement et d'entretien réalisé sur le site par le Contractant (amélioration locative, aménagement des locataires, aménagement des espaces communs, réparations mineures, signalétique, etc.) devront se conformer au cadre établi par la Ville, à la stratégie de conservation du site et être autorisés préalablement par écrit par la Ville**.

Les services assumés par le Contractant quant à la gestion des espaces intérieurs peuvent se résumer comme suit :

- Effectuer, si et quand requis, des travaux d'améliorations locatives. Ces travaux sont des travaux mineurs et doivent être réversibles, se conformer au cadre et être autorisés préalablement par écrit par la Ville (du type peinture, installation d'étagères ou d'espaces de rangement, ameublement). La présente liste n'est pas exhaustive. La liste des travaux d'améliorations locatives sera établie au fur et à mesure des demandes. Ces travaux sont à la charge des occupants;
- S'assurer du respect de la stratégie de conservation et des règles d'utilisation du bâtiment dans l'aménagement des espaces occupés par les locataires;
- Coordonner et réaliser l'aménagement des espaces communs (du type espaces de rencontres, salles à manger, salles de repos, etc.) avec les occupants, comprenant les étapes de co-conception, de co-construction et d'ameublement;
- Concevoir et déployer la signalétique nécessaire au bon fonctionnement du projet transitoire. Cette signalétique doit permettre aux occupants réguliers, mais également au public, soit des visiteurs ponctuels, de se repérer et de se déplacer au sein du site. Le plan de signalisation ainsi que l'identité graphique déployée sur la signalisation devront s'intégrer à la signalisation déjà en place sur le site et devront être approuvés par la Ville avant d'être produits et installés;
- Effectuer les travaux de réparations mineures généralement dévolus à un locataire tels le remplacement des ampoules, le déblocage de toilettes, la restauration ou réparation de poignées de porte, la pose de crochets, etc. Le matériel, les produits et les outils sont à la charge du Contractant. Les produits utilisés devront être des produits écologiques et locaux (la liste des produits sera fournie au Contractant);
- Assurer le suivi logistique des requêtes des occupants ou informer la Ville des requêtes nécessitant son intervention;
- Informer la Ville de tous travaux ou activités d'entretien lié à l'entretien technique de l'édifice, des travaux capitalisables, de l'entretien sanitaire des parties communes et du

déneigement, nécessaires au bon déroulement du projet et au maintien du site en bon état;
- Effectuer la supervision de l'entretien des espaces loués aux occupants réguliers;
- Fournir les équipements pour l'entretien des espaces loués aux occupants et les renouveler sur une base régulière;
- Collaborer avec la Ville pour la planification et la gestion des travaux majeurs;
- Aviser immédiatement la Ville de toute situation nécessitant des mesures d'urgence et devra prendre action de manière diligente.

Le Contractant devra procéder à ses frais aux réparations de tout dommage à la propriété, causé par lui ou ses employés. À défaut de se faire dans les délais prescrits par la Ville, celle-ci fera exécuter ces travaux en chargeant le coût au Contractant.

Le Contractant collabore à la mise en pratique des exigences et procédures émises par la Ville concernant la sécurité incendie sur le site. Les services quant à la gestion de la sécurité incendie peuvent se résumer comme suit :

- Prendre en charge la brigade incendie de l'immeuble;
- Communiquer et collaborer régulièrement avec l'équipe de sécurité du SGPI afin d'améliorer les procédures de sécurité incendie, notamment en participant à des rencontres, des simulations et des exercices d'évacuation à la demande de la Ville;
- Mettre à jour les plans de mesures d'urgence aussi souvent que requis (soit à chaque changement locataires);
- Coordonner la participation aux formations de toutes les personnes identifiées comme responsables (tant dans l'équipe du Contractant, qu'au sein des groupes d'occupants).

8.2. Gestion du bureau de permanence et de l'accueil

Les objectifs du bureau de permanence sont les suivants :

- Créer un espace d'échange et d'information sur le projet transitoire, permettant notamment de poursuivre les discussions entamées avec les acteurs intéressés par le projet;
- Faire de la sensibilisation et de la promotion du sens du lieu ainsi que de la médiation autour du site patrimonial, ses valeurs, les occupants actuels (RHSJ, musée) et du projet d'occupation transitoire;
- Se rendre disponible pour discuter avec les citoyens et acteurs intéressés afin de comprendre les besoins;
- Rejoindre et informer les occupants potentiels, au besoin organiser des rencontres de concertation;
- Être un point de contact direct pour les occupants du site et les visiteurs.

Les services attendus dans le cadre de la gestion du bureau de permanence et donc de la gestion de l'accueil sur le site sont les suivants :

- Accueillir et accompagner les utilisateurs et les visiteurs selon les principes de service à la clientèle et diriger s'il y a lieu les personnes vers les lieux recherchés ainsi que renseigner les usagers sur les activités et usages en vigueur;
- Répondre aux appels téléphoniques du public et renseigner le public, organiser des rencontres en personne que ce soit des rencontres d'information ou de concertation au besoin;

- S’assurer que les lieux sont sécuritaires pour les clients ;
- Mettre à jour les informations nécessaires sur le projet diffusé au bureau de permanence en collaboration avec la Ville;
- Gérer l’information disposée dans les babillards;
- Gérer l’information et sa mise à jour sur la plateforme dédiée et les réseaux sociaux;
- Assurer l’accès au site et aux différentes salles ainsi que la disponibilité des équipements nécessaires aux activités régulières et aux événements ponctuels se déroulant dans sur le site, selon l’horaire déterminé;
- Assurer la surveillance des activités dont il est le promoteur et des activités dont la Ville lui confie la surveillance;
- Accuser réception de la livraison des matériaux, produits et équipements destinés aux occupants de la Cité-des-Hospitalières et assurer que les livraisons soient récupérées par les personnes ayant effectué les commandes;
- À la demande de la Ville, accompagner des partenaires ou des fournisseurs pour des visites du site ou du bâtiment.

8.3 Gestion de l’Hôtel à projet (occupations, activités et événements ponctuels)

L’Hôtel à projet vise à permettre l'accueil d’occupations, d’activités ou d’événements ponctuels sur le site, tel que décrit dans les Annexe A et B de la présente Annexe 1 (*Dossier de projet et fiches de paramètres*).

Les objectifs de l’Hôtel à projet sont les suivants :

- Mettre à profit pour la communauté montréalaise des espaces non utilisés d’un magnifique bâtiment public de manière ponctuelle;
- Nourrir la réflexion sur le sens du lieu et de son interprétation par des acteurs externes;
- Participer à bâtir une communauté autour du projet de la Cité-des-Hospitalières;
- Faire connaître et faire rayonner le bâtiment et son patrimoine;
- Offrir un cadre pour accueillir les différentes demandes reçues par la Ville ainsi que d’autres demandes provenant de la collectivité montréalaise;
- Comprendre et identifier les besoins de la communauté pour l’utilisation ponctuelle des espaces de la Cité-des-Hospitalières.

Toutes les occupations, toutes les activités et tous les événements accueillis lors de l’Hôtel à projets seront encadrés par une entente d’utilisation ponctuelle (de courte durée) des espaces de la Cité-des-Hospitalières. Ces ententes seront soit signées avec le Contractant (activités de catégorie A) soit avec la Ville (activités de catégorie B).

Les activités de catégorie A sont qualifiées de “petites envergures” et répondent à deux critères:

- Comptent entre 1 à 30 participants;
- Sont ouvertes ou non au public;
- Durée maximum de 30 jours.

Les activités de catégorie B sont qualifiées de “moyennes ou grandes envergures” et répondent aux critères suivants:

- Ouvertes au public;
- Plus de 30 personnes;
- Durée maximum de 30 jours.

Les activités proposées, dans le cadre de l'Hôtel à projet, sont diversifiées, d'excellente qualité et en respect avec le site, ses orientations, le milieu environnant et selon les critères établis dans la fiche de paramètres "Hôtel à projet".

Le Contractant devra respecter la grille tarifaire fixée en collaboration avec la Ville. La Ville percevra les montants issus de ces locations d'espaces.

Les services attendus dans le cadre de la gestion de l'Hôtel à projet et donc de la gestion des occupations, activités ou événements de nature ponctuelle sur le site sont les suivants :

- Proposer des solutions permettant d'optimiser la location des espaces, le processus de traitement et de sélection des demandes;
- Effectuer la réception et le traitement des candidatures et des demandes de participation à l'Hôtel à projet;
- Gérer le processus de sélection des activités tel que décrit dans la fiche de paramètre "Hôtel à projet", comprenant la coordination du comité de sélection. La réservation des locaux doit respecter les priorités d'attribution et la tarification adoptée par la Ville. Les frais de location générés par la location des locaux doivent être remis en totalité à la Ville;
- Gérer les procédures liées à la signature des ententes avec les utilisateurs, comprenant la vérification et la validation de la conformité de l'ensemble des documents nécessaires tel que décrit dans les exigences fournies par la Ville;
- Faire approuver les horaires définis selon la nature des activités par la Ville;
- Mettre sur pied un calendrier des activités ou événements qui pourra être consultable en tout temps;
- Assurer toute la communication nécessaire avec les participants potentiels;
- Réaliser des visites des salles et du site au besoin avec les participants en amont des activités ou événements;
- Assurer l'organisation logistique nécessaire au bon déroulement des activités ou événements;
- Assurer l'accueil des participants;
- Assurer le bon déroulement des activités ou des événements;
- Effectuer, à la demande de la Ville, le montage et le démontage de l'équipement nécessaire à la suite de la tenue de certaines activités ou de certains événements. Le montage et démontage des activités ou événements reçus dans le cadre de l'Hôtel à projet devront être pris en charge par le promoteur de l'activité ou événement;
- S'assurer d'obtenir des participants un bilan de l'activité qui participera au processus de collecte de données du projet.

8.4 Sélection et gestion des locataires

L'occupation régulière du site se fera sous forme de location de certains espaces à des occupants qui deviendront ainsi des locataires. Les catégories d'occupation (espace de travail, ateliers, hébergement, etc.) ainsi que les objectifs de l'occupation régulière sont détaillés dans l'Annexe A de la présente Annexe 1 (*Dossier de projet*).

Le Contractant n'aura pas la responsabilité de négocier les montants, termes et conditions des baux, le tout étant fixé par la Ville. Un bail type sera mis à disposition du Contractant. La Ville, en tant que propriétaire, est seule habilitée à négocier et conclure les baux. La Ville perçoit les montants prévus aux baux.

Les services attendus pour la sélection et la gestion des locataires sont les suivants :

- Rédiger les appels à candidatures;
- Gérer des appels à candidatures, comprenant l'ensemble des actions de communication nécessaires (dont la mise sur pied et la réalisation des stratégies de diffusion, les communications directes avec les participants, potentiellement des rencontres en personnes ou des portes ouvertes);
- Rechercher et solliciter des locataires éventuels: recevoir les clients potentiels, promouvoir et faire visiter les espaces vacants pouvant leur convenir, discuter des baux, communiquer les spécificités du fonctionnement propre à la Cité-des-Hospitalières;
- Gérer l'ensemble du processus de sélection avec la Ville;
- Gérer et coordonner l'occupation et la distribution des espaces, notamment en prenant en compte l'échéancier de travaux (en collaboration avec l'équipe de projet SGPI);
- Transmettre à la Ville toute offre de location pour son approbation;
- Gérer l'ensemble du processus de location auprès des locataires sélectionnés, jusqu'à la signature du bail, qui se fera avec le SGPI. Cette étape comprend la collecte de l'ensemble des données ou des informations et la validation de la conformité des documents nécessaires à la signature du bail.
- Prendre en charge le locataire dès la signature du bail et communiquer aux locataires les modalités et les règles d'utilisation du site;
- Accueillir et orienter les nouveaux occupants à l'aide d'une rencontre d'orientation visant à communiquer les règles d'utilisation, les objectifs du projet, l'histoire du lieu ainsi qu'à présenter les autres occupants;
- Mettre en place et assurer le suivi des règles et conditions d'utilisation du site avec les occupants;
- Coordonner l'aménagement des locataires (comprenant l'aspect logistique ainsi que les améliorations locatives nécessaires);
- Mettre en place des outils de mutualisation et de partage de ressources et d'espace entre les occupants;
- Gérer au quotidien des relations et les communications avec les locataires, que ce soit pour le paiement des loyers, de l'entretien ou des diverses demandes des locataires des espaces;
- Assurer l'ensemble des communications internes avec les locataires (dont la création et l'opération des outils de communication et la mise sur pied d'un répertoire des occupants).

8.5 Animation de la communauté et gouvernance

L'occupation du site vise à :

- Créer un sentiment d'appartenance et de communauté au sein des occupants;
- Permettre l'appropriation du bâtiment par les occupants;
- Assurer que les occupants contribuent activement au maintien, à la mise en valeur et au rayonnement du site et de son histoire;
- Mettre sur pied une gouvernance qui intègre la participation des occupants.

La Ville est responsable de la gouvernance du projet. Le Contractant aura la responsabilité d'assurer la gestion des occupants, incluant l'arrimage entre les occupants et la Ville dans la

gouvernance du projet, tel que détaillé dans les Annexes A et B de la présente Annexe 1 (*Dossier de projet et fiches de paramètres).*

Les services attendus concernant l'animation de la communauté et la gouvernance sont les suivants :

- Organiser des activités de rencontre entre les occupants;
- Assurer un support technique et moral aux activités, aux événements et aux projets portés par les occupants;
- Travailler avec les occupants pour mettre en valeur différents éléments du patrimoine du bâtiment (historiques, architecturaux, sociaux, artistique, d'usage, etc.);
- Accompagner la Ville dans la gestion et l'opération des différents sous-comités qui pourraient être créés au fur et à mesure de l'évolution du projet;
- Participer à la documentation du travail réalisé en comités;
- Faire le suivi auprès des représentants de la Ville et du comité de coordination du travail réalisé et des propositions des occupants;
- Participer à l'intégration graduelle des représentants des occupants dans le comité de coordination.

8.6 Communications

Étant donné la nature du projet, sa dimension novatrice ainsi que la complexité que les différents types d'usagers prévus impliquent, le présent contrat comprend des activités de communication. En collaboration avec la Ville, le Contractant devra définir, développer et mettre en œuvre diverses stratégies visant à promouvoir la Cité-des-Hospitalières.

Ces activités ont les objectifs et les publics cibles suivants:

- Nature et vision du projet - aspiration
  Public cible : public
- Avancement du projet, prochaines étapes et évolution du projet - information et rayonnement
  Publics cibles : partenaires, parties prenantes et groupes d'intérêts
- Invitation à participer aux premières étapes du projet d'occupation transitoire - mobilisation
  Publics cibles : parties prenantes, occupants potentiels, résidents du quartier, citoyens montréalais
- Communication avec participants et occupants - logistique
  Public cible : occupants ponctuels et réguliers
- Retour sur expérience et évaluation - documentation, partage et rayonnement
  Public cible: public et professionnels en aménagement

Les services attendus d'un point de vue de communication, afin d'assurer le bon déroulement, la réussite et le rayonnement du projet, sont détaillés dans les Annexes A et B de la présente Annexe 1 (*Dossier de projet et fiches de paramètres*) ainsi que dans le plan de communication du projet.

De manière synthétique, ces activités sont les suivantes:

- Concevoir et coordonner les outils de communication interne pour les occupants. Les outils utilisés devront être approuvés par la Ville, par écrit, en amont;

- Concevoir et opérer des plateformes numériques présentant les projets, les activités, les occupants et l'évolution du projet au grand public. Les plateformes utilisées devront être approuvées par la Ville, par écrit, en amont;
- Assurer la communication du projet sur les différentes plateformes, comprenant la production des messages clés, la rédaction des textes, la mise à jour de l'information, la diffusion des calendriers d'activités, etc. Les éléments communiqués devront être approuvés par la Ville en amont;
- Assurer les communications avec les partenaires externes du projet d'occupation transitoire;
- Mettre sur pied et maintenir à jour les listes d'envoi relatives au projet d'occupation transitoire;
- Mettre sur pied et maintenir un registre des communications. Le registre devra prendre la forme d'un outil collaboratif que la Ville pourra également utiliser;
- Assurer l'ensemble des communications avec les occupants du site;
- Organiser des activités de restitutions publiques sur une base qui sera déterminée par la Ville (annuelle ou bisannuelle).

La Ville fournira un cellulaire au Contractant. Ce cellulaire deviendra la ligne de référence pour le bureau de permanence et le Contractant devra s'assurer de répondre et de faire les suivis nécessaires pour assurer la bonne opération de la ligne. Le cellulaire devra être remis en parfait état à la Ville à la fin du contrat.

L'ensemble des outils développés (plateforme web, réseaux sociaux, gabarits, listes, adresses électroniques, divers accès, etc.) devra être fonctionnel et remis à la Ville à la fin du contrat afin que ses représentants puissent continuer à les utiliser dans les étapes ultérieures du projet.

Un protocole de visibilité a été mis sur pied par la Ville et sera annexé au contrat. Le Contractant devra s'assurer de respecter le protocole et les paramètres de visibilité qui y sont détaillés.

8.7 Collecte de données et documentation

Le Contractant doit fournir pour approbation au représentant de la Ville le format sous lequel il souhaite présenter les documents demandés dans la présente section, lors de la rencontre de démarrage. Les documents devront être disponibles en tout temps à la demande du représentant de la Ville.

La documentation du projet vise à :

- S'assurer de remplir les objectifs, les valeurs et les orientations du projet d'occupation transitoire;
- Permettre un réajustement au fur et à mesure du projet d'occupation transitoire;
- Déterminer la vocation, la gouvernance et le projet pérenne pour le site;
- Nourrir la pratique émergente qu'est l'urbanisme transitoire.

Les services attendus quant à la collecte de données et de la documentation sont donc les suivants :

- Développer des outils permettant la collecte de données;
- Développer des formats types de documents permettant la collecte de données par différents acteurs;

- Documenter toutes les activités, événements et projets accueillis sur le site. Cette documentation se traduit par des photos, des vidéos, des témoignages en plus des documents remplis;
- Produire un rapport d'activité annuel concernant le projet transitoire à des fins de diffusion;
- Produire un rapport de suivi trimestriel (au regard des objectifs fixés par la Ville), comprenant un relevé de fréquentation du site;
- Tenir un registre des activités locatives : taux d'occupation, baux, statut des négociations avec les locataires éventuels, les mouvements des locataires, événements et activités ponctuels, en cours ou à venir, permettant un suivi budgétaire du projet en temps réel. Ce registre devra être consultable par la Ville en tout temps et être transmis à la Ville avant chacune des rencontres de suivi à toutes les deux semaines pour permettre un suivi des opérations;
- Participer à la réflexion de la Ville concernant la vocation pérenne du site, notamment en participant à des rencontres et des ateliers de réflexion (à hauteur de 40h de travail).

Le Contractant devra offrir sa pleine collaboration lorsque la Ville, ou un tiers désigné par la Ville, désirera obtenir images et sons permettant de documenter le projet.

9. Qualité de service

Le Contractant doit assurer un service de qualité dans l'accomplissement des tâches. Il doit assumer la responsabilité de maintenir des normes élevées quant à la tenue, au rendement, à la compétence et à l'intégrité de ses employés.

10. Main d'oeuvre

Le Contractant doit fournir la main-d'œuvre qualifiée requise pour effectuer les tâches prévues au présent contrat. Étant donné la nature du contrat, le Contractant devra assurer une diversité de compétences, expériences et expertises au sein de l'équipe.

L'équipe dédiée au projet devra comprendre **minimalement** :

- un(e) chargé(e) de projet;
- un(e) référent(e) à l'accueil;
- un(e) chargé(e) de communication;
- une personne soutien logistique lors de l'organisation d'activités et d'événements.

Le Contractant est responsable de la formation de son personnel. Il devra assurer une transition dans les connaissances, la compréhension, les valeurs et les enjeux du projet au sein de l'équipe lors de l'intégration de nouvelles ressources. La stratégie et les mesures prises à ce sujet devront être présentées à la Ville au début du contrat.

Le Contractant est responsable de la supervision du rendement des employés sur tous les quarts de travail.

Le Contractant doit remplacer sans délai tout employé qui ne peut se présenter au travail pour quelque raison que ce soit.

11. Équipement

L'énergie ainsi que la connexion internet seront fournies par la Ville. En revanche, la fourniture de bureau et tout autre équipement requis pour assurer la prestation de services sont à la charge du Contractant.

12. Obligations complémentaires

12.1 Formats des livrables

Le format des différents types de livrables est spécifié dans le tableau qui suit :

Type de livrable	Formats
Rapport, table des matières	Outil de la suite Google ou Indesign ou tout autre outil utilisable et jugé acceptable par la Ville et PDF
Présentation	Outil de la suite Google ou Indesign ou tout autre outil utilisable et jugé acceptable par la Ville et PDF
Compte rendu	Outil de la suite Google ou Indesign ou tout autre outil utilisable et jugé acceptable par la Ville PDF

Tab. 2 : Format des livrables

De plus, les photographies ou autres visuels (figure, tableau, etc.) servant à illustrer les rapports, ainsi que leur source, devront aussi être remis dans un fichier à part dans leur format d'origine. Cela permettra à la Ville de les réutiliser dans de futures présentations ou rapport. Le Contractant devra s'assurer d'avoir acquis tous les droits de propriété intellectuelle et les droits moraux lui permettant de céder ces photographies et visuels à la Ville.

12.2 Rencontres

Les rencontres de coordination et de travail se tiendront au 801, rue Brennan, à Montréal ou à la Cité-des-Hospitalières. Certaines rencontres pourraient également se tenir de manière virtuelle à la demande de la Ville.

<u>Réunion de démarrage</u>

Au plus tard cinq (5) jours ouvrables après la signature du contrat, le Contractant doit assister à une réunion de démarrage qui traite du volet administratif et technique du contrat. Cette étape permet entre autres de :

- Présenter les intervenants principaux qui œuvreront au projet;
- Remettre les documents administratifs (assurances, etc.);
- Revoir l'ensemble des points centraux des documents contractuels;

- Revoir l'échéancier détaillé et les étapes (jalons) principales;
- Présenter le plan de travail préliminaire;
- Présenter la liste des intrants requis par le Contractant.

Rencontres de suivi bimensuel

Une fois le contrat octroyé, des rencontres de suivi sont à prévoir. À moins d'avis contraire de la part de la Ville, ces rencontres doivent se tenir toutes les deux semaines.

Lors de ces rencontres, le Contractant doit présenter l'avancement du contrat d'un point de vue technique, en mettant l'emphase sur le travail réalisé dans les deux dernières semaines et sur le travail à prévoir dans les deux semaines suivantes. Ces rencontres visent à faire le point sur les décisions à prendre par la Ville, les enjeux à venir, les informations nécessaires aux prochaines étapes, les rencontres à prévoir, etc. L'objectif est d'anticiper les problématiques afin d'assurer une bonne planification du travail et réaliser un bon suivi du déroulement du projet.

Dans la seconde portion de la rencontre, le Contractant présente l'avancement du mandat d'un point de vue de la gestion, en présentant l'évolution budgétaire, le plan de travail, l'échéancier, la facturation, les demandes d'approbation de personnel, etc.

La personne identifiée comme "chargée de projet" au sein de l'équipe du Contractant ainsi que la personne responsable du mandat identifiée par la Ville devront être présentes à ces rencontres.

Réunions de coordination et d'évaluation

Une séance de coordination et d'évaluation avec la Ville a lieu minimalement une fois par trimestre. Le rapport de suivi trimestriel est présenté au comité de coordination afin de faire le point sur l'atteinte des objectifs fixés par la Ville.

Si des réajustements sont nécessaires concernant certains aspects du projet, ces rencontres visent à formuler les pistes de solutions à mettre en place. Ces réunions devront également faire le point sur les communications du projet.

La personne identifiée comme "chargé(e) de projet" au sein de l'équipe du Contractant, la personne responsable du mandat identifiée par la Ville, ainsi que les gestionnaires respectifs identifiés devront être présents à ces rencontres.

12.3 Documents de suivi des mandats

Le Contractant doit remettre à la Ville, les documents de suivi présentés dans le tableau suivant :

Outil	Objectif	Dépôt
Plan de travail	Déterminer les activités à réaliser, les livrables à produire, les ressources	Version initiale remise avec la soumission,

	clés ainsi que le montant des honoraires pour permettre un suivi pendant la durée du contrat	mise à jour selon la fréquence définie par la Ville
Échéancier	Déterminer et les étapes et les tâches liées à la réalisation du mandat dans le temps alloué	Version initiale remise avec la soumission, mise à jour régulière
Méthodologie pour contrôle de la qualité	Présenter la méthodologie pour assurer la qualité des livrables	Au début du projet
Documentation concernant les occupants	Ensemble de documents nécessaires pour la signature d'une entente ou d'un bail pour toute occupation régulière ou ponctuelle	À la signature du document en question
Tableau de suivi pour facturation	Suivre l'avancement des honoraires comme prévu au plan de travail par rapport à l'avancement réel du projet	À chaque deux semaines, avant la rencontre de suivi bimensuel
Tableau de suivi technique	Suivre l'avancement technique du contrat – comprenant les activités réalisées, dont les travaux, dans les deux dernières semaines, les activités à réaliser dans les deux prochaines semaines, les enjeux, questions et autorisation en suspens	À chaque deux semaines, avant la rencontre de suivi bimensuel
Registre des activités locatives	Suivre les activités locatives dont : taux d'occupation, baux, statut des négociations avec les locataires éventuels, les mouvements des locataires, événements et activités ponctuels, en cours ou à venir, permettant un suivi budgétaire du projet en temps réel.	En continu Envoi : À chaque deux semaines, avant la rencontre de suivi bimensuel
Rapport de suivi trimestriel	Présenter l'évolution du projet au regard des objectifs fixés par la Ville.	À la fin de chaque trimestre d'activité
Rapport annuel d'activité	Présenter l'évolution annuelle du projet pour diffusion publique.	Annuellement
Registre des communications et	Suivre les actions de communications entreprises avec les différents acteurs	En continu

listes d'envoi	entourant le projet, assurer une diffusion largement des activités	
Registre des incidents	Suivre les incidents survenant sur le site afin de poser des actions pour les éviter à l'avenir	En continu- transmission toutes les deux semaines, avant la rencontre de suivi bimensuel
Registre des travaux d'amélioration locatif réalisés	Suivre les travaux d'amélioration locative réalisés, comprenant des photos de l'avant et de l'après	En continu- transmission toutes les deux semaines, avant la rencontre de suivi bimensuel
Comptes rendus	Présenter sommairement ce qui s'est dit dans les rencontres et des actions à entreprendre par la suite	Toutes les deux semaines, avant la rencontre de suivi bimensuel
Bilan de visibilité	Présenter les outils de communication, une revue de presse et tout indicateur permettant d'évaluer les retombées des projets ou des activité réalisés sur le site	Annuellement (date signature du contrat)

Tab. 4 : Documents de suivi du mandat

Le tableau de documents de suivi du mandat pourra être modifié au courant du contrat à la demande de la Ville.

Le format et le gabarit des documents devront être présentés pour approbation à la Ville au début du contrat, soit dans les deux (2) semaines suivant la rencontre de démarrage.

Le Contractant est également responsable de l'archivage et de la gestion documentaire du projet. Il devra faire une proposition à la Ville concernant la plateforme de partage de documents la plus appropriée. Une fois le choix de la plateforme approuvé, il sera responsable de monter la structure de la plateforme de partage. L'ensemble des documents devra y être téléversé aux périodes de dépôt identifiées dans le tableau de l'article 12.3 de la présente Annexe 1. Enfin, le Contractant sera responsable de s'assurer que la plateforme est toujours à jour.

À la fin du contrat, l'ensemble des fichiers sources devra être transmis à la Ville.

13. Formule de prix

La formule de prix applicable est la formule taux horaire. Seuls les services rendus seront payés.

Les heures supplémentaire ne sont pas remboursables, ni la surprime pour le travail de soir, de nuit ou de fin de semaine.

Le prix soumis comprend la fourniture de tous les services et de tous les biens visés par le contrat, notamment les profits, les frais généraux et toutes autres dépenses inhérentes à la réalisation du contrat ainsi que la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ).

Les honoraires et les déboursés relatifs aux activités des patrons et du personnel de soutien et du personnel auxiliaire pour les tâches courantes de gestion et d'administration doivent être inclus et répartis équitablement dans les taux horaires des catégories d'employés apparaissant au bordereau de Prix.

Les honoraires sont payés sur présentation mensuelle d'une facture, du relevé des honoraires et des déboursés du Contractant, eu égard à l'avancement du mandat (comme détaillé dans le rapport de suivi de facturation, voir article 12.3).

Le relevé des honoraires doit être détaillé et rendre compte des heures attribuées à l'exécution des honoraires et des déboursés admissibles réellement encourus relatifs avec le projet et contrat en cours.

Une photocopie des feuilles de temps, originalement signées par un responsable du Contractant, tiendra lieu de pièces justificatives pour les salaires et honoraires. Une copie de la facture payée tiendra lieu de pièces justificatives pour les déboursés.

Le Contractant doit prévoir que le projet se déroulera sur plus d'une année. Les taux horaires indiqués au bordereau seront applicables sur toute la durée du contrat.

Le paiement des honoraires se fera de manière mensuelle.

ANNEXE 3
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Le présent projet de protocole de visibilité a pour but d'éclaircir les rôles et responsabilités relatifs au développement et à la diffusion des communications en lien avec le projet de « La Cité-des-Hospitalières en transition ».

Ce protocole de visibilité est une annexe à la convention de service de gestion de l'occupation transitoire de la Cité-des-Hospitalières GDD numéro 1217736001 établie entre la Ville de Montréal et Atelier Entremise (ci-après, l'« Organisme »):

L'Organisme est responsable des communications visant à louer le site ou à inviter des organismes tiers (ci-après appelés les « tiers ») à y tenir des événements ou activités, ainsi que des communications et de la gestion de tels événements ou activités avec les tiers sélectionnés (ci-après, appelés les « bénéficiaires »). L'Organisme s'engage à respecter toutes les dispositions du présent protocole de visibilité, relativement aux communications à l'égard des éléments suivants :

- La complétion du dossier de projet transitoire;
- L'ouverture et l'opération du bureau de permanence;
- Le lancement de l'appel à candidatures pour l'hôtel à projets;
- La coordination du processus de sélection et d'accueil pour l'hôtel à projets;
- Le lancement des appels à candidatures pour l'occupation transitoire régulière;
- La gestion de et l'occupation transitoire régulière;
- L'accompagnement vers un projet pérenne.

1. Engagements de l'Organisme

1.1 S'assurer que la Ville de Montréal a annoncé officiellement le partenariat avant d'émettre une première communication publique;

1.2 Fournir un document expliquant les moyens qui seront utilisés dans le cadre de ce projet, et la fréquence prévue de ces communications;

1.3 Respecter les exigences, les modalités et les délais d'approbation prévus à la présente Annexe;

1.4 Offrir à la Ville de Montréal la possibilité de participer aux activités de relations publiques et médias, telles qu'elles sont définies au point 2.2;

1.5 S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication et de normes de visibilité ainsi que la Charte de la langue française.

2. Communications

2.1 Reconnaissance des contributions

2.1.1 Mentionner la contribution de la Ville de Montréal dans tous les outils promotionnels, les événements médiatiques et les communiqués, les communications imprimées et électroniques, incluant les médias sociaux

et le site internet, en utilisant l'une des mentions suivantes, sauf dans les cas spécifiés à l'article 2.1.4 :

- Mention minimale : « Un projet d'urbanisme participatif réalisé à la Cité-des-Hospitalières de la Ville de Montréal ».
- Mention complète : « Un projet d'urbanisme participatif réalisé à la Cité-des-Hospitalières, un édifice patrimonial de la Ville de Montréal, en partenariat avec (nom de l'Organisme) ».
- Autre mention possible : « Un projet d'urbanisme participatif réalisé à la Cité-des-Hospitalières avec le soutien de la Ville de Montréal ».

2.1.2 Apposer les logos de la Ville de Montréal sur tous les outils de communication imprimés et électroniques, sauf dans le cas spécifié à l'article 2.1.4. Dans le cas où l'insertion des logos n'est pas possible, l'Organisme doit utiliser l'une des mentions indiquées à l'article 2.1.1.

2.1.3 Les logos peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Si d'autres partenaires apportent un soutien financier, la taille de l'ensemble des logos devra refléter, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée.

2.1.4 Aucun logo de la Ville de Montréal ou symbole graphique qui associerait celle-ci à un bénéficiaire en particulier ne doit être utilisé, lors des communications de l'Organisme sur ce bénéficiaire ou lors de la gestion des activités organisées par le bénéficiaire sur le site de la Cité-des-Hospitalières. Dans un tel cas, l'Organisme et le bénéficiaire doivent inclure uniquement la mention suivante dans leurs communications imprimées et numériques :

- « Réalisé à la Cité des Hospitalières, un édifice patrimonial de la Ville de Montréal ».

2.2 Relations publiques et médias

2.2.1 Informer le Responsable du Projet de la Ville, par écrit, de toute activité de presse ou de relations publiques visant à faire connaître les projets soutenus dans le cadre du contrat de gestion, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de cette activité;

2.2.2 Offrir à la Ville la possibilité d'inclure un message officiel dans les communications écrites, incluant les communiqués de presse, au moins **quinze (15) jours ouvrables** avant la date limite de livraison du matériel pour impression;

2.2.3 Lors d'une **annonce importante ou d'un événement public organisé par l'Organisme sur le site de la Cité des Hospitalières** :

- Inviter par écrit un-e représentant-e politique de la mairie de Montréal à participer aux annonces importantes et aux conférences de presse organisées dans le cadre du Projet ou de l'activité, un minimum de **vingt (20) jours ouvrables** à l'avance;

- Dans l'éventualité où un-e représentant-e officiel-le aurait accepté de participer à une annonce importante ou à un événement public, s'assurer de coordonner, d'effectuer un suivi et de valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;
- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville de Montréal, ainsi que ceux qu'ils ont mandatés (influenceurs, photographes, vidéastes, etc.), et valider avec eux que ces personnes peuvent faire l'objet d'une captation visuelle.

2.3 **Publicité et promotion**

2.3.1 Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville de Montréal, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média.

2.3.2 Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville de Montréal en s'assurant de valider au préalable auprès du Responsable du projet le lien à utiliser, soit « montreal.ca » ou « Réalisons Montréal » selon l'évolution du projet;

2.3.3 **Lors d'un événement public ou d'une annonce importante**, offrir à la Ville de Montréal **au moins dix (10) jours ouvrables à l'avance,** et si le contexte s'y prête, la possibilité de:

- installer des bannières promotionnelles (ou d'autres supports à être déterminés);
- installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure sur un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi et situé dans un secteur fréquenté afin de permettre une interaction avec le public;
- adresser un message promotionnel aux participants, qui sera rédigé par le Responsable du Projet de la Ville, lorsqu'il y a la présence d'un animateur.

2.4 **Bilan de visibilité**

2.4.1 Remettre au responsable du Projet de la Ville de Montréal un bilan annuel à la date de la signature de l'Entente, incluant une copie ou une photo des outils de communication, une revue de presse et tout indicateur permettant d'évaluer les retombées des projets ou activités réalisées sur le site de la Cité des Hospitalières, tel que : le nombre de participants, le taux de satisfaction de sondages, etc.

3. Modalités

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Ne pas utiliser le nom, les logos et les marques officielles de la Ville de Montréal en dehors du contexte de la présente convention, sans avoir obtenu le consentement au préalable;

3.1.2 S'assurer de respecter les règles d'utilisation du logo de la Ville de Montréal détaillées dans le guide de normes graphiques.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au **responsable du Projet de la Ville** de Montréal, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant la diffusion, tous les documents qui ont trait aux clauses 2.1.1 et 2.2, incluant :

- Les communiqués de presse et les avis médias;
- Toutes publications soulignant la contribution (soutien financier) de la Ville de Montréal.

3.2.2 Soumettre pour approbation au **Service de l'expérience citoyenne et des communications** (visibilite@montreal.ca) de la Ville de Montréal le positionnement des logos et des mentions requises, sur toutes les communications imprimées et numériques, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur envoi pour impression ou leur diffusion.

3.3 Contacts

Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal

Pour offrir à la Ville de Montréal l'un des éléments de visibilité mentionnés dans ce projet de Protocole, pour obtenir le logo et le guide de normes graphiques de la Ville de Montréal, pour faire approuver le positionnement des logos, ou pour toute question portant sur ce sujet, veuillez écrire à : visibilite@montreal.ca

Annexe- Bordereau de prix

Contrat de gestion de l'occupation transitoire de la Cité-des-Hospitalières

Les montants soumis doivent être exprimés en dollars canadiens.

		Heures prévisionnelles*	Taux horaires	Montant total
Honoraires	*Chargé de projet*	1200	$52.16	$62,592
	Chargé de communication	720	$46.46	$33,448
	Référent	3650	$40.75	$148,738
	Soutien logistique aux activités et événements	1400	$24.45	$34,230
	Consultant TI	160	$50.00	$8,000
	Support administratif	200	$46.46	$9,291
		Sous-total honoraires		$296,298

Déboursés	*Outils de communication*	$1,900
	Gestion des espaces (aménagements et entretien)	$9,000
	Sous-total déboursés	$10,900

Contingences	$10,000

Sous-total des honoraires, contingences et déboursés	**$317,198**
Taxe sur les produits et services (5 %) :	$15,860
Taxe de vente provinciale (9,975 %) :	$31,641

TOTAL (honoraires, contingences, déboursés et taxes)	**$364,699**

Nom de la compagnie		
Entremise		
Adresse: 201 st-Catherine Est		
Ville: Montréal	Code postal : H2X 1L2	
Nom de la personne responsable (en majuscules) : PHILÉMON GRAVEL		
	Date	
	Jour : 08 Mois: 04 Année : 2021	
Signature du responsable		

***Les quantités détaillées sont à titre indicatif seulement.**

Cité-des-Hospitalières
en transition

Présentation de l'équipe de projet pour le mandat de Gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières

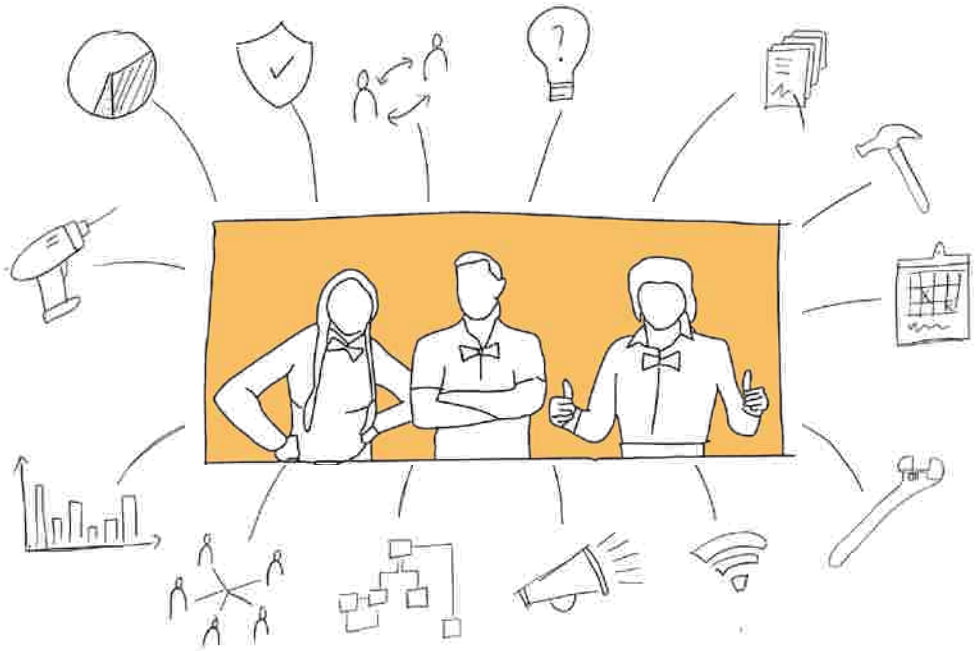

Présenté à :

Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Ville de Montréal
801 rue Brennan, 4e étage,
Montréal (Québec) H3C 0G4

02.02.2021

Notre mission

Entremise accompagne les acteurs publics, les propriétaires immobiliers et les communautés dans la planification et le développement stratégique des espaces en attente de requalification par un processus d'occupation transitoire. Composée de spécialistes en architecture, en communication, en patrimoine et en finance, l'organisation offre une expertise complémentaire au développement immobilier conventionnel. En redonnant vie aux bâtiments délaissés, et en assurant une offre en espaces accessibles et abordables pour le développement d'initiatives, Entremise permet la participation des communautés dans les processus de développement immobilier, pour faire ensemble des milieux de vie plus solidaire et durable.

Faire ensemble

Pour prendre forme, les projets transitoires misent sur une approche itérative, permettant de répondre à des besoins locaux et misant sur une économie circulaire et collaborative. Élaboré selon des valeurs portées par une communauté d'occupants, l'urbanisme transitoire est une nouvelle stratégie inclusive et collective qui s'inscrit de façon complémentaire au processus de participation citoyenne mis en place au 20e siècle.

En effet, les projets transitoires ont le potentiel de servir de porte d'entrée, d'encourager la participation citoyenne active, et d'améliorer la perception et l'appropriation de l'espace urbain collectif.

Faire petit à petit

L'intention d'un projet transitoire est d'influencer, de tester et de bâtir de façon collective la vocation future d'un site, étape par étape, par essai-erreur. On sait qu'un projet immobilier se déploie sur le temps long. En effet, entre l'acquisition, le développement d'un projet, les travaux et l'ouverture, plusieurs années peuvent s'écouler.

L'usage transitoire permet d'utiliser ce temps à bon escient, en ouvrant la porte à une multitude d'acteurs pour jouer un rôle dans le développement d'un projet. En intervenant de façon minimale sur un espace afin de l'ouvrir à des occupants pour une période déterminée, on permet à un projet d'évoluer petit à petit et à moindre risque, tout en construisant la communauté qui l'animera et l'habitera par la suite. L'objectif est donc de mettre à profit les acteurs clés d'un quartier pour enrichir et préfigurer un projet pérenne.

Philémon Gravel | B. & M.Arch

Rôle au sein d'entremise:
Directeur général et cofondateur

Rôle dans le mandat:
Chargé de projet

Détenteur d'une maîtrise en architecture spécialisée en conservation de l'environnement bâti et d'une formation en ébénisterie, Philémon Gravel possède des compétences en gestion de projet, en construction, en architecture durable, en chantier participatif, en développement de partenariat et en montage financier. Il a été impliqué dans la mise sur pied de projets d'architecture alternatifs importants tels que le Catalyseur d'imaginaire urbain au village éphémère du campus Outremont, Bellastock Québec ou encore le Lab éphémère de l'ADUQ. Tout au long de son parcours professionnel et académique, il s'est intéressé à la recherche appliquée dans le domaine du réemploi de matériaux de construction, de la reconversion de bâtiments patrimoniaux et de l'architecture temporaire et transitoire.

Cela fait maintenant 5 ans que Philémon a cofondé Entremise. À titre de Directeur général, il participe aujourd'hui à son développement par la mise sur pied de projets d'occupation transitoire en s'impliquant dans toutes les phases du projet: la stratégie, le développement d'affaires et de partenariat, le montage financier, l'identité visuelle, la mise en œuvre, l'opérationnalisation et la transition vers un projet pérenne. Il a à son actif la réalisation de plusieurs projets dont le Projet Young: premier projet pilote d'occupation transitoire développé en collaboration avec la Ville de Montréal, la MIS et la Fondation McConnell. En plus de ce projet phare, Philémon a coordonné la réalisation de 6 études de faisabilité transitoire. Il est aussi chargé de projet senior pour la mise en œuvre de 2 projets d'occupation transitoire: Espace Ville Autrement en partenariat avec l'UQAM et le Collectif Villes Autrement et Courtepointe en collaboration avec la Société de développement Angus et en collaboration avec l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et PME Est-de-l'Île. Pour ces deux projets, Philémon soutient les référents transitoires concernant la mise en place des outils de gestion, de gouvernance et de planification des aménagements.

Ayant développé durant 2 années le concept transitoire de la Cité-des-Hospitalières en étroite collaboration avec la Ville de Montréal, Philémon Gravel possède une connaissance fine du projet dans son ensemble ainsi que des dimensions patrimoniales du site et des acteurs impliqués dans sa mise en valeur.

Compétences

- Gestion de projet
- Gestion de chantier de construction
- Conservation du patrimoine bâti
- Architecture et aménagement
- Construction et design
- Planification et stratégie
- Montagne financier
- Développement de projet d'occupation transitoire
- Concertation avec les parties prenantes
- Communication

Marie-Josée Vaillancourt | B.A. | M. Urb.

Rôle au sein d'entremise:
Chargée des communications et des partenariats

Rôle dans le mandat:
Chargée des communications

Diplômée d'un baccalauréat en histoire de l'art et d'une maîtrise en urbanisme, Marie-Josée Vaillancourt possède des expériences multiples en communications, en patrimoine et en gestion de projets collectifs. Dans le cadre de sa maîtrise, elle a réalisé l'esquisse d'un plan de conservation municipal pour le site patrimonial du Sault-au-Récollet. En parallèle, elle a été coordonnatrice des communications pour le Comité interuniversitaire urbain (CIU), projet pour lequel elle a mis en place tous les outils de communications (création des comptes et gestion des réseaux sociaux, site internet, identité graphique, plan de commandites, promotion et marketing, bilan d'événement et reddition de compte). Elle possède également des expériences en animation et facilitation développées dans le cadre de consultations publiques pilotées par Convercité et l'Institut du Nouveau Monde. À titre de chargée de projet pour le Corridor écologique Darlington, elle a mis à profit ses compétences en communication, planification et gestion de projet. Par la suite, elle a travaillé pour des firmes privées de service-conseil à titre d'analyste-recherchiste et conseillère en urbanisme chez Art Expert, puis à titre de conseillère en urbanisme et patrimoine chez EVOQ Architecture.

Aujourd'hui, Marie-Josée met à profit son profil pluriel au service de la mission d'Entremise à titre de chargée des communications et des partenariats pour l'entreprise et ses projets. Depuis son arrivée chez Entremise, Marie-Josée a coordonné plusieurs projets de communication tels que le nouveau site internet de l'entreprise et celui d'un autre projet transitoire, l'infolettre, le premier rapport d'activités public, un article sur l'occupation transitoire publié dans le magazine URBA et plusieurs plans de communications. Elle soutient également tous les membres de l'équipe dans la rédaction et la révision de contenu ainsi que les relations publiques et les relations médias.

Dans le cadre du projet, Marie-Josée va coordonner le plan de communication et mettre en place des outils de communication nécessaires à la réussite du projet (site internet, réseaux sociaux, liste de diffusion, infolettre, etc.)

Compétences

- Communication et marketing
- Gestion de communautés (réseaux sociaux)
- Concertation avec les parties prenantes
- Planification et stratégie
- Gestion de projet
- Facilitation et consultation publique
- Développement web
- Relations publiques et médias
- Urbanisme et patrimoine

Référent.e (processus d’embauche en cours)

Rôle dans le mandat:
Coordinateur.trice du projet transitoire

Le poste de référent.e. requiert une personne polyvalente, organisée et créative, capable d’accompagner le chargé de projet dans la mise en place du bureau de permanence qui assurera la gestion de l’occupation transitoire ainsi que l’opération de l’hôtel à projets qui ouvrira le bâtiment à des activités et des événements ponctuels issus de la communauté. Cette personne participera à mettre en œuvre les outils de gestion et de communication pour la première phase de l’occupation transitoire. Elle devra démontrer une excellente capacité à communiquer et travailler avec des partenaires variés, mais aussi un intérêt à participer à la vie communautaire des projets et à leur promotion à travers des activités et événements. Elle sera amenée à travailler avec l’ensemble de l’équipe, sous la responsabilité du chargé de projet.

Compétences requise

- Connaissance dans les domaines suivants: urbanisme, architecture, sociologie, programmation d’usages et d’activités, études urbaines et gestion immobilière
- Excellentes capacités de rédaction en français
- Excellente capacité de communication et d’écoute
- Aisance dans le travail collaboratif et participatif
- Sens de l’initiative, autonomie, rigueur, curiosité intellectuelle
- Pouvoir communiquer et documenter les actions réalisées : rédaction, traitement de texte, mise en page, communication sur les réseaux sociaux, traitement de l’image et du son.

Jérôme Claveau | DEC Informatique

Rôle au sein d'entremise:
Responsable des systèmes informatiques et du développement web

Rôle dans le mandat:
Support technique et développement des outils numériques

Détenteur d'une technique en informatique de gestion, Jérôme Claveau a développé une expertise dans le domaine des technologies de l'information et du développement web. En plus de ses compétences actuelles, Jérôme bonifie et élargit son expertise dans le cadre d'un baccalauréat portant sur l'informatique appliquée, l'analyse d'affaires TI et la cybersécurité. Maîtrisant différents langages: Javascript, Java, SASS, C++, HTML, CSS et ayant travaillé avec différentes bases de données: MySQL, Oracle, MongoDB, le monde du développement web n'a plus de secret pour lui. Jérôme Claveau a réalisé plusieurs projets TI et de développement web tels que le site internet d'Entremise, le formulaire d'inscription et la visite virtuelle de la Cité-des-Hospitalières ainsi qu'un prototype de calendrier de réservation en ligne. Dans le cadre du projet, ses compétences seront mises à profit pour réaliser l'outil complet du site internet incluant la version finale du calendrier de réservation, le calendrier de programmation, la visite virtuelle, le formulaire pour les appels à candidatures, la mise en valeur numérique des projets qui s'y dérouleront et la planification de la transition des outils du développement web à la Ville de Montréal. Il sera aussi en soutien si des besoins TI étaient nécessaires suite au lancement du site internet.

Compétences: - Conception et développement web - Stratégie numérique - Informatique

---

Celene Lindoso | B.A.A.

Rôle au sein d'entremise:
Chargée de l'administration

Rôle dans le mandat:
Support administratif

Celene Lindoso détient un baccalauréat en administration des affaires gestion, marketing et services de soutien apparentés. Elle possède 15 années d'expérience en administration et finance, notamment grâce à ces expériences à titre de conseillère en crédit, administratrice bureau, analyste financière, gestionnaire des finances. Celene est actuellement chargée de l'administration chez Entremise et coordonne, entre autres, la comptabilité, les comptes et la collecte des loyers des occupants. Dans le cadre du projet de la Cité-des-Hospitalières, elle va soutenir le chargé de projet dans la réalisation des budgets, de l'administration et des finances.

Compétences: - Administration - Finance - Comptabilité - Service à la clientèle

Victor Malherbe | B.A.

Rôle au sein d'entremise:
Référent de l'Espace Ville Autrement

Rôle dans le mandat:
Soutien et transfert de connaissance au référent du projet

Titulaire d'un baccalauréat en linguistique à l'Université Concordia, Victor a développé ses compétences en recherche et en vulgarisation des connaissances. Il devient par la suite assistant professeur de langue au Japon où il organise et anime des activités multiples adaptées aux besoins des étudiants. Victor bonifie ensuite ses expériences d'accueil à titre de bibliothécaire-conseil à Édimbourg. Sa passion pour les langues et le café le mène à développer des compétences entrepreneuriales. Il devient professeur d'anglais au Japon puis démarre sa propre entreprise d'expérience en café à Montréal: le Café Vagabond. Entre-temps, il fusionne sa passion pour le développement de projet et les technologies de l'information (TI) et maitrise le développement web éthique. Actuellement, Victor met à projet ses expertises de facilitateur et d'entrepreneur dans le développement du projet Espace Ville Autrement pour lequel il s'occupe de la mise en œuvre, des finances, des opérations, des TI et du développement des partenariats.

Compétences - Accueil et service à la clientèle - Gestion de projet - Développement web (TI) - Coordination des occupants - Gestion des budgets - Opération et développement organisationnel - Développement partenariats

Coordination du mandat

Chargé de projet:
- Présence aux suivis bimensuels auprès de la Ville
- Suivi du plan de travail et de l'échéancier de projet
- Contrôle de la qualité des livrables
- Présentation des rapports de suivi trimestriel à la Ville
- Présentation des rapports d'activités annuel à la Ville
- Gestion contractuelle entre Entremise et la Ville

Chargée des communications:
- Présence aux suivis bimensuels auprès de la Ville
- Contrôle de la qualité des documents publics

Référent.e:
- Présence aux suivis bimensuels auprès de la Ville

Gestion des espaces (8.1)

Chargé de projet:
- Planification, conception des travaux d'amélioration locative pour les espaces loués et communs
- Conception de la signalétique
- Coordination avec le SGPI pour l'exécution et le suivi des travaux d'amélioration locative

Chargée des communications:
- Coordination de la production de la signalétique

Référent.e:
- Coordination des travaux d'amélioration locative pour les espaces loués et les espaces communs
- Coordination / accompagnement / exécution des travaux mineurs
- Suivi / approbation des demandes des occupants vers responsable Ville
- Suivi auprès des occupants des travaux exécutés par la Ville
- Suivi et coordination de l'entretien des espaces loués par les occupants

Gestion du bureau de permanence (8.2)

Chargé de projet:
- Accueil sur le site lors de visites officielles du projet (partenaire, élus, dignitaires, etc)
- Participation aux rencontres avec les acteurs du quartier

Chargée des communications:
- Coordination de la production de la signalétique

Référent.e:
- Accueil des visiteurs et information sur le projet
- Répondre aux appels téléphoniques et aux questions courriel
- Réception des livraisons de matériaux, produits et équipements
- Accueil des partenaires ou fournisseurs à la demande de la VIlle
- Aller à la rencontre des acteurs du quartier pour présenter le projet
- Organiser des activités de concertation en fonction des 4 typologies d'occupation
- Mise à jour des informations sur le projet présenté au bureau de permanence
- Gérer le babillard des activités /occupants

Gestion de l'hôtel à projets - occupations ponctuelles (8.3)

Chargé de projet:
- Proposition et design de l'infrastructure de location (processus et traitement)
- Coordination et animation du comité de sélection pour les occupations ponctuelles
- Préparation et signature des ententes d'utilisation (contrats de location)
- Évaluation de la conformité des documents soumis par les candidats

Chargée des communications:
- Conception et réalisation d'un calendrier d'activités
- Accompagnement du ou de la référent.e pour la mise à jour du calendrier d'activités

Référent.e:
- Réponse aux questions des candidats
- Colliger et présélectionner les candidatures
- Communication et réponse aux questions des candidats sélectionnés
- Évaluation de la conformité des documents soumis par les candidats
- Visite avec les porteurs des projets retenus en amont du projet
- Assurer le support technique, logistique et moral pour la tenue des projets
- Suivi avec les porteurs de projet suite à la tenu de l'événement
- Mise à jour du calendrier d'activités

Sélection et gestion des locataires occupations régulières (8.4)

Chargé de projet:
- Conception des appels à candidatures
- Coordination et animation du comité de sélection pour les occupations régulière
- Préparation et signature des ententes d'utilisation (contrats de location)
- Évaluation de la conformité des documents soumis par les candidats
- Planification et coordination de la distribution des espaces et de l'aménagement des locataires
- Conception des outils de mutualisation et de partage de ressources
- Coordination avec SGPI pour signature des baux

Chargée des communications:
- Mise en place des outils de communication interne aux occupants
- Accompagnement du référent pour la gestion et opération des outils de communication interne

Référent.e:
- Diffusion des appels à candidatures
- Rechercher et solliciter des locataires potentiels
- Réponse aux questions des candidats
- Colliger et présélectionner les candidatures
- Envoie des baux aux occupants sélectionnés
- Communication et réponse aux questions des candidats sélectionnés
- Coordination avec SGPI pour le suivi des paiements
- Coordonner l'aménagement des locataires
- Orienter les occupants (règles et les modalités d'utilisation des espaces)
- Gestion et opération des outils de communication interne
- Opération des outils de mutualisation des ressources

Animation de la communauté et gouvernance (8.5)

Chargé de projet:
- Accompagnement de la VDM pour la mise sur pied de comités de cogestion et de la gouvernance du site

Chargée des communications:
- Soutien au chargé de projet dans la définition de modèle de gouvernance
- Accompagnement du ou de la référent.e pour l'organisation d'activités de réseautage entre les occupant

Référent.e:
- Organisation d'activités de réseautage entre les occupants
- Support technique et moral aux activités, événement des occupants
- Accompagnement de la VDM pour la mise sur pied de comités de cogestion

Communications (8.6)

Chargé de projet:
- Assurer les communications avec les partenaires externes

Chargée des communications:
- Coordination des communications générales sur le projet avec la VDM
- Soutien aux communications et marketing relatifs aux partenariats
- Conception des outils de communication interne (occupants)
- Conception des plateformes numériques pour diffusion du projet
- Animation des réseaux sociaux

Référent.e:
- Opérer les plateformes numériques
- Animation des réseaux sociaux
- Assurer les communications avec les partenaires externes

Collecte de données et documentation (8.7)

Chargé de projet:
- Développer les outils de collecte de données
- Supervision de la production du rapport d'activité annuel
- Participer aux réflexions de la Ville concernant la vocation pérenne du site

Chargée des communications:
- Développer les outils de collecte de données
- Production du rapport d'activité annuel
- Mettre sur pied un registre des activités locatives
- Participer aux réflexions de la Ville concernant la vocation pérenne du site

Référent.e:
- Documenter les activités, événements, projets accueillis sur le site
- Participation à la production du rapport d'activité annuel
- Mettre à jour le registre des activités locatives
- Participer aux réflexions de la Ville concernant la vocation pérenne du site

Tâches récurrentes
Ces tâches sont associées à des responsabilités nécessitant un suivi et un travail sur une base hebdomadaire. L'accueil des visiteurs sur le site, les communications avec les occupants ou encore les mises à jour du calendrier d'activité constituent autant de tâches pour lesquelles un nombre d'heures hebdomadaires a été réservé auprès des différents membres de l'équipe de projet.

Tâches ponctuelles
Ces tâches sont associées à la réalisation de certains projets spécifiques prévus par le mandat. La réalisation des rapports d'activités annuels, la rédaction des appels à candidatures pour les différentes typologies d'occupation ou encore l'aménagement des espaces communs sont des tâches ponctuelles pour lesquelles un nombre d'heures fixé a été prévu. Ces heures seront dépensées à des moments spécifiques de la phase 1 et de la phase 2. Pour des fins de la présentation, les heures associées aux tâches fixes seront présentées en nombre d'heures par semaine, soit la somme de l'ensemble des heures associées à des tâches ponctuelles réparties sur le nombre de semaines prévues par le mandat.

Tableau de la répartition des heures pour la phase 1

Nom du membre de l'équipe	Rôle dans le mandat	Tâches récurrentes (heures/semaine)	Tâches ponctuelles (heures/semaine)	Moyenne totale des heures par semaine	% des heures de l'employé affecté au mandat
Philémon Gravel	Chargé du projet	6h	4h	10h	28%
Marie-Josée Vaillancourt	Chargée des communications	3h	4h	7h	20%
Référent.e	Coordination du projet	26h	3h	28h	80%
Celene Lindoso	Soutient administratif	1h	NA	1h	4%
Jérôme Claveau	Soutient technique	NA	0.5h	0.5h	NA
Victor Malherbe	Soutien additionnel au référent	1h	NA	1h	4%

Cette évaluation est une moyenne des heures régulières qui seront dédiées au projet pour la phase 1 (hôtel à projets). Étant donné qu'il s'agit de la phase de lancement, Entremise à évaluer une implication plus importante du chargée de projet et de la chargée des communications au début de cette première phase du projet afin de mettre tous les outils en place et assurer une excellente transmission des connaissances avec le ou la référent.e. L'évaluation des heures pour le chargé de projet et la chargée des communications est donc doublée dans les premières semaines de la mise en œuvre du projet en plus d'être augmentée ponctuellement lors des événements importants organisés en collaboration avec la Ville (ex.: soirée d'information).

Tableau de la répartition des heures pour la phase 2

Nom du membre de l'équipe	Rôle dans le mandat	Tâches récurrentes (heures/semaine)	Tâches ponctuelles (heures/semaine)	Moyenne totale des heures par semaine	% des heures de l'employé affecté au mandat
Philémon Gravel	Chargé du projet	5h	14h	19h	47%
Marie-Josée Vaillancourt	Chargée des communications	3h	4h	7h	20%
Référent.e	Coordination du projet	26h	9h	35h	100%
Celene Lindoso	Soutient administratif	1h	NA	1h	4%
Jérôme Claveau	Soutient technique	NA	0.5	0.5	NA
Victor Malherbe	Soutien additionnel au référent	5h	5h	10h	28%

Le même principe d'implication plus importante au niveau des heures en début de phase. L'évaluation des heures pour le chargé de projet et la chargée des communications est donc doublée dans les premières semaines de la mise en œuvre du projet en plus d'être augmentée ponctuellement lors de la réalisation de livrables d'importance.

Schéma de fonctionnement de l'équipe

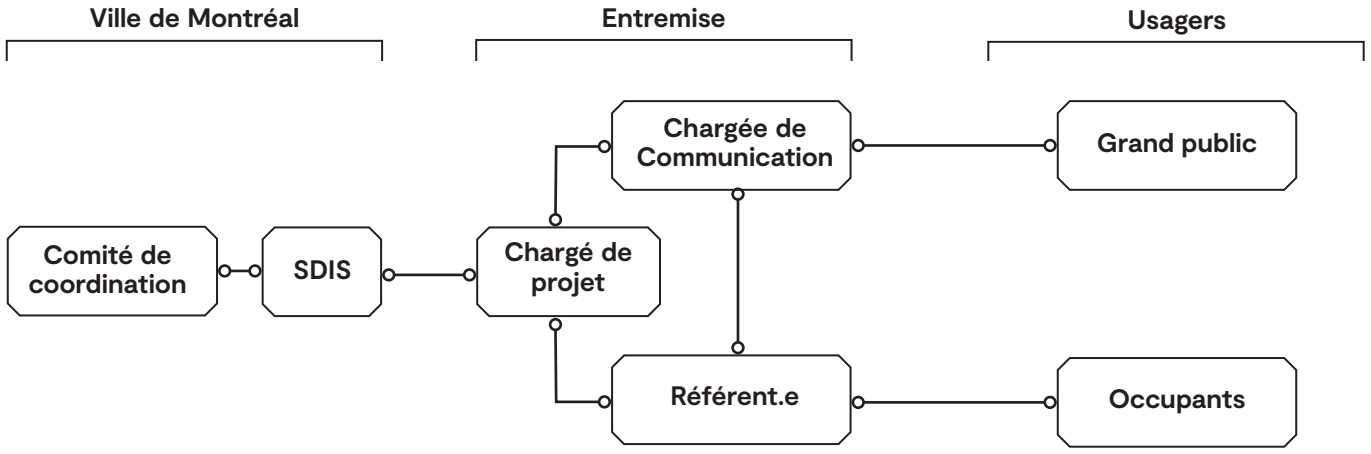

Contrôle de qualité

Qualité du processus, de l'échéancier et des livrables

Le contrôle de la qualité à chacune des étapes de production est rigoureux. Il est validé par le chargé de projet qui chapeaute l'ensemble des étapes de l'échéancier en collaboration avec le ou la référent.e, la chargée des communications et la chargée de l'administration chez Entremise ainsi que le Service de la diversité et inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal. Des suivis hebdomadaires à l'interne chez Entremise sont aussi mis en place pour le développement des projets permettant ainsi de synchroniser les différentes expertises mises à profit dans le cadre de ces derniers et il en sera de même pour la Cité-des-Hospitalières. De plus, une rencontre bimensuelle avec le SDIS est aussi prévue afin d'arrimer l'équipe projet chez Entremise et le SDIS.

Qualité des échanges et des communications

La qualité des échanges avec les citoyen.nes, les parties prenantes, les groupes d'intérêts et les occupants constitue sans aucun doute, le principal défi du travail de communication et de médiation culturelle et patrimoniale que nécessite la mise en oeuvre de la phase transitoire du projet de mise en valeur de la Cité-des-Hospitalières de la Ville de Montréal. C'est pourquoi Entremise apporte une attention particulière aux processus de contrôle de qualité concernant les échanges et aux communications relatifs au projet d'occupation transitoire et pérenne souhaités par la Ville de Montréal. L'équipe d'Entremise fait un suivi interne régulier pour tous ces projets et est très proactif si des enjeux potentiels sont soulevés, il en sera de même pour le présent mandat. La présence d'outils tels que le plan de communication, l'expérience du chargé de projet et de la chargée des communications ainsi que la formation spécifique au projet de la Cité-des-Hospitalières que le ou la référent.e aura suivi guideront les lignes directrices et le professionnalisme demandé pour ce projet.

Qualité des rapports

Afin de garantir la qualité des rapports produits par Entremise, notre firme adaptera sa méthodologie actuelle en fonction des besoins du client et selon les objectifs, l'échéancier et les budgets définis au mandat. Entremise prend toutes les dispositions de révision nécessaires afin d'assurer la qualité des informations obtenues, des fichiers et des rapports produits dans le cadre de son mandat.

Confidentialité et exclusivité des renseignements

Entremise se soumet aux exigences du requérant et s'assure de la confidentialité des informations et données partagées à l'interne entre Entremise et le client. Entremise garantit la confidentialité des renseignements sensibles pendant et après la réalisation de ses mandats.

Éthique et déontologie

Le respect du client

Entremise offre la rigueur dans le développement, les stratégies, la mise en œuvre et l'opération des projets qu'il développe avec ses clients dans le respect des échéanciers et des budgets établis.

Le professionnalisme du ou de la référent.e et de l'équipe d'Entremise

La courtoisie, l'ouverture d'esprit et le respect de l'esprit du lieu spécifique au projet de la Cité-des-Hospitalières en transition demeure l'élément essentiel et indiscutable pour inviter les citoyen.e.s, groupes d'intérêt et parties prenantes à participer aux projets transitoires de la Cité-des-Hospitalières que développe Entremise en partenariat avec le SDIS. À la fin d'un contact, sur les réseaux sociaux ou dans le cas des appels et entrevues téléphoniques, le ou la référent.e répond avec professionnalisme à son ou sa interlocuteur.trice et l'oriente vers toutes sources d'information publique disponible ou autres responsables le cas échéant.

Remplacement des ressources dans le cas d'absence

Entremise est une firme qui prône la pluridisciplinarité, ainsi l'ensemble de l'équipe a des connaissances générales sur le développement, la mise en œuvre et l'opération d'un projet d'occupation transitoire. Ainsi, dans l'éventualité où une ressource devait être remplacée, les effectifs internes actuels pourront prendre le flambeau de n'importe quel membre d'ici son remplacement par une autre personne-ressource. De plus, l'organisation interne d'Entremise comprend l'ensemble des procès verbaux des rencontres avec le client (SDIS et autres), le partage des avancés du projet hebdomadaire depuis maintenant 2 ans à l'interne chez Entremise, la classification des livrables, le carnet de contacts «client» des projets, les ententes et outils de mise en oeuvre qui permettront une reprise rapide du dossier le cas échéant, peu importe la ressource à remplacer.

Méthodologie de transfert de connaissance

Entremise prépare actuellement ses outils de projets afin de pouvoir les transférer à la Ville de Montréal lorsque son mandat d'opérateur et gestionnaire transitoire sera terminé. Mentionnons par exemple le type de dossiers partagés (modèle d'appel à candidatures validé en amont avec la Ville, guide de l'occupant, conventions, assurances, description du modèle de gouvernance, etc.). Une attention particulière est aussi posée sur la capacité de transférer les outils de communication (liste de contact, infolettre, site internet, formulaire des potentiels occupants, etc.).

Connaissances, expériences et expertises semblables de la firme

Projet Young, Griffintown (2018-2020)

- Analyse réglementaire et technique du bâtiment
- Réalisation de travaux pour mise aux normes
- Développement d'une identité visuelle
- Réalisation de conventions avec les propriétaires et ententes avec les occupants spécifiques à l'occupation transitoire
- Gestion et opération des lieux selon l'échéancier temporaire

Espace Ville Autrement, Ville-Marie (2019 -...)

- Analyse réglementaire et technique du bâtiment
- Réalisation de travaux pour mise aux normes
- Réalisation de conventions avec les propriétaires et ententes avec les occupants spécifiques à l'occupation transitoire
- Réalisation de convention spécifique à l'occupation transitoire
- Gestion et opération des lieux selon l'échéancier temporaire
- Développement d'une identité visuelle

Courtepointe, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (2020 - ...)

- Analyse réglementaire et technique du bâtiment
- Réalisation de travaux pour mise aux normes
- Développement d'une identité visuelle
- Réalisation de conventions avec les propriétaires et ententes avec les occupants spécifiques à l'occupation transitoire
- Gestion et opération des lieux selon l'échéancier temporaire
- Développement d'une identité visuelle

entremise
201 rue Sainte-Catherine est

Contact

Philémon Gravel
Directeur général
philemon@entremise.ca
438 394-0666

Cité-des-Hospitalières

en transition

Dossier de projet

Présenté à :

Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Ville de Montréal
801 rue Brennan, 4e étage,
Montréal (Québec) H3C 0G4

entremise

02.02.2021

« Nous allons miser plus que jamais sur des pratiques et des processus qui conjugueront durabilité, créativité et innovation. Qui mettront à profit le design et l'architecture dans toutes les actions ayant une incidence sur la qualité de nos milieux de vie. »

Valérie Plante
Mairesse de la Ville de Montréal

AVANT-PROPOS

Le projet de la Cité-des-Hospitalières est un projet de la Ville de Montréal qui vise la mise en valeur de ce site patrimonial à travers une occupation transitoire du lieu menée en partenariat avec l'OBNL Entremise. Cette approche innovante permettra de définir et d'évaluer, au fur et à mesure de son évolution, la vocation et le modèle de gouvernance le plus adéquat pour ce projet unique tout en assurant le meilleur arrimage possible entre le site, son histoire et les besoins de la communauté.

Le dossier de projet qui suit présente l'état d'avancement de cette démarche. Ce que vous vous apprêtez à lire n'est donc pas la présentation d'un projet définitif, mais plutôt la proposition d'un cadre dans lequel le projet pourra évoluer et se développer. Les propositions présentées dans ce document ont été développées par la firme Entremise en étroite collaboration avec les différents services responsables du projet à la Ville de Montréal et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

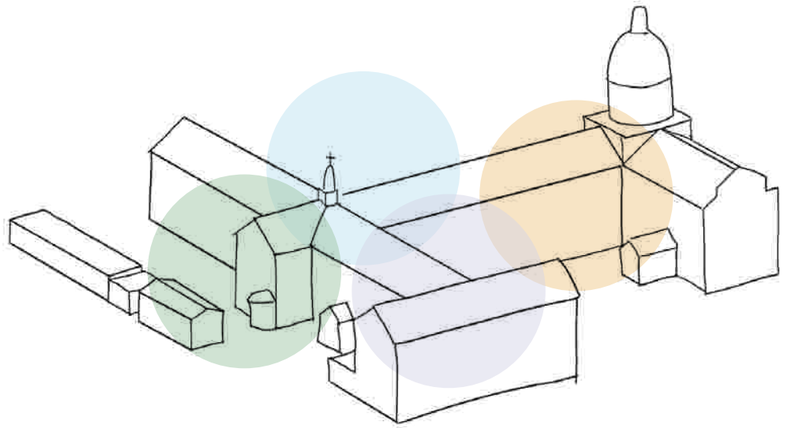

crédit photo - Entremise

Table des matières

Introduction 6

Lexique 8

L'intérêt d'une occupation transitoire pour la Cité-des-Hospitalières 9

La gouvernance du projet d'occupation et son développement 9

Le champ d'intervention du projet transitoire 10

Lignes directrices 12

Valeurs patrimoniales de l'ensemble conventuel 14

Les 5 principes des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph 16

Les thématiques d'occupation identifiées par la Ville de Montréal et les Montréalais.es 18

Présentation du projet : la Cité-des-Hospitalières en transition 20

Une communauté élargie pour la Cité-des-Hospitalières 22

Les quatre typologies d'occupation transitoire 24

Aménagement et usages 36

Mise en œuvre du projet transitoire 42

Phase 1: s'approprier le site par l'occupation ponctuelle 44

Phase 2: mettre en valeur le site par l'occupation régulière 46

Échéancier préliminaire 48

Boîte à outils pour la réussite du projet collectif 50

Une gouvernance participative et évolutive 52

Des ententes de réciprocité et une mise en commun 53

Une programmation ouverte et une communication centralisée 54

Quelques exemples internationaux 56

Introduction

La Cité-des-Hospitalières en transition

crédit photo - Entremise

En juin 2017, la Ville de Montréal a acquis le site de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (RHSJ). Cet ancien monastère situé au pied du mont Royal est au cœur de l'identité montréalaise. Son histoire tout comme son patrimoine prennent racine dans la fondation même de notre métropole. En l'acquérant, la Ville de Montréal s'apprête à écrire une nouvelle page dans l'histoire de ce site d'une valeur inestimable pour les Montréalais.es. L'intention de la Ville est de **protéger et de mettre en valeur le site par la création d'un bien commun au service de la collectivité montréalaise.** Le défi est cependant de taille. En effet, le projet de requalification devra prendre en compte de nombreux intrants: la protection et la mise en valeur du patrimoine, le respect des valeurs du lieu, les impératifs de mise aux normes et de sécurisation, la viabilité financière, l'évolution de la gouvernance et finalement la réponse aux besoins des acteurs du quartier et de la métropole. Définir et mettre en œuvre ce projet ambitieux prendra plusieurs années. Années pendant lesquelles une grande partie du site resterait en temps normal inoccupée. Afin de mettre à profit ces années d'inoccupation et de s'outiller dans la définition d'un projet pérenne, la Ville s'est tournée vers une pratique émergente, mais éprouvée: **l'occupation transitoire.**

Lexique

Occupation temporaire
Processus d'aménagement qui consiste à occuper un bâtiment sous-utilisé, pour une période définie.

Occupation transitoire
Processus d'aménagement qui consiste à occuper un bâtiment sous-utilisé, pour une période définie, tout en engageant une réflexion approfondie sur le projet pérenne lors de son occupation.

Occupation graduelle
Processus d'occupation par phases selon l'état des travaux de sécurisation et de mise aux normes.

Lignes directrices
Ensemble des éléments intangibles qui devront guider la vocation pérenne et le projet d'occupation transitoire, soit: les valeurs patrimoniales de l'ensemble conventuel, les principes directeurs des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, les thématiques d'occupations identifiées par la Ville et les Montréalais .es ainsi que la vision de conservation et de régénération des jardins.

Typologie d'occupation
Catégorisation des usages souhaités pour le projet d'occupation transitoire permettant de sélectionner et d'accueillir les futur.e.s occupant.e.s en fonction de leur secteur d'activité, de leur mission et de leur utilisation de l'espace.

Hôtel à projets
Cadre d'utilisation du site pour des occupations ponctuelles telles que des activités, des événements, des cours, des rencontres, des séances de travail, des cliniques d'un jour, des résidences de création, des conférences, des représentations artistiques, des ateliers de travail, etc.

Bureau de permanence
Composé de référent.e.s, le bureau de permanence assure la gestion *in situ* du projet d'occupation transitoire tout en animant, habitant, accompagnant et définissant le projet avec les occupant.e.s et le propriétaire. Le bureau de permanence est aussi le lieu physique permettant aux référents d'accueillir les visiteurs, d'animer les lieux et de coordonner le projet dans son ensemble.

Référent.e
À la façon d'un super-concierge, le ou la référent.e est une personne-ressource du bureau de permanence qui catalyse les énergies de la communauté d'occupant.e.s pour animer, habiter, accompagner et définir le projet.

Travaux de sécurisation
Travaux nécessaires pour assurer la sécurité des futurs occupant.e.s sur le site en fonction du Code national du bâtiment et du code national de prévention des incendies.

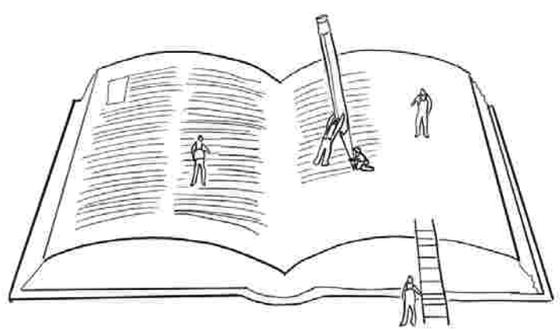

L'intérêt d'une occupation transitoire pour la Cité-des-Hospitalières

Préserver et mettre en valeur un patrimoine matériel et immatériel
La Cité-des-Hospitalières est un lieu imprégné des valeurs que les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph lui ont insufflées depuis 1860. «Ici, on est ailleurs», ce sont les mots utilisés par les RHSJ pour décrire l'atmosphère du site. Ce patrimoine matériel et immatériel doit être préservé. Il s'incarne du plus petit détail (la serrure bicentenaire de l'atelier) jusqu'à la structure même du quartier (la présence monumentale du dôme dans l'axe de la rue Sainte-Famille). Si les projets de requalification conventionnels tentent souvent d'adapter le bâtiment à un nouvel usage défini à l'avance, l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières tentera de faire l'inverse, soit trouver les occupant.e.s les plus adapté.e.s et les plus approprié.e.s aux espaces existants. Cette approche est moins invasive, plus économique et plus réversible qu'une approche conventionnelle de requalification immobilière. L'occupation transitoire permettra d'identifier une utilisation respectueuse de l'intégrité patrimoniale des lieux et établira ainsi les bases pour la réalisation d'un projet d'envergure pouvant profiter à l'ensemble des Montréalais.es.

Faire émerger une communauté d'occupant.e.s pour reprendre le flambeau des RHSJ
Ce qui fait vivre un bâtiment, c'est la communauté qui l'occupe et ses liens avec le milieu environnant. Les RHSJ en sont les témoins vivants. Construire une communauté qui sera en mesure de reprendre le flambeau des RHSJ est capital pour la réussite à long terme du projet de protection et de mise en valeur de Cité-des-Hospitalières. Cependant, une telle communauté ne se bâtit pas en un jour. L'occupation transitoire s'avère une démarche prometteuse et innovante pour répondre à cet enjeu de taille. En rendant accessible les bâtiments à différents occupant.e.s qui souhaitent participer à ce projet, il sera possible de commencer à réunir et à construire cette communauté, petit à petit, par l'occupation et la concertation, puis, finalement, par l'appropriation et la collaboration.

La gouvernance du projet d'occupation et son développement

Afin de mener à bien l'actuel projet de protection et de mise en valeur du site, la Ville de Montréal a mis sur pied une structure de gouvernance transversale mettant à profit l'expertise de différents services et instances municipaux. Parmi ceux-ci on retrouve:

- Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale
- Le Service de la culture
- L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal
- Le Service de la gestion et planification immobilière
- Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
- Le Service de l'urbanisme et de la mobilité

L'intégration et la mise œuvre du projet d'occupation de la Cité-des-Hospitalières, tant le volet pérenne que transitoire, est sous la responsabilité du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).

Afin de l'accompagner dans le développement et la mise en œuvre du projet transitoire, le SDIS a mandaté l'organisme à but non lucratif Entremise, une organisation multidisciplinaire spécialisée dans la conception, la mise en œuvre et l'opération de projets d'occupation transitoire.

Le champ d'intervention du projet transitoire

Les bâtiments

La Cité-des-Hospitalières et l'Hôtel-Dieu forment ensemble une grande propriété à caractère institutionnel désigné comme tel par le schéma d'aménagement et par le Plan d'urbanisme de Montréal. Le site et les bâtiments de cet ensemble font de surcroît partie du site patrimonial du Mont-Royal en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Le site acquis par la Ville nommé Cité-des-Hospitalières comprend l'ancien couvent des RHSJ, trois chapelles, le Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, les jardins ainsi que le caveau et les bâtiments de services. Le projet d'occupation transitoire présenté dans ce document prendra place dans les 65000 pi² (6000 m²) présentement inutilisés, soit certains espaces situés aux quatre premiers étages de la Maison mère de 1859, la chapelle de la Sainte-Famille et de la Sainte-Trinité, le pavillon Marie-Morin ainsi que certains espaces extérieurs. Si un peu plus de la moitié des bâtiments est aujourd'hui inutilisée, le reste est actuellement occupé par des acteurs.trices d'importance, soit la Maison mère de la congrégation des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph et le Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Bien qu'il ne vise que les espaces inoccupés de l'ensemble conventuel, le projet d'occupation transitoire de la Cité-des-Hospitalières sera développé comme un tout cohérent avec les parties prenantes déjà présentes sur le site.

Les Jardins et ses dépendances

Dans le cadre de l'achat par la Ville de la Cité-des-Hospitalières, l'élaboration du plan directeur des jardins a été confiée au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. Ce travail vise à dégager les besoins spécifiques de conservation de ces espaces.

La compréhension du territoire des jardins inclut son étendue historique sans se limiter à la partie acquise par la Ville. Elle embrasse à la fois le domaine public entourant le mur d'enceinte comme une aire d'influence et le met en relation avec leur potentiel de mise en valeur à l'échelle du site de l'Hôtel-Dieu. Les dépendances historiques que sont les ateliers, le caveau et la serre sont des composantes essentielles au fonctionnement des jardins.

Le Plan directeur des Jardins s'intitulera L'Almanach des jardins et se développera sur deux axes, la conservation et la regénération. D'une part, l'axe de conservation qui incluera les opérations de maintenance, de réparation et de restauration des différents patrimoines en présence traitera de la portion historique des jardins incluant les activités traditionnelles. De l'autre, l'axe de regénération des jardins proposera une vision renouvelée des jardins, incluant la restitution de certaines composantes ainsi que des actions permettant même de les restructurer et de les agrandir. Ces axes permettront d'élaborer un cadre qui visera à mettre sur pied des partenariats pour conserver, maintenir et animer ce patrimoine vivant dans le cadre du projet transitoire.

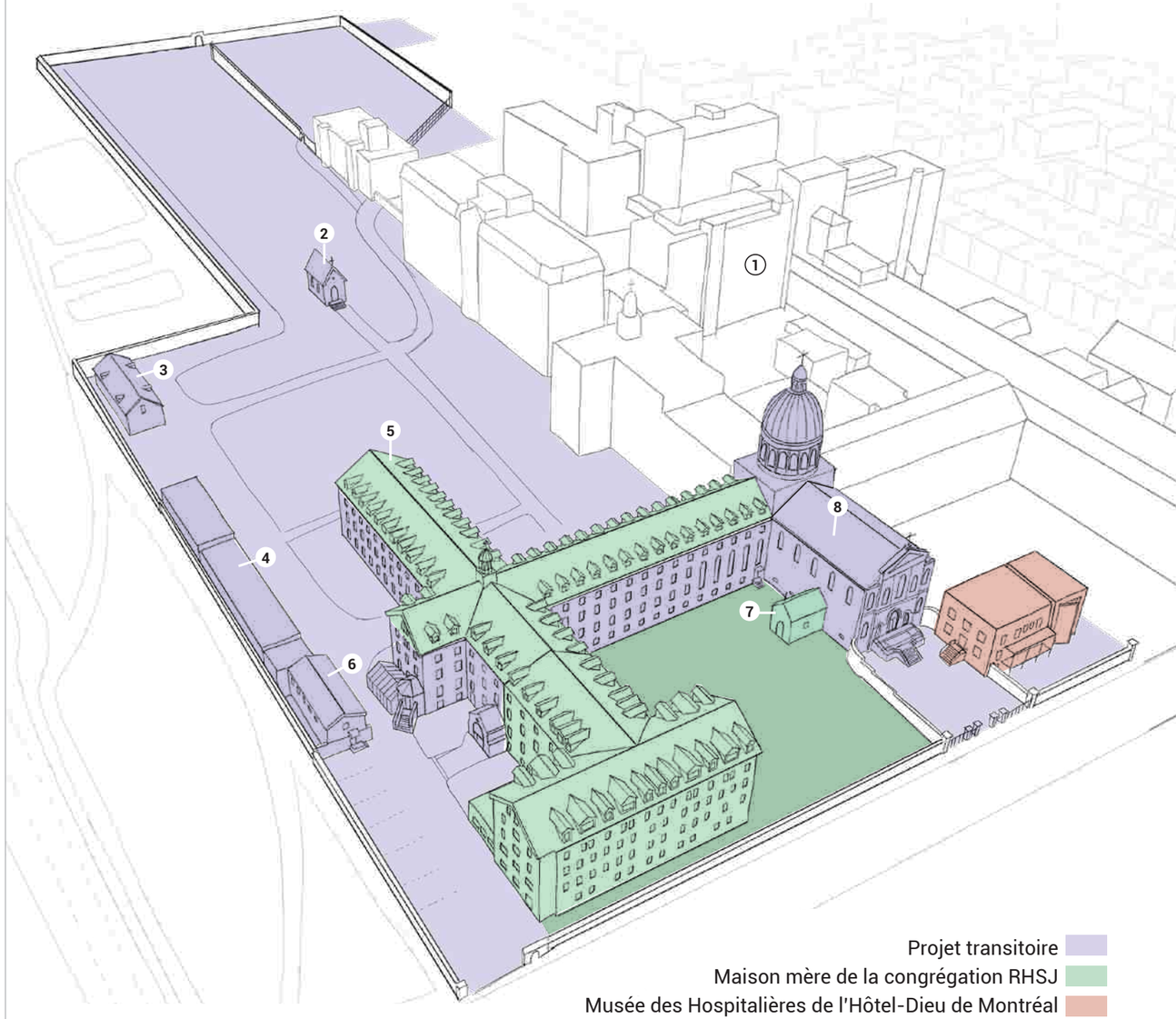

Projet transitoire
Maison mère de la congrégation RHSJ
Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal
CHUM - Hôtel-Dieu ①
Chapelle de l'Immaculée-Conception ②
Caveau ③
Anciennes boutiques, étables et écuries ④
Ancien couvent des RHSJ ⑤
Pavillon Marie-Morin ⑥
Chapelle de la Sainte-Famille et de la Sainte-Trinité ⑦
Chapelle Saint-Joseph ⑧

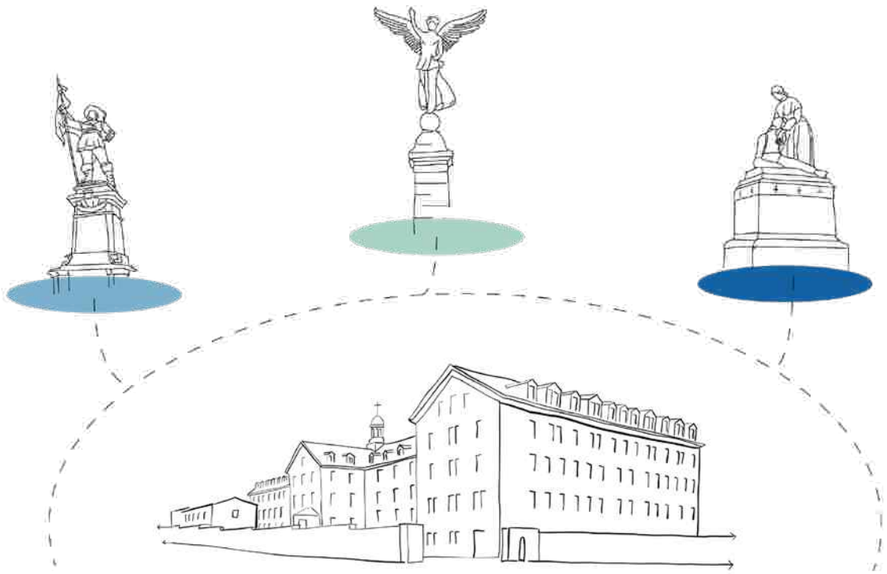

Lignes directrices

Ce qui a été pris en compte pour définir le projet transitoire

crédit photo - Entremise

La projet d'occupation transitoire propose de définir un cadre dans lequel le projet pourra se développer. Pour s'ancrer dans l'existant, le cadre que propose le projet transitoire à la Cité-des-Hospitalières devra s'imprégner des valeurs patrimoniales, des principes établis par les RHSJ et des thématiques d'occupation identifiées par la Ville de Montréal et les Montréalais.es. La section qui suit présente de façon succincte les lignes directrices à partir desquels le projet transitoire devra se déployer afin de répondre aux attentes et aux objectifs du projet de protection et de mise en valeur de la Cité-des-Hospitalières, soit:

- **Les valeurs patrimoniales de l'ensemble conventuel**
- **Les principes directeurs des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph**
- **Les thématiques d'occupations identifiées par la Ville et les Montréalais.es**
- **La vision de conservation et de régénération des jardins (en cours)**

Valeurs patrimoniales de l'ensemble conventuel

La Cité-des-Hospitalières est un complexe unique au sein du territoire montréalais. De par son caractère symbolique, son architecture, son histoire ou ses qualités paysagères, l'ensemble conventuel témoigne de nombreuses valeurs patrimoniales. Le projet d'occupation transitoire permettra aux Montréalais.es de s'approprier ce site unique dans une logique de continuité avec son histoire. Voici un bref survol des valeurs identifiées par l'énoncé d'intérêt patrimonial et qui ont guidé les propositions faites dans ce projet.

«La mise en valeur du site par la Ville de Montréal représente une occasion au XXIe siècle de prolonger le rôle et la contribution des Religieuses dans le développement de Montréal. L'actualisation de l'esprit du lieu passe par la formulation d'une nouvelle identité et la création d'un bien commun qui réfléteront les valeurs partagées par les acteurs de la collectivité et qui sauront mettre en valeur les différentes composantes de la propriété en un tout intégré, vivant, comme l'a été le couvent dans le passé».

- Plan d'action patrimoine VDM 2017-2022

source - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Valeur symbolique

La Cité-des-Hospitalières porte en elle-même le symbole du projet fondateur de Montréal. Les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph ont inscrit dans ses murs le sens de leur mission spirituelle: le soin des malades, des pauvres et des démunis. La force du sens symbolique d'un lieu est de permettre sa réactualisation menant à des significations qui s'inscriront dans la poursuite des principes directeurs des RHSJ et dans les valeurs et souhaits d'aujourd'hui pour le site. D'un projet spirituel à un complexe hospitalier moderne ouvert à tous, l'Hôtel-Dieu a su se réinventer tout en préservant sa valeur symbolique profonde. Le legs que font les RHSJ aux Montréalais.es est donc beaucoup plus qu'un bâtiment, c'est un symbole fort dont la signification devra se renouveler pour les années à venir.

Valeur historique

La Cité-des-Hospitalières témoigne d'une partie l'histoire de Montréal et d'une partie de l'évolution de la société montréalaise depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Par sa présence au pied du mont Royal, sa toponymie ou encore par son architecture, le site illustre bien le rôle qu'ont joué les institutions religieuses dans le développement urbain et social de la métropole.

Valeur paysagère

Depuis 1861, le paysage de la Cité-des-Hospitalières et de l'Hôtel Dieu n'a cessé de se transformer et de façonner l'identité paysagère du flanc est du mont Royal. Son organisation pavillonnaire imposante, la présence de son mur d'enceinte et les éléments verticaux comme le dôme sont autant d'emblèmes du paysage montréalais. Derrière ses murs, à l'abri de l'activité urbaine environnante, se déploie un tout autre paysage empreint de recueillement et de quiétude: c'est celui des jardins du couvent et de l'hôpital. Les valeurs paysagères de la Cité-des-Hospitalières sont donc multiples. Celles-ci devront être prises en compte et mises en valeur par les projets et les occupant.e.s qui les investissent.

Valeur architecturale et artistique

Le plan d'origine dessiné par l'architecte Victor Bourgeau témoigne de la mission et des activités des RHSJ à l'Hôtel-Dieu. Le couvent (la part de la communauté) et l'hôpital (la part des pauvres) se déploient de part et d'autre du dôme et de la chapelle (la part de Dieu). Cette dernière est ouverte vers le quartier dans l'axe de la rue Sainte-Famille. Bien que le couvent et l'hôpital soient aujourd'hui des entités complètement distinctes, cette imbrication tant symbolique que spatiale témoigne d'un ensemble architectural structuré au service d'une mission tournée vers la spiritualité et la guérison. Sa monumentalité, ses matériaux de qualité ou encore ses éléments stylistique et artistique donnent à ce bâtiment néo-classique et son site une grande valeur architecturale.

Valeur sociale

L'accueil et le dévouement sont au cœur de la mission des RHSJ. Si l'hôpital a été un lieu très fréquenté par la population montréalaise, l'ensemble conventuel et ses jardins sont restés un lieu de tranquillité, peu accessible à la population. Cette dualité, entre ouverture à la communauté et recueillement, devra guider le projet de requalification tout en recherchant une façon de l'inscrire dans notre mode de vie contemporain.

Les 5 principes des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph

Inscrits dans l'acte de vente, ces cinq principes directeurs représentent les fondements sur lesquels les RHSJ souhaitent voir la requalification de la Cité-des-Hospitalières. Gardiennes des lieux depuis la construction du bâtiment, les RHSJ ont imprégné les lieux de leur présence, de leurs valeurs et de leur mission. Ces principes sont donc un legs indissociable des bâtiments et de son site.

«Nous, Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph sommes appelées à être présentes aux multiples visages de notre monde, au cœur de la Cité-des-Hospitalières, en femmes de foi, libres pour aimer et servir»..

- Mission énoncée par les RHSJ en 2019

source - Album P.J. Gordon, 1909

1. La préservation de l'esprit du lieu
Préservée par une enceinte, la Cité-des-Hospitalières est un lieu d'intériorité, de recueillement et de contemplation. Cette idée qu'«ici on est ailleurs» doit être incarnée à travers un esprit de ressourcement et de vivre ensemble, tout en réactualisant la vocation au service de la personne et du mieux-être.

2. Le respect des valeurs de la congrégation et de sa mission spirituelle
L'ensemble conventuel et hospitalier de l'Hôtel-Dieu fut le véhicule par lequel les RHSJ ont incarné leur mission et leurs valeurs: la solidarité sociale, l'ouverture au monde et aux autres, tout comme le soin aux malades et aux moins nantis furent possibles grâce à une gestion rigoureuse de l'évolution du bâtiment. Cette évolution devra se poursuivre en tenant compte des valeurs et de la mission qui l'ont guidée depuis 1861.

3. La protection et la pérennisation du patrimoine bâti et naturel
La Cité-des-Hospitalières est un lieu au patrimoine multiple. Son patrimoine y est symbolique, social, historique, architectural et paysager. Afin de réactualiser sa vocation, le respect de ce patrimoine devra se faire en s'inspirant des usages qui lui ont donné forme au fil du temps.

4. La cohérence avec l'histoire du site
Les RHSJ souhaitent que le lieu s'actualise en tenant compte de l'histoire et des usages d'origine du site. Cette histoire devra contribuer à définir et actualiser l'identité collective du lieu, afin qu'elle puisse continuer à rayonner au-delà des murs d'enceinte pour tous les Montréalais.es.

5. L'ouverture sur la collectivité et la réponse à ses besoins
«Une part pour les pauvres, une part pour la communauté». Cette vocation en deux temps du site, insufflée par les RHSJ, implique que le lieu soit à la fois au service de la collectivité montréalaise et de ceux qui l'habitent. La requalification du site et les activités qui s'y déroulent devront donc pouvoir répondre de différentes façons à l'histoire du lieu, mais aussi à la réponse aux besoins contemporains de la collectivité.

Les thématiques d'occupation identifiées par la Ville de Montréal et les Montréalais.es

Depuis son acquisition, la Ville de Montréal a tenu différentes activités visant à préciser les usages les plus appropriés pour le site. Partant des valeurs patrimoniales, des principes directeurs des RHSJ, des aspirations des Montréalais.es et de ses propres objectifs pour le projet, la Ville a fait ressortir 9 thématiques d'occupations pour la Cité-des-Hospitalières. Ces thématiques d'occupations permettront d'identifier et de sélectionner les futur.e.s occupant.e.s en fonction de leur mission, de leur activité ou de leur contribution au projet. En plus des thématiques d'occupation propre au lieu, la Ville souhaite mettre de l'avant certains objectifs émanant de ses politiques. Pour plus de clarté, ces objectifs propres aux politiques de la Ville seront aussi présentés comme des thématiques d'occupation.

Enseignement, transmission des savoirs et des savoir-faire

Les RHSJ ont développé des expertises dans plusieurs domaines touchant de près ou de loin à la santé et à la vie en communauté. Plusieurs de ces savoirs et savoir-faire étaient transmis d'une religieuse à une autre au sein même de la communauté. Qu'il s'agisse du maraîchage, de la fabrication de fleur en tissu ou encore de la couture, les activités traditionnelles qu'elles exerçaient et se transmettaient quotidiennement touchaient tant au fonctionnement de la communauté qu'au fonctionnement de l'hôpital. Cette notion de transmission des savoirs et des savoir-faire pourra être reprise par les occupant.e.s et les Montréalais.es souhaitant participer au projet.

Leadership des femmes

La Cité-des-Hospitalières à la particularité d'avoir été habitée, gérée et développée par une communauté constituée exclusivement de femmes. La genèse de cette institution dévoile un important leadership assumé par les Sœurs Hospitalières. Au fil du temps, elles se sont impliquées dans le bien-être de la communauté locale, en plus d'œuvrer un peu partout à travers le monde. À Montréal, elles ont également participé au développement urbain de leur quartier. Avec discrétion, elles ont tenu plusieurs rôles: soignantes, formatrices, gestionnaires et femmes d'affaires brillantes, capables de prendre en charge chaque sphère de la vie en société. Cette notion de leadership des femmes devra être mise en valeur auprès des futur.e.s occupant.e.s.

Recherche, création et diffusion artistique et culturelle

Lors des activités publiques, les participants ont abordé l'idée de permettre des espaces de création, d'exposition et de partage. Les RHSJ ont pratiqué différentes activités artistiques sur le site, que ce soit le chant, la musique, la broderie, la peinture, etc. Cette vocation artistique au sens large devra être reprise par les futur.e.s occupant.e.s. Que ce soit par la lecture, la discussion, la création et le partage, la vocation culturelle de la Cité-des-Hospitalières pourra jouer un rôle d'interface avec la communauté. De plus, en offrant vue et accès aux jardins, elle deviendrait un lieu unique combinant nature et culture.

Accueil, soutien, entraide et hébergement

Les RHSJ entretenaient des liens étroits avec la collectivité. Bien que cloîtrées jusqu'aux années 50, elles veillaient au bien-être des malades et des plus démuni.e.s. Afin de conserver cette ouverture et cette bienveillance, les projets et les occupant.e.s accueilli.e.s au sein de la Cité-des-Hospitalières devront réinterpréter à leur manière ces notions de soutien et d'entraide, tant au sein du projet que par leur implication auprès des Montréalais.es.

Intériorité, contemplation, recueillement, mieux-être et spiritualité

Le site de la Cité-des-Hospitalières conserve des traces importantes du mode de vie des RHSJ. Étant un lieu de culte où les religieuses vivaient jadis cloîtrées, le site donne l'impression d'avoir défié le temps, de s'être abstrait du monde extérieur. Créée pour accéder à une vie de prière et de contemplation, de mieux-être et de santé, la Cité-des-Hospitalières invite tout naturellement au silence, au calme et au recueillement. Au-delà de l'architecture monumentale, cette impression d'être hors du temps et de la ville invite au silence et à la méditation; une atmosphère de plus en plus rare de nos jours que les futur.e.s occupant.e.s des lieux auront le devoir de réinterpréter.

Solidarité, équité et inclusion

Le développement de la métropole est réel lorsque toute personne peut utiliser les services offerts à l'ensemble de la population. Montréal s'emploie à rendre accessibles ses installations, services et activités. Cette notion de solidarité, d'équité et d'inclusion est aussi au cœur de la mission des RHSJ qui ont soigné les Montréalais.es sans égard à leur genre, leur origine ou leur statut économique. Le projet de la Cité-des-Hospitalières portera donc une attention particulière à l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'aux personnes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion sociale, économique ou culturelle.

Transition écologique et développement durable

La Ville de Montréal souhaite faire de la métropole une ville sobre en carbone, équitable et exemplaire. Sa volonté est de faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable en favorisant des initiatives touchant à l'économie circulaire, à la synergie industrielle ou encore aux stratégies d'approvisionnement responsable. Agricultrices urbaines avant l'heure, les RHSJ ont su gérer et opérer leur ensemble conventuel dans une logique d'autonomie grâce à leurs productions locales aux ressources limitées, et ce, depuis la fondation de l'Hôtel-Dieu. Le projet de la Cité-des-Hospitalières mettra donc de l'avant la transition écologique et le développement durable, tant pour la gestion du projet qu'avec ses occupant.e.s.

Créativité, innovation et économie sociale

La Ville s'engage à agir sur la base de trois principes d'action — rassembler, stimuler, rayonner — afin que la culture demeure au cœur de l'âme et de l'identité montréalaise. De plus, reconnue internationalement comme un territoire exemplaire pour l'économie sociale, Montréal a démontré au cours des dernières années qu'en plus de répondre à d'importants défis socio-économiques, l'innovation sociale et le milieu créatif sont des vecteurs de richesse collective et durable. Le projet de Cité-des-Hospitalières sera une opportunité d'accueil pour les projets et organisations porteurs. euses de créativité et d'innovation.

Besoins de la communauté, démocratie et participation

Montréal encourage les citoyen.ne.s ainsi que les divers acteurs.trices montréalais.es pouvant contribuer au développement social du projet à participer à sa réflexion et à sa mise en œuvre. Montréal veut être à l'écoute et mieux comprendre les besoins des différents groupes de la population afin d'y répondre adéquatement en s'assurant de la complémentarité des efforts, à l'échelle tant locale que régionale. Le développement de la Cité-des-Hospitalières misera donc sur la participation publique en ouvrant la porte à des organisations ou des citoyen.ne.s souhaitant s'impliquer dans le projet tout en répondant au besoin de la communauté.

La Cité-des-Hospitalières en transition

Présentation du projet d'occupation transitoire

Le projet transitoire à la Cité-des-Hospitalières veut paver la voie à la réalisation d'un bien commun pour la collectivité montréalaise. Pour y arriver, l'occupation transitoire permettra d'abord d'ouvrir les espaces inoccupés à des projets, des organisations et des initiatives souhaitant occuper et faire vivre le site à court terme. Le projet transitoire constitue donc un banc d'essai, tant pour développer un modèle économiquement viable que pour définir de nouveaux usages respectueux du bâtiment et de son histoire. En habitant les lieux, en y déployant leurs activités et en s'appropriant son patrimoine, les occupant.e.s transitoires participeront à définir et matérialiser une vocation à long terme pour la Cité-des-Hospitalières.

Une communauté élargie pour la Cité-des-Hospitalières

Les nouveaux venus

Les occupant.e.s régulier.ère.s

En plus de la Maison mère des Soeurs Hospitalières et du Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal déjà présents, le projet transitoire permettra d'accueillir de nouveaux.elles locataires qui occuperont eux aussi le site sur une base régulière. Ces nouveaux.elles voisin.e.s des RHSJ et du musée pourront occuper le site pour une durée de quelques mois à quelques années permettant ainsi d'élargir la communauté d'occupant.e.s régulier.ère.s de la Cité-des-Hospitalières. L'ancien couvent et les différents espaces de cet ensemble conventuel ont été conçus pour une vie en communauté. Ces nouveaux.elles occupant.e.s devront donc s'approprier et habiter les lieux dans une logique collective de partage et de rencontre au quotidien. Ces occupant.e.s régulier.ère.s seront sélectionné.e.s et accueilli.e.s via les quatre typologies d'occupation transitoire détaillées dans la section suivante.

Les occupant.e.s ponctuel.le.s

Qu'il s'agisse du grand réfectoire, de la chapelle, ou des des lieux extérieurs, la Cité-des-Hospitalières recèle des espaces aussi uniques que diversifiés. Le projet transitoire ouvrira la porte à des organisations ou des citoyen.ne.s souhaitant utiliser certains de ces espaces sur une base ponctuelle, pour une durée de quelques heures, d'une journée ou de quelques jours. Ce cadre d'utilisation ponctuelle permettra d'enrichir et d'élargir la communauté de la Cité-des-Hospitalières en tissant des liens avec des acteurs.trices locaux.les et métropolitain.e.s souhaitant y tenir des activités, des événements ou encore des rencontres. Ce cadre d'utilisation ponctuelle nommé hôtel à projets sera défini à la page 45.

Le public montréalais

Peu de Montréalais.es ont eu l'occasion de visiter les bâtiments et les jardins de la Cité-des-Hospitalières. La Ville souhaite donc que le projet transitoire permette à un plus grand nombre de Montréalais.es d'avoir la chance de découvrir ce site patrimonial emblématique. Plutôt que de prescrire une programmation publique définie à l'avance, le projet transitoire permettra aux occupant.e.s réguliers.ères et ponctuel.le.s de déployer, chacun.e à leur manière, une programmation qui profitera aux Montréalais.es. À titre d'exemple, le Musée des Hospitalières offre déjà des visites guidées du jardin au grand public. De la même manière, les activités et les événements proposés par les occupant.e.s régulier.ère.s et ponctuel.le.s du projet transitoire seront autant de portes d'entrée pour les Montréalais.es afin de s'approprier le site.

Les acteurs déja présents

Les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph

L'histoire des Religieuses hospitalières est enchâssée dans celle de Montréal. Depuis leur arrivée en 1659, ces femmes de foi ont mobilisé toutes les ressources et ont déployé tous les moyens à leur disposition pour accomplir la mission qui leur a été confiée, mission qui consiste à soigner, abriter et nourrir les pauvres et les malades de toutes origines et de toutes confessions. L'Hôtel-Dieu et son ensemble conventuel sont la matérialisation même de cette mission à Montréal. Gardiennes de ces lieux depuis sa construction en 1860, les RHSJ occupent aujourd'hui l'aile sud de la Cité-des-Hospitalières appelée la Maison des Hospitalières et qui répond davantage aux besoins des religieuses vieillissantes. Le transfert de la propriété à la Ville de Montréal est une étape importante dans l'histoire et l'évolution de l'ensemble conventuel, mais ne néglige en rien l'engagement RHSJ envers ce site emblématique. Les RHSJ souhaitent être présentes et s'impliquer dans la passation du flambeau aux futur.e.s occupant.e.s qui habiteront et animeront les lieux pour les années à venir.

Le Musée des hospitalières de l'Hôtel-Dieu

Le Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal occupe l'ensemble conventuel depuis son inauguration en 1992. Le musée est dépositaire d'un patrimoine unique retraçant l'histoire de Montréal, de la fondation de l'Hôtel-Dieu, de la vie des RHSJ et de l'évolution des soins et des sciences de la santé au Québec sur deux siècles. En plus de ses collections et de ses expositions, le musée offre des activités d'interprétation mettant en valeur certains lieux emblématiques comme le jardin, la chapelle ou la crypte. Le Musée des Hospitalières contribue déjà activement à la mise en valeur de l'ensemble du site. Bien qu'il occupe un espace défini, ses activités et sa mission rayonnent dans tout le monastère et participent à transmettre aux visiteurs l'esprit du lieu. Pour le projet transitoire, le musée agira comme gardien de l'histoire du lieu et guidera ses futur.e.s occupant.e.s vers une utilisation en continuité avec son patrimoine matériel et immatériel. Le projet transitoire permettra d'accueillir des occupant.e.s qui sauront aussi, chacun.e à leur manière, s'engager à la mise en valeur de la Cité-des-Hospitalières par leur mission et leurs activités.

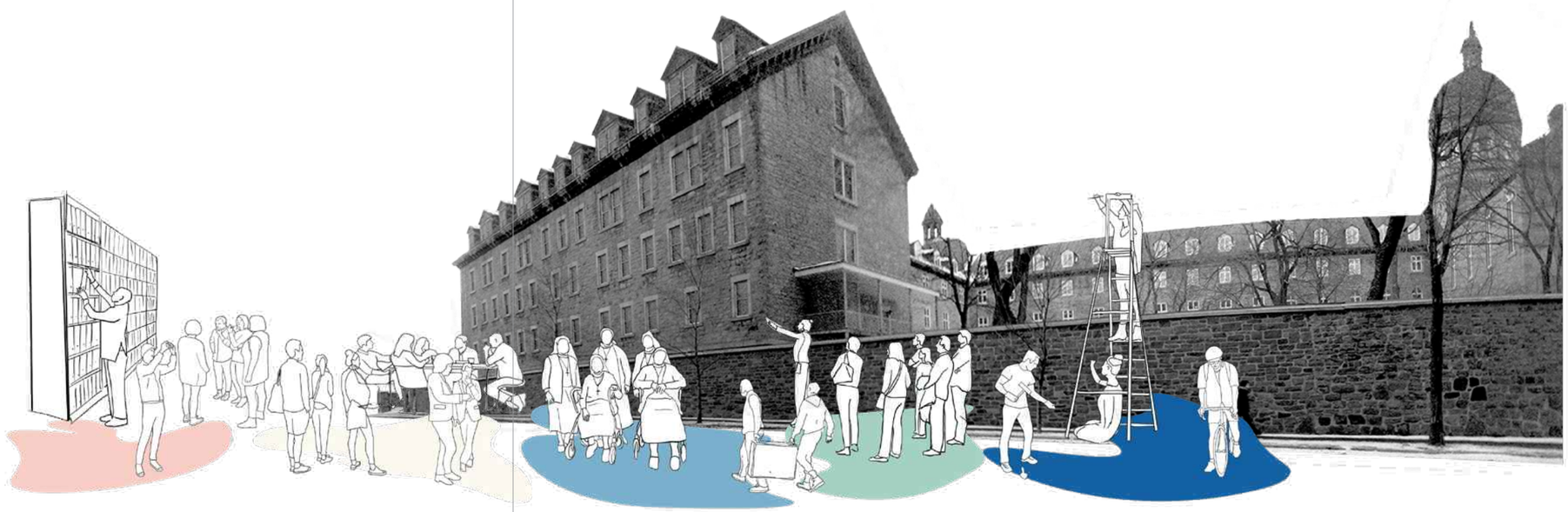

Les quatre typologies d'occupation transitoire

Que ce soit en occupant un espace sur une base régulière ou en utilisant un espace de façon ponctuelle, la Ville souhaite offrir au plus grand nombre d'acteurs.trices montréalais.es l'opportunité de participer au projet transitoire. Le projet présenté dans ce document propose donc un cadre d'occupation qui répond au cadre réglementaire, aux caractéristiques spécifiques des différents espaces ainsi qu'aux lignes directrices du projet énoncées dans la section précédente. Pour ce faire, le projet transitoire se décline en quatre typologies d'occupation. Ces typologies d'occupation permettront de sélectionner et d'accueillir les futur.e.s occupant.e.s en fonction de leur secteur d'activité, de leur mission et de leur utilisation de l'espace. Les quatre typologies d'occupation sont:

Espace commun
un lieu pour se rencontrer

Atelier
un lieu pour créer

Hébergement
un lieu pour atterrir

Espace de travail
un lieu pour s'impliquer

La définition de ces typologies d'occupation s'est appuyée sur les trois paramètres suivants:

1- Le cadre réglementaire

Le principal défi dans la définition des typologies d'occupation réside à trouver le juste équilibre entre, d'une part, les adaptations nécessaires des bâtiments et du cadre réglementaire pour permettre le déploiement du programme d'occupation transitoire souhaité et, d'autre part, la définition d'un tel programme minimisant les impacts sur le bâti et l'environnement patrimonial du site. Pour voir le jour, les usages proposés pour le projet d'occupation transitoire doivent répondre, entre autres, au règlement d'urbanisme de l'arrondissement, au Code de construction du Québec ainsi qu'au Code national de prévention des incendies. Les quatre typologies d'occupation proposées ont donc été conçues pour répondre de façon générale aux exigences de ce cadre réglementaire à court terme, et ce, en préconisant des travaux de mise aux normes minimaux. Toutefois, certaines propositions pourront nécessiter des modifications au cadre réglementaire municipal.

2- Les caractéristiques spécifiques des espaces

Les bâtiments de l'ensemble conventuel de la Cité-des-Hospitalières ont été conçus pour accueillir une vie en communauté religieuse. Chacun des espaces qui la composent a donc ses propres caractéristiques spatiales, fonctionnelles et patrimoniales. Les quatre typologies d'occupation transitoire ont été conçues pour répondre aux caractéristiques et au potentiel spécifiques de chacun de ces espaces dans une logique de «vie en communauté».

3- Les lignes directrices du projet

Chacune à leur manière, les quatre typologies d'occupation permettront au projet transitoire de s'inscrire dans les valeurs patrimoniales, les principes directeurs et les thématiques d'occupations identifiées pour le développement du site de la Cité-des-Hospitalières.

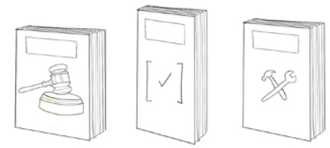

Le cadre reglementaire

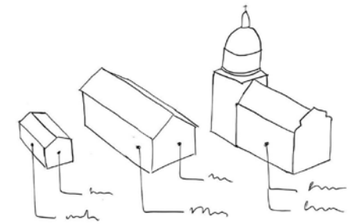

Les caracteristiques spécifiques des espaces

Les lignes directrices du projet

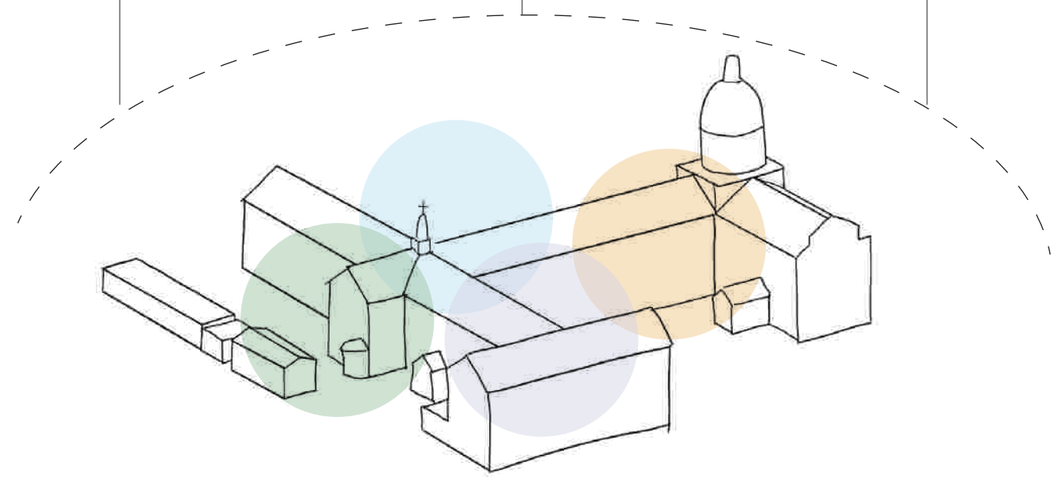

La mise en place graduelle des typologies d'occupation

Les différentes typologies d'occupation ne seront pas toutes mises en œuvre dès l'ouverture du projet transitoire. Leur implantation se fera graduellement, en fonction des travaux minimaux à réaliser pour permettre l'accueil de leurs occupant.e.s respectif.ive.s. Il faut donc voir le projet transitoire présenté dans ce document comme une série d'étapes menant à une occupation complète du bâtiment. Un phasage préliminaire sera présenté à la page 48.

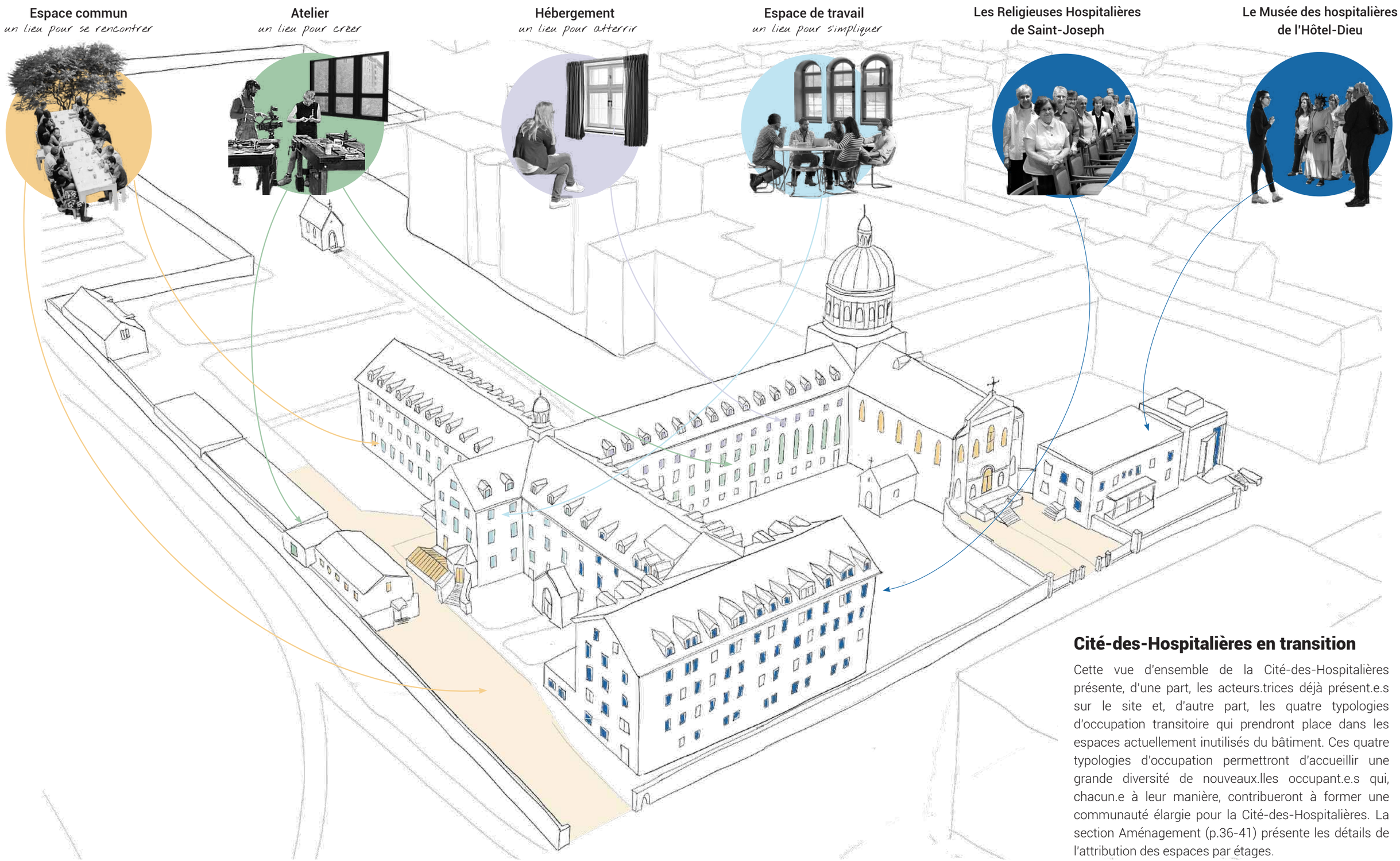

Cité-des-Hospitalières en transition

Cette vue d'ensemble de la Cité-des-Hospitalières présente, d'une part, les acteurs.trices déjà présent.e.s sur le site et, d'autre part, les quatre typologies d'occupation transitoire qui prendront place dans les espaces actuellement inutilisés du bâtiment. Ces quatre typologies d'occupation permettront d'accueillir une grande diversité de nouveaux.lles occupant.e.s qui, chacun.e à leur manière, contribueront à former une communauté élargie pour la Cité-des-Hospitalières. La section Aménagement (p.36-41) présente les détails de l'attribution des espaces par étages.

Espace commun, un lieu pour se rencontrer

À l'exception des visites guidées du Musée des Hospitalières, le site de la Cité-des-Hospitalières est historiquement resté fermé aux Montréalais.es. La Ville de Montréal souhaite permettre une découverte de ce site patrimonial par les Montréalais.es. Cette ouverture au public reste cependant délicate, car le site et son patrimoine sont empreints d'un esprit de recueillement, d'isolement et de ressourcement. La typologie d'occupation *espace commun* permettra d'articuler cette interface entre les occupant.e.s transitoires, les occupant.e.s actuel.le.s, les résident.e.s du quartier et les Montréalais.es. Qu'il s'agisse des espaces extérieurs, de la chapelle, du réfectoire, les occupant.e.s qui seront sélectionné.e.s dans la typologie *espace commun* auront pour mission de faire rayonner la Cité-des-Hospitalières en tissant des liens avec la communauté riveraine et métropolitaine.

Espaces extérieurs

Le mur d'enceinte bordant le site de la Cité-des-Hospitalières isole les espaces extérieurs du reste de la ville. Le plan directeur développé par le Service des grands parcs et du Mont-Royal et des sports identifie huit sous-ensembles sur la propriété de la Ville de Montréal ayant chacun des patrimoines matériels et immatériels qui les caractérisent. Dans la première phase du projet transitoire, trois de ces huit sous-ensembles seront mis à profit pour la typologie *espace commun*, soit la cour de la chapelle de la Sainte-Famille, la cour d'accueil et la cour de ferme (voir page 36). Ces trois sous-ensembles jouent le rôle de seuil entre le site et l'avenue des Pins. L'activation de ces trois espaces extérieurs par le projet transitoire permettra de tester et d'articuler l'ouverture contrôlée du site aux Montréalais.es tout en préservant la tranquillité des autres espaces intra-muros.

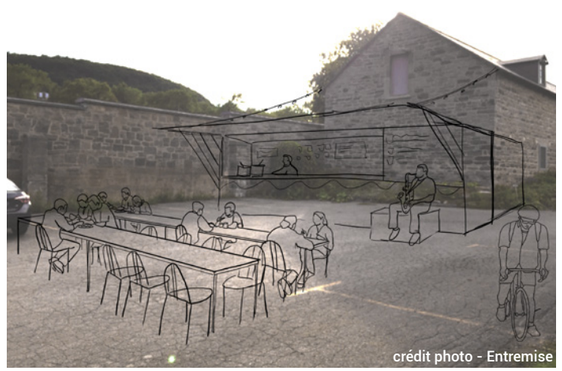

Espaces extérieurs - la cours de ferme

Espaces de liaison - la serre

Espaces d'accueil

La grille située au fond de la cour d'accueil donne accès à la cour de ferme et au reste des espaces intra-muros. Une fois passé ce seuil menant au jardin, les premiers espaces que rencontrent les visiteurs sont la serre et les bâtiments annexes. Ces deux espaces devront jouer le rôle primordial d'interface entre le jardin et le quartier. Les occupant.e.s transitoires de ces espaces devront accueillir le public sur le site tout en contrôlant l'accès au jardin. Une offre alimentaire qui respecte l'esprit et les valeurs du lieu est pressentie comme étant l'usage le plus approprié pour ces espaces d'accueil.

Espaces publics

Le réfectoire et la chapelle de la Sainte-Famille ont historiquement été des lieux de rassemblements pour les RHSJ, pour les patients de l'Hôtel-Dieu et pour les fidèles du quartier. Ces deux espaces intérieurs sont les seuls pouvant accueillir plus de 200 personnes au sein du bâtiment. Pour le projet transitoire, ces espaces seront l'occasion de permettre à un plus grand nombre de Montréalais.es d'entrer dans le bâtiment pour y découvrir ce patrimoine exceptionnel. Leurs fonctions d'accueil et de rencontres seront préservées et ces espaces seront mis à disposition tant pour des utilisations ponctuelles, pour les occupant.e.s régulier.ère.s, que pour les acteurs montréalais souhaitant en profiter et faire vivre ces lieux.

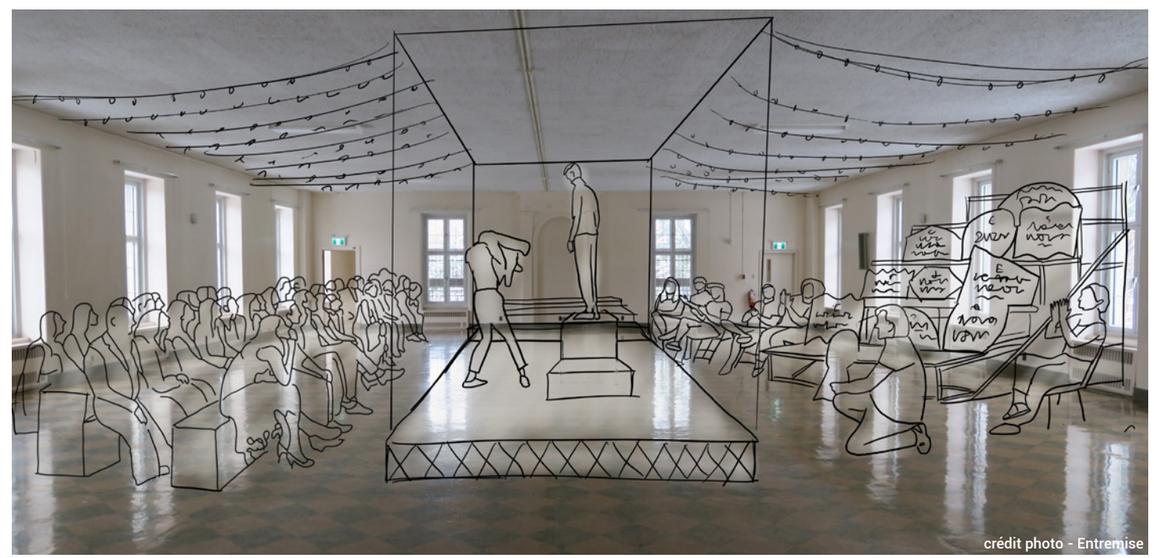

Espaces public - le réfectoire

Atelier, un lieu pour créer

La Cité-des-Hospitalières a toujours été un lieu d'autonomie, de fabrication, de création, de production et de fabrication *in situ*. Prenons en exemple l'atelier de couture, l'ancienne boulangerie, les dépendances du jardin qui hébergeaient un atelier d'ébénisterie, ou encore la longue tradition de fabrication de fleurs en tissu par les RHSJ pour les malades de l'Hôtel-Dieu. La typologie *atelier* permettra de réactualiser cette vocation productive du site en accueillant des artistes et des artisan.e.s qui souhaitent y pratiquer leur métier. La Cité-des-Hospitalières leur offrira un lieu inspirant, en retrait de l'effervescence de la ville et en plein cœur de Montréal. La typologie atelier offrira donc des espaces de création et de production légère mixtes ancrés dans une logique de valorisation des métiers traditionnels, de production locale et de partage des savoir-faire. En s'imprégnant de ce patrimoine matériel et immatériel, les pratiques artistiques et artisanales qui seront accueillies dans la typologie *atelier* pourront participer à actualiser et enrichir ce volet de l'histoire du site. De plus, dans une logique de partage de ressources entre les différents occupant.e.s du projet transitoire, les occupant.e.s de la typologie atelier pourront être invité.e.s à contribuer à la mise en œuvre de petits projets d'aménagement ou d'entretien au sein de la Cité-des-Hospitalières.

Espaces utilitaires

Plusieurs espaces de la Cité-des-Hospitalières gardent la trace de cette notion historique de production et d'autonomie propre à la vie en communauté. L'ancienne buanderie, l'ancienne boulangerie, l'ancienne salle de couture ou encore l'ancien salon de coiffure pourront être réinvestis par des artistes ou des artisan.e.s souhaitant s'inspirer de l'histoire de ces lieux ou utiliser les installations pour leurs pratiques respectives. Au sein de l'ensemble du projet, ces espaces utilitaires pourront retrouver un rôle de production locale et de transmission des savoir-faire.

Chambre de création

Espaces utilitaires - ancienne salle de musique

Boutiques/ateliers

Attenant à la cour de ferme, les anciennes boutiques/ateliers étaient des espaces dédiés à la réparation, la fabrication et la restauration pour les menus travaux de l'ensemble conventuel. Avec la chapelle et le pavillon Marie-Morin, ces espaces associés à la typologie atelier sont les seuls à être accessibles sans entrer dans le bâtiment principal. Les occupant.e.s accueilli.e.s dans ces espaces pourront donc possiblement profiter de cette ouverture partielle sur l'extérieur pour offrir des services, des activités et une programmation permettant une interface entre le jardin, le bâtiment et le quartier.

Chambres de création

Les anciennes chambres des RHSJ représentent plus d'un tiers des espaces dédiés au projet transitoire. Ces petites pièces monastiques sont toutes dotées d'une vue sur les jardins et portent en elles un esprit de recueillement et de ressourcement. La typologie atelier mettra ces espaces à la disposition d'artistes, d'artisan.e.s ou d'organismes culturels afin que ceux-ci y établissent leur lieu de création. Afin de permettre une certaine latitude dans l'appropriation de ces espaces par leurs occupant.e.s, les chambres identifiées pour les ateliers sont celles ayant une moins grande valeur patrimoniale.

Boutiques/atelier - ancien atelier

Hébergement, un lieu pour atterrir

Jusqu'à tout récemment, les Sœurs hospitalières habitaient les 40 petites chambres des niveaux 3 et 4. Ces chambres sobres et donnant sur les jardins témoignent de valeurs intrinsèques au bâtiment: l'hébergement et l'hospitalité. Afin de poursuivre cette vocation d'hôte, le projet transitoire mettra ces chambres à la disposition de personnes ayant besoin de répit et de ressourcement. Les modalités de la typologie *hébergement* seront cependant très délicates à mettre en œuvre. Plusieurs modèles seront testés dans une première phase: résidences d'artistes internationaux, hébergement de travailleurs.euses qui œuvreront sur le site, hébergement de jour de personne vulnérable ou encore accueil de Montréalais.es souhaitant se ressourcer quelques jours. Avant de s'arrêter sur un modèle définitif, cette phase pilote permettra de tester les outils de mise en oeuvre et de comprendre les besoins pour ce type d'usage tout en développant des partenariats avec des organisations spécialisées dans l'hébergement de clientèles spécifiques. Peu importe le ou les modèles qui seront retenus, cette vocation d'hébergement est inscrite dans l'histoire du lieu et les résident.e.s temporaires de ces chambres seront amené.e.s à participer à la vie et à la programmation de l'ensemble du projet. Ainsi, ils et elles pourront profiter plus que d'une simple chambre, mais bien d'un accès à une véritable communauté d'accueil.

Les petites chambres

Les vingt-sept petites chambres situées au 4e étage reprennent les mêmes divisions que le plan d'origine de Victor Bourgeau. Elles sont desservies par des salles de bain communes situées dans le corridor. La petite taille de ces espaces et leur fenêtre donnant sur les jardins leur confèrent un esprit monastique de recueillement et de répit. Les modèles d'hébergement qui seront testés pour ces chambres s'adressent à des artistes, des étudiant.e.s ou des visiteurs.euses de l'extérieur souhaitant résider quelques jours à la Cité-des-Hospitalières dans une logique de ressourcement et de retraite.

Espace de vie - Solarium 2e étage

Petites chambres - 3e étage

Les grandes chambres

Les dix-sept chambres situées au 3e étage ont été aménagées pour répondre aux besoins des RHSJ vieillissantes tout en constituant l'ancienne infirmerie du couvent. Ces chambres sont plus grandes que les chambres d'origine et sont toutes munies d'une salle de bain individuelle. Les modèles d'hébergement qui seront testés pour ces espaces seront donc propices à des séjours de plus longue durée et pourront accommoder des couples, des petits groupes ou des familles.

Les espaces de vie

Les chambres du 3e et 4e étage sont desservies par plusieurs espaces communs. À l'origine, les RHSJ utilisaient ces espaces comme des salons, lieux de repos, salles de lecture ou salles de rencontres. Leur vocation restera sensiblement la même pour la typologie *hébergement* et leurs usages restera dédiés aux personnes hébergées dans les chambres. Lors de la phase pilote, ces espaces de vie pourront être utilisés par des organisations partenaires des différents modèles d'hébergement.

Grandes chambres - 3e étage

Espaces de travail, un lieu pour s'impliquer

Depuis leur fondation en 1636, les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph sont venues en aide à un nombre incalculable de personnes en difficulté à travers le monde. Cette mission est inscrite dans les murs mêmes de la Cité-des-Hospitalières. En proposant des espaces de travail à des organisations ayant une mission sociale, le projet transitoire permettra de perpétuer cette vocation historique du bâtiment. La typologie *espace de travail* offrira donc des espaces de travail destinés aux organisations œuvrant en innovation sociale, en développement communautaire, en transition écologique ou encore en solidarité sociale. Ces occupant.e.s seront invité.e.s à partager leurs ressources et leurs connaissances. En déployant leurs activités respectives au sein du bâtiment, ils et elles actualiseront un principe cher aux RHSJ: la réponse aux besoins de la collectivité et de la communauté d'occupant.e.s.

Aires ouvertes

La salle des novices est une grande pièce à aire ouverte située au 3e étage au-dessus du réfectoire. Fenestrée sur trois côtés, elle est composée d'imposantes armoires murales en chêne. Les RHSJ utilisaient cette pièce comme lieu de conférence et de colloque pour leur congrégation. Certaines contraintes réglementaires rendent difficile sa réutilisation comme espace de rencontres événementielles. La salle des novices sera donc utilisée comme espace de travail à aire ouverte pour le projet transitoire. L'accueil d'organismes issus de l'économie sociale en démarrage propose d'ailleurs un parallèle laïque avec la fonction historique du noviciat quant à l'hébergement des jeunes femmes dans l'année précédant leur prise de vœux pour intégrer la Congrégation des RHSJ.

Aire ouverte - ancienne salle des novices 2e étage

Bureau - 2e étage

Bureaux

Le 3e et 4e étage comporte plusieurs petits espaces clos de 200 pi2 à 500 pi2 qui servaient de bureaux pour les sœurs officières de la communauté. Ces espaces de travail seront loués à des organisations œuvrant dans le milieu communautaire, social ou culturel. De par leur proximité avec les chambres de la typologie hébergement, certains de ces espaces de travail pourront être occupés par des organisations partenaires des modèles d'hébergement pour assurer une proximité avec leur clientèle.

Espaces de réunions

Plusieurs espaces qui longent le corridor central du rez-de-chaussée permettent les rencontres et constituent le foyer de la vie communautaire des RHSJ. La salle Catherine-Macé, par exemple, fut aménagée à l'emplacement de l'ancien réfectoire pour être ensuite utilisée comme espace de réunion et de consultation de documents. Dans le projet transitoire, ces espaces garderont leurs fonctions communes. Un calendrier de réservation permettra de les mettre à la disposition des occupant.e.s réguliers.ères, des organisations du quartier ou encore des Montréalais.es souhaitant y tenir une rencontre ou une activité.

Espaces de réunion - RDC

Aménagement et usages

Rez-de-chaussée

Proposition d'occupation

Premier seuil entre le public et les occupant.e.s du projet transitoire, le rez-de-chaussée sera un cadre d'accueil où ateliers d'artistes et espaces publics se chevaucheront. Vitrine publique des occupant.e.s de la Cité-des-Hospitalières, il servira d'espace de sensibilisation au projet transitoire tout en offrant un premier accès public dans l'enceinte du lieu. Nous pourrons également envisager une offre alimentaire pour favoriser les échanges entre le public et les occupant.e.s.

Superficie locative nette totale

17 625 pi²	**TOTAL**
3 620 pi²	Espace de travail
4 050 pi²	Espace commun
5 013 pi²	Atelier
4 942pi²	Chapelle, espace commun

Valeurs patrimoniales*

Les anciennes boutiques	■■□□□
Maison Marie Morin	■□□□□
Corridor Est-Ouest	■■■■■
La chapelle	■■■■■
La procure	■■■■□
Ancien choeur des religieuses	■■□□□
Croisement des ailes de 1859	■□□□□

**Les valeurs patrimoniales attribuées sont un extrait du rapport de la firme Beaupré Michaud[4], se référer au rapport pour le détail des valeurs. Cinq carrés noirs étant la plus haute valeur patrimoniale.*

Approche architecturale

Des activités de co-design menées de concert avec les occupant.e.s permettront d'élaborer un aménagement permettant une cohésion entre les occupant.e.s et une appropriation qui réponde aux critères de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti. L'aménagement d'un espace de rencontre extérieur permettra de contrôler les accès au jardin ainsi qu'au bâtiment principal.

[4] La Cité-des-Hospitalières d'hier à demain: Principes directeurs de conservation et d'aménagement de la Cité-des-Hospitalières, Beaupré Michaud et associés, Architectes en collaboration avec Jonathan Cha, 19 et 18 novembre 2019.

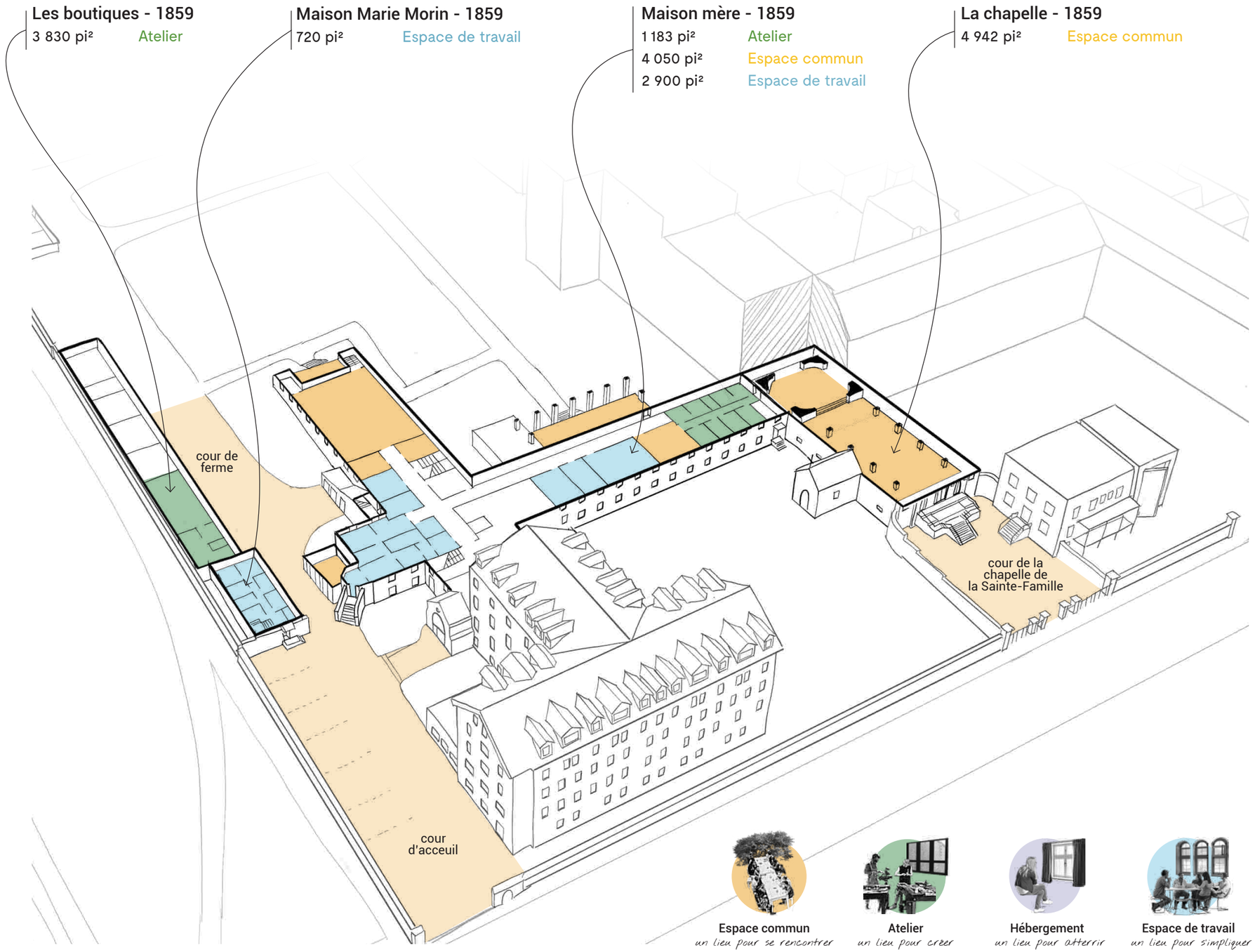

Aménagement et usages

2e étage

Proposition d'occupation

Cet étage est le premier qui offre des espaces d'hébergement comportant **18 chambres** aménagées avec salle de bain complète. Ces espaces permettent d'envisager la mise en place d'un hébergement à moyen terme. Une stratégie devra être élaborée avec des partenaires-occupants pour la gestion des espaces. Cet étage sera réservé aux occupants de la Cité. Nous y trouverons quelques espaces de travail pour les organismes sélectionnés.

Superficie locative nette totale

11 347 pi²	**TOTAL**
4 808 pi²	Espace de travail
1 250 pi²	Espace commun
1 109 pi²	Atelier
4 180 pi²	Hébergement

Valeurs patrimoniales*

Aile Est-Ouest de 1859	■□□□□
La chapelle	■■■■■
Noviciat de 1932	■■■■□
Croisement des ailes de 1859	■□□□□
Salle de communauté	■■■□□

**Les valeurs patrimoniales attribuées sont un extrait du rapport de la firme Beaupré Michaud[4], se référer au rapport pour le détail des valeurs. Cinq carrés noirs étant la plus haute valeur patrimoniale.*

Approche architecturale

Des activités de co-design menées de concert avec les occupant.e.s permettront d'élaborer un aménagement permettant une cohésion entre les occupant.e.s et une appropriation qui réponde aux critères de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti.

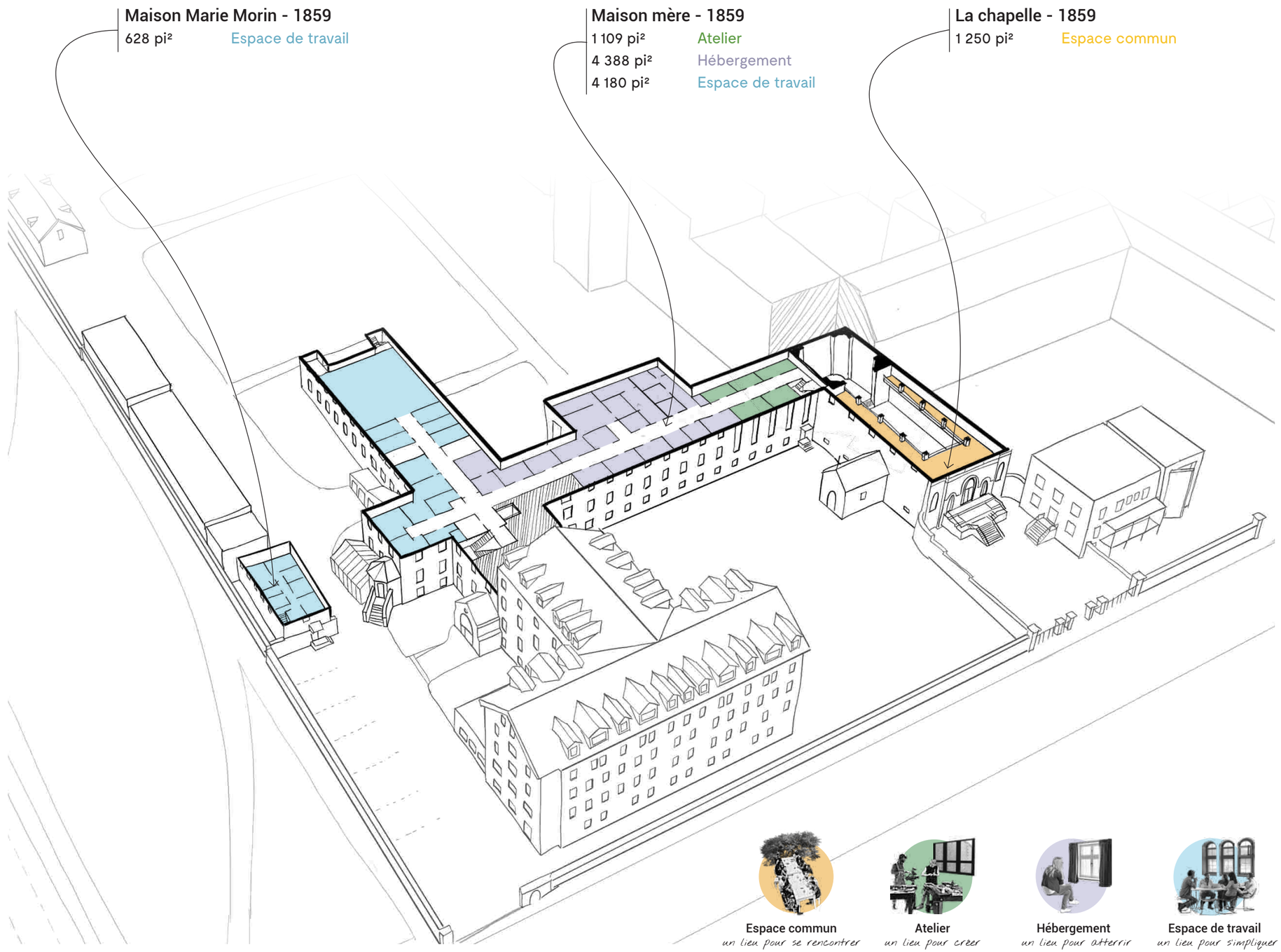

[4] La Cité des Hospitalières d'hier à demain: Principes directeurs de conservation et d'aménagement de la Cité des Hospitalières, Beaupré Michaud et associés, Architectes en collaboration avec Jonathan Cha, 19 et 18 novembre 2019.

Aménagement et usages

3e étage

Proposition d'occupation

Dernier niveau accessible au projet transitoire, le 3e étage est principalement composé de chambres munies d'un lavabo. Un usage d'hébergement temporaire à court terme est à préconiser. Les espaces de travail peuvent être imaginés comme des espaces desservant cet usage.

Superficie locative nette totale

8 415 m²	**TOTAL**
3 341 pi²	Espace de travail
1 250 pi²	Espace commun
1 262 pi²	Atelier
2 562 pi²	Hébergement

Valeurs patrimoniales*

Aile Est-Ouest de 1859	■□□□□
Ancienne lingerie	■□□□□
Ancienne baignoire	■■■□□
Ancienne roberie	■■■□□
La chapelle	■■■■■
Dôme de la chapelle	■■■■■
Croisement des ailes de 1859	■■■□□

**Les valeurs patrimoniales attribuées sont un extrait du rapport de la firme Beaupré Michaud[4], se référer au rapport pour le détail des valeurs. Cinq carrés noirs étant la plus haute valeur patrimoniale.*

Approche architecturale

Des activités de co-design menées de concert avec les occupant.e.s permettront d'élaborer un aménagement permettant une cohésion entre les occupant.e.s et une appropriation qui réponde aux critères de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti.

[4] La Cité-des-Hospitalières d'hier à demain: Principes directeurs de conservation et d'aménagement de la Cité-des-Hospitalières, Beaupré Michaud et associés, Architectes en collaboration avec Jonathan Cha, 19 et 18 novembre 2019.

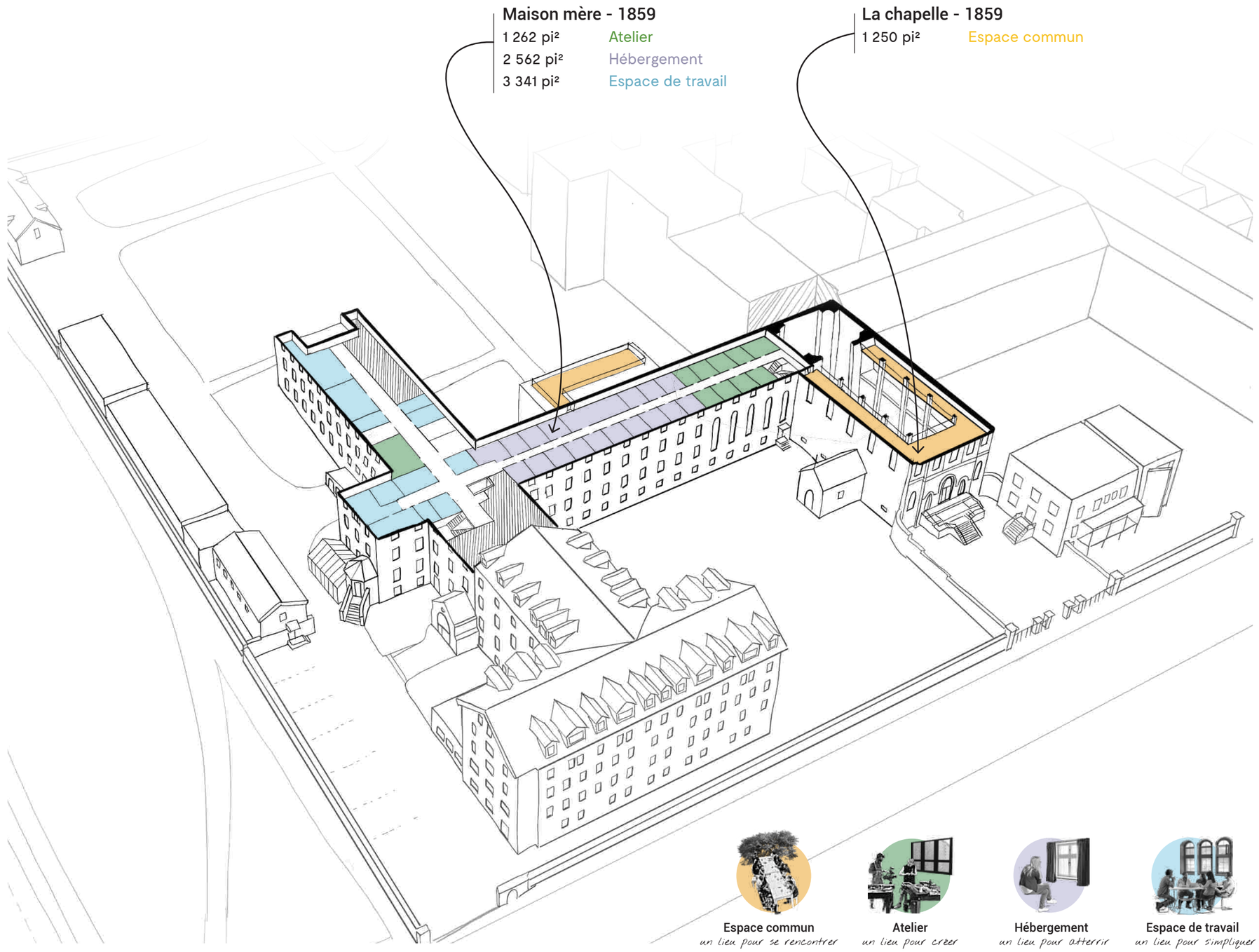

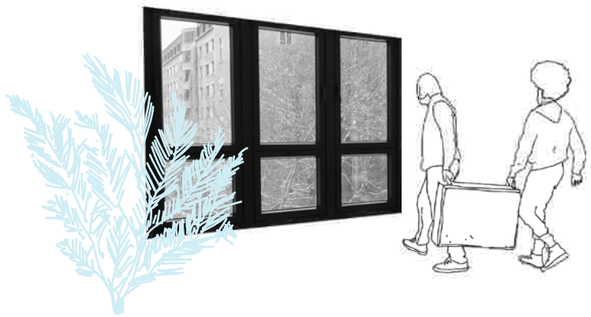

Mise en œuvre du projet transitoire

Un développement en plusieurs phases

crédit photo - Entremise

La mise en œuvre d'un projet transitoire doit s'adapter aux différentes parties du site et des bâtiments. Concernant la Cité-des-Hospitalières, sa réussite réside principalement dans l'accompagnement et la définition d'un cadre qui guidera les étapes de développement du projet, et ce, dans le respect des valeurs et de l'esprit du lieu ainsi que dans l'application des lignes directrices établies par les RHSJ, la Ville de Montréal et les Montréalais.es. Basé sur une approche intégrée, le projet transitoire sera développé afin que cette expérimentation contribue à définir une nouvelle vocation pour la Cité-des-Hospitalières.

Les deux phases du projet transitoire

Avant toute occupation régulière du bâtiment principal, des travaux touchant à la mise aux normes et à la sécurité incendie devront être planifiés. Toutefois, des travaux de sécurité mineurs seront réalisés à court terme afin de permettre l'accueil de projets ponctuels dès 2021. Afin de s'adapter à l'échéancier des travaux, la mise en œuvre du projet transitoire se déroulera en deux phases. Lors de la première phase, un bureau de permanence ainsi qu'un hôtel à projets seront mis en place afin de rendre accessibles certaines parties du site à des projets ponctuels d'une durée de 1 à 30 jours. Lors de la deuxième phase, des appels à candidatures seront lancés afin de sélectionner des occupant.e.s réguliers.ères pour chacune des typologies d'occupation.

Phase 1: s'approprier le site par l'occupation ponctuelle

L'objectif principal de la phase 1 est d'amorcer le projet transitoire en permettant aux Montréalais.es de s'approprier, petit à petit, le site et la démarche transitoire. Deux composantes du projet seront mises en place dès 2021, soit le bureau de permanence et l'hôtel à projets. Ces deux composantes permettront de tisser des liens avec des organisations montréalaises, des acteurs.trices du quartier et des initiatives prometteuses en vue de l'occupation régulière prévue pour la phase 2. La phase 1 doit donc être comprise comme une forme d'étude de marché ou un banc d'essai qui guidera le développement du projet transitoire.

Bureau de permanence - phase 1

Présentation

Afin de réaliser le projet transitoire, un bureau de permanence prendra place à la Cité-des-Hospitalières. Au bureau de permanence, des référent.e.s pourront accueillir les visiteurs et les futur.e.s occupant.e.s. Ce bureau jouera le rôle de quartier général pour coordonner le projet transitoire, favoriser les liens dans cette future communauté et les activités qui s'y dérouleront. À mi-chemin entre un kiosque d'information et un bureau de chantier, la mission du bureau de permanence sera de développer des liens avec la collectivité, favoriser les synergies entre les occupant.e.s, développer une gouvernance participative et guider le projet transitoire vers une vocation pérenne.

Le rôle du bureau de permanence sera amené à évoluer au cours du projet transitoire. Pour la phase 1, le bureau de permanence sera d'abord un lieu d'échange et de rencontre visant à ouvrir la démarche transitoire au grand public et aux occupant.e.s potentiel.le.s. Véritable vitrine du projet transitoire, le bureau de permanence sera le lieu physique où les nombreux paramètres du projet transitoire pourront être visualisés, clarifiés et discutés avec les visiteurs.euse.s. Outre son rôle de vitrine, le bureau de permanence s'assurera du bon fonctionnement de l'hôtel à projets en coordonnant son appel à candidatures, ses communications et sa programmation.

Les référent.e.s

On nomme référent.e.s les différentes personnes chargées de la mise en œuvre des responsabilités du bureau de permanence. Les référent.e.s sont des personnes-ressources avec une vraie connaissance du territoire d'insertion, de ses acteurs.trices et de ses réalités. Ciblé.e.s comme porte d'entrée pour coordonner la diversité des activités et des occupant.e.s de la Cité-des-Hospitalières, les référent.e.s centraliseront les demandes, mettront en relation les occupant.e.s et les orienteront vers les bons interlocuteurs en fonction de leurs besoins. La présence des référent.e.s sur le site permettra d'éviter de tout figer en amont et donnera la latitude nécessaire pour laisser place à l'imprévu, à l'innovation et à la bonne idée inattendue.

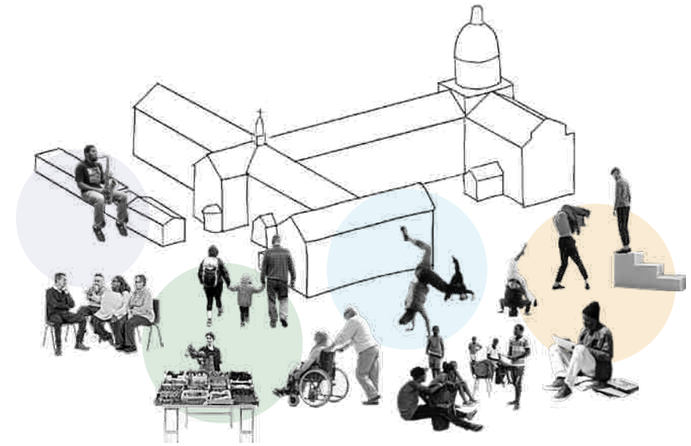

Hôtel à projets

Présentation

La stratégie transitoire pose l'hypothèse que les différents espaces du bâtiment ont un grand potentiel d'occupation dans leur état actuel. La mise en place de l'hôtel à projets constituera un premier pas pour valider cette hypothèse dans une optique d'utilisation ponctuelle des espaces de la Cité-des-Hospitalières.

Depuis l'acquisition du site, la Ville de Montréal reçoit régulièrement des demandes pour utiliser le bâtiment pour quelques heures ou quelques jours. L'hôtel à projets établira un cadre à travers lequel les prochaines demandes pourront être évaluées, sélectionnées et accueillies dans le respect des grands principes du projet de mise en valeur et de protection de la Cité-des-Hospitalières. L'hôtel à projets a pour but de stimuler la participation publique en misant sur l'action et l'utilisation du lieu.

Premier jalon du projet transitoire, la première phase de l'hôtel à projets sera déployée en amont de l'implantation des autres types d'occupations régulières. Lors de cette phase, l'hôtel à projets rendra disponibles les espaces non utilisés du bâtiment ce qui nous permettra de comprendre l'intérêt des Montréalais.es pour le site, de révéler le potentiel d'utilisation des différents espaces et d'entreprendre l'appropriation de la Cité-des-Hospitalières par la communauté montréalaise. Par ailleurs, cette première phase permettra de tester le marché pour l'utilisation ponctuelle des espaces de la Cité-des-Hospitalières et ainsi développer un modèle financier et une grille tarifaire en vue de la phase 2.

Processus de sélection de l'hôtel à projets

Un appel à candidatures pour l'hôtel à projets sera lancé en 2021 pour des individus ou des organisations souhaitant utiliser le bâtiment pour une durée de 1 à 30 jours consécutifs. Les propositions devront respecter l'histoire du site, ses valeurs et ses lignes directrices. Un formulaire de candidature en ligne permettra de proposer une activité, un événement, un cours, une rencontre, une clinique d'un jour, une résidence de création, une conférence, une représentation artistique, etc. Les propositions reçues seront analysées à chaque deux semaines et celles-ci recevront une réponse et entente d'utilisation dans un délai de trois à cinq semaines. Les candidatures seront analysées par le bureau de permanence et validées par le comité de sélection de la Ville. Ces derniers évalueront si les initiatives pourront incarner une ou plusieurs des 9 thématiques d'occupations présentées dans la première section du présent document et, suivant la typologie d'occupation développée, analyserons la cohérence de leur proposition avec l'espace dans lequel leur projet pourrait se tenir.

Phase 2: mettre en valeur le site par l'occupation régulière

Dès que le processus de mise aux normes le permettra, le projet transitoire passera en phase 2. Lors de cette phase, des appels à candidatures seront lancés pour chacune des quatre typologies d'occupation. La phase 2 permettra d'amorcer la définition d'une vocation pérenne pour la Cité-des-hospitalières en occupant l'ensemble du bâtiment sur une base régulière.

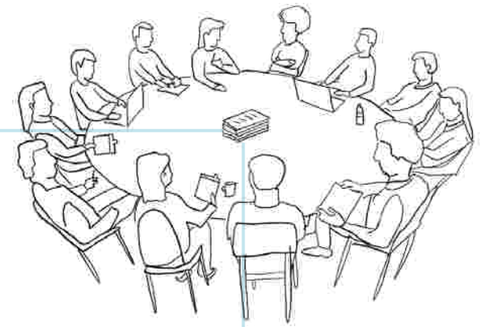

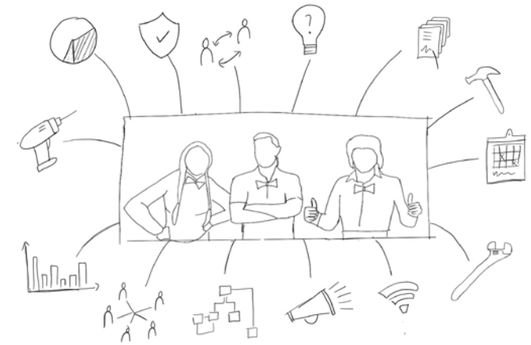

Activation des quatre typologies d'occupation

La Cité-des-Hospitalières est une propriété publique. À cet effet, le projet transitoire donnera l'occasion à une diversité de personnes, d'organisations et d'initiatives de louer des espaces au sein du bâtiment. Les quatre typologies d'occupation présentées dans la section précédente guideront la sélection et l'accueil des futurs occupant.e.s en fonction de leur secteur d'activité, de leur mission et de leur utilisation de l'espace. Une fois sélectionnés, ceux-ci pourront signer des contrats de location allant de quelques mois à quelques années

Processus de sélection
Le processus de sélection s'appuiera sur différents outils : l'appel à candidatures, les critères de sélection et le comité de sélection. Chacun de ces aspects sera ajusté en fonction de deux paramètres: la nature des occupations déterminées par les différentes thématiques d'occupation identifiées par la Ville et les Montréalais.es et les caractéristiques spécifiques des différents espaces du bâtiment liées aux typologies d'occupation.

Les appels à candidatures
Différents appels à candidatures seront mis en place pour chacune des thématiques d'occupation. Ces appels à candidatures permettront aux occupant.e.s potentiel.le.s de comprendre les paramètres d'utilisation du bâtiment, les caractéristiques des espaces disponibles ainsi que les objectifs spécifiques des différentes typologies d'occupation.

Les critères de sélection
Les critères de sélection s'appuieront sur le respect des lignes directrices du projet. Les candidatures seront évaluées par un comité de sélection via une grille de critères. Certains critères seront pondérés différemment en fonction des typologies d'occupation visées, de la nature des différents espaces et des caractéristiques spécifiques aux différents espaces. De façon générale, les critères d'évaluation viseront à s'assurer que les occupant.e.s choisi.e.s puissent s'inscrire dans l'histoire et dans la vocation à long terme du site. La compatibilité de l'initiative avec une ou plusieurs des thématiques d'occupation présentées dans la première section du document sera donc prise en compte pour l'ensemble des candidatures reçues.

Le comité de sélection
Le comité de sélection aura la responsabilité d'interpréter les principes directeurs, les valeurs et les objectifs du projet transitoire. Le comité de sélection sera composé de représentants des différents services responsables de la Ville et de représentants des occupants actuels, soit les RHSJ et le Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu. Des personnes additionnelles, selon le type de proposition, pourraient être appelées à siéger temporairement à ce comité.

- **Enseignement, transmission des savoirs et des savoir-faire**
- **Accueil, soutien, entraide, solidarité et hébergement**
- **Leadership des femmes**
- **Intériorité, contemplation, recueillement, mieux-être et spiritualité**
- **Recherche, création et diffusion artistique et culturelle**
- **Solidarité, équité et inclusion**
- **Transition écologique et développement durable**
- **Créativité, innovation et économie sociale**
- **Besoins de la communauté, démocratie et participation**

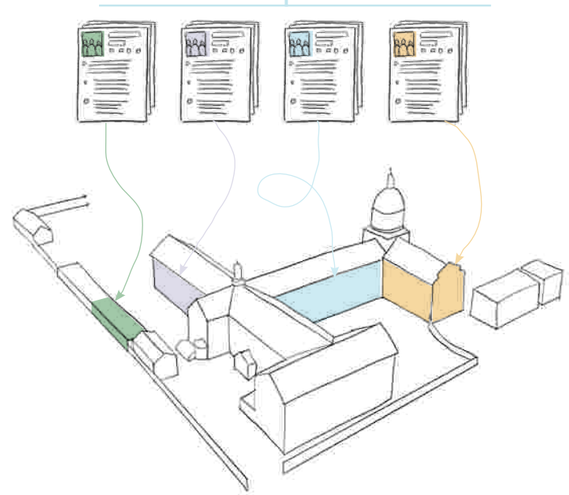

Bureau de permanence phase 2

Lors de la phase 2, le bureau de permanence sera, encore une fois, responsable du bon fonctionnement du projet transitoire en coordonnant la programmation, en documentant et évaluant les résultats du projet, en facilitant la communication interne et externe et en s'assurant d'optimiser les synergies entre les différent.e.s occupant.e.s du projet transitoire. Tiers de confiance entre le propriétaire et les occupant.e.s, le bureau de permanence aura pour responsabilité d'accompagner le projet vers une vocation qui respectera les valeurs et principes directeurs de la Cité-des-Hospitalières, le cadre réglementaire et les objectifs de viabilité financière de la Ville. Les objectifs du bureau de permanence pour la phase 2 peuvent se résumer ainsi:

- Assurer une gestion rapide, efficace, transparente et centralisée
- Faire rayonner le projet, ses occupant.e.s et son patrimoine sein de la communauté locale et métropolitaine
- Créer un sentiment d'appartenance et de communauté au sein des occupant.e.s
- Permettre l'appropriation du bâtiment par les occupant.e.s dans le plus grand respect du patrimoine
- Assurer que les occupant.e.s contribuent activement au maintien, à la mise en valeur et au rayonnement du site et de son histoire
- S'assurer de remplir les objectifs, les valeurs et les orientations du projet de protection et de mise en valeur

Échéancier préliminaire

La stratégie transitoire part de la prémisse que le projet parfait répondant à l'ensemble des principes, des valeurs et des attentes nécessite de la rigueur et un travail minutieux, mais aussi une ouverture à l'innovation et l'incconu. Plutôt qu'une solution idéale, le projet transitoire propose un processus itératif d'occupation pouvant guider le projet vers des pistes de solutions. Le projet transitoire devra donc être considéré comme le chantier expérimental du projet pérenne.

Comme tout chantier, le projet transitoire se fera par étape. Les thématiques d'occupation proposées dans le projet transitoire posent différents défis en termes d'aménagement. Si certaines thématiques peuvent être activées rapidement, d'autres nécessiteront de préciser des contrats, d'effectuer des travaux mineurs et d'établir des partenariats. Nous envisageons donc un échéancier d'occupation qui s'adaptera à ces différentes contraintes. Sachant cela, voici l'échéancier préliminaire du projet transitoire:

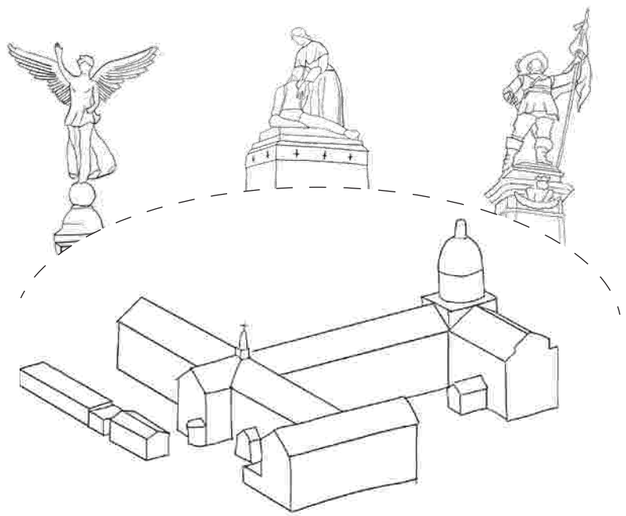

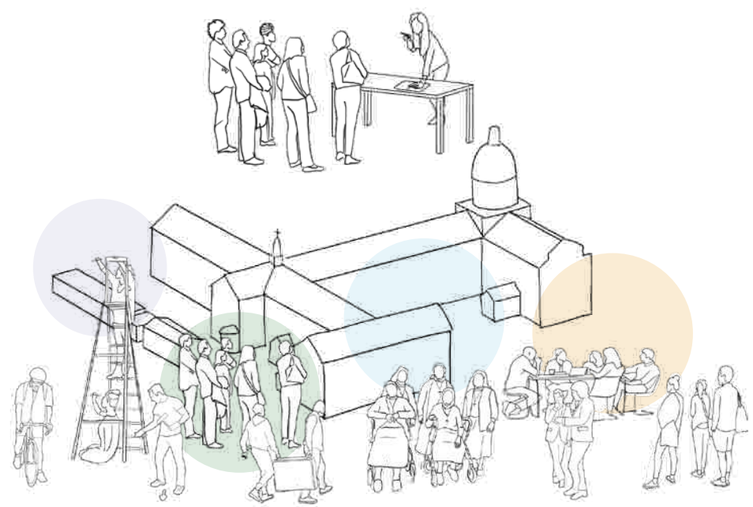

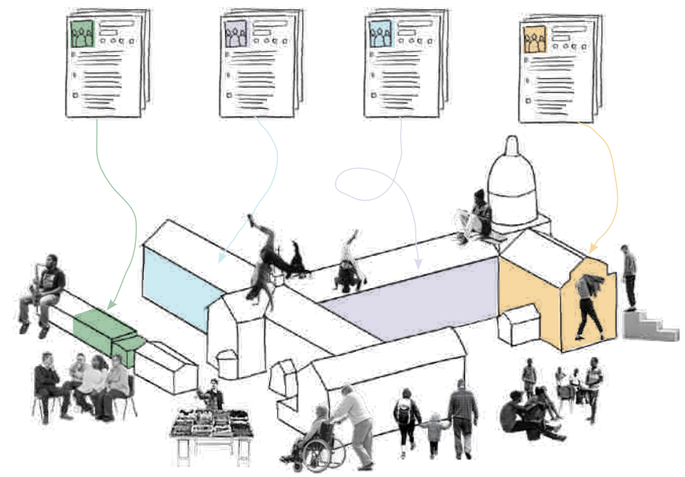

Pré-projet

Printemps 2017
Acquisition du site par la Ville de Montréal

Printemps 2019
Prise de possession des lieux par la Ville de Montréal

Automne 2019 - Automne 2020
Définition des grands principes et élaboration du projet transitoire

Phase 1 du projet transitoire

Hiver 2021
Travaux de mise à niveau et de sécurisation minimaux

Hiver - Automne 2021
-Ouverture du bureau de permanence
-Lancement de l'hôtel à projets
-Accueil d'occupant.e.s ponctuel.le.s
-Planification des travaux de mise aux normes

Automne 2021
Début des travaux de mise aux normes

Phase 2 du projet transitoire

Hiver 2022
-2e phase de l'hôtel à projets
-Appel à candidature pour les quatre typologies d'occupation

Printemps 2022
Emménagement des premiers.ières occupant.e.s réguliers.ères

Printemps 2022 +
Structuration du projet transitoire vers une proposition de vocation pérenne

Boîte à outils

Pour la réussite du projet collectif

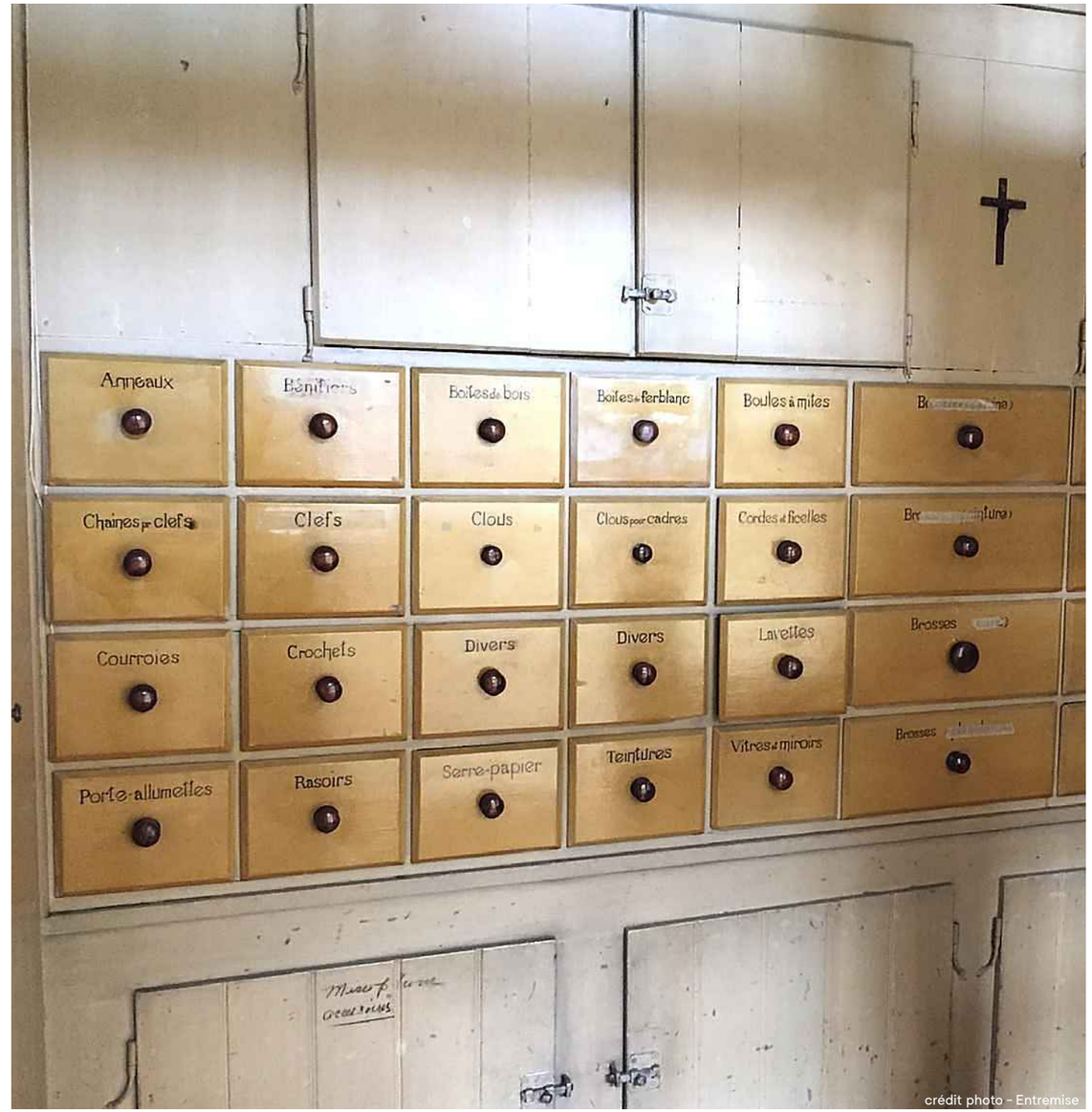

crédit photo - Entremise

L'occupation transitoire est plus qu'une simple location temporaire d'espace à bas coût. Les nombreux exemples internationaux ont démontré l'importance de certains outils pour la réussite d'un projet. Que ce soit pour fédérer une communauté d'occupant.e.s, pour faire émerger une gouvernance participative ou encore pour évaluer les impacts transitoires sur la vocation à long terme, plusieurs outils seront déployés dès l'ouverture du projet de la Cité-des-Hospitalières pour assurer son succès.

- Une gouvernance participative et évolutive pour définir collectivement une vocation pérenne
- Des ententes de réciprocité et une mise en commun pour faire émerger une communauté d'occupant.e.s solidaire
- Une programmation ouverte et une communication centralisée pour faire rayonner le site et ses occupant.e.s hors des murs

Une gouvernance participative et évolutive

Une gouvernance adaptée au transitoire

La Ville de Montréal a établi une structure de gouvernance pour la gestion et le développement du projet de mise en valeur et de protection de la Cité-des-Hospitalières (voir page 9). À l'heure actuelle, cette gouvernance est responsable des décisions tant stratégiques qu'opérationnelles concernant le site. Lors de la phase 2, un modèle de gouvernance spécifique au projet transitoire sera développé. Celui-ci visera à intégrer les occupant.e.s transitoires dans les décisions opérationnelles touchant l'aménagement, la programmation ou encore les règles d'utilisation et de vivre-ensemble. À terme, l'idée est de permettre aux occupant.e.s et à la communauté gravitant autour du projet de devenir des parties prenantes pour la définition d'un projet pérenne.

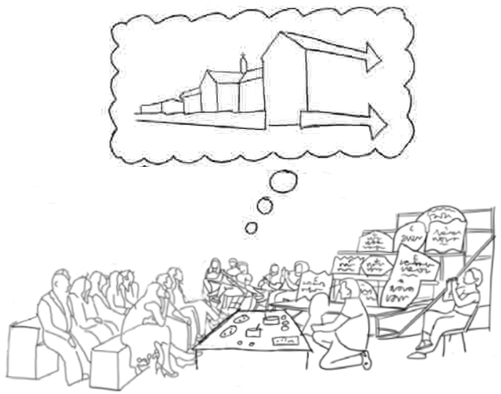

Vers l'établissement d'un cadre collectif

Une des visées du projet transitoire et de sa gouvernance participative et évolutive est de faire émerger une constitution pour la Cité-des-Hospitalières. La constitution sera le socle du modèle de gouvernance, car elle devra, à terme, pouvoir faire office de guide et de référence, tant pour les décisions stratégiques que pour les décisions quotidiennes. Du latin *cum* signifiant «ensemble» et *statuo* signifiant «fixer» ou «établir», une constitution est définie comme une loi fondamentale qui régit les droits, les libertés et les obligations des individus et organisations partageant un même territoire. Tout comme pour un État, l'intérêt d'établir une constitution pour la Cité-des-Hospitalières serait d'adopter collectivement des règles qui s'appliqueront à tous uniformément. La définition d'un modèle de gouvernance participatif et d'une constitution est un projet de longue haleine et se développera par étape. À court et moyen terme, le projet de la Cité-des-Hospitalières sera donc géré, opéré et encadré par la Ville de Montréal.

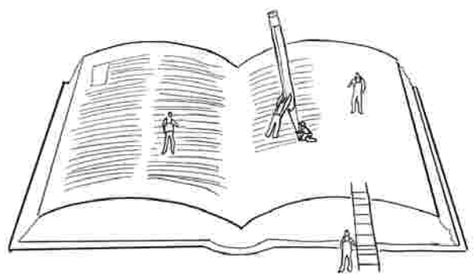

Des ententes de réciprocité et une mise en commun

Mise en commun

Les groupes qui participent à un projet transitoire sont attirés, en grande partie, par la possibilité de faire partie d'une communauté. Même si les individus et les groupes sélectionnés auront des espaces dédiés afin de mener à bien leur mission, ils auront aussi accès à un grand nombre d'espaces communs afin de faciliter la mise en place de cette communauté, de renforcer les liens de confiance et d'encourager la mise en commun des ressources. Certains occupant.e.s pourront être présent.e.s pendant toute la durée du projet transitoire, d'autres viendront y participer de façon ponctuelle. Dans tous les cas, un des objectifs du projet transitoire portera sur la contribution de chaque occupant.e à développer et enrichir l'esprit de communauté et à contribuer à la définition du projet pérenne.

Mise en commun des espaces
Une des clés pour créer un esprit de communauté et un sentiment d'appartenance à un lieu est le partage de certains espaces communs. Ce sont des lieux de rencontre, d'échange et de débat qui permettent de tisser des liens entre les occupant.e.s ainsi que d'optimiser l'utilisation du bâtiment.

Mise en commun des connaissances et des savoir-faire
Les nombreux projets et organisations qui occuperont le bâtiment auront différentes compétences. Ces expertises pourraient être complémentaires et leur partage au sein de la communauté de la Cité-des-Hospitalières pourrait bénéficier à tous. Le bureau de permanence s'assurera de diffuser ces expertises au sein du projet et à l'externe afin de promouvoir et d'amorcer d'éventuels partenariats ou collaborations entre les occupant.e.s et la communauté gravitant autour du projet. Ces expertises pourront aussi être mises à profit, tant dans la gestion quotidienne du bâtiment que dans la définition à long terme du projet.

Mise en commun des équipements et des ressources
La mise en commun des équipements et des ressources a deux objectifs : réduire l'empreinte écologique et alléger le poids financier des occupant.e.s et du projet. Des stratégies de mutualisation seront mises en place par le bureau de permanence, que ce soit le partage de certains équipements (imprimante, projecteur, système audio, voiture) ou le partage de ressources humaines (comptabilité, bénévolat, administration, etc.).

Ententes de réciprocité

Par définition, la réciprocité qualifie «un échange équivalent entre ce qui est reçu et ce qui est donné». L'entente de réciprocité est donc l'outil qui permettra d'induire une culture de participation et d'engagement des occupant.e.s dans le projet transitoire. L'objectif de cette entente est d'assurer que les occupant.e.s ne seront pas considéré.e.s uniquement comme des locataires, mais aussi comme des hôtes qui veilleront sur les lieux et participeront à la vie commune du projet. Les occupant.e.s seront invité.e.s à contribuer à l'échelle de leur capacité, que ce soit par le partage de compétences et connaissances, la mise à disposition de leurs matériel et outils ou l'organisation d'activités profitant à tous. Étant donné la grande diversité de projets et d'activités qui se développeront sur le site, il est essentiel que l'entente de réciprocité permette, lui aussi, une grande souplesse dans les façons de s'impliquer. Pour lui donner forme, des ententes adaptés seront signés entre le gestionnaire et chaque occupant.e: ils mentionneront la forme de réciprocité à laquelle s'engageront les occupant.e.s.

Une programmation ouverte et une communication centralisée

Communications

Communications externes

L'objectif principal des communications externes est de faciliter la compréhension, la participation et la mobilisation du public autour du projet. Les Montréalai.e.s doivent pouvoir se retrouver dans les nouveaux usages qui prendront place au sein de la Cité-des-Hospitalières. Il sera donc important d'informer le grand public de ce projet innovant qui touche ce lieu emblématique. Le défi sera de transmettre les paramètres du projet transitoire, de présenter les différentes organisations qui y prendront part et d'exposer les avancées et l'évolution du projet. L'ensemble de ces outils de communications seront sous la responsabilité du bureau de permanence en étroite collaboration avec la Ville de Montréal

Communications internes

L'esprit de communauté étant au cœur du projet de la Cité-des-Hospitalières, les communications internes devront être particulièrement efficaces et structurées. Que ce soit pour rendre compte des décisions prises dans les différentes instances de gouvernance, organiser les rencontres, informer les occupant.e.s des activités de leurs voisin.e.s, mettre en lien des projets complémentaires ou diffuser la programmation aux occupant.e.s. L'outil de communication interne le plus essentiel au bon fonctionnement sera de nature humaine : la présence continue des référent.e.s au bureau de permanence disposés à répondre aux demandes, informer les visiteur.euse.s et mettre en relation les représentant.e.s des différents projets.

Programmation ouverte

Que ce soit à travers l'hôtel à projets dans la phase 1 ou par les activités déployées dans la typologie espace commun de la phase 2, l'intention du projet transitoire est de permettre une programmation ouverte et participative. Le rôle du bureau de permanence et des référent.e.s sera de faciliter et encourager cette programmation ouverte grâce à un soutien technique, logistique et humain. Le bureau de permanence fera également en sorte que cette programmation soit perçue et comprise comme un ensemble cohérent. Plutôt qu'une série d'événements isolés, le bureau de permanence présentera au grand public une programmation continue et cohérente portée par les occupant.e.s du projet transitoire. Par exemple, un calendrier public centralisera et diffusera les événements et activités ouverts au public pour les Montréalais.es souhaitant y participer.

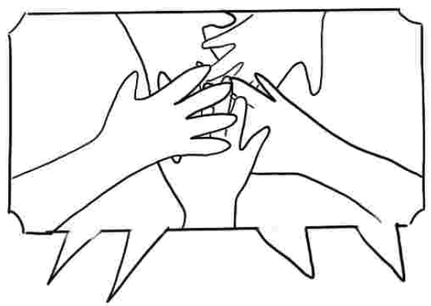

Quelques exemples internationaux

L'occupation graduelle - phasage

Habiter autrement les centres-bourgs

Requalification d'espaces commerciaux vacants

Châteldon, France - 2012-2013

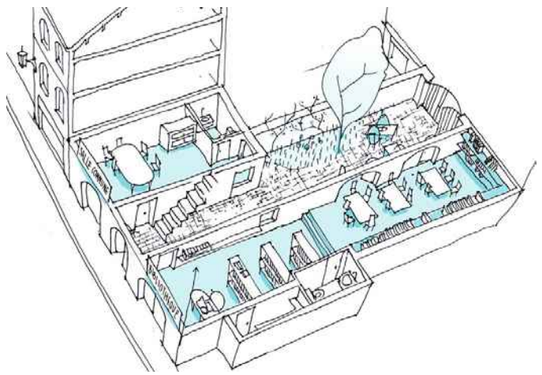

Source: Collectif Etc.

- http://www.collectifetc.com/realisation/au-p-o-i-l/

Mené par un processus étude-action, le Collectif Etc s'est installé en résidence à Châteldon afin d'accueillir des habitants variés des petits centres-bourgs ruraux. L'objectif de cette recherche est d'identifier les freins et leviers au développement de projets en centre-bourg et d'inventer une méthodologie transposable. Le point de départ de l'intervention est de croire à la force des ressources locales, présente ou à révéler. Le collectif s'est donc installé à Châteldon, a récolté des informations des citoyens et a émis les hypothèses de projets ressortissants de ces discussions. Les citoyens ont eu l'occasion d'échanger sur ces options, de les tester en temps réel et de choisir à l'aide d'un vote, celles à développer dans le projet pérenne.

Tri postal

Occupation progressive et réversible

Saint-Gilles, Belgique - Depuis 2019 - en cours

Source: Communa - http://www.communa.be/lieux/tri-postal/

Communa, gestionnaire de l'occupation temporaire du Tri postal, réactive un bâtiment près de la gare du Midi, à l'abandon depuis vingt ans. Tout au long des travaux de réaffectation, le bâtiment est habité. Une première phase d'occupation a débuté avant même que le système de chauffe ne soit installé. Les occupant.e.s ont su s'adapter aux conditions connues. Depuis lors, les travaux avancent simultanément aux occupations.

La programmation ouverte - hôtel à projets

La friche La Belle de Mai

Pluralité et diversité des organismes

Marseille - 2010-2013

Source: La Friche - http://www.lafriche.org/fr/la-friche

La Friche La Belle de Mai est une revitalisation de l'ancienne usine de la Seita en environnement de découverte, de création et d'innovation. Lieu de travail accueillant 70 organismes variés avec une programmation de 600 activités par années, la Friche est devenue un véritable espace public, hautement convoité avec plus de 450 000 visiteurs par an. La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) a été formée pour habiter, orchestrer les différents acteurs impliqués et mieux répondre aux besoins de fonctionnement et d'aménagement. La SCIC, présidée par l'architecte Patrick Bouchain, rassemble dans son conseil d'administration collaboratif des usagers du site et des institutions publiques.

Hôtel Pasteur

Réappropriation graduelle de l'Hôtel Pasteur

Rennes, France - Depuis 2012 - en cours

Source: Hôtel Pasteur - http://www.hotelpasteur.fr/

L'Hôtel Pasteur a commencé à accueillir des porteurs de projets dès le début, malgré les travaux majeurs d'étanchéité du bâtiment. Le concept de foisonnement comme activation du lieu encourage l'occupation, même si elle semble précoce. Les acteurs qui s'y étaient installés ont agi à titre de gardiens des lieux, s'assurant du bon fonctionnement et de la sécurité des lieux. Après ces travaux, l'Hôtel accueille d'autres occupant.e.s, selon deux composantes. Premièrement, une école maternelle a rapidement été inaugurée au rez-de-chaussée puisque ce manque d'institution scolaire était un besoin urgent du quartier. Deuxièmement, un hôtel à projets est réalisé afin d'accueillir différents porteurs de projets éphémères, selon la disponibilité d'espace et la complémentarité des projets.

« L'ouvrage doit rester ouvert, «non fini», et laisser un vide pour que l'utilisateur ait la place d'y entrer pour s'en servir, l'enrichir sans jamais le remplir totalement, et le transformer dans le temps. »

Patrick Bouchain
Architecte

entremise

Hôtel à projets

Fiche de paramètres - Cité-des-Hospitalières en transition

Mise en contexte p.2
Admissibilité des propositions p.4
Processus de sélection p.6
Entente d'utilisation ponctuelle des espaces p.7
Cheminement des candidatures p.8

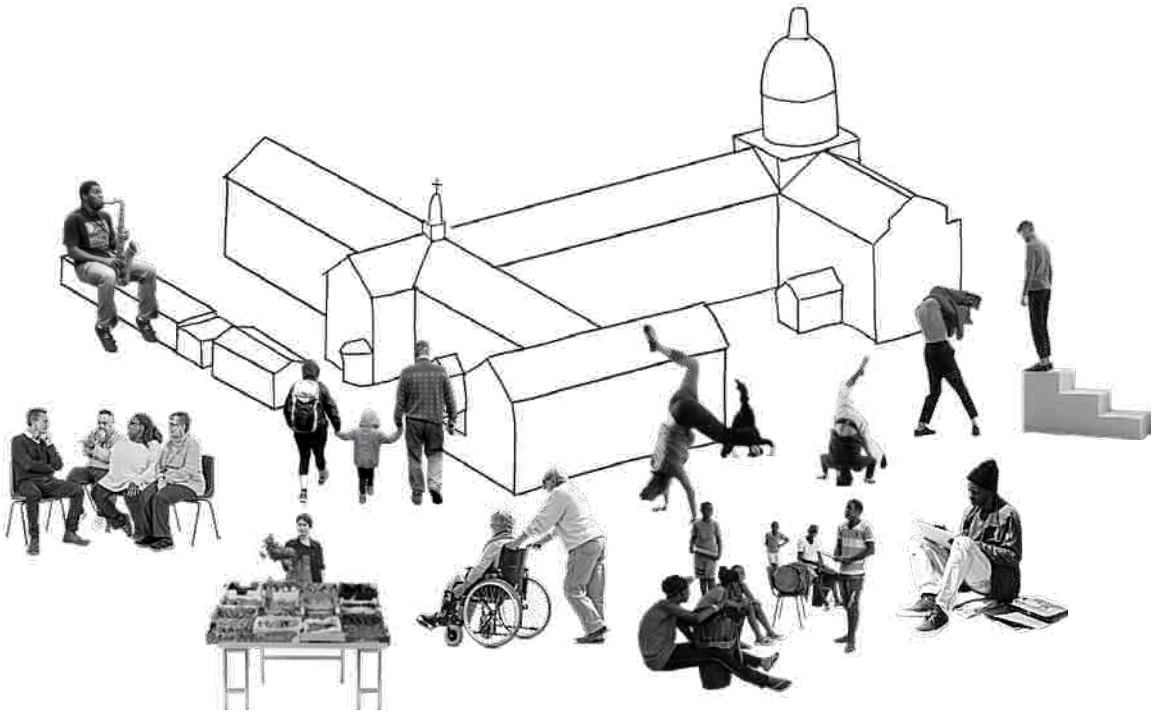

Présenté à :

Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Ville de Montréal
801 rue Brennan, 4e étage,
Montréal (Québec) H3C 0G4

21.09.2020

Mise en contexte

Présentation de l'hôtel à projets

La stratégie transitoire pose l'hypothèse que les différents espaces du bâtiment ont un grand potentiel d'occupation dans leur état actuel. La mise en place de l'hôtel à projets constituera un premier pas pour valider rapidement cette hypothèse dans une optique d'**utilisation ponctuelle des espaces de la Cité-des-Hospitalières par des acteurs externes.** Depuis l'acquisition du site, la Ville de Montréal reçoit régulièrement des demandes pour utiliser le bâtiment pour quelques heures ou quelques jours. L'hôtel à projets établira un cadre à travers lequel ces demandes et bien d'autres pourront être évaluées, sélectionnées et accueillies dans le respect des grands principes du projet de mise en valeur et de protection de la Cité-des-Hospitalières. L'hôtel à projets doit donc être compris comme une forme de participation publique misant sur l'action et l'utilisation du lieu. L'hôtel à projet se déclinera en deux phases. Le présent document présente les paramètres et les modalités pour la Phase 1 de l'hôtel à projet. L'objectif étant de miser sur l'expérience de cette première phase cette phase afin d'affiner le modèle en vue de la phase 2.

Phase 1
Premier jalon du projet transitoire dans son ensemble, la première phase de l'hôtel à Projet sera déployée en amont de l'implantation des autres types d'occupations régulières. Lors de cette phase, l'hôtel à projets mettra à disposition des espaces non utilisés du bâtiment afin de bien comprendre l'intérêt des acteurs intéressés par le site, de révéler le potentiel d'utilisation de différents espaces et d'entreprendre l'appropriation de la Cité-des-Hospitalières par le public montréalais. Cette première phase permettra par ailleurs de tester le marché pour l'utilisation ponctuelle des espaces de la Cité-des-Hospitalières et ainsi développer un modèle financier et une grille tarifaire en vue de la phase 2. La phase 1 de l'hôtel à se déroulera sur 6 mois.

Phase 2
Une fois testé, ajusté, budgété et éprouvé dans la phase 1, le modèle de l'hôtel deviendra une composante intégrée au projet transitoire dans son ensemble. Certains espaces seront ciblés pour accueillir en continu la phase 2 de l'hôtel à projet sur toute la durée de l'occupation transitoire.

Les objectifs de l'hôtel à projets

Appropriation par le public

- Mettre à profit pour la communauté montréalaise des espaces non utilisés d'un magnifique bâtiment public en amorçant concrètement l'occupation transitoire
- Faire connaître et faire rayonner le bâtiment et son patrimoine auprès du public montréalais
- Nourrir la réflexion sur le sens du lieu et de son interprétation par le public montréalais
- Offrir un cadre pour accueillir les demandes d'utilisations ponctuelles.

Définition du projet transitoire

- Tester la fonctionnalité des lieux et les types d'activité qu'il est possible d'accueillir
- Comprendre et identifier les besoins pour l'utilisation ponctuelle des espaces
- Identifier et rencontrer des occupants potentiels et des partenaires d'occupation pour la suite
- Faire émerger les potentiels d'utilisations des espaces en fonctions de leur caractéristique spécifique et de leur histoire
- Tester, à petite échelle, les mécanismes pour le projet transitoire, soit le processus de sélection, le rôle du bureau de permanence, la sécurité et l'accès au site.

Facteurs de risques

Situation COVID-19
Dans le contexte actuel de la COVID-19, plusieurs éléments peuvent influencer le déroulement de l'hôtel à projets. En effet, on constate qu'un nombre important d'organisations ainsi que leurs activités sont actuellement au ralenti et cela pourrait avoir des effets sur le taux de participation. Sachant que plusieurs activités pourraient se dérouler simultanément sur le site, nous pouvons considérer la probabilité que les porteurs de projet puissent être rebutés par les risques de contamination en participant au projet. L'évolution des mesures sanitaires devra donc être prise en compte pour l'ouverture de l'hôtel à projet et les modalités d'utilisation devront être ajustées en conséquence.

Conditions de réussite

Gratuité
Afin de s'assurer de rejoindre un plus grand nombre de porteurs de projet et de recevoir suffisamment de propositions pour faire vivre l'hôtel à projets, la gratuité lors de cette première phase permettra de maximiser l'intérêt des porteurs de projet.

Facilité
Afin de garantir une certaine facilité dans le processus et la mise en oeuvre de l'hôtel à projets, il est important de mettre sur pied un guichet unique et facile d'utilisation pour les personnes souhaitant candidater à l'hôtel à projet.

Admissibilité des propositions

Comme mentionné précédemment, les deux principaux objectifs de l'hôtel à projets sont de permettre l'appropriation du site par le public montréalais et de préciser les paramètres du projet transitoire par l'utilisation ponctuelle des espaces. Afin de remplir ces objectifs, l'admissibilité des activités et des événements accueillis se basera sur trois critères;

1- La nature des propositions
2- Le respect des lignes directrices pour le développement du projet
3- La conformité aux conditions d'Accueil

1-Nature des propositions

Les valeurs patrimoniales présentées dans l'énoncé d'intérêt patrimonial, les principes directeurs énoncés par les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph et les orientations d'occupations identifiées par la Ville font ressortir cinq catégories d'activités ou d'événements réalisables dans le cadre de l'hôtel à projets. Afin d'être admissibles, ceux qui participeront à l'appel à candidatures devront démontrer que leurs propositions s'inscrivent dans l'une de ces catégories:

- **Culturelle / artistique**
- **Communautaire**
- **Étucative**
- **Sociale**
- **Bien-être et spiritualité**

2- Respects lignes directrices pour le développement du projet

Les propositions devront démontrer qu'elles s'inscrivent dans un(e) ou plusieurs des lignes directrices qui guideront le projet de protection et de mise en valeur du site de la Cité-des-Hospitalières. D'une part, cette stratégie d'admissibilité permettra aux utilisateurs du site de se sensibiliser aux nombreuses valeurs, orientations, principes directeurs, et objectifs du projet. D'autre part, la réponse aux lignes directrices par des propositions d'utilisation concrètes permettra d'alimenter la réflexion quant à l'interprétation du sens du lieu par le public montréalais et la Ville de Montréal. Les neuf lignes directrices présentées ci-dessous guideront le processus de sélection des propositions en évaluant si les propositions sont en accords ou en contradiction avec celles-ci (voir processus de sélection pour plus de détails).

- **Enseignement, transmission des savoirs et des savoir-faire**
- **Accueil, soutien, entraide, solidarité et inclusion**
- **Transition écologique et développement durable**
- **Rencontres et partage**
- **Leadership des femmes**
- **Créativité, innovation et économie sociale**
- **Intériorité, contemplation, recueillement, mieux-être et spiritualité**
- **Recherche, création et diffusion artistique et culturelle**
- **Besoins de la communauté, démocratie et participation**

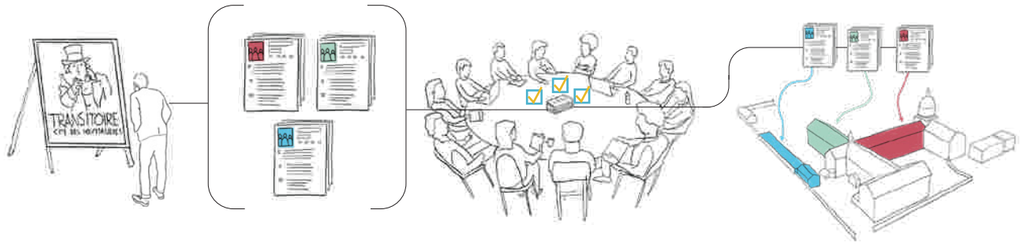

3-Conformité aux conditions d'accueil

Les conditions d'accueil constituent les balises légales, réglementaires, contractuelles et opérationnelles qui encadreront l'utilisation du site pour l'hôtel à projets. Ces conditions d'accueil seront détaillées dans l'appel à candidatures afin que les porteurs de projet puissent présenter des propositions recevables.

Utilisation non-commercial de l'espace
Aucune vente de produits sur place n'est autorisée. Cependant, si l'activité ou l'événement du porteur de projet implique une inscription payante, le prix pour la participation devra suivre la logique du "prix libre" par l'affichage d'un prix suggéré avec la possibilité de payer en fonction de ses capacités.

Condition COVID 19
L'appel à candidatures présentera les mesures sanitaires prescrites par la CNESST ainsi que les mesures additionnelles en ciblant certains secteurs d'activité en fonction de l'évolution des prescriptions par les autorités. Les porteurs de projet devront démontrer les mesures qu'ils comptent mettre en place pour s'y conformer.

Cadre d'utilisation des espaces intérieurs
Un cadre d'utilisation du bâtiment (exigence propriétaire) sera fourni par le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville (SGPI) et sera inclus en annexe de l'appel à candidatures. Ce cadre d'utilisation présentera les balises légales et réglementaires en termes d'activités permises, de nombre de personnes autorisé ou d'autorisation nécessaire pour la tenue de certaines activités.

Proposition à coût nul pour la Ville
Afin de permettre la gratuité de l'utilisation ponctuelle de l'espace par les porteurs de projet, les propositions devront être réalisables sans coût additionnel pour la Ville de Montréal.

Cadre d'utilisation des Jardins
Les propositions souhaitant utiliser les jardins devront se conformer aux règles d'utilisations et au calendrier fournis par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. La nature des activités et des événements permis pourra varier en fonction des secteurs des jardins.

Disponibilité des représentants / accompagnateur Ville de Montréal
Pour de raison de responsabilité et de sécurité, les activités et les événements accueillis sur le site devront être faits en présence d'un responsable délégué par la Ville de Montréal. Ces responsables pourront être soit un représentant d'Entremise, soit un gardien Garda, soit un employé de la Ville de Montréal.

Processus de Sélection

Comme énoncé précédemment, le processus de sélection se basera sur trois critères d'admissibilité, soit:

1. La nature des propositions
2. La réponse aux lignes directrices
3. La conformité aux conditions d'accueil

Les questions posées dans l'appel à candidatures permettront de récolter les informations nécessaires pour l'évaluation de ces trois critères d'admissibilité. En se rendant disponible aux questions et aux précisions par téléphone et en personne, le bureau de permanence permettra de s'assurer que les porteurs de projet puissent répondre le mieux possible aux critères d'admissibilités avant de candidater.

1- Comité de présélection
Le rôle du comité de présélection sera de faire un tri et d'émettre des avis sur les propositions et leur réponse aux différents critères de sélection. Le cas échéant, le comité de présélection pourra contacter les porteurs de projet pour demander des détails additionnels ou des précisions sur les propositions reçues. Le comité de présélection sera composé d'un membre d'Entremise (Philémon Gravel) et d'un employé de la Ville de Montréal (Valentine About). Les propositions touchant aux espaces des jardins seront présélectionnées avec l'appui d'un représentant du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

2- Comité de sélection
Le rôle du comité de sélection sera d'entériner, de disqualifier ou d'ajouter des conditions aux propositions qui leur seront présentées par le comité de présélection. Le comité de sélection sera composé d'un représentant de chaque service faisant déjà partie du comité de coordination ainsi que d'un représentant des RHSJ et un représentant du Musée des Hospitalières de Saint-Joseph. Des personnes additionnelles, selon le type de proposition, pourraient être appelées à siéger temporairement à ce comité. Lors de la tenue du comité de sélection, les membres du comité de présélection présenteront l'ensemble des candidatures reçues et les avis émis pour chacune d'elles. Pour chaque candidature, le comité de sélection pourra soit 1) entériner l'avis de sélection ou de disqualification du comité de présélection 2) ajouter une ou plusieurs conditions à l'acceptation d'une proposition 3) refuser l'avis de sélection ou de disqualification du comité de présélection

Chevauchement de propositions
Si deux ou plusieurs propositions acceptées visent un même espace dans une même plage horaire, le comité de sélection sera invité à choisir la proposition répondant le mieux lignes directrices. Par la suite, le comité de présélection retournera vers les porteurs de projet des autres propositions afin d'identifier avec eux une autre plage horaire ou un autre lieu.

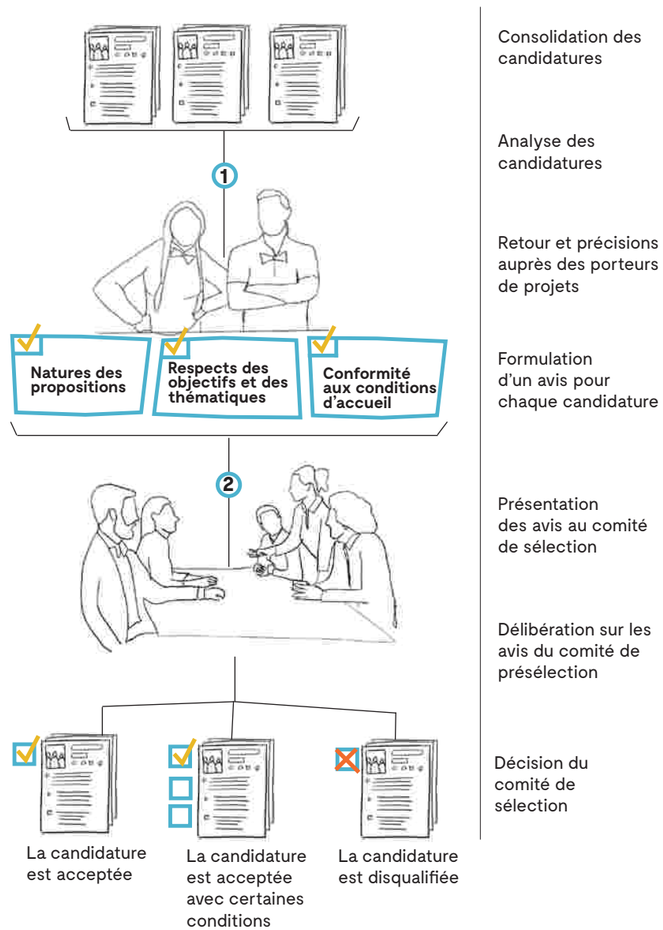

Entente d'utilisation des espaces

Toutes les activités et les événements accueillis lors de l'hôtel à projets seront encadrés par une entente contractuelle d'utilisation ponctuelle des espaces de la Cité-des-Hospitalières. Le schéma ci-dessous présente les différentes ententes qui seront mises en place afin de faciliter et de simplifier l'accueil des porteurs de projet.

SCHÉMA DES ENTENTES

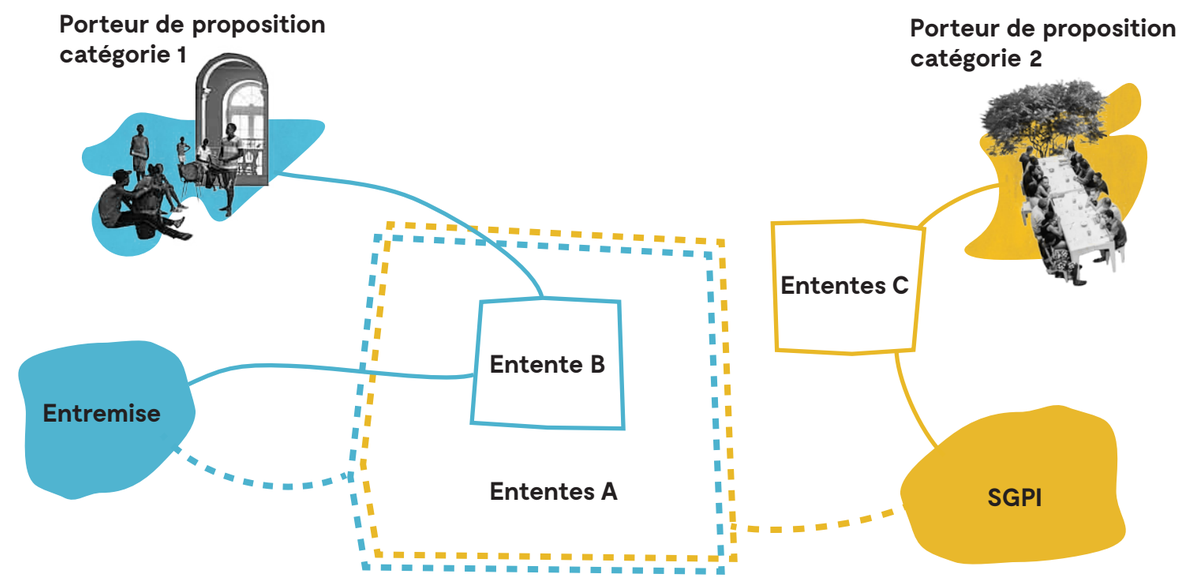

Entente A
Entente de location-opération entre le SGPI et Entremise permettant à Entremise de produire et de signer les ententes B directement avec certains porteurs de projets.

Ententes B
Entente entre les porteurs de projet et Entremise s'inscrivant dans l'entente A. Ces ententes devront être spécifiques aux différents paramètres de chaque proposition. Ces ententes seront générées automatiquement à partir des informations données par le porteur de projet dans l'appel à candidatures puis révisé par Entremise.

Ententes C
Les propositions ne répondant pas aux paramètres de l'entente A, (soit par leur nature, leur ampleur ou leurs besoins spécifiques) devront faire l'objet d'une entente directement entre Le SGPI et le porteur de projets. Les critères qui déterminent le recours à une entente C devront être précisés par le SGPI avant le lancement de l'appel à candidatures.

Assurances
Les assurances d'Entremise couvriront l'ensemble des activités et des événements s'inscrivant dans l'entente B. Pour les ententes C, les porteurs de projet devront, à la demande du SGPI, souscrire à leur propre assurance couvrant leurs activités ou leur événement.

Cheminement des candidatures

Le tableau ci-dessous présente chronologiquement les différentes actions (en jaune) prises par un porteur de projet pour candidater à l'hôtel à projet. Pour chacune de ces actions, le tableau présente les outils et interactions que le bureau de permanence et la Ville devront mettre en oeuvre pour mener à bien le cheminement des candidatures.

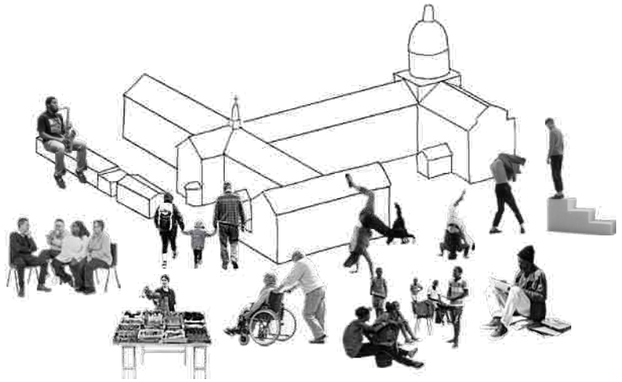

Légende:

actions | documents

Éléments de communication

- Plateformes Entremise
- Plateformes VDM
- Site hospitalières.ca
- Courriel liste d'envoi et démarchage ciblé
- Foire aux questions
- Courriel / téléphone pour support et questions
- Formulaire de candidature
- Entrevues en personne (si demandé)
- Courriel de réponse
- Entente d'utilisation ponctuelle
- Diffusion des activités / événements accueillies
- Fiche de "retour sur l'événement / activités

Actions des usagers

- Consulter l'appel à candidatures
- Demander des précisions / visiter le site
- Candidater à l'hôtel à projets
- Recevoir une réponse et une entente d'utilisation ponctuelle
- Confirmer la participation et signer l'entente d'utilisation ponctuelle
- Tenir l'activité / l'événement
- Retour sur l'événement / l'activité

Ligne d'interaction

Intéractions Usagers

- Envoi de courriels aux acteurs pertinents
- Répondre aux questions des candidats + identifier les espaces pertinents pour les propositions + recevoir les candidats au bureau de permanence
- Envoi de courriel de réponse
- Envoi de l'entente d'occupation
- Accompagnement et assistance technique pour la tenue de l'activité
- Envoi courriel + fiche "retour d'événement" a remplir

Actions en coulisse

- Consolider les listes de diffusions Entremise + VDM
- Mise en ligne du contenu via les plateformes d'Entremise et des partenaires
- Collecter les questions et répondre à tout le monde dans un même endroit (Foire aux questions)
- Colliger automatiquement les résultats
- **Processus de Sélection**
- Génération automatique de l'entente d'utilisation (avec données du formulaire de candidatures)
- Révision de l'entente générée automatiquement
- Diffusion du calendrier des activités sur les plateformes
- Collecte de données pour l'évaluation et la recherche
- Colliger les résultats / photos pour fiche diffusion
- Diffuser les résultats sur les plateformes

Outils de mise en oeuvre

- Hositalières.ca mis à jour
- Appel à candidatures
- Visite virtuelle
- Courriel type
- Plateforme de réservation en ligne pour le bureau de permanence
- Plateforme de collecte de candidatures
- Courriel type de réponse
- Générateur d'ententes automatisé
- Processus de diffusion des activités et des événements reçu sur les plateformes Entremise + VDM
- Protocole de collecte d'information
- Ressource humaine pour l'accueil des propositions
- Fiche type "retour d'événement"

Actions en coulisse

- Diffusion de l'appel à candidatures sur les différentes plateformes / liste d'envoi
- Envoi de courriel aux parties prenantes déjà impliquées dans le projet 1.0
- Préciser certaine question technique / réglementaire
- **Processus de Sélection**
- Rédiger des ententes particulières (lorsque nécessaire)
- Signer des ententes particulières
- Diffusion du calendrier des activités sur les plateformes
- Diffuser les résultats sur les plateformes

Outils de mise en oeuvre

- Realisonsmtl.ca mis à jour
- Entente type pour projet public

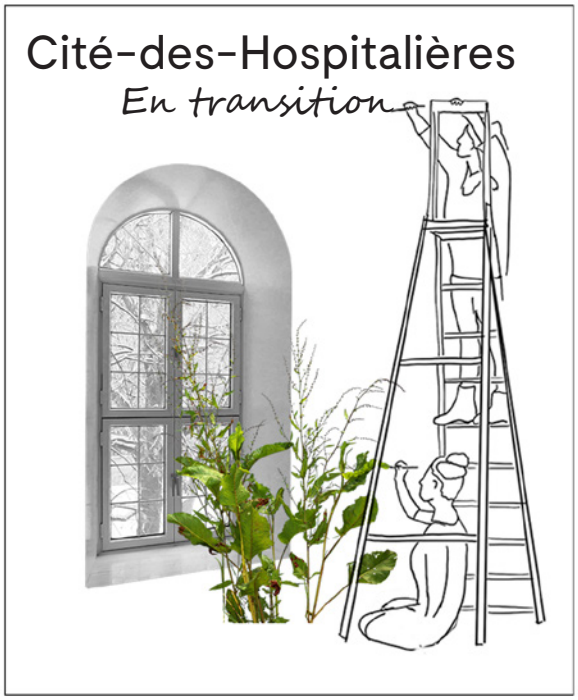
Cité-des-Hospitalières
En transition

entremise

Bureau de permanence

Fiche de paramètres - Cité-des-Hospitalières en transition

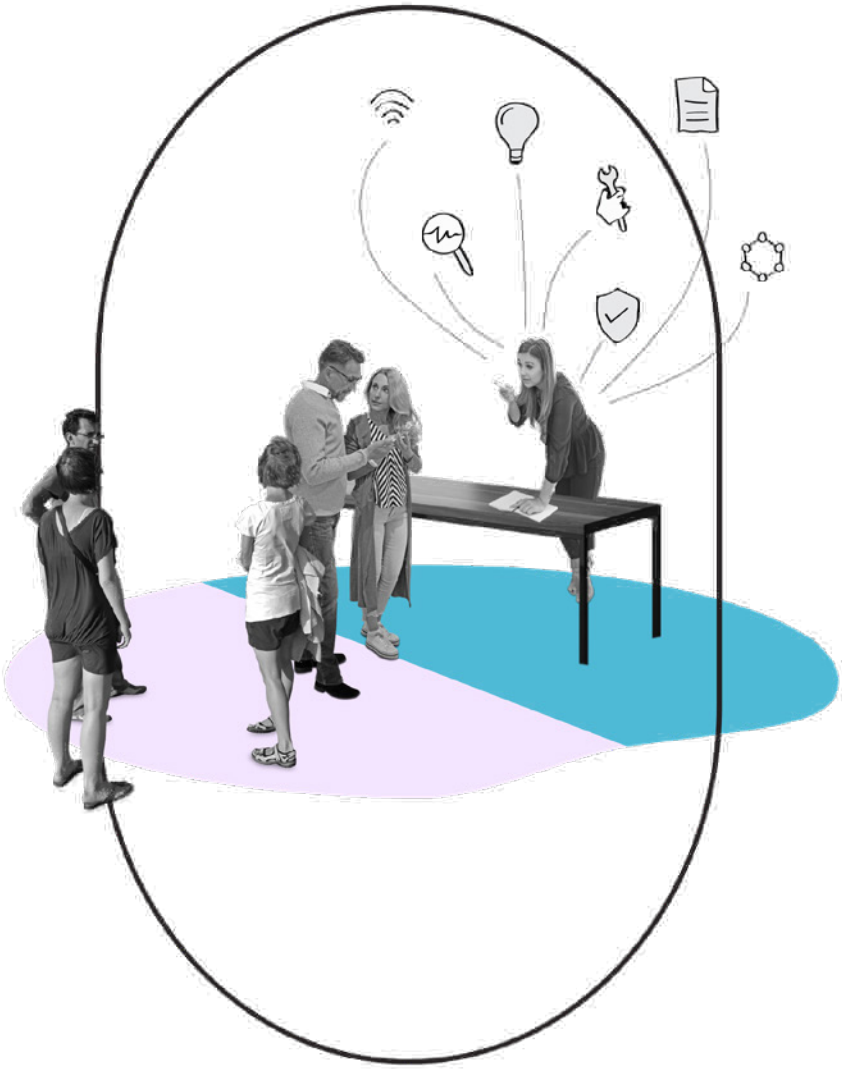

Présenté à :

Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Ville de Montréal
801 rue Brennan, 4e étage,
Montréal (Québec) H3C 0G4

27.08.2020

Présentation du bureau de permanence

La stratégie transitoire diffère des modèles de développement traditionnels en raison de sa nature itérative. Toutes les réponses au projet transitoire ne seront pas trouvées au jour 1. Le rôle du bureau de permanence permettra donc d'assurer une présence sur place afin de faire évoluer et d'adapter le projet au jour le jour, et ce, dans un processus continu. Situé dans l'ancienne procure de l'ensemble conventuel, le bureau de permanence jouera le rôle d'interface entre les différentes thématiques d'occupation, les acteurs du quartier, la Ville de Montréal et les acteurs déjà présents sur le site. À mi-chemin entre un kiosque d'information et un bureau de chantier, le rôle du bureau de permanence sera amené à évoluer au cours du projet transitoire. D'abord un lieu d'échange et de rencontre visant à ouvrir la démarche transitoire au grand public et aux occupants potentiels, le bureau de permanence s'assurera ensuite du bon fonctionnement du projet transitoire en coordonnant la programmation, en documentant et évaluant les résultats du projet, en facilitant la communication interne et externe et en s'assurant d'optimiser les synergies entre les différents occupants du projet transitoire.

Entre les nombreuses parties prenantes, le cadre réglementaire, le respect des valeurs du lieu ou encore l'atteinte des objectifs fixés par la Ville, le projet de mise en valeur de la Cité-des-Hospitalières est d'une grande complexité et présente de nombreux défis. Le bureau de permanence sera le lieu physique où ces nombreux paramètres pourront être visualisés, clarifiés et discutés pour ouvrir le projet de mise en valeur de ce bâtiment emblématique au plus grand nombre de Montréalais souhaitant y participer. Tiers de confiance entre le propriétaire et les occupants, cette entité aura pour responsabilité d'accompagner le projet vers un développement qui respectera les principes directeurs, les valeurs et le cadre réglementaire du site.

Au courant de l'automne 2020, les ateliers de travail permettront de définir, de préciser et de valider les responsabilités du bureau de permanence concernant les différents volets du projet transitoire. Le présent document ne présentera donc que les objectifs, l'expérience type du bureau de permanence, les aménagements et les paramètres de mise en oeuvre qui ont déjà été convenus lors de l'atelier du 11 août 2020.

Les objectifs du bureau de permanence

Objectifs communicationnels

- Créer un espace d'échange et de rencontre sur le développement du projet transitoire
- Informer les visiteurs sur l'histoire les valeurs patrimoniales du lieu
- Se rendre disponible pour discuter avec les citoyens, les acteurs de l'écosystème social et les informer sur le projet transitoire
- Rejoindre et informer les occupants potentiels quant aux opportunités d'occupation à venir

Objectifs opérationnels

- Organiser des rencontres de concertation ciblée avec les parties prenantes externes touchant aux différentes thématiques et objectifs du projet transitoire
- Solliciter certains acteurs liés aux différents types d'occupations pour sonder leurs besoins et éprouver l'offre en espaces
- Ouvrir le projet au public montréalais
- Faire office de courroie de transmission entre le public, les différents responsables de la Ville et les acteurs déjà présents sur le site (musée et RHSJ)
- Mesurer l'intérêt des citoyens et des organisations pour le projet transitoire

Les publics cibles

Les publics cibles présentés ici sont une première identification des catégories d'acteurs concernés par le projet transitoire. Un des objectifs du bureau de permanence sera de poursuivre et d'affiner cette catégorisation des acteurs liés au projet.

Acteurs de l'écosystème social

Les grandes orientations et les principes directeurs du projet de mise en valeur et de protection de la Cité-des-Hospitalières ont permis d'identifier certaines thématiques souhaitées pour l'occupation. Le bureau de permanence permettra d'accueillir différents acteurs montréalais reliés à ces thématiques afin de présenter le projet transitoire et d'amorcer la discussion sur l'interprétation et la mise en pratique de ces thématiques d'occupation.

Citoyens montréalais

Les portes ouvertes du 3 octobre 2019 connurent un vif succès. Nombreux résidents du quartier et plusieurs Montréalais se sont présentés pour en connaître davantage sur le bâtiment et sur le projet à venir. Le bureau de permanence permettra de poursuivre le dialogue entre la Ville et les Montréalais sur l'avenir du lieu et la démarche transitoire.

Parties prenantes déjà approchées

Dès l'annonce de l'acquisition du site par la Ville, de nombreux acteurs se sont montrés intéressés au développement du projet. Qu'il s'agisse des parties prenantes déjà approchées par la Ville en amont de l'acquisition, des groupes de défense du patrimoine, des participants aux portes ouvertes ou des organisations ayant écrit à la Ville pour utiliser le bâtiment, ces acteurs déjà sensibilisés au projet souhaiteront poursuivre le dialogue. Le bureau de permanence permettra de reprendre contact avec ces acteurs, d'expliquer le projet transitoire et de réfléchir à leur participation pour la suite.

Occupants potentiels

En amont du projet transitoire, le bureau de permanence permettra de présenter le bâtiment et la démarche transitoire à différents acteurs. Lorsque le projet transitoire ouvrira ses portes à l'occupation, ces acteurs déjà sensibilisés au projet seront plus à même de répondre à l'appel à candidatures ou de le diffuser dans leurs réseaux.

L'expérience type du bureau de permanence

Mise en situation

Afin de bien exprimer le rôle que jouera le bureau de permanence auprès des publics cibles, voici une mise en situation présentant l'expérience vécue par un visiteur:

Le visiteur arrive à l'entrée du stationnement sur l'avenue des Pins 1 . Une affiche posée sur le trottoir lui indique le chemin menant à l'entrée de l'ancienne procure où se situe le bureau de permanence 2 ainsi que l'emplacement du stationnement de vélo. Arrivé dans la pièce d'accueil, un représentant d'Entremise (le référent) lui souhaite la bienvenue et l'invite à s'asseoir. 4 Pendant quelques minutes, on lui explique l'histoire du lieu, l'acquisition par la Ville et la démarche transitoire. Le visiteur est ensuite invité à se présenter et à expliquer la raison qui l'amène à la Cité-des-Hospitalières. Selon la nature de sa visite ou du projet qu'il porte, le référent développe sur certaines orientations d'occupation, sur certains principes directeurs ou sur les opportunités d'occupation qui seront permises par le projet transitoire.

Après avoir reçu les consignes sanitaire et sécuritaire, le visiteur reçoit un plan et une suggestion de parcours pour une visite libre du rez-de-chaussée afin de saisir l'esprit du lieu. 8 À son retour au bureau de permanence, le référent lui présente deux pièces où il pourra en apprendre plus sur le projet et son histoire. Dans la première pièce, le visiteur peut consulter les différents documents relatifs au projet transitoire, aux valeurs patrimoniales et à l'histoire de l'ensemble conventuel. 6 Dans l'autre, le visiteur peut visionner des capsules vidéos sur l'histoire des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, faire une visite virtuelle de l'ensemble du bâtiment et observer les différents artefacts représentant la vie des RSHJ. 5 S'il a des questions, des commentaires ou des idées, le visiteur peut s'adresser en tout temps au référent. À la fin de sa visite, le référent pose quelques questions aux visiteurs sur sa compréhension du projet, sur ces intentions pour la suite et sur son interprétation des principes directeurs et des grandes orientations d'occupation. Le visiteur quitte le bâtiment par l'entrée du bureau de permanence. 2

Aménagement

L'ambiance générale

Le Musée des Hospitalières prêtera différents objets, mobiliers et décorations appartenant à la collection des RHSJ afin de combler les espaces vides du rez-de-chaussée. Cet aménagement du bureau de permanence permettra au visiteur de se projeter dans l'occupation transitoire tout en lui donnant un aperçu de la façon dont les RHSJ habitaient ces espaces.

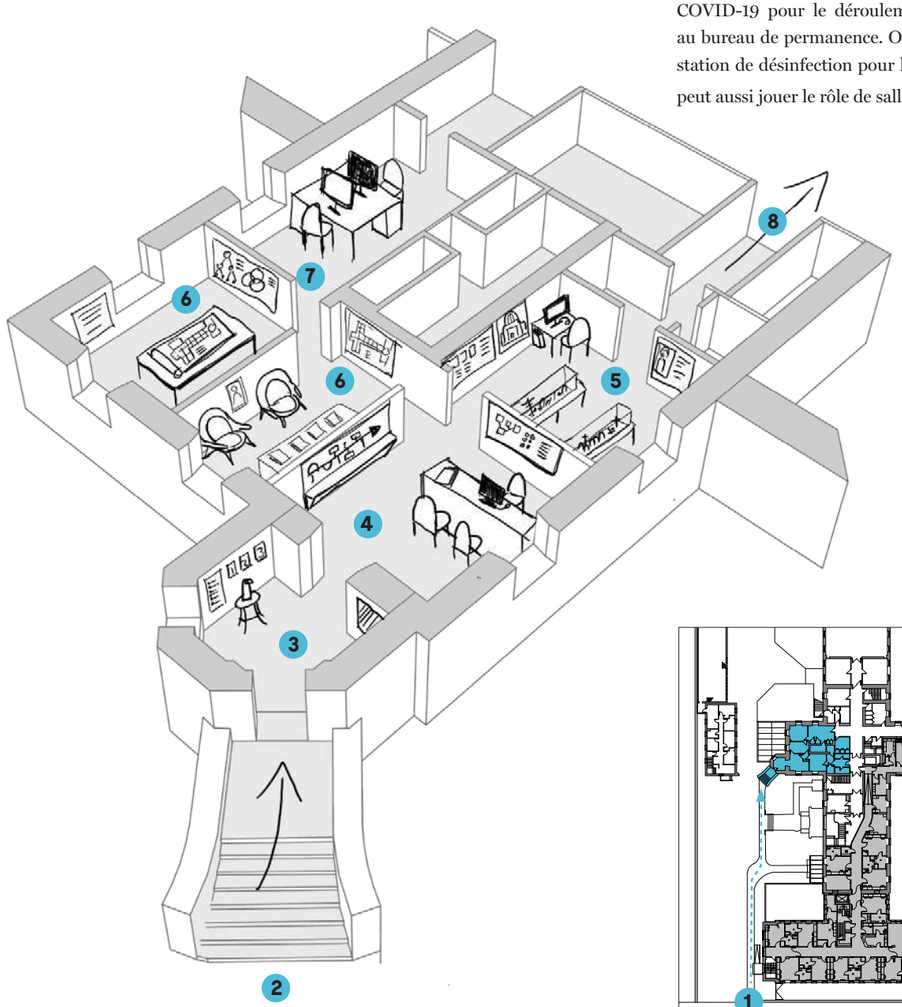

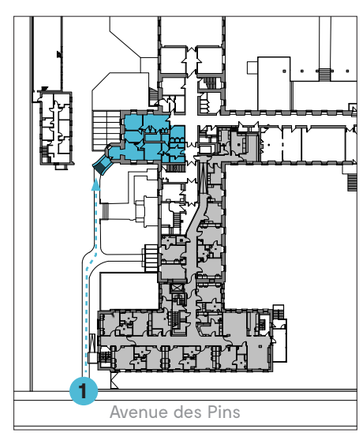

2 L'accès

L'accès au bureau de permanence se fait directement par la porte d'entrée de l'ancienne procure. Les personnes à mobilité réduite seront accompagnées par un référent afin d'emprunter l'entrée des ouvriers munie d'un monte-charge pour ensuite emprunter le corridor du sous-sol menant à l'ascenseur.

3 Le sas d'accueil

Le sas permet de présenter les mesures COVID-19 pour le déroulement de la visite au bureau de permanence. On y retrouve une station de désinfection pour les mains. Le sas peut aussi jouer le rôle de salle d'attente.

4 La réception

La réception permet le premier contact entre le visiteur et le référent. On y retrouve une table d'accueil et trois chaises. Sur les murs sont affichés: un grand babillard où se développe la cartographie des acteurs de l'écosystème, les principes directeurs et les grandes orientations, un plan du site et du quartier. Ainsi qu'une ligne du temps présentant les grandes étapes du projet. Un petit comptoir présente les publications relatives aux autres occupants de la Cité-des-Hospitalières, soit les RHSJ et le Musée des hospitalières. La réception est l'endroit où le référent et le visiteur pourront s'entretenir et discuter du projet.

5 La salle d'exposition

Cette salle vise à transmettre au visiteur l'esprit et l'histoire du lieu. Prenant la forme d'une exposition, on y retrouve des anciens panneaux présentant l'histoire de l'ensemble conventuel, un poste informatique d'où l'on peut visionner des capsules documentaires sur les RHSJ, ainsi que quatre vitrines exposants différents objets et artefacts relatifs à la présence des soeurs. Les quatre vitrines représentent différents aspects de la vie des soeurs, soit: la vie quotidienne, l'administration de l'Hôtel-Dieu, la fabrication in situ et au soin infirmier.

6 La salle de consultation

La salle de consultation permet au visiteur de s'informer sur le projet transitoire et sur le bâtiment. On y retrouve deux fauteuils, un poste d'ordinateur permettant la visite virtuelle, des photos des différents espaces du bâtiment, les plans du bâtiment ainsi que tous les documents relatifs au projet, soit: l'étude patrimoniale, le dossier de projet transitoire, l'énoncé d'intérêt patrimonial, l'échéancier du projet, etc.

7 L'espace de travail

Cet espace fera office de bureau pour les référents. Adjacent à l'ancienne entrée des ouvriers et donnant dans l'axe du corridor principal, il est idéalement situé pour contrôler les allées et venues.

8 La visite du rez-de-chaussée

Afin de s'imprégner de l'esprit du lieu, le visiteur pourra faire une visite libre du rez-de-chaussée, à l'intérieur des balises qui lui seront indiquées par le référent.

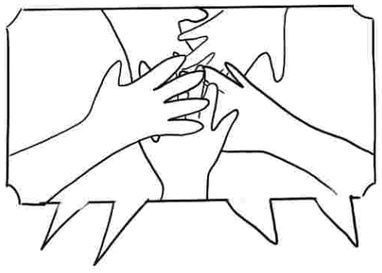

Ressources humaines

Aucune ressource humaine supplémentaire ne sera requise de la part de la Ville de Montréal pour l'opération du bureau de permanence. Pour sa première phase, le bureau de permanence sera principalement opéré par un membre d'Entremise. Il est envisagé qu'un ou deux représentant(s) de la Ville de Montréal soient aussi présents dans l'espace de travail. Selon la nature des visites et des projets, on peut envisager que les représentants de la Ville se joignent aux échanges avec les visiteurs. Qu'il soit un représentant d'Entremise ou de la Ville, la ou les personne(s) occupant le bureau de permanence auront le titre de "référent".

Le référent

On nomme référents les différentes personnes chargées de la mise en oeuvre des responsabilités du bureau de permanence. Le référent est une personne-ressource avec une vraie connaissance du territoire d'insertion, de ses acteurs et de ses réalités. Ayant le rôle d'agent d'accueil auprès des occupants de la Cité-des-Hospitalières, le référent centralise les demandes, met en relation les occupants et les oriente vers les bons interlocuteurs en fonction de leurs besoins. La présence du référent sur le site la latitude nécessaire pour laisser place à l'imprévu, à l'innovation, à la bonne idée inattendue.

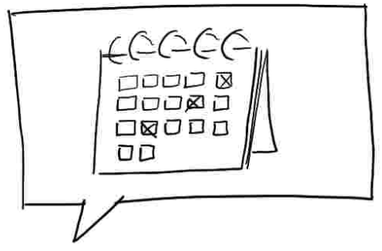

Plage horaire et calendrier de réservation

L'objectif du bureau de permanence est d'être en mesure d'accueillir le plus grand nombre d'acteurs intéressés au projet. Les visites pour une même plage horaire seront limitées à un maximum de 2 représentants d'une même organisation. Les visiteurs pourront réserver à l'avance une plage horaire d'une heure pour leur visite. Une série de plages horaires seront proposées via le calendrier de réservation. Si le visiteur est dans l'impossibilité de se présenter à l'intérieur de ces plages horaires déterminées, le référent se rendra disponible sur demande. Advenant le cas où un visiteur se présenterait sans rendez-vous pendant les heures d'ouverture, le référent l'invitera a réserver une plage horaire ou l'accueillera directement si aucune autre visite n'est en cours. Les plages horaires proposées seront les suivantes:

8 plages d'une heure le mardi de 8h à 16h
8 plages d'une heure le jeudi de 11h à 19h
6 plages d'une heure le dimanche de 10h à 16

Ouvert pour 12 semaines consécutives du 28 septembre au 20 décembre, le bureau de permanence offrira donc 264 plages d'ouvertures aux visiteurs souhaitant échanger sur le projet transitoire, s'informer sur l'histoire du bâtiment et sur les principes directeurs et les grandes orientations, visiter le RDC du bâtiment du site ou encore s'informer sur les possibilités d'utilisation et d'occupation du bâtiment.

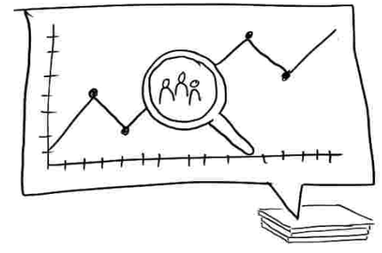

Collecte d'information et mesure d'impact

Le bureau de permanence est un outil atypique dans le cadre d'un projet de développement immobilier. Il partage cependant plusieurs objectifs similaires à un autre outil bien connu: la consultation publique. À la différence de ce dernier, il se déploie sur le temps long et vise à consulter et à échanger dans un cadre individuel et personnalisé. Tout comme la consultation publique, le bureau de permanence cherche à recueillir des informations, des idées et des avis de la part de différents acteurs et citoyens pour en tirer certaines conclusions visant à améliorer le projet. Pour y arriver, une méthodologie de recherche sera développée avec le groupe de recherche Collectif Ville Autrement. Les référents recueilleront donc des données qualitatives sur les visiteurs et produiront un compte rendu pour chaque entretien. Ces données seront colligées et analysées afin de nourrir le processus de développement du projet transitoire.

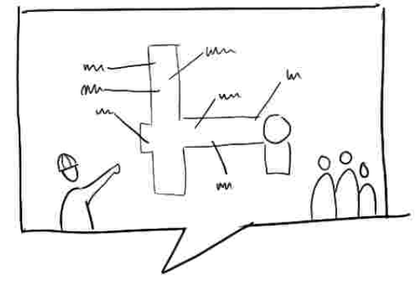

Sécurité

La sécurité est garantie par les référents sur place. Le nombre de visiteurs pouvant être accueilli sur le site étant limité à un maximum de 3 personnes, les référents seront en mesure d'accompagner les visiteurs en tout temps vers la sortie en cas d'urgence. La porte de l'ancienne procure sera verrouillée hors des plages de réservation des visites.

Mesures COVID-19

Toutes mesures prescrites par la CNESST et la santé publique seront mises en oeuvre pour assurer la sécurité sanitaire des référents et des visiteurs, notamment:

- Station de désinfection des mains à l'entrée
- Désinfection de l'ensemble des surfaces à tous les 4h
- Désinfection des surfaces après chaque utilisation
- Port du masque obligatoire lors de la visite et des entretiens

Les paramètres du bureau de permanence

Outils de communication

Tel qu'énoncé dans les objectifs communicationnels, le bureau de permanence vise à s'inscrire dans la stratégie de communication du projet transitoire en amont de l'occupation. Voici les différents outils de communication qui seront déployés par le bureau de permanence:

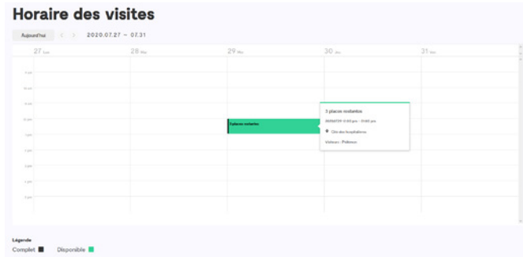

apperçu du calendrier de réservation

Entretien face à face

Les entretiens permettront de créer un lien de confiance plus humain entre le visiteur et les responsables du projet. Le plus simple et le plus riche des outils de communication demeure la discussion. Grâce à ces échanges, le bureau de permanence pourra développer un réseau comprenant les acteurs intéressés par le projet ainsi que les citoyens curieux pouvant enrichir le développement du projet transitoire. Ces entretiens seront aussi l'occasion de prévenir les risques concernant de potentielles mauvaises interprétations ou incompréhensions du projet.

Contenu du bureau de permanence

Que se soit par la présentation de capsules vidéos présentant les RHSJ, de différents documents relatifs au projet ou encore de l'exposition des artefacts du musée, le bureau de permanence permettra au visiteur de s'informer eux-mêmes et à leur rythme sur le projet transitoire et sur l'histoire du bâtiment.

Plateforme de réservation

Une plateforme de réservation sera mise en place afin de permettre à tout acteur intéressé par le projet transitoire ou par l'occupation potentielle des espaces de réserver une plage horaire en ligne d'une heure. Cet outil numérique permettra au référent de gérer les visites et l'affluence des visiteurs. Il sera facile d'utilisation pour les futurs usagers et permettra une large diffusion grâce à un partage sur les réseaux et sites internet associés au projet.

Sites internet

Afin de mettre en oeuvre les outils numériques nécessaires pour l'ouverture du projet transitoire, notamment la plateforme de réservation pour les visites, Entremise fera une mise à jour de la page hospitalières.ca. Cette mise à jour comprendra la présentation du bureau de permanence, l'accès à la plateforme de réservation pour les visites ainsi que l'accès à l'application pour la visite virtuelle des espaces disponibles de la Cité-des-Hospitalières. Le site Réalisons Montréal pourra relayer l'information concernant le bureau de permanence, la plateforme du calendrier de réservation ainsi que la visite virtuelle.

Envoi de courriels

Afin de rejoindre directement les acteurs de l'écosystème social, les référents inviteront différentes organisations en fonction des thématiques d'occupation afin d'échanger sur le projet transitoire et obtenir leur avis. Des courriels d'invitation seront aussi envoyés aux parties prenantes déjà sensibilisées ou déjà approchées afin qu'elles soient personnellement informées des avancées du projet.

Réseaux sociaux

Les différents réseaux sociaux seront mis à profit pour diffuser l'existence du bureau de permanence. Entremise préparera des publications qui pourront être reléguées tant dans les réseaux de l'organisation, dans les infolettres de l'arrondissement, dans les réseaux du Musée des Hospitalières ou encore via le site internet Réalisons Montréal.

Coût du projet d'aménagement

5000$ ont été réservés dans le mandat d'Entremise pour les coûts d'aménagement du bureau de permanence. Le budget préliminaire présenté ici expose les dépenses prévues pour cet aménagement.

Budget d'aménagement préliminaire

Dépenses	Coût	% du total
3 postes d'ordinateurs reconditionnés	1 000,00 $	26%
Assurance pour les prêts du musée	800,00 $	21%
Construction de socle pour l'exposition	500,00 $	13%
Impression des documents de références	200,00 $	5%
Impression de la signalétique	900,00 $	23%
Matériel de bureau	150,00 $	4%
Matériel sanitaire COVID-19	100,00 $	3%
Éclairage d'apoint	250,00 $	6%
Sous-total	**3 900,00 $**	**100%**
Contingence	390,00 $	10%
TPS	195,00 $	5,00%
TVQ	389,03 $	9,98%
Grand Total	**4 874,03 $**	**100%**

Échéancier de mise en oeuvre

L'échéancier de mise en oeuvre présenté ici est préliminaire et devra faire l'objet de validation auprès de différentes parties prenantes, soit le SGPI pour l'entente d'occupation et la finalisation des travaux de mise à niveau, le Musée des Hospitalières pour les modalités du prêt d'artéfacts et le Service des communications de la Ville pour la mise à jour de la page réalisons Montréal

Échéancier à valider en fonction du développement des mesures sanitaires

Étape de mise en oeuvre du bureau de permanence	Responsables	31	01	02	03	04	07	08	09	10	11	14	15	16	17	18	21	22	23	24	25	28	29	30	01	02
Validation de la fiche de paramètres par le comité de coordination	Ville																									
Envoi au musée des spécifications sur les objets souhaités pour le prêt	Entremise																									
Préparation et signature de l'entente d'occupation Ville - Entremise spécifique au bureau de premanence	SGPI - Entremise																									
Préparation et signature de l'entente de prêt des artéfacts du Musée des Hospitalières	Musée																									
Finalisation de la plateforme de réservation pour les visites	Entremise																									
Production de la signalétique	Entremise																									
Obtention des assurances pour le pêts des artéfacts du Musée des Hospitalières	Entremise																									
Aménagement du bureau de permanence	Entremise																									
Mise a jour du site internet, intégration de la plateforme de réservation et de la visite virtuelle	Entremise																									
Envoi de courriel personnalisé auprès des parties prenantes déjà impliquées	Entremise - Ville																									
Envoi de courriel aux personnes inscrites sur la liste d'envoi	Entremise - Ville																									
Ouverture du bureau de permanence	Entremise - Ville																									
Annonce de l'ouverture du bureau de la permanence sur les réseaux sociaux	Entremise - Ville																									
Annonce de l'ouverture du bureau de la permanence sur le site internet des Hospitalières	Entremise																									
Annonce de l'ouverture du bureau de la permanence sur le site internet Réalisons Montréal	Ville																									

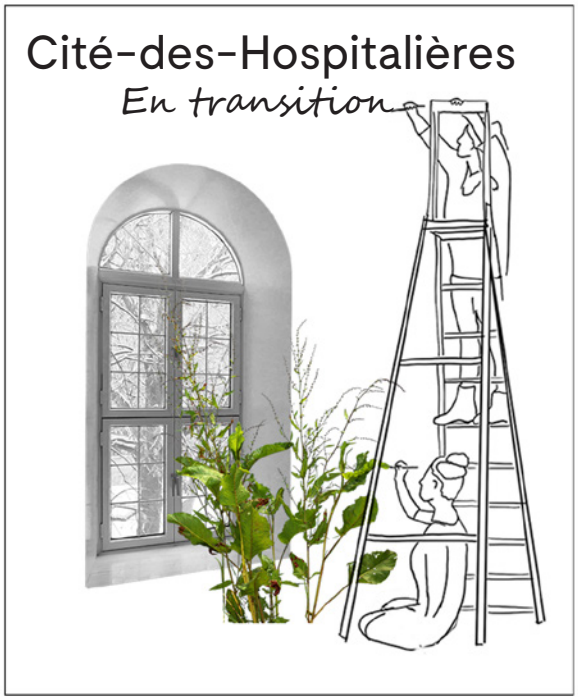
Cité-des-Hospitalières
En transition

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217736001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction , -
Objet :	Accorder un contrat de service, de gré à gré, à l'OBNL Atelier Entremise pour assurer la gestion de l'occupation transitoire à la Cité-des-Hospitalières - Dépense maximale de 364 699 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1217736001 Hospitalières.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : (514) 872-2598

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-13

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.010

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217520002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de service en gré à gré d'une durée de trois ans au fournisseur unique LinkedIn Corporation afin d'optimiser la visibilité de la Ville et les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 374 061,85$ (taxes incluses) et selon les termes de l'offre de services

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de service d'une durée de trois ans au fournisseur unique LinkedIn Corporation afin d'optimiser la visibilité de la Ville et les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 374 061,85 $ **;**
2. d'autoriser la Directrice du Service des ressources humaines, à signer tous les documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
3. d'Imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-23 12:52

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217520002**
Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de service en gré à gré d'une durée de trois ans au fournisseur unique LinkedIn Corporation afin d'optimiser la visibilité de la Ville et les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 374 061,85$ (taxes incluses) et selon les termes de l'offre de services

CONTENU

CONTEXTE

Dans un contexte où le recrutement de main-d'œuvre qualifiée s'avère de plus en plus difficile, les employeurs doivent innover en matière de stratégies de recrutement et sont maintenant en mode « proactif ». L'ère où il suffisait d'afficher un poste et d'attendre que les candidats se manifestent est maintenant révolue.
Ainsi, depuis 2015, le Service des ressources humaines (SRH) utilise les services du réseau social professionnel LinkedIn pour réaliser ses activités de recrutement, notamment pour afficher des postes à combler et pour entrer en communication et solliciter des candidats potentiels.
Considéré comme un outil indispensable dans le domaine de la recherche et de l'acquisition de talents, il permet d'avoir accès à des centaines de milliers de candidats, en recherche active d'emplois ou non.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0176 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat de services de gré à gré, pour une durée de 2 ans, à LinkedIn Corporation pour optimiser les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 275 401 $, taxes incluses (fournisseur unique).

DESCRIPTION

Le contrat est d'une durée de 3 ans s'échelonnant du 24 mai 2021 au 23 mai 2024 et propose :
· 2 accès « recruteur » permettant un accès à la totalité de la communauté LinkedIn, soit plus de 740 millions de membres au total, dont 17 millions de membres au Canada et 2,3 millions de membres au Québec. Ces licences permettent également de faire des recherches avancées parmi ces membres. Les 2 accès seront partagés auprès des recruteurs du Service de ressources humaines.
· Une page carrière dédiée à la Ville de Montréal permettant une visibilité accrue de

l’organisation, et permettant aussi aux membres de s'abonner aux nouvelles et aux emplois de la Ville;
· Une possibilité d'afficher jusqu'à 51 offres d’emploi simultanément sur la page carrière LinkedIn de la Ville de Montréal;
· Une fonction permettant de publier les offres d’emploi de la Ville de manière automatisée, depuis le site Carrière de la Ville;;
· 5 accès à une variété de tableaux de bord permettant de suivre l’évolution de l'utilisation des services et le comportement des recruteurs de la Ville.

JUSTIFICATION

Dans le contexte de la guerre des talents, la Ville est préoccupée par la recherche de candidats de plus en plus qualifiés. Les employeurs doivent être visibles et proactifs pour les repérer et les attirer.
Ayant à son actif quelques 28 000 employés, la Ville de Montréal a d’importants besoins en termes de dotation et doit constamment solliciter le marché de l'emploi pour assurer le comblement de tout type de postes.

Avec de nombreux départs à la retraite prévus au cours des prochaines années, la Direction générale de la Ville a placé les enjeux de main-d’œuvre dans ses priorités organisationnelles; avec la priorité Mobiliser une main-d’oeuvre riche en diversité.

L'outil LinkedIn permet à la Ville de faire des économies substantielles. En effet, lorsqu'un poste est difficile à combler, la "chasse de tête" devient une activité essentielle et LinkedIn permet à la Ville d'être autonome dans cette pratique. Sans cet outil, la Ville devrait se tourner vers des firmes externes spécialisées en chasse de têtes. Les coûts pour ce type de service externe varient entre 18 % et 33 % du salaire annuel offert à la personne recrutée, selon la rareté des candidats et l'envergure des responsabilités assumées. Dans ce contexte, l'embauche d'un seul cadre pourrait alors engendrer des coût de l'ordre d'au moins 25 000 $ (25 % de 100 000 $ de salaire annuel).

Considérant que le réseau social professionnel est l’un des meilleurs moyens d’entrer en contact avec les candidats passifs (qui ne sont pas en recherche d’emploi) et actifs (en recherche d’emploi), il devient nécessaire de poursuivre cette stratégie numérique efficace. Le bassin de candidats en recherche active d'emploi n'est plus suffisant pour répondre aux besoins de la Ville.

LinkedIn est le seul réseau social professionnel à :

- disposer d’un nombre de membres significatifs par rapport au nombre d’employés (740 millions) de la Ville de Montréal (28 000);
- présenter un bassin considérable de candidats localisé au Québec (2,3 millions);
- publier un nombre substantiel d’offres d’emploi incitant ainsi les candidats à les consulter;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat qui sera octroyé à la firme LinkedIn Corporation s'élève à une somme maximale de 374 061,85$ taxes incluses représentant un montant de 341 568,33$ net de ristournes. Payable en mai 2021, mai 2022 et mai 2023; donc, un montant net de 113 856,11$/année. Le détail des coûts est présenté en pièce jointe, dans la soumission fournie par le fournisseur.
Pour 2021, le coût pour cette dépense, soit une somme de 113 856,11$ net de ristournes, a déjà été prévu lors de la confection du budget 2021 du Service des ressources humaines. En 2022 et 2023, un montant de 113 856,11$ net de ristournes sera priorisé dans le cadre de la confection du budget du Service des ressources humaines.

Le Service de ressources humaines fait partie des services désignés comme une unité de soutien dans le règlement sur les dépenses mixtes d'administration générales de compétence d'agglomération (RCG 06-054).
Contrairement aux budgets des services de proximité, ceux des unités de soutien ne sont pas déterminés par une répartition (pourcentage) entre ceux de compétence d'agglomération ou de compétence locale. La participation de l'agglomération aux dépenses de l'ensemble des unités de soutien, dont fait partie le service des ressources humaines, se fait via un frais d'administration exprimé en dollars, chargé globalement en fonction des dépenses réelles totales d'agglomération.
Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la décision d'octroyer le contrat était refusée ou reportée, cela aurait pour impacts :

- De ne pas être mesure d'avoir accès à un bassin de candidats compétents permettant de combler les besoins de main-d'œuvre de l'organisation et ainsi répondre à sa mission;
- De limiter significativement le bassin de candidats potentiels;
- D'augmenter significativement les délais de comblement de postes et ainsi impacter les unités concernées;
- De diminuer la visibilité des publications d'emplois de la Ville;
- De diminuer la visibilité de l'organisation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En choisissant LinkedIn Corporation, considérant que ce fournisseur est unique dans sa catégorie, la Ville de Montréal répond aux dispositions légales concernant l'octroi de contrats, plus spécifiquement l'article 573.3 (5) de la Loi sur les cités et villes qui permet à la Ville de conclure, de gré à gré, un contrat ayant pour objet la promotion/l'affichage d'offres d'emploi avec LinkedIn, et ce, nonobstant sa valeur.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anjeza DIMO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-19
Julie MEUNIER Chef de division, dotation des cadres)	Simon LEFRANÇOIS Directeur dotation et diversité en emploi
Tél : 438 993-9369 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-2592 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée LAPOINTE
Directrice
Tél : 514 872-5849
Approuvé le : 2021-04-23

LinkedIn Corporation
1000 W. Maude Avenue, Sunnyvale, CA 94085 USA
Federal Tax ID: 47-0912023

Your LinkedIn Representative
Quentin Debeunne
qdebeunne@linkedin.com
+1 416-545-6917

Order Form For Ville De Montréal

Bon de commande pour Ville De Montréal

Go to Online Checkout	Complete this order using our online checkout (fastest option)

or sign below and return to LinkedIn / ou signez ci-dessous et retournez sur LinkedIn

I hereby represent that: (i) I am an authorized signatory; (ii) I agree to the terms of this order available at https://www.linkedin.com/legal/l/order-terms/sub-public ("Order Terms") and (iii) I understand that I am entering into a legally binding contract.

Par la présente, je déclare que : (i) je suis un signataire autorisé ; (ii) j'accepte les conditions de cette commande disponibles dans https://www.linkedin.com/legal/l/order-terms/sub-public ("les Conditions de commande") et (iii) je comprends que je conclus un contrat exécutoire.

Customer Signature / Signature du client

Name / Nom

Title / Titre

Date / Date

LinkedIn Signature
Signature de LinkedIn

Katie Lock, Revenue on behalf of LinkedIn Corporation
April 21, 2021

How to return this signed order form to LinkedIn / Comment renvoyer ce formulaire de commande signé à LinkedIn

Secure upload (fastest option)
Go to Online Checkout

Email
qdebeunne@linkedin.com

Please do not send by postal mail

Chargement sécurisé (option la plus rapide)
Accéder au paiement en ligne

E-mail
qdebeunne@linkedin.com

Ne pas envoyer par courrier postal

Primary Contact

Simon Lefrançois
simon.lefrancois@montreal.ca
514 209-0023

Billing Contact

Simon Lefrançois
simon.lefrancois@montreal.ca
514 209-0023

Bill to

Ville De Montréal
3711 Rue Saint-Antoine O
Bureau 100
Montréal QC H4C 0C1
Canada

Ship to

Ville De Montréal
3711 Rue Saint-Antoine O
Bureau 100
Montréal QC H4C 0C1
Canada

Order Information

Order Number: FLD6544804304

Requested start date: May 24, 2021
Term: 36 months
PO Number: (None)
Billing Frequency: ANNUAL
Payment Method: Invoice
Payment term: NET30

Order Form For Ville De Montréal (continued)

Bon de commande pour Ville De Montréal (suite)

Currency: CAD

Order Notes:

About Requested Start Date for Renewal Order Forms: If Customer's access to the Services is deactivated due to Customer's failure to timely execute this Order Form, and Customer then executes this Order Form after the deactivation, then the Start Date will be the date of execution.

Description	Unit price	Quantity	Total
Job Slot 36 months Reserved job posting with ability to change, update, remove on demand.	CA$3,292.20	51	CA$167,902.20
Recruiter Corporate 36 months LinkedIn Recruiter account with team collaboration, auditing, and unparalleled network search capabilities. Includes at least 150 InMails/month per license as well as basic training and support.	CA$29,894.85	2	CA$59,789.70
Career Pages - Multi National basic package 36 months Custom content on LinkedIn company profile page. Includes: preferred placement on company page for custom content, Life and Jobs tabs, customizable modules. 12-month package includes $27K traffic driver budget (~900K impressions), 5 audience views, Enhanced analytics	CA$97,650.00	1	CA$97,650.00
Job Wrapping 36 months Jobs ported from external sources and posted to LinkedIn via job slots	CA$0.00	1	CA$0.00
Jobs Dashboard Manager 36 months Free seat to manage jobs in LinkedIn Recruiter without the people search functionality of the standard Recruiter seat.	CA$0.00	5	CA$0.00

This order includes a one-off additional discount of CA$24,488.10

Subtotal:	CA$325,341.90
Estimated Tax:	CA$0.00
Estimated Order Total (CAD):	**CA$325,341.90**

Tax Information: Quebec Sales Tax (QST) may apply to your LinkedIn Order based on your ship-to address. Any QST charges will appear on your final invoice. Please direct any tax related questions to our tax team at taxinquiry@linkedin.com. To remove the QST charge on this order, please provide us with your Quebec QST registration number or other applicable QST exemption form. Note: Reverse charge procedure may apply to your order.

By completing this order, you agree to the terms of this order available at https://www.linkedin.com/legal/l/order-terms/sub-public ("Order Terms").

Order Form For Ville De Montréal (continued)

Bon de commande pour Ville De Montréal (suite)

La traduction suivante est fournie à titre de commodité

Contact principal

Simon Lefrançois
simon.lefrancois@montreal.ca
514 209-0023

Contact de facturation

Simon Lefrançois
simon.lefrancois@montreal.ca
514 209-0023

Facture adressée à

Ville De Montréal
3711 Rue Saint-Antoine O
Bureau 100
Montréal QC H4C 0C1
Canada

À expédier à

Ville De Montréal
3711 Rue Saint-Antoine O
Bureau 100
Montréal QC H4C 0C1
Canada

Commande

Numéro de commande : FLD6544804304

Date de début demandée : 24 mai 2021

Terme : 36 mois

Numéro du bon de commande : (Aucun)

Fréquence de facturation : ANNUELLE

Mode de règlement : Facture

Modalités de paiement : NET30

Devise : CAD

Notes de commande :

À propos de la date de début demandée pour les formulaires de commande de renouvellement : Si l'accès du Client aux Services est désactivé en raison de l'incapacité du Client à exécuter le présent Formulaire de commande et que le Client exécute ce Formulaire de commande par la suite, après la désactivation, la Date de début sera alors la date d'exécution.

Descriptif	Prix unitaire	Quantité	Total
Job Slot 36 mois Reserved job posting with ability to change, update, remove on demand.	3 292,20 CAD	51	167 902,20 CAD
Recruiter Corporate 36 mois LinkedIn Recruiter account with team collaboration, auditing, and unparalleled network search capabilities. Includes at least 150 InMails/month per license as well as basic training and support.	29 894,85 CAD	2	59 789,70 CAD
Career Pages - Multi National basic package 36 mois Custom content on LinkedIn company profile page. Includes: preferred placement on company page for custom content, Life and Jobs tabs, customizable modules. 12-month package includes $27K traffic driver budget (~900K impressions), 5 audience views, Enhanced analytics	97 650,00 CAD	1	97 650,00 CAD

Order Form For Ville De Montréal (continued)

Bon de commande pour Ville De Montréal (suite)

Descriptif	Prix unitaire	Quantité	Total
Job Wrapping 36 mois Jobs ported from external sources and posted to LinkedIn via job slots	0,00 CAD	1	0,00 CAD
Jobs Dashboard Manager 36 mois Free seat to manage jobs in LinkedIn Recruiter without the people search functionality of the standard Recruiter seat.	0,00 CAD	5	0,00 CAD

Cette commande comprend une réduction unique de 24 488,10 CAD

Sous-total :	325 341,90 CAD
Taxe sur les ventes (estimation) :	0,00 CAD
Total estimé de la transaction (CAD) :	**325 341,90 CAD**

Informations sur les taxes : la taxe de vente du Québec (TVQ) peut s'appliquer à votre commande LinkedIn en fonction de votre adresse d'expédition. Les frais liés à la TVQ apparaîtront sur votre facture finale. Veuillez vous adresser à notre équipe en charge des taxes (taxinquiry@linkedin.com) si vous avez des questions à ce sujet. Pour supprimer les frais de TVQ de cette facture, veuillez nous fournir votre numéro de TVQ québécoise ou un formulaire d'exonération de TVQ applicable. Remarque : la procédure d'auto-liquidation peut s'appliquer à votre commande.

En terminant cette commande, vous vous engagez à respecter nos https://www.linkedin.com/legal/l/order-terms/sub-public ("conditions générales d'utilisation.").

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217520002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Objet :	Accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de service en gré à gré d'une durée de trois ans au fournisseur unique LinkedIn Corporation afin d'optimiser la visibilité de la Ville et les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 374 061,85$ (taxes incluses) et selon les termes de l'offre de services

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD1217520002 - Contrat de service de 3 ans - LinkedIn Corporation.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anjeza DIMO
Préposée au budget
Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier – HDV
Tél : 514-872-4764

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Luis Felipe GUAL
Conseiller budgétaire

Tél : 514-872-9504
Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier – HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.011

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217231008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 87 028,49$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, dans le cadre du contrat # 329801, accordé à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., (CG20 0313), majorant ainsi le montant total des contingences de 608 276,50 $ à 1 300 000 $, taxes incluses et du contrat de 3 649 659,01 $ à 3 736 687,50 $, taxes incluses / Autoriser le transfert d'un montant de 604 695,01 $, taxes incluses, du poste «Contrat» vers le poste «Contingences»

Il est recommandé:
1. d'autoriser une dépense additionnelle de 87 028,49 $, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, dans le cadre du contrat # 329801, accordé à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc. (CG20 0313), majorant ainsi le montant total des contingences de 608 276,50 $ à 1 300 000,00 $, taxes incluses, et du contrat de 3 649 659,01 $ à 3 736 687,50 $, taxes incluses;

2. d'autoriser le transfert d'un montant de 604 695,01 $, taxes incluses, du poste «Contrat» vers le poste «Contingences»;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-05-03 08:59

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231008**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 87 028,49$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, dans le cadre du contrat # 329801, accordé à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., (CG20 0313), majorant ainsi le montant total des contingences de 608 276,50 $ à 1 300 000 $, taxes incluses et du contrat de 3 649 659,01 $ à 3 736 687,50 $, taxes incluses / Autoriser le transfert d'un montant de 604 695,01 $, taxes incluses, du poste «Contrat» vers le poste «Contingences»

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'environnement de la Ville de Montréal a mandaté le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) en 2020 pour réaliser les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie sur le boulevard Métropolitain-Est entre l'avenue Broadway-Nord et l'avenue Marien. Ces travaux s'intègrent dans le programme d'implantation du centre de traitement des matières organiques (CTMO) à Montréal-Est, mandat accordé en 2019 par les instances à SUEZ Canada Waste services inc. (CG19 0388). Afin de permettre à Suez Canada Wast services inc. d'entreprendre ses travaux d'excavation sur le terrain du CTMO, certains travaux préparatoires d'infrastructures sont requis dont la relocalisation d'une conduite d'égout existante sur le boulevard Métropolitain.
Pour réaliser ces travaux préparatoires, un contrat a été accordé à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc. par le Conseil d'agglomération du 18 juin 2020 au montant de 3 041 382,51$ taxes incluses. De plus, un montant de 608 276,50$ et un montant de 247 000,00$, taxes incluses, ont été autorisé respectivement pour les dépenses contingentes et les dépenses incidentes (CG20 0313).

Les travaux consistent sans s'y limiter à :

- La reconstruction d'une conduite d'égout pluvial de 900 millimètres de diamètre (395 mètres) et sa relocalisation dans le boulevard Métropolitain;
- Le prolongement d'une conduite d'égout unitaire de 300 millimètres de diamètres (180 mètres) pour desservir les lots 5553293, 5553294 et 5553295;
- Le prolongement d'une conduite d'eau secondaire de 300 millimètres de diamètre (210 mètres) pour alimenter en façade des lots 5553293, 5553294 et 5553295;
- Le raccordement, avec deux nouvelles chambres de vannes principales, de la nouvelle conduite d'eau secondaire de 300 millimètres de diamètre sur la conduite d'eau principale existante de 500 millimètres de diamètre dans l'Avenue Broadway Nord, tel qu'exigé par la Direction de l'eau potable (DEP);
- La reconstruction de la dalle aux endroits requis à cause de l'excavation des conduites (2200 mètres carrés);
- Le ressurfaçage du pavage sur la pleine largeur du boulevard Métropolitain (4700 mètres carrés) tel qu'exigé par Montréal-Est.

Le délai contractuel pour réaliser ces travaux est de 84 jours. Les travaux ont débuté le 19 août 2020 et le degré d'avancement des travaux est actuellement de 80 %.

Avant le début des travaux, deux (2) directives de changements ont été émises par la Division de la conception des travaux (DCT) de la Direction des infrastructures (DI) du SIRR :

#1. Directive liée aux travaux de conduite d'eau principale qui permet d'ajouter, de modifier et de relocaliser les chambres de vannes par rapport aux documents de soumission,
#2. Directive pour relocaliser les entrées de service.

Considérant que ces deux directives de changements ont été émises après l'octroi du contrat, une demande d'estimation budgétaire pour ces changements a été transmise par la Division de la réalisation (DRT) de la DI à l'entrepreneur. Il est à noter que ces deux directives ont un impact direct sur la réalisation des travaux. En effet, les travaux relatifs à la conduite d'eau principale (directive de changement #1) ont été annulés en raison d'un écart majeur entre l'estimation interne de la DI et l'estimation budgétaire transmise par l'entrepreneur.
Pour ce qui est de la directive #2 (relocalisation des entrées de service), les travaux n'ont pu être réalisés via les items aux bordereaux puisque la nature de ces changements était trop importante. Le coût associé à cette directive a donc été absorbé via le budget des contingences.

De plus, lors de l'exécution des travaux, l'entrepreneur a rencontré un conflit entre les conduites d'égouts et les massifs électriques appartenant à Hydro-Québec. Suite à une vérification dans les documents contractuels, le surveillant des travaux a confirmé que la position théorique des massifs diffère de celle in situ. Cet imprévu de chantier a occasionné des frais et des délais supplémentaires liés à la démolition et à la reconstruction de ces massifs qui n'étaient pas prévus contractuellement. Considérant que ces massifs appartenaient à Hydro-Québec, une série d'ententes entre partenaires ont dû faire l'objet d'approbations diverses avant d'entamer le début des travaux de démolition. La négociation de ces ententes a eu un impact direct sur l'échéancier de l'entrepreneur et ainsi retarder la date de fin des travaux prévue contractuellement en 2020. Étant donné que les travaux n'ont pas pu être complétés en 2020, la mise en place d'un pavage temporaire était requise afin d'assurer l'accessibilité et la sécurité des usagers durant la période hivernale (non prévu au contrat).

En raison de ce qui précède, la Division de la réalisation des travaux de la DI estime que les fonds disponibles dans l'enveloppe des contingences du projet seront insuffisants pour compléter les travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0313 - 18 juin 2020 - Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est, de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien - Dépense totale de 3 896 659,01 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 329801 - 4 soumissionnaires - 1207231050;
CG19 0379 - 22 août 2019 - Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal relativement à l'exécution de travaux d'infrastructures municipales pour les centres de traitement des matières organiques de l'agglomération - 1180549001;

CG19 0388 - 22 août 2019 - Accorder un contrat à l'entreprise SUEZ Canada Waste Services inc. pour les services de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au coin de l'avenue Broadway Nord et du boulevard Métropolitain Est, ville de Montréal-Est. Dépense totale de 167 037 504,39 $, taxes incluses — Appel d'offres 5914 (1 soumissionnaire) | Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 16 310 843,03 $ (taxes au net) pour couvrir les années 2022 à 2027 - 190749001.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à majorer le budget de contingences d'un montant maximal de 691 723,50 $, taxes incluses, passant de 608 276,50 $ à 1 300 000,00 $, financé par des économies de 604 695,01 $ taxes incluses réalisées au bordereau des travaux contractuels et par une demande d'autorisation d'une dépense additionnelle de 87 028,49 $ taxes incluses.
Le montant des économies dans les travaux du contrat est principalement lié aux travaux suivants:

- Les travaux annulés dans le contrat suite à l'écart de prix en lien avec la directive #1 et la décision du requérant d'annuler cette portion des travaux du contrat - 327 000 $;
- Les travaux des entrées de services non réalisés à partir des items du bordereau - 200 000 $;
- Les autres montants restants des items non utilisés du bordereau - 70 000 $.

Les travaux additionnels comprennent les travaux suivants, sans s'y limiter:

- Les travaux en lien avec la directive #2 pour le déplacement des entrées de service - 206 900 $;
- Démolition et reconstruction des massifs électriques - 300 000 $:
- La mise en place et l'enlèvement du pavage temporaire - 206 000 $;
- Frais reliés à la prolongation du contrat (Maintien de circulation supplémentaire, frais de mobilisation et démobilisation 2021) - 129 500 $;
- Frais d'accélération fin 2020 - 37 500 $;
- Budget de contingences sur les travaux du contrat à compléter - 59 200 $.

Les contingences sont aussi utilisées pour pallier aux quantités de maintien et autres insuffisantes prévues dans la soumission pour un montant de 185 000$.

Les directives présentées par la Direction de la conception sont jointes au présent dossier.

Le délai contractuel sera majoré de 37 jours pour tenir compte des différents changements. Ainsi, le délai du contrat initial passera donc de 84 à 121 jours calendrier.

Aucune autre majoration ne sera demandée en lien avec le présent dossier.

JUSTIFICATION

La Direction de l'eau potable (DEP) a prévu, avant l'octroi du contrat à Demix Construction, d'apporter des modifications à la conduite d'eau principale. Les demandes de modification ont été présentées à l'entrepreneur afin d'évaluer leurs impacts sur l'exécution des travaux. Le prix proposé par l'entrepreneur par rapport à une des directives (travaux de conduite d'eau principale) représentait le triple du montant prévu par la DEP. Notre requérant a décidé d'annuler l'ensemble des travaux du contrat relatifs à la conduite d'eau principale.
À la suite de ces changements et des contraintes rencontrées au chantier occasionné par la présence des massifs électriques, une réflexion s'est amorcée pour évaluer l'option d'annuler ce contrat. Après discussions avec les différents intervenants, l'annulation du contrat n'était pas acceptable car le report ou l'annulation de ces travaux aurait un impact direct sur le projet du CTMO (mandat accordé à SUEZ Canada Waste services inc.) et la Ville risquerait de payer des pénalités si le branchement des conduites n'est pas complété à temps. Avec toutes ces informations, la DI a décidé de poursuivre les travaux et de brancher les conduites avant la date butoir du 31 décembre 2020. Considérant toutes les circonstances rencontrées et les retards cumulés au projet, des travaux de fin de semaine ont été planifiés et des quarts de travail ont été prolongés afin de compléter les travaux de branchement à temps.

À ce jour, considérant le degré d'avancement des travaux, une économie est connue dans le bordereau de quantités. Cette économie est de l'ordre de 604 695,01 $ taxes incluses. L'ensemble des besoins estimés dans l'enveloppe des contingences s'élèvent à 1 300 000,00 $ taxes incluses. Considérant que le budget initial de cette enveloppe était de 608 276,50 $, le déficit à combler est de 691 723,50 $. Ce déficit peut être assuré par l'économie qui sera réalisé dans l'enveloppe des travaux évaluée à 604 695,01 et par une majoration du budget des contingences de 87 028,49 $ taxes incluses.

Il est à noter aussi qu'il est nécessaire de conserver les sommes disponibles dans l'enveloppe des incidences pour les travaux du contrat au cours du printemps 2021.

Une analyse approfondie de la disponibilité des enveloppes autorisées a été effectuée, dont le détail se trouve en pièce jointe du présent dossier.

Cette modification, quoique importante des travaux déjà prévus au contrat, n'en change pas la nature. Elle s'avère accessoire à celui-ci majorant ainsi le montant total du contrat incluant les contingences que de 87 028,49 $ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La majoration de l'enveloppe des contingences demandée de 691 723,50 $, taxes incluses pour le contrat # 329801 sera financée par un transfert de 604 695,01 $ et d'un montant supplémentaire de 87 028,49 $ présentés aux instances. La majoration du contrat et des contingences de 87 028,49 $ représente une augmentation nette de 2,4 %. En effet, la valeur du contrat initial incluant les contingences autorisées au montant de 3 649 659,01 $ est majorée à 3 736 687,50 $, taxes incluses.
Il est à noter cependant que l'enveloppe des contingences du contrat prévue à 608 276,50 $, taxes incluses (20 % du coût des travaux) passe à 1 300 000,00 $, taxes incluses, soit 42,7 % du coût initial des travaux du contrat.

Le transfert de 604 695,01 $ taxes incluses, provenant de l'enveloppe des travaux vers l'enveloppe des contingences du contrat, entièrement assumé par l'agglomération, est imputé dans le PTI du Service de l'environnement et représente un coût de 552 167,14 lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # RCG13-006.

La dépense additionnelle de 87 028,49 $ taxes incluses, entièrement assumé par l'agglomération, est imputé dans le PTI du Service de l'environnement et représente un coût de 79 468,61 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # RCG13-006.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la majoration de la dépense est reportée à une date ultérieure, le projet ne pourra pas être complété jusqu'à la décision des instances et pénalisera la reprise des travaux. Advenant que la dépense n'est pas autorisée, les travaux de dalles de chaussées et de pavage permanent ne peuvent être complétés. Le pavage temporaire mis en place vers la fin de l'année 2020 commencera à se dégrader très rapidement, ce qui risque d'avoir un impact important sur la sécurité routière des usagers. Les travaux restants devront faire partie d'un autre contrat.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s’applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a déjà été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : Mai 2021
Adoption au conseil d'agglomération : Mai 2021
Poursuite des travaux : Mai 2021
Fin des travaux : Juillet 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samira GALMAI H)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François L LAMBERT, Service de l'environnement
Claire DUVAL, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

François L LAMBERT, 29 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamza JABER
Ingénieur

Tél : 514 245-4912
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-07

Étienne BLAIS
Chef de section - Réalisation des travaux.

Tél : 514-872-8422
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2021-04-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur par intérim
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2021-04-30

Dépense additionnelle et Virement des fonds dans le contrat #329801 - Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien

Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc.
GDD # 1217231008

Taxes incluses

	Contrat: Demix 3 649 659.01 $		Incidences	GRAND TOTAL
	Travaux	Contingences		
Enveloppes budgétaires autorisées (GDD 1207231050)	**3 041 382.51 $**	**608 276.50 $**	**247 000.00 $**	**3 896 659.01 $**
				- $
				- $
Travaux payés à ce jour	1 807 303.82 $	50 859.03 $		**1 858 162.85 $**
				- $
Travaux engagés à ce jour:	37 183.54 $			**37 183.54 $**
				- $
Démolition et reconstruction des massifs d'Hydro Québec		259 843.50 $		**259 843.50 $**
Directive 02_Déplacement des entrées de service		206 955.00 $		**206 955.00 $**
Maintien de circulation correction par rapport au bordereau de soumission		137 970.00 $		**137 970.00 $**
Frais d'accélaration fin 2020		37 500.00 $		**37 500.00 $**
Massif Bell en conflit		40 000.00 $		**40 000.00 $**
Dépassement des quantités 2020		47 114.23 $		**47 114.23 $**
Mise en place du pavage temporaire		106 038.23 $		**106 038.23 $**
Diverses contingences engagés mais en traitement		125 000.00 $		**125 000.00 $**
Incidences payées et engagés			233 941.14 $	**233 941.14 $**
Total (payé+engagé+imprevus) Ville	**1 844 487.36 $**	**1 011 279.99 $**	**233 941.14 $**	**3 089 708.48 $**
Montant disponible pour les travaux et incidences à ce jour :	**1 196 895.15 $**	**(403 003.49) $**	**13 058.86 $**	**806 950.53 $**
Travaux à venir (pavage final)	592 200.15 $	59 220.01 $		**651 420.16 $**
- Enlèvement du Pavage Temporaire		100 000.00 $		**100 000.00 $**
- Mobilisation et Démobilisation 2021		54 500.00 $		**54 500.00 $**
- Mise en place et maintien de signalisation en 2021		75 000.00 $		**75 000.00 $**
Incidences à venir			13 058.86 $	**13 058.86 $**
				- $
Total estimé des travaux et incidences	**2 436 687.50 $**	**1 300 000.00 $**	**247 000.00 $**	**3 983 687.50 $**
Surplus (insuffisance) budgétaire pour compléter le contrat	**604 695.01 $**	**(691 723.50) $**	**- $**	**(87 028.49) $**
Virement à faire autoriser				**87 028.49 $**

	Avant majoration	Majoration	Après majoration	% d'augmentation du contrat
Travaux	3 041 382.51 $	(604 695.01) $	2 436 687.50 $	
Contingences	608 276.50 $	691 723.50 $	1 300 000.00 $	
Total	**3 649 659.01 $**	**87 028.49 $**	**3 736 687.50 $**	**2.4%**
Pourcentage des contingences sur le coût initial des travaux du contrat	**20.0%**		**42.74%**	
Pourcentage des contingences sur le coût Révisé des travaux du contrat			**53.4%**	

Répartition des coûts entre les deux payeurs GDD 1217231008

	Montant assumé par ENV. (avant taxes) sans les incidences	Montant assumé par Eau (avant taxes) sans les incidences	Total (avant taxes)	Total (avec taxes) sans les incidences
Montant du contrat total	2 243 901.71 $	401 353.79 $	2 645 255.50 $	3 041 382.51 $
Contingences	398 611.12 $	130 439.98 $	529 051.10 $	608 276.50 $
Total	2 642 512.83 $	531 793.77 $	3 174 306.60 $	3 649 659.01 $
			Coût Total accordé	3 649 659.01 $

Coût pour les travaux annulés par le service de l'eau	84 946.49 $
Contingences (20 %)	16 989.30 $
Total (avant taxes)	101 935.79 $
Total (avec taxes)	**117 200.67 $**

429 857.98 $

Après l'annulation des travaux du service del l'eau

	Montant assumé par ENV. (avant taxes)	Montant assumé par Eau (avant taxes)	Total (avant taxes)	Total avec taxes
Montant du contrat total	2 243 901.71 $	84 946.49 $	2 328 848.20 $	2 677 593.22 $
Contingences	398 611.12 $	16 989.30 $	415 600.41 $	477 836.58 $
	2 642 512.83 $	101 935.79 $	2 744 448.61 $	3 155 429.79 $
	Coût du contrat Global		3 250 000.00 $	3 736 687.50 $
			Surplus (avec taxes)	581 257.71 $

Le surplus est assumé par l'environnement et il est de 581 257,71 $ taxes incluses

RÉSUMÉ DES COÛTS PAR CATÉGORIE

	Travaux (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Incidences (avec taxes)	Total(avec taxes)
Coût asusmés par le service de l'eau (avec taxes)	97 667.23 $	19 533.45 $	30 000.00 $	147 200.67 $
Coût asusmés par l'environnement (avec taxes)	2 339 020.27 $	1 280 466.55 $	217 000.00 $	3 836 486.83 $
Total du contrat avec taxes	2 436 687.50 $	1 300 000.00 $	247 000.00 $	3 983 687.50 $

à la suite de cette analyse, un virement de fond doit être fait au service de l'eau de 494 229,22 $ taxes incluses

	Avant taxes	Taxes incluses
Travaux	316 407.30 $	363 789.29 $
Contingences	113 450.68 $	130 439.92 $
Incidences	- $	- $
	Total	**494 229.22 $**

Pour le GDD

Transfert de l'enveloppe des travaux vers contingences	604 695.01 $
Majoration de l'enveloppe des contingences	87 028.49 $
total	**691 723.50 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 87 028,49$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, dans le cadre du contrat # 329801, accordé à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., (CG20 0313), majorant ainsi le montant total des contingences de 608 276,50 $ à 1 300 000 $, taxes incluses et du contrat de 3 649 659,01 $ à 3 736 687,50 $, taxes incluses / Autoriser le transfert d'un montant de 604 695,01 $, taxes incluses, du poste «Contrat» vers le poste «Contingences»

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ENV_GDD 1217231008.xlsx

Information_comptable_DEP_GDD 1217231008.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samira GALMAI H
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-28

Leilatou DANKASSOUA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.012

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217231052

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 368 138,51 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat # 310102 accordé à Charex inc. (CM20 0632), majorant ainsi l'enveloppe des contingences reliée au contrat de 594 146,07 $ à 962 284,58 $, taxes incluses.

Il est recommandé:
1. d'autoriser une dépense additionnelle de 368 138,51$, taxes incluses, pour compléter les travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat # 310102, accordé à Charex inc., (CM20 0632), majorant ainsi l'enveloppe des contingences reliée au contrat de 594 146,07 $ à 962 984,58 $, taxes incluses.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-30 06:10

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231052**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 368 138,51 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat # 310102 accordé à Charex inc. (CM20 0632), majorant ainsi l'enveloppe des contingences reliée au contrat de 594 146,07 $ à 962 284,58 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) et le Service de l'eau ont planifié, pour réalisation en 2020, des travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria et des travaux de réhabilitation d'aqueduc et d'éclairage, de la rue Victoria au boulevard René-Levesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. À cet effet, un contrat a été accordé à Charex inc. par le conseil municipal du 16 juin 2020 au montant de 5 141 844,86 $, taxes incluses. De plus, un montant de 594 146,07 $ taxes incluses, pour les dépenses contingentes et un montant de 782 079,09 $ taxes incluses pour les dépenses incidentes, ont été autorisés (CM 20 0632).

Sans s'y limiter, les travaux du contrat comprennent entre autres :

- La reconstruction de chaussée, de trottoirs et de terre-plein central à granulats exposés avec bordures de granit, d'éclairage, de signalisation lumineuse, d'enfouissement de fils sur poteaux d'Hydro-Québec par la CSEM et de déplacement de la conduite de gaz dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à l'avenue Victoria;
- La construction d'un stationnement à l'ouest du boul. Saint-Jean-Baptiste au sud de la rue Prince-Albert;
- La réhabilitation de conduite d'eau secondaire et travaux d'éclairage dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Victoria au boulevard René-Lévesque.

Le délai contractuel du projet est de cent-vingt (120) jours calendrier (du 27 juillet au 23 novembre 2020). Les travaux ont commencé le 27 juillet 2020. Le degré d'avancement des travaux est actuellement de 85 %. La fin des travaux était prévue en novembre 2020 mais, en raison des conditions d'hiver qui prévalaient au mois de novembre 2020, le chantier a été suspendu sans compléter la totalité des travaux prévus au contrat, ce qui entraîne des coûts supplémentaires.

Les travaux restants du contrat seront repris après la période du dégel au printemps 2021. Ces travaux comprennent :

· Le pavage de la couche de surface à module élevé. Ces travaux n'ont pas été réalisés en raison de la température basse durant la période prévue pour la pose au mois de novembre. Cette couche nécessite une température minimale de 15 °Celsius. La décision qui a été prise est que seule la couche de base a été mise en place sur une épaisseur supérieure afin de mieux répondre aux sollicitations de la période hivernale. Le pavage de la couche de surface a été reporté en 2021.

· Les travaux de trottoir à granulats exposés et trottoirs armés sur le côté Est. Ces travaux nécessitant une température adéquate pour effectuer la cure et la finition du béton. Le report de ces travaux affecte aussi la réalisation des fosses de plantation ainsi que les travaux en arrière trottoir.

· La construction de la dalle de béton pour abribus qui a été reportée en raison de l'indisponibilité du béton et les délais prolongés de fourniture; à cet effet nous avons dû paver temporairement la section de la dalle de béton et reporter ces travaux pour 2021. Ces délais prolongés auraient retardé la pose des couches de pavage dans la période de réalisation prévue.

Étant donné que les travaux devaient être terminés en 2020, les coûts de mobilisation et de démobilisation en 2021 n'étaient pas prévus. Le montant de contingences déjà alloué dans le cadre du contrat # 310102 sera nécessaire pour l'exécution des travaux déjà octroyés étant donné la rencontre de plusieurs imprévus coûteux et dépassement de quantités depuis le début de l'exécution du contrat. Suite à l'évaluation des coûts pour les travaux reportés ainsi que les coûts additionnels occasionnés par la fermeture du chantier pour les conditions d'hiver 2020 et la reprise des travaux au printemps 2021, les fonds dans l'enveloppe des contingences du projet seront insuffisants pour couvrir ces frais, d'où la préparation du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0632 - 16 juin 2020 - Accorder un contrat à Charex inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boul. Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria et travaux de réhabilitation d'aqueduc et d'éclairage, de la rue Victoria au boul. René-Levesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 6 518 070,02 $ (contrat: 5 141 844,86 $ + contingences: 594 146,07 $ + incidences: 782 079,09 $), taxes incluses. Appel d'offres public 310102 - 5 soumissionnaires. Accorder un contrat gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour les travaux électriques en vue de la mise en oeuvre du réseau électrique souterrain sur un tronçon du boulevard Saint-Jean-Baptiste, pour la somme maximale de 225 302,71 $ taxes incluses (1207231029);

CA20 3006 0136 - 2 juin 2020 - Résolution du conseil d'arrondissement qui autorise une

dépense totale de 739 327,61 $ taxes incluses pour des travaux de construction d'un stationnement en bordure ouest du boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre la rue Notre-Dame et la rue Prince-Albert (1208663004).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser une dépense additionnelle pour des travaux de 368 138,51 $ dans le boulevard St-Jean-Baptiste entre le boul. René Levesque et la rue Notre Dame.
Les travaux additionnels comprennent, entre autres :

· Mobilisation et démobilisation de l'entrepreneur et ses sous-traitants;
· Enlèvement du pavage temporaire et construction de la dalle d'autobus côté ouest;
· Enlèvement du pavage temporaire du trottoir côté est;
· Maintien de la signalisation.

Le délai contractuel sera majoré de 42 jours calendriers. Ainsi, le délai du contrat initial passera donc de 120 à 162 jours calendrier.

Aucune autre majoration ne sera demandée en lien avec le présent dossier.

JUSTIFICATION

À ce jour, considérant le degré d'avancement des travaux de ce projet, la compilation des quantités finales pour la majorité des items du bordereau est complétée. Toutes les réclamations de l'entrepreneur pour les travaux supplémentaires réalisés à ce jour sont reçues. La négociation de certaines réclamations est toujours en cours avec l'entrepreneur. Il est évalué que le solde résiduel de l'enveloppe des travaux de 5 141 844.86 $, taxes incluses, sera nécessaire pour compléter les travaux du contrat. Aussi, le solde résiduel de l'enveloppe des contingences de 594 146,07 $ taxes incluses, sera nécessaire pour l'exécution des travaux déjà octroyés étant donné la rencontre de plusieurs imprévus coûteux et dépassement de quantités depuis le début de l'exécution du contrat. En conséquence, le montant de la majoration requise de 368 138,51 $ taxes incluses, correspond à la valeur de la dépense additionnelle requise pour compléter les travaux supplémentaires et les travaux reportés en 2021.

La totalité de l'enveloppe des contingences sera donc 962 284,58 $. Ce montant représente entre autres:

- Un montant de 534 785,24 $ taxes incluses, pour les travaux contingents payés et engagés à ce jour,
- Un montant de 427 488,34 $, taxes incluses, incluant entre autre le montant pour la dépense additionnelle et le montant de contingences sur les travaux à venir en 2021.

Nous n'avons pas considéré de retourner en appel d'offres pour l'exécution des travaux générant le dépassement budgétaire puisque les travaux prévus en 2021 ainsi que le dépassement des quantités sont liés à des travaux contractuels.

Une analyse approfondie de la disponibilité des enveloppes autorisées a été effectuée, dont le détail se trouve en pièce jointe du présent dossier.

Cette modification des travaux déjà prévus au contrat n'en change pas la nature et s'avère accessoire à celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle estimée pour compléter les travaux reportés en 2021 est de 368 138,51 $ taxes incluses. Cette majoration représente une augmentation de 6.42 % de la valeur initiale du contrat incluant les contingences.
En effet, la valeur du contrat initial de 5 735 990,93 $ est majorée à 6 104 129.44 $, taxes incluses.

À noter cependant que l'enveloppe des contingences du contrat prévue initialement à 594 146,07 $, taxes incluses (11.56 % du coût des travaux) passe à 962 284.58 $, soit 18.71 % du coût initial des travaux.

La dépense additionnelle de 368 138,51$ taxes incluses, entièrement assumé par la ville centrale, sera imputé dans le PTI de la Direction de la mobilité du SUM et représente un coût net de 336 159,53 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 19-023.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020: "Optimiser la gestion de l’eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la majoration du contrat est reportée à une date ultérieure, le chantier demeurera inachevé jusqu'à la décision des instances et pénalisera ainsi les résidents.
L'entrepreneur, Charex inc., pourrait également réclamer à la Ville un montant à titre de dommages-intérêts équivalent à 5 % du coût des travaux inachevés, en vertu de l'article 4.5.2.2 des Clauses administratives générales de la Ville de Montréal (exécution des travaux - version 30-05-2017).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: juillet 2020
Fin des travaux initialement prévue : Novembre 2020
Majoration du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Poursuite des travaux: mai 2021
Fin des travaux : juin 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diego RENDON
Ingénieur

Tél : 514 872 1081
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-20

Monya OSTIGUY
Chef de division

Tél : 514-872-6444
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2021-04-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL
Directrice
Tél : -
Approuvé le : 2021-04-29

Augmentation de la valeur du contrat # 310102 -Travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria et travaux de réhabilitation d'aqueduc et d'éclairage, de la rue Victoria au boul. René-Lévesque

GDD # 1217231052

TPS/TVQ $ 1,15

Taxes incluses

	Charex inc. $ 5 735 990,93		Incidences	GRAND TOTAL
	Travaux	Contingences		
Enveloppes budgétaires autorisées (GDD 1207231029)	**$ 5 141 844,86**	**$ 594 146,07**	**$ 782 079,09**	**$ 6 518 070,02**
Travaux payés à ce jour	$ 4 544 321,66	$ 292 611,80		**$ 4 836 933,46**
Travaux engagés à ce jour:	$ 118 310,31	$ 242 184,44		**$ 360 494,75**
Incidences engagées à ce jour (CSEM, Hydro Québec, Énergir-déplacement d'une conduite de gaz, contrôle qualitatif et surveillance environnementake)			$ 513 079,10	**$ 513 079,10**
Total (payé+engagé+imprevus) Ville	**$ 4 662 631,97**	**$ 534 796,24**	**$ 513 079,10**	**$ 5 710 507,31**
Montants disponibles pour les travaux, les contingences et les incidences à ce jour :	**$ 479 212,89**	**$ 59 349,83**	**$ 268 999,99**	**$ 807 562,71**
Travaux du contrat à compléter (pavage, trottoirs, dalle de béton,fosses plantation)	$ 479 212,89			**$ 479 212,89**
Majoration 10 % :		$ 47 921,29		**$ 47 921,29**
Coûts supplémentaires pour la réouverture du chantier en 2021(mobilisation, demobilisation , enlèvement pavage temporaire,maintien signalisation)		$ 379 567,05		**$ 379 567,05**
Incidences à venir			$ 268 999,99	**$ 268 999,99**
Total estimé des travaux et incidences	**$ 5 141 844,86**	**$ 962 284,58**	**$ 782 079,09**	**$ 6 886 208,53**
Surplus (insuffisance) budgétaire pour compléter le contrat	**$ 0,00**	**$ (368 138,51)**	**$ -**	**$ (368 138,51)**
Augmentation de l'enveloppe des contingences à faire autoriser				**368 138,51 $**

	Avant majoration	Majoration	Après majoration	% d'augmentation du contrat
Travaux	$ 5 141 844,86	$ (0,00)	$ 5 141 844,86	
Contingences	$ 594 146,07	$ 368 138,51	$ 962 284,58	
Total	**$ 5 735 990,93**	**$ 368 138,51**	**$ 6 104 129,44**	**6,42%**
Pourcentage des contingences sur le coût initial des travaux du contrat	***11,56%***		***18,71%***	

Imputer l'augmentation dans les sous projets suivants:

Trottoirs - 2059070003 - 182671	184 069,26 $
Chaussée - 2059070007 - 182677	184 069,26 $
	368 138,51 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231052

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 368 138,51 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de voirie, d'éclairage et de signalisation lumineuse dans le boulevard Saint-Jean-Baptiste, de la rue Notre-Dame à la rue Victoria, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du contrat # 310102 accordé à Charex inc. (CM20 0632), majorant ainsi l'enveloppe des contingences reliée au contrat de 594 146,07 $ à 962 284,58 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds 1217231052.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Préposée au budget
Tél : (514) 872-9964

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-29

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.013

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217231018

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 476 261,41 $ (contrat: 4 759 795,52 $ + contingences: 485 061,64 $ + incidences: 231 404,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463217 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Sanexen Services Environnementaux Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 759 795,52 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463217 ;

2. d'autoriser une dépense de 485 061,64 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 231 404,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centrale.

5. de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-18 14:22

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231018**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 476 261,41 $ (contrat: 4 759 795,52 $ + contingences: 485 061,64 $ + incidences: 231 404,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463217 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'eau, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'eau.
La longueur totale des conduites d'eau secondaire à réhabiliter par chemisage en 2021 sera d'environ vingt et un (21) kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,58 % de l'ensemble du réseau de la Ville.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a scindé le grand projet des travaux 2021 de

réhabilitation de conduite d'eau potable afin de recommander l'octroi de huit (8) contrats différents.

À ce jour, les appels d'offres #463212 et #463214 publiés pour des travaux de même nature ont été annulés suite à la réception de soumissions jugés trop élevés par rapport au prix actuel du marché.

Suite à l'annulation de ces appels d'offres et toujours pour permettre d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, les travaux en lien avec chacun de ces appels d'offres ont été scindés en deux (2) nouveaux projets, portant ainsi le nombre à dix (10) contrats en 2021.

La présente demande d'octroi de contrat #463217 vise la réhabilitation des conduites d'eau secondaires dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent. Ce projet est le sixième des dix (10) projets prévus cette année. Trois (3) projets sont octroyés, trois (3) projets sont en cours d'octroi, deux (2) sont annulés et deux (2) projets autres projets sont en préparation.

La Direction des réseaux d'eau a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0429 - 19 avril 2021 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 766 280,13 $ (contrat: 4 186 830,46 $ + contingences: 445 624,42 $ + incidences: 133 825,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463216 - 2 soumissionnaires - 1217231017.
CM21 0428 - 19 avril 2021 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 17 033 333,57 $ (contrat: 14 831 324,16 $ + contingences: 1 705 954,66 $ + incidences: 496 054,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463215 - 2 soumissionnaires - 1217231006.

CM21 0425 - 19 avril 2021 - Accorder un contrat à Foraction Inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 7 879 923,84 $ (contrat: 7 011 000 $ + contingences: 726 499,59 $ + incidences: 142 424,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463213 - 2 soumissionnaires - 1207231085.

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. 1218126001

CM20 1032 - 7 octobre 2020 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 3 310 524,54 $ (contrat: 2 938 658,67 $ + contingences: 293 865,87 $ + incidences: 78 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458021 - 2 soumissionnaires - 1207231064

CM20 0806 - 24 août 2020 - Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 688 600 $ (contrat: 4 176 000 $ + contingences: 417 600 $ + incidences: 95 000 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458020 - 2 soumissionnaires - 1207231061

CM20 0515 - 26 mai 2020 **-** Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 506 551,98 $ (contrat: 11 158 683,62 $ + contingences: 1 115 868,36 $ + incidences: 232 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458014 - 2 soumissionnaires **-** 1207231040

CM20 0514 - 26 mai 2020 **-** Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 8 796 999,30 $ (contrat: 7 818 635,73 $ + contingences: 781 863,57 $ + incidences: 196 500,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458019 - 2 soumissionnaires **-** 1207231024

CM20 0502 - 25 mai 2020 **-** Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 9 912 300,00 $ (contrat: 8 793 000,00 $ + contingences: 879 300,00 $ + incidences: 240 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458018 - 2 soumissionnaires **-** 1207231028

CM20 0402 - 20 avril 2020 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 2 331 233,75 $, taxes incluses (travaux: 2 052 030,68 $ + contingences: 205 203,07 $ + incidences: 74 000,00 $) - Appel d'offres public 458013 - 2 soumissionnaires - 1207231013.

CM20 0401 - 20 avril 2020 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 13 784 093,17 $ (contrat: 12 245 084,70 $ + contingences: 1 224 508,47 $ + incidences: 314 500,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458016 - 2 soumissionnaires - 1207231009.

CM20 0395 - 20 avril 2020 - Accorder un contrat à Foraction Inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 9 990 187,72 $ (contrat: 8 877 443,38 $ + contingences: 887 744,34 $ + incidences: 225 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458012 - 2 soumissionnaires - 1207231021.

CM20 0276 - 23 mars 2020 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 598 412,23 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458011 - 2 soumissionnaires - 1207231001.

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur d'environ 3,5 kilomètres de conduites d'eau secondaires et les travaux seront réalisés dans les deux (2) arrondissements suivants: Pierrefonds-Roxboro et Saint-Laurent.
La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Les travaux couverts par le présent contrat seront effectués en 2021.

Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée et ce, conformément au règlement 20-030.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les

parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 485 061,64 $, taxes incluses, soit 10,19 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue. En effet, l'article 3.1.10 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit quatre (4) différentes pénalités:

1) le montant décrit au tableau ci-dessous par jour de retard pour le non-respect du délai maximal par rue selon sa cote d'impact identifiée au DTSI-M:

Cote d'impact	Montant de pénalité par jour
Cote majeure	3 500$
Cote 1	3 000$
Cote 2	2 000$
Cote 3	1 000$

2) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de transmission à chaque mercredi de l'échéancier global et de la planification hebdomadaire;
3) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de quarante-huit (48) heures pour le nettoyage de la rue;
4) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de la correction des déficiences.

Ces pénalités remplacent les pénalités mentionnées à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales qui visent le respect du délai contractuel.

Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de la soumission a été préparée durant la période de soumission par la division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que tous les documents de l'appel d'offres.

La DGPÉC a procédé à l'analyse des deux (2) soumissions conformes reçues pour l'appel

d'offres. Un écart défavorable de + 11.1 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme (PBSC) et l'estimation de la soumission.

La DGPÉC constate que la majeure partie de l'écart défavorable se trouve dans les articles de « conduite d'eau proposée 150 mm en fonte ductile», du « remplacement d'un robinet d'arrêt», de « nouvelle vanne 150 mm sur conduite existante», de « sondage pour caractérisation environnementale» et de « poteau d'incendie sur une conduite existante».

Aussi, un écart de + 46.4 % a été constaté entre la deuxième soumission conforme et l'estimation de la plus basse soumission . La majorité de cet écart est concentrée dans les articles d' «assurances, garanties et frais généraux », les différents items de l'article «conduite d'eau proposée en fonte ductile », de «nouvelle vanne 150 mm sur conduite existante », des différents items de l'article «réseau d'alimentation temporaire », de «localisation et vérification des branchements d'eau », des différents items de l'article «chemisage de conduite d'eau», «réinfection de coupe» et des différents items de l'article «Maintien de la mobilité et de la sécurité routière».

Étant donné que l'écart est acceptable, soit +11,1%, la DGPÉC recommande l'octroi du contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Sanexen Services Environnementaux inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le coût du contrat d'exécution de travaux est évalué à plus de 2M$. De plus, il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres # 463217 (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 5 476 261,41 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Sanexen Services Environnementaux Inc. pour un montant de 4 759 795,52 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 485 061,64 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 231 404,25 $ taxes incluses.

Cette dépense de 5 476 261,41 $ taxes incluses, sera répartie ainsi:
-Un coût net de 4 902 862,88 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera assumée par la ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt #20-002. Le montant total est à la charge du contribuable.
-Un coût net de 99 517,92 $ relatif aux remplacements d'entrées de service sur le domaine privé sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 3 juin 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document *« Principes de gestion de la mobilité ».*

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas pour ce contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats : 05 mai 2021
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : juin 2021
Fin des travaux : novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Raphaëlle HAMEL, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Dang NGUYEN, Saint-Laurent
Stéphane BEAUDOIN, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 25 mars 2021
Raphaëlle HAMEL, 25 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yacine FAKHFAKH
Ingénieur

Tél : 514-872-0451
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-24

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2021-04-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur par intérim
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2021-04-12

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 463217 — No du GDD : 1217231018

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 / 2 / 2021 — Ouverture originalement prévue le : 11 / 3 / 2021

Ouverture faite le : 11 / 3 / 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda			Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
24	2	2021	Le retrait des travaux dans le boulevard Laurentien de cet appel d'offres et l'ajout d'un article décrivant le système de retenue à appliquer pour une conduite principale ainsi qu'un article décrivant les travaux à réaliser à la présence d'une clôture existante.	-150 000,00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3 — Nbre de soumissions reçues : 2 — % de réponses : 67

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 9 / 6 / 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) Total
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	4 759 795,52
FORACTION INC.	6 969 600,00
Estimation — **interne**	4 285 013,85

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **11,1%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **46,4%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON** ☐

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMP		X	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 4 759 795,52

Montant des contingences ($) : 485 061,64

Montant des incidences ($) : 231 404,25

Date prévue de début des travaux : 7 / 6 / 2021 — Date prévue de fin des travaux : 26 / 11 / 2021

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

Date: 24 mars 2021
Révision: 02
Par: Yacine FAKHFAKH, ing

LISTE DES RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal
Soumission : 463217

# Plan	Révision	Arrondissement	Rue	De	À	Type de chaussée	Diamètre (mm)	Longueur (m)	Durée de réalisation
PRF-AQ-2021-01	000	Pierrefonds - Roxboro	**5e Avenue Nord**	Gouin Ouest, boulevard	Limite nord de l'arrondissement	Souple	150 / 200	457 / 21	12 semaines
PRF-AQ-2021-02	000	Pierrefonds - Roxboro	**4e Avenue Sud**	Centre-Commercial, rue du	2e Rue	Souple	150	477	12 semaines
PRF-AQ-2021-03	000	Pierrefonds - Roxboro	**15e Rue**	15e Avenue	11e Avenue	Souple	150	626	12 semaines
PRF-AQ-2021-04	000	Pierrefonds - Roxboro	**15e Avenue**	14e Rue	13e Rue	Souple	150	99	6 semaines
PRF-AQ-2021-05	000	Pierrefonds - Roxboro	**Paiement, rue**	Saint-Yves, rue	Sainte-Croix, rue	Souple	150	152	8 semaines
PRF-AQ-2021-07	000	Pierrefonds - Roxboro	**Highland, rue**	Cedar, rue	Jacques-Bizard, boulevard	Souple	200	245	8 semaines
PRF-AQ-2021-09	000	Pierrefonds - Roxboro	**Saint-Charles, boulevard**	Pierrefonds, boulevard de	Gouin Ouest, boulevard	Souple	200	310	10 semaines
PRF-AQ-2021-10	000	Pierrefonds - Roxboro	**Lucerne, rue de**	Sunnybrooke, boulevard	Edward, rue	Souple	150	80	6 semaines
PRF-AQ-2021-11	000	Pierrefonds - Roxboro	**Versailles, avenue de**	Elizabeth, rue	Huntington, rue	Souple	200	230	8 semaines
VSL-AQ-2021-02	000	Saint-Laurent	**Sainte-Croix, Cul-de-sac avenue**	Hodge, rue	Voie ferrée	Souple	150	134	8 semaines
VSL-AQ-2021-04	000	Saint-Laurent	**Henri-Bourassa, boulevard**	Marette, rue	MacQueen, place	Souple	300	170	8 semaines
VSL-AQ-2021-05	000	Saint-Laurent	**Limoges, rue**	Baker, rue	Robitaille, rue	Souple	200	164	8 semaines
VSL-AQ-2021-07	000	Saint-Laurent	**Abbott, rue**	Paton, rue	Decelles, rue	Souple	200	64	6 semaines
VSL-AQ-2021-08	000	Saint-Laurent	**Cavendish, boulevard**	Robert-Joncas, place	Dr.-Frederik-Philips, boulevard	Souple	300	206	12 semaines
							Total	**3435**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre: Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal.

Entrepreneur: Sanexen Services Environnementaux inc.

Soumission: 463 217 — GDD: 121 - 7231 - 018 — Responsable: Yacine FAKHFAKH — Date: 2020-11-18

Projet #01: 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DRE — Corpo

#01-01 Sous-projet: 21 - 18 100 - 013 — n° Simon: 184 861

Réhabilitation d'aqueduc secondaire

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		4 060 860,71 $	4 668 974,60 $	4 263 396,14 $
Travaux contingents	10 %	406 086,07 $	466 897,46 $	426 339,61 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		4 466 946,78 $	5 135 872,06 $	4 689 735,75 $
Sous-total complet du sous-projet		4 466 946,78 $	5 135 872,06 $	4 689 735,75 $

#01-02 Sous-projet: 20 - 18 100 - 706 — n° Simon: 185 693

Remplacement de branchement d'eau - Portion privée

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		78 991,88 $	90 820,91 $	82 931,60 $
Travaux contingents	20 %	15 798,38 $	18 164,18 $	16 586,32 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		94 790,26 $	108 985,10 $	99 517,92 $
Sous-total complet du sous-projet		94 790,26 $	108 985,10 $	99 517,92 $

#01-03 Sous-projet: 21 - 18 100 - 014 — n° Simon: 184 862

Incidences

		taxation	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes				
Tech	Utilités publiques	Normal	105 000,00 $	120 723,75 $	110 236,88 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	10 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisatio	Non	11 000,00 $	11 000,00 $	11 000,00 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (tax	Normal	63 000,00 $	72 434,25 $	66 142,13 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	15 000,00 $	17 246,25 $	15 748,13 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		204 000,00 $	231 404,25 $	213 127,13 $
	Sous-total complet du sous-projet		204 000,00 $	231 404,25 $	213 127,13 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 — 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DRE — Corpo

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		4 139 852,59 $	4 759 795,52 $	4 346 327,74 $
Travaux contingents	10,19 %	421 884,45 $	485 061,64 $	442 925,93 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		4 561 737,04 $	5 244 857,16 $	4 789 253,67 $
Dépenses incidentes		204 000,00 $	231 404,25 $	213 127,13 $
Sous-total complet du projet investi		**4 765 737,04 $**	**5 476 261,41 $**	**5 002 380,80 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		4 139 852,59 $	4 759 795,52 $	4 346 327,74 $
Travaux contingents	10,19 %	421 884,45 $	485 061,64 $	442 925,93 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		4 561 737,04 $	5 244 857,16 $	4 789 253,67 $
Dépenses incidentes		204 000,00 $	231 404,25 $	213 127,13 $
Total des montants maximum autorisés		**4 765 737,04 $**	**5 476 261,41 $**	**5 002 380,80 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	5 002 380,80 $
Total	100,0%	**5 002 380,80 $**

Montréal

SOUMISSION 463217 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th colspan="2">Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><th>Arrondissements</th><th>Rues</th><td rowspan="3">Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du DTSI-M.

Pour les rues identifiées comme ayant le plus d'impacts sur la mobilité et le milieu environnant (cote 1 et majeure au DTSI-M), les concepts sont résumés ci-bas.</td></tr>
<tr><td>Pierrefonds-Roxboro</td><td>5e avenue nord, 4e avenue sud, 15e rue, 15e avenue, Paiement, Highland, Saint-Charles, Lucerne, Versailles.</td></tr>
<tr><td>Saint-Laurent</td><td>Sainte-Croix, Henri-Bourassa ouest, Limoges, Abbott, Cavendish.</td></tr>
<tr><td colspan="2">PRF-AQ-2021-09
Boulevard Saint-Charles
De boulevard Pierrefonds à boulevard Gouin ouest.</td><td>Occupation :
- Fermeture complète d'une direction à la fois sur boulevard Saint-Charles entre le boulevard de Pierrefonds et le boulevard Gouin ouest et maintenir une voie de circulation sur la direction opposée, pour les travaux d'excavation.
- Maintenir une voie de circulation en direction sud sur boulevard Saint-Charles entre le boulevard de Pierrefonds et le boulevard Gouin ouest et aucune entrave permise en direction nord pour les autres travaux.
- Fermeture complète de la direction ouest sur boulevard de Pierrefonds à l'intersection avec le boulevard Saint-Charles et maintien d'une voie de circulation par direction à contresens. Déviation de la piste cyclable sur la chaussée, pour les travaux d'excavation.
Horaire de travail :
- Samedi et Dimanche de 10h-19h pour les travaux d'excavation
- Lundi au Vendredi 7h à 19h. Samedi et Dimanche de 10h-19h pour les autres travaux</td></tr>
<tr><td colspan="2">VSL-AQ-2021-02
Avenue Sainte-Croix
À l'avenue Sainte-Croix (Cul-de-sac)</td><td>Occupation :
- Maintenir une voie de circulation par direction sur l'avenue Sainte-Croix, à l'intersection avec l'avenue Sainte-Croix – cul-de-sac et déviation de la piste cyclable sur la chaussée lors des travaux d'excavation et de chemisage de vanne.
- Fermeture complète de la direction sud sur l'Avenue Sainte-Croix entre la rue Saint-Louis et la rue Hodge et maintien d'une voie de circulation en direction nord lors des travaux d'excavation et de chemisage du puits.
- Fermeture complète de l'avenue Sainte-Croix – cul-de-sac.
Horaire de travail :
- Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30. Samedi de 8h à 19h et Dimanche de 9h-19h pour les travaux d'excavation et chemisage (Vanne 5102822)
- Samedi de 8h à 19h et Dimanche de 9h-19h pour les travaux d'excavation et de chemisage au niveau du puits 10014891.
- Lundi au Vendredi 7h à 19h. Samedi de 8h à 19h et Dimanche de 9h-19h pour travaux dans Avenue Saint-Croix, Cul-de-sac.</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
VSL-AQ-2021-04 **Boulevard Henri-Bourassa ouest** De la rue Marette à la Place MacQueen.	**Occupation :** - Fermeture complète de la direction ouest et maintenir une voie de circulation par direction sur le boulevard Henri-Bourassa ouest entre l'adresse civique 6305 boulevard Henri-Bourassa ouest et la rue Sartelon pour les travaux d'excavation, remplacement de conduites transversales. - Maintenir deux voies de circulation en direction ouest sur boulevard Henri Bourassa ouest entre la Place Nigen et la rue Sartelon. Aucune entrave en direction est pour les autres travaux. **Horaire de travail :** - Samedi de 8h à 19h et Dimanche de 9h-19h pour les travaux d'excavation, remplacement de conduites transversales. - Lundi au Vendredi 7h à 19h. Samedi 8h à 19h et Dimanche de 9h-19h pour les autres travaux.
VSL-AQ-2021-08 **Hors-Rue** de Boulevard Cavendish À la Place Robert-Joncas	**Occupation :** - Maintenir deux voies de circulation par direction sur le boulevard Cavendish. - Maintenir une voie de circulation en direction sud sur le boulevard Cavendish lors des travaux d'excavation et chemisage au niveau du puits du côté ouest du trottoir. **Horaire de travail :** - Lundi au Vendredi 9h30 à 15h30, Samedi 8h à 19h et Dimanche de 9h-19h pour les interventions sur le boulevard Cavendish. - Lundi au Vendredi 7h à 19h, Samedi 8h à 19h et Dimanche de 9h-19h pour les interventions.
Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues	- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1; - Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux; - Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux); - Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de casernes du service d'incendie; - Relocaliser les zones de livraison, les zones pour personnes à mobilité réduite, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes; - L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1; -Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1; - Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1. -L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ;

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
	- Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1; - À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; - Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaire doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

10. Expérience du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire doit joindre à sa soumission, en utilisant le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE**, l'information relative à deux (2) Contrats qui incluent des travaux dont la nature est comparable à ceux visés par le présent Appel d'offres. Il doit être l'Adjudicataire de ces Contrats (donc ne pas avoir réalisé les travaux à titre de sous-traitant) et ces Contrats doivent avoir été exécutés au cours des cinq (5) dernières années[1] ou qui sont en cours d'exécution, et comportant une longueur minimale cumulative de **2 000 m** en longueur de travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisés à la date d'ouverture des Soumissions.

Un Contrat dont la nature est semblable aux travaux visés par le présent Appel d'offres se définit comme étant un projet qui inclut des travaux de réhabilitation de conduite d'eau potable, incluant les interventions sur les branchements d'eau, dont le Soumissionnaire aurait géré toutes les disciplines des travaux, ainsi que le maintien de la circulation, les entraves et les chemins de détour.

Pour chaque contrat, le Soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE** prévu à la Section VI « ANNEXES » du Cahier des charges :

- l'année de réalisation;
- la description du projet et la nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisée);
- le nom de l' (des) arrondissement(s) ou de la (des) municipalité(s) et de l'artère;
- la valeur du Contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture du présent Appel d'offres;
- le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées;
- le nom du donneur d'ouvrage.

Le Soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la « Liste de rappel » de la section VI « ANNEXES » du Cahier des charges.

<u>ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION</u>

Le défaut de fournir avec la soumission le Formulaire ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE prévu à la Section VI « ANNEXES » du Cahier des charges dûment complété et référant à deux (2) contrats conformément aux exigences énoncées ci-dessus, ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION. En aucun cas la Ville ne permettra au Soumissionnaire de corriger un tel défaut ou vice qui s'y rattache, et ce, nonobstant l'article 3.4.1 des Instructions aux Soumissionnaires.

Les pièces justificatives acceptées comprennent notamment la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif) ou toutes autres factures ou preuves pertinentes qui permettent la qualification de la Soumission au regard des critères d'admissibilité, soit :

- **Adjudicataire du Contrat;**
- **Nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisée);**
- **Année(s) d'exécution des travaux;**
- **Montant du contrat;**
- **Montant des travaux réalisés et facturés.**

Note 1 : le certificat d'acceptation provisoire doit avoir été obtenu au cours des 5 dernières années.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 16 mars 2020

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
A/S MONSIEUR RÉJEAN LOISELLE
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF
ENTRÉE 1, BUREAU 200
BROSSARD (QC) J4Z 3V4

N° de décision : 2020-DAMP-1273
N° de client : 2700007373

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

EXCAVA-TECH	EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT
REGENERATION	REGÉNÉRATION
SANEXEN	SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 mars 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525, boul. René-Lévesque Est, RC. 30
Québec (Québec) G1R 5S9 | 1 888 335-5550
amp.quebec

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 463217

Date de publication : 2021-02-08
Date d'ouverture : 2021-03-11

Liste des preneurs du cahier des charges

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	Foraction inc
2	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE
3	Sanexen Services

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231018

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 476 261,41 $ (contrat: 4 759 795,52 $ + contingences: 485 061,64 $ + incidences: 231 404,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463217 - 2 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ GDD 1217231018.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Prosper Olivier RAMAMONJISOA
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-01

Anna CHKADOVA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.013

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217231018

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 476 261,41 $ (contrat: 4 759 795,52 $ + contingences: 485 061,64 $ + incidences: 231 404,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463217 - 2 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE217231018.pdf

Dossier # :1217231018

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217231018

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 476 261,41 $ (contrat: 4 759 795,52 $ + contingences: 485 061,64 $ + incidences: 231 404,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463217 - 2 soumissionnaires

"Original signé"	***"Original signé"***
Karine Boivin Roy Présidente	Stéphanie Espach pour Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217231018

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 476 261,41 $ (contrat: 4 759 795,52 $ + contingences: 485 061,64 $ + incidences: 231 404,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463217 - 2 soumissionnaires

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 6 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux s'inscrivent dans la stratégie de gestion performante des infrastructures de l'eau et font appel à une technique de chemisage sans tranchée qui présente plusieurs avantages, dont celui de permettre une rapidité d'exécution des travaux. En 2021, la longueur totale des conduites d'eau secondaires à réhabiliter par chemisage sera d'environ vingt et un kilomètres. Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et la concurrence, les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable pour l'année 2021 ont été scindés en huit contrats distincts, dont celui à l'étude dans le présent rapport qui couvre environ 3,5 kilomètres de conduites d'eau secondaires.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 30 jours et a permis de recevoir 2 soumissions. Il est à noter qu'un addenda a été publié au cours de l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 11,10 % défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle. Il existe par ailleurs un écart de prix de 46,40 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a mentionné que, malgré les efforts déployés pour ouvrir davantage le marché, ce sont les deux mêmes entreprises qui soumissionnent continuellement. Peu d'entreprises possèdent l'expertise ou l'expérience nécessaire pour soumissionner sur ce type de contrats. De plus, les représentants du Service ont expliqué que la technique privilégiée dans ce contrat requiert pour les entreprises de créer un produit spécifique qui doit faire l'objet d'une homologation, ce qui nécessite des investissements considérables ; ceci contribue à expliquer la concurrence limitée pour ce type de contrats.

La Commission salue les efforts déployés en faveur d'une plus grande concurrence, et notamment les démarches effectuées auprès des entreprises pour mieux comprendre le marché et les obstacles éventuels. La Commission s'est montrée satisfaite des explications claires qui ont été fournies par le Service.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE217231018 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.014

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217231010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Charex Inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2 . Dépense totale de 11 932 001,16 $ (contrat : 10 653 572.46 $ + contingences:1 065 357,25 $ + incidences: 213 071,45 $), taxes incluses. Appel d'offres public 446210 - 9 soumissionnaires

Il est recommandé:
1- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2 dans l'arrondissement LaSalle aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 653 572,46 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 446210;

2- d'autoriser une dépense de 1 065 357,25 $ taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 213 071,45 $ taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense totale de 11 932 001,16 $ (contrat + contingences + incidences), taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centrale.

5- de procéder à une évaluation du rendement de Charex inc.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-18 14:13

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231010**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Charex Inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2 . Dépense totale de 11 932 001,16 $ (contrat : 10 653 572.46 $ + contingences:1 065 357,25 $ + incidences: 213 071,45 $), taxes incluses. Appel d'offres public 446210 - 9 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses opérations de déneigement, la Ville de Montréal élimine environ 12 millions de mètres cubes de neige en utilisant plus de 28 sites différents dont 16 chutes à l'égout. Cependant, les fermetures de plusieurs chutes à neige (Anbar, Stinson, etc.) , l'élargissement de l'autoroute 15 au voisinage de la chute à neige de Verdun et l'importance des changements climatiques ont un impact important sur la stratégie neige de la métropole.

L'aménagement d'un nouveau lieu d'élimination de neige sur l'ancien site SOLUTIA dans l'arrondissement Lasalle requiert des travaux de réhabilitation / décontamination de terrains ainsi que des travaux de voirie, d'égout et d'électricité afin de rendre ce site opérationnel au début de la saison hivernale 2021-2022. Ce projet est admissible au programme de subvention à la réhabilitation des terrains contaminés, dont le volet environnemental est piloté par le Service de l'environnement de la Ville.

L'aménagement et l'exploitation d'un nouveau lieu d'élimination de neige requiert l'obtention d'une autorisation ministérielle au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Les démarches sont en cours et l'autorisation est requise avant le début des travaux.

Les travaux s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration des sites de disposition des neiges usées pour l'ensemble de la ville de Montréal. Les travaux sont sous la compétence du Service de la concertation des arrondissements.

Le Service de la concertation des arrondissements a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les

documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0483 - 28 septembre 2017 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Solutia Canada inc., aux fins d'implantation d'un centre de traitement de matières organiques et aux fins d'augmentation de la capacité de stockage de neige dans le secteur Angrignon, un immeuble vacant ayant front sur la rue Saint-Patrick, à l'est du boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, désigné par le lot 3 269 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au montant de 4 484 025 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus audit projet d'acte. N/Réf. : 31H05-005-6662-01 (dossier 1174435008)
CG12 0312 - 23 août 2012 - Renouveler pour une période de deux ans la réserve pour fins publiques sur le lot 3 269 985 du cadastre du Québec, ayant front sur la rue Saint-Patrick, à l'est du boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, aux fins d'implanter des infrastructures de traitement des matières organiques prévues au Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 (dossier 1125941003).

CG10 0309 - 26 août 2010 - Décréter l'imposition d'une réserve aux fins d'implanter des infrastructures de traitement des matières organiques prévues au Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 sur le lot 3 269 985 du cadastre du Québec; Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin; Mandater le SGPI d'acquérir, aux meilleurs coûts possible, de gré à gré ou par voie d'expropriation les sites retenus (dossier 1104422001).

CG10 0081 - 25 février 2010 - Approuver et démarrer le processus d'identification des sites potentiels pour l'implantation des centres de digestion anaérobie et de compostage de même qu'un centre pilote de prétraitement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (dossier 1100704002).

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent à effectuer des travaux de voirie, d'égout, d'électricité et de gestion environnementale des déblais au nouveau site de dépôt à neige situé au 6700 rue Saint-Patrick dans l'arrondissement de LaSalle.
Un plan de localisation se trouve en pièce jointe.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 065 357,25 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent les frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l’article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d’offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l’entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat,

excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n’est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n’est prévu dans les documents de l’appel d’offres.

JUSTIFICATION

L'estimation de soumission de la firme Legico-CHP inc., mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC), est établie durant la période d'appel d'offres. Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

La DGPÉC a analysé les neuf (9) soumissions reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable à la Ville de 38,3 % a été constaté entre l’estimation de soumission et la plus basse soumission conforme (PBSC).

Nous notons que la majeure partie de l’écart soit 22,5 % se trouve dans le groupe des articles de

- Terrassement brut (Travaux civil)

Dans ce groupe des articles, la firme a considéré des hypothèses très conservatrices et ne tenant pas compte des économies d'échelle qui peuvent être générées par les grands volumes de gestion des sols excavés, disposés et réutilisés dans les divers articles, tandis que les prix proposés par le PBSC sont très agressifs dans tous les articles à l’exception d’un, comparé avec les prix d'autres soumissionnaires, ce qui explique l’écart.

Une autre partie de l’écart soit 10,2 % se trouve dans les articles :

- Enrobé bitumineux
- Fondations en MR-1 ou MR-2
- Système d’éclairage

Dans tous ces articles, les prix de la firme sont plus élevés que tous les prix des soumissionnaires. Les prix proposés par le PBSC sont dans les moyennes des prix reçus. Ces écarts pourraient être expliqués par des prix plus avantageux reçus par le PBSC auprès de ses fournisseurs ou sous-traitants pour ces travaux.

L'écart résiduel (5,6 %) est distribué sur les autres articles.

Considérant ces informations et étant donné que l’écart de 38.3 % est favorable à la Ville, la DGPÉC appuie la recommandation d’octroyer le contrat.

La Ville procédera à l’évaluation de rendement de l'adjudicataire Charex inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le coût du contrat d'exécution de travaux est évalué à plus de 10 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 11 932 001,16 $, taxes incluses, comprenant:
- le contrat avec Charex inc. pour un montant de 10 653 572,46 $ taxes incluses,
- les contingences de 1 065 357,25 $ taxes incluses,
- les incidences de 213 071,45 $ taxes incluses.

Cette dépense est prévue au PTI de la Direction des travaux publics du Service de la concertation des arrondissements, elle est assumée à 100% par la ville centrale pour un montant de 11 932 001,16 $ taxes incluses, ce qui représente un coût net de 10 895 507,47 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est financée par le règlement d'emprunt suivant:

- # 20-029 « Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement de lieux d'élimination de neige et l'amélioration des équipements connexes

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s’applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le report de la date d'octroi, les travaux pourraient ne pas se réaliser en 2021 pour les besoins d'utilisation du site durant l'hiver, ils seraient alors reportés en août 2022 en raison du délai nécessaire à la fonte des neiges accumulées dans le site.
Si ce report est ultérieur à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 9 juin 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le démarrage du présent contrat est prévu à l’été 2021 tel qu’indiqué dans les clauses contractuelles. Aucun impact anticipé selon le scénario de reprise des travaux de construction du 11 mai 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux (Twitter: MTL_Circulation et Waze, ...).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 mai 2021
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : Juin 2021
Fin des travaux : Octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benjamin PUGI, Service de la concertation des arrondissements
Martin SAVARD, Service de la concertation des arrondissements
Christianne CYRENNE, LaSalle

Lecture :

Benjamin PUGI, 25 mars 2021
Christianne CYRENNE, 25 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alfonso Carlos Suarez Rodriguez
Ingénieur

Tél : 438-350-5517
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-25

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur par intérim
Tél : 514 872-9485

Approuvé le : 2021-04-16

Approuvé le : 2021-04-16

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 446210 — 1217231010

Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 18 | 1 | 2021 — 18 | 2 | 2021

Ouverture faite le : 11 | 3 | 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 51

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 6 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda			Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
26	1	2021	Modifications au formulire de soumisison, DTSI-O, DTSI-V et certains plans	0
8	2	2021	Modifications au formulire de soumisison,Cahier des charges, DTSI-O, DTSI-V, DTSI-E et certains plans	-58320
10	2	2021	Modifications au cahier des charges et formulaire de soumision	12000
15	2	2021	Publication Tableau Question-Réponses	0,00
24	2	2021	Modifications au cahier des charges et formulaire de soumisison	0,00
3	3	2021	Modifications au cahier des charges et formulaire de soumisison et DTSI-V	0,00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 31 — Nbre de soumissions reçues 9 — % de réponses 29

Nbre de soumissions rejetées 0 — % de rejets 0,0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 9 | 6 | 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) Total
CHAREX INC.	10 653 572,46
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	11 277 089,26
ROXBORO EXCAVATION INC.	11 328 564,09
DUROKING CONSTRUCTION	11 875 505,42
LES EXCAVATIONS PAYETTE LTEE	11 983 298,83
LOISELLE INC.	12 157 789,93
DEMIX CONSTRUCTION, une division de Groupe CRH Canada inc.	13 313 415,15
AMÉNAGEMENT DE SOUSA - 4042077 CANADA INC.	13 424 630,79
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	14 488 930,71
Estimation — **Externe**	17 268 978,94

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-38,3%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **5,9%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK
RBQ		x	AMP		x
RENA		x	Revenu Qc		x

Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant

Recommandation

Nom du soumissionnaire : CHAREX INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 10 653 572,46

Montant des contingences ($) : 1 065 357,25

Montant des incidences ($) : 213 071,45

Date prévue de début des travaux : 1 | 6 | 2021 — Date prévue de fin des travaux : 31 | 10 | 2021

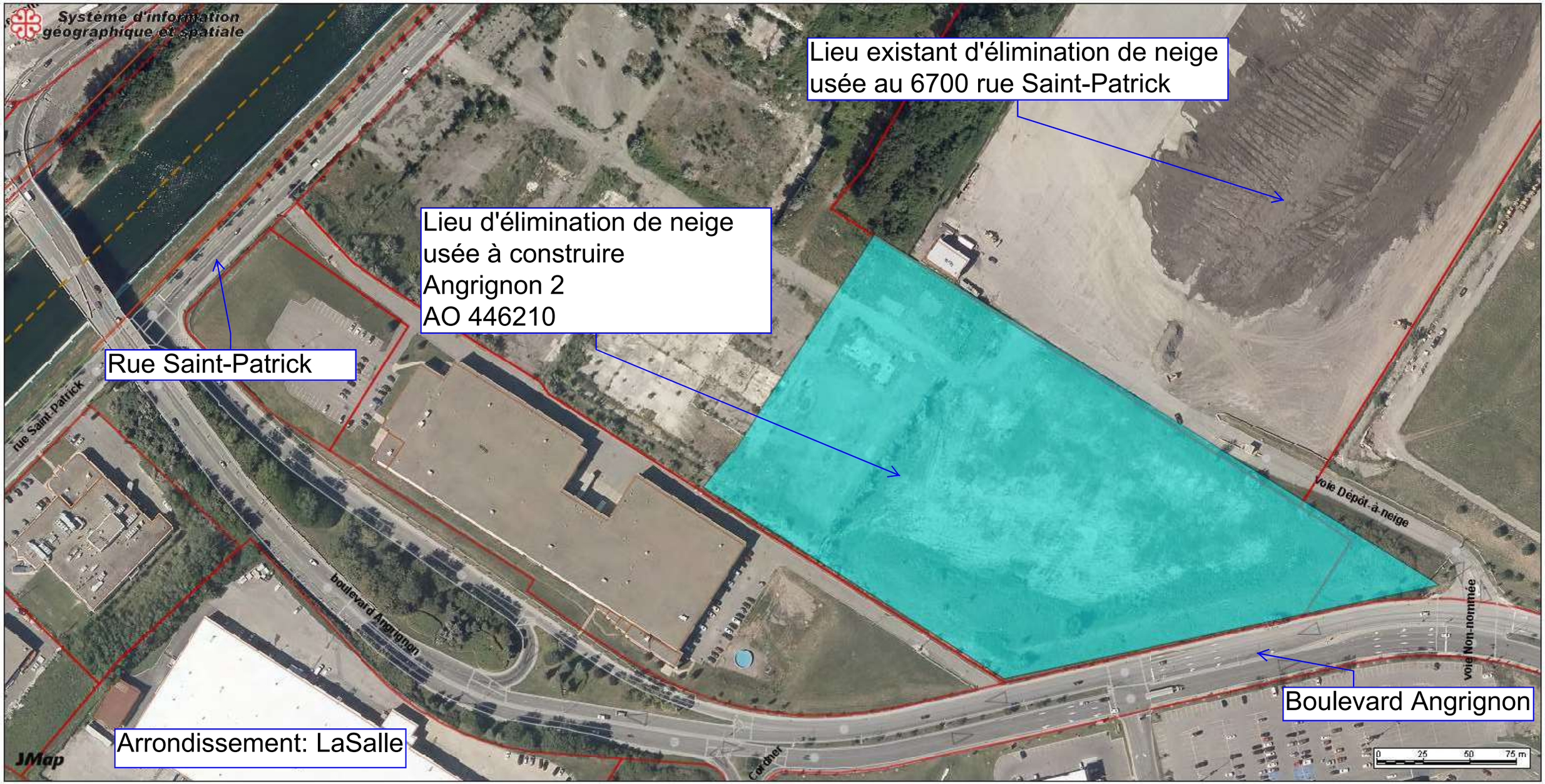

446210 PLAN DE LOCALISATION

Date: 21-02-25 15:19

Échelle 1:2000

Sources: Lieu d'entreposage de neige Angrignon 2

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre: Travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2.

Entrepreneur: Charex Inc.

Soumission: 446 210 — GDD: 121 - 7231 - 010 — Responsable: Alfonso Suarez — Date: 2021-03-19

Projet #01: 76 002 — Client payeur : Service de la concertation des arrondissements — Corpo

#01-01 — 21 - 76 002 - 001 — n° Simon: 186 759

Sous-projet: Travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		8 075 317,40 $	9 284 596,18 $	8 478 073,86 $
Travaux contingents	10 %	807 531,74 $	928 459,62 $	847 807,39 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		8 882 849,14 $	10 213 055,80 $	9 325 881,24 $
Sous-total complet du sous-projet		8 882 849,14 $	10 213 055,80 $	9 325 881,24 $

#01-02 — 21 - 76 002 - 002 — n° Simon: 186 759

Sous-projet: Travaux de réhabilitiation des sols

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		1 190 673,00 $	1 368 976,28 $	1 250 057,82 $
Travaux contingents	10 %	119 067,30 $	136 897,63 $	125 005,78 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		1 309 740,30 $	1 505 873,91 $	1 375 063,60 $
Sous-total complet du sous-projet		1 309 740,30 $	1 505 873,91 $	1 375 063,60 $

#01-03 — 21 - 76 002 - 003 — n° Simon: 186 759

Sous-projet: Incidences techniques et professionnelles

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Tech — Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (t	Normal	185 319,81 $	213 071,45 $	194 562,63 $
Sous-total des incidence du sous-projet		185 319,81 $	213 071,45 $	194 562,63 $
Sous-total complet du sous-projet		185 319,81 $	213 071,45 $	194 562,63 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 — 76 002 — Client payeur : Service de la concertation des arrondissements — Corpo

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		9 265 990,40 $	10 653 572,46 $	9 728 131,67 $
Travaux contingents	10,00 %	926 599,04 $	1 065 357,25 $	972 813,17 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		10 192 589,44 $	11 718 929,71 $	10 700 944,84 $
Dépenses incidentes		185 319,81 $	213 071,45 $	194 562,63 $
Sous-total complet du projet investi		**10 377 909,25 $**	**11 932 001,16 $**	**10 895 507,47 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		9 265 990,40 $	10 653 572,46 $	9 728 131,67 $
Travaux contingents	10,00 %	926 599,04 $	1 065 357,25 $	972 813,17 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		10 192 589,44 $	11 718 929,71 $	10 700 944,84 $
Dépenses incidentes		185 319,81 $	213 071,45 $	194 562,63 $
Total des montants maximum autorisés		**10 377 909,25 $**	**11 932 001,16 $**	**10 895 507,47 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	10 895 507,47 $
Total	100,0%	**10 895 507,47 $**

Montréal

SOUMISSION 446210 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de voirie et d'électricité dans le dépôt à neige au 6800 rue Saint-Patrick
Boulevard Angrignon entre le boulevard Newman et l'A-20	Les travaux sont majoritairement réalisés hors-chaussée sur le site du futur dépôt à neige. **<u>PHASE 0</u> (préparatoire) :** Installation du réseau d'eau temporaire sur la rue Berri entre les rues Guizot E. et Jarry E. ainsi que sur la rue Guizot E. entre les rues Saint-Denis et Lajeunesse; **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 19h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation sur la rue Berri entre les rues Guizot E. et Jarry E.; - Maintenir une voie de circulation avec gestion en alternance avec signaleur sur la rue Guizot E. à la hauteur des travaux; **<u>PHASE 1</u>** : Travaux au niveau du talus à l'est du boulevard Angrignon. **Horaire de travail :** Lundi au vendredi de 9h30 à 15h30 (entrave de deux voies) et Lundi au Dimanche 7h à 19h (entrave d'une voie) **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à - Entraver une voie du boulevard Angrignon au niveau des travaux; - Entraver deux voies en période hors-pointe seulement au niveau des travaux; **<u>PHASE 2</u>** : Travaux de raccordement de la conduite d'égout dans le boulevard Angrignon direction nord **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 21h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement pour une durée maximum de cinq jours d'une même semaine la direction nord du boulevard Angrignon entre l'accès au Carrefour Angrignon et l'A-20 avec mise en place d'une circulation à contresens sur la chaussée opposée;
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de PMVM au moins dix (10) jours avant début des travaux; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers et cyclistes, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux;

	- Maintien de tous les mouvements permis aux intersections; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M);

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 12 juin 2020

CHAREX INC.
A/S MONSIEUR STÉPHANE CHARETTE
17755, RUE LAPOINTE
MIRABEL (QC) J7J 0W7

N° de décision : 2020-DAMP-1537
N° de client : 2700015391

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. CHAREX INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **11 juin 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525, boul. René-Lévesque Est, RC. 30
Québec (Québec) G1R 5S9 | 1 888 335-5550
amp.quebec

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 446210

Date de publication : 2021-01-18
Date d'ouverture : 2021-03-11

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Ali Excavation Inc
2	Armatures Bois-Francs Inc (ABF)
3	Béluga construction inc
4	Charex
5	Construction NRC Inc.
6	C-techno.
7	De Sousa
8	Demix Construction, une division de CRH Canada inc
9	DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc.
10	Environnement Routier NRJ Inc .
11	Eurovia Québec Construction inc. - Agence Chenail
12	Excavation Patrice Couture Inc.
13	Groupe SGM inc
14	L.A. Hébert Ltée
15	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE.
16	Le Groupe LML Ltée
17	Legico CHP Consultants
18	Les Entreprises Ventec Inc
19	Les Excavations Payette ltée
20	Les Pavages D'Amour Inc.
21	Loiselle inc. Forage directionnel, Fonçage & Éclatement
22	Marc Morin Électrique Inc.
23	Musco Sports Lighting
24	Neolect Inc
25	P.L.M. Électrique Inc.
26	Ramcor Construction Inc.
27	Roxboro Excavation INC
28	Sanexen Services
29	Systèmes Urbains Inc.
30	Univert Paysagement Inc. - Division Excavation et Travaux Civils
31	Sintra (Région Montérégie / Rive-Sud)

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Charex Inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2 . Dépense totale de 11 932 001,16 $ (contrat : 10 653 572.46 $ + contingences:1 065 357,25 $ + incidences: 213 071,45 $), taxes incluses. Appel d'offres public 446210 - 9 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1217231010 solutia nouveau LEN.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposé au budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.014

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217231010

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Charex Inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2 . Dépense totale de 11 932 001,16 $ (contrat : 10 653 572.46 $ + contingences:1 065 357,25 $ + incidences: 213 071,45 $), taxes incluses. Appel d'offres public 446210 - 9 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE217231010.pdf

Dossier # :1217231010

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE1217231010

Accorder un contrat à Charex Inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2 . Dépense totale de 11 932 001,16 $ (contrat : 10 653 572.46 $ + contingences:1 065 357,25 $ + incidences: 213 071,45 $), taxes incluses. Appel d'offres public 446210 - 9 soumissionnaires

"Original signé"	***"Original signé"***
Karine Boivin Roy Présidente	Stéphanie Espach pour Julie Demers Secrétaires recherchistes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE1217231010

Accorder un contrat à Charex Inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2 . Dépense totale de 11 932 001,16 $ (contrat : 10 653 572.46 $ + contingences:1 065 357,25 $ + incidences: 213 071,45 $), taxes incluses. Appel d'offres public 446210 - 9 soumissionnaires

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe :*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 6 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux visent l'aménagement d'un nouveau lieu d'élimination de neige sur l'ancien site SOLUTIA dans l'arrondissement de LaSalle. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration des sites de disposition des neiges usées pour l'ensemble de la Ville de Montréal. Ils nécessitent une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) préalablement à leur exécution.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 51 jours et a permis de recevoir 9 soumissions. Il est à noter que 6 addendas ont été publiés au cours de l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le

plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 38,3 % favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, les représentants du Service ont précisé que le certificat d'autorisation venait d'être délivré par le MDDELCC. Il a également été mentionné que la possibilité pour les entreprises d'entreposer les sols excavés *in situ*, en vue de leur caractérisation, leur a permis de réaliser une économie d'échelle intéressante pour le volet de traitement des sols.

À cet égard, la Commission estime dommage qu'il y ait eu seulement 9 soumissions considérant le nombre élevé de preneurs du cahier des charges (31). Elle constate néanmoins que la durée de l'appel d'offre (51 jours) était suffisante. La Commission juge intéressant que le site fasse l'objet d'une réhabilitation globale pour les sols excavés notamment. La Commission est satisfaite des explications claires qui ont été fournies par le Service.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE1217231010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.015

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217231019

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 299 123,96 $ (contrat: 10 702 400,74 $ + contingences: 1 170 706,72 $ + incidences: 426 016,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460521 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :
1. d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 702 400,74 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460521;

2. d'autoriser une dépense de 1 170 706,72 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 426 016,50 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation de rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-18 14:19

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231019**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 299 123,96 $ (contrat: 10 702 400,74 $ + contingences: 1 170 706,72 $ + incidences: 426 016,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460521 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb (directive S-DRE-SE-D-2020 -001) s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
L'objectif des travaux est de remplacer les branchements d'eau actuellement en plomb. L'objectif général, est d'éliminer du territoire de la ville de Montréal, dans un horizon de 10 ans, le plomb et tout autre matériau non conforme sur le domaine public et le domaine privé, lorsque requis, et par conséquent, pour tous les branchements d'eau en plomb raccordés sur la conduite d'eau potable municipale localisés sur le tronçon du contrat et de les remplacer par des branchements d'eau en cuivre.

La Direction des infrastructures (DI) a préparé les documents requis au lancement de l'appel d'offres afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Il est prévu en 2021, de remplacer environ 3500 branchements d'eau en plomb ou tout autre matériaux non conforme. Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), a scindé le grand projet des travaux 2021 afin de recommander l'octroi de huit (8) contrats différents. La présente demande d'octroi de contrat # 460521 vise le remplacement de branchements d'eau actuellement en plomb dans les arrondissements de Rosemont-La-Petite-Patrie et de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension. Ce projet est le premier des huit (8) projets prévus cette année et trois (3) autres projets sont présentement en cours d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. (1218126001)
CM20 0929 - 21 septembre 2020 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la rue Millen, de la rue Émile-Journault à la rue Legendre - Dépense totale de 668 269,32 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460513 (1207231067)

CM20 0924 - 21 septembre 2020 - Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la 3e Avenue, de la rue Holt au boulevard Rosemont - Dépense totale de 657 127,74 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460512 (1207231066)

DESCRIPTION

Le présent projet prévoit le remplacement d'environ 594 branchements d'eau en plomb (RESEP) et les travaux seront réalisés dans les arrondissements de Rosemont-La-Petite-Patrie et de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension.
Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée et ce, conformément au règlement 20-030.

Le tableau des tronçons de rues où auront lieu les travaux est joint au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 170 706,72 $, taxes incluses, soit 10,94 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, ainsi que la surveillance environnementale pour la gestion des sols excavés.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences » en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue. En effet, l'article 3.1.10 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit quatre (4) différentes pénalités:

1) le montant décrit au tableau ci-dessous par jour de retard pour le non-respect du délai maximal par rue selon sa cote d'impact identifiée au DTSI-M:

Cote d'impact	Montant de pénalité par jour
Cote majeure	3 500$
Cote 1	3 000$
Cote 2	2 000$
Cote 3	1 000$

2) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de transmission à chaque mercredi de l'échéancier global et de la planification hebdomadaire;
3) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de quarante-huit (48) heures pour le nettoyage de la rue;
4) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de la correction des déficiences.

Ces pénalités remplacent celles mentionnées à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales qui visent le respect du délai contractuel.

Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels (-4,7% favorable) et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (5,1%).
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

En considérant ces informations et dans ce contexte, la DGPEC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire recommandé Sanexen Services Environnementaux inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction dont la dépense nette est supérieure à 1 000 000 $. Le processus d'évaluation de rendement est précisé à l'article 4.4 du cahier des clauses administratives générales et la grille d'évaluation est incluse à l'article 7 du cahier des clauses administratives spéciales.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le coût estimé des travaux dépasse les 10 000 000 $.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 12 299 123,96 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Sanexen Services Environnementaux Inc. pour un montant de 10 702 400,74 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 1 170 706,72 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 426 016,50 $ taxes incluses.

Cette dépense de 12 299 123,96 $ taxes incluses, sera répartie ainsi:

-Un coût net de 10 133 514,62 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale

sera assumée par la ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 20-002.

-Un coût net de 1 100 873,31 $ relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement # 20 -030.

Cette dépense concernant les travaux de remplacement des entrées de service en plomb pour la partie publique, est prévue au budget comme étant entièrement admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant aucune charge aux contribuables, excepté pour la portion des travaux sur le domaine privé.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	**2021** (en milliers $)	**2022** (en milliers $)	**Ultérieur** (en milliers $)	**Total** (en milliers $)
18100 - Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout	8 426 $	2 808 $		11 234 $
Total	**8 426 $**	**2 808 $**		**11 234 $**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire les branchements d'eau à la pièce, au lieu de les remplacer en lot, ce qui entraînerait des coûts plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 21 juin 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait alors procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « *Principes de gestion de la mobilité* » .

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 mai 2021
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : juin 2021
Fin des travaux : mai 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Kathy DAVID, Service de l'eau
Genny PAQUETTE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Félix CHAMPAGNE-PICOTTE, Rosemont - La Petite-Patrie
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Kathy DAVID, 26 mars 2021
Félix CHAMPAGNE-PICOTTE, 26 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon GAUTHIER
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-9731
Télécop. : 514-872-2874

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-25

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2021-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur par intérim
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2021-04-16

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 460521 — 1217231019

Titre de l'appel d'offres : Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 | 2 | 2021 — 11 | 3 | 2021

Ouverture faite le : 23 | 3 | 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 35

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 2 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda			Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
2	3	2021	Au CCAS, report de la date d'ouverture au 23 mars 2021, modification des articles 3.1.10 Retard dans l'exécution des travaux, 8.4 Échéancier d'exécution, 8.5.1 Délai de réalisation des travaux et 8.9 Nettoyage final. Au bordereau de soumission, le nom de quelques items a été modifié et l'article « Trottoir boulevard en béton a été ajouté. Au devis DTSI-O, l'art. 9.1 a été modifié et l'art. 10.7 a été ajouté. Au devis DTSI-M, les art. 5.5 et 5.7 ont été modifiés.	20 000.00
15	3	2021	Au cahier des charges, à la section V, le document technique normalisé DTNI-1A a été modifié. Au bordereau de soumission, deux nouveaux items ont été ajoutés. Au devis DTSI-O, l'article 7.2 a été modifié, et à l'annexe O1, le tableau des tronçons de rue a été modifié et remplacé	160 000.00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 10 — Nbre de soumissions reçues 3 — % de réponses 30

Nbre de soumissions rejetées 0 — % de rejets 0.0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 21 | 6 | 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	10 702 400.74
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	11 249 279.32
LOISELLE INC.	12 345 678.90
Estimation — **Interne**	11 225 359.96

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-4.7%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **5.1%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 10 702 400.74

Montant des contingences ($) : 1 170 706.72

Montant des incidences ($) : 426 016.50

Date prévue de début des travaux : 14 | 6 | 2021 — Date prévue de fin des travaux : 27 | 5 | 2022

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre: Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal.

Entrepreneur: Sanexen Services Environnementaux Inc.

Soumission: 460 521 — GDD: 121 - 7231 - 019 — Responsable: Yvon Gauthier — Date: 2021-03-25

Projet #01: 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DRE — Corpo

#01-01 Sous-projet: 21 - 18 100 - 097 — n° Simon: 186 211

Remplacement de branchements d'eau - Section Publique

		avant taxe	avec taxes	net de taxes
			Montants	
Montant de la soumission applicable au projet		8 434 646,00 $	9 697 734,24 $	8 855 323,97 $
Travaux contingents	10 %	843 464,60 $	969 773,42 $	885 532,40 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		9 278 110,60 $	10 667 507,66 $	9 740 856,37 $
Sous-total complet du sous-projet		9 278 110,60 $	10 667 507,66 $	9 740 856,37 $

#01-02 Sous-projet: 21 - 18 100 - 113 — n° Simon: 186 228

Remplacement de branchements d'eau - Section Privée

		avant taxe	avec taxes	net de taxes
			Montants	
Montant de la soumission applicable au projet		873 813,00 $	1 004 666,50 $	917 394,42 $
Travaux contingents	20 %	174 762,60 $	200 933,30 $	183 478,88 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		1 048 575,60 $	1 205 599,80 $	1 100 873,31 $
Sous-total complet du sous-projet		1 048 575,60 $	1 205 599,80 $	1 100 873,31 $

#01-03 Sous-projet: 21 - 18 100 - 105 — n° Simon: 186 220

Incidences

		taxation	avant taxe	avec taxes	net de taxes
				Montants	
	Dépenses incidentes				
Tech	Utilités publiques	Normal	60 000,00 $	68 985,00 $	62 992,50 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	18 000,00 $	18 000,00 $	18 000,00 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisatio	Non	24 000,00 $	24 000,00 $	24 000,00 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxa	Normal	214 000,00 $	246 046,50 $	224 673,25 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	60 000,00 $	68 985,00 $	62 992,50 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		376 000,00 $	426 016,50 $	392 658,25 $
	Sous-total complet du sous-projet		376 000,00 $	426 016,50 $	392 658,25 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 — 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DRE — Corpo

		avant taxe	avec taxes	net de taxes
			Montants	
Montant de la soumission applicable au projet		9 308 459,00 $	10 702 400,74 $	9 772 718,39 $
Travaux contingents	10,94 %	1 018 227,20 $	1 170 706,72 $	1 069 011,28 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		10 326 686,20 $	11 873 107,46 $	10 841 729,67 $
Dépenses incidentes		376 000,00 $	426 016,50 $	392 658,25 $
Sous-total complet du projet investi		**10 702 686,20 $**	**12 299 123,96 $**	**11 234 387,92 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

		avant taxe	avec taxes	net de taxes
			Montants	
Montant de la soumission applicable au projet		9 308 459,00 $	10 702 400,74 $	9 772 718,39 $
Travaux contingents	10,94 %	1 018 227,20 $	1 170 706,72 $	1 069 011,28 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		10 326 686,20 $	11 873 107,46 $	10 841 729,67 $
Dépenses incidentes		376 000,00 $	426 016,50 $	392 658,25 $
Total des montants maximum autorisés		**10 702 686,20 $**	**12 299 123,96 $**	**11 234 387,92 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	11 234 387,92 $
Total	100,0%	**11 234 387,92 $**

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier

Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage
Montréal, Québec, H3C 0G4

Tableau des tronçons de rues de l'appel d'offres

N° d'appel d'offres : 460521

Titre du projet : Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb dans diverses rues de la ville de Montréal

Préparé par : Yvon Gauthier, ing.
Date : Modifiée le 11 mars 2021

					RESEP						Données techniques							
Numéro de plan	TU	Rue	De	À	Nombre de branchements sur le tronçon de rue (total)	Nombre de branchements d'eau sans plomb (confirmés)	Nombre de branchements possiblement en plomb ou en matériaux non conformes	Nombre de branchements d'eau en plomb (confirmés)	Nombre de branchements potentiellement en plomb (public)	Nombre de branchements potentiellement en plomb (privé)	Juridiction de la rue Locale (L) et/ou Artérielle (L)	Longueur du tronçon (m)	Largeur de rue	Distance entre l'arrière-trottoir et la ligne de lot (Public)	Distance entre la ligne de lot et le mur de fondation (Privé)	Distance entre l'arrière-trottoir et la ligne de lot (Public)	Distance entre la ligne de lot et le mur de fondation (Privé)	Durée de réalisation (semaine)
														Côté pair		Côté impair		
Arrondissement : Rosemont - La Petite Patrie																		
RPP-ESP-2021-03	17014	**12e**	Masson	Dandurand	52	3	6	43	48	17	L	260	9,0	0,5	3,1	0,5	3,5	5
RPP-ESP-2021-07	16669	**Chabot**	Saint-Zotique	Bélanger	49	8	10	31	39	14	L	320	12,1	2,6	3	2,5	3,4	5
RPP-ESP-2021-08	16609	**De Lanaudière**	Bélanger	Jean-Talon	60	12	19	29	44	15	L	325	9,2	0,2	4,5	0,5	4,5	5
RPP-ESP-2021-09	37018	**De Lorimier (coté est)**	Dandurand	#5645 De Lorimier	4	0	2	2	4	1	A	65	39,5	0,5	2,5	0	0	2
RPP-ESP-2021-10	16640	**Fabre**	Beaubien	Saint-Zotique	61	10	6	45	50	18	L	320	11,2	0,7	3,7	0,7	4	6
RPP-ESP-2021-11	16707	**Louis-Hémon**	Rosemont	Bellechasse	30	4	1	25	26	9	L	175	9,0	0,8	5,2	0,4	3,1	4
RPP-ESP-2021-13A	16970	**10e**	Laurier	Masson	46	6	7	33	39	14	L	260	9,5	1,1	3,8	0,7	3,8	5
RPP-ESP-2021-13B	17012	**10e**	Masson	Dandurand	50	6	10	34	42	15	L	260	9,2	0,6	3,6	0,4	3,5	5
RPP-ESP-2021-14	16958	**5e**	Saint-Joseph	Laurier	21	1	5	15	19	7	L	125	9,4	0,1	3,3	0,1	3,1	3
RPP-ESP-2021-15	17055	**7e**	Dandurand	Holt	33	10	5	18	22	8	L	200	8,5	0	2,5	0,3	2,8	3
RPP-ESP-2021-17	37020	**Sagard**	Augier	Bélanger	9	1	2	6	8	3	L	80	9,0	0,2	2,7	1,5	1,8	2
RPP-ESP-2021-19	16541	**de Chateaubriand**	Bellechasse	Beaubien	67	9	12	46	56	20	A	280	13,7	1,1	3,4	1,7	3,2	6
RPP-ESP-2021-22	16480	**Henri-Julien avenue**	Saint-Zotique Est rue	Dante rue	24	5	3	16	18	6	A	175	9,0	0,9	2,6	0,0	0,6	3
RPP-ESP-2021-23	16961	**2e avenue**	Saint-Joseph Est boulevard	Laurier Est avenue	8	0	3	5	7	2	L	125	14,3	0,0	0,0	1,9	3,6	2
Arrondissement : Villeray - Saint-Michel - Parc Extension																		
VSE-ESP-2021-01	22496	**23e**	Villeray	Crémazie	28	25	3	0	1	0	L	235	9,2	0,5	6,5	0,1	6,6	2
VSE-ESP-2021-02	22433	**Bélair**	16e	18e	29	13	10	6	10	4	L	200	9,2	1,0	3,4	4,9	2,8	2
VSE-ESP-2021-03	22247	**Érables**	Everett	L.-O.-David	18	3	4	11	13	5	L	200	9,0	3,9	4,2	3,9	3,0	3
VSE-ESP-2021-04	22255	**Louis-Hémon**	Villeray	Tillemont	11	0	3	8	9	3	L	200	10,8	0,0	0,0	2,8	5,1	2
VSE-ESP-2021-05	21924	**Outremont**	Ogilvy	Saint-Roch	56	9	11	36	41	14	L	310	10,5	0,4	2,7	1,0	3,5	5
VSE-ESP-2021-06	21927	**de l'Épée**	Ogilvy	Saint-Roch	55	12	9	34	38	13	L	310	9,0	1,3	2,9	1,2	2,9	5
VSE-ESP-2021-07	22208	**Papineau avenue**	Tillemont rue	Jarry Est rue	29	11	9	9	13	5	A	250	17,0	2,2	6,0	2,4	3,2	3
VSE-ESP-2021-08	21874	**Stuart**	Anvers	Liège	21	5	3	13	14	5	L	250	9,6	1,0	1,8	1,0	14,0	3
VSE-ESP-2021-09	21862	**Bloomfield**	Liège	Crémazie	59	44	9	6	10	4	L	320	9,0	1,5	2,6	1,3	3,0	2
VSE-ESP-2021-10	22424	**12e**	Bélair	Jean-Talon	38	9	10	19	23	8	L	250	9,0	3,1	2,9	3,0	2,6	3
Nombre de tronçons total :		**24**		**Total :**	**858**	**206**	**162**	**490**	**594**	**210**								

Montréal

SOUMISSION 460521 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th colspan="2">Secteur</th><th>Travaux de remplacement de branchements d’eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td><u>Arrondissements</u></td><td><u>Rues</u></td><td rowspan="3">Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l’Annexe M1 du DTSI-M.

Pour les rues identifiées comme ayant le plus d’impacts sur la mobilité et le milieu environnant (cote 1 et majeure au DTSI-M), les concepts sont résumés ci-bas.</td></tr>
<tr><td>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</td><td>23e Avenue,
rue Bélair,
avenue des Érables,
rue Louis-Hémon,
avenue d’Outremont,
avenue de l’Épée,
avenue Papineau,
avenue Stuart,
avenue Bloomfield,
12e Avenue.</td></tr>
<tr><td>Rosemont-La Petite-Patrie</td><td>12e Avenue,
rue Chabot,
rue de Lanaudière,
avenue de Lorimier,
rue Fabre,
rue Louis-Hémon,
10e Avenue,
5e Avenue,
7e Avenue,
rue Sagard,
avenue de Chateaubriand,
avenue Henri-Julien,
2e Avenue.</td></tr>
<tr><td colspan="2">VSL-ESP-2021-07
Avenue Papineau
de la rue Tillemont à la rue Jarry.</td><td>**Occupation :**
<u>Phase 1 (côté ouest)</u>
Entrave partielle de la direction sud ; lors des travaux d’excavation, maintien d’une voie de circulation d’une largeur minimale de 3,2 mètres et maintien de deux voies de circulation d’une largeur de 3,2 mètres lors des autres travaux. Aucune entrave permise dans la direction nord.

<u>Phase 2 (côté est)</u>
Entrave partielle de la direction nord ; lors des travaux d’excavation, maintien d’une voie de circulation d’une largeur minimale de 3,2 mètres et maintien de deux voies de circulation d’une largeur de 3,2 mètres lors des autres travaux. Aucune entrave permise dans la direction sud.

Installation de trois PMVM pour la phase 1 et de deux PMVM pour la phase 2 aux endroits prévus par l’Annexe M1.
Aucune entrave permise sur les rues transversales.

Horaire de travail :

<u>Lors des travaux d’excavation de la phase 1 (côté ouest)</u>
Lundi au vendredi 9 h 30 à 19 h
Samedi au dimanche 9 h à 17 h

<u>Lors des travaux d’excavation de la phase 2 (côté est)</u>
Lundi au vendredi 7 h à 15 h 30
Samedi au dimanche 9 h à 17 h

<u>Lors des autres travaux des phases 1 ou 2</u>
Lundi au vendredi 7 h à 19 h
Samedi au dimanche 9 h à 17 h</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal
Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues	• En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1. • Présence de signaleurs pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux. • Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux). • Maintien des accès aux services d'urgence lors de travaux à proximité d'établissements de santé ou de casernes du service incendie. • Relocalisation des zones de livraison, des zones pour personnes à mobilité réduite, des zones de débarcadère pour garderie ou école, des SRRR, des espaces de stationnement 60 minutes et des zones de taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes. • L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1. • Maintien de la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1. • Maintien des voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences de l'Annexe M1. • L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via un courriel à l'adresse : gestiondesreseaux@stm.info ; • L'entrepreneur doit prévoir la coordination de ces travaux avec le SPVM, le SIM, BIXI, le circuit électrique pour les stations de recharge pour véhicules électriques, les commerces/institutions et les chantiers avoisinants selon les exigences de l'Annexe M1. • Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1. • À la demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité. • Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et la durée de ceux-ci. • L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite comme prévu au DTNI-8A. • Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaires doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 16 mars 2020

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
A/S MONSIEUR RÉJEAN LOISELLE
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF
ENTRÉE 1, BUREAU 200
BROSSARD (QC) J4Z 3V4

N° de décision : 2020-DAMP-1273
N° de client : 2700007373

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

EXCAVA-TECH	EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT
REGENERATION	REGÉNÉRATION
SANEXEN	SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 mars 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 460521

Date de publication : 2021-02-15
Date d'ouverture : 2021-03-23

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Construction GC-Merineau ltée
2	Demix Construction, une division de CRH Canada inc.
3	Groupe Unigesco
4	Les Entreprises JCGF inc.
5	Les Entreprises Michaudville Inc.
6	Les Pavage Céka inc
7	Loiselle inc. Forage directionnel, Fonçage & Éclatement
8	M de Luca ltée
9	MPotvin excavation - 9329-0146 québec inc.
10	Sanexen Services Environnementaux inc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231019

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 299 123,96 $ (contrat: 10 702 400,74 $ + contingences: 1 170 706,72 $ + incidences: 426 016,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460521 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable__GDD 1217231019.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Prosper Olivier RAMAMONJISOA
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-08

Anna CHKADOVA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-280-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.015

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217231019

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 299 123,96 $ (contrat: 10 702 400,74 $ + contingences: 1 170 706,72 $ + incidences: 426 016,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460521 - 3 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE217231019.pdf

Dossier # :1217231019

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE1217231019

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 299 123,96 $ (contrat: 10 702 400,74 $ + contingences: 1 170 706,72 $ + incidences: 426 016,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460521 - 3 soumissionnaires

"Original signé"

Karine Boivin Roy
Présidente

"Original signé"

Stéphanie Espach
pour Julie Demers
Secrétaires recherchistes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE1217231019

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 299 123,96 $ (contrat: 10 702 400,74 $ + contingences: 1 170 706,72 $ + incidences: 426 016,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460521 - 3 soumissionnaires

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$;*

Le 6 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux projetés s'inscrivent dans la stratégie de gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils visent le remplacement des branchements d'eau actuellement en plomb, en conformité avec l'objectif global dont s'est dotée la Ville de Montréal d'éliminer du territoire le plomb et tout autre matériau non conforme sur le domaine public et le domaine privé, dans un horizon de 10 ans.

Les représentants du Service ont précisé que, pour l'année 2021, ce sont environ 3 500 branchements d'eau en plomb ou tout autre matériau non conforme qu'il est prévu de remplacer. Étant donné l'envergure de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, ce grand projet a été scindé en huit contrats distincts pour 2021, incluant celui à l'étude qui prévoit le remplacement d'environ 594

branchements d'eau potentiellement en plomb ou tout autre matériau non conforme sur le domaine public, et environ 210 sur le domaine privé.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 35 jours et a permis de recevoir 3 soumissions sur 10 preneurs du cahier de charges. Il est à noter que 2 addendas ont été publiés au cours de l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 4,7 % favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, les représentants du SIRR ont précisé que le nombre de branchements d'eau en plomb ou tout autre matériau non conforme à remplacer pour 2021 est une cible fixée par le Service de l'eau. Ils estiment que la réponse du marché (3 soumissions) à cet appel d'offre est assez bonne, considérant qu'il s'agit d'un programme de la Ville encore assez peu connu. Ils anticipent une croissance de la réponse du marché avec les contrats futurs.

La Commission note qu'il s'agit d'un nouvel item en termes de contrat, et estime qu'il faudra suivre les retombées sur le marché à plus long terme. Les membres reconnaissent les efforts déployés par la Ville pour aller à la rencontre des entreprises du marché avec l'objectif d'améliorer les appels d'offres, notamment. Il s'agit d'une veille intéressante qui est saluée par les commissaires. En somme, la Commission est satisfaite des explications claires qui ont été fournies par le Service.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE1217231019 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.016

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1213438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 $, taxes incluses (contrat 4 506 225,98 $ + contingences : 901 245,20 $) - Appel d'offres public IP21001-181541-C - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Construction Déric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 506 225,989 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP21001-181541-C;

2. d'autoriser une dépense de 901 245,20 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de Construction Déric inc.;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-19 10:03

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1213438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 $, taxes incluses (contrat 4 506 225,98 $ + contingences : 901 245,20 $) - Appel d'offres public IP21001-181541-C - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme décennal d'immobilisation, la Ville de Montréal (Ville) doit entreprendre et poursuivre plusieurs projets de mise à niveau de ses infrastructures autant sur son réseau d'égouts qu'à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte (Station).
La station de pompage de l'île Notre-Dame est située dans l'arrondissement Ville-Marie, à l'extrémité nord-est de l'île Notre-Dame, en bordure du chemin Robert Boulet. Elle a été construite en 1967. La majeure partie de ses équipements datent de son année de construction et ont pour la plupart atteint leur durée de vie utile. Des travaux de mise à niveau sont donc rendus nécessaires, pour assurer la sécurité des installations et la pérennité des équipements.

L'appel d'offres IP21001-181541-C a été publié le 1 er février sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 mars 2021 au Service du greffe. La durée de publication initiale était de 30 jours. Elle fut prolongée à 43 jours, afin de donner plus de temps aux preneurs du cahier des charges pour préparer leur soumission. Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours, soit jusqu'au 16 juillet 2021.

Huit addenda ont été publiés, afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques:

Addenda	Date d'émission	Description
1	11 février	prolongation de la période de visite obligatoire
2	15 février	report de la date d'ouverture des soumissions et questions / réponses
3	17 février	questions / réponses
4	25 février	amendement au devis d'architecture
5	4 mars	questions/réponses
6	5 mars	report de la date d'ouverture des soumissions
7	8 mars	questions / réponses
8	12 mars	questions / réponses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne la fourniture de la main d'œuvre, du matériel, des équipements, de la supervision ainsi que l'outillage nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation et de mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame.
Le contrat inclut entre autres:

- d'importants travaux de décontamination visant le retrait de l'amiante, de moisissures et de revêtements de peinture contenant du plomb;
- le retrait et le remplacement d'équipements mécaniques et électriques;
- l'ajout d'un groupe électrogène d'urgence permettant le fonctionnement de la station, en cas de panne du réseau électrique;
- la fourniture et l'installation de nouveaux équipements de ventilation, de plomberie et de chauffage;
- la mise à niveau du bâtiment (travaux de peinture, réfections architecturales à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment);
- des travaux d'aménagement extérieurs (gazonnement, asphaltage, remblai et autres).

L'échéancier des travaux prévoit que pendant le Grand Prix du Canada, soit du 5 au 14 juin 2021 inclusivement, l'accès au site sera interdit.

Compte tenu des imprévus reliés à l'âge et à l'état des installations, un budget de 20% de la valeur du contrat est recommandé pour les contingences.

JUSTIFICATION

Pour cet appel d'offres public. il y a eu dix preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO. Cinq d'entre eux étaient des sous-traitants. Aucun avis de désistement n'a été reçu. La liste des preneurs du cahier des charges est annexée au dossier.

L'analyse de conformité des offres a permis de constater que les trois soumissions reçues étaient conformes.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**CONTINGENCES** (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)

Construction Déric inc.	4 506 225,98 $*	901 245,20 $	5 407 471,18 $
Trempro construction inc. (Tommy Tremblay)	6 033 425,43 $	1 206 685,09 $	7 240 110,52 $
Allen Entrepreneur Général inc.	6 495 627,60 $	1 299 125,52 $	7 794 753,12 $
Dernière estimation réalisée ($)	4 385 532,82 $	877 106,56 $	5 262 639,38 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			144 831,80 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			2,75 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			1 832 639,34 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			33,89 %

* Prix corrigé (erreur de calcul constatée et corrigée dans la soumission)

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation est défavorable de 2,75 %.

Par contre, l'écart entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse est de 33,89 % ou 1 832 639,34 $. Cet écart se retrouve principalement aux articles suivants du bordereau de prix:

- 2.0 Travaux civils et aménagement: 906 303 $ ou 49% de l'écart, dont 714 118 $ uniquement pour l'article 2.7 qui couvre l'installation de systèmes de pompage temporaire. Le prix soumis par Trempro construction inc. est nettement supérieur au prix du marché, selon l'évaluation effectuée par des professionnels internes et externes.
- 3.0 Travaux de structure: 414 379 $ ou 23% de l'écart;
- 6.0 Travaux électriques: 292 775,71 $ ou 16% de l'écart.

Il faut mentionner qu'en raison de la particularité des travaux à effectuer (pompage temporaire, travaux en espaces clos, etc.) l'évaluation des risques et des coûts effectuée par les entrepreneurs peut grandement varier selon leur expertise et leur expérience. Construction Déric inc. n'en est pas à son premier contrat de mise à niveau d'une station de pompage.

Il est donc recommandé d’octroyer le contrat à Construction Déric inc. au prix de sa soumission, soit 4 506 225,98 $.

L’adjudicataire recommandé possède une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) valide jusqu'au 15 novembre 2023. Une copie de cette attestation est jointe au présent dossier.

Les validations requises ont démontré que l’adjudicataire recommandé n’est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n’a pas de restrictions imposées sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) , n’est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville et n’est pas rendu non-conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville;

Conformément à l'encadrement C-OG-APP-D-21-001, ce contrat fera l'objet d'une évaluation de rendement de l'adjudicataire.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG11 0082), ce contrat sera soumis à ladite commission pour

étude, puisqu'il s'agit d'un contrat pour l'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2M$ répondant au critère suivant:

- écart de prix de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame est de 5 407 471,18 $ taxes incluses, incluant 901 245,20 $ $ pour les contingences. Ceci représente un montant de 4 937 741,95 $ net de ristournes de taxes.
Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention pour la certification de fonds du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Cette dépense est financée par emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à optimiser la gestion de l'eau et sa qualité de manière durable et responsable sur l'ensemble du territoire montréalais. En effet, la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame va permettre d'assurer pour plusieurs années l'acheminement des eaux usées des îles Notre-Dame et Sainte-Hélène vers la Station afin qu'elles soient traitées avant leurs rejets au fleuve Saint-Laurent (Fleuve).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le projet de mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame n'était pas réalisé, des arrêts imprévus d'équipements pourraient survenir et causer des déversements d'eaux usées non traitées au Fleuve.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats: 5 mai 2021

Octroi du contrat: 20 mai 2021

Début des travaux: juin 2021

Fin des travaux: mars 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 705-0659
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-29

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2021-03-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-04-09

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 16 novembre 2020

CONSTRUCTION DERIC INC.
A/S MONSIEUR PATRICE DAIGNAULT
5145, RUE RIDEAU
QUÉBEC (QC) G2E 5H5

N° de décision : 2020-DAMP-1811
N° de client : 3000350548

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

DERIC CONSTRUCTION INC.
DERIC FOUNDATIONS & MARINE

DERIC FONDATIONS & MARITIME

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. CONSTRUCTION DERIC INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 novembre 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525, boul. René-Lévesque Est, RC. 30
Québec (Québec) G1R 5S9 | 1 888 335-5550
amp.quebec

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IP21001-181541-C
Numéro de référence : 1446813
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Trempro Construction Inc. 112 rue Industrielle #200 Delson, QC, J5B 1W4 http://www.tremproconstruction.com	Monsieur Tommy Tremblay Téléphone : 514 903-5460 Télécopieur : 514 903-5450	**Commande : (1848911)** 2021-02-12 14 h 37 **Transmission :** 2021-02-12 14 h 43	3450784 - Addenda 1 2021-02-12 14 h 37 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com	Madame Guylaine Simoneau Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	**Commande : (1843643)** 2021-02-04 14 h 09 **Transmission :** 2021-02-04 15 h 28	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 16 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 16 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur :	**Commande : (1841505)** 2021-02-01 17 h 58 **Transmission :** 2021-02-01 17 h 58	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel

			3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 15 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur :	**Commande : (1863077)** 2021-03-08 16 h 04 **Transmission :** 2021-03-08 16 h 04	3450784 - Addenda 1 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3468477 - Addenda 5 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3469375 - Addenda 6 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun Mode privilégié : Ne pas recevoir
Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca	Madame samuelle Auger-Chrétien Téléphone : 819 699-0144 Télécopieur : 418 687-3687	**Commande : (1841953)** 2021-02-02 12 h 53 **Transmission :** 2021-02-02 12 h 53	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 15 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement

			3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Mécano inc. 894 rue Bergar Laval, QC, H7L 5A1	Monsieur Jonathan Lavoie Téléphone : 450 736-2006 Télécopieur :	**Commande : (1856537)** 2021-02-25 14 h 05 **Transmission :** 2021-02-25 14 h 05	3450784 - Addenda 1 2021-02-25 14 h 05 - Téléchargement 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-25 14 h 05 - Téléchargement 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-25 14 h 05 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-25 14 h 05 - Téléchargement 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-25 14 h 05 - Téléchargement 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 14 h 05 - Téléchargement 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 14 h 05 - Téléchargement 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 15 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Denexco inc. 176, rue Principale Stanbridge Station, QC, J0J 2J0 http://www.denexco.ca	Monsieur Luc Marchessault Téléphone : 450 248-4241 Télécopieur :	**Commande : (1841992)** 2021-02-02 13 h 28 **Transmission :** 2021-02-02 13 h 28	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 15 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Mabarex inc.. 2021 rue Halpern St-Laurent Montréal, QC, H4S 1S3 http://www.mabarex.com	Madame Julie Archambault Téléphone : 514 334-6721 Télécopieur : 514 332-1775	**Commande : (1842206)** 2021-02-02 16 h 09 **Transmission :** 2021-02-02 16 h 09	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 15 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2	Monsieur Yanick Gougeon Téléphone : 819 429-5555 Télécopieur : 819 429-6555	**Commande : (1842034)** 2021-02-02 13 h 58 **Transmission :** 2021-02-02 13 h 58	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-17 18 h 20 - Messagerie 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 14 h 40 - Messagerie 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 15 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 9 h 01 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Quantum Électrique inc. 1421 rue Michelin Laval, QC, h7l 4s2 http://www.quantumelectrique.com	Monsieur Benjamin Sauvé Téléphone : 514 883-1286 Télécopieur :	**Commande : (1856390)** 2021-02-25 11 h 46 **Transmission :** 2021-02-25 14 h 23	3450784 - Addenda 1 2021-02-25 11 h 46 - Téléchargement 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-25 11 h 46 - Téléchargement 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-25 11 h 46 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-25 11 h 46 - Téléchargement 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-25 11 h 46 - Messagerie 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 16 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 16 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tomy électrique 8255 boul. Lévesque Est Laval, QC, H7A 1V5	Monsieur Antonio Miccoli Téléphone : 450 665-1509 Télécopieur : 450 665-7760	**Commande : (1843998)** 2021-02-05 8 h 13 **Transmission :** 2021-02-05 8 h 13	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel 3453412 - Addenda 2 (bordereau) 2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement 3455251 - Addenda 3 (devis) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3455252 - Addenda 3 (plan) 2021-02-17 13 h 49 - Courriel 3462729 - Addenda 4 (devis) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3462730 - Addenda 4 (plan) 2021-02-25 12 h 34 - Courriel 3468477 - Addenda 5 2021-03-04 10 h 21 - Courriel 3469375 - Addenda 6 2021-03-05 8 h 48 - Courriel 3470809 - Addenda 7 (devis) 2021-03-08 13 h 15 - Courriel 3470810 - Addenda 7 (bordereau) 2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement 3475096 - Addenda 8 (devis) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel 3475097 - Addenda 8 (plan) 2021-03-12 8 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Trempro Construction Inc. 112 rue Industrielle #200 Delson, QC, J5B 1W4 http://www.tremproconstruction.com	Monsieur Tommy Tremblay Téléphone : 514 903-5460 Télécopieur : 514 903-5450	**Commande : (1848036)** 2021-02-11 14 h 11 **Transmission :** 2021-02-11 14 h 11	3450784 - Addenda 1 2021-02-11 15 h 25 - Courriel 3453411 - Addenda 2 (devis) 2021-02-15 17 h 33 - Courriel

3453412 - Addenda 2 (bordereau)
2021-02-15 17 h 33 - Téléchargement

3455251 - Addenda 3 (devis)
2021-02-17 13 h 49 - Courriel

3455252 - Addenda 3 (plan)
2021-02-17 13 h 49 - Courriel

3462729 - Addenda 4 (devis)
2021-02-25 12 h 34 - Courriel

3462730 - Addenda 4 (plan)
2021-02-25 12 h 34 - Courriel

3468477 - Addenda 5
2021-03-04 10 h 21 - Courriel

3469375 - Addenda 6
2021-03-05 8 h 48 - Courriel

3470809 - Addenda 7 (devis)
2021-03-08 13 h 15 - Courriel

3470810 - Addenda 7 (bordereau)
2021-03-08 13 h 15 - Téléchargement

3475096 - Addenda 8 (devis)
2021-03-12 8 h 45 - Courriel

3475097 - Addenda 8 (plan)
2021-03-12 8 h 45 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1213438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 $, taxes incluses (contrat 4 506 225,98 $ + contingences : 901 245,20 $) - Appel d'offres public IP21001-181541-C - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1213438005_InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Agent de gestion des ressources financières
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-30

Nathalie FRIGON
Conseillere budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.016

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1213438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 $, taxes incluses (contrat 4 506 225,98 $ + contingences : 901 245,20 $) - Appel d'offres public IP21001-181541-C - 3 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE213438005.pdf

Dossier # :1213438005

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE213438005

Accorder un contrat à Construction Deric inc, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 $, taxes incluses (contrat 4 506 225,98 $ + contingences : 901 245,20 $) - Appel d'offres public IP21001-181541-C - 3 soumissionnaires

"Original signé"	***"Original signé"***
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE213438005

Accorder un contrat à Construction Deric inc, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 $, taxes incluses (contrat 4 506 225,98 $ + contingences : 901 245,20 $) - Appel d'offres public IP21001-181541-C-3 soumissionnaires

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que cette station de pompage reçoit toutes les eaux usées des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame et que des défaillances peuvent entraîner des déversements d'eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 43 jours et a permis de recevoir 3 soumissions avérées conformes. Il est à noter que, parmi les 8 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 2,75% défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle. Il existe par ailleurs un écart de 33,89% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué que les contraintes du projet, en outre le calendrier serré, les travaux spécialisés à effectuer ainsi que la

nécessité de maintenir la station en fonction durant les travaux, peut expliquer les prix plus élevés des soumissionnaires qui auraient moins d'expérience pour ce type de projet. Des explications ont également été données concernant l'arrimage entre les travaux et les activités du parc Jean-Drapeau. Au terme de la discussion, le prix proposé par le soumissionnaire apparaît juste et la Commission s'est déclarée satisfaite des explications.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE213438005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.017

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1214656002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10348 (6 soumissions). Autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes incluses (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $ + incidences : 5 803,16 $) pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 $ (contrat entente : 430 991,38 $ + contingences : 86 198,28 $ et incidences: 53 371,50 $) qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal.

ll est recommandé :
1. d'accorder à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service en plomb, incluant les travaux d'infrastructures de Bell Canada sous la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose -de-Lima et l'avenue Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 923 872,78 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 10348;

2. d'autoriser un montant de 517 819,24 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser un montant de 372 870,48 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'autoriser une dépense de 570 561,16 $, taxes incluses (contrat entente : 430 991,38 $ + contingences : 53 371,50 $), pour les travaux de la Ville de Westmount intégrés au contrat de l'entrepreneur qui sont remboursables par Westmount en vertu de l'entente;

5. d'autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes incluses (contrat entente : 116 063,16

$ + contingences : 11 606,32 $), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;

6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 77,60 % par l'agglomération pour un montant de 3 736 113,80 $, taxes incluses, et sera assumée à 4,41 % par la ville centrale pour un montant de 212 302,68 $, taxes incluses, et sera assumée à 3,37 % par les citoyens pour le remplacement des entrées de service en plomb pour un montant de 162 112,23 $, taxes incluses, et sera assumée à 11,85 % par la Ville de Westmount pour un montant de 570 561,14 $, taxes incluses.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-15 15:01

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1214656002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10348 (6 soumissions). Autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes incluses (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $ + incidences : 5 803,16 $) pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 $ (contrat entente : 430 991,38 $ + contingences : 86 198,28 $ et incidences: 53 371,50 $) qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

La conduite principale d'aqueduc de 750 mm de diamètre en béton précontraint à cylindre d'acier de type (C301) sous la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, a subi un bris majeur en août 2016. À la suite de ce bris, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau a procédé à une auscultation de la conduite en mai 2017 afin de valider son état réel. Les résultats d'auscultation de cette conduite ont révélé la présence de plusieurs tuyaux endommagés; près de 22 % des tuyaux sont endommagés sur ce tronçon de 500 mètres. Compte tenu de l'état de la conduite et dans le but d'éliminer tout risque associé à un autre bris, la DEP a décidé de procéder à sa reconstruction. Ces travaux sont prioritaires pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable des secteurs Saint-Henri, Ville-Émard et Côte-Saint-Paul dans l'arrondissement du Sud-Ouest.
Ce tronçon de la rue Saint-Antoine Ouest est partagé par la Ville de Montréal (côté sud) et par la Ville de Westmount (côté nord). Les bâtiments des deux côtés de la rue Saint-Antoine Ouest sont branchés sur la même conduite d'eau secondaire de 300 mm. Dans le cadre des travaux de la DEP, la Direction des réseaux d'eau (DRE) compte remplacer les entrées de service en plomb qui se trouvent du côté sud de la rue. Dans un souci de limiter les impacts des travaux sur le voisinage, la Ville de Westmount souhaite également profiter des travaux de la DEP pour effectuer des travaux de remplacement de leurs entrées de service en plomb branchées sur la même conduite d'eau secondaire de 300 mm.

La DEP, agissant en tant qu'exécutante du projet, tiendra les différents intervenants informés de l'avancement des travaux et veillera au respect de l'enveloppe budgétaire allouée par chacun. Tout au long des travaux, la DEP utilisera les outils développés pour le remplacement des entrées de service en plomb et complétera le rapport de remplacement (RDR) conformément à la directive S-DRE-SE-D-2020-001 et selon la fréquence prévue. À la fin des travaux, tous les livrables seront transmis aux différents partenaires et les plans finaux seront fournis conformément à l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011.

L'appel d'offres public n° 10348 a été publié dans le quotidien *Le Journal de Montréal* ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 25 janvier 2021. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 2 mars 2021. La durée initiale de publication était de 29 jours calendaires, mais cette durée a été prolongée de 7 jours calendaires à la suite du report de la date d'ouverture.

Six addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du Cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres et des réponses aux questions.

Addenda	Date	Objet
1	11-02-2021	• Modifications à la section 3 (Clauses administratives spéciales), à la section 4 (Clauses techniques DTSI-O) et au formulaire de soumission, en raison des nouveaux articles en lien avec les remplacements des entrées de service en plomb • Modification au plan 18A32TR01-02 • Réponses aux questions
2	15-02-2021	• Modification au devis circulation (DTSI-M)
3	18-02-2021	• Réponses aux questions
4	19-02-2021	• Report de la date d'ouverture au 02/03/2021 • Réémission du formulaire de soumission • Réponses aux questions
5	22-02-2021	• Modifications à la section 3 (Clauses administratives spéciales)
6	26-02-2021	• Réponses aux questions

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. 1218126001

DESCRIPTION

Les travaux de reconstruction de la conduite de 750 mm de diamètre sur la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, sont localisés dans l'arrondissement du Sud-Ouest.
Essentiellement, le projet consiste, sans s'y limiter, à réaliser les travaux suivants :

- La reconstruction de la conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre sur 515 m.lin;
- La disjonction du raccordement de la conduite principale de 350 mm de diamètre de la conduite secondaire de 300 mm et son raccordement sur la conduite principale de 750 mm de diamètre dans une nouvelle chambre de raccordement;
- La construction de deux chambres de vidange préfabriquées;
- L'enlèvement de trois chambres de raccordement aux intersections avec la rue Bel-Air et l'avenue Greene;
- La construction de deux chambres de raccordement aux intersections avec l'avenue Brewster et l'avenue Greene;
- La reconstruction de la chambre de mesure de débit située à l'intersection de la rue Marin ;
- Le remplacement jusqu'à l'intérieur des immeubles, de quatorze entrées de service d'eau en plomb de 50 mm ou moins du côté sud de la rue Saint-Antoine Ouest (côté Ville de Montréal);
- Le remplacement de vingt-huit entrées de service d'eau en plomb, de six branchements d'eau et de deux poteaux d'incendie du côté nord de la rue Saint-Antoine Ouest (côté Ville de Westmount);
- L'installation d'un réseau d'alimentation temporaire et protection contre incendie;
- La reconstruction de deux sections d'égout unitaire;
- La réfection de surfaces : une réfection temporaire au-dessus des tranchées sera réalisée.

Des interventions ponctuelles en lien avec les travaux de la Ville de Montréal sont prévues sur le réseau de Bell-Canada telles que, la reconstruction au besoin de conduits et de massifs.

Un plan de localisation est joint au présent sommaire décisionnel. Le délai de réalisation alloué pour l'exécution de l'ensemble des travaux est de 120 jours calendaires avec un début de travaux planifié pour le mois de juillet 2021.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 517 819,24 $, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 13,20 % du coût des travaux.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts ainsi que de marquage et de signalisation. Des frais incidents sont également prévus pour la surveillance des travaux, la surveillance en circulation et la surveillance environnementale ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux.

Les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes tout au long de la période de conception et avant le lancement de l'appel d'offres. Ainsi, plusieurs rencontres ont été tenues afin de permettre à chacun des intervenants d'établir ses besoins. Le projet a été planifié en lien avec d'autres travaux du secteur et s'inscrit dans une séquence globale. La Division AGIR, l'arrondissement et la Direction de la mobilité ont été impliqués dans la planification des entraves.

Les dispositions contractuelles liées au retard dans l'exécution des travaux sont décrites à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'Entrepreneur doit payer à la

Ville de Montréal une pénalité de 0,1 % du prix du Contrat, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ). Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans ce contrat.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 10348, il y a eu quinze preneurs du Cahier des charges sur le site SEAO et six soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du Cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier.
Les motifs de désistement des neuf preneurs du Cahier des charges sont les suivants :

- Trois preneurs sont des fournisseurs;

- Six preneurs n'ont fourni aucun motif de désistement.

Une analyse des prix des six soumissions reçues a été effectuée. Cependant, l'analyse de la conformité n'a été faite que sur les deux plus basses soumissions conformément à l'article 3.2.2 du guide d'élaboration des appels d'offres, d'adjudication de contrats et de gestion contractuelle. L'Entrepreneur Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. a présenté la plus basse soumission conforme.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES**	**TOTAL** (taxes incluses)
Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc.	3 923 872.78 $	n/a	3 923 872.78 $
Eurovia Québec Grands Projets inc.	4 930 804,95 $	n/a	4 930 804,95 $
CEGERCO	5 173 875,00 $	n/a	5 173 875,00 $
Roxboro Excavation	5 387 000,00 $	n/a	5 387 000,00 $
Cogenex inc.	5 479 107,76 $	n/a	5 479 107,76 $
Demix Construction inc.	6 192 403,69 $	n/a	6 192 403,69 $
Dernière estimation réalisée ($)	5 127 841,93 $	n/a	5 127 841,93 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(1 203 969,15) $ -23,48 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			1 006 932,17$ 25,66 %

L'estimation de la soumission effectuée par la DEP a été établie avant l'appel d'offres et a été révisée pendant la période d'appel d'offres.

L'analyse des soumissions réalisée par la DEP a permis de constater que le soumissionnaire conforme ayant le plus bas prix a présenté une soumission avec un écart favorable de 1 203 969,15 $,
soit 23,48 %, taxes incluses, par rapport à l'estimation.

97,74 % des écarts se trouve dans les items suivants:

- 51,59 % des écarts, soit un montant 621 107,60 $, taxes incluses, se trouve dans l'item II -1A-1306 : Conduite d'eau proposée 750 mm en béton-acier (tranchée unique);

- 16,17 % des écarts, soit un montant de 194 709,47 $, taxes incluses, se trouve dans les items II-1A-4201 et II-1A-4802 relatifs au remplacement de branchements d'eau de 50 mm et moins sur conduite existante;
- 29,98 % des écarts, soit un montant de 360 961,60 $, taxes incluses, se trouve dans les items II-1A-5302, II-1A-5307, II-1A-5308, et II-1A-5709 relatifs à la reconstruction des chambres de vannes.

Le reste des écarts, soit 27 190,48 $, taxes incluses, est réparti entre différents articles du bordereau de soumission.

L'écart entre le soumissionnaire conforme ayant soumis le deuxième plus bas prix et le soumissionnaire recommandé est de 1 006 932,17 $, soit 25,66 %, taxes incluses.

98,87 % des écarts se trouve dans les items suivants :

- 30,31 % des écarts, soit un montant de 305 156,30 $, taxes incluses, se trouve dans l'item II-1A-1306 : Conduite d'eau proposée 750 mm en béton-acier (tranchée unique);
- 29,43 % des écarts, soit un montant de 296 340,47 $, taxes incluses, se trouve dans l'item II-1A-4201 relatif au remplacement de branchements d'eau de 50 mm et moins sur conduite existante;
- 21,45 % des écarts, soit un montant de 215 978,12 $, taxes incluses, se trouve dans les items II-1A-5302, II-1A-5307, II-1A-5308, et II-1A-5709 relatifs à la reconstruction des chambres de vannes;
- 17,68 % des écarts, soit un montant de 178 070,98 $, taxes incluses, se trouve dans les items généraux à savoir : II-IS-1100, II-AS-1307, II-AS-1400 et II-AS-1500.

Le reste des écarts, soit 11 386,30 $, taxes incluses, est réparti entre différents articles du bordereau de soumission.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L`adjudicataire recommandé, Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), laquelle est valide jusqu'au 9 octobre 2020 et un renouvellement a été demandé le 26 juin 2020 respectant le 90 jours. Une copie de cette attestation et du renouvellement se trouve en pièce jointe au dossier.

Le service de l'eau recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

Le dossier sera soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, pour les critères suivants :

contrat d'exécution de travaux de plus de 2M$ pour lequel :

- il existe un écart de plus de 20% entre la soumission interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

- il existe un écart de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximal de 4 814 562,49 $, taxes incluses, incluant le prix de base des travaux, de contingences et d'incidences, le tout selon la ventilation financière suivante :

- Le contrat avec Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour un montant de 3 923 872,78 $, taxes incluses;
- Les dépenses pour des travaux contingents (13,20 % du coût du contrat) de 517 819,24 $, taxes incluses;
- Les dépenses incidentes (9,5 % du coût du contrat) de 372 870,48 $, taxes incluses.

Les coûts des travaux seront assumés par la DEP, la DRE, Bell-Canada et la Ville de Westmount.

Cette dépense est répartie entre les différents programmes décennaux d'immobilisations (PDI) des unités d'affaires impliquées dans le projet de la façon suivante :

DÉPENSES ASSUMÉES par la DEP

La dépense de ce contrat sera assumée à 78,69 % par la DEP, cela représente 3 087 697,35 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 12 %, soit 370 523,68 $, taxes incluses, pour les frais contingents et de 9 %, soit 277 892,76 $, taxes incluses, pour les frais incidents qui permettront de couvrir les frais de surveillance des travaux et d'éventuels travaux effectués par des tiers. La dépense totale de la DEP est de 3 736 113,79 $, soit une dépense de 3 411 569,89 $ nette de ristourne qui sera assumée par le règlement d'emprunt RCG-20-015

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

Cette dépense est financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

Les informations financières relatives à ce sommaire décisionnel sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES par la DRE - Entrée de service en plomb partie publique

La dépense de ce contrat sera assumée à 4,72 % par la DRE pour le remplacement des entrées de service en plomb du côté public, cela représente un montant de 166 664,29 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 24 999,64 $ (11 %), taxes incluses, pour les frais contingents et de 35 803,07 $ (21,48 %), taxes incluses, pour les frais incidents qui permettront de couvrir les frais de surveillance des travaux et d'éventuels travaux effectués par des tiers. La dépense totale de la DRE - partie publique est de 227 467,00 $, soit une dépense de 207 707,69 $ nette de ristourne qui sera assumée par les règlements d'emprunt # 20-002. Le montant total est à la charge du contribuable.

DÉPENSES ASSUMÉES par la DRE - Entrée de service en plomb partie privée

La dépense de ce contrat sera assumée à 3,05 % par la DRE pour le remplacement des entrées de service en plomb du côté privé, cela représente un montant de 122 456,60 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 24 491,32 $ (17 %), taxes incluses, pour les frais contingents. La dépense totale de la DRE - partie privée est de 146 947,92 $, soit une dépense de 134 183,04 $ nette de ristourne qui sera facturée aux citoyens concernés, conformément au règlement d'emprunt # 20-030.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES par Bell Canada

La dépense de ce contrat sera assumée à 2,96 % par Bell, cela représente 116 063,16 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 10 %, soit un montant de 11 606,32 $, taxes incluses, pour les frais contingents et de 5 803,16 $, taxes incluses, pour les frais incidents. La dépense totale est de 133 472,64 $, soit une dépense de 121 878,30 $ nette de ristourne.

La Ville de Montréal financera une partie des travaux de reconstruction d'infrastructures de Bell pour ensuite facturer, en fin de projet, les coûts réels des travaux effectués. Le montant maximum prévu à cet effet est estimé à 133 472,64 $, taxes incluses, (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $ + incidences : 5 803,16 $), ce qui représente un montant de 121 878,31 $ net de ristourne.

Sur le plan budgétaire, cette dépense n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville, compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSES ASSUMÉES par la Ville de Westmount

La dépense de ce contrat sera assumée à 10,98 % par la Ville de Westmount, cela représente un montant de 430 991,38 $, taxes incluses. Ce montant est majoré de 20 %, soit un montant de 86 198,28 $, taxes incluses, pour les frais contingents et de 53 371,50 $, taxes incluses pour les frais incidents. La dépense totale est de 570 561,16 $, soit une dépense de 520 998,39 $ nette de ristourne.

Les informations financières relatives à ce sommaire sont inscrites dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout.

De plus, les travaux de remplacement des entrées de service en plomb (Directive S-DRE-SE -D-2020-001) s’inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait engendrer, ce qui suit :

- Un risque de conflit avec d'autres projets planifiés par le SUM, tel que le réseau express vélo (REV);
- Un risque d'augmenter le nombre de bris d'aqueduc;
- Un risque de provoquer une augmentation des coûts pour l'entretien du réseau d'aqueduc principal et secondaire.

La validité des soumissions est de 120 jours, soit du 2 mars 2021 au 30 juin 2021.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'Entrepreneur agira comme maître d'oeuvre au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Ainsi, ce dernier sera responsable d'implanter les mesures recommandées par le gouvernement et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en matière de précautions à mettre en place pour protéger la santé des travailleurs. Ces mesures étant déjà en place, aucun impact n'est à prévoir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications, en collaboration avec la Ville de Westmount.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 mai 2021
- Octroi de contrat : 20 mai 2021
- Mobilisation en chantier : Juillet 2021
- Délai contractuel : 120 jours
- Fin des travaux : Novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sandra PICARD, Le Sud-Ouest
Normand HACHEY, Service de l'eau
Mammar MENDIL, Service de l'eau

Lecture :

Normand HACHEY, 12 avril 2021
Roger KANYINDA, 6 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lakhdar KHADIR
Ingenieur chargé de projets

Tél : 514 292-1368
Serge Martin Paul,
Chef de section
514-510-4417

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-29

Jean-François DUBUC
Chef de division

Tél : 514 868-4028

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2021-04-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-04-14

Montréal

SERVICE DE L'EAU
DIRECTION DE L'EAU POTABLE
DIVISION INFRASTRUCTURES RÉSEAU PRINCIPAL
SECTION GESTION D'ACTIFS, PROJETS ET ENTRETIEN

RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU PRINCIPALE DE 750 mm ET REMPLACEMENT D'ENTRÉES DE SERVICES D'EAU EN PLOMB SUR LA RUE SAINT-ANTOINE ENTRE LA RUE ROSE-DE-LIMA ET L'AVENUE ATWATER

CONTRAT: 18A32TR01

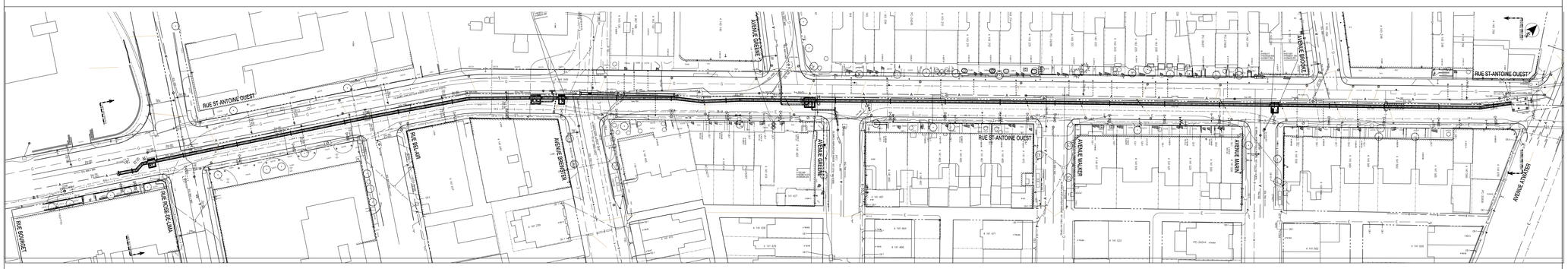

Orientation

Repère géodésique

RUE / RUE
ALTITUDE : XX.XXXm
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83

Feuillet : 00

Référence(s)

PLAN(S) DE LA GÉOMATIQUE :
1HE3834_CARTO.DGN / 1HE3833_CADVIL.DGN
WESTMOUNT-EGOUT.DGN
WESTMOUNT_AQU.DGN
CSEM_février_2017.DWG
PLAN(S) ET PROFIL(S) :
M-c
M-3WESTMOUNT
I 41887-2
I 41887-3
I 41887-4
2533-G-96
1342-S-163
1957-Z-20
PLAN(S) AQUEDUC PRINCIPAL :
1109-EGA-06
1111-EGA-09
PLAN(S) DE POSE :
PLAN(S) ÉGOUT(S) :
PLAN(S) AQUEDUC SECONDAIRE :
ÉTUDE(S) HYDRAULIQUE(S) :
RELEVÉ DE TERRAIN :

Note(s) :

-

Émission(s)

Émission	Description	Date	Par
1	Émis pour soumission	2021/03/18	HK

Plan de localisation

PLAN CLÉ

Surveillance

Ingénieur :
Prénom Nom, ing.
Surveillant :
Prénom Nom, ag. tech.
Prénom Nom, ag. tech.

Intervenants

Préparé par :
Hakim Kamel, ag. tech.
Dessiné par :
Hakim Kamel, ag. tech.
Vérifié par :
Lakhdar Khadir, ing.

Sceaux :

Projet :

18A32TR01

RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU PRICIPALE DE 750 mm ET REMPLACEMENT D'ENTRÉES DE SERVICES D'EAU EN PLOMB SUR LA RUE SAINT-ANTOINE ENTRE LA RUE ROSE-DE-LIMA ET L'AVENUE ATWATER

Titre du plan :

LOCALISATION

Montréal

Service de l'eau
Direction de l'eau potable
Division Infrastructures réseau principal
Section Gestion des actifs, projets et entretien

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle :

Plan no : **18A32TR01-00**

Soumission : **10348**

Cartouche révisé le : 2018-10-11 FORMAT : AD

180117-ecrs-st-antoine-relevé_18A32-1_20210208.dgn 2021-03-18 08:42:58 "CHEMIN=S:\Proj\Construction\13.02_Aqueduc\Egout\01_Construction\Amenagement\Contrats\18A32_Saint-Antoine (A-213-2)\6. Plans\6.1-Avant soumission\C-Feuillets\"

Montréal

SOUMISSION 10348 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie dans la rue Saint-Antoine, de la rue Rose-de-Lima à l'avenue Atwater
Saint-Antoine O., de la rue Rose-de-Lima à l'avenue Atwater	Les travaux sont répartis en 2 phases et une phase préparatoire. **Délai** : 75 jours - 2021 **PHASE 0 (préparatoire) :** Installation du réseau d'eau temporaire sur la rue Saint-Antoine O. entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater: **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 19h00; **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Entraver partiellement la chaussée, d'un côté à la fois de la rue Saint-Antoine O. entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater avec maintien de deux (2) voies de circulation selon le marquage existant; - Dans le cas où l'installation du réseau d'eau temporaire implique une excavation transversale dans la chaussée, l'Entrepreneur doit maintenir en tout temps une (1) voie de circulation d'une largeur minimale de 4 mètres en direction ouest sur la rue Saint-Antoine Ouest. **PHASE 1A** : Travaux de conduites d'eau à l'intersection Saint-Antoine / Rose-de-Lima: **Horaire de travail :** Lundi au vendredi 7h à 19h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h (partie ouest); vendredi 22h30 à lundi 5h (centre de l'intersection); **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation en direction ouest d'une largeur minimale de 4m sur la rue Saint-Antoine O., entre les rues Rose-de-Lima et Bel-Air; - Fermer complètement la bretelle de sortie de l'A720-E de fin de semaine et maintenir la voie réservée avec obligation de virage à droite vers la rue Saint-Antoine O. direction ouest (travaux au centre de l'intersection). **PHASE 1B** : Travaux de conduites d'eau et d'égout, et de remplacement d'entrées de service sur le côté sud de la rue Saint-Antoine entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Greene: **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7h à 19h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h; vendredi 22h à lundi 5h (intersection Saint-Antoine O. / Bel-Air); **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation en direction ouest d'une largeur minimale de 4m sur la rue Saint-Antoine, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Greene; - Lorsque requis, fermer complètement la rue Bel-Air et l'avenue Brewster avec maintien de la circulation locale et mise à double sens. **PHASE 1C** : Travaux de conduites d'eau à l'intersection Saint-Antoine / Greene: **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7h à 19h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h; vendredi 12h à lundi 5h (fermeture complète de Saint-Antoine O.); **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation en direction ouest d'une largeur minimale de 4m sur la rue Saint-Antoine O., entre l'avenue Brewster et l'avenue Walker; - Fermer complètement l'avenue Greene entre la rue Saint-Jacques et la rue Saint-Antoine O. avec maintien de la circulation locale et mise à double sens; **Travaux lors du raccordement transversal :** - Fermer complètement la rue Saint-Antoine O. entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater de fin de semaine et mettre le tronçon entre la rue Bel-Air et l'avenue Greene à double sens; - Fermer complètement l'avenue Greene entre la rue Saint-Jacques et la rue Prospect avec maintien de la circulation locale et fermer complètement de la direction sud; maintenir une voie en direction nord entre la rue Prospect et le boulevard Dorchester; - Fermer complètement les avenues Brewster, Walker et Marin avec maintien de la circulation locale et mise à double sens.

Secteur	Travaux de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie dans la rue Saint-Antoine, de la rue Rose-de-Lima à l'avenue Atwater
	PHASE 1D : Travaux de conduites d'eau sur le côté sud de la rue Saint-Antoine entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater: **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7h à 19h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h; **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation en direction ouest d'une largeur minimale de 4m sur la rue Saint-Antoine O., entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater; - Lorsque requis, fermer complètement les avenues Walker et Marin avec maintien de la circulation locale et mise à double sens. **PHASE 1E** : Travaux de remplacement d'entrées de service sur le côté sud de la rue Saint-Antoine entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater: **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7h à 19h, samedi 8h à 19h et dimanche 9h à 19h; vendredi 12h à lundi 5h (fermeture complète de Saint-Antoine O.); **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation en direction ouest d'une largeur minimale de 4m sur la rue Saint-Antoine, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Greene; - S'il n'est pas possible de maintenir une voie d'une largeur minimale de 4m, fermer complètement la rue Saint-Antoine O. entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater de fin de semaine avec maintien de la circulation locale; - Lorsque requis, fermer complètement les avenues Walker et Marin avec maintien de la circulation locale et mise à double sens. **PHASE 1F** : Travaux de conduites d'eau et de remplacement d'entrées de service sur la rue Saint-Antoine entre l'avenue Brooke et l'avenue Atwater: **Horaire de travail** : Vendredi 12h à lundi 5h; **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Saint-Antoine O. entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater; - Fermer complètement les avenues Walker et Marin avec maintien de la circulation locale et mise à double sens; - Fermer complètement l'avenue Brooke avec maintien de la circulation locale et mise à double sens. **PHASE 2A** : Travaux de remplacement d'entrées de service sur le côté nord de la rue Saint-Antoine entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Greene: **Horaire de travail** : Lundi à samedi de 7h à 19h; **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation en direction ouest d'une largeur minimale de 4m sur la rue Saint-Antoine O., entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Greene. **PHASE 2B** : Travaux de remplacement d'entrées de service sur le côté nord de la rue Saint-Antoine entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater. **Horaire de travail** : Lundi à samedi de 7h à 19h; **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation en direction ouest d'une largeur minimale de 4m sur la rue Saint-Antoine O., entre l'avenue Greene et l'avenue Atwater. L'Entrepreneur est autorisé à installer un (1) PMVM sur l'avenue Atwater, en amont du boulevard René-Lévesque O. pour la direction sud et (1) PMVM sur la rue Saint-Antoine O. en amont de l'avenue Atwater pour la direction ouest; L'Entrepreneur doit abaisser la vitesse à 30km/h.

Secteur	Travaux de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie dans la rue Saint-Antoine, de la rue Rose-de-Lima à l'avenue Atwater
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur. - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M).

ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'ENTRÉES DE SERVICE D'EAU

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6

Ci-après appelée « **MONTRÉAL** »

ET : **VILLE DE WESTMOUNT**, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est au 4333 , rue Sherbrooke Ouest à Westmount, province de Québec, H3Z 1E2, agissant et représentée par Me Andrew Brownstein, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro 2021-02-21

Ci-après appelée « **WESTMOUNT** »

Ci-après collectivement désignées les « **PARTIES** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le territoire des municipalités parties à l'entente constitue en partie l'agglomération de Montréal en vertu de l'article 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, RLRQ, c. E-20-001;

ATTENDU QUE Montréal désire aller en appel d'offres pour réaliser des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb, localisées sous la rue St-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, sur le territoire de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville de Westmount souhaite profiter des travaux de Montréal pour remplacer ses entrées de service d'eau et a demandé à la Ville de Montréal d'intégrer le tout à son contrat de travaux ;

ATTENDU QUE les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb du côté sud de la rue relèvent de la compétence de MONTRÉAL et que cette dernière désire procéder à tels travaux (ci-après le « PROJET »), ce terme étant également plus amplement défini à l'article 4 ;

ATTENDU QUE les entrées de service d'eau branchées sur la conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre situées du côté nord de la rue, soit sur le territoire de WESTMOUNT relèvent de la compétence de cette dernière et qu'elle désire procéder à leur remplacement (ci-après l' « OUVRAGE »), ce terme étant également plus amplement défini à l'article 4;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public que les travaux de remplacement des entrées de service d'eau de WESTMOUNT soient effectués en même temps que les travaux sur les conduites d'eau sous la responsabilité de Montréal ;

ATTENDU QUE les PARTIES reconnaissent la nécessité de conclure une entente spécifique entre elles relative à la réalisation de l'OUVRAGE incluant les études et expertises techniques requises pour mener à bien ce PROJET, ainsi que la répartition des obligations et des coûts en vue de la réalisation de l'OUVRAGE ;

ATTENDU QUE l'adoption le 5 décembre 2019 de la *Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, modifie la *Loi sur les cités et villes* et que l'article 572.1 permet à deux municipalités de s'unir pour poser des actes reliés à un contrat d'exécution de travaux ou de services;

ATTENDU QUE WESTMOUNT désire mandater MONTRÉAL pour agir à titre de donneur d'ouvrage dans le cadre de la réalisation de l'OUVRAGE, et ce, conformément aux conditions et modalités du partage des obligations prévues aux présentes ;

ATTENDU QUE MONTRÉAL et WESTMOUNT ont respectivement adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elles s'en sont respectivement remis une copie.

À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. PRÉAMBULE

Le préambule et les annexes mentionnés aux présentes font partie intégrante de la présente entente et lient les PARTIES au même titre que les articles ci-dessous. Les annexes sont :

a) Annexe A : la copie conforme de la résolution de MONTRÉAL;

b) Annexe B : la copie conforme de la résolution de WESTMOUNT;

c) Annexe C : le plan de localisation des travaux ;

d) Annexe D : tableau de partage des responsabilités.

Les PARTIES déclarent avoir pris connaissance des annexes et les acceptent. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de l'entente a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

2. OBJET

La présente entente a pour objet d'établir les conditions et les modalités du partage des obligations des PARTIES pour la réalisation de l'OUVRAGE qui sera exécuté dans le cadre du PROJET, comprenant les services professionnels, les expertises et les travaux requis pour sa réalisation.

3. MANDAT

Par la présente, WESTMOUNT mandate MONTRÉAL, qui accepte, pour la représenter dans le cadre du processus contractuel, incluant l'octroi et l'exécution des contrats nécessaires à la réalisation de l'OUVRAGE. Les PARTIES conviennent que les règles d'adjudication des contrats seront celles applicables à MONTRÉAL, incluant son *Règlement sur la gestion contractuelle*. .

Après l'ouverture des soumissions pour les travaux requis pour la réalisation de l'OUVRAGE, Montréal confirmera à WESTMOUNT le montant nécessaire pour les travaux relatifs à l'OUVRAGE. À la réception de cette information, WESTMOUNT s'engage à faire diligence pour demander à l'instance compétente de voter les crédits à ces fins, lesquels seront alors considérés comme faisant partie intégrante des présentes.

Ce mandat est donc conditionnel à l'obtention par WESTMOUNT, préalablement à l'octroi des travaux relatifs à l'OUVRAGE, d'une résolution de l'instance compétente autorisant les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux relatifs à l'OUVRAGE, aux fins de l'octroi du contrat par MONTRÉAL.

WESTMOUNT reconnaît qu'une fois adoptée la résolution de l'instance compétente ci-dessus mentionnée, elle est liée à MONTRÉAL concernant les travaux pour la conception et la réalisation de l'OUVRAGE comme si elle était elle-même partie à tout contrat octroyé par MONTRÉAL dans le cadre de la réalisation du PROJET. Tout contrat pour la réalisation de l'OUVRAGE, ce qui inclut tout appel d'offres, doit être soumis préalablement à WESTMOUNT pour vérification et acceptation. Toute modification subséquente à la vérification par WESTMOUNT doit faire l'objet d'une nouvelle vérification par WESTMOUNT.

Si le montant de la soumission dépasse de 20% l'estimation pour la réalisation de l'OUVRAGE. WESTMOUNT se réserve le droit de ne pas octroyer la portion de ses travaux. Le cas échéant, MONTRÉAL réalisera les travaux sans la portion de WESTMOUNT.

4. DÉFINITIONS

Les termes et les expressions suivants de la présente entente ont, à moins que le contexte ne l'indique autrement, le sens suivant :

« FOURNISSEUR » : désigne toute firme, toute entreprise, toute société privée ou toute compagnie de services publics mandatée par MONTRÉAL pour dispenser les services professionnels et pour exécuter les travaux.

« PROJET » : désigne les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb du côté sud, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, sur le territoire de la Ville de Montréal;

« OUVRAGE » : désigne les travaux de remplacement des entrées de service d'eau et d'une borne d'incendie branchées sur la conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre. Celles-ci sont localisées dans la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater et sont sous la juridiction de WESTMOUNT, et consistent principalement en ce qui suit :

- l'enlèvement des déblais en place de la ligne d'infrastructure de l'élément de surface jusqu'à l'élévation du fond de l'excavation ;
- l'enlèvement du branchement d'eau, des raccords et des accessoires existants lorsqu'ils sont dans la même excavation que le branchement d'eau proposé ;
- l'installation du branchement d'eau proposé en excavation jusqu'à 450 mm derrière la ligne de propriété, lorsque cela est possible ;
- le raccordement à la conduite d'eau existante ;
- le raccordement au branchement d'eau existant ;
- la réfection temporaire en enrobé bitumineux aux endroits des tranchées des trottoirs et de la chaussée.

5. CONTRIBUTION FINANCIÈRE

5.1 Les PARTIES conviennent que WESTMOUNT assumera cent pour cent (100 %) des coûts réels reliés à la réalisation de l'OUVRAGE, et ce, conformément à l'Annexe D.

Aux fins de la présente entente, les coûts réels représentent le coût de tous les services professionnels, expertises et travaux requis pour la réalisation de l'OUVRAGE.

Le coût réel pour les services professionnels et expertises pour la conception et la surveillance des travaux relatifs à l'OUVRAGE sont les crédits autorisés par WESTMOUNT aux fins des présentes.

Le coût réel pour l'exécution des travaux relatifs à l'OUVRAGE sont ceux qui auront été approuvés par l'instance compétente de WESTMOUNT, conformément à l'article 3 des présentes.

5.2 Tout dépassement des coûts réels indiqués au paragraphe 5.1 doit être préalablement approuvé par WESTMOUNT, autant ceux liés aux travaux que ceux liés aux services professionnels, expertises ou ordres de changement relatifs aux travaux de l'OUVRAGE. À défaut pour MONTRÉAL d'obtenir le consentement écrit préalable de WESTMOUNT, cette dernière se réserve le droit de ne pas assumer les coûts inhérents à ces changements.

6. OBLIGATIONS DES PARTIES

6.1 D'une part, pour la réalisation du PROJET, WESTMOUNT s'engage à :

a) collaborer avec MONTRÉAL à toutes les étapes qui concernent l'OUVRAGE;

b) assumer cent pour cent (100%) du coût des services professionnels, des expertises, de la surveillance de chantier et des travaux requis pour la réalisation de l'OUVRAGE;

Le paiement du coût des services professionnels, des expertises et des travaux que WESTMOUNT assume en vertu des présentes, incluant les taxes applicables, se fera

sur la base des pièces justificatives et des décomptes progressifs et finaux que MONTRÉAL aura préparés et que WESTMOUNT aura approuvés;

WESTMOUNT paiera directement à MONTRÉAL, dans les soixante (60) jours de leur réception, les factures qui lui seront adressées par MONTRÉAL ;

WESTMOUNT émettra ses chèques à l'ordre de MONTRÉAL ;

c) participer au comité de coordination présidé par MONTRÉAL et dont le mandat est d'assurer le suivi et le bon déroulement du PROJET incluant les travaux de construction et l'ensemble des mesures d'atténuation et de gestion des impacts.

6.2 D'autre part, pour la réalisation du PROJET, MONTRÉAL s'engage à :

a. préparer ou à faire préparer, à titre de donneur d'ouvrage et à la suite d'appels d'offres conformément à la loi, les études, les plans, les devis et cahier de charges, de même que les estimations pour la réalisation de l'OUVRAGE ;

b. Indiquer aux documents d'appel d'offres que MONTRÉAL est mandatée pour représenter WESTMOUNT dans le cadre de l'octroi et de l'exécution des contrats nécessaires à la réalisation de l'OUVRAGE ;

c. préparer un bordereau de soumission qui distinguera les travaux de l'OUVRAGE des autres travaux et indiquer aux documents d'appel d'offres que MONTRÉAL se réserve le droit de retirer et de ne pas octroyer le contrat avec la portion des travaux concernant l'OUVRAGE;

d. réaliser ou à faire réaliser l'OUVRAGE, à titre de donneur d'ouvrage et à la suite d'appels d'offres conformément à la loi et aux termes du mandat plus spécifiquement détaillé à l'article 3 des présentes;

e. assumer ou à faire assumer, à titre de donneur d'ouvrage et à la suite d'appels d'offres, lorsque requis par la loi, la surveillance et le contrôle qualitatif et quantitatif des matériaux et de leur mise en œuvre pour la réalisation de l'OUVRAGE ;

f. MONTRÉAL paiera directement le coût des expertises, des services professionnels et des travaux de l'OUVRAGE que WESTMOUNT aura dûment approuvés et qui lui seront facturés par les FOURNISSEURS qu'elle aura retenus à titre de donneur d'ouvrage, et ce, dans les trente (30) jours de la réception de toute facture à cet effet;

g. MONTRÉAL transmettra à WESTMOUNT toute facture représentant sa contribution financière en vertu des présentes avec les pièces justificatives à l'appui afin que WESTMOUNT puisse payer MONTRÉAL conformément à l'article 6.1 b) des présentes ;

h. faire approuver par WESTMOUNT, en lui accordant un délai de trois (3) jours ouvrables pour donner son approbation :

i) tous les documents préparés en vertu du paragraphe a) du présent article ;

ii) toutes les modifications ultérieures à l'acceptation des plans et devis initiaux préparés en vertu du paragraphe a) du présent article, et ce, préalablement à la mise en œuvre des travaux visés par ces modifications ;

iii) les prix obtenus des FOURNISSEURS à la suite d'un appel d'offres lancé en vertu des paragraphes c) et d) du présent article, avant d'octroyer le contrat ;

iv) les ordres de changements relatifs à l'OUVRAGE survenant en cours d'exécution des travaux, jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux ;

i. accorder en tout temps à WESTMOUNT un droit de regard et de surveillance sur les travaux de l'OUVRAGE, avec accès au chantier ;

j. remettre à WESTMOUNT dans les quatre-vingt-dix (90) jours à la suite de l'acceptation finale des travaux :

AB

i) une copie électronique des plans de construction révisés « Tels que construits », des dessins d'atelier et des plans finaux pour l'OUVRAGE ;

ii) une copie électronique des devis finaux de l'OUVRAGE ;

iii) une copie électronique (version non modifiable) des documents de chantier ;

iv) une copie électronique des documents attestant son acceptation des travaux ;

k. présider un comité de coordination dont le mandat est d'assurer le suivi et le bon déroulement des travaux incluant les travaux de construction et l'ensemble des mesures d'atténuation et de gestion des impacts ;

l. indiquer dans les documents d'appel d'offres que toutes les garanties et assurances demandées doivent être délivrées au nom de WESTMOUNT et de MONTRÉAL ;

m. indiquer dans les documents d'appel d'offres que le Décret 1049-2013 et le Décret 795-2014 s'appliquent aux travaux de WESTMOUNT relatifs à l'OUVRAGE et que tout entrepreneur et sous-contractant qui exécuteront ces travaux devront détenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics (AMP) si la dépense est supérieure au seuil prévu au Décret applicable pour les travaux visés;

n. effectuer l'analyse des plaintes et des questions reçues des soumissionnaires dans le cadre des appels d'offres et les traiter conformément à la procédure de réception des plaintes en vigueur à MONTRÉAL. Le représentant de WESTMOUNT devra collaborer avec MONTRÉAL le cas échéant ;

o. traiter les demandes de réclamations occasionnées par l'OUVRAGE en conformité avec la Loi sur les cités et Villes. La personne ressource à cet effet sera le Chef de division - Bureau des réclamations, pouvant être joint à l'adresse suivante : francis.lavallee@montreal.ca (avec copie à : anik.millier@montreal.ca) ;

p. accuser réception des demandes dès que raisonnablement possible.

7. MAÎTRE D'OUVRAGE

Les PARTIES conviennent que, conformément à la présente entente, MONTRÉAL sera le maître d'ouvrage des travaux pour la réalisation de l'OUVRAGE.

8. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente prend effet à sa date de signature et se termine lorsque l'ensemble des obligations des PARTIES prévues aux présentes auront été réalisées.

9. GESTIONNAIRE DU CONTRAT

Dans le but de faciliter la gestion de la présente entente, MONTRÉAL désigne le _____ à titre de gestionnaire de celle-ci. WESTMOUNT désigne quant à elle, et aux mêmes fins, M. Cristian Sipos. Toute demande ou correspondance par voie électronique ou autrement doit être adressée au gestionnaire de l'entente. Ceux-ci peuvent toutefois désigner une autre personne pour les représenter.

10. DISPOSITIONS DIVERSES

10.1 La présente entente lie les PARTIES, leurs successeurs et ayants droit respectifs.

10.2 Tout avis ou communication en vertu de la présente entente doit être écrit et est réputé dûment donné si expédié par courrier recommandé, par poste prioritaire ou par télécopieur à l'adresse suivante :

Pour MONTRÉAL

Ville de Montréal

À l'attention de :

Avec copie à Me Yves Saindon - greffier
Hôtel de Ville

275, rue Notre-Dame Est
MONTRÉAL (QC) H2Y 1C6

Télécopieur : 514 -872-5655

Pour WESTMOUNT

Ville de Westmount

À l'attention de : Elisa Gaetano,
directrice du Service du génie
1 rue Bethune
WESTMOUNT (QC) H3Z 2L2
Télécopieur : 514-989-5313

Avec copie à Me Andrew Brownstein
Hôtel de Ville
4333 rue Sherbrooke Ouest
WESTMOUNT (QC) H3Z 1E2
Télécopieur : 514-989-5270

10.3 La présente entente est interprétée selon les lois de la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) ORIGINAUX, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE

À MONTRÉAL, ce ___ jour de _____ 2020

« **MONTRÉAL** »

_____
Me Yves Saindon, greffier

À WESTMOUNT, ce 1er jour de mars 2020

« **WESTMOUNT** »

_____
Me Andrew Brownstein, greffier

ANNEXE A

Résolution MONTRÉAL

(Résolution qui sera adoptée autorisant la signature de l'entente)

ANNEXE B

Résolution WESTMOUNT

RÉSOLUTION N° 2021-02-21

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE LE 15 FÉVRIER 2021 :

RESOLUTION No 2021-02-21

AT THE REGULAR MEETING OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE CITY OF WESTMOUNT HELD ON FEBRUARY 15, 2021:

Sont présents / Were present:

La mairesse / The Mayor : C.M. Smith, présidente / Chairman
Les conseillers / Councillors: A. Bostock
M. Brzeski
P.A. Cutler
M. Gallery
K. Kez
C. Lulham
C. Peart
J.J. Shamie

Formant le conseil au complet. / Forming the entire council.

8. ENTENTE INTER MUNICIPALE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU ET L'OPTIMISATION D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC SECONDAIRE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 572.1. de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), une municipalité peut s'unir, de gré à gré et à titre gratuit, à une autre municipalité pour poser des actes qui sont reliés à un éventuel contrat d'exécution de travaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal désire aller en appel d'offres pour réaliser des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb sur une conduite secondaire de 300 mm, en parallèle avec la conduite principale de 750 mm, localisées sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, à la limite de la Ville de Westmount et l'arrondissement Le Sud-Ouest ;

8. INTERMUNICIPAL AGREEMENT WITH THE *VILLE DE MONTRÉAL* FOR THE REHABILITATION OF WATER MAINS AND THE OPTIMIZATION OF A SECONDARY WATER SUPPLY SYSTEM

WHEREAS pursuant to section 572.1. of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19), a municipality may, by mutual agreement and gratuitously, unite with another municipality to perform acts to be performed in connection with an eventual contract for the performance of work;

WHEREAS the *Ville de Montréal* wishes to issue a call for tenders for the reconstruction of a 750 mm diameter water main and the replacement of lead water service entrances on a 300 mm secondary water main, parallel to the 750 mm main, located under Saint-Antoine Street West between Rose-de-Lima Street and Atwater Avenue, at the limit of the City of Westmount and *Le Sud-Ouest* borough;

ATTENDU QUE la Ville de Westmount souhaite profiter des travaux de la Ville de Montréal pour optimiser son réseau d'aqueduc secondaire et lui a demandé d'intégrer le tout à son contrat d'exécution des travaux ;

WHEREAS the City of Westmount wishes to take advantage of the *Ville de Montréal* work to optimize its secondary water supply system and has asked them to include this in their contract for the performance of work;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public que les travaux d'optimisation du réseau d'aqueduc secondaire de la Ville de Westmount soient effectués en même temps que les travaux de reconstruction de la conduite principale de 750 mm ;

WHEREAS it is in the public interest that the optimization work on the City of Westmount's secondary water supply system be carried out at the same time as the reconstruction work of the 750 mm water main;

ATTENDU QUE, pour réaliser cet engagement, la Ville de Westmount doit au préalable signer une entente intermunicipale avec la Ville de Montréal.

WHEREAS, in order to fulfill this commitment, the City of Westmount must first sign an intermunicipal agreement with the *Ville de Montréal*.

Il est proposé par le conseiller Cutler, appuyé par le conseiller Shamie

It was moved by Councillor Cutler, seconded by Councillor Shamie

QUE le directeur des Services juridiques et greffier de la ville soit autorisé à signer l'Entente intermunicipale avec la Ville de Montréal pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau et l'optimisation d'un réseau d'aqueduc secondaire ci-jointe ;

THAT the Director of Legal Services and City Clerk be authorized to sign the attached *Entente intermunicipale avec la Ville de Montréal pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau et l'optimisation d'un réseau d'aqueduc secondaire*;

QUE la Ville de Westmount s'engage à assumer cent pour cent (100 %) des coûts réels reliés à la réalisation des travaux, conformément à l'Annexe D de l'entente.

THAT the City of Westmount commit to bear one hundred percent (100%) of the actual costs related to the completion of the work, as outlined in Schedule D of the agreement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

Christina M. Smith
Mairesse / Mayor

Andrew Brownstein
Greffier de la ville / City Clerk

Copie certifiée conforme / Certified a true copy
Le / on 2021 - 03 - 01
aaaa/yyyy mm jj/dd

Andrew Brownstein
Greffier / City Clerk
Ville de / City of Westmount

ANNEXE C

Plan de localisation des travaux

ANNEXE D

Montréal

SERVICE DE L'EAU
DIRECTION DE L'EAU POTABLE
DIVISION INFRASTRUCTURES RÉSEAU PRINCIPAL
SECTION GESTION D'ACTIFS, PROJETS ET ENTRETIEN

RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU PRINCIPALE DE 750 mm ET REMPLACEMENT D'ENTRÉES DE SERVICES D'EAU EN PLOMB SUR LA RUE SAINT-ANTOINE ENTRE LA RUE ROSE-DE-LIMA ET L'AVENUE ATWATER

CONTRAT: 18A32TR01

FEUILLE	TITRE	PLAN NO
00	PAGE TITRE, LISTE DES PLANS ET LOCALISATION	18A33-00
	PLAN ET PROFIL	
01	PLAN ET PROFIL, RUE SAINT-ANTOINE, CHAINAGE 0+000 À CHAINAGE 0+100	18A33-01
02	PLAN ET PROFIL, RUE SAINT-ANTOINE, CHAINAGE 0+100 À CHAINAGE 0+200	18A33-02
03	PLAN ET PROFIL, RUE SAINT-ANTOINE, CHAINAGE 0+200 À CHAINAGE 0+314	18A33-03
04	STRUCTURE ET TUYAUTERIE, CHAMBRE DE VIDANGE ET TROU D'HOMME CP 0 01, CHAINAGE 0+000, PLANS ET COUPES	18A33-04
05	STRUCTURE ET TUYAUTERIE, CHAMBRE DE RACCORD CP 0 02, CHAINAGE 0+100, PLANS ET COUPES	18A33-05
06	STRUCTURE ET TUYAUTERIE, CHAMBRE DE VIDANGE CP 0 03, CHAINAGE 0+100, PLANS ET COUPES	18A33-06
07	STRUCTURE ET TUYAUTERIE, CHAMBRE DE RACCORD CP 0 04, CHAINAGE 0+200, PLANS ET COUPES	18A33-07
08	STRUCTURE ET TUYAUTERIE, CHAMBRE DE DÉMARRAGE CP 0 05, CHAINAGE 0+300, PLANS ET COUPES	18A33-08
09	PLAN DE STRUCTURE EXISTANTE ET CHAMBRES EXISTANTES, 0-44-3, 0-44-7 ET 0-4-L	18A33-09
10	PLAN DE STRUCTURE EXISTANTE ET CHAMBRES EXISTANTES, 0-44-1 ET 0-44-10.	18A33-10
11	PLAN DE STRUCTURE EXISTANTE DES GUITÉES ET LE DÉTAIL DE DÉMOLITION AU CH: 0+235 ET 0+400	18A33-11
12	PLAN DE STRUCTURE EXISTANTE DE LA CHAMBRE DE VANNE 0-44-22	18A33-12
13	PLAN DÉTAILS TYPES	18A33-13

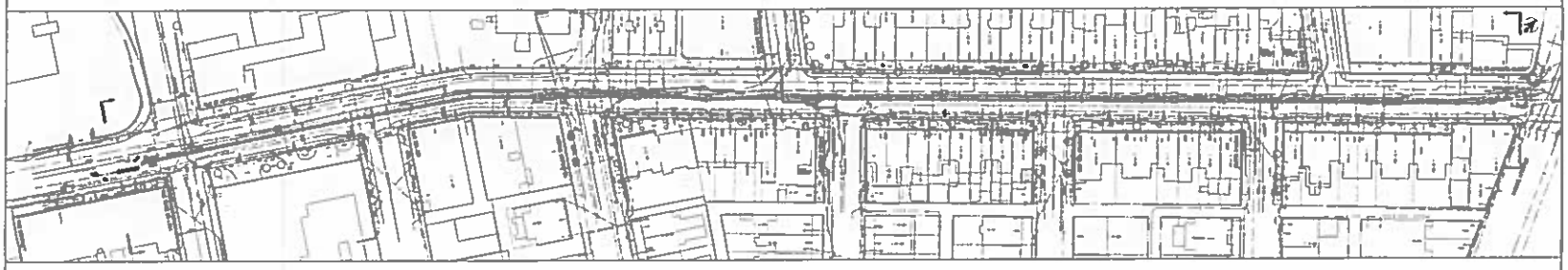

Orientation

00

Référence(s)

Note(s) :

Émission(s)

1	Émis pour référence de 1	2022-11-03	HB
0	Émis pour soumission		HB
Émission	Description	Date	Par

Plan de localisation

Approbations

Intervenants

18A32TR01

RECONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU PRICIPALE DE 750 mm ET REMPLACEMENT D'ENTRÉES DE SERVICES D'EAU EN PLOMB SUR LA RUE SAINT-ANTOINE ENTRE LA RUE ROSE-DE-LIMA ET L'AVENUE ATWATER

PAGE TITRE ET LOCALISATION

Montréal

Service de l'eau
Direction de l'eau potable
Division infrastructures réseau principal
Section Gestion des actifs, projets et entretien

18A33-00 | 18348

28/46

Service de l'eau
Direction de l'eau potable
999, rue Dupuis
Montréal (Québec) H4G 3L4

Le 7 avril 2021

Monsieur Frédéric Boucher
Gestionnaire principal approvisionnement de réseau
Bell Canada
600, rue Jean-Talon, 8e étage
Montréal (Québec) H2R 3A8

Objet : 18A32 - Travaux de conduites d'eau principale et secondaire, de conduite d'égout secondaire, de voirie et de massifs de Bell-Canada dans la rue Saint-Antoine Ouest, de la rue Rose-de-Lima à l'avenue Atwater.

Soumission n° : 10348

Monsieur,

Dans le cadre des travaux de reconstruction de conduites d'eau et d'égout et de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb, des interventions auront lieu sur les massifs de Bell Canada « ci-après (Bell) ».

Comme convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville de Montréal « ci-après (Ville) » et par un sous-traitant accrédité par Bell. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour l'octroi est :

- Entrepreneur général : Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc.
- Sous-traitant accrédité par Bell : Transelec Common inc.

Le montant des travaux payé par Bell est évalué à **133 472,64 $ (contingences et taxes incluses).** Ce montant correspond à 116 063,16 $, taxes incluses, soit l'estimation de Bell plus une majoration de 15 % aux items requis et à laquelle s'ajoute un montant de 11 606,32 $, taxes incluses, pour des contingences de 10 % et un montant de 1 160,63 $ aux coûts associés au maintien de la mobilité ainsi qu'un montant de 4 642,53 $, taxes incluses, pour les coûts associés à la gestion environnementale des sols, au contrôle qualitatif. À cet effet, vous trouverez annexé à la présente un tableau de calcul de la répartition des coûts et l'entente entre Duroking Construction et Transelec Common inc.

...2

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de Bell et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contingences était insuffisant.

Par la signature de la présente, Bell s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-dessus mentionné. L'entrepreneur sera payé entièrement par la Ville, et Bell sera facturée par la Ville selon la portion à sa charge.

Pour plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec M. Lakhdar Khadir, ing., chargé de projet, au 514-292-1368.

Prière de nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada avant le **12 avril 2021** afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances de la Ville pour l'octroi du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Alain Larrivée

Alain Larrivée
Directeur, Direction de l'eau potable

AL/la

p. j. Tableau de calcul de la répartition des coûts de Bell Canada
Entente entre Duroking Construction et Transelec Common inc. de la soumission n° 10348

c. c. M. Jean-François Dubuc, ing., chef de division, Infrastructures réseau principal, Ville de Montréal
M. Serge Martin Paul, ing., M.Ing., chef de section, Gestion d'actifs, projets et entretien, Ville de Montréal
M. Lakhdar Khadir, ing., chargé de projet, Gestion d'actifs, projets et entretien, Ville de Montréal

---

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et je souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet n° 10348.

J'ai signé le 7 Avril 2021, à Montréal.

Frédéric Boucher

Frédéric Boucher, Ing.
Gestionnaire Principal – Réseau Bell Canada

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 25 mai 2018

9200-2088 QUÉBEC INC.
A/S MADAME JOCELYNE DUROCHER
370, LARRY-BALL
SAINT-JÉRÔME (QC) J5L 2P6

N° de décision : 2018-CPSM-1033206
N° de client : 3000149027

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous CONSTRUCTION DUROKING et DUROKING CONSTRUCTION, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 9200-2088 QUÉBEC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **9 octobre 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Sonia Richard
Coordonnatrice
Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

En vertu de la subdélégation de pouvoir du 22 mai 2018

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

Le 6 août 2020

9200-2088 QUÉBEC INC.
12075, RUE ARTHUR-SICARD
100
MIRABEL QC J7J 0E9

Objet : Accusé de réception - Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics) ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000149027
N° de demande :	2000033734

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

Le 26 juin 2020

9200-2088 QUÉBEC INC.
12075, RUE ARTHUR-SICARD
100
MIRABEL QC J7J 0E9

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000149027
N° de demande :	2000028820
N° de confirmation de paiement :	062792

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10348
Numéro de référence : 1443685
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de conduites d'eau principale et secondaire, de conduite d'égout secondaire, de voirie et de massifs de Bell dans la rue Saint-Antoine Ouest, de la rue Rose-de-lima à l'avenue Atwater

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Canada Pipe Ltd 1, rue Morin Lacolle, QC, J0J1J0 https://www.canadapipe.com	Monsieur David Rouleau Téléphone : 438 223-6882 Télécopieur :	**Commande : (1844858)** 2021-02-08 8 h 30 **Transmission :** 2021-02-08 8 h 30	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 47 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cegerco Inc. 1180 Bersimis, C.P 8420 Chicoutimi, QC, G7H 5C2	Madame Marcelle Bolduc Téléphone : 418 543-6159 Télécopieur : 418 543-0706	**Commande : (1838735)** 2021-01-27 13 h 30 **Transmission :** 2021-01-27 13 h 30	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 47 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel

			3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 https://cmsgenie.qc.ca	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1837531)** 2021-01-26 9 h 07 **Transmission :** 2021-01-26 10 h 16	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 58 - Messagerie 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (1841954)** 2021-02-02 12 h 54 **Transmission :** 2021-02-02 14 h 34	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 58 - Messagerie 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Monsieur Jonathan Groulx Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	**Commande : (1837463)** 2021-01-26 8 h 25 **Transmission :** 2021-01-26 8 h 25	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement

			3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.duroking.com	Madame Melanie Lozon Téléphone : 450 430-3878 Télécopieur :	**Commande : (1837533)** 2021-01-26 9 h 08 **Transmission :** 2021-01-26 9 h 08	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 47 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Anick Pelletier Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1838281)** 2021-01-27 8 h 07 **Transmission :** 2021-01-27 8 h 07	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 47 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2	Madame Nathalie Ethier Téléphone : 450 664-5314 Télécopieur : 450 664-6478	**Commande : (1838419)** 2021-01-27 9 h 47 **Transmission :** 2021-01-27 10 h 49	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 56 - Messagerie 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Excavation Civilpro inc 2810 Montée de Picardie Varennes, QC, J3X2B5	Madame Valérie Laplante Téléphone : 450 652-0986 Télécopieur : 450 652-6012	**Commande : (1838260)** 2021-01-27 7 h 38 **Transmission :** 2021-01-27 8 h 30	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 54 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 8 h - Messagerie 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 54 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 10 h - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 41 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 41 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1837587)** 2021-01-26 9 h 38 **Transmission :** 2021-01-26 9 h 38	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 54 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 54 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 54 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 10 h - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 41 - Courriel

			3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 41 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
KF Construction inc. 1410, rue de Jaffa, bureau 201 Laval, QC, H7P4K9	Monsieur Jean-Francois Béluse Téléphone : 514 863-5849 Télécopieur :	**Commande : (1837868)** 2021-01-26 12 h 57 **Transmission :** 2021-01-26 12 h 57	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 54 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 59 - Messagerie 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 54 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 10 h - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 41 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 41 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1838387)** 2021-01-27 9 h 28 **Transmission :** 2021-01-27 9 h 28	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 54 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 54 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 54 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 10 h - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 41 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 41 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	**Commande : (1837230)** 2021-01-25 15 h 27 **Transmission :** 2021-01-25 15 h 37	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 54 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 59 - Messagerie

			3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 54 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 41 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 41 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Michaudville Inc. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1837998)** 2021-01-26 14 h 33 **Transmission :** 2021-01-26 14 h 33	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur : 514 788-4606	**Commande : (1837676)** 2021-01-26 10 h 32 **Transmission :** 2021-01-26 11 h 06	3449394 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (devis) 2021-02-11 7 h 53 - Courriel 3449395 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (plan) 2021-02-11 7 h 57 - Messagerie 3449396 - ADDENDA_01_Questions-réponses_AO10348 (bordereau) 2021-02-11 7 h 53 - Téléchargement 3453346 - 10348_Addenda 2 2021-02-15 20 h 48 - Courriel 3456103 - 10348_Addenda 3 2021-02-18 9 h 59 - Courriel 3457512 - 10348_addenda4 (devis) 2021-02-19 10 h 40 - Courriel 3457513 - 10348_addenda4 (bordereau) 2021-02-19 10 h 40 - Téléchargement 3459298 - 10348_Addenda 5 2021-02-22 16 h 22 - Courriel 3464577 - 10348_AD_06 2021-02-26 17 h 13 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1214656002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10348 (6 soumissions). Autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes incluses (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $ + incidences : 5 803,16 $) pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 $ (contrat entente : 430 991,38 $ + contingences : 86 198,28 $ et incidences: 53 371,50 $) qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable__GDD_1214656002_DRE.xlsx

Information_comptable_DEP_1214656002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-872-0893

Prosper Olivier RAMAMONJISOA
Préposé au budget 514-872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-13

Patrick TURCOTTE
Conseiller budgetaire
Tél : 517-872-0000

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.017

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1214656002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10348 (6 soumissions). Autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes incluses (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $ + incidences : 5 803,16 $) pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 $ (contrat entente : 430 991,38 $ + contingences : 86 198,28 $ et incidences: 53 371,50 $) qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal.

Rapport_CEC_SMCE214656002.pdf

Dossier # :1214656002

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE214656002

Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10348 (6 soumissions). Autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes incluses (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $ + incidences : 5 803,16 $) pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 $ (contrat entente : 430 991,38 $ + contingences : 86 198,28 $ et incidences: 53 371,50 $) qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal.

"Original signé"	***"Original signé"***
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE214656002

Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10348 (6 soumissions). Autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes incluses (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $ + incidences : 5 803,16 $) pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 $ (contrat entente : 430 991,38 $ + contingences : 86 198,28 $ et incidences: 53 371,50 $) qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal.

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater.

Les responsables du dossier ont en outre expliqué les différents travaux prévus dans ce contrat, notamment la reconstruction de la conduite principale et le raccordement et le remplacement d'entrées de service en plomb. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 36 jours et a permis de recevoir 6 soumissions. Il est à noter que, parmi les 6 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 23,48% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle. Il existe également un écart de prix de 25,66% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué que plusieurs rencontres ont eu lieu avec le SUM pour coordonner ces travaux avec ceux relatifs au prolongement du REV, notamment via le phasage de ces derniers. En regard des prix des soumissions plus bas que l'estimé de contrôle, il est également rappelé que les entreprises sont plus disponibles et agressives afin de remplir leur carnet de commandes. Par conséquent, le prix proposé par le soumissionnaire apparaît juste à la lumière des explications fournies par le Service de l'eau.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE214656002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.018

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1218197001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 $, taxes incluses (contrat de 4 579 215,10 $ + contingences : 686 882,27 $ + incidences de 161 194,95 $)- Appel d'offres public 20-6513 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Parko inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 579 215,10 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (20-6513);

2. d'autoriser une dépense de 686 882,27 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 161 194,95 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Parko inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-15 15:13

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218197001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 $, taxes incluses (contrat de 4 579 215,10 $ + contingences : 686 882,27 $ + incidences de 161 194,95 $)- Appel d'offres public 20-6513 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet vise le remplacement d'une grande passerelle de 500 mètres et d'un belvédère au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. Plusieurs ouvrages et aménagements (belvédères, passerelles et sentiers) qui permettaient de profiter pleinement de l'environnement du parc-nature ont été démolis en raison de leur forte dégradation.
Un contrat de réalisation pour le remplacement de ces ouvrages s'est amorcé à l'automne de 2016. Parmi ces ouvrages, deux passerelles d'importance - la Moyenne Passerelle (100 mètres) et la Grande Passerelle (500 mètres) - permettaient de traverser le parc et d'en relier toutes les parties depuis l'intérieur. Elles constituaient le seul lien nord-sud qui traversent le marais et la vaste zone de marécage.

En septembre 2017, le Bureau de l'inspecteur général (BIG) a procédé à la résiliation du contrat de l'entrepreneur mandaté en raison d'irrégularités de sa part. Le chantier a donc été interrompu et l'entrepreneur n'a pas été en mesure de réaliser l'ensemble des travaux prévus à son contrat.

La construction de la Moyenne Passerelle de même que celle d'un belvédère situé au nord du parc, à la Pointe-aux-Carrières, ont pu être réalisées dans le cadre de contrats distincts.

Pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor, il a été nécessaire de revoir la proposition d'aménagement afin de pallier aux difficultés techniques

éprouvées lors du chantier initial (le contrat résilié par le BIG). Une étude d'avant-projet a été réalisée et il a été proposé d'opter pour une promenade flottante plutôt qu'un ouvrage sur pieux forés, tel que le spécifiait le projet initial.

Le travail de conception de la Grande Passerelle et du Petit Butor a été réalisé par le SGPMRS en collaboration avec Les Services EXP inc.

Le processus suivi dans ce dossier est un appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 10 février 2021 et devait se terminer 36 jours plus tard, soit le 18 mars 2021. Afin de permettre au plus grand nombre de soumissionnaires de déposer une proposition, l'addenda no 2 a permis de reporter l'ouverture des soumissions de 7 jours, soit jusqu'au 25 mars 2021. La durée réelle de l'appel d'offres a donc été de 43 jours.

L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse la première journée et sur le site internet de la Ville et du SÉAO durant toute la période d'appel d'offres.

Trois addenda ont été émis et rendus disponibles à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits :

- Addenda no 1 : 3 mars 2021 - Révision de plusieurs dessins (plans) et réponse aux questions soulevées par les soumissionnaires afin de préciser davantage la nature des travaux.
- Addenda no 2 : 10 mars 2021 - Report de la date d'ouverture au 25 mars 2021.
- Addenda no 3 : 15 mars 2021 - Révision du Formulaire de soumission afin de cerner plus précisément le coût de deux items.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 23 juillet 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0230 – 16 mai 2019 : Accorder un contrat à Déric Construction inc., pour la construction de la Moyenne Passerelle et divers travaux d'aménagement au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard – Dépense totale de 2 346 326,68 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-6335) - (6 soumissionnaires).
CG18 0668 – 20 décembre 2018 - Accorder un contrat à Les Services EXP inc. pour les services professionnels de génie-conseil quant à différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une somme maximale de 821 151,45 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17224 (2 soumissionnaires).

CG18 0340 - 21 juin 2018 : Accorder un contrat à Manufacturier Sheltec inc. pour la reconstruction du belvédère de la Pointe-aux-Carrières, au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 1 409 571,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6187 (5 soumissionnaires).

CG17 0411 - 28 septembre 2017 : Dépôt de la décision du Bureau de l'inspecteur général - Résiliation du contrat visant la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Appel d'offres public no 16-6853.

CG16 0498 - 7 juillet 2016 : Accorder un contrat à Construction Généphi inc., pour la

reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 11 284 767,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6853 - (2 soumissionnaires) et autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 $ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

DESCRIPTION

Le projet vise la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor, au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard. La Grande Passerelle est une longue promenade flottante qui traverse un marais sur 500 mètres. Elle est accessible aux piétons, cyclistes et petits véhicules de service. Le belvédère du Petit Butor est un point d'observation sur le marais et l'aire marécageuse. Il est accessible au moyen d'une rampe d'accès. Les deux sites sont dotés d'un abri contre le soleil et les intempéries et permettent d'observer le milieu.
Le projet prévoit les travaux suivants :

- Aménagement des aires d'entreposage;
- Mesures de protection des milieux humides et du milieu naturel;
- Démolition et enlèvement des restes et débris provenant du précédent chantier et d'aires d'entreposage;
- Enlèvement de pieux foncés provenant de la passerelle initiale en bois;
- Terrassement;
- Construction du belvédère du Petit Butor : fondations sur pieux forés, structure d'acier, plancher de bois en sapin de Douglas, garde-corps en aluminium, abri couvert et mobilier;
- Construction de la Grande Passerelle : passerelle d'accès aux deux extrémités, promenade flottante (châssis d'aluminium, plancher de bois en sapin de Douglas, garde-corps en aluminium) sur caissons de polyéthylène, système d'ancrage, abri couvert, mobilier;
- Aménagements favorables à la faune : boîtiers pour les pieux existants préservés, billots de bois flottants, îlots flottants;
- Travaux d'ensemencement;
- Travaux de plantation d'arbres, d'arbustes, de vivaces et de plantes aquatiques;
- Travaux arboricoles : abattage d'arbres en mauvaise condition et de frênes, enlèvement de nerprun (plante envahissante), débroussaillage.

Le pourcentage de contingences a été fixé à 15 % en raison des facteurs de risque associés à l'accès difficile en milieu naturel et à la logistique complexe de mise en œuvre des travaux en milieu naturel sensible (milieux humides). De plus, l'échéancier du projet est soumis à la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et à la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* , ce qui rend le contexte d'intervention plus difficile.

L'appel d'offres était ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. Les documents ont été pris par 15 entrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs et individus qui n'ont pas demandé l'anonymat.

Preneurs du cahier des charges :

- 2633-2312 Québec inc. (Aménagement Pavatech, Arthier Construction)
- Construction Deric inc.
- Construction BSL inc.
- DEVCOR (1994)
- Emcon

- Environnement Routier NRJ inc.
- Excavation ESM inc.
- Les Entreprises 3L inc.
- Les Entreprises Denexco inc.
- Les Entreprises Ventec inc.
- Manufacturier Sheltec inc.
- Parko inc.
- Poralu Marine inc.
- Structurmarine
- M. Yves Bécotte

JUSTIFICATION

Sur l'ensemble des 15 preneurs du cahier des charges, 4 entreprises ont déposé une soumission, soit 27 % des preneurs. Sur celles-ci, 2 soumissions sont automatiquement rejetées puisque les soumissionnaires ont indiqué un prix à l'item « Assurances, garanties et frais généraux de chantier » qui dépasse 7 % de la valeur totale de la soumission, tel que le précise le cahier des Instructions aux soumissionnaires.
Il y a donc 2 soumissions conformes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base incluant taxes	Contingences incluant taxes	Total incluant taxes
Parko inc.	4 579 215,10 $	686 882,27 $	5 266 097,37 $
Construction Deric inc.	6 863 442,97 $	1 029 516,45 $	7 892 959,42 $
Construction BSL inc. ***rejeté***	*5 143 249,99 $*	*771 487,50 $*	*5 914 737,49 $*
PSM Technologie inc. ***rejeté***	*5 590 321,83 $*	*838 548,27 $*	*6 428 870,10 $*
Dernière estimation réalisée	3 520 058,30 $	528 008,75 $	4 048 067,05 $
Coût moyen des soumissions conformes ($) (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumission) Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			6 579 528,39 $ 24,94 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			2 626 862,05 $ 49,88 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			1 218 030,32 $ 30,09 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			2 626 862,05 $ 49,88 %

Le plus bas soumissionnaire conforme est Parko inc.

La soumission de Construction Deric inc. présentait des erreurs de calcul. Le montant de la soumission (prix de base) est de 6 863 442,97 $ et non de 7 079 674,16 $.

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont supérieurs de 30,09 % à l'estimation réalisée par la Ville et Les Services EXP inc. La comparaison par poste de dépense entre les soumissions conformes et l'estimation démontre que la plupart des prix sont plus élevés.

Des efforts importants de rationalisation ont été consentis lors de la conception. Ainsi, bien que le prix obtenu soit supérieur à l'estimation, il permet néanmoins d'obtenir un projet 35 % moins cher que le dernier contrat.

Ces différences de prix s'expliquent par les bouleversements causés par la pandémie qui affectent notamment les façons de faire, les chaînes d'approvisionnement, les dépenses à assumer par les entrepreneurs.

Le taux d'occupation des entrepreneurs et l'explosion récente du coût des matériaux expliquent les différences observées. Le coût des matériaux est également très volatile et les entrepreneurs peuvent difficilement l'établir pour un projet qui se réalisera dans quelques mois, ce qui les amènent à soumettre des prix élevés.

Le caractère non conventionnel de ce projet a fait également en sorte que les soumissionnaires ont été très prudents dans l'établissement de leurs prix. La variabilité des prix entre les deux soumissions conformes indique une répartition non représentative des coûts et que certains de ceux-ci ont certainement été augmentés par incertitude de leur part.

De plus, il faut considérer que la passerelle initiale de bois qui prenait place dans le marais est démolie depuis 2016, que le contrat précédent de réalisation a été résilié par le BIG et que les citoyens attendent impatiemment de profiter davantage du parc. Cet ensemble de situations est susceptible d'être connu des soumissionnaires et a pu influer sur leurs prix.

Il est proposé d'octroyer ce contrat étant donné que l'accès au parc est limité depuis 2016. Aussi, la possibilité d'obtenir un meilleur prix dans le cadre d'un nouvel appel d'offres est peu probable à court et à moyen termes.

Le contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* puisque la dépense pour ce contrat de travaux de construction se situe sous le seuil de 5 M$. L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés publics.

Les validations requises ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

Le présent contrat d'exécution de travaux doit être référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats pour les raisons suivantes :

- Il a une valeur de plus de 2 M $;
- Il y a un écart de prix de plus de 20 % entre la plus basse soumission retenue et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;
- Il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la plus basse soumission retenue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 5 266 097,37 $, taxes incluses, incluant un montant de 686 882,27 $, taxes incluses, pour les contingences.

La dépense totale à considérer est donc de 5 427 292,32 $, taxes incluses, car le montant requis pour les dépenses incidentes est de 161 194,95 $, taxes incluses. Les incidences représentent 3,1 % de la valeur du contrat.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération et représente un coût net de 4 955 841,29 $ en considérant les ristournes pour la TPS et la TVQ.

Le montant de 4 955 841,29 $ net des ristournes sur les taxes sera financé par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports via le règlement d'emprunt RCG 16-049. Pour donner suite à ce dossier, le budget requis de 4 955 841,29 $ est prévu et disponible au PDI 2021-2030 et il est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet investi	2021	2022	Total
34333 - Programme de réhabilitation des parcs-nature et espaces riverains	2700 k$	2256 k$	4956 k$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La reconstruction de la passerelle et du belvédère se rattache aux actions proposées dans le Plan Montréal durable 2016-2020.
Le projet contribue aux déplacements actifs et encourage la pratique de l'activité physique avec des ouvrages accessibles à tous.

Il assure la pérennité des ressources et réduit la génération de matières résiduelles en optant pour l'utilisation de l'aluminium, qui peut être recyclé, et pour l'utilisation du sapin de Douglas, en remplacement de bois exotique importé. De plus, des efforts de rationalisation ont été consentis afin d'avoir un impact environnemental moindre et de réduire la consommation des ressources.

Le projet permet d'exercer une gestion écologique du site en retirant des espèces végétales envahissantes ainsi que des frênes infectés par l'agrile. Il contribue également à la protection du milieu naturel tout en lui donnant accès en respect de celui-ci. Ce projet améliore la qualité de vie des citoyens et leur offre une expérience de découverte de ce milieu naturel exceptionnel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En raison de la résiliation du contrat précédent et des difficultés techniques éprouvées, les ouvrages initiaux de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor sont démolis depuis 2016. Les usagers ne peuvent plus traverser le parc dans l'axe nord-sud et ne parviennent plus à profiter pleinement de cet environnement remarquable. Le report de l'octroi du contrat priverait les usagers encore plus longtemps de la fréquentation des secteurs les plus prisés du parc-nature et, tout particulièrement, des marais, réels sanctuaires d'oiseaux.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Un article est prévu aux clauses administratives spéciales du contrat afin de répondre aux directives émises par la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 28 avril 2021

- Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 mai 2021
- Comité exécutif : 12 mai 2021
- Conseil municipal : 17 mai 2021
- Conseil d'agglomération - octroi du contrat : 20 mai 2021
- Démarrage du contrat : 31 mai 2021, pour tâches administratives et préfabrications
- Début des interventions au chantier, conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation émis par le MELCC : 1er septembre 2021
- Pause estivale en raison de la période de nidification des oiseaux et de reproduction des amphibiens et reptiles : 1er avril 2022 au 31 août 2022
- Reprise des travaux : 1er septembre 2022
- Fin prévue des travaux : 30 novembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre Yves MORIN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Anne DESAUTELS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-06
Martin GUAY architecte paysagiste	Steve BILODEAU BALATTI Chef de division
Tél : 514.546.6631 **Télécop. :**	**Tél :** 514 895-3775 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics
Tél : 514.207.6466
Approuvé le : 2021-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.236.5925
Approuvé le : 2021-04-15

PARC-NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLE-BIZARD

Reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor

SOUMISSION 20-6513
INDEX 9502

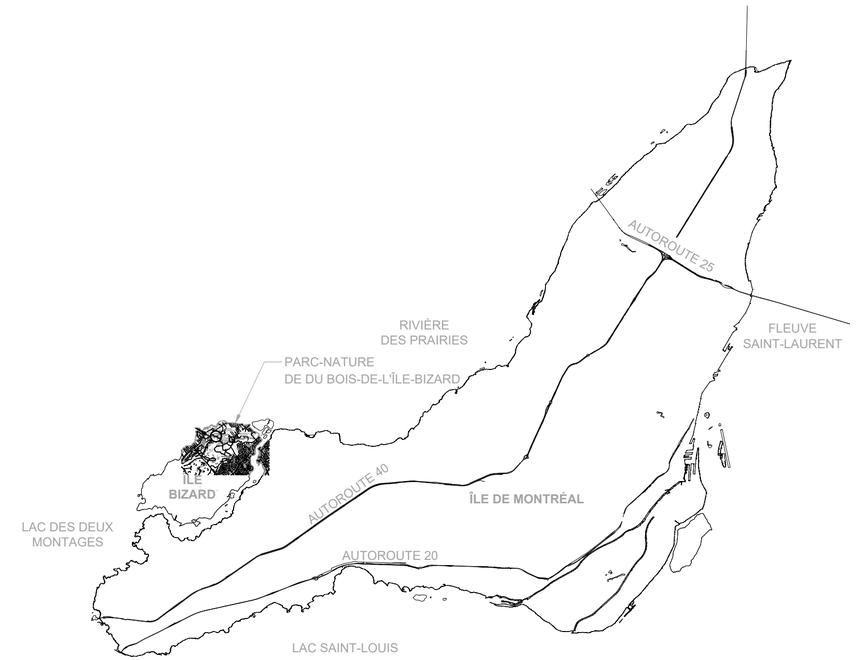

PLAN DE LOCALISATION DU PARC-NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLE-BIZARD

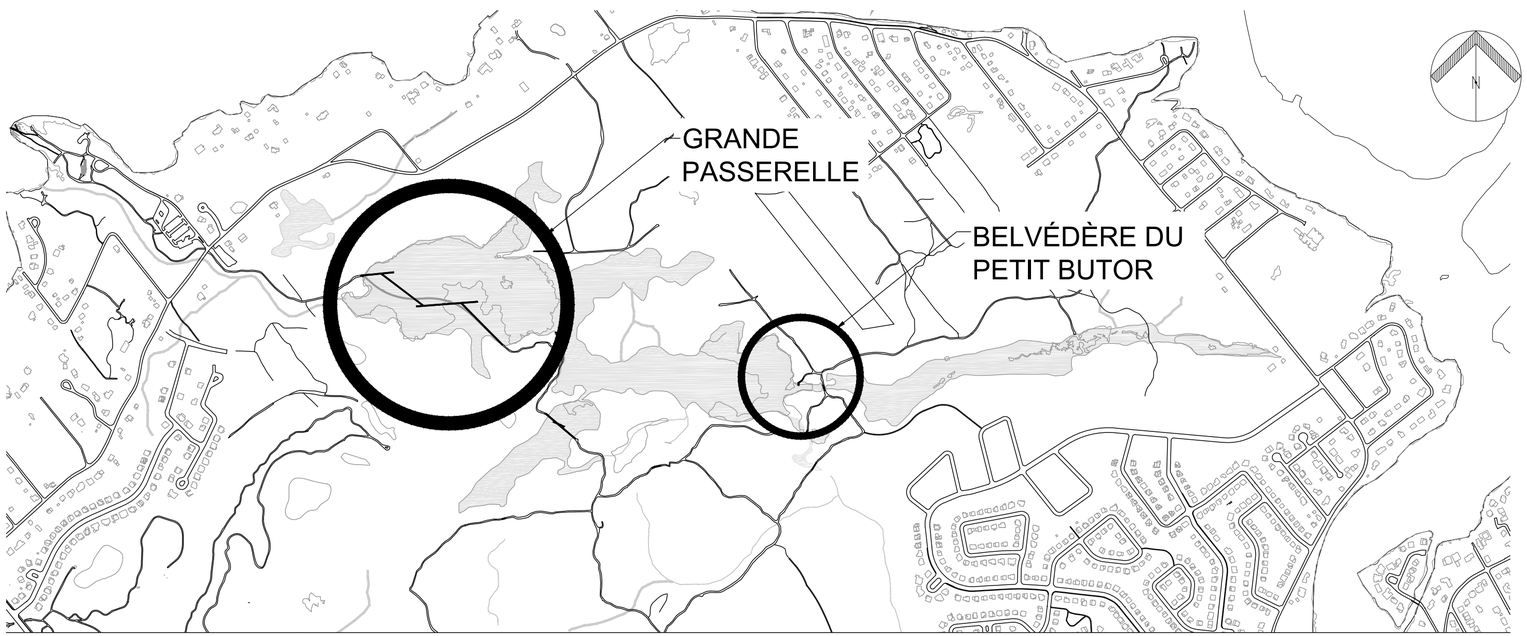

PLAN DE LOCALISATION

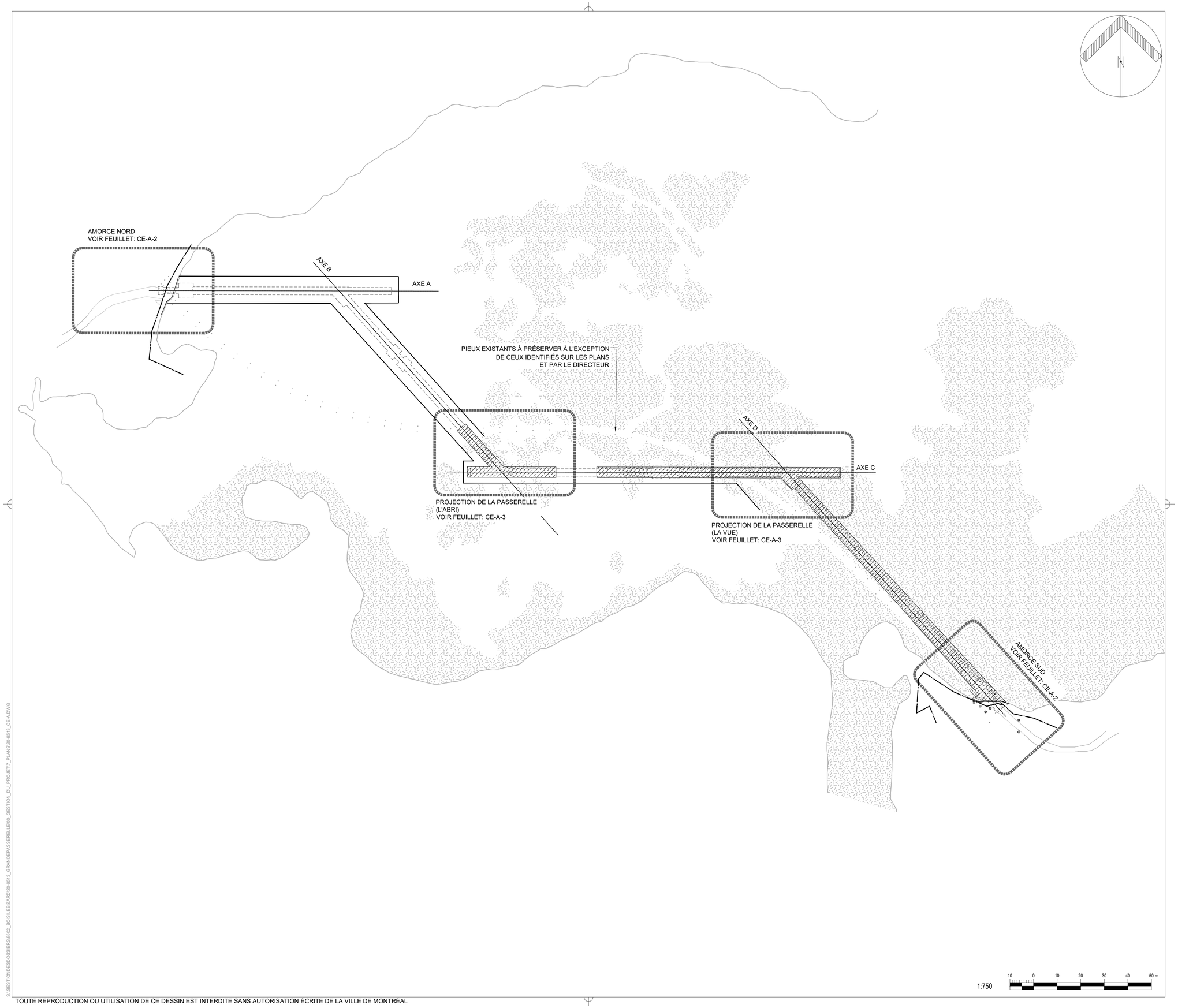

Fichier : 20-6513_CE-A

Légende:

- VÉGÉTATION ÉMERGENTE
- VÉGÉTATION ÉMERGENTE À COUPER VOIR FASC. DTSP-3C
- ARBRE EXISTANT
- LIGNE D'EAU RELEVÉE AU PRINTEMPS 2015
- LIGNE DE CRUE DE RÉCURRENCE 0-2 ANS
- NOUVELLE PASSERELLE
- BARRIÈRE À SÉDIMENTS FLOTTANTE VOIR FASC. 01-575
- 00.000 NIVEAU EXISTANT FE: FOND DE L'EAU RI: RIVAGE (EAU RELEVÉ PRINTEMPS 2015)

No	Description	Date	Par
----	----	----	----
----	----	----	----
----	----	----	----
00	ÉMIS POUR SOUMISSION	27-01-2021	M.G.

Révisions

B.M. . Élévation : .

Échelle : 1:750

Date : JANVIER 2021

Dessin : T.A.M./G.M.

Responsable du projet : M.G./S.M.

Approbation : S.B.B.

Nom du projet :

PARC-NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLE-BIZARD
RECONSTRUCTION DE LA GRANDE PASSERELLE ET DU BELVÉDÈRE DU PETIT BUTOR

Numéro de contrat : 20-6513

Titre du plan :

GRANDE PASSERELLE - CONDITIONS EXISTANTES, DÉMOLITION ET PROTECTION

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Montréal

Chef de division : Steve Bilodeau Balatti

No du plan : CE-A-1

No de l'index : 9502

No 06 / 37

S:\GESTIONDESDOSSIERS\9502_BOISILEBIZARD\20-6513_GRANDEPASSERELLE\00_GESTION_DU_PROJET\7_PLANS\20-6513_CE-A.DWG

TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION DE CE DESSIN EST INTERDITE SANS AUTORISATION ÉCRITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

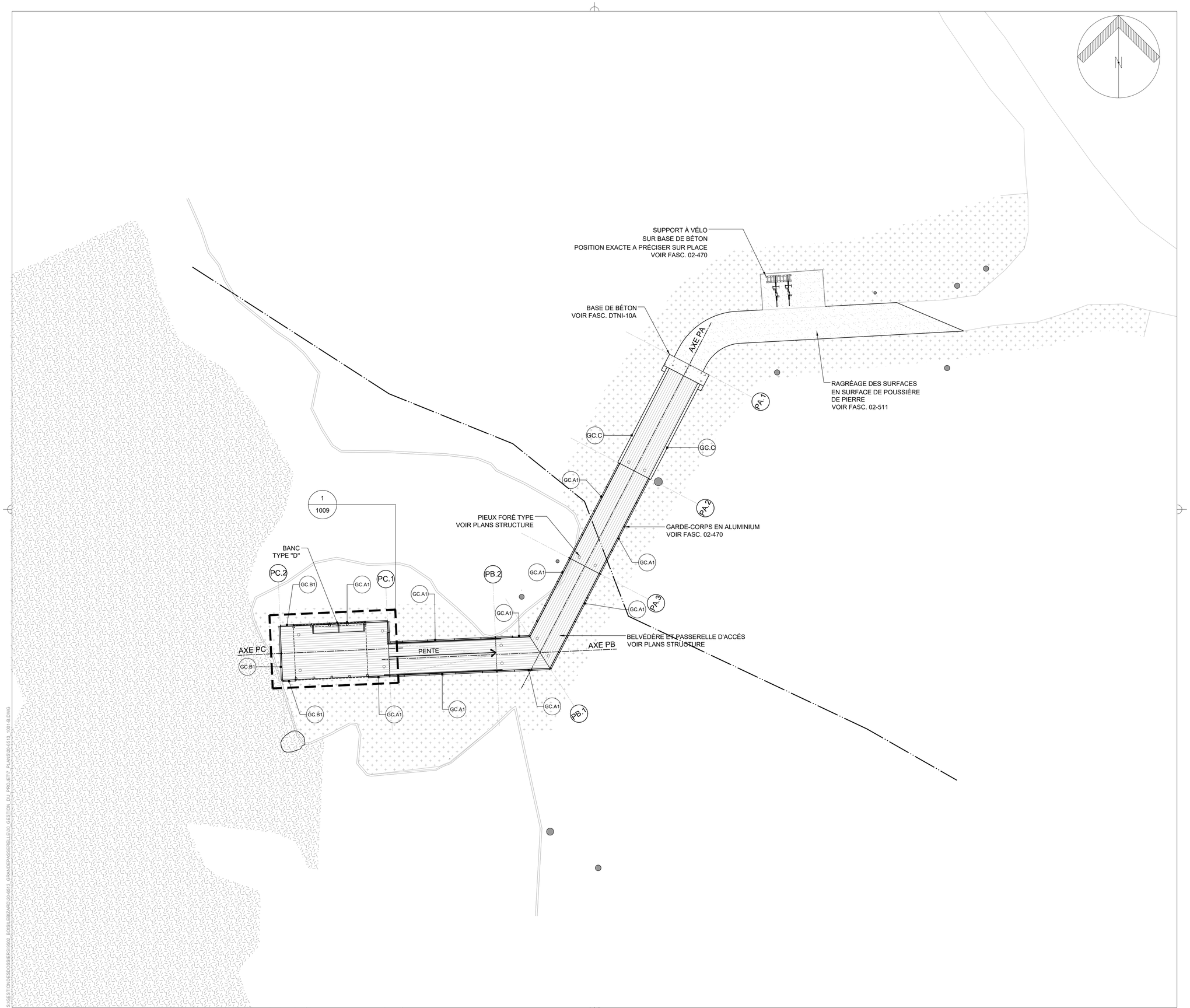

Fichier : 20-6513_1001-B

Légende:

DESCRIPTION DES TRAVAUX

- PLATELAGE DE BOIS VOIR FASC. 02-470
- DALLE DE BÉTON
- LIT DE PLANTATION
- ARBRE EXISTANT
- LIGNE D'EAU RELEVÉE AU PRINTEMPS 2015
- LIGNE DE CRUE DE RÉCURRENCE 0-2 ANS

GC.X — TYPE DE GARDE-CORPS

- GC.A1 GARDE-CORPS (ALUMINIUM) SECTION EN RAMPE, REVÊTEMENT EN LUMINIUM DÉPLOYÉ VOIR DÉTAIL 1/1011
- GC.B1 GARDE-CORPS (ALUMINIUM) BARREAUX VERTICAUX VOIR DÉTAIL 1/1011
- GC.C GARDE-CORPS (ALUMINIUM) REVÊTEMENT DE BOIS VOIR DÉTAIL 1/1014

No	Description	Date	Par
----	----	----	----
----	----	----	----
----	----	----	----
00	ÉMIS POUR SOUMISSION	27-01-2021	M.G.

Révisions

B.M. .

Élévation : .

Échelle : INDIQUÉE

Date : JANVIER 2021

Dessin : T.A.M.

Responsable du projet : M.G./S.M.

Approbation : S.B.B.

Nom du projet :

PARC-NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLE-BIZARD RECONSTRUCTION DE LA GRANDE PASSERELLE ET DU BELVÉDÈRE DU PETIT BUTOR

Numéro de contrat : 20-6513

Titre du plan :

BELVÉDÈRE DU PETIT BUTOR - DESCRIPTION DES TRAVAUX

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Montréal

Chef de division : Steve Bilodeau Balatti

No du plan : 1001-B

No de l'index : 9502

No 14 / 37

S:\GESTIONDESDOSSIERS\9502_BOISILEBIZARD\20-6513_GRANDEPASSERELLE\00_GESTION_DU_PROJET\7_PLANS\20-6513_1001-B.DWG

TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION DE CE DESSIN EST INTERDITE SANS AUTORISATION ÉCRITE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-6513
Numéro de référence : 1447750
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	2633-2312 Québec Inc. Aménagement Pavatech Arthier Construction 77 Omer DeSerres suite 7A Blainville, QC, J7C5N3 NEQ : 1142636142	Madame Brigitte Clermont Téléphone : 450 434-0038 Télécopieur :	**Commande : (1862811)** 2021-03-08 13 h 06 **Transmission :** 2021-03-08 13 h 06	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-08 13 h 06 - Téléchargement 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-08 13 h 06 - Téléchargement 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur :	**Commande : (1847620)** 2021-02-11 9 h 04 **Transmission :** 2021-02-11 9 h 04	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur :	**Commande : (1863077)** 2021-03-08 16 h 04 **Transmission :** 2021-03-08 16 h 04	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-08 16 h 04 - Téléchargement 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-08 16 h 04 - Aucun Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Constructions BSL Inc. 315, rue De Rotterdam Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A 2E5 http://www.bsl.qc.ca NEQ : 1141120692	Madame Louise Desnoyers Téléphone : 418 878-4448 Télécopieur : 418 878-2455	**Commande : (1850327)** 2021-02-16 9 h 30 **Transmission :** 2021-02-16 10 h	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 18 h 54 - Messagerie 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	DEVCOR (1994) 17705 RUE DES GOUVERNEURS suite 100 Mirabel, QC, J7J0T9 http://www.devcor.net NEQ : 1140703001	Monsieur Guillaume Nadon Téléphone : 450 431-8080 Télécopieur : 450 431-6464	**Commande : (1850336)** 2021-02-16 9 h 36 **Transmission :** 2021-02-16 10 h 02	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 39 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Emcon 3145, rue Delaunay Laval, QC, H7L 5A4 NEQ : 1167005546	Monsieur Eric Meilleur Téléphone : 450 934-9064 Télécopieur : 450 934-9790	**Commande : (1849002)** 2021-02-12 15 h 53 **Transmission :** 2021-02-12 18 h 05	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 18 h 53 - Messagerie 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel

				3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1847814)** 2021-02-11 10 h 59 **Transmission :** 2021-02-11 10 h 59	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 39 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 58 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 58 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Excavation ESM Inc. 1361 boul. Lionel-Boulet Varennes, QC, J3X1P7 NEQ : 1163352314	Madame Marie-Ève Fortin Téléphone : 450 649-0442 Télécopieur : 450 649-0441	**Commande : (1851017)** 2021-02-16 18 h 02 **Transmission :** 2021-02-16 18 h 02	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises 3L inc 2305 chemin Brunelle Carignan, QC, j3l0l2 NEQ : 1160156304	Monsieur Sébastien Landry Téléphone : 450 930-5888 Télécopieur :	**Commande : (1846649)** 2021-02-10 8 h 19 **Transmission :** 2021-02-10 8 h 19	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan)

				2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 39 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Denexco inc. 176, rue Principale Stanbridge Station, QC, J0J 2J0 http://www.denexco.ca NEQ : 1167554717	Monsieur Luc Marchessault Téléphone : 450 248-4241 Télécopieur :	**Commande : (1850198)** 2021-02-16 8 h 10 **Transmission :** 2021-02-16 8 h 19	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1 https://ventecinc.com/ NEQ : 1145668878	Monsieur Domenico A. Scirocco Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	**Commande : (1846989)** 2021-02-10 11 h 46 **Transmission :** 2021-02-10 14 h 51	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 18 h 53 - Messagerie 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐	Manufacturier Sheltec Inc 5313 Boul Cléroux Laval, QC, H7T 2E5 http://www.sheltec.ca NEQ : 1143176999	Madame BARBARA MERGL Téléphone : 450 688-9293 Télécopieur : 450 681-0775	**Commande : (1864674)** 2021-03-10 14 h 48 **Transmission :** 2021-03-10 18 h 56	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-10 14 h 48 - Téléchargement 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-10 14 h 48 - Messagerie 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 14 h 48 - Téléchargement 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 58 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 58 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Parko Inc 3120 boul. Moïse-Vincent, suite 201 Saint-Hubert, QC, J3Z 0C4 http://www.parko.ca NEQ : 1148136253	Monsieur Ghyslain Bergeron Téléphone : 418 849-7140 Télécopieur : 418 841-1421	**Commande : (1847248)** 2021-02-10 14 h 49 **Transmission :** 2021-02-10 18 h 42	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Poralu Marine Inc 345 Boulevard Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C9 http://www.poralu.com NEQ : 1143661545	Monsieur Nicolas Décarie Téléphone : 450 491-6505 Télécopieur : 450 491-3379	**Commande : (1853593)** 2021-02-19 21 h 48 **Transmission :** 2021-02-19 21 h 48	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 09 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 40 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 59 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 59 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF

				2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	STRUCTURMARINE 12645, rue April Montréal, QC, H1B 5P6 NEQ : 1163674600	Madame Stephanie Moisan Téléphone : 514 645-4000 Télécopieur : 514 645-6396	**Commande : (1846872)** 2021-02-10 10 h 35 **Transmission :** 2021-02-10 10 h 35	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 39 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 58 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 58 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	yves becotte 360 terrasse de l intendant Trois-Rivières, QC, g8z4h8 https://www.etpopsm.com NEQ : 1167529263	Monsieur Yves Bécotte Téléphone : 514 856-5646 Télécopieur :	**Commande : (1851995)** 2021-02-18 8 h 14 **Transmission :** 2021-02-18 8 h 17	3468090 - 20-6513_Addenda 01 (devis) 2021-03-04 13 h 08 - Courriel 3468091 - 20-6513_Addenda 01 (plan) 2021-03-04 18 h 52 - Messagerie 3472384 - 20-6513_Addenda 02_Report 2021-03-10 7 h 39 - Courriel 3475581 - 20-6513_Addenda 03_ (devis) 2021-03-15 7 h 58 - Courriel 3475582 - 20-6513_Addenda 03_ (bordereau) 2021-03-15 7 h 58 - Téléchargement 3475592 - 20-6513_Addenda 03_bordereau PDF 2021-03-15 7 h 59 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218197001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Objet :	Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 $, taxes incluses (contrat de 4 579 215,10 $ + contingences : 686 882,27 $ + incidences de 161 194,95 $)- Appel d'offres public 20-6513 - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_GDD 1218197001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-09

Alpha OKAKESEMA
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Div. Conseil Et Soutien Financier - Point De Serv. Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.018

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1218197001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Aménagement des parcs-nature et espaces riverains
Objet :	Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 $, taxes incluses (contrat de 4 579 215,10 $ + contingences : 686 882,27 $ + incidences de 161 194,95 $)- Appel d'offres public 20-6513 - 2 soumissionnaires.

Rapport_CEC_SMCE218197001.pdf

Dossier # :1218197001

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE218197001

Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 $, taxes incluses (contrat de 5 266 097,37 $ + incidences de 161 194,95 $) - Appel d'offres public 20-6513 - 2 soumissionnaires

"Original signé"	***"Original signé"***
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE218197001

Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 $, taxes incluses (contrat de 5 266 097,37 $ + incidences de 161 194,95 $) - Appel d'offres public 20-6513 - 2 soumissionnaires

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ;*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que des travaux ont eu lieu en 2016 pour reconstruire des belvédères, des passerelles et des sentiers, mais que ledit contrat a dû être résilié par le BIG en 2017. En ce qui concerne l'appel d'offres, les devis ont été modifiés afin de les simplifier et d'évacuer certaines difficultés techniques identifiés dans le premier contrat. L'appel d'offres a été d'une durée de 43 jours et a permis de recevoir 4 soumissions, dont 2 se sont avérées conformes. Il est à noter que, parmi les 3 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 30,09% défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle. Il

existe par ailleurs un écart de 49,88% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué que le taux d'occupation des entrepreneurs, l'explosion du coût des matériaux, le bouleversement de la chaîne d'approvisionnement en raison de la pandémie et le caractère non conventionnel du projet peuvent expliquer les écarts de prix observés. Des précisions ont été données sur l'abattage des frênes et les améliorations et simplifications apportées à l'appel d'offre initial. La Commission a fait part de ses inquiétudes à l'effet que seul le prix ait été considéré pour octroyer ce contrat, sans considération particulière pour les compétences des soumissionnaires, et ce, malgré l'historique du dossier et la complexité du projet. Au final, la Commission constate la conformité du processus d'octroi de contrat et salue le meilleur prix obtenu suite au deuxième appel d'offres, de même que l'effort de rationalisation du projet. Il s'agit certes d'un projet attendu par les citoyen.ne.s, mais la Commission se serait cependant attendue à plus de prudence et d'analyse à l'égard de la compétence des soumissionnaires dans ce projet afin d'éviter de revivre les problèmes rencontrés lors du premier appel d'offre résilié par le BIG.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ;*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE218197001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.019

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217231020

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 066 739,35 $ (contrat: 2 716 821,00 $, contingences: 271 682,10 $, incidences: 78 236,25 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463317 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 716 821,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463317 ;

2. d'autoriser une dépense de 271 682,10 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 78 236,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à l'évaluation de rendement de Clean Water Works inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-18 14:24

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231020**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 066 739,35 $ (contrat: 2 716 821,00 $, contingences: 271 682,10 $, incidences: 78 236,25 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463317 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sont proposés par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
· Réduction des émissions de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
· Maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

La longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage en 2021-2022 sera d'environ quarante-cinq (45) kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 1,02 % de l'ensemble du réseau.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et encourager la concurrence, la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a scindé le grand projet de travaux de réhabilitation de conduites d'égout en huit (8) secteurs. La présente demande d'octroi de contrat # 463317 vise la réhabilitation des conduites d'égout dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, Île-Bizard-Sainte-Geneviève et Pierrefonds-Roxboro.

La Direction des réseaux d'eau a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement d'un nouvel appel d'offres et de réaliser ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0317 - 22 mars 2021 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 768 680,00 $ (contrat: 6 047 000,00 $, contingences: 604 700,00 $, incidences: 116 980,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463311 (4 soumissionnaires)
CM21 0316 - 22 mars 2021 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 028 706.50 $ (contrat: 5 067 000.00 $, contingences: 506 700.00 $, incidences: 455 006.50 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463313 (4 soumissionnaires)

CM21 0172 - 22 février 2021- Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 3 132 488,23 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463312 (4 soum.) - (1207231081);

CM 20 0638 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Clean Water Works Inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 6 854 100 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458117 (4 soum.) - (1207231036);

CM20 0637 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 8 072 000 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458111 (4 soum.) - (1207231010);

CM20 0636 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 7 565 429,75 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458112 (4 soum.) - (1207231005);

CM20 0633 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Services d'Égout Capital inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 1 684 723,80 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458118 (4 soum.) - (1207231023);

CM20 0631 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Service d'Égout Capital inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 2 100 341,63 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458115 (4 soum.) - (1207231026);

CM20 0624 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Clean Water Works Inc. pour des travaux

de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 6 826 133,10 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458116 (4 soum.) - (1207231046);

CM20 0619 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 4 367 961,58 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458114 (4 soum.) - (1207231015);

CM20 0615 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 6 148 900,01 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458113 (4 soum.) - (1207231017).

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur d'environ 7 kilomètres de conduites d'égouts secondaires et les travaux seront réalisés dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, Île-Bizard-Sainte-Geneviève et Pierrefonds-Roxboro.
La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 271 682,10$, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale des sols excavés.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l’article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d’offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l’entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n’est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard.

Aucun boni n’est prévu dans les documents de l’appel d’offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission a été préparée pendant la période de soumission, par la Division

de la conception des travaux (DCT). Cette estimation est basée sur les prix unitaires moyens des derniers contrats octroyés.

La DCT a procédé à l'analyse de quatre (4) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 46,4 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission.

Nous notons que la majeure partie de l'écart se trouve dans les articles suivants :

- Assurances, garanties et frais généraux de chantier;

- Travaux préparatoire de conduite d'égout;

- Inspection télévisée V2 et V3;

- Réfection de coupe - chaussée souple et mixte;

- Gestion des sols B-C;

- Maintien de la mobilité et de la sécurité routière.

En général, les prix soumissionnés par les différents soumissionnaires montrent une concurrence agressive dans ce marché.

Étant donné que l'écart est favorable à la Ville, la DCT appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Clean Water Works inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le coût estimé des travaux dépasse les 2 000 000 $. De plus, il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 3 066 739,35 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Clean Water Works inc. pour un montant de 2 716 821,00$ taxes incluses;
- plus des contingences de 271 682,10 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 78 236,25 $ taxes incluses.

Cette dépense de 3 066 739,35 $ taxes incluses, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 2 801 644,79 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 20-002. Le montant total est à la charge du contribuable.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 16 juin 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document *« Principes de gestion de la mobilité »* .

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC): 5 mai 2021
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : juillet 2021
Fin des travaux : octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Chantal BRISSON, Pierrefonds-Roxboro
Pierre Yves MORIN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Sofiane DJAD, Service de l'eau

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 12 avril 2021
Sofiane DJAD, 8 avril 2021
Chantal BRISSON, 7 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles GRONDIN
ingénieur

Tél : 514 872-2357
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-07

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2021-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur par intérim
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2021-04-16

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 463317 — 1217231020

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 22 / 2 / 2021 — 18 / 3 / 2101

Ouverture faite le : 18 / 3 / 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 2 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda			Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
4	3	2021	La quantité des travaux préparatoires de branchements de puisard 200 mm a été révisé à la baisse.	-3 000.00
10	3	2021	Les quantités des conduites 200, 300 et 375 mm à réhabiliter ont été changés.	60 000.00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4 — Nbre de soumissions reçues : 4 — % de réponses : 100

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0.0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 16 / 6 / 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
CLEAN WATER WORKS INC.	2 716 821.00
SERVICES INFRASPEC INC.	3 194 424.01
INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED	3 246 000.00
SERVICES D'EGOUT CAPITAL INC.	3 471 235.52
Estimation — **Interne**	5 064 849.96

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-46.4%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **17.6%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : CLEAN WATER WORKS INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 2 716 821.00

Montant des contingences ($) : 271 682.10

Montant des incidences ($) : 78 236.25

Date prévue de début des travaux : 17 / 7 / 2021 — Date prévue de fin des travaux : 6 / 10 / 2021

Service des infrastructures du réseau routier

Direction des infrastructures

Division de la conception des travaux

Tableau des quantités par rue

Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal

Appel d'offres : 463317
Chargé de projet : Charles Grondin, ing

#Plan	Rue	De	À	Type chaussée			Conduite à réhabiliter					
					Diamètre 225 mm	Diamètre 250 mm	Diamètre 300 mm	Diamètre 375 mm	Diamètre 450 mm	Diamètre 750 mm	Diamètre 600x900 mm	Diamètre 900 mm
					(mètre)	(mètre)	(mètre)	(mètre)	(mètre)	(mètre)	(mètre)	(mètre)
Ahuntsic- Cartierville												
AHU-EG-2021-01	Legendre Est, rue	Berri, rue	Lajeunesse, rue	Mixte				48			2	
AHU-EG-2021-02	Sauvé Est, rue	Hamel, avenue	Curotte, avenue	Mixte				71				
AHU-EG-2021-03	Henri-Bourassa Ouest, boulevard	Verville, rue	Jeanne-Mance, rue	Mixte					50			
AHU-EG-2021-04	Henri-Bourassa Est, boulevard	Saint-Hubert, rue	Péloquin, avenue	Souple				74				
AHU-EG-2021-05	Sauriol Est, rue	Chambord, rue	Sacré-Coeur, avenue du	Mixte					35			
AHU-EG-2021-06	Gouin Est, boulevard	Saint-François-d'Assise, rue	Lille, rue de	Mixte				169				
AHU-EG-2021-07	Gouin Ouest, boulevard	Dépatie, rue	Guertin, rue	Mixte							86	
AHU-EG-2021-08	Saint-Urbain, rue	Sauriol Ouest, rue	Fleury Ouest, rue	Mixte							122	
AHU-EG-2021-09	Port-Royal Ouest, rue de	Esplanade, avenue de l'	Saint-Urbain, rue	Mixte							180	
AHU-EG-2021-10	Sauriol Est, rue	Francis, avenue	Garnier, rue	Mixte						224		
AHU-EG-2021-11	Henri-Bourassa Est, boulevard	Curotte, avenue	Francis, rue	Mixte					57			
AHU-EG-2021-12-A	De Saint-Réal, rue	Dudemaine, rue	De Saint-Réal, rue	Mixte							107	
AHU-EG-2021-12-B	De Saint-Réal, rue	De Saint-Réal, rue	De Salaberry, rue	Mixte							92	
AHU-EG-2021-13-A	Tolhurst, rue	Dazé, rue	Gouin Ouest, boulevard	Mixte					183			
AHU-EG-2021-14	Meilleur, rue	Sauvé Ouest, rue	Meilleur, rue	Mixte						33		
AHU-EG-2021-15	Lajeunesse, rue	Legendre Est, rue	Chabanel Est, rue	Mixte							160	
AHU-EG-2021-16	Henri-Julien, avenue	Crémazie Est, boulevard	Chenevert, rue	Mixte								94
AHU-EG-2021-17	D'Auteuil, avenue	Prieur Est, rue	Henri-Bourassa Est, boulevard	Mixte				161	84			
AHU-EG-2021-18	Île-de-la-Visitation, rue de	Limite Sud	Limite Nord	Mixte	307			12				
AHU-EG-2021-19	De Salaberry, rue	Lavigne, rue	Dépatie, rue	Mixte			61					
AHU-EG-2021-20	Gouin Est, boulevard	Laperle, rue	Jésuites, rue des	Mixte			64	78				
AHU-EG-2021-21	Cousineau, rue	Laurin, rue	Gouin Ouest, boulevard	Mixte							105	
AHU-EG-2021-22	Prieur Est, rue	Hamel, avenue	Curotte, avenue	Mixte				70	14			
AHU-EG-2021-23	Viel, rue	Acadie, boulevard de l'	Bois-de-Boulogne, avenue du	Mixte					82		151	
AHU-EG-2021-24	Valmont, rue	Viel, rue	Gouin Ouest, boulevard	Mixte					45		291	
AHU-EG-2021-25	Valmont, rue	Louisbourg, rue de	De Salaberry, rue	Mixte				14			318	
AHU-EG-2021-26	Fort-Lorette, rue du	Henri-Bourassa Est, boulevard	Gouin Est, boulevard	Mixte	74							
AHU-EG-2021-28	Chenevert, rue	Limite sud	Henri-Julien, avenue	Mixte							52	
Pierrefonds- Roxboro												
PRF-EG-2021-01	5e Avenue Nord	Gouin Ouest	Limite Nord	Souple		221						
PRF-EG-2021-02	3e Avenue Sud	Centre-Commercial	2e Rue	Souple		555						
PRF-EG-2021-04	15e Avenue	15 Rue	16e Rue	Souple		100						
PRF-EG-2021-05	16e Avenue	14e Rue	15 Rue	Souple		85						
PRF-EG-2021-06	15e Avenue	13 Rue	14 Rue	Souple		100						
PRF-EG-2021-07	18e Avenue	14e Rue	16e Rue	Souple		184						
PRF-EG-2021-09	15e Rue	11e Avenue	15e Avenue	Souple		620						
PRF-EG-2021-10	11e Avenue	14e Rue	16e Rue	Souple		184						
PRF-EG-2021-11	Ancourt, rue d'	Monk, rue	Limite Est	Souple			79					
PRF-EG-2021-12	18e Avenue	10e Rue	14e Rue	Souple		250						
PRF-EG-2021-13	9e Rue	17e Avenue	19e Avenue	Souple		180						
PRF-EG-2021-14	Sunbury, rue	Sunbury, rue	Sunbury, rue	Souple			177					
PRF-EG-2021-15	7e Rue	6e Avenue	8e Avenue	Souple		199						
PRF-EG-2021-16	William, rue	Sauriol, rue	Desjardins, rue	Souple			167					
L'île-Bizard - Sainte-Geneviève												
IBI-EG-2021-01	Église, montée de l'	Cherrier, rue	Chèvremont, boulevard	Souple					113			
					381	**2678**	**548**	**697**	**663**	**257**	**1666**	**94**
				TOTAUX			**6984**					

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre: Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal

Entrepreneur: Clean Water Works inc.

Soumission: 463 317 — GDD: 121 - 7231 - 020 — Responsable: Charles Grondin — Date: 2021-04-06

Projet #01: 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DRE — Corpo

#01-01 — 21 - 18 100 - 031 — n° Simon: 184 877

Sous-projet: Réhabilitation d'égout secondaire

		Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		2 362 966,73 $	2 716 821,00 $	2 480 819,70 $
Travaux contingents	10 %	236 296,67 $	271 682,10 $	248 081,97 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		2 599 263,40 $	2 988 503,10 $	2 728 901,67 $
Sous-total complet du sous-projet		2 599 263,40 $	2 988 503,10 $	2 728 901,67 $

#01-02 — 21 - 18 100 - 032 — n° Simon: 184 878

Sous-projet: Incidences Réhabilitation d'égout secondaire

	Dépenses incidentes	taxation	avant taxe	avec taxes	net de taxes
Tech	Utilités publiques	Normal	20 000,00 $	22 995,00 $	20 997,50 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	15 000,00 $	17 246,25 $	15 748,13 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxa	Normal	20 000,00 $	22 995,00 $	20 997,50 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	15 000,00 $	15 000,00 $	15 000,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		70 000,00 $	78 236,25 $	72 743,13 $
	Sous-total complet du sous-projet		70 000,00 $	78 236,25 $	72 743,13 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 — 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DRE — Corpo

		Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		2 362 966,73 $	2 716 821,00 $	2 480 819,70 $
Travaux contingents	10,00 %	236 296,67 $	271 682,10 $	248 081,97 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		2 599 263,40 $	2 988 503,10 $	2 728 901,67 $
Dépenses incidentes		70 000,00 $	78 236,25 $	72 743,13 $
Sous-total complet du projet investi		**2 669 263,40 $**	**3 066 739,35 $**	**2 801 644,79 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

		Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		2 362 966,73 $	2 716 821,00 $	2 480 819,70 $
Travaux contingents	10,00 %	236 296,67 $	271 682,10 $	248 081,97 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		2 599 263,40 $	2 988 503,10 $	2 728 901,67 $
Dépenses incidentes		70 000,00 $	78 236,25 $	72 743,13 $
Total des montants maximum autorisés		**2 669 263,40 $**	**3 066 739,35 $**	**2 801 644,79 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	2 801 644,79 $
Total	100,0%	**2 801 644,79 $**

Montréal

SOUMISSION 463317 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th colspan="2">Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td><u>Arrondissements</u></td><td><u>Rues</u></td><td rowspan="2">Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du DTSI-M.

Pour les rues identifiées comme ayant le plus d'impacts sur la mobilité et le milieu environnant (cote 1 et majeure au DTSI-M), les concepts sont résumés ci-bas.</td></tr>
<tr><td>Ahuntsic-Cartierville</td><td>Boul. Henri-Bourassa Est,
Boul. Henri-Bourassa Ouest,
Chenevert,
Cousineau,
D'Auteuil,
De Saint-Réal,
De Salaberry,
Gouin Est,
Gouin Ouest,
Henri-Julien,
Ile-de-la-Visitation,
Lajeunesse,
Legendre Est,
Meilleur,
Port-Royal Ouest,
Prieur Est,
Saint-Urbain,
Sauriol Est,
Sauvé Est,
Tolhurst,
Valmont et
Viel</td></tr>
<tr><td>Pierrefonds-Roxboro</td><td>Rue d'Ancourt,
rue Sunbury,
rue William,
Montée de l'Église,
3e Avenue Sud,
5e Avenue Nord,
7e rue,
9e rue,
11e Avenue,
15e Avenue et
18e Avenue</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">AHU-EG-2021-01
Rue Legendre Est
De rue Berri à Lajeunesse</td><td>Occupation :
Fermeture complète de la direction ouest de la rue Legendre Est et maintien d'une voie de circulation en direction est entre Berri et Lajeunesse. Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement sur la rue Berri entre la rue Legendre E et la rue Sauvé E. Mise à double sens entre la rue Legendre E et la rue Sauvé E. Aucune entrave permise sur le réseau express de vélo.
Horaire de travail :
Travaux de chemisage :
Samedi et dimanche 24h/24h.
Autres travaux :
Lundi au vendredi 9h30 – 15h30 (rue Legendre E);
Samedi 8h – 19h (rue Legendre E et rue Berri);
Dimanche 9h – 19h (rue Legendre E et rue Berri).</td></tr>
<tr><td colspan="2">AHU-EG-2021-03
Boulevard Henri-Bourassa Ouest
De la rue Verville à la Rue Jeanne-Mance</td><td>Occupation :
Maintien de 3 voies de circulation en direction est sur Henri-Bourassa Ouest entre Verville et Jeanne-Mance, aucune entrave permise sur les voies en direction ouest. Maintien d'une voie de circulation en direction sud sur la rue Jeanne-Mance, à la hauteur de la zone de travaux.
Horaire de travail :
Travaux de chemisage : Lundi au dimanche 24h/24h
Autres travaux :
Lundi au vendredi : 7h-15h30;
Samedi : 8h-19h;
Dimanche : 7h-19h.</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
AHU-EG-2021-04 **Boulevard Henri-Bourassa Ouest** De la rue Saint-Hubert Est à l'avenue Péloquin.	**Occupation :** Maintien de 2 voies de circulation en direction ouest sur Henri-Bourassa Ouest, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Péloquin, aucune entrave permise sur les voies en direction est. Maintien d'une voie de circulation par direction sur la Rue Saint-Hubert à la hauteur de la zone de travaux. Prévoir des signaleurs pour gérer les piétons à l'intersection Henri-Bourassa et Saint-Hubert. **Horaire de travail :** **Travaux de chemisage** : Samedi et Dimanche 24h/24h. **Autres travaux** : Lundi au vendredi : 9h-19h Samedi :8h-19h; Dimanche : 9h-19h.
AHU-EG-2021-11 **Boulevard Henri-Bourassa Est** De l'avenue Curotte à la rue Francis.	**Occupation :** Maintien de 2 voies de circulation en direction ouest entre l'avenue Curotte et la rue Francis sur le boulevard Henri-Bourassa Est, aucune entrave permise sur les voies en direction est. Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement, entre le boulevard Henri-Bourassa E et le boulevard Gouin E sur la rue Francis et mise à double sens entre le boulevard Henri-Bourassa E et le boulevard Gouin E. **Horaire de travail :** **Travaux de chemisage** : Samedi et dimanche 24h/24h. **Autres travaux** : Lundi au vendredi : 9h-19h; Samedi : 8h-19h; Dimanche : 9h-19h.
AHU-EG-2021-15 **Rue Lajeunesse** De la rue Legendre Est à la rue Chabanel Est	**Occupation :** Maintien d'une voie de circulation en direction nord entre la rue Legendre E et la rue Chabanel E sur la rue Lajeunesse, aucune entrave permise sur le réseau Express Vélo (REV). Maintien d'une voie de circulation par direction à la hauteur de la zone de travaux sur la rue Chabanel, prévoir des signaleurs pour gérer les piétons à la traverse sud de l'intersection avec la rue Lajeunesse. **Horaire de travail :** **Travaux de chemisage** : Samedi et Dimanche 24h/24h. **Autres travaux** : Samedi :8h-19h Dimanche : 9h-19h.
AHU-EG-2021-19 **Rue de Salaberry** De la rue Lavigne à la rue Dépatie	**Occupation :** Maintien d'une voie de circulation en direction ouest et de 2 voies de circulation en direction est entre la rue Lavigne et la rue Dépatie sur la rue Salaberry. Maintien d'une voie de circulation en direction nord sur la rue Dépatie en amont de l'intersection avec la rue De Salaberry. **Horaire de travail :** **Travaux de chemisage** : Lundi au dimanche 24h/24h. **Autres travaux** : Lundi au vendredi : 9h30-15h30; Samedi : 8h-19h; Dimanche : 9h-19h.
Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues	- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1; - Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux;

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues	- Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux); - Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de casernes du service d'incendie; - Relocaliser les zones de livraison, les zones pour personnes à mobilité réduite, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes; - L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1; - Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1; - Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1. - L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ; - Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1; - À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE GOUVERNANCE

Le 12 décembre 2019

CLEAN WATER WORKS INC.
A/S MONSIEUR JOCELYN CHOUINARD
1800, BANTREE ST
OTTAWA (ON) K1B 5L6

N° de décision : 2019-DAMP-1246
N° de client : 2700007337

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous CWW RÉHABILITATION, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. CLEAN WATER WORKS INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **11 décembre 2022**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525, boul. René-Lévesque Est, RC-30
Québec (Québec) G1R 5S9 | 1888 335-5550
amp.quebec

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 463317

Date de publication : 2021-02-22
Date d'ouverture : 2021-03-18

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Capital Sewer Services - Services d'Égout Capital inc.
2	Clean Water Works Inc. (CWW Réhabilitation)
3	Infraspec inc.
4	Insituform Technologies Limited

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231020

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 066 739,35 $ (contrat: 2 716 821,00 $, contingences: 271 682,10 $, incidences: 78 236,25 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463317 (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ GDD 1217231020.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Prosper Olivier RAMAMONJISOA
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-15

Anna CHKADOVA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.019

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217231020

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 066 739,35 $ (contrat: 2 716 821,00 $, contingences: 271 682,10 $, incidences: 78 236,25 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463317 (4 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE217231020-2.pdf

Dossier # :1217231020

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE1217231020-2

Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 066 739,35 $ (contrat: 2 716 821,00 $, contingences: 271 682,10 $, incidences: 78 236,25 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463317 (4 soumissionnaires).

"Original signé"	***"Original signé"***
Karine Boivin Roy Présidente	Stéphanie Espach pour Julie Demers Secrétaires recherchistes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE1217231020-2

Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 066 739,35 $ (contrat: 2 716 821,00 $, contingences: 271 682,10 $, incidences: 78 236,25 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463317 (4 soumissionnaires).

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe :*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 6 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux s'inscrivent dans la stratégie de gestion performante des infrastructures de l'eau et font appel à une technique de chemisage sans tranchée qui présente plusieurs avantages, dont celui de permettre le maintien de la circulation durant les travaux.

En 2021-2022, la longueur totale des conduites d'égouts à réhabiliter par chemisage sera d'environ quarante-cinq (45) kilomètres. Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et la concurrence, les travaux de réhabilitation de conduites d'égouts ont été scindés en huit secteurs. Le contrat à l'étude dans le présent rapport vise la réhabilitation d'environ 7 kilomètres de conduites d'égouts secondaires dans trois arrondissements.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 23 jours et a permis de recevoir 4 soumissions sur les 4 preneurs du cahier des charges. Il est à noter que 2 addendas ont été publiés au cours de l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 46,4 % favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a expliqué que l'important écart constaté entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme par rapport à l'estimé de contrôle est attribuable à la dynamique de marché agressive dans ce domaine. Les représentants précisent que le nombre d'entreprises en mesure de soumissionner pour ce type de contrats a doublé par rapport aux dernières années. Questionnés sur la qualité des travaux effectués, les représentants du Service ont mentionné qu'une surveillance étroite sera assurée tout au long des travaux.

La Commission note que la dynamique actuelle du marché pour ce type de contrats est favorable à la Ville. Les membres se sont montrés satisfaits des explications données concernant la surveillance de la qualité des travaux effectués. Pour le futur, il a été demandé au Service de fournir, si possible, comme ce fut le cas durant le mandat prédédent,un tableau illustrant le prix linéaire payé par la Ville pour chaque contrat, afin de mieux refléter l'évolution du marché. La Commission est satisfaite des explications claires qui ont été fournies par le Service.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE1217231020-2 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.020

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217231023

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la CSEM dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon. Dépense totale de 7 080 201,97 $ (contrat: 5 489 136,91 $ + contingences: 608 975,65 $ + incidences: 982 089,41 $), taxes incluses. Appel d'offres public 326001 - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :
1. d'accorder à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 489 136,91 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 326001;

2. d'autoriser une dépense de 608 975,65 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 982 089,41 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

5. de procéder à une évaluation du rendement de C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-20 16:48

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231023**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la CSEM dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon. Dépense totale de 7 080 201,97 $ (contrat: 5 489 136,91 $ + contingences: 608 975,65 $ + incidences: 982 089,41 $), taxes incluses. Appel d'offres public 326001 - 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.
Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées entre 1923 et 1926) ainsi que les conduites d'eau secondaire (installées en 1923) de la rue Iberville, entre la rue Bélanger et le boulevard Jean-Talon ont été identifiées par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

De plus, la Direction de la mobilité (DM) a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Les principaux objectifs de ce programme sont :

· d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
· de mettre le niveaux d'éclairage aux normes;
· de consolider et conserver les équipements municipaux;

· de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

Le présent dossier a été initié par la DRE pour des travaux de reconstruction d'égout et de conduite d'eau auxquels sont intégrés des travaux de reconstruction de chaussée, de trottoirs, d'éclairage, de feux de circulation et actifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

Là où requis, des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sont intégrés (directive S-DRE-SE-D-2020-001) et s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes.

La DRE ainsi que la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) ont mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. 1218126001

DESCRIPTION

Les travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon consistent en :
- la reconstruction de 445 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 300 mm et 1 050 mm;
- la reconstruction de 400 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant entre 200 mm et 300 mm;
- la reconstruction complète de la chaussée (± 3 800 mètres carrés);
- la reconstruction complète des trottoirs (± 1400 mètres carrés);
- la reconstruction et mise aux normes des lampadaires et des fûts (22 unités);
- la mise aux normes de feux de circulation;
- la reconstruction de massifs et de puits d'accès de la CSEM;
- la reconstruction des branchements d'eau en plomb de la partie publique.

Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée et ce, conformément au règlement 20-030.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 608 975,65$, taxes incluses, soit 11,09 % du coût des travaux du contrat assumé par la Ville.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de chloration des conduites d'eau, de surveillance externe et autres dépenses CSEM, de conception et/ou frais généraux CSEM, ainsi que des dépenses de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 4.1.10 du cahier des clauses administratives spéciales du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission de la firme GLT+., mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC), est établie durant la période d'appel d'offres. Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

La DGPÉC a procédé à l'analyse de quatre (4) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 31.9 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission.

Nous notons que la majeure partie de l'écart soit 28.5 % se trouve dans les articles :

- Assurances, garanties et frais généraux de chantier;
- Maintien de la mobilité et de la sécurité routière;
- Conduite d'eau proposée 200 mm en fonte ductile classe 350 (tranchée commune);
- Branchement d'eau de 50 mm et moins en excavation sur conduite proposée;
- Réseau d'alimentation temporaire;
- Conduite d'égout proposée 300 mm en PVC DR-35 (tranchée unique);
- Conduite d'égout proposée 1050 mm en TBA classe iv (tranchée commune);
- Branchement d'égout sur conduite proposée;
- Préparation des sols d'infrastructure;
- Maintien de l'éclairage et feux de circulation.

L'écart résiduel (3.4%) est distribué sur les autres articles.

En général, les prix soumissionnés par les différents soumissionnaires montrent une concurrence agressive dans ce marché.

Étant donné que l'écart est favorable à la Ville, soit de 31.9 %, la DGPEC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire C.M.S. Entrepreneurs

Généraux inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le coût estimé des travaux dépasse les 2 000 000 $. De plus, il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 7 080 201,97 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc pour un montant de 5 489 136,91 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 608 975,65 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 982 089,41 $ taxes incluses.

Cette dépense de 7 080 201,97 $ taxes incluses, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 6 444 029,52 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale comme suit :

Portion DRE

-un montant de 5 110 234,87$ taxes incluses est réparti ainsi:

-Un montant net de 4 548 745,50 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera assumée par la ville centrale pour les travaux sur les conduites d'eau sauf ceux qui concernent les remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé , lequel est financé par le règlement d'emprunt de compétence locale au # 20-002. Le montant total est à la charge du contribuable.

Le budget net requis (en milliers $) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2021-2022 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2021	2022	Ultérieur	Total
61261	3 412 K$	1 137 K$		4 549 K$

-Un montant net de 122 184,02 $ relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé, sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement # 20-030.

Portion DM

Un montant maximal de 732 053,14 $ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #19-023 « Programme aménagement des rues du réseau artériel ».

Le budget net requis (en milliers $) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2021-2022 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2021	2022	Ultérieur	Total
59070	549 K$	183 K$		732 K$

Le montant total est à la charge du contribuable.

Portion CSEM

Un montant de 1 041 046,85 $ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 20-023 conduits souterrains/enfouissement fils aériens.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 25 juin 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « *Principes de gestion de la mobilité* » .

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 mai 2021
Octroi du contrat : 17 mai 2021
Début des travaux : juin 2021
Fin des travaux : octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Genny PAQUETTE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Isabelle POISSON, Commission des services électriques
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Valérie G GAGNON, 13 avril 2021
Hermine Nicole NGO TCHA, 13 avril 2021
Damien LE HENANFF, 12 avril 2021
Jean CARRIER, 8 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles GRONDIN
ingénieur

Tél : 514 872-2357
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-07

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL

Chef de division		Directrice	
Tél :	514-872-6444	**Tél :**	-
Approuvé le :	2021-04-20	**Approuvé le :**	2021-04-20

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION - EBAUCHE

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 326001 — 1217231023

Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 1 / 3 / 2021 — 23 / 3 / 2021

Ouverture faite le : 25 / 3 / 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 23

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda			Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
17	3	2021	Les articles au CCAS ont été ajustés, la date d'ouverture a été reportée et les items "caisson électriques" et "excavations supplémentaires pour branchement d'eau" ont été ajoutés.	10 000.00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 19 — Nbre de soumissions reçues 4 — % de réponses 21

Nbre de soumissions rejetées 0 — % de rejets 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 25 / 6 / 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
C.M.S ENTREPRENEURS GENERAUX INC.	5 489 136.91
9200-2088 QUEBEC INC. (DUROKING CONSTRUCTION)	5 736 794.78
DEMIX CONSTRUCTION, une division de Groupe CRH Canada inc.	7 067 229.26
LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC	7 897 224.00
Estimation — **Externe**	8 062 212.31

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-31.9%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **4.5%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : C.M.S ENTREPRENEURS GENERAUX INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 5 489 136.91

Montant des contingences ($) : 608 975.65

Montant des incidences ($) : 982 089.41

Date prévue de début des travaux : 28 / 6 / 2021 — Date prévue de fin des travaux : 15 / 10 / 2022

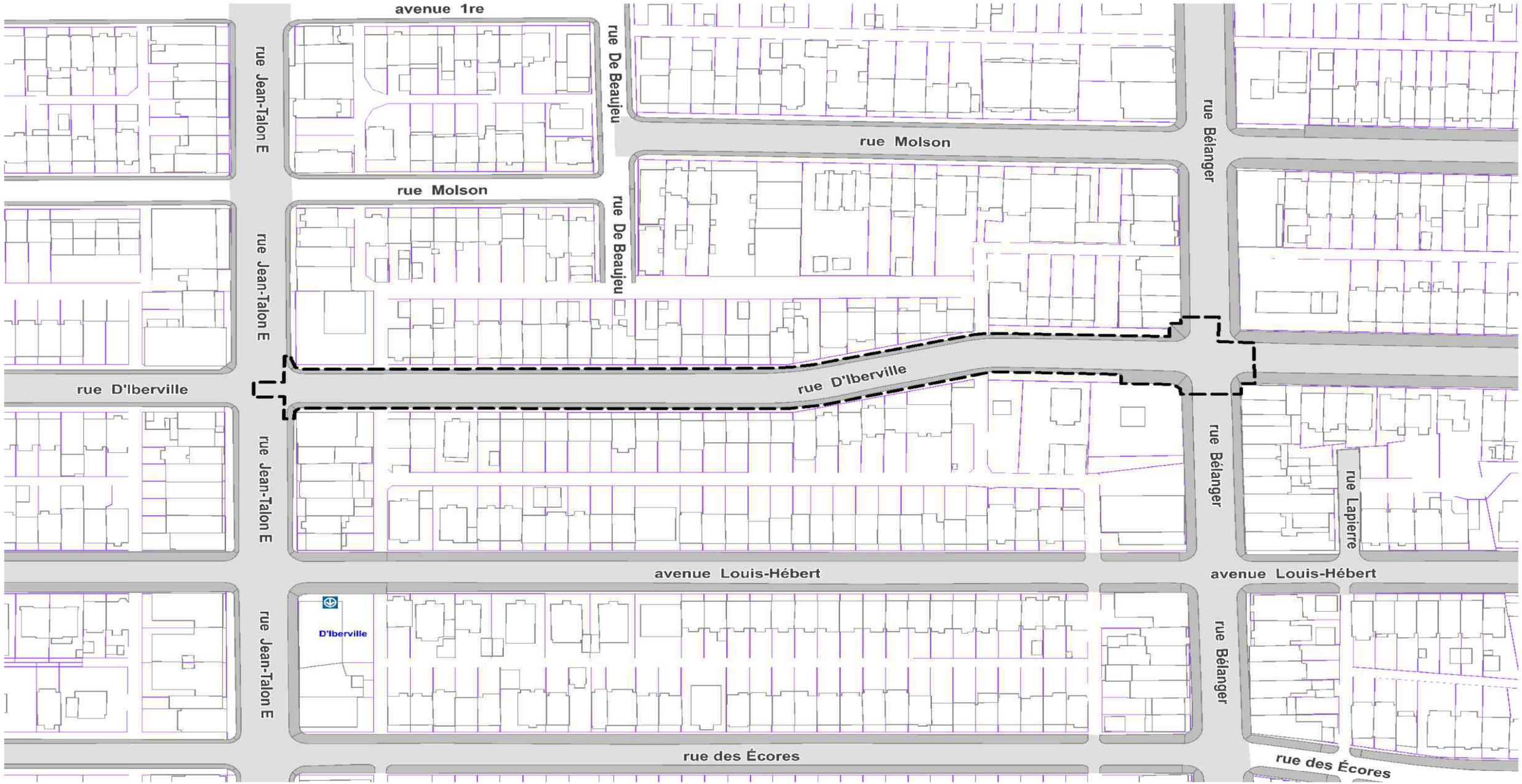

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

PROJET:
RUE D'IBERVILLE
DE LA RUE BÉLANGER À LA RUE JEAN-TALON

NATURE DES TRAVAUX:
TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITES D'EAU, DE VOIRIE ET D'ÉCLAIRAGE

TITRE DU PLAN:
PLAN DE LOCALISATION DES TRAVAUX

APPEL D'OFFRES
326001

ARRONDISSEMENT :
VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION

PRÉPARÉ PAR :
M. VAMARA COULIBALY, AG. TECH.

DATE :
30 MARS 2021

APPROUVÉ PAR :
CHARLES GRONDIN, ING.

ÉCHELLE :
AUCUNE

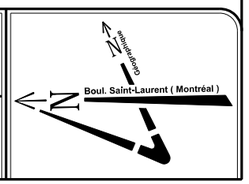

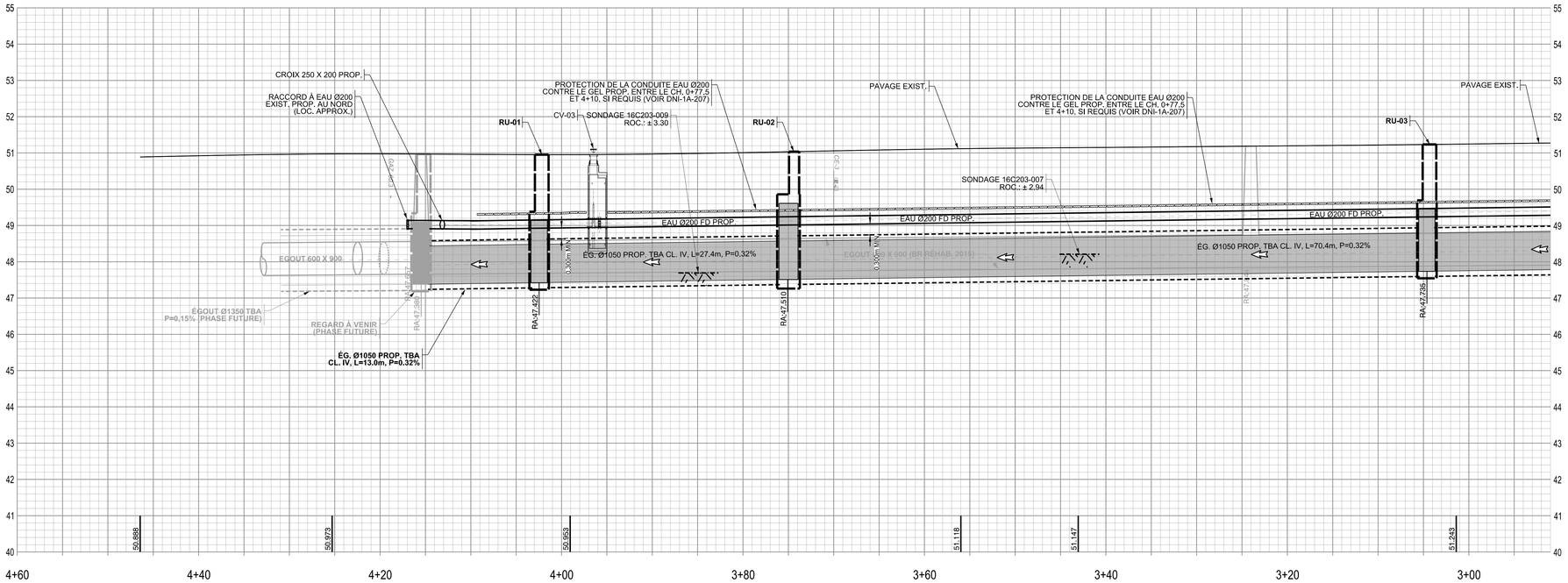

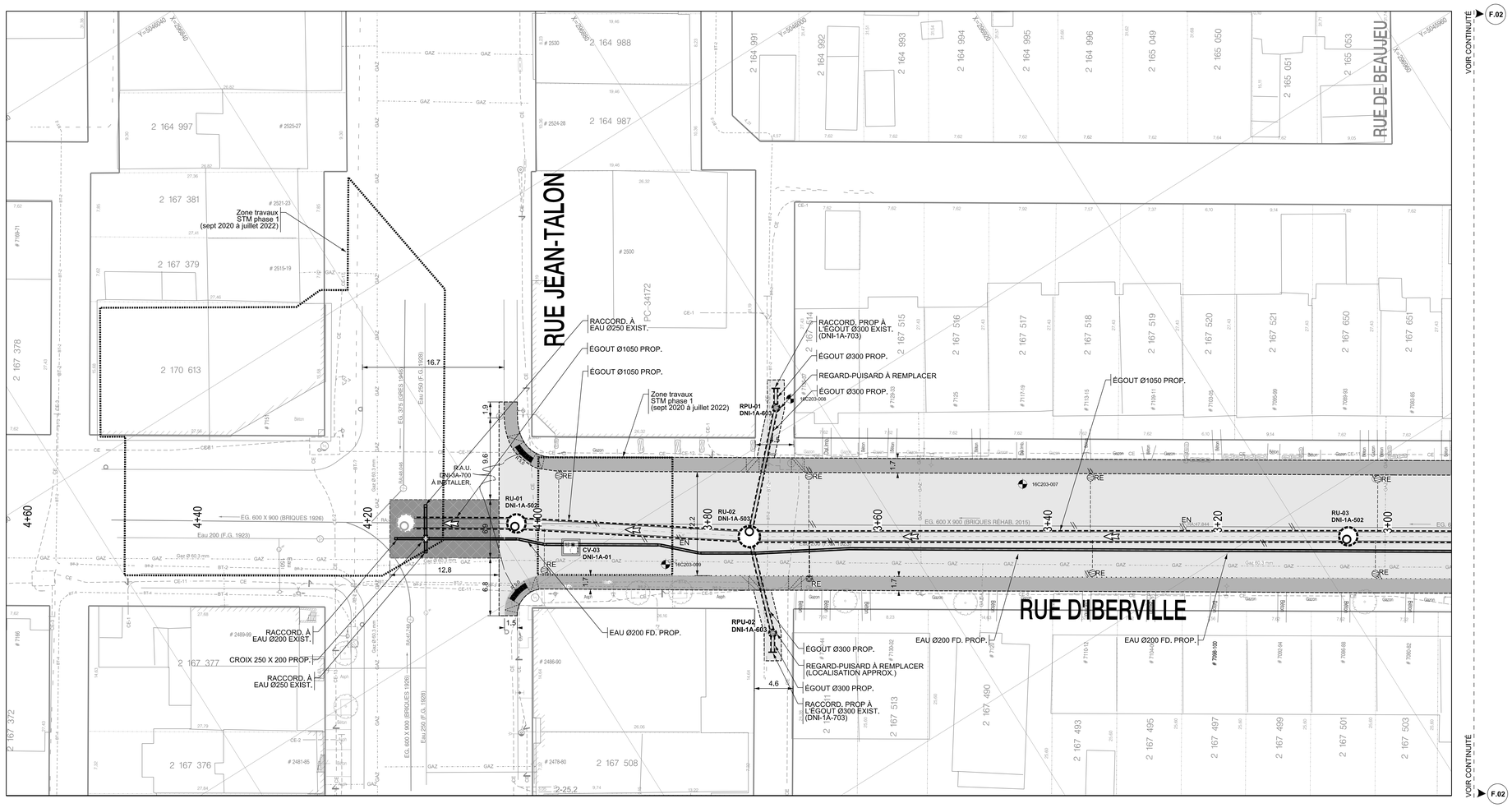

Légende Éléments existants

Eau
- EAU Ø — Conduite d'eau
- Bolte de vanne
- Bouche à clé de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de gicleur
- Regard d'eau
- Bouche à clé de branchement
- Poteau d'incendie

Égout
- EG. Ø — Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- EG. PLU. Ø — Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilités publiques
- BT — Conduite Bell
- GAZ Ø — Conduite Gaz
- HQ — Conduite Hydro-Québec
- CE — Conduite CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban
- Conduite abandonnée

Aménagement
- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée pour véhicules
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Muret
- Haut et bas de talus
- Limite cadastrale
- Limite de boisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Abréviations

EXIST.	Conduite ou structure existante	FG.	Fonte grise
PROP.	Conduite ou structure proposée	FD.	Fonte ductile
RE.	Structure à remplacer	RACC.	Raccord
NS.	Nouvelle structure	RAD.	Radier
EN.	Structure à enlever	F.	Feuillet
AB.	Structure à abandonner	T.	Tuyau
BA.	Béton Armé	H.P.	Haute pression
BAC.	Béton Acier	B.P.	Basse pression
BR.	Brique		

Notes Particulières

Massifs d'utilités publiques à supporter ou à briser et à reconstruire, si requis.

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 26KM044

Iberville / Bélanger

ALTITUDE: 52,173 m (CGVD28)

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS).

Plan de localisation

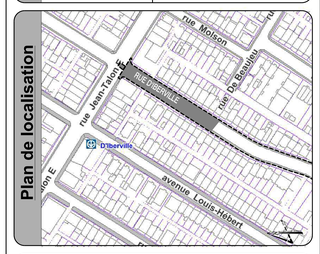

Notes

1. La localisation des conduites et massifs d'utilités publiques est donnée à titre indicatif seulement;
2. Les conduites d'eau secondaires existantes sont en fonte grise, sauf indication contraire;
3. De façon générale, les conduites d'eau existantes et/ou abandonnées ne sont pas montrées aux profils;
4. Les distances et les dégagements minimaux à respecter entre les conduites, les branchements, les structures et les obstacles sont prévus au DTNI-1A.

Références

Plan de la géomatique:	150158a-scrs	
Plan de géométrie:	XXXX-XX-XX-SARA-XX	
Plans et profils:	-	
	Étude(s) technique(s):	Fiche(s) technique(s):
Eau	No dossier: 18-020-D-3 Hakim-ArisonLing 2018-09-20	No dossier: 15-VSM-PTI-015 Lahcen-ZaghlouLing 2020-06-18
Égout	No dossier: 2019-007-PLD.1 Ngoc Huynh-Minh, ing 2019-07-03	No dossier: 15-VSM-PTI-015 Lahcen-ZaghlouLing 2020-06-18

Légende: éléments proposés

- TROTTOIR À RECONSTRUIRE
- RÉFECTION DE COUPE - CHAUSSÉE RIGIDE
- RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE
- EAU Ø PROP. — Ø.: (mm) — Conduite d'eau
- ÉGOUT Ø PROP. — Ø.: (mm) — Conduite d'égout
- CV-XX / DNI-1A-XXX — Numérotation — N° de croquis voir DTNI-1A — Chambre de vanne
- RX-XX / DNI-1A-XXX — Numérotation — N° de croquis voir DTNI-1A — RPU: Regard puisard unitaire; RP: Regard pluvial; RS: Regard sanitaire; RU: Regard unitaire — Regard d'égout circulaire
- RX-XX — Numérotation — RP: Regard pluvial; RS: Regard sanitaire; RU: Regard unitaire — Regard d'égout rectangulaire
- Pt-XX / DNI-1A-204 — Numérotation — N° de croquis voir DTNI-1A — Poteau d'incendie
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Puisard de trottoir
- ★ Bouche à clé de vanne
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- Sens d'écoulement
- Limite de chaussée

★ Symbole agrandi pour plus de clarté

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2021-02-12	Émis pour appel d'offres	V.C.
C	2021-01-28	Émis pour commentaires 100%	V.C.
B	2020-11-23	Émis pour commentaires 50%	V.C.
A	2020-09-15	Émis pour intégration 10%	M.L.

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C0G4

Intervenants

Élaboré par:	
-	AAAA-MM-JJ
-	AAAA-MM-JJ
Vamara Coulibaly	2021-01-28
Préparé par: Charles Grondin, ing.	Scceau et signature(s): Charles Grondin 2021-02-18

Projet:

Rue d'Iberville
De la rue Bélanger à la rue Jean-Talon est

Arrondissement(s): **Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension**

Nature des travaux: **Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon**

Titre du plan:

Reconstruction d'égout, de conduites d'eau secondaires, de chaussée et de trottoirs

Plan et Profil

Ch. 04+06 @ 02+91

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: HORZ.:1:200 VERT.: 1:50 (mètre) 4 2 0 4 8 12

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
326001	PL-EA-01	1/3	000	01

Cartouche révisé le : 2019 / 07 / 10

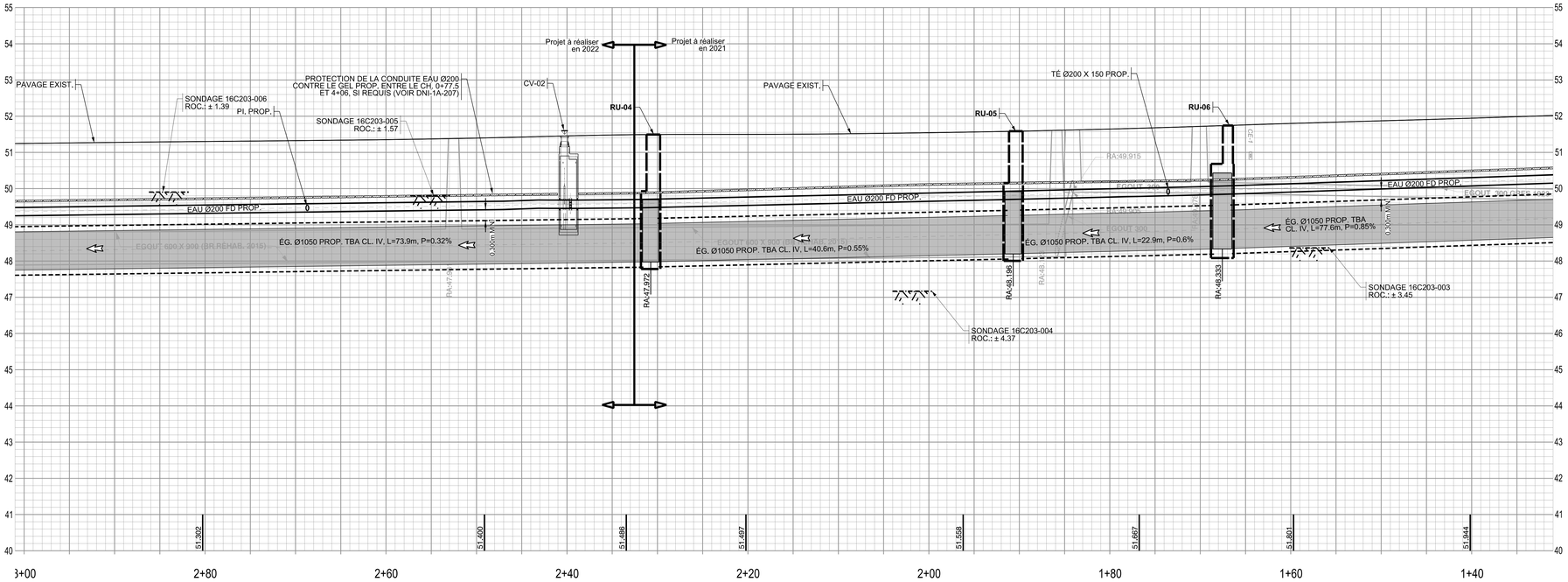

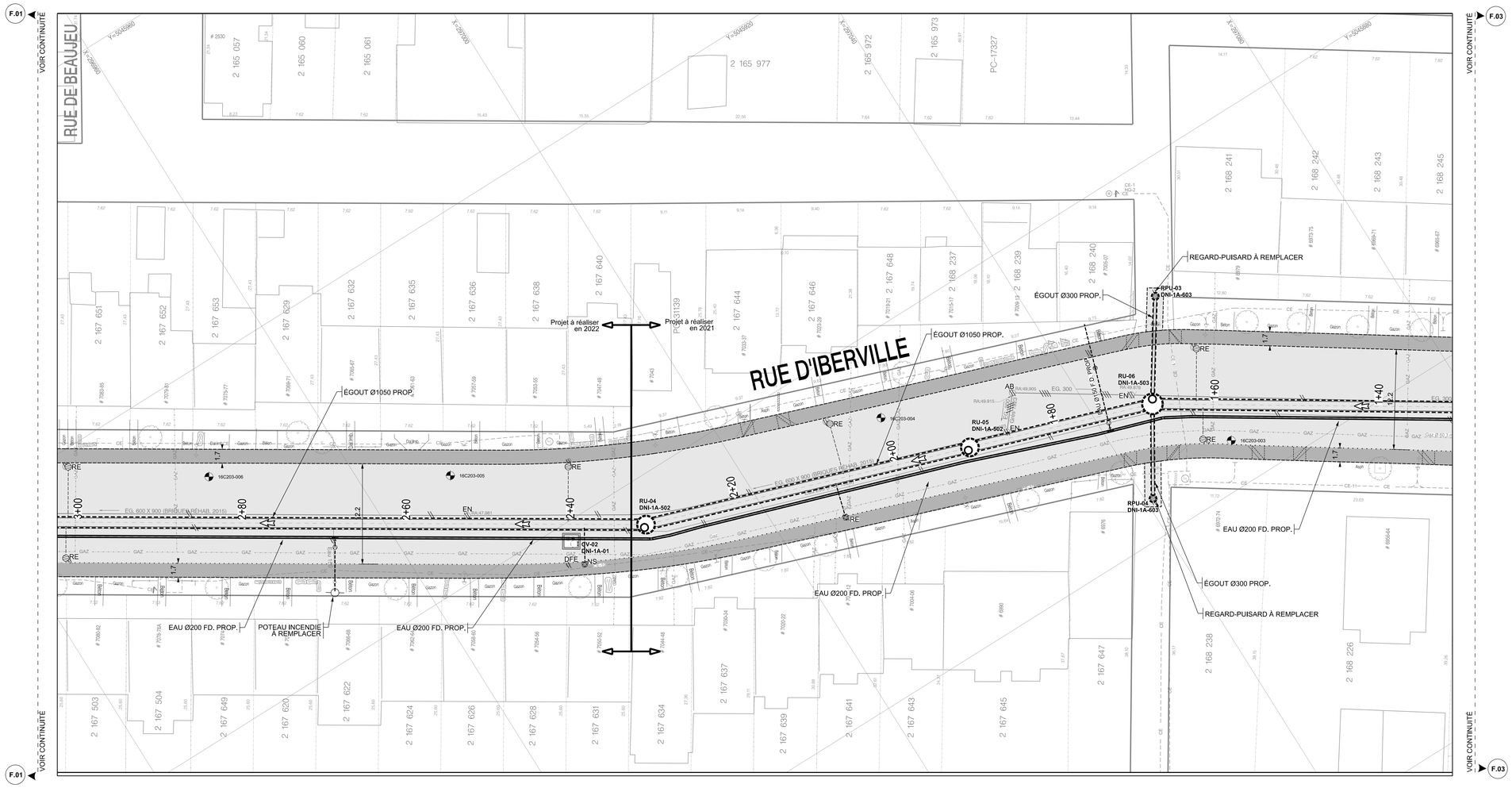

Légende
Éléments existants

Eau
- EAU Ø — Conduite d'eau
- BV — Boîte de vanne
- BC — Bouche à clé de vanne
- VBP — Vanne de poteau d'incendie
- VGE — Vanne de gicleur
- Regard d'eau
- Bouche à clé de branchement
- Poteau d'incendie

Égout
- EG. Ø — Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- EG. PLU. Ø — Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilités publiques
- BT — Conduite Bell
- GAZ Ø — Conduite Gaz
- HQ — Conduite Hydro-Québec
- CE — Conduite CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban
- Conduite abandonnée

Aménagement
- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée pour véhicules
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Muret
- Haut et bas de talus
- Limite cadastrale
- Limite de boisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Abréviations

EXIST.	Conduite ou structure existante	FG.	Fonte grise
PROP.	Conduite ou structure proposée	FD.	Fonte ductile
RE.	Structure à remplacer	RACC.	Raccord
NS.	Nouvelle structure	RAD.	Radier
EN.	Structure à enlever	F.	Feuillet
AB.	Structure à abandonner	T.	Tuyau
BA.	Béton Armé	H.P.	Haute pression
BAC.	Béton Acier	B.P.	Basse pression
BR.	Brique		

Notes Particulières

Massifs d'utilités publiques à supporter ou à briser et à reconstruire, si requis.

Orientation

Nord Géographique (Nord Vrai)

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 26KM044

Iberville / Bélanger

ALTITUDE: 52,173 m (CGVD28)

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS).

Plan de localisation

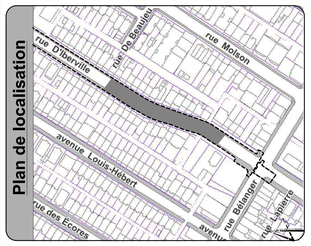

Notes

1. La localisation des conduits et massifs d'utilités publiques est donnée à titre indicatif seulement;
2. Les conduites d'eau secondaires existantes sont en fonte grise, sauf indication contraire;
3. De façon générale, les conduites d'eau existantes et/ou abandonnées ne sont pas montrées aux profils;
4. Les distances et les dégagements minimaux à respecter entre les conduites, les branchements, les structures et les obstacles sont prévus au DTNI-1A.

Références

Plan de la géomatique:	150158a-scrs
Plan de géométrie:	XXXX-XX-XX-SARA-XX
Plans et profils:	-

	Étude(s) technique(s):	Fiche(s) technique(s):
Eau	No dossier: 18-020-D-3 Hakim-Arsoni,ing 2018-09-20	No dossier: 15-VSM-PTI-015 Lahcen-Zaghloul,ing 2020-06-18
Égout	No dossier: 2019-007-PLD,T Ngoc Huynh-Minh, ing 2019-07-03	No dossier: 15-VSM-PTI-015 Lahcen-Zaghloul,ing 2020-06-18

Légende: éléments proposés

- TROTTOIR À RECONSTRUIRE
- RÉFECTION DE COUPE - CHAUSSÉE RIGIDE
- RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE
- EAU Ø PROP. (Ø.: (mm)) — Conduite d'eau
- ÉGOUT Ø PROP. (Ø.: (mm)) — Conduite d'égout
- CV-XX / DNI-1A-XXX (Numérotation; N° de croquis voir DTNI-1A) — Chambre de vanne
- RX-XX / DNI-1A-XXX (Numérotation; N° de croquis voir DTNI-1A; RP: Regard pluvial; RS: Regard sanitaire; RU: Regard unitaire) — Regard d'égout circulaire
- RX-XX (Numérotation; RP: Regard pluvial; RS: Regard sanitaire; RU: Regard unitaire) — Regard d'égout rectangulaire
- PI-XX / DNI-1A-204 (Numérotation; N° de croquis voir DTNI-1A) — Poteau d'incendie
- Puisard de rue
- Puisard daloï
- Puisard de trottoir
- ★ Bouche à clé de vanne
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- Sens d'écoulement
- Limite de chaussée

★Symbole agrandi pour plus de clarté

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2021-02-11	Émis pour appel d'offres	V.C.
C	2021-01-28	Émis pour commentaires 100%	V.C.
B	2020-11-23	Émis pour commentaires 50%	V.C.
A	2020-09-15	Émis pour intégration 10%	M.L.

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C0G4

Intervenants

Élaboré par:	
-	AAAA-MM-JJ
-	AAAA-MM-JJ
Vamara Coulibaly	2021-01-28

Préparé par:
Charles Grondin, ing.

Sceau et signature(s):
INGÉNIEUR Charles Grondin 20141 INGÉNIEUR
Original: 2021-02-18

Projet:

Rue d'Iberville
De la rue Bélanger
à la rue Jean-Talon est

Arrondissement(s): **Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension**

Nature des travaux:

Travaux d'égout,
de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage
dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à
la rue Jean-Talon

Titre du plan:

Reconstruction d'égout, de conduites
d'eau secondaires, de chaussée et de trottoirs

Plan et Profil

Ch. 02+91 @ 01+36

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle:
HORZ.:1:200
VERT.: 1:50
4 2 0 4 8 (mètre) 12

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
326001	PL-EA-01	2/3	000	02

Cartouche révisé le : 2019 / 07 / 10

12/27

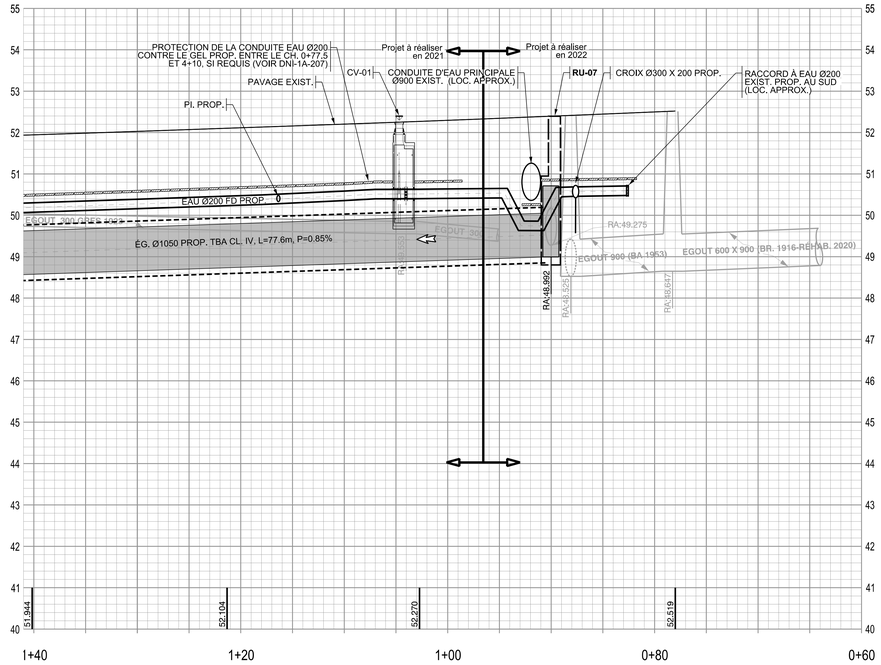

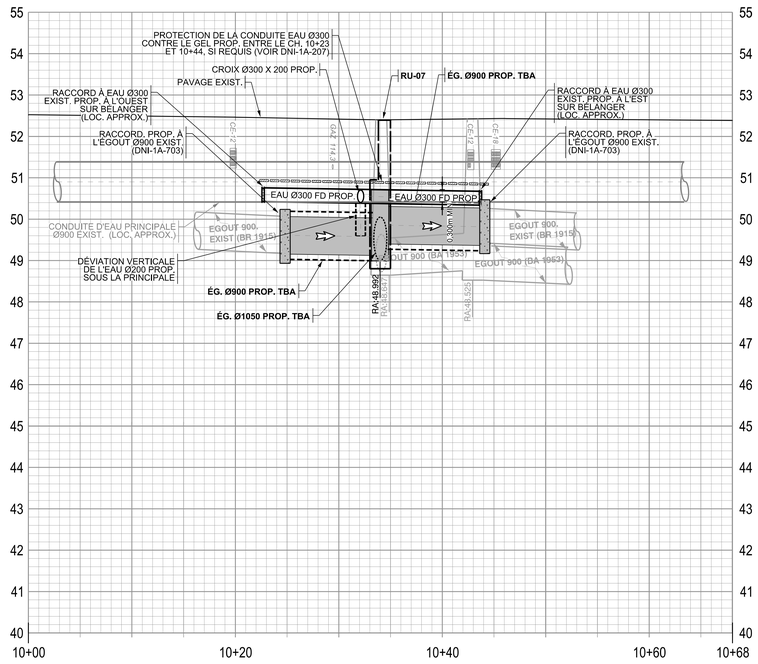

Profil de la rue Bélanger entre chainage 10+00 et 10+68

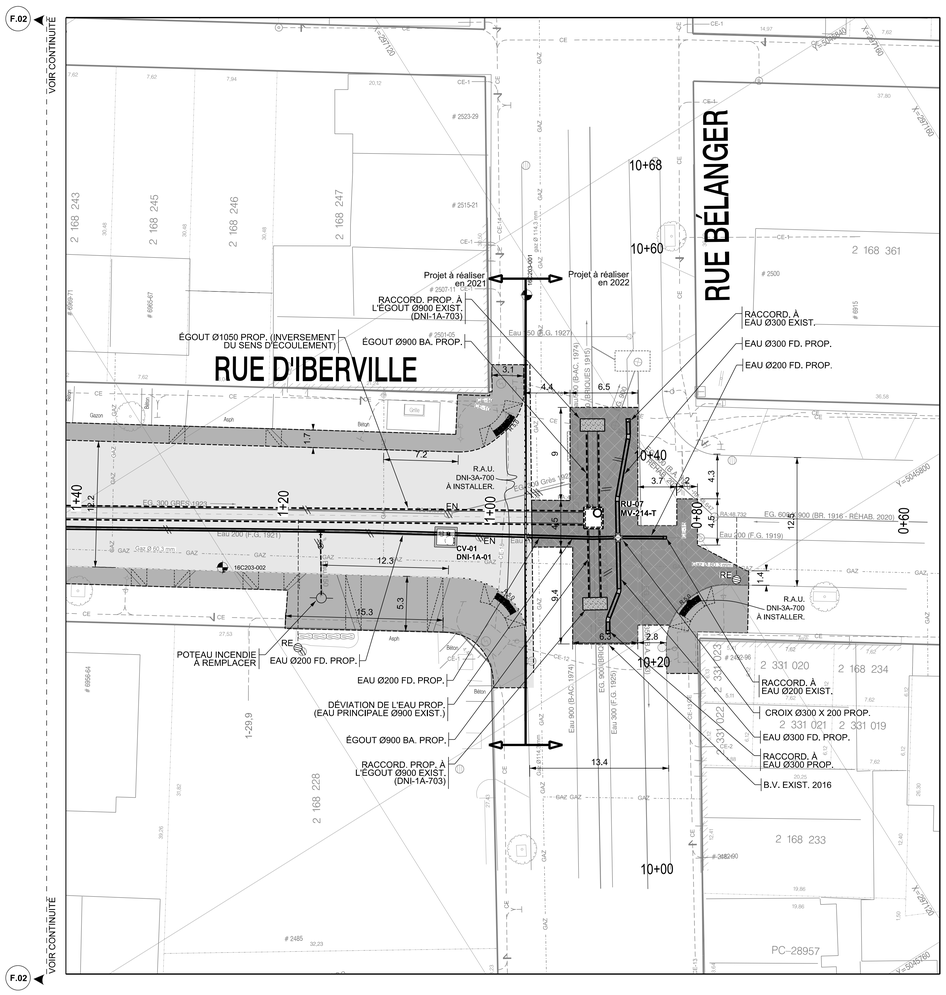

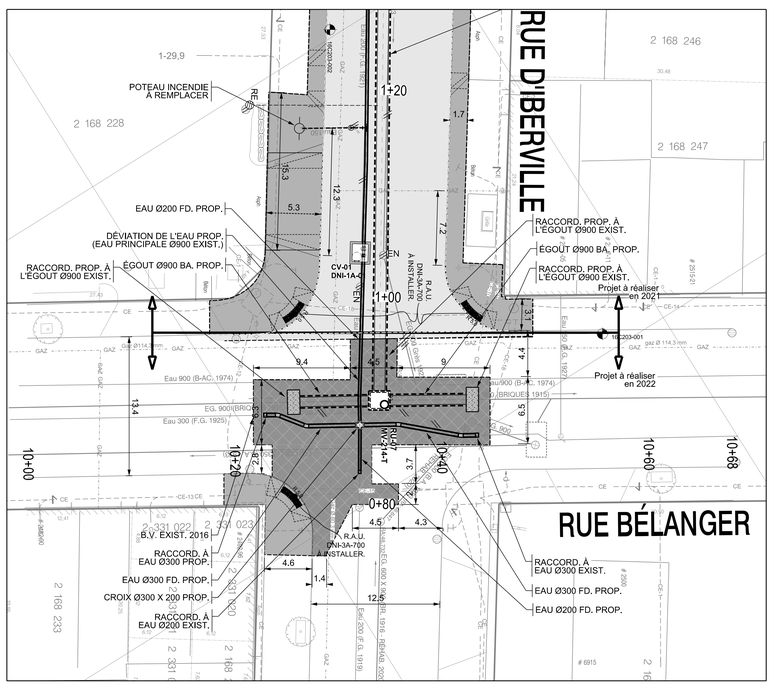

Conduite d'eau et d'égout sur la rue Bélanger entre chainage 10+00 et 10+68

Légende Éléments existants

Eau
- EAU Ø — Conduite d'eau
- Boîte de vanne
- Bouche à clé de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de gicleur
- Regard d'eau
- Bouche à clé de branchement
- Poteau d'incendie

Égout
- EG. Ø — Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- EG. PLU. Ø — Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilités publiques
- Conduite Bell
- Conduite Gaz
- Conduite Hydro-Québec
- Conduite CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban
- Conduite abandonnée

Aménagement
- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée pour véhicules
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Muret
- Haut et bas de talus
- Limite cadastrale
- Limite de boisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Abréviations

EXIST.	Conduite ou structure existante	FG.	Fonte grise
PROP.	Conduite ou structure proposée	FD.	Fonte ductile
RE.	Structure à remplacer	RACC.	Raccord
NS.	Nouvelle structure	RAD.	Radier
EN.	Structure à enlever	F.	Feuillet
AB.	Structure à abandonner	T.	Tuyau
BA.	Béton Armé	H.P.	Haute pression
BAC.	Béton Acier	B.P.	Basse pression
BR.	Brique		

Notes Particulières

Massifs d'utilités publiques à supporter ou à briser et à reconstruire, si requis.

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 26KM044
Iberville / Bélanger
ALTITUDE: 52,173 m (CGVD28)
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS).

Plan de localisation

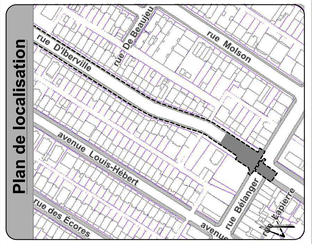

Notes

1. La localisation des conduits et massifs d'utilités publiques est donnée à titre indicatif seulement;
2. Les conduites d'eau secondaires existantes sont en fonte grise, sauf indication contraire;
3. De façon générale, les conduites d'eau existantes et/ou abandonnées ne sont pas montrées aux profils;
4. Les distances et les dégagements minimaux à respecter entre les conduites, les branchements, les structures et les obstacles sont prévus au DTNI-1A.

Références

Plan de la géomatique:	150158a-scrs	
Plan de géométrie:	XXXX-XX-XX-SARA-XX	
Plans et profils:	-	
	Étude(s) technique(s):	Fiche(s) technique(s):
Eau	No dossier: 18-020-D-3 Hakim-Amiri,ing 2018-09-20	No dossier: 15-VSM-PTI-015 Lahcen-ZaghlouLing 2020-06-18
Égout	No dossier: 2019-007-PLD,T Ngoc Huynh-Minh, ing 2019-07-03	No dossier: 15-VSM-PTI-015 Lahcen-ZaghlouLing 2020-06-18

Légende: éléments proposés

- TROTTOIR À RECONSTRUIRE
- RÉFECTION DE COUPE - CHAUSSÉE RIGIDE
- RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉE
- EAU Ø PROP. (Ø.: (mm)) — Conduite d'eau
- ÉGOUT Ø PROP. (Ø.: (mm)) — Conduite d'égout
- CV-XX / DNI-1A-XXX (Numérotation; N° de croquis voir DTNI-1A) — Chambre de vanne
- RX-XX / DNI-1A-XXX (RPU: Regard puisard unitaire; RP: Regard pluvial; RS: Regard sanitaire; RU: Regard unitaire; Numérotation; N° de croquis voir DTNI-1A) — Regard d'égout circulaire
- RX-XX (Numérotation) — Regard d'égout rectangulaire
- PI-XX / DNI-1A-204 (Numérotation; N° de croquis voir DTNI-1A) — Poteau d'incendie
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Puisard de trottoir
- Bouche à clé de vanne
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- Sens d'écoulement
- Limite de chaussée

★ Symbole agrandi pour plus de clarté

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2021-02-12	Émis pour appel d'offres	V.C.
C	2021-01-28	Émis pour commentaires 100%	V.C.
B	2020-11-23	Émis pour commentaires 50%	V.C.
A	2020-09-15	Émis pour intégration 10%	M.L.

Intervenants

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C0G4

Élaboré par:	
-	AAAA-MM-JJ
-	AAAA-MM-JJ
Vamara Coulibaly	AAAA-MM-JJ

Préparé par: Charles Grondin, ing.

Sceau de l'ingénieur(e): INGÉNIEUR Charles Grondin 204541

Original signé le: 2021-02-18

Projet:

Rue d'Iberville
De la rue Bélanger
à la rue Jean-Talon est

Arrondissement(s): **Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension**

Nature des travaux:

Travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation

Titre du plan:

Reconstruction d'égout, de conduites d'eau secondaires, de chaussée et de trottoirs
Plan et Profil
Ch. 01+36 @ 00+75

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: HORZ.:1:200 VERT.: 1:50 (4 2 0 4 8 12 (mètre))

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
326001	PL-EA-01	3/3	000	03

Cartouche révisé le : 2019 / 07 / 10

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre: Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon

Entrepreneur: C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.

Soumission: 326 001 — GDD: 120 - 7231 - 023 — Responsable: Charles Grondin — Date: 2021-04-06

Projet #01: 61 261 — Client payeur : Service de l'eau - DRE — Corpo

#01-01 Sous-projet: 14 - 61 261 - 540 — n° Simon: 155 048

Reconstruction d'une conduite d'eau secondaire

	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet	595 526,00 $	684 706,02 $	625 227,86 $
Travaux contingents 10 %	59 552,60 $	68 470,60 $	62 522,79 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet	655 078,60 $	753 176,62 $	687 750,65 $
Sous-total complet du sous-projet	655 078,60 $	753 176,62 $	687 750,65 $

#01-02 Sous-projet: 14 - 61 261 - 560 — n° Simon: 155 049

Incidences - Reconstruction d'une conduite d'eau secondaire

		taxation	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes				
Tech	Utilités publiques	Normal	25 000,00 $	28 743,75 $	26 246,88 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	65 000,00 $	74 733,75 $	68 241,88 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxa	Normal	25 000,00 $	28 743,75 $	26 246,88 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	5 000,00 $	5 000,00 $	5 000,00 $
Tech	Chloration (cols bleus, non taxable)	Non	10 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisatic	Non	15 000,00 $	15 000,00 $	15 000,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		145 000,00 $	162 221,25 $	150 735,63 $
	Sous-total complet du sous-projet		145 000,00 $	162 221,25 $	150 735,63 $

#01-03 Sous-projet: 21 - 18 100 - 514 — n° Simon: 186 036

Reconstruction de branchements d'eau- section privée

	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet	96 983,00 $	111 506,20 $	101 820,03 $
Travaux contingents 20 %	19 396,60 $	22 301,24 $	20 364,01 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet	116 379,60 $	133 807,45 $	122 184,03 $
Sous-total complet du sous-projet	116 379,60 $	133 807,45 $	122 184,03 $

#01-04 Sous-projet: 14 - 61 265 - 811 — n° Simon: 155 051

Reconstruction d'une conduite d'égout combiné

	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet	2 824 630,50 $	3 247 618,92 $	2 965 508,95 $
Travaux contingents 10 %	282 463,05 $	324 761,89 $	296 550,89 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet	3 107 093,55 $	3 572 380,81 $	3 262 059,84 $
Sous-total complet du sous-projet	3 107 093,55 $	3 572 380,81 $	3 262 059,84 $

#01-05 Sous-projet: 14 - 61 261 - 661 — n° Simon: 155 052

Incidences - Reconstruction d'une conduite d'égout combiné

		taxation	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes				
Tech	Utilités publiques	Normal	85 000,00 $	97 728,75 $	89 239,38 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	240 000,00 $	275 940,00 $	251 970,00 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxa	Normal	80 000,00 $	91 980,00 $	83 990,00 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	23 000,00 $	23 000,00 $	23 000,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		428 000,00 $	488 648,75 $	448 199,38 $
	Sous-total complet du sous-projet		428 000,00 $	488 648,75 $	448 199,38 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 — 61 261 — Client payeur : Service de l'eau - DRE — Corpo

	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet	3 517 139,50 $	4 043 831,14 $	3 692 556,83 $
Travaux contingents 10,28 %	361 412,25 $	415 533,73 $	379 437,69 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet	3 878 551,75 $	4 459 364,87 $	4 071 994,52 $
Dépenses incidentes	573 000,00 $	650 870,00 $	598 935,00 $

Sous-total complet du projet investi	**4 451 551,75 $**	**5 110 234,87 $**	**4 670 929,52 $**

Projet #02 | 59 070 | Client payeur : | Service de l'urbanisme et de la mobilité - DM | Corpo

#02-01 Sous-projet | 21 - 59 070 - 010 | n° Simon | 186 114

Travaux de construction de trottoirs	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet	330 195,20 $	379 641,93 $	346 663,69 $
Travaux contingents 10 %	33 019,52 $	37 964,19 $	34 666,37 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet	363 214,72 $	417 606,12 $	381 330,05 $
Sous-total complet du sous-projet	363 214,72 $	417 606,12 $	381 330,05 $

#02-02 Sous-projet | 21 - 59 070 - 025 | n° Simon | 186 117

Travaux d'éclairage et de signalisation lumineuse	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet	204 341,00 $	234 941,06 $	214 532,51 $
Travaux contingents 15 %	30 651,15 $	35 241,16 $	32 179,88 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet	234 992,15 $	270 182,22 $	246 712,38 $
Sous-total complet du sous-projet	234 992,15 $	270 182,22 $	246 712,38 $

#02-03 Sous-projet | 21 - 59 070 - 015 | n° Simon | 186 115

Incidences - Travaux de construction de trottoir, d'éclarage et de signalisation lumineuse			avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes	taxation			
Tech	Utilités publiques	Normal	20 000,00 $	22 995,00 $	20 997,50 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	50 000,00 $	57 487,50 $	52 493,75 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxa	Normal	20 000,00 $	22 995,00 $	20 997,50 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	4 000,00 $	4 000,00 $	4 000,00 $
Pro	Surveillance CSEM par firme externe gérée pa	normal	1 010,47 $	1 161,79 $	1 060,87 $
#N/A	Laboratoire CSEM (sols cont, contrôle qual.)	normal	513,25 $	590,11 $	538,85 $
#N/A	Ligne de rue CSEM + autres dépenses	normal	562,01 $	646,17 $	590,04 $
#N/A	Conception et frais généraux CSEM	non	3 332,20 $	3 332,20 $	3 332,20 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		99 417,93 $	113 207,77 $	104 010,71 $
	Sous-total complet du sous-projet		99 417,93 $	113 207,77 $	104 010,71 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #02 | 59 070 | Client payeur : | Service de l'urbanisme et de la mobilité - DM | Corpo

	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet	534 536,20 $	614 583,00 $	561 196,19 $
Travaux contingents 11,91 %	63 670,67 $	73 205,35 $	66 846,24 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet	598 206,87 $	687 788,35 $	628 042,44 $
Dépenses incidentes	99 417,93 $	113 207,77 $	104 010,71 $
Sous-total complet du projet investi	**697 624,80 $**	**800 996,12 $**	**732 053,14 $**

Projet #03 | 69 162 | Client payeur : | Commission des services électriques de Montréal (CSEM) | CSEM

#03-01 Sous-projet | 21 - 69 162 - 100 | n° Simon | 186 285

Travaux de la CSEM	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet	722 524,70 $	830 722,77 $	728 650,81 $
Travaux contingents 14,5 %	104 576,27 $	120 236,57 $	105 462,95 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet	827 100,97 $	950 959,34 $	834 113,75 $
Sous-total complet du sous-projet	827 100,97 $	950 959,34 $	834 113,75 $

#03-02 Sous-projet | 21 - 69 162 - 101 | n° Simon | 186 286

Incidences - Travaux de la CSEM			avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes	taxation			
Pro	Surveillance CSEM par firme externe gérée pa	CSEM	37 992,01 $	43 681,31 $	38 314,14 $
#N/A	Laboratoire (sols contaminés)	CSEM	14 473,15 $	16 640,50 $	14 595,86 $
#N/A	Laboratoire (contrôle qualitatif)	CSEM	4 824,38 $	5 546,83 $	4 865,29 $
#N/A	Ligne de rue (service d'arpentage)	csem	7 719,01 $	8 874,93 $	7 784,46 $
#N/A	Autres dépenses (dépl. utilités publiques, …)	csem	13 411,78 $	15 420,20 $	13 525,50 $

#N/A	Conception et frais généraux	non	127 847,86 $	127 847,86 $	127 847,86 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		206 268,20 $	218 011,64 $	206 933,10 $
	Sous-total complet du sous-projet		206 268,20 $	218 011,64 $	206 933,10 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #03 69 162 Client payeur : Commission des services électriques de Montréal (CSEM) CSEM

			Montants		
			avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		722 524,70 $	830 722,77 $	728 650,81 $
	Travaux contingents	14,47 %	104 576,27 $	120 236,57 $	105 462,95 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		827 100,97 $	950 959,34 $	834 113,75 $
	Dépenses incidentes		206 268,20 $	218 011,64 $	206 933,10 $
	Sous-total complet du projet investi		**1 033 369,16 $**	**1 168 970,98 $**	**1 041 046,85 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

			Montants		
			avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		4 774 200,40 $	5 489 136,91 $	4 982 403,83 $
	Travaux contingents	11,09 %	529 659,19 $	608 975,65 $	551 746,88 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		5 303 859,59 $	6 098 112,56 $	5 534 150,71 $
	Dépenses incidentes		878 686,13 $	982 089,41 $	909 878,81 $
	Total des montants maximum autorisés		**6 182 545,71 $**	**7 080 201,97 $**	**6 444 029,52 $**

Répartition par payeur :

Agglo	0,0%	0,00 $
Corpo	83,8%	5 402 982,66 $
CSEM	16,2%	1 041 046,85 $
Bell	0,0%	0,00 $
Énergir	0,0%	0,00 $
Arrond.	0,0%	0,00 $
STM	0,0%	0,00 $
Autre 2	0,0%	0,00 $
Autre 1	0,0%	0,00 $
Total	100,0%	**6 444 029,52 $**

Montréal

SOUMISSION 326001 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon
Rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon	Les travaux sont répartis en 5 phases et une phase préparatoire. **Délai** : 474 jours – 2021-2022 **PHASE 0 (préparatoire) :** Installation du réseau d'eau temporaire dans le cadre du projet, réalisation de fouilles exploratoires dans l'intersection rue Bélanger / rue d'Iberville ainsi que sur le côté ouest de la rue d'Iberville entre la rue Bélanger et l'adresse civique 7043 rue d'Iberville. **(2021-2022)** **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 19h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue d'Iberville entre la rue Bélanger et le #7043 rue d'Iberville; - Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Bélanger à la hauteur de la rue d'Iberville. **PHASE 1A** : Travaux de conduites d'égouts, de conduites d'eau secondaire, de reconstruction de chaussée, de trottoirs, de la CSEM et d'éclairage sur le côté ouest de la rue d'Iberville entre la rue Bélanger et l'adresse civique 7043 rue d'Iberville. **(2021)** **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 7h à 19h **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à - S'insérer dans la fermeture complète existante de la rue d'Iberville entre la rue Jean-Talon et la rue Bélanger (STM Phase 1); - Entraver le côté ouest de la rue d'Iberville et maintenir une voie de circulation de 3.6 mètres à la hauteur des travaux du côté est. Gestion de la circulation locale en alternance durant les heures de travail. En dehors des heures de travail, la voie unique doit être fermée et la circulation locale doit être redirigée vers la rue de Beaujeu et les ruelles. **PHASE 1B** : Travaux de reconstruction de chaussée, de trottoirs, de la CSEM et d'éclairage sur le côté est de la rue d'Iberville entre la rue Bélanger et l'adresse civique 7043 rue d'Iberville. **(2021)** **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 9h et samedi 9h à 19h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - S'insérer dans la fermeture complète existante de la rue d'Iberville entre la rue Jean-Talon et la rue Bélanger (STM Phase 1); - Entraver le côté est de la rue d'Iberville et maintenir une voie de circulation de 4.0 mètres à la hauteur des travaux du côté ouest. Gestion de la circulation locale en alternance durant les heures de travail. En dehors des heures de travail, la voie unique doit être fermée et la circulation locale doit être redirigée vers la rue de Beaujeu et les ruelles. **PHASE 2** : Travaux de conduites d'égouts, de conduites d'eau secondaire, de reconstruction de chaussée, de trottoirs, de la CSEM et d'éclairage sur la rue d'Iberville entre la rue Bélanger et la rue Jean-Talon. **(2022)** **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 19h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue d'Iberville entre la rue Bélanger et la rue Jean-Talon avec maintien de la circulation locale jusqu'à la limite des travaux; Les travaux de la phase 2 peuvent seulement débuter une fois que les travaux de la STM Phase 1 sont terminés.

	PHASE 3 : Travaux d'excavation, conduites d'eau et d'égouts, de reconstruction de trottoirs, de la CSEM et d'éclairage à l'Intersection rue Jean-Talon / rue d'Iberville. **(2022)** **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 19h, Les travaux doivent être réalisés durant les vacances scolaires **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue d'Iberville entre la rue Bélanger et la rue Villeray avec maintien de la circulation locale jusqu'à la limite des travaux; - Fermer complètement la rue Jean-Talon entre le boulevard Saint-Michel et l'avenue de Lorimier avec maintien de la circulation locale jusqu'à la limite des travaux; Les travaux de la phase 3 peuvent seulement débuter une fois que les travaux de la STM Phase 1 sont terminés. Les travaux de la phase 3 ne peuvent pas être réalisés en même temps que les travaux de la phase 4. **PHASE 4** : Travaux de conduites d'eau et d'égouts, de reconstruction de chaussée, de trottoirs, de la CSEM et d'éclairage à l'intersection rue Bélanger et rue d'Iberville. **(2022)** **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 19h, Les travaux doivent être réalisés durant les vacances scolaires **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue d'Iberville entre la rue Saint-Zotique et la rue Jean-Talon avec maintien de la circulation locale; - Fermer complètement la rue Bélanger entre l'av. de Lorimier et le boulevard Saint-Michel avec maintien de la circulation locale. Les travaux de la phase 4 peuvent seulement débuter une fois que les travaux de la STM Phase 1 sont terminés. Les travaux de la phase 4 ne peuvent pas être réalisés en même temps que les travaux de la phase 3 ou 5. **PHASE 5** : Travaux de pavage final sur la rue d'Iberville entre la rue Bélanger et la rue Jean-Talon. **(2022)** **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 19h **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue d'Iberville entre la rue Bélanger et la rue Jean-Talon.
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Installation de PMVM pour la durée des travaux; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers

	de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M);

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 9 mai 2019

C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.
A/S MONSIEUR YVAN ST-HILAIRE
3828, RUE SAINT-PATRICK
MONTRÉAL (QC) H4E 1A4

No de décision : 2019-DAMP-0333
N° de client : 2700001636

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **8 mai 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 333-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 326001

Date de publication : 2021-03-01
Date d'ouverture : 2021-03-25

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	ADS Canada Inc.
2	Ali Excavation Inc.
3	CMS Entrepreneurs Généraux Inc.
4	Cojalac inc.
5	Construction NRC Inc.
6	Demix Construction, une division de CRH Canada inc.
7	DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc.
8	Environnement Routier NRJ Inc
9	GLT+ inc.
10	Groupe Thermo-Lite inc
11	KF Construction inc.
12	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE.
13	Les entreprises Claude Chagnon Inc.
14	Les Entreprises Cogenex Inc.
15	Les Entreprises Michaudville Inc.
16	Neolect Inc.
17	Roxboro Excavation INC..
18	Super Excavation Inc.
19	Systèmes Urbains Inc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1217231023

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la CSEM dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon. Dépense totale de 7 080 201,97 $ (contrat: 5 489 136,91 $ + contingences: 608 975,65 $ + incidences: 982 089,41 $), taxes incluses. Appel d'offres public 326001 - 4 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1621 Intervention et répartition des coûts GDD1217231023 révisé.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-15

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231023

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la CSEM dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon. Dépense totale de 7 080 201,97 $ (contrat: 5 489 136,91 $ + contingences: 608 975,65 $ + incidences: 982 089,41 $), taxes incluses. Appel d'offres public 326001 - 4 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ GDD 1217231023 V2.xlsx

SUM_GDD 1217231023_VF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Prosper Olivier RAMAMONJISOA
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Anna CHKADOVA
Conseillère budgetaire
Tél : 517-872-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.020

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217231023

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la CSEM dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon. Dépense totale de 7 080 201,97 $ (contrat: 5 489 136,91 $ + contingences: 608 975,65 $ + incidences: 982 089,41 $), taxes incluses. Appel d'offres public 326001 - 4 soumissionnaires.

Rapport_CEC_SMCE217231023.pdf

Dossier # :1217231023

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217231023

Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la CSEM dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean - Talon. Dépense totale de 7 080 201,97 $ (contrat: 5 489 136,91 $ + contingences: 608 975,65 $ + incidences: 982 089,41 $), taxes incluses. Appel d'offres public 326001 - 4 soumissionnaires.

"Original signé"	***"Original signé"***
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217231023

Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la CSEM dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean- Talon. Dépense totale de 7 080 201,97 $ (contrat: 5 489 136,91 $ + contingences: 608 975,65 $ + incidences: 982 089,41 $), taxes incluses. Appel d'offres public 326001 - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe :*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la CSEM dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué qu'à la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées entre 1923 et 1926) ainsi que les conduites d'eau secondaire (installées en 1923) de la rue Iberville ont été identifiées comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 23 jours et a permis de recevoir 4 soumissions. Il est à noter qu'un addenda mineur a été publié au cours de l'appel d'offres et qu'il n'a eu aucun impact sur le prix. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis

par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 31,9% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a souligné la concurrence agressive sur le marché depuis le début de l'année pour expliquer l'écart de prix observé. Il est précisé que les prix des soumissions ne semblent pas avoir été indexés et s'apparentent à ceux reçus au cours des dernières années. La Commission se dit satisfaite des explications reçues.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE217231023 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.021

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217231027

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 809 574,49 $ (contrat: 10 246 500,00 $ + contingences: 1 154 154,49 $ + incidences: 408 920,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460523 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :
1. d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 246 500,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460523;

2. d'autoriser une dépense de 1 154 154,49 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 408 920,00 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation de rendement des Entreprises Michaudville inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-18 13:56

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231027**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 809 574,49 $ (contrat: 10 246 500,00 $ + contingences: 1 154 154,49 $ + incidences: 408 920,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460523 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau (SE) souhaite réaliser des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb (directive S-DRE-SE-D-2020 -001) s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

L'objectif des travaux est de remplacer les branchements d'eau actuellement en plomb. L'objectif général est d'éliminer du territoire de la ville de Montréal, dans un horizon de 10 ans, le plomb et tout autre matériau non conforme sur le domaine public et le domaine privé, lorsque requis, et par conséquent, pour tous les branchements d'eau en plomb raccordés sur la conduite d'eau potable municipale localisés sur les tronçons du contrat et de les remplacer par des branchements d'eau en cuivre.

La Direction des infrastructures (DI) a préparé les documents requis au lancement de l'appel d'offres afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Il est prévu en 2021, de remplacer environ 3500 branchements d'eau en plomb ou tout autre matériaux non conforme. Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR), a scindé le grand projet des travaux 2021 afin de recommander l'octroi de huit (8) contrats différents. La présente demande d'octroi de contrat # 460523 vise le remplacement de branchements d'eau actuellement en plomb dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Ce

projet est le deuxième des huit (8) projets prévus cette année et deux (2) autres projets sont présentement en cours d'appel d'offres. Les autres appels d'offres sont à venir..

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. 1218126001
CM20 0929 - 21 septembre 2020 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la rue Millen, de la rue Émile-Journault à la rue Legendre - Dépense totale de 668 269,32 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460513 (1207231067)

CM20 0924 - 21 septembre 2020 - Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la 3e Avenue, de la rue Holt au boulevard Rosemont - Dépense totale de 657 127,74 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460512 (1207231066)

DESCRIPTION

Le présent projet prévoit le remplacement d'environ 534 branchements d'eau en plomb (RESEP) et les travaux seront réalisés dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée et ce, conformément au règlement 20-030.

Le tableau des tronçons de rues où auront lieu les travaux est joint au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 154 154,49 $, taxes incluses, soit 11,26 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, ainsi que la surveillance environnementale pour la gestion des sols excavés.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences » en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue. En effet, l'article 3.1.10 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit quatre (4) différentes pénalités:

1) le montant décrit au tableau ci-dessous par jour de retard pour le non-respect du délai maximal par rue selon sa cote d'impact identifiée au DTSI-M:

Cote d'impact	Montant de pénalité par jour
Cote majeure	3 500$
Cote 1	3 000$

Cote 2	2 000$
Cote 3	1 000$

2) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de transmission à chaque mercredi de l'échéancier global et de la planification hebdomadaire;

3) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de quarante-huit (48) heures pour le nettoyage de la rue;

4) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de la correction des déficiences.

Ces pénalités remplacent celles mentionnées à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales qui visent le respect du délai contractuel.

Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse. Dans le présent dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de -9,1%. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l’appel d’offres.
En considérant ces informations et dans ce contexte, la DGPEC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La Ville procédera à l’évaluation de rendement de l'adjudicataire Les Entreprises Michaudville inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le coût estimé des travaux dépasse les 10 000 000 $.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 11 809 574,49 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Les Entreprises Michaudville inc. pour un montant de 10 246 500,00 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 1 154 154,49 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 408 920,00 $ taxes incluses.

Cette dépense de 11 809 574,49 $ taxes incluses, sera répartie ainsi :

-Un coût net de 9 368 218,87 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera assumée par la ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 20-002.
-Un coût net de 1 419 058,26 $ relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement # 20 -030.

Cette dépense concernant les travaux de remplacement des entrées de service en plomb pour la partie publique, est prévue au budget comme étant entièrement admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant aucune charge aux contribuables, excepté pour la portion des travaux sur le domaine privé.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.
Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	**2021** (en milliers $)	**2022** (en milliers $)	**Ultérieur** (en milliers $)	**Total** (en milliers $)
18100 - Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout	7 026 $	2 342 $		9 368 $
Total	**7 026 $**	**2 342 $**		**9 368 $**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire les branchements d'eau à la pièce, au lieu de les remplacer en lot, ce qui entraînerait des coûts plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 30 juin 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait alors procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document *« Principes de gestion de la mobilité ».*

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 mai 2021
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : juin 2021
Fin des travaux : mai 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samira GALMAI H)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Richard C GAGNON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 12 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-08
Claude LAVOIE ingenieur(e)	Yvan PÉLOQUIN Chef de division - Conception des travaux
Tél : 514-872-3945 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-7816 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2021-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur par intérim
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2021-04-16

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 460523 — 1217231027

Titre de l'appel d'offres : Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 1 3 2021 — 1 4 2021

Ouverture faite le : 1 4 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 30

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 3 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda			Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
4	3	2021	Clarifications dans le CCAS, DTSI-Oet DTSI-M	0.00
16	3	2021	Clarifications dans le CCAS (fosses d'exploration)	335 000.00
24	3	2021	Clarification dans le CCAS (retrait du règlement 17-078)	0.00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 7 — Nbre de soumissions reçues 5 — % de réponses 71

Nbre de soumissions rejetées 0 — % de rejets 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 30 6 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	10 246 500.00
LOISELLE INC.	10 483 000.00
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	10 485 706.39
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	10 518 114.21
SERVICES INFRASPEC INC.	13 931 900.17

Estimation — **Interne** — 11 269 432.37

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-9.1%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **2.3%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 10 246 500.00

Montant des contingences ($) : 1 154 154.49

Montant des incidences ($) : 408 920.00

Date prévue de début des travaux : 7 6 2021 — Date prévue de fin des travaux : 7 5 2022

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier

Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage
Montréal, Québec, H3C 0G4

Tableau des tronçons de rues de l'appel d'offres

N° d'appel d'offres : 460523

Titre du projet : Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb dans diverses rues de la ville de Montréal

Préparé par : Claude Lavoie, ing.

Date : Le 4 mars 2021

					RESEP						Données techniques							
Numéro de plan	TU	Rue	De	À	Nombre de branchements sur le tronçon de rue (total)	Nombre de branchements d'eau sans plomb (confirmés)	Nombre de branchements possiblement en plomb ou en matériaux non conformes	Nombre de branchements d'eau en plomb (confirmés)	Nombre de branchements potentiellement en plomb (public)	Nombre de branchements potentiellement en plomb (privé)	Juridiction de la rue Locale (L) et/ou Artérielle (L)	Longueur du tronçon (m)	Largeur de rue	Distance entre l'arrière-trottoir et la ligne de lot (Public)	Distance entre la ligne de lot et le mur de fondation (Privé)	Distance entre l'arrière-trottoir et la ligne de lot (Public)	Distance entre la ligne de lot et le mur de fondation (Privé)	Durée de réalisation (semaine)
														Côté pair		Côté impair		
Arrondissement : Mercier - Hochelaga - Maisonneuve																		
MHM-ESP-2021-03A	14785	**Aylwin**	Ontario	Rouen	58	9	4	45	48	17	L	285,0	9,2	0,3	3,7	0,4	2,6	5
MHM-ESP-2021-03B	14780	**Aylwin**	de Rouen	Hochelaga	51	4	18	29	44	15	L	245,0	9,0	0,7	4,0	0,6	4,2	5
MHM-ESP-2021-06	14778	**Cuvillier**	Rouen	Hochelaga	48	10	4	34	37	13	L	245,0	9,2	0,5	3,0	0,7	2,7	5
MHM-ESP-2021-07	14773	**Darling**	#2775 Darling	Sherbrooke	21	1	1	19	20	7	L	105,0	9,0	4,0	6,0	1,7	4,4	3
MHM-ESP-2021-11	15186	**Meaux**	Louis-Veuillot	Bossuet	18	0	0	18	18	6	L	105,0	10,9	3,1	3,7	1,0	4,6	3
MHM-ESP-2021-13	15259	**Rougemont**	Ontario Est	Dubuisson	29	3	3	23	25	9	L	260,0	11,3	0,0	0,0	0,5	4,0	4
MHM-ESP-2021-15	14782	**Rouen**	Darling	Aylwin	34	8	7	19	25	9	A	230,0	12,0	0,3	2,4	1,3	2,5	4
MHM-ESP-2021-16	15258	**Bossuet**	Ontario	Dubuisson	47	3	3	41	43	15	L	265,0	9,8	0,7	3,2	1,3	4,4	5
MHM-ESP-2021-17	14744	**Dézéry**	Hochelaga	Sherbrooke	34	4	6	24	29	10	L	260,0	9,0	0,5	7,5	1,2	4,7	4
MHM-ESP-2021-18	15010	**Aird**	Sainte-Catherine	Adam	22	4	1	17	18	6	L	135,0	9,5	2,3	3,4	2,3	2,7	3
MHM-ESP-2021-19	14799	**Cuvillier**	Sainte-Catherine	Adam	38	7	5	26	30	11	L	180,0	9,0	0,3	3,6	0,5	2,2	4
MHM-ESP-2021-21	14950	**Letourneux**	La Fontaine	Ontario	13	5	2	6	8	3	L	160,0	12,0	1,1	3,6	0,7	5,8	2
MHM-ESP-2021-22	14741	**Moreau**	Hochelaga	Sherbrooke	41	8	3	30	32	11	L	255,0	9,5	0,5	5,7	0,5	5,6	4
MHM-ESP-2021-23	14833	**Nicolet**	La Fontaine	Adam	23	5	1	17	18	6	L	160,0	9,5	0,2	3,0	0,5	7,2	3
MHM-ESP-2021-24	14846	**Valois**	Charles-Séraphin-Rodier	Sainte-Catherine	19	3	0	16	16	6	L	125,0	12,0	0,6	4,0	0,2	3,5	3
MHM-ESP-2021-25	15051	**Vimont**	Adam	La Fontaine	17	2	0	15	15	5	L	155,0	10,0	3,5	6,0	3,3	6,1	3
MHM-ESP-2021-27A	14800	**Aylwin**	Sainte-Catherine	Adam	22	6	0	16	16	6	L	180,0	10,7	0,7	2,2	0,5	3,6	3
MHM-ESP-2021-27B	14798	**Aylwin**	Charles-Wilson	Sainte-Catherine	33	5	4	24	27	9	L	115,0	9,1	0,2	4,1	0,2	5,2	4
MHM-ESP-2021-29	15187	**Bossuet**	#2285-87 Bossuet	Hochelaga	27	6	3	18	20	7	L	270,0	9,8	0,8	1,5	1,4	3,3	3
MHM-ESP-2021-30	14774	**Darling**	Hochelaga	#2595 Darling	32	3	3	26	28	10	L	130,0	8,8	1,8	7,0	2,2	4,5	4
MHM-ESP-2021-33	14884	**Orléans**	Hochelaga	Pierre-De Coubertin	69	15	7	47	53	19	L	290,0	9,7	1,5	2,7	0,8	3,2	6
MHM-ESP-2021-35	14756	**Saint-Germain**	Adam	De Rouville	29	2	3	24	26	9	L	120,0	11,0	0,3	0,0	0,4	1,0	4
Nombre de tronçons total :		**22**		**Total :**	**725**	**113**	**78**	**534**	**596**	**209**								

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre: Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal.

Entrepreneur: Les Entreprises Michaudville inc.

Soumission: 460 523 — GDD: 121 - 7231 - 027 — Responsable: Claude Lavoie — Date: 2021-04-06

Projet #01: 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DRE — Corpo

#01-01 Sous-projet: 21 - 18 100 - 098 — n° Simon: 186 212

Remplacement de branchements d'eau - Section Publique

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		7 785 566,57 $	8 951 455,16 $	8 173 871,70 $
Travaux contingents	10 %	778 556,66 $	895 145,52 $	817 387,17 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		8 564 123,23 $	9 846 600,68 $	8 991 258,87 $
Sous-total complet du sous-projet		8 564 123,23 $	9 846 600,68 $	8 991 258,87 $

#01-02 Sous-projet: 21 - 18 100 - 114 — n° Simon: 186 229

Remplacement de branchements d'eau - Section Privée

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		1 126 370,81 $	1 295 044,84 $	1 182 548,55 $
Travaux contingents	20 %	225 274,16 $	259 008,97 $	236 509,71 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		1 351 644,97 $	1 554 053,81 $	1 419 058,26 $
Sous-total complet du sous-projet		1 351 644,97 $	1 554 053,81 $	1 419 058,26 $

#01-03 Sous-projet: 21 - 18 100 - 106 — n° Simon: 186 221

Incidences

		taxation	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes				
Tech	Utilités publiques	Normal	57 000,00 $	65 535,75 $	59 842,88 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	18 000,00 $	18 000,00 $	18 000,00 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisati	Non	23 000,00 $	23 000,00 $	23 000,00 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (tax	Normal	206 000,00 $	236 848,50 $	216 274,25 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	57 000,00 $	65 535,75 $	59 842,88 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		361 000,00 $	408 920,00 $	376 960,00 $
	Sous-total complet du sous-projet		361 000,00 $	408 920,00 $	376 960,00 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 — 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DRE — Corpo

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		8 911 937,38 $	10 246 500,00 $	9 356 420,26 $
Travaux contingents	11,26 %	1 003 830,82 $	1 154 154,48 $	1 053 896,88 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		9 915 768,20 $	11 400 654,49 $	10 410 317,14 $
Dépenses incidentes		361 000,00 $	408 920,00 $	376 960,00 $
Sous-total complet du projet investi		**10 276 768,20 $**	**11 809 574,49 $**	**10 787 277,14 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		8 911 937,38 $	10 246 500,00 $	9 356 420,26 $
Travaux contingents	11,26 %	1 003 830,82 $	1 154 154,48 $	1 053 896,88 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		9 915 768,20 $	11 400 654,49 $	10 410 317,14 $
Dépenses incidentes		361 000,00 $	408 920,00 $	376 960,00 $
Total des montants maximum autorisés		**10 276 768,20 $**	**11 809 574,49 $**	**10 787 277,14 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	10 787 277,14 $
Total	100,0%	**10 787 277,14 $**

Montréal

SOUMISSION 460523 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

<table>
<tr><th colspan="2">Secteur</th><th>Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td><u>Arrondissements</u>
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</td><td><u>Rues</u>
Rue Aylwin,
rue Cuvillier,
rue Darling,
rue de Meaux,
avenue Rougemont,
rue de Rouen,
rue Bossuet,
rue Dézéry,
avenue Aird,
avenue Letourneux,
rue Moreau,
rue Nicolet,
avenue Valois,
rue Vimont,
avenue d'Orléans,
rue Saint-Germain.</td><td>Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du DTSI-M.

Dans le cadre de ce contrat, il n'y a pas de rue identifiée comme ayant des impacts majeurs sur la mobilité et le milieu environnant (cote 1, 2 ou majeure). Toutes les rues sont de cote 3.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues</td><td>• En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1.
• Présence de signaleurs pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux.
• Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux).
• Maintien des accès aux services d'urgence lors de travaux à proximité d'établissements de santé ou de casernes du service incendie.
• Relocalisation des zones de livraison, des zones pour personnes à mobilité réduite, des zones de débarcadère pour garderie ou école, des SRRR, des espaces de stationnement 60 minutes et des zones de taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes.
• L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1.
• Maintien des aménagements cyclables en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1.
• Maintien des voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences de l'Annexe M1.
• L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via un courriel à l'adresse : gestiondesreseaux@stm.info .
• L'entrepreneur doit prévoir la coordination de ces travaux avec le SPVM, le SIM, BIXI, le circuit électrique pour les stations de recharge pour véhicules électriques, les commerces/institutions et les chantiers avoisinants selon les exigences de l'Annexe M1.</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal
	• Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1. • À la demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité. • Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et la durée de ceux-ci. • L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite comme prévu au DTNI-8A. • Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaires doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 8 janvier 2020

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
A/S MONSIEUR ROBERT PHANEUF
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE (QC) J3H 0M6

N° de décision : 2020-DAMP-1006
N° de client : 2700000245

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **7 janvier 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525, boul. René-Lévesque Est, RC. 30
Québec (Québec) G1R 5S9 | 1 888 335-5550
amp.quebec

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 460523

Date de publication : 2021-03-01
Date d'ouverture : 2021-04-01

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Eurovia Québec Construction inc
2	Infraspec inc.
3	Les Entreprises JCGF inc.
4	Les Entreprises Michaudville Inc.
5	Loiselle inc. Forage directionnel, Fonçage & Éclatement
6	MPotvin excavation - 9329-0146 québec inc.
7	Sanexen Services Environnementaux inc..

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231027

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 809 574,49 $ (contrat: 10 246 500,00 $ + contingences: 1 154 154,49 $ + incidences: 408 920,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460523 - 5 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Copie de Info_comptable_GDD 1217231027 V2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samira GALMAI H
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-15

Anna CHKADOVA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-280-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.021

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217231027

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 809 574,49 $ (contrat: 10 246 500,00 $ + contingences: 1 154 154,49 $ + incidences: 408 920,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460523 - 5 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE217231027.pdf

Dossier # :1217231027

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE1217231027

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 809 574,49 $ (contrat: 10 246 500,00 $ + contingences: 1 154 154,49 $ + incidences: 408 920,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460523 - 5 soumissionnaires.

"Original signé"	***"Original signé"***
Karine Boivin Roy Présidente	Stéphanie Espach pour Julie Demers Secrétaires recherchistes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE1217231027

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 809 574,49 $ (contrat: 10 246 500,00 $ + contingences: 1 154 154,49 $ + incidences: 408 920,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460523 - 5 soumissionnaires.

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 6 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux s'inscrivent dans la stratégie de gestion performante des infrastructures de l'eau et visent à remplacer des entrées de service en plomb. Dans un horizon de 10 ans, l'objectif de la Ville est d'éliminer du territoire le plomb et tout autre matériau non conforme sur le domaine public et le domaine privé, lorsque requis.

En 2021, il est prévu de remplacer environ 3 500 branchements d'eau en plomb ou tout autre matériau non conforme. Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et la concurrence, les travaux de réhabilitation de conduite d'eau potable pour l'année 2021 ont été scindés en huit contrats distincts, dont celui à l'étude dans le présent rapport qui prévoit le remplacement d'environ 534 branchements d'eau en plomb.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 30 jours et a permis de recevoir 5 soumissions. Il est à noter que 3 addendas ont été publiés au cours de l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 9,1 % favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a précisé qu'un nombre de branchements potentiellement en plomb était estimé au départ et que l'analyse sur le terrain permettait de confirmer le nombre de branchements effectifs à remplacer. De plus, il a été mentionné que le Service des communications et de l'expérience citoyenne était chargé des communications avec les résidents dans le cadre de ces travaux.

La Commission est satisfaite des explications claires fournies par le Service et salue la stratégie globale déployée par la Ville pour remplacer les entrées en plomb sur le territoire de la métropole.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE1217231027 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.022

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1219057006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes incluses (contrat : 1 461 102,30 $ + contingences : 219 165,35 $) - Appel d'offres public IMM-15686 - (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Summa métal Architectural et Structural Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 «Métaux ouvrés» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit 1 461 102,30 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15686;
2. d'autoriser une dépense de 219 165,35 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. de procéder à une évaluation du rendement de Summa métal Architectural et Structural inc.;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 43,54 % par l'agglomération, pour un montant de 731 588,53 $, taxes incluses et à 56,46 % par la ville centre pour un montant de 948 679,11 $, taxes incluses.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2021-04-15 15:59

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1219057006**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes incluses (contrat : 1 461 102,30 $ + contingences : 219 165,35 $) - Appel d'offres public IMM-15686 - (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au cœur de la *«Cité administrative historique»* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* .
Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- la mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- la mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification «*LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode *«Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L0502 « Métaux ouvrés », s'effectuant

successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La réouverture complète de l'hôtel de ville est prévue pour l'été 2023 comportant un scénario d'occupation graduelle de l'édifice dès la fin de l'année 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder au seul soumissionnaire Unicel Architectural Corp, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 629 138,26 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15678
CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder à Vitrerie RD ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 373 262,77 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15676

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 $ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 $, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57$, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 févier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.)

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 $, taxes incluses (contrat : 91 382,13 $ + contingences : 9 138,21 $).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PROMDEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 $, taxes incluses (contrat: 93 014,78$ + contingences: 9 301,48 $)

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (D.B.A Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 $, taxes incluses (contrat: 88 818,19$ + contingences: 8 881,82$ $)

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 $ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 $ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 $ (incluant taxes) à

Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 $ (incluant taxes et contingences). – Appel d'offres publiques IMM-15671

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 $, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 $ + contingences : 1 403 637,80 $) - Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 $, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 $ + contingences : 281 124,55 $) - Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 172 802,49 $, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 $ + contingences : 152 974,24 $) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire)

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 $, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 $ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 $ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 $ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 $ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non-conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'œuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance en continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 $, taxes incluses (contrat : 406 699,69 $ + contingences : 61 004,95 $) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires)

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux nor8mes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 $, taxes incluses (contrat : 847 365,75 $ + contingences : 127 104,86 $) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3

soumissionnaires, 2 conformes).

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme ÉcoPerformance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 $ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15 %) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses;

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville; Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc.,firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961;

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés,équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

Les travaux du lot L0502 « Métaux ouvrés » consistent principalement en la fourniture de la main d'oeuvre, des matériaux, des équipements, du matériel et des services nécessaires pour exécuter tous les travaux relatifs aux métaux ouvrés du bâtiment.
L'appel d'offres public IMM-15686, publié le 10 février 2021 dans le *Journal de Montréal,* ainsi que sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) du gouvernement du Québec, a procuré aux soumissionnaires un délai de quarante-deux (42) jours pour obtenir les documents nécessaires auprès du SÉAO et déposer leur soumission. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit le 20 juillet 2021.

Deux (2) addendas ont été publiés et la nature de ceux-ci est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
No.1	2021-02-22	Prolongation de la période de visites au 12 mars 2021; Modifications dues à la COVID-19; Réponses aux questions de soumissionnaires; Modification du bordereau de soumission; Report de la date d'ouverture au 18 mars 2021.	Oui
No.2	2020-02-24	Prolongation de la période de visites au 19 mars 2021; Réponses aux questions de soumissionnaires; Report de la date d'ouverture au 23 mars 2021.	Non

Les addendas ont eu un impact de 12 jours sur la date d'ouverture des soumissions qui était initialement prévue le 11 mars 2021, soit un report d'ouverture au 23 mars 2021.

JUSTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'appel d'offres public IMM-15686 (lot L0502) pour lequel il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges, parmi lesquels un seul a déposé une soumission (33,3 %). Un preneur a acheté les documents à titre informatif, il s'agit de l'Association de la construction du Québec (ACQ).

Un suivi a été effectué auprès de l'autre preneur du cahier des charges pour connaître les raisons pour lesquelles il n'a pas déposé de soumission. La raison fournie est que le délai de soumission était insuffisant.

La seule soumission jugée conforme en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres a été remise par :

- *Summa Métal Architectural et Structural Inc.*

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (15%) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Summa métal Architectural et Structural	1 461 102,30 $	219 165,35 $	1 680 267,65 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 058 009,15 $	158 701,37 $	1 216 710,52 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			463 557,12 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			38 %

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions.

Analyse du résultat de l'appel d'offres

Suite à l'analyse du résultat de l'appel d'offres, l'architecte Beaupré Michaud et associés a recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme Summa Métal Architectural et Structural Inc.

Nos dernières estimations pour le projet étaient à 1 058 009,15 $, taxes incluses, incluant les coûts estimés pour les addendas émis. Il s'agit d'un écart de 38 % par rapport au montant correspondant du plus bas soumissionnaire.

Analyse détaillée, éléments clés :

Par rapport à l'estimation, on identifie les principaux écarts suivants (montants avant taxes) :

- Au chapitre 1.1.8, Protections et renforts, petits ouvrages en métaux ouvrés, au 5e étage et en toiture, le soumissionnaire propose un prix de 83 399 $. Ceci représente un écart de 68 399 $ par rapport à l'estimation des professionnels.
- Au chapitre 1.2.1, Mains-courantes et garde-corps neufs (hors escaliers), au 5e étage et en toiture, le soumissionnaire propose un prix de 98 034 $. Ceci représente un écart de 88 034$ par rapport à l'estimation des professionnels.

Une rencontre avec le soumissionnaire unique tenue le 29 mars 2021 a été organisée par la Ville de Montréal. Lors de cette rencontre, le soumissionnaire a présenté son analyse détaillée des plans en indiquant sa compréhension de la portée des travaux. Cette présentation était exhaustive et elle a permis de constater que le soumissionnaire avait une bonne compréhension de l'ouvrage ainsi que des contraintes du site existant. Suite à la discussion, le prix du soumissionnaire est demeuré inchangé.

Lors de cette rencontre, le soumissionnaire a spécifiquement décrit les travaux prévus concernant les deux chapitres mentionnés ci-haut. Les méthodes de mobilisation requises pour effectuer ces travaux en hauteur ont été incluses à ces postes budgétaires, ce qui n'est pas le cas des estimations des professionnels.

Le soumissionnaire a par ailleurs fait état d'une hausse subite des coûts d'approvisionnement de la matière première qu'il a pu constater au cours des dernières semaines. Les prix proposés par le soumissionnaire reflètent ces données nouvelles du marché.

Le marché se situe dans une tendance haussière et que le coût des matières premières pour ces travaux représente une part importante pouvant expliquer en partie d'écart avec les estimations des professionnels.

Le présent appel d'offres fait l'objet d'un deuxième appel d'offres, le premier ayant été annulé puisque la seule soumission présentée représentait un écart de près de 200%, nous avons pris contact l'unique soumissionnaire du premier appel d'offres afin d'éclaircir la portée des travaux. Des éléments contraignants ont été retirés à la portée des travaux tels que les encrages pour les végétaux situés au 4e étages, la simplification des certains détails d'assemblage, le retrait du laiton dans les portiques ainsi que le retrait de la portion haute des cabanons sur le toit.

Conformément aux articles 5.5,5.6,5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001, une évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée.

Ce dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats à la demande du président du comité exécutif.

L'entreprise *Summa Métal Architectural et Structural Inc.* ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier. Pareillement, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et les contractants ne sont pas visés par la Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme *Summa Métal Architectural et Structural Inc.* s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 1 461 102,30 $, incluant les taxes.
La provision pour contingences de 15 %, soit 219 165,35 $, incluant taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de l'exécution des travaux.

Étant donné que les travaux sont répartis en plus de 50 contrats de construction, le budget pour incidences servant à couvrir le coût des laboratoires, expertises, fouilles archéologiques ou des travaux à exécuter par des tiers, fera au besoin l'objet de demandes d'autorisation budgétaires distinctes par le biais de dossiers décisionnels délégués relatifs au projet. En conséquence, aucun montant en incidence n'est demandé pour le présent dossier.

La dépense totale à autoriser est donc de 1 680 267,65 $, incluant les taxes, les contingences et les incidences, avant ristourne. Elle est répartie sur un an de la façon suivante : 60 % en 2021 et 40 % en 2022.

La part du projet # 66034 « *Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville* » de 1 680 267,65 $ (taxes incluses) est financée comme suit :

<u>Service de la gestion et de la planification immobilière</u> (SGPI) :

- un montant de 948 679,11 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 19-036 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

- un montant de 731 588,53 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 19-019 - Travaux de protection d'immeubles.

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2021 est de 43,54 % agglo et de 56,46 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification « LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants » de niveau Or fait partie intégrante du projet.
Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique. L'équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;
- La gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;
- L'adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;
- L'interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un nouveau report de ces travaux sur le chantier entraînerait des retards importants dans l’avancement des ouvrages connexes et que cela aurait un impact direct sur le cheminement critique de livraison

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au comité exécutif : 28 avril 2021
Passage à la Commission permanente sur l'examen des contrats: 5 mai 2021
Recommandation d'octroi par le comité exécutif: 12 mai 2021
Recommandation d'octroi par le conseil municipal : 17 mai 2021
Octroi du contrat par le conseil d’agglomération : 20 mai 2021
Début du mandat de l’adjudicataire (approximation) : 24 mai 2021
Période de travaux : mai 2021 à l'automne 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base des vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline DOYON
Conceptrice des aménagements - immeubles

Tél : 514 872-2803
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-08

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-04-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-04-15

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

Lot 0502: Métaux ouvrés
Description: Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
Contrat: 15686

Summa Métal Architectural et Structural Inc.

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	**Montants pour travaux forfaitaires**	**%**	**$**			
	Conditions générales	2,0%	25 000,00	1 250,00	2 493,75	**28 743,75**
	Métaux ouvrés	98,0%	1 245 800,00	62 290,00	124 268,55	**1 432 358,55**
					0,00	**0,00**
	Montants pour items à prix unitaires					
	Mesures sanitaires COVID	0,0%	0,00	0,00	0,00	**0,00**
	Sous-total :	**100,0%**	**1 270 800,00**	**63 540,00**	**126 762,30**	**1 461 102,30**
	Contingences	15,0%	190 620,00	9 531,00	19 014,35	219 165,35
	Total - Contrat :		**1 461 420,00**	**73 071,00**	**145 776,65**	**1 680 267,65**
Incidences:	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	Total - Incidences :	0,0%	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		**1 461 420,00**	**73 071,00**	**145 776,65**	**1 680 267,65**
Ristournes:	Tps	100,00%		73 071,00		73 071,00
	Tvq	50,0%			72 888,32	72 888,32
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		**1 461 420,00**	**0,00**	**72 888,32**	**1 534 308,32**

2021-03-31

Beaupré Michaud et Associés, Architectes

Charlotte Saint-Hilaire, ing., MGP, PMP
Gestionnaire immobilier
Division des projets corporatifs, Direction de la gestion des projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
Ville de Montréal

303, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Cellulaire : 514-617-4151
Charlotte.Saint-Hilaire@montreal.ca

réf
LOT L0502 Métaux ouvrés
Restauration de l'hôtel de ville de Montréal
Soumission : 15686
Mandat : 16864-2-001

Montréal, le 7 avril 2021

Madame Saint-Hilaire,

Nous vous transmettons ci-après notre recommandation au sujet des soumissions pour le projet mentionné en titre. L'appel d'offres public a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO). Le numéro de référence SEAO est le 1449046. Les documents ont été rendus disponibles le 2 février 2021. La date de clôture a été fixée au 23 mars 2021.

Deux entreprises se sont procuré les documents selon les données de SEAO. Le rapport du Gérant nous confirme que le soumissionnaire a visité le site.

Deux (2) addendas ont été émis, dont l'un au sujet des mesures entourant la gestion sanitaire Covid-19, ainsi qu'un report de date de clôture.

Le 23 mars 2021, la Ville de Montréal nous a transmis par courriel l'ensemble des documents déposés par les soumissionnaires. Une seule soumission a été reçue et a été déclarée conforme par l'analyse du Gérant. Le prix soumis avec les taxes est le suivant :

Summa Métal Architectural et Structural Inc.	**1 458 243,00$**

Le tableau d'analyse des prix ventilés est joint à la présente. Ce tableau permet de constater que le plus bas soumissionnaire a fourni les prix demandés selon le bordereau de soumission. Une erreur de calcul dans le montant des taxes a cependant été observée : le montant ayant été arrondi par le soumissionnaire.

Résultats
Le plus bas soumissionnaire, *Summa Métal Architectural et Structural Inc.* propose de réaliser la totalité du mandat pour 1 458 243,00$ incluant les taxes.

Nos dernières estimations pour le projet étaient à 1 058 009,15 $ ttc, incluant les coûts estimés pour les addendas émis. Il s'agit d'un écart de 38% par rapport au montant correspondant du plus bas soumissionnaire.

Analyse détaillée, éléments clés :
Par rapport à l'estimation, on identifie les principaux écarts suivants (montants avant taxes) :

- Au chapitre 1.1.8, Protections et renforts, petits ouvrages en métaux ouvrés, au 5e étage et en toiture, le soumissionnaire propose un prix de 83 399$. Ceci représente un écart de 68 399$ par rapport à l'estimation des professionnels.

- Au chapitre 1.2.1, Mains-courantes et garde-corps neufs (hors escaliers), au 5e étage et en toiture, le soumissionnaire propose un prix de 98 034$. Ceci représente un écart de 88 034$ par rapport à l'estimation des professionnels.

Une rencontre avec le soumissionnaire unique tenue le 29 mars 2021 a été organisée par la Ville de Montréal. Lors de cette rencontre, le soumissionnaire a présenté son analyse détaillée des plans en indiquant sa compréhension de la portée des travaux. Cette présentation était exhaustive et elle a permis de constater que le soumissionnaire avait une bonne compréhension de l'ouvrage ainsi que des contraintes du site existant.

Lors de cette rencontre, le soumissionnaire a spécifiquement décrit les travaux prévus concernant les deux chapitres mentionnés ci-haut. Les méthodes de mobilisation requises pour effectuer ces travaux en hauteur ont été incluses à ces postes budgétaires, ce qui n'est pas le cas des estimations des professionnels.

Le soumissionnaire a par ailleurs fait état d'une hausse subite des coûts d'approvisionnement de la matière première qu'il a pu constater au cours des dernières semaines. Les prix proposés par le soumissionnaire reflètent ces données nouvelles du marché.

Recommandation au sujet des soumissions ouvertes le 23 mars 2021.

Le gérant de construction a procédé à la vérification de conformité des dossiers présentés. Le rapport de vérification est joint à cette lettre.

Considérant

Qu'un premier appel d'offres pour ces travaux a été mené du 8 octobre au 19 novembre 2020 et qu'il a été annulé puisque la seule soumission présentée affichait un écart de près de 200% ;

Qu'une rencontre avec le soumissionnaire unique a permis de constater que le soumissionnaire a démontré une très bonne compréhension des travaux à réaliser et des contraintes associées au bâtiment existant ;

Qu'un nouveau report de ces travaux sur le chantier entraînerait des retards importants dans l'avancement des ouvrages connexes et que cela aurait un impact direct sur le cheminement critique de livraison ;

Que le marché se situe dans une tendance haussière et que le coût des matières premières pour ces travaux représente une part importante pouvant expliquer en partie d'écart avec les estimations des professionnels,

Nous vous recommandons d'octroyer le contrat de du lot mentionné en objet pour les travaux à l'Hôtel de Ville de Montréal à l'entreprise *Summa Métal Architectural et Structural Inc.* au prix soumis.

Merci de votre attention,

Menaud Lapointe, architecte associé

De: Caroline DOYON <caroline.doyon@montreal.ca>
Envoyé: 29 mars 2021 15:09
À: Patricia Nicol; Menaud Lapointe (menaud.lapointe@bmaarchitectes.com)
Cc: Guy DAIGNEAULT; Charlotte SAINT-HILAIRE; Guillaume Cadieux
Objet: L0502 Métaux ouvrés - Conformité de soumission - Projet HDV

Bonjour Menaud et Patricia,

Nous vous confirmons que Summa Métal Inc., unique soumissionnaire a déposé une soumission conforme.

Mauvais calcul de taxe

- Quant au calcul des taxes, nous devons corriger le montant au bon taux de taxation. Par ailleurs, il faut simplement informer le soumissionnaire de la correction et qu'il nous confirme son accord.

Mauvais formulaire de soumission

- Quant au formulaire de soumission, bien qu'il aurait dû utilisé celui de l'addenda #1 compte tenu que la modification n'a aucune incidence sur le contenu ni le prix, il s'agit d'une non-conformité mineure et on peut y passer outre.

Nous procédons alors à la rédaction du dossier décisionnel pour octroyer le contrat. Les orientations sont de présenter le dossier à la commission permanente d'examen des contrats le 5 mai 2021 et d'un octroie le 20 mai 2021.

Bonne journée

Caroline Doyon
Conceptrice des aménagements - Immobiliers - Grands projets immobiliers
Division des projets corporatifs
Direction de la gestion de projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
Ville de Montréal

303, rue Notre-Dame Est, Bur. SS2B-302.42
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Téléphone: 514 872-2803
Cellulaire: 450 848-3690
Courriel: caroline.doyon@montreal.ca

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

ANALYSE DES SOUMISSIONS
Restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal

LOT 0502 / MÉTAUX OUVRÉS

Description	**ENTREPRENEURS**	**REMARQUES**
	SUMMA MÉTAL ARCHITECTURAL ET STRUCTURAL INC.	
Appel d'offres public:		
Visite de chantier du **15 février au 19 mars 2021**	02/03/2021	
Fermeture du lot: **23/03/2021 à 13h30**	✓	
Documentation:		
Formulaire de soumission et signature	✓	
Date de la soumission	**Pas datée**	
Période de validité - 120 jours	✓	
Liste des documents reçus: Addenda (2)	✓	
Ventilation des coûts	✓	
Liste des prix unitaires	N/A	
Cautionnement de soumission	✓	
Cautionnement d'exécution	✓	
Cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services	Lettre d'engagement	
Convention relative à l'émission d'un cautionnement d'exécution	Lettre d'engagement	
Résolution de signature	**M. LeandroStella**	
Licence RBQ et date d'expiration	Échéance 4 novembre	
Attestation du ministère du Revenu du Québec (90jours)	Échéance 30 avril 2021	
Certificat d'assurances et avenant	Lettre d'intention incluse Resp. civile à 1M$ Resp. auto à 1M$ Montant global à 5M$	
Autorité des marchés financiers	Échéance 29 novembre 2021	
Autres éléments:		
Proposition alternative	N/A	
Résultats:		
	PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, mais non datée et erreur lors du calcul de la TVQ	**ET MAUVAIS INTITULÉ POUR L'ARTICLE 1.7 DU BORDEREAU (SECTION C)**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IMM-15686
Numéro de référence : 1449046
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : PROJET RESTAURATION ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL - LOT L0502 – MÉTAUX OUVRÉS

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Madame Camélia Pais Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	**Commande : (1847448)** 2021-02-10 21 h 26 **Transmission :** 2021-02-10 21 h 26	3469486 - Addenda 1 - report de date et ajout de visites (devis) 2021-03-05 10 h 08 - Courriel 3469487 - Addenda 1 - report de date et ajout de visites (bordereau) 2021-03-05 10 h 08 - Téléchargement 3477148 - Addenda 2 - report de date et ajout de visites 2021-03-15 17 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Métal Laurentide 75 rue de Lisbone Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A0M9 http://www.metal-laurentide.com NEQ : 1141768532	Monsieur Guy Weiland Téléphone : 418 688-4515 Télécopieur :	**Commande : (1847119)** 2021-02-10 13 h 32 **Transmission :** 2021-02-10 13 h 32	3469486 - Addenda 1 - report de date et ajout de visites (devis) 2021-03-05 10 h 08 - Courriel 3469487 - Addenda 1 - report de date et ajout de visites (bordereau) 2021-03-05 10 h 08 - Téléchargement 3477148 - Addenda 2 - report de date et ajout de visites 2021-03-15 17 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Summa Métal Architectural & Structural Inc. 3140, Boul. des Entreprises Terrebonne, QC, J6X 4J8 http://www.summametal.com NEQ : 1170620653	Monsieur NESTOR STELLA Téléphone : 514 546-7742 Télécopieur :	**Commande : (1847690)** 2021-02-11 9 h 39 **Transmission :** 2021-02-11 9 h 39	3469486 - Addenda 1 - report de date et ajout de visites (devis) 2021-03-05 10 h 08 - Courriel 3469487 - Addenda 1 - report de date et ajout de visites (bordereau) 2021-03-05 10 h 08 - Téléchargement 3477148 - Addenda 2 - report de date et ajout de visites 2021-03-15 17 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1219057006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes incluses (contrat : 1 461 102,30 $ + contingences : 219 165,35 $) - Appel d'offres public IMM-15686 - (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1219057006 - Travaux de construction du lot L0502 Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-13

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.022

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1219057006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes incluses (contrat : 1 461 102,30 $ + contingences : 219 165,35 $) - Appel d'offres public IMM-15686 - (1 soumissionnaire).

Rapport_CEC_SMCE219057006.pdf

Dossier # :1219057006

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE219057006

Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes incluses (contrat : 1 461 102,30 $ + contingences : 219 165,35$) - Appel d'offres public IMM-15686 - (1 soumissionnaire)

"Original signé"	***"Original signé"***
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE219057006

Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes incluses (contrat : 1 461 102,30 $ + contingences : 219 165,35 $) - Appel d'offres public IMM-15686 - (1 soumissionnaire)

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que le projet vise à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes qui y travaillent, de poursuivre son utilisation tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillance technique. En ce qui concerne cet appel d'offres, il a été d'une durée de 42 jours et a permis de recevoir une seule soumission, qui s'est avérée conforme. Il est à noter que, parmi les 2 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, un seul a un un impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 38,00% défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, il a également été expliqué que la portée des travaux a été ajustée entre le premier et le deuxième appel d'offres afin de réduire les coûts et de simplifier sa réalisation. Il est précisé que le prix unitaire dans l'estimé de contrôle était basé sur des prix historiques qui ne prennent pas en compte la volatilité des prix des matériaux nécessaires à la réalisation de ce contrat. Il est mentionné que le soumissionnaire unique a également été rencontré afin de valider sa compréhension des travaux et obtenir un prix moindre, cette dernière démarche s'avérant sans succès. Le Service souligne par ailleurs la bonne compréhension des travaux par l'adjudicataire. La Commission salue la gestion serrée du projet de mise au norme de l'hôtel de ville et apprécie grandement la présentation intégrée de la cinquantaine de lots liés à ce projet. Elle invite par ailleurs les autres services de la Ville à présenter les contrats associés à un même projet selon une formule similaire, notamment le Service des technologies de l'information qui y gagnerait beaucoup. Finalement, la Commission se dit satisfaite des explications reçues.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE219057006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.023

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217231025

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée , entre la rue Fleury et le boulevard Gouin. Dépense totale de 8 402 350,55 $ (contrat: 6 586 888,76 $ + contingences: 688 232,54 $ + incidences: 1 127 229,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 428410 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :
1. d'accorder à Duroking Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie, dans le boulevard Grande-Allée, de la rue Fleury au boulevard Gouin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 586 888,76 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 428410;

2. d'autoriser une dépense de 688 232,54 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 1 127 229,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

5. de procéder à l'évaluation du rendement de Duroking Construction.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-19 17:25

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231025**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée , entre la rue Fleury et le boulevard Gouin. Dépense totale de 8 402 350,55 $ (contrat: 6 586 888,76 $ + contingences: 688 232,54 $ + incidences: 1 127 229,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 428410 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'eau et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.
Les travaux du présent dossier s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens sur l'île de Montréal.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale, la conduite d'égout unitaire en grès installée en 1929 ainsi que la conduite d'eau secondaire en fonte grise installée en 1929 du boulevard Grande -Allée, côté est et côté ouest, entre la rue Fleury et le boulevard Henri-Bourassa, ont été identifiées par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. De même, la DRE a révélé l'urgence d'intervenir sur les conduites d'eau secondaires en fonte grise de 200 mm de diamètre, installée en 1953, dans la rue Prieur, entre le boulevard Grande-Allée et la rue Clark par la technique de réhabilitation. Dans le même sens, la DRE a révélé la nécessité d'agir sur les conduites d'égout dans la rue Prieur entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark ainsi que sur les conduites d'égout dans le boulevard Grande-Allée entre le boulevard Henri-Bourassa et le boulevard Gouin par la technique de réhabilitation. Les conduites d'égout dans la rue Prieur sont en béton armé de diamètre 450 mm et installées en 1951. Quant aux conduites d'égout dans le boulevard Grande-Allée, elles sont en grès de diamètre variant entre 375 mm et 450 mm et installées en 1929.

Le plan de localisation de ces travaux se retrouve en pièce jointe.

Également, dû à la présence de travaux majeurs de reconstruction d'infrastructures souterraines dans le boulevard Grande-Allée, La Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit sa mission de planifier les activités de reconstruction sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier local témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

En outre, dû à la présence de travaux majeurs de reconstruction d'infrastructures souterraines, l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville profite de l'occasion pour demander des ajustements au terre plein central pour le rendre sécuritaire et confortable aux automobilistes pendant les manoeuvres de virage ainsi que des ajustements aux entrées charretières.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Le présent dossier a été initié par la DRE pour des travaux de reconstruction d'égout et de conduite d'eau auxquels sont intégrés des travaux de reconstruction de chaussée, de trottoirs, de réhabilitation de conduites d'eau secondaires et de réhabilitation de conduites d'égout. Par le fait même les limites du projet s'étendent de la rue Fleury au boulevard Gouin dans le boulevard Grande-Allée ainsi que du boulevard Grande-Allée à la rue Clark dans la rue Prieur.

Là où requis, des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sont intégrés (directive S-DRE-SE-D-2020-001) et s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes.

La Direction des réseaux d'eau, ainsi que la Direction de la mobilité du SUM ont mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. 1218126001
CM20 0929 - 21 septembre 2020 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la rue Millen, de la rue Émile-Journault à la rue Legendre - Dépense totale de 668 269,32 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460513 (1207231067)

CM20 0924 - 21 septembre 2020 - Accorder un contrat à Les Pavages Céka inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (ESP) dans la 3e Avenue, de la rue Holt au boulevard Rosemont - Dépense totale de 657 127,74 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460512 (1207231066)

DESCRIPTION

Les travaux auront lieu dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Les travaux de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée , entre la rue Fleury

et le boulevard Gouin consistent en:
- la reconstruction de ± 1 025 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 450 mm et 900 mm;
- la reconstruction de ± 1 075 mètres de conduites d'eau secondaires de diamètre variant entre 200 mm et 300 mm;
- la reconstruction de la chaussée (± 6 900 m^2);
- la reconstruction complète des trottoirs (± 2 100 m^2);
- la réhabilitation de ± 280 mètres de conduite d'égout de diamètre variant entre 375 mm et 450 mm.

Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée et ce, conformément au règlement 20-030.

Dans la rue Prieur, du boulevard Grande-Allée à la rue Clark, des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires et de réhabilitation de conduites d'égout auront lieu. Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires s'étendent sur une longueur de ± 220 mètres de conduites à réhabiliter ayant un diamètre de 200 mm. Quant à la réhabilitation de conduites d'égout, les travaux s'étendent sur une longueur de ± 80 mètres de conduites à réhabiliter ayant un diamètre de 450 mm.

Les plans des travaux de surface se trouvent en pièce jointe.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 688 232,54 $, taxes incluses, soit 10,45% du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de mobilier urbain, de plantation, de chloration ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. En plus, des dépenses d'achat de mobilier urbain et de plantation, à la demande de l'arrondissement.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Pour l'ensemble du contrat, les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 3.1.10.1 du Cahier des clauses administratives spéciales (CCAS) du cahier des charges. Ces pénalités remplacent celles décrites à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,05 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard.

En plus, des pénalités complémentaires, à celles mentionnées à l'article 3.1.10.1 du CCAS qui visent le respect du délai contractuel, peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires dans la rue Prieur. En effet, l'article 3..1.10.2 du CCAS du cahier des charges prévoit quatre (4) différentes pénalités:
1) 2 500,00 $ par jour pour le non-respect du délai maximal des travaux;
2) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de transmission à chaque

mercredi de l'échéancier global et de la planification hebdomadaire;
3) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de quarante-huit (48) heures pour le nettoyage de la rue Prieur;
4) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de la correction des déficiences.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

Sur les seize (16) preneurs du cahier des charges, dont la liste complète est présentée en pièce jointe, quatre (4) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 25 %.

Parmi les douze (12) firmes n'ayant pas déposé de soumission:

- une (1) firme est connue comme sous-traitant;
- onze (11) firmes n'ont pas signifié de raison de désistement.

L'estimation de soumission a été préparée durant la période de soumission par la division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que tous les documents de l'appel d'offres..

L'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) a procédé à l'analyse de quatre (4) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 26.2 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission.

Selon l'analyse préparée la ÉÉC, la majeure partie de l'écart soit 21.8 % se trouve dans les articles:

- Assurances, garanties et frais généraux de chantier;
- Maintien de la mobilité et de la sécurité routière;
- Conduite d'eau proposée 200 mm en fonte ductile classe 350 (tranchée commune);
- Conduite d'égout proposée en TBA classe iv (tranchée commune) 450 mm;
- Conduite d'égout proposée en TBA classe iv (tranchée commune) 675 mm ;
- Branchement d'égout sur conduite proposée;
- Préparation des sols d'infrastructure;
- Fondation inférieure MR-1 ou MR-2.

L'écart résiduel (4.4%) est distribué sur les autres articles.

En général, les prix soumissionnés par les différents soumissionnaires démontrent une concurrence agressive.

Étant donné que l’écart est favorable à la Ville, la DGPEC appuie la recommandation d’octroyer le contrat.

La DRE et le SUM ont examiné le dossier. Ils sont en accord avec les recommandations de la DGPÉC au sujet de cet appel d'offres.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC). En effet, le contrat est supérieur à 2 M$ et il existe un écart de plus de 20 % entre la plus basse soumission conforme et l'estimation.

La Ville procédera à l’évaluation de rendement de l'adjudicataire Duroking Construction dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 8 402 350,55 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Duroking Construction pour un montant de 6 586 888,76 $ taxes incluses;
- plus des contingences 688 232,54 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 1 127 229,25 $ taxes incluses.

Cette dépense totale de 8 402 350,55 $ taxes incluses, représente un coût net de 7 682 195,08 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale et sera répartie comme suit :

- Un coût net de 5 074 982,46 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera assumée au PTI de la DRE du Service de l'eau par la ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 20-002. Le montant total est à la charge des contribuables de la Ville.
- Un coût net de 323 727,67 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé qui sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement # 20-030.
- Un coût net de 2 283 484,95 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera assumée au PTI de la Direction de la mobilité du SUM, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 19-012 Travaux aménagement rues sur réseau local.

Cette dépense sera réalisée en 2021 et en 2022.

Le budget net requis assumé par les différents PTI pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2020-2022 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	**2021** (en milliers $)	**2022** (en milliers $)	**Ultérieur** (en milliers $)	**Total** (en milliers $)
18100 - Renouvellement des actifs des réseaux secondaire d'aqueduc et d'égout	3 197 $	1 878 $		5 075 $

55863 - Programme d'aménagement des rues locales	1 183 $	1 100 $		2 283 $
Total	4 380 $	2 978 $		7 358 $

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 30 juin 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document *« Principes de gestion de la mobilité »* .

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 mai 2021
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : juin 2021
Fin des travaux : novembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samira GALMAI H)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 13 avril 2021
Isabelle BESSETTE, 13 avril 2021
Jean CARRIER, 8 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yacine FAKHFAKH
Ingénieur

Tél : 514-872-0451
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-08

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Chef de division
Tél : 514-872-6444
Approuvé le : 2021-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL
Directrice
Tél : -
Approuvé le : 2021-04-19

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION - EBAUCHE

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 428410 — 1217231025

Titre de l'appel d'offres : Travaux de conduites d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée, entre la rue Fleury et le boulevard Gouin.

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 1 / 3 / 2021 — 1 / 4 / 2021

Ouverture faite le : 1 / 4 / 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 30

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda			Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
23	3	2021	Ajout des modificatifs MODI-1A-2 du DTNI-1A et MODI-3A-1 du DTNI-3A, ajustement de quantités au bordereau de soumission en lien avec ces modificatifs, et correction de texte dans les devis techniques spéciaux.	67 597,00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 16 — Nbre de soumissions reçues : 4 — % de réponses : 25

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 30 / 6 / 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) Total
9200-2088 QUEBEC INC. / DUROKING CONSTRUCTION	6 586 888,76
COJALAC INC.	7 499 777,77
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	8 042 694,70
PRONEX EXCAVATION INC.	8 882 701,43
Estimation — **Interne**	8 927 186,67

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-26,2%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **13,9%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON** ☐

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : 9200-2088 QUEBEC INC. / DUROKING CONSTRUCTION

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 6 586 888,76

Montant des contingences ($) : 688 232,54

Montant des incidences ($) : 1 127 229,25

Date prévue de début des travaux : 21 / 6 / 2021 — Date prévue de fin des travaux : 19 / 11 / 2022

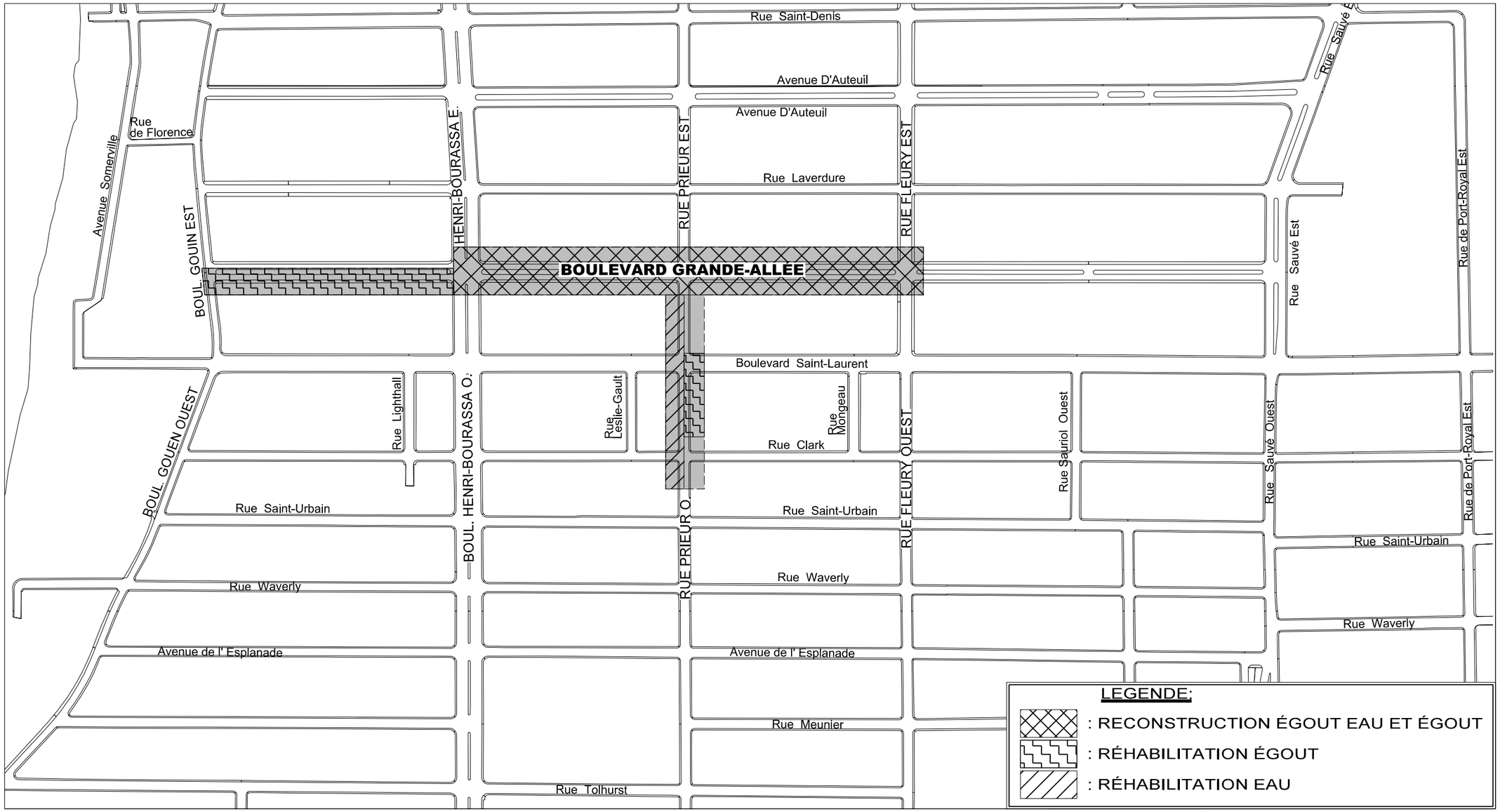

Cartouche révisé le : 2021 / 03 / 25

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

PROJET: BOULEVARD GRANDE-ALLÉE
De la rue Fleury au boulevard Gouin

NATURE DES TRAVAUX: **TRAVAUX DE CONDUITES D'ÉGOUT, DE CONDUITES D'EAU SECONDAIRE ET DE VOIRIE**

TITRE DU PLAN: **PLAN DE LOCALISATION DES TRAVAUX**

SOUMISSION : 428410

ARRONDISSEMENTS : AHUNTSIC - CARTIERVILLE

ÉLABORÉ PAR : Constantin Ngarukiyinka, ag. tech.

PRÉPARÉ PAR : Yacine Fakhfakh, ing.

PLAN: 428410-PL-EA-01-GDD

DATE : 2021-04-08

ÉCHELLE : Aucune

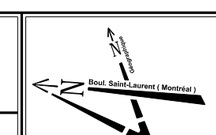

428410-PL-01-GDD.dgn 2021-04-08 14:17:47 “CHEMIN=K:\90_Soumission\400000\428410_Grande Allée\e_CONCEPTION\d_EGOUT-AQUEDUC\h_Plan-Croquis\Plan de locatisation-GDD\”

Légende Éléments existants

Eau :
- Conduite d'eau
- Bouche à clé de vanne
- Boîte de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de glacieur
- Regard d'eau
- Vanne entrée d'eau
- Poteau d'incendie

Égout :
- Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilites publiques :
- UP Bell
- UP Gaz
- UP Hydro-Québec
- UP CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban

Aménagement :
- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée de garage
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Voie ferrée
- Haut et bas de talus
- Muret
- Boisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Légende Éléments ajoutés
- Nouveau puisard de rue
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Structure à enlever
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-fontaine
- Bouche à clé
- Bouche à clé de gaz
- Regard chambre de la CSEM
- Chambre d'aqueduc
- Regard chambre d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- Manchon
- Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
- Chambre de transformateur
- Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
- Sondage / forage
- F.C. Fin de courbe
- Symboles grossis pour plus de clarté.

Légende Estimage
- Base à remplacer
- Base à construire
- Base existante
- Base à briser ou à enlever

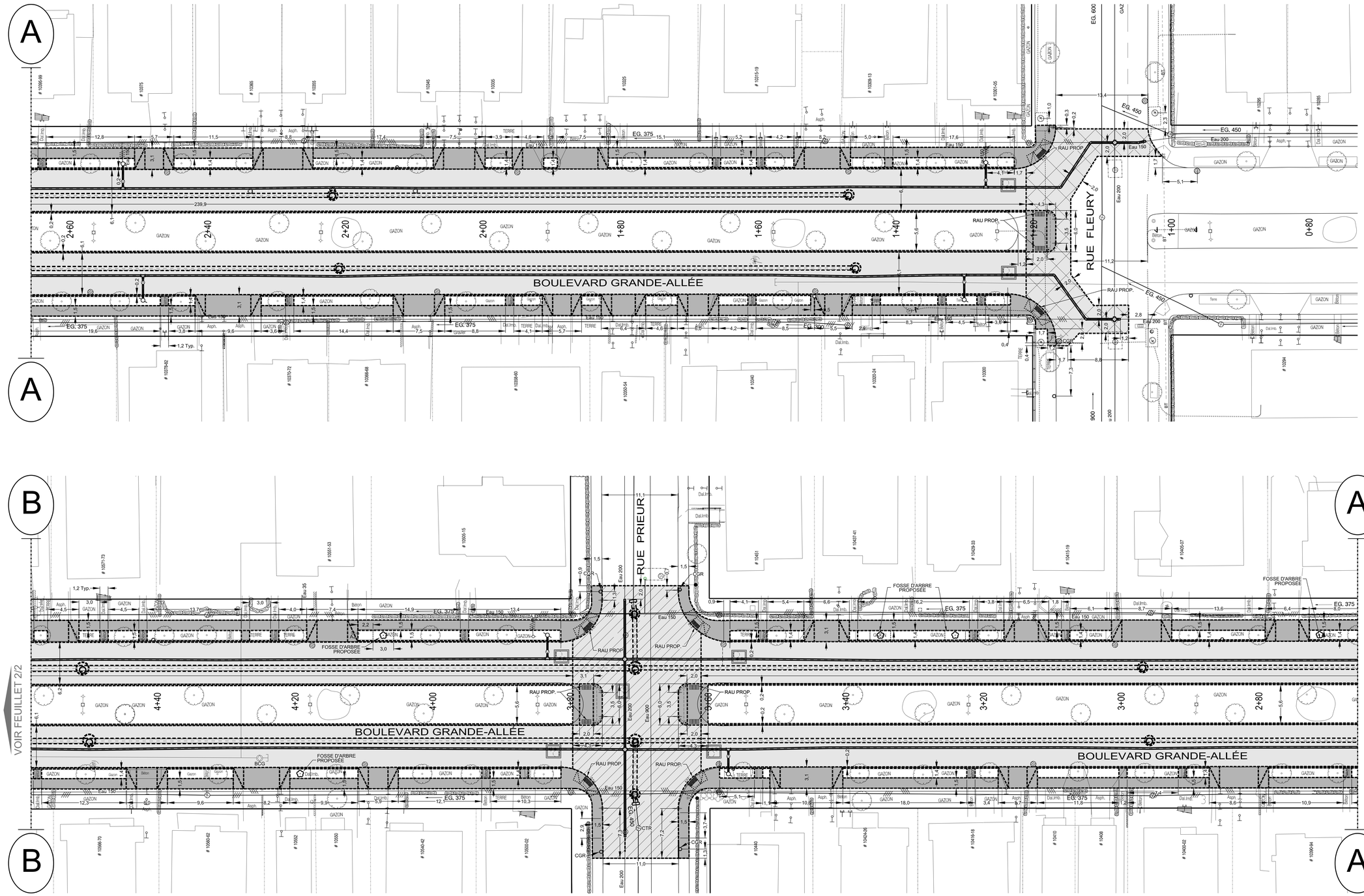

Technique (s) :

TECHNIQUE DE CHAUSSÉE BOULEVARD GRANDE-ALLÉE
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURES;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 MM D'ÉPAISSEUR*;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 3B, 2, PG 64H-28 DE 60 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉDE TYPE EC-10, 3B, 2, PG 64H-28 DE 40 MM D'ÉPAISSEUR ;

**LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DEVRONT ÊTRE MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 250 MM.*

TECHNIQUE DE CHAUSSÉE - INTERSECTION GRANDE ALLÉE / RUE PRIEUR EST
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURES;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 MM D'ÉPAISSEUR*;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28 DE 60 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28, DE 60 MM D'ÉPAISSEUR;

**LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DEVRONT ÊTRE MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 250 MM.*

RÉFECTION DE COUPE - BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST ET RUE FLEURY EST
- PIERRE CONCASSÉE** DE TYPE MG 20 DE 300 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T, JNR3,2 s≈0,15 KPA-1, DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE INTERMÉDIAIRE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T, JNR_s0,15 KPA`, DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T, JNR_s=0,15 KPA`, DE 70 MM D'ÉPAISSEUR.

*** LA PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 S'APPUIERA SUR LA PIERRE DE TYPE VM-2 UTILISÉE COMME MATÉRIAU DE REMBLAYAGE DE TRANCHÉE.*

LES TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T, JNR_s=0,15 KPA`, DEVRAIENT ÊTRE RÉALISÉS AVANT LE 30 SEPTEMBRE. SI CES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS APRÈS CETTE DATE, IL EST RECOMMANDÉ DE PLANIFIER LEUR REPORT AFIN DE S'ASSURER DE LES RÉALISER DANS DES CONDITIONS CLIMATIQUES FAVORABLES (TEMPÉRATURE AMBIANTE ≥15°C).

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXKMXXX

RUE / RUE

ALTITUDE: XX,XXX m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

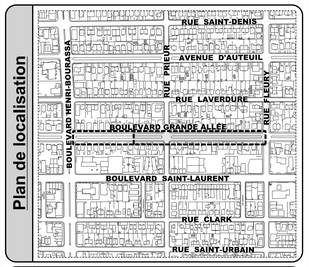

Références

Plan d'arpentage:	428410_RL_Grande-Allée_200012-scrs_R00_2020-05-27
Plan EGA:	428410-PL-EA-01-R0-20201002
Plan BC:	XXX
Plan géométrie:	428410 - PL-VO01_RB_2020-09-01

Légende

- NS — Nouvelle structure
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- AJ — Ajustement de cadre ajustable
- CTR — Cadre et tampon à remplacer
- CGR — Cadre et grille à remplacer
- BCR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
- SCR — Section de cheminée à remplacer
- SPR — Section de puisard à remplacer
- SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
- CRG — Couvercle de repère géodésique à niveler
- AR — Anneau de rehaussement en fonte
- RAU — Rampe d'accès universel
- BCG — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
- CONT. — À contourner
- PR — Puisard à remplacer

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2021 / 02 / 15	Émis pour appel d'offres	A. S.

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Élaboré par:
G. Sevastianenko, dess. — 2021 / 02 / 12
A. Rahem; K. Choudar, ag. tech. — 2021 / 02 / 12
- — AAAA / MM / JJ

Préparé par:
Alfonso Suarez, ing. PMP

Sceau de l'ingénieur(e):
2021-02-19
Original signé le:

Projet: **BOULEVARD GRANDE-ALLÉE**
De la rue Fleury au boulevard Henri-Bourassa

Arrondissement(s): **Ahuntsic - Cartierville (24)**

Nature des travaux:
Travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau secondaires et de voirie

Titre du plan:
Reconstruction de chaussée, des trottoirs et des bordures
Ch. 1+15 @ 6+10

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 200 (0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
428410	PL-VO-01	1/2	000	--

Légende Éléments existants

Eau :
- Conduite d'eau
- Bouche à clé de vanne
- Boîte de vanne
- Vanne de poteau d'incendie
- Vanne de glacieur
- Regard d'eau
- Vanne entrée d'eau
- Poteau d'incendie

Égout :
- Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilites publiques :
- UP Bell
- UP Gaz
- UP Hydro-Québec
- UP CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gazodoc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban

Aménagement :
- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée de garage
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Voie ferrée
- Haut et bas de talus
- Muret
- Boisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Légende Éléments ajoutés

- Nouveau puisard de rue
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Structure à enlever
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-fontaine
- Bouche à clé
- Bouche à clé de gaz
- Regard chambre de la CSEM
- Chambre d'aqueduc
- Regard chambre d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- Manchon
- Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
- Chambre de transformateur
- Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
- Sondage / forage
- F.C. Fin de courbe
- Symboles grossis pour plus de clarté.

Légende Échéanciers

- Base à remplacer
- Base à construire
- Base existante
- Base à briser ou à enlever

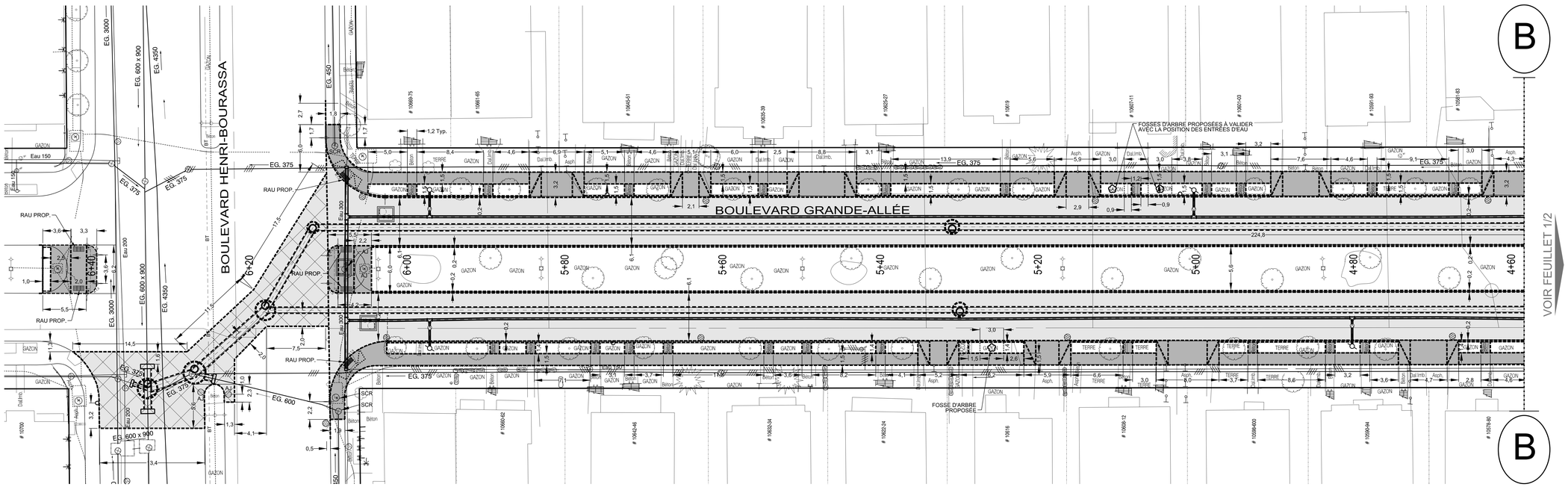

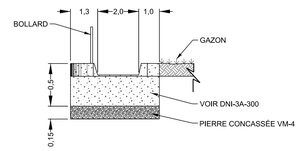

COUPE A-A
ÉCHELLE= Aucune

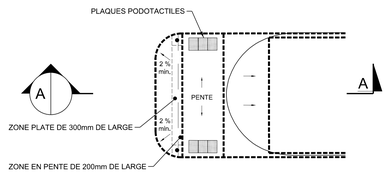

DÉTAIL TYP. - REFUGE PIÉTON
ÉCHELLE= Aucune

Technique (s) :

TECHNIQUE DE CHAUSSÉE BOULEVARD GRANDE-ALLÉE
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURES;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 MM D'ÉPAISSEUR*;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 3B, 2, PG 64H-28 DE 60 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M`;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉDE TYPE EC-10, 3B, 2, PG 64H-28 DE 40 MM D'ÉPAISSEUR ;

**LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DEVRONT ÊTRE MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 250 MM.*

RÉFECTION DE COUPE - BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST ET RUE FLEURY EST
- PIERRE CONCASSÉE** DE TYPE MG 20 DE 300 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T, JNR3,2 s=0,15 KPA-1, DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE INTERMÉDIAIRE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T, JNR_ s0,15 KPA`, DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T, JNR_s=0,15 KPA`, DE 70 MM D'ÉPAISSEUR.

*** LA PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 S'APPUIERA SUR LA PIERRE DE TYPE VM-2 UTILISÉE COMME MATÉRIAU DE REMBLAYAGE DE TRANCHÉE.*

LES TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T, JNR_s=0,15 KPA`, DEVRAIENT ÊTRE RÉALISÉS AVANT LE 30 SEPTEMBRE. SI CES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS APRÈS CETTE DATE, IL EST RECOMMANDÉ DE PLANIFIER LEUR REPORT AFIN DE S'ASSURER DE LES RÉALISER DANS DES CONDITIONS CLIMATIQUES FAVORABLES (TEMPÉRATURE AMBIANTE ≥15°C).

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXKMXXX

RUE / RUE

ALTITUDE: XX,XXX m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

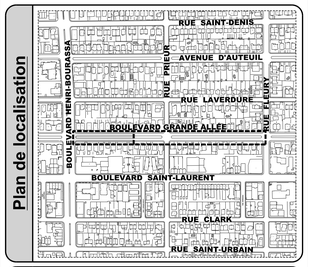

Références

Plan d'arpentage:	428410_RL_Grande-Allée_200012-scrs_R00_2020-05-27
Plan EGA:	428410-PL-EA-01-R0-20201002
Plan BC:	XXX
Plan géométrie:	428410 - PL-VO01_RB_2020-09-01

Légende

- NS — Nouvelle structure
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- AJ — Ajustement de cadre ajustable
- CTR — Cadre et tampon à remplacer
- CGR — Cadre et grille à remplacer
- BCR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
- SCR — Section de cheminée à remplacer
- SPR — Section de puisard à remplacer
- SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
- CRG — Couvercle de repère géodésique à niveler
- AR — Anneau de rehaussement en fonte
- RAU — Rampe d'accès universel
- BCG — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
- CONT. — À contourner
- PR — Puisard à remplacer

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
000	2021 / 02 / 15	Émis pour commentaires (50%)	A. S.

Intervenants

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Élaboré par:

G. Sevastianenko, dess.	2021 / 02 / 12	Voirie
A. Rahem; S. Bekou, ag. tech.	2021 / 02 / 12	
-	AAAA / MM / JJ	

Préparé par:
Alfonso Suarez, ing. PMP

Sceau de l'ingénieur(e):
Ordre des ingénieurs du Québec
Alfonso Suarez
Génie Civil
Membre
5011808
2021-02-19

Original signé le:

Projet: **BOULEVARD GRANDE-ALLÉE**
De la rue Fleury au boulevard Henri-Bourassa

Arrondissement(s): **Ahuntsic - Cartierville (24)**

Nature des travaux:
Travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau secondaires et de voirie

Titre du plan:
Reconstruction de chaussée, des trottoirs et des bordures
Ch. 1+15 @ 6+10

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle:
1 : 200
0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
428410	PL-VO-01	2/2	000	--

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre: Travaux de conduites d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée, entre la rue Fleury et le boulevard Gouin

Entrepreneur: Duroking Construction

Soumission: 428 410 — GDD: 121 - 7231 - 025 — Responsable: Yacine FAKHFAKH — Date: 2020-11-18

Projet #01: 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DRE — Corpo

#01-01 Sous-projet	20 - 18 100 - 208 — n° Simon 184 914			Montants	
	Construction d'aqueduc secondaire		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		1 254 805,19 $	1 442 712,27 $	1 317 388,60 $
	Travaux contingents	10 %	125 480,52 $	144 271,23 $	131 738,86 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		1 380 285,71 $	1 586 983,49 $	1 449 127,46 $
	Sous-total complet du sous-projet		1 380 285,71 $	1 586 983,49 $	1 449 127,46 $
#01-02 Sous-projet	21 - 18 100 - 506 — n° Simon 186 027			Montants	
	Construction de conduites d'eau secondaires - Partie Privée		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		256 957,31 $	295 436,67 $	269 773,06 $
	Travaux contingents	20 %	51 391,46 $	59 087,33 $	53 954,61 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		308 348,77 $	354 524,00 $	323 727,67 $
	Sous-total complet du sous-projet		308 348,77 $	354 524,00 $	323 727,67 $
#01-03 Sous-projet	20 - 18 100 - 210 — n° Simon 184 916			Montants	
	Construction d'égout secondaire		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		1 921 390,08 $	2 209 118,24 $	2 017 219,41 $
	Travaux contingents	10 %	192 139,01 $	220 911,82 $	201 721,94 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		2 113 529,09 $	2 430 030,07 $	2 218 941,35 $
	Sous-total complet du sous-projet		2 113 529,09 $	2 430 030,07 $	2 218 941,35 $
#01-04 Sous-projet	20 - 18 100 - 250 — n° Simon 185 411			Montants	
	Réhabilitation d'aqueduc secondaire		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		358 754,92 $	412 478,47 $	376 647,82 $
	Travaux contingents	10 %	35 875,49 $	41 247,85 $	37 664,78 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		394 630,41 $	453 726,32 $	414 312,60 $
	Sous-total complet du sous-projet		394 630,41 $	453 726,32 $	414 312,60 $
#01-05 Sous-projet	20 - 18 100 - 252 — n° Simon 185 413			Montants	
	Réhabilitation d'égout secondaire		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		174 813,49 $	200 991,81 $	183 532,31 $
	Travaux contingents	10 %	17 481,35 $	20 099,18 $	18 353,23 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		192 294,84 $	221 090,99 $	201 885,54 $
	Sous-total complet du sous-projet		192 294,84 $	221 090,99 $	201 885,54 $
#01-06 Sous-projet	20 - 18 100 - 209 — n° Simon 184 915			Montants	
	Incidences - Conduites d'eau		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes	taxation			
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatif par firme (tax	Normal	40 000,00 $	45 990,00 $	41 995,00 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	150 000,00 $	172 462,50 $	157 481,25 $
Tech	Utilités publiques	Normal	35 000,00 $	40 241,25 $	36 745,63 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisati	Non	10 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $
Tech	Chloration (cols bleus, non taxable)	Non	18 000,00 $	18 000,00 $	18 000,00 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	15 000,00 $	15 000,00 $	15 000,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		268 000,00 $	301 693,75 $	279 221,88 $
	Sous-total complet du sous-projet		268 000,00 $	301 693,75 $	279 221,88 $
#01-07 Sous-projet	20 - 18 100 - 211 — n° Simon 184 917			Montants	
	Incidences - Conduites d'égout		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes	taxation			
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatif par firme (tax	Normal	58 000,00 $	66 685,50 $	60 892,75 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	168 000,00 $	193 158,00 $	176 379,00 $
Tech	Utilités publiques	Normal	53 000,00 $	60 936,75 $	55 643,38 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisati	Non	10 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	17 000,00 $	17 000,00 $	17 000,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		306 000,00 $	347 780,25 $	319 915,13 $
	Sous-total complet du sous-projet		306 000,00 $	347 780,25 $	319 915,13 $
#01-08 Sous-projet	20 - 18 100 - 251 — n° Simon 185 412			Montants	
	Incidences - Réhabilitation de conduites d'eau		avant taxe	avec taxes	net de taxes

	Dépenses incidentes	taxation			
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (tax	Normal	10 000,00 $	11 497,50 $	10 498,75 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	90 000,00 $	103 477,50 $	94 488,75 $
Tech	Utilités publiques	Normal	12 000,00 $	13 797,00 $	12 598,50 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisati	Non	2 500,00 $	2 500,00 $	2 500,00 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	4 000,00 $	4 000,00 $	4 000,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		118 500,00 $	135 272,00 $	124 086,00 $
	Sous-total complet du sous-projet		118 500,00 $	135 272,00 $	124 086,00 $

#01-09 Sous-projet: 20 - 18 100 - 255 n° Simon 185 416

Incidences - Réhabilitation de conduites d'égout

			avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes	taxation			
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (tax	Normal	10 000,00 $	11 497,50 $	10 498,75 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	45 000,00 $	51 738,75 $	47 244,38 $
Tech	Utilités publiques	Normal	5 000,00 $	5 748,75 $	5 249,38 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisati	Non	1 500,00 $	1 500,00 $	1 500,00 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	3 000,00 $	3 000,00 $	3 000,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		64 500,00 $	73 485,00 $	67 492,50 $
	Sous-total complet du sous-projet		64 500,00 $	73 485,00 $	67 492,50 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 18 100 Client payeur : Service de l'eau - DRE Corpo

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		3 966 720,99 $	4 560 737,46 $	4 164 561,20 $
Travaux contingents	10,65 %	422 367,83 $	485 617,41 $	443 433,43 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		4 389 088,82 $	5 046 354,87 $	4 607 994,62 $
Dépenses incidentes		757 000,00 $	858 231,00 $	790 715,50 $
Sous-total complet du projet investi		**5 146 088,82 $**	**5 904 585,87 $**	**5 398 710,12 $**

Projet #02 55 863 Client payeur : Direction de la mobilité - Travaux aménagement rues sur réseau local

#02-01 Sous-projet: 21 - 55 863 - 001 n° Simon 186 869

Reconstruction de la chaussée

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		917 826,44 $	1 055 270,95 $	963 603,03 $
Travaux contingents	10 %	91 782,64 $	105 527,09 $	96 360,30 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		1 009 609,08 $	1 160 798,04 $	1 059 963,34 $
Sous-total complet du sous-projet		1 009 609,08 $	1 160 798,04 $	1 059 963,34 $

#02-02 Sous-projet: 21 - 55 863 - 002 n° Simon 186 870

Construction de trottoirs et de bordures

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		844 427,36 $	970 880,36 $	886 543,17 $
Travaux contingents	10 %	84 442,74 $	97 088,04 $	88 654,32 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		928 870,10 $	1 067 968,39 $	975 197,49 $
Sous-total complet du sous-projet		928 870,10 $	1 067 968,39 $	975 197,49 $

#02-03 Sous-projet: 21 - 55 863 - 003 n° Simon 186 871

Incidences - Chaussée et trottoirs

			avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes	taxation			
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (tax	Normal	47 000,00 $	54 038,25 $	49 344,13 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	142 000,00 $	163 264,50 $	149 082,25 $
Tech	Utilités publiques	Normal	10 500,00 $	12 072,38 $	11 023,69 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisati	Non	5 000,00 $	5 000,00 $	5 000,00 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	16 000,00 $	16 000,00 $	16 000,00 $
Tech	Mobilier urbain	Normal	7 500,00 $	8 623,13 $	7 874,06 $
Tech	Plantation par cols bleus (non taxable)	Non	10 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		238 000,00 $	268 998,25 $	248 324,13 $
	Sous-total complet du sous-projet		238 000,00 $	268 998,25 $	248 324,13 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #02 55 863 Client payeur : Direction de la mobilité - Travaux aménagement rues sur réseau 0

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		1 762 253,80 $	2 026 151,31 $	1 850 146,21 $
Travaux contingents	10,00 %	176 225,38 $	202 615,13 $	185 014,62 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		1 938 479,18 $	2 228 766,44 $	2 035 160,83 $
Dépenses incidentes		238 000,00 $	268 998,25 $	248 324,13 $

Sous-total complet du projet investi	**2 176 479,18 $**	**2 497 764,69 $**	**2 283 484,95 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		5 728 974,79 $	6 586 888,76 $	6 014 707,41 $
Travaux contingents	10,45 %	598 593,21 $	688 232,54 $	628 448,05 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		6 327 568,00 $	7 275 121,30 $	6 643 155,45 $
Dépenses incidentes		995 000,00 $	1 127 229,25 $	1 039 039,63 $
Total des montants maximum autorisés		**7 322 568,00 $**	**8 402 350,55 $**	**7 682 195,08 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	5 398 710,12 $
Total	100,0%	**5 398 710,12 $**

817

Montréal

SOUMISSION 428410 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de conduites d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée, entre la rue Fleury et le boulevard Gouin
	Les travaux sont répartis en 5 phases et une phase préparatoire. **Délai** : 360 jours – 2021-2022
Grande Allée, de la rue Fleury au boulevard Henri-Bourassa	**PHASE 0 (Préparatoire) :** Installation du réseau d'eau temporaire dans le cadre du projet, sur Grande Allée entre la rue Fleury et le boulevard Henri-Bourassa. **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h. **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation par direction sur Grande Allée entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Fleury; - Seulement lorsque requis, fermer complètement une direction de Grande Allée à la fois et un seul tronçon à la fois avec maintien de la circulation locale; - Fermer complètement la rue Prieur et maintenir la piste cyclable; - Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Fleury à la hauteur de Grande Allée.
Boulevard Henri-Bourassa, de la rue Laverdure au boulevard Saint-Laurent	**PHASE 1A :** Travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans Grande Allée du côté nord de l'intersection du boulevard Henri-Bourassa. **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h (durant la période de vacances scolaires). **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la direction ouest du boulevard Henri-Bourassa entre la rue Laverdure et le boulevard Saint-Laurent, aménager un contresens du côté sud et maintenir deux voies de circulation par direction; - Fermer complètement Grande Allée entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin avec maintien de la circulation locale.
Grande Allée, du boulevard Gouin au boulevard Henri-Bourassa	**PHASE 1B :** Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans Grande Allée entre le boulevard Gouin et le boulevard Henri-Bourassa (durant la période de vacances scolaires). **Horaire de travail** : Travaux de gainage du lundi au vendredi 24h/24h (durant la période de vacances scolaires); Autres travaux du lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h (durant la période de vacances scolaires). **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la direction sud de Grande Allée entre les boulevards Gouin et Henri-Bourassa avec maintien de la circulation locale; - Fermer complètement la direction est du boulevard Gouin entre le boulevard Saint-Laurent et Grande Allée avec maintien de la circulation locale et maintien d'une voie de circulation en direction ouest; - Fermer complètement la direction ouest du boulevard Henri-Bourassa entre la rue Laverdure et le boulevard Saint-Laurent, aménager un contresens du côté sud et maintenir deux voies de circulation par direction.
Intersection boulevard Henri-Bourassa / Grande Allée	**PHASE 1C :** Travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans Grande Allée au centre de l'intersection du boulevard Henri-Bourassa. **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h (durant la période de vacances scolaires).

	Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à - Entraver partiellement les directions est et ouest du boulevard Henri-Bourassa à la hauteur de Grande Allée et maintenir deux voies de circulation par direction; - Fermer complètement les directions nord et sud de Grande Allée seulement à l'intersection avec le boulevard Henri-Bourassa.
Boulevard Henri-Bourassa, de la rue Laverdure au boulevard Saint-Laurent	**PHASE 1D :** Travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans Grande Allée du côté sud de l'intersection du boulevard Henri-Bourassa. **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h (durant la période de vacances scolaires). **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la direction est du boulevard Henri-Bourassa entre la rue Laverdure et le boulevard Saint-Laurent, aménager un contresens du côté nord et maintenir deux voies de circulation par direction; - Fermer complètement Grande Allée entre la rue Prieur et le boulevard Henri-Bourassa avec maintien de la circulation locale.
Grande Allée, du boulevard Henri-Bourassa à la rue Prieur	**PHASE 2A :** Travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans Grande Allée du côté est de la chaussée entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Prieur. **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h. **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la direction nord de Grande Allée entre la rue Fleury et le boulevard Henri-Bourassa avec maintien de la circulation locale; - Entraver partiellement la direction sud de Grande Allée à la hauteur de la rue Prieur; - Fermer complètement la rue Prieur entre la rue Laverdure et Grande Allée avec maintien de la circulation locale et maintenir la piste cyclable avec déviation, au besoin.
Grande Allée, du boulevard Henri-Bourassa à la rue Prieur	**PHASE 2B :** Travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans Grande Allée du côté ouest de la chaussée entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Prieur. **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h. **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la direction sud de Grande Allée entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Fleury avec maintien de la circulation locale; - Entraver partiellement la direction nord de Grande Allée à la hauteur de la rue Prieur; - Fermer complètement la rue Prieur entre Grande Allée et le boulevard Saint-Laurent avec maintien de la circulation locale et maintenir la piste cyclable avec déviation, au besoin.
Rue Prieur, de Grande Allée à la rue Clark	**PHASE 3A :** Travaux de réhabilitation des conduites d'eau secondaires par chemisage dans la rue Prieur entre Grande Allée et la rue Clark. **Horaire de travail** : Travaux de gainage (excluant le boulevard Saint-Laurent) du lundi au vendredi 24h/24; Travaux dans le boulevard Saint-Laurent du lundi au vendredi 9 h 30 à 15 h 30, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h, ouverture de toutes les voies existantes sur Saint-Laurent en dehors des heures de travail (durant la période de vacances scolaires); Autres travaux (excluant le boulevard Saint-Laurent) du lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h. **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Prieur entre Grande Allée et la rue Saint-Urbain avec maintien de la circulation locale et maintenir la piste cyclable; - Fermer complètement la direction sud du boulevard Saint-Laurent à la hauteur de la rue Prieur, aménager un contresens du côté est et maintenir une voie de circulation par direction;

	- Fermer complètement la rue Clark entre la rue Mongeau et la rue Leslie Gault avec maintien de la circulation locale; - Fermer complètement la rue Leslie Gault entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark avec maintien de la circulation locale.
Rue Prieur, du boulevard Saint-Laurent à la rue Clark	**PHASE 3B :** Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans la rue Prieur entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark. **Horaire de travail** : Travaux de gainage (excluant le boulevard Saint-Laurent) du lundi au vendredi 24h/24; Travaux dans le boulevard Saint-Laurent du lundi au vendredi 9 h 30 à 15 h 30, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h, ouverture de toutes les voies existantes sur Saint-Laurent en dehors des heures de travail (durant la période de vacances scolaires); Autres travaux (excluant le boulevard Saint-Laurent) du lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h. **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Prieur entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark avec maintien de la circulation locale et maintenir la piste cyclable; - Entraver partiellement le boulevard Saint-Laurent à la hauteur de la rue Prieur et maintenir deux voies de circulation en direction sud (aucune entrave en direction nord).
Grande Allée, de la rue Prieur à la rue Fleury	**PHASE 4A:** Travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans Grande Allée du côté est de la chaussée entre la rue Prieur et la rue Fleury. **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h. **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la direction nord de Grande Allée entre la rue Sauvé et la rue Prieur avec maintien de la circulation locale; - Entraver partiellement la direction sud de Grande Allée à la hauteur des rues Fleury et Prieur; - Entraver partiellement la rue Prieur à la hauteur de Grande Allée, maintenir une voie de circulation et maintenir la piste cyclable avec déviation; - Fermer complètement une direction sur deux de la rue Fleury entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Berri avec maintien de la circulation locale et maintenir une voie de circulation dans l'autre direction.
Grande Allée, de la rue Prieur à la rue Fleury	**PHASE 4B :** Travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau secondaire et de voirie dans Grande Allée du côté ouest de la chaussée entre la rue Prieur et la rue Fleury. **Horaire de travail** : Lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h. **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la direction sud de Grande Allée entre la rue Prieur et la rue Sauvé avec maintien de la circulation locale; - Entraver partiellement la direction nord de Grande Allée à la hauteur des rues Fleury et Prieur; - Entraver partiellement la rue Prieur à la hauteur des travaux, maintenir une voie de circulation et maintenir la piste cyclable avec déviation; - Fermer complètement une direction sur deux de la rue Fleury entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Berri avec maintien de la circulation locale et maintenir une voie de circulation dans l'autre direction.
Grande Allée, du boulevard Henri-Bourassa à la rue Fleury	**PHASE 5 :** Travaux de pavage de la couche de surface sur Grande Allée entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Fleury. **Horaire de travail** : À l'exception des travaux sur le boulevard Henri-Bourassa, du lundi au vendredi 7 h à 19 h, samedi 8 h à 19 h et dimanche 9 h à 19 h; Lors des travaux sur le boulevard Henri-Bourassa, du lundi au vendredi 9 h 30 à 15 h 30, samedi 8 h

	à 19 h et dimanche 9 h à 19 h (durant la période de vacances scolaires). **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement Grande Allée entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Fleury un tronçon à la fois et une direction à la fois; - Fermer complètement la rue Fleury entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Laverdure avec maintien de la circulation locale; - Fermer complètement la rue Prieur entre la rue Laverdure et le boulevard Saint-Laurent avec maintien de la circulation locale et rediriger les cyclistes sur le trottoir côté sud; - Les travaux à l'intersection Grande Allée/Henri-Bourassa doivent se faire en deux phases selon les mêmes exigences que les phases 1A et 1D (maintien de deux voies de circulation par direction).
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Utilisation des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Installation des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintien de la mobilité, de l'accessibilité universelle et de la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintien/aménagement et sécurisation des passages piétonniers, cyclistes et des accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - Protection des excavations par des glissières de sécurité en béton, lorsque requis; - Installation des chemins de détour par l'Entrepreneur lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M).

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 25 mai 2018

9200-2088 QUÉBEC INC.
A/S MADAME JOCELYNE DUROCHER
370, LARRY-BALL
SAINT-JÉRÔME (QC) J5L 2P6

N° de décision : 2018-CPSM-1033206
N° de client : 3000149027

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous CONSTRUCTION DUROKING et DUROKING CONSTRUCTION, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 9200-2088 QUÉBEC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **9 octobre 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Sonia Richard
Coordonnatrice
Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

En vertu de la subdélégation de pouvoir du 22 mai 2018

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

Le 6 août 2020

9200-2088 QUÉBEC INC.
12075, RUE ARTHUR-SICARD
100
MIRABEL QC J7J 0E9

Objet : Accusé de réception - Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics) ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000149027
N° de demande :	2000033734

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
PUBLICS

Résultats de la recherche

Aucune entreprise trouvée au RENA en date du 2021-03-31 14:57:43

Critères de recherche : 1165343220 (numéro d'entreprise du Québec)

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

Le 26 juin 2020

9200-2088 QUÉBEC INC.
12075, RUE ARTHUR-SICARD
100
MIRABEL QC J7J 0E9

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000149027
N° de demande :	2000028820
N° de confirmation de paiement :	062792

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 428410

Date de publication : 2021-03-01
Date d'ouverture : 2021-04-01

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	ADS Canada Inc
2	Charex
3	Cojalac inc.
4	Demix Construction, une division de CRHCanada inc.
5	DUROKING Construction / 9200 2088Québec Inc
6	Eurovia Québec Construction
7	Eurovia Québec Grands Projets
8	Insituform Technologies Limited
9	KF Construction inc.
10	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE.
11	Les Entreprises Cogenex Inc.
12	Les Entreprises Michaudville Inc
13	Pronex Excavation Inc
14	Roxboro Excavation INC..
15	Sanexen Services Environnementaux inc..
16	Super Excavation Inc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231025

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée , entre la rue Fleury et le boulevard Gouin. Dépense totale de 8 402 350,55 $ (contrat: 6 586 888,76 $ + contingences: 688 232,54 $ + incidences: 1 127 229,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 428410 - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ GDD 1217231025 DRE VF.xlsx

SUM_GDD 1217231025.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samira GALMAI H
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Anna CHKADOVA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-280-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.023

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217231025

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Duroking Construction, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée , entre la rue Fleury et le boulevard Gouin. Dépense totale de 8 402 350,55 $ (contrat: 6 586 888,76 $ + contingences: 688 232,54 $ + incidences: 1 127 229,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 428410 - 4 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE217231025.pdf

Dossier # :1217231025

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217231025

Accorder un contrat à Duroking Construction, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée , entre la rue Fleury et le boulevard Gouin. Dépense totale de 8 402 350,55 $ (contrat: 6 586 888,76 $ + contingences: 688 232,54 $ incidences: 1 127 229,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 428410 - 4 soumissionnaires

"Original signé"	***"Original signé"***
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217231025

Accorder un contrat à Duroking Construction, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée , entre la rue Fleury et le boulevard Gouin. Dépense totale de 8 402 350,55 $ (contrat: 6 586 888,76 $ + contingences: 688 232,54 $ incidences: 1 127 229,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 428410 - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe :*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée, entre la rue Fleury et le boulevard Gouin.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que ces travaux permettront de remplacer en priorité certaines conduites d'égout, dont l'âge avancé et l'état de dégradation structurale a été constaté suite à des analyses et des inspections télévisées. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 30 jours et a permis de recevoir 4 soumissions. Il est à noter qu'un seul addenda mineur a été publié au cours de l'appel d'offres et qu'il n'a eu aucun impact sur le prix. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 26,2% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a souligné la concurrence agressive sur le marché depuis le début de l'année pour expliquer l'écart de prix observé. Il a été précisé que les soumissionnaires possèdent l'expertise ou l'expérience nécessaire pour soumissionner sur ce type de contrat. La Commission est par ailleurs rassurée de savoir que les devis prévoient des mesures pour protéger les arbres aux abords de la rue et qu'une surveillance rigoureuse du chantier permettra de s'assurer que cette disposition du contrat soit respectée.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE217231025 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.024

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217231021

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball - Dépense totale de 19 465 840,72 $ (contrat: 15 642 000,00 $, contingences: 1 963 059,66 $, incidences: 1 860 781,06 $), taxes incluses - Appel d'offres public 415410 (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 642 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 415410;

2. d'autoriser une dépense de 1 963 059,66 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 1 860 781,06 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation de rendement de Roxboro Excavation inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-19 17:22

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231021**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball - Dépense totale de 19 465 840,72 $ (contrat: 15 642 000,00 $, contingences: 1 963 059,66 $, incidences: 1 860 781,06 $), taxes incluses - Appel d'offres public 415410 (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc secondaire et d'égout unitaire sur le territoire de la ville de Montréal.
Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaires (installées en 1913 -1914-1926 et 1931) ainsi que les conduites d'eau secondaires (installées en 1913-1925 et 1931) dans la rue Durocher, entre les rues Jean-Talon et Jarry, et dans l'avenue Ball, entre l'avenue de l'Épée et la rue Durocher, ont été identifiées par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation par chemisage.

Dû à la présence de travaux majeurs de reconstruction d'infrastructures souterraines, l'arrondissement profite de l'occasion pour procéder à la reconstruction complète des trottoirs, à la construction de nouvelles saillies ainsi que l'ajout et/ou l'agrandissement de fosses d'arbres. La Direction de la mobilité (DM) financera ces travaux de surface, conséquemment au remplacement des conduites.

Le présent dossier a été initié par la DRE pour des travaux de reconstruction d'égout et de conduite d'eau, auxquels sont intégrés des travaux de reconstruction de chaussée, de trottoirs, d'éclairage, de feux de circulation et d'actifs de la Commission des services

électriques de Montréal (CSEM). Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la partie privée et ce, conformément au règlement 20-030.

La DRE ainsi que la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) ont mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb (1218126001).

DESCRIPTION

Les travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher, entre les rues Jean-Talon et Jarry, et dans l'avenue Ball, entre l'avenue de l'Épée et la rue Durocher, auront lieu sur une distance totale d'environ 1150 mètres. Sans s'y limiter, ces travaux consistent en :
- la reconstruction d'environ 1190 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 375 mm et 1200 mm;
- la reconstruction d'environ 1350 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant entre 200 mm et 300 mm;
- le remplacement de branchements d'eau en plomb dans la partie privée (± 40 unités)
- la reconstruction complète de la chaussée (± 11 300 mètres carrés);
- la reconstruction complète des trottoirs (± 5200 mètres carrés);
- la reconstruction et la mise aux normes de l'éclairage sur l'avenue Ball (4 lampadaires)
- le déplacement et la mise aux normes de feux de circulation dans l'intersection Ball/Querbes (4 feux)
- la reconstruction de puits d'accès de la CSEM (11 unités)
- la construction de nouveaux massifs en béton de 4 conduits de la CSEM (± 1100 m)

Le plan de localisation et le plan des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 963 059,66 $, taxes incluses, soit 12,55 % du coût des travaux du contrat assumé par la Ville.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de plantation de végétaux, de marquage, de signalisation, de chloration des conduites d'eau, ainsi que des dépenses de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale des sols excavés. De plus, d'autres dépenses incidentes de conception, de surveillance, des frais généraux sont prévues pour répondre aux besoins de la CSEM.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences » en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités

pour retard et sont décrites à l'article 3.1.10 du cahier des clauses administratives spéciales (CCAS) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,05 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse. Dans le présent dossier, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est -10,6% favorable à la Ville.

La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

Sur les dix-huit (18) preneurs du cahier des charges, six (6) ont soumissionné, cinq (5) sont connus comme sous-traitants, un (1) preneur a agi à titre d'estimateur et les six (6) autres preneurs n'ont pas précisé les raisons de leur désistement à soumissionner.

L'estimation de soumission de la firme GLT + Inc., mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC), est établie durant la période d'appel d'offres. Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

L'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) a procédé à l'analyse de six (6) soumissions reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 10.6 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission.

Les écarts les plus importants sont localisés dans les articles suivants :

- Assurance, garanties et frais généraux;
- Conduite d'eau proposée 200 mm (tranchée commune);
- Branchement d'égout sur conduite proposée;
- Branchement d'eau de 50 mm et moins en excavation sur conduite proposée;
- Préparation des sols d'infrastructure;
- Fondation supérieure;
- Trottoir monolithique en béton;

Le reste de l'écart est reparti sur les autres articles de la soumission. Étant donné que l'écart est favorable à la Ville, nous recommandons l'octroi du contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire recommandé Roxboro Excavation inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction dont la dépense nette est supérieure à 1 000 000 $. Le processus d'évaluation de rendement est précisé à l'article 4.4 du cahier des clauses administratives générales et la grille d'évaluation est incluse à l'article 7 du cahier des clauses administratives spéciales.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat comporte une dépense de plus de 10 M$.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 19 465 840,72 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Roxboro Excavation Inc. pour un montant de 15 642 000,00 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 1 963 059 ,66 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 1 860 781,06 $ taxes incluses.

Cette dépense de 19 465 840,72 $ taxes incluses, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 17 704 891,65 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Ce coût net est réparti comme suit :

Portion DRE

- Un coût net de 10 027 369,31 $ pour les travaux sur les conduites d'eau sauf ceux qui concernent les remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé, lequel est financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 20-002.

Ce coût est prévu au budget comme étant entièrement admissible à une subvention au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant aucune charge aux contribuables, excepté pour la portion des travaux concernant le remplacement d'entrées de service en plomb sur le domaine privé.

Le budget net requis (en milliers $) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2021-2022 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2021	2022	Ultérieur	Total
56126	4 011 K$	6 016 K$		10 027 K$

Portion des entrées de service en plomb domaine privé

- Un coût net de 203 900,43 $ relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé, sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement # 20-030.

Portion Service urbanisme et mobilité

Un coût net de 4 410 613,61 $ est financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 19-012 Travaux d'aménagement des rues sur le réseau local (CM 19 0227).

Le budget net requis (en milliers $) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible

pour le PTI 2021-2022 et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2021	2022	Ultérieur	Total
55863 - Programme d'aménagement des rues local	1 764 K$	2 647 K$		4 411 K$

Portion CSEM

Un dernier coût net de 3 060 008,29 $ est financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 20-023 conduits souterrains/enfouissement fils aériens.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire les vieilles conduites d'eau et d'égout en urgence suite à des bris, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants.
De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 28 juin 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « *Principes de gestion de la mobilité* » .

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 mai 2021
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : juin 2021
Fin des travaux : novembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Genny PAQUETTE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Isabelle POISSON, Commission des services électriques
Valérie G GAGNON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Damien LE HENANFF, 18 avril 2021
Hermine Nicole NGO TCHA, 13 avril 2021
Jean CARRIER, 9 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon GAUTHIER
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-9731
Télécop. : 514-872-2874

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-08

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Monya OSTIGUY
Chef de division
Tél : 514-872-6444
Approuvé le : 2021-04-19

Nathalie M MARTEL
Directrice
Tél : -
Approuvé le : 2021-04-19

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 415410 — No du GDD : 1217231021

Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 22 | 2 | 2021 — Ouverture originalement prévue le : 23 | 3 | 2021

Ouverture faite le : 30 | 3 | 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 35 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 2 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda			Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
12	3	2021	Au CCAS, ajout de 5 documents techniques normalisés pour les feux de circulation et modification de la tables des matières. Au bordereau de soumission, diminution de la quantité de trottoirs à reconstruire. Au devis DTSI-O, ajout d'un paragraphe à l'art. 5.4. Au devis DTSI-F, annulation de l'art. 2.1. Révision mineure des quatre plans de voirie.	-115 000.00
19	3	2021	Au devis DTSI-O, remplacement de l'annexe O1 (étude de caractérisation environnementale) et report de la date d'ouverture des soumissions.	N/A

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 18 — Nbre de soumissions reçues 6 — % de réponses 33

Nbre de soumissions rejetées 0 — % de rejets 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 28 | 6 | 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) Total
ROXBORO EXCAVATION INC.	15 642 000.00
DUROKING CONSTRUCTION / 9200 -2088 QUÉBEC INC.	16 306 460.41
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	16 474 933.49
EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.	16 497 582.24
LOISELLE INC.	17 374 000.00
COJALAC INC.	18 930 777.77
Estimation — **externe**	17 503 505.40

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-10.6%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **4.2%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : ROXBORO EXCAVATION INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 15 642 000.00

Montant des contingences ($) : 1 963 059.66

Montant des incidences ($) : 1 860 781.06

Date prévue de début des travaux : 14 | 6 | 2021 — Date prévue de fin des travaux : 30 | 11 | 2022

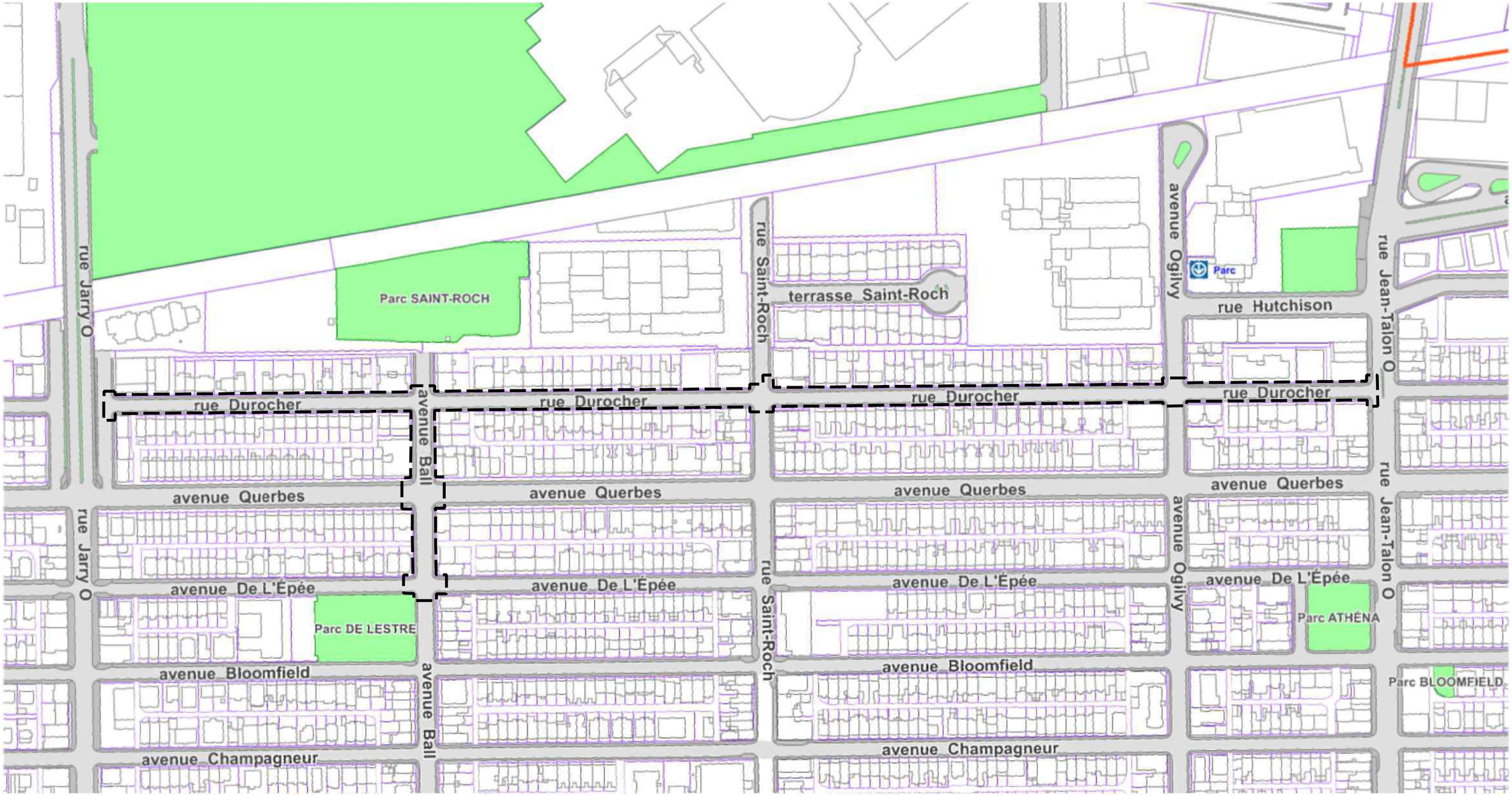

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

PROJET:	Rue Durocher, De la rue Jean-Talon à la rue Jarry et Avenue Ball, De l'avenue de l'Épée à la rue Durocher
NATURE DES TRAVAUX:	Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation
TITRE DU PLAN:	PLAN DE LOCALISATION DES TRAVAUX
APPEL D'OFFRES	415410
ARRONDISSEMENT :	VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION

PRÉPARÉ PAR :	É. LAFLAMME, AG. TECH.
DATE :	26 MARS 2021
APPROUVÉ PAR :	YVON GAUTHIER, ING.
ÉCHELLE :	AUCUNE

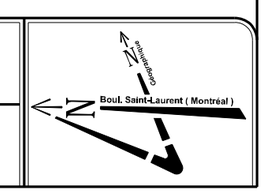

415410 -Plan localisation.dgn 2021-03-26 10:50:58 "CHEMIN=K:\90_Soumission\400000\415410_Durocher\e_CONCEPTION\d_EGOUT-AQUEDUC\h_Plan-Croquis\Localisation GDD\DGN et MapInfo\"

Légende Éléments existants

Eau : Conduite d'eau; Boîte de vanne; Boîte de vanne; Vanne de poteau d'incendie; Vanne de glicieur; Regard d'eau; Vanne entrée d'eau; Poteau d'incendie

Égout : Conduite d'égout unitaire ou sanitaire; Conduite d'égout pluvial; Regard d'égout; Puisard de trottoir; Puisard circulaire; Puisard rectangulaire

Utilites publiques : UP Bell; UP Gaz; UP Hydro-Québec; UP CSEM; Regard Bell; Cabine téléphonique; Regard de la STM; Grille voute triple; Regard électrique; Voute transformateur; Regard Hydro-Québec; Regard électrique; Vanne Énergir (Gaz Métro); Regard gazoduc; Entrée de gaz; Lampadaire simple; Feux de circulation simple; Feux de circulation double; Hauban

Aménagement : Arbre; Entrée de porte; Entrée de garage; Marche; Escalier; Bollard; Poteau; Fossé; Voie ferrée; Haut et bas de talus; Muret; Boisé; Haie; Clôture; Sondage/Forage

Légende Éléments ajoutés

Nouveau puisard de rue; Puisard de rue; Puisard dalot; Grille carrée; Puisard de trottoir; Repère géodésique; Structure à enlever; Regard chambre H.Q.; Regard chambre d'égout; Regard chambre de Bell; Borne-fontaine; Bouche à clé; Bouche à clé de gaz; Regard chambre de la CSEM; Chambre d'aqueduc; Regard chambre d'aqueduc; Manchon de parcomètre; Manchon; Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle); Chambre de transformateur; Chambre de transformateur (Hydro-Québec); Sondage / forage; F.C. Fin de courbe; Symboles grossis pour plus de clarté.

Légende Échéanciers

Base à remplacer; Base à construire; Base existante; Base à briser ou à enlever

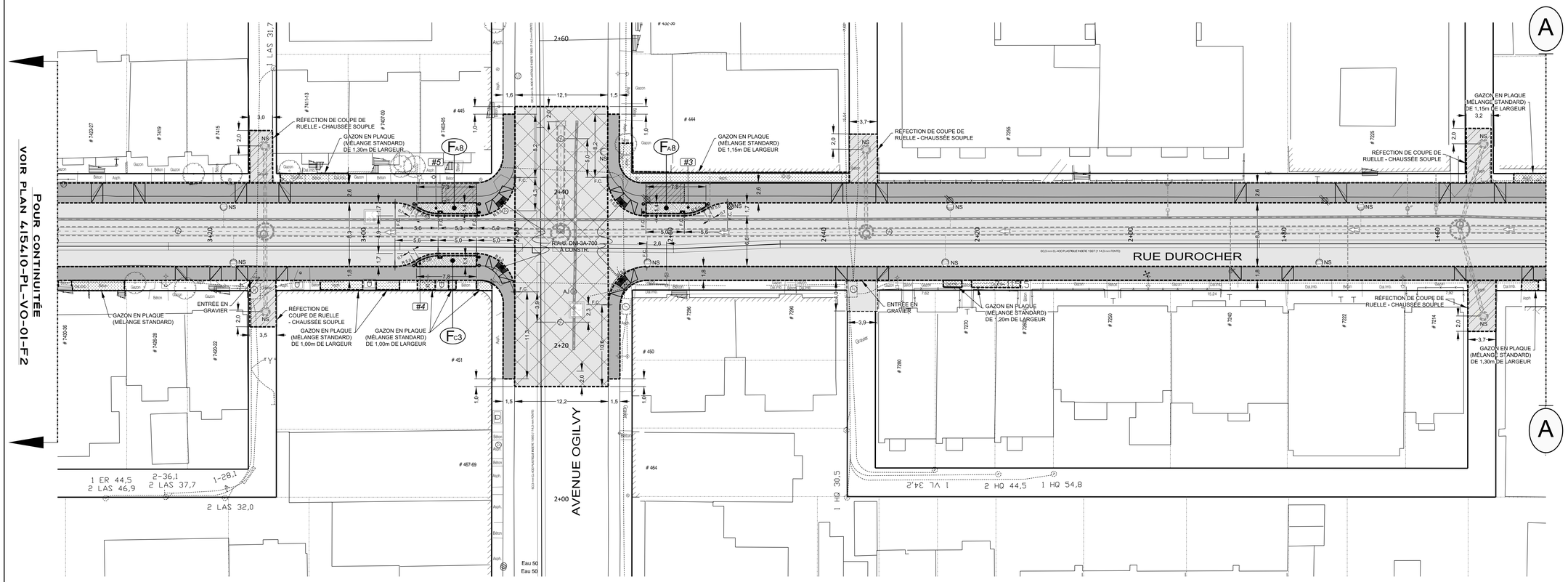

POUR CONTINUITÉ VOIR PLAN 415410-PL-VO-01-F2

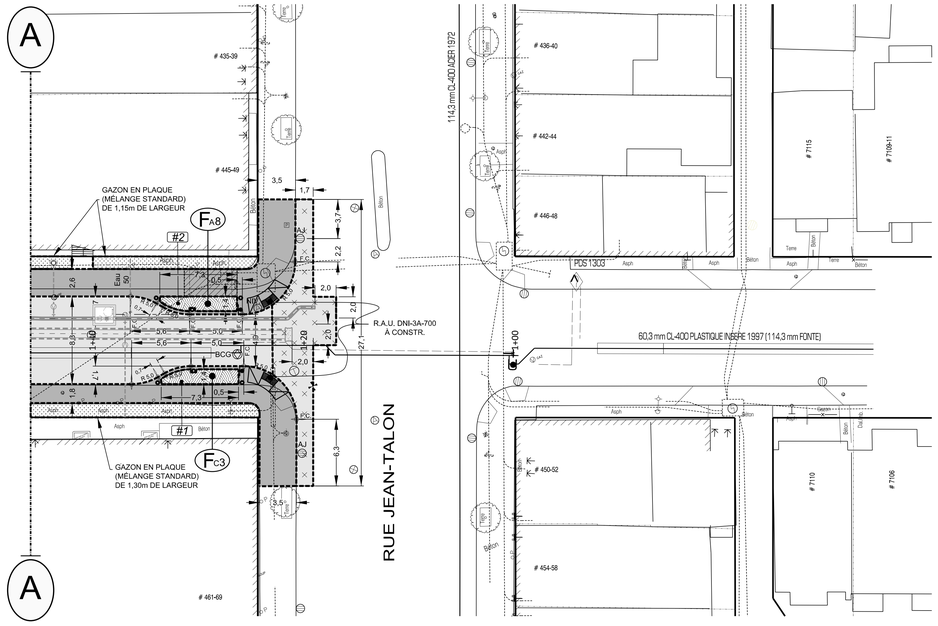

LÉGENDE DES FOSSES DE PLANTATIONS :

- F_A - FOSSE D'ARBRE AVEC " TROTTOIRS STRUCTURAL "
  - F_{A1} - EN TROTTOIR AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
  - F_{A8} - EN SAILLIE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
  - F_{A10} - DOUBLE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
- F_C - FOSSE D'ARBRE SANS " TROTTOIRS STRUCTURAL "
  - F_{C3} - EN SAILLIE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE

Technique (s) :

RECOMMANDATION DE CHAUSSÉE RUES DUROCHER ET BALL
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 MM D'ÉPAISSEUR*;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉDE TYPE ESG-14, 3B, 2, PG 64H-28 DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉDE TYPE ESG-10, 3B, 2, PG 64H-28 DE 60 MM D'ÉPAISSEUR.

* LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DEVRONT ÊTRE MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 250 MM

RECOMMANDATION CHAUSSÉE AUX INTERSECTIONS DUROCHER ET O'GILVY
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 MM D'ÉPAISSEUR*;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉDE TYPE GB-20, 2B, 2, PG 64E-28 DE 105 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE INTERMÉDIAIRE D'UN ENROBÉDE TYPE ESG-14, 2B, 2, PG 64E-28 DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉDE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T (JNR3,2 s=0,15 KPA-1) DE 60 MM D'ÉPAISSEUR;

* LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DEVRONT ÊTRE MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 250 MM

RÉFECTION DE COUPE - CHAUSSÉE MIXTE (AUTRE QUE LOCALE) INTERSECTION DUROCHER / JEAN-TALON
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 MM D'ÉPAISSEUR*;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T (JNR3,2 s=0,15 KPA-1) DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE INTERMÉDIAIRE D'UN ENROBÉDE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T (JNR3,2 s=0,15 KPA-1) DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉDE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T (JNR3,2 s=0,15 KPA-1) DE 70 MM D'ÉPAISSEUR.

* LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DEVRONT ÊTRE MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 250 MM

RÉFECTION DE COUPE DANS RUELLE
- CHAUSSÉE SOUPLE

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXKMXXX

RUE / RUE

ALTITUDE: XX,XXX m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

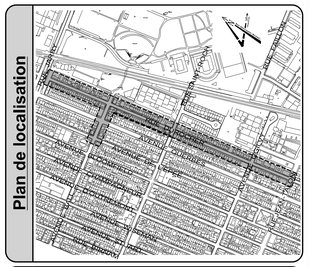

Références

Plan d'arpentage:	415410_PL_Plan profil Durocher_190013-1a-scrs_R01_20201111
Plan EGA:	415410 - Durocher&Ball - Plan 100%_2020-02-16
Plan BC:	415410-PL-BC pour CSEM
Plan géométrie:	415410 - Rues Durocher et Ball-R003

Légende

NS	Nouvelle structure
	Conduite ou structure à enlever
	Conduite ou structure à abandonner
AJ	Élément ajustable à ajuster
CTR	Cadre et tampon à remplacer
CGR	Cadre et grille à remplacer
BCR	Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
SCR	Section de cheminée à remplacer
SPR	Section de puisard à remplacer
SPA	Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
CRG	Couvercle de repère géodésique à niveler
AR	Anneau de rehaussement en fonte
RAU	Rampe d'accès universel
BCG	Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
CONT.	À contourner
PR	Puisard à remplacer

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
001	2021 / 03 / 08	Mise à jour réseau égout / aqueduc **(Addenda 1)**	Alfonso SUAREZ
000	2021 / 02 / 08	Émis pour appel d'offres	Alfonso SUAREZ

Montréal

Service des infrastructures
du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

Élaboré par:

R. CÔTÉ; A. RAHEM; K. CHOUDAR, ag. tech. (Relevé terrain)	2020 / 07 / 16
Patrick COLLAS; Gregory SEVASTIANENKO, dess.	2021 / 02 / 02
Akli RAHEM, ag. tech.	2021 / 02 / 02

Préparé par:
Alfonso SUAREZ, ing. PMP

Sceau de l'ingénieur(e): 2021-03-08

Original signé le:

Visité

Projet:

Rue Durocher
De la rue Jean-Talon à la rue Jarry

Arrondissement(s): **Villeray-Saint-Michel - Parc extension (26)**

Nature des travaux:

Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation

Titre du plan:

Travaux de trottoirs, de saillies, de fosses de plantation et de chaussée, Ch. 1+17 @ 11+06 De la Rue Jean-Talon à la rue Jarry

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 200

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
415410	PL-VO-01	F1	001	–

Légende Éléments existants

Eau : Conduite d'eau; Bouche à clé de vanne; Boîte de vanne; Vanne de poteau d'incendie; Vanne de glacieur; Regard d'eau; Vanne entrée d'eau; Poteau d'incendie

Égout : Conduite d'égout unitaire ou sanitaire; Conduite d'égout pluvial; Regard d'égout; Puisard de trottoir; Puisard circulaire; Puisard rectangulaire

Utilites publiques : UP Bell; UP Gaz; UP Hydro-Québec; UP CSEM; Regard Bell; Cabine téléphonique; Regard de la STM; Grille voute triple; Regard électrique; Voute transformateur; Regard Hydro-Québec; Regard électrique; Vanne Énergir (Gaz Métro); Regard gazoduc; Entrée de gaz; Lampadaire simple; Feux de circulation simple; Feux de circulation double; Hauban

Aménagement : Arbre; Entrée de porte; Entrée de garage; Marche; Escalier; Bollard; Poteau; Fossé; Voie ferrée; Haut et bas de talus; Muret; Boisé; Haie; Clôture; Sondage/Forage

Légende Éléments ajoutés

Nouveau puisard de rue; Puisard de rue; Puisard dalot; Grille carrée; Puisard de trottoir; Repère géodésique; Structure à enlever; Regard chambre H.Q.; Regard chambre d'égout; Regard chambre de Bell; Borne-fontaine; Bouche à clé; Bouche à clé de gaz; Regard chambre de la CSEM; Chambre d'aqueduc; Regard chambre d'aqueduc; Manchon de parcomètre; Manchon; Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle); Chambre de transformateur; Chambre de transformateur (Hydro-Québec); Sondage / forage; F.C. Fin de courbe; Symboles grossis pour plus de clarté.

Légende Échéanciers

Base à remplacer; Base à construire; Base existante; Base à briser ou à enlever

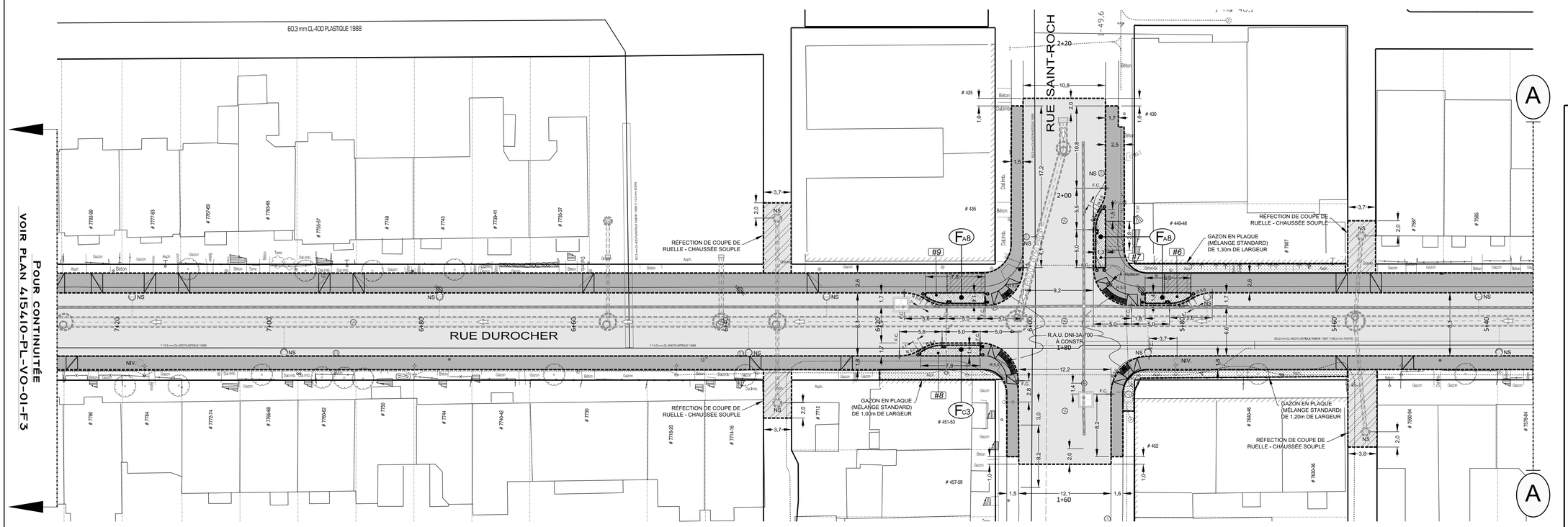

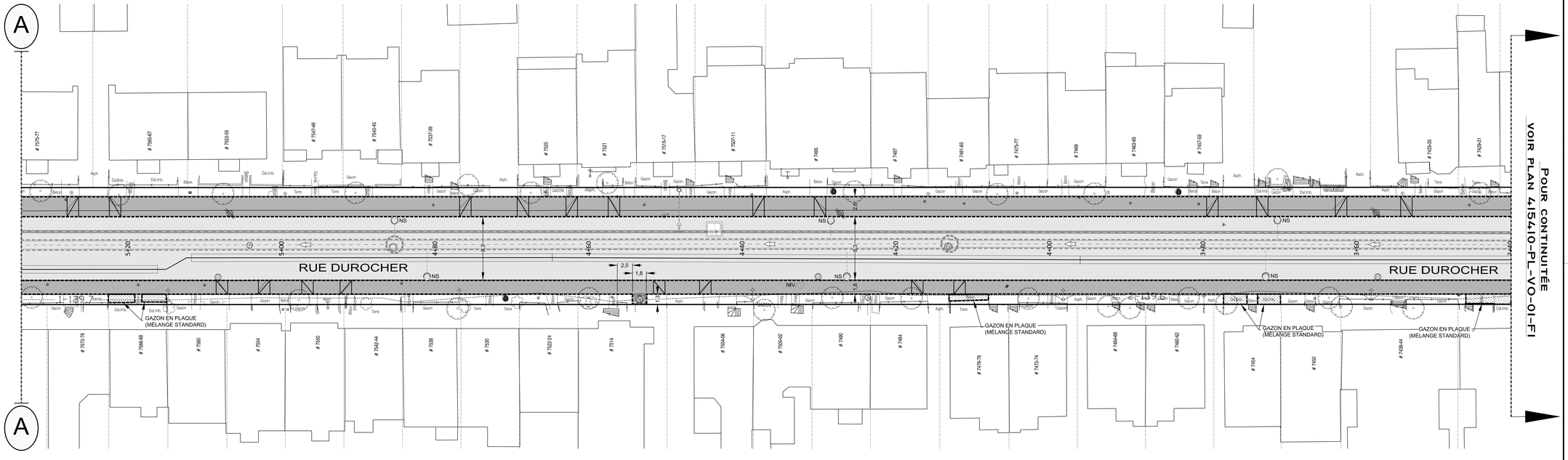

LÉGENDE DES FOSSES DE PLANTATIONS :

- F_A - FOSSE D'ARBRE AVEC " TROTTOIRS STRUCTURAL "
  - F_{A1} - EN TROTTOIR AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
  - F_{A8} - EN SAILLIE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
  - F_{A10} - DOUBLE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
- F_C - FOSSE D'ARBRE SANS " TROTTOIRS STRUCTURAL "
  - F_{C3} - EN SAILLIE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE

Technique (s) :

RECOMMANDATION DE CHAUSSÉE RUES DUROCHER ET BALL
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 MM D'ÉPAISSEUR*;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉDE TYPE ESG-14, 3B, 2, PG 64H-28 DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉDE TYPE ESG-10, 3B, 2, PG 64H-28 DE 60 MM D'ÉPAISSEUR.

* LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DEVRONT ÊTRE MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 250 MM

RÉFECTION DE COUPE DANS RUELLE
- CHAUSSÉE SOUPLE

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXKMXXX

RUE / RUE

ALTITUDE: XX,XXX m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

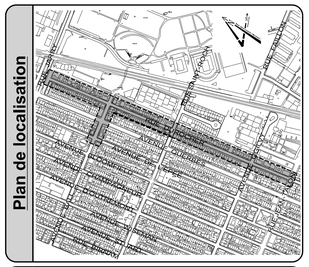

Références

Plan d'arpentage:	415410_PI_Plan profil Durocher_190013-1a-scns_R01_20201111
Plan EGA:	415410 - Durocher&Ball - Plan 100%_2020-02-16
Plan BC:	415410-PL-BC pour CSEM
Plan géométrie:	415410 - Rues Durocher et Ball-R003

Légende

- NS — Nouvelle structure
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- AJ — Élément ajustable à ajuster
- CTR — Cadre et tampon à remplacer
- CGR — Cadre et grille à remplacer
- BCR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
- SCR — Section de cheminée à remplacer
- SPR — Section de puisard à remplacer
- SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
- CRG — Couvercle de repère géodésique à niveler
- AR — Anneau de rehaussement en fonte
- RAU — Rampe d'accès universel
- BCG — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
- CONT. — À contourner
- PR — Puisard à remplacer

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
001	2021 / 03 / 08	Mise à jour réseau égout / aqueduc (Addenda 1)	Alfonso SUAREZ
000	2021 / 02 / 08	Émis pour appel d'offres	Alfonso SUAREZ

Intervenants

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Élaboré par:
R. CÔTÉ; A. RAHEM; K. CHOUDAR, ag. tech. (Relevé terrain) — 2020 / 07 / 16
Patrick COLLAS; Gregory SEVASTIANENKO, dess. — 2021 / 02 / 02
Akli RAHEM, ag. tech. — 2021 / 02 / 02

Préparé par:
Alfonso SUAREZ, ing. PMP

Sceau de l'ingénieur(e):
Ordre des ingénieurs du Québec — Alfonso Suarez — 2019-06 — Membre — Ingénieur
Original signé le: 2021-03-08

Vérifié

Projet:

Rue Durocher
De la rue Jean-Talon à la rue Jarry

Arrondissement(s): **Villeray-Saint-Michel - Parc extension (26)**

Nature des travaux:

Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation

Titre du plan:

Travaux de trottoirs, de saillies, de fosses de plantation et de chaussée, Ch. 1+17 @ 11+06 De la Rue Jean-Talon à la rue Jarry

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 200 (0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
415410	PL-VO-01	F2	001	–

Légende Éléments existants

Eau : Conduite d'eau; Bouche à clé de vanne; Boîte de vanne; Vanne de poteau d'incendie; Vanne de glacieur; Regard d'eau; Vanne entrée d'eau; Poteau d'incendie

Égout : Conduite d'égout unitaire ou sanitaire; Conduite d'égout pluvial; Regard d'égout; Puisard de trottoir; Puisard circulaire; Puisard rectangulaire

Utilites publiques : UP Bell; UP Gaz; UP Hydro-Québec; UP CSEM; Regard Bell; Cabine téléphonique; Regard de la STM; Grille voute triple; Regard électrique; Voute transformateur; Regard Hydro-Québec; Regard électrique; Vanne Énergir (Gaz Métro); Regard gazoduc; Entrée de gaz; Lampadaire simple; Feux de circulation simple; Feux de circulation double; Hauban

Aménagement : Arbre; Entrée de porte; Entrée de garage; Marche; Escalier; Bollard; Poteau; Fossé; Voie ferrée; Haut et bas de talus; Muret; Boisé; Haie; Clôture; Sondage/Forage

Légende Éléments ajoutés

Nouveau puisard de rue; Puisard de rue; Puisard dalot; Grille carrée; Puisard de trottoir; Repère géodésique; Structure à enlever; Regard chambre H.Q.; Regard chambre d'égout; Regard chambre de Bell; Borne-fontaine; Bouche à clé; Bouche à clé de gaz; Regard chambre de la CSEM; Chambre d'aqueduc; Regard chambre d'aqueduc; Manchon de parcomètre; Manchon; Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle); Chambre de transformateur; Chambre de transformateur (Hydro-Québec); Sondage / forage; F.C. Fin de courbe; Symboles grossis pour plus de clarté.

Légende Échéanciers

Base à remplacer; Base à construire; Base existante; Base à briser ou à enlever

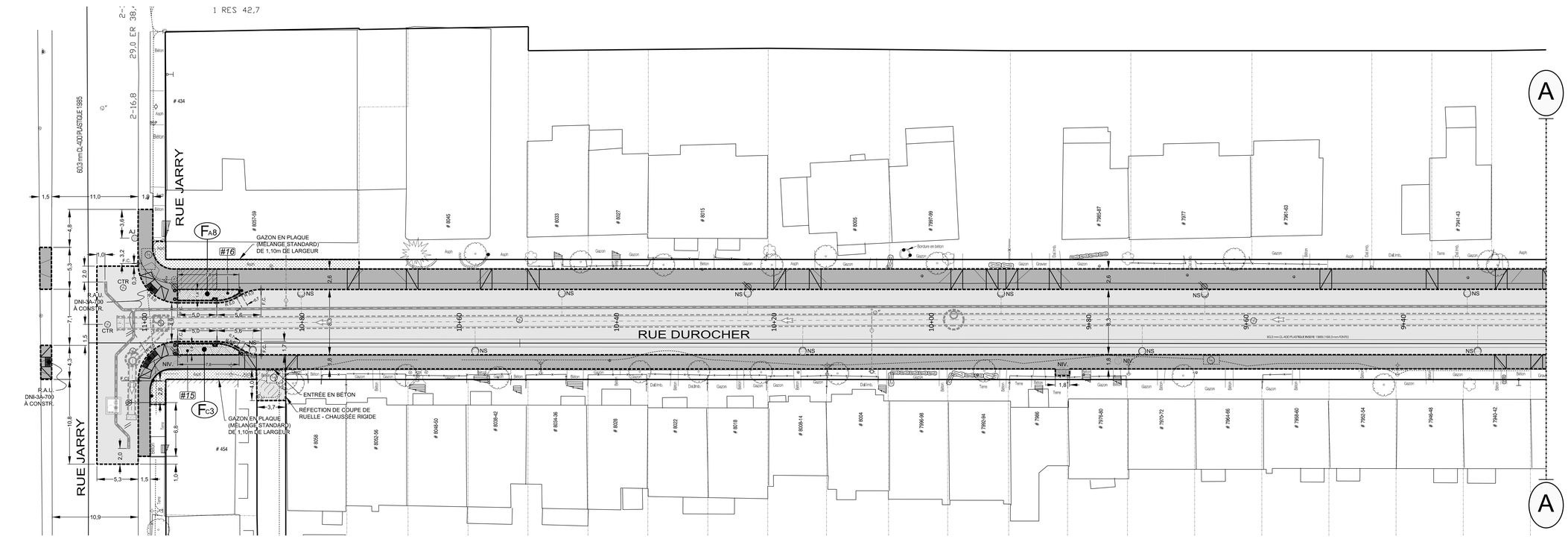

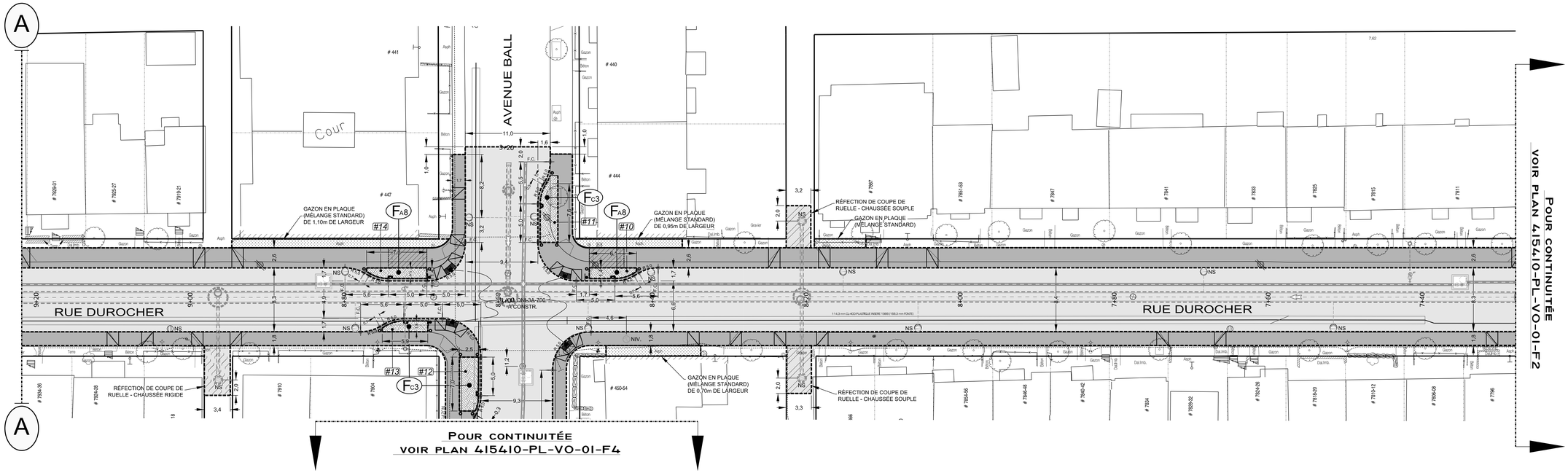

POUR CONTINUITÉ VOIR PLAN 415410-PL-VO-01-F2

POUR CONTINUITÉ VOIR PLAN 415410-PL-VO-01-F4

LÉGENDE DES FOSSES DE PLANTATIONS :

- F_A - FOSSE D'ARBRE AVEC " TROTTOIRS STRUCTURAL "
  - F_{A1} - EN TROTTOIR AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
  - F_{A8} - EN SAILLIE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
  - F_{A10} - DOUBLE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
- F_C - FOSSE D'ARBRE SANS " TROTTOIRS STRUCTURAL "
  - F_{C3} - EN SAILLIE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE

Technique (s) :

RECOMMANDATION DE CHAUSSÉE RUES DUROCHER ET BALL
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 MM D'ÉPAISSEUR*;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉDE TYPE ESG-14, 3B, 2, PG 64H-28 DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉDE TYPE ESG-10, 3B, 2, PG 64H-28 DE 60 MM D'ÉPAISSEUR.

* LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DEVRONT ÉTRE MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 250 MM

RÉFECTION DE COUPE DANS RUELLE
- CHAUSSÉE SOUPLE

RÉFECTION DE COUPE DANS RUELLE
- CHAUSSÉE RIGIDE

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXKMXXX

RUE / RUE

ALTITUDE: XX,XXX m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

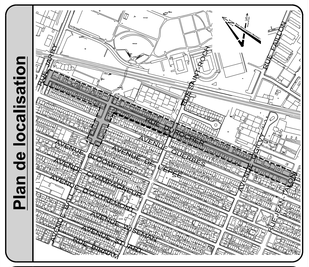

Références

Plan d'arpentage:	415410_PI_Plan profil Durocher_190013-1a-scns_R01_20201111
Plan EGA:	415410 - Durocher&Ball - Plan 100%_2020-02-16
Plan BC:	415410-PL-BC pour CSEM
Plan géométrie:	415410 - Rues Durocher et Ball-R003

Légende

- NS — Nouvelle structure
- — Conduite ou structure à enlever
- — Conduite ou structure à abandonner
- AJ — Élément ajustable à ajuster
- CTR — Cadre et tampon à remplacer
- CGR — Cadre et grille à remplacer
- BCR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
- SCR — Section de cheminée à remplacer
- SPR — Section de puisard à remplacer
- SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
- CRG — Couvercle de repère géodésique à niveler
- AR — Anneau de rehaussement en fonte
- RAU — Rampe d'accès universel
- BCG — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
- CONT. — À contourner
- PR — Puisard à remplacer

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
001	2021 / 03 / 08	Mise à jour réseau égout / aqueduc (**Addenda 1**)	Alfonso SUAREZ
000	2021 / 02 / 08	Émis pour appel d'offres	Alfonso SUAREZ

Montréal

Service des infrastructures
du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

		Visée
Élaboré par: R. CÔTÉ; A. RAHEM; K. CHOUDAR, ag. tech. (Relevé terrain)	2020 / 07 / 16	
Patrick COLLAS; Gregory SEVASTIANENKO, dess.	2021 / 02 / 02	
Akli RAHEM, ag. tech.	2021 / 02 / 02	

Préparé par: Alfonso SUAREZ, ing. PMP

Sceau de l'ingénieur(e): Alfonso Suarez 5019989 — Original signé le 2021-03-08

Projet:

Rue Durocher
De la rue Jean-Talon
à la rue Jarry

Arrondissement(s): **Villeray-Saint-Michel - Parc extension (26)**

Nature des travaux:

Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation

Titre du plan:

Travaux de trottoirs, de saillies, de fosses de plantation et de chaussée, Ch. 1+17 @ 11+06 De la Rue Jean-Talon à la rue Jarry

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 200 (0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 (mètres))

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
415410	PL-VO-01	F3	001	--

Légende Éléments existants

Eau :
- EAU Ø — Conduite d'eau
- BV — Bouche à clé de vanne
- BV — Boîte de vanne
- BIF — Vanne de poteau d'incendie
- BV — Vanne de gicleur
- Regard d'eau
- Vanne entrée d'eau
- Poteau d'incendie

Égout :
- EG. Ø — Conduite d'égout unitaire ou sanitaire
- EG. PLUV. Ø — Conduite d'égout pluvial
- Regard d'égout
- Puisard de trottoir
- Puisard circulaire
- Puisard rectangulaire

Utilities publiques :
- BELL — UP Bell
- GAZ — UP Gaz
- HQ — UP Hydro-Québec
- CE — UP CSEM
- Regard Bell
- Cabine téléphonique
- Regard de la STM
- Grille voute triple
- Regard électrique
- Voute transformateur
- Regard Hydro-Québec
- Regard électrique
- Vanne Énergir (Gaz Métro)
- Regard gazoduc
- Entrée de gaz
- Lampadaire simple
- Feux de circulation simple
- Feux de circulation double
- Hauban

Aménagement :
- Arbre
- Entrée de porte
- Entrée de garage
- Marche
- Escalier
- Bollard
- Poteau
- Fossé
- Voie ferrée
- Haut et bas de talus
- Muret
- Boisé
- Haie
- Clôture
- Sondage/Forage

Légende Éléments ajoutés

- Nouveau puisard de rue
- Puisard de rue
- Puisard dalot
- Grille carrée
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Structure à enlever
- Regard chambre H.Q.
- Regard chambre d'égout
- Regard chambre de Bell
- Borne-fontaine
- Bouche à clé
- Bouche à clé de gaz
- Regard chambre de la CSEM
- Chambre d'aqueduc
- Regard chambre d'aqueduc
- Manchon de parcomètre
- Manchon
- Ancienne chambre de transformateur (vieux modèle)
- Chambre de transformateur
- Chambre de transformateur (Hydro-Québec)
- Sondage / forage
- F.C. Fin de courbe
- Symboles grossis pour plus de clarté.

Légende Échelle

- Base à remplacer
- Base à construire
- Base existante
- Base à briser ou à enlever

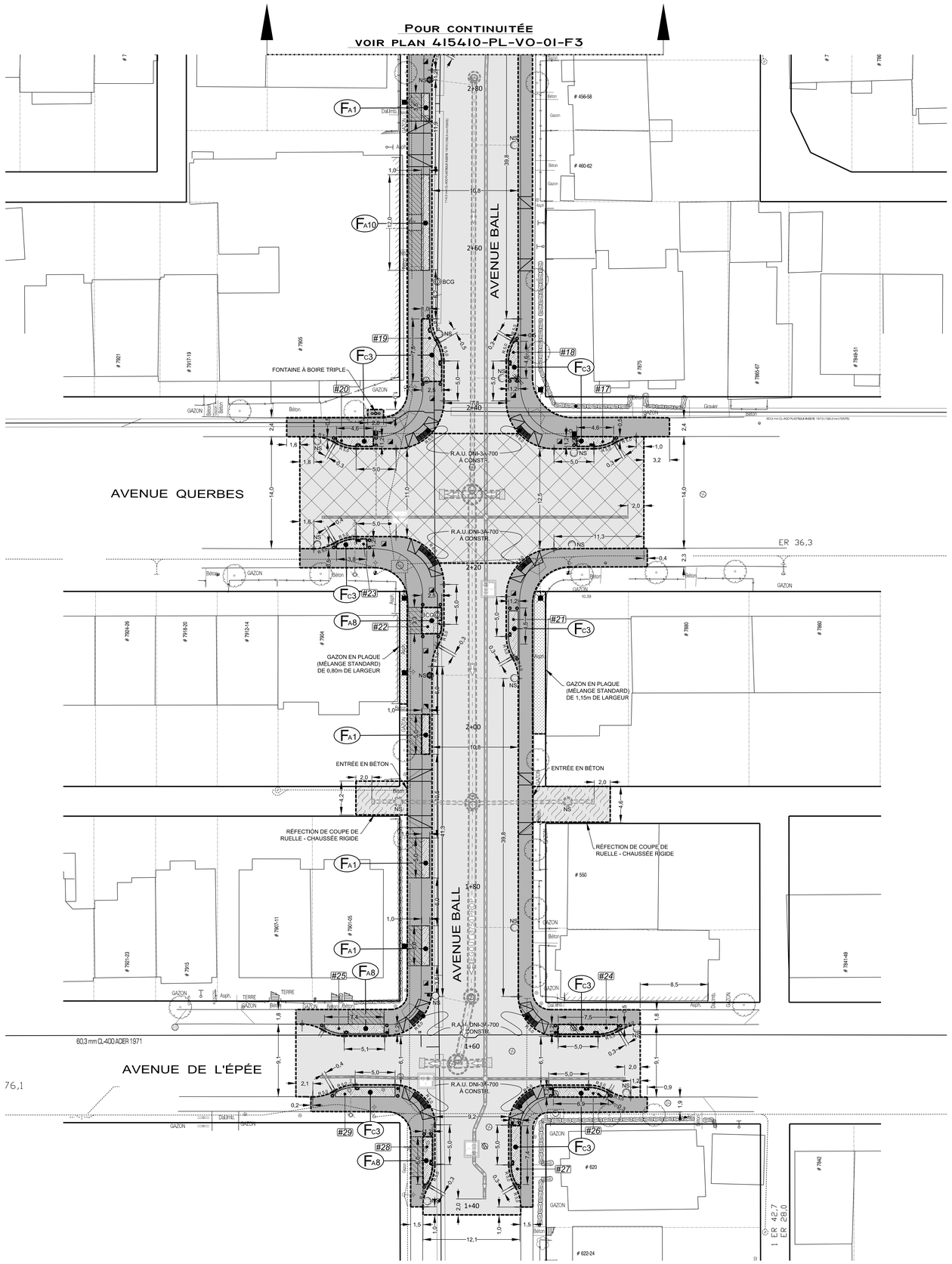

LÉGENDE DES FOSSES DE PLANTATIONS :

- FA - FOSSE D'ARBRE AVEC " TROTTOIRS STRUCTURAL "
  - FA1 - EN TROTTOIR AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
  - FA8 - EN SAILLIE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
  - FA10 - DOUBLE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE
- FC - FOSSE D'ARBRE SANS " TROTTOIRS STRUCTURAL "
  - FC3 - EN SAILLIE AVEC BORDURE DE BÉTON ARMÉE

Technique (s) :

RECOMMANDATION DE CHAUSSÉE RUES DUROCHER ET BALL
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 MM D'ÉPAISSEUR*;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉDE TYPE ESG-14, 3B, 2, PG 64H-28 DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉDE TYPE ESG-10, 3B, 2, PG 64H-28 DE 60 MM D'ÉPAISSEUR.

* LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DEVRONT ÊTRE MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 250 MM

RECOMMANDATION CHAUSSÉE AUX INTERSECTIONS QUERBES ET BALL
- PRÉPARATION DES SOLS D'INFRASTRUCTURE;
- GÉOTEXTILE DE SÉPARATION;
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 500 MM D'ÉPAISSEUR*;
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG 20 DE 200 MM D'ÉPAISSEUR;
- COUCHE DE BASE D'UN ENROBÉDE TYPE GB-20, 2B, 2, PG 64E-28 DE 105 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE INTERMÉDIAIRE D'UN ENROBÉDE TYPE ESG-14, 2B, 2, PG 64E-28 DE 70 MM D'ÉPAISSEUR;
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME) AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 L/M2;
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENROBÉDE TYPE ESG-10, 1A, 1, PG 64E-28T (JNR3,2 s=0,15 KPA-1) DE 60 MM D'ÉPAISSEUR;

* LES MATÉRIAUX RECYCLÉS DEVRONT ÊTRE MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 250 MM

RÉFECTION DE COUPE CHAUSSÉE RUELLE
- CHAUSSÉE RIGIDE

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXKMXXX

RUE / RUE

ALTITUDE: XX,XXX m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

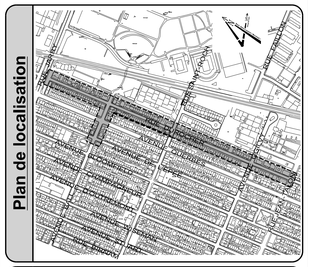

Références

Plan d'arpentage:	415410_PL_Plan profil Ball_190013-4_R00_20181003
Plan EGA:	415410 - Durocher&Ball - Plan 100%_2020-02-16
Plan BC:	415410-PL-BC pour CSEM
Plan géométrie:	415410 - Rues Durocher et Ball-R003

Légende

- NS — Nouvelle structure
- Conduite ou structure à enlever
- Conduite ou structure à abandonner
- AJ — Élément ajustable à ajuster
- CTR — Cadre et tampon à remplacer
- CGR — Cadre et grille à remplacer
- BCR — Extension de bouche à clé de vanne à remplacer
- SCR — Section de cheminée à remplacer
- SPR — Section de puisard à remplacer
- SPA — Section de cheminée de puits d'accès à remplacer
- CRG — Couvercle de repère géodésique à niveler
- AR — Anneau de rehaussement en fonte
- RAU — Rampe d'accès universel
- BCG — Bouche à clé de borne d'essai de gaz à niveler
- CONT. — À contourner
- PR — Puisard à remplacer

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:
001	2021 / 03 / 08	Mise à jour réseau égout / aqueduc (Addenda 1)	Alfonso SUAREZ
000	2021 / 02 / 08	Émis pour appel d'offres	Alfonso SUAREZ

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage, Montréal (Québec) H3C-0G4

Intervenants

		Visée
Élaboré par: R. CÔTÉ; A. RAHEM; K. CHOUDAR, ag. tech. (Relevé terrain)	2020 / 07 / 16	
Patrick COLLAS; Gregory SEVASTIANENKO, dess.	2021 / 02 / 02	
Akli RAHEM, ag. tech.	2021 / 02 / 02	

Préparé par: Alfonso SUAREZ, ing. PMP

Sceau de l'ingénieur(e): Alfonso Suarez, Génie Civil, Bureau Montréal, 2019-08-01, 121195, Québec

2021-03-08
Original signé le:

Projet:

Rue Durocher
De la rue Jean-Talon à la rue Jarry

Arrondissement(s): **Villeray-Saint-Michel - Parc extension (26)**

Nature des travaux:

Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation

Titre du plan:

Travaux de trottoirs, de saillies, de fosses de plantation et de chaussée, Ch. 1+39 @ 3+20 Avenue Ball, de l'avenue de l'Épée à la rue Durocher

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 200 (0 1,25 2,5 5,0 7,5 10,0 mètres)

AO:	No. de plan:	Feuillet:	Émission:	Page:
415410	PL-VO-01	F4	001	–

Montréal

SOUMISSION 415410 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball
Rue Durocher, de l'Allée Jarry à la rue Jean-Talon Avenue Ball entre la rue Durocher et l'avenue de l'Épée	Les travaux seront réalisés sur deux années et sont répartis en 5 phases dont 2 phases préparatoires. **Délai** : 500 jours – 2021 et 2022 **PHASE 2020-0 (préparatoire) :** Installation du réseau d'eau temporaire sur la rue Durocher entre l'allée Jarry et la rue Saint-Roch et aussi dans les amorces des rues transversales à la rue Durocher **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7h à 19h - Samedi et dimanche 9h à 17h **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation de 3,2 mètres sur la rue Durocher entre l'allée Jarry et la rue Saint-Roch; - Maintenir une voie de circulation aux approches des rues perpendiculaires avec gestion en alternance avec signaleurs au besoin à la hauteur des travaux; **PHASE 2021-1** : Travaux de reconstruction de conduites d'égout, d'eau, de la CSEM et de voirie sur la rue Durocher entre l'allée Jarry et la rue Saint-Roch et aussi dans les amorces des rues transversales à la rue Durocher **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7h à 19h - Samedi et dimanche 9h à 17h **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement la rue Durocher entre l'allée Jarry et la rue Saint-Roch avec maintien de la circulation locale seulement; - À l'intersection Ball / Durocher, fermeture d'une direction sur l'avenue Ball et maintien d'une voie de circulation en alternance à la hauteur des travaux **PHASE 2021 et 2022 - 2**: Travaux de reconstruction de puits d'accès de la CSEM sur la rue Durocher et à l'intersection Ball / Querbes et sur l'avenue Ball pendant la période hivernale **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 9h - Samedi et dimanche 9h à 17h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation de 3,2 mètres sur les rues en travaux et la fermeture du trottoir d'un seul côté pour le maintien d'un corridor piéton **PHASE 2022-3 (préparatoire)** : Travaux de reconstruction du puits d'accès à l'intersection Durocher Jean-Talon O. et d'installation du réseau d'aqueduc temporaire sur la rue Durocher entre la rue Saint-Roch à la rue Jean-Talon et sur l'avenue Ball entre l'avenue de l'Épée et la rue Durocher et aussi dans les amorces des rues transversales à la rue Durocher et à l'avenue Ball **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 9h - Samedi et dimanche 9h à 17h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Maintenir une voie de circulation de 3,2 mètres sur la rue Durocher entre les rues Saint-Roch et Jean-Talon et sur l'avenue Ball entre l'avenue de l'Épée et la rue Durocher; - Maintenir une voie de circulation aux approches des rues perpendiculaires avec gestion en alternance avec signaleurs au besoin à la hauteur des travaux; - À l'intersection Durocher / Jean-Talon, maintenir une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,2 mètres et un corridor piéton sécurisé adjacent à la voie de circulation et fermer la bande stationnement de la direction Ouest de la rue Jean-Talon O.

Rue Durocher, de l'Allée Jarry à la rue Jean-Talon
 	
Avenue Ball entre la rue Durocher et l'avenue de l'Épée
	PHASE 2022-4 : Travaux de reconstruction de conduites d'égout, d'eau, de la CSEM et de voirie sur l'avenue Ball entre l'avenue de l'Épée et la rue Durocher et aussi dans les amorces des rues transversales à l'avenue Ball
	
	Horaire de travail : Lundi à vendredi 7h à 19h - Samedi et dimanche 9h à 17h
	
	Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à
	- Fermer complètement l'avenue Ball entre l'avenue de l'Épée et la rue Durocher et l'avenue de l'Épée entre les rues Jarry O. et Saint-Roch avec maintien de la circulation locale seulement et prévoir la relocalisation du débarcadère de l'école Camille-Laurin sur l'avenue Bloomfield durant la fermeture de l'avenue de l'Épée;
	- Maintenir des itinéraires sécurisés pour accommoder les piétons et un corridor cyclable carrossable d'au minimum 2,5 mètres au niveau des travaux ;
	- À l'intersection Ball / Querbes, deux fermetures distinctes :
	  o Fermeture complète de l'avenue Ball entre l'avenue de l'Épée et la rue Durocher et l'avenue Querbes entre les rues Jarry O. et Saint-Roch **lors travaux d'égouts et d'aqueduc (du côté ouest de l'intersection),** blitz de fin semaine ou de cinq jours au maximum à compter d'un vendredi soir avec maintien de la circulation locale ;
	  o Fermeture du quadrant Sud-Est de Ball / Querbes **lors des travaux d'aqueduc restants** et maintien d'une voie minimale de 3.2 mètres sur l'avenue Querbes.
	
	PHASE 2022-5 : Travaux de reconstruction de conduites d'égout, d'eau, de la CSEM et de voirie sur la rue Durocher, du nord de la rue Saint-Roch à la rue Jean-Talon
	
	Horaire de travail : Lundi à vendredi 7h à 19h - Samedi et dimanche 9h à 17h
	
	Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à
	- À l'intersection Durocher / Saint-Roch, (durant le congé scolaire) deux fermetures distinctes et présence de signaleurs à l'obstruction momentanément la voie de circulation maintenue :
	  o Entraver **dans un premier temps** dans le quadrant nord-est de l'intersection et maintien en tout temps d'une voie de circulation en alternance de 3,2 mètres;
	  o Entraver **dans un second temps** simultanément les deux quadrants situés du côté sud de l'intersection. Cependant, le trottoir du côté nord doit être libre de toute entrave et le maintien d'une voie de circulation d'une largeur minimale de 3,2 mètres et des glissières de sécurité en béton pour délimiter la voie de circulation.
	- Fermer complètement l'intersection Durocher / Ogilvy, la rue du Durocher et l'avenue Ogilvy avec le maintien de la circulation locale lors des travaux à l'intersection;
	- L'Entrepreneur est autorisé à fermer la direction Ouest de la rue Jean-Talon avec un contresens d'une voie de circulation par direction sur la direction est et de maintenir un couloir piéton séparé des excavations par des glissières de sécurité en béton avec clôtures
	
	PHASE 2022-6 : Travaux de pavage de la couche de roulement et de marquage final sur l'avenue Ball entre l'avenue de l'Épée et la rue Durocher, d'éclairage et de feux de circulation à l'intersection Ball / Querbes et sur la rue Durocher entre l'allée Jarry et la rue Jean-Talon.
	
	Horaire de travail : Lundi à vendredi de 7h à 19h
	
	Maintien de la mobilité: L'Entrepreneur est autorisé à
	- Fermer complètement l'avenue Ball entre l'avenue de l'Épée et la rue Durocher avec le maintien de la circulation locale pour les zones hors travaux ;
	- Fermer complètement l'avenue Querbes en hors-pointe durant le pavage de l'intersection Ball / Querbes et l'Entrepreneur doit redonner les voies à la circulation dès que possible ;
	- Fermer complètement la rue Durocher entre l'allée Jarry et la rue Jean-Talon avec le maintien de la circulation locale pour la zone hors travaux. L'Entrepreneur est autorisé <a fermer une direction à la fois aux intersections avec présence de signaleurs et doit rouvrir les intersections une fois qu'elles sont carrossables.

Mesures de gestion des impacts applicables	- L'Entrepreneur doit prévoir la relocalisation du stationnement sur rue réservé aux résidents SRRR. - Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale et de PMVM pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Modification aux feux de circulation à l'intersection Querbes et Jarry pour permettre la sortie de la circulation locale lorsque la rue Durocher sera complètement entravée entre Ball et Jarry; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M).

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre: Travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball

Entrepreneur: Roxboro Excavation Inc.

Soumission: 415 410 — GDD: 121 - 7231 - 021 — Responsable: Yvon Gauthier — Date: 2021-04-15

Projet #01: 56 126 — Client payeur : Service de l'eau - DRE — Corpo

#01-01	17 - 56 126 - 018	n° Simon 166 670		Montants	
Sous-projet	Durocher, de Jean-Talon à Jarry - reconst AQ		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		1 907 180,07 $	2 192 780,29 $	2 002 300,68 $
	Travaux contingents	10 %	190 718,01 $	219 278,03 $	200 230,07 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		2 097 898,08 $	2 412 058,32 $	2 202 530,74 $
	Sous-total complet du sous-projet		2 097 898,08 $	2 412 058,32 $	2 202 530,74 $
#01-02	17 - 56 126 - 083	n° Simon 168 803		Montants	
Sous-projet	Ball, de Durocher à - De l'Épée reconst. AQ		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		483 996,35 $	556 474,80 $	508 135,67 $
	Travaux contingents	10 %	48 399,64 $	55 647,48 $	50 813,57 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		532 395,99 $	612 122,28 $	558 949,23 $
	Sous-total complet du sous-projet		532 395,99 $	612 122,28 $	558 949,23 $
#01-03	17 - 56 126 - 016	n° Simon 166 668		Montants	
Sous-projet	Durocher, de Jean-Talon à Jarry - reconst ÉG unit		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		4 659 337,63 $	5 357 073,44 $	4 891 722,09 $
	Travaux contingents	14,1 %	655 779,91 $	753 982,95 $	688 486,93 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		5 315 117,54 $	6 111 056,39 $	5 580 209,03 $
	Sous-total complet du sous-projet		5 315 117,54 $	6 111 056,39 $	5 580 209,03 $
#01-04	17 - 56 126 - 081	n° Simon 168 801		Montants	
Sous-projet	Ball, de Durocher à De l'Épée- reconst ÉG unit		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		706 709,29 $	812 539,01 $	741 956,42 $
	Travaux contingents	14,1 %	99 464,73 $	114 359,57 $	104 425,53 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		806 174,02 $	926 898,58 $	846 381,95 $
	Sous-total complet du sous-projet		806 174,02 $	926 898,58 $	846 381,95 $
#01-05	17 - 56 126 - 017	n° Simon 166 669		Montants	
Sous-projet	Durocher, de Jean-Talon à Jarry - serv prof ÉG unit		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes	taxation			
Pro	Gestion des impacts par firme externe (taxabl	Normal	20 665,00 $	23 759,58 $	21 695,67 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxa	Normal	117 869,00 $	135 519,88 $	123 747,72 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	201 484,00 $	231 656,23 $	211 533,01 $
Tech	Utilités publiques	Normal	130 965,00 $	150 577,01 $	137 496,88 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		470 983,00 $	541 512,70 $	494 473,28 $
	Sous-total complet du sous-projet		470 983,00 $	541 512,70 $	494 473,28 $
#01-06	17 - 56 126 - 019	n° Simon 166 671		Montants	
Sous-projet	Durocher, de Jean-Talon à Jarry - serv prof AQ		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes	taxation			
Pro	Gestion des impacts par firme externe (taxabl	Normal	8 460,00 $	9 726,89 $	8 881,94 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxa	Normal	48 245,00 $	55 469,69 $	50 651,22 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	82 485,00 $	94 837,13 $	86 598,94 $
Tech	Utilités publiques	Normal	53 605,00 $	61 632,35 $	56 278,55 $
Tech	Chloration (cols bleus, non taxable)	Non	7 500,00 $	7 500,00 $	7 500,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		200 295,00 $	229 166,05 $	209 910,65 $
	Sous-total complet du sous-projet		200 295,00 $	229 166,05 $	209 910,65 $
#01-07	17 - 56 126 - 082	n° Simon 168 802		Montants	
Sous-projet	Ball, de Durocher à De L'Épée - serv prof ÉG unit		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes	taxation			
Pro	Gestion des impacts par firme externe (taxabl	Normal	3 135,00 $	3 604,47 $	3 291,36 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxa	Normal	17 877,00 $	20 554,08 $	18 768,62 $

Pro	Surveillance environnementale	Normal	30 566,00 $	35 143,26 $	32 090,48 $
Tech	Utilités publiques	Normal	19 863,00 $	22 837,48 $	20 853,67 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		71 441,00 $	82 139,29 $	75 004,12 $
	Sous-total complet du sous-projet		71 441,00 $	82 139,29 $	75 004,12 $

#01-08 Sous-projet: 17 - 56 126 - 084 | n° Simon 168 804

Ball, de Durocher à De l'Épée - serv. Prof. AQ

			avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes	taxation			
Pro	Gestion des impacts par firme externe (taxabl	Normal	2 865,00 $	3 294,03 $	3 007,89 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxa	Normal	11 313,00 $	13 007,12 $	11 877,24 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	27 935,00 $	32 118,27 $	29 328,26 $
Tech	Utilités publiques	Normal	12 570,00 $	14 452,36 $	13 196,93 $
Tech	Chloration (cols bleus, non taxable)	Non	2 500,00 $	2 500,00 $	2 500,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		57 183,00 $	65 371,78 $	59 910,31 $
	Sous-total complet du sous-projet		57 183,00 $	65 371,78 $	59 910,31 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 56 126 Client payeur : Service de l'eau - DRE Corpo

			avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Projet #01	Montant de la soumission applicable au projet		7 757 223,34 $	8 918 867,54 $	8 144 114,85 $
Projet #01	Travaux contingents	12,82 %	994 362,28 $	1 143 268,03 $	1 043 956,10 $
Projet #01	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		8 751 585,62 $	10 062 135,57 $	9 188 070,95 $
Projet #01	Dépenses incidentes		799 902,00 $	918 189,82 $	839 298,36 $
Projet #01	**Sous-total complet du projet investi**		**9 551 487,62 $**	**10 980 325,39 $**	**10 027 369,32 $**

Projet #02 18 100 Client payeur : Service de l'eau - DRE Corpo

#02-01 Sous-projet: 21 - 18 100 - 507 | n° Simon 186 028

Remplacement branchements entrées en plomb section privée

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		161 845,00 $	186 081,29 $	169 917,02 $
Travaux contingents	20 %	32 369,00 $	37 216,26 $	33 983,40 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		194 214,00 $	223 297,55 $	203 900,42 $
Sous-total complet du sous-projet		194 214,00 $	223 297,55 $	203 900,42 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #02 18 100 Client payeur : Service de l'eau - DRE Corpo

			avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Projet #02	Montant de la soumission applicable au projet		161 845,00 $	186 081,29 $	169 917,02 $
Projet #02	Travaux contingents	20,00 %	32 369,00 $	37 216,26 $	33 983,40 $
Projet #02	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		194 214,00 $	223 297,55 $	203 900,42 $
Projet #02	Dépenses incidentes		0,00 $	0,00 $	0,00 $
Projet #02	**Sous-total complet du projet investi**		**194 214,00 $**	**223 297,55 $**	**203 900,42 $**

Projet #03 55 863 Client payeur : Direction de la mobilité - Aménagement des rues sur réseau local Corpo

#03-01 Sous-projet: 21 - 55 863 - 004 | n° Simon 186 885

Reconstruction de la chaussée

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		1 624 653,05 $	1 867 944,84 $	1 705 682,62 $
Travaux contingents	10 %	162 465,31 $	186 794,48 $	170 568,26 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		1 787 118,36 $	2 054 739,32 $	1 876 250,88 $
Sous-total complet du sous-projet		1 787 118,36 $	2 054 739,32 $	1 876 250,88 $

#03-02 Sous-projet: 21 - 55 863 - 005 | n° Simon 186 886

Reconstruction de trottoirs et de bordures

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		1 730 492,52 $	1 989 633,77 $	1 816 800,83 $
Travaux contingents	10 %	173 049,25 $	198 963,38 $	181 680,08 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		1 903 541,77 $	2 188 597,15 $	1 998 480,92 $
Sous-total complet du sous-projet		1 903 541,77 $	2 188 597,15 $	1 998 480,92 $

#03-03 Sous-projet: 21 - 55 863 - 006 | n° Simon 186 887

Fourniture et installation du système d'éclairage

avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes

Montant de la soumission applicable au projet	84 828,00 $	97 530,99 $	89 058,80 $
Travaux contingents 15 %	12 724,20 $	14 629,65 $	13 358,82 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet	97 552,20 $	112 160,64 $	102 417,62 $
Sous-total complet du sous-projet	97 552,20 $	112 160,64 $	102 417,62 $

#03-04 Sous-projet: 21 - 55 863 - 007 n° Simon 186 888

Feux de circulation

	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet	34 086,00 $	39 190,38 $	35 786,04 $
Travaux contingents 15 %	5 112,90 $	5 878,56 $	5 367,91 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet	39 198,90 $	45 068,94 $	41 153,95 $
Sous-total complet du sous-projet	39 198,90 $	45 068,94 $	41 153,95 $

#03-05 Sous-projet: 21 - 55 863 - 008 n° Simon 186 889

Incidences

	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		0,00 $	0,00 $
Travaux contingents 10 %	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet	0,00 $	0,00 $	0,00 $

	Dépenses incidentes	taxation			
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisatio	Non	30 655,00 $	30 655,00 $	30 655,00 $
#N/A	Gestion des impacts, laboratoire - contrôle qualitatif, surv. envir., utilités publiques et éclairage par firme externe par firme externe	Normal	297 690,00 $	342 269,08 $	312 537,29 $
#N/A	Plantation par cols bleus (non taxable) et	Non	40 000,00 $	40 000,00 $	40 000,00 $
#N/A	CSEM - Surv. externe, Laboratoire (sols	Normal	2 183,51 $	2 510,49 $	2 292,41 $
#N/A	CSEM - conception et frais généraux	Non	6 825,55 $	6 825,55 $	6 825,55 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		377 354,06 $	422 260,12 $	392 310,25 $
	Sous-total complet du sous-projet		377 354,06 $	422 260,12 $	392 310,25 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #03 55 863 Client payeur : Direction de la mobilité - Aménagement des rues sur réseau local Corpo

	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet	3 474 059,57 $	3 994 299,98 $	3 647 328,29 $
Travaux contingents 10,17 %	353 351,66 $	406 266,07 $	370 975,07 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet	3 827 411,23 $	4 400 566,05 $	4 018 303,36 $
Dépenses incidentes	377 354,06 $	422 260,12 $	392 310,25 $
Sous-total complet du projet investi	**4 204 765,29 $**	**4 822 826,17 $**	**4 410 613,61 $**

Projet #04 69 162 Client payeur : Commission des services électriques de Montréal (CSEM) CSEM

#04-01 Sous-projet: 21 - 69 162 - 300 n° Simon 186 287

Réseau CSEM

	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet	2 211 568,77 $	2 542 751,19 $	2 230 320,11 $
Travaux contingents 14,8 %	327 296,63 $	376 309,30 $	330 071,69 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet	2 538 865,40 $	2 919 060,49 $	2 560 391,80 $
Sous-total complet du sous-projet	2 538 865,40 $	2 919 060,49 $	2 560 391,80 $

#04-02 Sous-projet: 21 - 69 162 - 301 n° Simon 186 288

Incidences CSEM

	Dépenses incidentes	taxation	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Pro	Surveillance CSEM par firme externe gérée p	CSEM	76 697,54 $	88 183,00 $	77 347,84 $
#N/A	Laboratoire (sols contaminés)	CSEM	9 739,37 $	11 197,84 $	9 821,95 $
#N/A	Laboratoire (contrôle qualitatif)	CSEM	4 869,69 $	5 598,93 $	4 910,97 $
#N/A	Autre dépense (utilités publiques)	CSEM	24 348,43 $	27 994,61 $	24 554,87 $
#N/A	Autre dépense (protection arbres)	CSEM	9 739,37 $	11 197,84 $	9 821,95 $
#N/A	Conception et frais généraux CSEM	Non	376 158,91 $	376 158,91 $	376 158,91 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		501 553,31 $	520 331,12 $	502 616,49 $
	Sous-total complet du sous-projet		501 553,31 $	520 331,12 $	502 616,49 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #04 69 162 Client payeur : Commission des services électriques de Montréal (CSEM) CSEM

	avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes

Projet #04	Montant de la soumission applicable au projet	2 211 568,77 $	2 542 751,19 $	2 230 320,11 $
Projet #04	Travaux contingents ### %	327 296,63 $	376 309,30 $	330 071,69 $
Projet #04	Sous-total travaux + contingences du sous-projet	2 538 865,40 $	2 919 060,49 $	2 560 391,80 $
Projet #04	Dépenses incidentes	501 553,31 $	520 331,12 $	502 616,49 $
Projet #04	**Sous-total complet du projet investi**	**3 040 418,71 $**	**3 439 391,61 $**	**3 063 008,29 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

			Montants	
		avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet	13 604 696,68 $	15 642 000,00 $	14 191 680,27 $
	Travaux contingents 12,55 %	1 707 379,57 $	1 963 059,66 $	1 778 986,27 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet	15 312 076,25 $	17 605 059,66 $	15 970 666,54 $
	Dépenses incidentes	1 678 809,37 $	1 860 781,06 $	1 734 225,10 $
0	**Total des montants maximum autorisés**	**16 990 885,62 $**	**19 465 840,72 $**	**17 704 891,65 $**

Répartition par payeur :

Agglo	0,0%	0,00 $
Corpo	82,7%	14 641 883,35 $
CSEM	17,3%	3 063 008,29 $
Bell	0,0%	0,00 $
Énergir	0,0%	0,00 $
Arrond.	0,0%	0,00 $
STM	0,0%	0,00 $
Autre 2	0,0%	0,00 $
Autre 1	0,0%	0,00 $
Total	100,0%	**17 704 891,65 $**

817

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 19 juin 2020

ROXBORO EXCAVATION INC.
A/S MONSIEUR CHARLES GARIÉPY THÉORÊT
1620, NEWMAN CRESCENT
DORVAL (QC) H9P 2R8

N° de décision : 2020-DAMP-1583
N° de client : 2700005963

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous PRÉCO FONDATIONS, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. ROXBORO EXCAVATION INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **18 juin 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525, boul. René-Lévesque Est, RC. 30
Québec (Québec) G1R 5S9 | 1 888 335-5550
amp.quebec

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 415410

Date de publication : 2021-02-22
Date d'ouverture : 2021-03-30

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	ADS Canada Inc.
2	Cojalac inc.
3	Construction NRC Inc.
4	Demix Construction, une division de CRH Canada inc.
5	DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc.
6	Environnement Routier NRJ Inc
7	Eurovia Québec Grands Projets
8	GLT+ inc.
9	KF Construction inc.
10	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE
11	Les Entrepreneurs Bucaro Inc.
12	Les Entreprises Michaudville Inc.
13	Loiselle inc.
14	Neolect Inc.
15	Roxboro Excavation INC..
16	Super Excavation Inc.
17	Systèmes Urbains Inc.
18	Travaux Routiers Métropole Inc / 9129-2201 Québec Inc

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1217231021

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball - Dépense totale de 19 465 840,72 $ (contrat: 15 642 000,00 $, contingences: 1 963 059,66 $, incidences: 1 860 781,06 $), taxes incluses - Appel d'offres public 415410 (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1623 Intervention et répartition des coûts GDD1217231021.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231021

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball - Dépense totale de 19 465 840,72 $ (contrat: 15 642 000,00 $, contingences: 1 963 059,66 $, incidences: 1 860 781,06 $), taxes incluses - Appel d'offres public 415410 (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable__GDD 1217231021.xlsx

SUM_GDD 1217231021_VF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Prosper Olivier RAMAMONJISOA
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Anna CHKADOVA
Conseillère budgetaire
Tél : 517-872-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.024

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217231021

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball - Dépense totale de 19 465 840,72 $ (contrat: 15 642 000,00 $, contingences: 1 963 059,66 $, incidences: 1 860 781,06 $), taxes incluses - Appel d'offres public 415410 (6 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE217231021.pdf

Dossier # :1217231021

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE1217231021

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball - Dépense totale de 19 465 840,72 $ (contrat: 15 642 000,00 $, contingences: 1 963 059,66 $, incidences: 1 860 781,06 $), taxes incluses - Appel d'offres public 415410 (6 soumissionnaires).

"Original signé"	***"Original signé"***
Karine Boivin Roy Présidente	Stéphanie Espach pour Julie Demers Secrétaires recherchistes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE1217231021

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball - Dépense totale de 19 465 840,72 $ (contrat: 15 642 000,00 $, contingences: 1 963 059,66 $, incidences: 1 860 781,06 $), taxes incluses - Appel d'offres public 415410 (6 soumissionnaires).

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 6 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux s'inscrivent dans la stratégie de gestion de l'eau pour des infrastructures performantes, et visent à remplacer des conduites d'égout unitaires et des conduites d'eau secondaires sur deux tronçons de rue, soit la rue Durocher et l'avenue Ball. Des travaux d'aménagement de surface, incluant la reconstruction des trottoirs, la construction de saillies, l'ajout de fosses d'arbres, ainsi que des travaux d'éclairage et de feux de circulation sont intégrés à ces travaux d'infrastructures souterraines. Les travaux comprennent également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériau non conforme sur le domaine privé.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 35 jours et a permis de recevoir 6 soumissions sur 18 preneurs du cahier de charges. Il est à noter que 2

addendas ont été publiés au cours de l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 10,6 % favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, les représentants du SIRR ont expliqué que la décision de réhabiliter une conduite d'eau ou de la remplacer est une décision qui relève du Service de l'eau. La Commission a demandé qu'on lui fasse parvenir de l'information complémentaire sur les critères d'analyse qui s'appliquent.

La Commission accueille avec intérêt la réalisation de travaux intégrés dans ce secteur, et l'occasion saisie pour améliorer l'expérience de la rue et la sécurité des usagers avec l'installation de saillies et la réfection des trottoirs notamment. Les économies de coûts et la réduction des nuisances pour les résidents sont à mentionner. La Commission est satisfaite des explications claires qui ont été fournies par le Service.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE1217231021 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.025

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1210575002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à K. F. Construction Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 36 728 444,44 $ (contrat de 31 397 777,77 $ et contingences de 4 790 666,67 $) taxes incluses - Appel d'offres public 202106 (3 soumissionnaires conformes). Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 12 930,14 $ taxes incluses (contrat de 11 243,60 $ et contingences de 1 686,54 $).

Il est recommandé :
1- d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à l'entreprise K.F. Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'un montant de 31 973 777,77 $ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB), conformément aux documents de l'appel d'offres public 202106;

2- de procéder à une évaluation du rendement de K.F. Construction Inc.;

3- d'autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 12 930,14 $ taxes incluses (contrat de 11 243,60 $ et contingences de 1 686,54 $);

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville central.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-19 12:13

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1210575002**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à K. F. Construction Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 36 728 444,44 $ (contrat de 31 397 777,77 $ et contingences de 4 790 666,67 $) taxes incluses - Appel d'offres public 202106 (3 soumissionnaires conformes). Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 12 930,14 $ taxes incluses (contrat de 11 243,60 $ et contingences de 1 686,54 $).

CONTENU

CONTEXTE

Le projet SRB Pie-IX est un projet intégré codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal. Le volet transport collectif du projet vise l'aménagement de treize (13) kilomètres de voies réservées (onze (11) kilomètres à Montréal et deux (2) kilomètres à Laval) entre la rue Notre-Dame à Montréal et le boulevard Saint-Martin à Laval. Sur le territoire montréalais, à l'exception de l'approche du métro Pie-IX, les voies réservées seront situées au centre du boulevard Pie-IX. Le projet prévoit la construction de vingt stations (dix-huit (18) à Montréal et deux (2) à Laval) et la construction d'un stationnement incitatif à proximité du boulevard Saint-Martin à Laval. Le projet prévoit également l'installation de systèmes de transport intelligents (STI) dans les stations et au niveau du corridor (mesures préférentielles aux feux de circulation), ainsi que l'intégration avec les systèmes technologiques en place ou prévus par les différents transporteurs.

En plus du lot Laval, situé entre les boul. Saint-Martin et Levesque à Laval, le projet est séparé en cinq (5) lots distincts de travaux sur le territoire montréalais :

- Lot Nord : Rue d'Amos à boulevard des Grandes-Prairies;
- Lot Centre : Boulevard des Grandes-Prairies à rue Everett;
- Lot Jean-Talon : Rue Everett à rue Bélair (4 phases);

- Lot Sud : Rue Bélair à l’avenue Pierre-De Coubertin;
- Lot Notre-Dame : Avenue Pierre-De Coubertin à la rue Notre-Dame.

Actuellement, les lots Laval, Nord, Centre, Sud et Jean-Talon (phase 2) sont en cours de réalisation. La phase 3 du lot Jean-Talon, l'objet de ce sommaire, est prévu débutée bientôt, et la phase 4 suivra au cours de l'année 2022. Le lot Notre-Dame est en phase de la conception des plans et devis.

Pour sa part, la Ville de Montréal s’intègre au projet en réalisant les travaux nécessaires aux deux volets suivants :

· Reconstruction et requalification des infrastructures municipales (voirie, réseaux souterrains);
· Bonification de l’aménagement du domaine public (verdissement, élargissement des trottoirs, mobilier urbain).

Préalablement au lancement des travaux du projet intégré SRB Pie-IX en 2018, la Ville de Montréal et l’ARTM ont élaboré une entente détaillée pour la réalisation du projet. Laquelle établit le partage des responsabilités relatives à la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet.

Aussi en 2018, la STM a confié au bureau de projet SRB Pie-IX le mandat de réaliser le tunnel piétonnier devant relier l’édicule principal et l’édicule secondaire projetés à l’intersection du boulevard Pie-IX et de la rue Jean-Talon, dans le cadre du projet du Prolongement de la Ligne Bleue du metro (PLBM). Cette approche permet l’intégration au projet SRB Pie-IX des travaux requis dans le cadre du projet PLBM dans l’emprise du boulevard Pie-IX dans une même entrave. La jonction directe du tunnel piétonnier du projet PLBM à la station SRB dans l’intersection Pie-IX/Jean-Talon permet aussi la création d’un pôle intermodal.

Pour l’intégration de ce volet des travaux, un contrat a été adjugé par la STM pour le Bureau de projet du SRB Pie-IX à l'entreprise SNC-Lavalin pour l'obtention de services professionnels concernant la conception des plans et devis du lot Jean-Talon (AO STM-6085 -02-18-90). Ce mandat fut modifié en 2020 afin de permettre la segmentation en phases des travaux du Lot Jean-Talon.

Le présent sommaire vise l’approbation du contrat de construction qui fait suite à la publication de l'appel d'offres public # 202106 portant sur la réalisation du lot Jean-Talon (phase 3) du projet SRB Pie-IX.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0805 - 25 août 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Demix inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 2 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 11 925 180,36 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 202105 (5 soum.)
CM20 0641- 15 juin 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à l’entreprise DE SOUSA_4042077 CANADA INC. d'un montant de 3 682 867,70 $ taxes incluses, pour la réalisation de menus travaux de voirie, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB) pour le secteur longeant le boulevard Pie-IX - Autoriser une dépense totale de 4 603 584,63 $ taxes incluses (contrat: 3 682 867,70 $ + contingences: 552 430,16 $ + incidences: 368 286,77 $) - Appel d'offres public no 20-2108 (3 soumissionnaires conformes)

CG18 0502 – 20 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Sud du tronçon montréalais, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 75 676 545 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212003 (3 soum.) / Autoriser une dépense totale de 88 469 719,98 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 173 138,27 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM remboursables par l'ARTM conformément à l'entente intervenue entre la Ville et l'ARTM (CG18 0234);

CM18 1142 – 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Nord du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 55 972 336,46 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212001 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 65 740 233,75 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 1 372 046,82 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

CM18 1141 – 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Centre du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 60 269 895 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212002 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 70 668 488,93 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 737 205,01 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

La liste complète des décisions antérieures est mise en pièce jointe au présent sommaire décisionnel.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'octroi d'un contrat à K. F. Construction inc. pour la réalisation des travaux du lot Jean-Talon (phase trois), incluant les travaux suivants : maintien de la circulation, démolition et démantèlement d'ouvrages existants, construction de conduites d'aqueduc secondaire et d'égouts, construction du tunnel piétonnier devant relier le SRB et la ligne bleue du métro, construction des abris SRB.
Le plan de localisation et le plan des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Appel d'offres

L'appel d'offres #202106 a été publié dans le Journal de Montréal et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO le 19 janvier 2021.

L'ouverture, initialement prévue 25 février, fut reportée au 11 mars. La durée totale de publication a donc été de 50 jours de calendrier, ce qui est supérieur au minimum requis en vertu de la Loi sur les cités et villes. La soumission est valide pendant les 120 jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 9 juillet 2021.

Au total, neuf (9) addendas ont été émis dans le cadre de l'appel d'offres. La date d'émission et la description de chacun des addendas sont précisées dans un document en pièce jointe. L'impact des addendas sur le coût estimé du contrat est négligeable.

Contraintes de réalisation

Plusieurs mesures sont intégrées au cahier des charges afin de réduire les impacts causés

par les travaux sur les citoyens, les commerces et les institutions avoisinantes, notamment en terme de durée des travaux.

Les principales pénalités applicables au présent contrat vont comme suit:

· Le non-respect du délai accordé pour certaines phases et activités critiques décrites dans le cahier des clauses administratives et spéciales (CCAS), incluant la date de fin prévue, est passible d'une pénalité de 0.01 % de la valeur du contrat (avant taxes) par jour (calendrier) de retard pour chaque phase de travaux. La pénalité est sans plafond;
· Le non-respect de l'une ou l'autre des clauses du *Devis technique Environnement* (Cahier ENV) relatif à l'environnement est passible d'une pénalité de trois mille dollars (3 000 $) par événement;
· Le non-respect des lois, règlements, règles de l'art et bonnes pratiques en matière de santé et sécurité est passible de pénalité de deux cent (200 $) à quatre mille dollars (4 000 $) par événement;
· Des pénalités spécifiques à certains travaux sont également applicables à l'entreprise l'K. F. Construction et sont décrites dans les différents devis techniques.

JUSTIFICATION

Le projet du prolongement de la ligne bleue doit permettre le déploiement du métro vers les arrondissements situés au Nord-Est de l'île de Montréal. Les travaux sont prévus entre 2020 et 2026. L'achalandage anticipé en 2031 sera de plus de 50 000 déplacements par jour. La station de l'intersection Pie-IX/Jean-Talon sera alors la plus utilisée du prolongement en période de pointe AM.

Le tunnel piétonnier intégré au lot Jean-Talon répond à l'objectif de créer un pôle intermodal sur le site de la station Pie-IX. Le tunnel piétonnier entre les quais du SRB et les édicules de la station de métro à l'intersection Pie-IX/Jean-Talon permet d'assurer la fluidité des échanges, un meilleur confort et une meilleure sécurité des usagers. L'achalandage anticipé à l'horizon 2031 entre le SRB et le métro via le tunnel piétonnier atteindra normalement plus de 2000 personnes par heure de pointe AM ou PM.

Les actifs de la Ville non visés par les besoins du projet SRB Pie-IX ou du prolongement de la ligne bleue dans le secteur du lot Jean-Talon sont en relativement bon état. Ces derniers sont très peu touchés par les travaux du lot Jean-Talon.

Analyse des soumissions

Suite à l'appel d'offres, il y a eu onze (11) preneurs de cahier des charges. Trois (3) entreprises ont déposé une soumission et huit (8) n'ont pas déposée.

Le tableau des résultats présente les résultats de l'appel d'offres, soit le nom du plus bas soumissionnaire conforme, le prix proposé et l'estimation des professionnels externes, le tout incluant les taxes. On y présente également l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation de contrôle et l'écart entre la deuxième et la plus basse soumission.

Soumissions conformes *Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)
K.F. CONSTRUCTION INC	31 937 777,77 $
EBC INC	39 665 903,14 $
CEGERCO INC.	54 235 338,19 $
Estimation externe	34 155 904,63 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-6,5%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	24,2%

Écart avec le prix de l'estimation

Le bureau de projet a mandaté la firme externe GLT+ Services conseils pour produire une estimation des coûts de travaux à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'œuvre réels du marché actuel. L'estimation produite par la firme est de 34 155 904,63 $. L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation est de -2 218 127 $, soit -6,5 %.

L'analyse des écarts de prix les plus significatifs entre l'estimation et la soumission de K. F. Construction inc. se situent dans les disciplines suivantes. Pour celles-ci, les prix soumis par K. F. Construction présentent des écarts importants avec l'estimation (favorables au maître d'ouvrage), mais aussi par rapport à la moyenne des prix des soumissions reçues :

· Voirie;
· Égout et aqueduc ;
· Consolidation du roc.

Ces éléments feront l'objet d'un suivi particulier par l'équipe de surveillance afin de s'assurer que les travaux soient réalisés conformément aux besoins et contraintes énoncés au Cahier des charges.

L'analyse des écarts a aussi permis d'identifier des écarts importants avec l'estimation (défavorable au maître d'ouvrage), sans toutefois constater que l'écart par rapport à la moyenne des prix des soumissions reçues soit important. Les disciplines concernées vont comme suit :

· Feu de circulation ;
· Télécommunications.

Pour ces derniers, on considère que les prix soumis sont représentatifs des contraintes particulières des travaux. Nous ne pouvons pas justifier exactement ces écarts, mais la surchauffe du marché en plus de la période de pandémie peut expliquer des coûts supérieurs.

L'écart de 24,2% entre les deux (2) plus bas soumissionnaires (EBC inc et K.F. Construction inc.) sont dans les disciplines suivantes :

- Organisation de chantier : + 25 %
- Voirie : + 113 %
- Égout : + 77 %
- Aqueduc : + 92 %
- Station : + 25 %
- Environnement : 179 %

Ces différences peuvent être expliquées, entre autres, en postulant que ce projet n'était pas essentiel, afin d'assurer le maintien du carnet de commande d'EBC inc..

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire recommandé K.F. Construction inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction dont la dépense nette est supérieure à 1 000 000 $. Le processus d'évaluation de rendement est précisé à l'article 4.4 du cahier des clauses administratives générales et la grille d'évaluation est incluse à l'article 18 du cahier des clauses administratives spéciales.

Contrat conjoint Ville, ARTM

En vertu de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c.c-19) et l'Entente relative à la réalisation des travaux et mise en service du SRB Pie-IX, le contrat résultant du présent appel d'offres liera K. F. Construction inc. à la Ville et l'ARTM. Le contrat est donc octroyé de façon conjointe et mutuellement conditionnelle par les instances de la Ville et de l'ARTM. Le contrat doit être présenté pour approbation finale au Conseil municipal le 17 mai 2021 et au Conseil d'administration de l'ARTM le 27 mai 2021.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat comporte une dépense de plus de 10 M$.

K. F. Construction inc. possède l'attestation de l'AMP, valide jusqu'au 29 octobre 2022. L'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, K. F. Construction inc. détient également une attestation valide de Revenu Québec. L'attestation de l'AMP de l'entrepreneur est jointe au dossier.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat des travaux du Lot Jean-Talon phase 3 est de 31 937 777,77 $ (taxes incluses) est assumé par l'ARTM à 99,96% (volets SRB et tunnel piétonnier) et par la Ville à 0,04% (volets requalification et bonification), le tout conformément à l'entente pour la réalisation des travaux, mise en service, mise en exploitation et clôture du projet (Résolution CG18 0234 du 26 avril 2018). Le montant de l'enveloppe des contingences reliées au présent contrat est évalué à 4 790 666,67 $ (taxes incluses), soit 15 % du coût de la soumission.
Le coût total des travaux du contrat et des contingences est de 36 728 444,44 $ taxes incluses.

Dépenses pour l'ARTM :

ARTM - tunnel piétonnier (STM) :

Le coût des travaux à la charge de l'ARTM – tunnel piétonnier (STM) est de 26 559 794,39 $ taxes incluses, soit environ 83,16 % du montant de la soumission. À ce montant est ajouté 15% pour couvrir les travaux contingents, soit 3 983 969,16 $.

L'ARTM – tunnel piétonnier s'engage donc à raison d'un montant total de 30 543 763,55 $ taxes incluses.

ARTM – partie SRB:

Le coût des travaux à la charge de l'ARTM – partie SRB est de 5 366 739,78 $ taxes incluses, soit environ 16,80 % du montant de la soumission. À ce montant est ajouté 15% pour couvrir les travaux contingents, soit 805 010,97 $.

L'ARTM – partie SRB s'engage donc à raison d'un montant total de 6 171 750,74 $ taxes incluses

Le coût total des travaux à la charge de l'ARTM est de 36 715 514,29$ taxes incluses.

Dépenses pour la Ville de Montréal :

Le coût des travaux du contrat à la charge de la Ville est de 11 243,60 $ taxes incluses, soit environ 0,04 % du montant de la soumission. À ce montant est ajouté 15% pour couvrir les travaux contingents, soit 1 686,54 $.

La Ville s'engage donc à raison d'un montant total de 12 930,14 $ taxes incluses, ce qui représente un coût net de 11 806,94$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale. Ce coût net est financé par le règlement d'emprunt #16-003 SRB Pie-IX - Deuxième tranche.

Le sommaire de la répartition des coûts entre la Ville et l'ARTM pour ce contrat est représenté en pièce jointe.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet a été conçu de manière à respecter le plan de développement durable 2016-2020 en contribuant avec les deux premières priorités de la Ville, soit de réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles et verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources.
Le projet SRB Pie-IX s'inscrit dans une vision de développement des modes de transport collectif et aura un impact positif sur la mobilité des passagers, de 40 000 personnes/jour à 70 000 personnes/jour.
Les interventions vont permettre entre autres choses la bonification de l'aménagement urbain par le biais de la reconstruction des trottoirs et l'ajout d'un accès avec la ligne bleue du métro.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impact sur la circulation : Les travaux occasionneront une fermeture complète de la rue Jean-Talon et du boulevard Pie-IX durant la principale phase de travaux, dont la durée est d'un peu plus de 2 ans. Compte tenu de l'ampleur du projet SRB Pie-IX et de son impact majeur sur la mobilité du secteur, la planification des entraves sur la circulation a été faite à l'échelle du Secteur névralgique Jean-Talon (sous la gouverne d'AGIR – Section planification intégrée).
Suite à des analyses de mobilité, certains projets intégrés, ainsi que des projets non intégrés, ont été reportés, retardés ou devancés dans le but d'éviter les conflits de mobilité et cela sur les axes parallèles et transversaux. De plus, des interventions préalables à la réalisation du projet ont été planifiées de façon à optimiser les entraves à la circulation.

Impact sur projet de tiers : Une décision tardive ou défavorable dans ce dossier compromettrait l'échéancier global de réalisation du projet SRB Pie-IX, ainsi que les autres projets planifiés en conséquence, incluant le projet du prolongement de la ligne bleue.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel relatif au COVID19, aucun impact spécifique ou additionnel n'est produit par une décision des instances conforme à la recommandation soumise dans ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Bureau de projet du SRB Pie-IX s'assurera du volet communications en collaboration étroite avec les responsables des communications de l'ensemble des promoteurs (ARTM, MTQ, STM, Ville de Montréal) du dossier afin de mettre en évidence les motifs justifiant la recommandation de l'octroi de ce contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats: 5 mai 2021
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Conseil d'administration de l'ARTM: 27 mai 2021
Début des travaux: juin 2021
Fin des travaux: été 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 15 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-09
Tatiane PALLU Chef de section	Isabelle LEBRUN Chef de division - Grands projets partenaires
Tél : 514 758-3598 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-4685 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2021-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur par intérim
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2021-04-16

Montréal

GDD : 1210575002 / AO #202106

Description : Travaux du lot Jean-Talon Phase 3

Entreprise : K.F. Construction Inc.

	Coût Total des Travaux - $	Ville de Montréal	ARTM volet SRB	ARTM volet tunnel
Répartition partenaires		0,04%	16,80%	83,16%
Total travaux soumis	**27 778 019,37 $**	**9 779,17 $**	**4 667 744,97 $**	**23 100 495,23 $**
TPS - 5%	1 388 900,97 $	488,96 $	233 387,25 $	1 155 024,76 $
TVQ - 9,975%	2 770 857,43 $	975,47 $	465 607,56 $	2 304 274,40 $
Sous-total des travaux - taxes incluses	**31 937 777,77 $**	**11 243,60 $**	**5 366 739,78 $**	**26 559 794,39 $**
Contingences - 15%	4 166 702,91 $	1 466,88 $	700 161,74 $	3 465 074,28 $
TPS - 5%	208 335,15 $	73,34 $	35 008,09 $	173 253,71 $
TVQ - 9,975%	415 628,61 $	146,32 $	69 841,13 $	345 641,16 $
Sous-total des contingences - taxes incluses	**4 790 666,67 $**	**1 686,54 $**	**805 010,97 $**	**3 983 969,16 $**
Coût total des travaux + contingences - avant taxes	31 944 722,28 $	11 246,05 $	5 367 906,71 $	26 565 569,52 $
Coût total des travaux + contingences - taxes incluses	**36 728 444,44 $**	**12 930,14 $**	**6 171 750,74 $**	**30 543 763,55 $**

Informations additionnelles - Service de finances Ville de Montréal

Grand catégorie d'actif - Categorie d'actif - Ville de Montréal	Montant Ville Avant taxes	# sous projet SIMON
17020 - Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	1 727,67 $	À CRÉER
12010 - Égouts pluviaux, combinés, sanitaires - Construction (D.V. 40 ans)	74,57 $	À CRÉER
13020 - Conduites d'eau secondaires - Construction (D.V.40 ans)	7 976,93 $	À CRÉER
Contingence	**1 466,88 $**	À CRÉER
Sous-total	**11 246,05 $**	

Prévision de dépenses 2021/2023 - Ville de Montréal - Avant taxes	2021	2022	2023	TOTAL
17020 - Rues base souple - Construction (D.V.27 ans)	172,77 $	863,84 $	691,07 $	1 727,67 $
12010 - Égouts pluviaux, combinés, sanitaires - Construction (D.V. 40 ans)	7,46 $	37,29 $	29,83 $	74,57 $
13020 - Conduites d'eau secondaires - Construction (D.V.40 ans)	797,69 $	3 988,46 $	3 190,77 $	7 976,93 $
Contingence	146,69 $	733,44 $	586,75 $	1 466,88 $
Montant taxes incluses	**1 124,60 $**	**5 623,02 $**	**4 498,42 $**	**11 246,05 $**

Décisions antérieures. Sommaire décisionnel #1210575002

CM20 0805 - 25 août 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Demix inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 2 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 11 925 180,36 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 202105 (5 soum.)

CM20 0641- 15 juin 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à l'entreprise DE SOUSA_4042077 CANADA INC. d'un montant de 3 682 867,70 $ taxes incluses, pour la réalisation de menus travaux de voirie, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB) pour le secteur longeant le boulevard Pie-IX - Autoriser une dépense totale de 4 603 584,63 $ taxes incluses (contrat: 3 682 867,70 $ + contingences: 552 430,16 $ + incidences: 368 286,77 $) - Appel d'offres public no 20-2108 (3 soumissionnaires conformes)

CM20 0506 - 26 mai 2020 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat de services professionnels à FNX-Innov inc. pour la conception et préparation des plans et devis du lot Notre-Dame, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB) sur le boulevard Pie-IX - Dépense totale de 4 938 470,90 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17802 (4 soum.)

CM20 0535 - 26 mai 2020 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 32 000 000 $ pour le financement de la quatrième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX

CM20 0481 - 26 mai 2020 - Approuver l'addenda no.1 à l'entente détaillée entre la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'intégration du tronçon Notre-Dame au projet d'un service rapide par bus (SRB) (CG18 0234).

CM20 0165 - 24 février 2020 - Accepter une contribution d'un montant de 5 179 084 $ (taxes non applicables) de l'ARTM, afin d'assumer les coûts des ressources de la Ville de Montréal - Autoriser une dépense d'un montant total de 5 940 599 $ (taxes non applicables) pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal et de l'ARTM ainsi que pour le maintien de la structure du Bureau de projet pour la période de la phase 2 de réalisation des travaux (2018-2023) dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX.

CE20 0012 - **8 janvier 2020 -** Autoriser le lancement de l'appel d'offres public # 20-17802 d'un contrat de services professionnels pour la conception et préparation des plans et devis du lot Notre-Dame dans le cadre du projet intégré SRB-Pie-IX.

CM19 1102 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CM19 1103 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen

d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension, dans le cadre du projet SRB Pie-IX / Abandonner l'expropriation pour remplacement du lot 2 217 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, prévue à la résolution CM18 0648;

CM19 1104 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 2 213 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CM19 1105 - 22 octobre 2019 - Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX de 10 lots : 1 412 734, 1 412 733, 1 412 732, 1 412 731, 1 412 745, 1 412 744, 1 412 730, 1 412 697, 1 412 784 et 1 412 783 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CM19 0765 - 18 juin 2019 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une servitude totale de non-accès sur toute la longueur en front sur le boulevard Pie-IX du lot 4 588 841 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et ce, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;

CG18 0502 – 20 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Sud du tronçon montréalais, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 75 676 545 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212003 (3 soum.) / Autoriser une dépense totale de 88 469 719,98 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 173 138,27 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM remboursables par l'ARTM conformément à l'entente intervenue entre la Ville et l'ARTM (CG18 0234);

CM18 1142 – 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Nord du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 55 972 336,46 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212001 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 65 740 233,75 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 1 372 046,82 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

CM18 1141 – 17 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot Centre du tronçon montréalais dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour une somme maximale de 60 269 895 $, taxes incluses - Appel d'offres public 212002 (4 soum.) / Autoriser une dépense totale de 70 668 488,93 $, taxes, contingences et incidences incluses, ainsi qu'un revenu de 737 205,01 $, taxes incluses, pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente intervenue entre l'ARTM et la Ville (CG18 0234);

CM18 0860 – 18 juin 2018 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 53 930 000,00 $

pour le financement de la troisième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX**);**

CM18 0648 - 29 mai 2018 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction dans le cadre du projet SRB-Pie IX / Autoriser le remplacement des plans et des descriptions techniques sur plusieurs lots (CM17 0586 et CM17 0778) / Autoriser l'abandon de l'expropriation relativement au lot 2 216 986 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Autoriser une dépense additionnelle de 313 505 $, taxes incluses;
CG18 0234 - 26 avril 2018 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet;

CG18 0232 - 26 avril 2018 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: IGF Axiom inc. (contrat #1: 3 699 964,49 $$ taxes incluses), Les Consultants S.M. inc. (contrat #2: 2 888 401,95 $ taxes incluses), Axor Experts-Conseils inc. (contrat #3: 875 362,16 $ taxes incluses), pour la gestion des impacts, le maintien de circulation et les communications dans le cadre de la réalisation des grands projets - Appel d'offres public No 18-16584 (10 soumissionnaires)

CM18 0486 - 23 avril 2018 - Autoriser la modification du contrat accordé conjointement par la Ville et l'Agence métropolitaine de transport (AMT), maintenant devenue l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), à Aecom Consultants Inc. le 23 février 2016, pour la somme de 9 074 807,74 $, majorant ainsi le montant du contrat à 10 376 494 $, taxes incluses, relativement à la préparation des plans et devis d'ingénierie détaillée du Projet SRB-PIE-IX, tronçon montréalais (CM16 0238) / Autoriser une dépense additionnelle de 623 289,82 $ représentant la part payable par la Ville, celle de l'ARTM étant de 678 397,34 $, soit une majoration totale du contrat de 1 301 687,16 $, taxes incluses / Autoriser l'exercice par la Ville de Montréal, conjointement avec l'ARTM, de l'option d'accompagnement technique en chantier prévue au contrat / Autoriser, à cet effet, une dépense additionnelle de 546 473 $, taxes incluses, pour la Ville de Montréal, celle de l'ARTM étant de 1 275 104,90 $ - Considérant ce qui précède la dépense totale de la Ville associée à ce contrat est alors majorée de 3 216 756 $ à 3 892 205,02 $, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 9 074 807,74 $ à 12 198 070,90 $;

CM17 0778 – 12 juin 2017 – Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 39 lots situés du côté est et 17 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction / Autoriser une dépense maximale de 2 415 032,20 $, taxes incluses, pour ces acquisitions;

CM17 0586 - 15 mai 2017 - Abroger la résolution CM16 0758 / Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur 25 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction dans le cadre du projet de SRB-Pie-IX / Autoriser une dépense maximale de 1 163 040,78 $, taxes incluses pour ces acquisitions;

CM16 1443 - 20 décembre 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Les services exp inc. pour la revue de qualité et

l'estimation de contrôle des plans et devis à 70 % du projet intégré SRB Pie-IX, sur les tronçons de Montréal et de Laval - Dépense totale 424 963,01 $, taxes incluses;

CM16 0758 - 22 juin 2016 - Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de 15 servitudes temporaires essentiellement pour l'installation d'un réseau électrique souterrain de la Commission des services électriques de Montréal sur 15 lots situés du côté ouest du boulevard Pie-IX, entre la 56e Rue et la rue Jean-Rivard, dans le cadre du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IXSRB Pie-IX / Autoriser une dépense d'un montant maximal de 11 448 685 $, taxes incluses;

CE16 1066 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 478 296,00 $, taxes incluses;

CE16 1067 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la réalisation des plans et devis de modification de leur réseau dans la cadre du projet intégré du SRB Pie-IX. Dépense totale de 362 976,08 $, taxes incluses (montant de la soumission: 329 978,25 $; réserve pour imprévus 32 997,82 $);

CM16 0373 - 22 mars 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 33 300 000 $ pour le financement de la deuxième tranche de la contribution municipale au projet intégré du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX);

CM16 0238 - 24 février 2016 - Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Aecom Consultants inc. pour la réalisation des plans et devis du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX pour une somme maximale de 9 074 807 $, taxes incluses (comprenant une option d'accompagnement de chantier pouvant ainsi porter le montant total du contrat à 10 722 520 $) / Autoriser une dépense maximale de 2 722 442 $, taxes incluses, pour financer la contribution de Montréal (30 %) à ce contrat. / Approuver un projet de convention à cet effet;

CG15 0703 - 26 novembre 2015 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) / Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet / Autoriser une dépense globale de 2 714 947 $, taxes non applicables.

Le sommaire des modifications apportées par ADDENDA va comme suit :

No. d'Addenda	Contenu sommaire
1 22 janv.	1. Cahier des charges a. Section VII – Devis techniques : inclusion Plans et Devis PLB _ Exigences excavations dans la zone d'intérêt
2 02 fév.	1. Cahier des charges a. Section II – Clauses administratives générales (CCAG) : Mise à jour PPCMO b. Section IV – Formulaire de soumission : modifications de certaines quantités c. Section VIII – Plans : modifications plans Station Électricité (SEL) (11 plans modifiés), Station Architecture (SAR) (14 plans modifiés), Station Structure (SST) (20 plans modifiés), Station Télécommunications (STE) (3 plans modifiés ou ajoutés) 2. Transmission du Tableau de Questions et Réponses
3 9 fév.	1. Cahier des charges a. Section I – Instructions aux soumissionnaires : modification de la date d'ouverture b. Section IV – Formulaire de soumission : modifications de certaines quantités STA c. Section VII – Devis techniques : modifications au Cahier STA (exigences télécommunications) d. Section VIII – Plans : modifications plans Station Électricité (SEL) (3 plans modifiés) 2. Transmission du Tableau de Questions et Réponses
4 19 fév.	1. Cahier des charges a. Section II – Clauses administratives générales (CCAG) : Échéancier de construction demandé à la soumission, report d'un mois des contraintes associées à la présence de câbles, imposition une plage horaire sans travaux de bétonnage de 48 heures consécutives par semaine, c. Section VII – Devis techniques : modifications des spécifications aux finis et couleurs du béton b. Section IV – Formulaire de soumission : modifications de certaines quantités 2. Transmission du Tableau de Questions et Réponses
5 22 fév.	1. Cahier des charges a. Section VIII – Plans : retransmission des plans Station Électricité (SEL) (3 plans modifiés, à l'addenda 3) 2. Transmission du Tableau de Questions et Réponses
6 24 fév.	1. Cahier des charges a. Section VIII – Plans : modifications plans Station Structure (SST) (17 plans modifiés) 2. Transmission du Tableau de Questions et Réponses
7 25 fév.	1. Cahier des charges a. Section VIII – Plans : transmission de plans Station Électricité (SEL) omis lors de la parution initiale (3 plans) 2. Transmission du Tableau de Questions et Réponses
8 3 mars	1. Cahier des charges a. Section IV – Formulaire de soumission : modifications du titre de la Section C 2. Transmission du Tableau de Questions et Réponses
9 5 mars	1. Cahier des charges a. Section VI – Modification de la Liste des documents à joindre à la soumission 2. Transmission du Tableau de Questions et Réponses

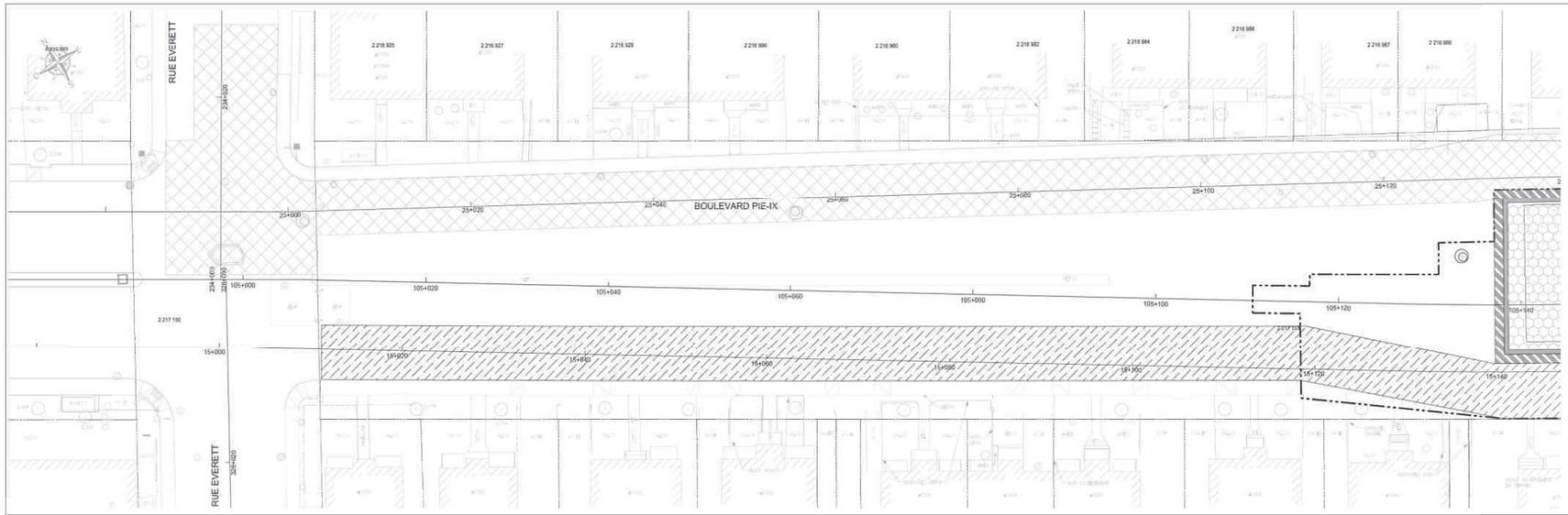

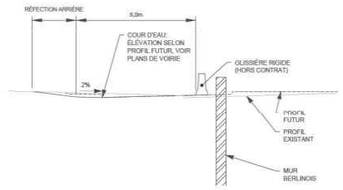

CHEMIN D'URGENCE PROPOSÉ

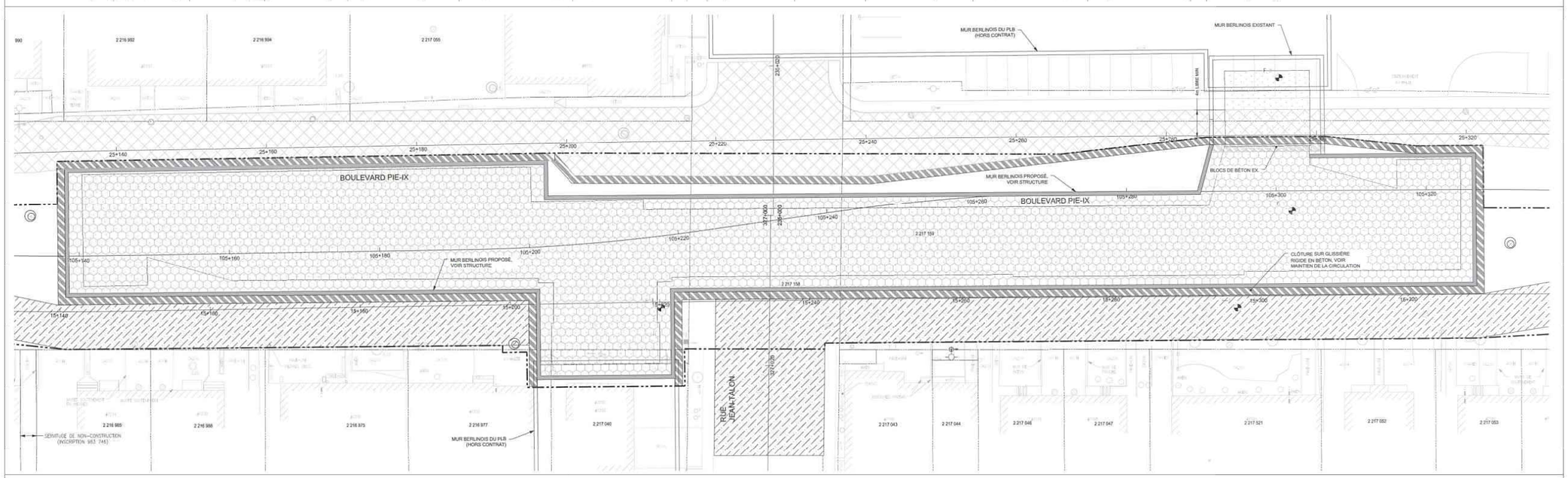

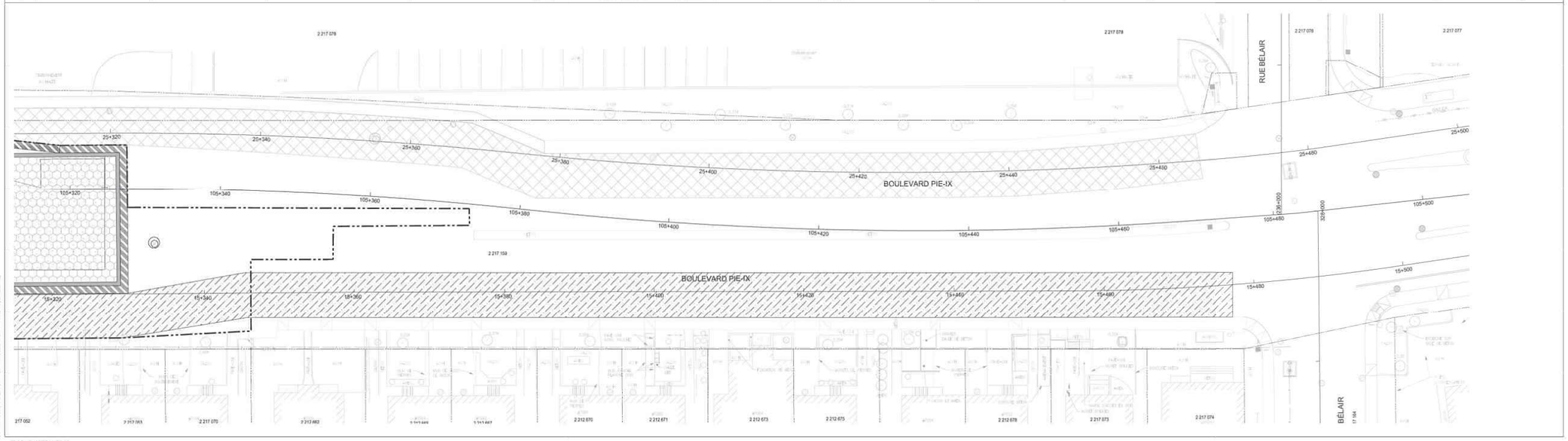

Orientation

REPÈRES

POINT 1	POINT 2	POINT 3
X: 297 430,709 Y: 5 047 476,06 Z: 47,153	X: 297 500,566 Y: 5 047 586,38 Z: 47,084	X: 297 925,099 Y: 5 047 336,77 Z: 49,261

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS) SCOPQ, MTM 8, LES ALTITUDES DES REPÈRES GÉODÉSIQUES ONT ÉTÉ ADAPTÉES POUR LA CONSTRUCTION.

Plan de localisation

Note(s) :

LÉGENDE COMPLÉMENTAIRE:

PLAN

- LIMITE DES TRAVAUX
- CHEMIN D'URGENCE EXISTANT À LAISSER LIBRE EN TOUT TEMPS, LARGEUR LIBRE MIN. 6m SAUF INDICATION CONTRAIRE
- CHEMIN D'URGENCE PENDANT LES TRAVAUX À LAISSER LIBRE EN TOUT TEMPS,LARGEUR LIBRE MIN. 6m SAUF INDICATION CONTRAIRE
- REMBLAI TEMPORAIRE JUSQU'À LA LIGNE DE PAVAGE (VOIR STRUCTURE)
- GLISSIÈRE RIGIDE AVEC CLÔTURE À INSTALLER, VOIR MAINTIEN DE LA CIRCULATION

Émission(s)

Ém.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
00	2020-12-16	POUR APPEL D'OFFRES	A.G.	M.B.

PROJET INTÉGRÉ SRB PIE-IX

SNC·LAVALIN

Intervenants

Relevé de terrain :

Dessiné par :
MÉLANIE ST-JACQUES, techn.

Préparé par :
MATHIEU BEAUREGARD, ing.
ANNABELLE GAGNÉ, ing.

Responsable du projet (consultant) :
PIERRE GAGNON, ing.

Sceau(x) :

Signé et scellés

PROJET : PROJET INTÉGRÉ SERVICE RAPIDE PAR BUS (SRB)
BOULEVARD PIE-IX - LOT JEAN-TALON - PHASE 3

DE LA RUE EVERETT À LA RUE BÉLAIR

ARRONDISSEMENT(S) : Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

NATURE DES TRAVAUX :
TRAVAUX D'ÉGOUT ET DE CONDUITES D'EAU

TITRE DU PLAN :
TRAVAUX TEMPORAIRE
AXE OUEST CH.: 15+113 À 15+360

(SI) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle Hoz.: Horizontale 1:200 — 0 2 4 6 8 10m
Échelle Ver.: Verticale 1:50 — 0 0,5 1 2,5m
sauf indication contraire

Plan no :	Feuillet :	Émission :	Soumission :
202106-EGA-3005	05de05	00	202106

Cartouche révisé le : 20-9-04

A0 surdimensionné (1245 mm x 914 mm)

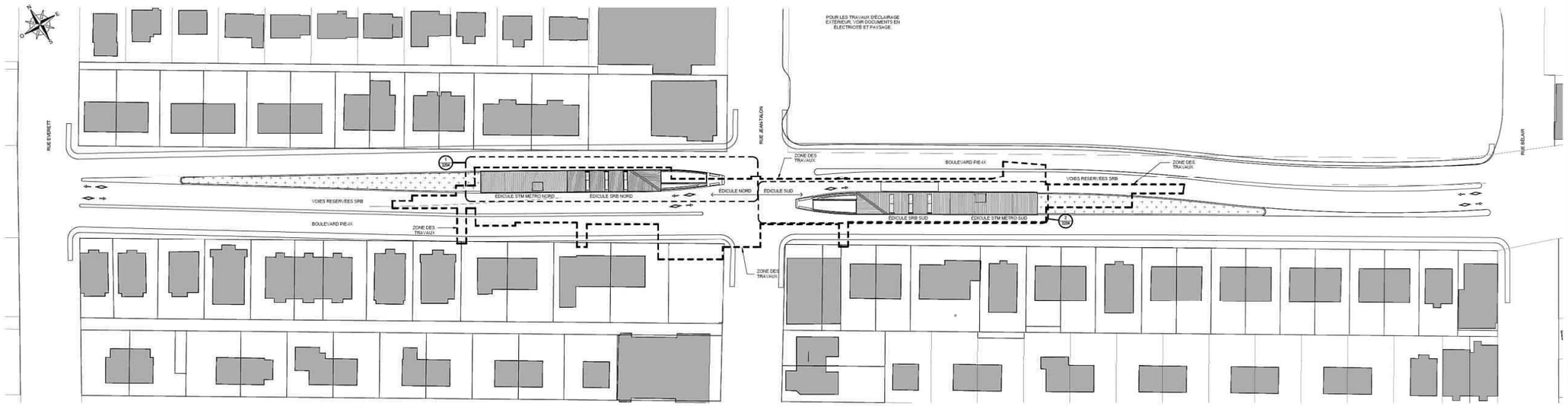

1 PLAN D'IMPLANTATION
3100 Échelle: 1 : 500

Orientation

REPÈRES

POINT 1	POINT 2	POINT 3
X: 297 430,709	X: 297 500,566	X: 297 925,099
Y: 5 047 476,06	Y: 5 047 588,38	Y: 5 047 336,77
Z: 47,103	Z: 47,084	Z: 49,201

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS) 80CPQ, MTM 8. LES ALTITUDES DES REPÈRES GÉODÉSIQUES ONT ÉTÉ ADAPTÉES POUR LA CONSTRUCTION.

Plan de localisation

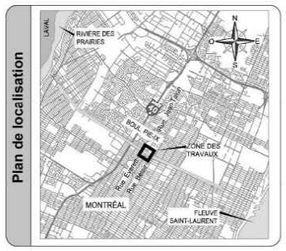

Tableau

TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES NIVEAUX ENTRE LES PROJETS

SERVICE RAPIDE PAR BUS(SRB) DU BOUL. PIE-IX TUNNEL PIÉTONNIER ET ÉDICULE SRB		PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEU(PLB) STATION PIE-IX ÉDICULE PRINCIPALE ET ÉDICULE SECONDAIRE.	
ÉLÉVATION DU FINI DE PLANCHER AU NIVEAU DU TUNNEL PIÉTONNIER	**ÉL: 40 893** RÉSEAU SRB	ÉLÉVATION DU FINI DE PLANCHER AU NIVEAU DU PALIER SUPÉRIEUR DE L'ÉDICULE PRINCIPAL DE LA STATION PIE-IX.	**ÉL: 40 849** RÉSEAU PLB

Note(s):

NOTES :

- LES TRAVAUX INDIQUÉS RÉALISÉS EN 2018 (PAR D'AUTRES) NE SONT PAS RÉALISÉS AU MOMENT DE L'ÉMISSION DU PRÉSENT DOCUMENT.
- L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA PROTECTION DE LA CONDUITE DE GAZ EXISTANTE QUI SERA ACTIVE DURANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT. L'ENTREPRENEUR DEVRA EN TENIR COMPTE DANS SA MÉTHODE DE TRAVAIL.
- LES RACCORDEMENTS DE SERVICES D'EAU ET D'EGOUT DOIVENT ÊTRE RECONSTRUITS JUSQU'À LA LIMITE D'EMPRISE PARTOUT OÙ LA CONDUITE PRINCIPALE EST RECONSTRUITE.
- LES RACCORDEMENTS DE SERVICE EN PLOMB, OÙ INDIQUÉS EN PLAN, MAIS SANS SY LIMITER, DOIVENT ÊTRE REMPLACÉS PARTOUT À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DU PROJET.

CE PLAN NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

Émission(s)

Em.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Vérifié par
00	2020-12-16	POUR APPEL D'OFFRES	MB	PL

PROJET INTÉGRÉ SRB◊PIE-IX

SNC·LAVALIN

Intervenants

Relevé de terrain :

Dessiné par : Isabelle Brosseau

Préparé par : Maryse Ballard

Responsable du projet (consultant) : PIERRE GAGNON, ING.

Sceau(x) : Ordre des architectes du Québec — PIERRE LA CHEVRE ARCHITECTE

PROJET : PROJET INTÉGRÉ SERVICE RAPIDE PAR BUS (SRB)
BOULEVARD PIE-IX - LOT JEAN-TALON - PHASE 3
DE LA RUE EVERETT À LA RUE BÉLAIR

ARRONDISSEMENT(S): Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

NATURE DES TRAVAUX :

ARCHITECTURE

TITRE DU PLAN :

PLAN D'IMPLANTATION

(S8)

Échelle : 1 : 500

Préfixe :	Type :	Secteur :	Discipline :	Système :	Sous-système :	Code lieu :	Séq. :
			SAR				3100

Plan numéro :	Feuillet :	Émission :	Soumission :
202106 - SAR -3100	05 de 33	00	202106

Cartouche révisé le : 2019-01

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 30 octobre 2019

K.F. CONSTRUCTION INC.
A/S MADAME JOSÉE LATOUR
1410, RUE DE JAFFA
BUR. 201
LAVAL (QC) H7P 4K9

No de décision : 2019-DAMP-1025
N° de client : 3000680424

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). K.F. CONSTRUCTION INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **29 octobre 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 202106

Date de publication : 2021-01-19
Date d'ouverture : 2021-03-11

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	Armatures Bois-Francs Inc. (ABF)
2	Cegerco inc.
3	Construction Deric inc.
4	Demix Construction, une division de CRH Canada inc.
5	Duroking Construction / 9200 2088 Québec inc.
6	EBC inc.
7	GLT+ inc.
8	KF Construction inc.
9	Neolect inc.
10	Pomerleau inc.
11	Systèmes Urbains inc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1210575002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à K. F. Construction Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 36 728 444,44 $ (contrat de 31 397 777,77 $ et contingences de 4 790 666,67 $) taxes incluses - Appel d'offres public 202106 (3 soumissionnaires conformes). Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 12 930,14 $ taxes incluses (contrat de 11 243,60 $ et contingences de 1 686,54 $).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SIRR - 1210575002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Prepose(e) au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-14

Catherine TOUGAS
conseillère budgétaire
Tél : 514-872-1093
Division : Service des finances , Direction Du Conseil Et Du Soutien Financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.025

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1210575002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Objet :	Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à K. F. Construction Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 36 728 444,44 $ (contrat de 31 397 777,77 $ et contingences de 4 790 666,67 $) taxes incluses - Appel d'offres public 202106 (3 soumissionnaires conformes). Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 12 930,14 $ taxes incluses (contrat de 11 243,60 $ et contingences de 1 686,54 $).

Rapport_CEC_SMCE210575002.pdf

Dossier # :1210575002

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE210575002

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à K. F. Construction Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 36 728 444,44 $ (contrat de 31 397 777,77 $ et contingences de 4 790 666,67 $) taxes incluses - Appel d'offres public 202106 (3 soumissionnaires conformes). Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 12 930,14 $ taxes incluses (contrat de 11 243,60 $ et contingences de 1 686,54 $)

"Original signé"	***"Original signé"***
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE210575002

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à K. F. Construction Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 36 728 444,44 $ (contrat de 31 397 777,77 $ et contingences de 4 790 666,67 $) taxes incluses - Appel d'offres public 202106 (3 soumissionnaires conformes). Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 12 930,14 $ taxes incluses (contrat de 11 243,60 $ et contingences de 1 686,54 $).

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué qu'un premier appel d'offres pour ce projet a été annulé sur avis du BIG et que le contrat a par la suite été scindé en trois lots pour ne pas retarder sa réalisation et obtenir de meilleurs prix. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 50 jours et a permis de recevoir 3 soumissions. Il est à noter que, parmi les 9 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres,

aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 6,5% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle. Il existe par ailleurs un écart de prix de 24,2 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a expliqué que la firme retenue souhaite développer le marché municipal et que ce projet est très bien connu par l'adjudicataire, ce qui peut expliquer l'écart de prix observé. Il est mentionné que des mesures de mitigation sont prévues pour assurer la fluidité du trafic durant les travaux, notamment l'ajout de voies réservées et l'embauche d'agents de liaison avec le milieu et d'experts en mobilité. À cet égard, la Commission salue l'ingéniosité du service pour relancer rapidement cet appel d'offres et obtenir un meilleur prix, ainsi que les mesures de mitigations déployées dans le cadre de ce projet .

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE210575002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.026

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217231032

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 15 723 327,14 $ (contrat: 13 820 502,70 $ + contingences: 1 486 754,69 $ + incidences: 416 069,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463211 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :
1. d'accorder à Sanexen Services Environnementaux Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 820 502,70 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463211;

2. d'autoriser une dépense de 1 486 754,69 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 416 069,75 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation de rendement de Sanexen Services Environnementaux Inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-19 17:27

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231032**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 15 723 327,14 $ (contrat: 13 820 502,70 $ + contingences: 1 486 754,69 $ + incidences: 416 069,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463211 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'eau, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'eau.

La longueur totale des conduites d'eau secondaire à réhabiliter par chemisage en 2021 sera d'environ vingt et un (21) kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,58 % de l'ensemble du réseau de la Ville.

La Direction des réseaux d'eau a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a scindé le grand projet des travaux 2021 de réhabilitation de conduite d'eau potable afin de recommander l'octroi de huit (8) contrats différents. La présente demande d'octroi de contrat #463211 vise la réhabilitation des conduites d'eau secondaires dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

À ce jour, les appels d'offres #463212 et #463214 publiés pour des travaux de même nature ont été annulés en raison d'un écart défavorable de plus de 30 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et les plus basses soumissions conformes qui avaient été déposées par Sanexen Services Environnementaux inc., dont les prix étaient respectivement de 3 437 893,34 $ et 4 473 435,80 $.

Ces appels d'offres avaient été publiés du 13 novembre 2020 au 10 décembre 2020 pour le 463212 et du 14 décembre 2020 au 28 janvier 2021 pour le 463214. Deux soumissions conformes avaient été déposées pour chacun des appels d'offres.

Suite à l'annulation de ces appels d'offres et toujours pour permettre d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, les travaux en lien avec le premier appel d'offres (#463212) ont été intégrés dans la soumission #463218 et ceux du deuxième appel d'offres ont été scindés en deux (2) nouveaux projets chacun, portant ainsi le nombre à dix (10) contrats à octroyer en 2021. Trois (3) contrats ont déjà été accordés par le conseil municipal, trois (3) autres sont présentement en cours d'octroi dont le présent dossier et deux (2) sont appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0429 - 19 avril 2021 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 766 280,13 $ (contrat: 4 186 830,46 $ + contingences: 445 624,42 $ + incidences: 133 825,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463216 - 2 soumissionnaires - 1217231017
CM21 0428 - 19 avril 2021 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 17 033 333,57 $ (contrat: 14 831 324,16 $ + contingences: 1 705 954,66 $ + incidences: 496 054,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463215 - 2 soumissionnaires - 1217231006.

CM21 0425 - 19 avril 2021 - Accorder un contrat à Foraction Inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 7 879 923,84 $ (contrat: 7 011 000 $ + contingences: 726 499,59 $ + incidences: 142 424,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463213 - 2 soumissionnaires - 1207231085.

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. 1218126001

CM20 1032 - 7 octobre 2020 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 3 310 524,54 $ (contrat: 2 938 658,67 $ + contingences: 293 865,87 $ + incidences: 78 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458021 - 2 soumissionnaires - 1207231064

CM20 0806 - 24 août 2020 - Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 688 600 $ (contrat: 4 176 000 $ + contingences: 417 600 $ + incidences: 95 000 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458020 - 2 soumissionnaires - 1207231061

CM20 0515 - 26 mai 2020 **-** Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 506 551,98 $ (contrat: 11 158 683,62 $ + contingences: 1 115 868,36 $ + incidences: 232 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458014 - 2 soumissionnaires **-** 1207231040

CM20 0514 - 26 mai 2020 **-** Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 8 796 999,30 $ (contrat: 7 818 635,73 $ + contingences: 781 863,57 $ + incidences: 196 500,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458019 - 2 soumissionnaires **-** 1207231024

CM20 0502 - 25 mai 2020 **-** Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 9 912 300,00 $ (contrat: 8 793 000,00 $ + contingences: 879 300,00 $ + incidences: 240 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458018 - 2 soumissionnaires **-** 1207231028

CM20 0402 - 20 avril 2020 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 2 331 233,75 $, taxes incluses (travaux: 2 052 030,68 $ + contingences: 205 203,07 $ + incidences: 74 000,00 $) - Appel d'offres public 458013 - 2 soumissionnaires - 1207231013.

CM20 0401 - 20 avril 2020 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 13 784 093,17 $ (contrat: 12 245 084,70 $ + contingences: 1 224 508,47 $ + incidences: 314 500,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458016 - 2 soumissionnaires - 1207231009.

CM20 0395 - 20 avril 2020 - Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 9 990 187,72 $ (contrat: 8 877 443,38 $ + contingences: 887 744,34 $ + incidences: 225 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 458012 - 2 soumissionnaires - 1207231021.

CM20 0276 - 23 mars 2020 - Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 598 412,23 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458011 - 2 soumissionnaires - 1207231001.

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur d'environ 5,1 kilomètres de conduites d'eau secondaires et les travaux seront réalisés dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Le projet comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en

matériaux non conformes dans la section privée et ce, conformément au règlement 20-030.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 486 754,69 $, taxes incluses, soit 10,75 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue. En effet, l'article 3.1.10 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges prévoit quatre (4) différentes pénalités:

1) le montant décrit au tableau ci-dessous par jour de retard pour le non-respect du délai maximal par rue selon sa cote d'impact identifiée au DTSI-M:

Cote d'impact	**Montant de pénalité par jour**
Cote majeure	3 500$
Cote 1	3 000$
Cote 2	2 000$
Cote 3	1 000$

2) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de transmission à chaque mercredi de l'échéancier global et de la planification hebdomadaire;
3) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de quarante-huit (48) heures pour le nettoyage de la rue;
4) 1 000,00 $ par jour de retard pour le non-respect du délai de la correction des déficiences.

Ces pénalités remplacent celles mentionnées à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales qui visent le respect du délai contractuel.

Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse. Dans le présent dossier un écart défavorable à la Ville de 8,6 % a été constaté entre l'estimation de soumission et la plus basse soumission conforme (PBSC).
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

Sur les sept (7) preneurs du cahier des charges, deux (2) ont soumissionné, deux (2) sont

connus comme sous-traitants, un (1) preneur a agi à titre d'estimateur et les deux (2) autres preneurs n'ont pas précisé les raisons de leur désistement à soumissionner.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par la Firme GLT+, mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

Considérant ces informations et que l'écart est inférieur à 10 %, la DGPÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Sanexen Services Environnementaux inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat comporte une dépense de plus de 10 M$.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres # 463211 (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 15 723 327,14 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Sanexen Services Environnementaux Inc. pour un montant de 13 820 502,70 $ taxes incluses;
- plus des contingences de 1 486 754,69 $ taxes incluses;
- plus des incidences de 416 069,75 $ taxes incluses.

Cette dépense de 15 723 327,14 $ taxes incluses (14 361 576,17 $ net de ristournes), sera répartie ainsi:
-Un coût net de 13 214 267,02 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera assumée par la ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt #14-025. Le montant total est à la charge du contribuable.
-Un coût net de 1 147 309,15 $ relatif aux remplacements d'entrées de service sur le domaine privé sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci

risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 7 juillet 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document *« Principes de gestion de la mobilité »* .

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Commission permanente sur l'examen des contrats : 05 mai 2021
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : juin 2021
Fin des travaux : octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville
Raphaëlle HAMEL, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Pierre-Louis AUGUSTIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Michel BORDELEAU, 13 avril 2021
Hermine Nicole NGO TCHA, 12 avril 2021
Pierre-Louis AUGUSTIN, 12 avril 2021
Raphaëlle HAMEL, 11 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar OUCHENANE
ingenieur

Tél : 438-825-6673
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-09

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Chef de division
Tél : 514-872-6444
Approuvé le : 2021-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL
Directrice
Tél : -
Approuvé le : 2021-04-19

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 463211 — No. de GDD 1217231032

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaire par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 / 3 / 2021 — Ouverture originalement prévue: 8 / 4 / 2021

Ouverture faite le : 8 / 4 / 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 30

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 2 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda			Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
23	3	2021	Retrait de l'article «Exigences de la STM pour des travaux au-dessus du métro», ajout d'une précision concernant l'échéancier des travaux et modification mineure d'un article au niveau du Devis technique spécial infrastructures.	N/A
30	3	2021	Mise à jour du nombre de pages des documents normalisés (section V du cahier des charges).	N/A

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 7 — Nbre de soumissions reçues 2 — % de réponses 29

Nbre de soumissions rejetées 0 — % de rejets 0,0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 7 / 7 / 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	13 820 502,70
FORACTION INC.	14 715 000,00

Estimation	**Externe**	12 731 533,69

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **8,6%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **6,5%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X **NON** ☐

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 13 820 502,70

Montant des contingences ($) : 1 486 754,69

Montant des incidences ($) : 416 069,75

Date prévue de début des travaux : 3 / 6 / 2021 — Date prévue de fin des travaux : 25 / 10 / 2021

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

Date: 17 février 2021
Révision: 01
Par: Amar Ouchenane, ing

LISTE DES RUES

Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie dans diverses rues de la ville de Montréal
Soumission : 463211

# Plan	Révision	Arrondissement	Rue ou Boulevard	De	À	Type de chaussée	Diamètre (mm)	Longueur (m)	Durée de réalisation
AHU-AQ-2021-01	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Boul. Gouin Ouest,	Avenue Norwood,	Rue Verville,	Souple	200	281	9 semaines
AHU-AQ-2021-02	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue Lavigne,	Rue De Salaberry,	Rue Forbes,	Mixte	200	331	10 semaines
AHU-AQ-2021-03 A & B	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue de Louvain Ouest,	Rue Jean-Pratt,	Boul. de l'Acadie,	Mixte	200	342	10 semaines
AHU-AQ-2021-04	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue de Port-Royal Ouest,	Limite Sud	Rue Verville,	Mixte	250	286	9 semaines
AHU-AQ-2021-05	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue Saint-Urbain,	Rue Legendre Ouest,	Rue Chabanel Ouest,	Mixte	200	246	10 semaines
AHU-AQ-2021-06	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue de Reims,	Rue De Beauharnois Ouest,	Rue Legendre Ouest,	Mixte	200	279	10 semaines
AHU-AQ-2021-07	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue Forbes,	Rue Guertin,	Rue Daigle,	Mixte	200	190	8 semaines
AHU-AQ-2021-08	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue de Lille,	Rue Prieur Est,	boul. Henri-Bourassa Est,	Mixte	150 200	261 11	10 semaines
AHU-AQ-2021-10	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue Saint-Évariste,	Rue De Salaberry,	Rue Forbes,	Mixte	300	324	11 semaines
AHU-AQ-2021-11	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Boul. Henri-Bourassa Est,	Rue Chambord,	Avenue du Sacré-Coeur,	Mixte	300	130	6 semaines
AHU-AQ-2021-12	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue Laverdure,	Limite Sud	Rue Fleury Est,	Mixte	200	511	12 semaines
AHU-AQ-2021-13	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue Philippe-Hébert,	Avenue Étienne-Parent,	Rue de Louisbourg,	Mixte	200	161	8 semaines
AHU-AQ-2021-14	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Boul. Henri-Bourassa Est,	Rue des Prairies,	Rue De Lille,	Mixte	200	319	10 semaines
AHU-AQ-2021-15	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue Parthenais,	Rue Prieur Est,	Boul. Henri-Bourassa Est,	Mixte	200	249	10 semaines
AHU-AQ-2021-16	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue Francis,	Rue Prieur Est,	Boul. Henri-Bourassa Est,	Mixte	200	171	8 semaines
AHU-AQ-2021-17	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Place de Nevers,	Rue Henri-D'Arles,	Place de Nevers,	Mixte	200	226	9 semaines
AHU-AQ-2021-18	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue Séguin,	Rue Prieur Est,	Boul. Henri-Bourassa Est,	Mixte	200	315	10 semaines
AHU-AQ-2021-19	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue de Louisbourg,	Rue De Tracy,	Boul. O'Brien,	Mixte	200	238	9 semaines
AHU-AQ-2021-20	000	D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	Rue de Louisbourg,	Rue Grenet,	Rue De Meulles,	Mixte	200	236	9 semaines
							Total	5107	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre: Travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal.

Entrepreneur: Sanexen services environnementaux inc.

Soumission: 463 211 — GDD: 121 - 7231 - 032 — Responsable: Amar Ouchenane — Date: 2021-05-08

Projet #01: 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DRE — Corpo

#01-01 Sous-projet: 21 - 18 100 - 001 — n° Simon: 184 849

463211 - Travaux - Réhab AQ 2021

		Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		11 109 770,34 $	12 773 458,45 $	11 663 870,14 $
Travaux contingents	10 %	1 110 977,03 $	1 277 345,84 $	1 166 387,01 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		12 220 747,37 $	14 050 804,29 $	12 830 257,15 $
Sous-total complet du sous-projet		12 220 747,37 $	14 050 804,29 $	12 830 257,15 $

#01-02 Sous-projet: **20 - 18 100 - 700** — n° Simon: 185 687

463211 - Remplacement de branchement d'eau - Portion privée

		Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		910 671,23 $	1 047 044,25 $	956 090,96 $
Travaux contingents	20 %	182 134,25 $	209 408,85 $	191 218,19 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		1 092 805,48 $	1 256 453,10 $	1 147 309,15 $
Sous-total complet du sous-projet		1 092 805,48 $	1 256 453,10 $	1 147 309,15 $

#01-03 Sous-projet: 21 - 18 100 - 002 — n° Simon: 184 850

463211 - Serv.prof. et autres incidences - Réhab AQ 2021

			taxation	Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes					
Tech	Utilités publiques		Normal	134 000,00 $	154 066,50 $	140 683,25 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)		Non	20 000,00 $	20 000,00 $	20 000,00 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisation (no		Non	27 000,00 $	27 000,00 $	27 000,00 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatitf par firme (taxable)		Normal	147 000,00 $	169 013,25 $	154 331,63 $
Pro	Surveillance environnementale		Normal	40 000,00 $	45 990,00 $	41 995,00 $
	Sous-total des incidence du sous-projet			368 000,00 $	416 069,75 $	384 009,88 $
	Sous-total complet du sous-projet			368 000,00 $	416 069,75 $	384 009,88 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DRE — Corpo

		Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		12 020 441,57 $	13 820 502,70 $	12 619 961,09 $
Travaux contingents	10,76 %	1 293 111,28 $	1 486 754,69 $	1 357 605,21 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		13 313 552,85 $	15 307 257,39 $	13 977 566,30 $
Dépenses incidentes		368 000,00 $	416 069,75 $	384 009,88 $
Sous-total complet du projet investi		**13 681 552,85 $**	**15 723 327,14 $**	**14 361 576,17 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

		Montants avant taxe	avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		12 020 441,57 $	13 820 502,70 $	12 619 961,09 $
Travaux contingents	10,76 %	1 293 111,28 $	1 486 754,69 $	1 357 605,21 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		13 313 552,85 $	15 307 257,39 $	13 977 566,30 $
Dépenses incidentes		368 000,00 $	416 069,75 $	384 009,88 $
Total des montants maximum autorisés		**13 681 552,85 $**	**15 723 327,14 $**	**14 361 576,17 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	14 361 576,17 $
Total	100,0%	**14 361 576,17 $**

Montréal

SOUMISSION 463211 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur		**Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal**
Arrondissements	**Rues**	
Ahuntsic-Cartierville	Gouin Ouest, Lavigne, Louvain Ouest, Port-Royal Ouest, Saint-Urbain, de Reims, Forbes, de Lille, Saint-Évariste, Henri-Bourassa Est, Laverdure, Philippe-Hébert, Henri-Bourassa Est, Parthenais, Francis, de Nevers, Séguin, de Louisbourg, de Louisbourg	Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l'Annexe M1 du DTSI-M. Pour les rues identifiées comme ayant le plus d'impacts sur la mobilité et le milieu environnant (cote 1 et majeure au DTSI-M), les concepts sont résumés ci-bas.
AHU-AQ-2021-01 **Boulevard Gouin Ouest** De l'avenue Norwood à la rue Verville		**Occupation :** - Fermeture complète du boulevard Gouin ouest entre la rue de Salaberry et la rue Jeanne-Mance pour les travaux d'excavation. Déviation de la piste cyclable sur la chaussée. - Fermeture complète de la direction est sur boulevard Gouin ouest entre la rue de Salaberry et la rue Jeanne-Mance et aucune entrave permise en direction ouest pour les autres travaux. - Maintenir une voie de circulation sur la rue Verville entre la rue Mcduff et le boulevard Gouin ouest. - Fermeture complète de la rue de Norwood et la rue Tanguay. **Horaire de travail :** - Samedi de 8h à 19h et Dimanche de 9h à 19h pour les travaux d'excavation et remplacement de conduites. - Lundi au Vendredi 7h à 19h. Samedi de 8h à 19h et Dimanche de 9h à 19h pour les autres travaux.
AHU-AQ-2021-11 **Boulevard Henri-Bourassa Est** De la rue Chambord à l'avenue du Sacré-Cœur		**Occupation :** - Maintenir deux voies de circulation en direction ouest sur boulevard Henri-Bourassa Est entre l'avenue Sacré-Cœur et la rue Chambord et aucune entrave permise en direction est pour les travaux d'excavation et remplacement des conduites. - Maintenir trois voies de circulation en direction ouest sur boulevard Henri-Bourassa Est entre l'avenue Sacré-Cœur et la rue Chambord et aucune entrave permise en direction est pour les autres travaux. - Fermeture complète de la rue Chambord et de l'avenue du Sacré-Cœur entre boulevard Gouin Est et boulevard Henri-Bourassa Est. **Horaire de travail :** - Lundi au Vendredi de 9h30 à 15h30. Samedi de 8h à 19h et Dimanche de 9h à 19h pour les travaux d'excavation et remplacement de conduites transversales. - Lundi au Vendredi 7h à 19h. Samedi 8h à 19h et Dimanche de 9h-19h pour les autres travaux.
AHU-AQ-2021-14 **Boulevard Henri-Bourassa Est** De la rue Des Prairies à la rue de Lille		**Occupation :** - Maintenir une voie de circulation en direction ouest sur boulevard Henri-Bourassa Est entre la rue de Lille et la rue de Martigny et aucune entrave permise en direction est. - Maintenir deux voies de circulation en direction ouest sur boulevard Henri-Bourassa Est entre la rue de Martigny et la rue des Prairies et

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
	aucune entrave permise en direction est pour les travaux d'excavation et remplacement des conduites. - Maintenir trois voies de circulation sur boulevard Henri-Bourassa Est entre la rue de Martigny et la rue des Prairies et aucune entrave permise en direction est pour les autres travaux. - Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue de Lille à l'intersection avec le boulevard Henri-Bourassa E. - Fermeture complète de la rue de Martigny et la rue des Prairies entre la rue André-Ouimet et boulevard Henri-Bourassa E. **Horaire de travail :** - Samedi de 8h à dimanche 19h pour les travaux sur boulevard Henri-Bourassa E entre la rue de Lille et la rue de Martigny. - Lundi au Vendredi de 9h30 à 15h30. Samedi de 8h à 19h et Dimanche de 9h à 19h pour les travaux d'excavation et remplacement de conduites transversales sur boulevard Henri-Bourassa E entre la rue de Martigny et la rue des Prairies. - Lundi au Vendredi 7h à 19h. Samedi 8h à 19h et Dimanche de 9h-19h pour les autres travaux.
Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues	- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1; - Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux; - Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux); - Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de casernes du service d'incendie; - Relocaliser les zones de livraison, les zones pour personnes à mobilité réduite, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes; - L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1; -Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1; - Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1. -L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ; - Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1; - À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité;

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
	- Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A; - Le réseau d'aqueduc temporaire ne doit pas constituer un obstacle sur les trottoirs. Des pentes d'accès sécuritaire doivent être réalisées, au besoin, afin de permettre le passage des personnes à mobilité réduite.

10. Expérience du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire doit joindre à sa soumission, en utilisant le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE**, l'information relative à deux (2) contrats qui incluent des travaux dont la nature est comparable à ceux visés par le présent Appel d'offres. Il doit être l'Adjudicataire de ces contrats (donc, ne pas avoir réalisé les travaux à titre de sous-traitant) et ces contrats doivent avoir été exécutés au cours des cinq (5) dernières années[1] ou qui sont en cours d'exécution, et comportant une longueur minimale cumulative de **2 000 m** en longueur de travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisés à la date d'ouverture des soumissions.

Un contrat dont la nature est semblable aux travaux visés par le présent Appel d'offres se définit comme étant un projet qui inclut des travaux de réhabilitation de conduite d'eau potable, incluant les interventions sur les branchements d'eau, dont le Soumissionnaire aurait géré toutes les disciplines des travaux, ainsi que le maintien de la circulation, les entraves et les chemins de détour.

Pour chaque contrat, le Soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE** prévu à la Section VI « ANNEXES » du Cahier des charges :

- l'année de réalisation;
- la description du projet et la nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisée);
- le nom de l' (des) arrondissement(s) ou de la (des) municipalité(s) et de l'artère;
- la valeur du contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture du présent appel d'offres;
- le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées;
- le nom du donneur d'ouvrage.

Le Soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la « Liste de rappel » de la section VI « ANNEXES » du Cahier des charges.

ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION

Le défaut de fournir avec la soumission le Formulaire ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE prévu à la Section VI « ANNEXES » du Cahier des charges dûment complété et référant à deux (2) contrats conformément aux exigences énoncées ci-dessus, ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION. En aucun cas, la Ville ne permettra au Soumissionnaire de corriger un tel défaut ou vice qui s'y rattache, et ce, nonobstant l'article 3.4.1 des Instructions aux Soumissionnaires.

Les pièces justificatives acceptées comprennent notamment la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif) ou toutes autres factures ou preuves pertinentes qui permettent la qualification de la soumission au regard des critères d'admissibilité, soit:

- **adjudicataire du contrat;**
- **nature des travaux (incluant la longueur des travaux de chemisage de conduites d'eau potable réalisée);**
- **année(s) d'exécution des travaux;**
- **montant du contrat;**
- **montant des travaux réalisés et facturés.**

Note 1 : le certificat d'acceptation provisoire doit avoir été obtenu au cours des 5 dernières années

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 16 mars 2020

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
A/S MONSIEUR RÉJEAN LOISELLE
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF
ENTRÉE 1, BUREAU 200
BROSSARD (QC) J4Z 3V4

N° de décision : 2020-DAMP-1273
N° de client : 2700007373

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

EXCAVA-TECH	EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT
REGENERATION	REGÉNÉRATION
SANEXEN	SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **15 mars 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525, boul. René-Lévesque Est, RC. 30
Québec (Québec) G1R 5S9 | 1 888 335-5550
amp.quebec

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 463211

Date de publication : 8/3/2021
Date d'ouverture : 8/4/2021

Liste des preneurs du cahier des charges

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	Foraction Inc.
2	Forterra - St-Eustache
3	GLT+ Inc.
4	Insituform Technologies Limited
5	Le Groupe Lécuyer Ltée
6	PG Solutions Inc.
7	Sanexen Services Environnementaux Inc.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231032

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 15 723 327,14 $ (contrat: 13 820 502,70 $ + contingences: 1 486 754,69 $ + incidences: 416 069,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463211 - 2 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ GDD 1217231032 VF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Prosper Olivier RAMAMONJISOA
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Anna CHKADOVA
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-280-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.026

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217231032

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 15 723 327,14 $ (contrat: 13 820 502,70 $ + contingences: 1 486 754,69 $ + incidences: 416 069,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463211 - 2 soumissionnaires

Rapport_CEC_SMCE217231032.pdf

Dossier # :1217231032

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217231032

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 15 723 327,14 $ (contrat: 13 820 502,70 $ + contingences: 1 486 754,69 $ + incidences: 416 069,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463211 - 2 soumissionnaires.

"Original signé"	***"Original signé"***
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217231032

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 15 723 327,14 $ (contrat: 13 820 502,70 $ + contingences: 1 486 754,69 $ + incidences: 416 069,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463211 - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que le présent contrat prévoit notamment la réhabilitation d'une longueur d'environ 5,1 kilomètres de conduites d'eau secondaires dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et le remplacement des branchements d'eau en plomb. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 30 jours et a permis de recevoir 2 soumissions. Il est à noter que, parmi les 2 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 8,6% défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a précisé la teneur du premier addenda. Il a été expliqué que les preneurs du cahier de charges ne spécifient pas toujours les raisons pour lesquelles ils ne soumissionnent pas pour certains contrats, ce

pourquoi ces informations ne figurent pas systématiquement dans les sommaires décisionnels présentés à la CEC. Il est également précisé que le marché pour ce type de contrats est extrêmement restreint et que la Ville ne dispose pas de l'expertise et des ressources pour effectuer elle-même ces contrats. La Commission considère, dans ces conditions, que le prix obtenu semble juste.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE217231032 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.027

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217231033

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 768 777,00 $ (contrat: 6 930 000,00 $, contingences: 693 000,00 $, incidences: 145 777,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463318 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 930 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463318 ;

2. d'autoriser une dépense de 693 000,00 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 145 777,00 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. de procéder à une évaluation de rendement de Insituform Technologies Limited ;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville Centrale.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-19 17:30

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217231033**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 768 777,00 $ (contrat: 6 930 000,00 $, contingences: 693 000,00 $, incidences: 145 777,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463318 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sont proposés par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.
Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
· Rapidité dans la réalisation des travaux;
· Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· Rapidité de la remise en état des lieux;
· Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
· Réduction des émissions de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
· Maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

La longueur totale des conduites d'égout secondaire à réhabiliter par chemisage en 2021 sera d'environ quarante-cinq (45) kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 1,02 % de l'ensemble du réseau de la Ville.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et encourager la concurrence, la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a scindé le grand projet de travaux de réhabilitation en huit (8) secteurs.

La présente demande d'octroi de contrat no. 463318 vise la réhabilitation des conduites d'égout dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Rosemont-La Petite-Patrie et de Ville-Marie. Les sept (7) autres projets sont présentement en processus d'appel d'offres ou d'octroi.

La Direction des réseaux d'eau a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement d'un nouvel appel d'offres et de réaliser ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 0317 - 22 mars 2021 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 768 680 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463311 (4 soum.) - (1207231088);
CM21 0316 - 22 mars 2021 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 028 706,50 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463313 (4 soum.) - (1207231086);

CM21 0313 - 22 mars 2021 - Accorder un contrat à Service d'Égout Capital inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 882 271,24 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463314 (4 soum.) - (1207231090);

CM21 0172 - 22 février 2021- Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 3 132 488,23 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463312 (4 soum.) - (1207231081);

CM20 0638 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Clean Water Works Inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 6 854 100 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458117 (4 soum.) - (1207231036);

CM20 0637 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 8 072 000 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458111 (4 soum.) - (1207231010);

CM20 0636 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 7 565 429,75 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458112 (4 soum.) - (1207231005);

CM20 0633 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Services d'Égout Capital inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 1 684 723,80 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458118 (4 soum.) - (1207231023);

CM20 0631 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Service d'Égout Capital inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 2 100 341,63 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458115 (4 soum.) - (1207231026);

CM20 0624 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Clean Water Works Inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de

Montréal - Dépense totale de 6 826 133,10 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458116 (4 soum.) - (1207231046);

CM20 0619 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 4 367 961,58 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458114 (4 soum.) - (1207231015);

CM20 0615 - 15 juin 2020 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 6 148 900,01 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458113 (4 soum.) - (1207231017);

DESCRIPTION

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur d'environ 12,6 km de conduites d'égout secondaires et les travaux seront réalisés dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Rosemont-La Petite-Patrie et de Ville-Marie.
La liste des rues où auront lieu les travaux est jointe au présent dossier.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 693 000,00 $, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l’article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d’offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l’entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n’est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard.

Aucun boni n’est prévu dans les documents de l’appel d’offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission a été préparée durant la période d'appel d'offres par la Division de la conception des travaux (DCT). Cette estimation est basée sur les prix unitaires moyens des derniers contrats octroyés.

La DCT a procédé à l'analyse de quatre (4) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 37,1 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission.

Nous notons que la majeure partie de l'écart se trouve dans les articles suivants:
- Chemisage de conduite d'égout 600 x 900 mm
- Maintien de la mobilité et de la sécurité routière
- Travaux préparatoires de conduite d'égout 600 x 900 mm
- Assurances, garanties et frais généraux de chantier
- Travaux préparatoire de branchement de puisard 200 mm
- Branchement d'égout de puisard à remplacer

En général, les prix soumissionnés par les différents soumissionnaires montrent une concurrence agressive dans ce marché.
Étant donné que l'écart est favorable à la Ville, la DCT appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Insituform Technologies Limited dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le coût estimé des travaux dépasse les 2 000 000 $. De plus, il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres # 463318 (voir en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 7 768 777,00 $, taxes incluses et comprend :
- un contrat avec Instituform Technologies Limited pour un montant de 6 930 000,00 $ taxes incluses (3 616 485,29 $ par FIMEAU et 3 313 514,71 $ par TECQ);
- plus des contingences de 693 000,00 $ taxes incluses (361 648,53 $ par FIMEAU et 331 351,47 $ par TECQ);
- plus des incidences de 145 777,00 $ taxes incluses (74 038,25 $ par FIMEAU et 71 738,75 $ par TECQ).

Cette dépense de 7 768 777,00 $ taxes incluses, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 7 097 403,57 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt #14-025

Une partie des travaux de réhabilitation dont le coût net de 3 395 493,03 $ est entièrement admissible à une subvention aux programmes de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ne laissant aucune charge aux contribuables. Cependant, même si nous sommes raisonnablement certains d'obtenir ce financement, la Direction des réseaux d'eau n'a toujours pas reçu le protocole d'entente signé pour cette dernière (TECQ).

L'autre partie des travaux de réhabilitation dont le coût net de 3 701 910,54$ est admissible au programme de subvention FIMEAU et est financée à 80% selon le protocole d'entente,

laissant un coût net de 740 382,11$ à la charge du contribuable.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 7 juillet 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document *« Principes de gestion de la mobilité »* .

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
CEC: 5 mai 2021
Octroi du contrat: à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Début des travaux : juin 2021
Fin des travaux : avril 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Kathy DAVID, Service de l'eau
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Richard C GAGNON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Guylaine DÉZIEL, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 15 avril 2021
Alain DUFRESNE, 14 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude LAVOIE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-3945
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-13

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Chef de division
Tél : 514-872-6444
Approuvé le : 2021-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nathalie M MARTEL
Directrice
Tél : -
Approuvé le : 2021-04-19

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 463318 — No. de GDD 1217231033

Titre de l'appel d'offres : Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 3 2021 — Ouverture initialement prévue 30 3 2021

Ouverture faite le : 8 4 2021 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 30

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 4 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda			Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
11	3	2021	Report de la date d'ouverture	0.00
17	3	2021	Éclaircissement dans le CCAS et modifications du bordereau	-12 000.00
31	3	2021	Modifications dans le DTSI-RE et le DTSI-M	0.00
31	3	2021	Émission des modifications du formulaire	-42 000.00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 4 — Nbre de soumissions reçues 4 — % de réponses 100

Nbre de soumissions rejetées 0 — % de rejets 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 7 7 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission, l'AMP, , assurances garanties, frais généraux et l'expérience ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED	6 930 000.00
CLEAN WATER WORKS INC.	7 117 321.00
SERVICES INFRASPEC INC.	7 140 167.10
CAPITAL SEWER SERVICES (SERVICE D'ÉGOUT CAPITAL INC.)	8 460 000.00
Estimation — **Interne**	11 025 947.28

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-37.1%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **2.7%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** **X** **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMP		x	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 6 930 000.00

Montant des contingences ($) : 693 000.00

Montant des incidences ($) : 145 777.00

Date prévue de début des travaux : 14 6 2021 — Date prévue de fin des travaux : 8 4 2022

Service des infrastructures du réseau routier

Direction des infrastructures

Division de la conception des travaux

Tableau des quantités par rue

Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal

Appel d'offres : 463318
Chargé de projet : Claude Lavoie, ing.

Date: 30 mars 2021
Révision: 02

#Plan	Rue	De	À	Type chaussée	Conduite à réhabiliter					Branchement puisards	Chemisage et inspections des branchements de puisard	Remplacem. des branchem. de puisard	Branchement de service	Remplacem. conduite par excavation	Ajout de cheminée d'accès	Regard d'égout à ajouter	Réfection de coupe (Souple)	Réfection de coupe (Mixte)	Gestion des sols B-C	Sondage
					Diamètre 375 mm	Diamètre 450 mm	Diamètre 750 mm	Diamètre 600x900 mm	Diamètre 1050 mm											
						(mètre)	(mètre)	(mètre)		(mètre)	(mètre)	(mètre)	(unité)	(mètre)	(unité)	(unité)	(m^2)	(m^2)	(tonne)	(unité)
Arrondissement Ville - Marie																				
VIM-EG-2021-05	Cathcart, rue	Robert-Bourassa, boulevard	Union, avenue	Mixte				70		24	15	8	13	3		1	0	46	76	3
VIM-EG-2021-06	Pin Ouest, avenue des	Cedar, avenue	Redpath-Crescent, rue	Mixte				246		72	44	22	10				0	35	36	3
Arrondissement Mercier - Hochelaga - Maisonneuve																				
MHM-EG-2021-01	Aird, avenue	Ontario Est, rue	Rouen, rue de	Mixte				56		15	9	5	12				0	8	8	1
MHM-EG-2021-02	Dubuisson, avenue	Bossuet, rue	De Cadillac, rue	Mixte		35				23	14	7	3				0	11	12	1
MHM-EG-2021-03	Marseille, rue de	Saint-Émile, rue	Saint-Donat, rue	Mixte				126		10	6	3	13				0	5	5	1
MHM-EG-2021-04	Desaulniers, rue	Dickson, rue	Lacordaire, rue	Mixte		118				46	28	14	6				0	22	23	2
MHM-EG-2021-07	De Rouville, rue	Dézéry, rue	Darling, rue	Mixte				142		39	24	12	19				0	19	20	2
MHM-EG-2021-08	Desjardins, avenue	Adam, rue	La Fontaine, rue	Mixte				165		57,5	35	18	16				0	29	30	3
MHM-EG-2021-09	Sicard, rue	La Fontaine, rue	Ontario Est, rue	Mixte				180		74	45	23	32		1		0	47	53	5
MHM-EG-2021-10	Marseille, rue de	Louis-Veuillot, rue	Bossuet, rue	Mixte		110				59	36	18	28				0	29	30	3
MHM-EG-2021-11	Hochelaga, rue	Granby, avenue de	Desautels, rue	Mixte	184			22		6	4	2	16				0	3	3	1
MHM-EG-2021-13	Morgan, avenue	La Fontaine, rue	Ontario Est, rue	Mixte				160		10	6	3	7		2		0	25	35	3
MHM-EG-2021-14	Hochelaga, rue	Desautels, rue	Arcand, rue	Mixte	91					4	3	2	5				0	3	3	1
MHM-EG-2021-16	Langelier, boulevard	Marseille, rue de	Parkville, avenue	Mixte			17			0	0	0	1				0	0	0	0
MHM-EG-2021-17	Monsabré, rue	Hochelaga, rue	Desaulniers, rue	Mixte				78		20	12	6	27				0	10	10	1
MHM-EG-2021-19	Curatteau, rue	Lavaltrie, rue de	La Fontaine, rue	Mixte				193		51	31	16	25				0	26	26	3
MHM-EG-2021-20	La Fontaine, rue	Letourneux, avenue	William-David, avenue	Mixte				207		78	47	24	23		1		0	48	55	5
MHM-EG-2021-21	Pierre-Tétreault, rue	Tiffin, rue	Sentennes, rue	Mixte				183		25	15	8	29		1		0	23	28	3
MHM-EG-2021-22	Lepailleur, rue	Lavaltrie, rue de	La Fontaine, rue	Mixte				181		28	17	9	30	4	1		0	35	46	4
MHM-EG-2021-23	Chauveau, rue	De Cadillac, rue	Du Quesne, rue	Mixte	48					12	8	4	11	5			0	19	27	2
MHM-EG-2021-24	Mercier, avenue	Souligny, avenue	Hochelaga, rue	Mixte				100		56,5	34	17	27				0	27	28	3
MHM-EG-2021-25	Souligny, avenue	French, rue	Pierre-Bernard, boulevard	Mixte				89		43,5	27	14	15				0	22	23	2
MHM-EG-2021-26	Leclaire, rue	Adam, rue	La Fontaine, rue	Mixte				164		40,5	25	13	29				0	21	21	2
MHM-EG-2021-27	Lapointe, boulevard	Sainte-Claire, rue	Marseille, rue de	Mixte				84		58,5	36	18	14				0	29	30	3
MHM-EG-2021-28	De Forbin-Janson, rue	Lebrun, avenue	Baldwin, rue	Mixte				66		5	3	2	8				0	3	3	1
MHM-EG-2021-29	Hochelaga, rue	Ville-Marie, rue de	Non-nommée, voie	Mixte	169					3	2	1	10	7			0	20	30	2
MHM-EG-2021-30	Hochelaga, rue	Assomption, boulevard de l'	Dickson, rue	Mixte	155			84		9	6	3	12				0	5	5	1
MHM-EG-2021-31	Dubuisson, avenue	Hector, avenue	Gonthier, avenue	Mixte	46					2,5	2	1	5				0	2	2	1
MHM-EG-2021-32	Hochelaga, rue	Charlemagne, avenue	Pie-IX, boulevard	Mixte	55			51		1	1	1	12				0	2	2	1
MHM-EG-2021-35	Sainte-Claire, rue	Des Ormeaux, rue	Mousseau, rue	Mixte				67		15	9	5	8				0	8	8	1
MHM-EG-2021-37	Saint-Germain, rue	Hochelaga, rue	Sherbrooke Est, rue	Mixte				160		28	17	9	31				0	14	15	2
MHM-EG-2021-40	Mousseau, rue	Sainte-Claire, rue	De Teck, rue	Mixte				366		93,5	57	29	54		1		0	56	63	5
MHM-EG-2021-44	Orléans, avenue d'	La Fontaine, rue	Ontario Est, rue	Mixte				20		0	0	0	1		1		0	10	15	1
Arrondissement_Rosemont-La-Petite-Patrie																				
RPP-EG-2021-01	Clark, rue	Henri-IV, rue	Beaubien Ouest, rue	Mixte				240		55	33	17	50				0	27	28	3
RPP-EG-2021-02	De Lorimier, avenue	Beaubien Est, rue	Bélanger, rue	Mixte				625		158	95	48	169				0	77	79	7
RPP-EG-2021-03	Chambord, rue	Carrières, rue des	Rosemont, boulevard	Mixte		25		140		49	30	15	14		1		0	34	40	4
RPP-EG-2021-04	Viau, rue	Sherbrooke Est, rue	Rosemont, boulevard	Mixte	48			605		62	38	19	33		1		0	40	46	4
RPP-EG-2021-05	Saint-Zotique Est, rue	Saint-Laurent, boulevard	Saint-Dominique, rue	Mixte				89		16	10	5	12				0	8	8	1
RPP-EG-2021-07	Bélanger, rue	Saint-Laurent, boulevard	Alma, rue	Mixte				280		127,5	77	39	77				0	62	64	6
RPP-EG-2021-08	Beaubien Est, rue	Chambord, rue	De Lanaudière, rue	Souple				90		24,5	15	8	22				13	0	13	2
RPP-EG-2021-09	15e Avenue	Dandurand, rue	Rosemont, boulevard	Mixte				268	15	75	45	23	57		2		0	57	68	6
RPP-EG-2021-10	Érables, avenue des	Beaubien Est, rue	Saint-Zotique Est, rue	Mixte				325		33	20	10	70				0	16	17	2
RPP-EG-2021-11	Laurier Est, avenue	Saint-Michel, boulevard	12e Avenue	Mixte			68			22	14	7	13				0	11	12	1
RPP-EG-2021-12	Chabot, rue	Rosemont, boulevard	Saint-Zotique Est, rue	Mixte				765		104,6	63	32	186				0	51	53	5
RPP-EG-2021-13	Saint-Dominique, rue	Saint-Zotique Est, rue	Mozart Est, avenue	Souple				357		124,5	75	38	69				61	0	63	6
RPP-EG-2021-14	Rosemont, boulevard	14e Avenue	16e Avenue	Mixte				154		58	35	18	21				0	29	30	3
RPP-EG-2021-15	Rosemont, boulevard	24e Avenue	29e Avenue	Mixte				350		112	68	34	32				0	54	56	5
RPP-EG-2021-18	De Lorimier, avenue	Dandurand, rue	Holt, rue	Mixte				140		41	25	13	32				0	21	21	2
RPP-EG-2021-25	Fabre, rue	Saint-Zotique Est, rue	Bélanger, rue	Mixte				331		71	43	22	57				0	35	36	3
RPP-EG-2021-26	Jeanne-Mance, rue	Saint-Zotique Ouest, rue	Joseph-Tison, rue	Mixte				92		35	21	11	16		1		0	28	33	3
RPP-EG-2021-27	Esplanade, avenue de l'	Saint-Zotique Ouest, rue	Joseph-Tison, rue	Mixte				117		32	20	10	10				0	16	17	2
RPP-EG-2021-28	18e Avenue	Masson, rue	Rosemont, boulevard	Mixte				508		109	66	33	115				0	53	54	5
RPP-EG-2021-29	31e Avenue	Saint-Zotique Est, rue	Bélanger, rue	Mixte	8			331		70	42	21	57				0	34	35	3
					804	**288**	**85**	**9067**	**15**	**2389**	**1453**	**740**	**1664**	**19**	**13**	**1**	**74**	**1315**	**1544**	**145**
				TOTAUX	**10259**															

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) — Direction des infrastructures

Titre: Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal

Entrepreneur:

Soumission: 463 318 — GDD: 121 - 7231 - 033 — Responsable: Claude Lavoie — Date: 2021-04-13

Projet #01: 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DRE — Corpo

#01-01 Sous-projet	21 - 18 100 - 033	n° Simon 184 879			
	Réhabilitation d'égout secondaire (FIMEAU)		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		3 145 453,61 $	3 616 485,29 $	3 302 333,11 $
	Travaux contingents	10 %	314 545,36 $	361 648,53 $	330 233,31 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		3 459 998,97 $	3 978 133,82 $	3 632 566,42 $
	Sous-total complet du sous-projet		3 459 998,97 $	3 978 133,82 $	3 632 566,42 $
#01-02 Sous-projet	21 - 18 100 - 131	n° Simon 186 525			
	Réhabilitation d'égout secondaire (TECQ)		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
	Montant de la soumission applicable au projet		2 881 943,65 $	3 313 514,71 $	3 025 680,59 $
	Travaux contingents	10 %	288 194,37 $	331 351,47 $	302 568,06 $
	Sous-total travaux + contingences du sous-projet		3 170 138,02 $	3 644 866,18 $	3 328 248,65 $
	Sous-total complet du sous-projet		3 170 138,02 $	3 644 866,18 $	3 328 248,65 $
#01-03 Sous-projet	21 - 18 100 - 034	n° Simon 184 880			
	Incidences (FIMEAU)		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes	taxation			
Tech	Utilités publiques	Normal	20 000,00 $	22 995,00 $	20 997,50 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	10 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisation	Non	10 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatif par firme (taxa	Normal	12 000,00 $	13 797,00 $	12 598,50 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	15 000,00 $	17 246,25 $	15 748,13 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		67 000,00 $	74 038,25 $	69 344,13 $
	Sous-total complet du sous-projet		67 000,00 $	74 038,25 $	69 344,13 $
#01-04 Sous-projet	21 - 18 100 - 132	n° Simon 186 527			
	Incidences (TECQ)		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
	Dépenses incidentes	taxation			
Tech	Utilités publiques	Normal	19 000,00 $	21 845,25 $	19 947,63 $
Pro	Gestion des impacts (services internes)	Non	10 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $
Tech	Division de la voirie - Marquage et signalisation	Non	10 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $
Tech	Laboratoire - contrôle qualitatif par firme (taxa	Normal	11 000,00 $	12 647,25 $	11 548,63 $
Pro	Surveillance environnementale	Normal	15 000,00 $	17 246,25 $	15 748,13 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		65 000,00 $	71 738,75 $	67 244,38 $
	Sous-total complet du sous-projet		65 000,00 $	71 738,75 $	67 244,38 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 — 18 100 — Client payeur : Service de l'eau - DRE — Corpo

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		6 027 397,26 $	6 930 000,00 $	6 328 013,70 $
Travaux contingents	10,00 %	602 739,73 $	693 000,00 $	632 801,37 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		6 630 136,99 $	7 623 000,00 $	6 960 815,07 $
Dépenses incidentes		132 000,00 $	145 777,00 $	136 588,50 $
Sous-total complet du projet investi		**6 762 136,99 $**	**7 768 777,00 $**	**7 097 403,57 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

		avant taxe	Montants avec taxes	net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		6 027 397,26 $	6 930 000,00 $	6 328 013,70 $
Travaux contingents	10,00 %	602 739,73 $	693 000,00 $	632 801,37 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		6 630 136,99 $	7 623 000,00 $	6 960 815,07 $
Dépenses incidentes		132 000,00 $	145 777,00 $	136 588,50 $
Total des montants maximum autorisés		**6 762 136,99 $**	**7 768 777,00 $**	**7 097 403,57 $**

Répartition par payeur :

Corpo	100,0%	7 097 403,57 $
Total	100,0%	**7 097 403,57 $**

<table>
<tr><th colspan="2">Secteur</th><th>Travaux de réhabilitation de conduites d’égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal</th></tr>
<tr><td><u>Arrondissements</u></td><td><u>Rues</u></td><td rowspan="4">Les travaux sont répartis sur diverses rues pour lesquelles les exigences spécifiques et particulières du maintien de la mobilité ont été identifiées à l’Annexe M1 du DTSI-M.

Pour les rues identifiées comme ayant le plus d’impacts sur la mobilité et le milieu environnant (cote 1 et majeure au DTSI-M), les concepts sont résumés ci-bas.</td></tr>
<tr><td>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</td><td>Aird, Chauveau, Curatteau, De Desaulniers, Desjardins, Dubuisson, Forbin-Janson, Hochelaga, La Fontaine, Langelier, Lapointe, Lepailleur, Leclaire, De Marseille, Mercier, Monsabré, Morgan, Mousseau, D'Orléans, Pierre-Tétreault, De Rouville, Sainte-Claire, Saint-Germain, Sicard et Souligny.</td></tr>
<tr><td>Rosemont- La Petite Patrie</td><td>Beaubien Est, Bélanger, Chabot, Chambord, Clark, Des Érables, De l’Esplanade, Fabre, Jeanne-Mance, De Lorimier, Laurier Est, Rosemont, Saint-Dominique, Saint-Zotique Est, Viau, 15e avenue,18e avenue, et 31e avenue</td></tr>
<tr><td>Ville-Marie</td><td>Cathcart et Des Pins Ouest</td></tr>
<tr><td colspan="2">MHM-EG-2021-16
Boulevard Langelier
De rue de Marseille à l’avenue Parkville</td><td>Occupation :
- Maintenir une voie de circulation en direction sud à la hauteur de la zone de travaux sur le boulevard Langelier. Aucune entrave permise sur les rues transversales.
Horaire de travail :
-Samedi et dimanche 24h/24h, pour les travaux de chemisage.
-Lundi au vendredi 9h30 – 15h30. Samedi et dimanche 9h – 17h pour les autres travaux.</td></tr>
<tr><td colspan="2">MHM-EG-2021-29AB
Rue Hochelaga
De la rue Ville-Marie à voie non-nommée.</td><td>Occupation :
-Maintenir une voie de circulation en direction ouest et aucune entrave en direction est sur la rue Hochelaga, lors des travaux d’excavation et remplacements de conduite. Aucune entrave permise sur Vimont.
-Maintenir deux voies de circulation en direction ouest et aucune entrave en direction est sur Hochelaga lors des travaux exploratoires et de chemisage.
Horaire de travail :
-Samedi et Dimanche 24h/24h pour les travaux de chemisage.
-Lundi au vendredi 9h30 – 15h30, Samedi et dimanche 9h – 17h pour les autres travaux.</td></tr>
</table>

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
MHM-EG-2021-30AB **Rue Hochelaga** De boulevard de l'Assomption à la rue Dickson.	**Occupation :** -Maintenir deux voies de circulation par direction sur la rue Hochelaga, interdire le virage à droite aux camions vers la rue Dickson direction sud. -Maintenir deux voies de circulation en direction nord et aucune entrave en direction sud sur le boulevard de l'Assomption. -Fermeture complète de la direction sud et aucune entrave en direction nord sur la rue Dickson, entre la rue Hochelaga et l'avenue Pierre-De Coubertin pour les travaux au regard ID 5002223 et maintenir une voie de circulation en direction sud pour les travaux au regard ID 5002308. **Horaire de travail :** -Samedi et Dimanche 24h/24h pour les travaux de chemisage. -Samedi et dimanche : 9h-17h pour les autres travaux.
RPP-EG-2021-01 **Rue Clark** De la rue Henri-IV à la rue Beaubien Ouest.	**Occupation :** - Maintenir une voie de circulation en direction sud sur la rue Clark et maintien de la piste cyclable. -Aucune entrave sur la rue Henri-IV. -Maintenir une voie de circulation par direction sur Beaubien Ouest. **Horaire de travail :** -Samedi et Dimanche 24h/24h pour les travaux de chemisage. -Samedi : 8h-19h et dimanche : 10h-19h pour les autres travaux.
RPP-EG-2021-02AB **Avenue de Lorimier** De la rue Beaubien Est à la rue Bélanger	**Occupation :** -Fermeture complète de la direction nord et maintien d'une voie de circulation en direction sud sur l'avenue de Lorimier. -Maintenir une voie de circulation par direction en incluant un contresens sur la rue Beaubien Est et sur la rue Bélanger à la hauteur des travaux. -Aucune entrave permise sur les rues transversales. **Horaire de travail :** -Samedi et Dimanche 24h/24h pour les travaux de chemisage. -Lundi au vendredi 9h30 – 15h30. Samedi 8h – 19h, Dimanche 10h – 19h pour les autres travaux.
RPP-EG-2021-04AB **Rue Viau** De la rue Sherbrooke Est au boulevard Rosemont.	**Occupation :** -Fermeture complète de la direction nord sur la rue Viau, aucune entrave permise sur les voies en direction sud et maintien du lien cyclable, lors des travaux d'excavation. -Maintenir une voie de circulation en direction nord sur la rue Viau et aucune entrave permise sur les voies en direction sud pour les travaux de réhabilitation de conduites. -Maintenir une voie de circulation en direction est sur le boulevard Rosemont et aucune entrave permise en direction ouest pour les travaux de réhabilitation de conduites. -Aucune entrave permise sur les autres rues transversales. **Horaire de travail :** -Samedi et Dimanche 24h/24h pour les travaux de chemisage. -Samedi 8h – 19h et Dimanche 10h – 19h pour les autres travaux.
RPP-EG-2021-14AB **Boulevard Rosemont** De la 14e à la 16e avenue.	**Occupation :** -Maintenir une voie de circulation par direction sur le boulevard Rosemont. Interdire les mouvements de virage à gauche vers la 14e et la 16e Avenue direction sud, ainsi que vers la 15e avenue direction nord. Aucune entrave permise sur les rues transversales. **Horaire de travail :** -Samedi et Dimanche 24h/24h pour les travaux de chemisage. -Lundi au vendredi : 9h30-15h30 Samedi 8h – 19h, Dimanche 10h – 19h pour les autres travaux.
RPP-EG-2021-15AB **Boulevard Rosemont** De la 24e à la 29e avenue.	**Occupation :** - Maintenir une voie de circulation en direction ouest sur le boulevard Rosemont et aucune entrave en direction est. **Horaire de travail :** -Samedi et Dimanche 24h/24h pour les travaux de chemisage. -Lundi au vendredi : 9h30-19h Samedi 8h – 19h, Dimanche 10h – 19h pour les autres travaux.

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
RPP-EG-2021-18 **Avenue de Lorimier** De la rue Dandurand à la rue Holt.	**Occupation :** - Maintenir une voie de circulation de circulation dans chaque direction sur l'avenue de Lorimier. -Fermeture complète avec maintien de la circulation locale de la voie d'accès est de l'avenue de Lorimier entre la rue Dandurand et l'avenue de Lorimier. -Fermeture complète de la rue Dandurand avec maintien de la circulation locale entre l'avenue de Lorimier et la rue Fullum. **Horaire de travail :** -Samedi et Dimanche 24h/24h pour les travaux de chemisage. -Samedi 8h – 19h Dimanche 10h – 19h pour les autres travaux.
RPP-EG-2021-28AB **18e Avenue** De la rue Masson au boulevard Rosemont	**Occupation :** -Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement sur la 18e Avenue entre boulevard Rosemont et l'avenue Laurier Est. -Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Masson à la hauteur des travaux. -Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement sur la rue Dandurand entre la 17e Avenue et l'avenue Bourbonnière. -Fermeture complète du boulevard Rosemont avec maintien de la circulation locale seulement de la direction est entre le boulevard Saint-Michel et la 17e Avenue sur le boulevard Rosemont. **Horaire de travail :** -Lundi au dimanche 24h/24h pour la 18e Avenue et Dandurand; Samedi et Dimanche 24h/24h pour les travaux de chemisage. -Lundi-dimanche 7-19h pour la 18e avenue et Dandurand; Samedi 8h – 19h Dimanche 10h – 19h pour les autres travaux.
VIM-EG-2021-05 **Rue Cathcart** Du boulevard Robert-Bourassa à l'avenue Union	**Occupation :** -Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement sur la rue Cathcart. Aucune entrave permise sur Robert-Bourassa O et sur l'avenue Union, pour les travaux d'excavation. -Fermeture complète avec maintien de la circulation locale seulement sur la rue Cathcart, pour les travaux préparatoires et de chemisage. -Maintenir une voie de circulation en direction nord sur le boulevard Robert-Bourassa et aucune entrave en direction sud, pour les travaux préparatoires et de chemisage. -Maintenir une voie de circulation en direction sud sur l'avenue Union entre le boulevard René-Lévesque O et la rue Cathcart et maintenir une voie de circulation par direction entre la rue Cathcart et la rue Sainte-Catherine O, pour les travaux préparatoires et de chemisage. **Horaire de travail :** -Samedi et Dimanche 24h/24h pour les travaux de chemisage. -Samedi 8h – 19h Dimanche 10h – 19h pour les autres travaux.
VIM-EG-2021-06AB **Avenue des Pins** De l'avenue Cedar à la rue Redpath-Crescent	**Occupation :** Maintien d'une voie de circulation en direction ouest sur l'avenue des Pins. Aucune entrave permise sur les autres rues. **Horaire de travail :** -Samedi et Dimanche 24h/24h pour les travaux de chemisage. -Samedi 8h – 19h Dimanche 10h – 19h pour les autres travaux.
Mesures de gestion des impacts applicables à toutes les rues	- En fonction de la localisation du chantier et des établissements situés à proximité, certains travaux doivent être réalisés à une période spécifique de la semaine et/ou de l'année conformément à l'Annexe M1; - Présence de signaleur(s) pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier au niveau des travaux incluant les piétons, cyclistes, les accès chantier, lors des manœuvres de machinerie et au niveau des écoles et hôpitaux; - Dans les secteurs commerciaux et industriels, mise en place de mesures particulières de gestion des impacts (maintien des accès, maintien des services de collecte et contrainte d'entreposage des matériaux); - Maintenir les accès aux services d'urgences lors de travaux à proximité d'établissement de santé ou de casernes du service d'incendie;

Secteur	Travaux de réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal
	- Relocaliser les zones de livraison, les zones pour personnes à mobilité réduite, les SRRR et les zones des taxis affectées par les travaux sur les rues avoisinantes; - L'entrepreneur doit implanter un chemin de détour et/ou un itinéraire facultatif lors d'une fermeture complète de rue ou d'une direction selon les exigences à l'Annexe M1; - Maintenir la piste cyclable en tout temps via un détour ou permettre l'interruption sur une courte distance avec la présence d'un signaleur selon les exigences de l'Annexe M1; - Maintenir les voies réservées aux autobus en tout temps ou prévoir un relâchement sur un maximum d'un tronçon selon les exigences à l'Annexe M1; - L'entrepreneur doit coordonner ces travaux avec la STM et obtenir leur approbation préalablement. Aviser de la date et de la nature des entraves ayant un impact sur le réseau de la STM au moins 10 jours à l'avance via l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info ; - Des plaques d'acier pour circulation sont prévues pour redonner les voies de circulation en dehors des heures de travail, si spécifié à l'Annexe M1; - À la Demande du Directeur en phase de réalisation, une modification aux feux de circulation existants ou l'ajout de feux temporaire par la Ville de Montréal peut être exigé(e) pour améliorer la mobilité; - Installation à l'avance, aux approches du chantier, de panneaux d'information générale pour informer les usagers de la localisation des travaux ainsi que la date de début et leur durée; - L'entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite tel que prévu au DTNI-8A.

11. Expérience du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire doit joindre à sa soumission, en utilisant le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE**, l'information relative à deux (2) contrats qu'il a obtenus, dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent Appel d'offres, qu'il a exécutés à titre d'Adjudicataire du contrat (non pas comme sous-traitant) au cours des cinq (5) dernières années[1] ou qui sont en cours d'exécution, et comportant une longueur minimale cumulative de **2 000 m** en longueur de travaux de chemisage de conduites d'égout réalisés à la date d'ouverture des soumissions.

Un contrat dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent Appel d'offres se définit comme étant un projet qui inclut des travaux de réhabilitation de conduite d'égout, incluant les interventions sur les branchements de puisard, exécuté dans un milieu urbain et sur une artère fortement achalandée où le soumissionnaire aura eu à gérer toutes les disciplines des travaux, ainsi que la circulation, les entraves et chemins de détour.

Pour chaque contrat, le soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE** prévu à la Section VI « ANNEXES » du Cahier des charges :

- l'année de réalisation ;
- la description du projet et la nature des travaux ;
- le nom de l'artère et de la municipalité ;
- dans le cas d'un contrat en exécution, la valeur du contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture des Soumissions et joindre à sa soumission une confirmation écrite du donneur d'ouvrage du montant des travaux réalisés. La valeur des travaux réalisés doit être de **6 000 000 $** et plus (taxes incluses) à la date d'ouverture des Soumissions et des travaux de nature comparable mentionnés en a), b) et c) pour les projets de réhabilitation des conduites de (xxx mètres de réhabilitation des conduites de xxx de diamètre) doivent avoir été exécutés à cette même date ;
- le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées ;
- le nom du donneur d'ouvrage.

Le Soumissionnaire doit joindre avec sa soumission les pièces justificatives (notamment la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif)) ou toutes autres factures ou preuves pertinentes qui permettent de démontrer la qualification de la soumission au regard des critères d'admissibilité :

- **Adjudicataire du Contrat,**
- **nature des travaux,**
- **année d'exécution des travaux[1],**
- **montant du Contrat,**
- **montant des travaux réalisés et facturés pour chaque nature des travaux décrits aux alinéas a), b) et c).**

Le Soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la « Liste de rappel » de la section VI « Annexes » du Cahier des charges.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 12 mai 2020

INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED
A/S MONSIEUR NICOLAS SAUVÉ
5743, 68 AVE NW
EDMONTON (AB) T6B 3P8

N° de décision : 2020-DAMP-1432
N° de client : 2700007934

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

INSITUFORM CANADA	INSITUFORM CANADA LIMITÉE
INSITUFORM QUÉBEC	TECHNOLOGIES INSITUFORM

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **11 mai 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525, boul. René-Lévesque Est, RC. 30
Québec (Québec) G1R 5S9 | 1 888 335-5550
amp.quebec

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 463318

Date de publication : 8/3/2021
Date d'ouverture : 8/4/2021

Liste des preneurs du cahier des charges

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	CAPITAL SEWER SERVICES (SERVICES D'ÉGOUT CAPITAL INC.)
2	CLEAN WATER WORKS INC.
3	INFRASPEC INC.
4	INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217231033

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 768 777,00 $ (contrat: 6 930 000,00 $, contingences: 693 000,00 $, incidences: 145 777,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463318 (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable__GDD 1217231033.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Prosper Olivier RAMAMONJISOA
Préposé au budget
Tél : 514 872-6538

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Anna CHKADOVA
Conseillère budgetaire
Tél : 517-872-5763
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.027

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217231033

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 768 777,00 $ (contrat: 6 930 000,00 $, contingences: 693 000,00 $, incidences: 145 777,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463318 (4 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE217231033.pdf

Dossier # :1217231033

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE1217231033

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 768 777,00 $ (contrat: 6 930 000,00 $, contingences: 693 000,00 $, incidences: 145 777,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463318 (4 soumissionnaires).

"Original signé"	***"Original signé"***
Karine Boivin Roy Présidente	Stéphanie Espach pour Julie Demers Secrétaires recherchistes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE1217231033

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 768 777,00 $ (contrat: 6 930 000,00 $, contingences: 693 000,00 $, incidences: 145 777,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463318 (4 soumissionnaires).

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe :*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 6 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux s'inscrivent dans la stratégie de gestion performante des infrastructures de l'eau et font appel à une technique de chemisage sans tranchée qui présente plusieurs avantages, dont celui de permettre le maintien de la circulation durant les travaux.

En 2021-2022, la longueur totale des conduites d'égouts à réhabiliter par chemisage sera d'environ quarante-cinq (45) kilomètres. Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et la concurrence, les travaux de réhabilitation de conduites d'égouts ont été scindés en huit secteurs. Le contrat à l'étude dans le présent rapport vise la réhabilitation d'environ 12,6 kilomètres de conduites d'eau secondaires dans trois arrondissements.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 30 jours et a permis de recevoir 4 soumissions sur 4 preneurs du cahier de charges. Il est à noter que 4 addendas ont été publiés au cours de l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 37,1 % favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a réitéré qu'il s'agit d'un marché agressif, ce qui explique les prix intéressants constatés. L'ouverture du marché dans les dernières années, avec davantage d'entreprises qui soumissionnent, démontre un intérêt croissant pour ce type de travaux. À cet égard, la Commission salue les efforts déployés en faveur d'une plus grande concurrence et est satisfaite des explications claires qui ont été fournies par le Service.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMC1E217231033 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.028

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1214464004

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SuccessFinder d'une durée de cinq ans pour l'administration d'un inventaire de personnalité pour le recrutement des emplois pompier et policier pour une somme maximale de 267 920,49$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 21-18558 (1 soumissionnaire conforme)

Il est recommandé :
-d'accorder au seul soumissionnaire SuccessFinder, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels pour l'administration d'un inventaire de personnalité pour le recrutement des emplois pompier et policier pour une somme maximale de 267 920,49$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel no. 21-18558 (1 seul soumissionnaire);

-d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-27 11:27

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1214464004**
Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SuccessFinder d'une durée de cinq ans pour l'administration d'un inventaire de personnalité pour le recrutement des emplois pompier et policier pour une somme maximale de 267 920,49$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 21-18558 (1 soumissionnaire conforme)

CONTENU

CONTEXTE

Les métiers de pompiers et de policiers sont exigeants et les modes d'interactions tant avec les collègues qu'avec les citoyennes et les citoyens sont omniprésents et requièrent de bonnes habiletés interpersonnelles. Pour ces deux emplois, une bonne stabilité émotive est nécessaire puisque les pompières et pompiers ainsi que les policières et policiers sont exposés à des situations particulièrement anxiogènes.
De plus, 950 candidatures par année doivent être évaluées dans le cadre de ces 2 emplois. Ainsi, il est essentiel de réduire le bassin à un coût peu élevé. Dans ce contexte, le Service des ressources humaines (SRH) prévoit une première étape d'évaluation permettant de s'assurer que les candidatures des emplois de pompiers et policiers répondent au profil de personnalité recherché spécifique à l'emploi postulé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0617 du 24 novembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Les Systèmes d'information Ullix inc. pour l'administration et la gestion des résultats d'un inventaire de personnalité (OPQ32r), pour une somme maximale totale de 211 773 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

Le contrat est d'une durée de cinq ans à compter de sa date d'entrée en vigueur.
La firme retenue devra proposer un inventaire de personnalité reconnu fidèle, valide et non discriminatoire permettant :

- de mesurer les traits de personnalité en lien avec les compétences des profils de pompier et policier;
- d'établir un profil de traits de personnalité spécifiques à l'emploi de pompier au Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM) et de générer un

rapport de résultats fournissant minimalement un pourcentage d'adéquation entre le profil du candidat et le "profil pompier";
- d'établir un profil de personnalité spécifique à l'emploi de policier au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et de générer un rapport de résultats fournissant minimalement un pourcentage d'adéquation entre le profil du candidat et le "profil policier". La personne responsable du projet ainsi que les personnes clés de l'équipe projet doivent être membres en règle de l'Ordre des psychologues du Québec.

L'objectif principal de cette première étape d'évaluation est de permettre aux spécialistes en acquisition de talents de pouvoir rencontrer en entrevue seulement les candidatures présentant le meilleur indice d'adéquation avec le profil de l'emploi ainsi que de disposer d'une information détaillée sur les traits de personnalité rattachées à chacune des compétences lors de l'entrevue permettant ainsi d'enrichir leur évaluation.

De plus, les connaissances de l'expertise n'étant pas évaluée lors de cette première étape, il nous est possible d'inviter des femmes et des personnes issues des minorités ethniques et visibles au processus de recrutement même si ces personnes ne disposent pas de la formation académique. Si elles réussissent le processus de dotation, elles pourront compléter la formation avant d'être embauchées. Par conséquent, l'inventaire de personnalité nous permet de répondre aux enjeux de diversité tant pour l'emploi pompier que pour celui policier.

JUSTIFICATION

Sur les 5 preneurs de cahiers des charges :

- 4 n'ont pas soumissionné.
- 1 seul soumissionnaire a postulé, a été jugé conforme administrativement et a obtenu la note de passage

Le résultat final est présenté dans le tableau suivant :

Soumission conforme	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final
SuccessFinder	82,3%	267 920,49 $	4,94
Montant estimé par le SRH avant de lancer l'appel d'offre	327 678,75$		
Écart entre l'adjudicataire et l'estimé du SRH	• 60 000,00$		
Écart exprimé en pourcentage	18%		

Le SRH a effectué un estimé en fonction des prix unitaires disponibles sur le marché sans connaître précisément l'étendue d'une baisse possible du coût unitaire, relativement à un volume d'achat important, ce qui peut expliquer la différence entre notre estimé et le montant de l'adjudicateur.

Les vérifications suivantes ont été effectuées et dans tous les cas, l'adjudicataire s'est avéré conforme, à ce titre, l'adjudicataire n'était pas inscrit:
- au Registre des entreprises non admissibles (RENA)
- dans la liste des personnes ayant contrevenu à la Politique de Gestion Contractuelle
- au registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle (RGC)
- dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)

De plus, tel qu'attendu, l'adjudicataire est inscrit au registre des entreprises du Québec (REQ) et a présenté une validation de conformité de la CNESST.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prix de SuccessFinder présentés dans la section précédente reposent sur les estimés suivants :

Services	Quantité	Prix	Total
Administration de l'inventaire de personnalité	4750 pour 5 ans (950 par année)	60$ chacun	285 000,00$
Montant total hors taxes			285 000,00$
Montant total taxes incluses			327 678,75$

Nous n'avions pas estimé le coût pour 235 heures de mandats d'accompagnement pour calcul des normes sur une période de 5 ans puisque nous pensions qu'il serait peu probable d'utiliser autant d'heures pour effectuer cette tâche. La firme SuccessFinder a estimé avoir besoin de seulement 75 heures en mandat d'accompagnement principalement pour déterminer le profil d'adéquation pour l'emploi de policier et calculer les normes requises.

Ainsi, le contrat octroyé à la firme Successfinder s'élève à une somme maximale de 267 920.49$ taxes incluses représentant 244 647,12$ net des ristournes.

Pour 2021, le coût pour cette dépense, soit une somme de 37 191.821$ net de ristournes, a déjà été prévu lors de la confection du budget 2021 du Service des ressources humaines. En 2022 et jusqu'au 2025, un montant de 47 874.30$ net de ristournes sera priorisé dans le cadre de la confection du budget du Service des ressources humaines. Pour l'année 2026, un montant de 15 958.10$ net de ristourne sera priorisé dans le cadre de la confection du budget.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Le Service de ressources humaines fait partie des services désignés comme une unité de soutien dans le règlement sur les dépenses mixtes d'administration générales de compétence d'agglomération (RCG 06-054).
Contrairement aux budgets des services de proximité, ceux des unités de soutien ne sont pas déterminés par une répartition (pourcentage) entre ceux de compétence d'agglomération ou de compétence locale. La participation de l'agglomération aux dépenses de l'ensemble des unités de soutien, dont fait partie le service des ressources humaines, se fait via un frais d'administration exprimé en dollars, chargé globalement en fonction des dépenses réelles totales d'agglomération.
.

La répartition de la dépense avant taxes se présente comme suit :

- Mai à décembre 2021 : 35 425,00$
- Janvier à décembre 2022 : 45 600,00$
- Janvier à décembre 2023 : 45 600,00$
- Janvier à décembre 2024 : 45 600,00$
- Janvier à décembre 2025 : 45 600,00$
- Janvier à mai 2026 : 15 200,00$

Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la décision d'octroyer le contrat était refusée ou reportée, certaines informations critiques relatives à la personnalité des candidates et candidats ne seraient pas disponibles. L'absence de ces informations pourrait affecter la qualité de l'embauche et, conséquemment, l'efficience de l'organisation. De plus, l'inventaire de personnalité étant déjà administré depuis 3 ans pour l'emploi de pompier, l'examen de connaissances a été retiré et permet de réduire considérablement le bassin de candidatures à rencontrer en entrevue. Le développement et l'administration d'un tel examen requiert un investissement de temps élevé et ne nous permet pas de répondre aux enjeux de diversité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet permettra de faciliter le respect des valeurs précisées à la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal, approuvée par le comité exécutif le 28 septembre 2011 (CE11 1565).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Madalina ROSCA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anjeza DIMO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine ÉTHIER
Chef de section dotation sécurité publique

Tél : 514 246-5620
Télécop. : 514 280-3680

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Simon LEFRANÇOIS
Directeur dotation et diversité en emploi

Tél : 514 872-2592
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée LAPOINTE
Directrice
Tél : 514 872-5849
Approuvé le : 2021-04-16

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1214464004

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SuccessFinder d'une durée de cinq ans pour l'administration d'un inventaire de personnalité pour le recrutement des emplois pompier et policier pour une somme maximale de 267 920,49$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 21-18558 (1 soumissionnaire conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

21-18558_PV.pdf 21-18558_DetCah.pdf 21-18558_Intervention.pdf

21-18558_RésultatComitéSélection.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Madalina ROSCA
Agente d'approvisionnement niv.II
Tél : 5148683727

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Elie BOUSTANI
Chef de section
Tél : 514 838-4519
Division : Service de l'approvisionnement, Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 21-18558

No du GDD : 1214464004

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour un inventaire de personnalité (tests) pour le recrutement pompier et policier

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	25 - 1 - 2021	Nombre d'addenda émis durant la période :	4
Ouverture originalement prévue le :	- -	Date du dernier addenda émis :	19 - 2 - 2021
Ouverture faite le :	25 - 2 - 2021	Délai total accordé aux soumissionnaires :	30 jrs
Date du comité de sélection :	17 - 3 - 2021		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	5	Nbre de soumissions reçues :	1	% de réponses :	20
		Nbre de soumissions rejetées :	0	% de rejets :	0

Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale :	24 - 8 - 2021
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	24 - 8 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SuccessFinder Inc.	267 920,49 $	√	

Information additionnelle

Les motifs de non-participation sont : un (1) pour lequel la demande apparaît restrictive, et trois (3) qui n'ont pas répondu à notre demande.

Préparé par : Madalina Rosca

Le 21 - 4 - 2021

21-18558 - Services professionnels pour un inventaire de personnalité (tests) pour le recrutement pompier et policier

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Approche proposée	Capacité de production et échéancier	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe	Pointage intérimaire total	Prix	Pointage final	Rang
	5%	10%	30%	20%	15%	20%	100%	$		
SuccessFinder Inc.	4,00	9,00	27,33	16,33	13,67	12,00	82,3	267 920,49 $	4,94	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	Madalina Rosca									

Comité	
Date	mardi 17-03-2020
Heure	10 h 00
Lieu	Vidéoconférence
	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	50

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 21-18558
Numéro de référence : 1441892
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels pour un inventaire de personnalité (tests) pour le recrutement pompier et policier

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
5149945849 546 Sainte-Madeleine Montréal, QC, H3K 2K9 NEQ : 1169688208	Madame Eva Verreault Téléphone : 514 994-5849 Télécopieur :	**Commande : (1837987)** 2021-01-26 14 h 25 **Transmission :** 2021-01-26 14 h 25	3438165 - 21-18558 Addenda 1 2021-01-27 11 h 24 - Courriel 3448455 - 21-18558 Addenda 2 2021-02-09 14 h 30 - Courriel 3454301 - 21-18558 Addenda 3 2021-02-16 15 h 18 - Courriel 3457935 - 21-18558 Addenda 4 2021-02-19 14 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AtmanCo inc. 1050 de la Montagne Bureau 400 Montréal, QC, H3G 1Y8 NEQ : 1173983553	Monsieur Ilias Belarbi Téléphone : 514 935-5959 Télécopieur :	**Commande : (1837946)** 2021-01-26 13 h 55 **Transmission :** 2021-01-26 13 h 55	3438165 - 21-18558 Addenda 1 2021-01-27 11 h 24 - Courriel 3448455 - 21-18558 Addenda 2 2021-02-09 14 h 30 - Courriel 3454301 - 21-18558 Addenda 3 2021-02-16 15 h 18 - Courriel 3457935 - 21-18558 Addenda 4 2021-02-19 14 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Brisson Legris & Associés 8329 St-Denis Montréal, QC, H2P 2G9 http://www.brissonlegris.com NEQ : 1172181837	Madame Tracy-Ann Lugg Téléphone : 514 381-6269 Télécopieur : 514 381-6260	**Commande : (1839022)** 2021-01-27 16 h 59 **Transmission :** 2021-01-27 16 h 59	3438165 - 21-18558 Addenda 1 2021-01-27 16 h 59 - Téléchargement 3448455 - 21-18558 Addenda 2 2021-02-09 14 h 30 - Courriel 3454301 - 21-18558 Addenda 3 2021-02-16 15 h 18 - Courriel 3457935 - 21-18558 Addenda 4 2021-02-19 14 h 51 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Coefficient RH 491 rue Bonaventure Trois-Rivières, QC, G9A2B6 NEQ : 1172075880	Madame Marili B Desrochers Téléphone : 514 222-2488 Télécopieur :	**Commande : (1844871)** 2021-02-08 8 h 42 **Transmission :** 2021-02-08 8 h 42	3438165 - 21-18558 Addenda 1 2021-02-08 8 h 42 - Téléchargement 3448455 - 21-18558 Addenda 2 2021-02-09 14 h 30 - Courriel 3454301 - 21-18558 Addenda 3 2021-02-16 15 h 18 - Courriel 3457935 - 21-18558 Addenda 4 2021-02-19 14 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ M2D Leadership 666, rue Sherbrooke Ouest bureau 1708 Montréal, QC, H3A 1E7 http://m2dleadership.com/ NEQ : 1169941672	Monsieur Claude Paquet Téléphone : 514 861-9344 Télécopieur :	**Commande : (1837585)** 2021-01-26 9 h 36 **Transmission :** 2021-01-26 9 h 36	3438165 - 21-18558 Addenda 1 2021-01-27 11 h 24 - Courriel 3448455 - 21-18558 Addenda 2 2021-02-09 14 h 30 - Courriel 3454301 - 21-18558 Addenda 3 2021-02-16 15 h 18 - Courriel 3457935 - 21-18558 Addenda 4 2021-02-19 14 h 51 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1214464004

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SuccessFinder d'une durée de cinq ans pour l'administration d'un inventaire de personnalité pour le recrutement des emplois pompier et policier pour une somme maximale de 267 920,49$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 21-18558 (1 soumissionnaire conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1214464004 - Contrat serv. prof. SuccessFinder.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anjeza DIMO
Préposée au budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier - HDV
Tél : 514-872-4764

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Luis Felipe GUAL
Conseiller budgétaire

Tél : 514-872-9504
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier - HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.029

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1219119001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , Division expertise conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes incluses (4 691 439,90 $ contrats + 703 715,99 $ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées pour chacun des articles ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 21 mois, les commandes pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public **(#20-18297)** et au tableau de prix reçus;

Firmes	Montant (taxes incluses)
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc	1 495 537,31$
Englobe Corp.	1 574 755,09$
GBI Experts-Conseils	1 621 147,50$

2. d'autoriser une dépense de 703 715,99 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences**;**

3**.** de procéder à une évaluation du rendement des firmes : Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc.;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2021-04-19 11:37

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1219119001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , Division expertise conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes incluses (4 691 439,90 $ contrats + 703 715,99 $ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2020, la Direction de la comptabilité et des informations financières du Service des finances a informé le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ainsi que le Service de l'environnement de la mise en place éventuelle d'une nouvelle norme comptable (SP-3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations) dont le but est d'inclure dans le rapport financier de la Ville les coûts reliés à la décontamination de bâtiments de la Ville. La collaboration du SGPI a été sollicitée afin d'honorer les obligations de cette nouvelle norme comptable.
Le respect de cette nouvelle exigence vise à ce que la Ville engage des coûts pour le démantèlement, la désaffection, la surveillance ou l'assainissement découlant de l'utilisation normale des immobilisations en vue de leur mise hors service (retrait des immobilisations du service de façon permanente soit par la vente, l'abandon ou la sortie de quelque autre manière).

Ceci inclut les immobilisations corporelles (bâtiments, infrastructures, etc.) acquises, construites, développées ou mises en valeur. Par exemple, un bâtiment contenant de l'amiante. Certaines dispositions réglementaires obligent à respecter des consignes particulières concernant la manipulation et la mise au rebut de l'amiante lorsque les matériaux qui en contiennent sont perturbés, par exemple lors de la rénovation ou de la démolition du bâtiment.

Le SGPI s'est engagé à fournir les données financières reliées aux coûts de démolition et de dégarnissage de l'amiante dans tous les bâtiments où la Ville de Montréal est propriétaire au plus tard le 31 décembre 2023.

Un appel d'offres public no 20-18297 d'une durée de 37 jours a été tenu du 26 octobre 2020 au 2 décembre 2020 et publié le 2 novembre 2020 dans le quotidien «Le Journal de

Montréal» et le 26 octobre 2020 dans le système électronique SEAO. Suite à l'addenda de report de date, l'appel d'offres a été republié le 2 novembre 2020 dans SEAO et le 5 novembre 2020 dans le quotidien « Le Journal de Montréal ».Les soumissions sont valides pour une période de 180 jours, soit jusqu'au 3 juin 2021.

2 addendas ont été émis lors du processus d'appel d'offres

No addenda	Date	Raison
1	2 novembre 2020	Report de date d'ouverture du 26 novembre 2020 au 3 décembre 2020
2	4 novembre 2020	Répondre à des questions d'ordre technique et administratif

Ce contrat débute dès l'approbation du CG et se terminera le 31 décembre 2022, avec une possibilité de prolongation de 6 mois à partir du 1er janvier 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0287 - 23 mars 2020 - Adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2020 de l'Agence de mobilité durable / Autoriser l'affectation de 2 992 000 $ provenant du surplus accumulé non affecté de compétences locale (GDD1205205001).

DESCRIPTION

La division expertise-conseil du SGPI a été sollicité par le Service des finances afin que la Ville puisse répondre aux exigences comptables relatives à la nouvelle norme comptable SP-3280 «Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations» devant être mise en application pour l'exercice financier 2023 afin d'engager des frais pour déterminer l'évaluation des coûts concernant le démantèlement, la désaffection, la surveillance ou l'assainissement découlant de l'utilisation normale des immobilisations en vue de leur mise hors service.
Pour les bâtiments contenant de l'amiante, certaines dispositions réglementaires obligent à respecter des consignes particulières concernant la manipulation et la mise au rebut de l'amiante lorsque les matériaux qui en contiennent sont perturbés, par exemple lors de la rénovation ou de la démolition du bâtiment. Bien que le moment auquel l'amiante sera enlevé dépende du fait que le bâtiment soit rénové ou démoli, nous sommes en présence d'une obligation de mise hors service.

Le SGPI de la Ville de Montréal souhaite recourir aux services professionnels de plusieurs firmes pour mener en premier lieu une étude de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante pour l'ensemble de ses immeubles et équipements extérieurs dans ses 19 arrondissements. Suite à ces études de caractérisation, une estimation budgétaire pour la démolition/dégarnissage de l'amiante retrouvé dans les matériaux devra être produite. Le mandat doit s'échelonner sur une période de 2 ans environ après l'émission de la lettre d'octroi et de démarrage du contrat envoyé par le Service de la gestion et de la planification immobilière.

Afin de respecter les délais impartis et en raison de l'envergure du projet, l'appel d'offres est séparé en 4 lots et un soumissionnaire ne peut se faire attribuer qu'un seul lot. Ainsi, le soumissionnaire obtenant la meilleure note se voit attribuer le 1er lot, le soumissionnaire obtenant la 2e meilleure note se voit attribuer le 2e lot, et ainsi de suite.

Le mode de rémunération des professionnels est à taux horaire selon le nombre d'heures estimé par lot et aussi par prix à l'échantillon selon l'estimation par bâtiment.

JUSTIFICATION

L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 3 décembre 2020. Les soumissions ont été analysées par un comité de sélection. Douze (12) entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres et quatre (4) ont présenté des soumissions, soit 33 % d'entre elles :
Englobe Corp
GBI Experts-Conseils inc.
Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc.
Nvira Environnement inc.

Huit (8) firmes se sont procurées le cahier des charges sur SEAO mais ont finalement décidé de ne pas déposer de soumission. Les principales raisons évoquées sont les suivantes :

Preneurs de cahier de charge	Raison évoquée
2 preneurs de cahier de charge	Manque de temps pour étudier l'appel d'offres et préparer la soumission dans le délai alloué
2 preneurs de cahier de charge	Carnet de commandes complet (manque de capacité)
2 preneurs de cahier de charge	Manque de personnel pour compléter le mandat
2 preneurs de cahier de charge	Engagement dans d'autres projets qui ne permettent pas d'effectuer le mandat dans le délai requis

La firme Nvira Environnement n'a pas obtenu la note de passage de 70% pour son offre qualitative, elle a donc été déclarée non conforme pour tous les lots. Ses offres financières n'ont pas été retenues et ses enveloppes de prix n'ont pas été ouvertes et lui ont été retournées.

L'évaluation a été faite avec un système de pondération à double enveloppes. Les prix soumis sont fixes jusqu'au 31 décembre 2022. Une option de prolongation de contrat de six (6) mois a été incluse. Les contingences de 703 715,99 $ sont appliquées au total des trois contrats octroyés. L'utilisation se fera au besoin selon l'avancement des travaux.

L'estimation initiale réalisée à l'interne du SGPI était de 8 000 000,00 $ pour environ 750 bâtiments à expertiser (2 000 000 $ par lot) et a été basée entre autres sur le taux horaire moyen du personnel requis pour effectuer l'expertise et sur le prix pour une analyse selon le marché. L'écart du montant final de l'octroi de contrat s'explique en premier lieu par le fait que le 4e lot n'a pas été attribué, considérant le manque de soumission conforme pour réaliser l'expertise de ce lot. Deuxièmement, les taux horaires des différents types d'emplois fournis par les soumissionnaires sont inférieurs à l'estimation que nous avons faite et plus bas que sur le marché habituel considérant l'envergure du projet.

Les expertises prévues au 4e lot seront réalisées à l'interne par l'expertise conseil du SGPI et par assignation aux trois adjudicataires comme travaux supplémentaires à l'intérieur de la limite du 15% de contingences.

LOT 1

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)

Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.	88,67%	93%	1 495 537,31 $		1 495 537,31 $
Englobe Corp.	70,00 %	76 %	1 574 755,09 $		1 574 755,09 $
GBI Experts-Conseils inc.	70,67 %	74 %	1 621 147,50 $		1 621 147,50 $
Dernière estimation réalisée			2 000 000,00 $		
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					504 462,69 $ - 25,2 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 e meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					79 217,78 $ 5,3 %

LOT 2

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Englobe Corp.	70,00 %	76 %	1 574 755,09 $		1 574 755,09 $
GBI Experts-Conseils inc	70,67 %	74 %	1 621 147,50 $		1 621 147,50 $
Soumissionnaire 3					
Soumissionnaire 4					
Soumissionnaire 5					
Dernière estimation réalisée			2 000 000 $		
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					425 244,91 $ - 21,26 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					46 392,41 $ 2,95 %

LOT 3

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de	**TOTAL** (taxes incluses)

				quantités) (taxes incluses)	
GBI Experts-Conseils inc	70,67%	74%	1 621 147,50 $		1 621 147,50 $
Soumissionnaire 2					
Soumissionnaire 3					
Soumissionnaire 4					
Soumissionnaire 5					
Dernière estimation réalisée			2 000 000 $		
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					378 852,50 $ - 18,94 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					N/A N/A

Les trois (3) firmes retenues sont inscrites au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité des marchés publics (AMP). Aucune n'est inscrite au Registre des entreprises non admissibles. Elles n'ont pas de restrictions imposées sur leur licences de la RBQ, ne sont pas présentes sur la liste des des personnes ayant contrevenu à la Politique de gestion contractuelle, ne sont pas rendues non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle et ne sont pas inscrites à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Comme contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$, ce dossier doit être référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats selon le critère suivant :

· Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire des lots 1 et 2.

· Un seul soumissionnaire pour un contrat de services professionnels de plus 1M$, pour le lot 3.

Conformément aux articles 5.5,5.6,5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001, une évaluation du rendement des firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc.a effectuée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des contrats à octroyer incluant les taxes et les contingences est de 5 395 155,89 $. Les contingences de 15 % ont été calculées sur le montant total des trois (3) contrats à octroyer incluant les taxes.
Les coûts reliés aux contrats de services professionnels seront assumés par des surplus accumulés affectés en 2019 par les instances municipales adoptés par la résolution CM20 0287.

L'estimation des dépenses pour 2021 et 2022 est répartie de la façon suivante :

	2021	2022
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.	498 512,44 $	997 024,87 $
Englobe Corp.	524 918,36 $	1 049 836,73 $
GBI Experts-Conseils inc.	540 382,5 $	1 080 765,00 $
Contingences	234 572,00 $	469 143,99 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'octroi des contrats ferait en sorte que la Ville de Montréal ne pourrait pas être en mesure de respecter les exigences de la mise en application de la nouvelle norme comptable SP-3280 «Obligations liées à la mise hors service des immobilisations», ce qui pourrait entraîner une réserve au niveau du rapport des auditeurs devant accompagner le rapport financier de la Ville pour l'année 2023 devant être émis au printemps 2024.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST lors des visites de bâtiments, la COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 28 avril 2021
Commission d'examen des contrats : 5 mai 2021
Conseil municipal : 17 mai 2021
Conseil d'agglomération : 20 mai 2021
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles.
Début du mandat : juin 2021
Fin du mandat : 31 décembre 2022 (30 juin 2023 si le délai de 6 mois additionnels est utilisé)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.
En conformité avec l'article 57.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le SGPI effectuera en cours de contrat, une évaluation du fournisseur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois LAUZON
c/d expertise-conseil technique

Tél : 438-992-7228
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-25

Johanne ROUILLARD
Directrice- Bureau de projet

Tél : 514 872-9097
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne ROUILLARD
Directrice- Gestion immobilière et exploitation
Tél : 514 872-9097
Approuvé le : 2021-04-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice de service
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-04-19

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1219119001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , Division expertise conseil
Objet :	Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes incluses (4 691 439,90 $ contrats + 703 715,99 $ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

20-18297_Intervention pour le SGPI.pdf

20-18297_Notes Lot 1.pdf

20-18297_Notes Lot 2.pdf

20-18297_Notes Lot 3.pdf

20-18297_Notes Lot 4.pdf

AMP Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.pdf

AMP Englobe Corp.pdf

AMP GBI EXPERTS-CONSEILS INC.pdf

AMP Nvira environnement.pdf

AO 20-18297 PV.pdf

SEAO Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre MUNIZ
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514-872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-29

Elie BOUSTANI
Chef de section
Tél : 514 838-4519
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18297

No du GDD : 1219119001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 26 - 10 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 26 - 11 - 2020

Ouverture faite le : 3 - 12 - 2020

Date du comité de sélection : 1 - 2 - 2021

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 4 - 11 - 2020

Délai total accordé aux soumissionnaires : 37 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 12

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 33

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 25

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 6 - 2021

Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

LOT 1 - Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc	1 495 537,31 $	√	1
Englobe Corp	1 574 755,09 $		
GBI Experts-Conseils inc.	1 621 147,50 $		

LOT 2 - Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
Englobe Corp	1 574 755,09 $	√	2
GBI Experts-Conseils inc.	1 621 147,50 $		

LOT 3 - Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
GBI Experts-Conseils inc.	1 621 147,50 $	√	3

LOT 4 - Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
Aucune firme retenue (voir la section Information additionnelle plus bas)	n/a	n/a	4

Information additionnelle

Tel que défini dans les documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue par lots (quatre lots de valeur estimée identique), en fonction de la note obtenue lors du comité de sélection et du prix soumis. La soumission de Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc. est administrativement conforme pour le lot 1, cette dernière a obtenu la note de passage (+70%) par le comité de sélection et son prix est le plus bas, elle est donc recommandée comme adjudicataire pour le lot 1. La soumission de Englobe Corp est administrativement conforme pour le lot 2, cette dernière a obtenu la note de passage (+70%) par le comité de sélection et son prix est le plus bas, elle est donc recommandée comme adjudicataire pour le lot 2. La soumission de GBI Experts-Conseils inc. est administrativement conforme pour le lot 3, cette dernière a obtenu la note de passage (+70%) par le comité de sélection et elle est le seul soumissionnaire conforme pour le lot 3, elle est donc recommandée comme adjudicataire pour ce lot. Le lot 4 demeure orphelin puisque les firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp et GBI Experts-Conseils inc. ont obtenu respectivement les lots 1, 2 et 3, elles ne peuvent obtenir le lot 4, ni aucun autre lot, selon la méthode d'adjudication entendue pour cet appel d'offres (maximum d'un lot par firme). Également, la firme Nvira Environnement inc. n'a pas obtenu la note de passage (70%) pour son offre qualitative, ses offres financières n'ont pas été tenues en compte (ses enveloppes de prix n'ont pas été ouvertes et lui seront retournées). Les offres financières de Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc (lots 2,3,4), Englobe Corp (lots 3,4) et GBI Experts-Conseils inc. (lot 4) n'ont pas été tenues en compte selon la méthode d'adjudication entendue pour cet appel d'offres (maximum d'un lot par firme), leurs enveloppes de prix n'ont pas été ouvertes et leur seront retournées. À noter que la firme Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc. sera la firme mandatée pour l'inspection des postes du SPVM et des usines de filtration d'eau, ses employés mandatés ont donc subi une enquête d'antécédents criminels par le SPVM.
En date du 25 mars 2021, les entreprises recommandées ne sont pas inscrites au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'ont pas de restrictions imposées sur leur licences de la RBQ, ne sont pas présentes sur la Liste des personnes ayant contrevenu à la Politique de Gestion Contractuelle, ne sont pas rendues non-conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle et ne sont pas inscrites à la Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI). Les entreprises recommandées détiennent une autorisation de l'AMP, lesquelles sont jointes à cette intervention. Les raisons invoquées pour le non-dépôt d'une soumission sont: 1-Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de préparer notre soumission dans le délai alloué; 2-Notre carnet de commandes est complet présentement (manque de capacité); 3-Nous n'avons pas assez de personnel pour compléter le mandat; 4-Nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans le délai requis.

Préparé par : Alexandre Muniz, Agent d'approvisionnement II Le 25 - 3 - 2021

20-18297 - Services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante - LOT 1

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Capacité de production et échéancier	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final	Rang
	5%	10%	30%	25%	30%	100%	$		
Englobe Corp	4,67	8,67	15,00	21,67	20,00	70,00	1 574 755,09 $	**0,76**	**2**
GBI Experts-Conseils inc.	4,33	7,00	18,33	21,00	20,00	70,67	1 621 147,50 $	**0,74**	**3**
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.	4,33	7,67	26,33	22,33	28,00	88,67	1 495 537,31 $	**0,93**	**1**
Nvira Environnement	4,33	7,67	18,00	15,67	18,33	64,00			**Non conforme**
0						-	- $	-	
Agent d'approvisionnement	**Alexandre Muniz**								

Comité	
Date	**lundi 01-02-2021**
Heure	**10 h 15**
Lieu	**Visioconférence Google Meet**
	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	**50**

20-18297 - Services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante - LOT 2

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Capacité de production et échéancier	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final	Rang
	5%	10%	30%	25%	30%	100%	$		
Englobe Corp	4,67	8,67	15,00	21,67	20,00	70,00	1 574 755,09 $	**0,76**	**1**
GBI Experts-Conseils inc.	4,33	7,00	18,33	21,00	20,00	70,67	1 621 147,50 $	**0,74**	**2**
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.	4,33	7,67	26,33	22,33	28,00	88,67			**Non conforme**
Nvira Environnement	4,33	7,67	18,00	15,67	18,33	64,00			**Non conforme**
0						-	- $	-	
Agent d'approvisionnement	**Alexandre Muniz**								

Comité	
Date	**lundi 01-02-2021**
Heure	**10 h 15**
Lieu	**Visioconférence Google Meet**
	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	**50**

20-18297 - Services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante - LOT 3

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Capacité de production et échéancier	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final	Rang
	5%	10%	30%	25%	30%	100%	$		
Englobe Corp	4,67	8,67	15,00	21,67	20,00	70,00			Non conforme
GBI Experts-Conseils inc.	4,33	7,00	18,33	21,00	20,00	70,67	1 621 147,50 $	0,74	1
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.	4,33	7,67	26,33	22,33	28,00	88,67			Non conforme
Nvira Environnement	4,33	7,67	18,00	15,67	18,33	64,00			Non conforme
0						-	- $	-	
Agent d'approvisionnement	Alexandre Muniz								

Comité	
Date	lundi 01-02-2021
Heure	10 h 15
Lieu	Visioconférence Google Meet
	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	50

20-18297 - Services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante - LOT 4

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Capacité de production et échéancier	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final	Rang
	5%	10%	30%	25%	30%	100%	$		
Englobe Corp	4,67	8,67	15,00	21,67	20,00	70,00			Non conforme
GBI Experts-Conseils inc.	4,33	7,00	18,33	21,00	20,00	70,67			Non conforme
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.	4,33	7,67	26,33	22,33	28,00	88,67			Non conforme
Nvira Environnement	4,33	7,67	18,00	15,67	18,33	64,00			Non conforme
0						-	- $	-	
Agent d'approvisionnement	Alexandre Muniz								

Comité	
Date	lundi 01-02-2021
Heure	10 h 15
Lieu	Visioconférence Google Meet
	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	50

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 8 mars 2019

LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC.
A/S MADAME ISABELLE POIRIER
6705, RUE JEAN-TALON E
BUR. 211
SAINT-LÉONARD (QC) H1S 1N2

No de décision : 2019-DAMP-0109
N° de client : 3000818606

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- LE GROUPE GESFOR
- LE GROUPE GESFOR POIRIER, PINCHIN INC.
- LE GROUPE PINCHIN
- THE PINCHIN GROUP

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **7 mars 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 9 janvier 2020

ENGLOBE CORP.
A/S MONSIEUR ALAIN ROBICHAUD
505, BOUL DU PARC-TECHNOLOGIQUE
BUREAU 200
QUÉBEC (QC) G1P 4S9

N° de décision : 2020-DAMP-1015
N° de client : 2700022980

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

COENTREPRISE ENGLOBE/FNX-INNOV
COENTREPRISE LVM-INSPEC-SOL
COENTREPRISE LVM-QUALITAS
COENTREPRISE LVM-TECHNILSOL/QUALITAS
COENTREPRISE LVM-TECHNISOL/QUALITAS, UNE DIVIISON DE ENGLOBE CORP.
COENTREPRISE WIINIBEK/ENGLOBE
CONSORTIUM AQUA-TERRA
CONSORTIUM AQUA-TERRA, UNE DIVSION DE ENGLOBE CORP.
CONSORTIUM LVM-SHERMONT
CRANDALL, A DIVISION OF ENGLOBE COP.
CRANDALL, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.
DST CONSULTING, A DIVISION OF ENGLOBE CORP.
EG
ENGLOBE
ENGLOBE-LAMONT
EXCAVATION RENÉ ST-PIERRE INC, ENGLOBE CORP. EN CO-ENTREPRISE,OPÉRANT SOUS LE NOM DE KATHRYN SPIRIT DJV
GROUPEMENT ENGLOBE - GCNN
LES CONSULTANTS DST,UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.
LVM/TECHNO REM
NUNATECH-ENGLOBE PARTNERSHIP
PARTENARIAT NUNATECH-ENGLOBE
STANTEC/ENGLOBE
TANKNOLOGIE
TANKNOLOGIE, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.
TANKNOLOGY
TANKNOLOGY, A DIVISION OF ENGLOGE CORP.

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. ENGLOBE CORP. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **8 janvier 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Autorité des marchés publics
Québec

Le 27 mai 2019

GBI EXPERTS-CONSEILS INC.
A/S MONSIEUR SERGE BEAUDOIN
255, BOUL CRÉMAZIE E
9È ÉTAGE
MONTRÉAL (QC) H2M 1L5

N° de décision :2019-DAMP-0362
N° de client : 2700007729

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public amendé

Monsieur,

La présente décision annule et remplace la décision numéro 2018-cpsm-1028448 rendue le 24 juillet 2018. L'Autorité des marchés publics (l' « **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous BEAUDOIN HURENS, CONSULTANTS ENVIROCONSEIL, ÉCLIPSO DESIGN-CONSTRUCTION et GBI, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GBI EXPERTS-CONSEILS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide jusqu'au **23 mai 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

c.c. : Me Ricardo Hrtschan

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 6 janvier 2021

NVIRA ENVIRONNEMENT INC.
A/S MADAME VÉRONIQUE BRISSON
5165, RUE JOHN-MOLSON
BUR. 100
QUÉBEC (QC) G1X 3X4

N° de décision : 2021-DAMP-0015
N° de client : 1100151255

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, faisant également affaire sous :

- NVIRA ENVIRONMENT
- NVIRA ENVIRONNEMENT
- TECSOL
- TECSOL ENVIRONNEMENT

une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. NVIRA ENVIRONNEMENT INC. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **5 janvier 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l’admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Liste des commandes

Numéro : 20-18297

Numéro de référence : 1381522

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Alliance Analyses d'Amiante Inc 55 rue Castonguay Bureau 202 Saint-Jérôme, QC, J7Y 2H9 https://www.allianceamiante.com	Madame Sophie Allegrezza Téléphone : 514 668-4681 Télécopieur :	**Commande : (1804077)** 2020-10-27 9 h 30 **Transmission :** 2020-10-27 9 h 30	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe 100, Rue Jean Coutu, bureau 101 Varennes, QC, J3X 0E1 http://www.englobecorp.com	Madame Annie Vachon Téléphone : 1418 227-6161 Télécopieur :	**Commande : (1804361)** 2020-10-27 15 h 15 **Transmission :** 2020-10-27 15 h 15	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h

			08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Environnement S-Air inc 371, rue Léger Sherbrooke, QC, J1C 0B2 http://www.sair.ca	Monsieur Louik Taillon Téléphone : 819 822-1145 Télécopieur :	**Commande : (1809880)** 2020-11-11 13 h 10 **Transmission :** 2020-11-11 13 h 10	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-11 13 h 10 - Téléchargement 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-11 13 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
EnviroServices inc.. 589, rue St-Jean-Baptiste Terrebonne, QC, J6W 4R2 http://www.enviroservices.qc.ca	Madame Jennifer Ortega Téléphone : 450 471-0552 Télécopieur :	**Commande : (1804624)** 2020-10-28 9 h 48 **Transmission :** 2020-10-28 9 h 48	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.fnx-innov.com	Madame Sophie Pelletier Téléphone : 450 686-6008 Télécopieur : 450 686-9662	**Commande : (1804349)** 2020-10-27 15 h 04 **Transmission :** 2020-10-27 15 h 04	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GBi Experts-Conseils inc. 13200, boul. Métropolitain Est Montréal, QC, H1A5K8 http://www.gbi.ca	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	**Commande : (1804558)** 2020-10-28 8 h 46 **Transmission :** 2020-10-28 8 h 46	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe Gesfor, Poirier, Pïnchin inc. 6705, rue Jean-Talon Est Bureau 211 Montréal, QC, H1S 1N2	Monsieur Didier Rorive Téléphone : 514 251-1313 Télécopieur : 514 251-1818	**Commande : (1805666)** 2020-10-30 11 h 49 **Transmission :** 2020-10-30 11 h 49	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1804240)** 2020-10-27 12 h 46 **Transmission :** 2020-10-27 12 h 46	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nvira - Environnement Inc. 5165, rue John Molson	Madame Sandra	**Commande : (1817130)**	3396163 - 20-18297_Addenda

Suite 100 Québec, QC, G1X 3X4	Fournier Téléphone : 418 647-3800 Télécopieur :	2020-11-30 13 h 01 **Transmission :** 2020-11-30 13 h 01	#1 2020-11-30 13 h 01 - Téléchargement 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-30 13 h 01 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nvira - Hygiène, santé et sécurité Inc. 5165 John-Molson, suite 100, Québec, QC, G1X 3X4	Madame Solange Lévesque Téléphone : 877 809-5478 Télécopieur :	**Commande : (1805841)** 2020-10-30 17 h 19 **Transmission :** 2020-10-30 17 h 19	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SNC-Lavalin GEM Québec inc.- Projet 125046 360, rue Saint-Jacques Ouest, 16e étage Montréal, QC, H2Y1P5 http://www.snclavalin.com/fr/environment-geosciences	Monsieur Mohamed El Salahi Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1804447)** 2020-10-27 17 h 31 **Transmission :** 2020-10-27 17 h 31	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 100 Boul. Alexis-Nihon suite 110 Montréal, QC, H4M 2N6	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054	**Commande : (1804217)** 2020-10-27 11 h 56 **Transmission :**	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-02 9 h 50 - Courriel

	Télécopieur : 418 626-5464	2020-10-27 11 h 56	3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-04 14 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Terrapex Environnement Ltée. 135, rue Singapour Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A0P6 http://www.terrapex.ca	Monsieur Martin Lebel Téléphone : 418 573-6311 Télécopieur :	**Commande : (1813216)** 2020-11-19 10 h 38 **Transmission :** 2020-11-19 10 h 38	3396163 - 20-18297_Addenda #1 2020-11-19 10 h 38 - Téléchargement 3397682 - 20-18297_Addenda #2 2020-11-19 10 h 38 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne

Formation en ligne

Glossaire

Service clientèle

Grille des tarifs

Contactez-nous

Nouvelles

À propos

À propos de SEAO

Info et publicité sur Constructo

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec

© 2003-2020 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1219119001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , Division expertise conseil
Objet :	Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes incluses (4 691 439,90 $ contrats + 703 715,99 $ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1219119001 - Services professionnels amiante.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

Co-auteure :
Nathalie Bouchard
Conseiller(ere) en gestion - finances
Service des finances - Direction De La Comptabilité Et Des Informations Financière
514-872-0325

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Raoul CYR
Directeur - comptabilité et informations financières
Tél : 514-926-2436

Division : Service des finances - Direction De La Comptabilité Et Des Informations Financière

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.029

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1219119001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Bureau de projet et des services administratifs , Division expertise conseil
Objet :	Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes incluses (4 691 439,90 $ contrats + 703 715,99 $ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires).

Rapport_CEC_SMCE219119001.pdf

Dossier # :1219119001

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE219119001

Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes incluses (4 691 439,90 $ contrats + 703 715,99 $ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires)

"Original signé"	***"Original signé"***
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE219119001

Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes incluses (4 691 439,90 $ contrats + 703 715,99 $ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires)

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire des lots 1 et 2;*
    - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres pour le lot 3.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition et de dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux permettront de fournir les données financières reliées aux coûts de démolition et de dégarnissage de l'amiante dans tous les bâtiments où la Ville de Montréal est propriétaire, tel que le requiert le gouvernement du Québec. En ce qui concerne cet appel d'offres, il a été d'une durée de 37 jours et a permis de recevoir 4 soumissions, dont 3 ont été jugées conformes. Il est à noter que, parmi les 2 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 25,20% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle pour le Lot 1, de 21,26% favorable à la Ville pour le Lot 2 et de 18,94% favorable à la Ville pour le Lot 3. Par ailleurs, une seule soumission conforme a été reçue pour le Lot 3.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué qu'environ 750 bâtiments de la Ville pourraient contenir de l'amiante et doivent être inspectés. Il est également précisé que la firme a possiblement baissé ses coûts pour être compétitive en raison du grand nombre d'analyses à effectuer et de bâtiments à expertiser (Lots 1 et 2). Il est précisé que les firmes retenues sont bien connues et possèdent beaucoup d'expérience et que leurs travaux feront l'objet d'un suivi rigoureux par le SGPI tout au cours de leur réalisation. La Commission comprend que ce contrat doit être donné pour respecter les normes gouvernementales en vigueur, et ce, à l'intérieur des échéanciers établis par le gouvernement. Elle se dit satisfaite des explications reçues.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire des lots 1 et 2 ;*
    - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres pour le lot 3.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE219119001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.030

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1218867001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes incluses (contrat : 977 254,50 $ + contingences : 97 725,45 $) - Appel d'offres public (21-18538) - (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. D'accorder au seul soumissionnaire WAA Montréal inc.**,** ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de **55 mois**, le contrat pour la fourniture de services professionnels, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 977 254,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **21-18538** et au tableau des prix reçus;

2. D'autoriser une dépense de 97 725,45 $, taxes incluses, à titre de contingences;

3. De procéder à une évaluation du rendement de WAA Montréal inc.;

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-15 15:49

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1218867001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes incluses (contrat : 977 254,50 $ + contingences : 97 725,45 $) - Appel d'offres public (21-18538) - (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) met de l'avant un projet d'aménagement du secteur du marécage situé sur le territoire du Site patrimonial déclaré du Mont-Royal. Le projet s'inscrit dans les grands objectifs du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* (PPMVMR) adopté en 2009 ainsi que dans la *Stratégie Montréal 2030* qui vise notamment le rehaussement de la résilience écologique de la métropole.
Le secteur d'intervention couvre une superficie approximative de 20 hectares. Il est situé à l'ouest du secteur du chalet et du belvédère Kondiaronk, soit un des secteurs des plus fréquentés du parc.

Le SGPMRS prévoit travailler avec une firme externe en raison de la pluridisciplinarité du projet, des expertises particulières nécessaires au développement du projet et des délais.

Ainsi, le Service de l'approvisionnement a publié un appel d'offres public dans le journal La Presse et il l'a diffusé sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 15 février 2021. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 mars 2021, respectant la période minimale de 32 jours de calendrier pour un appel d'offres public. Un addenda, de portée mineure, a été émis dans les délais prescrits afin de corriger un article du document d'appel d'offres portant sur la méthode de paiement des honoraires.

L'offre de services professionnels est valide pour une période de 180 jours de calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Elle a été évaluée le 30 mars 2021 à partir de la grille de pointages applicable aux contrats de services professionnels par un comité de sélection formé de quatre membres.

La durée du contrat de 55 mois, soit de juin 2021 à novembre 2025, couvre les étapes de plans et devis ainsi que de réalisation des travaux, lesquels sont échelonnés du printemps 2022 à l'automne 2025 pour respecter les lois de protection de la faune.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0130 - 30 avril 2009 - Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels à la firme *WAA Montréal inc.,* l'unique soumissionnaire ayant répondu à l'appel d'offres public. La soumission est conforme et elle a obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection, et de leurs pondérations préétablies, dans les documents d'appel d'offres. Le mode de paiement de l'adjudicataire est forfaitaire.
L'octroi du contrat de services professionnels permettra principalement de :

- Élaborer les plans, devis, demandes de permis et certificats et documents de l'appel d'offres visant la réalisation des travaux d'aménagement;
- Assurer la surveillance de chantier.

Le projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant (bassin de répartition des eaux de ruissellement) visera donc à :

- Restaurer et soutenir l'intégrité du marécage, incluant la protection de ses habitas, afin de protéger cet écosystème du noyau écologique à valeur exceptionnelle (PPMVMR);
- Offrir des installations attrayantes et sécuritaires au plus grand nombre d'usagers du parc du Mont-Royal;
- Intégrer des ouvrages de gestion de l'eau pour la mettre en valeur, réduire l'érosion et alléger le système d'égout récepteur;
- Pérenniser ce secteur comme haut lieu d'éducation à la nature et à l'écologie.

Enjeux liés au projet d'aménagement du secteur du marécage

- Recherche de l'équilibre entre la fréquentation grandissante et la sensibilité du milieu;
- Amélioration des services offerts aux usagers du parc du Mont-Royal;
- Conformité aux politiques et aux plans de la Ville de Montréal et du MCC dont notamment:
    - Priorités en termes de transition écologique;
    - Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal;
    - Plan de conservation du Mont-Royal;
    - Politique de mise en valeur des milieux naturels;
- Conformité aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) par la préservation et la consolidation des valeurs patrimoniales qui caractérisent le Site patrimonial déclaré du Mont-Royal.

Risques et mesures de mitigation

- Dégradation des paysages, des actifs et du cadre naturel:
    - Prioriser les projets en considération de l'état de dégradation et de l'irréversibilité;
    - Minimiser l'impact des usagers dans les secteurs vulnérables;
    - Améliorer les conditions d'entretien.
- Acceptabilité des interventions dans ce milieu emblématique:
    - Concertation et consultation des parties prenantes et information du public.

JUSTIFICATION

Au total, il y a eu dix preneurs du cahier des charges:

- Une seule firme a déposé une offre de services professionnels et l'offre est conforme. La firme est : *WAA Montréal inc.*
- Sur les neuf preneurs qui n'ont pas déposé de soumission, un seul preneur (soit une proportion de 11 %) a indiqué ses raisons de ne pas donner suite à l'appel d'offres, lesquelles sont liées aux conditions du contrat qui ne lui correspondent pas.

Par ailleurs, même si le cahier des charges traite clairement des documents à produire dans le cadre du projet, il est possible que des contingences surviennent en cours de mandat. En effet, des éléments liés à la complexité de ce site patrimonial et à la sensibilité environnementale du milieu pourraient impliquer des tâches ou des services difficiles à prévoir présentement. Ainsi, un budget de contingences de 97 725,45 $, taxes incluses, a été ajouté au montant de la soumission, soit 10 % du prix de la soumission.

L'écart entre les coûts estimés par le SGPMRS pour ces services professionnels et la dépense à approuver est de - 4,67 %, tel que détaillé ci-après :

Soumission conforme	Note Intérim	Note finale	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
WAA Montréal inc.	72 %	1,25	977 254,50 $	97 725,45 $	1 074 979,95 $
Dernière estimation réalisée			1 025 082,61 $	102 508,26 $	1 127 590,87 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					(52 610,92 $)
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					- 4,67 %

Le comité de sélection recommande l'octroi du contrat au seul soumissionnaire conforme WAA Montréal inc.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville et il détient l'autorisation requise de l'Autorité des marchés financiers, datée du 31 octobre 2018 et valide jusqu'au 22 octobre 2021.

Étant donné que le montant de la dépense, incluant les taxes et les contingences, est supérieur à 1 000 000,00 $ et que le processus d'appel d'offres a donné lieu à une seule soumission conforme, ce contrat devra faire l'objet d'un examen de la conformité par la Commission permanente sur l'examen des contrats.

En conformité avec l'encadrement administratif portant sur l'évaluation du rendement des services professionnels, et dont le montant net du contrat est supérieur à 500 000,00 $, une évaluation du rendement sera effectuée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale, incluant les contingences de 97 725,45 $, est évaluée à 1 074 979,95 $, taxes incluses.
Information budgétaire :
La dépense net de ristournes sur les taxes de 981 599,98 $ sera financée par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports via le règlement d'emprunt RCG 19-033.

Pour donner suite à ce dossier, le budget requis de 981 599,98 $ est prévu et disponible au PDI 2021-2030 et il est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet investi	2021	2022	2023	2024	2025	Total
34250 - Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	451 928,22 $	178 458,90 $	103 137,54 $	103 137,54 $	144 937,78 $	981 599,98 $

Information comptable/vote de crédits :

La dépense maximale de 981 599,98 $ net de ristournes sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le mont Royal en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

La dépense est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018. Dans le cadre de cette entente, la dépense de 981 599,98 $ est assumée à 100% par la Ville afin d'équilibrer son écart d'investissement avec le ministère de la Culture et des Communications. Cela laisse donc un emprunt net à la charge de la Ville de 981 599,98 $ et a fait l'objet de la recommandation de crédits suivante : 17-01.02.07.00 -0130.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réaménagement du secteur du marécage et de son bassin versant est en phase avec le plan de développement durable. Il permettra d'améliorer la qualité de vie des citoyens et de promouvoir l'importance des milieux humides pour la biodiversité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier est requise dans les meilleurs délais afin :

- D'assurer l'accessibilité des sentiers dans ce secteur;
- De corriger les problèmes importants d'érosion;
- De rétablir l'intégrité du marécage durement touchée par la perte des frênes et les effets des changements climatiques; et
- De préserver la biodiversité du noyau écologique à valeur exceptionnelle du mont Royal.

Tout retard dans le processus pourrait entraîner le non respect de l'échéancier prévu.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Un article est prévu aux clauses contractuelles afin de répondre aux directives émises par la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes d'approbation du dossier décisionnel :

- 28 avril 2021 : Comité exécutif
- 5 mai 2021 : Commission d'examen des contrats
- 12 mai 2021 : Comité exécutif
- 17 mai 2021 : Conseil municipal
- 20 mai 2021 : Conseil d'agglomération

Étapes suivantes :

- Juin 2021 : Début du contrat de services professionnels
- Hiver 2022 : Appel d'offres public pour les travaux de réalisation et octroi de contrat
- Printemps 2022 : Début du contrat de réalisation des travaux
- Automne 2025 : Fin des travaux

Le calendrier de réalisation des travaux a été élaboré en conformité avec les lois de protection de la faune permettant des travaux à certaines périodes de l'année seulement et comportant des arrêts de chantier au printemps et en été.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patrice P BLANCHETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-06
Marie-Michèle PERRON Architecte paysagiste	Clément ARNAUD Chef de division - Aménagement des grands parcs métropolitains
Tél : 514-820-7099 **Télécop. :**	**Tél :** 514-984-1706 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Sylvia-Anne DUPLANTIE Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics	Louise-Hélène LEFEBVRE directeur(trice)
Tél : 514-207-6466 **Approuvé le :** 2021-04-14	**Tél :** 514-236-5925 **Approuvé le :** 2021-04-15

PLAN DE LOCALISATION DU PROJET

Bassin versant

- Bassin versant de 20 hectares

Marécage

- Plus grand milieu humide naturel de la montagne;

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 31 octobre 2018

WAA MONTRÉAL INC.
A/S MADAME RACHEL E PHILIPPE-AUGUSTE
55, AV DU MONT-ROYAL O
BUR. 805
MONTRÉAL (QC) H2T 2S6

N° de décision : 2018-CPSM-1059500
N° de client : 3000648229

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). WAA MONTRÉAL INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide jusqu'au **22 octobre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Sania Richard

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Directrice des contrats publics par intérim

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 28 janvier 2021

VINCI CONSULTANTS INC.
A/S MONSIEUR MARIO ROBERT GENDRON
350, AV DE LA MENNAIS
LA PRAIRIE (QC) J5R 2E7

Nº de décision : 2021-DAMP-0073
Nº de client : 3000858493

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. VINCI CONSULTANTS INC. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **27 janvier 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 24 juillet 2020

LASALLE | NHC INC.
A/S MONSIEUR MARC VILLENEUVE
9620, RUE SAINT-PATRICK
LASALLE (QC) H8R 1R8

Nº de décision : 2020-DAMP-0462
Nº de client : 3001153386

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, faisant également affaire sous CONSULTANTS LASALLE | NHC, une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. LASALLE | NHC INC. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **23 juillet 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Autorité des marchés publics
Québec

Le 8 avril 2019

BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES INC.
A/S MONSIEUR LUCIANO FRONTEDDU
4235, RUE D'IBERVILLE
MONTRÉAL (QC) H2H 2L5

No de décision : 2019-DAMP-0208
N° de client : 3000757155

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **7 avril 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Nom du service : Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Nom de la direction, division, etc. :
Direction de l'aménagement des parcs et des espaces publics
Division de l'aménagement des grands parcs métropolitains

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES 21-18538
Date de publication : 2021-02-15
Date d'ouverture : 2021-03-18

Liste des preneurs des cahiers des charges

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	AECOM Consultants Inc
2	BC2 Groupe Conseil inc.
3	CIMA s.e.n.c.
4	FNX-INNOV inc.
5	Les Services EXP Inc
6	Pageau Morel Inc.
7	SNC-Lavalin GEM Québec inc.
8	Stantec Experts-conseils ltée
9	WAA Montréal inc.
10	WSP Canada Inc.
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1218867001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Objet :	Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes incluses (contrat : 977 254,50 $ + contingences : 97 725,45 $) - Appel d'offres public (21-18538) - (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

21-18538 SEAO_Liste des preneurs.pdf
AO 21-18538 PV.pdf
21-18538_Résultats global.pdf
21-18538 intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patrice P BLANCHETTE
Agent d'approvisionnement niv.2
Tél : 514-872-5514

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-07

Richard DAGENAIS
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 21-18538

No du GDD : 1218867001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour l'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 2 - 2021

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Ouverture originalement prévue le : 18 - 3 - 2021

Date du dernier addenda émis : 23 - 2 - 2021

Ouverture faite le : 18 - 3 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 10

Nbre de soumissions reçues : 1

% de réponses : 10

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 14 - 9 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 14 - 9 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
WAA Montréal inc.	977 254,50 $	√	

Information additionnelle

Raison des désistements:
Le chargé de projet doit être un architecte du paysage, pas d'avant-projet fourni
et toutes les activités au bordereau de soumission sont à forfait, sans avoir exactement ce qui sera à concevoir, surveillance en résidence.

Préparé par : Patrice Blanchette

Le 7 - 4 - 2021

21-18538 - Services professionnels pour l'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Méthodologie proposée	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat	Qualification et expérience du chargé de projet	Pointage intérimaire total	Prix	Pointage final	Rang
	5%	15%	15%	20%	20%	25%	100%	$		
WAA Montréal inc.	3,75	10,75	10,75	14,50	14,50	17,75	72,0	977 254,50 $	1,25	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	Patrice Blanchette									

Comité	
Date	mardi 30-03-2021
Heure	9 h 30
Lieu	Google Meet
	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	50

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218867001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Objet :	Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes incluses (contrat : 977 254,50 $ + contingences : 97 725,45 $) - Appel d'offres public (21-18538) - (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds GDD 1218867001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Iulia Ramona BOAR BUCSA
Préposée au budget
Tél : (514) 872-9964

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-13

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.030

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1218867001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Objet :	Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes incluses (contrat : 977 254,50 $ + contingences : 97 725,45 $) - Appel d'offres public (21-18538) - (1 soumissionnaire).

Rapport_CEC_SMCE218867001.pdf

Dossier # :1218867001

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE218867001

Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes incluses (contrat : 977 254,50 $ + contingences : 97 725,45 $) - Appel d'offres public (21-18538) - (1 soumissionnaire)

"Original signé"	***"Original signé"***
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE218867001

Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes incluses (contrat : 977 254,50 $ + contingences : 97 725,45 $) - Appel d'offres public (21-18538) - (1 soumissionnaire)

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe :*
    - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux permettront de restaurer et de soutenir l'intégrité du marécage, d'offrir des installations sécuritaires aux usagers, de mettre en valeur les composantes historiques et paysagères du site patrimoniale et de pérenniser ce secteur comme haut lieu d'éducation à la nature et à l'écologie. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 32 jours et a permis de recevoir une soumission avérée conforme. Il est à noter qu'un seul addenda mineur a été publié au cours de l'appel d'offres et n'a eu aucun impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 4,67% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué qu'il n'est pas rare de recevoir peu de soumissions pour un projet multidisciplinaire sur un site patrimonial, dans un milieu sensible et pour lequel un niveau d'expertise élevé est requis. Le Service n'a pas négocié avec l'adjudicataire le prix soumis puisque l'écart de prix était favorable à la Ville, même si les commissaires l'auraient souhaité vu le contexte d'un soumissionnaire unique. À la lumière des explications données toutefois, le prix proposé apparaît juste.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe :*
    - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE218867001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.031

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1215110001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an - (Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 $, taxes et contingences incluses (contrat 1 : 1 528 107,43 $; Contrat 2 : 3 193 609,93 $) - Appel d'offres public 21-18598 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé au conseil d'agglomération:
1. de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture et ingénierie afin de réaliser divers projets de la DGPI, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18598.

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C	Service professionnels en Architecture et Ingénierie	1 328 789,07 $
Groupe Marchand architecture et design inc.	Service professionnels en Architecture et Ingénierie	2 777 052,11 $

2. d'autoriser une dépense de 615 876,18 $, taxes incluses (lot 1 : 199 318,36 $, taxes incluses. Lot 2 : 416 557,82 $, taxes incluses), à titre de budget de contingences;
3. de procéder à une évaluation du rendement de Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc.

4. d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2021-04-22 12:51

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1215110001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an - (Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 $, taxes et contingences incluses (contrat 1 : 1 528 107,43 $; Contrat 2 : 3 193 609,93 $) - Appel d'offres public 21-18598 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville est propriétaire de plus de 1800 bâtiments répartis dans diverses catégories d'actifs : commercial, culturel, administratif, protection et sécurité, loisir et communautaire, industriel et sportif. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) gère une partie du parc immobilier de la Ville et a sous sa responsabilité d'exploiter, d'entretenir et d'assurer le maintien des actifs. Les services centraux et les arrondissements sont aussi des requérants des projets de maintien d'actifs et de développement. La réalisation des projets immobiliers est exécutée par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) du SGPI.
Les présentes ententes permettent à la DGPI de réduire ses délais de réalisation des projets et d'en augmenter l'efficience globale de réalisation. La rétention de services professionnels permettra de mettre en œuvre divers projets afin de faire la mise aux normes, la mise à niveau d'équipements, et d'effectuer des réfections importantes ayant pour objectif d'assurer l'intégrité des bâtiments et la pérennité du parc immobilier.

L'appel d'offres public 21-18958 visait l'acquisition de deux ententes-cadres de services professionnels en Architecture et Ingénierie. Il a été publié dans le Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) et dans le journal Le Devoir le 3 février 2021, et a offert aux soumissionnaires un délai de trente-cinq (35) jours afin d'obtenir les documents nécessaires et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est d'une période de cent quatre-vingts (180) jours à partir de la date de dépôt des soumissions, soit le 29 août 2021.

Trois addenda ont été émis :

Numéro addenda	Date	Contenu	Impact monétaire
1	**4 février 2021**	Réponses à des questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres;	Non
2	**15 février 2021**	Réponses à des questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres;	Non
3	**18 février 2021**	Réponses à des questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1465 - 5 septembre 2012 : Approuver les grilles standards d'évaluation et leur pondération pour l'octroi de contrats de services professionnels.

DESCRIPTION

L'adjudicataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en architecture et ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil). Les présents contrats nécessitent le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie. La responsabilité de la coordination technique et administrative des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architectes. Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

· Relevés et études préliminaires;
· Estimation des coûts des travaux selon l'avancement des plans et devis;
· Plans et devis;
· Documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
· Documents d'appel d'offres;
· Surveillance des travaux;
· Suivis durant la période de garantie.

Dans le cadre de cet appel d'offres, la liste prévisionnelle de projets, inscrite au devis, s'y trouvait à titre indicatif seulement et incluait uniquement une envergure de coût des travaux. Cette liste reflète les priorités de la DGPI au moment de la préparation de l'appel d'offres. Les choix des projets qui seront réalisés à l'intérieur de ces ententes-cadres seront effectués en début de mandat. Ces projets provenant de clients variés, incluant les Services de l'eau et de l'Environnement, pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal selon les besoins et priorités.

La rémunération des professionnels est mixte, c'est-à-dire que les services de base sont à pourcentage, selon les modalités prévues aux documents contractuels, tandis que les services additionnels pourront être à taux horaire ou forfaitaire.

L'estimation interne est basée sur une liste prévisionnelle de projets inscrits au PTI et aux carnets de commandes de ses clients. Le pourcentage utilisé pour réaliser l'estimation se base sur les ententes-cadres antérieures et l'instabilité du marché dû à la pandémie de Covid-19.

Un montant additionnel de 15 % sera ajouté en contingences aux deux ententes-cadres (600 742,59 $ taxes incluses) afin de pallier d'éventuels imprévus en cours de projet. Dans

le cadre du lot 1, le montant de 15 % équivaut à 199 318,36 $, taxes incluses et 401 424,23 $ pour le lot 2.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de cet appel d'offres, l'attribution des contrats s'est fait lors du comité de sélection. Une même firme pouvait soumettre une proposition pour chacun des lots (2), mais ne pouvait obtenir qu'un seul lot. Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.
Lors de l'appel d'offres, il y a eu dix-sept (17) preneurs du cahier des charges, dont onze (11) firmes d'architecture et six (6) firmes d'ingénierie. Sur ce nombre, deux (2) ont remis une soumission pour chacun des lots.

Pour le lot 1, les preneurs du cahier des charges ayant remis des soumissions sont :

- Groupe Marchand architecture et design inc. (GMAD)

- Parizeau Pawulski Architectes

Pour le lot 1, il y a eu 2 offres de service soumises et elles ont été jugées conformes. Les soumissionnaires ont tous obtenu des pointages supérieurs à 70 %. Parizeau Pawulski Architecte a obtenu le meilleur pointage final pour ce lot.

SOUMISSIONS CONFORMES LOT 1	**NOTE INTÉRIMAIRE**	**NOTE FINAL**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (contingences 15 %)	**TOTAL** (taxes incluses)
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C	74,33	0,94	1 328 789,07 $	199 318,36 $	1 528 107,43 $
GMAD	78,00	0,38	3 354 799,93 $	503 219,99 $	3 858 019,92 $
Dernière estimation réalisée			4 999 021,02 $	882 180,18 $	5 881 201,20 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					- 4 353 093,77 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					- 74,01 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					2 329 912,49 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					152,47 %

Les membres du comité de sélection, tenu le 23 mars 2021, recommandent de retenir l'offre de Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C pour le lot 1.

L'estimation par la DGPI a été réalisée en se basant sur les moyennes des taux par discipline des derniers contrats octroyés en 2019 et 2020. Une tendance marquée à la hausse, des taux en architecture et en ingénierie, combiné avec la pandémie de Covid-19 rend difficile l'évaluation du marché en ce moment. Le prix et les taux soumis par Parizeau Pawulski Architectes sont inattendus puisqu'ils se comparent a des taux du début des années 2010 avec des honoraires à seulement 11 % des coûts de travaux. Le Service de l'approvisionnement à communiqué avec la firme Parizeau Pawulski Architecte afin de s'assurer qu'ils ont bien compris le mandat et valider s'ils étaient en mesure de mener à bien le contrat. Cette dernière a confirmé que son équipe est prête et qu'ils attendent avec impatience un nouveau mandat avec la Ville.

L'écart entre l'estimation interne et le prix du soumissionnaire conforme s'explique par le fait que, contrairement à plusieurs firmes qui ont un carnet de commande saturé, Parizeau Pawulski Architectes avait plusieurs ententes-cadres avec la Ville qui arrivent à échéance et obtenir une entente active avec la Ville accorde une stabilité en temps de Pandémie. L'adjudicataire à donc été volontairement très compétitif dans ses prix afin d'obtenir le contrat.

Parizeau Pawulski Architectes ne figure pas sur la liste du Registre des entreprises non admissible (RENA) et détient une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) dans le cadre de ce contrat (voir pièce jointe).
MLC ne figure pas sur la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) et détient une attestation de l'AMP dans le cadre de ce contrat (voir pièce jointe).

Pour le lot 2, les preneurs du cahier des charges ayant remis des soumissions sont :

- Groupe Marchand architecture et design inc. (GMAD)

- Parizeau Pawulski Architectes

Pour le lot 2 il y a eu 2 offres de service soumises et elles ont été jugées conformes. Les soumissionnaires ont tous obtenu des pointages supérieurs à 70 %. Parizeau Pawulski Architecte ayant remporté le lot 1, GMAD à donc obtenu le contrat du lot 2.

SOUMISSIONS CONFORMES LOT 2	**NOTE INTÉRIMAIRE**	**NOTE FINAL**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (contingences 15 %)	**TOTAL** (taxes incluses)
GMAD	78	0,48	2 777 052,11 $	416 557,82 $	3 193 609,93 $
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C	74,33	-	-	-	-
Dernière estimation réalisée			3 582 032,33 $	632 123,35 $	4 214 155,68 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					- 1 020 545,75 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					- 23,22 %

Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*	L'enveloppe de Parizeau Pawulski n'a pas été ouverture puisqu'il a remporté le premier lot
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*	L'enveloppe de Parizeau Pawulski n'a pas été ouverture puisqu'il a remporté le premier lot

Les membres du comité de sélection, tenu le 23 mars 2021, recommande de retenir l'offre de Groupe Marchand Architecture & Design Inc. pour le lot 2.

L'estimation par la DGPI a été réalisée en se basant sur les moyennes des taux par discipline des derniers contrats octroyés en 2019 et 2020. Une tendance marquée à la hausse, des taux en architecture et en ingénierie, combiné avec la pandémie de Covid-19 rend difficile l'évaluation du marché en ce moment. Le prix fournis par GMAD se retrouve plus près des limites attendues (-23 %) par la DGPI en comparaison des prix reçus en 2020 (pré pandémie).

GMAD ne figure pas sur la liste du Registre des entreprises non admissible (RENA) et détient une attestation de l'AMP dans le cadre de ce contrat (voir pièce jointe).
Les Services EXP Inc. ne figure pas sur la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) et détient une attestation de l'AMP dans le cadre de ce contrat (voir pièce jointe).

Le présent dossier répond à plusieurs critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le coût estimé des services professionnels dépasse les 1 000 000 $ et

- Il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation pour le lot # 1;
- Il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire pour le lot # 1 et 2;

Une évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture des services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets sous la responsabilité de la DGPI.
Les mandats seront attribués sur demande en fonction des besoins et de la planification des projets. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

Ces ententes-cadres sont limitées aux projets réalisés par la DGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lorsque les projets seront dans les paramètres requis, une certification LEED sera exigée. Dans le cas contraire, les principes de base LEED seront appliqués sans faire une demande de certification.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant des appels d'offres et des négociations à la pièce. Ceci aurait pour effet rallonger les délais et d'augmenter la charge de travail des chargés de projets du SGPI.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les variations observées sur les marchés à cause de la pandémie, la COVID-19 n'a pas d'impact sur le dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

28 avril 2021 : Premier passage au CE
5 mai 2021 : Présentation à la CEC
12 mai 2021 : Deuxième passage au CE
17 mai 2021 : Conseil Municipal
20 mai 2021 : Conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2021-04-12
Dominique LEBLANC LANDRY Chef d'équipe	Erlend LAMBERT Chef de division	
Tél : (514) 772-2703	**Tél :** 438 992-7383	

Télécop. :

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-04-22

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 5 septembre 2019

PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C.
A/S MADAME DOROTHÉE PAWULSKI
9880, RUE CLARK
BUR. 205
MONTRÉAL (QC) H3L 2R3

No de décision : 2019-DAMP-0778
N° de client : 3000817439

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **4 septembre 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 15 août 2019

MLC ASSOCIÉS INC.
A/S MONSIEUR FRANCIS CHARBONNEAU
2990, AV PIERRE-PÉLADEAU
BUR 400
LAVAL (QC) H7T 3B3

No de décision : 2019-DAMP-0695
N° de client : 3000386939

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). MLC ASSOCIÉS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **14 août 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 24 juillet 2020

GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS LEMAY
555, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
BUR. 1700
MONTRÉAL (QC) H2Z 1B1

Nº de décision : 2020-DAMP-1637
Nº de client : 3000971734

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous A + SM ARCHITECTURE & DESIGN, GMAD, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **23 juillet 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 13 mars 2020

LES SERVICES EXP INC.
A/S MADAME AHN HAE-JIN
56, QUEEN ST E
SUITE 301
BRAMPTON (ON) L6V 4M8

Nº de décision : 2020-DAMP-1269
Nº de client : 2700027173

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous EXP SERVICES INC. et PROJI-CONTROLE, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LES SERVICES EXP INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **12 mars 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 21-18598

Numéro de référence : 1447821

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services Professionnels en Architecture et ingénierie

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 8ème étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Monsieur Mohamed El Salahi. Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1844238)** 2021-02-05 10 h 49 **Transmission :** 2021-02-05 10 h 49	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-05 10 h 49 - Téléchargement 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Architectes Labonté Marcil 202- 2100 Rue Fleury Est Montréal, QC, H2B 1J5 NEQ : 3362242961	Madame Claire Cabot Téléphone : 514 374-9656 Télécopieur :	**Commande : (1850348)** 2021-02-16 9 h 43 **Transmission :** 2021-02-16 9 h 43	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-16 9 h 43 - Téléchargement 3453378 - 21-18598

				ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-16 9 h 43 - Téléchargement 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Atelier Urban Face inc. 220 avenue des Pins 6 Montréal, QC, H2W 1R9 https://www.atelierurbanface.ca NEQ : 1161741609	Madame Sylvie Perrault Téléphone : 514 931-9168 Télécopieur :	**Commande : (1845257)** 2021-02-08 12 h 45 **Transmission :** 2021-02-08 12 h 45	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-08 12 h 45 - Téléchargement 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Beaupré Michaud et Associés, Architectes 3981 boulevard Saint-Laurent, porte 605 Montréal, QC, H2W 1Y5 http://bmaarchitectes.com/ NEQ : 3341668880	Monsieur Menaud Lapointe Téléphone : 514 849-5617 Télécopieur : 514 849-5879	**Commande : (1843484)** 2021-02-04 11 h 49 **Transmission :** 2021-02-04 11 h 49	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-

				Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Bouthillette Parizeau Inc. 8580 avenue de l'Esplanade Bureau 200 Montréal, QC, H2P 2R8 http://www.bpa.ca NEQ : 1142591438	Madame Milena Toffolo Téléphone : 514 383-3747 Télécopieur : 514 383-8760	**Commande : (1843180)** 2021-02-04 9 h 08 **Transmission :** 2021-02-04 9 h 08	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	CIMA+s.e.n.c. 2147 de la Province Longueuil, QC, j4g 1y6 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Linda Fontaine Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1845982)** 2021-02-09 10 h 19 **Transmission :** 2021-02-09 10 h 19	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-09 10 h 19 - Téléchargement 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 56 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Cimaise. 4000, rue St-Ambroise bureau 395 Montréal, QC, H4C 2C7 http://www.cimaise.com NEQ : 1162634092	Monsieur François Guignard Téléphone : 514 272-8125 Télécopieur : 514 274-4756	**Commande : (1843256)** 2021-02-04 9 h 52 **Transmission :** 2021-02-04 9 h 52	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 56 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Espace symbiose architecture Inc. 95 rue Beaudry Nord Joliette, QC, J6E 6A4 NEQ : 1168396944	Madame Claire Cabot Téléphone : 514 374-9656 Télécopieur :	**Commande : (1843572)** 2021-02-04 13 h 23 **Transmission :** 2021-02-04 13 h 23	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 56 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Figurr collectif d'architectes 3550 St-Antoine Ouest Montréal, QC, H4A1S9 NEQ : 1149267263	Monsieur Michelle Carangi Téléphone : 514 861-5122 Télécopieur : 514 861-	**Commande : (1842820)** 2021-02-03 15 h 06 **Transmission :** 2021-02-03 15 h 06	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA

		5383		No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 56 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GBi Experts-Conseils inc. 13200, boul. Métropolitain Est Montréal, QC, H1A5K8 http://www.gbi.ca NEQ : 1148115281	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	**Commande : (1843777)** 2021-02-04 15 h 34 **Transmission :** 2021-02-04 15 h 34	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GHD Consultants Limitée 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com NEQ : 1171077796	Monsieur Philippe Savoie Téléphone : 514 333-5151 Télécopieur : 514 333-4674	**Commande : (1843144)** 2021-02-04 8 h 48 **Transmission :** 2021-02-04 8 h 48	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse

				2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe Marchand Architecture & Design 1700-555 boul René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1B1 http://www.gmad.ca NEQ : 1164690340	Monsieur François Lemay Téléphone : 514 904-2878 Télécopieur :	**Commande : (1844350)** 2021-02-05 12 h **Transmission :** 2021-02-05 12 h	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-05 12 h - Téléchargement 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 56 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1843457)** 2021-02-04 11 h 34 **Transmission :** 2021-02-04 11 h 34	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 56 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Parizeau Pawulski Architectes			3445132 - 21-18598

☐	(9112-4701 Québec inc.) 9880, rue Clark, bureau 205 Montréal, QC, H3L 2R3 NEQ : 3364451057	Madame Lynda Nadeau Téléphone : 514 481-4669 Télécopieur : 514 481-9899	**Commande : (1844078)** 2021-02-05 9 h 13 **Transmission :** 2021-02-05 9 h 13	ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-05 9 h 13 - Téléchargement 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Riopel & Associés 777, rue de la Commune Ouest bureau 400 Montréal, QC, H3C 1Y1 http://www.riopel-associes.com NEQ : 1163438360	Madame Sylvie St-Martin Téléphone : 514 521-2138 Télécopieur : 514 521-2139	**Commande : (1843277)** 2021-02-04 10 h 01 **Transmission :** 2021-02-04 10 h 01	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 23 - Télécopie 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 56 - Télécopie 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 05 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	SID LEE architecture inc. 2050-1 Place Ville Marie Montréal, QC, H3B2C4 http://www.sidleearchitecture.com NEQ : 1165658882	Madame Jacinthe De Guire Téléphone : 514 224-7634 Télécopieur :	**Commande : (1851555)** 2021-02-17 12 h 47 **Transmission :** 2021-02-17 12 h 47	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-17 12 h 47 - Téléchargement 3453378 - 21-18598 ADDENDA

				No2_Question-Réponse 2021-02-17 12 h 47 - Téléchargement 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon. Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1843505)** 2021-02-04 12 h 13 **Transmission :** 2021-02-04 12 h 13	3445132 - 21-18598 ADDENDA No1_Question-Réponse 2021-02-04 20 h 22 - Courriel 3453378 - 21-18598 ADDENDA No2_Question-Réponse 2021-02-15 20 h 55 - Courriel 3456282 - 21-18598 ADDENDA No3_Question-Réponse 2021-02-18 11 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

La sélection d'un fournisseur est obligatoire.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne

Formation en ligne

Glossaire

Plan du site

Accessibilité

UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs

Contactez-nous

Nouvelles

Marchés publics hors Québec

Registre des entreprises non admissibles

Autorité des marchés publics

Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO

Info et publicité sur Constructo

Conditions d'utilisation

Polices supportées

Partenaires

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1215110001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an - (Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 $, taxes et contingences incluses (contrat 1 : 1 528 107,43 $; Contrat 2 : 3 193 609,93 $) - Appel d'offres public 21-18598 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

21-18598 SEAO _ Liste des commandes.pdf

21-18598 TABLEAU_Résultat Global Final _ LOT 1.pdf

21-18598 TABLEAU_Résultat Global Final LOT2.pdf

21-18598 Intervention Nouvelle Appel D'offres LOT1.pdf

21-18598 Intervention Nouvelle Appel D'offres LOT2.pdfPV 21-18598.pdf

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement, niv 2
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-13

Denis LECLERC
c/s acquisition
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 21-18598

No du GDD : 1215110001

Titre de l'appel d'offres : Services Professionnels en Architecture et ingénierie

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 3 - 2 - 2021

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Ouverture originalement prévue le : 9 - 3 - 2021

Date du dernier addenda émis : 18 - 2 - 2021

Ouverture faite le : 9 - 3 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Date du comité de sélection : 23 - 3 - 2021

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 17

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 11,76

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 5 - 9 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 5 - 9 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe Marchand Architecture & Design Inc	3 354 799,93 $		
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C.	1 328 789,07 $		1

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 1 à la firme : Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C. ayant obtenu le plus haut pointage final. Des QUINZE (15) autres firmes détentrices du cahier des charges:4, délai court, 2 devis pas clair, 5 n'avait pas la capacité, 4 n'ont pas répondu

Préparé par : Eddy DUTELLY

Le 13 - 4 - 2021

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 21-18598

No du GDD : 1215110001

Titre de l'appel d'offres : Services Professionnels en Architecture et ingénierie

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 3 - 2 - 2021

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Ouverture originalement prévue le : 9 - 3 - 2021

Date du dernier addenda émis : 18 - 2 - 2021

Ouverture faite le : 9 - 3 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Date du comité de sélection : 23 - 3 - 2021

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 17

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 11,76

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Parizeau Pawulski Architectes	Adjudicataire lot 1

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 5 - 9 - 2021

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 5 - 9 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe Marchand Architecture & Design Inc.	2 777 052,11 $	√	2

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 2 à la firme : Groupe Marchand Architecture & Design Inc. ayant devenu la seule firme conforme pour le contrat 2. Des QUINZE (15) autres firmes détentrices du cahier des charges:4, délai court, 2 devis pas clair, 5 n'avait pas la capacité, 4 n'ont pas répondu

Préparé par : Eddy DUTELLY

Le 13 - 4 - 2021

21-18598 - Services Professionnels
en Architecture et ingénierie

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Capacité de production et échéancier	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final	Rang
	5%	20%	30%	15%	30%	100%	$		
Groupe Marchand Architecture & Design Inc.	3,67	15,33	24,00	11,00	24,00	78,00	3 354 799,93 $	**0,38**	**2**
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C.	3,67	14,67	22,00	11,67	22,33	74,33	1 328 789,07 $	**0,94**	**1**
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
Agent d'approvisionnement	**Eddy Dutelly**								

Comité	LOT 1
Date	**mardi 23-03-2021**
Heure	**15 h 30**
Lieu	**Via vidéo conférence**
	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	**50**

21-18598 - Services Professionnels en Architecture et ingénierie

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Capacité de production et échéancier	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final	Rang
	5%	20%	30%	15%	30%	100%	$		
Groupe Marchand Architecture & Design Inc.	3,67	15,33	24,00	11,00	24,00	78,00	2 777 052,11 $	0,46	1
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C.	3,67	14,67	22,00	11,67	22,33	74,33		-	
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly								

Comité	LOT 2
Date	mardi 23-03-2021
Heure	15 h 30
Lieu	Via vidéo conférence
	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	50

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.031

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1215110001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an - (Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 $, taxes et contingences incluses (contrat 1 : 1 528 107,43 $; Contrat 2 : 3 193 609,93 $) - Appel d'offres public 21-18598 - (2 soumissionnaires)

Rapport_CEC_SMCE215110001.pdf

Dossier # :1215110001

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE215110001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an - (Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 $, taxes et contingences incluses (contrat 1 : 1 528 107,43 $; Contrat 2 : 3 193 609,93 $) - Appel d'offres public 21-18598 - (2 soumissionnaires)

"Original signé"	***"Original signé"***
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE215110001

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an - (Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 $, taxes et contingences incluses (contrat 1 : 1 528 107,43 $; Contrat 2 : 3 193 609,93 $) - Appel d'offres public 21-18598 - (2 soumissionnaires)

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1;*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire pour les lots 1 et 2.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le SGPI, pour une durée de quatre ans avec une possibilité de prolongation d'un an.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que ces contrats visent la réalisation de divers projets de mise aux normes et de mise à niveau d'équipements visant à

assurer l'intégrité des bâtiments et la pérennité du parc immobilier de la Ville. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 35 jours et a permis de recevoir deux soumissions, qui se sont avérées conformes. Il est à noter que, parmi les 3 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 74,01% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle pour le Lot 1 et de 23,22% favorable à la Ville pour le Lot 2. Également, il existe un écart de prix de 152,47% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme pour le Lot 1.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué que les prix des soumissionnaires n'ont pas été indexés aux prix du marché et que l'adjudicataire a déjà eu des contrats similaires avec la Ville, et ce, à sa satisfaction. L'adjudicataire a également été rencontré afin de valider sa compréhension des travaux à effectuer. La Commission constate que peu de détails sont donnés sur les raisons expliquant le peu de soumissions reçues (2) compte tenu du nombre élevé de preneurs du cahier de charges (17) et invite le Service de l'approvisionnement à expliciter ces motifs autant que faire se peut dans ses sommaires décisionnels ultérieurs. La Commission se dit satisfaite de la réception d'un prix avantageux pour ce contrat.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe:*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1;*
    - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire pour les lots 1 et 2;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE215110001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.032

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure deux (2) contrats "A" et "B" de type "entente-cadre" de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de 7 ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 $ (contrat : 13 746 238,54 $ et dépenses : 2 061 935,78 $) taxes incluses, pour le contrat A et de 19 803 768,27 $ (contrat : 17 220 668,06 $ et dépenses : 2 583 100,21 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20-18260 - (Contrat A : 4 soumissionnaires conformes, Contrat B: 3 soumissionnaires conformes).

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de sept (7) ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18260;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc.	contrat A	13 746 238,54 $
Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc.	contrat B	17 220 668,06 $

2. d'autoriser une dépense de 2 061 935,78 $ pour le contrat A et de 2 583 100,21 $ pour le contrat B, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-22 11:20

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217343001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure deux (2) contrats "A" et "B" de type "entente-cadre" de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de 7 ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 $ (contrat : 13 746 238,54 $ et dépenses : 2 061 935,78 $) taxes incluses, pour le contrat A et de 19 803 768,27 $ (contrat : 17 220 668,06 $ et dépenses : 2 583 100,21 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20-18260 - (Contrat A : 4 soumissionnaires conformes, Contrat B: 3 soumissionnaires conformes).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a lancé l'un des plus vastes chantiers de son histoire il y a de cela quelques années. Ce chantier concerne la réhabilitation de ses infrastructures liées à l'eau et à la gestion efficace de cette ressource sur son territoire. Un des aspects de ce grand chantier est la rénovation et la mise à niveau des usines, des réservoirs et des stations de pompage desservant l'agglomération de Montréal en eau potable. En effet, un grand nombre d'équipements sont désuets et doivent être remplacés ou réhabilités afin d'assurer la pérennité de ces actifs et ainsi maintenir la résilience des activités de production et distribution d'eau potable.

Dans le but de mettre à niveau ses équipements et afin de rattraper le déficit d'entretien, la Ville de Montréal à travers la Direction de l'eau potable (ci-après « DEP ») doit effectuer des investissements considérables, et ce, sur plusieurs années. Pour ce faire, la Ville a eu recours dans le passé à des services professionnels en ingénierie et architecture pour l'accompagner à réaliser cette mission.

Ainsi, afin de compléter les projets selon la planification établie, la DEP doit augmenter sa capacité de réalisation de projets et désire, ainsi, octroyer deux contrats de services professionnels (ingénierie et architecture) visant les études, la conception et la surveillance de divers projets dans ses usines, réservoirs et les stations de pompage.

La sollicitation du marché s'est réalisée par un appel d'offres public n°20-18260 sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et publiée dans *Le Journal de Montréal* le 4 novembre 2020. La durée de la publication a été de quatre-vingt-onze jours. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 4 février 2021 dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de Ville. La durée de validité des offres est de cent quatre-vingts jours, à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 3 août 2021.

Sept addendas ont été émis durant la période de soumission afin d'apporter des précisions sur le projet et de répondre aux différentes questions des preneurs du cahier des charges (voir tableau ci-après).

Les questions répondues dans les divers addenda sont partagées principalement en trois différentes catégories soit :

· Des demandes de précisions supplémentaires concernant certaines clauses contractuelles (juridiques);
· Des demandes de clarification d'informations qui se trouvent déjà dans le cahier des charges;
· Des demandes de report de la date d'ouverture des offres.

N°	Date de publication	Description
1	16 novembre 2020	· Report de la date d'ouverture au 17 décembre 2020, à la demande du marché. · Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels
2	27 novembre 2020	· Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.
3	11 décembre 2020	· Report de la date d'ouverture au 14 janvier 2021. · Précision d'une clause concernant la facturation. · Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.
4	18 décembre 2020	· Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.
5	8 janvier 2021	· Report de la date d'ouverture au 28 janvier 2021. · Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.
6	19 janvier 2021	· Report de la date d'ouverture au 4 février 2021, à la demande du marché.
7	28 janvier 2021	· Remplacement d'une clause concernant les retenues (facturation) · Réponses aux questions des soumissionnaires potentiels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Octroi d'un contrat de services professionnels d'ingénierie à SNC-Lavalin inc. (CG11 0211, 12 597 824 $, taxes incluses) afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal.
Octroi de deux (2) contrats de services professionnels en ingénierie pour divers travaux dans les usines de production d'eau potable - Contrat no. 1 à Stantec Experts-conseils ltée, pour une somme maximale de 3 842 018,98 $, taxes incluses - Contrat no. 2 à CIMA+ s.e.n.c., pour une somme maximale de 3 093 977,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15793 - (5 soumissionnaires) / Approuver deux projets de conventions à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer les deux (2) contrats-cadres de services professionnels en Ingénierie et Architecture ci-dessous, pour une durée de sept (7) ans, soit de 2021 à 2028 ou au moment de l'épuisement du budget alloué au contrat, selon la première éventualité :

· Contrat A au Regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc.

· Contrat B au Regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc.

L'ensemble des services visés par ces contrats consiste à prendre en charge toutes les phases de divers projets ou seulement une partie selon la définition du mandat. Les phases sont de leur planification à leur livraison finale, en passant par les activités de conception, d'approvisionnements et de surveillance complète de l'exécution des travaux. Les projets consistent principalement en la réfection et la mise à niveau des actifs des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable.

Les principaux domaines d'expertise requis pour ces contrats sont :

- l'architecture;
- la mécanique de procédé et de poste de pompage;
- l'alimentation et la distribution électrique;
- la mécanique et l'électricité du bâtiment et les systèmes de protection d'incendie;
- l'automatisation et le contrôle;
- la télécommunication;
- la structure;
- le génie civil;
- la géotechnique;
- l'hydraulique et l'hydrologie;
- la sécurisation machine;
- la santé et sécurité (BPC, amiante, peinture et métaux);
- le contrôle d'accès, caméras (sécurité bâtiment);
- toute discipline connexe requise pour réaliser les mandats confiés.

La rémunération des professionnels pour la prestation des services sera calculée sur une base horaire ou à pourcentage, selon les taux présentés dans l'offre et ce conformément aux exigences du cahier de charges .

Le coût de base du contrat A s'élève à 13 746 238,54 $ taxes incluses; et celui du contrat B à 17 220 668,06 $ taxes incluses.

Des enveloppes pour déboursés (contingences) de 2 061 935,78 $ et de 2 583 100,21 $ taxes incluses, soit respectivement 15 % du coût de base du contrat A et du contrat B, sont ajoutées au budget pour couvrir les dépenses admissibles prévues au cahier de charges.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n°20-18260, quatorze (14) preneurs du cahier des charges se sont procuré les documents sur le site SÉAO, dont la liste se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Huit (8) d'entre eux soit (57,14 %) font partie des cinq (5) regroupements ayant déposé une soumission. Chaque regroupement est composé d'une (1) firme d'architecture et d'une (1) firme d'ingénierie.

Les motifs de désistement des six (6) autres preneurs du cahier de charges (soit 42,86 %) sont indiqués dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

L'analyse d'admissibilité administrative des soumissionnaires réalisée par le Service de l'approvisionnement a permis de constater qu'une (1) soumission, sur les cinq (5) reçues était non admissible. Les détails y relatifs se trouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement**.**

Quatre (4) soumissions ont donc été transmises au comité de sélection. Lequel comité composé de trois (3) membres a siégé les 17 et 25 mars 2021.

Le comité de sélection est arrivé aux résultats suivants:

Contrat A:

4 soumissions conformes ont été déposées pour le contrat A.

Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le contrat A soit accordé au Regroupement ayant obtenu le plus haut pointage final, soit les firmes Tetra Tech Qi inc. et STGM Associés Architectures inc.

Le tableau ci-dessous présente les résultats du contrat A:

Soumissions conformes	**Note Intérim**	**Note Finale**	**Prix soumis** (taxes incluses)	**Autres (contingences + variation de quantités)** (taxes incluses)	**Total** (taxes incluses)
1- Tetra Tech Qi inc. et STGM Associés Architectes inc.	70,70 %	0,0587	13 746 238,54 $	2 061 935,78 $	15 808 174,32 $
2- Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc.	81,80 %	0,0533	17 220 668,06 $	2 583 100,21 $	19 803 768,27 $
3- Les Services EXP inc. et MDTP Atelier d'Architecture inc.	75,20 %	0,0532	16 001 645,63 $	2 400 246,84 $	18 401 892,47 $
4- SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte inc.	79,20 %	0,0495	18 021 066,53 $	2 703 159,98 $	20 724 226,51 $
Dernière estimation réalisée			15 032 981,25 $	2 254 947,19 $	17 287 928,44 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*					-1 479 754,12 $ -8,56 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)					3 995 593,95 $

(la deuxième plus basse – la plus basse)	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	25,28 %
[(la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100]	

Le plus bas soumissionnaire (Regroupement ayant obtenu le plus haut pointage final) a présenté une offre avec un écart favorable de 8,56 % (soit 1 286 742,71 $, avant contingences, taxes incluses), par rapport à la dernière estimation réalisée par la DEP.

Le contrat étant rémunéré de deux façons, soit par la méthode à pourcentage et par la méthode à taux horaire, l'écart observé ci-dessus s'explique principalement par le fait que le plus bas soumissionnaire a soumis un pourcentage 1,9 % inférieur à celui considéré dans l'estimation.

Le 2e plus bas soumissionnaire (Regroupement ayant obtenu le 2e meilleur pointage final) a présenté un prix supérieur de 25,28 % (soit 3 474 429,52 $, avant contingences, taxes incluses), par rapport à la plus basse soumission. Cet écart s'explique principalement par la différence de 4,4 % (soit 3 985 665,86 $, avant contingences, taxes incluses) observée entre les pourcentages respectifs soumis par ces deux soumissionnaires à l'égard de la partie du contrat rémunérée à pourcentage. Cette différence peut être liée à de nombreux facteurs comme les décisions d'affaires de chacune de ces firmes (marge bénéficiaire relative à la taille de l'entreprise, tolérance aux risques), de leurs méthodes de travail et aussi de la situation de leurs carnets de commandes au moment du dépôt des soumissions.

Les firmes du Regroupement recommandé, soit Tetra Tech Qi inc. et STGM Associés Architectures inc., détiennent chacune leur autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP); lesquelles sont valides jusqu'au 28 janvier 2023 pour Tetra Tech Qi inc. et jusqu'au 5 octobre 2023 pour STGM Associés Architectures inc. Une copie de ces autorisations est jointe au présent dossier. Une vérification a été faite auprès de l'AMP à savoir que les firmes Tetra Tech Qi inc. et STGM Associés Architectures inc. figurent sur le registre des entreprises autorisées à contracter (REA).

Les validations requises à l'effet que les firmes recommandées Tetra Tech Qi inc. et STGM Associés Architectures inc. ne font pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, ces firmes sont conformes en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et ne sont pas inscrites sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M$ et aussi parce qu'il existe un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire.

Il convient de mentionner qu'en obtenant le contrat A, le Regroupement Tetra Tech Qi inc. et STGM Associés Architectures inc., est automatiquement exclu du processus d'octroi pour le contrat B, et ce, conformément aux règles d'adjudication stipulées dans le contrat.

Contrat B:

3 soumissions conformes ont été déposées pour le contrat B.

Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le contrat B soit accordé au Regroupement ayant obtenu le plus haut pointage final, soit les firmes Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc.

Le tableau ci-dessous présente les résultats du contrat B:

Soumissions conformes	**Note Intérim**	**Note Finale**	**Prix soumis** (taxes incluses)	**Autres (contingences + variation de quantités)** (taxes incluses)	**Total** (taxes incluses)
1- Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc.	81,80 %	0,0533	17 220 668,06 $	2 583 100,21 $	19 803 768,27 $
2- Les Services EXP inc. et MDTP Atelier d'Architecture inc.	75,20 %	0,0532	16 001 645,63 $	2 400 246,84 $	18 401 892,47 $
3- SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte inc.	79,20 %	0,0495	18 021 066,53 $	2 703 159,98 $	20 724 226,51 $
Dernière estimation réalisée			15 032 981,25 $	2 254 947,19 $	17 287 928,44 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*					2 515 839,83 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*					14,55 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*					-1 401 875,79 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) [(la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100]					-7,08 %

Le plus bas soumissionnaire (Regroupement ayant obtenu le plus haut pointage final) a présenté une offre avec un écart défavorable de 14,55 % (soit 2 187 686,81 $, avant contingences, taxes incluses), par rapport à la dernière estimation réalisée par la DEP.

Le contrat étant rémunéré de deux (2) façons, soit par la méthode à pourcentage et par la méthode à taux horaire, l'écart observé ci-dessus s'explique principalement par le fait que le plus bas soumissionnaire a soumis un pourcentage 2,5 % supérieur (soit 2 239 138,13 $, avant contingences, taxes incluses), à celui considéré dans l'estimation.

Le 2e plus bas soumissionnaire (Regroupement ayant obtenu le 2e meilleur pointage final) a présenté un prix inférieur de 7,08 % (soit 1 219 022,43 $, avant contingences, taxes incluses), par rapport à la plus basse soumission. Cet écart s'explique principalement par la différence de 2,00 % (soit 1 791 310,50 $, avant contingences, taxes incluses) observée entre les pourcentages respectifs soumis par ces deux (2) soumissionnaires à l'égard de la partie du contrat rémunérée à pourcentage.

Les firmes du Regroupement recommandées, soit Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc., détiennent chacune leur autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP); lesquelles sont valides jusqu'au 14 mars 2022 pour Stantec Experts-conseils ltée et jusqu'au 16 juin 2023 pour TLA Architectes inc. Une copie de ces autorisations est jointe au présent dossier. Une vérification a été faite auprès de l'AMP à savoir que les firmes Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. figurent sur le registre des entreprises autorisées à contracter (REA).

Les validations requises à l'effet que les firmes recommandées Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. ne font pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, ces firmes sont conformes en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et ne sont pas inscrites sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat A est de 13 746 238,54 $, taxes incluses; et celui du contrat B est de 17 220 668,06 $, taxes incluses.

Les dépenses totales de 15 808 174,32 $, taxes incluses pour le contrat A, et de 19 803 768,27 $, taxes incluses pour le contrat B, comprennent respectivement un montant de 2 061 935,78 $, taxes incluses et de 2 583 100,21 $, taxes incluses, pour les contingences (15 % de la valeur des contrats).

Ces dépenses totales de 15 808 174,32 $, taxes incluses pour le contrat A, et de 19 803 768,27 $, taxes incluses pour le contrat B représentent respectivement des coûts nets de 14 434 970,22 $, et 18 083 480,07 $, lorsque diminuées des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglom érations .*

Ces deux contrats sont de type « entente-cadre » sans imputation budgétaire, pour des services professionnels, pour une durée de 7 ans, soit de 2021 à 2028 ou jusqu'à épuisement des crédits. Les différents mandats seront effectués sur demande et la DEP du Service de l'eau en fera la gestion.

Chacun des mandats confiés à l'une ou l'autre des firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre. Chaque bon de commande aura dans la case "Référence au contrat" la mention de l'entente-cadre afin de permettre une bonne gestion des mandats.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet contribuera à pratiquer une gestion responsable des ressources et à améliorer la qualité de vie des citoyens de l'agglomération de Montréal. En effet, la mise à niveau et le maintien des actifs des usines, des réservoirs et stations de pompage d'eau potable visent à assurer la production et la distribution fiables d'une eau potable de qualité

exemplaire, en quantité suffisante, et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal et en maintenir la pérennité pour les générations futures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates prévisionnelles :

· Commission permanente sur l'examen des contrats: 5 mai 2021;
· Octroi du contrat (CG) : 20 mai 2021;
· Début du contrat : 28 juin 2021
· Fin du contrat : 28 juin 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Cherifa HELLAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Franck NINGUE
Chargé de projets

Tél : 514-243-3860
Télécop. :

Faïçal BOUZID
Chef de section - Bureau Projets usines et réservoirs
Tél: 514-502-4385

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-15

Christian MARCOUX
Chef de division - Infrastructures Usines & Réservoirs

Tél : 514 653-6801
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2021-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2021-04-21

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 15 mars 2019

STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE
A/S MONSIEUR PAUL JEREMY DAVID ALPERN
10220, 103 AVE NW
BUR.400
EDMONTON (AB) T5J 0K4

No de décision : 2019-DAMP-0131
N° de client : 3000241872

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- DESSAU/CIMA+
- DESSAU/GÉNIPUR
- GESTRANS
- GROUPEMENT DESSAU - CIMA +
- GROUPEMENT DESSAU – GENIVAR
- GROUPEMENT DESSAU – GFBH
- GROUPEMENT DESSAU -SM- ROCHE
- GROUPEMENT DESSAU/ BPR
- GROUPEMENT DESSAU/PLURITEC
- GROUPEMENT DESSAU/SNC LAVALIN
- GROUPEMENT DST
- LVM/DESSAU
- SOCIÉTÉ GESTRANS
- STANTEC CONSULTING LTD.
- STANTEC/HYDROSYS

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **14 mars 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 6 octobre 2020

ST-GELAIS MONTMINY & ASSOCIES ARCHITECTES INC.
A/S MADAME DOMINIQUE ST-GELAIS
2980, BOUL SAINTE-ANNE
QUÉBEC (QC) G1E 3J3

Nº de décision : 2020-DAMP-0616
Nº de client : 1100093327

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, faisant également affaire sous :

- CODEX CONSULTANTS EN CODES ET NORMES
- IDEA - INTÉGRATION DESIGN & ARCHITECTURE
- PARTIE 5 - EXPERTS EN ENVELOPPE DU BÂTIMENT
- STGM ARCHITECTES
- STGM ARCHITECTS
- TOPO PLANIFICATION

une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. ST-GELAIS MONTMINY & ASSOCIES ARCHITECTES INC. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **5 octobre 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 29 janvier 2020

TETRA TECH QI INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS MORIN
7400, BOUL DES GALERIES D'ANJOU
500
ANJOU (QC) H1M 3M2

Nº de décision : 2020-DAMP-1054
Nº de client : 3000162555

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous TETRA TECH QI INC., le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. TETRA TECH QI INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **28 janvier 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 17 juin 2020

TLÄ ARCHITECTES INC.
A/S MONSIEUR DENIS G. TREMBLAY
2372, BOUL SAINT-MARTIN E
BUR. 200
LAVAL (QC) H7E 5A4

N° de décision : 2020-DAMP-1576
N° de client : 3000902523

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous TLÄ ARCHITECTS INC., TLÄ ARCHITECTES ASSOCIÉS, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. TLÄ ARCHITECTES INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **16 juin 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525, boul. René-Lévesque Est, RC. 30
Québec (Québec) G1R 5S9 | 1 888 335-5550
amp.quebec

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 20-18260
Numéro de référence : 1420238
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition des services professionnels d'ingénierie et d'architecture visant les études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux relatifs aux installations d'eau potable.

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Monsieur Mohamed El Salahi Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1808245)** 2020-11-06 10 h 29 **Transmission :** 2020-11-06 10 h 29	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	CIMA s.e.n.c. 740 rue Notre-Dame Ouest Bureau 900 Montréal, QC, H3C 3X6 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1807563)** 2020-11-05 7 h 42 **Transmission :** 2020-11-05 7 h 42	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

FNX-INNOV inc. 5101, rue Buchan Bureau 400 Montréal, QC, H4P 1S4 http://www.fnx-innov.com NEQ : 1174002437	Madame Sophie Pelletier Téléphone : 450 686-6008 Télécopieur : 450 686-9662	**Commande : (1810217)** 2020-11-12 9 h 36 **Transmission :** 2020-11-12 9 h 36	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GBi Experts-Conseils inc. 13200, boul. Métropolitain Est Montréal, QC, H1A5K8 http://www.gbi.ca NEQ : 1148115281	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	**Commande : (1809079)** 2020-11-10 8 h 53 **Transmission :** 2020-11-10 8 h 53	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le groupe Ultragen ltée 50, de lauzon 2e étage Boucherville, QC, J4B 1E6 http://www.ultragen.com NEQ : 1143144252	Madame Genevieve Toupin Téléphone : 450 650-0770 Télécopieur : 450 650-0780	**Commande : (1808624)** 2020-11-09 9 h 20 **Transmission :** 2020-11-09 9 h 20	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 08 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1808315)** 2020-11-06 11 h 37 **Transmission :** 2020-11-06 11 h 37	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 43 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Nicolas Blais Architecte 10626, ave Péloquin Montréal, QC, H2C 2K3 NEQ :	Monsieur Louis-Etienne Rose Téléphone : 514 858-9229 Télécopieur : 514 858-0011	**Commande : (1821405)** 2020-12-10 10 h 20 **Transmission :** 2020-12-10 10 h 20	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-12-10 10 h 20 - Téléchargement 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-12-10 10 h 20 - Téléchargement 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Petrone Architecture inc 4501, rue Bishop suite 301 Longueuil, QC, J3Y9E1 http://www.petronearchitecture.com NEQ : 1142480095	Monsieur Mario Petrone Téléphone : 450 676-8899 Télécopieur : 450 676-8895	**Commande : (1831813)** 2021-01-14 16 h 22 **Transmission :** 2021-01-14 16 h 22	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2021-01-14 16 h 22 - Téléchargement 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2021-01-14 16 h 22 - Téléchargement 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2021-01-14 16 h 22 - Téléchargement 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2021-01-14 16 h 22 - Téléchargement 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-14 16 h 22 - Téléchargement

				3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Réal Paul Architecte Inc. 5605 avenue de Gaspé bureau 403 Montréal, QC, H2T 2A4 NEQ : 1170528856	Madame Geneviève Chemouil Téléphone : 514 954-0003 Télécopieur : 514 954-0111	**Commande : (1808828)** 2020-11-09 13 h 36 **Transmission :** 2020-11-09 13 h 36	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur : 418 626-5464	**Commande : (1807655)** 2020-11-05 9 h 15 **Transmission :** 2020-11-05 9 h 15	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 43 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Tetra Tech QI Inc. 7400, boulevard des Galeries-d'Anjou bureau 500 Montréal, QC, H1M 3M2 NEQ : 1169411510	Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	**Commande : (1808005)** 2020-11-05 17 h 30 **Transmission :** 2020-11-05 17 h 30	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel

				3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	TLÄ Architectes inc. 2372, boul. St-Martin est ,2e étage Laval, QC, H7E 5A4 http://www.tla-architectes.com NEQ : 1168619295	Monsieur Denis G. Tremblay Téléphone : 450 629-9992 Télécopieur : 450 629-9994	**Commande : (1809146)** 2020-11-10 9 h 37 **Transmission :** 2020-11-10 9 h 37	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2020-12-11 13 h 42 - Courriel 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2020-12-18 15 h 32 - Courriel 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-01-08 14 h 46 - Courriel 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-01-19 13 h 22 - Courriel 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-01-28 12 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Montréal 255 boulevard Crémazie Est 4e étage, bureau 400 Montréal, QC, H2M 1M2 NEQ :	Madame Catherine Aubin Téléphone : 514 872-1881 Télécopieur : 514 872-9619	**Commande : (1840837)** 2021-02-01 8 h 52 **Transmission :** 2021-02-01 8 h 52	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2021-02-01 8 h 52 - Téléchargement 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2021-02-01 8 h 52 - Téléchargement 3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date 2021-02-01 8 h 52 - Téléchargement 3420741 - 20-18260_ADDENDA 4 2021-02-01 8 h 52 - Téléchargement 3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date 2021-02-01 8 h 52 - Téléchargement 3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date 2021-02-01 8 h 52 - Téléchargement 3439299 - 20-18260-ADDENDA 7 2021-02-01 8 h 52 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1807883)** 2020-11-05 14 h 23 **Transmission :** 2020-11-05 14 h 23	3403423 - 20-18260_ADDENDA 1-Report de date 2020-11-16 14 h 26 - Courriel 3409812 - 20-18260_ADDENDA 2 2020-11-27 14 h 43 - Courriel

3416818 - 20-18260_ADDENDA 3-Report de date
2020-12-11 13 h 42 - Courriel

3420741 - 20-18260_ADDENDA 4
2020-12-18 15 h 32 - Courriel

3426111 - 20-18260_ADDENDA 5-Report de date
2021-01-08 14 h 46 - Courriel

3432666 - 20-18260_ADDENDA 6-Report de date
2021-01-19 13 h 22 - Courriel

3439299 - 20-18260-ADDENDA 7
2021-01-28 12 h 07 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2021 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1217343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Objet :	Conclure deux (2) contrats "A" et "B" de type "entente-cadre" de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de 7 ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 $ (contrat : 13 746 238,54 $ et dépenses : 2 061 935,78 $) taxes incluses, pour le contrat A et de 19 803 768,27 $ (contrat : 17 220 668,06 $ et dépenses : 2 583 100,21 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20-18260 - (Contrat A : 4 soumissionnaires conformes, Contrat B: 3 soumissionnaires conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

PV AMENDÉ 20-18260.pdf
20-18260_Liste DetCah.pdf
20-18260_Tableau des résultats Contrat A.pdf
20-18260_Tableau des résultats Contrat B.pdf
20-18260_Intervention Contrat A.pdf
20-18260_Intervention Contrat B.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cherifa HELLAL
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-0486

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5149
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18260

No du GDD : 1217343001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition des services professionnels d'ingénierie et d'architecture visant les études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux relatifs aux installations d'eau potable - CONTRAT A

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 11 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 8 - 12 - 2020

Ouverture faite le : 4 - 2 - 2021

Date du comité de sélection : 17 - 3 - 2021

Nombre d'addenda émis durant la période : 7

Date du dernier addenda émis : 28 - 1 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 91 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 14

Nbre de soumissions reçues : 5

% de réponses : 35,7

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 20

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
CIMA s.e.n.c. et Petrone Architecture inc.	Petrone Architecture inc. ne détient pas l'AMP à la date d'ouverture des soumissions.

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 8 - 2021

Date d'échéance révisée : 3 - 8 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des regroupements (firme d'ingénierie et firme d'architecture)	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SNC-Lavalin inc. Et Réal Paul Architecte Inc.	18 021 066,53 $		
Les Services EXP Inc et MDTP atelier d'Architecture inc.	16 001 645,63 $		
Stantec Experts-conseils ltée et TLÄ Architectes inc.	17 220 668,06 $		
Tetra Tech QI Inc. Et STGM Architectes inc.	13 746 238,54 $	√	1

Information additionnelle

Parmis les quatorze (14) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes font partie des cinq (5) regroupements ayant déposé des offres. Les six (6) preneurs qui n'ont pas soumissionné ont évoqué les raisons suivantes :
trois (3) firmes pour manque de capacité pour un projet de cet ampleur
une (1) firme est un sous-traitant d'un regroupement soumissionnaire
un (1) preneur a acheté les documents d'appel d'offres pour information
une (1) firme n'a pas completé le fomulaire de désistement
Il est a souligner que le comité de sélection s'est déroulé en deux jours soit le 17 et 25 mars 2021.

Préparé par : Cherifa Hellal Le 16 - 4 - 2021

20-18260 - Contrat A- Acquisition des services professionnels d'ingénierie et d'architecture visant les études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux relatifs aux installations d'eau potable

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Approche proposée	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat	Qualification et expérience du chargé de projet	Pointage intérimaire total	Prix	Pointage final	Rang
	5%	10%	15%	20%	30%	20%	100%	$		
SNC-Lavalin inc.	3,67	6,67	11,17	17,33	25,00	15,33	79,2	18 021 066,53 $	0,0495	4
Les Services EXP Inc	3,83	6,67	12,33	14,67	22,33	15,33	75,2	16 001 645,63 $	0,0532	3
Stantec Experts-conseils ltée	3,83	7,67	12,00	16,33	25,00	17,00	81,8	17 220 668,06 $	0,0533	2
Tetra Tech QI Inc.	3,67	6,00	10,67	14,00	22,67	13,67	70,7	13 746 238,54 $	0,0587	1
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Cherifa Hellal

Comité	
Date	17-03-2021
Heure	10 h 00
Lieu	Visioconférence (via google meet)
	Multiplicateur d'ajustement
	10000
Facteur «K»	10

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 20-18260

No du GDD : 1217343001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition des services professionnels d'ingénierie et d'architecture visant les études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux relatifs aux installations d'eau potable - CONTRAT B

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 11 - 2020

Ouverture originalement prévue le : 8 - 12 - 2020

Ouverture faite le : 4 - 2 - 2021

Date du comité de sélection : 17 - 3 - 2021

Nombre d'addenda émis durant la période : 7

Date du dernier addenda émis : 28 - 1 - 2021

Délai total accordé aux soumissionnaires : 91 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 14

Nbre de soumissions reçues : 5

% de réponses : 35,7

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 40

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
CIMA s.e.n.c. et Petrone Architecture inc.	Petrone Architecture inc. ne détient pas l'AMP à la date d'ouverture des soumissions.
Tetra Tech QI Inc./STGM Architectes inc.	La soumission de ce Regreoupement est inadmissible pour le contrat B en vertu de la règle d'adjudication (Clause 1.13 de la Régie de l'appel d'offres). De plus, cette soumission est non conforme parce que l'offre financière qui vise ce Contrat a été insérée dans l'enveloppe financière qui vise le Contrat A.

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 8 - 2021

Date d'échéance révisée : 3 - 8 - 2021

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des regroupements (firme d'ingénierie et firme d'architecture)	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SNC-Lavalin inc. Et Réal Paul Architecte Inc.	18 021 066,53 $		
Les Services EXP Inc et MDTP atelier d'Architecture inc.	16 001 645,63 $		
Stantec Experts-conseils ltée et TLÄ Architectes inc.	17 220 668,06 $	√	Lot 2

Information additionnelle

Parmis les quatorze (14) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes font partie des cinq (5) Regroupements ayant déposé des offres. Les six (6) preneurs qui n'ont pas soumissionné ont évoqué les raisons suivantes :
trois (3) firmes pour manque de capacité pour un projet de cet ampleur
une (1) firme est un sous-traitant d'un regroupement soumissionnaire
un (1) preneur a acheté les documents d'appel d'offres pour information
une (1) firme n'a pas completé le fomulaire de désistement
Il est a souligner que le comité de sélection s'est déroulé en deux jours soit le 17 et 25 mars 2021.

Préparé par : Cherifa Hellal

Le 16 - 4 - 2021

20-18260 - Contrat B- Acquisition des services professionnels d'ingénierie et d'architecture visant les études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux relatifs aux installations d'eau potable

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Approche proposée	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat	Qualification et expérience du chargé de projet	Pointage intérimaire total	Prix	Pointage final	Rang
	5%	10%	15%	20%	30%	20%	100%	$		
SNC-Lavalin inc.	3,67	6,67	11,17	17,33	25,00	15,33	79,2	18 021 066,53 $	0,0495	3
Les Services EXP Inc	3,83	6,67	12,33	14,67	22,33	15,33	75,2	16 001 645,63 $	0,0532	2
Stantec Experts-conseils ltée	3,83	7,67	12,00	16,33	25,00	17,00	81,8	17 220 668,06 $	0,0533	1
									-	
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Cherifa Hellal

Comité	
Date	17-03-2021
Heure	10 h 00
Lieu	Visioconférence (via google meet)

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	10

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CE : 20.032

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Objet :	Conclure deux (2) contrats "A" et "B" de type "entente-cadre" de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de 7 ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 $ (contrat : 13 746 238,54 $ et dépenses : 2 061 935,78 $) taxes incluses, pour le contrat A et de 19 803 768,27 $ (contrat : 17 220 668,06 $ et dépenses : 2 583 100,21 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20-18260 - (Contrat A : 4 soumissionnaires conformes, Contrat B: 3 soumissionnaires conformes).

Rapport_CEC_SMCE217343001.pdf

Dossier # :1217343001

Commissions permanentes Montréal

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Sophie Thiébaut
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217343001

Conclure deux (2) contrats "A" et "B" de type "entente-cadre" de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de 7 ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 $ (contrat : 13 746 238,54 $ et dépenses : 2 061 935,78 $) taxes incluses, pour le contrat A et de 19 803 768,27 $ (contrat : 17 220 668,06 $ et dépenses : 2 583 100,21 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20- 18260 - (Contrat A: 4 soumissionnaires conformes, Contrat B: 3 soumissionnaires conformes).

"Original signé"	***"Original signé"***
Karine Boivin Roy Présidente	Julie Demers Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217343001

Conclure deux (2) contrats "A" et "B" de type "entente-cadre" de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de 7 ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 $ (contrat : 13 746 238,54 $ et dépenses : 2 061 935,78 $) taxes incluses, pour le contrat A et de 19 803 768,27 $ (contrat : 17 220 668,06 $ et dépenses: 2 583 100,21 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20- 18260 - (Contrat A : 4 soumissionnaires conformes, Contrat B: 3 soumissionnaires conformes).

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$ (Contrat A);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe :*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (Contrat A) ;*
- *Contrat de plus de 10 M$ (Contrat B).*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, des réservoirs et des stations de pompage d'eau potable.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que ces contrats couvrent la gestion de projets, la réalisation d'études, la conception et la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance de travaux pour rattraper le déficit d'entretien des infrastructures de l'eau. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 91 jours et a permis de recevoir 5 soumissions. Il est à noter que, parmi les 7 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 8,56% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle pour le contrat A. Il existe par ailleurs un écart de 25,28% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (contrat A). Quant au contrat B, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 14,55% défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué les distinctions relatives aux différentes méthodes de rémunération (horaire versus par pourcentage), qui expliquerait l'écart entre le prix de l'adjudicataire et celui de la deuxième plus basse soumission conforme (contrat A). Des précisions sont également données sur le processus d'évaluation des soumissions suivi par le Service de l'approvisionnement ainsi que sur la façon de déterminer les contingences pour les contrats de la Ville. Enfin, il est mentionné que la durée de ces ententes-cadres est déterminée de façon à couvrir l'ensemble du projet et ainsi éviter des problèmes de coordination dans la réalisation des projets. La Commission se dit satisfaite des explications obtenues.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$ (Contrat A) ;*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe :*
    - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (Contrat A);*
- *Contrat de plus de 10 M$ (Contrat B);*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE217343001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.033

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1216232001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « La Société canadienne de la Croix-Rouge » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « La Société canadienne de la Croix-Rouge » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 38 304,76 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 343 210,65 $, taxes incluses

Il est recommandé :
1. D'approuver le protocole d'entente d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « La Société canadienne de la Croix-Rouge » et la Ville de Montréal.

2. D'autoriser le versement des honoraires mensuels à « La Société canadienne de la Croix -Rouge » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 38 304,76 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 306 438,08 $ (incluant toutes taxes applicables). Des frais de gestion de 12 % seront appliqués au montant total, soit un montant de 36 772,57 $. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 4 596,57 $. Le montant total mensuel à débourser est de 42 901.33 $. Le total de l'entente avec la Croix-Rouge se chiffre à 343 210.65 $ (incluant toutes taxes applicables).

3. D'autoriser le directeur du SIM à signer cette entente au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération.

4. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-27 08:31

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1216232001**
Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « La Société canadienne de la Croix-Rouge » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « La Société canadienne de la Croix-Rouge » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 38 304,76 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 343 210,65 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le protocole d'entente de gré à gré suivant est nécessaire pour poursuivre la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme: la Société canadienne de la Croix-Rouge (ci-après, « Croix-Rouge ») et la Ville de Montréal, car l'entente antérieure est venu à échéance le 31 décembre 2020. Afin de pouvoir conclure une entente à plus long terme sur 5 ans en 2021, la Croix-Rouge doit avoir une autorisation de l'autorité des marché publics (AMP), qui est retardée par des délais administratifs. Il est primordial de poursuivre cette aide à compter de la date rétroactive du 1er janvier 2021 puisque cette aide est considérée comme le prolongement de l'intervention du SIM.
La Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire. De plus, la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté, et est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles.

Les services de deuxième ligne sur le territoire de l'agglomération de la Ville de Montréal sont fournis par la Croix-Rouge. La Croix-Rouge a convenu de faire une entente avec la Ville de Montréal afin d'assurer une dispensation de services uniformes sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal.

Après avoir examiné plusieurs hypothèses, il a donc été jugé pertinent et préférable de proposer un modèle global sur le territoire de l'île en associant l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM, comme le prolongement des interventions du Service de sécurité incendie, afin de s'assurer que toutes les personnes sinistrées sur le territoire soient traitées de façon équitable avec des services répondant partout aux mêmes critères de qualité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0017 - 31 janvier 2019 - Accorder un soutien financier annuel de 596 202,44 $, taxes incluses, indexé de 2 % au 1er janvier 2020, pour une période de 2 ans, soit du 18 janvier 2019 au 17 janvier 2021, pour une somme totale de 1 204 328,93 $, taxes incluses, à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et Jeunesse au Soleil pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet (sommaire décisionnel # 1186232001)
CG17 0009 - 26 janvier 2017 - Accorder un soutien financier annuel de 569 700 $, taxes incluses, indexé de 2,6 % au 1er janvier 2018, pour une période de 2 ans, soit du 18 janvier 2017 au 17 janvier 2019, pour une somme totale de 1 154 212,20 $, taxes incluses, à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et Jeunesse au Soleil pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet (sommaire décisionnel # 1161887002)

CG10 0441 - 16 décembre 2010 - Autoriser une dépense de 54 500 $ afin de verser un soutien financier additionnel, à compter du 1er janvier 2011, à Jeunesse au Soleil inc., conformément à la convention intervenue entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, l'organisation Jeunesse au Soleil inc. et la Ville de Montréal (CG07 0507) / Approuver le projet d'avenant no 2 à cet effet (sommaire décisionnel # 1100124001).

CG09 0345 - 27 août 2009 - Accorder un soutien financier additionnel de 430 358 $ à la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, pour la prestation de services d'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal, pour les années 2008-2010 / Approuver le projet d'avenant no 1 à la convention intervenue entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, la Ville de Montréal et Jeunesse au Soleil inc. (sommaire décisionnel # 1092673001).

DESCRIPTION

Le projet de protocole d'entente gré à gré soumis pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM sur le territoire de l'agglomération de Montréal, entre la Croix-Rouge et la Ville de Montréal, vise à établir les paramètres de collaboration entre les parties. Il est important de préciser que cette entente ne couvre pas les services aux personnes sinistrées dans le cadre d'un sinistre comme défini dans la *Loi sur la sécurité civile* lorsque l'intervention d'urgence dépasse les capacités habituelles du SIM, nécessitant une coordination par l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (OSCAM).
Le protocole définit le rôle et les obligations de chacune des parties au plan opérationnel en s'appuyant sur les missions et les forces de chacune des parties.

En modifiant l'expression « personnes sinistrées d'incendies » utilisée antérieurement par « personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM », cela élargit l'implication de l'organisme à d'autres situations pour lesquelles des citoyens doivent être temporairement et de manière urgente être pris en charge, à titre d'exemple, des personnes dont le logement est inondé à la suite d'une rupture d'une canalisation, les cas d'éviction urgente, etc.

La prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM et le suivi de l'entente demeurent donc sous la responsabilité du SIM. La Croix-Rouge convient de former un comité de gestion de l'entente sur les services aux personnes sinistrés qui aura pour mandat d'évaluer l'efficacité opérationnelle relativement à l'exercice des rôles et obligations de chacune des parties et d'apporter sans délai les ajustements nécessaires au bon fonctionnement de l'aide aux personnes sinistrées.

JUSTIFICATION

L'occasion de devoir trouver une solution pour la relève des services aux personnes sinistrées à travers l'agglomération de Montréal a permis de revoir le dossier de ces services sur une base globale afin d'assurer l'homogénéité, l'équité et l'uniformité dans la dispensation des services en mettant à contribution les ressources les plus appropriées parmi les organismes humanitaires et communautaires.
La Croix-Rouge est un organisme d'envergure nationale et internationale en secours d'urgence qui peut offrir des ressources d'appoint provenant de l'extérieur de l'île advenant que les ressources bénévoles viennent à manquer sur le territoire de l'agglomération de Montréal, en raison du nombre d'interventions d'urgence en cours simultanément. Il est à noter que la Croix-Rouge dispense déjà ce service dans les arrondissements et dans les villes liées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'approbation de ce protocole d'entente implique le versement des honoraires mensuels de 38 304,76 $ (incluant toutes taxes applicables) à compter du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 306 438,08 $. Des frais de gestion de 12% seront appliqués au montant total, soit un montant de 36 772,57 $. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 4 596,57 $. Le montant total mensuel à débourser est de 42 901,33 $. Le total de l'entente avec la Croix-Rouge se chiffre à 343 210,65 $ (incluant toutes taxes applicables).
Le montant reçu du SIM pour l'entente, permet à la Croix-Rouge de défrayer le 2/3 des coûts d'aide directe pour les sinistrés sur le territoire de l'île de Montréal, en partenariat avec le SIM. La collecte de fonds annuelle aide la Croix-Rouge canadienne à assumer l'autre 1/3 des coûts.

Les frais administratifs de 12% demandés par la Croix-Rouge font maintenant partie des ententes avec ses partenaires pour l'ensemble du territoire canadien. Ces coûts sont liés aux infrastructures que la Croix-Rouge doit mettre en place pour assurer les services de qualité et les frais du personnel de maintenance. (mise à jour de la base de données, système des cartes prépayées qui sont remises aux sinistrés pour les services, centrale d'appel…).

Le versement des honoraires mensuels de la Ville sera versé au début de chaque mois.

Le budget 2021 nécessaire à ce dossier soit, une somme de 343 210.65 $ (net de ristourne) est prévue à la base budgétaire du SIM.

Le SIM s'assurera de prioriser cette dépense à son budget de fonctionnement 2021. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les parties (Croix-Rouge et la Ville de Montréal) ont conclu une entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM sur le territoire de l'agglomération qui a pris fin le 31 décembre 2020 d'où l'importance de conclure une nouvelle entente de gré à gré à compter de la date rétroactive du 1er janvier 2021, afin d'assurer et de poursuivre la continuité des services aux personnes sinistrées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'alinéa 3.3.6 du protocole d'entente, entreprendre les actions de communication nécessaires afin d'informer le personnel concerné de la Ville du protocole d'entente ainsi que des modalités de son fonctionnement.

1. Par ailleurs, l'entente prévoit également que sur les lieux d'un sinistre la personne ressource du SIM, en relation avec les médias, mentionne le travail de collaboration avec la Croix-Rouge.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : le 12 mai 2021

- Conseil municipal : le 17 mai 2021
- Conseil d'agglomération : le 20 mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Guy AUCOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dave WATERHOUSE
Chef aux opérations

Tél : 514.872.6761
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-14

Sylvain LECOURS
assistant-directeur - ssim

Tél : 514 872-8420
Télécop. : 514 872-1907

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alexandre MIZOGUCHI
Assistant-Directeur
Tél : 514 872-4304
Approuvé le : 2021-04-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur
Tél : 514 872-4298
Approuvé le : 2021-04-19

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1216232001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « La Société canadienne de la Croix-Rouge » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « La Société canadienne de la Croix-Rouge » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 38 304,76 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 343 210,65 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Protocole d'entente Croix-Rouge visé -8 mois - 1er janvier au 31 août 2021.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-20

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME

20 avril 2021

POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

PROTOCOLE D'ENTENTE

Pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal

==========

ENTRE : **LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE,** personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et ayant son siège social au 6, Place du Commerce, Verdun, Québec, H3E 1P4; représentée par Pascal Mathieu, vice-président, Larry Mills, chef des finances et des services intégrés et par Jean-Philippe Tizi, chef des opérations, dûment autorisés aux fins des présentes tel qu'ils le déclarent.

Ci-après désignée la « **Croix-Rouge** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M. Richard Liebmann, dûment autorisé en vertu de la résolution CG_____ adoptée à son Conseil d'agglomération du _____2021.

Ci-après désignée la « **Ville** »

ATTENDU QUE les parties souhaitent conclure une entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (ci-après appelé le « **SIM** ») sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QUE le SIM a la responsabilité de s'assurer que toutes les personnes sinistrées sur ce territoire soient traitées de façon équitable avec des services répondant partout aux mêmes critères de qualité;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a pour mission d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, intervient conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté et selon les règles régissant l'aide humanitaire lesquelles sont jointes à l'Annexe A des présentes;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors de sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE Jeunesse au Soleil est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège social au 6700 Avenue du Parc, Montréal, Québec, H2V 4H9 (ci-après désigné « **Jeunesse au Soleil** ») qui

intervient lorsque nécessaire lors des interventions d'urgence, et ce, en support à la Croix-Rouge et que la Ville a conclu une convention avec Jeunesse au Soleil à cet effet;

ATTENDU QUE les parties conviennent de conclure la présente entente concernant les interventions d'urgence relevant du SIM;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. **DÉFINITIONS**

1.1 Dans le cadre de la présente entente et son préambule, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions ou mots suivants signifient :

a) « Intervenant de première ligne »: membre du personnel de la Croix-Rouge qui est le premier à porter secours à des sinistrés sur les lieux d'un sinistre;

b) « Intervenant de deuxième ligne »: membre du personnel de la Croix-Rouge qui porte secours à des sinistrés une fois que ceux-ci ont été évacués des lieux d'un sinistre;

c) « Intervention d'urgence »: toute activité d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal qui a exigé l'intervention du SIM et nécessitant les services aux sinistrés offerts par la Croix-Rouge, comme convenu dans la présente entente;

d) « Jours »: lorsque des délais sont prévus, ils sont calculés en nombre de jours civils, c'est-à-dire que les samedis, les dimanches et les jours fériés sont inclus;

e) « Partie » ou « Parties »: désignent individuellement ou collectivement la Croix-Rouge et la Ville;

f) « Personnel de la Croix-Rouge »: ensemble des personnes qui travaillent pour la Croix-Rouge, dont mais sans limiter la généralité de ce qui précède, ses employés permanents ou contractuels, ses bénévoles et ses cadres;

g) « Personne sinistrée »: toute personne devant évacuer d'urgence un lieu par mesure préventive ou, suite à un événement, qui met en cause son intégrité physique, suite à une Intervention d'urgence du SIM.. L'avis d'évacuation d'urgence où les mesures de confinement doivent être émis par le SIM;

h) « Services aux sinistrés »: intervention de la Croix-Rouge qui consiste à dispenser des services aux personnes sinistrées dans les catégories suivantes : l'inscription et renseignements (rétablissement des liens familiaux), accueil et information, hébergement de secours, alimentation de secours, habillement de secours et services personnels;

i) « Sinistre »: événement régi par la Division du centre des communications, de la planification opérationnelle et de la vigie Sécurité civile du SIM, susceptible d'être l'objet d'un code 10-42, ayant requis l'intervention du SIM et qui implique l'évacuation d'urgence de personnes sinistrées par mesure préventive ou qui met en cause leur intégrité physique.

2. OBJET DE L'ENTENTE

2.1 Cette entente vise à établir les paramètres de collaboration entre les Parties en ce qui a trait à l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM, sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

2.2 Pour plus de certitude, cette entente ne couvre pas la mission d'aide aux personnes sinistrées de la Croix-Rouge dans le cadre d'un sinistre majeur, tel que défini dans la *Loi sur la sécurité civile*. La Ville reconnait et convient que les services aux personnes sinistrées de la Croix-Rouge dans le cadre d'un sinistre majeur font l'objet d'une entente séparée.

3. DURÉE DE L'ENTENTE

3.1 La présente entente est d'une durée de 8 mois et entre en vigueur (rétroactivement, le cas échéant) le 1er janvier 2021, nonobstant la date de sa signature par les représentants autorisés de chaque Partie; et se termine donc le 31 août 2021, à moins d'une résiliation avant l'expiration de l'entente conformément aux termes de l'article 9 de la présente entente.

4. RÔLE ET OBLIGATIONS DES PARTIES

4.1 Rôle et obligations de la Croix-Rouge

La Croix-Rouge s'engage à :

4.1.1 agir à titre d'intervenant de première ligne sur les lieux d'une intervention d'urgence du SIM et mettre à la disposition de la Ville, 24 heures sur 24 et 365 jours par année, des ressources humaines, composées principalement de bénévoles, dans la mesure de leur disponibilité et sans mettre en danger leur santé ou leur sécurité, ainsi que les ressources matérielles requises afin d'assurer la prise en charge des personnes suite à une intervention d'urgence, ce qui comprend:

4.1.1.1. sur appel de la Division du centre des communications, de la planification opérationnelle et de la vigie Sécurité civile du SIM, la Croix-Rouge a l'obligation de dépêcher dans un délai maximal de 60 minutes des ressources sur les lieux d'un sinistre, de signaler son arrivée auprès d'un membre de l'état-major et de s'enquérir du nombre et de l'état des personnes sinistrées, ainsi que de l'ampleur des dommages. À tout moment, si elle le juge approprié, elle peut s'adjoindre un intervenant de Jeunesse au Soleil;

4.1.1.2. s'assurer que toute ressource de la Croix-Rouge qui entre dans le périmètre de sécurité porte l'équipement de sécurité approprié,

comprenant minimalement un casque, des lunettes et des chaussures de protection;

4.1.1.3. l'intervenant de la Croix-Rouge doit fixer, avec la collaboration du SIM, un lieu de rencontre aux personnes sinistrées, procéder à leur recensement et évaluer leurs besoins sur les lieux de toute intervention d'urgence;

4.1.1.4. l'intervenant de la Croix-Rouge doit offrir aux personnes sinistrées, en fonction de l'évaluation des besoins, l'hébergement et l'alimentation de secours pour une période pouvant aller jusqu'à 72 heures, l'habillement de secours ainsi que les services personnels (couvertures, trousses d'hygiène et jouets) conformément aux « Directives nationales d'aide aux sinistrés - phase d'urgence de la Croix-Rouge canadienne »;

4.1.1.5. l'intervenant de la Croix-Rouge peut, s'il le juge à propos, référer les citoyens concernés vers les ressources psychosociales existantes;

4.1.1.6. l'intervenant de la Croix-Rouge doit informer les personnes sinistrées au sujet des services offerts par le Centre local d'emploi et doit les y référer lorsque nécessaire afin qu'elles puissent bénéficier d'une aide financière;

4.1.1.7. l'intervenant de la Croix-Rouge doit, dans un délai n'excédant pas 24 heures, transmettre la liste des personnes sinistrées et leurs besoins en hébergement temporaire au SIM, à Jeunesse au Soleil, au Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal (« **OMHM** ») et au Centre local d'emploi;

4.1.2 travailler en étroite collaboration avec les intervenants de la Ville lorsqu'un membre de l'état-major du SIM estime que, vu le grand nombre de personnes sinistrées, un centre d'hébergement doit être ouvert afin d'accueillir les personnes sinistrées, étant entendu que la responsabilité d'ouvrir un tel centre incombe à la Ville; le cas échéant, le SIM informe la personne de garde du Centre de sécurité civile;

4.1.3 fournir, à la Ville et à Jeunesse au Soleil, l'information sur son système d'alerte afin qu'ils puissent en tout temps faire appel à la Croix-Rouge pour obtenir les services d'aide aux personnes sinistrées;

4.1.4 travailler en étroite collaboration avec les organismes du milieu afin d'éviter les dédoublements de services offerts aux personnes sinistrées;

4.1.5 informer les personnes sinistrées qu'un intervenant de Jeunesse au Soleil entrera en contact avec eux dans les meilleurs délais afin de leur offrir de l'aide supplémentaire;

4.1.6 informer la Ville et Jeunesse au Soleil, de tout changement pouvant modifier la prestation de l'aide aux personnes sinistrées, et ce, dans un délai de 30 jours de tel changement;

4.1.7 transmettre au SIM, dans les 90 jours après la fin de chaque année de calendrier, un rapport d'activités comportant une description de l'utilisation des fonds mis à sa disposition par la Ville;

4.1.8 identifier, dans le cadre de ses Interventions d'urgence sur les lieux d'un sinistre, tout son personnel et son matériel avec l'emblème de la Croix-Rouge;

4.1.9 nommer un porte-parole autorisé qui travaillera de concert avec le responsable des communications de la Ville et, le cas échéant, de Jeunesse au Soleil;

4.1.10 travailler avec les services gouvernementaux appropriés afin de venir en aide aux enfants non accompagnés de moins de 16 ans (ci-après, les « **Enfants** ») et aux personnes adultes vulnérables jusqu'à ce qu'ils retrouvent un membre de leur famille qui n'est ni un enfant ni un adulte vulnérable ou pris en charge par le service gouvernemental approprié. Chaque membre du personnel de la Croix-Rouge qui viendra en aide aux Enfants ou aux adultes vulnérables aura fait l'objet d'une vérification de ses antécédents judiciaires avant d'être habilité à effectuer de telles surveillances.

4.2 **Obligations de la Ville**

La Ville s'engage à :

4.2.1 assurer la présence et l'accès aux autobus du SIM sur le site de l'intervention d'urgence, ou à désigner tout autre endroit si l'espace sur le site de l'intervention d'urgence est insuffisant, afin de permettre aux intervenants de la Croix-Rouge et, le cas échéant, de Jeunesse au Soleil, d'assurer la prestation des services aux sinistrés;

4.2.2 fournir, à titre de référence, à la Croix-Rouge et, le cas échéant, à Jeunesse au Soleil, les formulaires et le guide de procédures existants avant le début de la présente entente;

4.2.3 s'assurer que le Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal ou, le cas échéant, toute autre instance désignée, prenne en charge, lorsque requis, les personnes sinistrées référées par la Croix-Rouge conformément à la liste que la Croix-Rouge lui aura fournie à cet effet et en fonction des critères établis;

4.2.4 procéder avec diligence à l'évaluation de l'habitabilité d'un logement par l'entremise du personnel du SIM et à transmettre l'information à l'intervenant de la Croix-Rouge au moment de l'intervention d'urgence, au Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal, à Jeunesse au Soleil, au Centre local d'emploi et à toute autre instance appropriée;

4.2.5 assurer qu'il y ait un contact entre le Centre de sécurité civile de la Ville et la Croix-Rouge ou Jeunesse au Soleil lorsque l'Intervention d'urgence dépasse les capacités habituelles du SIM, nécessitant une coordination par l'Organisation de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal;

4.2.6 informer le personnel concerné de la Ville de la présente entente ainsi que des modalités de son fonctionnement;

4.2.7 identifier une personne ressource sur les lieux de tout sinistre pour les relations avec les médias et mentionner dans les communications avec les médias le travail de collaboration avec la Croix-Rouge et Jeunesse au Soleil;

4.2.8 informer, dans un délai préalable de 30 jours, la Croix-Rouge et Jeunesse au Soleil de tout changement pouvant modifier la prestation de services aux sinistrés prévue à la présente entente, auquel cas une modification devra alors être effectuée à la présente entente d'un commun accord entre les Parties;

4.2.9 verser des honoraires mensuels à la Croix-Rouge à partir du 1er janvier 2021 au montant de 38 304,76 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021, pour un total 306 438,08 $. Des frais de gestion de 12 % seront appliqués au montant total, soit un montant de 36 772,57 $. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 4 596,57 $. Le montant total mensuel à débourser est de 42 901,33 $. Le total de l'entente avec la Croix-Rouge se chiffre à 343 210,65 $ (incluant toutes taxes applicables);

4.2.10 les honoraires seront versés en 8 versements égaux payables le premier de chaque mois à compter du 1er janvier 2021, jusqu'au 1er août 2021 inclusivement;

4.2.11 dans le cas où le nombre de personnes sinistrées auxquelles la Croix-Rouge fournit ses services aux sinistrés pendant la durée de la présente entente dépasse 864 personnes sinistrées, verser à la Croix-Rouge, un montant équivalent au produit obtenu en multipliant le nombre de toute telles personnes sinistrées supplémentaires pendant la durée de l'entente par le coût moyen établi à 260,00 $, incluant toutes les taxes applicables. Le nombre de personnes sinistrées auxquelles la Croix-Rouge aura fourni ses services aux sinistrés sera établi à partir des statistiques tenues par la Croix-Rouge et le SIM. En cas de divergence, les statistiques du SIM prévaudront. Le montant prévu au présent article sera versé par la Ville à la Croix-Rouge dans les 30 jours suivant la fin de la présente entente;

4.2.12 respecter les normes d'utilisation de l'emblème et du logo de la Croix-Rouge pour l'identification des services, du personnel ainsi que pour le matériel, notamment par l'obtention du consentement écrit de la Croix-Rouge avant l'utilisation de celui-ci;

L'emblème de la Croix-Rouge est une croix rouge sur fond blanc, un signe reconnu internationalement comme un symbole de protection et de neutralité, tandis que le logo de la Croix-Rouge est constitué de l'emblème et la phrase « Croix-Rouge canadienne/Canadian Red Cross »;

4.2.13 collaborer avec la Croix-Rouge dans l'application des règles relatives à l'aide et à la surveillance des Enfants et des personnes adultes vulnérables;

4.2.14 assurer la gestion de la présente entente incluant sa gestion financière.

5. MÉCANISMES DE SUIVI DE L'ENTENTE

5.1 Les Parties conviennent de former un comité de gestion de l'entente sur les services aux personnes sinistrées (ci-après appelé le « **CGESPS** ») qui aura pour mandat d'évaluer l'efficacité opérationnelle en lien avec l'exercice des rôles et

obligations de chaque partie et d'apporter sans délai les ajustements nécessaires au bon fonctionnement des services aux sinistrés.

5.2 Le CGESPS est composé de 5 membres, dont un représentant du SIM, un membre de la Croix-Rouge, un membre de Jeunesse au Soleil, un représentant du service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal et un représentant du Centre local d'emploi. La désignation des membres du CGEPSS est faite par chacune des Parties et Jeunesse au Soleil.

5.3 Chaque membre du comité sera par défaut réputé être l'agent de liaison de son organisation aux fins de l'application opérationnelle de l'entente. Il sera loisible à chacune des Parties de désigner un agent de liaison autre que le membre du CGESPS à condition que l'autre Partie en soit avisée par écrit.

5.4 Le CGESPS se réunira au besoin, afin d'assurer une transition coordonnée de la prestation des services aux sinistrés.

6. CONFIDENTIALITÉ

6.1 Les Parties reconnaissent que tous les renseignements personnels recueillis aux fins de la constitution des dossiers découlant de l'application de la présente entente ont été divulgués à la Croix-Rouge en tant que renseignements personnels, protégés par la politique de confidentialité de la Croix-Rouge et par toute législation applicable protégeant la confidentialité des renseignements personnels.

6.2 La Croix-Rouge s'engage à informer les personnes sinistrées, de façon verbale ou écrite, de la raison de la cueillette des renseignements personnels, de la façon dont ils seront utilisés et qui y aura accès.

6.3 Les Parties reconnaissent qu'une personne sinistrée pourra exiger que les renseignements personnels qu'elle a divulgué à la Croix-Rouge ne puissent être transmis à la Ville et/ou Jeunesse au Soleil. Le cas échéant, la Croix-Rouge divulguera uniquement à la Ville et/ou Jeunesse au Soleil le nombre de personnes visées par une telle restriction.

6.4 La Ville s'engage à respecter le caractère confidentiel de tous les renseignements et documents lui étant fournis par la Croix-Rouge qu'ils soient ou non expressément identifiés comme étant « confidentiels ». De plus, la Ville convient d'utiliser ces renseignements seulement aux fins de la prestation de ses obligations selon la présente entente et à aucune autre fin.

6.5 Les Parties reconnaissent que les obligations de confidentialité ci-dessus devront faire l'objet d'exception pour des motifs d'urgence ou de sécurité, par exemple pour la recherche de personnes manquant à l'appel suite à un sinistre. Dans de tels cas, les informations transmises seront seulement celles qui seront nécessaires à ces fins d'urgence ou de sécurité.

6.6 Toutes les obligations de confidentialité demeurent valides une fois la présente entente terminée pour quelque raison que ce soit.

7. GESTION DE L'ENTENTE

7.1 Les Parties et Jeunesse au Soleil désignent les représentants suivants pour assurer la gestion et le suivi de la présente entente ainsi que pour recevoir tous les avis envoyés dans le cadre de cette entente :

Représentant la Croix-Rouge :
Madame Claudie Laberge
Directrice – Service, Gestion des urgences
6, Place du Commerce
Verdun (Québec) H3E 1P4
Téléphone : 418 648-9066, poste 6485302
Télécopieur : 418 648-1320
Courriel : ententesmunicipales@croixrouge.ca

Représentant Jeunesse au Soleil :
Monsieur Eric Kingsley
6700, avenue du Parc
Montréal (Québec) H2V 4H9
Téléphone : 514 795-9974
Télécopieur : 514 842-5241
Courriel : eric@sunyouthorg.com

Représentant la Ville :
Monsieur Dave Waterhouse
6150, avenue Royalmount
Montréal (Québec) H4P 2R3
Téléphone : 514 466-0205
Télécopieur : 514 280-0710
Courriel : dave.waterhouse@montreal.ca

8. RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS

8.1 Si un différend survient dans le cours de l'exécution de la présente entente ou sur son interprétation, les Parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution à l'amiable de ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon des modalités à convenir, pour les assister dans la recherche de la solution.

9. RÉSILIATION

9.1 Toute Partie peut résilier la présente entente en tout temps par l'envoi, à l'autre Partie, d'un avis écrit de résiliation transmis dans les trente (30) jours.

9.2 En cas de résiliation de la présente entente, la Croix-Rouge aura le droit, le cas échéant, au remboursement des dépenses encourues pour toutes les activités réalisées dans le cadre de cette entente avant sa résiliation, sans autre compensation ni indemnité que ce soit.

10. DISPOSITIONS FINALES

10.1 Les Parties conviennent que les services aux sinistrés dispensés lors d'une intervention d'urgence du SIM doivent être rendus pour une période pouvant aller jusqu'à 72 heures maximum. Dans certains cas particuliers, les services aux sinistrés pourront être offerts pour plus de 72 heures selon les critères établis entre les Parties et l'OMHM.

10.2 Rien dans la présente entente ne fait naître une relation de travail ou un lien de subordination entre les Parties, sauf si cette situation est prévue dans une loi.

10.3 Chaque Partie s'engage à tenir l'autre partie indemne de toute réclamation de tiers pour un préjudice découlant :

a) D'une faute commise par son personnel dans l'exécution de leurs fonctions;

b) De l'utilisation, de l'usage ou de la manipulation du matériel ou de l'équipement fourni par une partie et sous sa supervision.

10.4 Sous réserve des dispositions de l'article 10.3 ci-dessus, la Croix-Rouge est en tout temps responsable de la sécurité de son personnel et dégage la Ville de toute responsabilité pour tout dommage subi par celui-ci en lien avec cette entente.

10.5 Chaque Partie est détentrice des droits d'auteur sur tous les documents qu'elle utilise lors d'une intervention d'urgence et en a l'usage exclusif.

10.6 Une Partie ne peut céder ses droits et obligations en vertu de la présente entente sans le consentement écrit de l'autre Partie.

10.7 Une Partie n'est pas tenue responsable des engagements contractuels pris par l'autre Partie avec un tiers pour l'exécution de ses obligations en vertu de la présente entente.

10.8 Dans le cas d'une force majeure, les Parties se consulteront pour décider des mesures appropriées pour le respect des obligations découlant de la présente entente.

10.9 Les annexes mentionnées à la présente entente font partie intégrante de celle-ci. En cas de conflit entre une annexe et la présente entente, cette dernière prévaudra.

10.10 Les Parties peuvent modifier la présente entente en tout temps avec le consentement préalable mutuel et écrit des Parties.

10.11 La présente entente est régie par le droit applicable au Québec et, en cas de contestation, les tribunaux du Québec, district de Montréal, seront seuls compétents.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN TROIS (3) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2021

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Par : _____
Pascal Mathieu, vice-président

Par : _____
Larry Mills, chef des finances et
des services intégrés

Par :_____
Jean-Philippe Tizi, chef des opérations

Le e jour de 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Par :_____
Richard Liebmann, directeur

Cette entente a été approuvée par la résolution CG _____ adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____.

Annexe A

LES PRINCIPES ET LES RÈGLES RÉGISSANT
L'AIDE HUMANITAIRE DE LA CROIX-ROUGE

Les principes et les règles de la Croix-Rouge proviennent d'un code de conduite formulé et adopté en 1994 par huit des plus anciens et importants organismes d'assistance du monde, dont la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge. Depuis, pas moins de 142 gouvernements ont donné leur appui au code.

Ce code n'a aucun caractère coercitif et peut être appliqué librement par toute organisation humanitaire. Il propose des principes d'action qui sont des normes professionnelles pour agir en cas de catastrophes.

Voici les dix principes essentiels que nous devons respecter et qui rejoignent nos principes fondamentaux :

1. L'impératif humanitaire est une priorité absolue.

2. L'aide doit être apportée sans aucune distinction de race, de croyance ou de nationalité du bénéficiaire et sans discrimination d'aucune sorte. Les priorités en matière d'assistance sont déterminées en fonction des seuls besoins.

La Croix-Rouge, qui s'efforce de prévenir et d'alléger la souffrance humaine, considère comme un devoir essentiel de : secourir toutes les victimes de désastre sans discrimination et de façon indépendante; apporter une aide humanitaire aux sinistrés à la mesure de leur souffrance; procéder à une analyse des besoins sur le terrain et soulager, par priorité, les détresses les plus urgentes.

3. L'aide ne doit pas être utilisée pour subvenir à des besoins de convictions politiques ou religieuses, quelles qu'elles soient.

L'aide humanitaire de la Croix-Rouge est apportée gratuitement et sans aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale ou d'appartenance politique et respecte les sept principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge: humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité.

4. Nous nous efforcerons de ne pas servir d'instrument à la politique étrangère des gouvernements.

5. Nous respecterons les cultures et les coutumes.

6. Nous chercherons à fonder nos interventions sur les capacités locales.

7. Nous nous emploierons à trouver les moyens d'associer les bénéficiaires des programmes à la gestion des secours.

8. Les secours doivent viser autant à limiter les vulnérabilités futures qu'à satisfaire les besoins essentiels.

L'aide de la Croix-Rouge a, en principe, un caractère auxiliaire et complémentaire et s'exerce en premier lieu durant la phase d'urgence. Des circonstances particulières lors d'un sinistre pourraient amener la Croix-Rouge à développer un programme d'assistance exceptionnelle à plus long terme et temporaire. Lors d'un sinistre majeur, l'aide de la Croix-Rouge comble les besoins non couverts par les décrets gouvernementaux ou les polices d'assurance, selon l'analyse des besoins essentiels de première nécessité. La Croix-Rouge, le cas échéant, couvre des projets de développement ou de prévention.

9. Nous nous considérons responsables tant à l'égard des bénéficiaires potentiels de nos activités que vis-à-vis nos donateurs

10. Dans nos activités d'information, de promotion et de publicité, nous présentons les victimes comme des êtres humains dignes de respect et non comme des sujets de compassion.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1216232001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « La Société canadienne de la Croix-Rouge » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « La Société canadienne de la Croix-Rouge » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 38 304,76 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 343 210,65 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Intervention financière - Dossier 1216232001 - Croix Rouge 2021 - 8 mois gré à gré.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guy AUCOIN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-4231

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Hélène DÉRY
Chef d'équipe - Professionnelle d'expertise
Tél : 514 872-9782
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.034

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1216232002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « Jeunesse au Soleil » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 13 690,05 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 122 662,88 $, taxes incluses

Il est recommandé :
1. D'approuver le protocole d'entente d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal.

2. D'autoriser le versement des honoraires mensuels à « Jeunesse au Soleil » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 13 690,05 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 109 520,41 $ (incluant toutes taxes applicables). Des frais de gestion de 12 % seront appliqués au montant total, pour un montant total de 13 142,45 $. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 1 642,81 $. Le montant total mensuel à débourser est de 15 332,86 $. Le total de l'entente avec Jeunesse au Soleil se chiffre à 122 662,88 $ (incluant toutes taxes applicables).

3. D'autoriser le directeur du SIM à signer cette entente au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération.

4. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-27 08:37

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1216232002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « Jeunesse au Soleil » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 13 690,05 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 122 662,88 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le protocole d'entente de gré à gré suivant est nécessaire pour poursuivre la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme suivant: Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal, car l'entente antérieure est venu à échéance le 31 décembre 2020. Afin de pouvoir conclure une entente à plus long terme sur 5 ans en 2021, Jeunesse au Soleil doit avoir une autorisation de l'autorité des marché publics (AMP), qui est retardée par des délais administratifs. Il est primordial de poursuivre cette aide à compter de la date rétroactive du 1er janvier 2021 puisque cette aide est considérée comme le prolongement de l'intervention du SIM.
Les services de deuxième ligne sur le territoire de l'agglomération de la Ville de Montréal sont fournis par Jeunesse au Soleil. Jeunesse au Soleil a convenu de faire une entente avec la Ville de Montréal afin d'assurer une dispensation de services uniformes sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal.

Après avoir examiné plusieurs hypothèses, il a donc été jugé pertinent et préférable de proposer un modèle global sur le territoire de l'île en associant l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM, comme le prolongement des interventions du Service de sécurité incendie, afin de s'assurer que toutes les personnes sinistrées sur le territoire soient traitées de façon équitable avec des services répondant partout aux mêmes critères de qualité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0017 - 31 janvier 2019 - Accorder un soutien financier annuel de 596 202,44 $, taxes incluses, indexé de 2 % au 1er janvier 2020, pour une période de 2 ans, soit du 18 janvier 2019 au 17 janvier 2021, pour une somme totale de 1 204 328,93 $, taxes incluses, à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et Jeunesse au Soleil pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet (sommaire décisionnel # 1186232001)
CG17 0009 - 26 janvier 2017 - Accorder un soutien financier annuel de 569 700 $, taxes incluses, indexé de 2,6 % au 1er janvier 2018, pour une période de 2 ans, soit du 18 janvier 2017 au 17 janvier 2019, pour une somme totale de 1 154 212,20 $, taxes incluses, à La Société canadienne de la Croix-Rouge, Québec et Jeunesse au Soleil pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet (sommaire décisionnel # 1161887002)

CG10 0441 - 16 décembre 2010 - Autoriser une dépense de 54 500 $ afin de verser un soutien financier additionnel, à compter du 1er janvier 2011, à Jeunesse au Soleil inc., conformément à la convention intervenue entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, l'organisation Jeunesse au Soleil inc. et la Ville de Montréal (CG07 0507) / Approuver le projet d'avenant no 2 à cet effet (sommaire décisionnel # 1100124001).

CG09 0345 - 27 août 2009 - Accorder un soutien financier additionnel de 430 358 $ à la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, pour la prestation de services d'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal, pour les années 2008-2010 / Approuver le projet d'avenant no 1 à la convention intervenue entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, la Ville de Montréal et Jeunesse au Soleil inc. (sommaire décisionnel # 1092673001).

DESCRIPTION

Le projet de protocole d'entente de gré à gré soumis pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM sur le territoire de l'agglomération de Montréal, entre Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal, vise à établir les paramètres de collaboration entre les parties. Il est important de préciser que cette entente ne couvre pas les services aux personnes sinistrées dans le cadre d'un sinistre comme défini dans la *Loi sur la sécurité civi l* lorsque l'intervention d'urgence dépasse les capacités habituelles du SIM, nécessitant une coordination par l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (OSCAM).
Le protocole définit le rôle et les obligations de chacune des parties au plan opérationnel en s'appuyant sur les missions et les forces de chacune des parties.

En modifiant l'expression « personnes sinistrées d'incendies » utilisée antérieurement par « personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM », cela élargit l'implication de l'organisme à d'autres situations pour lesquelles des citoyens doivent être temporairement et de manière urgente être pris en charge.

La prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM et le suivi de l'entente demeurent donc sous la responsabilité du SIM. Jeunesse au Soleil convient de former un comité de gestion de l'entente sur les services aux personnes sinistrés qui aura pour mandat d'évaluer l'efficacité opérationnelle relativement à l'exercice des rôles et obligations de chacune des parties et d'apporter sans délai les ajustements nécessaires au bon fonctionnement de l'aide aux personnes sinistrées.

JUSTIFICATION

L'occasion de devoir trouver une solution pour la relève des services aux personnes sinistrées à travers l'agglomération de Montréal a permis de revoir le dossier de ces services sur une base globale afin d'assurer l'homogénéité, l'équité et l'uniformité dans la dispensation des services en mettant à contribution les ressources les plus appropriées parmi les organismes humanitaires et communautaires.
Jeunesse au Soleil est un organisme en secours d'urgence qui peut offrir des ressources d'appoint en complément de la Croix-Rouge sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Il est à noter que Jeunesse au Soleil dispense déjà ce service dans les arrondissements et dans les villes liées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Jeunesse au Soleil est déjà impliquée en deuxième ligne et agit à titre d'intervenant d'appui à la demande de la Croix-Rouge lors d'une intervention d'urgence du SIM, cet organisme connaît bien les problématiques associées à la détresse d'un incendie. De plus, Jeunesse au Soleil possède une grande diversité de programmes autres que les services d'urgence, de manière à pouvoir mieux aider les personnes sinistrées dans toutes les facettes de leurs besoins et sur l'ensemble de l'île. L'aide peut constituer en du logement, des vêtements, de la médication et autres effets de subsistance pour les sinistrés qui peut aller jusqu'au-delà des 72 heures prévus suite à un incident.
L'approbation de ce protocole d'entente implique le versement des honoraires mensuels de 13 690,05 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021, pour un total de 109 520,41 $ (incluant toutes taxes applicables). Des frais de gestion de 12 % seront appliqués au montant total, pour un total de 13 142,45 $. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 1 642,81 $. Le montant total mensuel à débourser est de 15 332,86 $. Le total de l'entente avec Jeunesse au Soleil se chiffre à 122 662,88 $ (incluant toutes taxes applicables).

Les frais de 12% se justifient notamment par l'augmentation des délais et l'ajout d'une lourdeur administrative liée à l'impact des mesures sanitaires liées à la COVD-19. Les besoins des personnes sinistrés augmentent et se complexifient, ce qui demande à Jeunesse au Soleil une réponse plus adaptée au contexte actuel.

Le versement des honoraires mensuels de la Ville sera versé au début de chaque mois.

Le budget 2021 nécessaire à ce dossier soit, une somme de 122 662,88 $ (net de ristourne) est prévue à la base budgétaire du SIM.

Le SIM s'assurera de prioriser cette dépense à son budget de fonctionnement 2021. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les parties (Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal) ont conclu une entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du SIM sur le territoire de l'agglomération qui a pris fin le 31 décembre 2020, d'où l'importance de conclure une nouvelle entente de gré à gré à compter du 1er janvier 2021, afin d'assurer et de poursuivre la continuité des services aux personnes sinistrées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'alinéa 3.3.6 du protocole d'entente, entreprendre les actions de communication nécessaires afin d'informer le personnel concerné de la Ville du protocole d'entente ainsi que des modalités de son fonctionnement.

1. Par ailleurs, l'entente prévoit également que sur les lieux d'un sinistre la personne ressource du SIM, en relation avec les médias, mentionne le travail de collaboration avec Jeunesse au Soleil.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : le 12 mai 2021

- Conseil municipal : le 17 mai 2021
- Conseil d'agglomération : le 20 mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Guy AUCOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-14

Dave WATERHOUSE
Chef aux opérations

Tél : 514.466.0205
Télécop. :

Sylvain LECOURS
assistant-directeur - ssim

Tél : 514 872-8420
Télécop. : 514 872-1907

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alexandre MIZOGUCHI
Assistant-Directeur
Tél : 514 872-4304
Approuvé le : 2021-04-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur
Tél : 514 872-4298
Approuvé le : 2021-04-19

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1216232002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « Jeunesse au Soleil » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 13 690,05 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 122 662,88 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Protocole d'entente Jeunesse au Soleil.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886
Division : Droit contractuel

PROTOCOLE D'ENTENTE

Pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal

==========

ENTRE : **JEUNESSE AU SOLEIL**, organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège social au 6700, avenue du Parc, Montréal, Québec, H2V 4H9, représenté par madame Giovanna Saltarelli, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare.

Ci-après désignée « Jeunesse au Soleil »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M. Richard Liebmann, dûment autorisé en vertu de la résolution CG_____ adoptée à son Conseil d'agglomération du_____2021.

Ci-après désignée la « Ville »

ATTENDU QUE les Parties souhaitent conclure une entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (ci-après appelé le « SIM ») sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QUE le SIM a la responsabilité de s'assurer que toutes les personnes sinistrées sur ce territoire soient traitées de façon équitable avec des services répondant partout aux mêmes critères de qualité;

ATTENDU QUE Jeunesse au Soleil est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie 3 de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège social au 6700 Avenue du Parc, Montréal, Québec, H2V 4H9 (ci-après désigné « **Jeunesse au Soleil** ») qui intervient lorsque nécessaire lors d'interventions d'urgence, et ce, en support à la Croix-Rouge avec laquelle la Ville a conclu une convention à cet effet;

ATTENDU QUE les Parties conviennent de conclure la présente entente concernant les interventions d'urgence relevant du SIM;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. **DÉFINITIONS**

Dans le cadre de la présente entente et son préambule, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions ou mots suivants signifient :

a) « Intervenant de première ligne » : membre du personnel de Jeunesse au Soleil qui est le premier à porter secours à des sinistrés sur les lieux d'un sinistre;

b) « Intervenant de deuxième ligne » : membre du personnel de Jeunesse au Soleil qui porte secours à des sinistrés une fois que ceux-ci ont été évacués des lieux d'un sinistre;

c) « Intervention d'urgence » : toute activité d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal qui a exigé l'intervention du SIM et nécessitant les services aux sinistrés offerts par Jeunesse au Soleil, comme convenu dans la présente entente;

d) « Jours » : lorsque des délais sont prévus, ils sont calculés en nombre de jours civils, c'est-à-dire que les samedis, les dimanches et les jours fériés sont inclus;

e) « Partie» ou « Parties» : désignent individuellement ou collectivement Jeunesse au Soleil et la Ville.

f) « Personnel de Jeunesse au soleil » : ensemble des personnes qui travaillent pour Jeunesse au Soleil, dont mais sans limiter la généralité de ce qui précède, ses employés permanents ou contractuels, ses bénévoles et ses cadres;

g) « Personne sinistrée » : toute personne devant évacuer d'urgence un lieu par mesure préventive ou, suite à un événement, qui met en cause son intégrité physique, suite à une intervention d'urgence du SIM. L'avis d'évacuation d'urgence où les mesures de confinement doivent être émis par le SIM;

h) « Services aux sinistrés » : intervention de la Croix-Rouge qui consiste à dispenser des services aux personnes sinistrées dans les catégories suivantes : l'inscription et renseignements (rétablissement des liens familiaux), accueil et information, hébergement de secours, alimentation de secours, habillement de secours et services personnels;

i) « Sinistre » : événement régi par la Division du centre de communications, de la planification opérationnelle et de la vigie sécurité civile du SIM, susceptible d'être l'objet d'un code 10-42, ayant requis l'intervention du SIM et qui implique l'évacuation d'urgence de personnes sinistrées par mesure préventive ou qui met en cause leur intégrité physique.

2. **OBJET DE L'ENTENTE**

2.1 Cette entente vise à établir les paramètres de collaboration entre les Parties en ce qui a trait à l'aide aux personnes sinistrées suite à une intervention d'urgence du SIM, sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

2.2. Cette entente ne couvre pas les services aux personnes sinistrées dans le cadre d'un sinistre majeur comme défini dans la *Loi sur la sécurité civile*.

3. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente est d'une durée de 8 mois et entre en vigueur (rétroactivement, le cas échéant) le 1er janvier 2021, nonobstant la date de sa signature par les représentants autorisés de chaque Partie; et se termine donc le 31 août 2021, à moins d'une résiliation avant l'expiration de l'entente conformément aux termes de l'article 9 de la présente entente.

4. RÔLE ET OBLIGATIONS DES PARTIES

4.1 Rôle et obligations de Jeunesse au Soleil

Jeunesse au Soleil s'engage à :

4.1.1 agir à titre d'intervenant d'appui à la demande de la Croix-Rouge lors d'une intervention d'urgence du SIM;

4.1.2 s'assurer que toute ressource de Jeunesse au Soleil qui entre dans le périmètre de sécurité porte l'équipement de sécurité approprié, comprenant minimalement un casque, des lunettes et des chaussures de protection;

4.1.3 offrir des services complémentaires aux personnes sinistrées en fonction de l'évaluation des besoins établis par l'intervenant de la Croix-Rouge. Les services complémentaires sont, sans en limiter la portée: le transport des personnes sinistrées, faciliter l'obtention de médicaments d'ordonnance, les effets de base pour bébé, l'habillement, l'alimentation de secours et tout autre matériel nécessaire et disponible, et ce, en dehors des heures d'ouverture des commerces;

4.1.4 procéder à une mise à l'abri temporaire des personnes sinistrées, selon les besoins, pour les accueillir entre le site de l'intervention d'urgence et le lieu d'hébergement temporaire;

4.1.5 rencontrer les personnes sinistrées suite à la réception de la liste produite par la Croix-Rouge dans les heures suivant le sinistre ou au plus tard le lendemain, afin d'évaluer leurs besoins immédiats ou subséquents et d'offrir des services additionnels aux personnes sinistrées ainsi que d'assurer le suivi de leurs démarches;

4.1.6 assurer un suivi auprès des personnes sinistrées qu'elles aient été ou non prises en charge par le Service de référence de l'Office municipal d'habitation après 48 heures suivant le sinistre;

4.1.7 travailler en collaboration avec les organismes du milieu afin d'éviter les dédoublements de services offerts aux personnes sinistrées;

4.1.8 fournir à la Croix-Rouge et à la Ville l'information sur son système d'alerte afin que ces derniers soient en mesure, en tout temps, de le contacter au besoin pour se rendre sur les lieux de l'intervention d'urgence;

4.1.9 informer la Ville et la Croix-Rouge, dans un délai de 30 jours, de tout changement pouvant modifier la prestation de l'aide aux personnes sinistrées;

4.1.10 transmettre au SIM, dans les 90 jours après la fin de chaque année de calendrier, un rapport d'activités comportant une description de l'utilisation des fonds mis à sa disposition par la Ville;

4.1.11 identifier, dans le cadre de ses interventions sur les lieux d'un sinistre, tout son personnel avec l'emblème de Jeunesse au Soleil.

4.2 <u>Obligations de la Ville</u>

La Ville s'engage à :

4.2.1 assurer la présence et l'accès aux autobus du SIM sur le site de l'intervention d'urgence, ou à désigner tout autre endroit si l'espace sur le site de l'intervention d'urgence est insuffisant, afin de permettre aux intervenants de la Croix-Rouge et, le cas échéant, de Jeunesse au Soleil, d'assurer la prestation des services d'aide aux personnes sinistrées;

4.2.2 fournir, à titre de référence, à Jeunesse au Soleil, les formulaires et le guide de procédures existants avant le début de la présente entente;

4.2.3 s'assurer que le Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal ou, le cas échéant, toute autre instance désignée, prenne en charge, lorsque requis, les personnes sinistrées référées par la Croix-Rouge conformément à la liste que la Croix-Rouge lui aura fournie à cet effet et en fonction des critères établis;

4.2.4 procéder avec diligence à l'évaluation de l'habitabilité d'un logement par l'entremise du personnel du SIM et à transmettre l'information à l'intervenant de la Croix-Rouge au moment de l'intervention d'urgence, au Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal, à Jeunesse au Soleil, au Centre local d'emploi et à toute autre instance appropriée;

4.2.5 assurer qu'il y ait un contact entre le Centre de sécurité civile de la Ville et la Croix-Rouge ou Jeunesse au Soleil lorsque l'intervention d'urgence dépasse les capacités habituelles du SIM, nécessitant une coordination par l'Organisation de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal;

4.2.6 informer le personnel concerné de la Ville de la présente entente ainsi que des modalités de son fonctionnement;

4.2.7 identifier une personne ressource sur les lieux de tout sinistre pour les relations avec les médias et mentionner dans les communications avec les médias le travail de collaboration avec la Croix-Rouge et Jeunesse au Soleil;

4.2.8 informer, dans un délai préalable de 30 jours, la Croix-Rouge et Jeunesse au Soleil de tout changement pouvant modifier la prestation de l'aide aux personnes sinistrées prévue à la présente entente, auquel cas une modification devra alors être effectuée à la présente entente d'un commun accord entre les Parties;

4.2.9 verser des honoraires mensuels à Jeunesse au Soleil à partir du 1er janvier 2021 de 13 690,05 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021, pour un total de 109 520,41 $ (incluant toutes taxes applicables). Des frais de gestion de 12 % seront appliqués au montant total, pour un total de 13 142,45 $. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 1 642,81 $. Le montant total mensuel à débourser est de 15 332,86 $. Le total de l'entente avec Jeunesse au soleil se chiffre à 122 662,88 $ (incluant toutes taxes applicables);

4.2.10 les honoraires seront versés en 8 versements égaux payables le premier de chaque mois de la présente entente; à compter du 1er janvier 2021, jusqu'au 1er août 2021 inclusivement;

4.2.11 respecter les normes d'utilisation de l'emblème et du logo de Jeunesse au Soleil pour l'identification des services, du personnel ainsi que pour le matériel, notamment par l'obtention du consentement écrit de Jeunesse au Soleil avant l'utilisation de celui-ci;

4.2.12 collaborer avec Jeunesse au Soleil dans l'application des règles relatives à l'aide et à la surveillance des enfants et des personnes adultes vulnérables;

4.2.13 assurer la gestion de la présente entente incluant sa gestion financière.

5. MÉCANISMES DE SUIVI DE L'ENTENTE

5.1 Les Parties conviennent de former un comité de gestion de l'entente sur les services aux personnes sinistrées (ci-après appelé le « CGESPS ») qui aura pour mandat d'évaluer l'efficacité opérationnelle en lien avec l'exercice des rôles et obligations de chaque Partie et d'apporter sans délai les ajustements nécessaires au bon fonctionnement de l'aide aux personnes sinistrées.

5.2 Le CGESPS est composé de 5 membres, dont un représentant du SIM, un membre de Jeunesse au Soleil, un membre de la Croix-Rouge, un représentant du Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal et un représentant du Centre local d'emploi. La désignation des membres du CGEPSS est faite par chacune des Parties.

5.3 Chaque membre du comité sera par défaut réputé être l'agent de liaison de son organisation aux fins de l'application opérationnelle de l'entente. Il sera loisible à chacune des Parties de désigner un agent de liaison autre que le membre du CGESPS à condition que l'autre Partie en soit avisée par écrit.

5.4 Le CGESPS se réunira au moins une fois par année, à l'exception de la première année d'application, année au cours de laquelle des rencontres plus fréquentes sont à prévoir afin d'assurer une transition coordonnée de la prestation de l'aide aux personnes sinistrées.

6. CONFIDENTIALITÉ

6.1 Jeunesse au Soleil s'engage à informer les personnes sinistrées, de façon verbale ou écrite, de la raison de la cueillette de renseignements personnels, de la façon dont ils seront utilisés et qui y aura accès.

6.2 Les Parties reconnaissent qu'une personne sinistrée pourra exiger que les renseignements personnels qu'elle a divulgués à Jeunesse au Soleil ne puissent être transmis à la Ville et/ou la Croix-Rouge. Le cas échéant, Jeunesse au Soleil divulguera uniquement à la Ville et/ou la Croix-Rouge le nombre de personnes visées par une telle restriction.

6.3 La Ville et Jeunesse au Soleil s'engagent à respecter le caractère confidentiel de tous les renseignements et documents lui étant fournis par la Croix-Rouge qu'ils soient ou non expressément identifiés comme étant « confidentiels ». De plus, la Ville et Jeunesse au Soleil conviennent d'utiliser ces renseignements seulement aux fins de la prestation de leurs obligations selon la présente entente et à aucune autre fin.

6.4 Les Parties reconnaissent que les obligations de confidentialité ci-dessus devront faire l'objet d'exceptions pour des motifs d'urgence ou de sécurité, par exemple pour la recherche de personnes manquant à l'appel suite à un sinistre. Dans de tels cas, les informations transmises seront seulement celles qui seront nécessaires à ces fins d'urgence ou de sécurité.

6.5 Toutes les obligations de confidentialité demeurent valides une fois la présente entente terminée pour quelque raison que ce soit.

7. GESTION DE L'ENTENTE

Les Parties et la Croix-Rouge désignent les représentants suivants pour assurer la gestion et le suivi de la présente entente ainsi que pour recevoir tous les avis envoyés dans le cadre de cette entente :

Représentant Jeunesse au Soleil :
Monsieur Eric Kingsley
6700, avenue du Parc
Montréal (Québec) H2V 4H9
Téléphone : 514 795-9974
Télécopieur : 514 842-5241
Courriel : eric@sunyouthorg.com

Représentant la Croix-Rouge :
Madame Claudie Laberge
Directrice – Service, Gestion des urgences
6, Place du Commerce
Verdun (Québec) H3E 1P4
Téléphone : 418 648-9066, poste 6485302
Télécopieur : 418 648-1320
Courriel : ententesmunicipales@croixrouge.ca

Représentant la Ville :
Monsieur Dave Waterhouse
6150, avenue Royalmount
Montréal (Québec) H4P 2R3
Téléphone : 514 466-0205
Télécopieur : 514 280-0710
Courriel : dave.waterhouse@montreal.ca

8. RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS

8.1 Si un différend survient dans le cours de l'exécution de la présente entente ou sur son interprétation, les Parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution à l'amiable de ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon les modalités à convenir, pour les assister dans la recherche de la solution.

9. RÉSILIATION

9.1 Toute Partie peut résilier la présente entente en tout temps par l'envoi, à l'autre Partie, d'un avis écrit de résiliation transmis dans les trente (30) jours. Elles peuvent également la modifier en tout temps avec le consentement mutuel écrit des Parties.

9.2 En cas de résiliation de la présente entente, Jeunesse au soleil aura le droit, le cas échéant, au remboursement des dépenses encourues pour toutes les activités réalisées dans le cadre de cette entente avant sa résiliation, sans autre compensation ni indemnité que ce soit.

10. DISPOSITIONS FINALES

10.1 Les Parties conviennent que le service dispensé aux personnes sinistrées lors d'une intervention d'urgence du SIM doit être rendu pour une période pouvant aller jusqu'à 72 heures maximum. Dans certains cas particuliers, les

services pourront être offerts pour plus de 72 heures selon les critères établis entre les partis et l'Office municipal d'habitation de Montréal.

10.2 Rien dans la présente entente ne fait naître une relation de travail ou un lien de subordination entre les Parties, sauf si cette situation est prévue dans une loi.

10.3 Chaque Partie s'engage à tenir l'autre Partie indemne de toute réclamation de tiers pour un préjudice découlant :

a) D'une faute commise par son personnel dans l'exécution de leurs fonctions;

b) De l'utilisation, de l'usage ou de la manipulation du matériel ou de l'équipement fourni par une Partie et sous sa supervision.

10.4 Sous réserve des dispositions de l'article **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-dessus, Jeunesse au Soleil est en tout temps responsable de la sécurité de son personnel et dégage la Ville de toute responsabilité pour tout dommage subi par celui-ci en lien avec cette entente.

10.5 Chaque Partie est détentrice des droits d'auteur sur tous les documents qu'elle utilise lors d'une intervention d'urgence et en a l'usage exclusif;

10.6 Une Partie ne peut céder ses droits et obligations en vertu de la présente entente sans le consentement écrit des autres parties.

10.7 Une Partie n'est pas tenue responsable des engagements contractuels pris par l'autre Partie avec un tiers pour l'exécution de leurs obligations en vertu de la présente entente.

10.8 Dans le cas d'une force majeure, les Parties se consulteront pour décider des mesures appropriées pour le respect des obligations découlant de la présente entente.

10.9 Les annexes mentionnées à la présente entente font partie intégrante de celle-ci. En cas de conflit entre une annexe et la présente entente, cette dernière prévaudra.

10.10 Les Parties peuvent modifier la présente entente en tout temps avec le consentement préalable mutuel et écrit des Parties.

10.11 La présente entente est régie par le droit applicable au Québec et, en cas de contestation, les tribunaux du Québec, district de Montréal, seront seuls compétents.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN TROIS (3) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2021

JEUNESSE AU SOLEIL

Par :_____
Giovanna Saltarelli, directrice générale

Le e jour de 2021

VILLE DE MONTRÉAL

Par :_____
M. Richard Liebmann, directeur

Cette entente a été approuvée par la résolution CG _____ adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1216232002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Objet :	Approuver le protocole d'entente de gré à gré d'une durée de 8 mois, soit du 1er janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme « Jeunesse au Soleil » et la Ville de Montréal - Autoriser le versement des honoraires mensuels à « Jeunesse au Soleil » à compter du 1er janvier 2021 au montant de 13 690,05 $ (incluant toutes taxes applicables) jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 122 662,88 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Intervention financière - Dossier 1216232002 - Jeunesse au soleil 2021 - 8 mois gré à gré.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guy AUCOIN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-4231

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-23

Anne POIRIER
Chef de division
Tél : 514 516-5877
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.035

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1216025004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc. des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 12 934 pi², pour une durée de 5 ans, à compter du 1er octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est). La dépense totale représente un montant de 1 813 182,71 $, incluant les taxes. Bâtiment 3670-003.

Il est recommandé :

1. d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1er octobre 2020, un local d'une superficie de 12 934 pi² faisant partie de l'immeuble situé au 7275, rue Sherbrooke Est à Montréal, et utilisé pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est) du Service des affaires juridiques. La dépense totale de loyer pour le terme représente 1 506 418,78 $, incluant les taxes;
2. d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2021, au locateur Place Versailles inc., représentant un montant maximal de 266 522,68 $, auquel s'ajoute des contingences d'un montant de 40 241,25 $, pour une dépense maximale de 306 763,93 $;
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières incluses au sommaire décisionnel.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2021-04-23 10:59

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1216025004**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc. des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 12 934 pi², pour une durée de 5 ans, à compter du 1er octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est). La dépense totale représente un montant de 1 813 182,71 $, incluant les taxes. Bâtiment 3670-003.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des affaires juridiques (SAJ) dispose d'un chef-lieu et de quatre points de service répartis sur le territoire montréalais afin d'offrir les services en matière pénale et criminelle à la population. Depuis 2010, la Ville de Montréal loue un local à l'intérieur de la Place Versailles pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est).
Le bail est échu depuis le 30 septembre 2020. À la demande du SAJ, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), exerce l'option de renouvellement prévu au bail et prolonge le terme de celui-ci pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2025.

Ce dossier est présenté en retard à cause de la pandémie de la COVID-19 qui a occasionné un retard pour l'obtention des soumissions pour les travaux d'aménagement, ainsi qu'un retard dans la signature de la convention de renouvellement de bail par le locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0508 - 18 décembre 2009 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. pour une période de 10 ans, débutant le 15 août 2010 jusqu'au 31 août 2020, un local d'une superficie de 12 934 pi², pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est).

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des locaux d'une superficie de 12 934 pi² situés à l'intérieur du centre commercial Place Versailles au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du point de service (secteur est), de la cour municipale et ce, pour une période

de cinq (5) ans, à compter du 1er octobre 2020, moyennant un loyer total de 1 506 418,78 $, incluant la TPS et la TVQ.
Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux d'aménagement, selon un projet clé en main, pour effectuer des travaux d'amélioration locative, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 266 522,68 $, auquel s'ajoutent les contingences pour totaliser 306 763,93 $, incluant les taxes. Les travaux d'amélioration locative consistent principalement à des travaux de peinture et de réparations de portes intérieures et cadrages, d'ébénisterie, de revêtements de plancher, d'électricité, etc.

La dépense totale pour le terme, incluant le loyer et le coût des travaux d'aménagement, représente 1 813 182,71 $.

JUSTIFICATION

Cette première convention de prolongation du bail permettra au SAJ de poursuivre sa mission spécifiquement dans ce secteur (secteur est de la Ville). Les lieux loués conviennent parfaitement aux besoins des occupants et des citoyens, car ils sont facilement accessibles par transport en commun (édicule du métro situé en face) et ils bénéficient de plusieurs espaces de stationnements gratuits pour la clientèle de la Place Versailles. De plus, les lieux loués sont accessibles universellement et des aménagements spécifiques à une cour judiciaire ont été conçus, tel que des salles d'audience, des espaces réservés aux juges, etc. Le taux unitaire brut est de 20,26 $/pi², ce qui est conforme au taux de location pour un espace comparable dans ce secteur qui se situe entre 20 $/pi² et 25 $/pi².

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale de loyer :
Le tableau suivant représente la dépense en loyer pour une période de 5 ans à compter du 1er octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025.

Superficie locative de 12 934 pi²	**Loyer annuel antérieur**	**Loyer annuel 2020-2021**	**1er octobre 2020 au 30 septembre 2025 (5 ans)**
Loyer incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières	16,50 $/pi²	17,00 $/pi²	1 099 390,00 $
Frais d'entretien ménager	1,54 $/pi²	1,86 $/pi²	120 286,20 $
Frais d'électricité	1,40 $/pi²	1,40 $/pi²	90 538,00 $
Total avant taxes	19,44 $/pi²	20,26 $/pi²	1 310 214,20 $
TPS (5 %)			65 510,71 $
TVQ (9,975 %)			130 693,87 $
Total incluant taxes			**1 506 418,78 $**
Ristourne de TPS			(65 510,71) $
Ristourne de TVQ (50 %)			(65 346,95) $
Coût total net			1 375 561,12 $

Le loyer de base, incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières, est augmenté de 0,50 $ par pied carré, soit de 16,50 $/pi² à 17 $/pi², tel qu'il est prévu dans l'option de renouvellement du bail initial.

La dépense d'entretien ménager pour le terme de 5 ans est d'environ 120 286,20 $, avant

taxes. Les frais d'entretien ménager seront ajustés annuellement en fonction de l'indice général de variation des prix à la consommation.

La dépense pour le coût d'électricité pour le terme de 5 ans est d'environ 90 538,00 $, avant taxes. Les dépenses d'électricité et de taxes foncières seront ajustées annuellement selon leur coût réel.

Coût des travaux d'aménagement :

	2021
Coût des travaux d'aménagement clé en main	231 809,25 $
TPS - 5 %	11 590,46 $
TVQ - 9,975 %	23 122,97 $
Coût total des travaux à remettre au locateur	**266 522,68 $**
Contingences	**35 000,00 $**
TPS - 5 %	1 750,00 $
TVQ - 9,975 %	3 491,25 $
	40 241,25 $
Total	**306 763,93 $**
Recouvrement TPS (100 %)	13 340,46 $
Recouvrement TVQ (50 %)	13 307,11 $
Coût net des travaux	280 116,36 $

La dépense totale pour le terme, incluant la dépense totale de loyer, le coût des travaux d'aménagement, les contingences, est de 1 813 182,71 $, taxes incluses.

Le coût du loyer est assumé par le SGPI à même sa base budgétaire. Le coût des travaux d'aménagement est prévu au PTI 2021 du SGPI. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mission de ce point de service est en parfaite adéquation avec la priorité de la Ville d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins exposée dans sa planification stratégique Montréal 2030. De plus, le devis d'entretien ménager des lieux loués prévoit l'utilisation de produits d'entretien écologiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de ce bail comporte des risques importants pour la continuité des opérations de la cour municipale, dont notamment au niveau des revenus et des règles judiciaires pour la tenue des audiences, ainsi que pour l'échéancier de la réalisation des travaux d'aménagement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 a occasionné un retard dans le traitement du dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue lors du conseil d'agglomération du 20 mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine AUBÉ, Service des affaires juridiques
Patrice GUAY, Service des affaires juridiques

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève QUESNEL
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-0394
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-14

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier, en remplacement de Mme Nicole Rodier, chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-0324
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers, en remplacement de Sophie Lalonde, directrice de service, le 23 avril 2021

Tél :	514-868-3844	**Tél :**	514-872-2619
Approuvé le :	2021-04-21	**Approuvé le :**	2021-04-23

Bail no. 3670-003 - Cour municipale pds est - 7275, rue Sherbrooke Est
Renouvellement : 1er octobre 2020 au 30 septembre 2025
Superficie (pi²) : 12 934
Loyer brut annuel ($/pi²) : 20,26

	Années :	2020 (3 mois)	2021	2022	2023	2024	2025 (9 mois)	Total
Loyer incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières	17$/pi²	54 969,50 $	219 878,00 $	219 878,00 $	219 878,00 $	219 878,00 $	164 908,50 $	1 099 390,00 $
Frais entretien ménager		6 014,31 $	24 057,24 $	24 057,24 $	24 057,24 $	24 057,24 $	18 042,93 $	120 286,20 $
Frais d'électricité		4 526,90 $	18 107,60 $	18 107,60 $	18 107,60 $	18 107,60 $	13 580,70 $	90 538,00 $
Total avant taxes		65 510,71 $	262 042,84 $	262 042,84 $	262 042,84 $	262 042,84 $	196 532,13 $	1 310 214,20 $
TPS (5%)		3 275,54 $	13 102,14 $	13 102,14 $	13 102,14 $	13 102,14 $	9 826,61 $	65 510,71 $
TVQ (9,975%)		6 534,69 $	26 138,77 $	26 138,77 $	26 138,77 $	26 138,77 $	19 604,08 $	130 693,87 $
Total incluant taxes		75 320,94 $	301 283,76 $	301 283,76 $	301 283,76 $	301 283,76 $	225 962,82 $	1 506 418,78 $
Ristourne de TPS		(3 275,54) $	(13 102,14) $	(13 102,14) $	(13 102,14) $	(13 102,14) $	(9 826,61) $	(65 510,71) $
Ristourne de TVQ (50%)		(3 267,35) $	(13 069,39) $	(13 069,39) $	(13 069,39) $	(13 069,39) $	(9 802,04) $	(65 346,95) $
Coût total net		68 778,05 $	275 112,23 $	275 112,23 $	275 112,23 $	275 112,23 $	206 334,17 $	1 375 561,12 $

* Les frais d'entretien ménager seront ajustés annuellement en fonction de l'indice général de variation des prix à la consommation.
** Les dépenses d'électricité et de taxes foncières seront ajustées annuellement selon leur coût réel.

PREMIÈRE CONVENTION DE PROLONGATION DU BAIL

ENTRE : **PLACE VERSAILLES INC.**, personne morale légalement constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, ayant son siège au 5125, rue du Trianon, suite 300, Montréal, Québec, H1M 2S5, agissant et représentée par Monsieur William Gregory, dûment autorisé aux fins des présentes;

(ci-après appelée le «**Locateur**»)

ET :

VILLE DE MONTRÈAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

(ci-après appelée le «**Locataire**»)

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE les parties ont conclu une convention de bail datée du 3 février 2010 (le « Bail Initial ») pour la location des espaces situés au 2e étage d'un immeuble portant le numéro civique 7275, rue Sherbrooke Est, Montréal (les « Lieux Loués »), faisant partie du Centre commercial Place Versailles, d'une superficie de 12 934 pieds carrés (la « Superficie des Lieux Loués »);

ATTENDU QUE le Bail Initial se termine le 30 septembre 2020;

ATTENDU QUE le Locataire désire prolonger le Bail Initial des Lieux Loués à compter du 1er octobre 2020 aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locateur y consent;

ATTENDU QUE le Locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19); et

ATTENDU QUE le Locateur déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics.*

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. PREAMBULE :

Le préambule fait partie intégrante de la présente première convention de prolongation du bail (la « Première Convention de prolongation »).

2. SUPERFICIE DES LIEUX LOUES :

Le Locataire occupe une superficie locative 12 934 pieds carrés.

Paraphes	
Locateur	Locataire

3. DUREE :

La durée du Bail pour les Lieux Loués est prolongée pour une période de cinq (5) ans commençant le 1er octobre 2020 et se terminant le 30 septembre 2025 (le « Terme Prolongé »).

4. LOYER PAYABLE PENDANT LE TERME PROLONGE :

Pour fins de précision, la présente convention de prolongation du bail est consentie en considération d'un loyer annuel de DEUX CENT DIX-NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS (219 878,00 $), payable en douze versements mensuels égaux de DIX-HUIT MILLES TROIS CENT VINGT-TROIS DOLLARS ET DIX-SEPT CENTS (18 323,17 $), à compter du 1er octobre 2020, auquel montant s'ajoutent les taxes applicables.

5. ENTRETIEN MÉNAGER :

5.1 Coût unitaire : À compter du Terme Prolongé, l'article 6.3 (c) du Bail Initial est annulé et remplacé par :

Le coût unitaire des frais d'entretien ménager, pour l'année 2020, est d'UN DOLLAR ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTS PAR PIED CARRÉ (1,86 $/pi^2), de la superficie locative, excluant les Taxes de vente et ce montant est final et lie les parties à titre d'année de base. L'ajustement des frais d'entretien ménager selon l'IPC, tel que décrit à l'article 6.6 du Bail Initial demeure. De plus, l'Annexe D du Bail Initial est également annulé et remplacé par l'Annexe C ci-jointe.

5.2 Appels d'urgence : Le Locataire pourra, à ses frais, prendre contact avec le concierge du Locateur, pour des demandes autres que celles qui relèvent de la responsabilité du Locateur aux termes du Bail. Les appels d'urgence seront facturés au Locataire au taux horaire de 20$ de l'heure, plus les taxes applicables. Or, les appels d'urgence d'entretien, excédant UNE (1) heure, seront facturés au taux horaire de 28,05$, plus les taxes applicables.

6. TRAVAUX DE BASE :

Le Locateur devra effectuer, à ses frais, les Travaux de base concernant la nouvelle porte double d'issue en métal à installer, tel que décrit à l'Annexe B ci-jointe (point 19) (les « Travaux de base »).

Le coût des Travaux de base, lequel représente un montant forfaitaire de CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (5 250,00 $) plus les Taxes de vente, payable par le Locateur.

7. TRAVAUX D'AMENAGEMENT :

Le Locateur devra effectuer, à ses frais, selon un projet clé en main, les Travaux d'aménagement requis par le Locataire et décrits à l'Annexe B ci-jointe (les « Travaux d'aménagement »).

Paraphes	
Locateur	Locataire

8. DEMANDE DE PERMIS ET FIN DES TRAVAUX DE BASE ET DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT :

La réalisation des Travaux de base et des Travaux d'aménagement est conditionnelle à l'octroi d'un permis par la Ville. Suivant la signature des présentes, le Locateur agira avec diligence pour soumettre une demande de permis à la Ville pour les Travaux de base et les Travaux d'aménagement.

Toutefois, le Locateur n'aura l'obligation d'effectuer les Travaux de base et les Travaux d'aménagement que si un permis est octroyé par la Ville selon les plans soumis (Annexe B), et plus précisément, le Locateur ne sera pas responsable d'effectuer des révisions pouvant être demandées par la Ville suivant la demande de permis. Dans tous les cas, le Locateur ne sera pas responsable envers quiconque, pour quelque somme que ce soit, dans le cadre du permis qui sera demandé à la Ville, notamment mais sans limitation en ce qui concerne des délais ou des coûts supplémentaires.

Sous réserve de ce qui précède, les Travaux d'aménagement et les Travaux de base devront être terminés et avoir fait l'objet d'une acceptation définitive par le Locateur et le Locataire, laquelle ne sera retenue déraisonnablement, au plus tard le 27 août 2021.

9. PAIEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT :

Le coût des Travaux d'aménagement attribuable aux améliorations locatives du Locataire, lequel représente un montant forfaitaire de CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE HUIT CENT NEUF DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (196 809,25 $) plus les Taxes de vente, est payable par le Locataire au Locateur, sur présentation de factures, lors de l'acceptation définitive des Travaux d'aménagement.

S'additionnent aux coûts des Travaux d'aménagement, les frais d'architecture et de permis, en lien avec les Travaux d'aménagement attribuables aux améliorations locatives du Locataire, lesquels représente un montant maximal de TRENTE CINQ MILLE DOLLARS (35 000,00 $) incluant les Taxes de vente, lequel est payable par le Locataire au Locateur, sur présentation de factures, lors de l'acceptation définitive des Travaux d'aménagement.

Les parties conviennent qu'aucun coût supplémentaire (extra), s'il y a lieu, ne sera payé sans avoir fait préalablement l'objet d'une approbation écrite du Locataire.

10. STATIONNEMENT :

10.1 Stationnements réservés : Le Locateur fournit au Locataire trois (3) espaces intérieurs de stationnement « réservés à la magistrature » et deux (2) espaces extérieurs de stationnement « réservés à la magistrature », le tout sans frais additionnel pour le Locataire. Les stationnements sont montrés sur le plan annexé aux présentes à l'Annexe A.

10.2 Droit de stationnement : un permis noir fourni par le Locateur est requis afin d'utiliser un espace de stationnement. Ce permis sera l'unique source d'identification requise par le Locateur pour l'utilisation des stationnements susdits.

10.3 Gestion des permis : les permis seront gérés par le Locataire. Le Locateur s'engage à fournir au Locataire 25 permis noirs qui seront répartis de la façon suivante :

17 permis permanents pour :
Juges assignés de façon régulière : 13 permis

Paraphes	
Locateur	Locataire

Juges assignés temporairement (ouverture 3e salle) : 4 permis

8 permis en réserve :
Permis en réserve à la magistrature au bureau du chef de section : 4 permis
Permis en réserve au point de service au bureau de l'agent principal : 4 permis.

Le Locataire se réserve le droit d'obtenir de nouveaux permis sur demande adressée au Locateur.

10.4 **Mesures en cas d'évacuation** : lorsque le Locateur doit procéder à l'évacuation des espaces de stationnement, il devra communiquer avec la personne responsable identifiée, dans l'ordre de priorité décrit :

1ère personne ressource : 514-872-0097, Agent principal du point de service de l'est

2e personne ressource : 514-872-6870, Chef de section à la magistrature

3e personne ressource : 514-872-2520, Secrétaire de direction de la magistrature

11. AUTRES CONDITIONS :

11.1 À compter du Terme Prolongé, l'article 1.1 du Bail Initial, ainsi que l'Annexe B concernant le stationnement sont tous deux annulés et remplacés par l'article 10 ci-haut et l'Annexe A ci-jointe.

11.2 À compter du Terme Prolongé, l'article 2.0 du Bail Initial concernant la superficie est annulé et remplacé par l'article 2 ci-haut.

11.3 Le Locataire s'engage à prendre à sa charge le coût de la publication de la présente Première Convention de prolongation, sous la forme d'un avis de bail.

11.4 La présente Première Convention de prolongation est conditionnelle à l'approbation du Conseil d'agglomération du Locataire. La remise au Locateur d'un exemplaire de la présente Première Convention de prolongation dûment signée et paraphée par le représentant autorisé du Locataire attestera que ladite approbation a été obtenue.

12. RATIFICATION :

À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail Initial demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail Initial.

Paraphes	
Locateur	Locataire

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 8 e jour du mois de avril 2021

LE LOCATEUR : PLACE VERSAILLES INC.

Par : _____
M. William Gregory

Le _____e jour du mois de _____ 2021

LE LOCATAIRE : VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Cette Première Convention de prolongation a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____.

Résolution no _____.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ANNEXE A – STATIONNEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS RÉSERVÉS

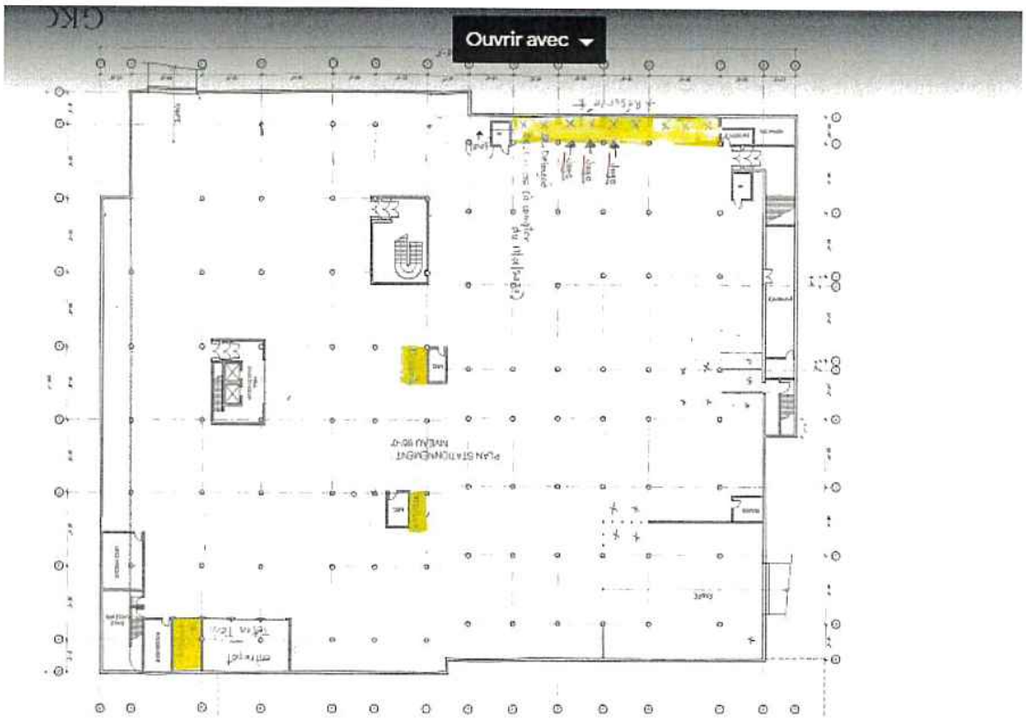

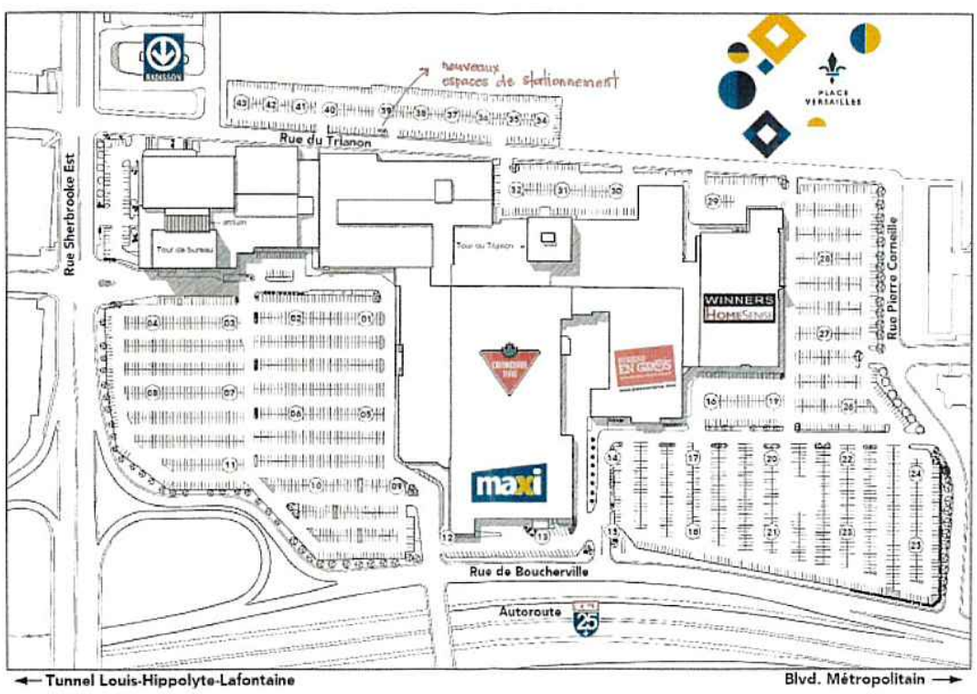

Paraphes	
Locateur	Locataire

ANNEXE B - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX DE BASE

Voir le Plan de réaménagement réalisé par GKC Architectes, no. A200 R-01 et ses notes générales.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ANNEXE C – DEVIS D'ENTRETIEN MÉNAGER

Devis

Service d'entretien ménager

Révisé par Lucie Dauphinais, Martine Aubé et Véronique Marier
Le 8 juillet 2019

Point de service de la cour municipale

De l'est de l'île

7275, rue Sherbrooke Est,

2e étage, bureau 2202

Section comptoirs et points de service
Division de la perception et du service à la clientèle
Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal

Paraphes	
Locateur	Locataire

Normes d'entretien ménager des Lieux Loués :

1. Objet du devis technique :

Le Locateur doit assurer les services d'entretien ménager, le ménage annuel et le nettoyage des tapis, dans les Lieux Loués par le Locataire, selon les situations qui s'appliquent aux Lieux Loués en utilisant des produits d'entretien écologiques. Ces exigences s'appliquent en plus des prescriptions consignées dans les lois, codes, normes et règlements concernant l'hygiène, la santé et la salubrité.

2. Étendu de la qualité du service :

2.1 Le Locataire requiert un édifice propre partout tous les jours de la semaine.

2.2 Le Locateur doit soumettre un horaire pour les travaux.

3. Définitions :

Les mots Aire administrative, Aire publique, Toilettes et Cuisine utilisés dans le présent devis ont le sens qui leurs sont donnés dans la description des lieux à moins d'indication contraire.

Lieux	Description des lieux
Aire administrative :	Tous les locaux non accessibles au public
Aire publique :	Les salles d'audience, les comptoirs du service à la clientèle, le poste du gardien de sécurité, le comptoir d'accueil, le comptoir de rédaction, les plumitifs, le vestibule, l'aire d'attente, les salles de rencontres, les bacs à fleurs.
Toilette :	Toilettes de l'aire publique, de l'aire administrative et des juges.
Cuisine :	L'aire de repos des employés.
Salle électrique : Salle de télécommunications : Entrée des juges rue du Trianon : Conciergerie : Dépôt :	Salle électrique Salle de télécommunications Entrée des juges rue du Trianon Conciergerie Dépôt

Responsable de l'application du devis : l'Agent principal du point de service ou son représentant.

Paraphes	
Locateur	Locataire

4. Demande urgente :

Une demande d'intervention d'entretien ménager pourra être faite par l'agent principal du point de service ou son représentant et devra être exécutée dans un délai maximum de 1 heure.

5. Service d'entretien ménager requis dans les Lieux Loués :

À TOUS LES JOURS :

Aire administrative :

- Les corbeilles de papier à recycler et les poubelles sont vidées;
- Les taches apparentes sur le couvre-plancher de linoléum et le tapis sont enlevées;
- L'aspirateur est passé, si nécessaire.

Aire publique :

- La fontaine réfrigérée est nettoyée et polie;
- Les vitres des comptoirs de service à la clientèle et des portes du vestibule sont nettoyées;
- Les réceptacles à rebuts et à recyclage (si applicable) sont vidés, nettoyés et les sacs sont changés
- Les taches apparentes sur le couvre-plancher de linoléum et les tapis sont enlevées;
- L'aspirateur est passé, si nécessaire, sur les couvre-planchers.

Toilette :

- Tous les couvre-planchers en carreaux de céramique des toilettes sont lavés avec une solution germicide;
- Les taches apparentes sur les murs sont enlevées;
- Les miroirs et les comptoirs sont lavés et polis;
- Les réceptacles à serviettes hygiéniques sont vidés, lavés et polis;
- Les accessoires de porcelaine (tels qu'urinoirs, lavabos, cabinets d'aisance) sont désinfectés, détachés et essuyés;
- Les réceptacles à rebuts sont vidés, nettoyés et les sacs sont changés au besoin;
- Les distributeurs de papier à main, de savon à main et de papier hygiénique sont remplis avec les produits fournis par le Locateur.

Cuisine :

- Les distributeurs de papier à main et de savon sont remplis avec les produits fournis par le Locateur;
- Le miroir et l'évier sont nettoyés et polis;
- Les réceptacles à rebuts et à recyclages sont vidés et nettoyés et les sacs changés;
- Les taches apparentes sur le couvre-plancher de linoléum sont enlevées.

Paraphes	
Locateur	Locataire

À TOUTES LES SEMAINES :

Aire administrative :

- L'aspirateur est passé sur les couvre-planchers de linoléum, les tapis, les carpettes et sous les bureaux.

Aire publique :

- Les comptoirs du service à la clientèle sont lavés et désinfectés;
- Les poignées de porte de l'aire publique sont lavées et désinfectées;
- L'aspirateur est passé sur tous les couvre-planchers;
- Les couvre-planchers en linoléum sont lavés toutes les semaines
- Les vitres des portes de l'entrée principale sont nettoyées;
- Les salles d'audience sont époussetées.

Toilette :

- Les poignées des portes sont lavées et désinfectées.

Cuisine :

- L'aspirateur est passé sur le couvre-plancher;
- Le couvre-plancher est lavé;
- Le four micro-ondes est lavé à l'intérieur et à l'extérieur;
- Le réfrigérateur est lavé sur la surface extérieure seulement;
- Le dessus des tables est lavé et désinfecté ;

À TOUS LES MOIS :

Aire administrative :

- Les marques de doigts et autres taches sont enlevées proprement des plaques de commutateurs, des cloisons, des portes, des encadrements, des murs, des vitres des guichets du côté de l'aire administrative;
- Les couvre-planchers en linoléum sont lavés, polis, selon la méthode appropriée à la surface et les marques de souliers sont enlevées;
- L'aspirateur est passé dans le vestiaire des juges;
- L'aspirateur est passé dans l'entrée et l'escalier des juges de la rue Trianon tous les mois
- Le mobilier de tous les locaux est poli et détaché et les appareils téléphoniques y sont désinfectés.

Aire publique :

- Les couvre-planchers en linoléum sont polis, selon la méthode appropriée à la surface et les marques de souliers sont enlevées;
- Les chaises de l'aire d'attente, du comptoir du service à la clientèle et des salles de rencontre sont nettoyées;
- Le bac à fleurs et le mobilier dans les salles de rencontre et dans les salles d'audience sont nettoyés et les appareils téléphoniques y sont désinfectés.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Toilette :

- Les éclaboussures, les taches et les marques de doigts sur les murs, les cloisons, les plaques de commutateurs, les portes et les encadrements sont nettoyées;
- Les portes des cloisons des toilettes dans l'aire publique sont lavées et désinfectées avec une solution germicide.

Cuisine :

- Les taches sur les portes, les encadrements, les plaques de commutateur et les murs, particulièrement près des réceptacles à rebuts, sont nettoyées;
- Le couvre-plancher est lavé et poli selon la méthode appropriée à la surface et les marques de souliers sont enlevées;
- La surface extérieure de toutes les portes d'armoires est lavée;
- Nettoyer et polir les petits électroménagers sur le comptoir.

DEUX FOIS PAR ANNÉE (s'appliquent à l'ensemble des Lieux Loués) :

- Les tapis et les carpettes sont nettoyés ;
- Les encadrements et les plinthes sont nettoyés ;
- L'intérieur et l'extérieur des fenêtres sont lavés ;
- Les diffuseurs d'air et les grilles d'aération sont époussetés et nettoyés.

ANNUELLEMENT :

Aire administrative :

- Les stores sont nettoyés une fois par année selon la technique adéquate au mois de mai incluant ceux de la cuisine;

Aire publique :

- Les fauteuils et les chaises en tissus sont nettoyés à l'aspirateur;
- Les pieds et piétements des tables et des chaises sont nettoyés.

Toilette :

- Les joints des couvre-planchers en céramique sont nettoyés à la brosse avec un produit approprié.

Cuisine :

- Les pieds et piétements des tables et des chaises sont nettoyés.

Salle de télécom, conciergerie, dépôt, salle électrique :

- L'aspirateur est passé;
- Les planchers sont lavés.

Paraphes	
Locateur	Locataire

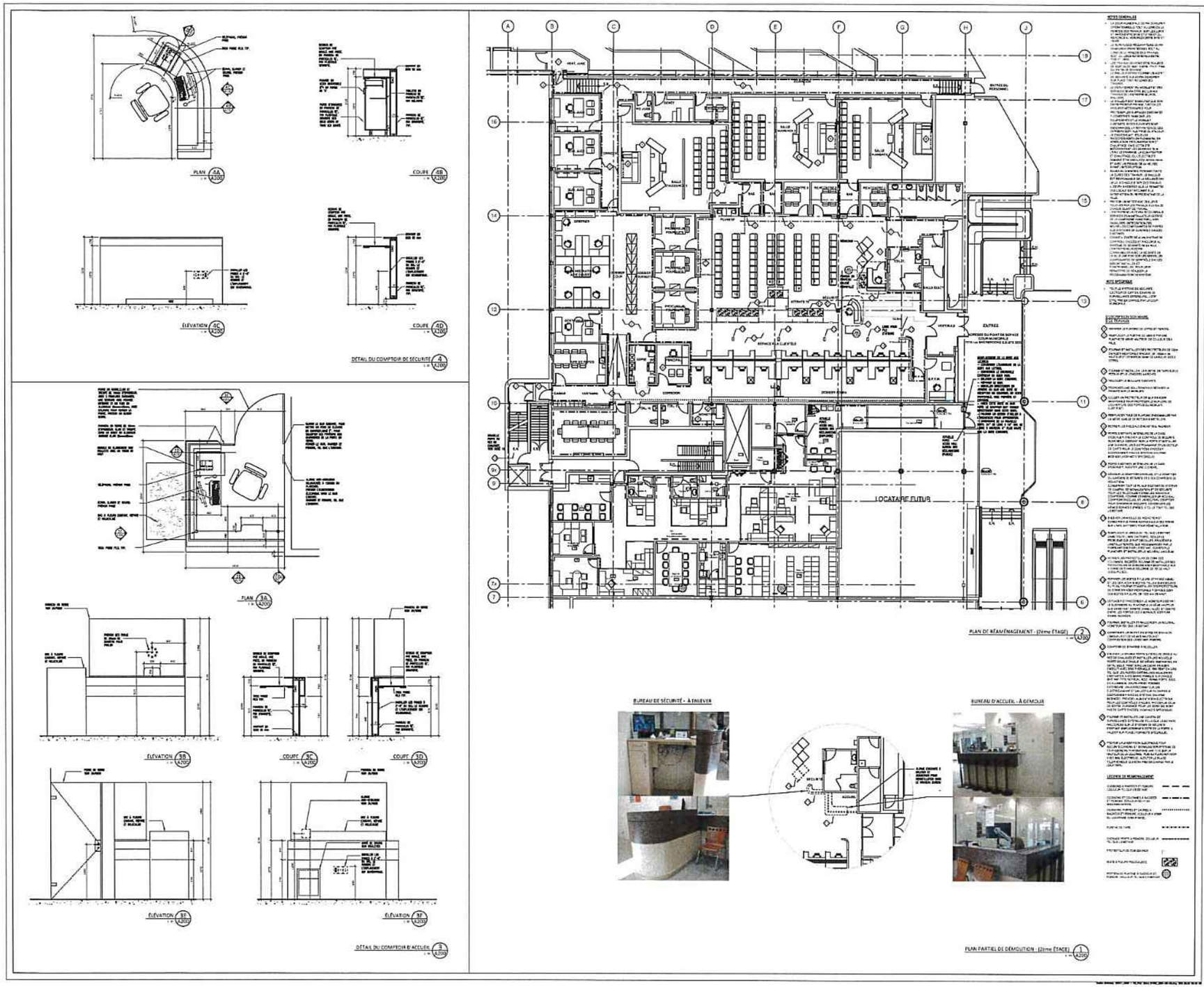

GKC ARCHITECTES

PLACE VERSAILLES PRÈS DE VOUS

Renovation - Cour Municipale

Montréal Québec

ARCHITECTURE

PLAN DE REAMENAGEMENT

Tel qu'indiqué

20047 **A200 R-01**

20/21

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1216025004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc. des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 12 934 pi², pour une durée de 5 ans, à compter du 1er octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est). La dépense totale représente un montant de 1 813 182,71 $, incluant les taxes. Bâtiment 3670-003.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1216025004 7275 Shertbrooke E Place Versailles, bail et améliorations.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvie ROUSSEAU
Préposée au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-4232
Co-auteur :
Pierre-Luc Stében
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
tél. : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-16

Mustapha CHBEL
Agent de gestion des ressources financières

Tél : 514-872-0470

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.036

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1216025005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 4 100 pi², pour une durée de 5 ans, à compter du 7 novembre 2020 jusqu'au 6 novembre 2025, pour les besoins du Bureau des réclamations. La dépense totale représente un montant de 508 737,65 $, incluant les taxes. Bâtiment 3670-004.

Il est recommandé :

1. d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., pour une période de 5 ans, à compter du 7 novembre 2020, un local d'une superficie de 4100 pi² faisant partie de l'immeuble situé au 7275, rue Sherbrooke Est, à Montréal, et utilisé pour les besoins du Bureau des réclamations du Service des affaires juridiques. La dépense totale de loyer pour le terme représente 497 324,36 $, incluant les taxes;
2. d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2021, au locateur Place Versailles inc., représentant un montant maximal de 9 918,61 $, auquel s'ajoute des contingences d'un montant de 1 494,68 $, pour une dépense maximale de 11 413,29 $;
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières incluses au sommaire décisionnel.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2021-04-23 11:01

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1216025005**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 4 100 pi², pour une durée de 5 ans, à compter du 7 novembre 2020 jusqu'au 6 novembre 2025, pour les besoins du Bureau des réclamations. La dépense totale représente un montant de 508 737,65 $, incluant les taxes. Bâtiment 3670-004.

CONTENU

CONTEXTE

Le Bureau des réclamations est l'entité administrative de la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques, responsable de recevoir et de traiter les situations pouvant donner lieu à une réclamation contre la Ville. Depuis 2011, la Ville de Montréal loue un local à l'intérieur de la Place Versailles pour les besoins du Bureau des réclamations.
Le bail est échu depuis le 6 novembre 2020. À la demande du Service des affaires juridiques (SAJ), le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) exerce l'option de renouvellement prévu au bail et prolonge le terme de celui-ci pour une période de cinq (5) ans, soit du 7 novembre 2020 au 6 novembre 2025.

Ce dossier est présenté en retard à cause de la pandémie de la COVID-19 qui a occasionné un retard pour l'obtention des soumissions pour les travaux d'aménagement, ainsi qu'un retard dans la signature de la convention de renouvellement de bail par le locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0168 - 24 mai 2011 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. pour une période de 9 ans, débutant le 1er décembre 2011 jusqu'au 30 novembre 2020, un local d'une superficie de 4 100 pi², pour les besoins du Bureau des réclamations.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des locaux d'une superficie d'environ 4 100 pi² situés à l'intérieur du centre commercial Place Versailles au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Bureau des réclamations, et ce, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 7 novembre 2020, moyennant un loyer total de 497 324,36 $, incluant la TPS et

la TVQ.
Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux d'aménagement, selon un projet clé en main, pour effectuer des travaux d'amélioration locative, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 9 918,61 $, auquel s'ajoutent les contingences pour totaliser 11 413,29 $, incluant les taxes. Les travaux d'amélioration locative consistent principalement à des travaux de peinture et de réparations de portes intérieures et cadrages.

La dépense totale pour le terme, incluant le loyer et le coût des travaux d'aménagement, représente 508 737,65 $.

JUSTIFICATION

Cette première convention de prolongation du bail permettra au SAJ de poursuivre sa mission. Les lieux loués conviennent parfaitement aux besoins des occupants et des citoyens, car ils sont facilement accessibles par transport en commun (édicule du métro situé en face) et ils bénéficient de plusieurs espaces de stationnements gratuits pour la clientèle de la Place Versailles.
Le taux unitaire brut est de 21,10 $/pi², ce qui est représentatif du taux de location pour un espace comparable dans ce secteur se situant entre 22 $/pi² et 28 $/pi².

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale de loyer :
Le tableau suivant représente la dépense en loyer pour une période de 5 ans à compter du 7 novembre 2020 jusqu'au 6 novembre 2025.

Superficie locative de 4 100 pi²	**Loyer annuel antérieur**	**Loyer annuel 2020-2021**	**7 novembre 2020 au 6 novembre 2025 (5 ans)**
Loyer incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières	17,50 $/pi²	18,00 $/pi²	369 000,00 $
Frais d'entretien ménager	1,69 $/pi²	1,69 $/pi²	34 645,00 $
Frais d'électricité	1,41 $/pi²	1,41 $/pi²	28 905,00 $
Total avant taxes	20,60 $/pi²	21,10 $/pi²	432 550,00 $
TPS (5 %)			21 627,50 $
TVQ (9,975 %)			43 146,86 $
Total incluant taxes			**497 324,36 $**
Ristourne de TPS			(21 627,50) $
Ristourne de TVQ (50 %)			(21 573,43) $
Coût total net			454 123,43 $

Le loyer de base, incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières, est augmenté de 0,50 $/pi², soit de 17,50 $/pi² à 18 $/pi², tel qu'il est prévu dans l'option de renouvellement du bail initial.

La dépense d'entretien ménager pour le terme de 5 ans est d'environ 34 645 $, avant taxes. Les frais d'entretien ménager seront ajustés annuellement en fonction de l'indice général de variation des prix à la consommation.

La dépense pour le coût d'électricité pour le terme de 5 ans est d'environ 28 905 $, avant

taxes. Les dépenses d'électricité et de taxes foncières seront ajustées annuellement selon leur coût réel.

Coût des travaux d'aménagement :

	2021
Coût des travaux d'aménagement clé en main	8 626,75 $
TPS - 5 %	431,34 $
TVQ - 9,975 %	860,52 $
Coût total des travaux à remettre au locateur	**9 918,61 $**
Contingences	**1 300,00$**
TPS - 5 %	65,00 $
TVQ - 9,975 %	129,68 $
	1 494,68 $
Total	**11 413,29 $**
Recouvrement TPS (100 %)	496,34 $
Recouvrement TVQ (50 %)	495,10 $
Coût net des travaux	10 421,85 $

La dépense totale pour le terme, incluant la dépense totale de loyer, le coût des travaux d'aménagement, les contingences, est de 508 737,65 $, taxes incluses.

Le coût du loyer est assumé par le SGPI à même sa base budgétaire. Le coût des travaux d'aménagement est prévu au PTI 2021 du SGPI. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mission de ce point de service est en parfaite adéquation avec la priorité de la Ville d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins exposée dans sa planification stratégique Montréal 2030. De plus, le devis d'entretien ménager des lieux loués prévoit l'utilisation de produits d'entretien écologiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de ce bail comporte des risques importants pour la continuité des opérations du Bureau des réclamations, ainsi que pour l'échéancier de la réalisation des travaux d'aménagement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 a occasionné un retard dans le traitement du dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue lors du conseil d'agglomération du 20 mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francis LAVALLÉE, Service des affaires juridiques
Patrice GUAY, Service des affaires juridiques

Lecture :

Francis LAVALLÉE, 14 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève QUESNEL
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-0394
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-14

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier, en remplacement de Mme Nicole Rodier, chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-0324
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2021-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers, en remplacement de Sophie Lalonde, directrice de service, le 23 avril 2021
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-04-23

Bail no. 3670-004 - Bureau des réclamations - 7275, rue Sherbrooke Est
Renouvellement : 7 novembre 2020 au 6 novembre 2025
Superficie (pi²) : 4 100
Loyer brut annuel ($/pi²) : 21,1

	Années :	2020 (2 mois)	2021	2022	2023	2024	2025 (10 mois)	Total
Loyer incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières	18$/pi²	12 300,00 $	73 800,00 $	73 800,00 $	73 800,00 $	73 800,00 $	61 500,00 $	369 000,00 $
Frais entretien ménager		1 154,83 $	6 929,00 $	6 929,00 $	6 929,00 $	6 929,00 $	5 774,17 $	34 645,00 $
Frais d'électricité		963,50 $	5 781,00 $	5 781,00 $	5 781,00 $	5 781,00 $	4 817,50 $	28 905,00 $
Total avant taxes		14 418,33 $	86 510,00 $	86 510,00 $	86 510,00 $	86 510,00 $	72 091,67 $	432 550,00 $
TPS (5%)		720,92 $	4 325,50 $	4 325,50 $	4 325,50 $	4 325,50 $	3 604,58 $	21 627,50 $
TVQ (9,975%)		1 438,23 $	8 629,37 $	8 629,37 $	8 629,37 $	8 629,37 $	7 191,14 $	43 146,86 $
Total incluant taxes		16 577,47 $	99 464,87 $	99 464,87 $	99 464,87 $	99 464,87 $	82 887,40 $	497 324,36 $
Ristourne de TPS		(720,92) $	(4 325,50) $	(4 325,50) $	(4 325,50) $	(4 325,50) $	(3 604,58) $	(21 627,50) $
Ristourne de TVQ (50%)		(719,11) $	(4 314,69) $	(4 314,69) $	(4 314,69) $	(4 314,68) $	(3 595,57) $	(21 573,43) $
Coût total net		15 137,44 $	90 824,68 $	90 824,68 $	90 824,68 $	90 824,69 $	75 687,25 $	454 123,43 $

* Les frais d'entretien ménager seront ajustés annuellement en fonction de l'indice général de variation des prix à la consommation.
** Les dépenses d'électricité et de taxes foncières seront ajustées annuellement selon leur coût réel.

PREMIÈRE CONVENTION DE PROLONGATION DU BAIL

ENTRE : **PLACE VERSAILLES INC.**, personne morale légalement constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, ayant son siège au 5125, rue du Trianon, suite 300, Montréal, Québec, H1M 2S5, agissant et représentée par Monsieur William Gregory, dûment autorisé aux fins des présentes ;

(ci-après appelée le «**Locateur**»)

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

(ci-après appelée le «**Locataire**»)

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE les parties ont conclu une convention de bail datée du 31 mai 2011 (le « Bail ») pour la location des espaces situés au 2e étage d'un immeuble portant le numéro civique 7275, rue Sherbrooke Est, Montréal (les « Lieux Loués »), faisant partie du Centre commercial Place Versailles, d'une superficie de 4 100 pieds carrés (la « Superficie des Lieux Loués ») ;

ATTENDU QUE les parties ont conclu un addenda au bail daté du 26 octobre 2012 relativement à l'ajustement des taxes municipales et scolaires ;

ATTENDU QUE le Bail et l'Addenda sont ci-après collectivement désignés le « Bail Initial ») ;

ATTENDU QUE le Bail Initial se termine le 6 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE le Locataire désire prolonger le Bail Initial des Lieux Loués à compter du 7 novembre 2020 aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locateur y consent ;

ATTENDU QUE le Locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ; et

ATTENDU QUE le Locateur déclare ne pas être une entreprise inscrite au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics.*

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. PREAMBULE :

Le préambule fait partie intégrante de la présente première convention de prolongation du bail (la « Première Convention de prolongation »).

Paraphes	
Locateur	Locataire

2. DUREE :

La durée du Bail pour les Lieux Loués est prolongée pour une période de cinq (5) ans commençant le 7 novembre 2020 et se terminant le 6 novembre 2025 (le « Terme Prolongé »).

3. LOYER PAYABLE PENDANT LE TERME PROLONGE :

Pour fins de précision, le loyer de base prévu à l'article 6.3 (a) est fixé à DIX-HUIT DOLLARS PAR PIED CARRÉ (18,00$/pi^2). La présente convention de prolongation du bail est consentie en considération d'un loyer annuel de SOIXANTE-TREIZE MILLE HUIT CENT DOLLARS (73 800,00 $), payable en douze versements mensuels égaux de SIX MILLES CENT CINQUANTE DOLLARS (6 150,00 $), à compter du 7 novembre 2020, auquel montant s'ajoutent les taxes applicables.

4. TRAVAUX D'AMENAGEMENT :

Le Locateur devra effectuer, à ses frais, selon un projet clé en main, les travaux d'aménagement requis par le Locataire et décrits à l'Annexe A ci-jointe.

5. FIN DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT :

Les travaux d'aménagement devront être terminés et avoir fait l'objet d'une Acceptation définitive par le Locateur et le Locataire, au plus tard le 27 août 2021.

6. PAIEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT :

Le coût des travaux d'aménagement attribuable aux améliorations locatives du Locataire, lequel représente un montant forfaitaire de HUIT MILLE SIX CENT VINGT-SIX DOLLARS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (8 626,75 $) excluant les Taxes de vente, est payable par le Locataire au Locateur, sur présentation d'un facture, lors de l'Acceptation définitive des travaux.

Les parties conviennent qu'aucun coût supplémentaire (extra), s'il y a lieu, ne sera payé sans avoir fait préalablement l'objet d'une approbation écrite du Locataire.

7. AUTRES CONDITIONS :

7.1 Le Locataire s'engage à prendre à sa charge le coût de la publication de la présente Première Convention de prolongation, sous la forme d'un avis de bail.

7.2 La présente Première Convention de prolongation est conditionnelle à l'approbation du Conseil d'agglomération du Locataire. La remise au Locateur d'un exemplaire de la présente Première Convention de prolongation dûment signée et paraphée par le représentant autorisé du Locataire attestera que ladite approbation a été obtenue.

8. RATIFICATION :

À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail Initial demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail Initial.

Paraphes	
Locateur	Locataire

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 8 e jour du mois de avril 2021

LE LOCATEUR
PLACE VERSAILLES INC.

Par : _____
M. William Gregory

Le _____e jour du mois de _____ 2021

LE LOCATAIRE
VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Cette Première Convention de prolongation a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____.

Résolution no _____.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ANNEXE A - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Voir le Plan de réaménagement réalisé par GKC Architectes, no. A200 R-01 et ses notes générales.

Paraphes	
Locateur	Locataire

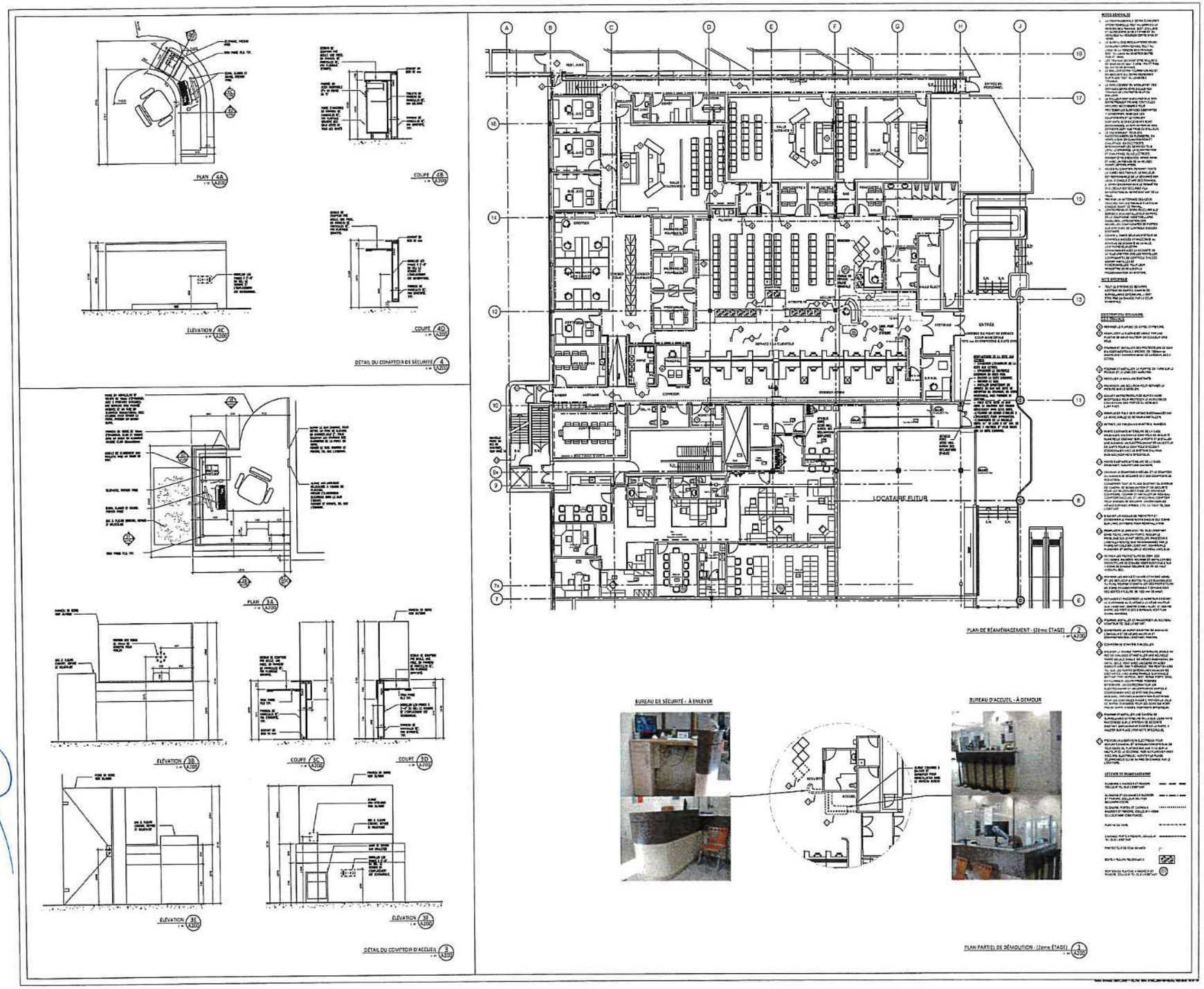

GKC ARCHITECTES

No	Date	Remarque	Par

PLACE VERSAILLES
PRÈS DE VOUS

Renovation - Cour Municipale

Montréal Québec

ARCHITECTURE

PLAN DE REAMENAGEMENT

DESSINÉ PAR : RKZ VÉRIFIÉ PAR : NZ

ÉCHELLE : Tel qu'indiqué

No. 20047 A200 R-01

11/12

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1216025005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver la première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 4 100 pi², pour une durée de 5 ans, à compter du 7 novembre 2020 jusqu'au 6 novembre 2025, pour les besoins du Bureau des réclamations. La dépense totale représente un montant de 508 737,65 $, incluant les taxes. Bâtiment 3670-004.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1216025005 7275 Shertbrooke E Place Versailles, bail et améliorations batim. 3670-004.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvie ROUSSEAU
Préposée au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-4232
Co-Auteur : Pierre-Luc H.Steben
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
tél. : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Mustapha CHBEL
Agent de gestion des ressources financières

Tél : 514-872-0470

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 20.037

2021/05/12 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.038

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1210515004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'ajout de 17 places de stationnement tarifé à l'entente -cadre en faveur de l'Agence de mobilité durable à partir du 1er juin 2021, et ce, pour une durée indéterminée, sur le terrain désigné comme étant l'Autoparc 401, situé à l'est de l'avenue Trans Island et au nord du chemin Queen Mary dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, afin d'en permettre la gestion. N/Réf. : 25-001-033-00 - Autoparc 401 (6553)

Il est recommandé :
1- d'approuver l'ajout de 17 places de stationnement tarifé à l'entente-cadre en faveur de l'Agence de mobilité durable dès le 1er juin 2021, et ce, pour une durée indéterminée, sur le terrain désigné comme étant l'Autoparc 401, situé à l'est de l'avenue Trans Island et au nord du chemin Queen Mary dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, afin de permettre la gestion.

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2021-04-29 19:17

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1210515004**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'ajout de 17 places de stationnement tarifé à l'entente -cadre en faveur de l'Agence de mobilité durable à partir du 1er juin 2021, et ce, pour une durée indéterminée, sur le terrain désigné comme étant l'Autoparc 401, situé à l'est de l'avenue Trans Island et au nord du chemin Queen Mary dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, afin d'en permettre la gestion. N/Réf. : 25-001-033-00 - Autoparc 401 (6553)

CONTENU

CONTEXTE

Ce terrain devait être acquis par Habitat pour l'humanité province de Québec (OBNL) pour construire environ six (6) unités de logements abordables privés.

Le 19 janvier 2021, le le Service de l'habitation (SH) a reçu une demande de l'OBNL afin de lui réserver le terrain en question pour une période de 2 ans pour qu'il puisse compléter le montage de son projet. En février dernier, le SH a donné son accord à cette demande d'extension, soit jusqu'au 28 février 2023.

Entre temps, la Ville confiera la gestion de cet emplacement à partir du 1er juin 2021 à l'Agence de mobilité durable (Agence), et ce, pour une durée indéterminée. Ce terrain porte le nom d'Autoparc 401. Au moment opportun, ce dernier pourra être vendu à l'OBNL.

Le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, l'ajout de l'Autoparc 401 à l'entente-cadre de l'Agence à partir du 1er juin 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1364 - 16 décembre 2019 - Approuver un projet d'entente-cadre à intervenir entre l'Agence de mobilité durable et la Ville de Montréal, pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2020.

DESCRIPTION

Approuver l'ajout de 17 places de stationnement tarifé à l'entente-cadre en faveur de l'Agence de mobilité durable à partir du 1er juin 2021, et ce, pour une durée indéterminée,

sur le terrain désigné comme étant l'Autoparc 401, situé à l'est de l'avenue Trans Island et au nord du chemin Queen Mary dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de -Grâce, afin d'en permettre la gestion.
La superficie équivaut à 613,4 m^2 (6 603 pi^2) et est constituée des lots 6 360 709 et 6 360 710 du cadastre du Québec de la circonscription de Montréal, tel qu'illustré sur les plans A et P joints, à titre indicatif.

L'OBNL a acquis le 10 novembre 2020 le lot 6 360 708 adjacent à la propriété de la Ville.

L'Agence recevra un avis officialisant l'ajout de l'Autoparc 401 à l'entente-cadre à partir du 1er juin 2021.

JUSTIFICATION

Dans ce contexte, le SGPI recommande au comité exécutif l'ajout de 17 places de stationnement tarifé sur le terrain désigné comme étant l'Autoparc 401 à l'entente-cadre de l'Agence pour les raisons suivantes :

· Bénéficier d'un revenu sur les places de stationnement tarifé;
· Cesser l'entretien de ce terrain;
· Les places de stationnement tarifé sont ciblées par un commerce adjacent et par Communauto;
· Permettre à l'OBNL de trouver le financement nécessaire pour la construction de son projet de logements abordables privés.
· Si l'OBNL obtient le financement requis, le SGPI pourra retirer l'Autoparc 401 de l'entente-cadre dans le but de le vendre à celui-ci, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DONNÉES SUR L'AUTOPARC 401 :
· Capacité de stationnement : 17

· Ajout : 17

· Coût d'un permis mensuel en 2021 : 136,00 $ taxes incluses. Ce terrain n'était pas exploité en 2020 et il ne faisait pas partie du tarif au *Règlement sur les tarifs 2021* . Ce tarif fera l'objet d'une réévaluation lors de la proposition du *Règlement sur les tarifs 2022* .

Projection basée sur un usage maximal si le stationnement est loué dans son entièreté durant toute l'année :

Autoparc 401 Trans Island et Queen Mary	**du 1er juin 2021 au 31 décembre 2021**	**du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022**	**du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023**	**du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024**	**TOTAL PROJETÉ**
17 places de stationnement à 136 $ mensuellement	16 184 $	27 744 $	27 744 $	27 744 $	**127 160 $**

Le SGPI n'a pas prévu de budget pour l'aménagement et l'entretien de l'Autoparc 401 pour l'année 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L’ajout de l’autoparc 401 n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à cet ajout ferait en sorte que la Ville se priverait de revenus et devrait défrayer des coûts pour l’entretien du terrain.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif le 12 mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Kety ONOFRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie BÉDARD_URB, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Stephanie BLAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Gilles ETHIER, Service des finances
Christian GUAY, Service de l'évaluation foncière
Alain V VAILLANCOURT, Service de l'habitation
Jean-François MORIN, Service de l'habitation

Lecture :

Lucie BÉDARD_URB, 15 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole TESSIER
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 438 351-3883
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-15

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-501-3390
Approuvé le : 2021-04-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-04-29

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
05 DÉC. 2019
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE**, personne morale constituée par lettres patentes, ayant sa principale place d'affaires au 640, rue Saint-Paul Ouest, bureau 200, Montréal, province de Québec, H3C 1L9, agissant et représentée par Rémi Racine, président du conseil d'administration dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée l'« **Agence** »

ATTENDU QUE l'Agence a été constituée par lettres patentes délivrées par le Lieutenant-gouverneur du Québec en vertu de l'article 220.4 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (ci-après la « Charte »);

ATTENDU QUE dans le respect des orientations municipales et dans une optique de mobilité durable, la Ville souhaite confier à l'Agence la gestion et le développement du Stationnement tarifé, comme défini ci-après, sur le territoire de la ville de Montréal et que l'Agence doit contribuer par son leadership à diversifier l'offre de stationnement et à améliorer le partage de la rue et l'occupation du domaine public en soutenant les actions qui favorisent la mobilité urbaine;

ATTENDU QUE pour gérer et développer le Stationnement tarifé, la Ville cède à l'Agence des biens meubles, dont notamment des véhicules automobiles et des bornes de stationnement;

ATTENDU QUE la Ville confie à l'Agence la gestion de Terrains de stationnement, comme définis ci-après, dont elle est propriétaire;

ATTENDU QUE la Ville confie à l'Agence la gestion du Stationnement sur rue;

ATTENDU QUE des ententes particulières seront conclues entre la Ville et l'Agence afin de permettre à l'Agence de réaliser sa mission et de remplir les mandats qui lui sont confiés en vertu de la présente entente, dont notamment des conventions de prêt de services d'employés-cadres et syndiqués, une entente pour l'entretien mécanique des véhicules ainsi qu'une convention de services relatifs à l'intégration des activités actuellement assumées par la Ville à l'Agence et un contrat de cession de marques de commerce;

ATTENDU QUE les parties désirent s'entendre sur un partage des responsabilités et sur les modalités administratives en vue d'assurer l'efficacité de leurs interventions respectives et de respecter les principes de collaboration mutuelle;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (ci-après « LCV ») et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Agence.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

1.1 Dans la présente entente, à moins que le contexte n'impose un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Administrateur** » :	Tout membre du conseil d'administration de l'Agence.
« **Annexe 1** » :	Liste des biens meubles, corporels et incorporels, cédés par la Ville à l'Agence.
« **Annexe 2** » :	Liste des Terrains de stationnement de la Ville dont la gestion est confiée à l'Agence.
« **Comité exécutif** » :	Le comité exécutif de la Ville.
« **Conseil d'administration** » :	Le conseil d'administration de l'Agence.
« **Directeur** » :	Le directeur du Service ou son représentant désigné.
« **Document d'orientations** » :	Orientations, politiques et attentes de la Ville en matière de mobilité et de stationnement ainsi que toutes les informations utiles pour la conduite des affaires de l'Agence.
« **Équipements** » :	Ensemble des biens nécessaires à l'exploitation des espaces tarifés, incluant notamment les bornes de paiement, les bornes de stationnement, les logiciels d'exploitation des stationnements et autres.
« **Frais de gestion** » :	Constitués du montant des charges d'opération et de fonctionnement de l'Agence réduit des revenus autonomes générés par l'Agence, comme indiqué dans ses états financiers internes, plus les taxes applicables.
« **Plan d'affaires triennal** » :	Planification stratégique élaborée par l'Agence.

« Revenus autonomes » :	L'ensemble des revenus de l'Agence autres que les revenus de Stationnement tarifé.
« Service » :	Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville.
« **Stationnement sur rue** » :	Espaces de stationnement sur rue appartenant à la Ville, dont l'utilisation est tarifée.
« **Terrains de stationnement** » :	Terrains appartenant à la Ville où des espaces de stationnement sont tarifés, dont la gestion est confiée à l'Agence et dont la liste est jointe en Annexe 2.
« **Stationnement tarifé** » :	Espaces de stationnement pour lesquels l'utilisation est tarifée et est contrôlée notamment par un système électronique de stationnement, des parcomètres, des distributeurs ou des bornes de stationnement, situés sur rue (Stationnement sur rue) et dans les Terrains de stationnement.

1.2 Le préambule ainsi que les annexes font partie intégrante de la présente entente.

2. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet d'établir les termes et conditions des responsabilités que la Ville confie à l'Agence quant à la gestion, au développement et à la promotion du Stationnement tarifé et la mobilité urbaine conformément à ses lettres patentes.

3. RESPONSABILITÉS DE L'AGENCE

L'Agence s'engage à assumer les responsabilités prévues à la présente entente dans le respect des orientations municipales et dans une optique de mobilité durable.

3.1 Gestion du stationnement

L'Agence est responsable de la gestion, du développement et de la promotion du Stationnement tarifé.

Outre les biens meubles cédés par la Ville à l'Agence conformément à l'article 6.3 des présentes, l'Agence est responsable de fournir les Équipements reliés à la gestion du Stationnement tarifé, d'acquérir tout nouvel équipement et d'entretenir ces Équipements, tant pour le Stationnement sur rue que pour les Terrains de stationnement.

3.2 Gestion des Terrains de stationnement

L'Agence s'engage à aménager, à entretenir et à maintenir en bon état les Terrains de stationnement décrits à l'Annexe 2 ainsi qu'à assumer toutes les dépenses d'opération reliées à la gestion de ces derniers.

Dans le cas où l'Agence le juge nécessaire et en accord avec les orientations municipales, l'Agence avisera la Ville si des travaux de réfection ou d'amélioration majeure à des Terrains

de stationnement sont requis. Les processus de réfection ou d'amélioration majeure seront à établir entre les parties, le cas échéant.

L'Agence est responsable de tout dommage causé aux Terrains de stationnement résultant de sa gestion ou de l'installation et l'entreposage de ses Équipements.

3.2.1 Retrait temporaire d'un Terrain de stationnement

La Ville se réserve le droit d'utiliser les Terrains de stationnement à d'autres fins que l'accomplissement des activités de l'Agence, de temps à autre, selon des périodes déterminées, pour répondre à ses besoins et ce, sans indemnité payable à l'Agence. Pour ce faire, la Ville doit envoyer un préavis écrit de soixante (60) jours.

L'Agence s'engage à permettre à la Ville, ses mandataires, ses employés ou ses entrepreneurs, d'occuper un ou plusieurs Terrains de stationnement, en tout temps, pour y faire des recherches archéologiques, des études de caractérisation du sol, y exécuter des travaux d'infrastructures ou tous autres travaux que la Ville jugera nécessaires, et ce, sans aucune indemnité payable à l'Agence. La Ville s'engage à aviser l'Agence par écrit au moins soixante (60) jours à l'avance, de toute telle occupation des Terrains de stationnement qui aurait pour conséquence d'en limiter en tout ou en partie l'occupation et l'utilisation à des fins de Stationnement tarifé. En cas d'urgence, la Ville pourra écourter le délai prévu au présent article.

3.2.2 Ajout d'un Terrain de stationnement

En tout temps, pendant la durée de la présente entente, le Comité exécutif pourra confier la gestion d'autres terrains de stationnement ne figurant pas à l'Annexe 2 de la présente entente, en signifiant à l'Agence un avis écrit à cet effet.

À la suite d'un tel avis, l'Agence aura un délai maximal de soixante (60) jours ou tout autre délai arrêté d'un commun accord par les parties, pour débuter la gestion de ce terrain.

Pour ces nouveaux terrains de stationnement ainsi confiés à l'Agence, l'Agence et la Ville conviendront des conditions spéciales liées à la gestion de ce terrain, le cas échéant, et conviendront des restrictions quant à l'usage si l'exploitation de tout tel terrain présente des risques à la sécurité des usagers, employés ou susceptibles d'occasionner des dommages aux biens.

3.2.3 Retrait permanent d'un Terrain de stationnement

En tout temps, pendant la durée de la présente entente, le Comité exécutif pourra mettre fin à la gestion d'un Terrain de stationnement en signifiant à l'Agence un avis écrit à cet effet.

À la suite d'un tel avis, l'Agence aura un délai maximal de quatre-vingt-dix (90) jours ou tout autre délai arrêté d'un commun accord par les parties, pour libérer le Terrain de stationnement de tous les Équipements dessus placés et de le remettre dans un état jugé satisfaisant du seul avis de la Ville.

L'Agence ne pourra réclamer aucun dommage, indemnité ou compensation à la Ville, de quelque nature que ce soit, en raison du retrait permanent d'un Terrain de stationnement de la part de la Ville.

3.3 Gestion et déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques

L'Agence est responsable de la gestion, de l'entretien et de la coordination du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques sur les Terrains de stationnement.

L'Agence peut également transmettre des recommandations à la Ville quant au déploiement et à la localisation des bornes de recharge sur le domaine public.

3.4 Application réglementaire

L'Agence est responsable de l'application des règlements sur la circulation et le stationnement applicables sur le territoire de la Ville et de tout règlement les modifiant. L'Agence est également responsable de l'émission des constats d'infraction à ces règlements.

3.5 Stratégie de tarification du stationnement

L'Agence est responsable de l'application de la réglementation sur les tarifs de la Ville en toutes matières relevant de la mission de l'Agence et développe des propositions de stratégies de tarification du stationnement qu'elle soumet au Service. La réglementation sur les tarifs de Stationnement sur rue et sur les Terrains de stationnement est établie à la suite de recommandations de l'Agence en collaboration avec le Service.

3.6 Diversification de l'offre de stationnement et de mobilité et meilleur partage de la rue

L'Agence est responsable de la mise en place et de la gestion de programmes et de mesures reliés à la mobilité, à une offre de stationnement diversifiée et à un meilleur partage de la rue.

3.7 Innovation

L'Agence est responsable de fixer ses orientations stratégiques en matière d'innovation pour toutes activités relevant de sa mission, lesquelles sont prévues au Plan d'affaires triennal, d'effectuer des activités de veille, d'expérimenter et de développer de nouvelles technologies en matière de mobilité et de stationnement.

4. ADMINISTRATION DE L'AGENCE

Afin d'assurer sa bonne gouvernance, l'Agence doit définir ses règles et se doter de politiques, de directives et de pratiques qui assurent une bonne gestion, dans une optique visant à la fois l'efficacité, la transparence et l'imputabilité de l'organisation.

5. OBLIGATIONS DE L'AGENCE

L'Agence s'engage à se conformer aux règles, normes et procédures qui lui seront communiquées par la Ville et à mettre en œuvre le Document d'orientations, approuvé par le Comité exécutif, sous réserve des objections qu'elle pourrait y formuler conformément aux présentes.

5.1 Plan d'affaires triennal et plan d'action

En lien avec ses valeurs et sa mission, l'Agence doit élaborer un Plan d'affaires triennal en accord avec le Document d'orientations et le soumettre aux dates fixées par le Comité exécutif en vue de son approbation par le conseil municipal.

Afin de s'assurer de la mise en œuvre du Plan d'affaires triennal, l'Agence doit élaborer un plan d'action annuel, lequel devra identifier les objectifs concrets et opérationnels, ainsi que les moyens pour concrétiser les engagements et orientations précisés au Plan d'affaires triennal.

5.2 Conseil stratégique

L'Agence assure un rôle de conseil stratégique auprès de la Ville qui fait appel à son leadership, sa compétence et son domaine d'expertise à l'égard du développement de politiques, d'orientations, de directives et de mesures concrètes en ce qui a trait au stationnement et à la mobilité.

5.3 Communications

L'Agence doit développer et mettre en œuvre des stratégies de communication et de marketing reliées à ses services et à ses activités.

5.4 Gestion des ressources financières

L'Agence :

a) doit avoir un système de comptabilité efficace et bien contrôlé afin de produire une information financière fiable;

b) peut constituer une provision maximale de 5M$ en prévision de projets innovants ou de développement en regard de la mission de l'Agence. Cette provision sera constituée à partir de la différence entre les dépenses liées aux charges d'opération et de fonctionnement de l'Agence et le budget de l'Agence approuvé par la Ville (ci-après le « Résiduel »). L'Agence pourra à la fin de son exercice financier, inclure dans les Frais de gestion facturés à la Ville, jusqu'à un maximum de 1M$ à même le Résiduel. L'utilisation de la provision se fait sur la base d'une entente avec la Ville pour, notamment, faire le suivi de l'état de la provision et des projets effectués.

c) doit transmettre à la Ville aux dates et selon la forme et la teneur que la Ville lui aura signifiées :
   - son budget de fonctionnement et, le cas échéant, d'immobilisation;
   - ses états financiers audités;
   - le rapport de l'auditeur.

À titre de gestionnaire, l'Agence perçoit pour la Ville les revenus de stationnement. L'Agence doit transmettre au Directeur, au plus tard dans les 15 jours ouvrables suivant la fin de chaque mois, un rapport détaillant l'ensemble des revenus perçus pour la Ville et des Frais de gestion facturables à la Ville. À la fin de chacun des trimestres, l'Agence remet au Directeur, un état de compte représentant les Frais de gestion.

Pour chaque exercice financier de la Ville, l'Agence doit verser directement dans le compte bancaire de la Ville, le ou avant le 1er avril de l'année suivante, le montant total de l'année précédente des revenus du Stationnement tarifé perçus pour la Ville desquels sont déduits les Frais de gestion annuels facturés à la Ville ainsi que des sommes qui ont été payées mensuellement à la Ville en regard des différentes factures émises par la Ville.

Pour des fins d'efficacité et de saine gestion, la Ville pourra regrouper en une seule facture émise mensuellement toutes les sommes dues par l'Agence à la Ville en regard des diverses ententes particulières ayant été conclues entre la Ville et l'Agence. L'Agence acquittera mensuellement les factures reçues de la Ville dans un délai de 30 jours de leur réception.

5.5 Rapport annuel d'activités

L'Agence doit produire et publier annuellement un rapport d'activités selon la forme et le contenu convenu avec le Service.

5.6 Gestion des ressources humaines

Par principe d'équité, l'Agence doit établir les conditions de travail applicables à ses employés en cohérence avec celles applicables aux employés de la Ville.

Pour remplir sa mission, l'Agence s'engage à utiliser les services des employés-cadres et syndiqués visés par les conventions de prêt de services conclues avec la Ville.

La Ville fournira les outils informatiques en regard de la gestion des employés prêtés à l'Agence par la Ville, le tout sous réserve des règles d'accès déterminées par la Ville.

L'Agence s'engage à adopter un code d'éthique régissant la conduite de son personnel.

5.7 Devoir de renseigner

L'Agence s'engage à prévenir le Directeur dans les meilleurs délais, de tout événement ou situation susceptibles d'entraîner un recours judiciaire dans le cadre de ses activités.

6. OBLIGATIONS DE LA VILLE

6.1 La Ville s'engage à :

a) faire connaître à l'Agence ses orientations, politiques et attentes en matière de mobilité et de stationnement au moyen du Document d'orientations ainsi que toutes les informations utiles pour la conduite des affaires de l'Agence. Le Document d'orientations et les informations seront transmis à l'Agence sur une base triennale et révisés annuellement, au plus tard le 1er avril de chaque année.

b) verser annuellement à l'Agence des honoraires correspondant aux Frais de gestion. Ces Frais de gestion pourront être ajustés en fin d'année financière à la suite du dépôt des états financiers audités de l'Agence.

Aux fins des présentes, la Ville accorde à l'Agence les droits suivants, et ce, conformément à la réglementation municipale :

1. le droit d'installer et de maintenir des panneaux d'affichage électronique sur les Terrains de stationnement et dont elle a la gestion;
2. le droit d'installer et de maintenir toute la signalisation et l'affichage sur le domaine public en rapport avec les Terrains de stationnement et le Stationnement sur rue.

La Ville désigne le Stationnement sur rue et le communique à l'Agence, selon une procédure à établir entre les parties.

6.2 Gestion administrative

Afin de favoriser une saine gestion de l'Agence, la Ville doit :

a) nommer les Administrateurs dans le respect des profils d'expérience et d'expertise établis par le conseil d'administration de l'Agence et décider de la reconduction de leur mandat, en temps opportun et avec diligence;

b) nommer deux représentants municipaux à titre d'observateurs et dont le rôle est de veiller aux intérêts de la Ville;

c) s'assurer que les postes vacants d'Administrateurs et d'observateurs soient comblés à l'intérieur d'un délai de trois mois;

d) tendre vers un conseil d'administration de l'Agence qui soit paritaire et représentatif des Montréalais et Montréalaises, en tenant compte de caractéristiques sociologiques que sont le genre, l'âge, l'origine ethnique.

6.3 Cession de biens meubles

La Ville, par les présentes, cède à l'Agence tous les véhicules automobiles, bornes de paiement et tous les autres biens meubles décrits à l'Annexe 1. Cette cession sera effective à la date d'entrée en vigueur de la présente entente. Ces biens sont cédés dans l'état où ils se trouvent et sans garantie de la part de la Ville. Ces biens sont administrés et gérés dès lors par l'Agence en conformité avec les présentes.

L'Agence a la responsabilité d'effectuer auprès du Registre des droits personnels et réels mobiliers, le cas échéant, et auprès de la Société d'assurance automobile du Québec, à ses frais, le changement du nom du détenteur des biens meubles ainsi cédés, notamment, mais sans limitation, pour les véhicules automobiles.

La cession de marques de commerce requises par l'Agence pour rendre les services prévus à la présente entente, fera l'objet d'un contrat de cession spécifique à être conclu par la Ville et l'Agence.

La Ville confirme que ladite cession de ces biens se fera à la valeur comptable nette aux livres comptables de la Ville et n'est pas assujettie à la TPS et à la TVQ. La valeur comptable nette de ces biens sera celle établie au 31 décembre 2019.

6.4 Systèmes et services relatifs à l'intégration des activités de l'Agence

La Ville fournira à l'Agence les systèmes et services administratifs et opérationnels de soutien nécessaires à l'atteinte de sa mission, notamment en matière d'application de la réglementation, de la gestion du stationnement et de la mobilité, et ce, jusqu'à ce que l'Agence ait intégré l'ensemble de ces systèmes et services administratifs et opérationnels actuellement assumés par la Ville et par le Service de police de la Ville de Montréal. À cette fin, la Ville s'engage notamment à conclure une convention de services relative à l'intégration des activités de l'Agence.

7. COLLABORATION MUTUELLE

Les parties conviennent de respecter les principes de collaboration suivants qui tiennent compte du fait que l'Agence constitue une personne morale autonome :

a) À moins qu'il en soit autrement convenu ou si le Comité exécutif estime que l'intérêt d'une saine gestion des deniers publics l'exige, l'Agence et la Ville ne sont pas tenues de recourir aux services l'une de l'autre;

b) Les représentants de la Ville qui agissent à titre d'observateurs tiendront informé le conseil d'administration des orientations municipales en matière de mobilité et de stationnement et lui transmettront toutes les informations utiles pour la conduite des affaires de l'Agence. Ils assisteront l'Agence dans l'élaboration du Plan d'affaires triennal et veilleront à ce que ce dernier respecte les orientations et les attentes de la Ville.

L'Agence évalue l'impact du Document d'orientations et des responsabilités qui lui sont confiées sur ses activités et ses ressources financières et informe, s'il y a lieu, le Comité exécutif de toute réserve qu'elle peut avoir quant à son exécution.

8. ASSURANCES

L'Agence doit souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente entente, une police d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de dix millions de dollars (10 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

À l'égard de ses immeubles, le cas échéant, l'Agence doit souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente entente, une police d'assurance de type « Assurance des bâtiments et du matériel à usage professionnel et des marchandises » ou toute autre formule assurant une protection adéquate.

9. DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente a une durée de 5 ans et entre en vigueur le 1er janvier 2020.

La présente entente se renouvelle automatiquement aux mêmes termes et conditions par période de 5 ans à moins que l'une des parties n'avise l'autre par un préavis d'au moins 6 mois de son intention de mettre fin à l'entente ou d'en renégocier les termes et conditions.

10. APPLICATION DE L'ENTENTE

Le Directeur et le directeur général de l'Agence ou son représentant dûment autorisé sont responsables de l'application de la présente entente.

11. CONDITIONS GÉNÉRALES

11.2 Entente complète

La présente entente constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

11.3 Divisibilité

Une disposition de la présente entente jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

11.4 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tels droit ou recours.

11.5 Modification à la présente entente

Aucune modification aux termes de la présente entente n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) parties.

11.6 Lois applicables et juridiction

La présente entente est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

11.7 Ayants droit liés

La présente entente lie les parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

11.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

11.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente entente est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Agence

L'Agence fait élection de domicile au 640, rue Saint-Paul Ouest, bureau 200, Montréal, province de Québec, H3C 1L9, et tout avis doit être adressé à l'attention de la direction générale. Pour le cas où elle changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Agence fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, bureau 4.105, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le..... e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le..... e jour de ..... 20__

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Par : _____
Rémi Racine, président du conseil d'administration

Cette convention a été approuvée par le de la Ville de Montréal, le e jour de ..... 20__ (Résolution).

Annexe 1 : Liste des biens meubles, corporels et incorporels, cédés par la Ville à l'Agence

Annexe 2 : Liste des terrains de stationnement de la Ville dont la gestion est confiée à l'Agence

ANNEXE 1
Liste des biens meubles, corporels et incorporels, cédés par la Ville à l'Agence

Il est à noter que la présente annexe décrit les biens meubles que la Ville cède à l'Agence, lesquels proviennent d'une part du patrimoine de la Ville pour les activités liées à l'application de la réglementation en matière de stationnement et l'émission de constats d'infraction (article 1 de la présente annexe 1) et, d'autre part, de la cession des biens de la Société en commandite Stationnement de Montréal à la Ville (article 2 de la présente annexe 1) dans le cadre de la résiliation de l'entente entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Stationnement de Montréal intervenue en 1995. Pour l'ensemble de ces biens, la valeur au moment de la cession sera la valeur comptable nette établie au 31 décembre 2019.

1. Biens meubles utilisés par les agents de stationnement et les préposés au remorquage aux fins des activités reliées à l'application de la réglementation sur la circulation et le stationnement et l'émission des constats d'infraction.

Actif	Quantité	Valeur
Personnal Digital Appliance	150	
Imprimante	153	5 000 $
Base chargement	153	
Uniforme		2 500,00 $/ADS
Véhicule	112	717 967,00 $
Vélos	13	1 000,00 $
Ordinateur (fixe)	17	
Ordinateur portable	17	450,00 $
Fourniture de bureau et mobilier	Toutes les fournitures de bureau et le mobilier utilisés pour les activités liées à l'application de la réglementation en matière de stationnement et l'émission de constats d'infraction, dans les bureaux et le stationnement situés au 1500, rue des Carrières au 31 décembre 2019, incluant tout système de surveillance (vidéo) et de sécurité (accès et alarme), et tout inventaire, y compris tout formulaire de contravention.	Indéterminée
Photocopieur	3	7 500,00 $ 10 000,00 $
Casier	261	500,00 $
Projecteur	2	850,00 $
Écran	1	480,00 $
Téléphone cellulaire	14	600,00 $
IPhone (préposés au remorquage)	330	900,00 $
Filière	16	750,00 $
Imprimante bureau	1	2500,00 $
Radio portative micro	153 x 2	1000,00 $
Étui radio	153	100,00 $
Enregistreuse	1	100,00 $

Il est important de noter que les montants reliés aux valeurs énoncés ci-haut sont approximatifs et qu'ils peuvent varier en fonction du marché.

2. Biens meubles de la Ville cédés à l'Agence.

2. Liste des biens de la Ville cédés à l'Agence

	Valeur nette comptable au 31 octobre 2019
Ameublement	
St-Paul :	
42 bureaux	
78 chaises	
Classeurs :	
• Petit (3 tiroirs) : 41	
• Long (2 tiroirs) : 38	
• Haut (3 tiroirs) : 7	
• Haut (4 tiroirs) : 6	
• Haut (5 tiroirs) : 2	
• Haut (2 tiroirs vertical) : 3	
• Meuble dans les bureaux fermés : 13	
Le Ber :	
18 bureaux	
36 chaises	
Classeurs :	
• Petit (3 tiroirs) : 16	
• Long (2 tiroirs) : 11	
• Haut (3 tiroirs) : 6	
• Haut (4 tiroirs) : 6	
• Haut (2 tiroirs vertical) : 1	
• Meuble dans les bureaux fermés : 3	
Total ameublement	**9 591 $**
Équipement informatique et de bureau	
Photocopieurs	- $
Écran salle de conférence	- $
Projecteur	- $
(Voir Liste détaillée des équipements informatiques)	**51 983 $**
Total équipements informatiques et de bureau	**51 983 $**
Logiciels	
Infrastructure BI	210 578 $
GSM	- $
Site web	23 155 $
Projet permis web	18 617 $
Licence détection lecture plaque mobile	4 885 $
Logiciels divers (Voir Liste détaillée des logiciels)	15 444 $
	272 679 $
Bornes informatisées ***	
1 332 bornes sur notre réseau et 11471 pannonceaux	2 922 255 $
Total bornes informatisées	**2 922 255 $**

**** La valeur nette comptable prévue au 31 décembre est de 5,6M selon l'estimation du délai d'implantation des nouvelles bornes.*

Véhicules

46	Ford E250	2006	FDS6075-4	-	$
48	Ford E250	2008	FEB6696-0	-	$
49	Toyota Yaris	2008	FEC4966-4	-	$
53	Toyota Yaris	2009	FY66671-5	-	$
55	Toyota Yaris	2010	FGD8941-8	-	$
56	Toyota Yaris	2010	FGD8942-9	-	$
57	Ford E250	2011	FHG2157-1	-	$
58	Ford E250	2013	FJE3307-7	-	$
59	Ford E250	2013	FJE4113-5	-	$
60	Ford Escape	2014	FJR8740-5	-	$
61	Ford Escape	2014	FJR8741-6	-	$
62	Ford Transit Connect XL	2014	FJX3760-5	-	$
63	Ford Transit Connect XL	2014	FJX3757-0	-	$
64	Ford Transit Connect XL	2015	FKP3482-2	5 791	$
65	Ford Transit Connect XL	2015	FHZ2004-6	5 791	$
66	Ford Transit Connect XL	2015	FHZ2003-5	5 791	$
67	Nissan Leaf S	2016	FVE5384-8	3 852	$
68	Ford Transit Connect XLT	2016	FJR8231-9	-	$
69	Ford Transit T250	2016	FLM7128-0	-	$
70	Ford Transit Connect XLT	2017	FMP2374-3	19 377	$
71	Ford Transit 250	2019	FNY 4491	37 395	$
Total véhicules				**77 998**	**$**

Machinerie et équipement atelier	
Convertisseur statique 2600W	- $
2 bassins double acier	- $
2 machines à vapeur – nettoyage graffitis	- $
Chariot élévateur	- $
Potence articulée avec palan	- $
Racking LeBer	- $
Palette pliante + couvercle	- $
Racking entrepôt et garage	2 433 $
Total machinerie et équipement atelier	**2 433 $**
Machinerie et équipement comptage	
Inventaire et pièces	- $
Machine à rouler – pièces monnaie automatique	- $
Convoyeur à cleat intralox	- $
Moteur heater Sylvania - convoyeur remonté après déménagement	- $
7414 Ethernet, Cognex connection - imprimante- scanner	976 $
Mach9 – trieur monnaie	2 315 $
Total machinerie et équipement comptage	**3 290 $**
Aménagement 640 St Paul	
Salle des serveurs St-Paul	2 966 $
Unité de climatisation salle serveurs/alarme	2 167 $
Autres	17 049 $
Total aménagement 640 St-Paul	**22 182 $**
Aménagement 1830 LeBer	
Cablage téléphonique Leber	2 907 $
Installation complète système caméra Leber	8 159 $
Installation système cartes accès Leber	12 640 $
Installation système alarme Leber	3 215 $
Autres	35 566 $
Total aménagement 1830 LeBer	**62 487 $**
Total immobilisations corporelles	**3 424 899 $**

2. Liste détaillée des logiciels

GSM (Inhouse System)
Sage300 (Accpac)
Descartes
6 lic VMWare ESXi
1 lic. VMWare vCenter
Veeam
RSA
Windows Server
Microsoft Sharepoint Server
SQL Server 2005, 2008, 2012, 2017
Trend- Micro Deep Security
Trend-Micro OfficeScan
Antidote
Microsoft Office
Microsoft Vision Std et Pro
Microsoft Project Std et Pro
Microsoft Visual Studio
Crystal Report
AutoCAD
Microstation
Adobe Creator
Splunk
Tableau (BI)
Zebra Designer

2. Liste détaillée des équipements informatiques

Type	Manufacturier	Modèle	NuméroSérie
Adaptateur de disque	CRU	Forensic ComboDock	03-028911-A
Clavier	Logitech	K800 (Y-R0065)	1910LZ07G6S9
Clavier	Logitech	K800 (Y-R0065)	1910LZ07G6M9
Clavier	Logitech	K800 (Y-R0065)	1910LZ07G6R9
Clavier	Logitech	K800 (Y-R0065)	1915LZD18DB8
Clavier	Logitech	K800 (Y-R0065)	1910LZ07G6W9
Clavier	Apple Inc.	Magic Keyboard with Numeric Keypad	SF0T7317001DHLVGAA
Clavier	Logitech	K360 (Y-R0017)	1907CE0F85D9
Clavier	Logitech	K360 (Y-R0017)	1907CE0F8599
Clavier	Logitech	K360 (Y-R0017)	1907CE0F7D89
Clavier	Logitech	K360 (Y-R0017)	097855085382
Clavier	Apple Inc.	Magic Keyboard with Numeric Keypad	11111111
Clavier	Logitech	K330	1538SY00R9R8
Clavier	Logitech	K330	1603SY07P218
Clavier	Logitech	K360 (Y-R0017)	(01)07898940473359
Clavier	Logitech	K360 (Y-R0017)	(01)07898940473359
Clavier	Logitech	K360 (Y-R0017)	(01)07898940574359
Clavier	Logitech	K360 (Y-R0017)	1907CE0F7D78
Clavier	Logitech	K360 (Y-R0017)	(01)07898940473359
Clavier	Logitech	K360 (Y-R0017)	(01)07898940473359
Clavier	Logitech	K520	820002890
Clavier	Logitech	K750	1716LZ0B1JY8
Clavier	Logitech	K750	1707LZ05EJF8
Clavier	Logitech	K750	1716LZ0B1HM8
Clavier	Logitech	K750	1716LZ0B1KB8
Clavier	Logitech	K750	1716LZ0B1K48
Clavier	Logitech	K800 (Y-R0065)	1920LZD2FM09
Clavier	Logitech	K800 (Y-R0065)	190000LZD18DB8
Clavier	Logitech	K800 (Y-R0065)	1845LZ0KG308
Clavier	Logitech	K800 (Y-R0065)	1721LZ05FPZ8
Clavier	Logitech	K800 (Y-R0065)	1845LZ0KG3M8
Clavier	Logitech	MK320	820003657
Clavier	Logitech	Wave	820000421
Clavier	Logitech	Y-R0009	1736SY04J4Y8
Clavier	Logitech	Y-R0009	1743SY070WK8
Clavier	Microsoft	800	0150203102444
Clavier	Microsoft	Wireless Keyboard 3050	0924100153033
Clavier	Microsoft	Wireless Keyboard 3050	0924100153036
Clavier	Microsoft	Wireless Keyboard 3050	0924100153034
Clavier	Microsoft	Wireless Keyboard 3050	0924100153032
Clavier	Microsoft	Wireless Keyboard 3050	0924100147609
Clavier	Microsoft	Wireless Keyboard 3050	0924100333114
Clavier	Microsoft	Wireless Keyboard 3050	0924100333147
Clavier	Microsoft	Wireless Keyboard 3050	0924100333107
Clavier	Microsoft	Wireless Keyboard 3050	0924100153035
Clavier	Microsoft	Wireless Keyboard 800	0150204024887
Clavier	Microsoft	WUR0445	7664203787146
Clavier	Zippy	WK-730 U2	093600370
Commutateur	Juniper Networks	EX2200	20100412
Commutateur	Juniper Networks	EX2200-24T	CW0211450782
Commutateur	Juniper Networks	EX3200	GB0217110151
Commutateur	Juniper Networks	EX3200	20131017
Commutateur	Juniper Networks	EX3300	20131216
Commutateur	Juniper Networks	EX4300	PG3714030332
Commutateur	3COM	Baseline Switch 2824	3C16479
Commutateur	Avaya	IP Office 500	14WZ30200BER

2. Liste détaillée des équipements informatiques

Type	Manufacturier	Modèle	NuméroSérie
Commutateur	D-Link	DGS-1005D	DRC9CA3000227
Commutateur	Juniper Networks	EX 2300 PoE+	JW0217070012
Commutateur	Juniper Networks	EX 2300 PoE+	JW0217190551
Commutateur	Juniper Networks	EX 3200 8PoE	BK0212160612
Commutateur	Juniper Networks	EX 3200 8PoE	BK0209072877
Commutateur	3COM	Baseline Switch 2824	9W6CAD0001537
Commutateur	Dell	PowerConnect 2748	JTVYRB1
Commutateur	Juniper Networks	EX3200	GB0217110250
Commutateur	Juniper Networks	EX4300	PG3714030038
Commutateur	Netgear	GS108PE	2LS5343L500B4
Dock	Lenovo	ThinkPad USB-C Dock Gen2 (40AS)	ZKT021UB
Dock	Lenovo	ThinkPad USB-C Dock Gen2 (40AS)	ZKT0147E
Dock	Lenovo	ThinkPad USB-C Dock Gen2 (40AS)	à déterminer
Dock	Lenovo	ThinkPad USB-C Dock Gen2 (40AS)	ZKT0225B
Dock	Dell	K09A	31088564600716063A
Dock	Dell	K09A	VCN0PKDGR7594365P16C9A
Dock	Dell	K09A	CN0PKDGR7594165P16C9A0
Dock	Dell	K09A	CN0PKDGR7594171A111CA0
Dock	Dell	K09A	310885646007160658
Dock	Dell	PR02X	CN0PDXXF7594159M0AD2A0
Dock	Dell	PR02X	CN035RXK129616786773A0C
Dock	Dell	PR02X	CN035RXK129616786838A0C
Dock	Dell	PR02X	CN0PKDGR7594165P168AA0
Dock	Dell	PR02X	CN0PKDGR7594171A1117A0
Dock	Dell	PR02X	CN035RXK129616786837A0C
Dock	Dell	PR02X	CN035RXK129616786871A0C
Dock	Dell	PR02X	CN035RXK129616786839A0C
Dock	Dell	PR02X	CN035RXK1296168F8081A0C
Dock	Dell	PR02X	CN0PKDGR7594165P1677A0
Dock	Dell	PR02X	CN0PKDGR7594171A116FA0
Dock	Dell	PRO3X	CN0CPGHK1296162I2952A0C
Dock	Dell	ThinkPad Ultra Dock 40A2	1S40A2M3A0VGBG
Dock	Dell		CN035RXK129616146320A0C
Dock	HP	HSTNN-I11X	cnu145zhgq
Dock	Lenovo	ThinkPad Ultra Dock 40A2	1S40A9ZAF17S4Z
Dock	Lenovo	ThinkPad Ultra Dock 40A2	1S40A2M3A0MVTL
Dock	Lenovo	ThinkPad Ultra Dock 40A2	1S400000F180BW
Dock	Lenovo	ThinkPad Ultra Dock 40A2	1S40A2M3A0MVT9
Dock	Lenovo	ThinkPad Ultra Dock 40A2	3CE1A14CA06B
Dock	Lenovo	ThinkPad Ultra Dock 40A2	3CE1A151D984
Dock	Lenovo	ThinkPad Ultra Dock 40A2	1S40A9ZAF180BW
Dock	Lenovo	ThinkPad Ultra Dock 40A2	1S40A2M3A0MVT7
Dock	Lenovo	ThinkPad Ultra Dock 40A2	1S40A2M3A0MTWE
Dock	Lenovo	ThinkPad Ultra Dock 40A2	1S40A2M3A0MTWD
Dock	Lenovo	ThinkPad Ultra Dock 40A2	1S40A2M3A0MVTG
Dock	Lenovo	ThinkPad Ultra Dock 40A2	1S40A2M3A0M1ND
Dock	Lenovo	ThinkPad Ultra Dock 40A2	1S40A2M3A0M1NDOOO
Dock	Lenovo	ThinkPad Ultra Dock 40A2	1S40A2M3A0VGBH
Dock	Lenovo	ThinkPad Ultra Dock 40A2	1S40A2M3A0VGBF
Dock	Lenovo	ThinkPad Ultra Dock 40A2	1S40A2M3A0VGBE
Dock	Lenovo	ThinkPad Ultra Dock 40A2	1S40A2M3A0MVTK
Dock	Lenovo	ThinkPad USB-C Dock Gen1 (40A9)	1S40A9ZAF1DEBZ
Dock	Lenovo	ThinkPad USB-C Dock Gen1 (40A9)	1S40A9ZAF17S9P
Dock	Lenovo	ThinkPad USB-C Dock Gen1 (40A9)	1S40A9ZAF17SAU
Dock	Lenovo	ThinkPad USB-C Dock Gen2 (40AS)	ZKT021RM
Écouteurs	Plantronics	203079-01-1	203079-01-1

02-12-11

2. Liste détaillée des équipements informatiques

Type	Manufacturier	Modèle	NuméroSérie
Écouteurs	Plantronics	203079-01-2	203079-01-2
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	205NDTC76929
Écran	LG	Flatron W1942TQ	904NDEZ3R020
Écran	LG	Flatron W1942TQ	912NDUNGQ014
Écran	ViewSonic	VA2419-smh (VS16422)	U9D163840249
Écran	ViewSonic	VA2419-smh (VS16422)	U9D163840266
Écran	ViewSonic	VA2465Smh	U9D163840268
Écran	ViewSonic	VA2465Smh	U9D163840272
Écran	ViewSonic	VA2465Smh	U9D171943016
Écran	ViewSonic	VX2452MH	TVT165101428
Écran	ViewSonic	VX2452MH	TVT165102473
Écran	Acer	B286HK	MMT1JAA001605045BD4201
Écran	Acer	UHD4K2K	887899681042
Écran	Asus	VP28U	H7LMTF064239
Écran	Asus	VP28U	H7LMTF064240
Écran	Asus	VP28U	H7LMTF064249
Écran	Asus	VP28U	H7LMTF064243
Écran	Asus	VP28U	H7LMTF064241
Écran	Dell	U22715Hb	CN0MTFYD7426151904GS
Écran	HP	Flatron W2242TQ	812NDTC4S809
Écran	HP	V242h	CNK50611Y8
Écran	HP	V242h	CNK50611YF
Écran	HP	V242h	CNK50611YK
Écran	HP	V242h	CNK50611YD
Écran	HP	V242h	CNK50611YQ
Écran	HP	V242h	CNK50611YG
Écran	HP	V242h	CNK50611YS
Écran	HP	V242h	CNK50610JK
Écran	HP	V242h	CNK50611YR
Écran	HP	V242h	CNK50610KT
Écran	HP	V242h	CNK50611YC
Écran	HP	V242h	CNK50610JP
Écran	HP	V242h	CNK50610JS
Écran	HP	V242h	CNK50610JM
Écran	HP	V242h	CNK50610JG
Écran	HP	V242h	CNK50611YX
Écran	HP	V242h	CNK50610JJ
Écran	HP	V242h	CNK50611YJ
Écran	HP	V242h	CNK50610JN
Écran	HP	V242h	CNK50611YT
Écran	HP	V242h	CNK50611YW
Écran	HP	V242h	CNK50611YH
Écran	HP	V242h	CNK50610JF
Écran	HP	V242h	CNK50610JH
Écran	HP	w1707	CNC918Q0GG
Écran	HP	w1707	CNC918Q0FX
Écran	LG	E2242	000001
Écran	LG	Fatron E2242T-BN	210NDHBAN065
Écran	LG	Flatron E2211	0000005
Écran	LG	Flatron E2211	0000003
Écran	LG	Flatron E2211	0000004
Écran	LG	Flatron E2211	000000013
Écran	LG	Flatron E2211	201NDZJ92061
Écran	LG	Flatron E2211	112NDXQ57258
Écran	LG	Flatron E2211	201NDDM85202
Écran	LG	Flatron E2211	201NDSK84526

2. Liste détaillée des équipements informatiques

Type	Manufacturier	Modèle	NuméroSérie
Écran	LG	Flatron E2211T-BN	201NDSK92062
Écran	LG	Flatron E2211T-BN	112NDBP57645
Écran	LG	Flatron E2211T-BN	201NDEZ85156
Écran	LG	Flatron E2211T-BN	201NDYG85194
Écran	LG	Flatron E2211T-BN	201NDEZ85257
Écran	LG	Flatron E2211T-BN	201NDEZ85358
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	0000000017
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	0000000018
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	00000011
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	000002
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	000000014
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	00000012
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	0000000010
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	00000020
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	00000020
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	210NDSKAN094
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	204NDSK4F950
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	204NDCR4F035
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	210NDXQAN082
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	210NDWEAN057
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	210NDMTAN051
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	204NDLS4F952
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	204NDCR4F947
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	210NDKDAN053
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	210NDVWAN063
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	210NDEZAN052
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	204NDPH4F944
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	210NDFVAN059
Écran	LG	Flatron E2242T-BN	205NDDM76930
Écran	LG	Flatron W1942TQ	912NDJXGQ020
Écran	LG	Flatron W1942TQ	910NDXQ14898
Écran	LG	LED 22M45	0000008
Écran	LG	LED 22M45	0000009
Écran	LG	LED 22M45	00006
Écran	LG	LED 22M45	00007
Écran	LG	LED 22M45	00000016
Écran	LG	LED 22M45	00000017
Écran	LG	LED 22M45	0000000021
Écran	LG	LED 22M45	0000000022
Écran	Sony	SDM-S51	4254237
Écran	ViewSonic	VA1926w	QRT081741069
Écran	ViewSonic	VA1926W-7	QXL084520679
Écran	ViewSonic	VA2226w	QQK074060828
Écran	ViewSonic	VA2465SMH	U9D163122807
Écran	ViewSonic	VA2465Smh	U9D163122810
Écran	ViewSonic	VA2465Smh	U9D163122811
Écran	ViewSonic	VA2465SMH	U9D163122815
Écran	ViewSonic	VA2465SMH	U9D163122813
Écran	ViewSonic	VA2465Smh	U9D162920702
Écran	ViewSonic	VA2465Smh	U9D163840271
Écran	ViewSonic	VA2465Smh	U9D163840269
Écran	ViewSonic	VA2465Smh	U9D171943014
Écran	ViewSonic	VA2465Smh	U9D162920705
Écran	ViewSonic	VA2465Smh	U9D163840274
Écran	ViewSonic	VA2465Smh	U9D163840267
Écran	ViewSonic	VA2465Smh	U9D163840311

2. Liste détaillée des équipements informatiques

Type	Manufacturier	Modèle	NuméroSérie
Écran	ViewSonic	VA2465Smh	U9D163840248
Écran	ViewSonic	VA902b	PSW0617709171
Écran	ViewSonic	VA902b	PSW0617709172
Écran	ViewSonic	VA902b	PSW061770917
Écran	ViewSonic	VA903mb	R0H081040791
Écran	ViewSonic	VX2452MH	TVT165102477
Écran	ViewSonic	VX2452MH	TVT165102471
Ensemble Clavier-Souris	Logitech	K235	1925LZ0CDXK8
Hautparleur	Jabra	SPEAK 510	615822003643
Imprimante	HP	DesignJet T520 36in	CN8C7HM01H
Imprimante	HP	LaserJet 1020	CNBK878966
Imprimante	HP	LaserJet 3015	CNBM373931
Imprimante	HP	LaserJet 600 M601	CNBCD79118
Imprimante	HP	LaserJet 600 M601	CNBCD5F16F
Imprimante	HP	LaserJet M402dn	PHBQC18452
Imprimante	HP	LaserJet M402dn	NPIA3DF33
Imprimante	HP	LaserJet P4015x	CNDY151926
Imprimante	Konica Minolta	bizhub 4750	A6F7011008068
Imprimante	Konica Minolta	bizhub 4750	A6VF011025562
Imprimante	Konica Minolta	bizhub C258	A7R0017003194
Imprimante	Konica Minolta	bizhub C3100P	A6DR012107607
Imprimante	Konica Minolta	bizhub C368	A7PU011020169
Imprimante	SHARP	MX-4111N	1505751700
Imprimante	Zebra	LP 2844	42J094800011
Imprimante	Zebra	ZTC ZM600-300dpi ZPL	ZBR4636057
Imprimante	HP	LaserJet 1020	Q5911A
Imprimante	HP	LaserJet3050	CNBJ297083
KVM	IOGEAR	GCS1742	A1IC-372AL-0036
KVM	TRIP-LITE	B004-008	74747474747
KVM	TRIP-LITE	B020-U16-19	2126aatcb831300164
Modem	Microhard	Bullet LTE	012-1222780
Modem	Microhard	Bullet LTE	012-1121538
Modem	Sierra Wireless Inc.	AirCard 763S	IMEI013080000722303
Modem	Sierra Wireless Inc.	AirCard 763S	IMEI013080000722261
Modem	Sierra Wireless Inc.	AirCard 763S	IMEI013080000653805
Modem	Sierra Wireless Inc.	AirCard 763S	IMEI013080000667516
Modem	Sierra Wireless Inc.	AirCard 763S	IMEI013080000668076
Modem	Sierra Wireless Inc.	AirCard 763S	IMEI013080000724242
Moniteur	ViewSonic	VA2419-smh (VS16422)	UW4192360770
Moniteur	ViewSonic	VA2419-smh (VS16422)	UW4192360838
Moniteur	ViewSonic	VA2419-smh (VS16422)	UW4192360847
Moniteur	ViewSonic	VA2419-smh (VS16422)	UW4192360596
Numériseur	Symbol	Zebra CS4070	18330522501756
Numériseur	Symbol	FZ	S1205800504606
Numériseur	Symbol	PL370	M1J07M66H
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E5250	77HGL72
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E7470	30D8RC2
Ordinateur portatif	HP	EliteBook 8560p	5CB1461JQ4
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T580 20L9-003FCA	R90SPEM4
Ordinateur portatif	Apple Inc.	MacBook Pro A1706	C02V91KYHV2R
Ordinateur portatif	Apple Inc.	MacBook Pro A1706	C02V915EHV2R
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E5570	B7LY9G2
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E5570	1QXY9G2
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E5570	388Y9G2
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E5570	HB8Y9G2
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E5570	F68Y9G2

2. Liste détaillée des équipements informatiques

Type	Manufacturier	Modèle	NuméroSérie
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E5570	GMNX9G2
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E7270	4RSPDC2
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E7450	CBZY162
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E7470	GTWXXF2
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E7470	3TWXXF2
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E7470	DPV9RC2
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E7470	4FF1YF2
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E7470	1TDPKC2
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E7470	1YC8RC2
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E7470	8XK8RC2
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E7470	91SPKC2
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E7470	GTWXXF2
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E7470	H4ZKRC2
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E7470	4YC8RC2
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E7470	G07PKC2
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E7470	8FF1YF2
Ordinateur portatif	Dell	Latitude E7470	GB2YXF2
Ordinateur portatif	HP	EliteBook 2560p	CNU1523HBL
Ordinateur portatif	HP	EliteBook 8560p	5CB31502Y5Z
Ordinateur portatif	HP	EliteBook 8560p	5CB21238WJ
Ordinateur portatif	HP	EliteBook 8560p	
Ordinateur portatif	HP	EliteBook 8560p	5CB1461JQH
Ordinateur portatif	HP	EliteBook 8570p	5CB3131H0C
Ordinateur portatif	HP	EliteBook 8570p	5CB3131H0K
Ordinateur portatif	HP	EliteBook 8570p	5CB3131H0G
Ordinateur portatif	HP	EliteBook 8570p	5CB3131H06
Ordinateur portatif	HP	EliteBook 8570p	5CB3131H0L
Ordinateur portatif	HP	EliteBook 8570p	5CB3131H03
Ordinateur portatif	HP	HP Elite+C147:F168Book 8570p	5CB3131H0J
Ordinateur portatif	HP	HP EliteBook 8560p	5CB1461JQ8
Ordinateur portatif	HP	HP EliteBook 8570p	5CB310310Q
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T470 20HD-000RCA	PF0WQ1ZG
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T470 20HD-000RCA	PF0V5G9Z
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T470 20HD-000RCA	PF0WQ1ZP
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T470 20HD-000RCA	PF0V5GA9
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T470 20HD-000RCA	PF0WQ1ZM
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T470 20HD-000RCA	PF0WYC1W
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T470 20HD-000RCA	PF0WQ1Z8
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T470 20HD-000RCA	PF0WQ1Z3
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T470 20HD-000RCA	PF0Y48VN
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T470 20HD-000RCA	PF0WQ1ZB
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T470 20HD-000RCA	PF0WQ1Z6
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T470 20HD-000RCA	PF0WQ1Z0
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T470 20HD-000RCA	PF0WQ1ZJ
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T580 20L9-003FCA	R90SPEM9
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T580 20L9-003FCA	R90SPEM5
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T580 20L9-003FCA	R90SPEM7
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T580 20L9-003FCA	R90SPEM6
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T580 20L9-003FCA	R90SPEM8
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T480 20L5-0010CA	PF1LZB7W
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T480 20L5-0010CA	PF1LZB89
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T480 20L5-0010CA	PF11DDUG
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T490 20N2-0032CA	PF1QHLTJ
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T490 20N2-0032CA	PF1KDCK7
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T490 20N2-0032CA	PF1K5CUU
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T490 20N2-0032CA	PF1K5CUM

2. Liste détaillée des équipements informatiques

Type	Manufacturier	Modèle	NuméroSérie
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T470 20HD-000RCA	PF0Y48UN
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T470 20HD-000RCA	PF11GB8N
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T470 20HD-000RCA	PF12JRFK
Ordinateur portatif	Lenovo	ThinkPad T470 20HD-000RCA	PF0Y48VN
Pare-feu	Palo Alto Networks	PA-200	001606081020
Pare-feu	Palo Alto Networks	PA-200	001606083979
PDA			14216D80C7
PDA	Intermec	CN70e	23621342010
PDA	Zebra	MC67NA	17230521401256
PDA	Honeywell	99EXLG	1693B-99EXBWD
PDA	Honeywell	CN80l1n	SN00000
PDA	Honeywell	CN80l1n	SN18288D80AFPNCN80-L1N-(
PDA	Intermec	CN70	32621242189
PDA	Intermec	CN70e	12921342327
Point d'accès wifi	Aruba	IAP-205 (RW)	CM0422308
Point d'accès wifi	Aruba	IAP-205 (RW)	CM0422313
Point d'accès wifi	Aruba	IAP-205 (RW)	CM0422278
Point d'accès wifi	Aruba	IAP-205 (RW)	CNCKHMJ5RZ
Point d'accès wifi	Aruba	IAP-205 (RW)	CM0422263
Point d'accès wifi	Aruba	IAP-205 (RW)	CM0422168
Point d'accès wifi	Aruba	IAP-205 (RW)	CM0422239
Point d'accès wifi	Aruba	IAP-205 (RW)	CM0422285
Point d'accès wifi	Cel-Fi	RS225	153451000386
Point d'accès wifi	Cel-Fi	Window Unit	153451000386
Projecteur	InFocus	X1	AHHP35200528
Projecteur	InFocus	IN128HDx	BJSA23000207
Projecteur	InFocus	IN128HDx	BVUB70100235
Routeur	Juniper Networks	MAG2600	0271042014000179
Routeur	Juniper Networks	MAG2600	0271102012000093
Serveur	Avaya	IP Office 500v2	11WZ320000C1
Serveur	Avaya	IP Office 500v2 Control Unit	16WZ0430C6Y5
Serveur	Dell	R420	5JLWFZ1
Serveur	Dell	R430	JXDXZ72
Serveur	Dell	R520	96WGH02
Serveur	Dell	R630	6410LH2
Serveur	Dell	R710	BF5FJS1
Serveur	Dell	R710	480MFP1
Serveur	Dell	R710	580MFP1
Serveur	Dell	R730	8XW5942
Serveur	Dell	R730	8XW4942
Serveur	HP	DL360G5	MXQ939A0MF
Serveur	HP	ProLiant DL360 G9	MXQ701094F
Serveur	HP	ProLiant DL360 G9	MXQ701094G
Serveur	HP	ProLiant DL360 G9	MXQ701094H
Serveur	Avaya	IP Office 500 Phone	07FC46501314
Serveur	Avaya	IP Office 500 Digital Station	07FC48501516
Serveur	Avaya	IP Office 500 Digital Station	08FC34603985
Serveur	HP	Storage Works 138 g2	435243-002
Souris	Apple Inc.	Magic Mouse 2	888462647748
Souris	Logitech	M510	1849LZ03YWZ8
Souris	Apple Inc.	Magic Mouse 2	111111112
Souris	Logitech	M-R0028	1732LZ0CJ5E8
Souris	Logitech	M-R0028	1742LZ005YE8
Souris	Logitech	M215	LZ316DK
Souris	Logitech	M215	1530LZ0B18R8
Souris	Logitech	M215	1521LZ0LXUU8

2. Liste détaillée des équipements informatiques

Type	Manufacturier	Modèle	NuméroSérie
Souris	Logitech	M215	1601LZ012T28
Souris	Logitech	M215	1550LZ00TGV8
Souris	Logitech	M310	1435LZ0RPLV8
Souris	Logitech	M310	1535LZ0RPLV9
Souris	Logitech	M310	1435LZ0RPLV80000
Souris	Logitech	M310	1632LZ0ALNW8
Souris	Logitech	M510	1837LZ0PD1D8
Souris	Logitech	M510	1739LZ0HJEE8
Souris	Logitech	M510	X001LYCQ9X
Souris	Logitech	M510	1837LZ0PC7H8
Souris	Logitech	M510	1739LZ0HJBJ889
Souris	Logitech	M510	0001000
Souris	Logitech	M510	1739LZ0HJZ78
Souris	Logitech	M510	1849LZ03YVN8
Souris	Logitech	M510	1837LZ0PC6Z8
Souris	Logitech	M510	1739LZ0HJBJ8
Souris	Logitech	M510	1725LZ09CEF8
Souris	Logitech	M510	1849LZ03X048
Souris	Logitech	M510	1837LZ0PD1P8
Souris	Logitech	Performance MX	1152LZ02G6S8
Souris	Logitech	Performance MX	1419LZ0G3B98
Souris	Logitech	Performance MX	1420LZ0MG278
Souris	Logitech	Performance MX	1619LZ09WP68
Souris	Logitech	Performance MX	1420LZ0MG248
Souris	Microsoft	1000	0307503102444
Souris	Microsoft	Wireless Mobile Mouse 6000	0139700295808
Souris	Microsoft	Wireless Mouse 1000	
Souris	Microsoft	Wireless Mouse 500	0139507197804
Souris	Microsoft	Wireless Mouse 5000	0139507211415
Souris	Microsoft	Wireless Mouse 5000	0139507211459
Souris	Microsoft	Wireless Mouse 5000	0139507197803
Souris	Microsoft	Wireless Mouse 5000	0139507199658
Souris	Microsoft	Wireless Mouse 5000	0139507199461
Souris	Microsoft	Wireless Mouse 5000	0139507572798
Souris	Microsoft	Wireless Mouse 5000	0139507572168
Souris	Microsoft	Wireless Mouse 5000	0139507572125
Souris	Staples	26503	1604004322
Souris	Staples	23420A	1604001090
Souris	Staples	23420A	1706002623
Souris	Staples	23420A	1706003046
Souris	Verbatim	97670	1712027623
Station de travail	HP	Compaq 6000 Pro MT PC	CAC007039Y
Station de travail	Lenovo	ThinkCentre M910q 10MV-000SCA	MJ070EG1
Station de travail	Lenovo	ThinkCentre M910q 10MV-000SCA	MJ070EFZ
Station de travail	Lenovo	ThinkCentre M910q 10MV-000SCA	MJ070EFW
Station de travail	ZOTAC	ZBOX-ID18	G141100002387
Station de travail	Dell	OptiPlex 3050	4FMQHL2
Station de travail	Dell	OptiPlex 3050	4FLVHL2
Station de travail	Dell	OptiPlex 3050	4FMPHL2
Station de travail	Dell	OptiPlex 3050	4FMRHL2
Station de travail	Dell	OptiPlex 3050	5LG7JH2
Station de travail	Dell	OptiPlex 3050	5LG9JH2
Station de travail	Dell	OptiPlex 3050	5LGBJH2
Station de travail	Dell	OptiPlex 3050	5LG8JH2
Station de travail	Dell	OptiPlex 3050	5LGCJH2
Station de travail	HP	Compaq 6200 Pro MT PC	2ua2190sxc

2. Liste détaillée des équipements informatiques

Type	Manufacturier	Modèle	NuméroSérie
Station de travail	HP	Compaq 6200 Pro MT PC	2UA2190SX4
Station de travail	HP	Desktop 6000	CAC94801GN
Station de travail	HP	Desktop 6200	2UA2190SX6
Station de travail	HP	Desktop 6200	2UA2190SWV
Station de travail	HP	Desktop 6200	2UA2111X8D
Station de travail	HP	Desktop 6200	2UA2190SWS
Station de travail	HP	Desktop 6200	CAC00400G4
Station de travail	Lenovo	ThinkCentre M910q 10MV-000SCA	MJ070EG0
Station de travail	Lenovo	ThinkCentre M910q 10MV-000SCA	MJ070EFY
Station de travail	Lenovo	ThinkCentre M910q 10MV-000SCA	MJ070EFX
Station de travail	ZOTAC	ZBOX-ID18	G141100002388
Station de travail	ZOTAC	ZBOX-ID18	G141100002386
Station de travail	HP	Compaq 6200 Pro MT PC	2UA2111X90
Station de travail		Desktop 6200	2UA1310X3C
Stockage	Dell	PowerVault MD1200	1T11RP2
Stockage	Nimble Storage	CS240-X2	AF-108015
Stockage	QNAP	TS-869U-RP	Q131I01935
Stockage	QNAP	TS-869U-RP	Q172I07657
Stockage	HP	Storage Works LTO-4 Ultrium 1760	1200000000
Stockage	Nimble Storage	AF 5000	AF-164297
Tablette	Apple Inc.	iPad (5th Generation)	DMPT60K5HLJL
Tablette	Apple Inc.	iPad (6th Generation) Wi-Fi + Cellular	GG7YLHJWJF88
Tablette	Apple Inc.	iPad Air (2nd Generation)	DMPSMHL2HG6R
Téléphone	Avaya	5410	541012
Téléphone fixe	Avaya	5401	700460819
Téléphone Fixe	Avaya	5140	700445695
Téléphone Fixe	Avaya	5401	700445695
Téléphone fixe	Avaya	5401	700445695
Téléphone fixe	Avaya	5401	700445695
Téléphone Fixe	Avaya	5401	6566568
Téléphone Fixe	Avaya	5401	700432735
Téléphone fixe	Avaya	5402	700445687
Téléphone fixe	Avaya	5402	3333333333
Téléphone fixe	Avaya	5402	234356556456
Téléphone fixe	Avaya	5402	234356556457
Téléphone fixe	Avaya	5402	234356556458
Téléphone fixe	Avaya	5402	234356556459
Téléphone fixe	Avaya	5402	700445687
Téléphone Fixe	Avaya	5402	700445687
Téléphone Fixe	Avaya	5402	700445687
Téléphone Fixe	Avaya	5402	700445687
Téléphone Fixe	Avaya	5402	700445687
Téléphone fixe	Avaya	5402	5402
Téléphone fixe	Avaya	5402	03-5025-201
Téléphone fixe	Avaya	5402	700445687
Téléphone Fixe	Avaya	5410	700476591
Téléphone Fixe	Avaya	5410	700445695
Téléphone Fixe	Avaya	5410	700432735
Téléphone Fixe	Avaya	5410	000446696
Téléphone fixe	Avaya	5410	700445695676
Téléphone fixe	Avaya	5410	700445695
Téléphone fixe	Avaya	5410	700445695
Téléphone fixe	Avaya	5410	700445695
Téléphone fixe	Avaya	5410	700432735
Téléphone fixe	Avaya	5410	700445695
Téléphone fixe	Avaya	5410	700445695

2. Liste détaillée des équipements informatiques

Type	Manufacturier	Modèle	NuméroSérie
Téléphone fixe	Avaya	5410	700445695
Téléphone fixe	Avaya	5410	002234
Téléphone fixe	Avaya	5410	700460819
Téléphone fixe	Avaya	5410	700445695
Téléphone Fixe	Avaya	5410	700445695
Téléphone Fixe	Avaya	5410	700445695
Téléphone fixe	Avaya	5410	700445695
Téléphone Fixe	Avaya	5410	700445695
Téléphone Fixe	Avaya	5410	700445695
Téléphone Fixe	Avaya	5410	700446696
Téléphone fixe	Avaya	5420	071617500268
Téléphone fixe	Avaya	5420	071617500257
Téléphone fixe	Avaya	5420	071617500230
Téléphone Fixe	Avaya	5420	071628201239
Téléphone Fixe	Avaya	9608 R22	700504844
Téléphone fixe	Avaya	9608G R40	700504844
Téléphone fixe	Avaya	9608G R40	16N5224076HN
Téléphone fixe	Avaya	9608G R40	16N5224076E5
Téléphone Fixe	Avaya	9680 R22	700504844
Téléphone Fixe	Avaya	EU24	071648502791
Téléphone Fixe	POLYCOM	SoundStation 2	H80803020465
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 8	C8PYNH09JC67
Téléphone mobile	Panasonic	FZ-N1	7KKSA48570
Téléphone mobile	Zebra	TC56	17324522500684
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 5	DNPKFS4ADTTN
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 6	F19PP8Q9G5MC
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 6	DNTPVNAZG5MC
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 6	F18PPM8UG5MC
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 6	F19PPACDG5MC
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 6	FNMTL1DPG5MC
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 6	DNYPVPGQG5MC
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 6	FFMRKH6LG5MG
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 6	F19PP67FG5MC
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 6s	FK1QFKXQGRYG
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 6s	DNYPVKC4G5MC
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 6s	F17QRR4VGRY9
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 6s	F18QQ69BGRY9
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 6s	DNPQQ5TNGRYG
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 6s	FK1QFKYLGRYG
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 6s	F17S5B86HFLR
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 7	DX4YJ1MMHG7F
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 7	F71ST412HG7L
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 8	C8PYVE4HJC67
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 8	C8QYLN8KJC67
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 8	C8PVL38MJC67
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 8	C8PVHAAAJC67
Téléphone mobile	Apple Inc.	iPhone 8 Plus	F17W5167JCLQ
Téléviseur	Samsung	UN40EH5300FXZC	Z5573CBD800817W
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	417749407
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	417749408
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	417749409
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	417749410
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	417749411
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	417749412
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	417749413
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	417749404

2. Liste détaillée des équipements informatiques

Type	Manufacturier	Modèle	NuméroSérie
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	405674848
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	416922122
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	416922123
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	416922124
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	416922126
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	416922127
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	416922128
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	416922129
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	416922130
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	401663138
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	401663141
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	401884184
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	401663142
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	416204509
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	401663139
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	401884187
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	401884186
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	417749406
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	417749405
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	401663140
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	401884188
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	401884185
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	416922125
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	408486819
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	159825141
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	408486817
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	408486818
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	405674849
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	408486816
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	405674847
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	159825138
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	405674844
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	416922121
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	405674850
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	405674845
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	408486813
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	405674843
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	405674852
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	408486820
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	408486814
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	408486815
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	408486821
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	405674846
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	408486822
Token de sécurité	RSA	SecurID Software Token	405674851
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	416204493
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	416204495
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	416204505
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	416204497
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	416204496
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	416204494
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	416204491
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	416204506
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	416204492
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	416204503
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	416204498

2. Liste détaillée des équipements informatiques

Type	Manufacturier	Modèle	NuméroSérie
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	416204508
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	416204499
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	416204500
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	416204501
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	416204504
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	416204490
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	416204502
Token de sécurité	RSA	SecurID 700	416204507
UPS	APC	Smart-UPS 3000 XL	as1218142308
UPS	APC	Smart-UPS RT 6000VA 230V	QS1327170457
UPS	APC	Battery Pack	8S1321F10317
UPS	APC	Battery Pack	8S1321F10319
UPS	APC	Battery Pack	8S1323F10071
UPS	APC	CS 350	4B1228P07940
UPS	APC	CS350	4B1303P09239
UPS	APC	CS350	4B1303P09240
UPS	APC	CS350	4B1228P07927
UPS	APC	Pro 1500	3B1303X21468
UPS	APC	SUA48XLBP	5s1519t03771
UPS	APC	XFMR	5S1332T17279
UPS	Belkin	1100VA	D6108500188W0

ANNEXE 2
Liste des Terrains de stationnement de la Ville dont la gestion est confiée à l'Agence

Annexe 2

Montréal

Service de l'urbanisme et de la mobilité
Division des plans et des politiques
303, rue Notre-Dame Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4192

Terrains de stationnement appartenant à la Ville de Montréal, dont la gestion est confiée à l'Agence de mobilité durable (au 1er janvier 2020)

No.	Localisation	Arrondissement	Nb. de place	No. LOTS
139	Sherbrooke C/N, entre C.-Lavallée et Pc Lafontaine	Plateau Mont-Royal	131	2 317 041
142	Calixa-Lavallée C/O, entre Sherbrooke et Rachel	Plateau Mont-Royal	229	2 316 936
197	Émile-Duployé C/E, entre Rachel et Sherbrooke	Plateau Mont-Royal	47	2 316 934
216	Papineau C/O, entre Rachel et Sherbrooke	Plateau Mont-Royal	18	
361	Pl. St-Henri C/O, entre St-Jacques et Notre-Dame	Sud-Ouest	60	1 573 993 4 145 313
115	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal Ville-Marie	Ville-Marie	55	1 066 682
116	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal Ville-Marie	Ville-Marie	121	
117	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal Ville-Marie	Ville-Marie	435	
118	Remembrance C/S, sur le Mont-Royal Ville-Marie	Ville-Marie	114	1 066 346
184	St-Jacques C/S, entre Cathédrale et Ste-Cécile	Ville-Marie	55	1 179 325
207	Notre-Dame C/N, entre Inspecteur et Cathédrale	Ville-Marie	82	1 179 337
275	Camilien-Houde C/N, sur le Mont-Royal	Ville-Marie	51	1 553 306
400	Mansfield/St-Jacques	Ville-Marie	24	1 179 327

227	Montagne C/O, entre St-Antoine et Torrance	Ville-Marie	109	1 852 901 1 854 005 2 160 243
270	St-Dominique C/E, entre Bernard et St-Viateur	Plateau Mont-Royal	43	2 334 602
243	Trinitaires C/O, nord La Vérendrye	Sud-Ouest	735	2 870 903
24	Boyer C/O, entre St-Zotique et Beaubien	Rosemont-Petite-Patrie	100	3 793 199
73	6e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	Rosemont-Petite-Patrie	32	1 587 607 1 591 604
74	7e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	Rosemont-Petite-Patrie	35	1 587 898 1 591 601
75	8e Avenue C/E, entre Dandurand et Masson	Rosemont-Petite-Patrie	27	1 587 925 1 591 598
78	Boyer C/O, entre Bélanger et St-Zotique	Rosemont-Petite-Patrie	296	3 459 773
191	St-André C/E, entre Jean-Talon et Bélanger	Rosemont-Petite-Patrie	45	3 458 434
302	St-André C/O, entre Beaubien et Bellechasse	Rosemont-Petite-Patrie	20	3 905 246 3 905 247 3 905 248 3 940 567
303	St-André C/O, entre Beaubien et Bellechasse	Rosemont-Petite-Patrie	21	2332907
182	Coolbrook C/E, entre Queen Mary et Snowdon	Côte-des-Neige - NDG	23	2 087 510
335	Fleury C/N, entre Chambord et Sacré-Cœur	Ahuntsic - Cartierville	37	2 496 123
72	Marquette C/E, entre Gilford et Mont-Royal	Plateau Mont-Royal	43	4 300 204 4 300 205
69	Chambord C/E, entre Gilford et Mont-Royal	Plateau Mont-Royal	18	1 192 851
140	Rachel C/N, entre C.-Colomb et St-André	Plateau Mont-Royal	41	1 885 037
88	Monk C/E, entre Jacques-Hertel et Jolicoeur	Sud-Ouest	41	1 243 313

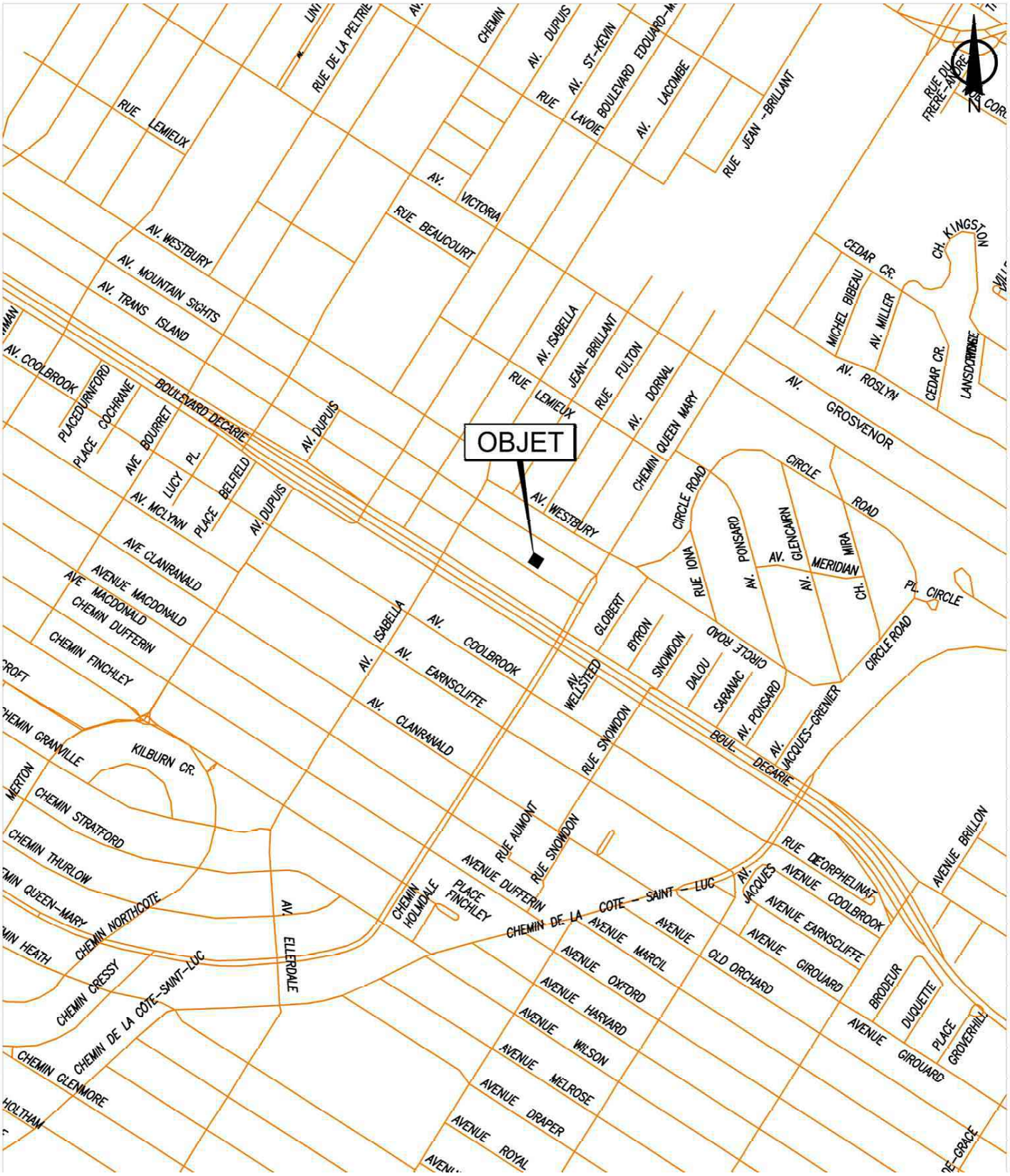

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES LOCATIONS

Côtes-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce
Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H05-005-7660-02
Mandat: 21-0109-L
Dessinateur: JR
Échelle: -
Date: 15-04-2021

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

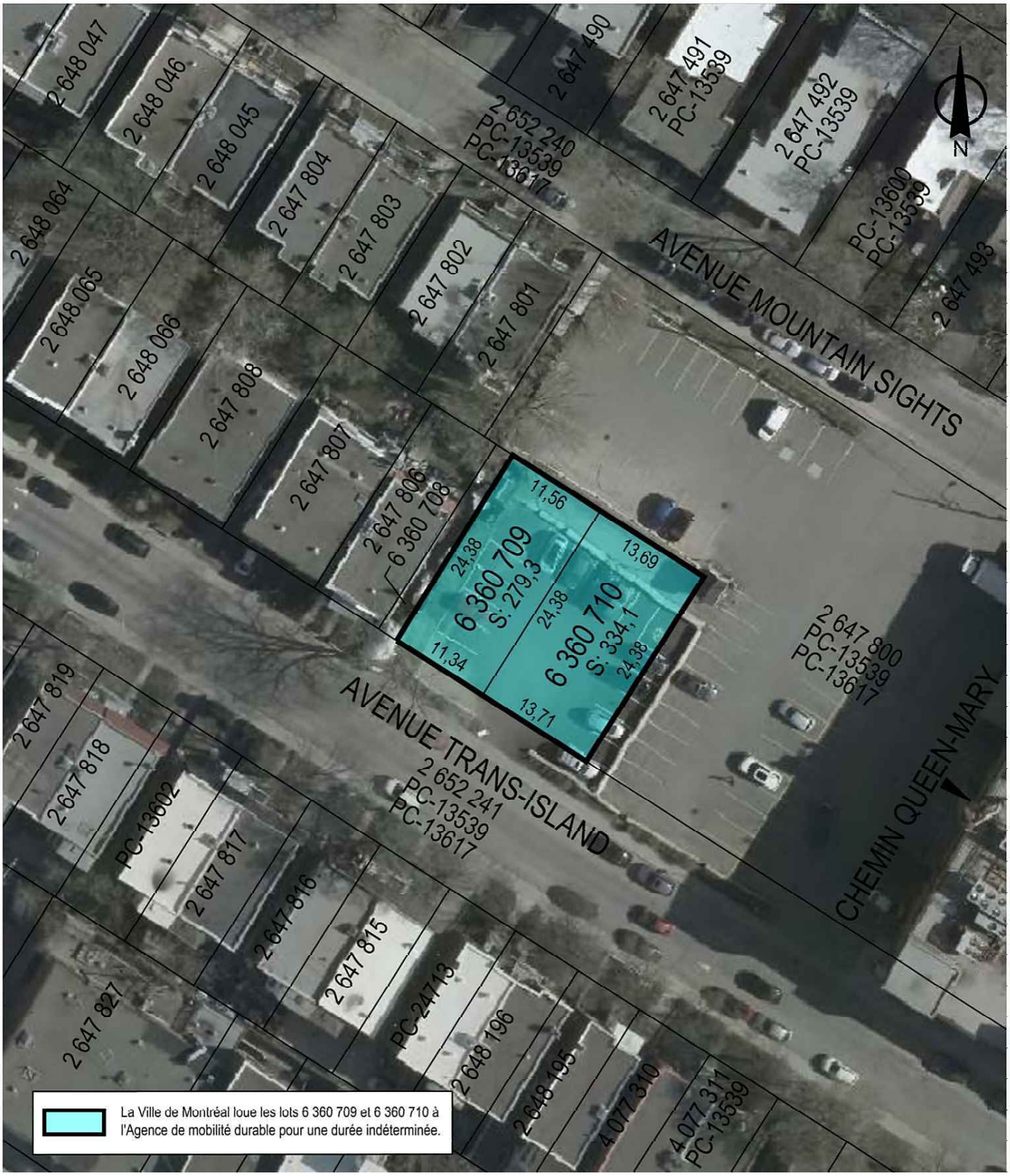

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Côtes-des-Neiges -
Notre-Dame-de-Grâce

Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H05-005-7660-02
Mandat: 21-0109-L
Dessinateur: JR
Échelle: 1:600
Date: 15-04-2021

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Montréal

FICHE IMMOBILIÈRE

Identification

Immeuble ID: 1679

N° DOSSIER : **04-014-001-00**

N° CODE : **31H05-005-7660-02**

Localisation :
Côté EST de l'avenue TRANS ISLAND, au NORD du chemin QUEEN-MARY

Arrondissement :
34 = Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Adresse principale :
99999 avenue Trans Island (MTL)

Nom de l'immeuble :
Autoparc No. 401

Description générale

Catégorie: Terrains de stationnement

Potentiel de développement: Contrainte - spécifique

Vocation: Stationnement

Plan d'action: Moyen terme

Évaluation municipale

Terrain:	458 800.00 $
Bâtiment:	100.00 $
Totale:	458 900.00 $

Dimension terrain (unités métriques)

Frontage:	27.43
Profondeur:	24.38
Superficie:	613.40

Élements significatifs

- [x] égout
- [x] aqueduc
- [ ] gaz
- [x] électricité aérienne
- [ ] électricité souterrain
- [x] rue asphaltée
- [x] trottoir

Normes réglementaires (à être utilisé en complément du réglement d'urbanisme)

N° UEV	Réglement municipale	Catégorie d'usage	Hauteurs		étages		Taux d'impl.	Superficie	Densité max.
			min.	max.	min.	max.			

Informations complémentaires

Fait partie d'un écoterritoire :
Aucun

Date de mise à jour :

Date d'impression :
2021-03-17

Note :

Responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction du bureau de projet et des services administratifs.

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement.La ville, ses employées, les membres de son comité exécutif et de son conseil municipal ne sauraient être tenus responsables d'erreur ou d'omission relative aux informations contenues dans le présent document.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1210515004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver l'ajout de 17 places de stationnement tarifé à l'entente -cadre en faveur de l'Agence de mobilité durable à partir du 1er juin 2021, et ce, pour une durée indéterminée, sur le terrain désigné comme étant l'Autoparc 401, situé à l'est de l'avenue Trans Island et au nord du chemin Queen Mary dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, afin d'en permettre la gestion. N/Réf. : 25-001-033-00 - Autoparc 401 (6553)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1210515004.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Kety ONOFRE
Agente de gestion des ressources financières
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514-868-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-23

Mathieu PERRIER
Chef de division - PS Brennan

Tél : 514 242-3789
Division : Divison du conseil et du soutien financier Service des Finances

CE : 20.039

2021/05/12 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.040

2021/05/12 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.041

2021/05/12 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.042

2021/05/12 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.043

2021/05/12 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.044

2021/05/12 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.045

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1208031003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 $ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin de soutenir le projet de recherche sur les zones industrielles durables / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :
- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 $ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin de soutenir le projet de recherche sur les zones industrielles durables;

- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel ; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-26 20:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1208031003**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 $ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin de soutenir le projet de recherche sur les zones industrielles durables / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Depuis sa création en 1996, le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), instance régionale en environnement, œuvre dans le domaine de la protection de l'environnement et de la promotion du développement durable sur l'île de Montréal, et plus largement au niveau de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le CRE-Montréal agit pour faire progresser les dossiers environnementaux, sur de grandes thématiques, telles que les espaces verts et milieux naturels, les matières résiduelles, le transport ou encore l'eau et l'air, ainsi que sur des dossiers transversaux comme le développement durable, l'aménagement du territoire, les changements climatiques.
Fort de l'expertise de son équipe, de ses nombreux membres et partenaires, le CRE-Montréal travaille à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de moyens pour faire avancer les dossiers environnementaux. Sont au cœur de ses actions : le suivi de l'actualité locale et régionale pour une vigilance soutenue quant à des prises de décisions ayant un impact majeur sur l'environnement et sur le développement durable, diffusion des prises de position du CRE-Montréal, formation d'alliances, renforcement de la voix des groupes locaux et partage d'expertise avec la communauté.

La Conseil régional de l'environnement de Montréal, une personne morale sans but lucratif, a transmis à la Ville une demande de contribution financière pour soutenir le projet de recherche sur les zones industrielles durables à la hauteur de 50 000 $. La demande est en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 0985 – 17 juin 2020 - Accorder un soutien financier de 100 000 $ au Conseil régional de l'environnement de Montréal pour le soutien, la coordination et la réalisation des activités prévues en 2020 dans le cadre de la campagne Interventions locales en environnement et en aménagement urbain (ILEAU)
CM20 0068 – 27 janvier 2020 - Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 $ et un soutien logistique estimé à 25 000 $ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin d'organiser l'édition 2020 du Gala de reconnaissance en environnement et

développement durable de Montréal

CE19 1746 – 13 novembre 2019 - Accorder un soutien financier non récurrent de 45 000 $ au Conseil régional de l'environnement de Montréal pour la mise en oeuvre du projet « Pour une action systémique face à la résilience urbaine : Des outils réglementaires et des pratiques innovantes »

DESCRIPTION

Comme en témoignent son Plan Climat et les documents de vision produits pour le secteur industriel de la Pointe-de-l'Île (SIPI) et l'écoparc industriel de la Grande-Prairie, la Ville de Montréal promeut la création de zones industrielles durables et résilientes, contribuant à l'atteinte des cibles de réduction des GES et à la résilience économique, sociale et environnementale de l'agglomération (zones industrielles durables ci-après appelées « ZID »).
Toutefois, le CRE-Montréal constate, de concert avec ses partenaires du développement économique et de l'urbanisme, qu'il est ardu de matérialiser sur le terrain les concepts innovants de l'aménagement durable et de l'économie circulaire qui font pourtant consensus. Dans les faits, c'est un modèle dépassé qui s'impose : lotissement et trames de rues étendus favorisant les transports motorisés ; vastes surfaces minéralisées, îlots de chaleur ; architecture basse, étendue ; déboisement, remblayage de milieux humides ; manque de planification d'ensemble, d'arrimages régénératifs (corridors de mobilité ou écologiques, parcs, services) avec les milieux de vie et écosystèmes voisins, etc.

Afin d'aller au delà de ce modèle, le CRE-Montréal propose un projet de recherche sur les zones industrielles durables. Les objectifs du projet sont :

§ Favoriser l'émergence dans la région montréalaise de ZID contribuant réellement à l'atteinte des cibles carbone et GES et à la résilience économique, sociale et environnementale de l'agglomération.
§ Passer à la vitesse supérieure dans l'implantation de zones industrielles prêtes à répondre aux défis climatiques et environnementaux des prochaines décennies.
§ Combler le manque d'information (qui fait quoi) et d'outils (comment le faire) des promoteurs et propriétaires, de même que des acteurs municipaux de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement économique.
§ Fédérer les acteurs concernés par l'aménagement durable des zones industrielles urbaines autour d'une connaissance commune des possibilités d'aménagement et des avantages qui y sont liés.
§ Favoriser le dialogue et la circulation des connaissances entre ces acteurs, en vue d'appliquer ces connaissances sur le terrain.

Le projet, d’une durée de 2 ans, comporte deux volets : 1) colliger des connaissances pratiques et de pointe sur l'aménagement de ZID, pour les présenter dans un guide pratique et 2) appliquer ces connaissances à des cas réels. Le projet permettra donc de fournir aux acteurs municipaux, propriétaires, promoteurs et professionnels concernés par l'aménagement des ZID des connaissances pratiques et d’accompagner ces derniers dans les phases de planification ou d’aménagement de ces zones.

L'entente de contribution financière vient établir les modalités de versement de la contribution demandée. Essentiellement, en contrepartie d'une contribution de 50 000 $, la Ville sera le partenaire principal du projet. Le Service du développement économique sera partie intégrante du comité aviseur et des différentes activités. Il assurera également le rôle de point de contact avec les autres services de la ville de Montréal (Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER), Service de l’urbanisme et de la mobilité (SUM)).

Le projet fait l'objet d'une subvention de 200 000 $ du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de leur appel à projets du programme Action-Climat Québec.

Montage financier du projet :

- Ville de Montréal : 50 000 $
- Gouvernement du Québec : 200 000 $ (confirmé)
- CRE-Montréal : 8 000 $ (confirmé)
- Maison du développement durable : 1 000 $ (confirmé)

JUSTIFICATION

Le territoire est le principal actif d'une ville. Elle le contrôle par la réglementation et elle peut contribuer à le façonner, selon sa vision de développement. Avec plusieurs partenaires, la Ville de Montréal mise sur un développement territorial intégré et durable, afin de maintenir la qualité de vie des Montréalais tout en dynamisant son économie. Comme les autres métropoles en Amérique du Nord, l'économie de Montréal se transforme et ce processus crée des opportunités.
La Ville entrevoit un avenir prometteur pour le développement de ses pôles économiques. La Ville de Montréal mobilise tous les moyens afin de rendre son territoire plus attractif et réaliser des projets exemplaires, qui vont améliorer la qualité de vie des travailleurs et des citoyens. Dans son plan d'action en développement du territoire (Bâtir Montréal) la Ville préconise une approche de développement intégrée du territoire, cruciale pour maximiser la portée des actions en développement économique, le tout dans une optique de développement durable. La redynamisation des pôles économiques permettra d'améliorer l'attractivité du territoire.

Dans une optique d'innovation, et de manière à développer des pôles d'emplois attractifs et durables, la Ville cherche à se doter de visions ambitieuses et modernes de développement de ses secteurs d'activités. Le développement de ses pôles d'emplois constitue des opportunités de mettre en œuvre de véritables projets de société, centrés autour de la qualité de vie de ses occupants. Des projets soutenus par toute la collectivité, favorisant l'expérimentation de nouvelles façons de planifier et de réaliser les projets économiques.

Dans cette optique, le projet présenté par le CRE-Montréal permettra d'améliorer la connaissance des professionnels et des partenaires de la Ville sur la mise sur pied de zones industrielles durables. Ces connaissances aideront la Ville à mieux planifier le développement de ses territoires économiques et permettront d'assurer un modèle viable à long terme pour une économie en transformation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires au versement de la contribution de 50 000 $ sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique - Direction de la mise en valeur des pôles économiques - budget régulier.
Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Le projet de convention prévoit trois versements de l'aide financière selon le calendrier ci-dessous :

Années	2021	2022	2023
Sommes prévues	15 000 $	25 000 $	10 000 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permettra d'approfondir la connaissance de la Ville et de ses partenaires sur les meilleures façons de planifier et de construire des territoires économiques durables, un élément du processus de transition écologique de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La participation à ce projet est une opportunité intéressante pour la Ville de mieux faire face aux opportunités de développement que présente son territoire. Ce projet permettra d'intégrer les enjeux de transition écologique et de développement durable grâce à des outils pratiques et adaptés aux besoins des intervenants.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les dispositions en lien avec les activités de communication sont prévues à l'annexe 2 de la convention de contribution financière.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Printemps 2021 : début du projet
Hiver 2023 : fin du projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-21
Daniel MATHIEU Commissaire au développement économique	Josée CHIASSON Directrice mise en valeur des pôles économiques
Tél : 514-868-7680 **Télécop. :**	**Tél :** 514-868-7610 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2021-04-23

Problématique

Comme en témoignent son Plan Climat et les documents de vision produits pour le Secteur industriel de la Pointe-de-l'Île (SIPI) et l'écoparc industriel de la Grande-Prairie, la Ville de Montréal promeut la création de zones industrielles durables et résilientes, contribuant à l'atteinte des cibles de réduction des GES et à la résilience économique, sociale et environnementale de l'agglomération (zones industrielles durables ci-après appelées « ZID »). Toutefois, nous constatons de concert avec nos partenaires du développement économique et de l'urbanisme qu'il est ardu de matérialiser sur le terrain les concepts innovants de l'aménagement durable et de l'économie circulaire qui font pourtant consensus. Dans les faits, c'est un modèle dépassé qui s'impose : lotissement et trames de rues étendus favorisant les transports motorisés ; vastes surfaces minéralisées, îlots de chaleur ; architecture basse, étendue ; déboisement, remblayage de milieux humides ; manque de planification d'ensemble, d'arrimages régénératifs (corridors de mobilité ou écologiques, parcs, services) avec les milieux de vie et écosystèmes voisins ; etc.

Parmi les causes identifiées par nos partenaires à la Ville se trouvent : 1) la connaissance inégale chez les professionnels et gens d'affaires des meilleures pratiques d'aménagement durable des zones industrielles ; 2) le déficit de connaissances pratiques pour répondre à la question « comment s'y prendre ? » ; 3) un flou sur les rôles des acteurs concernés et absence d'espaces de dialogue entre eux ; 4) un manque d'uniformité/cohérence dans les outils de planification à l'échelle de l'île.

De plus, l'aménagement de zones industrielles en milieu urbain pose des défis particuliers : l'espace limité impose de transformer l'existant plutôt que de partir à neuf, de composer avec les droits acquis, porte souvent à opposer développement et conservation, et la proximité des milieux de vie impose un grand effort de réduction/mitigation des nuisances.

Éléments de contexte complémentaires

Depuis déjà plusieurs années, de Montréal à l'échelle internationale, on note un grand intérêt pour le développement de ZID gouvernées par les principes du développement et de l'aménagement durables : écoparcs industriels, économie circulaire, écologie industrielle, grappes, certification ISO 14001, etc.

À Montréal, on est en pleine période d'effervescence et d'innovation à ce sujet :

- plan de relance économique post-COVID axé sur la transition écologique ;
- démarches de planification en cours concernant diverses zones industrielles :
    - secteur Assomption-Sud - Longue-Pointe ("Écoparc industriel de la Grande-Prairie") et secteur industriel de la Pointe-de-l'Île (SIPI) : visions de développement déjà élaborées et soumises en consultation publique; plans directeurs en rédaction à la Ville; momentum : projet de transport collectif structurant et investissement de 100M$ du provincial pour la décontamination de terrains dans l'Est; mobilisation et concertation d'une diversité d'acteurs dans lesquelles nous sommes très impliqués;
    - Technoparc Saint-Laurent : démarches en cours au Service de développement économique (SDÉ) de Montréal pour produire une vision de développement ; momentum : réappropriation du foncier par la Ville et arrivée d'une station du REM.

- des zones industrielles désuètes, à requalifier : Sainte-Anne de Bellevue, Hodge, etc.
- avec ses universités et centres de recherches, la région compte de multiples experts scientifiques et techniques à mobiliser sur ces enjeux.

De plus, nous voyons un momentum à saisir concernant la révision des outils de planification :
- révision en cours du plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal ;
- lancement à l'automne 2020 du Plan Climat de Montréal, qui comprendra un volet important sur le rôle des entreprises dans la transition écologique ;
- volonté du SDÉ d'aller vers de nouveaux modèles de zones industrielles ;
- le comité de la Ville sur les écoquartiers se penche sur les liens à faire avec les ZID.

Description du projet proposé

Objectifs
- Favoriser l'émergence dans la région montréalaise de ZID contribuant réellement à l'atteinte des cibles carbone et GES et à la résilience économique, sociale et environnementale de l'agglomération.
- Passer à la vitesse supérieure dans l'implantation de zones industrielles prêtes à répondre aux défis climatiques et environnementaux des prochaines décennies.
- Combler le manque d'information (qui fait quoi) et d'outils (comment le faire) des promoteurs et propriétaires, de même que des acteurs municipaux de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement économique.
- Fédérer les acteurs concernés par l'aménagement durable des zones industrielles urbaines autour d'une connaissance commune des possibilités d'aménagement et des avantages qui y sont liés.
- Favoriser le dialogue et la circulation des connaissances entre ces acteurs, en vue d'appliquer ces connaissances sur le terrain.

Formule
Notre projet comporte deux volets : 1) colliger des connaissances pratiques et de pointe sur l'aménagement de ZID, pour les présenter dans un guide pratique ; 2) appliquer ces connaissances à des cas réels.

Volet 1) Guide
- Fournir aux acteurs municipaux, propriétaires, promoteurs et professionnels concernés par l'aménagement des ZID des connaissances pratiques, en couvrant notamment quatre thématiques complémentaires encore peu abordées/intégrées à l'échelle montréalaise: a) planification intégrée des solutions nature ; b) densification des zones industrielles ; c) mutualisation d'infrastructures et de ressource s; d) création d'arrimages régénératifs entre les zones industrielles et les écosystèmes et milieux de vie voisins.
- Le guide comprendra : a) une présentation des thèmes et des avantages économiques, sociaux et environnementaux liés à leur application ; b) des pistes d'action/marches à suivre pour passer des concepts aux aménagements concrets ; c) les freins/leviers/ressources disponibles pour passer à l'action ; d) des considérations sur les aspects réglementaires concernés (cadre réglementaire existant, leviers à implanter, règlements à faire évoluer).
- La recherche et la rédaction seront ancrées dans une approche pragmatique dépassant les grands principes d'aménagement durable et axée sur les connaissances pratiques. Le guide sera abondamment illustré.
- En plus d'un comité aviseur composé de partenaires de tous les secteurs concernés, un comité scientifique sera constitué pour nous guider dans la recherche/rédaction des contenus. De plus, les apprentissages qui seront réalisés dans le Volet 2 (voir paragraphe suivant) viendront bonifier le contenu du guide, suivant un processus itératif.

Volet 2) Application concrète à certains secteurs industriels

Nous voulons nous assurer que les connaissances produites au Volet 1 percolent vers le terrain et influencent les décisions d'aménagement des zones industrielles de la région montréalaise.

En collaboration avec les services municipaux de l'urbanisme et du développement économique, nous identifierons les zones industrielles en phase de planification ou d'aménagement où une implication de notre part est possible. Cette implication pourra prendre différentes formes en fonction du degré d'avancement des projets et des dynamiques propres à chaque zone : a) formation/collaboration avec les professionnels municipaux de la planification, de l'urbanisme, du développement économique sur des thématiques précises ; b) accompagnement de promoteurs ou propriétaires ; c) organisation d'activités de réseautage et de circulation des connaissances entre parties prenantes.

Les compléments de connaissances acquis au fil de ces accompagnements/événements seront documentés et serviront à bonifier les contenus du guide pour en tirer une version finale enrichie.

Le caractère novateur de ces démarches et livrables présente un grand potentiel de rayonnement au-delà de la seule région montréalaise.

Durée
2 ans

Partenaires

Partenaire principal : Service de développement économique de la ville de Montréal (SDÉ). Le SDÉ a pour mission de faire de Montréal un chef de file dans des secteurs d'avenir et une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, en collaboration avec les acteurs du milieu. Le SDÉ planifie et élabore les stratégies de développement économique de Montréal. Le SDÉ contribuera au projet à hauteur de 50 000 $ en argent et sera partie intégrante du comité aviseur et des différentes activités. Il assurera également le rôle de point de contact avec les autres services de la ville de Montréal (Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER), Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM)).

Autres partenaires majeurs : PME-Montréal, SUM, BTER, Ouranos, Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Communauté métropolitaine de Montréal. La contribution de ces partenaires se traduira par une participation au comité aviseur ainsi qu'au comité scientifique (selon la thématique abordée). Les partenaires diffuseront également les outils produits, les formations dans leurs réseaux respectifs.

Partenaires scientifiques : Nous ferons appel selon les expertises à des chercheurs et des professionnels dans la phase d'élaboration du guide. Le CRE-Montréal est déjà en lien étroit avec plusieurs universités (Université de Montréal, McGill, UQAM) et instituts de recherche (ex. : Institut de recherche en biologie végétale). Nous souhaitons également développer des partenariats à plus long terme sous forme de recherche-action dans le cadre de la seconde phase du projet.

Partenaire de diffusion : Maison du développement durable : co-organisation d'un événement à la Maison du développement durable. La contribution se traduira par la mise à disposition d'une salle, la webdiffusion de l'événement ainsi que la promotion sur les différents réseaux sociaux.

Budget

Revenus

- Action Climat : 200 000 $
- Service de développement économique de la ville de Montréal : 50 000 $
- CRE-Montréal : 8000 $
- Maison du développement durable : 1 000 $ (services)
- Total : 259 000 $

Dépenses

- Ressources humaines : 206 000 $
- Communications : 25 000 $
- Événements / formation : 8 000 $
- Frais d'admin : 20 000 $

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier**,** dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6*;*

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL,** personne morale constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38) dont l'adresse principale est située au 300-50 rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal, Québec, H2X 3V4, agissant et représentée aux présentes par Emmanuel Rondia, directeur général, dûment autorisé(e) aux fins des présentes tel qu'elle le déclare ;

Numéro d'inscription T.P.S. : 884811647
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1020341765

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme œuvre dans le domaine de la protection de l'environnement et de la promotion du développement durable;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : La directrice de la mise en valeur des pôles économiques ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Le service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité,

publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable. Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de

cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cinquante mille dollars (50 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de six mille dollars (15 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de mille dollars (25 000 $), au plus tard 12 mois après le début du mandat,
- un troisième versement au montant de mille dollars (10 000 $), au plus tard 24 mois auprès le début du mandat.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2023.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.
L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 300-50 rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal, Québec, H2X 3V4, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal, Québec, H3B 5M3, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de ..... 20__

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL

Par : _____
Emmanuel Rondia, directeur général

Cette convention a été approuvée par le Comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 20__ (Résolution …….).

ANNEXE 1

PROJET

Voir pièces jointes au sommaire.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc. Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***
- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:

  - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;

  - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être

fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1208031003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 $ au Conseil régional de l'environnement de Montréal afin de soutenir le projet de recherche sur les zones industrielles durables / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDE - 1208031003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Prepose(e) au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-23

Laura VALCOURT
conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.046

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217956001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion de la qualité et de la diversité de la gastronomie et des restaurateurs et des restauratrices indépendants en 2021, conditionnellement à l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation d'un plan d'action pour le centre-ville - Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder, conditionnellement à l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation d'un plan d'action pour le centre-ville, un soutien financier non récurrent de 1 000 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion de la qualité et de la diversité commerciale, de la gastronomie et des restaurateurs indépendants en 2021 ;

2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-26 13:46

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217956001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion de la qualité et de la diversité de la gastronomie et des restaurateurs et des restauratrices indépendants en 2021, conditionnellement à l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation d'un plan d'action pour le centre-ville - Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (OCTGM), connu sous le nom Tourisme Montréal, est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de fédérer l'effort de promotion et d'accueil pour le positionnement de la destination «Montréal» auprès des marchés de voyages d'affaires et d'agrément et de créer des occasions d'affaires pour ses membres et ses partenaires. Il lui incombe de générer des retombées économiques pour la région et d'orienter le développement du produit touristique montréalais en fonction de l'évolution des marchés. Ainsi, l'OCTGM met sur pied des activités, au Canada comme à l'international, afin d'attirer des congrès et des réunions d'affaires à Montréal. L'organisme offre également un soutien logistique aux organisateurs de congrès ainsi qu'aux journalistes de la presse étrangère spécialisée. De plus, il conçoit et élabore des outils destinés à convaincre les voyageurs d'agrément de séjourner à Montréal.
En 2019, la Ville et l'OCTGM ont signé une entente de contribution triennale qui couvre les années 2019, 2020 et 2021. Cette entente prévoit un contribution financière de 930 000$ pour chacune des trois années. Il est à noter que la Ville appuie financièrement l'OCTGM depuis plusieurs années.

Depuis mars 2020, la désertion du centre-ville par les touristes et les travailleurs ainsi que les mesures de confinement prolongées ont eu des répercussions économiques particulièrement fortes sur le centre-ville de Montréal, notamment sur les entreprises du secteur de la restauration. Le 18 mars 2021, la Ville de Montréal et le Ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) ont annoncé un investissement total de 25 000 000 $ pour la relance du centre-ville. Le 25 mars 2021, le MEI a conclu avec la Ville de Montréal une convention de subvention pour un montant maximal de 15 000 000 $ pour l'exercice financier 2020-2021, pour financer certaines mesures de relance de son centre-ville.

Ce sommaire vise à à accorder une contribution financière à l'organisme afin de lui permettre de réaliser une campagne de promotion axée sur la gastronomie au cours de l'été et de l'automne 2021 dans la cadre du plan pour le centre-ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0152 - 25 mars 2021 - Approuver un projet d'entente avec le Ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 15 M$ pour la mise en oeuvre d'un ensemble de mesures et de projets visant la relance du centre-ville de Montréal durant la période 2021 à 2023.
CG20 0380 - 27 août 2020 - Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion visant à relancer l'activité économique de l'agglomération de Montréal.

CG19 0467 - 24 octobre 2019 - Accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 $, sur une période de trois ans (2019, 2020 et 2021), à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal.

CG18 0688 - 20 décembre 2018 - Accorder un soutien financier de 930 000 $, pour l'année 2018, à l'OCTGM, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing des industries du tourisme et des congrès à Montréal.

CG18 0430 - 23 août 2018 - Approuver l'entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG17 0474 - 28 septembre 2017 - Accorder un soutien financier de 1 070 000 $, pour l'année 2017, à l'OCTGM, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal et à assurer la mise en oeuvre du Plan de développement en tourisme culturel.

DESCRIPTION

Le projet de convention vise à soutenir financièrement le projet de la campagne de promotion sur la gastronomie à Montréal proposé par l'OCTGM qui vise à inciter les citoyens montréalais, des banlieues et du Québec à visiter Montréal afin de découvrir l'offre culinaire montréalaise, tout en respectant les mesures sanitaires recommandées. Ce plan vise l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, mais des efforts de promotion additionnels viseront spécifiquement le territoire du centre-ville puisque l'un des objectifs de communication poursuivi par la campagne vise à rebâtir la notoriété du centre-ville comme étant un lieu vibrant, animé et gourmand en faisant découvrir aux visiteurs de nouveaux restaurants.
Cette campagne devrait supporter l'écosystème commercial et le secteur de la gastronomie affectés par la crise sanitaire. Dans le cadre de ce projet, l'OCTGM prévoit une campagne qui se décline en plusieurs volets, notamment:

- Une campagne publicitaire;
- Une édition adaptée du festival MTL à table;
- Une stratégie de diffusion de contenu promotionnel sur des plateformes web et les médias sociaux;
- Des activités de relations de presse.

La campagne de promotion sera réalisée durant l'été 2021.

JUSTIFICATION

Cette campagne s'inscrit dans les mesures de relance estivale du centre-ville annoncées le 18 mars 2021 par la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et leurs partenaires. Ces mesures ont pour objectif d'amorcer concrètement la relance du cœur économique et culturel montréalais en venant supporter l'écosystème commercial du centre-ville.
Cette campagne puise sa source de financement dans l'entente entre le Ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 15 000 000 $ pour la relance du centre-ville, approuvée par résolution à la séance du 25 mars 2021 (CG21 0152). Selon cette entente avec le MEI, la Ville a l'obligation de produire et de soumettre au Ministre un plan d'action comportant une planification des activités, une liste des dépenses admissibles et un échéancier. Ce plan d'action doit être déposé au Comité d'orientation du Plan Économique conjoint (PEC) et être autorisé par le Ministre. Par conséquent, l'obtention du financement requis pour la campagne qui fait l'objet du présent dossier décisionnel est conditionnel à l'approbation du plan pour le centre-ville par le Ministre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 1 000 000 $.
Les crédits requis sont prévus dans l'entente entre le Ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 15 000 000 $ pour la relance du centre-ville, approuvée par résolution à la séance du 25 mars 2021 (CG21 0152).

Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

	2021	**Total**
Tourisme Montréal	1 000 000 $	1 000 000 $
Total	1 000 000 $	1 000 000 $

Le versement de la somme à l'OCTGM est conditionnel à l'autorisation du plan d'action pour le centre-ville par le Ministre.

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas octroyer cette contribution financière ne permettrait pas à l'OCTGM de déployer la campagne de promotion qui doit venir stimuler l'écosystème commercial du centre-ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Cette initiative s’inscrit dans le plan pour le centre-ville dont l'objectif est de contribuer à la relance du centre-ville et contrer les répercussions de la crise sanitaire sur les entreprises. La manière dont se dérouleront certaines activités prévues dans le cadre de la convention sera adaptée en fonction de l’évolution du contexte sanitaire (ex.: promotion de la livraison à domicile vs. consommation sur place).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La convention entre la Ville et l'OCTGM comprend un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'Organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre des activités prévues dans la cadre de la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-21
Charles-André MAJOR Conseiller au développement économique	Josée CHIASSON directeur - mise en valeur des poles economiques
Tél : 438 368-4248 **Télécop. :**	**Tél :** 514-868-7610 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2021-04-26

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **L'OFFICE DES CONGRÈS ET DU TOURISME DU GRAND MONTRÉAL INC.,** personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies, ayant son siège au 800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2450, Montréal, Québec H3B 1X9, agissant et représentée aux présentes par monsieur Yves Lalumière, président-directeur général, et par madame Manuela Goya, vice-présidente développement de la destination et affaires publiques, dûment autorisés tels qu'ils le déclarent;

Numéro d'inscription T.P.S. : 122310428
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1006114918

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme œuvre à développer et faire rayonner Montréal comme destination qui se distingue par les expériences uniques et authentiques qu'elle offre à ses visiteurs, afin de maximiser les retombées économiques;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre du plan de relance économique - phase 2 de la Ville "Agir maintenant pour préparer la relance" pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de l'état d'urgence que présente la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Annexe 3** » : la demande de contribution financière de l'Organisme;

2.4 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.5 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.6 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.7 « **Responsable** » : Directrice du Service du développement économique ou son représentant dûment autorisé;

2.8 « **Unité administrative** » : Service du développement économique de la Ville de Montréal.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, il est entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés relatifs au Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français. Il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les installations de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** »), et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements relatifs le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, il est entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les dix (10) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins

de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent quatre-vingt (180) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard cent quatre-vingt (180) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard cent quatre-vingt (180) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville

d’assister, à titre d’observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d’administration de l’Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l’Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L’Organisme s’engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l’article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu’elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l’égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l’exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de UN MILLION de dollars (1 000 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de HUIT CENT CINQUANTE MILLE dollars (850 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de CENT CINQUANTE MILLE dollars (150 000 $), dans les quatre-vingt dix (90) jours suivant la remise d'une reddition de compte finale du Projet à la satisfaction de la Responsable.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme ;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versé à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux

paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur

préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 1er décembre 2021

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de CINQ MILLIONS de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** »)

appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle relatifs au Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel

recours.

13.4 Représentations de l’Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n’est valide si elle est effectuée sans l’accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l’une ou l’autre des Parties ne peuvent être cédés qu’avec l’accord écrit préalable de l’autre Partie.

L’Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l’Organisme

L’Organisme fait élection de domicile au 800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2450, Montréal, Québec, H3B 1X9, et tout avis doit être adressé à l'attention du président-directeur général. Pour le cas où il changerait d’adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l’Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage, Montréal, Québec, H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de ..... 20__

L'OFFICE DES CONGRÈS ET DU TOURISME DU GRAND MONTRÉAL INC.

Par : _____
Yves Lalumière, président-directeur général

Par :_____
Manuela Goya, vice-présidente, développement de la destination et affaires publiques

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de …… 20__ (Résolution CG ……).

ANNEXE 1
PROJET

Campagne « La gastronomie à Montréal - stratégie de commercialisation 2021 » (voir annexe 3 ci-jointe)

Face aux impacts de la COVID-19 sur l'industrie touristique, sur le secteur de la restauration, ainsi que sur le centre-ville Tourisme Montréal réalisera une campagne de promotion de la qualité et de la diversité de la gastronomie et des restaurateurs indépendants. Cette campagne s'inscrit dans la logique de la Mesure 1 du Plan de relance phase 2 de la Ville de Montréal intitulé « Agir maintenant pour préparer la relance ».

La campagne proposée se décline en quatre grands volets :
1. Une campagne publicitaire;
2. Une édition adaptée du festival MTL à table;
3. Une stratégie de diffusion de contenu promotionnel sur des plateformes web et les médias sociaux;
4. Des activités de relations de presse.

Reddition de compte

Un bilan faisant état des activités, des réalisations et des retombées de la campagne au plus tard le 15 novembre 2021.

■ Indicateurs

Le bilan de la campagne doit comprendre notamment les bénéfices ou retombées obtenus en lien avec les indicateurs suivants :

- Volet Campagne publicitaire
  - nombre d'outils publicitaire produits et utilisés;

- Volet MTL à table
  - nombre de restaurants participants et leur positionnement sur une carte;
  - nombre de clients ayant visités les restaurants participants dans le cadre de MTLATABLE RÉINVENTÉ;
  - nombre de tables d'hôtes vendues par les restaurants participant dans le cadre de MTLATABLE RÉINVENTÉ;
  - valeur des dépenses effectués par les clients dans les restaurants participants (ex : dépenses totales, facture moyenne);
  - nombre de SDC ayant collaboré à l'événement;
  - couverture médiatique (articles, commentaires, mentions) : presse – médias électroniques – médias sociaux;
  - nombre de partenaires et de commanditaires ayant soutenu/collaboré;

- Volet Plateformes web et médias sociaux
  - nombre de chefs et de restaurateurs mis de l'avant sur les plateformes et les médias sociaux;

- nombre de boutiques culinaires mises de l’avant sur les plateformes et les médias sociaux;
- nombre de vidéos et d’articles mis en ligne;
- nombre et liste des événements, circuits culinaires et visites guidées mis en ligne sur la plateforme;
- nombre d’internautes ayant visité les plateformes;
- nombre d’interactions (s’il y a lieu) des internautes réalisés via la plateforme et les médias sociaux;
- nombre de redirections effectuées à partir les plateformes et les médias sociaux vers les sites des restaurants, boutiques culinaires, partenaires, événements, etc.;

- Volet Activités de relations de presse
  - nombre de journalistes et de bloggeurs rejoints par les tournées de familiarisation ainsi que les marchés qu’ils couvrent;
  - couverture médiatique (articles, commentaires, mentions) : presse – médias électroniques – médias sociaux.

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

1.1. Développer et présenter au responsable du projet de la Ville une stratégie ou des actions de communication et en assurer la réalisation.

1.2. Faire approuver le positionnement des logotypes de tous les partenaires du projet à la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant toute publication.

1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés respectent les obligations en matière de communication et de normes de visibilité ainsi que la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

2.1. Reconnaissance de la Ville de Montréal

-Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au projet.

-Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville (@MTL_Ville pour Twitter et @mtlville pour Facebook).

-Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.

-Apposer les logos de la Ville sur tous les outils de communication imprimés et numériques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le programme officiel, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, les objets promotionnels, etc.

Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule.

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter la phrase suivante : **Projet financé par la Ville de Montréal.**

-Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

-S'il y a lieu, ajouter les logos de la du Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaires principaux, ils devront être mis en évidence.

-Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

-Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

-Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
- inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
- soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
- offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

Pour envoyer une invitation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif ou pour une demande de citation dans un communiqué ou un mot de la mairesse, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et positionnement à respecter

Sur tous les outils de communication (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.) :

-Logos : respecter les normes et règles d'utilisation du logo de la Ville disponible sur : http://ville.montreal.qc.ca/culture/logos-et-signatures-graphiques

-Positionnement : respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires.

À NOTER : Afin de respecter le visuel convenu avec le ministère de la Culture et des Communications, les panneaux de chantier doivent être réalisés par la Ville.
À cet effet, vous devez transmettre votre demande à visibilite@ville.montreal.qc.ca en indiquant qu'il s'agit d'un projet réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

2.4. Publicité et promotion

-Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média.

-Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du projet ou de l'événement.

-Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.

-Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement. La publicité sera fournie par la Ville.

-Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **30 jours ouvrables** à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré de la page 3 du présent document.

-Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminé) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.

-Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).

-Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité.
Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

-Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

-S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics (autres que les événements médiatiques)

-Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

-Coordonner et effectuer le suivi des événements avec les deux cabinets politiques en avisant le responsable du projet de la Ville.

-Valider les règles protocolaires des deux cabinets en matière d'événements publics.

Pour joindre les cabinets politiques pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles ci-dessus.

2.6. Bilan de visibilité

-Remettre au responsable du projet de la Ville en annexe au bilan, en format numérique :
- tous les outils de communication développés pour la publicité et l'information publique relative aux activités du projet ou de l'activité (ex : images des mentions, logos sur les affiches, etc);

- s’il y a lieu, une revue de presse incluant les mentions verbales ou écrites diffusées à la radio ou à la télévision, dans les journaux et imprimés de même que sur le web;
- s’il y a lieu, une photo des différents montages où figurent les logos de la Ville (ex. : conférence de presse).

Pour faire approuver un texte ou un document, ou si vous avez des questions concernant la visibilité de la Ville de Montréal, veuillez adresser votre demande par courriel à : **visibilite@ville.montreal.qc.ca**

<u>ANNEXE 3</u>
Document intitulé « La gastronomie à Montréal - stratégie de commercialisation 2021 » déposé par l'Organisme auprès de la Ville de Montréal le 21 avril 2021

La gastronomie à Montréal

Stratégie de commercialisation 2021

TOURISME / MONTRÉAL

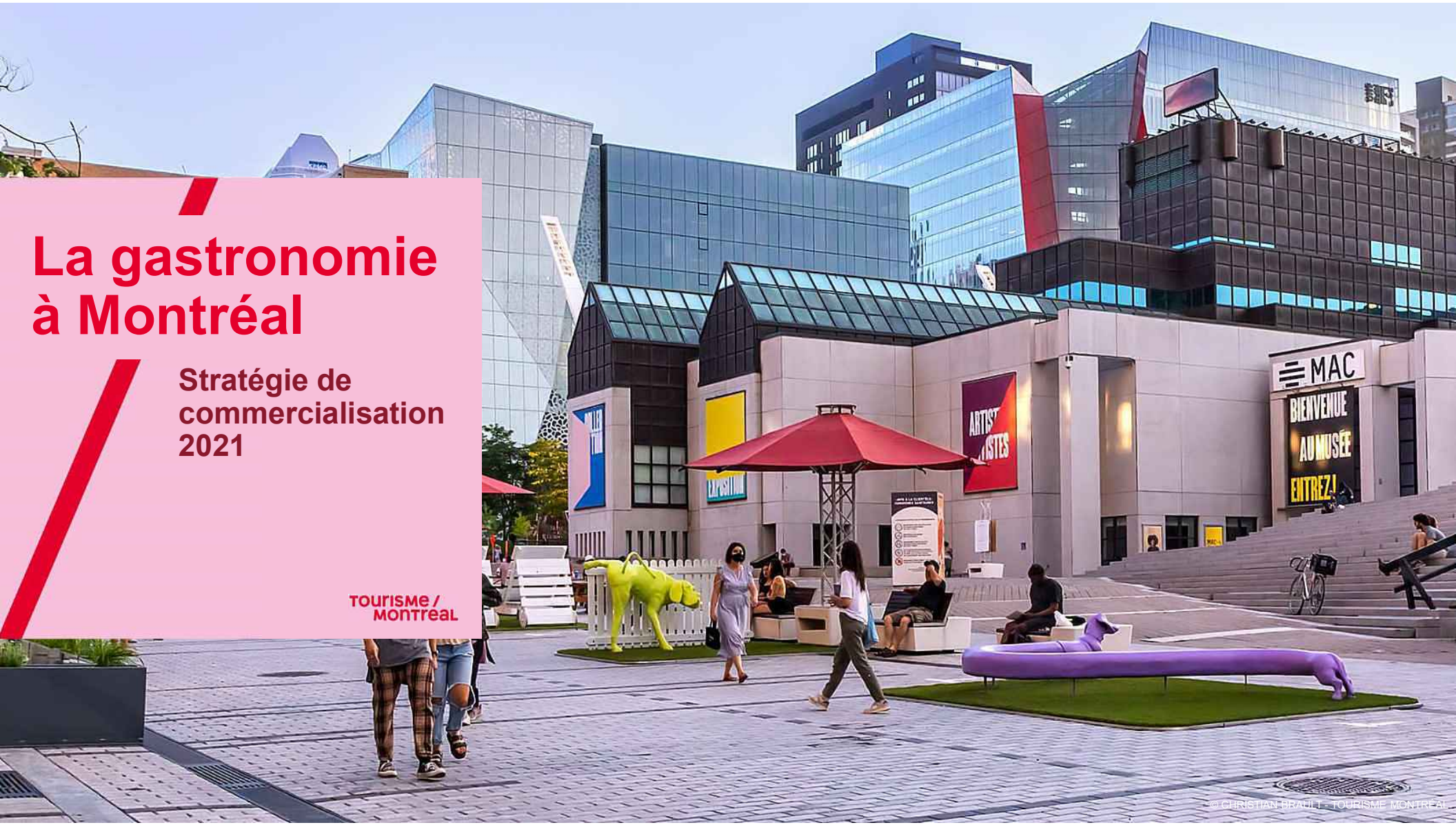

© CHRISTIAN BRAULT - TOURISME MONTRÉAL

Ordre du jour

TOURISME / MONTRÉAL

1. Contexte et objectifs
2. Partis pris stratégiques
3. Stratégie de commercialisation
4. Budget préliminaire

Contexte et objectifs

Contexte

La gastronomie, un créneau prioritaire pour l’industrie touristique

La crise COVID-19 a des impacts catastrophiques sur l’industrie de la restauration à Montréal et pourrait impacter négativement la perception touristique du Montréal gastronomique.

Depuis quelques années, la gastronomie a pris sa place dans l’esprit du touriste. Elle fait partie des créneaux prioritaires pour toutes les destinations et Montréal ne fait pas exception. C’est pourquoi, depuis 10 ans, Tourisme Montréal travaille d’arrache pied à positionner la gastronomie comme produit phare sur ses marchés prioritaires.

Afin de conserver notre positionnement de chef de fil, il est impératif de se doter d’un plan visant à relancer la gastronomie à Montréal.

Ce plan devra d’abord viser les clientèles locales et de proximité avant de se tourner vers l’international. Nous devrons faire de ces cibles, des ambassadeurs de la gastronomie à Montréal.

Positionnement de la gastronomie

Une envie folle de goûter à tout

À Montréal, on joue avec la nourriture. En cuisine, les chefs construisent et déconstruisent. Créativité et diversité signent tous les plats. Que vous choisissiez une table gastronomique, un marché public ou un camion de bouffe de rue, vous découvrirez les multiples saveurs de la ville. Arrivez l’estomac vide.

L’opportunité

Déjà une bonne base de « foodies »

À travers les années, Tourisme Montréal a su développer une excellente connaissance de l’industrie et a tissé des liens étroits avec l’ensemble des acteurs culinaires montréalais.

De plus, avec le lancement de l’événement phare Mtl à table en 2011, Tourisme Montréal s’est doté d’un nombre impressionnant d’adeptes de la gastronomie par le biais de sa base de données et ses médias sociaux propriétaires.

Cette base établie de contacts « foodies » nous permet d’engager rapidement une conversation avec ceux-ci et de les inciter à faire partie de la relance gastronomique à Montréal.

De plus, Tourisme Montréal a annuellement lancé des campagnes publicitaires axées sur la gastronomie à Montréal ainsi qu’à l’intra-Québec. En 2014, Tourisme Montréal gagnait le prix média de l’année avec sa campagne Mtl à table.

Nos objectifs marketing

Créer un sentiment d’urgence

On sent déjà la fébrilité des Montréalais à reconnecter avec leurs restaurants favoris ainsi qu’avec leurs tables fétiches. Bien que l’engouement sera fort à la réouverture, il est important de réfléchir à un plan à plus long terme afin de permettre aux restaurateurs de se refaire une santé financière. De plus, ce plan vise l’ensemble du territoire de Montréal mais des efforts additionnels viseront spécifiquement le centre-ville élargi. Nos deux grands objectifs marketing :

1 Accroître la dépense dans les restaurants

Favoriser l’augmentation de la facture moyenne

2 Accroître la fréquence en restaurants

Inciter Montréalais et Québécois à faire de leurs sorties aux restaurants un rendez-vous hebdomadaire

Nos objectifs de communication

Assurer l’étalement

L’été dernier, les Montréalais ont investi leur quartier et se sont réappropriés leur petit resto du coin, souvent au détriment du centre-ville. Ils ont préféré resté prêt de la maison et ne pas trop s’aventurer dans les autres quartiers.

Cette année, nous devons valoriser la variété gastronomique sur l’ensemble du territoire. Nous devons faire circuler nos concitoyens, leur faire découvrir de nouveaux petits bijoux et les inciter à s’emparer du centre-ville gourmand.

1 Redonner ses marques de noblesse au centre-ville

Rebâtir la notoriété d’un centre-ville vibrant, animé et surtout gourmand

2 Favoriser l’étalement

Inciter Montréalais et Québécois à découvrir l’offre culinaire sur l’ensemble du territoire

Partis-pris stratégiques

Nos partis-pris stratégiques

1 S’inscrire dans la campagne estivale

Tourisme Montréal lancera une campagne estivale visant à inciter les Montréalais à planifier leur « staycation » et aux Québecois à planifier des vacances à Montréal. Cette offensive gastronomique doit s’inscrire dans cette mouvance.

2 Un message pertinent pour le consommateur

Encourager et contribuer au succès des restaurateurs : un objectif mais pas un message consommateur.

3 Préparer l’avenir

Ces offensives doivent nous permettre de forger des ambassadeurs Montréalais et Québécois qui nous permettront d’accroître la notoriété du Montréal gastronomique auprès de nos marchés internationaux.

Stratégie de commercialisation

4 priorités pour activer la stratégie

1 Campagne publicitaire axée sur la gastronomie

Favoriser un mix média diversifié sur les marchés de Montréal, de l'intra-Québec et éventuellement de l'Ontario.

2 Une édition spéciale de MTLàTABLE

Imaginer une édition repensée de l'événement phare MTLàTABLE adapté au contexte économique et sanitaire actuel.

3 Miser sur nos équipes et plateformes propriétaires

Reconnecter avec notre base de *foodies* déjà captifs en les informant des événements, des nouveautés, des offres et autres, et en les incitant à passer à l'action. Travailler avec les équipes de contenu et relations de presse

Profil cible

Montréalais et Québecois *foodies*

Les *foodies* ont un intérêt plus marqué pour la gastronomie. Ils habitent Montréal, ses banlieues et la ville de Québec. Ce sont en majorité des femmes. Ils sont curieux de découvrir de nouveaux restaurants et de nouvelles saveurs en bonne compagnie.

Ils cherchent le plaisir de partager un bon repas, sans culpabilité. On doit les encourager à se gâter.

* Cible secondaire : Ontariens

1. Campagne publicitaire

Bâtir sur nos acquis

Depuis le lancement de l'événement MTLàTABLE il y a 11 ans déjà, Tourisme Montréal a su adapter ses stratégies marketing aux habitudes de consommation des clientèles Montréalaises et Québécoises. Nos stratégies médias mises sur les trois grands principes directeurs suivants :

1. Privilégier des environnements contextuels tout en maximisant la portée
2. Optimiser le poids média dans le temps, en fonction des opportunités et du *mindset* du consommateur
3. Être opportuniste en termes de *timing* et de choix d'environnements (Rejoindre la cible aux bons moments)

1. Campagne publicitaire

Bâtir sur nos acquis : les apprentissages 2019

Miser sur une stratégie d'impact pour maximiser la portée de la campagne

Les environnements contextuels *foodies* assurent des visites qualifiées et un plus grand taux de conversions

Peu d'interactions sont nécessaires pour convertir les consommateurs. Miser sur une stratégie média de portée plutôt que sur une stratégie de fréquence

La cible anglophone ainsi que certaines audiences de notre « data management platform » s'avèrent être des sources de croissance notables

Les tactiques d'Attractivité et de Considération ont joué un rôle majeur dans les conversions générées

2. Édition adaptée de Mtl à table

Pour créer un sentiment d’urgence

Pour inciter Montréalais et Québécois à visiter plus de restos, plus souvent et dépenser davantage, on doit créer un sentiment d’urgence.

Mais comment peut-on réellement goûter à tout ?

Cette édition de MTLàTABLE doit permettre de multiplier les sorties, les délices et les découvertes. Pour goûter à tous ces restaurants et profiter réellement de cette quantité et variété de plats, il faudrait littéralement se dédoubler.

2. MTLàTABLE

Du 24 juin au 11 octobre

Rêvons d’une grande fête extérieure autour de la gastronomie

- Conditionner l’expérience par des menus inspirés de produits québécois qui arrivent au gré des mois et saisons.
- Continuer de miser sur des tables d’hôte de restaurants participants, mais oublier les prix fixes et la notion de rabais.
- Créer un événement rassembleur qui met les restaurants, leurs terrasses, les rues piétonnes et les produits québécois au cœur de l'été 2021.
- Retrouver des activations gourmandes partout dans la Ville en respect de la thématique mensuelle.
- Favoriser la visite de plusieurs quartiers en créant des parcours ou routes de saveurs montréalaises.

2. MTLàTABLE

3 volets pour un événement gagnant

1 Les tables d'hôtes

Orchestré et dirigé par Tourisme Montréal le site MTLàTABLE mettra de l'avant non seulement des menus incluant les produits québécois mais également les contenus propices à découvrir de nouveaux restaurants toutes les semaines et mois.

Mobiliser, solliciter des centaines de restaurants à offrir leurs menus et informer les montréalais sur leur aménagement sécuritaire: terrasse, capacité, heures d'ouvertures ect…

2 Activer les SDC pour mettre de l'avant gastronomie

Les SDC deviennent des partenaires clés pour assurer des aménagements extérieurs propices à une fête sécuritaire:

- Terrasses, rues piétonnières, tables à piques-niques et placottoirs, ruelles aménagées
- Mobilisation des commerçants afin de mettre la thématique à l'honneur (Ex.: poissonneries, biérologues, boutiques)
- Promotion des routes et parcours des saveurs

3 Favoriser des activations extérieures et pop-up éphémères

Favoriser la participation de restaurants haut de gamme qui risquent de demeurer fermés en créant des événements éphémères (1 x par mois ou 2 x par mois) dans des lieux incontournables des quartiers (Ex. : Quartier des spectacle, Vieux-Port, Canal Lachine). Ces événements de style « pop-up » suggèrent des installations temporaires afin de permettre aux chefs de s'installer et de proposer des plats pour emporter selon la thématique des produits-

Ceci n'est pas planifié dans le budget disponible.

3. Miser sur nos plateformes

Déjà une bonne base de « foodies »

Via ses différentes plateformes web et médias sociaux, Tourisme Montréal s’est bâtie une base de données riche en *foodies* Montréalais et Québécois.

Nos différentes plateformes propriétaires et notre équipe de contenu ont déjà bâti les bases d’une relance gastronomique.

De plus, nos stratégies de CRM et nos audiences qualifiées nous permettent d’engager une conversation avec une cible prête à être convertie.

Finalement, la mobilisation des équipes internes (gestion de projet et des relations; création et production de contenu; relations de presse) permettra d’assurer le succès de l’événement.

3. Miser sur nos plateformes

Site mtl.org

Page d'accueil et section dédiée à la gastronomie

Section « Offres » qui réfère aux plateformes des partenaires

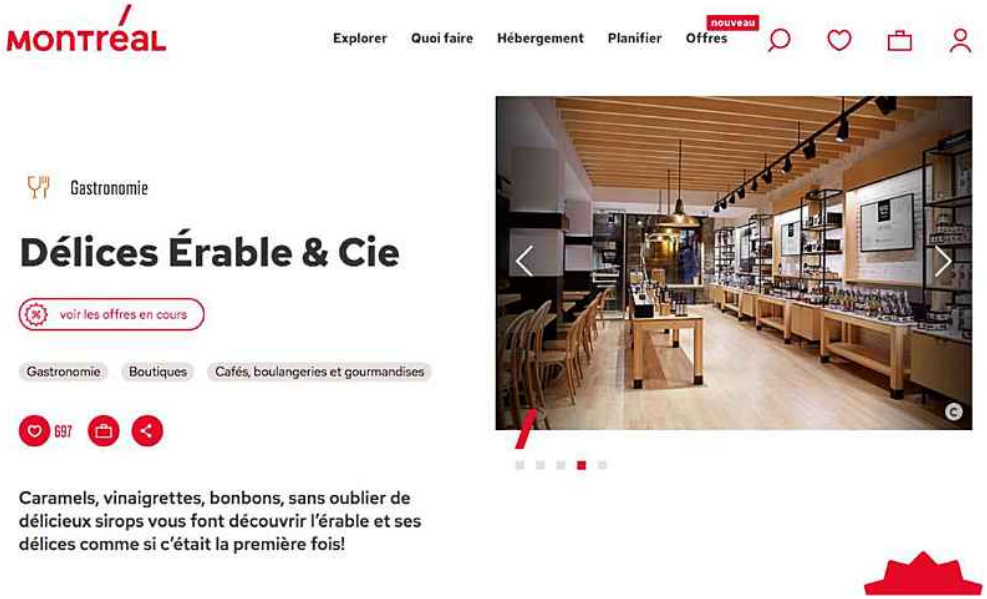

TOURISME / MONTRÉAL

3. Miser sur nos plateformes

Médias sociaux de Tourisme Montréal

Plateforme	Abonnés / adeptes
Facebook – Visit Montréal	336 928
Twitter fr - @monmontreal	91 826
Twitter en – @montreal	169 788
Instragram – montreal	307 793
Pinterest – Visit Montréal	4 097
Youtube- Tourisme Montréal	12 420

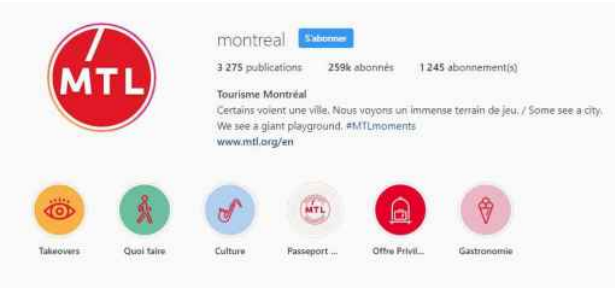

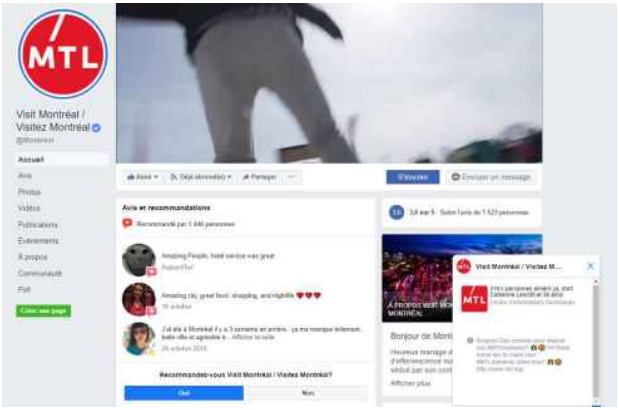

Infolettre

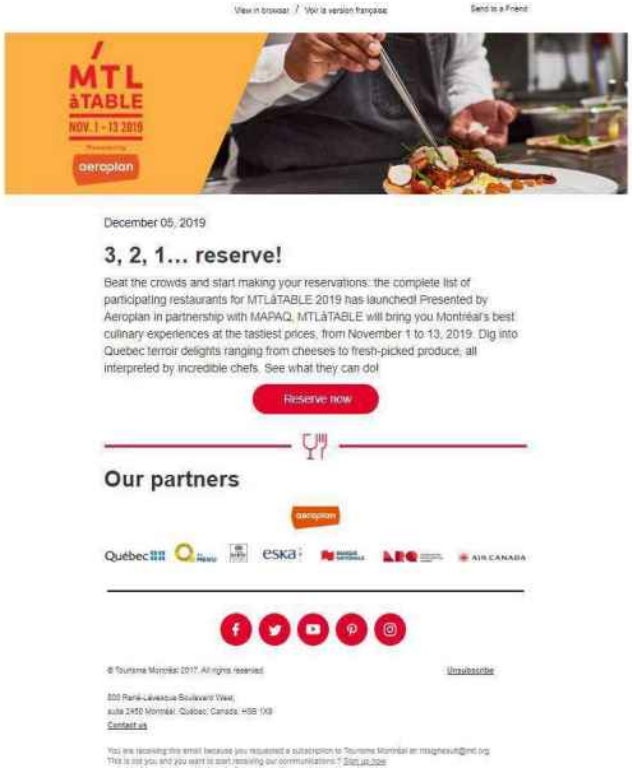

3. Miser sur nos plateformes

Relations de presse

Relations de presse

- Lancement de l'événement
- Infolettre aux médias québécois et ontariens
- Tournées de presse
- Activations des influenceurs

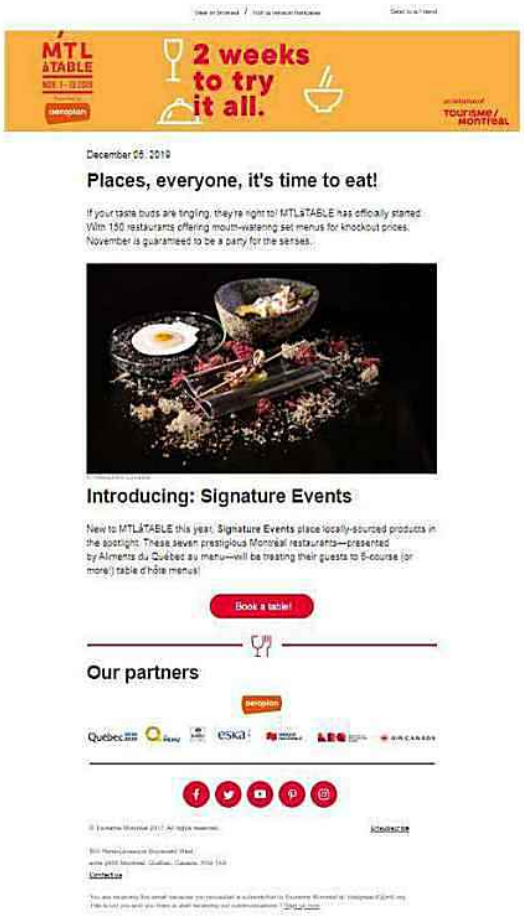

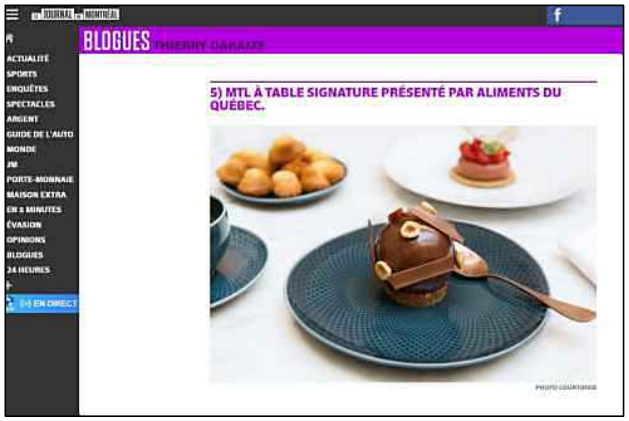

TOURISME / MONTRÉAL

3. Miser sur nos plateformes

Site et médias sociaux de MTLàTABLE

Site MTLàTABLE – Édition 2019

478 999 visites

4 352 389 pages consultées

5:31 durée moyenne par visite

95,53% des visites proviennent du Canada

Médias sociaux

Plateforme	Abonnés / adeptes
Facebook – MTLATABLE	15 340
Instagram – @MTLATABLE	26 234
Twitter fr – @MTLATABLE	4 153

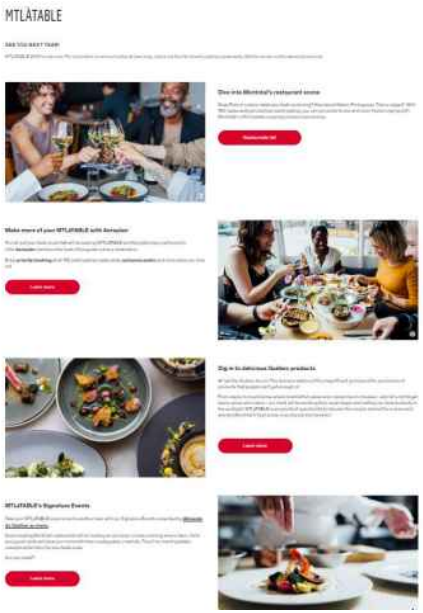

TOURISME / MONTRÉAL

23

Budget

Budget préliminaire

Un budget détaillé sera soumis pour approbation une fois le projet confirmé

Tactique	Budget
Campagne publicitaire MTLàTABLE Montréal et intra-Québec	350 000 $ (20% prod / 80% média)
Campagne publicitaire gastronomie Montréal et intra-Québec	300 000 $ (20% prod / 80% média)
Tournées de familiarisation et activation influenceurs	50 000 $
Création de contenu (photos; texte; vidéos) sur les plateformes propriétaires	100 000 $
Mise à niveau et création de contenu pour le site MTLàTABLE	150 000 $
Gestion de l'événement MTLàTABLE et production d'outils de promotion	50 000 $
Total	**1 000 000 $**

Échéancier préliminaire

L’échéancier est sujet à changement selon l’évolution de la situation sanitaire

	Juin					Juillet				Àoût				Septembre				Octobre			
	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	6	13	20	27	4	11	18	25
MTLàTABLE																					
Campagne MTLàTABLE																					
Campagne gastronomie																					
Tournées de familiarisation																					
Mise à niveau des plateformes																					

TOURISME / MONTRÉAL

Merci

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217956001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 $ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion de la qualité et de la diversité de la gastronomie et des restaurateurs et des restauratrices indépendants en 2021, conditionnellement à l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation d'un plan d'action pour le centre-ville - Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDE - 1217956001 - 2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Prepose(e) au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-26

Laura VALCOURT
conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 20.047

2021/05/12 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.001

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1218214007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19, Autoriser l'occupation du domaine public du 13 mai au 15 octobre 2021

Il est recommandé:

- d'approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19.
- d'autoriser l'occupation du domaine public du 13 mai 2021 au 15 octobre 2021.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2021-04-27 11:42

Signataire : Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur général adjoint par intérim
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1218214007**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des festivals et événements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19, Autoriser l'occupation du domaine public du 13 mai au 15 octobre 2021

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19, l'interdiction de tenir des festivals et grands événements par le gouvernement provincial est toujours en vigueur.
Dans le but de permettre certaines actions, nous présentons ce dossier comportant des demandes de dérogations pour ces initiatives culturelles ayant lieu du 13 mai au 15 octobre 2021 sur le territoire de l'arrondissement Ville-Marie. Une seule activité dans ce dossier se tiendra jusqu'au 15 octobre 2021 et de nouveaux dossiers seront présentés ultérieurement concernant d'autres activités estivales.

Les promoteurs devront s'engager au respect des consignes applicables au moment de la réalisation indépendamment de son approbation antérieure.

Pour permettre la réalisation de ces initiatives, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0596 - Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19. Autoriser l'occupation du domaine public du 15 avril 2021 au 31 octobre 2021.
CE21 0192 - Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19. Autoriser l'occupation du domaine public du 27 février 2021 au 5 avril 2021.
CE20 1786 du 11 novembre 2020 - Approuver des initiatives culturelles spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19. Autoriser l'occupation du domaine public du 12 novembre 2020 au 19 mars 2021.
CE20 1376 du 9 septembre 2020 - Approuver une programmation d'activités culturelles et sportives spéciales dans le cadre exceptionnel de la crise de la COVID-19. Autoriser l'occupation du domaine public du 10 septembre au 20 novembre 2020 et édicter les ordonnances.

DESCRIPTION

En remplacement des festivals et événements annulés en raison de la crise de la COVID-19, certains organismes souhaitent continuer de faire vivre le cœur culturel de Montréal en créant des espaces qui donneront aux citoyen.ne.s l'occasion de profiter de Montréal de façon unique et inspirante, tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

L'objectif est de permettre l'accueil des visiteurs au centre-ville afin de profiter d'une vie culturelle adaptée aux enjeux sanitaires actuels. À l'image de ce qui a été réalisé l'été passé, les propositions de cette année s'articulent autour du déploiement de terrasses, de parcours culturels, de déambulatoires et de performances fixes, toujours selon l'évolution et dans le respect des mesures sanitaires.

Le Centre de coordination des mesures d'urgences (CCMU) et la Direction de la santé publique (DSP) sont consultés pour les différents projets et nous maintenons une étroite collaboration afin d'être avisés de tout changement quant aux mesures sanitaires en vigueur.

L'objectif de ce sommaire décisionnel est d'obtenir les autorisations internes de la ville mais il est à noter que le calendrier pourrait être adapté en fonction des directives gouvernementales liées à la santé publique.
Les aménagements sont réalisés sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Initiatives culturelles	Organismes	Dates	Lieux
Promenez-vous dans l'histoire	Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière	Du 14 au 24 mai 2021	Aux abords du Musée et dans le quadrilatère suivant : rue de la Commune, rue Notre-Dame, rue Saint-Nicolas et rue Bonsecours.
Relance centre-ville	Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS)	Du 13 mai au 15 octobre 2021	Installations : - Rue Sainte-Catherine entre Saint-Urbain et Saint-Laurent - Rue Clark entre René Levesque et Sainte-Catherine - Rue Sainte-Catherine entre Chomedey et Lambert Closse - Square Victoria - Parc Paul-Dozois Déambulations : - Rue Sainte-Catherine entre Guy et Metcalf - Rue Sainte-Catherine entre Saint-Alexandre et Saint-Laurent - Rue Sainte-Catherine entre Saint-Hubert et Papineau - Rue Saint-Denis entre Sherbrooke et Maisonneuve - Place des festivals
OFFTA	LA SERRE arts vivants	28 mai au 6 juin 2021	- Place de la Paix; - Terrain adjacent au Metro Saint-Laurent;
FTA	Festival TransAmériques	26 mai au 8 juin 2021	- Trottoir devant Église St-James, Sainte-Catherine Ouest entre City Councillors et St-Alexandre - Place d'Youville

			- Place des festivals (Projections Wilder)
Jardins Gamelin	PQDS	27 mai au 30 septembre 2021	Place Émile-Gamelin & Trottoir nord de Sainte-catherine, entre Berri et Saint-Hubert

JUSTIFICATION

Le déploiement d'initiatives culturelles, étant donné les incertitudes liées à la pandémie, a été pensé selon les étapes de confinement auxquelles nous pourrions être rendus selon les prochaines annonces gouvernementales suivant les restrictions actuellement en vigueur. Des éléments imaginés pourraient toutefois se retrouver dans une étape ultérieure - le calendrier sera adapté en fonction des directives gouvernementales, des avis reçus du CCMU et de la DSP.

Les initiatives permettront aux citoyens et citoyennes de profiter des espaces extérieurs de façon sécuritaire et à apprécier des oeuvres et du mobilier dynamique mettant de l'avant le talent des artistes d'ici.

Cet aménagement sera développé en mode ambiant et contemplatif et pourra évoluer vers un mode plus vivant et interactif au fil du temps, si le contexte de la COVID-19 et des mesures sanitaires en place nous le permettent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'initiatives culturelles sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'initiatives culturelles favorise le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et culturel).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs dans ce contexte sont les suivants:

- contribue à une animation urbaine de qualité au profit des citoyen.ne.s de Montréal, particulièrement dans un contexte de crise sanitaire;
- renforce le positionnement de Montréal comme instigatrice de projets et de pratiques novatrices se déployant sur le domaine public.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'installation des aménagements et des éléments de programmation se feront seulement à condition de se conformer aux directives des autorités de santé publique.
Dans la situation actuelle, la Ville et l'Organisme pourraient, au besoin, convenir d'ajustements ou de modifications, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La résolution et les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs et du greffe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des initiatives culturelles.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme doit se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine COUPAL-SCHMIDT
Agente de développement culturel

Tél : 514-872-7844
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-26

Kevin DONNELLY
Chef de division

Tél : 514-872-5189
Télécop. : 514 872-1153

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Thomas RAMOISY
Directeur Cinéma - Festivals - Événements
Tél : 514-872-2884
Approuvé le : 2021-04-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique GAZO
directeur(trice) - bibliothèques
Tél : 514.872.9258
Approuvé le : 2021-04-27

Division festivals et événements

#1218214007	Résolution:		Demande au Comité exécutif			
			Occupation du domaine public			
Initiatives culturelles	Organismes	Dates	Lieux	Occupation d'un parc	Occupation de rues ou trottoirs	Remarque
Promenez-vous dans l'histoire	Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière	Du 14 au 24 mai 2021	Aux abords du Musée et dans le quadrilatère suivant : rue de la Commune, rue Notre-Dame, rue Saint-Nicolas et rue Bonsecours.	Non	Non	A obtenu l'autorisation de la Direction de la santé publique
Relance centre-ville	Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS)	Du 13 mai au 15 octobre 2021	Installations : - Rue Sainte-Catherine entre Saint-Urbain et Saint-Laurent - Rue Clark entre René Levesque et Sainte-Catherine - Rue Sainte-Catherine entre Chomedey et Lambert Closse - Square Victoria - Parc Paul-Dozois Déambulations : - Rue Sainte-Catherine entre Guy et Metcalf - Rue Sainte-Catherine entre Saint-Alexandre et Saint-Laurent - Rue Sainte-Catherine entre Saint-Hubert et Papineau - Rue Saint-Denis entre Sherbrooke et Maisonneuve - Place des festivals	- Parc Paul-Dozois - Square Victoria	Oui	Autorisation de la Direction de la santé publique à venir
OFFTA	LA SERRE arts vivants	28 mai au 6 juin 2021	- Place de la Paix; - Terrain adjacent au Metro Saint-Laurent;	Non	Oui	Autorisation de la Direction de la santé publique à venir
FTA	Festival TransAmériques	26 mai au 8 juin 2021	- Trottoir devant Église St-James, Sainte-Catherine Ouest entre City Councillors et St-Alexandre - Place d'Youville - Place des festivals (Projections Wilder)	Non	Oui	Autorisation de la Direction de la santé publique à venir
Jardins Gamelin	PQDS	27 mai au 30 septembre 2021	Place Émile-Gamelin & Trottoir nord de Sainte-catherine, entre Berri et Saint-Hubert	Place Émilie-Gamelin	Trottoir nord de Sainte-catherine, entre Berri et Saint-Hubert	Autorisation de la Direction de la santé publique à venir

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.002

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1210252001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir une consultation publique portant sur le projet de Cadre d'intervention en reconnaissance

Il est recommandé :
de mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir une consultation publique portant sur le projet de Cadre d'intervention en reconnaissance.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-05-06 12:28

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1210252001**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Mandater la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour tenir une consultation publique portant sur le projet de Cadre d'intervention en reconnaissance

CONTENU

CONTEXTE

La reconnaissance est implantée à Montréal depuis longtemps et nous avons hérité collectivement de nombreux marqueurs de reconnaissance issus des choix du passé. Divers modes d'encadrement des interventions se sont succédé au fil des lois, règlements, politiques, administrations et acteurs civils, ainsi que des changements à l'environnement municipal. La situation actuelle présente des défis du fait que les reconnaissances sont attribuées au cas par cas, selon les propositions qui proviennent de nombreux acteurs et sans vision d'ensemble. En encadrant l'avenir des reconnaissances, la Ville de Montréal souhaite que ses actions témoignent d'une manière plus éloquente de l'histoire de la société montréalaise et des valeurs qu'elle partage, afin de renforcer l'identité montréalaise.

Dans la société actuelle, de nouveaux enjeux de reconnaissance surgissent. La découverte de nouvelles informations ou des changements de valeurs provoquent parfois des questionnements relatifs à des événements ou des personnes reconnus à une autre époque et parfois contestés aujourd'hui qui peuvent occasionner des demandes de révision de certains gestes de reconnaissance passés.

Devant ces enjeux et cette profusion de reconnaissances, la Ville se questionne sur les outils de reconnaissance qui sont à sa disposition et sur les façons de leur offrir un meilleur encadrement. La démarche d'élaboration du Cadre d'intervention en reconnaissance poursuit l'ambition de composer un corpus d'interventions de reconnaissance qui représente l'ensemble des Montréalaises et Montréalais et contribue à la construction de leur identité et à leur épanouissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1028 – 21 août 2017 – Adoption du Plan d’action en patrimoine 2017-2022

CM05 0356 – 30 mai 2005 – Adoption de la Politique du patrimoine

DESCRIPTION

Le Cadre d’intervention en reconnaissance concerne les interventions officielles de reconnaissance de nature mémorielle ou patrimoniale – cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification et citation – réalisées par la Ville de Montréal. Il ne vise pas à limiter les autres gestes de reconnaissance que la Ville peut poser pour reconnaître, par exemple, la contribution actuelle d’une personne ou d’un groupe exemplaire. Les sujets de reconnaissance couverts par ce cadre seront conséquemment ceux qui viseront à préserver la mémoire de l’histoire de Montréal. Le Cadre d’intervention en reconnaissance s’adresse aux citoyennes et citoyens, aux élues et élus et aux unités d’affaires de la Ville (services et arrondissements). Il constitue un document commun de référence pour la mise en place ou la révision d’interventions officielles en reconnaissance. Dans cette perspective, il apparaît judicieux de soumettre à l’examen de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports le projet de Cadre d'intervention en reconnaissance, élaboré par la Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité avec la collaboration de plusieurs autres services de la Ville centre, notamment le Bureau des relations internationales et le Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Direction générale, le Service de la culture et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale. Le projet de cadre a été présenté à plusieurs membres de la société civile montréalaise au cours d'une démarche consultative composée de trois ateliers qui se sont déroulés les 16, 23 et 30 mars 2021, animés par l'Institut du Nouveau Monde.

Le projet de Cadre d'intervention en reconnaissance a été révisé à la suite de cette démarche consultative. Il devient pertinent de soumettre sa version révisée à une consultation plus large lors d'une consultation publique, tenue par la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports.

JUSTIFICATION

La tenue d'une consultation publique permettra de compléter le travail réalisé par la Division du patrimoine du Service de l’urbanisme et de la mobilité et le comité d'experts et de mettre à profit la connaissance fine qu'ont les citoyennes et citoyens des enjeux de reconnaissance. En outre, elle permettra de valider l'approche proposée par la Division du patrimoine pour la mise en place d'interventions de reconnaissance officielle par la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Après la tenue de la consultation, des ressources financières seront nécessaires à la mise en oeuvre du Cadre d'intervention en reconnaissance. Ces ressources seront évaluées en fonction de la démarche adoptée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La construction de l'identité montréalaise, corollaire du Cadre d'intervention en reconnaissance, est un facteur de renforcement du pilier social du développement durable. Cette démarche s'inscrit dans le plan stratégique Montréal 2030 (Orientation 2 : Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion et Orientation 3 : Amplifier la démocratie et l'inclusion).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les recommandations de la Commission contribueront à préciser le projet de Cadre d'intervention en reconnaissance en fonction des besoins des citoyennes et citoyens en vue de son adoption par le conseil municipal à l'automne 2021.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le présent dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la Covid-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront coordonnées avec les travaux de la Commission.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séances de travail avec la Commission en vue d'une présentation publique : Mai et juin 2021

- Dépôt des recommandations de la Commission : Août 2021
- Adoption du Cadre d'intervention en reconnaissance par le conseil municipal : Automne 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-05-06
Jean LABERGE Architecte	Sonia VIBERT Chef de division - Patrimoine

Tél : 872-4768
Télécop. : 868-4912

Tél : 514-872-0352
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514-501-8756
Approuvé le : 2021-05-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2021-05-06

CADRE D’INTERVENTION EN RECONNAISSANCE

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE, COMMÉMORATION MATÉRIELLE, TOPONYMIE, IDENTIFICATION ET CITATION

Cahier 1

Règles applicables aux reconnaissances officielles de la Ville de Montréal

Préparé par :

Division du patrimoine

Direction de l’urbanisme

Service de l’urbanisme et de la mobilité

5 mai 2021

Table des matières

1. Contexte **3**

2. Portée et objectifs du cadre **3**

2.1 Outils de reconnaissance visés 4
2.2 Les autres outils de reconnaissance de la Ville 6

3. Une vision d'avenir pour la reconnaissance **7**

3.1 Évaluation de la recevabilité d'un sujet de reconnaissance 7

3.2 Choix de l'outil ou des outils de reconnaissance 11

3.3 Constitution de listes indicatives de reconnaissance 12

3.4 Calendrier de mise en œuvre des reconnaissances 1**Erreur ! Signet non défini.**

3.5 Entretien et conservation optimale des reconnaissances 15

3.6 Évaluation de reconnaissances existantes 15

4. Outils de reconnaissance **17**

4.1 Cérémonie commémorative 17

4.2 Commémoration matérielle 20

4.3 Toponymie 23

4.4 Identification 26

4.5 Citation 29

1. Contexte

La reconnaissance est implantée à Montréal depuis longtemps et nous avons hérité collectivement de nombreux marqueurs de reconnaissance issus des choix du passé. Divers modes d'encadrement des interventions se sont succédé au fil des lois, règlements, politiques, administrations et acteurs civils, ainsi que des changements à l'environnement municipal. La situation actuelle présente des défis du fait que les reconnaissances sont attribuées au cas par cas, selon les propositions qui proviennent de nombreux acteurs et sans vision d'ensemble. En encadrant l'avenir des reconnaissances, la Ville de Montréal souhaite que ses actions témoignent d'une manière plus éloquente de l'histoire de la société montréalaise et des valeurs qu'elle partage, afin de renforcer l'identité plurielle de Montréal.

Dans la société actuelle, de nouveaux enjeux de reconnaissance surgissent. La découverte de nouvelles informations ou des changements de valeurs provoquent parfois des questionnements relatifs à des événements ou des personnes reconnus à une autre époque et parfois contestées aujourd'hui qui peuvent occasionner des demandes de révision de certains gestes de reconnaissance passés.

Devant ces enjeux et cette profusion de reconnaissances, la Ville se positionne par le biais du présent cadre sur les outils de reconnaissance qui sont à sa disposition et sur les façons de leur offrir un meilleur encadrement. La démarche d'élaboration du Cadre d'intervention en reconnaissance poursuit l'ambition de composer un corpus d'interventions de reconnaissance qui représente l'ensemble des Montréalaises et Montréalais et contribue à la construction de leur identité et à leur épanouissement.

2. Portée et objectifs du cadre

L'élaboration du présent cadre s'inscrit en continuité avec la **Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec**, la **Charte montréalaise des droits et responsabilités** et la **Politique du patrimoine** de la Ville de Montréal adoptée en 2005. Le cadre répond à un des engagements du **Plan d'action en patrimoine 2017-2022** qui insiste sur la nécessité d'encadrer les interventions de commémoration à la Ville de Montréal, en précisant que *« [l]'enjeu de la mémoire est collectif et la stratégie déployée devra tenir compte à la fois des enjeux de signification et des moyens de commémoration possibles. »*[1] Le cadre s'inscrit par ailleurs dans le plan stratégique **Montréal 2030**[2], notamment dans ses orientations 2 et 3, «

[1] Ville de Montréal. 2017. *Plan d'action en patrimoine 2017-2022*, p. 54.

[2] Ville de Montréal. 2017. *Plan stratégique Montréal 2030.* https://montreal.ca/articles/montreal-2030-un-premier-plan-strategique

Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion » et « Amplifier la démocratie et la participation ». Le cadre s'inscrit également dans la **Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025** de la Ville de Montréal.[3]

Le Cadre d'intervention en reconnaissance concerne essentiellement les interventions officielles de reconnaissance de nature mémorielle ou patrimoniale posées par la Ville de Montréal. Il ne vise pas à limiter les autres gestes de reconnaissance que la Ville peut poser pour reconnaître par exemple la contribution actuelle d'une personne ou d'un groupe exemplaire. Les sujets de reconnaissance couverts par ce cadre seront conséquemment ceux qui viseront à préserver la mémoire de l'histoire de Montréal.

Le Cadre d'intervention en reconnaissance s'adresse aux citoyennes et citoyens, aux élues et élus et aux unités d'affaires de la Ville (services et arrondissements). Il constitue un document commun de référence pour la mise en place ou la révision d'interventions officielles en reconnaissance.

À titre de responsable de l'élaboration et de la coordination du présent cadre et d'unité d'affaires conseillère en matière de patrimoine, la Division du patrimoine a produit le présent document. Elle a travaillé avec plusieurs autres unités d'affaires de la Ville, notamment la Présidence du conseil, le Bureau des relations gouvernementales et municipales, le Bureau des relations internationales, le Bureau de la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques et le Bureau du Protocole de la Direction générale, le Bureau d'art public et le MEM - Centre des mémoires montréalaises du Service de la culture, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, le Service de la planification et de la gestion immobilière ainsi que le Service du greffe. L'élaboration du présent cadre s'appuie par ailleurs sur différents documents mentionnés en bibliographie (dans le cahier 3), notamment sur *Le cadre pour l'histoire et la commémoration*,[4] publié par l'agence Parcs Canada, qui identifie des pratiques clés pour l'histoire publique dans les lieux patrimoniaux.

2.1 Outils de reconnaissance visés

La cérémonie commémorative, la commémoration matérielle, la toponymie, l'identification et la citation font partie des outils dont dispose par la Ville de Montréal pour reconnaître son patrimoine et son identité. Par la mise en œuvre du présent Cadre, la Ville de Montréal entend appliquer ces outils de façon globale et cohérente.

---

[3] Ville de Montréal. 2020. *Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025*. https://montreal.ca/articles/strategie-de-reconciliation-avec-les-peuples-autochtones-2020-2025

[4] Parcs Canada. 2019. *Cadre pour l'histoire et la commémoration* : https://www.pc.gc.ca/fr/lhn-nhs/plan/cadre-framework

La **cérémonie commémorative** est une intervention protocolaire posée par l'administration municipale pour reconnaître des personnes décédées, des événements historiques ou des anniversaires.

La **commémoration matérielle** renvoie à l'ensemble des interventions permanentes visant à rappeler des faits passés, des personnages décédés ou des pratiques culturelles significatives dans l'histoire de Montréal, par l'érection de monuments, la pose de plaques, la réalisation d'aménagements ou de tout autre marqueur physique qui se veut permanent sur le domaine public.

La **toponymie** est un pouvoir municipal exercé par la Ville, en respect des règles de la Commission de toponymie du Québec, qui consiste en la dénomination des lieux publics. Bien qu'elle représente le principal véhicule de reconnaissance sur le territoire montréalais, sa fonction première est d'assurer le repérage efficace et sécuritaire dans la ville. Ainsi, plusieurs dénominations toponymiques ne sont pas des sujets de reconnaissance.

L'**identification** est un pouvoir accordé aux municipalités par la Loi sur le patrimoine culturel et qui leur permet d'identifier des éléments du patrimoine immatériel, un personnage historique décédé, un événement ou un lieu historique.[5] Ce pouvoir n'a pas encore été exercé par la Ville de Montréal.

Finalement, la **citation** est aussi un pouvoir accordé aux municipalités en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel et qui leur permet de citer, en tout ou en partie, un document lui appartenant, un immeuble, un site patrimonial situé sur son territoire ou un objet patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présentent un intérêt public. La citation n'est pas qu'une intervention de reconnaissance. Elle vise de surcroît à encadrer les interventions sur les biens cités.

Les objectifs généraux du Cadre d'intervention en reconnaissance sont de :

- Renforcer l'identité montréalaise;
- Mettre en valeur l'histoire, le patrimoine et la mémoire des Montréalaises et Montréalais;
- Exprimer certains aspects de la culture, de l'identité et des valeurs de la communauté montréalaise;
- Reconnaître la contribution passée de personnes, de groupes de personnes, d'événements ou de savoir-faire à l'identité montréalaise;
- Favoriser la conservation et la mise en valeur des éléments significatifs de l'identité montréalaise.

Les principes et critères établis dans ce cadre visent à assurer la cohérence des gestes de reconnaissance de la Ville de Montréal, qui entend agir de façon exemplaire en ce sens. Sa portée se limite aux interventions que la Ville peut poser en vertu de ses champs de compétence, des lois ou de la réglementation en vigueur.

[5] Bien que l'identification n'ait pas encore été exercée au niveau municipal, son équivalent provincial, la désignation, a été utilisée par le Gouvernement du Québec notamment pour la Tenue de l'Exposition universelle de Montréal de 1967.

- En matière de cérémonie commémorative, le présent cadre s'applique à certains événements de nature mémorielle organisés par la Ville ou auxquels elle est appelée à participer ou à contribuer, tant par la présence d'un de ses représentants officiels que par un soutien financier.
- En matière de commémoration matérielle et de toponymie, le cadre s'applique aux interventions et dénominations visant un élément du domaine public (tels un parc, une rue ou une place) ou un immeuble (bâtiment, terrain, structure ou vestige) appartenant à la Ville.
- En matière d'identification et de citation, le cadre s'applique aux reconnaissances que la Ville peut faire conformément à la Loi sur le patrimoine culturel, celle-ci permettant notamment d'identifier ou de citer des propriétés n'appartenant pas à la Ville.

2.2 Ce qui est exclu du présent cadre

Bien que le Cadre porte sur les cinq principaux outils de reconnaissance, l'action de la Ville en ce domaine ne se limite pas à ceux-ci. La Ville, entre autres :

- organise plusieurs cérémonies protocolaires comme la remise des clés de la Ville, la nomination des membres de l'Ordre de Montréal ou la remise de nombreux prix donnés par la Ville;

- honore des personnes décédées récemment (mise en berne de drapeaux, funérailles, etc.);

- gère le Programme d'art mural de la Ville, qui permet des gestes de reconnaissance selon fonctionnement propre et n'est pas soumis aux balises du présent cadre;
- souligne l'intérêt patrimonial d'immeubles et de secteurs, notamment par la diffusion en ligne de répertoires et de documents ainsi qu'à travers ses outils d'urbanisme[6];
- œuvre aussi plus largement à la mise en valeur du patrimoine mémoriel, notamment par les activités du MEM - Centre des mémoires montréalaises et la conservation de ses collections.

Les interventions de reconnaissance ne sont pas que l'apanage de la Ville. Les autres paliers de gouvernement, la société civile, les entreprises, les associations et autres regroupements, de même que des citoyennes ou citoyens, posent aussi des gestes de reconnaissance, qu'ils initient et gèrent à leur façon. Les organismes autres que la Ville de Montréal ne sont pas soumis à ce cadre, mais sont cependant invités à en adopter les valeurs et à en appliquer les principes et critères dans l'organisation de leurs propres gestes de reconnaissance.

[6] Parmi ces outils, mentionnons le Plan d'urbanisme de Montréal qui identifie des secteurs (patrimoine bâti et archéologique), des propriétés institutionnelles, des ensembles urbains et industriels d'intérêt, en plus de comprendre des listes d'immeubles d'intérêt pour chacun des arrondissements municipaux.

3. Une vision d'avenir pour la reconnaissance

Le Cadre d'intervention en reconnaissance vise à établir des balises pour les interventions de reconnaissance publique municipale que la Ville entend accorder dans les années à venir en termes de cérémonie commémorative, de commémoration matérielle, de toponymie, d'identification et de citation. Le présent document propose un processus de planification globale pour ces reconnaissances, dans le but d'éviter de les traiter à la pièce au gré des propositions reçues de toutes parts et de mieux représenter, mettre en valeur et renforcer l'identité montréalaise.

La méthodologie pour ce faire s'établit en six temps, décrits dans les sections suivantes :

3.1. Évaluation de la recevabilité et la pertinence d'un sujet de reconnaissance proposé par une citoyenne ou un citoyen, un groupe ou une instance municipale;

3.2. Choix de l'outil ou des outils de reconnaissance les plus appropriés – cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification ou citation – ou renvoi du sujet vers une autre forme de reconnaissance municipale ou à un autre palier de gouvernement;

3.3. Établissement de listes indicatives pour chacun des cinq outils de reconnaissance indiquant les priorités pour leur mise en œuvre dans un horizon de cinq ans;

3.4. Mise en œuvre des reconnaissances retenues;

3.5. Entretien et conservation optimale des reconnaissances mises en œuvre;

3.6. Actualisation ou révision de certaines reconnaissances en fonction de l'évolution de la société.

Chacune de ces étapes est décrite dans le présent document. Des critères et principes sont prévus avant de passer aux étapes subséquentes. Ils sont décrits dans le présent document.

3.1. Évaluation de la recevabilité d'un sujet de reconnaissance

Différents types de sujets peuvent incarner l'identité et les valeurs montréalaises : personnes décédées, groupes de personnes, institutions, phénomènes sociaux et culturels, événements, traditions, pratiques et savoir-faire, lieux, ensembles urbains, bâtiments, biens mobiliers, etc.

La Ville de Montréal est constamment sollicitée par des citoyennes, des citoyens et des groupes qui proposent des reconnaissances officielles pour des sujets qui leur tiennent à cœur. Les Élus sont aussi à l'origine de certaines demandes. Des banques de noms de personnages ont dans le passé été établies. Parmi les plus récentes, mentionnons la banque *Toponym'Elles* qui

comporte 375 noms de femmes qui ont marqué l'histoire de Montréal. Dans certains cas, des appels publics de propositions pourraient contribuer à enrichir les banques existantes de sujets.

La première étape du processus de mise en place du Cadre d'intervention en reconnaissance est l'évaluation de la recevabilité de l'ensemble des sujets proposés. Cette étape devrait considérer l'apport de chacun des sujets au renforcement de l'identité montréalaise, son accord avec les valeurs énoncées dans la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* de la Ville de Montréal et sa réponse aux critères d'évaluation d'un sujet de reconnaissance édictés dans cette section.

3.1.1 L'identité montréalaise

Dans le contexte du Cadre d'intervention en reconnaissance, le concept d'identité montréalaise fait référence non pas à une identité personnelle, par exemple de genre, à une identité sociale, par exemple liée à un groupe d'âge ou à une origine ethnique, mais à une identité territoriale utilisée pour décrire la relation concrète ou symbolique des individus ou des groupes sociaux à l'espace.[7]

La Politique du Patrimoine nous offre, dans son préambule, une description assez convaincante de ce que représente l'identité montréalaise. Le Cadre d'intervention en reconnaissance intègre cette description, que voici :

> Montréal s'affirme aujourd'hui comme métropole distinctive en Amérique, haut lieu de la francophonie et, à l'échelle continentale et mondiale, comme important centre culturel, économique, scientifique et intellectuel. Elle le doit en grande partie à son identité : à la fois solidement ancrée dans son histoire et résolument tournée vers l'avenir.
>
> Montréal est l'une des rares villes nord-américaines dont la culture et le développement sont redevables aux Premières Nations, aux sociétés française et britannique ainsi qu'à la contribution de nombreux groupes d'immigrants. Cette profondeur historique inscrite dans son territoire rend plus palpables encore la qualité et l'importance de son patrimoine, et confère à Montréal sa texture particulière.[8]

Les sujets de reconnaissance devraient dans un premier temps être analysés et les listes à la disposition de la Ville évaluées sur la base de la contribution de ces sujets au renforcement de l'identité montréalaise.

---

[7] Yves Guermond. 2006. *L'identité territoriale : l'ambiguïté d'un concept géographique*, dans *L'Espace géographique* 2006/4 (Tome 35), pages 291 à 297. https://www.cairn.info/journal-espace-geographique-2006-4-page-291.htm

[8] Ville de Montréal. 2005. *Politique du patrimoine*. Montréal : Service du greffe, 99 pages, p. 9.

3.1.2 Valeurs montréalaises

Les différentes propositions de sujets de reconnaissance doivent ensuite être analysées en fonction de leur accord avec les valeurs énoncées dans la version la plus récente de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités, Partie I*. Ce document de la Ville est révisé périodiquement. Il faut s'assurer de faire l'analyse avec la version la plus récente. La partie I s'énonce comme suit dans la version de 2020 de ce document :

ARTICLE 1 | La ville constitue un territoire et un espace de vie où doivent être promues la dignité et l'intégrité de l'être humain, la tolérance, la paix, l'inclusion ainsi que l'égalité entre toutes les citoyennes et tous les citoyens.

ARTICLE 2 | La dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que soient constamment et collectivement combattues la pauvreté ainsi que toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'identité et l'expression de genre, l'orientation sexuelle ou le handicap.

ARTICLE 3 | Le respect, la justice et l'équité sont des valeurs desquelles découle une volonté collective de renforcer et de consolider Montréal en tant que ville démocratique, solidaire et inclusive.

ARTICLE 4 | La gestion transparente des affaires de la Ville contribue à la promotion des droits démocratiques des citoyennes et des citoyens.

ARTICLE 5 | La participation des citoyennes et des citoyens aux affaires de la Ville contribue au renforcement de la confiance envers les institutions démocratiques, au renforcement du sentiment d'appartenance à la ville ainsi qu'à la promotion d'une citoyenneté active.

ARTICLE 6 | L'épanouissement des citoyennes et des citoyens nécessite qu'ils évoluent dans un environnement physique, culturel, économique et social qui protège et enrichit l'habitat collectif.

ARTICLE 7 | La protection de l'environnement et le développement durable se répercutent positivement sur le développement économique, culturel et social et contribuent au bien-être des générations actuelles et futures.

ARTICLE 8 | La reconnaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine concourent au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens ainsi qu'au rayonnement de l'identité montréalaise.

ARTICLE 9 | La culture est au cœur de l'identité, de l'histoire et de la cohésion sociale de Montréal. Elle est un moteur essentiel de son développement et de son dynamisme.

ARTICLE 10 | Une offre de services équitable tient compte de la diversité des besoins des citoyennes et des citoyens.

ARTICLE 11 | Les loisirs, l'activité physique et le sport sont des composantes de la qualité de

vie qui contribuent au développement global des personnes ainsi qu'à l'intégration culturelle et sociale.

ARTICLE 12 | Le cosmopolitisme de Montréal représente une richesse mise en valeur par la promotion de l'inclusion et de relations harmonieuses entre les communautés et les individus de toutes les origines.

ARTICLE 13 | Montréal est une ville de langue française où les services municipaux à l'intention des citoyennes et des citoyens sont, eu égard à la loi, également accessibles en anglais.

ARTICLE 14 | Chaque citoyenne et chaque citoyen de la ville de Montréal a le devoir de ne pas porter atteinte aux droits des autres.[9]

3.1.3 Critères d'analyse des sujets de reconnaissance

Dans un troisième lieu, les propositions de sujets de reconnaissance doivent être analysés selon les critères suivants :

- La portée, la valeur d'exemple, de référence ou d'influence positive du sujet;
- L'ancrage du sujet dans le territoire montréalais ou témoignant d'une réalité montréalaise ou du rayonnement international de Montréal;
- La considération d'une plus grande diversité de sujets, notamment autres que les individus, afin de reconnaître les contributions collectives et de limiter les contestations éventuelles;
- La compatibilité avec les reconnaissances accordées préalablement (cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification ou citation). Les sujets déjà reconnus par un des cinq outils de reconnaissance ne devraient pas être retenus afin de laisser la place à des sujets encore peu reconnus et plus diversifiés;
- L'évitement des sujets dont la portée est essentiellement personnelle ou familiale, ceux pouvant servir de publicité et les sujets péjoratifs, grossiers ou suscitant la dissension.

Cette première étape du processus servira à constituer une banque de sujets de reconnaissance consolidée et épurée qui permettra de passer aux étapes subséquentes.

[9] Ville de Montréal. 2020. *Charte montréalaise des droits et responsabilités. Partie I*. 4e édition. Montréal : Service du greffe, 24 pages, p. 9.
https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1584629650/portail/ctundtdubp9nr9m4mfao.pdf

3.2. Choix de l’outil ou des outils de reconnaissance

Une fois les sujets de reconnaissance validés selon les valeurs de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* et les critères d’analyse, les sujets retenus seront priorisés pour servir au choix de l’outil – ou des outils – de reconnaissance approprié au sujet – cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification et citation.

Les critères d’analyse suivants serviront à attribuer un ou plusieurs des cinq outils de reconnaissance régis par le présent cadre aux sujets retenus.

3.2.1. Nature du sujet de reconnaissance

La nature du sujet de reconnaissance retenu guidera l’usage d’un des outils de reconnaissance dont il pourra faire l’objet. Par exemple:

Personnage décédé : Cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification

Groupe de personnes : Cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification

Institution : Cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification

Phénomène social ou culturel : Cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification

Événement historique : Cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification, citation

Anniversaire : Cérémonie commémorative, commémoration matérielle, identification

Tradition : Cérémonie commémorative, commémoration matérielle, identification

Élément du patrimoine immatériel (pratique ou savoir-faire) : Cérémonie commémorative, identification

Lieu : Identification, citation

Immeuble et site : Citation

Bien mobilier ou objet appartenant à la Ville : Citation

Un sujet peut aussi être dirigé vers un niveau de reconnaissance provincial ou fédéral ou vers un autre outil de reconnaissance ou de protection municipal hors du Cadre d'intervention en reconnaissance (ex. : les cérémonies autres que commémoratives, le Programme d'art mural, les outils de protection du Plan d'urbanisme et de mobilité, etc.).

3.2.2. Distanciation temporelle

Le choix des outils pourra dans un deuxième temps se faire selon la distanciation temporelle associée au sujet de reconnaissance, c'est à dire le délai écoulé depuis le décès d'une personne, la tenue d'un événement, la création d'un élément, le développement d'un savoir-faire, la construction d'un bâtiment ou la fondation d'un site, etc.

- Distance temporelle de 5 ans ou plus : Cérémonie commémorative
- Distance temporelle de 5 ans ou plus : Toponymie
- Distance temporelle de 25 ans ou plus : Commémoration matérielle, identification (autre qu'élément du patrimoine immatériel)
- Distance temporelle de 40 ans ou plus : Citation
- Distance temporelle de 50 ans ou plus : Identification (élément du patrimoine immatériel)

Il sera possible d'amorcer l'étude d'un projet de reconnaissance dans les deux ans précédant l'atteinte de la distanciation temporelle mentionnée ci-haut.

3.3. Constitution de listes indicatives de reconnaissance

Puisque les possibilités de reconnaissance sont limitées, notamment par l'espace disponible pour les accueillir et les ressources financières de la Ville, il importe d'établir une programmation des futures interventions de reconnaissance en les inscrivant sur des listes indicatives et en établissant des priorités. Ces listes serviront à établir la programmation des interventions de reconnaissance pour les cinq années suivant leur adoption.

Chaque outil de reconnaissance aura une liste indicative comportant un maximum de 10 sujets. La toponymie, qui est l'outil le plus utilisé du fait qu'elle doit répondre aux exigences du développement du territoire, pourra comporter jusqu'à 100 sujets prioritaires, dont certains pourraient être associés à des arrondissements ou des quartiers particuliers.

Les listes indicatives seront constituées en fonction des critères suivants:

3.3.1. Documentation adéquate

Les sujets faisant l'objet d'une documentation adéquate, factuelle, solide et rigoureuse, par une expertise professionnelle reconnue, y compris dans la collecte de témoignages oraux, fournie par le demandeur et complétée par la Ville au besoin, seront considérés en priorité dans la constitution des listes indicatives.

3.3.2. Opportunités de reconnaissance

Les nouveaux lieux à nommer (rues, places publiques, bâtiments, etc.), les projets d'aménagement du domaine public et autres opportunités municipales pourront déclencher la mise en œuvre d'une intervention de reconnaissance en toponymie ou en commémoration matérielle. Dans ces cas, les sujets inscrits sur les listes indicatives ayant un lien avec l'arrondissement, le quartier ou le lieu géographique seront à prioriser.

3.3.3. Anniversaires ou événements marquants

Les dates anniversaires par dix ans des jalons de l'histoire de Montréal (anniversaire de la fondation de Ville-Marie en 1642, Grande Paix avec les Premières Nations en 1701, Grand incendie de Montréal en 1852, Expo 67, Jeux Olympiques de 1976, création du Jardin botanique de Montréal en 1931, etc.) peuvent être des occasions de procéder à des reconnaissances multiples simultanées. Les cinq outils de reconnaissance pourraient alors être mis à contribution et les projets en découlant être inscrits sur les listes indicatives concernées.

3.3.4. Bonnes pratiques en reconnaissance

Dans la constitution des listes indicatives propres aux différents outils de reconnaissance, il importe de respecter les bonnes pratiques en la matière, qui sont les suivantes.

- Viser la cohérence et l'équilibre entre les gestes posés et leurs contextes environnants, le cas échéant;
- Viser une répartition des reconnaissances sur l'ensemble du territoire;
- Obtenir l'accord du propriétaire du lieu, de la personne, de ses proches, des acteurs des événements ou des détenteurs des savoir-faire concernés;
- Tenir compte des conditions favorables à la conservation à long terme et à la mise en valeur des gestes de reconnaissance.

3.3.5. Gestes de reconnaissance spontanés

Les reconnaissances spontanées ou à la pièce ne sont pas favorisées par le présent Cadre d'intervention en reconnaissance. Une situation particulière nécessitant une reconnaissance rapide (ex. : un événement collectif ayant un impact sur l'ensemble de la population, comme la crise du verglas de 1998 ou la pandémie de coronavirus du début des années 2020) devrait normalement se faire par une cérémonie ou une installation éphémère. Le recours aux autres outils ne devrait se faire qu'une fois la distanciation temporelle mentionnée ci-haut atteinte. Ce processus linéaire ne pourra cependant jamais remplacer totalement les propositions fortuites et les opportunités à saisir.

3.4. Mise en œuvre des reconnaissances

En fonction des ressources humaines et matérielles de la Ville, les projets de reconnaissance figurant sur les listes indicatives seront mises en œuvre dans les proportions approximatives suivantes.

- Cérémonie commémorative : Environ 6 nouvelles cérémonies commémoratives par année (dont 2 nécessitant l'avis du CPM)
- Commémoration matérielle : Environ 2 installations par année
- Toponymie : Environ 25 nouveaux toponymes par année
- Identification : Environ 2 identifications par année
- Citation : Environ 2 citations par année

Les citoyennes et citoyens de Montréal pourraient être consultés pour prioriser l'ordre de mise en œuvre des reconnaissances identifiées sur les listes indicatives.

La mise en œuvre d'une intervention devra se faire en conformité avec la section propre à l'outil de reconnaissance retenu dans la section 4 du présent document et respecter les balises suivantes :

- Expliquer, par un mode d'interprétation donné, les intentions de départ, les contextes historiques et les courants artistiques dans lesquels l'intervention est réalisée afin de faire comprendre les motivations du geste selon les valeurs de la société au moment de sa création;

- Programmer si possible le dévoilement de la reconnaissance à une date anniversaire liée au sujet.

3.5. Entretien et conservation optimale des reconnaissances

Une reconnaissance est un geste qui se veut pérenne. Les reconnaissances passées témoignent des valeurs collectives à l'époque de leur mise en place et représentent à ce titre un patrimoine qui témoigne de l'histoire de Montréal.

3.5.1 Conservation et pérennité

La Ville doit assurer cette pérennité des reconnaissances, qu'elles soient existantes ou nouvelles, par des mesures de conservation et de mise en valeur des interventions à long terme, dans une approche de pédagogie mémorielle. La prise en compte des conditions favorables à la conservation à long terme est également nécessaire. La transmission des savoir-faire reconnus doit par ailleurs faire l'objet de mesures spécifiques afin de les garder vivants.

3.5.2 Bilan quinquennal

Pour toutes les interventions de reconnaissance, le Cadre prévoit un bilan quinquennal, qui permettra d'en mesurer l'évolution et de réviser la programmation de futurs projets de reconnaissance. Un mécanisme de veille permanent pourrait par ailleurs être mis en place pour suivre cette évolution. Le bilan quinquennal pourrait en outre être l'occasion de réviser certaines règles du cadre en fonction des constats relevés.

3.6. Évaluation de reconnaissances existantes

Le cadre propose enfin une approche pour l'évaluation de gestes de reconnaissance passés si nécessaire. Une reconnaissance passée pourrait être évaluée dans certaines situations exceptionnelles, par exemple lorsque la reconnaissance vise un personnage, un événement, un toponyme ou un autre sujet jugé offensant ou préjudiciable au regard des valeurs montréalaises, ou pour assurer le maintien de la paix sociale. La modification d'un toponyme est aussi acceptable si elle permet de corriger un problème de repérage.

La modification ou le retrait d'une reconnaissance existante devrait demeurer une mesure d'exception. La contextualisation d'une reconnaissance sera toujours l'approche favorisée.

Un processus d'évaluation d'une reconnaissance héritée du passé doit se baser sur une analyse spécifique à chaque cas et considérer les valeurs de la *Charte montréalaise des droits*

et responsabilités, les critères relatifs aux sujets de reconnaissance et les autres balises édictées dans le présent cadre, en tenant compte du recul historique caractérisant l'élément évalué.

Afin d'évaluer d'une reconnaissance existante, il y a lieu de produire une documentation historique rigoureuse de la reconnaissance existante, pour ensuite procéder à une évaluation de son intérêt patrimonial, effectuée par l'unité d'affaires responsable du dossier, avec la participation de personnes aptes à éclairer cette démarche. Cette évaluation doit être accompagnée d'une analyse de la perte de la valeur subie et du gain anticipé par la révision.

Suite à cette analyse, une recommandation est faite à l'instance consultative en reconnaissance, en s'appuyant notamment sur le présent Cadre et les lignes directrices du *Cadre pour l'histoire et la commémoration*[10] publié par l'agence Parcs Canada en 2019, dans l'annexe intitulée *Conflit et controverse : La revue approfondie des désignations existantes*.

Une démarche d'évaluation d'une reconnaissance doit s'appuyer sur les postulats suivants :

> *1. Les interprétations historiques du passé sont en constante évolution et devraient refléter les changements dans la société et de notre connaissance du passé.*
>
> *2. Les interprétations de l'histoire devraient mettre l'accent sur une gamme de voix, de perspectives et d'expériences, et* […] *faire appel aux membres du public.*
>
> 3. *L'histoire est écrite à partir d'une certaine conception du monde. Les désignations antérieures reflètent l'époque et le contexte où elles ont été désignées et ne devraient pas être effacées. Par ailleurs, la manière dont nous en interprétons l'importance et la portée doit évoluer.*

L'instance consultative en reconnaissance devra donner un avis quant à l'approche à favoriser. Les propositions doivent par la suite être soumises à l'instance décisionnelle, qui se prononcera sur la base des recommandations de l'unité d'affaires et des instances consultatives sollicitées.

La Ville communiquera et assurera au besoin un suivi auprès des personnes directement concernées par une telle décision.

---

[10] Parcs Canada. 2019. *Cadre pour l'histoire et la commémoration. Le plan du réseau des lieux historiques nationaux*, Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le directeur général de l'Agence Parcs Canada, pp. 44 et 45. : https://www.pc.gc.ca/fr/lhn-nhs/plan/cadre-framework

4. Outils de reconnaissance

4.1 Cérémonie commémorative

Contexte

Les cérémonies concernées par le présent Cadre d'intervention en reconnaissance sont des gestes protocolaires posés par l'administration municipale pour reconnaître des personnes décédées, des événements historiques ou des anniversaires. Certaines de ces cérémonies sont récurrentes et inscrites sur un calendrier annuel.

Typologies

Les cérémonies couvertes par le présent cadre peuvent être de plusieurs types, notamment :

Anniversaires (notamment de la fondation de Ville-Marie, le 17 mai)
Commémorations (par exemple celle du féminicide de l'École polytechnique, le 6 décembre)
Expositions commémoratives
Installations artistiques commémoratives éphémères

Champ d'application

Les cérémonies commémoratives sont en général initiées par le cabinet de la mairie, le comité exécutif, la présidence du conseil ou un conseil d'arrondissement. Les unités d'affaires de la Ville peuvent aussi suggérer des sujets de cérémonies commémoratives.

Les cérémonies commémoratives se passent à plusieurs niveaux. Certaines se font à l'échelle de la Ville et d'autres d'un arrondissement, parfois en partenariat avec d'autres paliers de gouvernement, de la société civile ou d'entreprises privées.

Toute cérémonie commémorative menée par la Ville de Montréal dans l'espace public devrait se conformer aux objectifs généraux, aux valeurs montréalaises, aux critères d'analyse des sujets et aux bonnes pratiques énoncés dans le présent Cadre d'intervention en reconnaissances.

Le présent chapitre sur les cérémonies commémoratives décline les responsabilités de la Division du patrimoine, l'unité responsable de la coordination du cadre, qui pourra être consultée pour donner un avis sur la compatibilité des projets de cérémonie commémorative publique de la Ville de Montréal avec le cadre. La forme de la cérémonie commémorative et son organisation sera cependant laissée au Bureau du protocole ou à l'arrondissement concerné, selon les règles qui leur sont propres.

Cadre législatif et réglementaire

Les cérémonies commémoratives ne sont régies par aucun cadre législatif. Elles sont initiées de façon discrétionnaire par le cabinet de la mairie, le comité exécutif, la présidence du conseil ou par d'autres unités d'affaires de la Ville, notamment les arrondissements. Elles peuvent prendre une multitude de formes selon le sujet célébré, le lieu où elles prennent place, la communauté à laquelle elle s'adresse et les circonstances qui les motivent.

Objectifs

Outre les objectifs généraux mentionnés auparavant, les objectifs spécifiques à une cérémonie commémorative sont :

- D'offrir une alternative de reconnaissances à des demandes de commémoration matérielle, de toponymie ou d'identification reçues par la Ville;
- De compléter ou d'accompagner un autre mode de reconnaissance (commémoration matérielle, toponymie, identification ou citation).

Critères spécifiques aux cérémonies commémoratives

Les sujets de cérémonie commémorative (personnes décédées, groupes sociaux, institutions, actes d'héroïsme, phénomènes ou événements historiques, traditions, pratiques ou savoir-faire) devraient s'inscrire dans les objectifs généraux, se faire dans le respect des valeurs montréalaises et adopter les principes de bonnes pratiques énoncées dans le présent document. Les critères suivants devraient s'ajouter à ces considérations dans l'évaluation d'un projet de cérémonie commémorative.

Les **critères de choix du lieu** de tenue d'une cérémonie commémorative sont les suivants :

- La pertinence de la relation entre le sujet célébré et le lieu de la cérémonie;

- L'accessibilité et la qualité du lieu de la cérémonie et de son environnement immédiat, qui doivent être à la hauteur du sujet célébré et avoir une prestance solennelle adéquate;

- La compatibilité et l'équilibre des sujets lorsque la cérémonie comporte plus d'un hommage ou d'une célébration, afin de s'assurer que chacun des sujets y trouve la place relative qui lui revient.

Les **critères de choix du moment** d'une cérémonie commémorative sont les suivants :

- La pertinence de la date de la cérémonie, qui pourrait correspondre à un anniversaire (préférablement par dizaine) relatif au sujet célébré;

- La compatibilité de l’heure de la cérémonie avec les disponibilités des sujets honorés et des publics qui pourraient s’y intéresser.

La cérémonie commémorative doit être gérée et coordonnée par le Protocole de la Ville ou l’arrondissement concerné selon leurs standards.

4.2 Commémoration matérielle

Contexte

La commémoration matérielle renvoie à l'ensemble des interventions visant à rappeler des faits, des personnages décédés ou des pratiques culturelles significatives par l'installation d'un marqueur physique sur le domaine public. Les actions municipales de commémoration matérielle représentent une responsabilité importante puisqu'elles marquent le territoire de façon pérenne. Elles s'inscrivent dès leur implantation dans la collection d'art public de la Ville de Montréal. Les diverses formes d'intervention doivent ainsi demeurer pertinentes et résister à l'épreuve du temps.

Typologies

Les interventions de commémoration matérielle sont des repères permanents intégrés à l'environnement, tels que :

- Monument
- Buste
- Plaque
- Cénotaphe
- Épigraphe
- Fontaine
- Œuvre d'art
- Objet
- Arbre ou autre élément existant auquel on applique une portée commémorative
- Aménagements paysagers, parc ou place comportant une composante commémorative

Les projets de murales, de par leur nature éphémère, ne sont pas soumis aux balises du présent cadre, mais sont régis par le programme Mural de la Ville, qui a son fonctionnement propre.

Champ d'application

Les interventions de commémoration matérielle s'implantent dans la ville à plusieurs échelles et en divers endroits sur le domaine public. Certaines se font en partenariat avec d'autres paliers de gouvernement, la société civile ou des entreprises privées. Certaines sont le résultat de dons en provenance d'autres paliers de gouvernement, d'organismes locaux, nationaux ou étrangers et d'autres sont issues de mobilisations collectives ou offertes par des donateurs privés.

Toute intervention de commémoration matérielle installée par la Ville de Montréal dans l'espace public doit se conformer aux objectifs généraux, aux valeurs montréalaises et aux bonnes pratiques énoncés dans le présent document ainsi qu'aux principes et critères spécifiques aux

commémorations matérielles du présent chapitre. Les mêmes objectifs, valeurs et critères doivent être appliqués pour évaluer les dons d'objets, de monuments ou d'aménagements projetés sur le domaine public et les demandes de modification ou de retrait d'interventions existantes.

Tout sujet ou lieu envisagé pour une commémoration matérielle doit être soumis à la Division du patrimoine qui, avec les autres unités d'affaires de la Ville concernées, en évaluera la pertinence sur la base des objectifs, valeurs et critères du présent cadre. Dans le cas où on envisage de procéder à la reconnaissance par le biais d'une œuvre d'art, d'une murale ou d'un aménagement paysager, le projet devra faire l'objet d'un concours, qui sera géré par le Service de la culture ou toute autre unité d'affaires de la Ville concernée, selon ses critères et règles habituels.

Cadre législatif et réglementaire

Aucune loi et aucun règlement ne régit les interventions de commémoration matérielle. Celles-ci ne sont encadrées que par les analyses des services municipaux et les instances décisionnelles de la Ville. Cependant, les dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel et des différents règlements municipaux s'appliquent sur les territoires où ces interventions s'implantent.

Objectifs

Les objectifs d'une commémoration matérielle sont de :

- Reconnaître de façon permanente la contribution d'une personne décédée, d'un groupe de personnes ou de tout autre sujet au renforcement de l'identité montréalaise;

- Raconter l'histoire de Montréal par la constitution d'un corpus commémoratif qui renseigne les citoyennes et citoyens sur les sujets de commémoration propres à différentes époques de cette histoire.

Critères spécifiques à la commémoration matérielle

Outre le choix du sujet de reconnaissance, un projet de commémoration matérielle comporte plusieurs aspects, qu'il s'agisse du lieu d'implantation, des moyens utilisés ou autres. En plus des objectifs généraux du Cadre et des critères d'analyse des sujets édictés précédemment, les projets de commémoration matérielle doivent être analysés en se basant sur les critères spécifiques énoncés dans le présent chapitre.

Les **critères d'évaluation d'un lieu** d'implantation d'une commémoration matérielle sont les suivants :

- La pertinence de la relation du sujet de la commémoration avec l'arrondissement, le quartier et le lieu spécifique où il sera implanté, en compatibilité avec l'histoire du lieu

choisi;

- La répartition géographique des gestes de commémoration matérielle sur l'ensemble du territoire montréalais, dans les divers arrondissements et quartiers;

- Le nombre de repères commémoratifs dans un secteur donné de la ville devrait tendre à limiter leur concentration afin d'éviter la confusion des messages.

Les **critères d'évaluation d'un moyen** de commémoration matérielle – à considérer si le projet fait l'objet d'un concours – sont les suivants :

- La cohérence entre le moyen proposé et le sujet de commémoration;

- La lisibilité, l'originalité et les qualités artistique et technique de la proposition;

- La qualité de l'interprétation de la commémoration matérielle (sujet, lieu d'implantation, concepteurs, matériaux, procédés de fabrication) adaptée aux usagers du lieu où se situe l'intervention.

4.3 Toponymie

Contexte

La toponymie, c'est l'ensemble des noms propres attribués dans un territoire. La toponymie, c'est aussi une pratique qui s'exerce depuis des siècles et qui prend forme avec l'attribution de noms aux lieux publics. Bénéficiant d'une vue d'ensemble du territoire municipal, c'est le conseil de ville qui exerce le pouvoir en toponymie, en collaboration avec les arrondissements.

Le toponyme permet d'assurer le repérage efficace d'un lieu: c'est son premier rôle. Il peut aussi contenir des informations culturelles et historiques selon les choix qui sont faits. Un nom de lieu peut ainsi nous renseigner sur un fait, un personnage ou un événement. En ce sens, il devient un véhicule de reconnaissance et est porteur de mémoire.

Nommer un lieu est un geste significatif qui doit s'inscrire à l'intérieur de règles bien établies. Ce chapitre présente les balises spécifiques à la toponymie qui complètent les objectifs, valeurs et principes de bonnes pratiques énoncés dans les sections générales du Cadre.

Typologies

Pour recevoir un nom, un lieu doit se distinguer des autres lieux environnants, notamment par son aménagement, par une identité cadastrale distincte ou par une adresse :

- une voie de communication (rue, avenue, boulevard, place publique, etc.);
- un espace public (parc, jardin, passage, place commémorative, etc.);
- un édifice ou un équipement public.

Champ d'application

En matière de toponymie, l'action de la Ville se limite aux lieux qu'elle peut nommer à titre de propriétaire. Il n'est pas possible pour la Ville de nommer des lieux privés ou qui relèvent d'autres juridictions, quoique la Ville offre un accompagnement technique lorsque de telles situations se présentent et assure le lien avec la Commission de toponymie du Québec dans tous les cas.

Cadre législatif et réglementaire

Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques :

- Établissent les principes à la base des règles et critères qui sont appliqués au niveau international en matière de toponymie. Les autorités nationales s'en inspirent.

Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11) :

- Encadre l’affichage des toponymes et le rôle de la Commission de toponymie du Québec, qui officialise toponymes adoptés par les villes.

Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) :

- Fonde les pouvoirs de la Ville en matière de toponymie pour les lieux publics qui relèvent de la gestion municipale.

Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d’arrondissement (02-002) :

- Délègue aux conseils d’arrondissement le pouvoir de nommer certains lieux publics.

Objectifs

Outre les objectifs et balises applicables à toutes les reconnaissances qu’elle attribue, la Ville vise certains objectifs supplémentaires pour ses interventions en toponymie :

- Favoriser un repérage géographique efficace;
- Conserver et mettre en valeur le patrimoine toponymique existant.

Principes

À chaque époque, les noms attribués sont le fruit de choix qui correspondent aux valeurs du moment. En plus de nous orienter de la ville, la richesse de la toponymie réside en sa capacité de nous fournir des renseignements sur l’histoire de son développement et fait l’objet d’une appropriation citoyenne qui traverse les générations. C’est en s’appuyant sur cette connaissance des différentes fonctions de la toponymie et sur des principes fondamentaux que la Ville intervient dans ce corpus riche et complexe.

- Assurer la pérennité des toponymes

  Une ville où les noms de lieux seraient continuellement remplacés ou modifiés serait en proie à une confusion généralisée. Les changements doivent donc s’appuyer sur des motifs sérieux et sur une analyse approfondie. Si un changement à un toponyme officiel s’avère nécessaire, l’appui de la Commission de toponymie du Québec doit être obtenu avant de procéder.

- Considérer les lieux à nommer comme des ressources non renouvelables

  Avec moins d’une trentaine de décisions par année, la toponymie est un véhicule qui ne peut porter l’ensemble des sujets proposés par la population ou l’administration municipale. La disponibilité des lieux à nommer est la principale limitation à l’augmentation de leur nombre et à ce titre, les espaces sans nom constituent une ressource à exploiter avec discernement.

- Viser un ancrage optimal des toponymes dans leur territoire d'accueil

  Pour s'assurer que les noms soient attribués aux lieux les plus pertinents et ainsi s'intégrer de manière durable au territoire, la Ville doit s'appuyer sur une documentation rigoureuse qui comprend une connaissance approfondie du territoire d'accueil et des éléments historiques et biographiques qui confirment l'intérêt des propositions de sujets qu'elle reçoit. Mais bien qu'il soit préférable d'attribuer un nom dans l'arrondissement le plus pertinent, il peut être difficile d'associer, par exemple, un nom qui présente un intérêt national à un arrondissement en particulier. Les décisions ne peuvent donc pas toutes être fondées sur un ancrage local.

Critères spécifiques à la toponymie et règles d'écriture

La Ville de Montréal applique les critères de la Commission de toponymie du Québec et les règles de l'Office québécois de la langue française qui concernent l'écriture des toponymes.

Critères d'association d'un toponyme à un lieu :

- Sa compatibilité avec la nature du lieu : voie, parc, place publique ou immeuble;
- Sa contribution au lieu à nommer : sa fonction, sa localisation géographique et son contexte, qu'il soit résidentiel, commercial, industriel ou culturel;
- Son ancrage dans l'histoire de la ville ou du quartier sur les plans urbain et social;
- Son unicité, afin d'éviter tout nouveau dédoublement d'un nom sur le territoire de la ville et d'harmoniser les nouvelles dénominations avec le patrimoine toponymique du secteur;
- Son association naturelle avec la communauté résidente concernée;
- Sa conformité avec les orientations de la Ville en matière de sécurité publique.

Dénominations à éviter :

- Noms déjà présents dans la toponymie montréalaise;
- Noms de personnes vivantes ou décédées depuis moins de cinq ans;
- Dénominations banales ou utilisées fréquemment.

4.4 Identification

Contexte

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel en 2012, la notion de patrimoine culturel, qui se limitait principalement aux monuments, sites et arrondissements historiques sous l'ancienne Loi sur les biens culturels, s'est élargie afin d'inclure notamment le patrimoine immatériel. Cette loi donne ainsi le pouvoir au ministre de désigner des éléments du patrimoine immatériel ou des personnages, des lieux et des événements historiques. Ce pouvoir est également donné aux municipalités qui peuvent maintenant identifier de tels éléments.

La Ville de Montréal ne s'est pas encore prévalue de ce nouveau pouvoir d'identification. Le ministre de la Culture et des Communications a pour sa part procédé, depuis 2012, à la désignation d'éléments liés directement à l'histoire de Montréal, comme la désignation de la fondation de Montréal et de la tenue d'Expo 67 à titre d'événements historiques, du cœur historique du Sault-au-Récollet à titre de lieu historique et de Jeanne Mance à titre de personnage historique.

Typologies

Une identification peut viser :

- un élément du patrimoine immatériel;
- un personnage historique décédé;
- un événement historique;
- un savoir-faire;
- un lieu historique.

Champ d'application

L'identification est un statut légal octroyé par une municipalité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel visant à reconnaître officiellement la valeur culturelle d'un élément du patrimoine immatériel, d'un personnage historique décédé, d'un événement ou d'un lieu historique.

Cadre législatif et réglementaire

L'identification se fait par l'adoption d'un règlement municipal. Ce processus est régi par le chapitre IV de la Loi sur le patrimoine culturel. Seul le conseil de Ville peut adopter un règlement d'identification, en prenant avis auprès du Conseil du patrimoine de Montréal (qui sera possiblement remplacé à cet effet par le Comité consultatif de reconnaissance). Cette démarche est menée par la Division du patrimoine.

L'élément du patrimoine immatériel, le personnage historique, l'événement ou le lieu historique identifié est inscrit au registre du patrimoine culturel et les informations associées sont diffusées sur le Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

Objectif

L'identification est un geste qui témoigne de l'importance qu'une municipalité accorde à un élément de son patrimoine culturel. Son objectif est d'encourager et de valoriser la connaissance, la reconnaissance et la transmission de ce patrimoine historique et immatériel.

Contrairement à la citation, ce statut ne vise pas à encadrer les gestes à l'égard d'un élément identifié, ni d'assujettir les personnes qui les posent à des obligations. L'identification n'entraîne donc pas d'obligations légales pour la municipalité ou les citoyens, comme c'est le cas pour la citation.

L'identification peut par ailleurs constituer une alternative de reconnaissances à des demandes de commémoration matérielle ou de toponymie reçues par la Ville.

Principes et critères spécifiques à l'identification

Afin de déterminer la recevabilité d'une proposition d'identification, la Ville tient compte, en plus des objectifs, des valeurs et des principes de bonnes pratiques énoncés dans le présent cadre, de l'ensemble des critères suivants :

1. Le caractère exceptionnel de l'élément considéré (patrimoine immatériel, personnage, événement ou lieu) qui doit présenter un intérêt patrimonial associé à l'identité et à l'histoire de Montréal :

- Élément du patrimoine immatériel :
  doit avoir été développé ou transformé sur le territoire de Montréal;
  doit être « recréé en permanence » dans la communauté ou le groupe qui le porte et le transmet depuis plus de 50 ans.

- Événement historique :
  doit être lié à l'histoire de Montréal, avoir eu lieu sur son territoire ou avoir eu un impact social sur les Montréalaises et Montréalais.

- Personnage historique :
  doit avoir vécu, posé les gestes qui lui confèrent son importance sur le territoire de Montréal, ou joué un rôle reconnu comme significatif dans l'histoire de Montréal;
  son profil biographique et son apport dans son domaine doivent être exceptionnels.

- Lieu historique :
  doit se trouver sur le territoire de Montréal.

2. L’intérêt patrimonial à l’échelle panmontréalaise de l’élément du patrimoine immatériel, du personnage, du lieu ou de l’événement.

3. La présence de conditions favorables à la transmission de l’élément du patrimoine immatériel ou de la mémoire du personnage, de l’événement ou du lieu dont on envisage l’identification, notamment :

- des conditions favorables à sa mise en valeur ou sa transmission à long terme;
- un potentiel documentaire et d’évocation;
- un potentiel d’accessibilité du public dans le cas d’un lieu historique,
- l’opportunité de reconnaître cet élément dans le cadre d’une célébration ou d’un projet majeur de mise en valeur;
- un contexte sociopolitique favorable;
- l’intérêt des personnes responsables, des descendants ou des gardiens de mémoire de l’élément immatériel, du personnage, du lieu ou de l’événement.

4. La compatibilité et la non-redondance des reconnaissances accordées préalablement ou en parallèle au même sujet (cérémonie, commémoration matérielle, toponymie ou citation).

4.5 Citation

Contexte

Depuis 1986, les municipalités du Québec peuvent, à l'instar du ministre de la Culture et des Communications et du gouvernement du Québec, octroyer un statut de protection à des sites et des immeubles en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. La Ville de Montréal et certaines municipalités aujourd'hui fusionnées à celle-ci se sont prévalues de ce pouvoir au fil des ans en citant plusieurs immeubles et sites.

Typologies

Quatre types de biens peuvent être visés par une citation :

- un immeuble patrimonial ;
- un site patrimonial ;
- un objet patrimonial appartenant à la municipalité ;
- un document patrimonial appartenant à la municipalité.

Champ d'application

La citation constitue le plus haut niveau de reconnaissance qu'une municipalité peut accorder à un bien ou une partie de son territoire présentant un intérêt patrimonial et dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présentent un intérêt public.

La citation est un statut légal octroyé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, qui permet à une municipalité de protéger en tout ou en partie un bien patrimonial et d'encadrer certaines interventions le visant.

Cadre législatif et réglementaire

La citation d'un bien se fait par l'adoption d'un règlement municipal. Ce processus est régi par le chapitre IV de la Loi sur le patrimoine culturel. Seul le conseil de Ville peut adopter un règlement de citation, en prenant avis auprès du Conseil du patrimoine de Montréal. Cette démarche est menée par la Division du patrimoine.

Selon la nature des interventions proposées sur un immeuble cité ou situé dans un site cité, l'application du règlement de citation relève du conseil de l'arrondissement concerné (prenant avis auprès de son comité consultatif d'urbanisme qui joue alors le rôle de conseil local du patrimoine) ou du conseil de ville (qui prend avis auprès du Conseil du patrimoine de Montréal).

L'application du règlement de citation visant un objet ou un document relève du conseil de la Ville qui prend avis auprès du Conseil du patrimoine de Montréal.

Les biens cités sont inscrits au registre du patrimoine culturel et les informations associées sont diffusées sur le Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

Objectifs

La citation constitue un geste fort exceptionnel dont l'objectif premier est la reconnaissance de l'intérêt patrimonial d'un bien à l'échelle montréalaise et dont la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission présentent un intérêt public.

La citation vise à préserver les valeurs et les caractéristiques patrimoniales d'un bien et est assortie d'obligations légales de son propriétaire qui doit prendre les mesures nécessaires en ce sens. Toute personne souhaitant réaliser une intervention sur un bien cité doit se conformer aux conditions relatives à la conservation de ces valeurs patrimoniales auxquelles la Ville de Montréal peut l'assujettir. En contrepartie, la citation pourrait permettre à un propriétaire d'avoir une forme d'aide financière ou technique pour la connaissance, la protection, la transmission ou la mise en valeur du bien cité.

La citation d'un bien ne doit toutefois pas être motivée uniquement par la possibilité d'obtenir une aide financière pour la réalisation de travaux ou par la crainte d'une intervention pouvant nuire à sa conservation. Les expériences passées ont démontré que la décision de procéder à une citation doit être prise à la lumière de principes et critères qui permettront d'atteindre son objectif premier.

Principes et critères spécifiques à la citation

Afin de déterminer la recevabilité d'une proposition de citation, la Ville tient compte, en plus des objectifs, des valeurs et des bonnes pratiques énoncés dans le présent cadre, de l'ensemble des critères suivants :

1. Le caractère exceptionnel (représentativité remarquable ou unicité) du bien considéré.

Le bien présente des valeurs et des caractéristiques patrimoniales exceptionnelles associées à l'identité de Montréal, notamment sur le plan historique, symbolique, paysager, architectural ou artistique, et constitue :

- un exemple représentatif remarquable de son époque ou de sa typologie

ou

- un exemple rare ou unique à Montréal.

2. L'intérêt patrimonial à l'échelle panmontréalaise du bien.

3. La présence de conditions favorables à la transmission du bien et à sa mise en valeur à long terme, notamment :

- un état d'intégrité permettant sa conservation;
- un bon degré d'authenticité;
- un contexte environnant propice à sa mise en valeur;
- un potentiel documentaire et d'évocation;
- un potentiel d'utilisation et d'accessibilité du public;
- l'opportunité de reconnaître ce bien dans le cadre d'une célébration ou d'un projet majeur de mise en valeur;
- un contexte sociopolitique favorable et une adhésion populaire;
- l'intérêt du propriétaire à sa mise en valeur.

4. La compatibilité et la non-redondance des reconnaissances accordées préalablement ou en parallèle au même sujet (cérémonie, commémoration matérielle, toponymie ou identification).

CADRE D'INTERVENTION EN RECONNAISSANCE

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE, COMMÉMORATION MATÉRIELLE, TOPONYMIE, IDENTIFICATION ET CITATION

Cahier 2

Intervenants et cheminement des demandes

Préparé par :

Division du patrimoine

Direction de l'urbanisme

Service de l'urbanisme et de la mobilité

5 mai 2021

Table des matières

1. Intervenants 3

1.1 Société civile 3

1.2 Instances consultatives 3

1.3 Unités d’affaires de la Ville 5

1.4 Instances décisionnelles 9

1.5 Autres intervenants 10

2. Cheminement d’une demande de reconnaissance 11

1. Intervenants

1.1 Société civile

Les intervenants sont nombreux en reconnaissance. Mais comme en fait foi l'organigramme de la Ville de Montréal, ce sont les citoyens qui sont l'autorité suprême des décisions municipales en choisissant les décideurs par l'exercice de la démocratie. Ceux-ci sont parfois représentés par plusieurs organismes non gouvernementaux dans les assemblées et consultations publiques. Les gestes de reconnaissances sont le reflet de la culture et des valeurs montréalaises et tous les citoyens, individuels ou corporatifs peuvent soumettre des propositions de reconnaissance et donner leur avis sur les formes qu'elles prennent, leur pérennité ou leur modification.

1.2 Instances consultatives

La profusion et la variété des gestes de reconnaissance avec les outils à la disposition de la Ville de Montréal – qu'il s'agisse de cérémonie commémorative, de commémoration matérielle, de toponymie, d'identification ou de citation – requièrent une cohérence et un regard expert concernant les choix de sujets, modes ou lieux de reconnaissance.

Dans la situation actuelle, les projets de citation et, éventuellement, d'identification doivent être soumis à l'avis du Conseil du patrimoine de Montréal, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Les projets de toponymie sont soumis au comité de toponymie et, dans les cas concernant une nomination autochtone, au comité de toponymie autochtone. Les projets de cérémonie et de commémoration matérielle n'ont quant à eux pas besoin d'être soumis à une instance consultative.

Il devient impérieux de gérer l'ensemble des reconnaissances de façon globale et d'assurer la plus grande rigueur et la plus grande impartialité possible dans leur attribution. La création d'une nouvelle instance consultative pour accompagner ou compléter les instances actuelles et couvrir l'ensemble des reconnaissances devrait contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Conseil du patrimoine de Montréal

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) exerce la fonction de conseil local du patrimoine dans le cadre d'un processus d'identification ou de citation, comme prescrit dans la LPC et le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136). Il donne son avis sur les propositions d'identification et les projets de règlement, est responsable de la tenue des séances publiques d'information et entend les représentations de toutes les personnes

intéressées par ces projets. Les projets de commémoration matérielle sont quant à eux soumis au Conseil du patrimoine ou au Comité mixte (combinant le Conseil du patrimoine et le Comité Jacques-Viger) quand ils sont projetés dans des secteurs de la ville soumis à leur avis.

Comité Jacques-Viger

Le Comité Jacques-Viger (CJV) est l'instance consultative de la Ville en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design urbain et d'architecture de paysage. Il forme, avec le Conseil du patrimoine de Montréal, le Comité mixte, qui peut être appelé à donner son avis sur un projet de commémoration matérielle situé dans un secteur dans lequel il exerce un droit d'avis ou sur des modifications à certains bâtiments ou sites cités.

Comité de toponymie de la Ville de Montréal

Pour choisir les toponymes les plus appropriés, la Division du patrimoine fait appel au comité de toponymie de la Ville de Montréal, fort d'une tradition de plus de 75 ans. Il s'agit d'un comité consultatif externe formé de membres spécialistes de la toponymie (historiens, urbanistes, architectes, etc.). Le comité se réunit plusieurs fois par année afin d'étudier les différentes propositions et pour émettre ses recommandations.

L'un des rôles du comité de toponymie de la Ville est d'établir une banque prévisionnelle de noms pour nommer les nouveaux lieux de Montréal. Cette banque réunit les noms de personnes décédées qui ont marqué l'histoire et qui ont eu une importance particulière pour les Montréalais. On y trouve aussi des noms de métiers, d'événements, de légendes et d'autres types de noms évocateurs qui sont propres à identifier des lieux de Montréal. Lorsque vient le temps de procéder à la dénomination d'un lieu public, la banque prévisionnelle est une référence des plus pertinentes.

L'actuel comité de toponymie est appelé à disparaître et à être intégré dans le futur Comité consultatif en reconnaissance décrit ultérieurement.

Comité de toponymie autochtone

Dans le cadre des célébrations des dix ans de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, le 13 septembre 2017, la Ville de Montréal annonçait son intention de changer le nom de la rue Amherst. Il a été proposé de mettre en place un processus novateur basé sur la réconciliation pour déterminer, entre autres, le nouveau nom de cette rue.

Le comité *ad hoc* de toponymie autochtone a été créé à l'initiative du Bureau des relations gouvernementales et municipales et bénéficie dans ses travaux de l'appui de la Division du patrimoine et du comité de toponymie de la Ville. Il est une tribune exceptionnelle permettant la consultation de représentants de différentes nations autochtones présentes à Montréal, dans l'esprit de la Stratégie de réconciliation de la Ville de Montréal.

Formé pour le dossier du changement de nom de la rue Amherst, devenue Atateken en 2019, le comité de toponymie autochtone poursuit ses travaux. C'est ce dernier qui évaluera les

propositions en lien avec les noms autochtones, en plus d'avoir la responsabilité de créer une banque prévisionnelle de toponymes autochtones qui pourront servir dans l'avenir. Il pourrait être joint de façon permanente au Comité consultatif en reconnaissance en voie de création ou demeurer un organe consultatif à l'endroit de ce comité pour certains dossiers relatifs aux communautés autochtones.

Comités de toponymie en arrondissements

Afin de proposer des noms ancrés dans le territoire local, certains arrondissements ont mis sur pied des comités de toponymie locaux qui contribuent de manière dynamique à la recherche de noms inspirants et inspirés de son histoire et des populations qui s'y sont succédé au fil du temps.

Création d'une nouvelle instance consultative en reconnaissance

Compte tenu de l'absence de comité légalement constitué en matière de toponymie et de commémoration, de l'absence de ressources dédiées au patrimoine immatériel dans l'actuel CPM et comme proposé dans le Plan d'action en patrimoine, un nouveau Comité consultatif en reconnaissance (CCR) sera créé officiellement par règlement municipal.

Ses membres seront choisis de façon à compléter les expertises des instances existantes, à couvrir tous les champs d'intervention du Cadre et à assurer une diversité et une représentativité des communautés qui ont construit l'identité montréalaise (notamment les communautés autochtones et culturelles).

Le CCR donnera des avis sur les propositions de la Division du patrimoine ou de toute autre unité d'affaire de la Ville en matière de reconnaissance, sauf pour les citations, qui demeureront la compétence du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM). Il sera consulté en comité mixte avec le CPM sur la recevabilité d'un sujet de reconnaissance, le choix d'un outil de reconnaissance pour un sujet donné – cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification ou citation – et la constitution des listes indicatives quinquennales attribuées à chacun des cinq outils de reconnaissance. Le CCR sera consulté au moment de la mise en œuvre des interventions de commémoration matérielle, de toponymie et d'identification et, occasionnellement sur certains projets de cérémonies commémoratives. Il pourra de plus être consulté en comité mixte avec le CPM pour toute évaluation d'une reconnaissance existante. Le CCR organisera enfin les consultations publiques requises par la Loi sur le patrimoine culturel pour une identification ou toute autre consultation publique jugée nécessaire pour une cérémonie commémorative, une commémoration matérielle ou une intervention en toponymie.

L'actuel comité de toponymie sera dissous et le comité de toponymie autochtone sera remplacé par un comité de reconnaissance autochtone ad-hoc qui contribuera à suggérer des reconnaissances de nature autochtone en amont du processus.

1.3 Unités d'affaires de la Ville

Différentes unités d'affaires de la Ville de Montréal sont responsables de la mise en œuvre du présent Cadre d'intervention en reconnaissance. En voici une liste non exhaustive, qui peut être appelée à s'adapter à chaque cas spécifique.

Division du patrimoine

La Division du patrimoine (DP) est responsable de l'élaboration et de la coordination de la mise en œuvre du Cadre d'intervention en reconnaissance. En collaboration avec des partenaires internes, la division élabore des orientations en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine, planifie le développement du territoire et encadre des projets[1].

La DP peut être sollicitée par le cabinet de la Mairesse pour évaluer la pertinence et la cohérence des projets de cérémonie commémorative ou de commémoration matérielle avec les autres interventions en reconnaissance de la Ville décrites dans le présent Cadre d'intervention en reconnaissance.

Dans le cas des projets de commémoration matérielle, la DP doit consulter le Bureau d'art public du Service de la culture pour analyser le projet, en relation avec les interventions d'art public déjà implantées dans le territoire montréalais, et pour l'organisation d'un concours si cette approche est retenue.

En matière de toponymie, la DP assure aussi un travail d'expertise à plusieurs niveaux :

- Réception des propositions, analyses et suggestions de noms pour identifier les lieux;
- Vérification des conditions nécessaires à l'amorce d'un dossier de toponymie (propriété publique des lieux à nommer, configuration et état d'avancement des projets d'aménagement, etc.);
- Vérification de la conformité des noms soumis aux critères de choix et règles d'écriture mis de l'avant par la Commission de toponymie du Québec;
- Application de critères de choix propres à Montréal.

Dans ces travaux, la Division du patrimoine entretient des échanges réguliers avec la Commission de toponymie du Québec afin d'assurer que les toponymes soumis respectent les critères de choix de noms et les règles d'écriture reconnus par l'Office de la langue française.

La Division entretient également des échanges avec les différents demandeurs, qu'ils soient institutionnels (arrondissements montréalais, institutions publiques et privées), issus de groupes communautaires ou encore de citoyens.

En plus de l'analyse de la conformité aux règles et critères, la DP travaille au développement d'une toponymie vivante et ancrée dans l'histoire et le territoire montréalais. Elle veille aussi à la diffusion et à la mise en valeur du riche patrimoine toponymique dont elle a la responsabilité.

[1] Mission de la Division du patrimoine, Ville de Montréal. Octobre 2019, page 1.

Pour effectuer ce travail, elle s'appuie sur l'expertise du comité de toponymie de la Ville de Montréal.

La Division du patrimoine est responsable de l'application du présent cadre relatif aux cinq modes de reconnaissance – cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification et citation. Elle reçoit les propositions, coordonne la réalisation des études nécessaires, évalue l'intérêt des sujets de reconnaissance déposés à la Ville, recommande un mode de reconnaissance approprié aux sujets reçus, consulte les instances consultatives concernées sur les sujets et modes de reconnaissance, achemine les dossiers jusqu'au conseil de ville et rédige les règlements qui s'y raccrochent le cas échéant.

Finalement, le bilan quinquennal de l'état de conservation et la veille permanente sur les lieux et objets de reconnaissance relèvent de la Division du patrimoine.

Bureau des relations gouvernementales et municipales

Le Bureau des relations gouvernementales et municipales, qui relève de la Direction générale, est associé avec la Division du patrimoine du SUM dans l'élaboration du Cadre d'intervention en reconnaissance pour qu'y soient incluses des considérations sur les réalités autochtones, suite à la publication de la *Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025* par la Ville de Montréal en octobre 2020.

Bureau du protocole et Présidence du conseil

L'organisation des cérémonies impliquant la mairesse, un membre de l'exécutif ou la présidence du conseil est prise en charge par le Bureau du protocole ou la Présidence du Conseil, qui relèvent de la Direction générale, alors que les cérémonies qui se déroulent à l'échelle des arrondissements sont normalement organisées par ces unités d'affaires locales.

Bureau de lutte contre le racisme et la discrimination systémiques

Le Bureau de lutte contre le racisme et la discrimination systémiques, qui relève de la Direction générale, est associé avec la Division du patrimoine du SUM dans l'élaboration du Cadre d'intervention en reconnaissance pour qu'y soient incluses des considérations sur les réalités des personnes racisées, suite à la publication du rapport de l'OCPM intitulé *Le racisme et la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal* en juin 2020.

Service de la Culture

Le Bureau d'art public du Service de la culture (SC) collabore avec la DP pour analyser tout projet de commémoration matérielle, en relation avec les interventions d'art public déjà implantées dans le territoire montréalais.

Une fois accepté par les instances décisionnelles de la Ville, un concours peut être lancé auprès de concepteurs ou d'artistes montréalais reconnus pour déterminer la forme que prendra la commémoration matérielle. Le concours est en général organisé par le SC selon sa pratique en matière d'art public. L'entretien à long terme de l'élément de commémoration matérielle fait partie des responsabilités du Bureau d'art public.

Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Le Bureau de l'intégration des nouveaux arrivants (BINAM), du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, est associé avec la Division du patrimoine du SUM dans l'élaboration du Cadre d'intervention en reconnaissance.

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) peut être impliqué dans les projets de commémoration matérielle implantés dans les parcs dont il a la juridiction. L'entretien à long terme d'un aménagement de commémoration matérielle non entretenu par le SC ou d'un parc cité fait partie des responsabilités du SPPMRS.

Service de la gestion et de la planification immobilière

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) peut être impliqué dans les projets de commémoration matérielle implantés ou d'intervention sur les bâtiments municipaux cités. L'entretien à long terme des bâtiments cités, ou faisant partie d'un site patrimonial, qui sont la propriété de la Ville fait partie des responsabilités du SGPI.

Arrondissements

Les arrondissements sont au cœur de plusieurs décisions en reconnaissances à Montréal, notamment en toponymie.

Il est vrai que le choix des toponymes, des identifications et des citations constitue une prérogative du conseil de ville dans le but de maintenir une cohérence des décisions à l'échelle de la Ville. En revanche, il faut reconnaître que les décisions touchant les gestes de reconnaissance ont un impact sur le territoire des arrondissements. C'est pourquoi plusieurs

décisions de reconnaissance prises par le conseil de ville font l'objet d'une étroite collaboration avec les arrondissements.

En matière de toponymie, les arrondissements sont responsables de l'affichage conforme des toponymes sur leur territoire. Ils sont aussi responsables d'informer la Ville des projets à venir comportant des besoins en matière de toponymie et de leur état d'avancement. Ces informations sont très précieuses pour un développement harmonieux des projets.

Les arrondissements peuvent également poser certains gestes de reconnaissance sur leurs territoires respectifs, à condition de suivre les objectifs communs, les principes et critères du présent cadre et d'être accompagnés par la Division du patrimoine, qui s'assurera de la cohérence des gestes posés à l'échelle de la Ville et des autres arrondissements.

Il est important que la Ville planifie les ressources humaines et les budgets nécessaires à l'application du présent cadre dans toutes ses étapes de mise en œuvre, de l'étude des dossiers soumis jusqu'à l'installation et à l'entretien à long terme des gestes de reconnaissance.

Les arrondissements et services concernés par une proposition d'identification sont appelés à collaborer à la démarche en participant dans certains cas à l'évaluation patrimoniale du bien et en formulant des commentaires sur le projet de règlement d'identification.

Les arrondissements et services concernés par une proposition de citation sont appelés à collaborer à la démarche en participant à l'évaluation patrimoniale du bien et en formulant des commentaires sur le projet de règlement de citation.

2.4 Instances décisionnelles

Comité exécutif

Le comité exécutif sera sollicité en amont du processus de reconnaissance. La Division du patrimoine, à la suite de son analyse du dossier en vertu des objectifs, valeurs et critères du présent cadre et de consultation du Comité consultatif de reconnaissance, soumettra un dossier décisionnel au Comité exécutif afin d'obtenir de sa part un mandat pour poursuivre l'étude de chaque demande de reconnaissance. Une fois l'étude complétée, le comité exécutif entérinera le projet, qui sera soumis au conseil de ville pour décision.

Conseil de ville

Le présent Cadre d'intervention en reconnaissance sera entériné par le comité exécutif et adopté par le conseil de ville en 2021. Par la suite, les différents projets de reconnaissance seront soumis à la décision de cette instance lorsque requis, notamment s'il s'agit d'une demande de modification ou de retrait d'un geste de reconnaissance passé.

Si le contexte le requiert, le conseil de ville peut être appelé à prendre une décision sur un projet de cérémonie commémorative ou de commémoration matérielle.

Le conseil de ville a la responsabilité de nommer les lieux publics sur le territoire des 19 arrondissements de Montréal. Les recommandations sont d'abord soumises au comité exécutif qui les étudie et les recommande ensuite au conseil municipal en vue de l'adoption d'une résolution. Cette prérogative permet notamment d'assurer une cohérence des noms attribués afin de maintenir un repérage efficace à l'échelle municipale.

Conformément à la Loi sur le patrimoine culturel, le conseil de ville est la seule instance habilitée à adopter des règlements d'identification ou de citation.

Conseils d'arrondissement

Lors de la séance du 17 juin 2013, le conseil municipal adoptait une modification visant l'intégration de nouvelles dispositions relatives à l'exercice de la compétence déléguée en matière de toponymie locale (règlement 02-002). L'adoption de ce règlement a permis de donner un rôle décisionnel aux arrondissements en matière de toponymie en leur délégant la dénomination d'aménagements ou constructions publics (à l'exception des bâtiments) situés dans les parcs. Il est important de noter que cette nouvelle compétence déléguée ne s'applique qu'à l'intérieur des parcs dont les arrondissements sont responsables de la gestion. Elle exclut aussi, au moment d'écrire ces lignes, les noms des bâtiments municipaux construits dans les parcs.

2.5 Autres intervenants

Commission de toponymie du Québec

La Commission de toponymie du Québec a la responsabilité d'officialiser l'ensemble des toponymes municipaux. Appliquant les règles d'écriture et critères de choix de noms mis de l'avant par la Commission, la Ville doit s'assurer que sa toponymie respecte les articles de la Charte de la langue française.

La Commission accompagne la Ville tout au long des travaux qui précèdent l'adoption d'une résolution du conseil municipal.

Ministère de la Culture et des Communications du Québec

Bien que les statuts d'identification et de citation soient attribués en vertu d'une loi provinciale, le rôle du ministère de la Culture et des Communications se limite, dans ces cas, à l'inscription des éléments identifiés et cités au registre du patrimoine culturel du Québec.

3. Cheminement d'une demande de reconnaissance

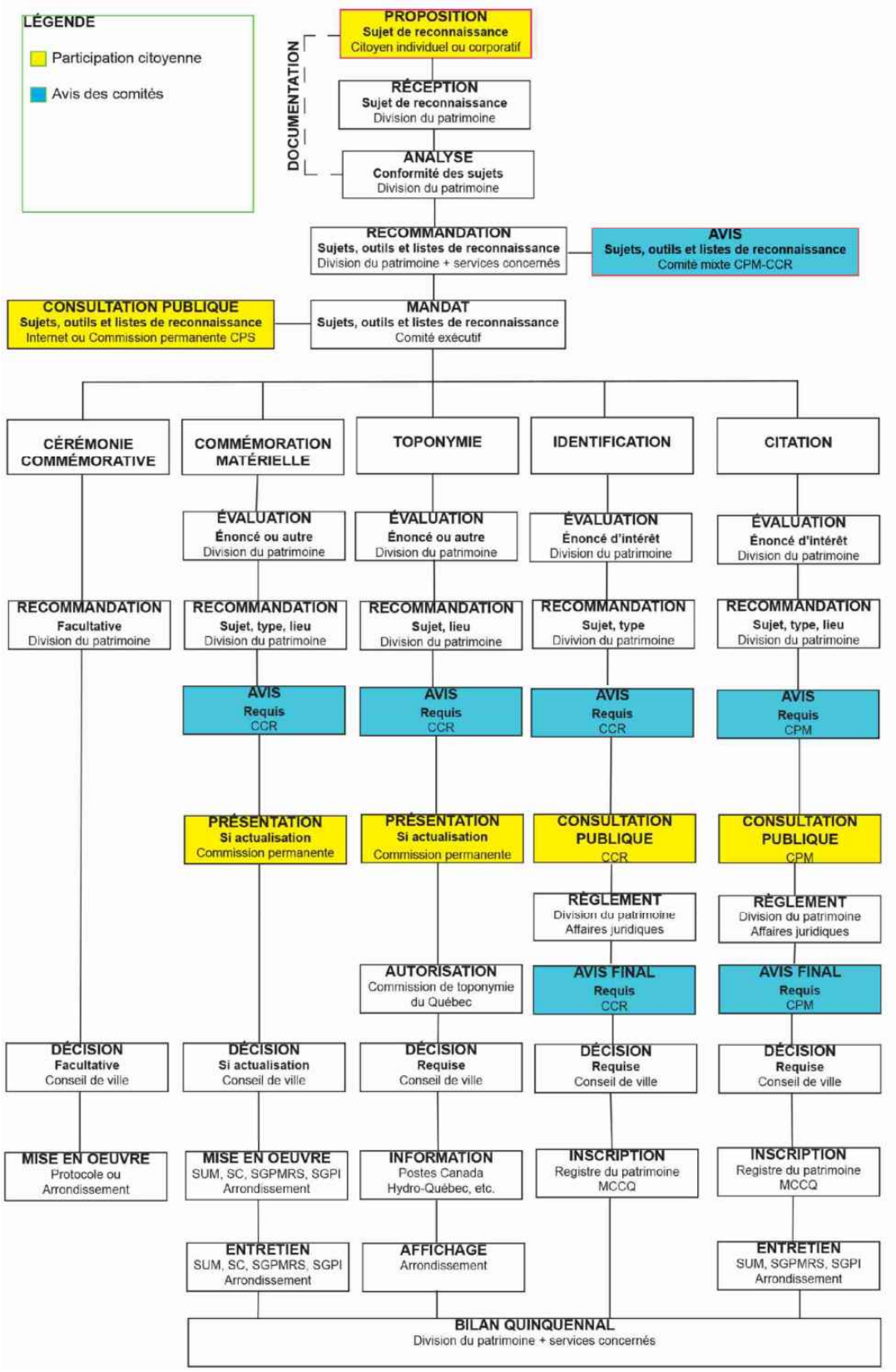

CADRE D'INTERVENTION EN RECONNAISSANCE

CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES, COMMÉMORATION MATÉRIELLE, TOPONYMIE, IDENTIFICATION ET CITATION

Cahier 3

Annexes

Préparé par :

Division du patrimoine

Direction de l'urbanisme

Service de l'urbanisme et de la mobilité

5 mai 2021

Table des matières

A1. Bref historique de la reconnaissance municipale 3

A2. Définitions 10

A3. Bibliographie 16

A1. Bref historique de la reconnaissance municipale

Des marqueurs de reconnaissance ont sans doute été posés depuis les débuts de la présence humaine sur le territoire montréalais. Les premiers peuples vénèrent depuis longtemps leurs ancêtres, la faune et la flore qu'ils côtoient ainsi que de nombreux lieux, ayant souvent de grandes significations spirituelles. Ces reconnaissances, nommées par la voie des traditions orales et prenant parfois la forme de contes et légendes ou de lieux, ont parfois été transmises à travers le temps jusqu'à aujourd'hui. Les traditions orales étant en général, par leur nature même, moins présentes dans notre environnement actuel, c'est la fondation de Ville-Marie en 1642 et la position de Montréal en tant que métropole du Québec qui génèrent la plupart des gestes de reconnaissance matériels qui sont parvenus jusqu'à nous. Les premiers de ces gestes encore présents se manifestent dans la nomination des rues et des places – la toponymie – dès le 17e siècle. S'ajoutent par la suite des marquages monumentaux intentionnels, qui apparaissent au début du 19e siècle, d'abord pour souligner les victoires militaires de la mère patrie britannique ainsi que l'arrivée de certains événements de portée collective, comme l'épidémie de typhus, qui a coûté la vie à des milliers d'Irlandais. Puis dans la foulée de la vogue internationale d'implantation de monuments commémoratifs dans les villes au tournant du 20e siècle, apparaissent à Montréal plusieurs sculptures commémoratives ou allégoriques, comme le monument à Sir George Étienne Cartier dans le parc du Mont-Royal. Par la suite, l'idée d'utiliser le bâti historique comme ensemble de monuments à reconnaître, née en France au siècle des Lumières, s'est étendue à toute l'Europe et, plus tardivement, à l'Amérique. Cette idée s'est concrétisée au Québec par l'adoption des premières lois de conservation des monuments historiques, dès 1922, jusqu'à l'entrée en vigueur de l'actuelle Loi sur le patrimoine culturel en 2011. Cette loi permet aujourd'hui aux municipalités d'enchâsser dans des documents législatifs l'identification d'éléments du patrimoine immatériel et de personnages, lieux et événements historiques, ainsi que la citation de biens patrimoniaux et de paysages culturels.

Cérémonie commémorative

Depuis toujours, l'île de Montréal semble avoir été le lieu de cérémonies commémoratives initiées par les différents groupes culturels qui ont habité et parcouru le territoire.

Chez les peuples autochtones qui ont fréquenté l'île et l'archipel de Montréal, les cérémonies commémoratives ont sans doute été nombreuses. Ce phénomène mériterait d'être étudié davantage. Ce que l'on sait, c'est que les cérémonies spirituelles ponctuaient de façon récurrente la vie des autochtones, qui ont toujours conservé une grande admiration pour leurs ancêtres et leurs aînés.[1]

[1] *Ibidem*

D'autres types de cérémonies commémoratives sont apparus très rapidement après la fondation de Ville-Marie par Paul Chomedey de Maisonneuve et Jeanne-Mance. Témoin de cette période, la messe annuelle, célébrée à la basilique Notre-Dame encore aujourd'hui, rappelle la première messe sur le territoire a été célébrée par le père jésuite Barthélemy Vimont[2] dès le lendemain de l'arrivée des cofondateurs, sur le site qui s'appellera plus tard la pointe à Callière, le 18 mai 1642. Cette messe annuelle peut être considérée comme une cérémonie commémorative. D'autres cérémonies commémoratives ont par ailleurs sans doute été célébrées à Ville-Marie sous le régime français.

La petite mission française de Ville-Marie se développe lentement jusqu'à sa prise de contrôle dès 1760 par des élites politiques anglophones. Montréal obtient une première charte municipale en 1833. Ses élites économiques sont en grande partie anglophones, mais du point de vue identitaire, les francophones de la ville sont toujours largement majoritaires. Lors des fêtes du tricentenaire de 1942, c'est la fondation missionnaire, catholique et française de Ville-Marie que l'on choisit de commémorer comme le geste fondateur de la Ville, et non son incorporation par l'obtention de la charte municipale de 1833 et l'officialisation du nom de Montréal.[3]

Au 20e siècle, de nombreuses cérémonies commémoratives se sont tenues, d'abord beaucoup pour commémorer les pertes de vie des soldats impliqués dans les deux guerres mondiales, comme l'Armistice en lien avec la Grande Guerre, célébrée chaque année le 11 novembre, la marche annuelle de la communauté irlandaise vers le Black Rock en mai depuis une centaine d'années, l'anniversaire de la fondation de Ville-Marie le 17 mai et plusieurs autres. Plus récemment, la commémoration des victimes du féminicide de l'École Polytechnique en 1989 est devenue une cérémonie annuelle, qui se déroule le 6 décembre de chaque année au belvédère Kondiaronk sur le mont Royal et à la place du 6-décembre-1989.

Commémoration matérielle

Le plus ancien monument commémoratif montréalais encore debout, la colonne Nelson, est complété en 1809 pour marquer la victoire de la flotte britannique dirigée par l'amiral Nelson sur la flotte française de Napoléon à la bataille de Trafalgar. Le monument aux Pionniers, par J-A-U Beaudry, est par la suite érigé pour le 250e anniversaire de Montréal en 1892 à l'initiative de la Société historique de Montréal. Les monuments jouissent d'un engouement certain au Québec entre 1880 et 1930, représentant notamment des personnages issus de l'élite politique, financière ou religieuse, des héros civils et militaires ou des politiciens. À cette époque, ce sont surtout des regroupements de citoyens éminents ou des institutions qui financent ces

---

[2] http://vieux.montreal.qc.ca/inventaire/fiches/chrono.php?per=1

[3] Bérubé, Harold. 2004. *Commémorer la ville : une analyse comparative des célébrations du centenaire de Toronto et du tricentenaire de Montréal*. Montréal, Département d'histoire, Université du Québec à Montréal, in *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Volume 57, Numéro 2, Automne 2003, p. 209–236. https://www.erudit.org/fr/revues/haf/2003-v57-n2-haf726/009143ar/

monuments à partir de souscriptions publiques. L'état ou la municipalité y participe rarement financièrement, sauf pour autoriser leur implantation sur le domaine public, jusqu'à ce que de fortes pressions les incitent à le faire. La Ville de Montréal commence alors au début du 20e siècle à financer et à ériger de nombreux monuments commémoratifs dans ses parcs et ses espaces publics, par exemple le monument à Louis-Hippolyte La Fontaine, dans le parc éponyme. Par la suite, les deux grandes guerres mondiales donnent lieu à l'érection de «monuments aux morts» par le gouvernement du Dominion dans tout le Canada, y compris dans plusieurs lieux publics montréalais, dans le but de consolider l'identité canadienne.

Entre 1950 et 1990, on constate un déclin de la vogue des monuments commémoratifs. L'érection de monuments commémorant des faits, des personnages, des pratiques culturelles significatives ou des lieux importants – selon la définition de la Politique du patrimoine – se fait rare. Le rapport Arpin sur le patrimoine culturel du Québec, publié en 2000, parle d'une période de «quasi-purgatoire» de la commémoration par l'État québécois depuis les années 1950.[4] Il semble que la situation soit la même à la Ville de Montréal pendant cette période.

Les municipalités et gouvernements optent alors plutôt pour la réalisation d'œuvres d'art publiques et l'intégration d'œuvres d'art à l'architecture. De nouvelles œuvres artistiques à part entière, qui évoquent une intention artistique ou des valeurs communes plutôt que de commémorer un personnage ou un événement historique, s'implantent peu à peu dans la ville. Cette tendance se traduit lors des grands évènements internationaux tenus à Montréal tels que l'Exposition universelle de 1967 et les Jeux olympiques de 1976. Parmi les œuvres d'art public de cette période, les plus importantes sont sans contredit *Trois disques (L'Homme)* d'Alexander Calder (1967) et *La joute* de Jean-Paul Riopelle (1976). La Politique d'intégration des arts à l'architecture, mise en place dans les années 1980 par le gouvernement du Québec, lance une période significative en termes d'implantation d'œuvres d'art publiques. Dans le cadre de cette politique, la Ville de Montréal fait l'acquisition d'œuvres d'art pour ses nouvelles constructions, notamment ses bibliothèques.

Au cours des années 1990, l'installation d'aménagements combinés à des œuvres d'art commémoratives apparaît graduellement dans le paysage montréalais. Un exemple de ce nouveau type de commémoration est la *Nef pour quatorze reines* en hommage aux victimes de la tragédie de l'École polytechnique, réalisée par l'artiste Rose-Marie Goulet et l'architecte paysagiste Marie-Claude Robert en 1999, qui a redéfini une place publique du quartier Côte-des-Neiges en la renommant *place du 6-Décembre-1989*. Le panneau explicatif de cet événement, d'abord installé en 2006, a été modifié depuis qu'il a été reconnu officiellement comme féminicide le 6 décembre 2019.

En parallèle de ces innovations dans le domaine de la commémoration au cours de cette période, la demande pour des monuments figuratifs avec une posture plus traditionnelle refait surface. Un exemple de ce retour est l'érection du monument à l'ancien maire Jean Drapeau en

[4] Groupe conseil sur la politique du patrimoine du Québec. 2000. *Notre patrimoine, un présent du passé* (Rapport Arpin), Québec, p. 82. https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/rapport-Arpin-complet.pdf

2001, à peine deux ans après sa mort, par l'artiste Annick Bourgeau, sur la place De La Dauversière, ou le monument en hommage à Émile Nelligan, par Roseline Granet (2005) au square Saint-Louis. Aujourd'hui, avec des installations demandées par plusieurs citoyens et groupes de citoyens, la demande pour des monuments commémoratifs sur le domaine public ne semble pas en voie de s'estomper.[5] Dans la foulée des déboulonnages des monuments aux confédérés états-uniens, le phénomène des demandes de retrait de commémorations matérielles se présente comme un nouvel enjeu à Montréal. Un exemple récent est le retrait fortuit de la statue à sir John Alexander Macdonald du monument dans lequel elle se trouvait le 29 août 2020 en est une illustration.

Toponymie

Les communautés autochtones qui ont fréquenté et habité l'île de Montréal ont de tout temps attribué des noms aux lieux pour s'orienter et marquer leurs symboles spirituels. Le fleuve et les rivières étaient notamment considérés comme des « chemins qui marchent » et avaient une valeur spirituelle tout autant que structurante. Chez les communautés mohawks, les traditions orales nous apprennent que Montréal était appelée « Tiohtià:ke » (Là où les courants se séparent), qui réfère aux nombreux chemins d'eau séparés par les îles de l'archipel de Montréal.

L'usage de ces noms de lieux-dits a sans doute été adopté par les premiers Européens qui ont fréquenté l'île de Montréal dès le 16e siècle. Canada, Québec, Ottawa et Hochelaga sont des noms dérivés des langues autochtones. Mais l'histoire écrite de la toponymie urbaine montréalaise commence plus spécifiquement en 1672, lorsque le supérieur des sulpiciens, François Dollier de Casson (1636-1701), planifie le premier tracé de rues à l'intérieur des fortifications. Ces noms sont souvent descriptifs (rue de l'Hôpital, rue du Saint-Sacrement), ou rappellent les saints patrons de personnages qui ont marqué l'histoire de la ville. Par exemple, la rue Saint-Paul rappellerait Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve (1612-1676).

Le premier inspecteur montréalais et alors seul fonctionnaire municipal, l'arpenteur Louis Charland (1772-1813), poursuit dans les faubourgs les voies de circulation qui rejoignent les vieilles rues nommées par Dollier de Casson et en adopte les toponymes. Jacques Viger (1787-1858), qui remplace Charland à son décès, constituera un relevé complet des rues et ruelles de la ville.

En 1818, des planchettes de bois, sur lesquelles sont inscrits les noms des rues, sont installées aux intersections des rues et devant les places publiques. À partir de 1851, les odonymes y

---

[5] Plusieurs données historiques de cette section sont tirées de Cloutier, Ginette (2005) et de Malack, Dominique-Valérie (2003). Voir bibliographie.

sont inscrits en français et en anglais. À cette époque, la plupart des rues prennent les noms des propriétaires qui lotissent leurs terres et des membres de leurs familles.

Suivant l'expansion urbaine sans précédent du début du 20e siècle, la Ville de Montréal intègre plusieurs des municipalités qui l'entourent, le point culminant étant l'annexion de la Cité de Maisonneuve en 1918. Au fil de ces annexions, plusieurs modifications aux noms de rues sont apportées afin d'éviter les dédoublements qui nuisent au bon repérage. Les élus municipaux attribuent alors principalement des noms de rues et de places publiques en souvenir des grands personnages de l'histoire montréalaise.

En 1943, la Ville crée un *Comité de toponymie et des monuments historiques*. Ce comité consultatif adresse ses recommandations au directeur du Service de l'urbanisme, qui les achemine ensuite au comité exécutif. Le rôle du comité est de proposer des odonymes pour les nouvelles voies et d'élaborer des politiques générales de dénomination. Au fil des années, sous différentes formes, plusieurs comités et commissions se succèderont, portant toujours le mandat de recommander des noms aux instances décisionnelles de la Ville.

Avec l'adoption de la *Charte de la langue française* par le Gouvernement du Québec en 1977, la Commission de toponymie du Québec obtient la responsabilité d'officialiser l'ensemble des toponymes municipaux. Appliquant les règles d'écriture et critères de choix de noms mis de l'avant par la Commission, la Ville doit dorénavant s'assurer que sa toponymie respecte cette Charte.

La réorganisation municipale de 2002 a eu pour effet d'agrandir considérablement le territoire de la Ville de Montréal. Dès lors, les décisions en matière de toponymie relèvent du Conseil municipal, et la Division du patrimoine, de concert avec le comité de toponymie de la Ville, recommande les nouvelles dénominations et s'assure de mettre en valeur le patrimoine toponymique hérité des siècles passés. Pour ce faire, l'appui des arrondissements et la collaboration des différents comités et sociétés d'histoire locales représentent des atouts majeurs pour la recherche de nouveaux noms.

Ces dernières années, les nouvelles dénominations toponymiques visent à faire connaître l'histoire et la géographie de Montréal, s'inspirent de l'environnement immédiat et cherchent à marquer la présence de groupes qui demeurent sous-représentés dans la toponymie comme les femmes, les peuples autochtones et les communautés culturelles. L'opération *Toponym'Elles*, mise en place en 2016, vise justement à augmenter la visibilité des femmes par la constitution d'une banque de noms de femmes ou liés à l'histoire des femmes qui sert d'inspiration pour les nouvelles dénominations qui se veulent paritaires. Par ailleurs, la mise sur pied en 2019 d'un comité de toponymie autochtone, dans la mouvance de *Montréal, métropole de réconciliation*, permet d'envisager avec confiance le développement d'une toponymie qui reflète l'apport des premiers occupants du territoire. Le travail de ce comité a été mis à profit

dans la récente dénomination de la rue Atateken, en remplacement de l'ancien toponyme « rue Amherst ».[6]

Identification

Au Canada, la reconnaissance des personnages, lieux et événements historiques prend forme avec la création de la *Commission des monuments et lieux historiques nationaux du Canada* en 1919. Au Québec, le pouvoir pour le Gouvernement et les municipalités d'identifier des éléments du patrimoine immatériel, des personnages historiques décédés, des événements ou des lieux historiques n'existe que depuis la promulgation de la Loi sur le patrimoine culturel dans sa forme actuelle en 2011. À l'échelle du Gouvernement du Québec, plusieurs personnages, notamment les anciens premiers ministres, événements, lieux et savoir-faire ont été désignés. Certaines municipalités se sont déjà prévalues de la disposition leur permettant d'identifier des éléments du patrimoine immatériel, notamment la Technique de la ceinture fléchée de L'Assomption. La Ville de Montréal ne s'est toutefois pas encore prévalue de ce pouvoir.[7]

Citation

Au Québec, la *Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique* est promulguée en 1922. Cette loi permet le classement de trois premiers monuments historiques, dont le château De Ramezay à Montréal. En 1952, la *Loi relative aux monuments, sites et objets historiques ou artistiques* vient modifier la loi précédente. Dans les années 1960, l'État québécois décide de se doter d'outils d'intervention plus efficaces en matière de patrimoine en adoptant la *Loi des monuments historiques*, qui permet désormais d'étendre la protection légale à tout un territoire et non plus seulement à des éléments particuliers. C'est dans cette foulée qu'est nommé l'Arrondissement historique de Montréal, communément appelé le Vieux-Montréal. En 1972, la *Loi sur les biens culturels* accorde au ministre des Affaires culturelles, et non plus au Conseil exécutif du Gouvernement du Québec, le pouvoir de classer ou de reconnaître un bien, même contre la volonté de son propriétaire. L'adoption d'un nouveau chapitre sur la protection des biens culturels par les municipalités en 1985 permet aux municipalités de protéger leur patrimoine immobilier par deux mesures distinctes : la citation d'un monument historique et la constitution d'un site du patrimoine. C'est grâce à cette disposition que le Site du patrimoine du Mont-Royal a été constitué en 1987.

---

[6] Plusieurs données historiques de cette section sont tirées de : Ville de Montréal. 1996. *Les rues de Montréal : répertoire historique.* Montréal : Les Éditions du Méridien, 547 p.

[7] Plusieurs données historiques de cette section sont tirées du site internet du ministère de la Culture et des communications https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5122

L'entrée en vigueur en 2012 de la *Loi sur le patrimoine culturel* marque une nouvelle étape dans l'histoire de la protection du patrimoine culturel au Québec. Elle a pour objet la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission des biens patrimoniaux (mobiliers et immobiliers), comme la loi précédente, mais aussi des paysages culturels patrimoniaux, du patrimoine immatériel, des personnages, des événements et des lieux historiques.[8]

Le corpus montréalais des biens cités entre 1987 et 2002 témoigne des considérations patrimoniales qui prévalaient à l'époque. Parmi ces sites et immeubles, soulignons la constitution du site du patrimoine du Mont-Royal en 1987, un geste précurseur visant à reconnaître la richesse du patrimoine « historique et naturel » de la montagne. Cette première citation est ensuite suivie d'autres attributions de statuts visant surtout le patrimoine plus monumental (lieux de culte, couvents, théâtres, résidences cossues), ou rappelant le passé villageois ou rural de certains secteurs de la ville. Certaines citations ont par ailleurs été faites dans un contexte d'urgence afin d'éviter la démolition d'immeubles ou d'assurer un meilleur contrôle des interventions.

Après une pause de plusieurs années, la Ville de Montréal a procédé entre 2007 et 2012 à la citation de huit immeubles dont deux incontournables du patrimoine moderne montréalais, soit Habitat 67 et la station-service conçue par l'architecte Mies van der Rohe à l'île des Sœurs. La Ville a également cité deux sites patrimoniaux, soit une partie de l'île Sainte-Hélène en 2007 ainsi que le square Dorchester et la place du Canada en 2012. Cette période est aussi marquée par l'élaboration et l'adoption d'un processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial des lieux et l'élaboration de règlements de citation plus précis et opérationnels comportant les motifs de citation, l'identification des principales caractéristiques du bien protégé et des conditions de conservation et de mise en valeur.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel en 2012, les municipalités peuvent citer une plus grande diversité de biens, soit des objets ou des documents municipaux, ou des intérieurs de bâtiments, ce que ne permettait pas l'ancienne loi. La Ville de Montréal ne s'est pas encore prévalue de ces nouveaux pouvoirs.

[8] Plusieurs données historiques de cette section sont tirées du site internet du ministère de la Culture et des communications https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5122

A2. Définitions

Art public

Comprend l'ensemble des œuvres d'art situées sur le domaine public, tels que les places et les parcs, ou intégrées à des édifices ou à des aménagements paysagers. Ce corpus est principalement constitué de sculptures, de monuments, de murales, d'œuvres virtuelles et d'éléments du paysage.

Cérémonie commémorative

Cérémonie, fête ou geste protocolaire posé par l'administration municipale pour rappeler un événement passé ou reconnaître des personnes décédées, des événements historiques ou des anniversaires significatifs à l'échelle montréalaise.

Citation

La citation est un statut légal octroyé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, qui permet à une municipalité de protéger en tout ou en partie un bien patrimonial et d'encadrer certaines interventions le visant. C'est le plus haut niveau de reconnaissance qu'une municipalité peut accorder à un bien ou une partie de son territoire présentant un intérêt patrimonial et dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Commémoration

La commémoration renvoie à l'ensemble des gestes visant à rappeler des faits, des personnages, des pratiques culturelles significatives ou des lieux importants dans l'histoire de Montréal. Ces gestes peuvent comprendre autant l'installation de monuments, de cénotaphes, de plaques ou œuvres d'art public que des aménagements urbains, des cérémonies, des déclarations ou des désignations toponymiques. (Ville de Montréal. *Politique du patrimoine*, mai 2005. p. 55)

Commémoration matérielle

La commémoration matérielle renvoie à l'ensemble des gestes visant à rappeler des faits, des personnages ou des pratiques culturelles significatives par l'érection de monuments, la pose de plaques ou la réalisation d'un aménagement sur le domaine public. Les cérémonies commémoratives sont des gestes de commémoration immatériels éphémères, alors que les installations de commémoration matérielle prennent la forme d'interventions pérennes.

Document patrimonial

Selon le cas, un support sur lequel est portée une information intelligible sous forme de mots, de sons ou d'images, délimitée et structurée de façon tangible ou logique, ou cette information elle-même, qui présente un intérêt pour sa ou ses valeurs patrimoniales, notamment des archives.

Énoncé de l'intérêt patrimonial

Document public préparé par la Division du patrimoine qui expose les différentes valeurs (historique, symbolique, architecturale, paysagère, sociale…) d'un lieu, d'un savoir-faire, d'un personnage, d'un événement ou d'un phénomène, et qui identifie les caractéristiques qui expriment ces valeurs. Chaque énoncé est réalisé sur la base d'une documentation préalable et des réflexions d'un groupe de travail spécifiquement constitué pour un lieu donné (secteur, ensemble, bâtiment, monument, jardin, paysage…) ou un événement du patrimoine immatériel, dans un objectif de connaissance et de valorisation du patrimoine. Les énoncés sont publiés sur le site Internet de la Division du patrimoine.

Événement historique

Fait qui s'est produit dans le passé ou l'aboutissement d'un processus historique reconnu comme significatif dans l'histoire de Montréal ou dans un domaine de cette histoire. Il peut être associé à une date précise, mais il peut aussi être lié de façon plus large à une période historique. L'événement historique peut s'être déroulé à l'extérieur de Montréal et avoir eu des répercussions exceptionnelles dans l'histoire de Montréal.

Identification

Pouvoir accordé aux municipalités du Québec, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, de reconnaître des éléments du patrimoine immatériel, des personnages, des lieux ou des événements historiques présentant un intérêt patrimonial et dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public à l'échelle de leur territoire.

Identité montréalaise

Dans le contexte du Cadre d'intervention en reconnaissance, le concept d'identité montréalaise fait référence non pas à une identité personnelle, par exemple de genre, à une identité sociale, par exemple liée à un groupe d'âge ou à une origine ethnique, mais à une identité territoriale utilisée en géographie pour étudier la relation concrète ou symbolique des individus ou des groupes sociaux à l'espace. L'identité montréalaise fait donc référence au sentiment d'appartenance que les Montréalaises et Montréalais entretiennent à l'endroit du territoire de la Ville de Montréal et de ses 19 arrondissements dans leurs particularités urbaines de diverses densités, et de son histoire particulière.

Immeuble patrimonial

Tout bien immeuble qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique ou technologique,

notamment un bâtiment, une structure, un vestige ou un terrain. (Extrait de la Loi sur le patrimoine culturel)

Immeuble patrimonial cité

Tout bien immeuble qui présente un intérêt patrimonial et qui a fait l'objet d'une citation par le conseil municipal en vertu de l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Immeuble patrimonial classé

Tout bien immeuble qui présente un intérêt patrimonial et qui a fait l'objet d'un classement en vertu de l'article 29 de la Loi sur le patrimoine culturel

Intérêt patrimonial

Importance ou signification d'un lieu basée sur les valeurs que lui attribue à un moment défini une population, une génération ou un groupe donné. L'énoncé patrimonial en fait la synthèse (Ville de Montréal, 2008)

Lieu historique

Emplacement reconnu comme significatif dans l'histoire de Montréal ou dans un domaine de cette histoire. Il peut être associé à un personnage, à un groupe ou à un événement significatif et doit être situé à Montréal.

Objet patrimonial

Tout bien meuble, autre qu'un document patrimonial, qui présente un intérêt pour sa ou ses valeurs patrimoniales, notamment une œuvre d'art, un instrument, de l'ameublement ou un artéfact.

Ouvrage de génie civil d'intérêt

Un ouvrage de génie (viaduc, pont, etc.) qui témoigne d'un savoir-faire ou d'une esthétique propre à une période donnée du développement de Montréal, notamment l'utilisation de matériaux ou de techniques constructives particulières.

Patrimoine archéologique

Comprend les couches de sol, les vestiges, les objets mis au jour et toute autre trace de l'existence humaine en provenance de lieux où se sont exercées des activités. Il s'agit notamment de structures, de constructions, de groupes de bâtiments et de sites aménagés ainsi que leur environnement et de tous les témoins mobiliers qui y sont associés.

Patrimoine archivistique

Comprend des plans, des photographies, des films, des enregistrements sonores et informatiques et des documents écrits témoignant des réalisations d'une foule de personnes et d'institutions ayant œuvré à Montréal. Il constitue l'ensemble des documents produits ou reçus par une personne ou un organisme pour ses besoins ou dans l'exercice de ses activités et conservés pour leur valeur d'information générale.

Patrimoine bâti

Comprend les diverses formes urbaines caractéristiques de Montréal et leurs composantes, telles que la trame de rues, les infrastructures ou d'autres éléments structurants du domaine public, de même que des immeubles et des ensembles d'immeubles, incluant les particularités de leurs sites et leurs divers modes d'intégration au paysage. Le patrimoine bâti couvre aussi de nombreuses catégories de biens liés aux modes de vie ou à des usages spécifiques dans un contexte sociohistorique donné.

Patrimoine immatériel

Les savoir-faire, les connaissances, les expressions, les pratiques et les représentations transmis de génération en génération et recréés en permanence, en conjonction, le cas échéant, avec les objets et les espaces culturels qui leur sont associés, qu'une communauté ou un groupe reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel et dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public. (Extrait du glossaire du MCCQ, qui définit les termes fréquemment employés dans la Loi sur le patrimoine culturel.)[9]

Patrimoine mobilier

Comprend les collections municipales à caractère archéologique, documentaire, ethno-historique et scientifique. Il inclut autant les œuvres de création que les objets archéologiques, les spécimens végétaux ou animaliers et le mobilier corporatif, industriel et urbain.

Patrimoine paysager

Comprend les sites, les ensembles aménagés et les parties de territoire dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. Composé d'éléments naturels et culturels, le paysage évolue dans le temps, sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains.

Patrimoine naturel

Comprend principalement les sites et les ensembles naturels, les écoterritoires et les milieux riverains et aquatiques. On y trouve les formations physiques, biologiques et hydrographiques importantes à Montréal ainsi que les milieux de vie assurant l'équilibre des espèces vivantes, tant végétales qu'animales, qui sont présentes en milieu urbain.

---

[9] https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5037 (26 avril 2021)

Paysage

Partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. (Conseil de l'Europe, 2000)

Personnage historique

Personne ayant réellement existé et ayant joué un rôle reconnu comme significatif dans l'histoire de Montréal ou dans un domaine de cette histoire. Il peut également s'agir d'un groupe de tels personnages. Le personnage peut provenir de Montréal, mais avoir acquis sa notoriété à l'extérieur de Montréal. Le personnage peut provenir de l'extérieur de Montréal, mais s'être illustré à Montréal. Le personnage peut aussi provenir de l'extérieur de Montréal, et ses actions peuvent avoir eu des répercussions significatives dans l'histoire de Montréal.

Reconnaissance

Reconnaissance (cérémonie commémorative, commémoration matérielle, toponymie, identification ou citation) accordée par la Ville de Montréal pour la contribution à la société montréalaise des bienfaits reçus de la part d'un individu, d'un groupe d'individus, d'un événement historique, d'un savoir faire, d'un lieu, d'un bâtiment ou d'une collection de biens mobiliers.

Site archéologique

Tout site témoignant de l'occupation humaine préhistorique ou historique. (MCCQ)

Site patrimonial

Un lieu, un ensemble d'immeubles ou un territoire qui présente un intérêt pour sa ou ses valeurs patrimoniales.

Site patrimonial

Un lieu, un ensemble d'immeubles ou, dans le cas d'un site patrimonial visé à l'article 58 de la Loi sur le patrimoine culturel, un territoire qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, identitaire, paysagère, scientifique, urbanistique ou technologique.

Site patrimonial cité

Lieu ou ensemble d'immeubles qui a fait l'objet d'une citation par le conseil municipal en vertu de l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel

Site patrimonial classé

Lieu ou ensemble d'immeubles qui a fait l'objet d'un classement en vertu de l'article 29 de la Loi sur le patrimoine culturel

Site patrimonial déclaré

Territoire qui a fait l'objet d'une déclaration par le gouvernement du Québec en vertu de l'article 58 de la Loi sur le patrimoine culturel

Site patrimonial potentiel

Lieu, ensemble d'immeubles ou territoire identifié au Plan d'urbanisme qui pourrait faire l'objet d'études détaillées en vue d'établir la pertinence de constituer de nouveaux sites patrimoniaux.

Toponymie

La toponymie consiste en la désignation des lieux. Chaque dénomination comprend un élément générique décrivant la nature de l'entité dénommée, et un élément spécifique particularisant le lieu. En tant qu'activité courante de la Ville, la toponymie représente un véhicule privilégié de perpétuation de la mémoire de faits, de personnages, de pratiques ou de lieux. (Ville de Montréal. *Politique du patrimoine*, mai 2005. p. 56)

Valeurs montréalaises

Les valeurs montréalaises contemporaines sont celles énoncées dans la version la plus récente de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, publiée et révisée périodiquement par la Ville de Montréal.

Valeur patrimoniale

Importance ou signification symbolique, paysagère, historique, artistique ou autre perçue par une population, une génération ou un groupe à un moment donné. (Getty Conservation Institute 2002).

A3. Bibliographie

Cloutier, Ginette. 2005. *Le contexte de commémoration dans les villes nord-américaines. Plaques, monuments et art public commémoratifs.* Montréal : Ville de Montréal, 63 pages plus annexes.

Commission de la capitale nationale du Québec. 2005. *Politique de commémoration dans la capitale.* Collection Documents.

Commission des biens culturels du Québec. 1998. *Pour une politique de commémoration au Québec : bilan et pistes de discussion.*

Commission des lieux et monuments historiques du Canada. 2003. *Politiques, critères et lignes directrices.*

Gouvernement du Québec. 2000. *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec*, Québec : Éditeur officiel du Québec, c. 56, ann. I; 2017, c. 16, a. 1.t, chapitre C-11.4.

Gouvernement du Québec. 2012. *Loi sur le patrimoine culturel*. Québec : Éditeur officiel du Québec, chapitre P-9.002, 51 pages.

Gouvernement du Québec. 2015. *Guide toponymique municipal. Les noms de lieux : une responsabilité partagée*. Québec : Éditeur officiel du Québec, 17 pages.

Groupe conseil sur la politique du patrimoine du Québec. 2000. *Notre patrimoine, un présent du passé* (Rapport Arpin), Québec, 241 pages.

Malack, Dominique-Valérie. 2003. *Identités, mémoires et constructions nationales; la commémoration extérieure à Québec, 1889-2001*. Université Laval.

Ministère de la Culture et des Communications du Québec et Ville de Montréal. 1998. *Le patrimoine de Montréal. Document de référence.*

Parcs Canada. *Montréal, une ville d'histoire. Guide des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale sur l'île de Montréal.* 2004.

UNESCO. 2004. *Conférence internationale sur la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel : Vers une approche intégrée*. UNESCO : Nara, Japon, 308 p.

UNESCO. 2004. *WHC-04/7 EXT.COM/INF.9. Déclaration de Yamato sur les approches intégrées de la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel concernant le patrimoine.* UNESCO : Paris, 12 p.

Vallée Bernard. 2014. *Élaboration de critères de sélection visant à encadrer le développement de la toponymie de la Ville de Montréal*. Montréal : Division du patrimoine, Direction de la culture, 56 p.

Vallée Bernard. 2014. *Guide pour choisir une dénomination toponymique. Document de travail.* Montréal : Division du patrimoine, Direction de la culture, 22 p.

Ville de Montréal. 1996. *Les rues de Montréal : répertoire historique*. Montréal : Les Éditions du Méridien, 547 p.

Ville de Montréal. 2005. *Politique du patrimoine*, 97 pages.

Ville de Montréal. 2012. *Diagnostic des pratiques commémoratives à la Ville de Montréal*. Montréal, 22 pages

Ville de Montréal. 2012. *Montréal, son histoire et ses témoins. Document de travail*. Ville de Montréal, 82 p.

Ville de Montréal. 2017. *S'ancrer dans l'identité urbaine montréalaise. Plan d'action en patrimoine 2017-2022*. Montréal, 67 pages.

Ville de Montréal. 2017. *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, 3e édition.

Ville de Québec. 2005. *Politique culturelle.*

Ville de Québec. 2013. *Cadre d'intervention en* commémoration. Québec, 17 pages.

Références sur Internet

Assemblée nationale française. Bicentenaire de la naissance de Victor Hugo : http://www.assemblee-nationale.fr/evenements/victor-hugo-3.asp

Bérubé, Harold. 2004. *Commémorer la ville : une analyse comparative des célébrations du centenaire de Toronto et du tricentenaire de Montréal*. Montréal, Département d'histoire, Université du Québec à Montréal, in *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Volume 57, Numéro 2, Automne 2003, p. 209–236. https://www.erudit.org/fr/revues/haf/2003-v57-n2-haf726/009143ar/

UNESCO. 2004. *WHC-04/7 EXT.COM/INF.9 Déclaration de Yamato sur les approches intégrées de la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel concernant le patrimoine.* file:///S:/BureauPatrimoine/Comit%C3%A9s%20sectoriels/Reconnaissance/Archives%20du%20comit%C3%A9/R%C3%A9f%C3%A9rences%20savantes/UNESCO_Yamato_whc04-7extcom-inf09f.pdf

UNESCO. 2004. *Conférence internationale sur la sauvegarde du patrimoine culturel matériel et immatériel : Vers une approche intégrée*. UNESCO : Nara, Japon. file:///C:/Users/ulabezr/Downloads/UNESCO_Yamato_Colloque.pdf

Gouvernement du Québec. *Historique de la protection du patrimoine culturel au Québec* : https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5122

Groupe conseil sur la politique du patrimoine du Québec. 2000. *Notre patrimoine, un présent du passé* (Rapport Arpin) : https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/rapport-Arpin-complet.pdf

Ministère de la Culture et des Communications. *Histoire de la protection du patrimoine au Québec* : https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5122

Mission chez nous. *La spiritualité autochtone. Les rituels et cérémonies*. https://www.missioncheznous.com/la-spiritualite-autochtone/les-rituels-et-ceremonies/

Parcs Canada. 2019. *Cadre pour l'histoire et la commémoration*. Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le directeur général de l'Agence Parcs Canada : https://www.pc.gc.ca/fr/lhn-nhs/plan/cadre-framework

Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports

Échéancier potentiel - Consultation sur le cadre d'intervention en reconnaissance

	ST= *séance de travail de la Commission* AP= *assemblée publique*	May-21	Jun-21	Jul-21	Aug-21
Préparation de la consultation : Préparer et présenter le document de soutien à la consultation	ST - Présentation du dossier à la Commission à huis clos et échanges sur les objets de la consultation	13			
	Mandat de consultation donné à la Commission par le conseil municipal	17			
	Document(s) de soutien à la consultation finalisés par le Service et transmis aux arrondissements par la secrétaire recherchiste de la Commission	17			
	Parution de l'avis public - annonce de la consultation documentation en ligne disponible)	18			
	AP - Présentation publique du dossier par le Service (2 semaines minimum après parution de l'avis public)	31			
Audition des mémoires: Choisir 4 dates d'assemblées *Il est possible de tenir deux séances la même journée, l'une en après-midi et l'autre en soirée	**AP - Audition des mémoires (Assemblée 1)** (3 semaines minimum après présentation du dossier)		***21 PM***		
	AP - Audition des mémoires (Assemblée 2)		***21 soirée***		
	AP - Audition des mémoires (Assemblée 3)		***22 PM***		
	AP - Audition des mémoires (Assemblée 4) ***(si nécessaire)***		***22 soirée***		
Recommandations et rapport: rédiger et valider	**ST à huis clos - Recommandations (Rencontre 1)**		30		
	ST à huis clos- Recommandations (Rencontre 2)			7	
	ST à huis clos- Recommandations (Rencontre 3)			13	
	ST à huis clos- Recommandations (Rencontre 4)			16	
	AP - Adoption des recommandations				18
	Rédaction du rapport et validation			Entre le 16 juillet et le 16 août	
Dépôt	*Inscription à l'ordre du jour du conseil (via le CE)*				16
	CM - **Dépôt du rapport et des recommandations**				23

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.003

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217181003

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Mme Myriam Boileau au Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, de mai 2021 à mai 2024. Approuver le renouvellement du mandat de Mme Audrey-Frédérique Lavoie, pour un second mandat de trois ans, de mai 2021 à mai 2024.

Il est recommandé de :

- nommer Mme Myriam Boileau, comme membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de 3 ans se terminant en mai 2024, en remplacement de Mme Anne Xuan-Lan Nguyen;
- d'approuver le renouvellement de Mme Audrey-Frédérique Lavoie, comme membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second mandat de 3 ans se terminant en mai 2024.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2021-04-28 21:01

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217181003**
Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Mme Myriam Boileau au Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, de mai 2021 à mai 2024. Approuver le renouvellement du mandat de Mme Audrey-Frédérique Lavoie, pour un second mandat de trois ans, de mai 2021 à mai 2024.

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051) encadre le fonctionnement du CjM. Ce règlement prévoit que le CjM est composé de 15 membres, dont une personne siégeant à la présidence et deux personnes siégeant à la vice-présidence (article 3). Lorsqu'il y a des départs ou des fins de mandat, les postes devenus vacants doivent être comblés.
Nomination de nouveaux membres et renouvellement de mandat:
L'article 7 du Règlement 19-051 prévoit que les personnes membres du CjM sont nommées par le conseil de la Ville pour un mandat d'une durée de 3 ans, sur recommandation du comité de sélection. Un mandat est renouvelable pour la même période de façon consécutive une fois. Un poste est à pourvoir à la suite de la démission d'une membre. L'article 10 du règlement mentionne qu'en cas de vacance, le poste doit être comblé par le conseil de ville, dans les 6 mois de la date où elle survient.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1043 en date du 16 septembre 2019 - Adopter le règlement intitulé « Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal ».
CM20 1193 en date du 17 novembre 2020 - Désigner M. Benjamin Herrera à titre de président du Conseil jeunesse de Montréal (CjM), ainsi que Mme Audrey-Frédérique Lavoie et M. Pentcho Tchomakov à titre de vice-président-es, pour un mandat de douze mois, de janvier à décembre 2021. Approuver les nominations de M. Gabriel Laferrière et de M. Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un premier mandat de trois ans, de novembre 2020 à novembre 2023.
CM19 1005 en date du 16 septembre 2019 - Approuver le renouvellement des mandats

de Mmes Alice Miquet et Anne Xuan-Lan Nguyen à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un second terme de 3 ans, d'octobre 2019 à octobre 2022. Approuver les nominations de Mme Rime Diany et de M. Pentcho Tchomavok à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, d'octobre 2019 à octobre 2022.
CM18 0605 en date du 29 mai 2018 - Approuver les nominations de Mmes Niamh Leonard et Valérie Du Sablon comme membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de trois ans se terminant en avril 2021. Approuver la nomination de Mme Audrey-Frédérique Lavoie comme membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de trois ans se terminant en mai 2021.

DESCRIPTION

1- Remplacements de membres :
Membre démissionnaire:

Nom	Date de fin initiale du mandat	Date de fin du mandat
Mme Anne Xuan-Lan Nguyen	Octobre 2022	24 Mars 2021

Il est recommandé de nommer Mme Myriam Boileau comme membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de 3 ans se terminant en mai 2024, en remplacement de Mme Anne Xuan-Lan Nguyen.

Nom	Date de début du mandat	Date de fin du mandat	Remplacement de
M. Myriam Boileau	Mai 2021	Mai 2024	Mme Anne Xuan-Lan Nguyen

2- Renouvellements de mandats :

Mme Audrey-Frédérique Lavoie est membre depuis mai 2018. Elle a accompli un premier mandat qui se termine en mai 2021, en plus d'occuper le poste de vice-présidente depuis janvier 2020. Elle désire poursuivre son engagement pour un deuxième mandat.
Sachant que Mme Lavoie a démontré l'intérêt, la motivation, l'engagement et les habiletés à occuper ce poste et participe assidûment aux diverses activités du Conseil jeunesse de Montréal, les membres du comité exécutif du CjM recommandent de la nommer pour une 2e mandat se terminant en 2024.

Nom	Date de fin du mandat	Date de début du 2e mandat	Date de fin du 2e mandat
Mme Audrey-Frédérique Lavoie	Mai 2021	Mai 2021	Mai 2024

JUSTIFICATION

Nomination d'une nouvelle membre:
Afin de recruter les membres du CjM, un appel de candidatures a été réalisé du 2 novembre 2020 au 10 janvier 2021.

Étapes de réalisation de la campagne de recrutement :

I. Appel public de candidatures : publication d'un communiqué de presse, diffusion aux partenaires jeunesse montréalais, aux institutions d'enseignement et dans le réseau municipal et campagne dans les réseaux sociaux du CjM.
II. Présélection des candidatures selon les critères stipulés dans le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051).
III. La constitution d'un comité de sélection composé de M. Younes Boukala, élu pour Projet Montréal, M. Benoît Langevin, élu pour Ensemble Montréal et M. Mehdi Lekehal, conseiller en planification au Service de la diversité et de l'inclusion sociale (DSIS). Mme Geneviève Coulombe, secrétaire-recherchiste du CjM, qui a agi à titre de coordonnatrice du processus.
IV. Entrevues de sélection des candidat-es par le comité;
V. Création d'une banque de candidatures ayant réussi l'entrevue de sélection pour d'éventuelles nominations.

Soixante-dix candidatures ont été reçues au cours de la campagne de recrutement. Une candidature été déclarée inadmissible en regard des critères de sélection. Vingt-cinq personnes ont été convoquées en entrevue, vingt-trois ont été vues en entrevue et dix-huit ont été retenues. Une liste de ces candidat-es (liste de réserve) a été constituée pour combler les futurs postes vacants.

La liste des candidat-es retenu-es a été constituée en tenant compte de la qualité de la contribution des candidat-es dans le domaine de la jeunesse et de la volonté de refléter la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise, ainsi qu'une parité entre les hommes et les femmes. Dix-hui candidat-es ont réussi le processus de sélection selon une grille d'entrevue et de pointage.

La sélection des candidat-es a été faite de telle sorte à respecter le Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal (19-051):
"Pour être membre du Conseil jeunesse de Montréal, chaque personne doit :

> 1° être âgée entre 16 et 30 ans au moment de la nomination;
> 2° résider sur le territoire de la Ville de Montréal;
> 3° manifester de l'intérêt et posséder de l'expérience à l'égard des questions relatives aux jeunes;
> 4° ne pas être membre d'un conseil jeunesse d'un arrondissement ou ne pas siéger au conseil d'administration du Forum jeunesse de l'Île de Montréal;
> 5° faire preuve de disponibilité afin de participer aux assemblées du conseil et aux réunions de ses comités de travail chargés d'étudier des questions particulières;
> 6° ne pas être à l'emploi de la Ville de Montréal ou d'un parti politique œuvrant en politique municipale montréalaise; 19-051/4
> 7° ne pas avoir, directement ou indirectement, par elle-même ou par un associé, un contrat avec la Ville de Montréal ou avec un parti politique œuvrant en politique municipale montréalaise, sous réserve des exceptions prévues à l'article 116 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)."

La candidature de Mme Myriam Boileau été sélectionnée parmi les personnes inscrites sur la liste de réserve. Ce choix tente d'assurer une représentativité de la diversité géographique,

linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise ainsi qu'une parité entre les hommes et les femmes. En effet, advenant la nomination de Mme Myriam Boileau et le renouvellement de Mme Audrey-Frédérique Lavoie, le Conseil jeunesse de Montréal réunira 8 femmes et 7 hommes, provenant des 11 arrondissements suivants:

- Ahuntsic-Cartierville (2);
- Anjou (1);
- Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (1);
- Le Plateau-Mont-Royal (2);
- Le Sud-Ouest (1);
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (2);
- Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1);
- Rosemont La-Petite-Patrie (1);
- Saint-Laurent (1);
- Ville-Marie (1);
- Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (2).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant alloué pour le fonctionnement du CjM est assuré à 100 % par la Ville de Montréal qui alloue des ressources pour son fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien du nombre de membres requis assurant le bon fonctionnement dans la poursuite des activités du CjM.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqués de presse annonçant les nominations.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève COULOMBE
Secretaire- recherchiste

Tél : 514-250-8258
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-28

Marie-Eve BONNEAU
Cheffe de division
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
Service du greffe

Tél : 514 872-0077
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2021-04-28

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL– TABLEAU DES MANDATS DES MEMBRES – Mai 2021

NOM	ARRONDISSEMENT	1er mandat Membre	2e mandat Membre	1er mandat P/VP	2e mandat P/VP
Audrey-Frédérique Lavoie ***Vice-présidente***	Ville-Marie	**Juin 2018 - Mai 2021** GDD 1187670002 CM18 0605 du 29 mai 2018		**Jan.2020 – Déc. 2020** GDD 1197181005 CM 19 1208 du 18 nov. 2019	**Jan. 2021 – Déc. 2021** GDD 1207181003 CM20 1193 du 17 nov. 2020
Michael Wrobel	Ahuntsic-Cartierville	**Déc. 2015 – Déc. 2018** GDD 1156467001 CM15 1465 du 14 déc. 2015	**Déc. 2018 – Déc. 2021** GDD 1187181001 CM18 1489 du 17 déc. 2018		
Yazid Djenadi	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	**Déc. 2018 – Déc. 2021** GDD 1187181001 CM18 1489 du 17 déc. 2018		**Jan.2020 – Déc. 2020** GDD 1197181005 CM 19 1208 du 18 nov. 2019	
Benjamin Herrera ***Président***	Le Sud-Ouest	**Déc. 2018 – Déc. 2021** GDD 1187181001 CM18 1489 du 17 déc. 2018		**Jan. 2021 – Déc. 2021** GDD 1207181003 CM20 1193 du 17 nov. 2020	
Rizwan Ahmad Khan	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	**Mars 2019 – Mars 2022** GDD 1197181001 CM19 0163 du 25-02-2019			
Xiya Ma	Saint-Laurent	**Avril 2016 - Avril 2019** GDD 1167181003 CM16 0429 du 18 avril 2016	**Avril 2019 – Avril 2022** GDD 1197181001 CM19 0163 du 25 fév. 2019		
Alice Miquet	Le Plateau Mont-Royal	**Oct. 2016 - Oct. 2019** GDD 1167181005 CM16 1187 du 24 oct. 2016	**Oct. 2019 – Oct. 2022** GDD 1197181004 CM 19 1005 du 16 sept. 2019	**Jan.2019 – Déc. 2019** GDD 1187181001 CM18 1489 du 17 déc. 2018	**Jan.2020 – Déc. 2020** GDD 1197181005 CM 19 1208 du 18 nov. 2019
Pentcho Tchomakov ***Vice-président***	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	**Oct. 2019 – Oct. 2022** GDD 1197181004 CM 19 1005 du 16 sept. 2019		**Jan. 2021 – Déc. 2021** GDD 1207181003 CM20 1193 du 17 nov. 2020	
Rime Diany	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	**Oct. 2019 – Oct. 2022** GDD 1197181004 CM 19 1005 du 16 sept. 2019			

9 avril 2021

Shophika Vaithyanathasarma	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	**Nov. 2019 – Nov. 2022** GDD 1197181005 CM 19 1208 du 18 nov. 2019			
Sherlyne Duverneau	Anjou	**Janv. 2020 – Janv. 2023** GDD 1197181007 CM 20 0079 du 27 janv. 2020			
Jessica Condemi	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	**Sept. 2017 – Sept. 2020** GDD 1177670001 CM17 1174 du 25 sept. 2017	**Sept. 2020 – Sept. 2023** GDD 1207181002 CM20 0946 du 22 sept. 2020		

Myriam Boileau

Résumé

- Dynamique, travaillante, organisée et fiable
- Grande facilité à travailler en équipe et avec le public
- Excellente maîtrise du français

Expériences

Activités d'ordre professionnel

- Intervenante à la Maison des jeunes d'Outremont (530 av. Querbes) 2019-...
- Monitrice au Camp Soleil d'Outremont 2018-2019
- Cuisinière, Le Placard (2129 av. Mont-Royal) 2017-2019
- Vendeuse, L'Autre Placard (2036 av. Mont-Royal) 2017
- Service à la clientèle, Pâtisserie Mercier (200 Jarry Est) 2016-2017

Activités au sein de la communauté

- Chroniqueuse hebdomadaire à Radio Ville-Marie (Émission « *Culture à la carte* ») 2019-...
- Apparitions médiatiques (*Radio Canada, Gouvernement du Québec, La Presse, Le Devoir, Journal d'Outremont, Magazine Curium*) 2013-...
- Membre de la Commission des études du cégep de St-Laurent 2017-2019
- Membre de l'exécutif de l'Association étudiante du cégep de St-Laurent 2017- 2019
- Création/gestion d'un café étudiant à l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont (PGLO) 2013- 2017
- Membre du conseil d'établissement de PGLO 2014 – 2017
- Présidente (secrétaire, vice-présidente) du conseil étudiant de PGLO 2012-2017
- Membre de la Table unifiée des conseils étudiants 2016-2017
- Participation Forum de discussion Desjardins 2016
- Animations diverses (Secondaire en spectacle, soirées Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, ateliers de théâtre, conférences, panels, etc.) 2016- ...
- Membre de l'Association militante des élèves du secondaire 2015
- Journal étudiant de PGLO 2014-2015
- Bénévolats (enfants avec déficiences, corvée du Mont-Royal, etc.) 2013- 2016

Compétences

Communication

Dû à mes diverses activités au sein de la communauté, j'ai une grande habilité à communiquer avec le public (conférences et animation, médias sociaux, rédaction, etc.).

Leadership

En raison de mon implication, j'ai dû, à plusieurs occasions, faire preuve de leadership afin de mener à terme des projets, certains d'une grande complexité, telle la création d'un café étudiant.

Engagement social

Mon travail d'intervenante dans une Maison des jeunes me permet de mieux mesurer ce qui se passe concrètement sur le terrain en matière d'enjeux sociaux les plus divers, approfondissant de ce fait ma réflexion à ce sujet. Ainsi, mon engagement social entrepris depuis maintenant plusieurs années a pris plus de profondeur.

Études

- Université de Montréal Baccalauréat en sociologie (orientation « Féminismes, genres et sexualités » 2019-...
- Cégep de Saint-Laurent, Sciences humaines, Profil « Enjeux internationaux »
  Diplôme d'études collégiales 2017-2019
- École secondaire Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont
  Diplôme d'études secondaires 2012 à 2017

Compléments : Stage en Bolivie 2019
Stage chez Bicom Communications 2015
Concentration art dramatique à PGLO 2012- 2017
Académie de danse d'Outremont 2006-2017

Prix

- Bourse universitaire Forces AVENIR Élève engagée 2019-2022
- Deux Prix Forces AVENIR : Projet engagé et Élève engagée 2017
- Nomination 100 jeunes leaders de demain Mouvement Desjardins 2017
- Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse 2017

- Médaille du Souverain pour les bénévoles 2017
- Prix du Mérite en histoire (Mouvement national des Québécoises et Québécois) 2017
- Huit bourses et subventions pour le projet de Café étudiant 2016-2017
- Prix Art dramatique PGLO (leadership, coopération, interprétation) 2013-2016

AUDREY-FRÉDÉRIQUE LAVOIE

COMPÉTENCES CLÉS

Affaires gouvernementales
Relations publiques
Communication politique
Analyse politique
Rédaction
Gestion de projets
Organisation événementielle
Gestion des réseaux sociaux

ÉDUCATION

BACCALAURÉAT, MAJEURE SCIENCES POLITIQUES ET MINEURE COMMERCE (HONOURS)
UNIVERSITÉ MCGILL | **2017 - 2021**

CERTIFICAT EN HUMANITÉ ET SCIENCES POLITIQUES
SCIENCES PO PARIS | **JANV. 2019 - MAI 2019**

DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES EN RELATIONS INTERNATIONALES ET SCIENCES POLITIQUES AVEC MATHÉMATIQUES
COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF (ET ÉCHANGE À MARIANOPOLIS EN 2017) | **2015 - 2017**

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

CONSEILLÈRE-RECHERCHISTE EN RELATIONS GOUVERNEMENTALES
RYAN AFFAIRES PUBLIQUES | **JANV. 2020 - AUJOURD'HUI**

CONSULTANTE EN COMMUNICATIONS DIGITALES
POUR LA CHEFFE DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC (PLQ) | **SEPT. 2019 - JANV. 2020**

STAGIAIRE EN DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES ET INITIATIVES QUÉBEC
PLACEMENTS PRIVÉS QUÉBEC, CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC | **AVRIL - SEPT. 2018**

STAGIAIRE EN DONS, COMMANDITES ET RAYONNEMENT DES AFFAIRES
CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC | **MAI - AOÛT 2017**

PROJETS ET BÉNÉVOLAT

VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL (CJM)
VILLE DE MONTRÉAL | **MARS 2018 - AUJOURD'HUI**

COORDONNATRICE AUX COMMUNICATIONS DIGITALES
ÉQUIPE DE MARC GARNEAU (PLC) - ÉLECTIONS FÉDÉRALE 2019 | **AOÛT - OCT. 2019**

DIRECTRICE AUX RELATIONS AVEC LES LEADERS ET LES MÉDIAS
DESAUTELS SUSTAINABLE NETWORK ET MONTREAL YOUTH SUMMIT ON SUSTAINABLE BUSINESS 2020 | **AVRIL 2019 - JANV. 2020**

MEMBRE DE L'ÉQUIPE DES COMMUNICATIONS
JUNIOR DIPLOMAT INITIATIVE FRANCE | **JANV. - MAI 2019**

MEMBRE DU CERCLE DE LA RELÈVE
FONDATION DE L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS | **MAI 2018 - JANV. 2020**

DÉLÉGUÉE OFFICIELLE AU FORUM PUBLIC 2018 DE L'OMC À GENÈVE
YOUNG DIPLOMATS OF CANADA (YDC) | **AOÛT - OCT. 2018**

FORMATRICE ET COACH POUR L'ÉQUIPE MODEL UNITED NATIONS
COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF | **SEPT. 2017 - AVRIL 2018**

BÉNÉVOLE À L'UNITÉ D'ONCOLOGIE
CENTRE HOSPITALIER CHU STE-JUSTINE | **OCT. 2016 - MAI 2017**

PRIX

DISTINCTION BRÉBEUF
COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF | **MAI 2017**

PRIX AURA 2016 - DANS LE CADRE DE NOTRE PERFORMANCE À LA SIMULATION DES NATIONS UNIES À NEW YORK (NMUN)
ASSOCIATION DES COLLÈGES PRIVÉS DU QUÉBEC | **AVRIL 2016**

CERTIFICATIONS

CERTIFICAT EN IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL (JCCM) | **AVRIL - SEPT. 2020**

Recommandation du comité exécutif du Conseil jeunesse de Montréal sur le renouvellement du mandat de Mme Audrey-Frédérique Lavoie

Le 28 avril 2021,

Madame, monsieur,

Par la présente, le comité exécutif du Conseil jeunesse de Montréal (« **CjM** ») désire vous faire part de sa recommandation quant au renouvellement du mandat de Mme Audrey-Frédérique Lavoie, pour un second mandat de trois ans à titre de personne membre du CjM débutant en mai 2021.

ATTENDU QUE l'article 7 du *Règlement sur le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal* (r. 19-051) prévoit que le renouvellement d'une personne membre est décidé par le conseil de ville sur recommandations du comité exécutif du CjM;

ATTENDU QUE le CjM a adopté le 21 avril 2021 sa *Procédure de renouvellement des mandats* qui soumet la finalité de la recommandation du comité exécutif au vote anonyme de l'ensemble des personnes membres du CjM;

ATTENDU QU'au 28 avril 2021, une majorité de personnes membres du CjM s'est prononcée en faveur du renouvellement du mandat de Mme Lavoie;

ATTENDU QUE le 28 avril 2021, le comité exécutif du CjM, sauf Mme Lavoie, vice-présidente du CjM, qui ne pouvait prendre part au processus de recommandation en sa capacité de personne membre visée par le processus de renouvellement, a entériné le vote de l'ensemble des personnes membres du CjM.

AU VU DE CE QUI PRÉCÈDE, LE COMITÉ EXCUTIF DU CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL,

RECOMMANDE au conseil de ville le renouvellement du mandat de Mme Audrey-Frédérique Lavoie pour un second mandat d'une durée de trois ans.

Benjamin Herrera
Président

Pentcho Tchomakov
Vice-président

CE : 30.004

2021/05/12 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.005

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217934001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de MM Alex Norris conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, d'Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement de l'arrondissement du Sud-Ouest et de Mme Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont -Royal à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2021-2022

Il est recommandé :
d' autoriser la nomination de MM Alex Norris conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, d'Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement de l'arrondissement du Sud-Ouest et de Mme Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2021-2022.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-20 09:44

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217934001**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de MM Alex Norris conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, d'Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement de l'arrondissement du Sud-Ouest et de Mme Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont -Royal à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2021-2022

CONTENU

CONTEXTE

Composée de plus de 2 000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.
Le conseil d'administration de la FCM est formé d'élus municipaux et de membres affiliés de toutes les régions et de tous les types de collectivités au pays. Il constitue une base d'appui représentative permettant de transmettre le message municipal au gouvernement du Canada. Le conseil d'administration établit les priorités stratégiques qui reflètent les préoccupations des gouvernements municipaux et des membres affiliés. Il se réunit trimestriellement pour établir les orientations à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Pendant la réunion trimestrielle, les différents comités permanents se rassemblent pour discuter et élaborer des positions stratégiques à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Ces recommandations sont ensuite transmises au conseil d'administration qui les examine et les adopte.

La FCM sert ses membres dans les deux langues officielles et se consacre à l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et redevables. Tout en défendant des intérêts stratégiques, la FCM demeure une association professionnelle au service des élus municipaux.

Le conseil d'administration de la FCM est composé de 75 membres. Le Québec y détient 12 sièges, dont trois par la Ville de Montréal. Les élus se font élire lors de l'assemblée générale annuelle des membres. MM Alex Norris conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, d'Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement de l'arrondissement du Sud-Ouest et de Mme Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ont été nommés à titres de membres du CA pour le mandat 2020-2021. La Ville de Montréal doit maintenant nommer 3 représentants pour le mandat 2021-2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 1434 - Autoriser la nomination de MM Alex Norris conseiller de ville du district de Jeanne-Mance dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, d'Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement dans
l'arrondissement du Sud-Ouest et de Mme Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à titre de membres du Conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour le mandat 2020-2021.

CE17 1953 - 13 décembre 2017 – Autoriser la nomination de MM. Alex Norris, conseiller de ville du district de Jeanne-Mance dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal et de Peter McQueen, conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce à titre de membres du Conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la fin du mandat 2017-2018.

CE17 0807 - 18 mai 2017 Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga - Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement du district Champlain-L'Île-des-Soeurs de l'arrondissement de Verdun au Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 1er au 4 juin 2017 au Shaw Convention Center à Ottawa. Aussi, appuyer leur élection à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2017-2018. Dépense estimée : 6 898,23 $.

CE17 0286 - 8 mars 2017 - Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadiennes des municipalités (FCM) qui se tiendront du 14 au 17 mars, à Whistler en Colombie-Britannique - Dépense estimée à 6 836,52 $.

CE16 1764 - 9 novembre 2016 - Autoriser la dépense estimée à 3 884,87 $ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de la Ville du district de Tétreaultville, de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 21 au 25 novembre 2016, à Ottawa.

CE16 1405 - 24 août 2016 - Autoriser la dépense estimée à 3 772,13 $ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 13 au 16 septembre 2016, à Oakville en Ontario.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser la nomination de MM Alex Norris conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, d'Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement de l'arrondissement du Sud-Ouest et de Mme Josefina Blanco,

conseillère d’arrondissement de l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal à titre de membres du Conseil d'administration de la FCM pour le mandat 2021-2022.

JUSTIFICATION

Ces rencontres sont l'occasion de prendre position sur des dossiers prioritaires d'importance, tels que les infrastructures, l'habitation, le transport, la fiscalité, l'environnement et les accords économiques internationaux. La présence des élus de Montréal est nécessaire à la bonne représentation des intérêts montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En nommant ses représentants, la Ville de Montréal s'engage à autoriser les dépenses de déplacements de ses représentants lors des rencontres du conseil d'administration et autres rencontres nécessaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Engagée dans la lutte contre les changements climatiques et l’atteinte de la carboneutralité, la Ville de Montréal compensera les GES générés lors des déplacements liés à ces nominations en vertu du *Programme d'achat de crédits carbone pour les déplacements aériens des activités municipales.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet à la Ville de Montréal de faire valoir ses positions auprès de la Fédération canadienne des municipalités

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les rencontres du conseil d'administration de la FCM se tiennent dans différentes municipalités du Canada, il est possible que ces rencontres soient tenues virtuellement en raison de la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andres BAYONA
conseiller(ere) economique

Tél : 514-654-3607
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-15

Marie-José CENCIG
Chef de division Soutien aux élus

Tél : 00000
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2021-04-15

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.006

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217796007

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser des virements budgétaires non récurrents totalisant 1 M$ à 18 arrondissements montréalais, afin de soutenir des initiatives de dynamisation des artères commerciales qui ne sont pas desservies par une société de développement commercial

Il est recommandé :
- d'autoriser des virements budgétaires non récurrents totalisant 1 M$ à 18 arrondissements montréalais, afin de soutenir des initiatives de dynamisation des artères commerciales qui ne sont pas desservies par une société de développement commercial;

- procéder à des virements budgétaires conformément aux informations soumises aux aspects financiers du présent dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-05-07 13:56

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217796007**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser des virements budgétaires non récurrents totalisant 1 M$ à 18 arrondissements montréalais, afin de soutenir des initiatives de dynamisation des artères commerciales qui ne sont pas desservies par une société de développement commercial

CONTENU

CONTEXTE

En décembre dernier, la Ville de Montréal lançait son plan de relance économique 2021, intitulé « Agir maintenant pour préparer la relance». Une des dix mesures du plan vise à donner une impulsion pour la vitalité commerciale. Une action liée à celle mesure vise à « assurer la vitalité des artères commerciales et soutenir les sociétés de développement commercial de Montréal ». Un dossier décisionnel a déjà été soumis visant à soutenir financièrement les sociétés de développement commercial (SDC) du territoire de la Ville de Montréal. Or, le Service du développement économique estime qu'environ 15 700 commerces se trouvent sur le territoire des arrondissements, hors des territoires des SDC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1096 (13 juin 2018) : approuver le Plan d'action en commerce intitulé : « Vivre Montréal », un des huit plans d'action mettant en œuvre la Stratégie de développement économique *Accélérer Montréal.*

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise donc à autoriser un virement budgétaire totalisant 1 M$ à 18 arrondissements montréalais afin que ces derniers puissent déployer d'ici la fin de l'année financière en cours et conformément à leurs compétences, des projets visant la dynamisation des artères commerciales qui ne sont pas desservies par une société de développement commercial. Afin de répartir le montant total entre les arrondissements visés, une pondération a été établie en se basant sur le nombre de commerces recensés par le Service du développement économique en 2019 dans chacun des arrondissements et des données provenant du Service de l'évaluation foncière permettant de compléter le portrait du nombre d'établissements commerciaux. Les commerces situés sur les territoires des sociétés de développement commercial ont été exclus du calcul. Finalement, un montant de 10 000 $ a été prévu pour chacun des arrondissement, montant auquel s'ajoute le montant déterminé par le poids relatif de chacun d'entre eux.
Les virements autorisés aux arrondissements permettra de:

- soutenir financièrement les associations de commerçants situés sur leur territoire;

- développer des projets visant l'amélioration de la vitalité économique des rues commerciales.

Les projets financés par les arrondissements pourront être affectés aux volets suivants:

- Aménagement et embellissement;
- Communication, activités et événements;
- Mise en oeuvre des stratégies prioritaires de la Ville, notamment le virage numérique, la livraison décarbonée, etc.) et d'activités pour la relance économique des artères;
- Études économiques;
- Frais de coordination des activités financées;
- Frais administratifs des associations commerçantes locales.

L'arrondissement de Ville-Marie a été exclu du calcul de répartition, considérant qu'un montant total de 25 M$ est prévu pour cet arrondissement dans le cadre des mesures de soutien au centre-ville. Un montant de 2 M$ est par ailleurs prévu dans cette enveloppe pour le Quartier chinois qui regroupe de nombreux établissements commerciaux hors SDC.

JUSTIFICATION

Le présent projet répond à la deuxième mesure du plan de relance économique 2021 « Agir maintenant pour préparer la relance» qui vise à favoriser la vitalité des artères commerciales et le soutien aux sociétés de développement commercial.
Conformément aux dispositions prévues à la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement a des compétences, pouvoirs et obligations en matière de développement économique local. Les organismes de développement économique, tel que les associations commerciales relèvent ainsi des compétences des arrondissements. Ces derniers sont les mieux placés pour développer, en partenariat avec les acteurs locaux, des stratégies et projets adaptés à la réalité des artères commerciales de leur territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier décisionnel, il y a lieu d'autoriser une dépense maximale non récurrente de 1 M$, en prévoyant des virements budgétaires à l'ensemble des arrondissements selon la répartition suivante:

ARRONDISSEMENT	PONDÉRATION	MONTANT DU VIREMENT
Ahuntsic-Cartierville	6,4	62 541 $
Anjou	1,6	23 250 $
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	11,1	101 143 $
L'île-Bizard-Sainte-Geneviève	1,1	19 293 $
Lachine	3,0	34 779 $
LaSalle	3,9	41 719 $
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	7,9	74 529 $
Montréal-Nord	4,9	50 208 $
Outremont	1,5	22 217 $
Pierrefonds-Roxboro	5,0	50 782 $
Plateau Mont-Royal	11,2	102 118 $
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	4,5	46 824 $
Rosemont-La-Petite-Patrie	11,1	100 914 $

Saint-Laurent	3,5	38 851 $
Saint-Léonard	3,9	41 949 $
Sud-Ouest	3,3	37 417 $
Verdun	3,1	35 582 $
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	12,9	115 884 $

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction de la mise en valeur des pôles économiques (enveloppe 50 M$ - plan de relance 2).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au cœur des quartiers, la Ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, un élément important au développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le présent dossier décisionnel n'était pas adopté, il serait impossible pour le Service du développement économique de procéder à des virements budgétaires aux arrondissements pour favoriser le déploiement de projets et d'initiatives à l'échelle locale pour soutenir les artères commerciales.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée en accord avec le Service de l’expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2021 : Virement budgétaire aux arrondissements
31 décembre 2021 : Date limite pour l'utilisation des fonds virés aux arrondissements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François SOULIERES, Ahuntsic-Cartierville
Colette BOUDRIAS, Ahuntsic-Cartierville
Sylvie C. BOUTIN, Anjou
Pierre BOUDREAULT, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Ghislain DUFOUR, Lachine
Denis COLLERETTE, Le Plateau-Mont-Royal
Normand TROTTIER, LaSalle
Rachad LAWANI, Le Sud-Ouest
Sylvain PROVENCHER, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Julie BOUCHER, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Ludovic NGAROUSSABAYE, Montréal-Nord
Laurence BOISVERT-BILODEAU, Outremont
Camille SCHEED, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Jean-François SIMONEAU, Rosemont - La Petite-Patrie
Éric PAQUET, Saint-Laurent
Odile CRAIG, Saint-Léonard
Diane VALLÉE, Verdun
Christiane RICHARD, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Noémie LUCAS
Commissaire au développement économique

Tél : 438-368-6672
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-27

Josée CHIASSON
Directrice mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514-868-7610
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2021-05-04

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1217796007

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Autoriser des virements budgétaires non récurrents totalisant 1 M$ à 18 arrondissements montréalais, afin de soutenir des initiatives de dynamisation des artères commerciales qui ne sont pas desservies par une société de développement commercial

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1217796007 - Virements aux 18 arrondissements.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au Budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-07

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9866
Division : Service des finances-Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.007

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1212675027

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division sécurité civile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Renouveler, pour une quatre-vingt-septième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

Il est recommandé:
1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;

2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :

1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du de la *Loi sur la sécurité civile* ;
6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-05-07 15:54

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1212675027

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Division sécurité civile
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Renouveler, pour une quatre-vingt-septième fois, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19

CONTENU

CONTEXTE

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la Covid-19 le 11 mars 2020. Le 13 mars 2020, le gouvernement a adopté le Décret 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, lequel a été renouvelé le 20 mars 2020 (Décret 222-2020 renouvelant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois) pour une période de 10 jours, soit jusqu'au 29 mars 2020. La déclaration de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois a été renouvelée périodiquement jusqu'à aujourd'hui.
La mairesse de Montréal, municipalité centrale de l'agglomération de Montréal, a déclaré l'état d'urgence local en vertu de l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile le 27 mars 2020 et le conseil d'agglomération a renouvelé l'état d'urgence pour une période de 5 jours le 29 mars 2020. Le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) a d'ailleurs été adopté le 3 avril 2020, ce qui permet au comité exécutif de prolonger l'état d'urgence pour des périodes maximales de 5 jours. Ce Règlement déléguait initialement ce pouvoir jusqu'au 1er juin 2020, mais le conseil d'agglomération a adopté des modifications à ce règlement afin de prolonger la délégation, une première fois le 28 mai 2020 pour prolonger jusqu'au 2 juillet (RCG20-014-1), une deuxième fois le 30 juin 2020 pour prolonger jusqu'au 31 août 2020 (RCG20-014-2), une troisième fois le 31 août 2020 pour prolonger jusqu'au 24 septembre 2020 (RCG20-014-3), une quatrième fois le 24 septembre 2020 pour prolonger jusqu'au 22 octobre 2020 (RCG20-014-4), une cinquième fois le 22 octobre 2020 pour prolonger jusqu'au 19 novembre 2020 (RCG20-014-5), une sixième fois le 19 novembre 2020 pour prolonger jusqu'au 17 décembre 2020 (RCG20-014-6), une septième fois le 17 décembre 2020 pour prolonger jusqu'au 28 janvier 2021 (RCG20-014-7) puis une huitième fois le 28 janvier 2021 pour prolonger jusqu'au 25 février 2021 (RCG20-014-8).

Jusqu'à présent, le comité exécutif a renouvelé l'état d'urgence le 3 avril (CE20 0452), le 8 avril (CE20 0490), le 13 avril (CE20 0499), le 16 avril (CE20 0562), le 21 avril (CE20 0568), le 26 avril (CE20 0573), le 1er mai (CE20 0601), le 6 mai (CE20 0614), le 11 mai (CE20

0625), le 16 mai (CE20 0684), le 21 mai (CE20 0760), le 25 mai (CE20 0768), le 30 mai (CE20 0771), le 4 juin (CE20 0839), le 9 juin (CE20 0841), le 14 juin (CE20 0966), le 18 juin (CE20 0993), le 23 juin (CE20 0995) et le 26 juin (CE20 1003), le 30 juin (CE20 1008), le 5 juillet 2020 (CE20 1010), le 10 juillet 2020 (CE20 1073), le 15 juillet 2020 (CE20 1077), le 20 juillet (CE20 1081), le 25 juillet (CE20 1083), le 30 juillet (CE20 1088), le 3 août (CE20 1091), le 7 août (CE20 1128), le 12 août (CE20 1214), le 17 août 2020 (CE20 1231), le 22 août 2020 (CE20 1315), le 26 août 2020 (CE20 1317), le 31 août 2020 (CE20 1324), le 4 septembre 2020 (CE20 1337), le 9 septembre 2020 (CE20 1381), le 14 septembre 2020 (CE20 1389), le 19 septembre 2020 (CE20 1444), le 24 septembre 2020 (CE20 1447), 29 septembre 2020 (CE20 1449), le 4 octobre 2020 (CE20 1480), le 9 octobre 2020 (CE20 1544), le 14 octobre 2020 (CE20 1593), le 19 octobre 2020 (CE20 1614), le 24 octobre 2020 (CE20 1616), le 29 octobre 2020 (CE20 1648), le 3 novembre 2020 (CE20 1650), le 8 novembre 2020 (CE20 1744), le 13 novembre 2020 (CE20 1842), le 18 novembre 2020 (CE20 1844), le 23 novembre 2020 (CE20 1847), le 27 novembre 2020 (CE20 1873), le 2 décembre 2020 (CE20 1967), le 7 décembre 2020 (CE20 1985), le 12 décembre 2020 (CE20 2050), le 16 décembre 2020 (CE20 2052), le 21 décembre 2020 (CE20 2054), le 26 décembre 2020 (CE20 2089) et le 31 décembre 2020 (CE20 2092), le 5 janvier 2021 (CE21 0002), le 10 janvier 2021 (CE21 0013), le 15 janvier 2021 (CE21 0072), le 20 janvier 2021 (CE21 0120), le 25 janvier 2021 (CE21 0135), le 29 janvier 2021 (CE21 0137), le 3 février 2021 (CE21 0156), le 8 février 2021 (CE21 0160), le 12 février 2021 (CE21 0207), le 17 février 2021 (CE21 0243), le 22 février 2021 (CE21 0264), le 26 2021 février (CE21 0285), le 3 mars 2021 (CE21 0288), le 8 mars 2021 (CE21 0290), le 12 mars 2021 (CE21 0377), le 17 mars 2021 (CE21 0413), le 22 mars 2021 (CE21 0439), le 26 mars 2021 (CE21 0445), le 31 mars 2021 (CE21 0469), le 5 avril 2021 (CE21 0477), 9 avril 2021 (CE21 0552), 14 avril 2021 (CE21 0605), le 19 avril 2021 (CE21 0624), le 23 avril 2021 (CE21 0627), le 28 avril 2021 (CE21 0661), le 3 mai 2021 (CE21 0669) et le 7 mai (CE21 0760).

L'île de Montréal est la région du Québec la plus touchée par la Covid-19. On y compte plus de 127 613 cas de personnes infectées à la Covid-19, soit approximativement 36 % de tous les diagnostics positifs dans la province. Parmi ses caractéristiques particulières, on recense un nombre important de sans-abri qui ont nécessité rapidement une prise en charge immédiate pour éviter la propagation accélérée du virus au sein de la population sans-abri. Cette prise en charge se doit d'être maintenue afin d'éviter une recrudescence de la transmission au sein de cette population. Montréal accueille aussi plusieurs résidences à risque élevé, soit de nombreux immeubles multi logements qui ont l'effet de concentrer les personnes au sein d'un même lieu et qui, souvent, hébergent des personnes particulièrement vulnérables à la COVID-19. Finalement, la densité urbaine de l'agglomération rend difficile le respect des consignes de distanciation sociale, car même avec une réduction majeure d'activités, les rues, le transport collectif et les lieux de services autorisés demeurent chargés.

En temps normal, la population itinérante de Montréal peut profiter d'hébergement temporaire au sein de refuges ainsi que de services alimentaires, hygiéniques et de repos par l'entremise de centres de jour, une grande proportion de tous ces services étant soutenu par des personnes bénévoles. De plus, la circulation régulière et quotidienne de la population montréalaise offre une source de revenus en argent et en bien à la population itinérante. La COVID-19 a non seulement grandement réduit cette source de revenus, mais a aussi créé un départ important de bénévoles et, par subséquent, une perte presque entière des services de jour et d'environ 50% des services de nuit. Le manque d'abris, de nourriture, de lieux sanitaires, d'alcool et de drogues a causé une situation de crise pour cette population itinérante et plusieurs cas de geste d'intimidation ou insalubres (cris, gestes violents, actions de cracher sur des personnes, uriner et déféquer sur l'espace public) ont été recensés. À cet effet, la situation est devenue non seulement une urgence sanitaire pour Montréal, mais aussi une urgence en matière de sécurité publique. En effet,

depuis le début de la crise, l'agglomération de Montréal a dû ouvrir près de 800 lits pour l'hébergement d'urgence, 4 haltes chaleur et 6 sites de distribution alimentaire afin de combler le besoin créé par l'arrêt des services habituellement offerts à la population itinérante. Environ 50% de ces services doivent actuellement être maintenus, car la réouverture des services habituels ne peut être envisagée à l'heure actuelle.

L'application des consignes de distanciation sociale demeure un enjeu important pour l'agglomération. Une charge extraordinaire s'est ajoutée aux services de police pour assurer le respect des décrets gouvernementaux en place depuis plusieurs semaines. Cette charge se poursuit et se complexifie en conséquence de la reprise graduelle d'activités. Pour assurer la protection des citoyens et l'atténuation de la transmission communautaire présente sur le territoire, l'agglomération doit maintenir ses efforts d'interventions humaines notamment sur les espaces publiques, son service de transport collectif et les lieux de travail; elle doit même bonifier ces mesures par un déploiement rapide, ample et étendu de mesures matérielles et logistiques. Spécifiquement, Montréal est et demeure dans l'obligation de voir à ce que l'aménagement de son territoire et la configuration de ses services autorisés soient adaptés pour limiter les risques à la santé, sécurité et vie de la population.

Les mesures gouvernementales obligeant le port du couvre-visage exigent la mise en place de plusieurs mesures de contrôle par l'agglomération, soit pour l'application du décret au sein du public et de ses employés accédant aux lieux où le décret s'applique. Ces mesures exigeront des dépenses et ressources importantes et au-delà des capacités normales de l'agglomération.

Selon la Santé publique, le Québec se trouve dans la troisième vague de la pandémie. La propagation des variants est au cœur de cette troisième vague. Ce qui demeure inconnu est plutôt l'ampleur ultime de cette vague ainsi que ses caractéristiques. Pour sa part, Montréal réussit par ses actions à stabiliser les impacts de la pandémie, mais n'est pas encore sur une tendance décroissante claire.

Le gouvernement du Québec avait établi le système d'alertes régionales et d'intervention graduelle. À l'aide d'un code par couleur, ce système précise pour chacune des régions sociosanitaires du Québec, les mesures additionnelles à déployer, au besoin, pour assurer la sécurité de tous. En effet, chaque mode d'alerte supérieur exige de nouvelles mesures d'atténuation.

Montréal est actuellement en zone rouge (alerte maximale) depuis jeudi le 1er octobre 2020 et des règles sanitaires particulières applicables aux zones rouges ont été adoptées et ajustées périodiquement par le gouvernement du Québec en fonction de l'évolution de la situation.

Afin de freiner la progression de la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Québec a adopté une série de nouvelles mesures sanitaires depuis le 9 janvier 2021. Entre autres, un couvre-feu est maintenant en vigueur pour la population montréalaise (entre 21 h 30 et 5 h), ce qui demande son application par le SPVM, exige certaines dérogations réglementaires sur l'espace public et nécessite que l'agglomération adapte son offre de service en conséquence.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0760 - 7 mai 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la

pandémie liée à la COVID-19 (1212675026)
CE21 0669 - 3 mai 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675024)
CE21 0661 - 28 avril 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675023)
CE21 0627 - 23 avril 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675022)
CG21 0228 - 22 avril 2021, Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » (1212675016)
CE21 0624 - 19 avril 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675021)
CE21 0605 - 14 avril 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675020)
CE21 0552 - 9 avril 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675019)
CE21 0477 - 5 avril 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675018)
CE21 0469 - 31 mars 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675017)
CE21 0445- 26 mars 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675015)
CG21 0169 - 25 mars 2021 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » (1212675012)
CE21 0439 - 22 mars 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675014)
CE21 0413 - 17 mars 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675013)
CE21 0377 - 12 mars 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675011)
CE21 0290 - 8 mars 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675010)
CE21 0288 - 3 mars 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675009)
CE21 0285 - 26 février 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675008)
CG21 0097 - 25 février 2021 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du

pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » (1212675004)
CE21 0264 - 22 février 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675007)
CE21 0243 - 17 février 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675006)
CE21 0207 - 12 février 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675005)
CE21 0160 - 8 février 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675003)
CE21 0156 - le 3 février 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675002)
CE21 0137 - le 29 janvier 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1212675001)
CG21 0052 - le 28 janvier 2021 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) (1201024006)
CE21 0135 - le 25 janvier 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1216407003)
CE21 0120 - le 20 janvier 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1216407002)
CE21 0072 - le 15 janvier 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1216407001)
CE21 0013 - le 10 janvier 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407055)
CE21 0002 - le 5 janvier 2021, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407054)
CE20 2092 - le 31 décembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407053)
CE20 2089 - le 26 décembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407052)
CE20 2054 - le 21 décembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407051)
CG20 0712 - le 17 décembre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) (1201024005)
CE20 2052 - le 16 décembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407050)
CE20 2050 - le 12 décembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période

de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407049)
CE20 1985 - le 7 décembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407048)
CE20 1967 - le 2 décembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407047)
CE20 1873 - le 27 novembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407046)
CE20 1847 - le 23 novembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407045)
CG20 0620 - le 19 novembre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) (1201024004)
CE20 1844 - le 18 novembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407044)
CE20 1842 - le 13 novembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407043)
CE20 1744 - le 8 novembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407042)
CE20 1650 - le 3 novembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407041)
CE20 1648 - le 29 octobre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407040)
CE20 1616 - le 24 octobre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407039)
CG20 0537 - le 22 octobre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) (1201024002)
CE20 1614 - le 19 octobre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407036)
CE20 1593 - le 14 octobre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407035)
CE20 1544 - le 9 octobre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407034)
CE20 1480 - le 4 octobre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407033)
CE20 1449 - le 29 septembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407032)
CG20 0479 - le 24 septembre 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement

intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) (1201024001)
CE20 1447 - le 24 septembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407031)
CE20 1444 - le 19 septembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407030)
CE20 1389 - le 14 septembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407029)
CE20 1381 - le 9 septembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407027)
CE20 1337 - le 4 septembre 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407026)
CG20 0424- le 31 août 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) (1206407028)
CE20 1324 - le 31 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407025)
CE20 1317 - le 26 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407024)
CE20 1315 - le 22 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407023)
CE20 1231 - le 17 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407022)
CE20 1214 - le 12 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407021)
CE20 1128 - le 7 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407020)
CE20 1091 - le 3 août 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407019)
CE20 1088 - le 30 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407018)
CE20 1083 - le 25 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407017)
CE20 1081 - le 20 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407016)
CE20 1077 - le 15 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407015)
CE20 1073 - le 10 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de

5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407014)
CE20 1010 - le 5 juillet 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407013)
CG20 0344 - le 30 juin 2020 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) (1206407009)
CE20 1008 - le 30 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407012)
CE20 1003 - le 26 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407011)
CE20 0995 - le 23 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407010)
CE20 0993 - le 18 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407008)
CE20 0966 - le 14 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407007)
CE20 0841 - le 9 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407006)
CE20 0839 - le 4 juin 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407005)
CE20 0771 - le 30 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407004)
CG20 0287 - le 28 mai 2020 - Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) (1202021011)
CE20 0768 - le 25 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407003)
CE20 0760 - le 21 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407002)
CE20 0684 - le 16 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1206407001)
CE20 0625 - le 11 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021010)
CE20 0614 - le 6 mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021009)
CE20 0601 - le 1er mai 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021008)
CE20 0573 - le 26 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la

pandémie liée à la COVID-19 (1202021007)
CE20 0568 - le 21 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021006)
CE20 0562 - le 16 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021005)
CE20 0499 - le 13 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021004)
CE20 0490 - le 8 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021003)
CE20 0452 - le 3 avril 2020, renouvellement par le comité exécutif, pour une période de 5 jours, de l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars 2020 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021002)
CG20 0170 - le 2 avril 2020, Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014)
CG20 0167 - le 29 mars 2020, résolution du conseil d'agglomération pour renouveler l'état d'urgence déclaré par la mairesse le 27 mars dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 (1202021001)
Déclaration de l'état d'urgence de la mairesse du 27 mars 2020 selon l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile
CG10 0209 – le 22 avril 2010, le conseil d'agglomération approuve le Module central révisé du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM) (1104372002)
CG06 0413 – le 28 septembre 2006 d'approuver la Politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

La Loi sur la sécurité civile prévoit qu'une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable.
La déclaration d'état d'urgence doit préciser la nature du sinistre, le territoire concerné, les circonstances qui la justifient et la durée de son application. Elle peut habiliter le maire, le maire suppléant, un fonctionnaire de la municipalité ou une autorité responsable de la sécurité civile sur le territoire concerné à exercer certains pouvoirs mentionnés à l'article 47 de la Loi.
La déclaration d'état d'urgence peut être renouvelée sur autorisation du ministre.
La déclaration d'état d'urgence et tout renouvellement entrent en vigueur dès qu'ils sont exprimés.
La déclaration d'état d'urgence faite par la mairesse le 27 mars 2020 prévoit spécifiquement ce qui suit :
- déclarer l'état d'urgence sur le territoire de l'Agglomération de Montréal pour une période de 48 heures en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de COVID-19;
- désigner Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
-1- contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
-2- accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;

-3- ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'elle détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité;
-4- requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
-5- réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du présent chapitre ou du chapitre VI ;
-6- autoriser et faire toutes les dépenses utiles ainsi que conclure tous contrats qu'il juge nécessaires.

Cette déclaration doit être, pour une quatre-vingt-septième fois, renouvelée par le comité exécutif pour une période de 5 jours, et ce, de manière à prolonger pour cette durée les habilitations à exercer les pouvoirs énumérés.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-05-07
Annick MALETTO Chef de section	Annick MALETTO Chef de section
Tél : 514 280-4030 **Télécop. :** 514 280-6667	**Tél :** 514 280-4030 **Télécop. :** 514 280-6667

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur
Tél : 514 872-4298
Approuvé le : 2021-05-07

CE : 30.008

2021/05/12 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.009

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1210805002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le remboursement du coût de projet de construction du nouveau poste de quartier 5, situé au 393, boulevard St-Jean à Pointe-Claire pour un montant maximal de 9 084 473,68 $ et autoriser un budget d'incidences de 316 181,25 $ pour une dépense totale de 9 400 654,93 $, incluant les taxes. Bâtiment 7999.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 9 084 473.68 $, taxes incluses, pour le remboursement des dépenses du projet de construction du nouveau poste de quartier n° 5 à la Ville de Pointe-Claire;
2. d'autoriser une dépense maximale de 316 185,25 $ en incidences pour l'aménagement et la sécurisation du poste de quartier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2021-05-11 09:40

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1210805002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le remboursement du coût de projet de construction du nouveau poste de quartier 5, situé au 393, boulevard St-Jean à Pointe-Claire pour un montant maximal de 9 084 473,68 $ et autoriser un budget d'incidences de 316 181,25 $ pour une dépense totale de 9 400 654,93 $, incluant les taxes. Bâtiment 7999.

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de quartier n° 5 (PDQ 5) actuel, situé au 395, boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire, est la propriété de la Ville de Pointe-Claire. Cet immeuble héberge également la caserne n° 55 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et le service de Sécurité publique de Pointe-Claire.
En 2015, le SPVM a informé la Ville de Pointe-Claire que les locaux actuels du PDQ 5 ne répondaient plus à leurs besoins opérationnels. En effet, les nouveaux standards de sécurité du SPVM requièrent des fonctions différentes.

En avril 2018, la Ville de Pointe-Claire a confirmé au SPVM sa volonté de construire un nouveau PDQ. Elle est disposée à assumer tout le processus et toutes les étapes relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, sur un terrain qui lui appartient. Ce terrain est à moins de 60 mètres au sud-ouest du PDQ 5 actuel.

À la suite de l'entente entre les directeurs généraux, messieurs Serge Lamontagne et Robert-F Weemaes, survenue le 27 mars 2019, la Ville de Montréal et le SPVM étaient favorables à la proposition de Pointe-Claire de construire un nouveau PDQ sur le terrain proposé. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a été mandaté afin d'amorcer les discussions et les négociations pour mettre en œuvre ce projet.

Le SGPI et les représentants de la Ville de Pointe-Claire ont défini les paramètres encadrant ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG20 0308 - 18 juin 2020 - Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire portant sur la délégation de la construction du nouveau poste de quartier 5.

DESCRIPTION

À la suite de l'entente du 21 novembre 2019 entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire, cette dernière a procédé à l'embauche des firmes MDA Architectes et Rochon experts -conseils pour la préparation des plans et devis, la gestion de l'appel d'offres et la surveillance des travaux pour la construction du nouveau PDQ 5. Les plans et devis ont permis à la Ville de Pointe-Claire d'aller en appel d'offres pour la construction du nouveau PDQ. Le présent dossier vise à approuver le remboursement des sommes engagées par la Ville de Pointe-Claire pour le projet global, c'est-à-dire les coûts des services professionnels et les coûts de construction.
La réalisation de ce projet est faite par la Ville de Pointe-Claire en étroite collaboration avec le SPVM et le SGPI. Les plans et devis ont été réalisés selon le Programme Fonctionnel et Technique (PFT) fourni par le SGPI et approuvé par le SPVM. Le SGPI est présent tout le long du projet, afin de s'assurer de la réalisation du projet selon les critères établis. Aucun changement ou ajout aux travaux de construction ne sera réalisé sans l'approbation du SGPI et du SPVM.
Le nouveau PDQ sera à l'usage exclusif des policiers du SPVM et les effectifs du PDQ 5 actuels déménageront dans les nouveaux locaux à l'été 2022.

JUSTIFICATION

La construction d'un nouveau PDQ est nécessaire pour répondre aux besoins opérationnels du SPVM. Le contrat de travaux sera octroyé par la Ville de Pointe-Claire au plus bas soumissionnaire conforme. La soumission retenue aux fins de l'octroi du contrat de construction respecte le cadre financier de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale (taxes incluses) du projet payée par la Ville de Montréal :

Frais d'honoraires professionnels	321 257,40 $
Coût de construction	6 493 079,66 $
Contingence de construction	1 298 615,93 $
Contingence de projet	971 520,69 $
Total entente financière avec Pointe-Claire	**9 084 473,68 $**
Incidences	316 181,25 $
Coût total du projet	**9 400 654,93 $**

Le montant maximal servant à couvrir l'entente financière avec la Ville de Pointe-Claire est de 9 084 473,68 $.

De plus, un montant de 316 181,25 $, taxes incluses, est prévu pour les incidences. Le budget des incidences servira à payer les frais pour l'acquisition du nouveau mobilier et d'équipements spécialisés, par exemple les caméras, ainsi que pour les frais relatifs au déménagement de l'équipe du SPVM. L'estimation envoyée par la ville de Pointe-Claire pour la construction du PDQ s'élève à 7 462 690 $.

Le montant total de la dépense à autoriser, incluant les taxes, est de 9 400 654,93 $. Ce montant inclut les services professionnels, les travaux, les frais d'administration, les

contingences et les incidences.

Le coût du projet est prévu au Programme décennal d'immobilisations (PDI) du SGPI dans le Programme de protection des bâtiments du SPVM (64021).

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 60% en 2021 et à 40% en 2022, mais facturés à 100 % en 2022.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le bâtiment a été conçu selon les exigences de la division de la transition écologique du SGPI et les plans soumis par les professionnels ont été validés, afin de respecter nos critères en matière de développement durable.
Le projet inclut plusieurs actions en développement durable :

· installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques;
· installation de thermopompe efficace dans le bâtiment;
· installation de luminaires à diodes électroluminescentes (DEL) dans tout le bâtiment;
· intégration d'un design universel pour améliorer l'accessibilité aux citoyens;
· conception favorisant l'entrée de lumière naturelle dans le bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est important de donner suite au présent dossier, car celui-ci fait l'objet d'une entente déjà entérinée par le conseil d'agglomération de juin 2020 et la Ville de Pointe-Claire a octroyé le 4 mai dernier, le contrat de construction du nouveau poste de quartier.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Numéro de projet : IM-DV-19-0001
Approbation par le CAG : prévue le 20 mai 2021
Réalisation des travaux : prévue de juillet 2021 à juin 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Myriam GAUTHIER, Service de police de Montréal

Lecture :

Myriam GAUTHIER, 10 mai 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie CÔTÉ
Gestionnaire immobilier

Tél : 5148954787
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-07

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2021-05-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-05-11

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1210805002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Approuver le remboursement du coût de projet de construction du nouveau poste de quartier 5, situé au 393, boulevard St-Jean à Pointe-Claire pour un montant maximal de 9 084 473,68 $ et autoriser un budget d'incidences de 316 181,25 $ pour une dépense totale de 9 400 654,93 $, incluant les taxes. Bâtiment 7999.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1210805002 - Construction du nouveau PDQ 5.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-11

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.010

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1215330006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination temporaire de M. François Limoges, conseiller de la Ville, au sein du comité d'audit de la Ville en remplacement de Mme Laurence Lavigne-Lalonde, conseillère de la Ville

Il est recommandé au conseil d'agglomération,
d'approuver la nomination temporaire de M. François Limoges, conseiller de la Ville, au sein du comité d'audit de la Ville, en remplacement de madame Laurence Lavigne-Lalonde, conseillère de la Ville.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-05-11 10:18

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1215330006**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination temporaire de M. François Limoges, conseiller de la Ville, au sein du comité d'audit de la Ville en remplacement de Mme Laurence Lavigne-Lalonde, conseillère de la Ville

CONTENU

CONTEXTE

Le comité d'audit de la Ville de Montréal a pour mission de conseiller les diverses instances de la Ville en matière d'audit, notamment quant aux rapports d'audit, aux états financiers, aux prévisions budgétaires et au plan annuel d'audit de la Vérificatrice générale (VG). Le comité agit également comme intermédiaire entre le conseil municipal, le conseil d'agglomération et la Vérificatrice général afin de s'assurer que cette dernière puisse accomplir ses mandats adéquatement et soit informée des préoccupations des Conseils. Le Comité s'assure aussi du suivi de la mise en œuvre des plans d'action en réponse aux recommandations de la vérificatrice générale, de l'auditeur externe et du contrôleur général. Le comité d'audit est actuellement composé de huit (8) membres, soit 3 membres indépendants et 5 membres élus. Parmi les membres élus, madame Laurence Lavigne-Lalonde, conseillère de la Ville dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, est présentement en congé parental et reviendra au comité un peu plus tard cette année. Il est requis au conseil d'agglomération de procéder à ce remplacement temporairement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0156 - 25 mars 2021 - Adopter le projet de modification de la Charte du comité d'audit de la Ville de Montréal afin de modifier l'article 4
CG21 0172 - 25 mars 2021 - Approuver le renouvellement des mandats de Mmes Lisa Baillargeon et Suzanne Bourque et de M. Yves Gauthier à titre de membres indépendants du comité d'audit de la Ville de Montréal, et procéder à la désignation de Mme Lisa Baillargeon comme Présidente et de M. Yves Gauthier comme Vice-président de ce comité

CG20 0480 (24 septembre 2020) - Nomination de madame Sophie Mauzerolle, conseillère de la Ville, au sein du comité d'audit de la Ville de Montréal

CG20 0217 (23 avril 2020) - Adopter le projet de modification de la Charte du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

M. François Limoges est nommé dans le but de remplacer temporairement Mme Laurence Lavigne-Lalonde, présentement en congé de parental, à titre de membre du comité d'audit, et ce, à partir du 20 mai 2021.

JUSTIFICATION

L'article 11 de la Charte du comité d'audit prévoit qu'en tout temps, le conseil d'agglomération peut, par résolution, remplacer un membre du comité. De plus, cette nomination temporaire est requise afin de se conformer à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes et permettre la tenue des réunions du comité d'audit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) prévoit une rémunération additionnelle payable aux membres élu.es qui siègent sur le comité d'audit. En effet, la rémunération prévue est constituée d'un jeton de présence de 750 $/séance, jusqu'à concurrence du montant annuel qui peut être versé à un membre d'une commission permanente du conseil d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette nomination temporaire est requise afin de permettre la tenue des réunions du comité d'audit et d'en assurer le quorum.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 12 mai 2021
Conseil municipal : 17 mai 2021
Conseil d'agglomération: 20 mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-05-10
Fredy Enrique ALZATE POSADA Conseiller en analyse	Domenico ZAMBITO Chef de division soutien aux instances
Tél : 514 8722895 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-326 **Télécop. :**

CE : 30.011

2021/05/12 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.012

2021/05/12 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.001

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217252002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le règlement 20-041 visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial afin d'y ajouter une zone de logement abordable

Il est recommandé :
- d'adopter le projet de règlement modifiant le règlement 20-041 visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial afin d'y ajouter une zone de logement abordable;
- de poursuivre la procédure d'adoption conformément aux règles de l'arrêté ministériel 433-2021 du 21 mars 2021 en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 125 RLRQ, c. A-191) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2021-04-27 14:25

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1217252002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le règlement 20-041 visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial afin d'y ajouter une zone de logement abordable

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement 20-041 (Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial, aussi appelé Règlement pour une métropole mixte) prévoit des exigences en matière de logement abordable pour tous les projets résidentiels de plus 450 m² qui se situent à l'intérieur d'une zone abordable 1 ou 2 identifiée à ce même règlement. À l'action 2.3 de l'orientation 1 («Assurer une offre de logements diversifiée et équilibrée qui répond aux besoins des ménages montréalais»), il est prévu au Plan d'urbanisme que des exigences additionnelles en matière de logement abordable s'appliquent progressivement dans certains secteurs en lien avec les nouvelles possibilités de densification résidentielle qu'il offrira.

Conformément à l'action 2.3, lorsqu'une modification du Plan d'urbanisme a pour effet de hausser significativement la densité résidentielle dans un secteur, il y a lieu de modifier le règlement 20-041 pour y ajouter une zone de logement abordable.

Les balises suivantes ont été élaborées afin de guider les modifications futures du règlement 20-041. Ces balises ont été formulées dans le dossier décisionnel du règlement (1207252001).

Impact de la modification au Plan d'urbanisme	**Exigence associée**
Modification du coefficient d'occupation du sol ou de la hauteur (calculée en mètres ou en étages) permettant de hausser la superficie résidentielle constructible de 20 % à 40 %, en tenant compte des autres paramètres du Plan d'urbanisme (zone abordable 1)	10 % de logement abordable
Modification du coefficient d'occupation du sol ou de la hauteur (calculée en mètres ou en étages) permettant de hausser la superficie résidentielle constructible de plus de 40 %, en tenant compte des autres paramètres du Plan d'urbanisme (zone abordable 2)	20 % de logement abordable
Changement d'affectation afin d'autoriser la composante résidentielle (zone abordable 2)	20 % de logement abordable

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 16 0103 (2021-04-06) - Avis de motion et adoption du projet de « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 1 350 949 du cadastre du Québec et l'adresse civique 480, avenue Querbes.
CM21 0103 (2021-01-26) - Adoption du règlement intitulé « Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial »

CM20 1192 (2020-11-17) - Modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin de définir les orientations aux fins de l'adoption d'un Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial

DESCRIPTION

La modification consiste à remplacer l'annexe B du règlement afin d'ajouter une zone de logement abordable 2 à l'emplacement correspondant au lot numéro 1 350 949 du cadastre du Québec. Une zone de logement abordable 2 correspond à une exigence de 20% de logement abordable.
Un tableau et une carte illustrant cette modification sont inclus en pièce jointe.

JUSTIFICATION

L'arrondissement d'Outremont prévoit effectuer une modification au Plan d'urbanisme afin d'autoriser un projet de conversion d'un immeuble institutionnel en immeuble multifamilial avec une composante garderie. La modification prévue au Plan d'urbanisme aura pour effet de doubler le potentiel constructible résidentiel sur le lot visé.
Sur la base des balises mises de l'avant dans le dossier décisionnel 1207252001, cette modification doit donner lieu à la création d'une zone de logement abordable 2. Ces balises ont guidé la création des zones de logement abordable qui apparaissent déjà au règlement. La présente modification s'inscrit donc en cohérence avec ces décisions antérieures.

Rappelons que les balises mises en place pour la création des zones abordables reposent sur l'analyse des retombées financières d'une modification de densité. Les exigences en logement abordable se concentrent uniquement dans les secteurs où une modification du Plan d'urbanisme a haussé la densité résidentielle. Les économies d'échelle et la valeur créées par la hausse du potentiel constructible dans ces secteurs permettent de compenser le coût des logements abordables exigés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette modification s'inscrit dans la continuité de la mise en oeuvre du règlement 20-041, lequel contribue à assurer une offre résidentielle suffisante, équilibrée et diversifiée, respectant la capacité de payer des ménages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sur la base de la superficie résidentielle estimée du projet à développer, laquelle s'élève à 13 500 m², les engagements en logement abordable pourraient prendre la forme de :

- Environ 2 700 m² de logement abordable (plus ou moins 30 logements) sur l'emplacement du projet ou environ 3 000 m² de logement abordable (plus ou moins 33 logements) sur un autre emplacement, à moins de 2 km.
- Une contribution financière d'environ 850 000 $.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication a été mis au point avec le Service des communications, dans la continuité des communications effectuées dans le cadre du Règlement 20-041.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément au décret 433-2021 du 21 mars 2021, l'assemblée publique prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacé par une consultation écrite d'une durée de 15 jours. La consultation se tiendra par le biais du site web de la Ville.

- Parution de l'avis publique - 18 mai
- Accès à la documentation - 18 mai
- Consultation écrite d'une durée de 15 jours : 18 mai au 1er juin
- Adoption du règlement - 14 juin

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Tom FLIES, Outremont
Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Tom FLIES, 26 avril 2021
Caroline LÉPINE, 23 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent LUSSIER
Conseiller en développement - habitation

Tél : 514-872-2559
Télécop. : 514 872-3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-21

Martin ALAIN
Chef de division

Tél : 514 872-3488
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2021-04-27

Résumé des modifications au Plan d’urbanisme - Lot 1 350 949

No Secteur	**Type de modification**	Modification concernée	Hausse estimée de potentiel constructible	Impact
1	Hausse du potentiel constructible	hauteur max passe de 3 à 6 étages	100%	Zone de logement abordable 2 (20%)

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1217252002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Objet :	Modifier le règlement 20-041 visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial afin d'y ajouter une zone de logement abordable

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe

FICHIERS JOINTS

Règlement modifiant le RMM_26 avril 2021.docxAnnexe 1.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-26

Jean-Philippe GUAY
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-6396
Division : Division Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
20-041-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT VISANT À AMÉLIORER L'OFFRE EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL, ABORDABLE ET FAMILIAL (20-041)

Vu les articles 145.30.1 à 145.30.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À l'assemblée du 2021, le conseil de la Ville de Montréal décrète ce qui suit :

1. Le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) est modifié par le remplacement de son annexe B par l'annexe 1 jointe au présent règlement.

ANNEXE 1
ANNEXE B INTITULEE « ZONES DE LOGEMENT ABORDABLE »

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans le XXXXXX.

20-041-1/1

Annexe B, p.1

Zones de logement abordable

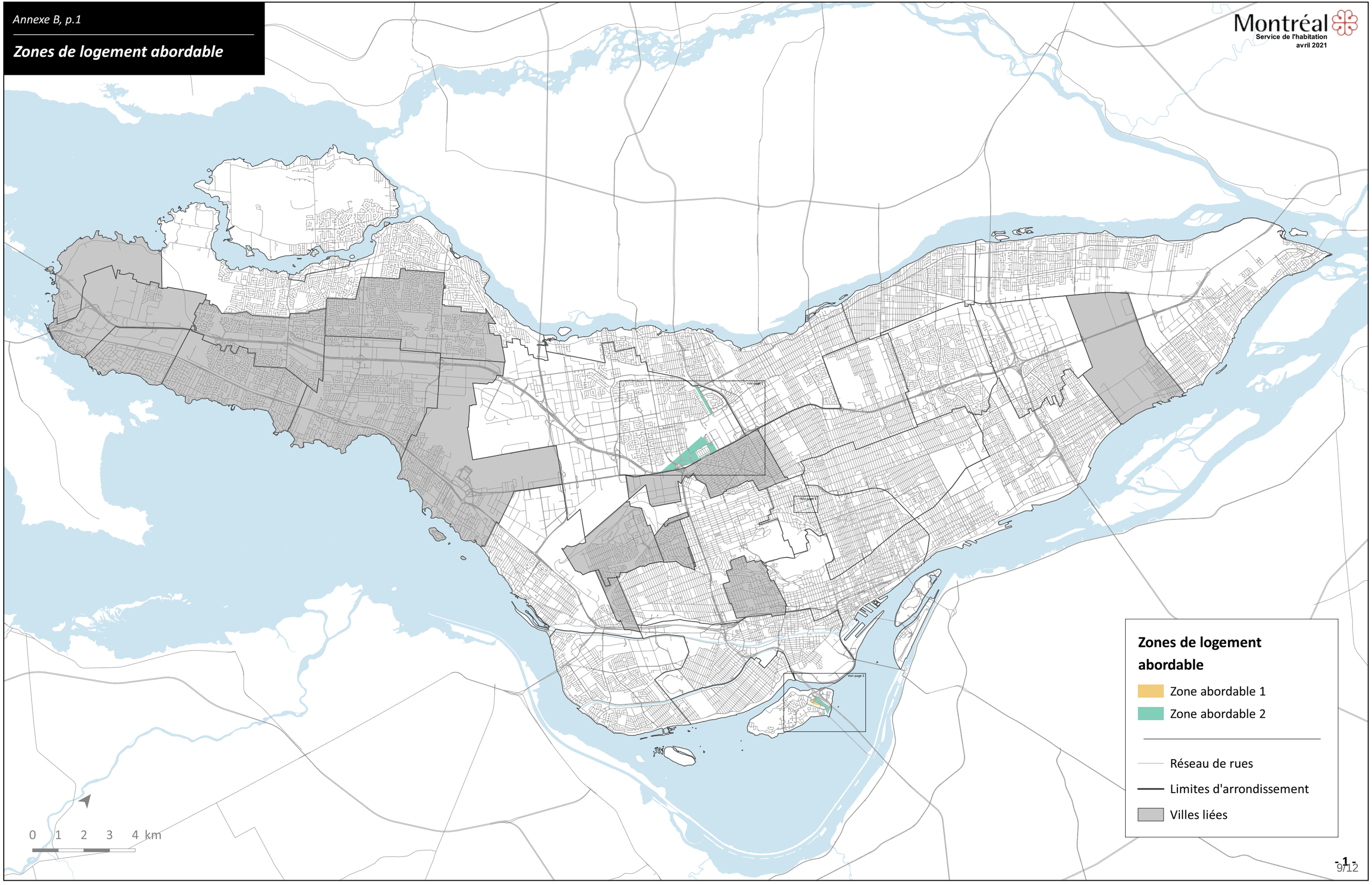

Annexe B, p.2

Zones de logement abordable

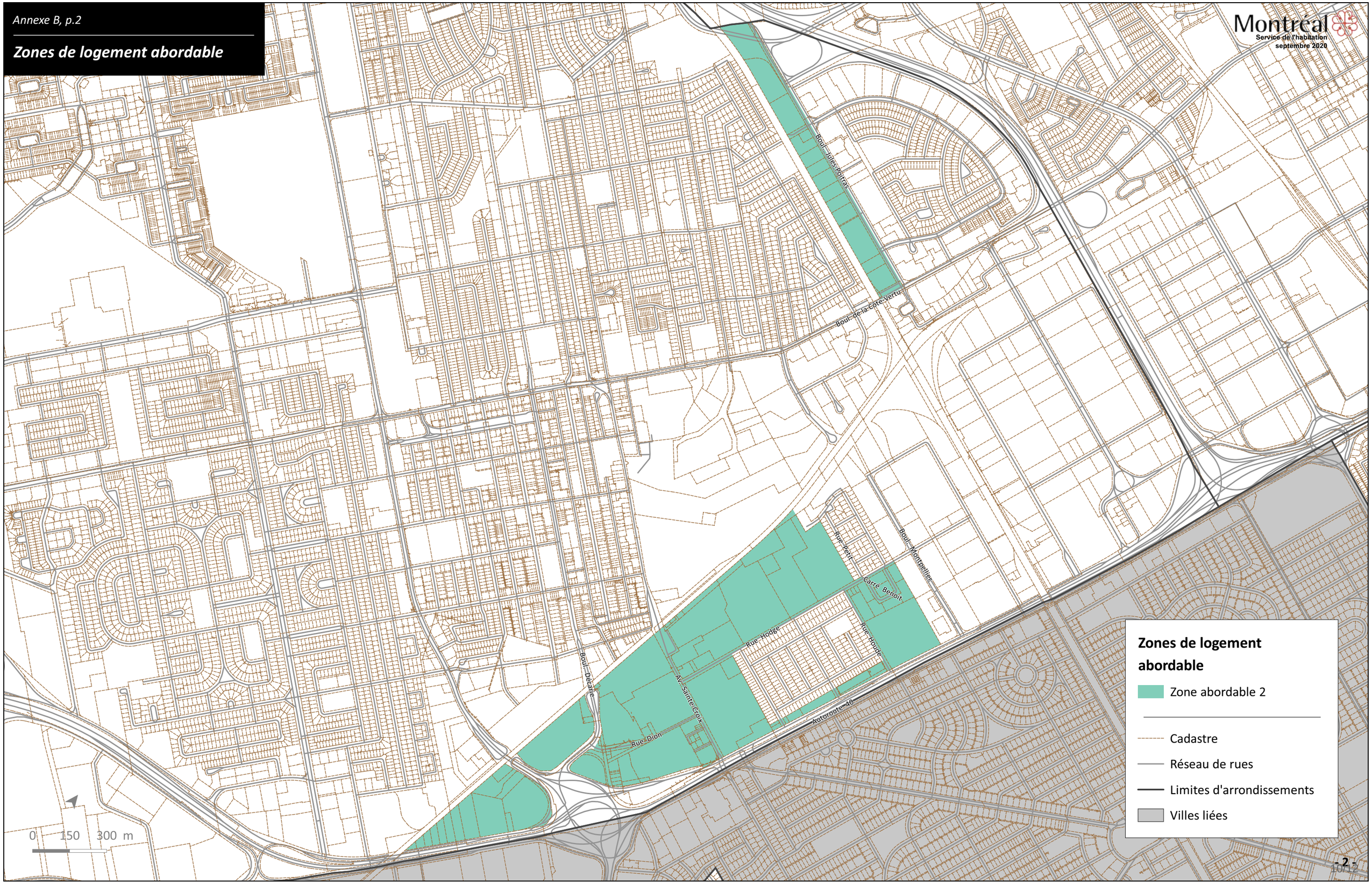

Zones de logement abordable

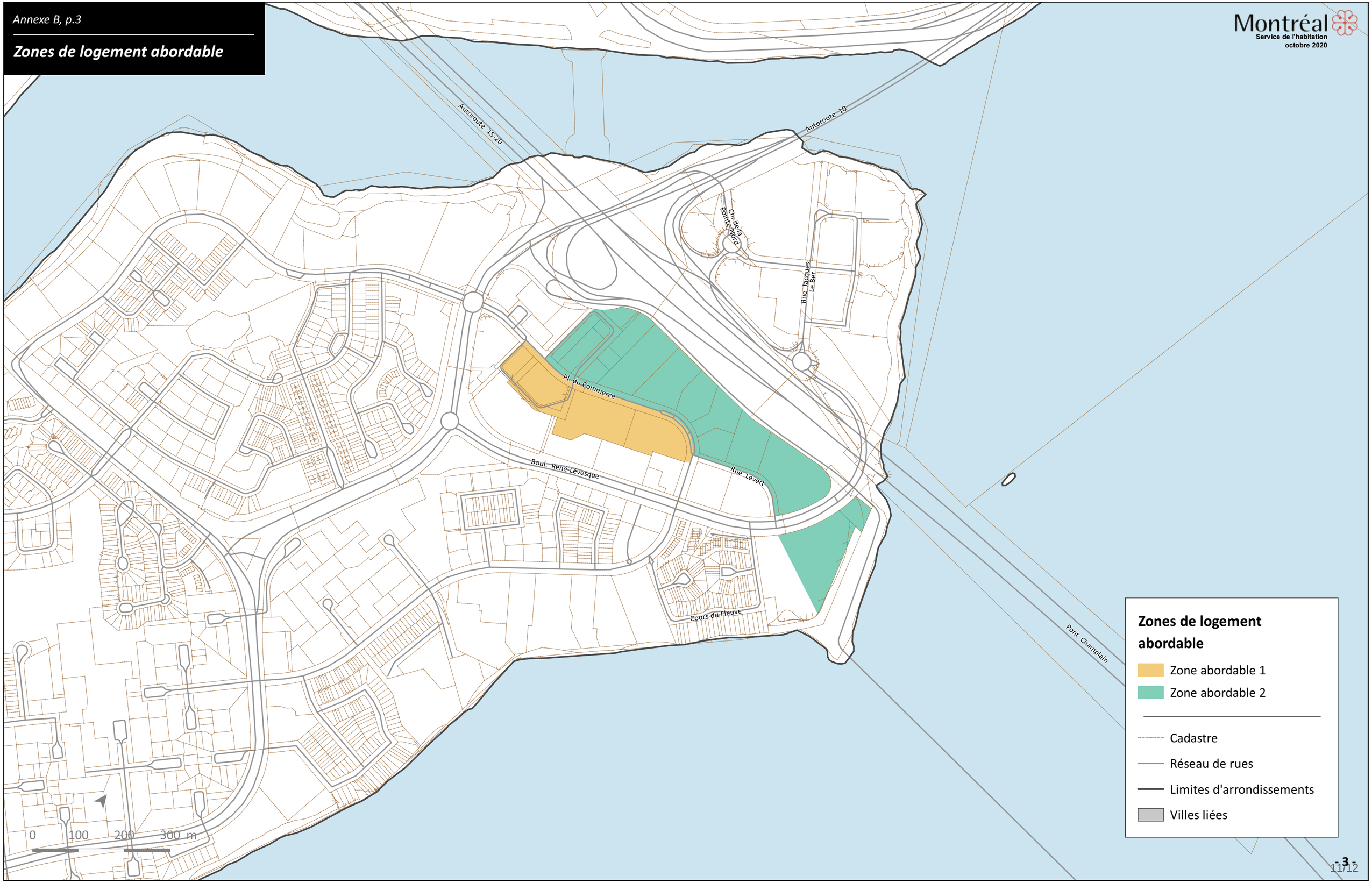

Zones de logement abordable

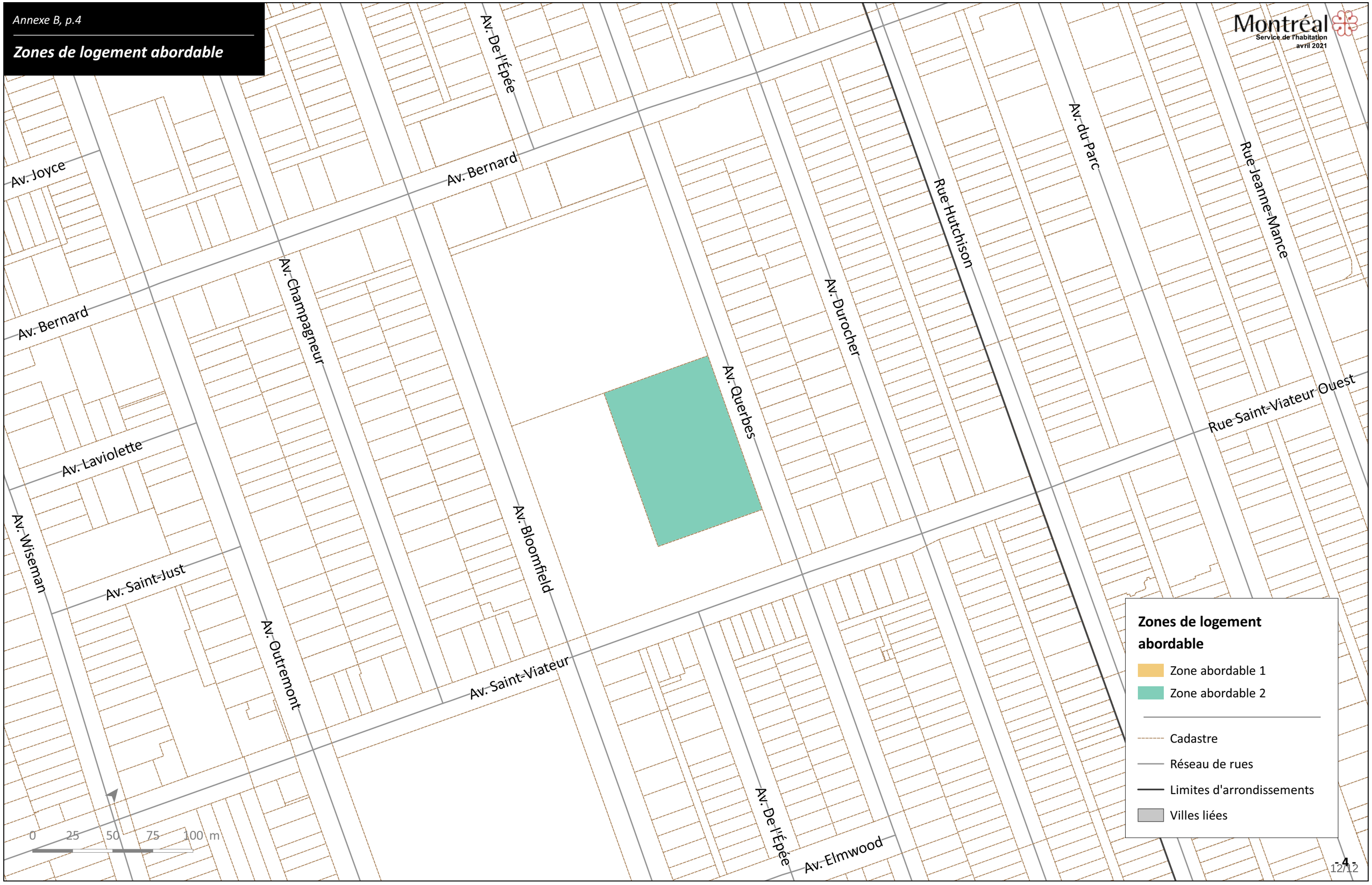

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.002

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1214863002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de la prévention
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 08-035)afin d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique

Il est recommandé :
D'insérer à l'ordre du jour du conseil d'agglomération le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 08 -035) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2021-04-27 08:30

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1214863002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de la prévention
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 08-035)afin d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement RCG 08-035 entré en vigueur le 6 octobre 2008 prévoit certaines mesures relatives aux alarmes-incendies non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique.
Actuellement, la clarté des textes du règlement en vigueur n'a pas l'effet attendu auprès des propriétaires. Une certaine confusion s'installe lors qu'il faut identifier le responsable du système d'alarme incendie dans les bâtiments comportant des condominiums et des adresses multiples (plusieurs syndicats de copropriété dans un même bâtiment).

Le délai de remboursement pour répondre aux demandes de subvention liées à l'amélioration du système d'alarme incendie est de 90 jours. À cet effet nous considérons ce temps insuffisant pour que les propriétaires puissent franchir toutes les étapes demandées.

Depuis l'instauration du règlement, aucune indexation des amendes n'a été effectuée. Une évaluation des coûts de déplacement des pompes et échelles a été faite en 2015 et 2020 et nous pouvons constater qu'ils sont nettement à la hausse. De plus, la situation actuelle ne reflète pas les coûts réels de déplacement des unités opérationnelles du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). C'est la raison pour laquelle nous demandons l'adoption du règlement nous permettant de modifier les tarifs actuels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Le règlement proposé est modificateur au *Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 08-035)* existant.
Les modifications proposées au règlement consistent plus précisément à :

1. Clarifier les textes afin de pouvoir bien identifier le responsable du système d'alarme incendie, plus spécifiquement pour les bâtiments comportant des condominiums et des adresses multiples (ex : plusieurs syndicats de copropriété dans un même bâtiment);
2. Augmenter le délai de remboursement, en lien avec des travaux, de 90 à 180 jours;
3. Pouvoir indexer les montants des amendes.

JUSTIFICATION

Nous proposons, par ailleurs procéder aux modifications du règlement tel que ci-après exposé:

1. Depuis les dernières années la répartition des copropriétés dans un même bâtiment évolue énormément et nous force à réviser nos textes dans le but de mieux répondre à cette nouvelle réalité. De plus, il est primordial de bien identifier le propriétaire responsable du système d'alarme incendie, afin de pouvoir exercer notre travail rapidement.
2. Augmenter le délai de remboursement de 90 à 180 jours. Ce nouveau délai de 180 jours permettra aux propriétaires d'avoir le temps nécessaire pour poursuivre les différentes étapes comme recevoir des soumissions, faire exécuter les travaux, recevoir un certificat de conformité et déposer sa requête de remboursement à la Ville. En effet, nous avons constaté que les propriétaires n'avaient pas assez de 90 jours pour franchir toutes ces étapes.
3. Depuis la mise en place du Règlement sur les alarmes incendies non fondées, il n'y a eu aucune indexation sur les amendes. Or, depuis les dernières évaluations faites en 2015 et 2020, les coûts de déplacement pour une pompe sont passés respectivement de 500 $ à 700 $ et de 600 $ à 825 $ pour un échelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Actuellement, une moyenne de 60 000 $ sur un poste budgétaire annuel de 200 000 $ est remboursée aux citoyens, à la suite de l'exécution des travaux d'amélioration réalisés sur leur système d'alarme incendie. Nous ne prévoyons pas dépasser ce montant si l'augmentation de 180 jours est allouée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun enjeu majeur au niveau de la refonte des textes pour les syndicats de copropriété, ni pour l'augmentation du délai de remboursement de 90 à 180 jours.
Par contre, il est à noter qu'une particularité s'applique lorsque le conseil d'agglomération délègue des pouvoirs au comité exécutif. En effet, cette disposition du règlement doit être adoptée à la double majorité au sein du conseil d'agglomération, c'est-à-dire à la majorité des élus qui représentent les villes reconstituées et à la majorité des élus de la ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public promulguant le règlement modifié sera publié ainsi qu'un plan de communication auprès des syndicats de copropriété. Une modification suivra sur le site Internet du SIM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du conseil d'agglomération qui aura lieu le 20 mai 2021 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement;

- Séance du conseil d'agglomération qui aura lieu 17 juin 2021 - Adoption du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet de règlement est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Guy AUCOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marcel DESCHAMPS
C/D prev.incendie

Tél : 514 872-2440
Télécop. : 514 868-3238

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-21

Philippe GAUTHIER
Assistant-directeur 107

Tél : 514 872-9398
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alexandre MIZOGUCHI
Directeur adjoint p. i.
Tél : 514 872-4304
Approuvé le : 2021-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur
Tél : 514 872-4298
Approuvé le : 2021-04-22

RCG 08-035

Article #1	
Article actuel	**Article révisé**
«responsable d'un système d'alarme incendie » : le propriétaire de l'immeuble, ou de la fraction d'un immeuble détenu en copropriété divise, auquel est lié le système d'alarme incendie et, dans le cas où l'intervention du Service de sécurité incendie de Montréal ne peut être associée à aucune unité en particulier, le syndicat des copropriétaires de l'immeuble détenu en copropriété divise.	« responsable d'un système d'alarme-incendie » : le propriétaire de l'immeuble ou de la fraction d'un immeuble détenu en copropriété divise, auquel est lié le système d'alarme-incendie est le responsable d'un système d'alarme-incendie, sauf dans les cas suivants : 1° lorsque l'intervention du Service de sécurité incendie de Montréal ne peut être associée à une fraction en particulier d'un immeuble détenu en copropriété divise, auquel cas le responsable est le syndicat des copropriétaires de cet immeuble; 2° lorsque plusieurs immeubles sont liés à un même système d'alarme-incendie et que l'intervention du Service de sécurité incendie de Montréal ne peut être associée à un de ces immeubles ou à une de ses fractions en particulier, auquel cas le responsable est le syndicat de la copropriété responsable de la gestion et de l'entretien de ce système d'alarme-incendie que se partagent ces immeubles.

RCG 08-035

Article #5, 2e alinéa	
Article actuel	**Article révisé**
Le propriétaire dispose d'un délai de 90 jours à partir de la date d' émission de la dernière facture reçue pour déposer une demande de remboursement.	Le propriétaire dispose d'un délai de 180 jours à partir de la date d' émission de la dernière facture reçue pour déposer une demande de remboursement.
Ajout après article 5	
N/A	« 5.1. Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier les montants des frais prévus à l'annexe A au présent règlement, lié au déplacement du Service de sécurité incendie de Montréal en conséquence d'une alarme non fondée. ».

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1214863002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de la prévention
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 08-035)afin d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièce jointe.

FICHIERS JOINTS

Projet règlement_21 avril 2021_.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Jean-Philippe GUAY
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-6396
Division : Division Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 21-XX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PRÉVOYANT CERTAINES MESURES RELATIVES AUX ALARMES-INCENDIES NON FONDÉES EN VUE D'AMÉLIORER LA PRÉVENTION DES INCENDIES ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (RCG 08-035)

Vu les articles 62 et 65 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu le sous-paragraphe a) du paragraphe 8° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du 2021, le conseil d'agglomération de Montréal décrète ce qui suit :

1. L'article 1 du Règlement prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes-incendies non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique (RCG 08-035) est modifié par le remplacement de la définition des mots « responsable d'un système d'alarme-incendie » par la suivante :

> « responsable d'un système d'alarme-incendie » : le propriétaire de l'immeuble ou de la fraction d'un immeuble détenu en copropriété divise, auquel est lié le système d'alarme-incendie est le responsable d'un système d'alarme-incendie, sauf dans les cas suivants :
>
> 1° lorsque l'intervention du Service de sécurité incendie de Montréal ne peut être associée à une fraction en particulier d'un immeuble détenu en copropriété divise, auquel cas le responsable est le syndicat des copropriétaires de cet immeuble ;
> 2° lorsque plusieurs immeubles sont liés à un même système d'alarme-incendie et que l'intervention du Service de sécurité incendie de Montréal

ne peut être associée à un de ces immeubles ou à une fraction en particulier d'un de ces immeubles, auquel cas le responsable est le syndicat de la copropriété responsable de la gestion et de l'entretien de ce système d'alarme-incendie que se partagent ces immeubles; ».

2. Le deuxième alinéa de l'article 5 de ce règlement est modifié par le remplacement du chiffre « 90 » par le chiffre « 180 ».

3. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'article 5, de l'article suivant :

« **5.1.** Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier tout montant des frais prévu à l'annexe A lié au déplacement du Service de sécurité incendie de Montréal en conséquence d'une alarme non fondée. ».

Ce règlement est promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XX 2021.

GDD : 1214863002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1214863002

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de la prévention
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 08-035)afin d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guy AUCOIN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-4231

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Hélène DÉRY
Chef d'équipe - Professionnelle d'expertise
Tél : 514 872-9782
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.003

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1218927008

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le soutien aux projets d'affaires des bars et restaurants du Centre-Ville / Réserver la somme de 4 M$ pour sa mise en oeuvre.

Il est recommandé :
- d'adopter le Règlement établissant le programme d'Aide financière visant le soutien aux projets d'affaires des bars et restaurants du Centre-Ville;
- de réserver la somme de 4 M$ pour sa mise en oeuvre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2021-04-24 23:20

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1218927008

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le soutien aux projets d'affaires des bars et restaurants du Centre-Ville / Réserver la somme de 4 M$ pour sa mise en oeuvre.

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 septembre 2017, le Gouvernement du Québec a adopté la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Qu é b ec.* L'article 9 de cette Loi vient ajouter l'article 10.1 à l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal qui prévoit que la Ville peut, par règlement, adopter tout programme d'aide à l'entreprise afin de soutenir le développement économique. L'aide octroyée peut prendre toute forme, incluant une subvention, un crédit de taxes, un cautionnement ou la cession ou la location d'un immeuble.
Depuis mars 2020, la désertion du centre-ville par les touristes et les travailleurs ainsi que les mesures de confinement prolongées ont eu des répercussions économiques particulièrement fortes sur le centre-ville de Montréal.

Le 12 novembre 2020, le gouvernement du Québec a annoncé une aide de 50 M$ sur deux ans pour la relance des centres-villes.
En décembre 2020, la Ville de Montréal a également annoncé une somme de 10 M$ pour la relance du centre-ville.

Le 25 mars 2021, le Ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a conclu avec la Ville de Montréal une convention de subvention pour un montant maximal de 15 000 000 $ pour l'exercice financier 2020-2021, pour la relance de son centre-ville.

Le présent dossier vise à faire adopter un règlement qui mettrait en place un programme d'aide financière ayant pour but de permettre à 2 (deux) organismes du réseau PME MTL d'exercer leur mission en soutenant des projets de restaurants et bars du centre-ville au moyen d'une contribution financière, et ce, en vue de les aider à tirer profit de la saison estivale ainsi qu'à se maintenir en activité dans le respect des restrictions sanitaires. Les 2 (deux) organismes concernés sont PME MTL Centre-Ville et PME MTL Grand Sud-Ouest.

Rappelons que la Ville a constitué le réseau PME MTL en 2015. Celui-ci est composé des six (6) pôles de services suivants :

- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

Le réseau PME MTL offre un ensemble de services professionnels accessibles aux entrepreneurs privés et d'économie sociale établis sur l'île de Montréal. Du démarrage à la croissance, les organismes PME MTL conseillent et accompagnent les entrepreneurs dans toutes les phases de développement de leur entreprise. PME MTL gère également le Fonds jeunes entreprises, le Fonds de développement de l'économie sociale ainsi que le Fonds d'investissement PME MTL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 21 0152 - 25 mars 2021 "Approuver un projet d'entente avec le Ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 15 M$ pour la mise en oeuvre d'un ensemble de mesures et de projets visant la relance du centre-ville de Montréal durant la période 2021 à 2023 / Autoriser un budget additionnel en revenus et en dépenses de 15 M$"

DESCRIPTION

Le règlement vise à mettre en place un programme d'aide financière permettant aux organismes d'exercer leur mission prévue par leurs lettres patentes en soutenant des entreprises au moyen d'interventions effectuées sur ce territoire ayant pour but de favoriser l'achalandage de la clientèle vers le centre-ville. Ce programme prend fin le 31 décembre 2021.
Le montant d'aide financière à verser à un organisme est établi selon les règles et la formule suivantes :

A% x 4 000 000 $ = X $

A% représente le nombre de restaurants et de bars (code SCIAN 722) présents sur le territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le nombre total de restaurants et de bars présents au centre-ville. Ces deux nombres sont établis à partir du « Registre des Entreprises » de 2019 de Statistique Canada.

X $ = représente le montant de subvention à être versé à l'organisme.

La contribution vise à aider les entreprises des secteurs des services de la restauration et de débits de boissons du centre-ville à réaliser un projet dont l'objectif est d'augmenter l'achalandage de la clientèle tout en leur permettant de renforcer leur modèle d'affaires contribuant ainsi à la relance du centre-ville notamment :

1. l'adaptation du lieu d'affaires ou des lieux d'affaires par des aménagements intérieurs ou extérieurs rendus nécessaires compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid-19;
2. la promotion événementielle;
3. la communication de l'offre commerciale;
4. le marketing numérique de l'offre commerciale;

5. leur permettre de mutualiser leurs efforts d'aménagement et d'attraction de la clientèle.

Le projet ne peut pas avoir débuté avant le 1er avril 2021 et doit être réalisé dans un délai maximal de 6 mois suite à la date d'octroi de la contribution financière.

Le montant de la contribution financière est égale au moindre des montants suivants :

1. Lorsque le demandeur est un établissement qui offre des services de restauration ou des services de débit de boissons :
a. 90 % du coût du projet;
b. 25 000 $.

2. Lorsque le demandeur est le représentant désigné d'un groupe de bars ou de restaurants :
a. 90 % du coût du projet;
b. 50 000 $.

Dans le but de pouvoir agir plus rapidement si la situation du centre-ville nécessite davantage d'aides auprès des restaurants et bars du centre-ville, le comité exécutif de la Ville peut, par ordonnance :

1. modifier le montant total de l'aide financière lorsque les sommes proviennent d'une contribution octroyée à la Ville en vertu d'une entente avec le gouvernement ou d'un programme du gouvernement;
2. permettre aux organismes de présenter de nouvelles demandes d'aide financière notamment en fixant des dates pour la présentation de ces demandes et des délais pour leur analyse par le directeur, sans toutefois modifier les conditions d'admissibilité prévues pour l'obtention de l'aide;
3. prévoir une date de fin du programme postérieure au 31 décembre 2021 à la suite de l'augmentation du montant total de l'aide..

Cette disposition doit recevoir l'approbation de la majorité des membres du conseil municipal et de la majorité des membres du conseil d'agglomération.

Le présent règlement prend effet à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- la date de sa publication;
- la date de l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation du plan d'action soumis par la Ville de Montréal en vertu de l'article 8 de l'Entente entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 15 000 000 $ pour la relance du centre-ville, approuvée par résolution à la séance du 25 mars 2021 (CG21 0152).

JUSTIFICATION

Ce programme permettra de contribuer à la relance du centre-ville en accordant des subventions aux restaurants et bars du centre-ville afin d'augmenter l'achalandage de la clientèle tout en leur permettant de renforcer leur modèle d'affaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires à la réalisation du programme en 2021 sont de 4 000 000 $. La somme est prévue au budget 2021 du Service du développement économique (entente de

15 M$). Cette somme est exclusivement dédiée aux mesures et projets du centre-ville de Montréal.
Il s'agit d'une dépense de la compétence de l'agglomération. Les fonds seront gérés par 2 (deux) organismes du réseau PME MTL:

- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Grand Sud-Ouest.

Ces organismes de développement local et régional oeuvrent sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le financement de ce programme n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce programme favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable. De plus, les efforts d'aménagements faits par les entreprises peuvent avoir recours à des intrants durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre l'adoption de ce nouveau programme d'aide aux restaurants et bars du centre-ville financé par l'entente avec le MEI relative à la mise en oeuvre de projets et de mesures pour le centre-cille de Montréal, favorisera la reprise de la vitalité économique du centre-ville.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Covid-19 a eu de lourdes conséquences sur le centre-ville de la métropole. En effet, les travailleurs ont majoritairement adopté le télétravail, les étudiants suivent leur formation à distance, les touristes sont quasi absents et les activités culturelles sont suspendues. Tout cela implique que la fréquentation du centre-ville est largement réduite depuis mars 2020. Cette diminution de l'achalandage engendre des conséquences directes sur certains pans de l'économie tels que le commerce de détail, les immeubles commerciaux, l'habitation, l'hébergement, les transports, la restauration, les arts et spectacles ainsi que les loisirs.

Ce programme permettra aux restaurants et bars du centre-ville de réaliser un projet dont l'objectif est d'augmenter l'achalandage de la clientèle contribuant ainsi à la relance du centre-ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en cours d'élaboration.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2021 : Avis de motion et dépôt du règlement;
Juin 2021 : Adoption du règlement;
Juin 2021 : Répartition des aides financières au 2 (deux) organismes PME MTL.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie BOCHET
Conseillère en analyse et gestion financière

Tél : 438-869-6249
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-22

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2021-04-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1218927008

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Adopter le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le soutien aux projets d'affaires des bars et restaurants du Centre-Ville / Réserver la somme de 4 M$ pour sa mise en oeuvre.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML 1218927008 - Règlement progrm aide restos et bars centre-Ville 20210423-4.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-589-7594

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-23

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-589-7449
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS DE RESTAURANTS ET BARS DU CENTRE-VILLE

Vu l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 19, 38 et 118.82.3 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu le Décret 177-2020 du 13 mars 2020 concernant une déclaration d'urgence sanitaire conformément à l'article 118 de la Loi sur la santé publique (RLRQ, chapitre S-2.2), (2020) 152 G.O. II, 1101A, ainsi que ses renouvellements;

Vu l'entente entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 15 000 000 $ pour la relance du centre-ville, approuvée par résolution à la séance du 25 mars 2021 (CG21 0152);

Vu la Stratégie de développement économique 2018-2022, approuvée par résolution à l'assemblée du 26 avril 2018 (CG18 0245);

À l'assemblée du_____ 2021, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

SECTION I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« centre-ville » : le secteur présenté sur la carte figurant à l'annexe A du présent règlement;

« directeur » : le directeur du Service de développement économique de la Ville de Montréal ou son représentant autorisé;

« établissement » : un restaurant, un bar ou un espace locatif de restauration;

« intervention » : l'octroi par un organisme d'une contribution financière à un établissement selon les conditions prévues au présent règlement;

« organisme » : un organisme visé à l'article 118.82.3 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) auquel le conseil d'Agglomération a délégué, en vertu de l'article 126.4 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), l'exercice de pouvoirs prévus à l'article 126.2 de cette loi;

« espace locatif de restauration » : le propriétaire d'un immeuble non résidentiel situé au centre-ville et qui offre un ou des espaces en location pour un ou des restaurants ou bars;

« restaurant ou bar » : une entreprise constituée ou non en personne morale dont le siège social le cas échéant est situé au Québec, propriétaire ou occupant d'un d'immeuble au centre-ville, faisant affaires sur ce territoire, dont l'activité principale est comprise dans le sous-secteur 722 - services de restauration et débits de boissons, du « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada », édition 2017, version 2.0 publié par Statistique Canada et qui comporte ou offre un accès à sa clientèle à des places assises pour la consommation immédiate sur place;

« territoire d'intervention » : la partie d'un territoire décrit à l'article 118.82.3 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) qui est située au centre-ville.

SECTION II
APPLICATION

2. Dans le cadre l'entente entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 15 000 000 $ pour la relance du centre-ville, le présent règlement met en place un programme d'aide financière ayant pour but de permettre aux organismes d'exercer leur mission prévue par leurs lettres patentes en soutenant des établissements au moyen d'interventions favorisant l'achalandage de la clientèle au centre-ville.

SECTION III
PRINCIPES GÉNÉRAUX

3. Il est octroyé à un organisme dont la demande remplit les conditions prévues au présent règlement une aide financière en argent aux fins d'effectuer des interventions dont les conditions minimales d'octroi sont prévues à l'Annexe B du présent règlement.

4. Le présent programme prévoit une aide financière d'une valeur totale de 4 000 000 $ pour l'exercice 2021.

SECTION IV
EXCLUSIONS

5. Aucune aide financière n'est octroyée à un organisme :

1° pour une intervention effectuée avant la date à laquelle la demande d'aide financière est déclarée admissible en vertu de l'article 7 ou pour laquelle un organisme a déjà conclu une entente avec un établissement avant cette date;

2° pour une intervention visant à soutenir un établissement qui est sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C. 1985, chapitre C-35) ou en faillite au sens de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (L.R.C. 1985, chapitre B-3);

3° pour une intervention visant à soutenir un établissement qui est débiteur d'une créance de l'État pour des sommes dues en vertu des lois fiscales;

4° pour une intervention pour laquelle un organisme bénéficie déjà d'une subvention ou d'une contribution financière versée conformément à un autre règlement de la Ville de Montréal, notamment en vertu du Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017), ou dans le cadre d'une entente de délégation;

5° pour les dépenses afférentes aux activités courantes de l'organisme, notamment :

a) les frais du personnel qui assure la direction et le fonctionnement de l'organisme;

b) les frais généraux d'administration de l'organisme.

6. Aucune intervention ne peut être faite par un organisme :

1° à l'égard d'un restaurant ou bar qui détient une franchise d'un franchiseur si ce dernier a plus de 10 entreprises opérant sous cette franchise au Québec;

2° à l'égard d'un propriétaire d'espaces locatifs dont le projet n'a pas pour but d'augmenter l'achalandage de la clientèle de l'ensemble des restaurants ou bars qui sont locataires de son immeuble non résidentiel.

SECTION V
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

7. Un organisme peut obtenir une aide financière en présentant une demande à cet effet, au moyen du formulaire fourni par la ville.

La demande doit être présentée au directeur au plus tard 10 jours après la date de prise d'effet du présent règlement.

La demande d'aide financière doit être accompagnée des documents suivants :

1° une copie de la résolution du conseil d'administration de l'organisme autorisant la présentation de la demande d'aide financière;

2° une copie des lettres patentes de l'organisme;

3° un certificat d'attestation confirmant l'état de l'immatriculation de l'organisme au registre des entreprises du Québec;

4° un document présentant la projection des aides nécessaires à l'organisme pour soutenir la relance des établissements.

8. Dans les 5 jours ouvrables suivant la réception d'une demande de subvention conforme à l'article 7, le directeur déclare la demande admissible et en avise l'organisme par courriel en indiquant les montants d'aide financière à être versés à la suite des calculs effectués selon les dispositions de la section VI du présent règlement.

SECTION VI
CALCUL DES MONTANTS D'AIDE FINANCIÈRE

9. Le directeur détermine le montant d'aide financière à être versé à un organisme conformément aux dispositions de l'article 10.

Le montant à être versé ne peut excéder le montant demandé par l'organisme dans le formulaire prévu à l'article 7.

10. Le montant d'aide financière à verser à un organisme est établi selon la formule suivante :

A% x 4 000 000 $ = X $

A% représente le nombre de restaurants et de bars (code SCIAN 722) présents sur le territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le nombre total de restaurants et de bars présents au centre-ville. Ces deux nombres sont établis à partir du « Registre des Entreprises » de 2019 de Statistique Canada.

X $ = représente le montant de subvention à être versé à l'organisme.

SECTION VII
MONTANT ET VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

11. À la suite de l'avis prévu à l'article 8, l'aide financière, calculée selon les dispositions prévues aux articles 9 et 10, est versée à l'organisme, sous réserve des dispositions de l'article 12.

12. Le versement de toute aide financière prévue au présent règlement est suspendu tant que l'organisme est en défaut de payer quelque somme due à la Ville de Montréal au titre des taxes et des tarifs municipaux, des cotisations d'une société de développement commercial ou des droits de mutation immobilière.

Aucun intérêt, ni aucune forme de compensation ne peut être réclamée à la Ville en compensation de cette suspension de paiement.

13. L'organisme doit rembourser à la Ville de Montréal, au plus tard le 15 février 2022 tout montant d'aide financière qui, le 31 décembre 2021 n'a pas fait l'objet d'une autorisation aux fins d'une contribution.

L'organisme doit rembourser à la Ville de Montréal, au plus tard le 31 juillet 2022, tout montant d'aide financière qui a fait l'objet d'une autorisation de contribution mais qui n'a pas été versé en date du 30 juin 2022.

14. Toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude entraîne l'annulation de toute aide financière versée en vertu du présent règlement. Dans un tel cas, toute somme versée en application du présent règlement doit être remboursée à la Ville, avec intérêts et frais par l'organisme.

SECTION VIII
REDDITION DE COMPTE

15. L'organisme doit transmettre, sur demande du directeur, les documents suivants :

1° une copie de tout sommaire exécutif d'un projet pour lequel une intervention a été autorisée;

2° une copie de toute entente relative à une intervention conclue entre l'organisme et le demandeur au sens de l'article 1 de l'annexe B.

16. L'organisme transmet au directeur un rapport relatif à la période se terminant le 31 décembre 2021 au plus tard le 31 janvier 2022 ainsi qu'un rapport relatif à la période se terminant le 30 juin 2022 au plus tard le 31 juillet 2022.

Ces rapports sont accompagnés d'une déclaration par laquelle l'organisme confirme que les interventions effectuées au cours de la période visée par chacune de ces déclarations respectent les dispositions du présent règlement. Ces rapports doivent être produits selon un gabarit généré par le logiciel indiqué par la Ville et doivent inclure les renseignements suivants à l'égard de chacune des interventions :

1° le nom et adresse de tout établissement

2° la nature du projet;

3° le secteur d'activité économique de tout établissement (code SCIAN);

4° le coût total du projet;

5° la date d'autorisation de la contribution;

6° le montant de la contribution autorisé;

7° la date du versement de la contribution;

8° le montant de la contribution déboursé.

17. L'organisme doit déposer à la Ville ses états financiers audités des exercices 2021 et 2022 dans les 90 jours suivant la fin de son exercice financier.

SECTION VIII
ORDONNANCES

18. Le comité exécutif de Montréal peut, par ordonnance :

1° modifier l'article 4 du présent règlement afin d'augmenter le montant total de l'aide financière lorsque les sommes proviennent d'une contribution octroyée à la Ville en vertu d'une entente avec le gouvernement ou d'un programme du gouvernement;

2° modifier le présent règlement, à la suite de l'augmentation d'un montant effectué en vertu du paragraphe 1° du présent article, afin de permettre aux organismes de présenter de nouvelles demandes d'aide financière notamment en fixant des dates pour la présentation de ces demandes et des délais pour leur analyse par le directeur, sans toutefois modifier les conditions d'admissibilité prévues pour l'obtention de l'aide;

3° modifier l'article 19 afin de prévoir une date de fin du programme postérieure au 31 décembre 2021 à la suite de l'augmentation d'un montant effectué en vertu du paragraphe 1° du présent article.

SECTION IX
DURÉE DU PROGRAMME

19. Le programme de subvention prévu au présent règlement prend fin le 31 décembre 2021.

SECTION X
PRISE D'EFFET

20. Le présent règlement prend effet à compter de la plus tardive des dates suivantes :

1° la date de sa publication;

2° la date de l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation du plan d'action soumis par la Ville de Montréal en vertu de l'article 8 de l'Entente entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 15 000 000 $ pour la relance du centre-ville, approuvée par résolution à la séance du 25 mars 2021 (CG21 0152).

ANNEXE A
SECTEUR DU CENTRE-VILLE

ANNEXE B
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LES RESTAURANTS ET BARS DU CENTRE-VILLE

_____

GDD 1218927008

ANNEXE A
(article 1)
SECTEUR DU CENTRE-VILLE

1. Un établissement situé d'un côté ou de l'autre d'une rue qui constitue une limite du secteur du centre-ville montrée par un trait hachuré sur le plan ci-joint est réputé être situé au centre-ville.

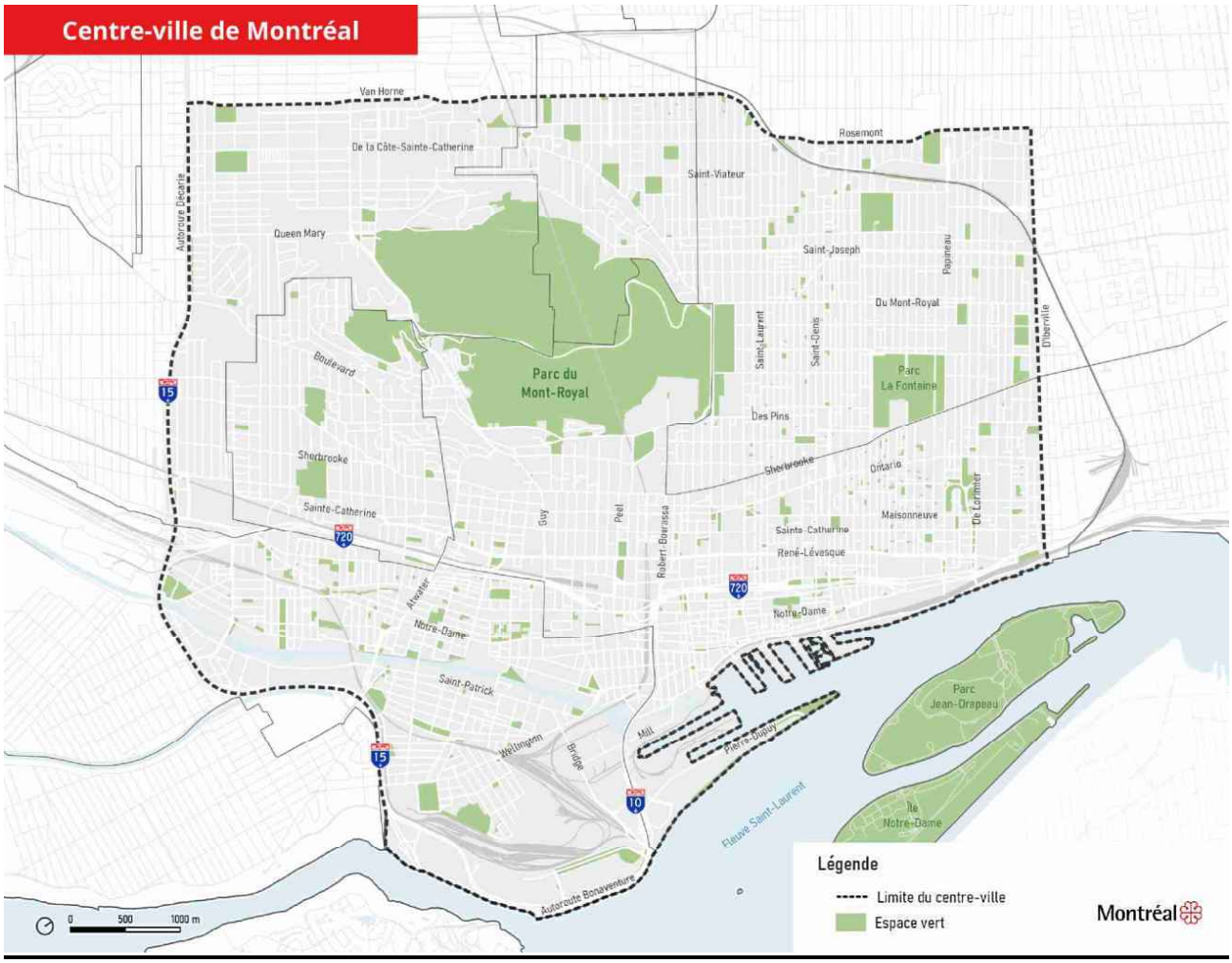

ANNEXE B
(article 3)

CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LES RESTAURANTS ET BARS DU CENTRE-VILLE

1. Aux fins de la présente annexe, on entend par :

« demandeur » : un établissement ou le représentant désigné d'un groupe de restaurants ou de bars présentant une demande de contribution financière pour la réalisation d'un projet commun de ce groupe.

2. La contribution vise à aider un demandeur à réaliser un projet dont l'objectif est d'augmenter l'achalandage de la clientèle contribuant ainsi à la relance du centre-ville, notamment :

1° l'adaptation du lieu d'affaires ou des lieux d'affaires par des aménagements intérieurs ou extérieurs rendus nécessaires compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid-19;

2° la promotion événementielle;

3° la communication de l'offre commerciale;

4° le marketing numérique de l'offre commerciale.

3. Le demandeur a déposé les documents suivants au soutien de sa demande de contribution financière :

1° Si le demandeur est un établissement propriétaire de l'immeuble où le projet est réalisé :

a) un sommaire exécutif du projet;

b) les plans, analyses, devis ou soumissions visant la réalisation du projet;

c) un document établissant le mandat de toute personne agissant en son nom, le cas échéant;

d) s'il est une société par actions, un document démontrant que son capital-actions est détenu majoritairement par des citoyens canadiens ou des résidents permanents;

e) une copie d'un document établissant qu'il est le propriétaire de l'immeuble selon l'inscription au registre foncier;

2° Si le demandeur est un établissement locataire de l'immeuble où le projet est réalisé :

a) une copie de son bail dont la durée restante au moment du dépôt de la demande est d'un minimum de 2 ans;

b) les documents décrits aux sous-paragraphes a) à d) du paragraphe 1°;

3° Si le demandeur est le représentant désigné d'un groupe de restaurants ou de bars:

a) les documents démontrant que chaque restaurant ou bar faisant partie du groupe qui est une société par actions a un capital-actions détenu majoritairement par des citoyens canadiens ou des résidents permanents;

b) les documents établissant que chaque restaurant ou bar faisant partie du groupe qui est le propriétaire d'un immeuble où le projet est réalisé en est le propriétaire selon l'inscription au registre foncier;

c) les copies des baux établissant que chaque restaurant ou bar faisant partie du groupe qui est le locataire d'un immeuble où le projet est réalisé a une durée restante, au moment du dépôt de la demande, d'un minimum de 2 ans;

d) les documents décrits aux sous-paragraphes a) à c) du paragraphe 1°.

4. Le projet du demandeur ne peut pas avoir débuté avant le 1er avril 2021 et doit être réalisé dans un délai maximal de 6 mois suite à la date d'octroi de la contribution financière.

5. La contribution financière est versée au demandeur et est calculée comme suit :

1° Lorsque le demandeur est un établissement qui offre des services de restauration ou des services de débit de boissons, la contribution est égale au moindre des montants suivants :

a) 90 % du coût total du projet;

b) 25 000 $;

2° Lorsque le demandeur est le représentant désigné d'un groupe de bars ou de restaurants la contribution est égale au moindre des montants suivants :

a) 90 % du coût total du projet;

b) 50 000 $;

6. L’organisme et le demandeur ont conclu une convention écrite qui prévoit les termes et conditions du versement de la contribution.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1218927008

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Adopter le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le soutien aux projets d'affaires des bars et restaurants du Centre-Ville / Réserver la somme de 4 M$ pour sa mise en oeuvre.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDE - 1218927008.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Prepose(e) au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-23

Laura VALCOURT
conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et soutien financier

CE : 40.004

2021/05/12 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 40.005

2021/05/12 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.006

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1200769001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés en géomatique.

Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés en géomatique » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-04-30 06:25

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1200769001**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés en géomatique.

CONTENU

CONTEXTE

En appui à différentes unités de la Ville de Montréal, la Division de la géomatique fournit l'information sur le territoire dont elles ont besoin. Plus particulièrement dans un contexte de planification et de mise en œuvre de travaux, une information complète, fiable et à jour est essentielle.

Les développements technologiques ne cessent d'offrir de multiples possibilités et ainsi, plusieurs nouvelles expertises se développent actuellement à la Division de la géomatique : l'usage de drones pour des levés sur le terrain, l'observation de phénomènes physiques telles les températures de surface et leur représentation (en collaboration avec le milieu universitaire), l'exploration des faisabilités pour une représentation par modélisation du domaine public et des données d'infrastructure municipales (bâtiments, ouvrages d'art et de génie civil) - connue sous l'appellation *Building Information Modeling* (BIM), la représentation vidéo du cadre bâti (maquette 3D) et la migration d'une cartographie de base vers un fond de carte virtuel.

Pour déployer et bénéficier pleinement de ces nouvelles expertises, des investissements deviennent nécessaires.

En parallèle, le maintien des activités de mise à jour avec pour cible une information en temps réel et ce pour l'ensemble du territoire, demande de revoir nos façons de faire.

Ce projet de mise en place de nouveaux procédés se veut également une réponse aux volets suivants du Plan stratégique Montréal 2030 :

- Accélérer la transition écologique,
- Stimuler l'innovation et la créativité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer le projet ci-dessous qui fait partie du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR).

• $ 1,300 M : 75056 – Projet d'acquisition et installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés en géomatique

Plus exactement, ce projet comprend les **actions** suivantes :

1. Passer d'un greffe commun papier à un greffe commun numérique pour l'ensemble des minutes des arpenteurs-géomètres de la Ville;
2. Développer un outil de gestion des dossiers d'arpentage foncier;
3. Remplacer les carnets de notes terrain actuellement en papier par des tablettes;
4. Bonifier le réseau d'antennes GPS permettant la géolocalisation adéquate des infrastructures municipales, des données sur le territoire et des travaux;
5. Moderniser nos équipements spécialisés pour les levés sur le terrain;
6. Élargir nos modes de levés sur le terrain avec une approche par données LIDAR captées par drone;
7. Offrir de la formation et un encadrement adéquat pour la concrétisation de projets BIM (actuellement en projets pilotes) regroupant des infrastructures civils, des infrastructures vertes et des paramètres thermiques;
8. Conclure une entente de partenariat avec le milieu universitaire pour le développement du système géomatique de l'Observatoire spatial urbain (OSU).

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et les instances décisionnelles du règlement d'emprunt permet de réduire les délais administratifs lors de l'acquisition des équipements et l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement le projet en question.

Le règlement d'emprunt permettra à la Division de la géomatique :

- D'accompagner le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) dans son projet de mettre en œuvre plusieurs mesures innovantes découlant du Plan climat. Cela se fera par le développement du système géomatique de l'OSU, initié en 2017, qui se veut un outil d'aide à la décision compilant l'observation et la représentation de phénomènes en lien avec les changements climatiques. (**actions** 6, 7 et 8 de la description ci-dessus);

- Également, d'accompagner le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) autant pour la planification des travaux que pour la mise en application de son Plan d'urbanisme. Ceci passera par une meilleure connaissance du territoire notamment les enjeux de vulnérabilités (absence de canopée, toits verts, toits blancs, etc.);

- De mieux répondre aux demandes du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) quant aux documents fonciers requis pour les transactions immobilières en lien avec les travaux et le développement du territoire, telles les réserves pour parcs et l'acquisition de terrain à des fins de logements sociaux. (**actions** 1, 2 et 5 de la description ci-dessus);

- De mieux protéger les infrastructures municipales lors de la planification et la réalisation des travaux. Ceci passera par une meilleure connaissance de leur localisation permettant une juste représentation dans les inventaires (bases de données) et éventuellement dans un BIM (**actions** 4 et 7 de la description ci-dessus).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différentes acquisitions d'équipements et différents octrois de contrats sont prévus au programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal.
Le montant total du règlement d'emprunt s'élève à 1 300 000 $.

Projet	2021	2022	2023	Ultérieur	PDI Total
75056	265 000	115 000	115 000	805 000	1 300 000

La période de financement ne doit pas excéder 10 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non disponibilité du règlement d'emprunt pourrait entraîner un retard dans la mise à jour des informations sur les infrastructures et le territoire, retarder le développement du système géomatique de l'OSU et de projets BIM, compromettre l'accompagnement attendu par nos partenaires internes et mettre à risque la protection des infrastructures municipales.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acquisitions d'équipements spécialisés en 2021, 2024 et 2026
Octroi de contrats de 2021 à 2025
Ententes de partenariat avec le milieu universitaire en 2022
Déploiement de nouvelles approches à partir de 2022
Mise sur pieds du système géomatique de l'OSU en 2023
Déploiement de projets BIM en 2024
Bonification du système géomatique de l'OSU et augmentation de projets BIM par la suite

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-19
David COUTURE-HACQUIN Agent(e) de bureau principal	Marie PARENT Chef de division
Tél : 514 872-3072 **Télécop. :** 514 872-0145	**Tél :** 514 884-1840 **Télécop. :** 514 872-0145

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Benoit CHAMPAGNE Directeur	Nathalie M MARTEL Directrice
Tél : 514 872-9485	**Tél :** -
Approuvé le : 2021-04-29	**Approuvé le :** 2021-04-29

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1200769001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division de la géomatique
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés en géomatique.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1200769001 - Équipements spécialisés.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-23

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 300 000 $ AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS ET LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX PROCÉDÉS EN GÉOMATIQUE

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 1 300 000 $ est autorisé afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés en géomatique.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 10 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue par le présent règlement.

_____

GDD1200769001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1200769001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division de la géomatique
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 $ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés en géomatique.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Projet 75056 - GDD 1200769001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie MOTA
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-23

Catherine TOUGAS
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2288
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.007

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1219026003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renommer « jardin communautaire des Belles-Roses » le jardin communautaire des Deux-Sapins dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Il est recommandé :

- de renommer « jardin communautaire des Belles-Roses » le jardin communautaire des Deux-Sapins (nom usuel) situé du côté est de la 89e Avenue, près du boulevard Perras, et formé du lot numéro 1 248 658 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comme indiqué sur la fiche jointe au dossier.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2021-03-03 12:36

Signataire : Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1219026003**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renommer « jardin communautaire des Belles-Roses » le jardin communautaire des Deux-Sapins dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

CONTENU

CONTEXTE

Le jardin communautaire des Deux-Sapins est situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Il porte ce nom usuel depuis plus de vingt ans en raison d'une erreur d'identification, évoquant erronément deux grandes épinettes qui faisaient partie du jardin. Or, depuis cette époque, les épinettes ont été abattues afin de permettre la construction du terrain adjacent. Les responsables du jardin souhaitent changer le nom du jardin afin le renommer « jardin communautaire des Belles-Roses », car ils ont entrepris de planter des rosiers (rugosa et grimpant) dans son pourtour, participant ainsi à l'embellir et à y attirer les pollinisateurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Renommer « jardin communautaire des Belles-Roses » le jardin communautaire des Deux-Sapins (nom usuel) situé du côté est de la 89e Avenue, près du boulevard Perras, et formé du lot numéro 1 248 658 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comme indiqué sur la fiche jointe au dossier.

JUSTIFICATION

Jardin communautaire des Belles-Roses

Les responsables du jardin communautaire considèrent que la dénomination actuelle du jardin n'est plus appropriée, puisque d'une part, elle découle d'une erreur d'identification et, d'autre part, les deux épinettes ayant erronément servi à nommer le jardin des Deux-Sapins ont été abattues. Ils souhaitent une nouvelle dénomination qui ne réfère plus à un arbre résineux, mais plutôt à un élément végétal qui est présent dans le jardin et qui permet d'attirer les pollinisateurs bénéfiques aux récoltes de fruits et de légumes.

Par ailleurs, on retrouve différentes variétés de rosiers sur le territoire de la Ville de Montréal. Le Jardin botanique de Montréal possède également une collection importante de rosiers dans sa roseraie, dont certains sont des variétés indigènes (rugosa). Le jardin communautaire prévoit développer quelques variétés indigènes de cet arbuste.

Les responsables du jardin ont proposé de remplacer le nom du jardin communautaire des Deux-Sapins par le nom « jardin communautaire des Belles-Roses ». L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles appuie cette initiative citoyenne.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a appuyé cette proposition lors de la séance du 11 décembre 2020.

L'identification officielle et distincte des lieux publics a pour objectif un repérage efficace.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Service de l'expérience citoyenne et des communications, en collaboration avec l'arrondissement, travaille à l'élaboration d'une opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.

L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal et que le nouveau toponyme aura été officialisé par la Commission de toponymie du Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Normand LABBÉ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Marie-Eve LAVIOLETTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Normand LABBÉ, 25 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie POIRIER
conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-872-5309
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-22

Mathieu PAYETTE-HAMELIN
Chef de section Division du patrimoine

Tél : (514) 868-7897
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514-501-8756
Approuvé le : 2021-03-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514-501-8756
Approuvé le : 2021-03-03

FICHE IMMOBILIÈRE

Identification

imm_id: 1001

N° DOSSIER : **11-013-001-00**

N° CODE : **31H12-005-5674-02**

Localisation :
Côté EST de la 89e AVENUE, près du boulevard PERRAS

Arrondissement :
(33) Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Adresse :
99999 89e Avenue

Nom de l'immeuble :
Jardin communautaire Les deux Sapins

Description générale

Catégorie : PT = Parcs et terrains de jeux

Vocation : Parc - jardin communautaire

Développable : Utilisé à des fins corporatives

Plan d'action : Aucun

Évaluation municipale

Terrain :	358,800.00$
Bâtiment :	0.00$
Totale :	358,800.00$

Dimensions terrain *(unités impériales)*

Frontage :	127,30
Profondeur :	118,47
Superficie :	14855.28

Éléments significatifs

- [X] égout
- [X] aqueduc
- [ ] gaz
- [X] électricité aérienne
- [ ] électricité sous-terraine
- [X] rue asphaltée
- [ ] trottoir

Normes réglementaires *(à être utilisées en complément du règlement d'urbanisme)*

N° UEV	Règlement municipal	Catégorie d'usage	Hauteurs		Étages		Taux d'impl.	Superficie	Densité maximale
			min.	max.	min.	max.			
02053167	RCA09-Z01	Habitation	N/A	14m	2m	4m	N/A	181739	N/A
05030641	RCA09-Z01		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1359	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

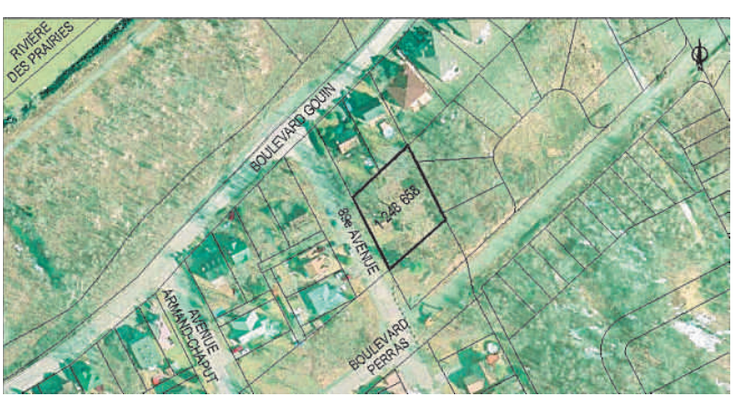

Informations complémentaires

Date de mise à jour :
2009-02-12 14:31:06

Date d'impression :
01-12-2020

Direction des stratégies et transactions immobilières

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement. La Ville, ses employées, les membres de son comité exécutif et de son conseil municipal ne sauraient être tenus responsables d'erreur ou d'omission relative aux informations contenues dans le présent document.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.008

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1214990001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division gouvernance et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec

Il est recommandé :
D'adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2021-05-07 12:18

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1214990001**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division gouvernance et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 décembre 2010, la Ville de Montréal (ci-après la « Ville ») adopte sa première Politique de gestion contractuelle. L'adoption d'une telle politique est une exigence alors requise par la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux (LQ, 2010, c. 1) qui a introduit l'article 573.3.1.2 à la Loi sur les cités et les villes (RLRQ c C-19) (ci-après la « LCV »). En effet, cette dernière disposition oblige toutes les municipalités à se doter d'une politique de gestion contractuelle, au plus tard, le 1er janvier 2011.
Cette première Politique de gestion contractuelle subit plusieurs modifications au cours des années suivant son adoption, notamment en 2011, 2012, 2013 et 2016. La dernière version de cette politique, datée du 23 août 2016, est devenue, le 1er janvier 2018, un règlement par le seul effet des articles 278 et 282 de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter, à ce titre, leur autonomie et leurs pouvoirs (LQ 2017, c 13) (ci-après la « Loi 122 »). Par la suite, ce règlement a été modifié en 2018 et en 2020.

Le Règlement 18-038, qui est actuellement en vigueur sur le territoire de la Ville de Montréal, s'applique aux arrondissements en vertu de la résolution CM18 1016 adoptée par le conseil municipal le 21 août 2018 et de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ c. C-11.4) (ci-après la « Charte »). Pour ce qui est de l'agglomération, elle dispose de son propre Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (18-024), adopté le 26 mars 2020, dont le contenu est toutefois identique à celui du Règlement 18-038 du conseil municipal.

Le 25 mars 2021, la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant certaines dispositions (2021, chapitre 7) (ci-après le « PL 67 »), était sanctionnée par le gouvernement du Québec. Le PL 67 prévoit notamment une disposition obligeant les municipalités à prévoir dans leur règlement de gestion contractuelle, pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, des mesures favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, et ce, pour tout contrat comportant une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui peut être adjugé

qu'après une demande de soumissions publique.

Le présent sommaire décisionnel propose donc l'adoption du Règlement modifiant le Règlement du conseil municipal sur la gestion contractuelle (18-038) afin de se conformer à cette obligation légale introduite par le PL 67.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0310 du 23 mars 2020 (1204184001) - 1) Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038). 2) Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009).
CG20 0158 du 26 mars 2020 (1204184002) - 1) Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024). 2) Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle (RCG 18-025).

CM18 0859 du 18 juin 2018 (1184990001) - 1) Remplacer la version du Règlement sur la gestion contractuelle adoptée par le conseil municipal le 23 août 2016 par le Règlement sur la gestion contractuelle joint au présent sommaire décisionnel. 2) Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin que soit délégué au comité exécutif l'exercice de certains pouvoirs liés à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle avec la possibilité que le comité exécutif les sous-délègue à un fonctionnaire.

CG18 0387 du 21 juin 2018 (1184990002) - 1) Remplacer la version du Règlement sur la gestion contractuelle adoptée par le conseil d'agglomération le 25 août 2016 par le Règlement sur la gestion contractuelle joint au présent sommaire décisionnel. 2) Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle afin que soit délégué au comité exécutif l'exercice de certains pouvoirs liés à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle avec la possibilité que le comité exécutif les sous-délègue à un fonctionnaire.

CM16 0963 du 23 août 2016 et CG16 0507 du 25 août 2016 (1164990001) - Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle pour tenir compte des développements qui ont pris place depuis l'approbation de la dernière politique en 2013;
Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter une PGC unique applicable à l'ensemble de ceux-ci.

CM13 0552 du 13 juin 2013 et CG13 0246 du 20 juin 2013 (1130088002) - Approuver les modifications à la politique de gestion contractuelle afin d'y ajouter l'article 2.4 visant certaines situations particulières.

CG12 0493 du 20 décembre 2012 (1124915003) - Approuver les modifications à la politique de gestion contractuelle.

CG11 0123 du 14 avril 2011 (1113631001) - Approuver une modification à la politique de gestion contractuelle afin de permettre la tenue de concours d'architecture et de design.

CG10 0458 du 16 décembre 2010 (1104915001) - Adoption de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La modification proposée au Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18 -038) consiste en l'ajout d'un chapitre concernant les mesures pour favoriser les biens et les services québécois ainsi que les établissements au Québec pour tout contrat comportant une dépense inférieure au seuil de ceux devant faire l'objet d'une demande de soumissions publiques, en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19). Le présent dossier vise également à corriger la formulation d'une disposition (art. 24) qui présentait une coquille grammaticale.

Le projet de Règlement modifiant le Règlement 18-038 est joint au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Le PL 67 a été sanctionné le 25 mars dernier.
L'article 124 de cette loi prévoit que « Pour une période de trois ans, à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité, toute communauté métropolitaine et toute société de transport en commun doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ».

L'adoption du présent Règlement, modifiant le Règlement 18-038, est donc nécessaire afin de se conformer à cette disposition de la Loi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'achat local permet de réduire la consommation de carburant nécessaire pour transporter les produits, ce qui a une grande incidence sur la pollution de l'air et les changements climatiques. Il permet aussi la création d'emplois et le maintien de la main d'œuvre, en plus de soutenir les commerces, les entreprises et les producteurs locaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera diffusée afin d'informer les différentes unités de la Ville des modifications effectuées au Règlement sur la gestion contractuelle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 12 mai 2021
Avis de motion du conseil municipal : 17 mai 2021
Adoption du Règlement par le conseil municipal : 14 juin 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamid SIDER
Conseiller(ere) en approvisionnement

Tél : 514 872-1060
Télécop. : 514 872-0751

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-06

Pierre GATINEAU
Chef de division Gouvernance et normalisation

Tél : 514-872-0349
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Yasmina BELLACHE
Directrice Architecture développement d'affaires
Tél : 514 868-3422
Approuvé le : 2021-05-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - Approvisionnement

Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2021-05-07

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1214990001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division gouvernance et développement
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS

Règl. mod. Règlement 18-038 RGC CM.rtf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-06

Jean-Philippe GUAY
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-8594
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL DE LA VILLE SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (18-038)

Vu les articles 573.3.1.2 et 573.3.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu l'article 124 de la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant certaines dispositions (2021, chapitre 7);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 24 du Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) est modifié par le remplacement, au paragraphe 1° du premier alinéa, des mots « à cette dernière ainsi que toute personne pour laquelle elle agissait » par les mots « à ce dernier ainsi que toute personne pour laquelle il agissait ».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 34, du chapitre suivant :

« **CHAPITRE V.1**
MESURES POUR FAVORISER LES BIENS ET SERVICES QUÉBÉCOIS ET LES ÉTABLISSEMENTS AU QUÉBEC

34.1. Pour tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 $ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), la Ville sollicite au moins 3 fournisseurs, assureurs ou entrepreneurs qui offrent des biens ou services québécois ou qui ont un établissement au Québec, s'ils s'en trouvent, en mesure de réaliser le contrat.

Les mesures prévues au premier alinéa doivent demeurer en vigueur minimalement jusqu'au 25 juin 2024. ».

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Journal de Montréal* le XXXXXXXX.

GDD : 1214990001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.009

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1214990002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division gouvernance et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec

Il est recommandé :
D'adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2021-05-07 12:20

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1214990002**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division gouvernance et développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 décembre 2010, la Ville de Montréal (ci-après la « Ville ») adopte sa première Politique de gestion contractuelle. L'adoption d'une telle politique est une exigence alors requise par la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux (LQ, 2010, c. 1) qui a introduit l'article 573.3.1.2 à la Loi sur les cités et villes (RLRQ c C-19) (ci-après la « LCV »). En effet, cette dernière disposition oblige toutes les municipalités à se doter d'une politique de gestion contractuelle, au plus tard, le 1er janvier 2011.
Cette première Politique de gestion contractuelle subit plusieurs modifications dans les années suivant son adoption, notamment en 2011, 2012, 2013 et 2016. La dernière version de cette politique, datée du 23 août 2016, est devenue, le 1er janvier 2018, un règlement par le seul effet des articles 278 et 282 de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter, à ce titre, leur autonomie et leurs pouvoirs (LQ 2017, c 13) (ci-après la « Loi 122 »). Par la suite, ce règlement a été modifié en 2018 et 2020.

Le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) a été adopté par le conseil d'agglomération le 26 mars 2020.

Le 25 mars 2021, la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant certaines dispositions (2021, chapitre 7) (ci-après le « PL 67 »), était sanctionnée par le gouvernement du Québec. Ce PL 67 prévoit notamment une disposition obligeant les municipalités à prévoir dans leur règlement de gestion contractuelle, pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, des mesures favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, et ce, pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique.

Le présent sommaire décisionnel propose donc l'adoption du Règlement modifiant le

Règlement RCG 18-024 afin de se conformer à cette obligation légale introduite par le PL 67.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0310 du 23 mars 2020 (1204184001) - 1) Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038). 2) Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009).
CG20 0158 du 26 mars 2020 (1204184002) - 1) Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024). 2) Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle (RCG 18-025).

CM18 0859 du 18 juin 2018 (1184990001) - 1) Remplacer la version du Règlement sur la gestion contractuelle adoptée par le conseil municipal le 23 août 2016 par le Règlement sur la gestion contractuelle joint au présent sommaire décisionnel. 2) Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin que soit délégué au comité exécutif l'exercice de certains pouvoirs liés à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle avec la possibilité que le comité exécutif les sous-délègue à un fonctionnaire.

CG18 0387 du 21 juin 2018 (1184990002) - 1) Remplacer la version du Règlement sur la gestion contractuelle adoptée par le conseil d'agglomération le 25 août 2016 par le Règlement sur la gestion contractuelle joint au présent sommaire décisionnel. 2) Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle afin que soit délégué au comité exécutif l'exercice de certains pouvoirs liés à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle avec la possibilité que le comité exécutif les sous-délègue à un fonctionnaire.

CM16 0963 du 23 août 2016 et CG16 0507 du 25 août 2016 (1164990001) - Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle pour tenir compte des développements qui ont pris place depuis l'approbation de la dernière politique en 2013;
Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter une PGC unique applicable à l'ensemble de ceux-ci.

CM13 0552 du 13 juin 2013 et CG13 0246 du 20 juin 2013 (1130088002) - Approuver les modifications à la politique de gestion contractuelle afin d'y ajouter l'article 2.4 visant certaines situations particulières.

CG12 0493 du 20 décembre 2012 (1124915003) - Approuver les modifications à la politique de gestion contractuelle.

CG11 0123 du 14 avril 2011 (1113631001) - Approuver une modification à la politique de gestion contractuelle afin de permettre la tenue de concours d'architecture et de design.

CG10 0458 du 16 décembre 2010 (1104915001) - Adoption de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La modification proposée au Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) consiste en l'ajout d'un chapitre concernant les mesures pour

favoriser les biens et les services québécois et les établissements du Québec pour tout contrat comportant une dépense inférieure au seuil de ceux devant faire l'objet d'une demande de soumissions publiques, en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19).
Le présent dossier vise également à corriger la formulation d'une disposition (art. 24) qui présentait une coquille grammaticale.

Le projet de Règlement modifiant le Règlement RCG 18-024 est joint au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Le PL 67 a été sanctionné le 25 mars dernier.
L'article 124 de ce PL 67 prévoit que « Pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, le règlement de gestion contractuelle de toute municipalité, toute communauté métropolitaine et toute société de transport en commun doit prévoir des mesures qui, aux fins de la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, favorisent les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ».

L'adoption du présent Règlement, modifiant le Règlement RCG 18-024, est donc nécessaire afin de se conformer à cette disposition de la Loi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'achat local permet de réduire la consommation de carburant nécessaire pour transporter les produits, ce qui a donc une grande incidence sur la pollution de l'air et les changements climatiques. Il permet aussi la création d'emplois et le maintien de la main-d'œuvre, en plus de soutenir les commerces, les entreprises et les producteurs locaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera diffusée afin d'informer les différentes unités de la Ville des modifications effectuées au Règlement sur la gestion contractuelle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 12 mai 2021
Avis de motion au conseil d'agglomération : 20 mai 2021
Adoption du Règlement par le conseil municipal : 14 juin 2021
Adoption du Règlement par le conseil d'agglomération : 17 juin 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamid SIDER
Conseiller(ere) en approvisionnement

Tél : 514 872-1060
Télécop. : 514 872-0751

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-05-06

Pierre GATINEAU
Chef de division Gouvernance et normalisation

Tél : 514-872-0349
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Yasmina BELLACHE
Directrice Architecture développement d'affaires
Tél : 514 868-3422
Approuvé le : 2021-05-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - Approvisionnement

Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2021-05-07

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1214990002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division gouvernance et développement
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS

Règl. mod. Règlement RCG 18-024 RGC CAG.rtf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-06

Jean-Philippe GUAY
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-8594
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (RCG 18-024)

Vu les articles 573.3.1.2 et 573.3.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu l'article 124 de la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant certaines dispositions (2021, chapitre 7);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 24 du Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) est modifié par le remplacement, au paragraphe 1° du premier alinéa, des mots « à cette dernière ainsi que toute personne pour laquelle elle agissait » par les mots « à ce dernier ainsi que toute personne pour laquelle il agissait ».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 34, du chapitre suivant :

« **CHAPITRE V.1**
MESURES POUR FAVORISER LES BIENS ET SERVICES QUÉBÉCOIS ET LES ÉTABLISSEMENTS AU QUÉBEC

34.1. Pour tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 $ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), la Ville sollicite au moins 3 fournisseurs, assureurs ou entrepreneurs qui offrent des biens ou services québécois ou qui ont un établissement au Québec, s'ils s'en trouvent, en mesure de réaliser le contrat.

Les mesures prévues au premier alinéa doivent demeurer en vigueur minimalement jusqu'au 25 juin 2024. ».

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Journal de Montréal* le XXXXXXXX.

GDD : 1214990002

CE : 60.001

2021/05/12 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.002

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1210132002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activités 2020 du Conseil du patrimoine de Montréal

Il est recommandé :
De prendre acte du dépôt, conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), du rapport annuel d'activités 2020 du Conseil du patrimoine de Montréal.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2021-04-22 09:54

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1210132002**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport d'activités 2020 du Conseil du patrimoine de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), le conseil rend compte de ses activités au conseil municipal par le dépôt de son rapport annuel 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0443 - 25 mai 2020 - Dépôt du rapport d'activités 2019 du Conseil du patrimoine de Montréal.
CM19 0376 - 15 avril 2019 - Dépôt du rapport d'activités 2018 du Conseil du patrimoine de Montréal.
CM18 0429 - 23 avril 2018 - Dépôt du rapport d'activités 2017 du Conseil du patrimoine de Montréal.
CM17 1082 - 25 septembre 2017 - Dépôt du rapport d'activités 2016 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.
CM17 0005 - 23 janvier 2017 - Dépôt du rapport d'activités 2015 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.
CM15 1159 - 14 octobre 2015 - Dépôt du rapport d'activités 2014 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.
CM15 0103 - 23 février 2015 - Dépôt du Rapport d'activités 2013 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.
CM13 0692 - 26 août 2013 : Dépôt du Rapport d'activités 2012 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger.

DESCRIPTION

Dépôt du Rapport d'activités 2020 du Conseil du patrimoine de Montréal.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-21
Nancy SINCLAIR Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur	Nancy SINCLAIR Chef de division - Soutien au greffe et adjointe au directeur
Tél : 514 451-4891 **Télécop. :** 514 872-5655	**Tél :** 514 451-4891 **Télécop. :** 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2021-04-22

CONSEIL
DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Montréal

Production

Direction et mot du président
Peter Jacobs

Coordination, rédaction et mise en page
Julie St-Onge

Conception graphique
Ville de Montréal

Disponible sur le site Internet du Conseil du patrimoine de Montréal :
ville.montreal.qc.ca/cpm

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2021

978-2-7647-1826-1 – PDF français

Pour plus d'information :
Conseil du patrimoine de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 6e étage, bureau 6a-26
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
cpm@montreal.ca

Table des matières

PRÉFACE **4**

MOT DU PRÉSIDENT **5**

ENJEUX DE L'ANNÉE 2020 ..... **7**

Ville et pandémie 8

Stratégies de conservation du patrimoine religieux 8

Requalification de propriétés à caractère institutionnel 10

Façadisme et augmentation des hauteurs permises dans des secteurs patrimoniaux 10

Bâtiments municipaux 13

Bâtiments résidentiels ayant un statut patrimonial 14

Commémoration 14

Aménagement de parcs à caractère patrimonial 15

Plans directeurs d'aménagement 15

Projet d'écoquartier 16

Grand projet d'infrastructure (REM) 16

RECOMMANDATIONS S'ADRESSANT À LA VILLE **17**

LES NOUVEAUTÉS AU CPM EN 2020 ..... **19**

ANNEXES **21**

Annexe 1 : Structure organisationnelle et composition du CPM 22

Annexe 2 : Mission et mandat du CPM 26

Annexe 3 : Avis et commentaires émis en 2020 29

Préface

Le 4 décembre dernier, le Conseil du patrimoine et le Comité Jacques-Viger se sont réunis afin d'aborder plusieurs sujets, parmi lesquels la rédaction de nos avis. Composés avec rigueur et articulés avec soin, ils sont conçus afin de bonifier les dossiers qui nous sont soumis pour analyse. Toutefois, la quantité des dossiers ne cesse d'augmenter et nous nous sommes demandés s'il était nécessaire de songer à un nouveau format d'avis. Rappelons que nos avis consistent en une mise en contexte historique, une description des enjeux, une analyse de la proposition et de ses enjeux, ainsi que nos commentaires et recommandations. Le tout prend la forme d'un avis de quatre à six pages.

De façon ludique, nous avons tenté de résumer le contenu de certains avis en haïkus. Ces courts poèmes, issus de la littérature japonaise du 17e siècle, sont composés de 17 syllabes réparties sur trois lignes. Voici, à titre d'exemples, des haïkus basés sur nos avis portant sur des projets de densification aux dépends de bâtiments patrimoniaux.

Un grand magasin
Qu'un gratte-ciel avala
Devint tout petit

Mini église
Grande tour, petit terrain
Sacré contraste

Mot du président

Je me souviens des melons de Montréal qui poussaient à la ferme derrière la maison Monk (Villa Maria) à Notre-Dame-de-Grâce. Hélas, ils n'y poussent plus, tout comme plusieurs des boisés et maisons de fermes d'autrefois sur l'île de Montréal ont disparu du paysage. La perte progressive des composantes de notre patrimoine paysager et bâti s'additionne peu à peu, avec un impact cumulatif conséquent.

Pour qu'un érable à sucre (*Acer saccharum*) puisse atteindre sa pleine hauteur et développer sa couronne maximale, il faut patienter au-delà d'une trentaine d'années, alors que son espérance de vie dépasse les 200 ans. Pendant toute sa durée de vie, il offre un habitat aux oiseaux, petits animaux et insectes, en plus de procurer de l'air frais et de l'ombre à ceux et celles qui passent sous ses branches. « Pour produire un arbre, il faut le temps d'une vie », disait Georges-Émile Lapalme[1]. Or, il faut moins d'une petite minute pour l'abattre. L'écart entre sa période de croissance et la durée de sa destruction est tout simplement stupéfiant. Notre patrimoine bâti est lui aussi assujetti au même phénomène : après de longues années de mûrissement, il peut disparaître subitement.

L'âme de Montréal réside dans son patrimoine matériel et immatériel. Son identité, reconnue sur le plan local et international, est le reflet fidèle des paysages, quartiers, bâtiments, et monuments qui ont persisté jusqu'à nous comme témoins de nos valeurs en tant que société urbaine. Ce portrait de Montréal dépend non seulement de la conservation et de la mise en valeur de ce patrimoine, des ensembles tant naturels que bâtis, mais aussi des politiques, programmes, et projets qui servent d'armature à notre patrimoine futur.

La vision du nouveau Plan d'urbanisme doit assurer la pérennité de notre patrimoine et renforcer la lutte contre des actions qui le fragilisent. La place accordée au patrimoine dans l'ensemble des mesures de planification urbaine en cours et à venir doit tenir compte de ses multiples retombées bénéfiques, tant sur les plans touristiques, culturels et identitaires.

J'aimerais vous rappeler que la vacance et le manque d'entretien des bâtiments patrimoniaux, tels que le théâtre Empress et tant d'autres, conduisent inévitablement à leur démolition et à la disparition de plus en plus d'ensembles patrimoniaux de grande valeur et, par extension, à la dégradation du tissu urbain. Notons aussi qu'un pourcentage important des déchets que nous produisons provient de la démolition des bâtiments. Qu'il s'agisse de grand ou de petit patrimoine, il est évident que des actions visant à contrer le manque d'entretien et l'inoccupation des bâtiments s'imposent pour éviter leur démolition. La voie la plus verte réside dans la conservation et la mise en valeur de notre patrimoine sous toutes ses formes.

Quant aux projets urbains à caractère patrimonial actuellement en élaboration, le CPM a révisé en 2020 plusieurs projets de reverdissement prometteurs tel que la place des Montréalaises. Nous avons aussi revu d'importants projets touchant des ensembles patrimoniaux, tel le site de l'hôpital Royal Victoria, l'ancien hôpital Grace Dart ainsi que le site Louvain Est. Il faut toutefois s'assurer que ces nouvelles initiatives de densification ou de mobilité n'écrasent pas, par leur envergure, les témoins de notre passé. La densification urbaine ne doit pas se faire aux dépens des bâtiments patrimoniaux et doit éviter à tout prix leur marginalisation.

Ce que nous construisons aujourd'hui constituera le patrimoine de demain. La voie du patrimoine à venir passe par la requalification des paysages, des infrastructures et des tissus urbains de Montréal. Les propositions de grands parcs tant dans l'ouest que dans l'est de la ville sont prometteuses de la requalification, voire de la conservation, des paysages naturels. À plusieurs reprises, le

1 Georges-Émile Lapalme, *Georges-Émile Lapalme : Discours et écrits politiques, 1945-1981. Sélection Édition et présentation de Claude Corbo*. Montréal, Éditions Del Busso, 2018, 499 p.

CPM a pu accompagner et bonifier la transformation de telles infrastructures comme l'axe de l'avenue McGill College et la place des Montréalaises. Ces projets d'envergure sont à la base de notre patrimoine futur, aussi bien que les bénéfices potentiels de la requalification des ensembles patrimoniaux et institutionnels tels l'hôpital Royal Victoria et l'Hôtel-Dieu.

Le futur REM de l'Est, dont la planification a été annoncée tout récemment, requiert des études approfondies concernant ses impacts sur le tissu urbain, les espaces verts et les biens patrimoniaux situés le long du parcours proposé. Sa construction fait craindre un possible enclavement de la vieille ville. De plus, la qualité de l'air, l'ambiance et l'esthétique d'une telle initiative requièrent notre attention afin d'assurer une meilleure qualité de vie des citoyens des quartiers touchés.

Ces enjeux concernant la perte et la production du patrimoine, ainsi que les dossiers portants sur les plans directeurs de grands parcs, les infrastructures de mobilité, la transition écologique et la commémoration, sont développés à l'intérieur de ce rapport.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Peter Jacobs, C.M.

ENJEUX DE L'ANNÉE 2020

La présente section traite des enjeux en patrimoine qui ont préoccupé le CPM au cours de la dernière année. Elle résume également les enjeux qui émanent des dossiers sur lesquels il s'est penché en 2020. L'accent est mis sur les avis publics, c'est-à-dire qui portent sur des projets qui ont été présentés au conseil municipal ou au conseil d'arrondissement[2].

Ville et pandémie

Au cours des premières décennies du 19e siècle, les épidémies de choléra ont influencé et façonné l'aménagement de Montréal : canalisation de la Petite rivière traversant une partie de la ville, aménagement d'espaces publics, etc. On souhaitait assainir la ville, son air et son eau. Près d'un siècle et demi plus tard, la pandémie de coronavirus a d'innombrables conséquences tant sur le quotidien et la santé des gens que sur l'environnement et les milieux de vie. Plusieurs soutiennent que la pandémie est étroitement liée à la crise environnementale mondiale. Qui plus est, cette situation a démontré l'immense importance des espaces verts et publics offerts aux citadins. Elle nous offre une occasion sans précédent de réinventer la ville en fonction des besoins de ses habitants. Il faut saisir cette occasion pour repenser les espaces publics.

La désertion du centre-ville de Montréal et la fermeture de nombreux commerces auront des impacts considérables sur les milieux de vie, et possiblement, l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux. Le CPM encourage la Ville à prendre les mesures nécessaires pour prévenir l'inoccupation des édifices, une des causes principales des démolitions pour cause de mauvais état.

Stratégies de conservation du patrimoine religieux

Faisant face à un manque de fonds important, les communautés religieuses sont de plus en plus nombreuses à tenter diverses solutions pour atténuer leurs problèmes financiers. Plusieurs projets présentés au CPM et au comité mixte en 2020 font état des stratégies mises de l'avant pour financer l'entretien et assurer la conservation des lieux de culte et autres bâtiments religieux.

Requalification d'usages

Dans certains cas, il est prévu que les bâtiments religieux accueillent de nouveaux usages. C'est le cas du **presbytère de l'église Saint-Louis-de-Gonzague**, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. Un projet visant à permettre l'occupation du bâtiment à des fins communautaires a été présenté au comité mixte. Cela nécessite que le Plan d'urbanisme soit modifié pour changer l'usage associé au presbytère dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial[3]. Le comité mixte a été satisfait que cette stratégie vise à conserver le presbytère dans la liste, ce qui assure sa protection. Il s'est aussi réjoui que le projet vise l'occupation du bâtiment, ce qui assure à long terme sa préservation, en plus par un usage compatible. Car, comme mentionné dans le Plan d'action en patrimoine 2017-2022, l'inoccupation des bâtiments patrimoniaux est une des causes principales de leur dépérissement et de leur démolition[4]. Enfin, le comité mixte s'est inquiété de la charge financière de l'entretien, qui incombe aux organismes qui en sont propriétaires.

Cette même stratégie a été employée pour l'**église St James United**, située sur la rue Sainte-Catherine Ouest au Quartier des spectacles. Ce lieu de culte est déjà utilisé depuis plusieurs années comme lieu événementiel, ses annexes (le Dawson Hall et le Douglas Hall) étant converties depuis 2016 en cabaret-music hall et aire de préparation de repas. Le projet présenté au comité mixte visait la consolidation de cet usage par l'installation d'équipements sur le parvis de l'église (une billetterie et un kiosque à fleurs) et le réaménagement de son sous-sol. Le comité s'est montré favorable au projet, car il permettait de contribuer à l'animation du parvis et de la rue Sainte-Catherine. De plus, ces fonctions s'inscrivent dans les objectifs du Projet particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles. De plus, le projet permet d'assurer des revenus à l'église pour permettre son occupation et le financement de travaux de conservation et de mise en valeur. Gardant en mémoire le fait que l'église a été cachée, de 1926 à 2005, par un édifice commercial de trois étages construit sur son parvis, le comité a émis des recommandations visant à interdire ou limiter l'expansion de l'occupation commerciale sur le parvis.

Basé sur le même modèle d'affaires que l'église St James

2 Ou, dans de rares cas, qui ont fait l'objet d'une décision déléguée à la directrice ou au directeur d'arrondissement.

3 Il s'agit plus précisément des listes de « Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle » de chacun des arrondissements, contenues dans la partie II du Plan d'urbanisme (http://ville.montreal.qc.ca). Ci-après, identifiée comme la « liste des bâtiments d'intérêt patrimonial ».

4 Ville de Montréal. *S'ancrer dans l'identité urbaine montréalaise. Plan d'action en patrimoine 2017-2022.* Montréal, Ville de Montréal, 2017, 50 p.

United, un projet visait l'utilisation à des fins événementielles de l'**église Saint-Vincent-de-Paul**, située sur la rue Sainte-Catherine Est dans l'arrondissement de Ville-Marie. Cela impliquait une modification à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial pour déplacer l'église de la catégorie « Les lieux de culte » à « Les édifices commerciaux ». Le comité mixte était favorable à ce projet visant l'occupation et la conservation de l'église. Appréciant les efforts visant à minimiser les impacts des interventions, il a encouragé les propriétaires à aller plus loin dans cette volonté et à restaurer tous les vitraux. De plus, considérant que l'église Saint-Vincent-de-Paul fait partie d'un îlot institutionnel patrimonial, le comité a recommandé à l'Arrondissement d'élaborer une stratégie d'aménagement pour cet ensemble afin d'encadrer les futures interventions. Enfin, concernant la dénomination proposée pour le nouveau lieu événementiel, le comité mixte a recommandé aux propriétaires de choisir un nom relatif à l'histoire du lieu.

Nouvelle construction sur le site d'une église

Dans d'autres cas, une partie du terrain d'une église est destinée à un projet de construction. C'est le cas de l'**église Sainte-Rita**, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, qui fait l'objet d'un projet visant la construction d'un immeuble résidentiel de trois étages comprenant une cinquantaine de logements sur son terrain, plus précisément sur le site du presbytère qui serait démoli. La stratégie de conservation de l'église repose sur l'utilisation des fonds découlant des revenus des logements pour son entretien et son maintien. Elle conserverait ainsi ses usages religieux et communautaire. Favorable au projet, le comité mixte a apprécié la stratégie réglementaire visant à scinder le terrain de l'église en deux affectations différentes, ce qui permet de la conserver dans la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial du Plan d'urbanisme et d'assurer sa protection. Le comité mixte s'est toutefois inquiété que son entretien soit compromis par un budget insuffisant. Il a également encouragé les concepteurs à raffiner davantage la volumétrie du bâtiment proposé afin qu'il s'intègre de manière encore plus respectueuse au caractère du lieu et à poursuivre la réflexion sur l'aménagement des espaces extérieurs afin d'assurer la prédominance des caractéristiques paysagères de l'ensemble. Soucieux de l'impact environnemental des déchets de construction et de démolition, il a également recommandé d'envisager la réutilisation de la pierre du presbytère, notamment pour la construction de murets sur le site.

Une autre église, située pour sa part dans le centre-ville, où les hauteurs permises sont très élevées, a été visée par un projet visant la construction d'une tour de 175 mètres (52 étages) sur son terrain, en lieu et place de son annexe qui serait démolie. Le comité mixte a été consulté pour autoriser sa démolition. Toutefois, le rôle du CPM étant d'analyser l'impact des projets sur le patrimoine bâti, il n'a pu que conclure que le projet ne respectait aucunement le lieu sur lequel il s'implantait et que le choix de ce site pour une telle construction était problématique. Il a jugé que la présence d'une tour, qui s'avancerait en porte-à-faux au-dessus de l'église à partir d'une certaine hauteur, porterait une atteinte irréversible à sa primauté; la tour dominerait l'église et la rendrait caricaturale. Le comité mixte a conclu à l'impossibilité de réaliser un tel projet sur ce site exigu sans dénaturer l'intégrité et l'authenticité de l'église, dont la forte valeur patrimoniale lui a valu d'être reconnue comme Lieu historique national du Canada et d'être située dans un site patrimonial cité. Le comité est très soucieux des enjeux financiers qui poussent une communauté religieuse à envisager la construction d'une tour reliée à son église.

Processus de modification du Plan d'urbanisme

La plupart des projets concernant un lieu de culte visaient une modification au Plan d'urbanisme relativement aux nouveaux usages prévus. Le comité mixte juge que cela crée une confusion dans les paramètres de mise en œuvre du Plan entre les outils de valorisation du patrimoine et ceux de réglementation des affectations. En effet, la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial souligne les usages d'origine des immeubles pour lesquels ils ont acquis cette valeur patrimoniale. Il propose donc de créer une catégorie « anciens lieux de culte » au sein de cette liste, de manière à respecter l'usage d'origine du bâtiment.

Le CPM regrette par ailleurs la complexité du processus d'autorisation des projets de reconversion des lieux de culte, qui oblige à modifier le Plan d'urbanisme. Cela nécessite un processus long et complexe qui implique de nombreux intervenants. Considérant la révision en cours du Plan, il suggère à l'administration municipale de considérer une modification de ce processus afin de faciliter les initiatives de changement de vocation des lieux de culte, puisque leur occupation est essentielle à leur conservation.

Requalification de propriétés à caractère institutionnel

Plusieurs propriétés à caractère institutionnel, dont certaines appartiennent à des communautés religieuses, font face aux mêmes enjeux que la reconversion des lieux de culte ou de leur terrain. C'est le cas notamment du **Grand Séminaire de Montréal**. Lieu historique national du Canada, site patrimonial classé et bénéficiant d'une aire de protection : la valeur patrimoniale de ce domaine appartenant aux anciens seigneurs de l'île de Montréal n'est pas à douter. Un projet visant la transformation de l'aile ouest du Grand Séminaire dans le but d'y accueillir une institution d'enseignement secondaire a été présenté à nouveau au CPM. Satisfait qu'il respecte l'usage du lieu, il a toutefois regretté l'absence d'interventions archéologiques préalables aux travaux, considérant le potentiel pourtant riche, et a recommandé qu'une stratégie globale d'intervention en archéologie soit élaborée. Le CPM a déploré que l'aménagement d'espaces de circulation véhiculaires mène à l'envahissement des espaces verts par des surfaces asphaltées, sur un site d'une aussi grande valeur patrimoniale. Le CPM attend avec intérêt la présentation du plan directeur d'aménagement du site du Grand Séminaire.

Nouveau développement d'un site institutionnel

Une autre grande propriété à caractère institutionnel appartenant à une communauté religieuse a été acquise récemment par des propriétaires privés qui souhaitent y réaliser un projet immobilier. Ce projet implique la démolition partielle du bâtiment principal. Le comité mixte a jugé qu'il était prématuré de se prononcer sur la proposition en l'absence d'une planification détaillée du secteur par l'Arrondissement. De plus, la demande soumise par le promoteur ne contenait pas les informations justifiant une modification au Plan d'urbanisme, ne tenait pas compte du contexte d'insertion particulier, des valeurs et des composantes patrimoniales du lieu, ni de l'impact du projet sur la circulation routière. Le comité s'est dit très soucieux d'une densification trop forte de ce secteur végétalisé en bordure de la rivière des Prairies. Il a rappelé que les valeurs indiquées dans l'Énoncé de l'intérêt patrimonial doivent orienter l'avenir du site et en conditionner les interventions.

Requalification d'anciens hôpitaux

Deux projets de requalification de sites d'anciens hôpitaux ont été soumis au comité mixte. L'un d'eux vise l'occupation d'un ancien ensemble hospitalier par l'agrandissement d'un campus et le développement d'un programme immobilier. Ce projet de grande envergure implique l'utilisation de certains édifices pour d'autres fonctions, certaines démolitions et la construction de nouveaux immeubles. Préoccupé par la disparition de la composante sociale du site, le comité a exprimé sa crainte de voir le site approprié par des fonctions privées et commerciales. Il a insisté pour que, indépendamment des futurs occupants du site, celui-ci demeure une propriété publique avec une vocation sociale.

Le second projet visait la conversion d'un ancien hôpital à des fins résidentielles. Cela implique la démolition de certains bâtiments et la construction, sur le même site, de nouveaux immeubles destinés à accueillir des logements sociaux. Le comité mixte a déploré l'absence d'études patrimoniale et paysagère, faute desquelles il n'a pu remplir son rôle et se positionner sur la demande de démolition d'une partie de l'ancien hôpital. En l'absence de justification, il a donc proposé de reconsidérer la démolition de certaines constructions et annexes. De plus, jugeant que les nouvelles constructions proposées étaient très massives et nuisaient à la lecture du bâtiment patrimonial, il a rappelé que ce dernier doit être prédominant dans le nouvel ensemble.

Façadisme et augmentation des hauteurs dans des secteurs patrimoniaux

Le CPM est fortement préoccupé par l'enjeu du façadisme depuis de nombreuses années. En 2019, il a mis sur pied un comité de travail composé de partenaires issus d'Arrondissements et de services centraux pour se pencher sur cette question et développer une réflexion d'ensemble. Les discussions du groupe de travail ont mené à la réalisation d'un rapport interne à l'attention de la Ville.

En 2020, sept projets s'apparentant à du façadisme ou à une de ses variantes ont été présentés au CPM ou au comité mixte. La presque totalité de ces projets est située dans le centre-ville de Montréal, ce qui soulève la question de la pression engendrée par des hauteurs permises très élevées par rapport à celles des édifices historiques. Il en résulte de nombreux projets visant à conserver l'apparat des bâtiments patrimoniaux, tout en les intégrant à de nouvelles constructions de plus grande ampleur.

Façadisme classique

Un exemple assez représentatif de façadisme est le projet visant la démolition complète de l'immeuble situé au **2142, rue De Bleury**, et d'une série de maisons en rangées situées au **350-372, rue Sherbrooke Ouest**, à l'exception des façades de ces dernières, qui seront conservées et restaurées. Ceci, en vue de les intégrer à un projet de construction d'un immeuble de 80 mètres comportant 24 étages. Le CPM déplore la démolition des volumes des quatre maisons, qui font partie d'une série de dix résidences similaires contigües et sont parmi les seules des années 1870 encore présentes sur la rue Sherbrooke Ouest. Il a déploré le fait que la proposition de démolition soit justifiée par l'incompatibilité de leur structure avec leur changement d'usage. Cela dit, il a souligné que les intentions proposées à l'endroit des anciennes maisons en rangée bonifiaient largement l'idée d'un simple projet de façadisme, permettant ainsi la conservation d'une certaine intégrité de la rangée de maisons victoriennes. Le CPM a également regretté la démolition de l'édifice sur la rue De Bleury, ancien garage étagé construit dans les années 1930, qui est un des rares exemples encore existants de cette typologie oubliée de l'entre-deux-guerres, et possiblement le seul qui n'ait pas encore été rénové pour servir à d'autres fonctions. Par ailleurs, le CPM n'était pas pour l'intégration, dans le nouveau bâtiment proposé en remplacement, de références au style Art déco de l'ancien garage, considérant que celui-ci sera entièrement démoli. Dans le cas où l'on choisit de démolir entièrement un édifice, le CPM n'est généralement pas favorable au mimétisme, c'est-à-dire le fait d'imiter le style architectural d'un bâtiment d'une autre période.

Un autre projet de façadisme prévoyait la démolition de l'**ancienne école Alexandra**, à l'exception de ses façades principale et latérale qui seraient conservées, restaurées et intégrées à un nouveau volume destiné à accueillir l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. Le comité mixte s'est réjoui qu'une action rapide soit prévue pour réhabiliter ce bâtiment actuellement vacant et que le projet vise un retour à sa vocation d'origine. Toutefois, bien qu'il comprenne que l'état physique de l'ancienne école Alexandra limite son potentiel de conservation, il se désole que cela mène une fois de plus à du façadisme. De plus, il a jugé que le rehaussement de deux étages, qu'il juge hors échelle, et l'agrandissement en profondeur avaient pour effet de surcharger le site. Il aurait été plus souhaitable de prévoir un programme de moins grande envergure pour cet édifice historique, ou alors de choisir un bâtiment différent pour accueillir ce programme. Il déplore la tendance actuelle à imposer des programmes trop chargés à des édifices historiques et de les modifier en conséquence. Les choses sont faites à l'envers. Selon les bonnes pratiques en patrimoine, le programme doit être subordonné et adapté au bâtiment; il faut chercher un édifice qui convient au programme, et non l'inverse.

Inoccupation et manque d'entretien

Un bâtiment appartenant à la Ville, vacant depuis 1992 et en très mauvais état, est d'un exemple parmi d'autres, trop nombreux, de l'inaction qui a mené à une situation où l'on doit démolir presque l'entièreté d'un bâtiment patrimonial à l'exception de sa façade. Déplorant le manque d'entretien et l'inoccupation trop longue de ce bâtiment, le comité mixte estime que la Ville de Montréal a failli à son devoir d'agir à titre de propriétaire et gestionnaire exemplaires de ses bâtiments patrimoniaux[5]. Il a néanmoins jugé qu'il s'agissait d'un cas où le façadisme était acceptable en raison de l'exceptionnalité de la façade de cet ancien théâtre et de son rôle signalétique fort, et de l'impossibilité de conserver les autres éléments significatifs de l'immeuble.

Deux bâtiments mitoyens, situés au sein d'aires de protection et dans le Lieu historique national du Canada de *La Main*, ont aussi fait l'objet d'un projet de façadisme justifié par leur mauvaise condition. Le CPM s'est inquiété qu'à long terme, l'intégration de nouvelles constructions et les modifications à la pièce dans le paysage urbain du boulevard Saint-Laurent menacent sa valeur patrimoniale. Inquiet de l'impact de la forte pression immobilière sur *La Main*, il a recommandé à l'Arrondissement de réaliser une stratégie de conservation pour l'ensemble du boulevard Saint-Laurent.

Évidage : une forme plus discrète de façadisme

D'autres projets s'apparentent davantage à de l'évidage, une forme plus discrète de façadisme qui consiste en la conservation de l'entièreté de l'enveloppe d'un bâtiment, mais la démolition complète de son intérieur, qui est refait à neuf. Le CPM s'inquiète des projets d'évidage puisqu'ils impliquent l'effacement des divisions intérieures d'un bâtiment patrimonial afin de l'adapter au programme prévu. À cet égard, il a mentionné, dans son avis concernant un édifice visé par un tel projet sur la rue Sainte-Catherine Ouest : « Le CPM déplore le fait que l'on perde cette trame ainsi que la lecture du bâtiment depuis l'intérieur afin d'accommoder des exigences programmatiques qui répondent à un modèle

5 Tel que mentionné dans la Politique du patrimoine de 2005. (Ville de Montréal. *Politique du patrimoine*. Montréal, Ville de Montréal, 5005, 103 p.)

immobilier étranger au bâti caractéristique de ce secteur. Le programme doit être adapté au bâtiment, non l'inverse. Davantage d'efforts auraient pu être déployés pour réhabiliter le bâtiment et le requalifier tout en gardant ses planchers et sa trame intérieure. La solution retenue réduit le projet à du façadisme. »

Une ancienne maison victorienne, visée par un projet d'agrandissement d'un supermarché, situé au **1420-1434, rue du Fort**, constitue un exemple « doux » d'évidage. Visant la restauration de la façade et la conservation de 70% de son intérieur, le projet vise son utilisation à des fins de bureaux. N'étant pas un projet de façadisme à proprement parler, ce projet s'inscrit tout de même dans ses différentes déclinaisons, puisqu'il prévoit l'évidage d'une petite partie de l'intérieur du bâtiment et son utilisation à d'autres fonctions. Favorable à la consolidation de l'offre alimentaire dans ce secteur du centre-ville, le comité mixte s'est abstenu de commenter la proposition de conservation du bâtiment historique puisque les documents nécessaires à son analyse ne lui ont pas été soumis. Par ailleurs, il jugeait que l'utilisation de traitements architecturaux différents pour chacun des trois bâtiments formant le supermarché ne permettait pas de lire l'ensemble comme un tout cohérent. Cela avait pour effet que la maison victorienne semblait coincée entre deux volumes plus imposants.

Ajout d'une tour pour financer la conservation d'un bâtiment patrimonial

Le **magasin La Baie**, situé face au square Phillips, a aussi fait l'objet d'un projet d'évidage. L'ensemble, qui occupe aujourd'hui l'entièreté de l'îlot ceinturé par les rues Sainte-Catherine Ouest et Aylmer, le boulevard de Maisonneuve Ouest et l'avenue Union, est constitué de l'ancien édifice du magasin Morgan's (fusionné à La Baie en 1960), construit en 1891, ainsi que ses trois agrandissements (1902, 1923 et 1966). Le projet prévoit la conservation du bâtiment de 1891 et des quatre premiers étages de ses deux premières extensions, ainsi que la restauration de leurs façades. Il prévoit en outre la démolition de l'agrandissement de 1966, donnant sur le boulevard de Maisonneuve, et la construction, en lieu et place, d'une tour de 120 mètres dont le volume en trois paliers s'appuierait partiellement sur les ailes de 1902 et 1923 au centre du quadrilatère et ira d'une hauteur croissante vers le boulevard de Maisonneuve. Le comité mixte s'est désolé qu'on lui soumette encore une fois une demande de modification à la pièce du Plan d'urbanisme afin de satisfaire un projet particulier dérogatoire. La modification du Plan d'urbanisme n'est pas un geste anodin. Pour le comité, le fait d'accepter de modifier ce document pour un projet qui déroge aux paramètres implique qu'en retour, le projet soit exemplaire. Il a par conséquent jugé que l'approche de conservation nécessitait d'importantes améliorations. Le comité croit que la responsabilité des propriétaires et concepteurs envers le patrimoine s'étend à la conservation des éléments intérieurs d'origine du bâtiment de 1891 et de ses deux premiers agrandissements. Leur proposition de ne rien conserver des intérieurs lui parait être une renonciation à l'égard de la préservation du patrimoine. Concernant la proposition de construction d'une tour, le comité a émis plusieurs recommandations visant à assurer la prédominance et la mise en valeur du bâtiment ancien. Ce projet est représentatif d'un paradigme qu'il a déjà constaté à maintes reprises au cours de l'année : on fait valoir que la seule façon de financer et de rentabiliser les investissements inhérents à la conservation d'un bâtiment ancien est de construire une tour sur le même site. Le comité s'inquiète sérieusement de cette tendance de plus en plus présente au centre-ville, qui a pour effet, comme le façadisme, de fragiliser le patrimoine bâti dans ce secteur. De plus, cela revient à imposer un programme au bâtiment patrimonial et à le modifier en conséquence, plutôt que de trouver un programme qui soit en accord.

Ce même type de stratégie est employé notamment pour le projet, mentionné précédemment, de construction d'une tour sur le site d'une église anglicane au centre-ville de Montréal. Le CPM déplore la pression exercée sur le patrimoine par les hauteurs permises au centre-ville. Il souhaite vivement que cet enjeu soit traité dans le futur Plan d'urbanisme actuellement en préparation.

Augmentation des hauteurs dans un secteur patrimonial

Conscient de l'impact de l'augmentation des hauteurs sur le patrimoine du centre-ville, le comité mixte s'est inquiété de l'effet de la modification des paramètres de hauteur sur le potentiel de préservation et de mise en valeur du patrimoine lors de la présentation du projet de **modification des hauteurs inscrites au Plan d'urbanisme aux abords du canal de Lachine**. Il a redouté que cette possibilité soit perçue comme un facteur favorisant la démolition afin de faciliter les constructions de plus grande hauteur. Il a donc recommandé, dans la démarche de PPCMOI, d'inclure une clause réglementaire visant à lier directement la possibilité

de se prévaloir des paramètres de surhauteur lorsqu'un projet préserve un bâtiment patrimonial, et à limiter l'accès à cette option sur les sites sans composantes patrimoniales. Cette mesure vise à encourager les promoteurs à conserver patrimoine.

Projet de conservation du patrimoine au centre-ville

Un projet exemplaire à cet égard, ou plutôt un contre-exemple de façadisme, a été présenté au CPM : la transformation des **maisons en rangée William-D.-Stroud**, situées sur la rue Pierce, dans un secteur à forte densité du centre-ville. Cité immeuble patrimonial, cet ensemble résidentiel de six maisons mitoyennes de trois étages et demi, abritant chacune deux logements, est un témoin de l'établissement des familles de classe moyenne dans le quartier Saint-Antoine. Toujours utilisé à des fins résidentielles, il fait l'objet d'un projet visant notamment la restauration des fenêtres et des façades selon leur apparence d'origine, ainsi que la transformation des 12 logements, pour lesquels des travaux de mise aux normes et de rénovation majeure sont prévus, en 24 logements. De plus, 6 nouveaux logements sont prévus à l'arrière des maisons de ville par l'aménagement et l'agrandissement mineur des annexes déjà présentes. Le CPM a souligné l'excellence du projet, qui repose sur des efforts de préservation et de mise en valeur. Il a jugé la proposition respectueuse de l'ensemble, notamment parce qu'elle prévoit la conservation de la fonction d'origine des bâtiments, le respect de leur volumétrie et la restauration d'éléments extérieurs selon leur apparence d'origine. Situé dans un secteur dense où les hauteurs permises sont élevées, l'ensemble William-D.-Stroud parait résister à la pression immobilière sur les bâtiments historiques de petit gabarit. Le CPM souhaite que davantage de projets proposent, eux aussi, un programme qui respecte la volumétrie et l'usage d'origine du bâtiment. Il aimerait que cet exemple serve à analyser les facteurs qui permettent la conservation de bâtiments patrimoniaux au centre-ville.

Balises pour encadrer des projets de grande envergure incluant un ou des bâtiments patrimoniaux

Comme il l'a mentionné à plusieurs reprises dans ses avis, le CPM considère que le façadisme est une solution de dernier recours, à envisager seulement lorsqu'il est impossible de conserver l'ensemble de la structure d'un bâtiment. Par ailleurs, l'intégration de la façade au sein d'un nouveau volume de grand gabarit doit être considérée seulement lorsqu'il est impossible d'identifier un usage compatible avec la structure et la volumétrie des bâtiments existants.

Toutefois, dans les cas où le façadisme ou ses variantes sont inévitables, le CPM juge les points suivants essentiels :

• Réaliser une analyse des caractéristiques patrimoniales du secteur pour comprendre la relation entre le bâtiment et le contexte urbain. Celle-ci permet de guider les concepteurs sur les manières d'agrandir en hauteur et de mieux intégrer le nouveau volume dans le contexte urbain;

• Bien qu'une certaine hauteur soit permise par le cadre réglementaire, le CPM juge que le nouveau volume ne doit pas modifier la lecture du tissu urbain;

• Conserver la trame structurale intérieure et la volumétrie perceptible du bâtiment patrimonial;

• Lors de l'intégration de bâtiments patrimoniaux (en tout ou en partie) à une nouvelle construction, les nouveaux volumes doivent être sobres, discrets et subordonnés au patrimoine, de sorte que celui-ci soit mis en valeur. De manière générale, une architecture simplifiée s'intègre mieux au caractère d'un ensemble patrimonial;

• Le programme doit être ajusté pour s'adapter à la physionomie et au caractère du bâtiment patrimonial plutôt que l'inverse;

• Procéder à une analyse des caractéristiques patrimoniales du contexte dans lequel s'insère le projet afin de respecter ses attributs et s'en inspirer, sans mimétisme;

• Pour plusieurs projets impliquant la conservation partielle de bâtiments anciens, le CPM recommande que les fonds nécessaires pour tous les travaux de conservation soient déposés en fidéicommis dès le démarrage du projet afin d'assurer que ces travaux soient mis en œuvre et complétés en cas d'interruption ou d'annulation du projet après l'amorce des travaux;

• Soucieux de l'impact majeur des déchets de constructions pour l'environnement, le CPM considère que la conservation et la réutilisation des bâtiments existants ou, à tout le moins, la réutilisation de leurs matériaux sont des pratiques de développement durable qui devraient être priorisées.

Bâtiments municipaux

Plusieurs projets visant la requalification ou la rénovation d'édifices patrimoniaux appartenant à la Ville ont été présentés au CPM. D'emblée, il se réjouit que la Ville

s'occupe de leur entretien et de leur mise en valeur, remplissant ainsi son rôle, mentionné précédemment, de propriétaire et gestionnaire exemplaires de ses bâtiments patrimoniaux. Le CPM s'est notamment penché sur le projet de transformation de l'ancien hôtel de ville de LaSalle, deux projets visant des réservoirs et stations de pompage, ainsi que la rénovation de la maison Smith située dans le parc du Mont-Royal. Concernant le projet de restauration du **chalet du Mont-Royal**, construit en 1931-1932, le CPM a encouragé les concepteurs à ne pas oublier la valeur patrimoniale de certains éléments intérieurs d'origine, tout en appréciant que les modifications proposées visent notamment des mises aux normes et le renforcement de l'accessibilité universelle. De manière à encourager la cohérence des aménagements, le CPM a incité les architectes paysagistes à statuer sur une période de référence pour les aménagements paysagers.

Situé dans l'arrondissement de Montréal-Nord, entre le boulevard Gouin Est et la rivière des Prairies, le site de la **maison Brignon-Dit-Lapierre**, récemment mise en valeur, fait l'objet d'un projet d'aménagement paysager. Satisfait qu'il vise la préservation des vues vers la rivière des Prairies, le CPM s'est réjoui que le programme prévoie un usage des lieux conséquent avec la vocation culturelle de la maison. Il a appuyé l'idée de recréer un potager et un verger, qu'il juge conséquente avec la période de référence choisie pour les aménagements paysagers et la restauration de la maison. Il aurait toutefois souhaité la réalisation d'une étude pour identifier les espèces qui étaient présentes sur le site lors de la période de référence choisie. Il s'est également questionné sur le mode d'implantation aléatoire des arbres fruitiers et sur la responsabilité de l'entretien du potager. Il a encouragé les concepteurs à élaborer une programmation identifiant notamment qui s'occupera de l'entretien du potager et à qui les légumes seront destinés.

Bâtiments résidentiels ayant un statut patrimonial

Trois projets concernant des résidences privées ayant un statut patrimonial ont été présentés au CPM en 2020. Outre les maisons en rangée William-D.-Stroud, mentionnées plus haut, et un projet d'agrandissement situé dans le site patrimonial du Mont-Royal, le CPM s'est penché sur un projet situé dans le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-de-Rivière-des-Prairies. Celui-ci visait la démolition, justifiée par son mauvais état physique, d'une résidence d'un étage et son remplacement par une maison de deux étages. Le CPM a émis plusieurs recommandations visant à améliorer l'intégration de la nouvelle construction au sein du site patrimonial. L'implantation à proximité de la voie publique étant un élément caractéristique du site patrimonial, il a recommandé de modifier l'alignement pour respecter celui des bâtiments voisins. Également, la volumétrie proposée ne lui paraissant pas appropriée au contexte d'un village patrimonial, il a recommandé de reprendre la volumétrie simple des résidences traditionnelles du secteur. Le CPM est d'avis que les caractéristiques liées au contexte villageois doivent primer sur l'individualité des bâtiments.

Commémoration

En 2020, le CPM s'est penché sur deux projets ayant des volets commémoratifs. Le premier visait l'intégration d'une œuvre d'art commémorative au sein du site patrimonial du Mont-Royal. Dans ce cas-ci, il a jugé que le choix de l'emplacement n'était pas approprié pour recevoir l'œuvre d'art, et ce, pour deux raisons. D'une part, le lieu d'implantation choisi, ceinturé par des voies routières très passantes, ne lui paraissait pas sécuritaire pour les piétons ni approprié pour servir de lieu de reconnaissance. D'autre part, le site n'était pas en lien direct avec le sujet commémoré. Il a recommandé de choisir un endroit sécuritaire plus en lien avec l'œuvre et que le projet soit réalisé en collaboration entre l'artiste et un architecte paysagiste afin de s'assurer qu'elle soit bien intégrée au lieu choisi.

Le second projet concerne l'aménagement d'un parc au sein du site patrimonial déclaré de Montréal (Vieux-Montréal), qui intègre un important volet commémoratif. Le CPM a souligné l'exemplarité de la démarche ainsi que plusieurs aspects très positifs de ce projet, parmi lesquels la qualité de la démarche participative et la réalisation d'un inventaire archéologique. Il apprécie grandement que le projet respecte et mette en valeur l'histoire du lieu, puisque le concept d'aménagement est fondé sur la présence à cet endroit d'une partie des anciennes fortifications de la ville, mises au jour lors des fouilles archéologiques. De plus, le projet intègre diverses préoccupations relatives aux enjeux climatiques en prévoyant une extension du périmètre du parc dans la voie publique, diminuant ainsi les surfaces minéralisées au profit d'espaces végétalisés et réduisant du même coup les îlots de chaleur. Toutefois, concernant les intentions de commémoration, le CPM a mis en garde les concepteurs contre la multiplication des stratégies de mise en valeur des vestiges des fortifications,

qui rend le projet trop complexe considérant l'échelle du site et a pour effet de le surcharger. Par conséquent, il a invité les concepteurs à simplifier le concept de commémoration en explorant d'autres formes de transmission de l'information, comme les bornes interactives ou les applications mobiles.

Aménagement de parcs à caractère patrimonial

De nombreux projets présentés au CPM en 2020 concernent des aménagements de parcs ou du domaine public au sein de sites patrimoniaux classés, cités et/ou déclarés. Outre le parc mentionné ci-haut, d'autres projets sont situés dans le site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène, le site patrimonial du Mont-Royal, le site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal), ainsi que le site patrimonial du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada.

D'emblée, il s'étonne que les considérations patrimoniales soient parfois absentes des projets qui lui sont présentés, comme ce fut le cas pour un projet d'**aménagement d'espaces publics et privés aux abords du campus principal de l'Université du Québec à Montréal**, qui prévoit la conversion de certains terrains de l'université en « jardins urbains » accessibles au public. Séduit par l'arrimage entre les domaines publics et privés, le CPM a souligné qu'il manquait un lien entre les aménagements proposés et les parties de l'ancienne église intégrées à l'UQAM (le transept sud et le clocher). Lorsque réalisés en contexte patrimonial, les aménagements doivent, à son avis, nécessairement s'intégrer à leur contexte et mettre en valeur le patrimoine bâti ou paysager du lieu.

Dans le cadre d'un projet de réaménagement dans le site patrimonial du Mont-Royal, le CPM s'est questionné concernant la primauté des travaux de mise aux normes sur la conservation du patrimoine. Selon lui, les mises aux normes ne doivent pas dénaturer le patrimoine. Il jugeait préférable de miser sur la réhabilitation et la restauration de l'existant plutôt que de le remplacer. En plus d'être plus respectueuse du patrimoine, cette approche permet de réduire les déchets de démolition et s'inscrit comme stratégie de développement durable. À cet égard, comme c'est le cas pour les projets visant la restauration de bâtiments patrimoniaux, il convient d'établir des périodes de références pour les aménagements paysagers dans des sites patrimoniaux, afin d'établir des clés de lecture claires pour le public.

De manière générale, le CPM recommande d'éviter la surenchère de propositions pour les aménagements paysagers. Tout comme il prône la sobriété et la simplicité pour les nouveaux volumes dans un contexte patrimonial, cette recommandation s'applique également aux parcs et espaces verts à caractère patrimonial. Faisant sienne l'affirmation « less is more », le CPM recommande d'épurer les aménagements du lieu pour mettre en valeur le paysage et laisser l'usager occuper l'espace. La surenchère s'applique aussi bien aux propositions d'activités que de design (choix de matériaux trop nombreux, etc.). À cet égard, il rappelle l'importance de prendre en considération le mobilier urbain dans les aménagements proposés. L'ajout de lampadaires, supports à vélo, poubelles et éléments de signalisation peut avoir un impact important dans le résultat final d'aménagements proposés et peut contribuer à un effet de surcharge. Il souhaite que ces éléments soient toujours inclus dans les plans qui lui sont présentés.

Soucieux de la pérennité des projets qui lui sont présentés, il recommande de prévoir, dans leur budget, l'entretien à long terme des aménagements. Cet aspect est souvent oublié et, malgré la qualité des projets proposés, cela peut nuire grandement à leur qualité et leur mise en valeur.

Le CPM encourage l'intégration de principes de développement durable dans les projets tant bâtis que paysagers (gestion écologique des eaux, efficacité énergétique, recyclage des matériaux, mobilité active, etc.). Soucieux de l'impact des changements climatiques, il encourage les concepteurs à proposer des solutions visant l'augmentation de la biodiversité et des surfaces végétalisées et, par extension, la réduction des surfaces minéralisées qui créent des îlots de chaleurs. La plantation de nouveaux arbres et le choix d'espèces végétales indigènes sont fort encouragés. Cela dit, bien que le CPM soit favorable à la réduction des espaces minéralisés (dont les espaces de stationnement), il invite les concepteurs à ne pas oublier les besoins des personnes à mobilité réduite.

Fréquemment oubliée dans les programmes d'aménagement, la saison hivernale doit être considérée lors de l'élaboration de la programmation. Les parcs sont des espaces fréquentés aussi bien en hiver qu'en été, et doivent être aménagés en conséquence.

Plans directeurs d'aménagement

Trois projets de plans directeurs d'aménagement visant des sites patrimoniaux ont été soumis au CPM ou au comité

mixte en 2020. Le premier concerne le parc Jean-Drapeau, qui comprend le site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène, alors que les deux autres concernent le site patrimonial du Mont-Royal. Le nouveau **plan directeur du campus de la montagne de l'Université de Montréal**, présenté à deux reprises au comité mixte en 2019, a mené à l'élaboration d'un règlement en vertu de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal pour permettre sa mise en œuvre. Ce règlement autorise l'agrandissement de certains pavillons, des travaux de mise aux normes et l'entretien de bâtiments ainsi que des aménagements extérieurs. Parallèlement, les modifications prévues au document complémentaire du Plan d'urbanisme visent à ajuster les paramètres de hauteur, de densité et de protection des milieux naturels. Comme c'est le cas pour les grandes institutions situées dans le site patrimonial du Mont-Royal, ce processus de planification a été fait de concert avec la Ville de Montréal. Le comité mixte a souligné les efforts de concertation et a émis plusieurs commentaires concernant la protection des milieux naturels, puisque le campus est situé dans un écoterritoire. Il a notamment recommandé l'ajout, dans le règlement, de paramètres liés à la gestion de la neige usée. Soucieux de la gestion des eaux de pluie sur la montagne, il a recommandé que les bassins de biorétention prévus soient intégrés à l'aménagement paysager plutôt que d'être des bassins d'ingénierie. Concernant plus spécifiquement le patrimoine bâti, le comité a recommandé que les traitements de conservation (préservation, restauration et réhabilitation) applicables aux bâtiments et espaces publics du campus soient définis explicitement dans le règlement et dans le plan directeur afin de mieux orienter les interventions futures. Enfin, le comité s'est dit inquiet des paramètres d'insertion de certains projets, de l'augmentation du taux d'implantation et de l'intensification des empreintes au sol des bâtiments sur les espaces naturels. Il a proposé d'ajouter au règlement des mesures d'atténuation visant leur protection.

Projet d'écoquartier

Un terrain d'une superficie de 80 000 mètres carrés situés entre la rue Saint-Hubert, l'avenue Christophe-Colomb, la voie ferrée et la rue Louvain, anciennement utilisée comme cour de voirie, fait l'objet d'un projet de redéveloppement et de mise en valeur. Reposant sur une vaste démarche de concertation, le projet du **site Louvain Est** est pensé en fonction des principes d'un écoquartier, comme un laboratoire d'expérimentation et d'innovation. Il prévoit intégrer des logements abordables et communautaires, de nombreuses cours, placettes et parcs publics, la création d'un pôle alimentaire ainsi que la mise en place d'un réseau de passages et sentiers piétonniers afin de limiter l'utilisation des voitures. Certains bâtiments en mauvais état, contaminés et présentant un faible intérêt patrimonial, seront démolis, alors qu'une partie de deux bâtiments présentant une plus grande valeur serait conservée. En attendant de statuer sur leur usage futur, il est souhaité de leur trouver des usages transitoires afin d'éviter leur dégradation, par la réalisation d'un projet-pilote d'urbanisme transitoire. Le CPM souligne l'importance de ce premier laboratoire urbain piloté par la Ville de Montréal et ses partenaires. Il apprécie vivement les intentions concernant les espaces verts, notamment l'augmentation de la canopée par la plantation de 550 arbres et l'agrandissement de 40% du boisé présent sur le site. Craignant toutefois pour sa pérennité, il recommande de le consolider en augmentant davantage sa superficie. Par ailleurs, l'intégration du boisé au projet d'écocartier pour lui assurer à la fois une viabilité comme espace vert et une appropriation citoyenne reste un défi. Le CPM voit d'un très bon œil ce premier projet d'écoquartier et sa gouvernance partagée et encourage la Ville dans la poursuite de ce projet.

Grand projet d'infrastructure (REM)

Le projet de Réseau express métropolitain (REM) de l'Est, annoncé récemment, vise à desservir l'est de Montréal par un système moderne et performant de transport collectif. Or, l'infrastructure aérienne proposée par CDPQ Infra pose d'énormes enjeux, notamment concernant son intégration dans le tissu urbain. Malgré les impacts majeurs du projet de REM sur les milieux de vie et le patrimoine, le projet est développé sans consultation auprès de la population.

Le CPM rappelle que le succès d'un grand projet urbain dépend non seulement de la réalisation de projets de transport ambitieux, tel le REM, mais également de l'aménagement des espaces publics et des cadres de vie qui seront offerts aux abords de ses stations. Ainsi, le succès du REM dépend directement de l'arrimage des travaux de réalisation avec les efforts d'aménagement conjoints que la Ville de Montréal déploiera dans l'environnement immédiat des stations. Le CPM souhaite donc vivement que son expertise, son approche multidisciplinaire, sa rigueur et son indépendance puissent être mises à contribution dans le but de faire de ce projet d'infrastructure le meilleur qui soit pour Montréal.

RECOMMANDATIONS S'ADRESSANT À LA VILLE

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité, le CPM recommande à la Ville de :

• Simplifier le processus d'autorisation des projets de reconversion des lieux de culte, qui oblige la modification à la pièce de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial au Plan d'urbanisme. Il suggère de considérer une modification de ce processus afin de faciliter les initiatives de changement de vocation des lieux de culte, puisque leur occupation est essentielle à leur conservation. Il encourage la Ville à réfléchir à une solution à cet égard dans le cadre de l'actuelle révision du Plan d'urbanisme;

• Traiter de la question de la pression exercée sur le patrimoine par les hauteurs élevées permises au centre-ville;

• Établir des mesures pour prévenir l'innoccupation des bâtiments, en particuliers patrimoniaux;

• Intégrer des mesures visant à encourager les promoteurs à conserver le patrimoine;

• Établir des critères stricts et des outils réglementaires pour encadrer les projets de façadisme (ou qui s'apparentent à une des variantes de façadisme). Il est urgent d'agir, alors que de nombreux bâtiments patrimoniaux du centre-ville sont démolis et que seule leur façade est conservée et intégrée au sein d'un nouveau volume, souvent peu harmonieusement. Le comité s'inquiète de cette tendance de plus en plus commune à justifier de tels projets comme étant la seule façon de rentabiliser les investissements financiers de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

Il recommande également de :

• Réfléchir à la possibilité de citer un site patrimonial englobant le square Phillips et ses abords, incluant le 585, rue Ste-Catherine Ouest (le « colonial house » construit en 1891, aujourd'hui le magasin La Baie);

• Mettre en place des mesures afin d'inciter davantage la réutilisation des matériaux issus des démolitions, considérant les impacts environnementaux majeurs de ce type de déchets ainsi que les objectifs de développement durable que s'est fixé la Ville;

• Poursuivre la réflexion concernant la réhabilitation et la transformation des lieux de culte afin d'encourager leur occupation par des projets respectant leur caractère patrimonial et leur intégrité;

• Prendre systématiquement en compte le potentiel archéologique préalablement aux travaux d'aménagement dans des secteurs patrimoniaux;

• Mettre davantage en valeur le patrimoine des Premières Nations en l'intégrant notamment dans les projets d'aménagement.

LES NOUVEAUTÉS AU CPM EN 2020

Nouveau poste au sein de l'équipe permanente

D'année en année, le CPM a connu une hausse toujours croissante de ses activités depuis 2015. En 2019, le nombre d'avis produits a bondi de plus de 50 % par rapport à 2018[6].

Alors qu'il pouvait compter jusqu'en 2014 sur une équipe permanente composée de cinq employés, ses ressources ont été réduites à deux employées avant qu'un poste soit ajouté en 2015. Or, bien que les ressources humaines aient diminué, le nombre de dossiers présentés au CPM, au comité mixte ou au Comité Jacques-Viger, lui, n'a fait qu'augmenter. Les tâches ont été réduites et la tenue d'un colloque du CPM a été reportée, faute de ressources suffisantes. Depuis 2015, des démarches ont été faites afin qu'un poste supplémentaire de conseiller.ère en aménagement soit ajouté à l'équipe, considérant la surcharge de travail. Le CPM se réjouit que le Service du greffe ait dégagé les crédits nécessaires afin de permettre la création d'un nouveau poste de conseiller.ère en aménagement à la permanence du CPM et du CJV. Ainsi, depuis le début de l'année 2021, le CPM peut maintenant compter sur une équipe de trois conseiler.ères en aménagement et d'une secrétaire, équipe qui est partagée avec le Comité Jacques-Viger. Il remercie vivement le Service du greffe de cette initiative et est heureux d'accueillir en ses rangs Arnaud Dufort, conseiller en aménagement.

Nouvelles nominations au CPM

À la suite du départ d'Alena Prochazka, membre et vice-présidente, dont le mandat a pris fin le 20 février 2020, Audrey Monty, membre suppléante depuis 2018, a été nommée membre jusqu'à la fin de son premier mandat, le 24 septembre 2021.

Cécile Baird, membre du CPM depuis 2015, a été nommée à la vice-présidence du CPM pour un mandat de trois ans, débutant le 24 février 2020. Elle occupe ce poste conjointement avec Nicole Valois, également vice-présidente du CPM.

Amélioration des processus

En 2020, le CPM a beaucoup travaillé à l'amélioration de ses processus. Dans le but d'assurer un meilleur suivi des projets, il a mis sur pied, conjointement avec le Comité Jacques-Viger, une grille de suivi de ses recommandations, qui est transmise au requérant en annexe de l'avis ou de l'avis préliminaire. Celui-ci est invité à la compléter et à lui soumettre lorsqu'un projet est présenté à nouveau pour avis, facilitant ainsi grandement le suivi des modifications apportées.

Dans un souci de transparence, le CPM, toujours conjointement avec le CJV, a également diffusé ses critères d'évaluation des projets dans une version bonifiée de son Guide de présentation de projet. Celui-ci est toujours accessible sur le site Internet du CPM, à l'adresse ville.montreal.qc.ca/cpm.

Le formulaire d'inscription de projet que les requérants doivent soumettre pour inscrire un projet pour présentation a également été révisé et bonifié pour faciliter l'inscription et le suivi des projets.

6 En 2018, le CPM et le comité mixte ont émis 31 avis, comparativement à 48 avis en 2019.

ANNEXES

ANNEXE 1

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET COMPOSITION DU CPM

Le CPM relève du conseil municipal et sa gestion administrative est assurée par le Service du greffe. Au cours de l'année 2020, la responsable politique du patrimoine et du CPM a été Madame Émilie Thuillier, mairesse de l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et membre du comité exécutif.

Le CPM constitue un groupe pluridisciplinaire représentatif des différentes facettes des patrimoines naturel et culturel. Il est formé de neuf membres, dont un président et deux vice-présidentes, nommés par le conseil municipal à la suite d'un appel public de candidatures et des recommandations du comité de sélection. Le mandat des membres est de trois ans, renouvelable une fois.

Membres réguliers du CPM

Peter Jacobs
Président

Architecte et architecte paysagiste, Peter Jacobs est professeur émérite à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, dont il a été le directeur de 1978 à 1984 et de 1990 à 1991. Actif tout au long de sa carrière dans plusieurs comités abordant les problématiques de l'environnement et du développement durable, il a été président de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik de 1979 à 2017, et président émérite de la Commission sur la planification environnementale de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il a été élu membre de l'Académie royale des arts du Canada en 2015, a reçu la Médaille du Gouverneur général du Canada en architecture de paysage en 2020 et a été nommé la même année membre de l'Ordre du Canada. Peter Jacobs est membre du Conseil depuis novembre 2016.

Nicole Valois
Vice-présidente

Architecte paysagiste, Nicole Valois est professeure agrégée à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal. Elle y donne le cours de patrimoine et paysage et enseigne dans les ateliers de projet. Elle est également chercheuse associée à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, où elle poursuit ses études sur les valeurs patrimoniales des espaces publics de la période moderne. Nicole Valois est membre du Conseil depuis 2015.

Cécile Baird
Vice-présidente

Cécile Baird a fait ses études en histoire de l'architecture à Paris-Villemin ainsi qu'à l'*Architectural Association* de Londres. Architecte depuis 1990, elle acquiert de l'expérience dans plusieurs bureaux d'architectes, dont ceux de Michael Graves aux États-Unis et de Melvin Charney à Montréal, avant de cofonder l'Atelier B.R.I.C. en 2001, puis son propre bureau en 2014. Elle y réalise des études patrimoniales, analyses urbaines et projets de diverses échelles visant à révéler le génie des lieux bâtis et naturels. Depuis 2008, elle donne des cours et des ateliers à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Cécile Baird est membre du Conseil depuis 2015.

Madeleine Demers
Membre

Architecte et urbaniste, Madeleine Demers compte 40 ans d'expérience professionnelle dans la sphère privée et dans la fonction publique, aux niveaux municipal, métropolitain, provincial et fédéral. Sa carrière couvre un registre allant de la surveillance de chantier à la planification urbaine, comprenant des mandats de recherche et d'élaboration de politiques et de lignes directrices d'aménagement en relation avec le patrimoine et le design urbain. Elle a été chargée du dossier du « Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 » à la Commission de la capitale nationale du Canada. Elle a contribué à différents dossiers en matière de patrimoine culturel pour la Ville de Québec, la Commission des biens culturels du Québec et la Ville de Montréal. Madeleine Demers est membre du Conseil depuis septembre 2018.

Georges Drolet
Membre

Architecte et historien de l'architecture, Georges Drolet a contribué, en 30 ans de pratique professionnelle, à la mise en valeur de nombreux sites et bâtiments patrimoniaux. Sa double formation l'a amené à développer des approches intégrées pour l'évaluation de bâtiments patrimoniaux, l'élaboration de lignes directrices d'intégration architecturale et la conception de nouvelles constructions en milieu historique. Associé de l'agence EVOQ Architecture (anciennement FGMDA), il est aussi régulièrement sollicité pour œuvrer dans l'enseignement universitaire et la formation professionnelle en conservation du patrimoine. Georges Drolet est membre du Conseil depuis 2015.

Martin Drouin
Membre

Professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG UQAM), Martin Drouin est formé en histoire et en études urbaines. Il s'intéresse aux mécanismes de la patrimonialisation et à la requalification du patrimoine dans une perspective à la fois historique et contemporaine. Il porte également un grand intérêt à la mise en valeur et à la médiation du patrimoine. Il est d'ailleurs directeur de Téoros, une revue pluridisciplinaire de recherche en tourisme. L'histoire du patrimoine à Montréal le passionne depuis de nombreuses années. Martin Drouin est membre du Conseil depuis septembre 2018.

Luce Lafontaine
Membre

Architecte, Luce Lafontaine cumule près de 30 ans d'expérience, de façon indépendante, auprès de la fonction publique ou en association avec d'autres firmes. Sa pratique est avant tout généraliste. Elle développe une expertise particulière dans la remise aux normes de bâtiments anciens, ce qui l'amène à parfaire sa spécialisation en conservation et mise en valeur du patrimoine bâti. Elle travaille également à l'élaboration de termes de référence pour les études patrimoniales. À titre de membre d'associations de conservation du patrimoine, de critique ou de professeur invité, elle participe, comme observatrice ou analyste, à la présentation de différents projets pressentis sur le territoire de l'île de Montréal. Luce Lafontaine est membre du Conseil depuis 2015.

Audrey Monty
Membre

Architecte associée du bureau Provencher_Roy à Montréal, Audrey Monty est diplômée de l'École d'architecture du Languedoc-Roussillon (aujoud'hui l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier - ENSAM) et de l'Université Laval. Elle possède une expertise de conception d'architecture durable acquise sur des projets d'architecture réalisés dans des contextes et climats variés, allant du Grand Nord aux Caraïbes. Sa compréhension des contextes environnementaux et des enjeux ainsi que sa capacité d'analyse et d'organisation ont été mises à contribution dans la gestion de projets atypiques. C'est une conférencière reconnue dans le domaine de l'architecture durable pour son engagement. Audrey Monty est membre suppléante du Conseil depuis septembre 2018.

Ève Wertheimer
Membre

Ève Wertheimer est architecte spécialisée en conservation du patrimoine au sein de l'agence ERA Architectes. Depuis les 20 dernières années, elle œuvre à la conservation et à la mise en valeur des bâtiments et sites patrimoniaux, explorant la relation entre théorie et pratique telle qu'elle se manifeste dans les politiques publiques et les projets. Ayant occupé des postes dans les secteurs privé et gouvernemental, elle a été amenée à travailler sur un éventail de projets dans l'Est canadien, ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre d'outils de gestion en conservation. Son intérêt porte notamment sur la notion de paysage culturel et sa mise en œuvre, particulièrement dans le contexte des aires naturelles protégées, et sur le rapport entre conservation des patrimoines naturel et culturel. Ève Wertheimer est membre du Conseil depuis septembre 2018.

Membres suppléants

Daniel Durand
Membre suppléant

Daniel Durand est architecte depuis 1986. Il a reçu une formation de technologue et d'architecte à Montréal. Il a parfait sa formation en Italie pendant plus de deux ans. Il cumule plus de 30 ans d'expérience au Québec auprès de plusieurs agences d'architecture, dans la fonction publique et à titre d'architecte autonome. Depuis le milieu des années 1990, sa pratique est centrée dans les domaines de la restauration et de la réalisation d'expertises techniques et d'études patrimoniales. Associé de la firme DFS inc. architecture & design, Daniel Durand est membre suppléant du Conseil depuis septembre 2018.

Cornelia Garbe
Membre suppléante

Écologiste forestière de formation, Cornelia Garbe s'est spécialisée dans les effets de la biodiversité, et de sa perte, sur le fonctionnement des écosystèmes, que ce soit en forêt ou en ville. Après avoir géré un projet de reboisement d'envergure pour le Grand Montréal pendant plusieurs années (375 000 arbres), elle travaille aujourd'hui en tant que consultante, surtout en milieu municipal, afin d'augmenter la résilience de la forêt urbaine et, par conséquent, de la société qui en dépend. Cornelia Garbe est membre suppléante du Conseil depuis septembre 2018.

Christian Gates St-Pierre
Membre suppléant

Christian Gates St-Pierre est archéologue. Il a œuvré pendant plusieurs années au sein de firmes d'archéologie et est actuellement professeur adjoint au Département d'anthropologie de l'Université de Montréal, où il dirige le Laboratoire d'archéologie préhistorique. Ses recherches portent principalement sur l'archéologie des Peuples autochtones du Québec et du Nord-Est américain. Il s'intéresse également aux dimensions éthiques de la pratique de l'archéologie, en plus d'être actif dans le domaine de la vulgarisation scientifique et de la sensibilisation citoyenne aux enjeux patrimoniaux. De 2015 à 2018, il a présidé le Comité de défense de l'intérêt public de l'Association canadienne d'archéologie. Christian Gates St-Pierre est membre suppléant du Conseil depuis septembre 2018.

Membre dont le mandat a pris fin en 2020

Alena Prochazka
Vice-présidente

Maître en architecture et docteure en études urbaines, Alena Prochazka est enseignante à l'École d'architecture de l'Université de Montréal et professeure associée à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal. Spécialiste dans le domaine de la conception et de l'analyse du cadre bâti des villes, ses recherches portent notamment sur la contribution des projets d'architecture et d'aménagement urbain au façonnement et à l'actualisation de l'identité urbaine du paysage bâti au regard du développement durable. Alena Prochazka a été membre du Conseil de 2012 à février 2020.

Le personnel en soutien au CPM

Le CPM est soutenu dans l'accomplissement de son mandat par une équipe de trois personnes affectées à la permanence, qui est partagée avec le Comité Jacques-Viger. Ce personnel en soutien aux comités fait partie de l'équipe du Service du greffe.

Muriel Dussault secrétaire d'unité administrative, est responsable de la planification et de la gestion des activités quotidiennes et effectue également la gestion de la documentation.

Au cours de l'année 2020, deux professionnelles, conseillères en aménagement, ont assuré la coordination des dossiers, fait la recherche, l'analyse et la rédaction associées au mandat du CPM et l'ont représenté au sein de divers comités et groupes de travail : Myriam St-Denis, urbaniste, ainsi que Julie St-Onge, historienne formée en patrimoine; remplacée durant une partie de l'année par Valérie Poirier, historienne. Arnaud Dufort s'est ajouté comme conseiller en aménagement à l'automne 2020, d'abord à titre temporaire, puis de manière permanente depuis le début 2021.

ANNEXE 2

MISSION ET MANDAT DU CPM

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Constitué formellement en 2002, il est entré en activité en février 2003. À l'image des diverses facettes qui composent le patrimoine, il est composé de professionnels et d'experts, extérieurs à la Ville, dans les domaines de l'architecture de paysage, l'architecture, l'écologie, l'archéologie, l'histoire et le développement durable.

Mandat

Le rôle du CPM est de faire des commentaires et des recommandations aux élus du conseil municipal afin de les éclairer dans leurs prises de décision sur des projets qui concernent des bâtiments ou des sites patrimoniaux. Plaçant le respect des valeurs patrimoniales au cœur de son analyse des projets, le CPM conseille la Ville en toute impartialité et objectivité.

Les types de projets devant être soumis au CPM pour avis ont été bonifiés dans le cadre de la mise en place des nouveaux pouvoirs d'autorisation de la Ville.

Ainsi, en vertu de son règlement, modifié le 24 septembre 2018, le CPM doit obligatoirement produire un avis à propos de :

• modifications au Plan d'urbanisme touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale (cités, classés ou déclarés ou aire de protection) en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC);
• tout projet dérogatoire adopté en vertu des paragraphes 1 à 3 et 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale (cités, classés ou déclarés) en vertu de la LPC;
• tout projet d'identification d'un élément du patrimoine immatériel, d'un personnage, d'un évènement ou d'un lieu historique, en vertu de la LPC;
• tout projet de citation d'un bien patrimonial : immeuble et site, ainsi qu'objet ou document appartenant à la Ville de Montréal, en vertu de la LPC;
• tout projet de démolition visant une des interventions suivantes, à l'exception de celles projetées à l'égard d'une dépendance construite après 1975 :

- la transformation ou le retrait d'une caractéristique architecturale d'un bâtiment compris dans un immeuble patrimonial cité ou dans un site patrimonial classé en vertu de la LPC, telle que le revêtement, le couronnement, la toiture, les ouvertures et les saillies, sauf si l'intervention vise à lui conserver ou lui restaurer sa forme, ses matériaux et son apparence actuels, d'origine ou issus d'une période marquante dans l'histoire du bâtiment;
- la démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment situé dans un site patrimonial cité ou déclaré en vertu de la LPC;

• tout projet de démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment situé dans une aire de protection délimitée en vertu de la LPC, à l'exception de celui projeté à l'égard d'une dépendance construite après 1975 ou de celui devant être autorisé par le ministre conformément à la LPC;
• tout projet d'aménagement et de réaménagement du domaine public, telle une place publique ou une voie publique, qui est prévu dans une aire de protection ou un site patrimonial cité, déclaré ou classé en vertu de la LPC;
• tout projet majeur de construction ou de transformation relatif à un immeuble appartenant à la Ville, visé par la LPC et répertorié comme étant d'intérêt patrimonial par la direction responsable de l'expertise en patrimoine à la Ville;
• tout projet de demande de désignation d'un paysage culturel patrimonial en vertu de la LPC;
• tout projet de destruction de tout ou partie d'un document ou d'un objet patrimonial cité en vertu de la LPC.

De plus, conformément à la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, le CPM est mis à contribution pour l'étude de tout projet proposé dans un milieu naturel situé dans un écoterritoire ou à moins de 30 mètres d'un tel milieu[7].

Par ailleurs, le règlement de délégation aux Arrondissements lui permet de demander que lui soit présenté, pour avis, tout projet concernant un bâtiment ou un site protégé par la Loi sur le patrimoine culturel[8].

Pouvoir d'initiative

Le mandat du CPM lui permet également :

• de recommander au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement la réalisation d'études relatives à la protection et la mise en valeur du patrimoine;
• de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Politique du patrimoine;
• d'organiser des activités de sensibilisation au patrimoine et d'élaborer des outils pédagogiques;
• de demander la réalisation et la mise à jour d'inventaires du patrimoine montréalais;
• de former des comités relativement à des questions particulières;
• de rédiger des mémoires sur des projets ou des enjeux relatifs aux patrimoines naturel et culturel.

Fonctionnement

Les projets devant obtenir un avis du CPM lui sont présentés en réunion en présence des représentants de la Ville et des représentants externes qui le proposent. Après la présentation du projet et la discussion subséquente, le CPM consigne ses recommandations et commentaires dans des avis. Ceux-ci peuvent être de deux type : un avis préliminaire ou un avis. Ils peuvent être favorables ou défavorables, ou encore contenir des recommandations sans se positionner en faveur ou non du projet, par exemple lorsque la documentation présentée est jugée insuffisante à sa compréhension et à son analyse.

Lorsqu'il est appelé à examiner un projet à une étape préalable à son élaboration, le CPM produit un avis préliminaire, dont le contenu ne sera jamais rendu public. Cela permet aux requérants de retravailler le projet et de revenir le présenter au CPM afin d'obtenir un avis.

Le CPM peut également consigner ses recommandations dans un commentaire. Cette procédure peut être utilisée si la réunion se tient exceptionnellement sans que le quorum ait été atteint, ou encore si les données fournies sont insuffisantes pour la production d'un avis. Le CPM peut aussi transmettre des commentaires aux arrondissements ou aux services centraux à propos d'interventions mineures qui ne requièrent pas de présentation en réunion. Comme l'avis préliminaire, le commentaire n'est jamais rendu public.

Comité mixte

Depuis 2012, le CPM se réunit parfois avec le Comité Jacques-Viger dans le cadre d'un comité mixte afin d'étudier des projets dont les enjeux relèvent de leurs expertises complémentaires en patrimoine, architecture, aménagement, design urbain, architecture de paysage et urbanisme. Ce comité paritaire est composé de trois à cinq membres de chaque entité, dont les présidents. L'avis du comité mixte est alors considéré comme émanant des deux instances consultatives.

7 La liste des écoterritoires peut être consultée en ligne sur le site de la Ville de Montréal, dans la section sur les grands parcs.

8 Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissements (02-002), section 1, paragraphe 3e du premier aliéna.

Types de projets vus par chaque instance

Nature du projet	CPM	COMITÉ MIXTE
Attribution d'un statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel	●	
Modification au Plan d'urbanisme visant un immeuble ou un secteur protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (cité, classé ou déclaré)		●
Projet dérogatoire (article 89, paragraphes 1, 2, 3 et 5 de la Charte de la Ville) visant un immeuble ou un secteur protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (cité, classé ou déclaré)		●
Projet de transformation ou de retrait d'une caractéristique architecturale d'un bâtiment patrimonial cité ou d'un bâtiment situé dans un site patrimonial classé (sauf si l'intervention vise à conserver l'apparence, la forme et les matériaux actuels ou lui restituer ceux d'origine)	●	
Projet impliquant la démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un bâtiment situé dans un site patrimonial cité ou déclaré ou une aire de protection	●	
Projet d'aménagement et de réaménagement du domaine public, telle une place publique ou une voie publique, qui est prévu dans une aire de protection ou un site patrimonial cité, déclaré ou classé	●	
Projet majeur de construction ou de transformation relatif à un immeuble appartenant à la Ville, visé par la Loi sur le patrimoine culturel et répertorié comme étant d'intérêt patrimonial par la Direction de l'urbanisme, sauf si le projet vise à lui conserver ou à lui restaurer sa forme, ses matériaux et son apparence actuels, d'origine ou issus d'une période marquante dans l'histoire du bâtiment.	●	
Projet de destruction de tout ou partie d'un document ou d'un objet patrimonial cité	●	

Le règlement complet du CPM peut être consulté sur son site Internet, dans la section Mandat :

ville.montreal.qc.ca/cpm

ANNEXE 3

AVIS ET COMMENTAIRES ÉMIS EN 2020

Activités du CPM en 2020

31 réunions :

18 réunions du CPM
13 réunions du comité mixte

50 avis :

30 avis du CPM (dont 14 avis préliminaires)
20 avis du comité mixte (dont 8 avis préliminaires)

7 commentaires

6 commentaires du CPM
1 commentaire du comité mixte

Liste des avis et commentaires produits par le CPM et le comité mixte en 2020

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville				
Église Sainte-Rita 655, rue Sauriol	Modification au Plan d'urbanisme pour permettre la réalisation d'un projet de construction résidentiel sur le site de l'église, tout en conservant le lieu de culte.		Avis préliminaire (AC20-AC-01) Avis (AC20-AC-02)	Bâtiment inscrit à la liste des « bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » (PU*)
9040, boulevard Gouin Ouest	Nouvelle construction résidentielle privée.	Commentaire		Situé dans l'écoterritoire La coulée verte du ruisseau Bertrand
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce				
Ancien théâtre Empress 5550-5560, rue Sherbrooke Ouest	Projet de mise en valeur impliquant possiblement la démolition du volume actuel, la conservation de la façade ainsi qu'une modification au Plan d'urbanisme afin d'augmenter la hauteur permise sur le terrain.		Avis préliminaire (AC20-CDNNDG-01)	Associé à Emmanuel Biffa, personnage historique national du Canada Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)
Arrondissement de LaSalle				
Ancien hôtel de ville de LaSalle 13, rue Strathyre	Démolition partielle, restauration et requalification de l'ancien hôtel de ville de LaSalle et ajout d'une aile contemporaine.	Avis préliminaire (A20-LAS-01)		Immeuble patrimonial cité (LPC**) Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal				
Hospice St Margaret 60, rue Milton	Démolition de la maison du jardinier et projet d'aménagement transitoire du jardin Notman.	Avis (A20-PMR-01)		Situé dans l'aire de protection de la maison William-Notman (LPC)

* Plan d'urbanisme (PU)
** Loi sur le patrimoine culturel (LPC)

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
3443-3445 et 3447-3449, boulevard Saint-Laurent	Démolition des deux bâtiments tout en conservant et en restaurant la façade et une certaine profondeur d'un des deux bâtiments. Le projet de remplacement prévoit la construction d'un seul volume.	Avis (A20-PMR-02)		Situé dans le Lieu historique national du Canada de *La Main* Situé dans les aires de protection du Monastère du Bon-Pasteur et de la maison William-Notman (LPC) Situé dans un secteur de valeur exceptionnelle (PU)
Presbytère de l'ancienne église Saint-Louis-de-Gonzague 2330, terrasse Mercure	Modification de l'affectation au sol au Plan d'urbanisme en vue de régulariser l'occupation du presbytère comme centre d'hébergement.		Avis (AC20-PMR-01)	Bâtiment inscrit à la liste des « bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » (PU) Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)
Arrondissement Le Sud-Ouest				
Abords du canal de Lachine Secteurs Cabot et Monk/Saint-Patrick	Modification du Plan d'urbanisme afin d'harmoniser la hauteur maximum permise aux abords du canal de Lachine en vue de permettre la réalisation de deux projets.		Avis (AC20-SO-01)	Lieu historique national du Canada du Canal-de-Lachine Comprend plusieurs bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural (PU)
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve				
Ancien hôpital Grace Dart 6085, rue Sherbrooke Est	Modifications du Plan d'urbanisme (hauteur et densité permises) en vue de la conversion de l'ancien hôpital à des fins résidentielles et afin de permettre la construction d'immeubles résidentiels.		Avis préliminaire (AC20-MHM-01)	Bâtiment inscrit à la liste des « bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » (PU)
Arrondissement de Montréal-Nord				
Maison Brignon-Dit-Lapierre 4251, boulevard Gouin Est	Projet d'aménagement et de mise en valeur du site.	Avis (A20-MN-01)		Immeuble patrimonial cité (LPC
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro				
Villa Marguerite 9409 à 9427, boulevard Gouin Ouest	Modification du Plan d'urbanisme (affectation, densité de construction, patrimoine bâti) pour permettre le réaménagement du site et la construction de bâtiments résidentiels.		Avis préliminaire (AC20-PR-01)	Grande propriété à caractère institutionnel (Schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal) Situé dans l'écoterritoire La coulée verte du ruisseau Bertrand
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles				
10 130, boulevard Gouin Est	Démolition d'un bâtiment résidentiel et d'une dépendance et construction d'une nouvelle résidence.	Avis préliminaire (A20-RDPPAT-01)		Situé dans le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-de-Rivière-des-Prairies (LPC) Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
Arrondissement de Ville-Marie				
Ancienne école Alexandra 1240, rue Sanguinet	Modification du Plan d'urbanisme afin de permettre la démolition (conservation de façades) et l'agrandissement du bâtiment pour y aménager l'École des sciences de la gestion de l'UQAM.		Avis (AC20-VM-01)	Situé dans un secteur de valeur patrimoniale intéressante (PU) Situé dans un secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel (PU) Bâtiment inscrit à la liste des « bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » (PU)
Bâtiment Coronation 1391-1397, rue Sainte-Catherine Ouest et 1379-1381 et 1383-1389, rue Sainte-Catherine Ouest	Agrandissement et restauration du bâtiment Coronation et démolition des bâtiments à l'est (1379-1389, Ste-Catherine) en vue de les remplacer par un nouveau volume.	Avis (A20-VM-01)		Situés dans l'aire de protection Façade des Appartements-Bishop Court (LPC) Situés dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)
Parc Fleury-Mesplet Entre les rues Berri, Bonneau, de la Commune Est et de la Friponne	Réaménagement du parc Fleury-Mesplet et projet de commémoration du Montréal fortifié.	Avis (A20-VM-02 et A20-VM-05)		Fait partie d'un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU) Situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal (LPC)
Église Saint-Vincent-de-Paul 2340, rue Sainte-Catherine Est	Modification du Plan d'urbanisme pour permettre la transformation de l'église pour la tenue d'événements.		Avis (AC20-VM-02)	Bâtiment inscrit à la liste des « bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » (PU) Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)
Parc Thérère Casgrain	Réaménagement de l'escalier du parc Thérèse-Casgrain.	Avis (A20-VM-08)		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Situé dans l'aire de protection de la maison Ernest-Cormier (LPC)
Grand Séminaire de Montréal / Académie Centennial 2075, rue Sherbrooke Ouest	Transformation de l'aile ouest du Grand Séminaire (aménagement d'une nouvelle entrée, installation d'équipements mécaniques) et réalisation d'aménagements paysagers en vue d'accueillir une institution d'enseignement.	Avis (A20-VM-03)		Lieu historique national du Canada des Tours-des-Sulpiciens / Fort-de-la-Montagne Situé dans le site patrimonial classé du Domaine des Messieurs-de-Saint-Sulpice (LPC) Situé dans l'aire de protection des Tours du Fort-des-Messieurs de-Saint-Sulpice (LPC) Grande propriété institutionnelle (Schéma d'aménagement de l'agglomération de Montréal)
Supermarché PA 1420-1434, rue du Fort	Projet de transformation et d'agrandissement intégrant une ancienne maison victorienne.		Avis (AC20-VM-03)	Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
2142-2146, rue De Bleury et 350-372, rue Sherbrooke Ouest	Démolition de l'immeuble situé au 2142, De Bleury et d'une série de maisons en rangée située au 350-372, Sherbrooke Ouest, à l'exception des façades de ces dernières, qui seront conservées et restaurées. Ceci, en vue d'un projet de construction d'un immeuble en surhauteur de 24 étages (80 mètres).	Avis préliminaire (A20-VM-06) et avis (A20-VM-10)		Situés dans un secteur de valeur exceptionnelle (PU) Situés dans l'aire de protection des Façades de la rue Jeanne-Mance (LPC)
Site de l'ancien Hôpital Royal Victoria et de l'Institut Allan Memorial 687 à 1025, avenue des Pins Ouest	Plan directeur préliminaire d'aménagement du site du Royal Victoria prévoyant l'agrandissement du campus de l'Université McGill ainsi qu'un programme immobilier pour l'occupation des autres pavillons.		Avis préliminaire (AC20-VM-04)	Lieu historique national du Canada du Pavillon-Hersey Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Grande propriété à caractère institutionnel (Schéma d'aménagement) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du Mont-Royal
Église St. James United 463, rue Sainte-Catherine Ouest	Modifier le Plan d'urbanisme afin d'autoriser les usages « bureau » et « commerce » associés à l'église St. James United en vue de permettre le réaménagement du parvis et du sous-sol de l'église.		Avis (AC20-VM-05)	Lieu historique national du Canada de l'Église-Unie-St. James Immeuble patrimonial classé – Église Saint-James (LPC) Bâtiment inscrit à la liste des « bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » (PU)
71, rue Belvédère Circle	Ajout d'un volume hors toit (mezzanine).	Avis préliminaire (A20-VM-09)		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC)
Plan directeur du Parc Jean-Drapeau Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame	Plan de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030.	Avis préliminaire (A20-VM-04)		Situé dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène (LPC) Situé dans un secteur de valeur patrimonial exceptionnelle (PU)
Place des Nations Parc Jean-Drapeau, île Sainte-Hélène	Réhabilitation du secteur de la place des Nations et du lac des Cygnes dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Plan directeur du parc Jean-Drapeau.	Avis préliminaire (A20-VM-07)		Situé dans le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène (LPC) Situé dans un secteur de valeur patrimonial exceptionnelle (PU)
Secteur du bassin olympique de l'Île Notre-Dame Parc Jean-Drapeau	Réaménagement d'une partie du secteur du bassin olympique (démantèlement de l'enseigne publicitaire, déplacement des antennes et mise en valeur des mâts à drapeaux des Jeux olympiques de 1976) et aménagement paysager.	Avis (A20-VM-11)		Situé dans un secteur de valeur patrimonial exceptionnelle (PU)

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
Maisons en rangée William-D.-Stroud 1419-1441, rue Pierce	Projet de transformation (modification d'ouvertures, remplacement des balcons et escaliers, remplacement de revêtement et agrandissements) et aménagements paysagers.	Avis (A20-VM-12)		Immeuble patrimonial cité – Ensemble résidentiel William-D.-Stroud (LPC) Situées dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)
Magasin La Baie 585, rue Sainte-Catherine Ouest	Démolition partielle, construction d'un volume en trois paliers culminant en une tour et restauration des façades d'origine.		Avis préliminaire (AC20-VM-06) et avis (AC20-VM-08)	Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)
Site de l'église anglicane St. George 1001, avenue des Canadiens-de-Montréal / 1101, rue Stanley	Démolition de l'annexe de l'église anglicane St. George et construction d'une tour résidentielle et commerciale considérée comme un agrandissement de l'église.		Avis préliminaire (AC20-VM-07)	Lieu historique du Canada de l'Église-Anglicane-St. George Site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada (LPC) Bâtiment inscrit à la liste des « bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » (PU)
3940, chemin de la Côte-des-Neiges	Construction d'un édicule et d'une terrasse sur le toit.	Commentaire		Situé dans le site patrimonial classé de l'Îlot-Trafalgar-Gleneagles (LPC)
Enseignes d'intérêt patrimonial et identitaire	Modification réglementaire relative aux enseignes emblématiques.	Commentaire		
Services centraux				
Installation d'une œuvre d'art public Îlot situé au coin des avenues Parc et des Pins	Concours d'art public en hommage au 100e anniversaire de la reconnaissance de la profession infirmière.	Avis (A20-SC-01)		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du Mont-Royal
Maison Smith 1260, chemin Remembrance Parc du Mont-Royal	Rénovation des intérieurs de la maison Smith (mise à niveau et mise aux normes de la fenestration, du portique, de l'entrée nord, de la climatisation, du chauffage et de la ventilation, des escaliers du sous-sol, de la terrasse, de l'étanchéisation et du drainage).	Avis préliminaire (A20-SC-02)		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du Mont-Royal
Maison Smith 1260, chemin Remembrance Parc du Mont-Royal	Réaménagement des abords de la maison Smith et des stationnements et aménagement des seuils d'accès sur l'avenue Cedar.	Avis préliminaire (A20-SC-03)		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du Mont-Royal
Rue De La Gauchetière Ouest	Réaménagement de la rue De La Gauchetière ouest aux abords de la place du Canada.	Avis préliminaire (A20-SC-04)		Situé dans le site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada (LPC)

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
Place du Canada	Réaménagement de la portion sud de la place du Canada.	Avis préliminaire (A20-SC-06)		Situé dans le site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada (LPC)
Réservoir et station de pompage McTavish 815-855, avenue du Docteur-Penfield	Mise à niveau de l'ensemble des systèmes de la station de pompage, modifications aux façades du bâtiment et aménagements paysagers.	Avis préliminaire (A20-SC-06)		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du Mont-Royal
Chalet du Mont-Royal 1196, voie Camillien-Houde	Restauration du chalet (remplacement du foyer, réfection d'un escalier extérieur, installation d'un nouveau système de ventilation, restauration de portes et fenêtres et remplacement de persiennes) et réaménagement du secteur.	Avis (A20-SC-07)		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du Mont-Royal
Place des Montréalaises	Aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champs-de-Mars, intégration d'un volet commémoratif et construction d'une passerelle piétonne au-dessus de la rue Saint-Antoine.		Avis (AC20-SC-02)	Située en partie à l'intérieur du site patrimonial déclaré de Montréal (LPC) Situé dans un secteur de valeur patrimoniale intéressante (PU)
Édicule d'accès au champ de Mars Rue Gosford, à l'angle de la rue Saint-Antoine	Démolition de l'édicule d'accès au champ de Mars et remplacement par un édicule technique dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Phase 2.		Avis (AC20-SC-03)	Situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal (LPC) Situé dans un secteur de valeur patrimoniale intéressante (PU)
Station de pompage et réservoir Côte-des-Neiges 4170, chemin de la Côte-des-Neiges	Reconstruction de la station de pompage Côte-des-Neiges, réfection du réservoir Côte-des-Neiges, reconstruction des entrepôts de sel et de gravier et réaménagement de la cour de voirie Belvédère.	Avis (A20-SC-09)		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du Mont-Royal
Accessibilité au mont Royal Parc du Mont-Royal	Élaboration d'une vision et d'orientations sur l'accessibilité au mont Royal.	Avis préliminaire (A20-SC-10)		Site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Écoterritoire Les sommets et les flancs du Mont-Royal
Pôle famille du parc La Fontaine 1450, rue Rachel Est	Réaménagement du pôle famille du parc La Fontaine (réhabilitation des pataugeoires existantes, ajout de jeux d'eau, restauration du pavillon actuel et aménagements paysagers).	Avis (A20-SC-11)		Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)

Projet	Nature du projet	Type d'avis		Reconnaissance patrimoniale
		CPM	Comité mixte	
Fontaine lumineuse du parc La Fontaine	Réhabilitation de la fontaine lumineuse et réaménagement partiel des abords du bassin nord du parc La Fontaine.	Commentaire		Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)
Campus de la montagne de l'Université de Montréal	Élaboration d'un règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal pour permettre la mise en œuvre du Plan directeur de l'Université de Montréal pour le campus de la montagne.		Avis (AC20-SC-04)	Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du mont Royal
Installation d'une œuvre d'art public Parc Rutherford	Concours d'art public en vue de l'implantation d'une œuvre, dans le cadre du réaménagement du parc Rutherford.	Préliminaire (A20-SC-12)		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du Mont-Royal
Ouvrages de pierre Parc du Mont-Royal	État de la situation concernant les ouvrages de pierre (murs de soutènement murets, marches, bancs, bordures de rue, caniveaux, surfaces pavées, etc.) et élaboration de critères de conception (assemblage, types de pierre et fini, etc.) pour les projets futurs.	Avis (A20-SC-13)		Situé dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal (LPC) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du Mont-Royal
Site Louvain Est 9515, rue Saint-Hubert et 955 à 999, rue de Louvain Est	Modification au Plan d'urbanisme afin de permettre le développement d'un écoquartier à dominance résidentielle.		Avis préliminaire (AC20-SC-01) et avis (AC20-SC-05)	Aucune
Campus principal de l'Université du Québec à Montréal Rue Saint-Denis (entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine, comprenant la place Pasteur) et Sainte-Catherine (entre les rues Berri et Saint-Denis)	Réaménagement d'espaces publics et privés situés aux abords de l'université, dont l'aménagement de « jardins urbains » dans la cour du Transept sud de l'Église-Saint-Jacques, la cour du Clocher de l'Église-de-Saint-Jacques et sur le pourtour de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes.	Avis (A20-SC-14)		Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU) Comprend les immeubles patrimoniaux classés Clocher de l'Église-de-Saint-Jacques et Transept sud de l'Église-de-Saint-Jacques et des ses aires de protection (LPC)
Bâtiment Coronation 1391-1397, rue Sainte-Catherine Ouest et 1379-1381 et 1383-1389, rue Sainte-Catherine Ouest	Démolition partielle et agrandissement du 1391-1397, rue Sainte-Catherine Ouest et démolition des bâtiments situés au 1379-1381 et 1383-1389, rue Sainte-Catherine Ouest.	Commentaire		Situés dans l'aire de protection Façade des Appartements-Bishop Court (LPC) Situés dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (PU)

Un parc en été

Sous la terre, éclats de pierre

Éclats de lumière

Crédits photographiques

Couverture	***Parc du Mont-Royal - Lac aux Castors et centre-ville (détails)*** © Hélico Inc - Tourisme Montréal
p. 7	***Plateau-Mont-Royal, Square Saint-Louis (détails)*** © Eva Blue - Tourisme Montréal
p. 17	***Parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard (détails)*** © Yves Kéroack
p. 19	***Arburetum Morgan (détails)*** © Arburetum Morgan
p. 21	***L'hiver à Montréal*** © Victor Cambet

ville.montreal.qc.ca/cpm

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.003

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217903003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1er février 2021 au 28 février 2021, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

Il est recommandé :

- de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1er février 2021 au 28 février 2021, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2021-04-29 19:19

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217903003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1er février 2021 au 28 février 2021, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales compétentes un rapport global des décisions rendues par un fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles, en vertu du RCE 02-004 *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0550 - 7 avril - de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 janvier 2021, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Dépôt du rapport global visant les décisions rendues par un fonctionnaire de niveau A du SGPI concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles.
Ainsi, les décisions prises pour la période du 1er février 2021 au 28 février 2021 par le fonctionnaire de niveau A en vertu du règlement RCE02-004, article 26 et ses amendements, sont:

- Quatre (4) décisions déléguées pour les locations
- Cinq (5) décisions déléguées pour les aliénations d'immeuble

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du rapport au comité exécutif : mai 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-04-24
Viviane LANCIAULT Conseiller(ere) en immobilier & expertise immobiliere-chef d'équipe	Francine FORTIN Directrice des transactions immobilières

Tél :	514 449-4710	**Tél :**	514-868-3844
Télécop. :		**Télécop. :**	514-872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2021-04-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-04-29

Montréal

Rapport concernant l'autorisation de la dépense relative à un contrat de location d'un immeuble par la Ville lorsque la valeur du contrat du contrat est de moins de 100 000 $ (RCE 02-004, art.25) OU sur la conclusion d'un contrat relatif à la location d'un immeuble de la ville lorsque la durée n'excède pas un an et que la valeur est de moins de 25 000 $ ou sur un contrat de location d'un immeuble par la ville lorsque la valeur est de moins de 100 000 $ (RCE 02-004, art.26)

Période visée : 1er au 28 février 2021

Sommaire	Date de décision	No. de décision	Requérant	Objet du sommaire
2218042001	2021-02-15	DA218042001	Interne	Approuver une permission d'occupation du ministre des Transports en faveur de a Ville de Montréal relativement au terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 2 421 014, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie totale de 3 885,00 m², pour la période du 1er septembre 2018 au 31 août 2023, pour les besoins de stationnement et d'entreposage de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. La dépense totale est de 2 500,00 $, plus les taxes applicables. Bâtiment #8234. 31H12-005-2275-02.
2218933003	2021-02-25	DA2189333003	Interne	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Wade Marcoux Enr., le local 227 situé au 2300 Alfred-Nobel pour un terme de un (1) an, à compter du 1er mars 2021 jusqu'au 28 février 2022, d'une superficie totale de 115 pi², pour fins d'espaces de bureaux, moyennant une recette totale de 4 950,00 $, excluant les taxes. Bâtiment 1750.
2218933002	2021-02-08	DA2189333002	Interne	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à 5003585 Ontario Inc DBA Ybt Software Solutions, le local 213 situé au 2300 Alfred Nobel pour un terme de un (1) an, à compter du 1er mars 2021 jusqu'au 28 février 2022, d'une superficie totale de 138 pi², pour fins d'espaces de bureaux, moyennant une recette totale de 6 875,00 $, excluant les taxes. Bâtiment 1750.
2218933001	2021-02-08	DA2189333001	Interne	Approuver le projet d'entente par lequel la Ville accorde un service de domiciliation à You-Can.Biz Network Corp., au 2300 Alfred-Nobel pour un terme de un (1) an, à compter du 1er mai 2020 jusqu'au 30 avril 2021, moyennant une recette totale de 1 080,00 $, excluant les taxes. Bâtiment 1750.

Montréal

Rapport sur toutes les transactions visant l'acquisition ou l'aliénation d'un immeuble délégué au fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (art. 26.1 du RCE 02-004) pour la période du 1er février 2021 au 28 février 2021

Sommaire	Date de décision	No. de décision	Réalisé selon l'encadrement C-OG-GPI-D-17-003*	Requérant	Objet du sommaire
2204386005	26-02-2021	DA204386004	Oui	Citoyen	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage résidentiel à Monsieur Daniel Di Raddo et Madame Isabelle Jones, un terrain vacant situé au nord-est de l'avenue Nicolas-Doucet et au nord-ouest de l'avenue Fernand-Forest, adjacent au 12703 avenue Nicolas-Doucet, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 74,7 m², pour le prix de 2 900 $, plus les taxes applicables. - Fermer et retirer du domaine public le lot 6 382 585 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-4866-02 Mandat : 19-0226-T
2204386004	26-02-2021	DA204386004	Oui	Citoyen	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage résidentiel à Monsieur Alexandre Cloutier, une partie de la rue 49e Avenue située entre le boulevard Perras et la 3e Rue, adjacente au 12590, 49e Avenue, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 22,3 m² pour le prix de 8 880 $ plus les taxes applicables. - Fermer et retirer du domaine public le lot 6 407 025 du cadastre du Québec. N/Réf.: 31H12-005-4968-13 / Mandat: 20-0253-T
2194386002	25-02-2021	DA194386002	Non	Citoyen	Approuver un projet d'acte de tolérance d'empiétement que la Ville de Montréal consent à 10654051 Canada inc., pour le maintien des trois (3) enseignes de l'hôtel Best Western localisées dans l'assiette de la servitude d'utilités publiques, sis au 12555, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, le tout sans contrepartie. N/Réf.: 31H12-005-4979-02 Mandat: 19-0345-T

*L'encadrement concerne uniquement des ventes de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle

Montréal

Rapport sur toutes les transactions visant l'acquisition ou l'aliénation d'un immeuble délégué au fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (art. 26.1 du RCE 02-004) pour la période du 1er février 2021 au 28 février 2021

Sommaire	Date de décision	No. de décision	Réalisé selon l'encadrement C-OG-GPI-D-17-003*	Requérant	Objet du sommaire
2200222001	02-02-2021	DA200222001	Non	Ville de Montréal	Abroger la décision déléguée DA191027002 adoptée le 23 juillet 2020. Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal, en tant que propriétaire tréfoncier et la Société d'habitation du Québec à titre de propriétaire superficiaire consentent à la Société de transport de Montréal, une servitude réelle et perpétuelle de maintien en état, d'entretien, de reconstruction, de rénovation, d'exploitation et une servitude de non-construction au-dessus du poste de ventilation Saint-Timothée, lequel est situé au sud-ouest de la rue Saint-Timothée, au sud-est du boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, sur une partie du lot 2 162 059 du cadastre du Québec, et ce, quant à l'occupation en tréfonds d'une superficie de 37,7 mètres carrés, pour un montant de 7 000 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte. N/Réf.: 31H12-005-0671-04
2204435001	18-02-2021	DA204435001	Non	Hydro-Québec	Approuver un projet d'acte d'extinction de servitude par lequel Hydro-Québec abandonne la servitude publiée sous le numéro 1 094 001, au bureau de la publicité des droits, affectant une partie du lot 6 357 867 du cadastre du Québec, propriété de la Ville, dans l'arrondissement de Lachine, le tout sans considération monétaire. N/Ref: 31H05-005-6353-08/Mandat 20-0116-T

*L'encadrement concerne uniquement des ventes de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.004

2021/05/12
08:30

Dossier # : 1217903002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 mars 2021, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Il est recommandé :

- de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 mars 2021, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) »

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	**Le** 2021-04-29 19:18

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1217903002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 mars 2021, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les mainlevées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), tel que prévu à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002.

Il s'agit du premier rapport à être déposé aux instances pour l'année 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0200 - de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1er octobre 2020 au 31 décembre 2020, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

DESCRIPTION

Dépôt du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 mars 2021, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du SGPI.
Pour la période du 1er janvier 2021 au 31 mars 2021, il n'y a aucun rapport car il n'y a aucune (0) décision déléguée accordée par le fonctionnaire de niveau A concerné. Il est à noter qu'aucune mainlevée n'a été accordée durant cette période par le conseil municipal.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu que le prochain rapport trimestriel pour l'année 2021 sera présenté au comité exécutif au début du mois de juillet 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane LANCIAULT
Conseiller(ere) en immobilier & expertise immobiliere-chef d'équipe

Tél : 514 449-4710
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-27

Jacinthe LADOUCEUR
Chef de division des transactions

Tél : 514 872-0069
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2021-04-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2021-04-29

CE : 60.005

2021/05/12 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 60.006

2021/05/12 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 60.007

2021/05/12 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS